This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491731

Digitized by Google

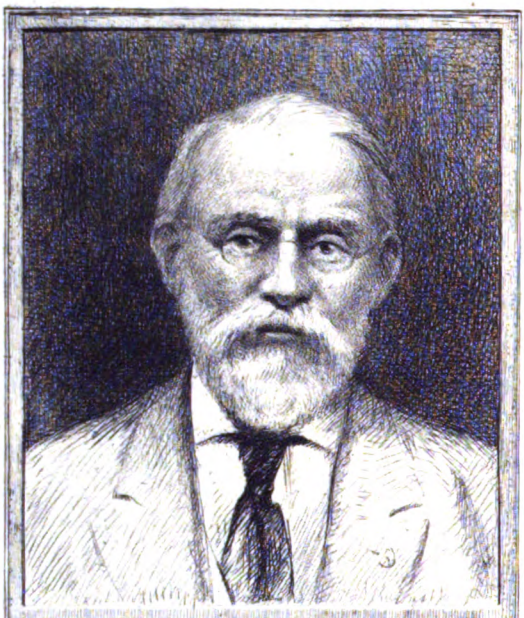

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
162
.E912

Digitized by Google

Digitized by Google

A 491731

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. LIOT, libraire.

ET A PARIS

Chez M. MARTIN, libraire, 19, boulevard Haussmann.

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

(IVe SÉRIE)

TOME HUITIÈME

Années 1889 et 1890

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

1892

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Pub.
4-21-91
21367

TABLE DES MATIÈRES

DISCOURS. — RAPPORTS. — EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DISTRIBUTIONS DE PRIX

	Pages.
Discours prononcé par M. JOIN-LAMBERT, président de la Société, à la séance générale du 31 mars 1889.....	I
Liste des récompenses décernées aux personnes qui, dans l'arrondissement d'Évreux, ont détruit, pendant l'année 1889, la plus grande quantité de hannetons. (Séance générale du 30 juin 1889.).....	X'I
Concours agricole départemental, tenu les 24 et 25 août 1889, à Beaumont-le-Roger (arrondissement de Bernay). Extrait du procès-verbal.....	XIII
Discours prononcé par M. JOIN-LAMBERT, président de la Société.....	XV
Rapport sur le concours d'installation perfectionnée de laiteries, etc... de l'arrondissement de Bernay, par M. DUMÉRIL, membre de la Société.....	XXII
Toast de M. le Maire de Beaumont-le-Roger.....	XXXI
Toast de M. JOIN-LAMBERT.....	XXXIII
Liste des récompenses.....	XXXVI
Exposition universelle de 1889.....	XLIV
Etat de renseignements contenant l'indication des noms des exposants et des produits exposés.....	XLV

Digitized by Google

Allocution prononcée par M. Join-Lambert, président de la Société, à la séance générale du 22 décembre 1889.

Réorganisation de la section de Louviers. — Extrait du procès-verbal de la séance générale tenue à Evreux le 22 décembre 1889... ....

Section de l'arrondissement de Louviers. — Concours agricole, tenu à Gaillon, le 14 septembre 1890. — Discours prononcé par M. Prétavoine, président de la section.....

Rapport sur la visite des fermes du canton de Gaillon, par M. Ferrand, secrétaire de la commission .....

Listes des récompenses.....

Section de l'arrondissement de Pont-Audemer. — Concours agricole, tenu à Saint-Georges-du-Vièvre, le 14 septembre 1890. — Discours prononcé par M. Emile Hébert, président de la section..... .....

Liste des récompenses.....

Section de l'arrondissement de Bernay. — Concours agricole, tenu à la Neuville-du-Bosc, le 20 septembre 1890. — Discours prononcé par M. le duc de Broglie, président de la section..... ..

Liste des récompenses. .....

Expériences et exposition d'instruments et machines agricoles à Saint-André de l'Eure, le 5 octobre 1890.— Discours prononcé par M. Charpentier, président de la section d'agriculture.....

Liste des récompenses ....

TRAVAUX DIVERS

AGRICULTURE ET SCIENCES

Vœux émis par la Société libre de l'Eure dans sa séance générale du 30 juin 1889.....

Vœux émis par la section d'agriculture dans sa séance générale du 18 janvier 1890.....

Rapport sur le Congrès pomologique de Caen (octobre 1890) par M. Lapeltey, membre de la Société, lu à la séance générale du 14 décembre 1890.... .....

Digitized by Google

Pages.

Rapport sur la fromagerie de M. Masson à Bois-Jérôme, par M. Charpentier, membre de la Société, lu à la séance générale du 14 décembre 1890..... 10

Rapport sur : 1° l'inauguration du buste de M. Morière (Caen, le 23 octobre); 2° les expositions d'horticulture à Caen (25-27 octobre 1890) et à Alençon (12-16 novembre 1890), par M. Letellier-Alaboissette membre de la Société (séance générale du 14 décembre 1890).. 15

Etat de l'agriculture et de l'économie rurale dans le département de l'Eure par M. A. Bourgne, professeur départemental d'agriculture, membre de la société... 19

Inauguration à Saint-Aubin-d'Ecrosville du buste du docteur Auzoux, le 18 mai 1890..... 195

Rapport par M. Léon Tyssandier sur les poésies de M. Gustave Levavasseur, lu à la séance générale du 31 mars 1889..... 222

Rapport par M. Gustave Prévost sur un ouvrage intitulé : *Notice généalogique sur la famille Le Doulx de Melleville*, par M. Charles Molle, ancien vice-président du tribunal civil, lu à la séance générale du 31 décembre 1889..... 235

Rapport au nom de la commission chargée de décerner le prix fondé par M. le marquis de Blosseville, par M. Charles Molle, lu à la séance générale du 30 juin 1889..... 243

Congrès archéologique de France sous le patronage de la Société française d'archéologie (LVIe session), tenu à Evreux les 2, 3, 4, 5 et 6 juillet 1889..... 246

Notice par M. Charles Molle sur la sépulture découverte, par suite des travaux à la Cour d'assises d'Evreux, de Jacques Le Doulx de Melleville, haut doyen de la cathédrale et fondateur du grand séminaire, décédé en 1680. 250

Le tombeau préhistorique de Cocherel par M. Féray, membre de la société..... 259

Discours prononcé le 6 juillet par M. Join-Lambert au Bec-Hellouin, à l'occasion de l'inauguration d'une plaque commémorative..... 285

Mazarin et l'abbaye du Bec, par M. l'abbé Porée..... 289

Discours prononcé par M. Eugène Niel, délégué de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.. 293

Une pierre tombale du XVIe siècle, par M. Charles Molle. 296

Digitized by Google

Liste des médailles décernées à la suite du Congrès archéologique.....

Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure et parues en 1888, par M. Louis Régnier, lu à la séance de la section de Bernay le 6 octobre 1889.....

Compte rendu de l'inauguration d'une plaque commémorative érigée, le dimanche 7 septembre 1890, en l'église de Menneval, pour honorer la mémoire de Gabriel du Moulin. *Discours prononcé par* Mgr de Lescaille.....

Gabriel du Moulin, historien. — Communication de M. l'abbé Porée.....

Notre Gabriel du Moulin, par Gustave Le Vavasseur.....

Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure et parues en 1889, par M. Louis Régnier, lu à la séance de la section de Bernay le 7 septembre 1890.....

Supplément aux rapports sur les publications parues en 1888 et 1889.....

Compte rendu de l'inauguration d'une plaque commémorative érigée, le dimanche 12 octobre 1890, à Granchain pour honorer la mémoire de Guillaume-Jacques Constant de Liberge de Granchain. — Discours prononcé par M. le premier président Boivin-Champeaux, président de la sous-section des lettres (section de Bernay).....

Discours de M. le duc de Broglie.....

Marins normands contemporains et amis de Liberge de Granchain. — Communication de M. l'abbé Porée.....

Allocution de M. le baron de Forval.....

Œuvres d'art des églises du canton de Beaumesnil, par MM. l'abbé Bouillet et L. Régnier. — Communication faite à la séance de la section de Bernay le 12 octobre 1890.....

Documents sur la fondation et le fondateur du collège du Grand-Andely (Eure) communiqués par M. Armand Bénet, archiviste du Calvados, membre de la société..

Journal de ce qui s'est passé en la Chambre du Tiers-Etat aux Etats-Généraux de 1614 par Claude Le Doulx de Melleville, lieutenant général d'Évreux, publié par M. Ch. Molle.....

Digitized by Google

Pages.

Bibliographie historique du département de l'Eure, pendant l'année 1890, par M. Louis Régnier..... 699
Acceptation du legs Lucien Fouché..... 761

LISTES DIVERSES

Ouvrages offerts à la Société par les auteurs et par les éditeurs ou envoyés par le Gouvernement..... 763
Liste des présidents de la Société depuis sa réorganisation en 1832..... 767
Composition de la Société, membres du bureau..... 771
Liste générale des membres de la Société..... 773
Sociétés correspondantes..... 801

ERRATA

IVe SÉRIE, TOME VII

Page 161, ligne 15. *Au lieu de :* Le Prévôt ne pouvait pas le prévoir, *lisez :* Le Prévôt ne pouvait pas ne pas le prévoir.

IVe SÉRIE, TOME VIII

Page 229, ligne 8. *Au lieu de :* paternel, *lisez :* fraternel.
Page 581, ligne 11. *Au lieu de :* Dimanche IXe de décembre, *lisez :* Mardy IXe de décembre.

Digitized by Google

Digitized by Google

Société libre d'Agriculture

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

SÉANCE GÉNÉRALE DU 31 MARS 1889

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. JOIN-LAMBERT

Président de la Société

MESSIEURS,

L'année dernière, en plaçant à votre tête M. le comte de Blangy, vous avez applaudi à l'essor et aux succès de votre jeune section de Pont-Audemer, dont il est le doyen très aimé et respecté, et que M. Emile Hébert a si brillamment fait revivre.

Cette année, votre souvenir est allé à la section de Bernay, et je sais que je dois lui reporter tout l'honneur qui m'est fait. Grâce à bon nombre de ses membres, depuis que son éminent président, en 1864, a regreffé sur l'ancien tronc ce rameau brisé, une sève active n'a cessé d'y circuler. Vous avez voulu donner un témoignage et un encouragement à ses travaux.

Dans ce cadre, la Société eût pu songer aussi au lustre à se procurer par son choix. Elle devait souhaiter revoir M. le duc de Broglie à cette place qu'il a occupée, mais le temps qui lui serait dérobé coûterait aux lettres françaises de trop belles pages d'histoire. M. Boivin-Champeaux, qui, à Bernay, ne préside plus qu'en second, et sur des personnages de la

Digitized by Google

vieille histoire normande, rend des arrêts écrits et mot
main de maître, se montre également jaloux d'absorb
l'étude une vie devenue plus que jamais laborieuse
qu'elle compte trop de loisirs.

Restait son collègue à la vice-présidence. Celui-c
pas cru sa bonne volonté et son dévouement suffisan
assumer la responsabilité de la tâche, s'il ne savait
fixité, quelle fermeté de direction procurent l'autorité
périence des membres permanents du bureau, et qu
réside la tradition qui s'inspire du passé et assure l
C'est une heureuse fortune de leur être attaché déjà
liens de sympathie que je m'efforcerai de resserrer en

Pour m'associer mieux à la vie présente de la Soc
voulu me remettre exactement en mémoire son histo
longue. En parcourant les galeries un peu mornes d
combien on y retrouve d'hommes dont l'image méri
ne pas s'effacer, de ceux qui ont fait plus d'œuvre
bruit, qui ont défriché le champ et fourni de tels
qu'à l'excuse de leurs successeurs, on peut dire q
rendu leurs exemples trop difficiles à suivre; les Rev
Le Prevost, Antoine Passy, Bonnin, Raymond Bord
beurier, de Blosseville, pour ne citer parmi nos sa
les morts !

Leurs importants et nombreux travaux ne doiven
lement dormir dans nos archives, mais être présen
souvenir, et l'hommage qui leur sera fidèlement re
pour eux d'autant plus de prix, que la Société mar
vantage sur leurs traces.

Combien de services aussi sur lesquels la fuite
projette son ombre ! Conférences faites par des lett
savants dont le renom s'annonçait et s'est confirmé ;
d'enseignement agricole, qui ont ouvert la voie a
d'un professeur départemental et à celles de l'écol
bourg; concours agricoles, répartis sur tous les poi
partement et dont on ne compte plus le nombre; c

Digitized by Google

activement organisées contre les vers blancs et les hannetons; cartes ou études géologiques et topographiques, recherches de statistique, encyclopédie historique des communes du département, biographies, monographies traitant de monuments ou de localités, rapports étudiés sur des crises ou problèmes économiques, plaidoyers en faveur de l'agriculture à l'occasion des débats sur ses besoins ou ses vœux, syndicats suscités et patronnés.

Si je rappelle ces noms et ces services, ce n'est pas pour réparer à leur égard quelque injustice ; ils n'ont pas été méconnus ni ne sont oubliés de nous. C'est moins encore pour nous en faire un titre auprès de la génération actuelle, qui, avec raison, tient surtout compte de ce qui se fait sous ses yeux et pour elle.

Ce que j'ai dit de l'heureuse renaissance de la section de Pont-Audemer et de la vitalité de celle de Bernay suffit à prouver qu'elles ne mènent pas une existence oisive et se rendent utiles. Aux Andelys, notre Société se multiplie sous la direction de M. L. Passy, qui, fidèle à sa devise de famille, science et labeur, trouve le moyen de prodiguer son temps tout à la fois à la section de son arrondissement, à la grande Société nationale d'agriculture dont il est secrétaire perpétuel, à des études archéologiques, et même aux affaires publiques.

Le volume dans lequel la Société va s'occuper de réunir ses travaux des trois dernières années, montrera qu'elles ont été bien employées. On se demanderait plutôt si, après tout ce qui a été accompli, il reste quelque chose à faire, et si le zèle et l'activité de nos devanciers ont laissé à notre bonne volonté quelque parcelle du fonds commun à explorer et à féconder encore.

Depuis cinquante ans, on a poussé le réseau des voies de communication jusqu'à l'achèvement des chemins vicinaux, dont on a dit justement qu'ils sont les artères de la vie rurale, et jusqu'à l'entreprise des chemins ruraux. Les chemins de

Digitized by Google

Liste des médailles décernées à la suite du Congrès archéologique.....

Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure et parues en 1888, par M. Louis Régnier, lu à la séance de la section de Bernay le 6 octobre 1889.....

Compte rendu de l'inauguration d'une plaque commémorative érigée, le dimanche 7 septembre 1890, en l'église de Menneval, pour honorer la mémoire de Gabriel du Moulin. *Discours prononcé par* Mgr de Lescaille.....

Gabriel du Moulin, historien. — Communication de M. l'abbé Porée.....

Notre Gabriel du Moulin, par Gustave Le Vavasseur.....

Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure et parues en 1889, par M. Louis Régnier, lu à la séance de la section de Bernay le 7 septembre 1890.....

Supplément aux rapports sur les publications parues en 1888 et 1889.....

Compte rendu de l'inauguration d'une plaque commémorative érigée, le dimanche 12 octobre 1890, à Granchain pour honorer la mémoire de Guillaume-Jacques Constant de Liberge de Granchain. — Discours prononcé par M. le premier président Boivin-Champeaux, président de la sous-section des lettres (section de Bernay).....

Discours de M. le duc de Broglie.....

Marins normands contemporains et amis de Liberge de Granchain. — Communication de M. l'abbé Porée.....

Allocution de M. le baron de Forval.....

Œuvres d'art des églises du canton de Beaumesnil, par MM. l'abbé Bouillet et L. Régnier. — Communication faite à la séance de la section de Bernay le 12 octobre 1890.....

Documents sur la fondation et le fondateur du collège du Grand-Andely (Eure) communiqués par M. Armand Bénet, archiviste du Calvados, membre de la société..

Journal de ce qui s'est passé en la Chambre du Tiers-Etat aux Etats-Généraux de 1614 par Claude Le Doulx de Melleville, lieutenant général d'Evreux, publié par M. Ch. Molle.....

Digitized by Google

Pages.

Bibliographie historique du département de l'Eure, pendant l'année 1890, par M. Louis RÉGNIER..... 699
Acceptation du legs Lucien Fouché..... 761

LISTES DIVERSES

Ouvrages offerts à la Société par les auteurs et par les éditeurs ou envoyés par le Gouvernement..... 763
Liste des présidents de la Société depuis sa réorganisation en 1832..... 767
Composition de la Société, membres du bureau..... 771
Liste générale des membres de la Société..... 773
Sociétés correspondantes..... 801

ERRATA

IVe SÉRIE, TOME VII

Page 161, ligne 15. *Au lieu de :* Le Prévôt ne pouvait pas le prévoir, *lisez :* Le Prévôt ne pouvait pas ne pas le prévoir.

IVe SÉRIE, TOME VIII

Page 229, ligne 8. *Au lieu de :* paternel, *lisez :* fraternel.
Page 581, ligne 11. *Au lieu de :* Dimanche IXe de décembre, *lisez :* Mardy IXe de décembre.

Digitized by Google

Digitized by Google

Société libre d'Agriculture

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

SÉANCE GÉNÉRALE DU 31 MARS 1889

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. JOIN-LAMBERT

Président de la Société

MESSIEURS,

L'année dernière, en plaçant à votre tête M. le comte de Blangy, vous avez applaudi à l'essor et aux succès de votre jeune section de Pont-Audemer, dont il est le doyen très aimé et respecté, et que M. Emile Hébert a si brillamment fait revivre.

Cette année, votre souvenir est allé à la section de Bernay, et je sais que je dois lui reporter tout l'honneur qui m'est fait. Grâce à bon nombre de ses membres, depuis que son éminent président, en 1864, a regreffé sur l'ancien tronc ce rameau brisé, une sève active n'a cessé d'y circuler. Vous avez voulu donner un témoignage et un encouragement à ses travaux.

Dans ce cadre, la Société eût pu songer aussi au lustre à se procurer par son choix. Elle devait souhaiter revoir M. le duc de Broglie à cette place qu'il a occupée, mais le temps qui lui serait dérobé coûterait aux lettres françaises de trop belles pages d'histoire. M. Boivin-Champeaux, qui, à Bernay, ne préside plus qu'en second, et sur des personnages de la

Digitized by Google

vieille histoire normande, rend des arrêts écrits et motiv
main de maître, se montre également jaloux d'absorber
l'étude une vie devenue plus que jamais laborieuse
qu'elle compte trop de loisirs.

Restait son collègue à la vice-présidence. Celui-ci
pas cru sa bonne volonté et son dévouement suffisants
assumer la responsabilité de la tâche, s'il ne savait
fixité, quelle fermeté de direction procurent l'autorité
périence des membres permanents du bureau, et qu'
réside la tradition qui s'inspire du passé et assure l'
C'est une heureuse fortune de leur être attaché déjà
liens de sympathie que je m'efforcerai de resserrer enc

Pour m'associer mieux à la vie présente de la Soci
voulu me remettre exactement en mémoire son histo
longue. En parcourant les galeries un peu mornes d
combien on y retrouve d'hommes dont l'image mérit
ne pas s'effacer, de ceux qui ont fait plus d'œuvre
bruit, qui ont défriché le champ et fourni de tels
qu'à l'excuse de leurs successeurs, on peut dire q
rendu leurs exemples trop difficiles à suivre; les Rev
Le Prevost, Antoine Passy, Bonnin, Raymond Bord
beurier, de Blosseville, pour ne citer parmi nos sa
les morts !

Leurs importants et nombreux travaux ne doiven
lement dormir dans nos archives, mais être présen
souvenir, et l'hommage qui leur sera fidèlement r
pour eux d'autant plus de prix, que la Société ma
vantage sur leurs traces.

Combien de services aussi sur lesquels la fuite
projette son ombre! Conférences faites par des lett
savants dont le renom s'annonçait et s'est confirmé
d'enseignement agricole, qui ont ouvert la voie
d'un professeur départemental et à celles de l'éco
bourg; concours agricoles, répartis sur tous les po
partement et dont on ne compte plus le nombre;

Digitized by Google

activement organisées contre les vers blancs et les hannetons; cartes ou études géologiques et topographiques, recherches de statistique, encyclopédie historique des communes du département, biographies, monographies traitant de monuments ou de localités, rapports étudiés sur des crises ou problèmes économiques, plaidoyers en faveur de l'agriculture à l'occasion des débats sur ses besoins ou ses vœux, syndicats suscités et patronnés.

Si je rappelle ces noms et ces services, ce n'est pas pour réparer à leur égard quelque injustice ; ils n'ont pas été méconnus ni ne sont oubliés de nous. C'est moins encore pour nous en faire un titre auprès de la génération actuelle, qui, avec raison, tient surtout compte de ce qui se fait sous ses yeux et pour elle.

Ce que j'ai dit de l'heureuse renaissance de la section de Pont-Audemer et de la vitalité de celle de Bernay suffit à prouver qu'elles ne mènent pas une existence oisive et se rendent utiles. Aux Andelys, notre Société se multiplie sous la direction de M. L. Passy, qui, fidèle à sa devise de famille, science et labeur, trouve le moyen de prodiguer son temps tout à la fois à la section de son arrondissement, à la grande Société nationale d'agriculture dont il est secrétaire perpétuel, à des études archéologiques, et même aux affaires publiques.

Le volume dans lequel la Société va s'occuper de réunir ses travaux des trois dernières années, montrera qu'elles ont été bien employées. On se demanderait plutôt si, après tout ce qui a été accompli, il reste quelque chose à faire, et si le zèle et l'activité de nos devanciers ont laissé à notre bonne volonté quelque parcelle du fonds commun à explorer et à féconder encore.

Depuis cinquante ans, on a poussé le réseau des voies de communication jusqu'à l'achèvement des chemins vicinaux, dont on a dit justement qu'ils sont les artères de la vie rurale, et jusqu'à l'entreprise des chemins ruraux. Les chemins de

Digitized by Google

fer ont été multipliés à ce point, que bon nombre d'entre
tant que la population, le commerce et la richesse
seront pas accrus, demeureront sans utilisation suffis
L'instruction, cette diffusion, cette canalisation des idé
été répandue ; l'enseignement agricole est donné et offer
science met à la disposition des agriculteurs des semenc
toute sorte améliorées, des engrais naturels ou artif
énergiques, des machines à la fois ingénieuses et prati
qui décuplent en rapidité et en puissance le travai
l'homme et réalisent une réelle économie. Tout cela,
l'outillage individuel et général de l'agriculture transfo
perfectionné, tel qu'on nous recommandait de l'avoir
accroître, ou du moins pour maintenir notre prospérité.

Cette ère de bonheur, de sécurité, de travail rémunéra
s'est-elle ouverte, je ne dis pas pour les retardataires, pou
adeptes obstinés de la routine, mais pour ceux qui s'ingén
qui luttent et ne négligent de recourir à aucune améliora
à aucun progrès ? Il s'en faut, et ce sont même les régio
les cultivateurs disposaient de plus de capitaux, étaient
éclairés et entreprenants, telles que notre Vexin, le
l'Aisne, qui souffrent davantage et supportent moins
l'épreuve.

C'est que tout marche et tout change, non seulement
nous, mais autour de nous, loin de nous. Pendant que
pas tranquille nous suivions la voie du progrès, rebo
quelques montagnes ou quelques coteaux, assainissions
ques marais, augmentions le rendement de nos chan
quelques hectolitres de blé, et que nous contemplion
œil satisfait cette œuvre assurément méritoire, mais mo
des continents entiers s'ouvraient à la culture, au pât
et nous imposaient, avec une concurrence écrasante, de
ditions nouvelles d'existence, de déclin à défaut
défense énergique.

Nos Sociétés de toutes parts, un homme dont le c
doit être salué avec reconnaissance dans ce départ

Digitized by Google

M. Pouyer-Quertier, ont entrepris cette défense. Leurs efforts n'ont pas été vains. L'agriculture a reçu quelques secours du relèvement des tarifs et de la dénonciation de certains traités. Tous ses organes ont demandé et demandent plus que jamais que la liberté de ses tarifs ne soit pas aliénée et qu'il ne soit plus renouvelé de traités à ses dépens. A cette condition, elle aura le répit, le temps de rechercher et d'espérer les moyens de salut.

Est-il possible de conjurer, d'atténuer les conséquences de cette évolution économique, dont la puissance semble devoir être irrésistible et fatale pour les vieilles nations pliant sous le poids de leurs dettes passées et sous les charges que les exigences de leur préservation accumulent chaque jour? Des panacées contre ces maux, il n'en existe certes pas ; des atténuations, peut-être. Fussions-nous condamnés au déclin, ce serait à nous, non de le subir, mais de protester, d'espérer contre toute espérance, de montrer de l'énergie, et, s'il est possible, d'en inspirer. Dans ces circonstances critiques, on peut dire des Sociétés telles que la nôtre, que, si elles n'existaient pas, il faudrait les inventer.

Sur le terrain agricole, on le voit, à quelques besoins que nos devanciers aient pourvu, à quelques progrès qu'ils aient contribué, par malheur et par suite des événements, on n'aperçoit que trop de difficultés nouvelles à vaincre, que trop de solutions à fournir. Ces difficultés ne sont aussi que trop connues. S'y étendre est la tâche de nos rapporteurs. Qu'il me soit cependant permis d'en signaler une.

Pendant longtemps, pour les régions où règne le fermage, les hommes compétents ont vécu sur cet axiome, que, pour être encouragé à améliorer, pour y trouver intérêt, pour en recueillir le profit, le locataire doit avoir devant soi un long avenir; que les baux de neuf ans sont trop courts, qu'il faudrait les prolonger, qu'ils ne sauraient être trop durables.

Cette pensée était juste. Jadis, sous l'influence de la routine, de la crainte d'un lointain obscur, l'accroissement de la durée

Digitized by Google

des baux ne se généralisait guère. Aujourd'hui, la march
en sens opposé. Telle est l'instabilité des choses, telle e
défiance de l'avenir, que le cultivateur, bien loin de se vo
lier pour plus de neuf années, s'efforce de ne s'engager
pour une durée moindre et contracte par période de trois
ou neuf ans.

Le fermage par courtes périodes se résume en ceci
locataire a reçu les terres fatiguées ; il lui faudrait plusi
années pour les ramener à l'état normal. S'il doit les expl
pendant neuf ans, il remontera la pente durant trois
trois ans environ seront employés à les maintenir,
pendant les trois dernières années, il les laissera redesce
au-dessous du pair. Si la durée de jouissance est moin
c'est à peine si le niveau convenable sera atteint ; peut
les terres resteront-elles toujours en état de culture et d'en
insuffisant.

Comment alors l'augmentation des rendements qu'on
recommande et que nous poursuivons se produirait-
Comment la valeur locative des terres ne s'abaisserait-ell
davantage, puisque, grâce à ce déplorable système, le
vateur, en payant moins, ne bénéficie pas encore ? C'est l
culture descendant de plus en plus, mais cette fois p
faute, la pente vers la misère.

La réduction des loyers ne constitue pas une perte p
seul capital foncier : c'en est une énorme pour le pays
autant d'argent qui ne se transforme plus, n'enrichit p
commerce et l'industrie, et, en circulant, ne tombe plus
une part dans les caisses publiques.

Si l'avilissement du sol et des loyers est inévitable,
de force majeure, il est un malheur. Si des cultivateu
leur faute, diminuent leurs rendements pendant que les
gers et bon nombre de Français les augmentent ; s'il
portent plus sur les marchés, à l'alimentation publi
qu'ils devraient lui fournir ; si l'appauvrissement du
dépréciation et celle des loyers sont le fait d'une p

Digitized by Google

agricole vicieuse ; si la réduction de la durée des baux y est pour beaucoup, tout au moins pour quelque chose, n'est-il pas à propos de signaler et de combattre cette tendance ? La Société pourrait-elle réagir contre elle, doit-elle le tenter ? Je vous soumets la question. Existe-il, d'ailleurs, des remèdes que vous puissiez recommander, à ce mal de baux trop courts qui pousse les fermiers à la mauvaise culture systématique, et remettrait le sol dans un état contraire à toutes les données de la science et de la civilisation ?

Les uns préconisent l'indemnité à la sortie, en cas de plus-value, c'est-à-dire d'améliorations non épuisées ; d'autres, le métayage. La plus-value de sortie a eu les honneurs d'une séance à Bernay, si tant est qu'un exposé incisif, lumineux, mais pessimiste de la question par M. Boivin-Champeaux lui ait été profitable. Toutes les objections ont été résumées et mises en valeur par un jurisconsulte en garde contre les illusions. Mais les Anglais, gens pratiques d'ordinaire, ont pris confiance en ce système jusqu'à l'introduire dans leurs lois.

J'ai voulu savoir si l'expérience poursuivie depuis quatorze ans permet d'en bien augurer pour l'avenir. Une obligeante et intéressante réponse de la Société royale agricole d'Angleterre me fait savoir que la loi de 1875, dont l'application est facultative, a été peu mise en usage, et que l'on préfère prendre à l'amiable des arrangements conformes à ses dispositions ; que le fermier, étant assuré d'obtenir la compensation des améliorations non épuisées, y trouve encouragement et avantage ; mais que cela ne suffit pas à atténuer une dépréciation du sol qui atteint et même dépasse 30 p. 100. Ces renseignements me confirment dans la pensée qu'il devrait s'agir chez nous, non de réglementation légale, mais uniquement de faire entrer la clause de plus-value de sortie dans les usages et dans les conventions, ainsi qu'un propriétaire très éclairé de Bernay, M. Sément, vient d'en donner l'exemple. La perspective, pour un locataire, qu'il lui sera tenu compte de la plus-value acquise à la terre par ses efforts peut certainement l'en-

Digitized by Google

gager à en faire, et, comme les améliorations seront d'au
plus faciles et profitables que la période pour les réaliser
plus longue, l'intérêt des deux parties à la prolongation
baux en résulterait.

Les théoriciens du métayage ne tendent pas à guérir l
mage des maux dont il est atteint ; à leurs yeux, il est
damné.

Le fermage est cependant, parmi nous, le mode d'exp
tion préféré, reconnu pour s'adapter le mieux à nos c
nances, à la répartition de la propriété, aux mœurs et
tudes de nos cultivateurs. Indépendants et très capabl
juger, le fermage réalise pour eux le *chacun chez soi*, c
pour soi ; s'ils réussissent, ils en ont seuls le profit ; s
trompent ou s'abandonnent, c'est à leurs risques. Par
sont ou devraient être incités à éviter les procédés ma
et à tendre toujours vers les meilleurs.

L'école de science sociale dont M. Le Play a été le fon
et reste l'âme, critique le fermage, non seulement c
moins adapté que le métayage aux époques de crise
transition, mais en soi, comme favorisant moins les r
chements de propriétaire à locataire, la communau
efforts, le patronage, le progrès agricole lui-même.

On peut se demander d'abord si le métayage ne ren
rait pas dans le caractère et les mœurs des habitants d
des résistances ou des inaptitudes insurmontables, et si,
en soi, il réalise autant d'avantages. Il serait intéress
l'étudier dans le Midi, où on le peut, et, encore plus,
voir à l'épreuve dans le Nord, si quelque occasion s'en
tait. Ces questions ne sont-elles pas opportunes et dig
votre attention ?

Les cultivateurs en quête de se dédommager des ress
qui leur manquent, du colza, des céréales qui ne rap
plus, ou du moins plus assez, n'ont pas attendu nos c
alors que la culture herbagère était florissante, pour
tir les labours en pâturages, maintenant que la consom

Digitized by Google

du cidre s'accroît, que les pommes sont recherchées, pour planter des pommiers. Dans ces directions, pourtant, ils pourraient mieux faire qu'ils ne font, tenir davantage au relèvement de leur race bovine dégénérée, au choix des meilleures espèces de pommes (elles valent dans l'Eure un tiers de moins que dans le Calvados); donner plus de soin à la confection du cidre, au nettoyage des fûts, au soutirage, etc. En ce sens, les bons avis de la Société sont encore utiles.

Si du domaine agricole un peu tourmenté et assombri de trop de nuages, nous revenons à l'archéologie qui parle aussi de ruines, à l'histoire qui nous entretient des orages d'antan, du moins avec l'une s'agit-il de ruines précieuses à protéger; avec l'autre, l'inconnu a l'attrait de la lumière à faire, de la vérité à dégager, et n'offre plus rien de propre à agiter, à inquiéter les âmes; il ne pourrait effrayer que les indolents, incapables d'affronter les recherches dans les manuscrits ou dans les livres.

De ce côté, sans compter les voies où l'initiative de chacun peut s'engager, les pistes que l'observation et parfois le hasard font découvrir, la Société n'a-t-elle pas approuvé, adopté deux programmes excellents, qui ont reçu un commencement de réalisation, mais dont la plus large part reste à remplir?

M. l'abbé Lebeurier a fourni des modèles de ces monographies locales qu'il eût voulues pour toutes nos communes. Il est à regretter qu'il n'ait pu poursuivre son entreprise, car i était mieux que personne à même de la mener à bien. Ains qu'on l'a prétendu du dictionnaire de l'Académie, il en est, je crois, resté à la lettre A. D'autres travailleurs et érudits ont, çà et là, comblé des lacunes, écrit l'histoire de leur cité ou de leur village; mais quel vaste champ reste à parcourir!

Une des applications les plus aisées, mais peut-être les plus utiles de ces monographies locales, ce sont les inventaires, les recolements des objets mobiliers précieux ou intéressants qui décorent nos églises. Ils sont l'objet de prescriptions administratives; mais c'est vraiment le rôle des Sociétés préposées à

Digitized by Google

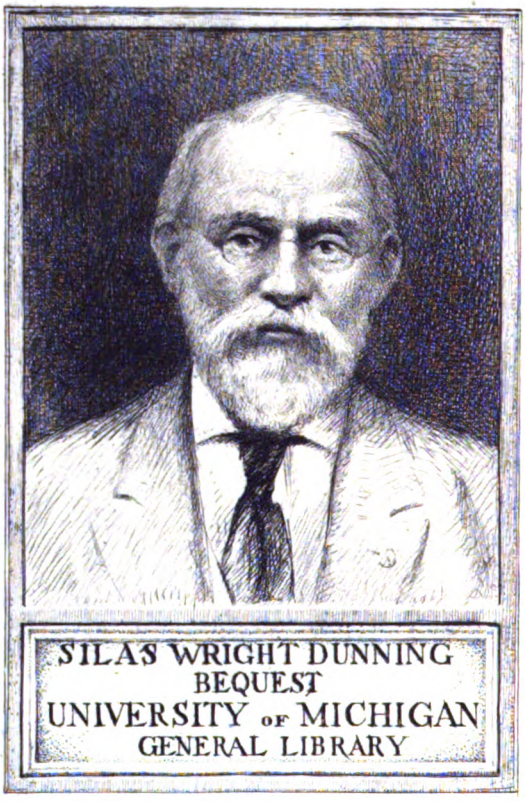

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
162
.E912

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

(IVe SÉRIE)

TOME HUITIÈME

Années 1889 et 1890

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

1892

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. LIOT, libraire.

ET A PARIS

Chez M. MARTIN, libraire, 19, boulevard Haussmann.

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

(IVe SÉRIE)

TOME HUITIÈME

Années 1889 et 1890

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

—

1892

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nigh.
4-21-31
21367

TABLE DES MATIÈRES

DISCOURS. — RAPPORTS. — EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DISTRIBUTIONS DE PRIX

	Pages.
Discours prononcé par M. JOIN-LAMBERT, président de la Société, à la séance générale du 31 mars 1889.....	I
Liste des récompenses décernées aux personnes qui, dans l'arrondissement d'Évreux, ont détruit, pendant l'année 1889, la plus grande quantité de hannetons. (Séance générale du 30 juin 1889.).....	XI
Concours agricole départemental, tenu les 24 et 25 août 1889, à Beaumont-le-Roger (arrondissement de Bernay). Extrait du procès-verbal.....	XIII
Discours prononcé par M. JOIN-LAMBERT, président de la Société.....	XV
Rapport sur le concours d'installation perfectionnée de laiteries, etc... de l'arrondissement de Bernay, par M. DUMÉRIL, membre de la Société.....	XXII
Toast de M. le Maire de Beaumont-le-Roger.....	XXXI
Toast de M. JOIN-LAMBERT.....	XXXIII
Liste des récompenses.....	XXXVI
Exposition universelle de 1889.....	XLIV
Etat de renseignements contenant l'indication des noms des exposants et des produits exposés.....	XLV

Digitized by Google

Pages.

Allocution prononcée par M. Join-Lambert, président de la Société, à la séance générale du 22 décembre 1889. XLIX

Réorganisation de la section de Louviers. — Extrait du procès-verbal de la séance générale tenue à Evreux le 22 décembre 1889... LV

Section de l'arrondissement de Louviers. — Concours agricole, tenu à Gaillon, le 14 septembre 1890. — Discours prononcé par M. Prétavoine, président de la section..... LVIII

Rapport sur la visite des fermes du canton de Gaillon, par M. Ferrand, secrétaire de la commission LXI

Listes des récompenses..... LXXXV

Section de l'arrondissement de Pont-Audemer. — Concours agricole, tenu à Saint-Georges-du-Vièvre, le 14 septembre 1890. — Discours prononcé par M. Emile Hébert, président de la section..... XCIV

Liste des récompenses..... CII

Section de l'arrondissement de Bernay. — Concours agricole, tenu à la Neuville-du-Bosc, le 20 septembre 1890. — Discours prononcé par M. le duc de Broglie, président de la section..... CVIII

Liste des récompenses. CXI

Expériences et exposition d'instruments et machines agricoles à Saint-André de l'Eure, le 5 octobre 1890.— Discours prononcé par M. Charpentier, président de la section d'agriculture..... CXVII

Liste des récompenses CXXII

TRAVAUX DIVERS

AGRICULTURE ET SCIENCES

Vœux émis par la Société libre de l'Eure dans sa séance générale du 30 juin 1889..... 1

Vœux émis par la section d'agriculture dans sa séance générale du 18 janvier 1890..... 3

Rapport sur le Congrès pomologique de Caen (octobre 1890) par M. Lapeltey, membre de la Société, lu à la séance générale du 14 décembre 1890.... 4

Digitized by Google

Pages.

Rapport sur la fromagerie de M. Masson à Bois-Jérôme, par M. CHARPENTIER, membre de la Société, lu à la séance générale du 14 décembre 1890..... 10

Rapport sur : 1° l'inauguration du buste de M. Morière (Caen, le 23 octobre); 2° les expositions d'horticulture à Caen (25-27 octobre 1890) et à Alençon (12-16 novembre 1890), par M. LETELLIER-ALABOISSETTE membre de la Société (séance générale du 14 décembre 1890).. 15

Etat de l'agriculture et de l'économie rurale dans le département de l'Eure par M. A. BOURGNE, professeur départemental d'agriculture, membre de la société... 19

Inauguration à Saint-Aubin-d'Ecrosville du buste du docteur Auzoux, le 18 mai 1890..... 195

Rapport par M. Léon TYSSANDIER sur les poésies de M. Gustave Levavasseur, lu à la séance générale du 31 mars 1889..... 222

Rapport par M. Gustave PRÉVOST sur un ouvrage intitulé : *Notice généalogique sur la famille Le Doulx de Melleville*, par M. Charles MOLLE, ancien vice-président du tribunal civil, lu à la séance générale du 31 décembre 1889..... 235

Rapport au nom de la commission chargée de décerner le prix fondé par M. le marquis de BLOSSEVILLE, par M. Charles MOLLE, lu à la séance générale du 30 juin 1889..... 243

Congrès archéologique de France sous le patronage de la Société française d'archéologie (LVIe session), tenu à Evreux les 2, 3, 4, 5 et 6 juillet 1889..... 246

Notice par M. Charles MOLLE sur la sépulture découverte, par suite des travaux à la Cour d'assises d'Evreux, de Jacques Le Doulx de Melleville, haut doyen de la cathédrale et fondateur du grand séminaire, décédé en 1680. 250

Le tombeau préhistorique de Cocherel par M. FÉRAY, membre de la société..... 259

Discours prononcé le 6 juillet par M. JOIN-LAMBERT au Bec-Hellouin, à l'occasion de l'inauguration d'une plaque commémorative..... 285

Mazarin et l'abbaye du Bec, par M. l'abbé PORÉE..... 289

Discours prononcé par M. Eugène NIEL, délégué de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.. 293

Une pierre tombale du XVIe siècle, par M. Charles MOLLE. 296

Digitized by Google

Pages.

Allocution prononcée par M. JOIN-LAMBERT, président de la Société, à la séance générale du 22 décembre 1889. XLIX

Réorganisation de la section de Louviers. — Extrait du procès-verbal de la séance générale tenue à Evreux le 22 décembre 1889... LV

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS. — Concours agricole, tenu à Gaillon, le 14 septembre 1890. — Discours prononcé par M. PRÉTAVOINE, président de la section..... LVIII

Rapport sur la visite des fermes du canton de Gaillon, par M. FERRAND, secrétaire de la commission LXI

Listes des récompenses..... LXXXV

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER. — Concours agricole, tenu à Saint-Georges-du-Vièvre, le 14 septembre 1890. — Discours prononcé par M. Emile HÉBERT, président de la section..... XCIV

Liste des récompenses..... CII

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY. — Concours agricole, tenu à la Neuville-du-Bosc, le 20 septembre 1890. — Discours prononcé par M. le DUC DE BROGLIE, président de la section..... .. CVIII

Liste des récompenses. CXI

Expériences et exposition d'instruments et machines agricoles à Saint-André de l'Eure, le 5 octobre 1890.— Discours prononcé par M. CHARPENTIER, président de la section d'agriculture..... CXVII

Liste des récompenses CXXII

TRAVAUX DIVERS

AGRICULTURE ET SCIENCES

Vœux émis par la Société libre de l'Eure dans sa séance générale du 30 juin 1889..... 1

Vœux émis par la section d'agriculture dans sa séance générale du 18 janvier 1890..... 3

Rapport sur le Congrès pomologique de Caen (octobre 1890) par M. LAPELTEY, membre de la Société, lu à la séance générale du 14 décembre 1890.... 4

Digitized by Google

Pages.

Rapport sur la fromagerie de M. Masson à Bois-Jérôme, par M. Charpentier, membre de la Société, lu à la séance générale du 14 décembre 1890..... 10

Rapport sur : 1° l'inauguration du buste de M. Morière (Caen, le 23 octobre); 2° les expositions d'horticulture à Caen (25-27 octobre 1890) et à Alençon (12-16 novembre 1890), par M. Letellier-Alaboissette membre de la Société (séance générale du 14 décembre 1890).. 15

Etat de l'agriculture et de l'économie rurale dans le département de l'Eure par M. A. Bourgne, professeur départemental d'agriculture, membre de la société... 19

Inauguration à Saint-Aubin-d'Ecrosville du buste du docteur Auzoux, le 18 mai 1890..... 195

Rapport par M. Léon Tyssandier sur les poésies de M. Gustave Levavasseur, lu à la séance générale du 31 mars 1889..... 222

Rapport par M. Gustave Prévost sur un ouvrage intitulé : *Notice généalogique sur la famille Le Doulx de Melleville*, par M. Charles Molle, ancien vice-président du tribunal civil, lu à la séance générale du 31 décembre 1889..... 235

Rapport au nom de la commission chargée de décerner le prix fondé par M. le marquis de Blosseville, par M. Charles Molle, lu à la séance générale du 30 juin 1889..... 243

Congrès archéologique de France sous le patronage de la Société française d'archéologie (LVIe session), tenu à Evreux les 2, 3, 4, 5 et 6 juillet 1889..... 246

Notice par M. Charles Molle sur la sépulture découverte, par suite des travaux à la Cour d'assises d'Evreux, de Jacques Le Doulx de Melleville, haut doyen de la cathédrale et fondateur du grand séminaire, décédé en 1680. 250

Le tombeau préhistorique de Cocherel par M. Féray, membre de la société..... 259

Discours prononcé le 6 juillet par M. Join-Lambert au Bec-Hellouin, à l'occasion de l'inauguration d'une plaque commémorative..... 285

Mazarin et l'abbaye du Bec, par M. l'abbé Porée..... 289

Discours prononcé par M. Eugène Niel, délégué de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.. 293

Une pierre tombale du XVIe siècle, par M. Charles Molle. 296

Digitized by Google

Pages.

Liste des médailles décernées à la suite du Congrès archéologique..... 297

Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure et parues en 1888, par M. Louis Régnier, lu à la séance de la section de Bernay le 6 octobre 1889..... 299

Compte rendu de l'inauguration d'une plaque commémorative érigée, le dimanche 7 septembre 1890, en l'église de Menneval, pour honorer la mémoire de Gabriel du Moulin. *Discours prononcé par* Mgr de Lescaille..... 340

Gabriel du Moulin, historien. — Communication de M. l'abbé Porée..... 347

Notre Gabriel du Moulin, par Gustave Le Vavasseur..... 358

Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure et parues en 1889, par M. Louis Régnier, lu à la séance de la section de Bernay le 7 septembre 1890..... 365

Supplément aux rapports sur les publications parues en 1888 et 1889..... 423

Compte rendu de l'inauguration d'une plaque commémorative érigée, le dimanche 12 octobre 1890, à Granchain pour honorer la mémoire de Guillaume-Jacques Constant de Liberge de Granchain. — Discours prononcé par M. le premier président Boivin-Champeaux, président de la sous-section des lettres (section de Bernay)..... 425

Discours de M. le duc de Broglie..... 427

Marins normands contemporains et amis de Liberge de Granchain. — Communication de M. l'abbé Porée.... 430

Allocution de M. le baron de Forval..... 435

Œuvres d'art des églises du canton de Beaumesnil, par MM. l'abbé Bouillet et L. Régnier. — Communication faite à la séance de la section de Bernay le 12 octobre 1890..... 437

Documents sur la fondation et le fondateur du collège du Grand-Andely (Eure) communiqués par M. Armand Bénet, archiviste du Calvados, membre de la société.. 468

Journal de ce qui s'est passé en la Chambre du Tiers-Etat aux Etats-Généraux de 1614 par Claude Le Doulx de Melleville, lieutenant général d'Evreux, publié par M. Ch. Molle..... 493

Digitized by Google

Pages.

Bibliographie historique du département de l'Eure, pendant l'année 1890, par M. Louis Régnier..... 699
Acceptation du legs Lucien Fouché..... 761

LISTES DIVERSES

Ouvrages offerts à la Société par les auteurs et par les éditeurs ou envoyés par le Gouvernement..... 763
Liste des présidents de la Société depuis sa réorganisation en 1832..... 767
Composition de la Société, membres du bureau..... 771
Liste générale des membres de la Société..... 773
Sociétés correspondantes..... 801

ERRATA

IVe SÉRIE, TOME VII

Page 161, ligne 15. *Au lieu de :* Le Prévôt ne pouvait pas le prévoir, *lisez :* Le Prévôt ne pouvait pas ne pas le prévoir.

IVe SÉRIE, TOME VIII

Page 229, ligne 8. *Au lieu de :* paternel, *lisez :* fraternel.
Page 581, ligne 11. *Au lieu de :* Dimanche IXe de décembre, *lisez :* Mardy IXe de décembre.

Digitized by Google

Digitized by Google

Société libre d'Agriculture

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

SÉANCE GÉNÉRALE DU 31 MARS 1889

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. JOIN-LAMBERT

Président de la Société

MESSIEURS,

L'année dernière, en plaçant à votre tête M. le comte de Blangy, vous avez applaudi à l'essor et aux succès de votre jeune section de Pont-Audemer, dont il est le doyen très aimé et respecté, et que M. Emile Hébert a si brillamment fait revivre.

Cette année, votre souvenir est allé à la section de Bernay, et je sais que je dois lui reporter tout l'honneur qui m'est fait. Grâce à bon nombre de ses membres, depuis que son éminent président, en 1864, a regreffé sur l'ancien tronc ce rameau brisé, une sève active n'a cessé d'y circuler. Vous avez voulu donner un témoignage et un encouragement à ses travaux.

Dans ce cadre, la Société eût pu songer aussi au lustre à se procurer par son choix. Elle devait souhaiter revoir M. le duc de Broglie à cette place qu'il a occupée, mais le temps qui lui serait dérobé coûterait aux lettres françaises de trop belles pages d'histoire. M. Boivin-Champeaux, qui, à Bernay, ne préside plus qu'en second, et sur des personnages de la

Digitized by Google

vieille histoire normande, rend des arrêts écrits et motivés de main de maître, se montre également jaloux d'absorber dans l'étude une vie devenue plus que jamais laborieuse depuis qu'elle compte trop de loisirs.

Restait son collègue à la vice-présidence. Celui-ci n'eût pas cru sa bonne volonté et son dévouement suffisants pour assumer la responsabilité de la tâche, s'il ne savait quelle fixité, quelle fermeté de direction procurent l'autorité et l'expérience des membres permanents du bureau, et qu'en eux réside la tradition qui s'inspire du passé et assure l'avenir. C'est une heureuse fortune de leur être attaché déjà par des liens de sympathie que je m'efforcerai de resserrer encore.

Pour m'associer mieux à la vie présente de la Société, j'ai voulu me remettre exactement en mémoire son histoire déjà longue. En parcourant les galeries un peu mornes du passé, combien on y retrouve d'hommes dont l'image mériterait de ne pas s'effacer, de ceux qui ont fait plus d'œuvres que de bruit, qui ont défriché le champ et fourni de tels modèles, qu'à l'excuse de leurs successeurs, on peut dire qu'ils ont rendu leurs exemples trop difficiles à suivre; les Revert, Aug. Le Prevost, Antoine Passy, Bonnin, Raymond Bordeaux, Lebeurier, de Blosseville, pour ne citer parmi nos savants que les morts !

Leurs importants et nombreux travaux ne doivent pas seulement dormir dans nos archives, mais être présents à notre souvenir, et l'hommage qui leur sera fidèlement rendu aura pour eux d'autant plus de prix, que la Société marchera davantage sur leurs traces.

Combien de services aussi sur lesquels la fuite du temps projette son ombre ! Conférences faites par des lettrés ou des savants dont le renom s'annonçait et s'est confirmé; concours d'enseignement agricole, qui ont ouvert la voie aux leçons d'un professeur départemental et à celles de l'école du Neubourg; concours agricoles, répartis sur tous les points du département et dont on ne compte plus le nombre; campagnes

Digitized by Google

activement organisées contre les vers blancs et les hannetons; cartes ou études géologiques et topographiques, recherches de statistique, encyclopédie historique des communes du département, biographies, monographies traitant de monuments ou de localités, rapports étudiés sur des crises ou problèmes économiques, plaidoyers en faveur de l'agriculture à l'occasion des débats sur ses besoins ou ses vœux, syndicats suscités et patronnés.

Si je rappelle ces noms et ces services, ce n'est pas pour réparer à leur égard quelque injustice ; ils n'ont pas été méconnus ni ne sont oubliés de nous. C'est moins encore pour nous en faire un titre auprès de la génération actuelle, qui, avec raison, tient surtout compte de ce qui se fait sous ses yeux et pour elle.

Ce que j'ai dit de l'heureuse renaissance de la section de Pont-Audemer et de la vitalité de celle de Bernay suffit à prouver qu'elles ne mènent pas une existence oisive et se rendent utiles. Aux Andelys, notre Société se multiplie sous la direction de M. L. Passy, qui, fidèle à sa devise de famille, science et labeur, trouve le moyen de prodiguer son temps tout à la fois à la section de son arrondissement, à la grande Société nationale d'agriculture dont il est secrétaire perpétuel, à des études archéologiques, et même aux affaires publiques.

Le volume dans lequel la Société va s'occuper de réunir ses travaux des trois dernières années, montrera qu'elles ont été bien employées. On se demanderait plutôt si, après tout ce qui a été accompli, il reste quelque chose à faire, et si le zèle et l'activité de nos devanciers ont laissé à notre bonne volonté quelque parcelle du fonds commun à explorer et à féconder encore.

Depuis cinquante ans, on a poussé le réseau des voies de communication jusqu'à l'achèvement des chemins vicinaux, dont on a dit justement qu'ils sont les artères de la vie rurale, et jusqu'à l'entreprise des chemins ruraux. Les chemins de

Digitized by Google

fer ont été multipliés à ce point, que bon nombre d'entre eux, tant que la population, le commerce et la richesse ne se seront pas accrus, demeureront sans utilisation suffisante. L'instruction, cette diffusion, cette canalisation des idées, a été répandue ; l'enseignement agricole est donné et offert. La science met à la disposition des agriculteurs des semences de toute sorte améliorées, des engrais naturels ou artificiels énergiques, des machines à la fois ingénieuses et pratiques, qui décuplent en rapidité et en puissance le travail de l'homme et réalisent une réelle économie. Tout cela, c'est l'outillage individuel et général de l'agriculture transformé, perfectionné, tel qu'on nous recommandait de l'avoir pour accroître, ou du moins pour maintenir notre prospérité.

Cette ère de bonheur, de sécurité, de travail rémunérateur s'est-elle ouverte, je ne dis pas pour les retardataires, pour les adeptes obstinés de la routine, mais pour ceux qui s'ingénient, qui luttent et ne négligent de recourir à aucune amélioration, à aucun progrès ? Il s'en faut, et ce sont même les régions où les cultivateurs disposaient de plus de capitaux, étaient plus éclairés et entreprenants, telles que notre Vexin, le Nord, l'Aisne, qui souffrent davantage et supportent moins bien l'épreuve.

C'est que tout marche et tout change, non seulement chez nous, mais autour de nous, loin de nous. Pendant que d'un pas tranquille nous suivions la voie du progrès, reboisions quelques montagnes ou quelques coteaux, assainissions quelques marais, augmentions le rendement de nos champs de quelques hectolitres de blé, et que nous contemplions d'un œil satisfait cette œuvre assurément méritoire, mais modeste, des continents entiers s'ouvraient à la culture, au pâturage, et nous imposaient, avec une concurrence écrasante, des conditions nouvelles d'existence, de déclin à défaut d'une défense énergique.

Nos Sociétés de toutes parts, un homme dont le courage doit être salué avec reconnaissance dans ce département,

Digitized by Google

M. Pouyer-Quertier, ont entrepris cette défense. Leurs efforts n'ont pas été vains. L'agriculture a reçu quelques secours du relèvement des tarifs et de la dénonciation de certains traités. Tous ses organes ont demandé et demandent plus que jamais que la liberté de ses tarifs ne soit pas aliénée et qu'il ne soit plus renouvelé de traités à ses dépens. A cette condition, elle aura le répit, le temps de rechercher et d'espérer les moyens de salut.

Est-il possible de conjurer, d'atténuer les conséquences de cette évolution économique, dont la puissance semble devoir être irrésistible et fatale pour les vieilles nations pliant sous le poids de leurs dettes passées et sous les charges que les exigences de leur préservation accumulent chaque jour? Des panacées contre ces maux, il n'en existe certes pas ; des atténuations, peut-être. Fussions-nous condamnés au déclin, ce serait à nous, non de le subir, mais de protester, d'espérer contre toute espérance, de montrer de l'énergie, et, s'il est possible, d'en inspirer. Dans ces circonstances critiques, on peut dire des Sociétés telles que la nôtre, que, si elles n'existaient pas, il faudrait les inventer.

Sur le terrain agricole, on le voit, à quelques besoins que nos devanciers aient pourvu, à quelques progrès qu'ils aient contribué, par malheur et par suite des événements, on n'aperçoit que trop de difficultés nouvelles à vaincre, que trop de solutions à fournir. Ces difficultés ne sont aussi que trop connues. S'y étendre est la tâche de nos rapporteurs. Qu'il me soit cependant permis d'en signaler une.

Pendant longtemps, pour les régions où règne le fermage, les hommes compétents ont vécu sur cet axiome, que, pour être encouragé à améliorer, pour y trouver intérêt, pour en recueillir le profit, le locataire doit avoir devant soi un long avenir; que les baux de neuf ans sont trop courts, qu'il faudrait les prolonger, qu'ils ne sauraient être trop durables.

Cette pensée était juste. Jadis, sous l'influence de la routine, de la crainte d'un lointain obscur, l'accroissement de la durée

Digitized by Google

des baux ne se généralisait guère. Aujourd'hui, la marche est en sens opposé. Telle est l'instabilité des choses, telle est la défiance de l'avenir, que le cultivateur, bien loin de se vouloir lier pour plus de neuf années, s'efforce de ne s'engager que pour une durée moindre et contracte par période de trois, six ou neuf ans.

Le fermage par courtes périodes se résume en ceci : le locataire a reçu les terres fatiguées ; il lui faudrait plusieurs années pour les ramener à l'état normal. S'il doit les exploiter pendant neuf ans, il remontera la pente durant trois ans ; trois ans environ seront employés à les maintenir, et, pendant les trois dernières années, il les laissera redescendre au-dessous du pair. Si la durée de jouissance est moindre, c'est à peine si le niveau convenable sera atteint ; peut-être les terres resteront-elles toujours en état de culture et d'engrais insuffisant.

Comment alors l'augmentation des rendements qu'on nous recommande et que nous poursuivons se produirait-elle ? Comment la valeur locative des terres ne s'abaisserait-elle pas davantage, puisque, grâce à ce déplorable système, le cultivateur, en payant moins, ne bénéficie pas encore ? C'est l'agriculture descendant de plus en plus, mais cette fois par sa faute, la pente vers la misère.

La réduction des loyers ne constitue pas une perte pour le seul capital foncier : c'en est une énorme pour le pays ; c'est autant d'argent qui ne se transforme plus, n'enrichit plus le commerce et l'industrie, et, en circulant, ne tombe plus pour une part dans les caisses publiques.

Si l'avilissement du sol et des loyers est inévitable, résulte de force majeure, il est un malheur. Si des cultivateurs, par leur faute, diminuent leurs rendements pendant que les étrangers et bon nombre de Français les augmentent ; s'ils n'apportent plus sur les marchés, à l'alimentation publique, ce qu'ils devraient lui fournir ; si l'appauvrissement du sol, sa dépréciation et celle des loyers sont le fait d'une pratique

Digitized by Google

agricole vicieuse ; si la réduction de la durée des baux y est pour beaucoup, tout au moins pour quelque chose, n'est-il pas à propos de signaler et de combattre cette tendance ? La Société pourrait-elle réagir contre elle, doit-elle le tenter ? Je vous soumets la question. Existe-il, d'ailleurs, des remèdes que vous puissiez recommander, à ce mal de baux trop courts qui pousse les fermiers à la mauvaise culture systématique, et remettrait le sol dans un état contraire à toutes les données de la science et de la civilisation ?

Les uns préconisent l'indemnité à la sortie, en cas de plus-value, c'est-à-dire d'améliorations non épuisées ; d'autres, le métayage. La plus-value de sortie a eu les honneurs d'une séance à Bernay, si tant est qu'un exposé incisif, lumineux, mais pessimiste de la question par M. Boivin-Champeaux lui ait été profitable. Toutes les objections ont été résumées et mises en valeur par un jurisconsulte en garde contre les illusions. Mais les Anglais, gens pratiques d'ordinaire, ont pris confiance en ce système jusqu'à l'introduire dans leurs lois.

J'ai voulu savoir si l'expérience poursuivie depuis quatorze ans permet d'en bien augurer pour l'avenir. Une obligeante et intéressante réponse de la Société royale agricole d'Angleterre me fait savoir que la loi de 1875, dont l'application est facultative, a été peu mise en usage, et que l'on préfère prendre à l'amiable des arrangements conformes à ses dispositions ; que le fermier, étant assuré d'obtenir la compensation des améliorations non épuisées, y trouve encouragement et avantage ; mais que cela ne suffit pas à atténuer une dépréciation du sol qui atteint et même dépasse 30 p. 100. Ces renseignements me confirment dans la pensée qu'il devrait s'agir chez nous, non de réglementation légale, mais uniquement de faire entrer la clause de plus-value de sortie dans les usages et dans les conventions, ainsi qu'un propriétaire très éclairé de Bernay, M. Sément, vient d'en donner l'exemple. La perspective, pour un locataire, qu'il lui sera tenu compte de la plus-value acquise à la terre par ses efforts peut certainement l'en-

Digitized by Google

gager à en faire, et, comme les améliorations seront d'autant plus faciles et profitables que la période pour les réaliser sera plus longue, l'intérêt des deux parties à la prolongation des baux en résulterait.

Les théoriciens du métayage ne tendent pas à guérir le fermage des maux dont il est atteint; à leurs yeux, il est condamné.

Le fermage est cependant, parmi nous, le mode d'exploitation préféré, reconnu pour s'adapter le mieux à nos convenances, à la répartition de la propriété, aux mœurs et habitudes de nos cultivateurs. Indépendants et très capables de juger, le fermage réalise pour eux le *chacun chez soi*, *chacun pour soi;* s'ils réussissent, ils en ont seuls le profit; s'ils se trompent ou s'abandonnent, c'est à leurs risques. Par là, ils sont ou devraient être incités à éviter les procédés mauvais et à tendre toujours vers les meilleurs.

L'école de science sociale dont M. Le Play a été le fondateur et reste l'âme, critique le fermage, non seulement comme moins adapté que le métayage aux époques de crise et de transition, mais en soi, comme favorisant moins les rapprochements de propriétaire à locataire, la communauté des efforts, le patronage, le progrès agricole lui-même.

On peut se demander d'abord si le métayage ne rencontrerait pas dans le caractère et les mœurs des habitants du Nord des résistances ou des inaptitudes insurmontables, et si, même en soi, il réalise autant d'avantages. Il serait intéressant de l'étudier dans le Midi, où on le peut, et, encore plus, de le voir à l'épreuve dans le Nord, si quelque occasion s'en présentait. Ces questions ne sont-elles pas opportunes et dignes de votre attention?

Les cultivateurs en quête de se dédommager des ressources qui leur manquent, du colza, des céréales qui ne rapportent plus, ou du moins plus assez, n'ont pas attendu nos conseils, alors que la culture herbagère était florissante, pour convertir les labours en pâturages, maintenant que la consommation

Digitized by Google

du cidre s'accroît, que les pommes sont recherchées, pour planter des pommiers. Dans ces directions, pourtant, ils pourraient mieux faire qu'ils ne font, tenir davantage au relèvement de leur race bovine dégénérée, au choix des meilleures espèces de pommes (elles valent dans l'Eure un tiers de moins que dans le Calvados); donner plus de soin à la confection du cidre, au nettoyage des fûts, au soutirage, etc. En ce sens, les bons avis de la Société sont encore utiles.

Si du domaine agricole un peu tourmenté et assombri de trop de nuages, nous revenons à l'archéologie qui parle aussi de ruines, à l'histoire qui nous entretient des orages d'antan, du moins avec l'une s'agit-il de ruines précieuses à protéger; avec l'autre, l'inconnu a l'attrait de la lumière à faire, de la vérité à dégager, et n'offre plus rien de propre à agiter, à inquiéter les âmes; il ne pourrait effrayer que les indolents, incapables d'affronter les recherches dans les manuscrits ou dans les livres.

De ce côté, sans compter les voies où l'initiative de chacun peut s'engager, les pistes que l'observation et parfois le hasard font découvrir, la Société n'a-t-elle pas approuvé, adopté deux programmes excellents, qui ont reçu un commencement de réalisation, mais dont la plus large part reste à remplir?

M. l'abbé Lebeurier a fourni des modèles de ces monographies locales qu'il eût voulues pour toutes nos communes. Il est à regretter qu'il n'ait pu poursuivre son entreprise, car i était mieux que personne à même de la mener à bien. Ains qu'on l'a prétendu du dictionnaire de l'Académie, il en est, je crois, resté à la lettre A. D'autres travailleurs et érudits ont, çà et là, comblé des lacunes, écrit l'histoire de leur cité ou de leur village; mais quel vaste champ reste à parcourir!

Une des applications les plus aisées, mais peut-être les plus utiles de ces monographies locales, ce sont les inventaires, les recolements des objets mobiliers précieux ou intéressants qui décorent nos églises. Ils sont l'objet de prescriptions administratives; mais c'est vraiment le rôle des Sociétés préposées à

Digitized by Google

la préservation des antiquités, de suppléer l'administration ou de lui venir en aide. En pareil cas, le double emploi ne saurait nuire. Quelles occasions, pour ceux de nos compatriotes qui ont des connaissances et des loisirs, d'exercer leur critique, de dépenser leur bonne volonté et d'employer leur temps !

M. Chassant a tracé un tableau étendu des hommes distingués ou célèbres que notre territoire départemental a produits depuis des siècles. Il avait en vue de provoquer une série de monographies sur les personnes, parallèlement à celles conçues par M. Lebeurier pour les communes.

Bon nombre de nos célébrités ont leur histoire, quelques-unes ont ou vont avoir leur buste. Le projet que vous avez formé d'en élever un à M. le docteur Auzoux est en très bonne voie. Dans ce cadre des biographies, il reste des lacunes, partant, d'amples moissons à faire. Notre instruction gagnerait peu à laisser surtout les sculpteurs et fondeurs s'attaquer à la besogne. M. Prevost, en faisant connaître l'intéressante famille des Le Batelier d'Aviron, nous a donné un double exemple, le sien et celui des savants Ebroïciens qui devront retrouver dans leur ville d'autres imitateurs que leur biographe. En parlant à la Société d'un érudit chroniqueur normand du XVIIe siècle, trop peu connu, du Buisson-Aubenay, je paierai mon tribut à ce programme.

Le congrès que la Société française d'archéologie se prépare à tenir cette année à Evreux sera pour la ville et pour notre Société une vraie bonne fortune. Des hommes éminents dont les explorations s'étendent à un champ très vaste nous fourniront l'occasion de profiter de leur érudition ; ils pourront susciter des études et ouvrir des voies.

Au moment d'exercer envers eux l'hospitalité, nous pouvions nous demander si nous serions sur tous les points du département également en mesure de remplir cette tâche. En effet, la Société centrale rayonne autour d'elle surtout par ses sections ; elle en compte autant que d'arrondissements, moins un. C'est pour votre nouveau président une très agréable mission de

Digitized by Google

vous apporter l'assurance que, si vous le souhaitez, et je n'en doute pas, cette lacune, qui n'a pas toujours existé, mais qui dure depuis longtemps, pourra bientôt être comblée. A Pont-Audemer, il s'est agi de créer de toutes pièces et de susciter une association nouvelle ; il a fallu y dépenser d'autant plus de temps et de peine. A Louviers, une institution existante, un comice qui a subi l'épreuve des années, nombreux, bien organisé, très honorablement composé et dirigé, s'affilierait à nous. Dans le premier cas, nous avons fêté une naissance ; dans celui-ci, nous aurions à célébrer un mariage, et l'union serait contractée sous les plus heureux auspices. Les garants du bonheur en mariage seraient les sympathies que nous offrons de grand cœur et celles que, de la meilleure grâce, le très distingué président du comice, M. Prétavoine, nous témoigne.

Vous nous autoriserez, j'imagine, à sceller cette alliance, dont les deux parties et les intérêts agricoles qu'elles ont en garde devront profiter, et vous serez heureux d'accroître de cette façon vos devoirs de coopération et de confraternité.

Mais puisque nos parlions de travail et d'emploi utile de notre temps, c'est le cas de ne pas davantage vous faire perdre le vôtre, et de finir sur cette pensée pratique : *Laboremus.*

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

Décernées aux personnes qui, dans l'arrondissement d'Évreux, ont détruit pendant l'année 1889, *la plus grande quantité de hannetons. (Séance générale du* 30 *juin* 1889.)

		KILOG.
1re (60 fr.)	M. Drouard (Jules), cultivateur à Miserey . .	1,566
2e (50 fr.)	M. Levaché (Honoré), menuisier à Corneuil .	1,264
3e (40 fr.)	M. Thouin, instituteur aux Essarts	840
4e (30 fr.)	M. Jeuffroy (Eugène), maréchal à Thomer-la-Sôgne.	791
5e (30 fr.)	M. Deshayes (François), journalier à Morainville.	704
6e (25 fr.)	Mme veuve Véron, journalière à Thomer-la-Sôgne.	739
7e (25 fr.)	M. Manne, journalier à Aviron	639
8e (20 fr.)	M. Moulin (Louis), cultivateur à Gauciel . . .	477
9e (20 fr.)	L'école communale de Nonancourt	468
10e (20 fr.)	M. L'Hopital (Joseph), propriétaire à Angerville.	408
11e (20 fr.)	L'école communale de Droisy (canton de Nonancourt).	400
12e (20 fr.)	M. Richer (Frédéric), journalier à Manthelon. .	400
13e (15 fr.)	Mme Drouin (Mathilde), journalière à Thomer-la-Sôgne.	327
14e (15 fr.)	M. Dequenet (Eugène), journalier à Huest. .	302
15e (10 fr.)	M. Denis, cultivateur à Miserey-Breuil . . .	289
16e (10 fr.)	L'école communale de Cintray	275
17e (10 fr.)	L'école communale de Grossœuvre.	270
18e (10 fr.)	M. Peteil (Dominique), cultivateur à Nogent-le-Sec.	265
19e (10 fr.)	Le château de Bois-Girout, à Creton	252
20e (10 fr.)	M. Belmont (Jacob), journalier à Saint-Vincent-des-Bois	250
21e (10 fr.)	L'école communale de Villez-Champ-Dominel .	218
22e (10 fr.)	L'école communale de Grandvilliers	215
23e (10 fr.)	L'école communale de Bois-Normand. . . .	214
24e (10 fr.)	M. Maillard, cultivateur à Huest	210
25e (10 fr.)	L'école communale de Boissy.	88

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

TENU LES 24 ET 25 AOUT 1889

A Beaumont-le-Roger, arrondissement de Bernay

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Le concours départemental a eu lieu à Beaumont-le-Roger, les 24 et 25 août 1889.

L'organisation a été dirigée avec autant de soin que de goût par l'administration municipale de la ville et par la section de Bernay. Les animaux et les instruments étaient très nombreux et fort remarquables, les exposants étaient au nombre de 140. Le concours comprenait : 16 taureaux, 55 vaches laitières, 45 génisses, 17 chevaux de trait, 30 juments, 13 béliers, 12 lots de brebis, 38 lots d'animaux de basse-cour. Il y avait en outre, 14 exposants de machines et 38 de produits agricoles.

Une brillante exposition d'horticulture, organisée par la Société d'horticulture du centre de la Normandie, réunissait sous une élégante tente de nombreuses variétés de plantes et de fleurs qui offraient le plus agréable spectacle.

Le soir un banquet a été offert par la Société d'horticulture aux membres de la Société d'agriculture.

Le dimanche 25 août, ont eu lieu dans la matinée les concours de maréchalerie et de labourage. Après ces opérations, à onze heures, une messe en musique a été chantée dans l'église de Beaumont-le-Roger.

La séance publique s'est ouverte à 3 heures sur l'une des places de la ville. Sur l'estrade ont pris place, à côté de M. Join-Lambert, président de la Société, MM. Izarn, vice-président ;

Digitized by Google

Conard, maire ; Camille Fouquet, député ; le comte de Boisgelin, Emile Hébert, conseillers généraux ; le duc de Broglie, président de la section de Bernay ; Loutreul, président de la Société d'horticulture du centre de la Normandie ; l'abbé Loquin, curé-doyen ; Lerenard-Lavallée, secrétaire de la section de Bernay ; Cauchepin, vice-secrétaire ; Mignon, trésorier ; Léon Petit, secrétaire de la Société d'agriculture, et Letellier-Alaboissette, trésorier.

M. Join-Lambert, président, a ouvert la séance par un discours vivement applaudi.

M. Duméril a lu son rapport sur les travaux de la commission du concours de culture perfectionnée et M. Léon Petit, secrétaire de la Société, a proclamé les noms des lauréats.

A sept heures, un banquet a réuni deux cents convives dans une salle brillamment décorée.

Un feu d'artifice et des illuminations ont terminé cette belle journée.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. JOIN-LAMBERT

Président de la Société

MESSIEURS,

L'agriculture vient de traverser sa période décisive et la plus active. La moisson est une fête quand la nature a secondé le travail de l'homme, quand la terre récompense ses soins, quand les produits sont abondants, lorsque le prix à en tirer est rémunérateur et permet de faire honneur à toutes les obligations en assurant à la famille un avenir de sécurité et de bien-être.

Si, de plus, le soleil prodigue ses rayons qui ont été un bienfait et qui restent toujours une joie, la fête est complète. C'est le cas aujourd'hui, puisque le soleil brille et que vous êtes sortis sans encombre de toutes les épreuves auxquelles votre œuvre est incessamment exposée.

Les fléaux vous ont été cléments, les nuages vous ont donné la pluie pour désaltérer les plantes et vous ont épargné la grêle qui ravage. Cette année, le ver blanc, ennemi souterrain, au lieu de s'attaquer aux racines, s'est risqué au dehors sous forme de hanneton et s'est livré à ses exterminateurs résolus à couper court en sa personne à la reproduction des larves futures. La Société a pris l'initiative de cette guerre et partage volontiers la responsabilité de ces hécatombes cruelles, mais utiles, avec le Conseil général, qui y a concouru par ses subventions, avec les syndicats, les municipalités et les cultivateurs, qui ont compris l'avantage du but poursuivi et se sont concertés pour l'atteindre.

Digitized by Google

Enfin, vous êtes entrés dans le port. Comme le navire chargé de marchandises, vos granges sont pleines de leurs récoltes.

A l'Exposition, où la France s'abandonne à la coquetterie de ses dons et de ses progrès, notre département a voulu aussi montrer par l'exhibition de ses produits qu'il a adopté les semences réputées les meilleures, et que le sol auquel il les confie les rend en grains superbes ; il a envoyé des laines, des cidres, des eaux-de-vie. Nous félicitons les exposants, et notre Société est heureuse d'avoir pu leur faciliter l'accès de ce champ clos pacifique, en prenant à sa charge l'envoi de leurs produits et l'emplacement où ils figurent.

Quand on a, à Paris et ici, ces agréables spectacles sous les yeux, on se dit : Ce n'est pas tout que le voyage ait été bon, que la cargaison soit sauve et qu'elle soit belle ; il faut aussi la réaliser avec avantage.

Pendant longtemps nous avons vu les produits de notre agriculture lutter sans défense contre ceux de pays nouveaux, exempts de toutes les charges et entraves qui nous accablent. Sa voix a été enfin entendue. L'expérience d'un tarif très modérément et prudemment protecteur est-elle heureuse ?

Les libre-échangistes ont beau dire, le relèvement des taxes prévient une dépression ruineuse des cours. Sur ce point les faits infligent à leurs assertions un premier démenti ; plus heureusement encore ils éprouvent une seconde déception. Ils assuraient que la légère satisfaction accordée au producteur serait payée par le consommateur ; or, celui-ci n'a pu s'apercevoir d'aucune aggravation des prix supportés par lui. Si quelqu'un voit diminuer ses bénéfices, ce serait tout au plus l'intermédiaire, moins intéressant parce que le nombre et le rôle pourraient en être très réduits.

J'aime et respecte les savants, les économistes, je les écoute, et trouve qu'il faut beaucoup les consulter ; mais je ne suis pas fâché, je l'avoue, quand le simple bon sens a raison de leurs théories et de leurs systèmes. Ce modeste et honnête person-

Digitized by Google

nage est sujet à tant d'infidélités et d'affronts que sa revanche me fait grand plaisir.

Puisqu'on se trouve bien de ne plus ouvrir sa porte toute grande aux Américains, qui nous fermaient la leur, et aux Italiens, qui ne l'entr'ouvraient qu'à demi, c'est le moment de persister dans cette voie et de ne plus lier par des traités notre agriculture, heureuse d'être affranchie.

Il n'importe pas seulement que l'agriculteur tire meilleur parti de ses produits grâce à des tarifs et à des prix rémunérateurs, on le presse aussi de tirer meilleur parti du sol qu'il cultive, d'accroître les rendements, d'améliorer les races ; et la conquête de ces avantages, dit-on, ne dépend que de lui.

Nous ne sommes pas si aveugles que nous ignorions nos points faibles, ni si attardés dans la routine que nous ne travaillions à y remédier. Tout le monde, ici, convient que notre race de bétail était dégénérée, et que si chacune des bêtes qu peuplent nos étables était meilleure, elle n'aurait coûté plus cher ni à produire ni à nourrir, et se vendrait davantage.

Depuis deux ans, la section de Bernay a organisé des concours cantonaux et d'arrondissement, qui semblent avoir encouragé les cultivateurs à se procurer des taureaux cotentins supérieurs. Le concours départemental continue l'œuvre commencée et montre qu'avec un peu de temps et de persévérance, nn progrès sera réalisé.

L'école du Neubourg et les grands établissements agricoles contribuent par leur enseignement ou leurs exemples à faire adopter les espèces de céréales plus productives et moins sujettes à la verse, les machines perfectionnées et les engrais chimiques dont l'emploi est encore restreint dans cette contrée.

Malheureusement il ne suffit pas toujours de savoir et de vouloir, il faut pouvoir. Pour l'usage utile des machines, il faut de l'étendue de culture et des ouvriers de bonne volonté ; les engrais chimiques ne réussissent que s'ils sont purs, c'est-

Digitized by Google

à-dire les vendeurs honnêtes ; les labours profonds procurent une couche arable à la fois plus épaisse et plus féconde, à la condition que le sol ait été non seulement défoncé, mais fertilisé en proportion accrue. Aussi fait-on cette objection assez naturelle : Nous tenterions avec empressement tous ces progrès si notre capital déjà insuffisant ne diminuait encore chaque jour.

C'est un précepte devenu banal que les nations, pour avoir de bonnes finances, doivent faire de la bonne politique, prudente et judicieuse. L'agriculture, pour être entreprise sagement et devenir prospère, exigerait-elle le renversement de l'aphorisme, et de bonnes finances comme levier et point de départ ?

La grande culture, cela va sans dire, réclame beaucoup de capital et même proportionnellement plus que la moyenne et la petite ; c'est-à-dire une mise de fonds de 500 francs par hectare, et même plus, lui est nécessaire, alors que sur de moindres surfaces on peut réussir avec 200 ou 300 francs par hectare.

Pendant longtemps, les grandes exploitations, à capital abondant, telles qu'on les trouve en Angleterre, dans la région française du nord, dans notre Vexin, ont paru réaliser la perfection de l'outillage agricole et réunir le maximum des chances de succès. En Angleterre, elles sont très atteintes par la crise ; peut-être résistent-elles mieux en France ; nulle part elles ne sont indemnes.

Nos cultivateurs se sont souvent engagés dans la petite et la moyenne culture avec un capital proportionnel faible. C'est pour eux surtout que la question du crédit agricole a été si souvent agitée et qu'il eût été si désirable de la voir résolue.

Mais, en pareille occurrence, ce n'est pas sur le crédit, sur les autres qu'ils comptent, c'est, et avec raison, surtout sur eux-mêmes, sur leur travail opiniâtre, sur leur esprit d'économie. On peut le dire, ces vertus deviennent pour eux un supplément de capital, non seulement le plus honorable, mais le plus efficace et le plus sûr. Elles stimulent l'effort et protègent

Digitized by Google

contre les entraînements et les imprudences ; par elles le capital est souvent créé, toujours fructifié et préservé.

Aussi disons-nous à ceux qui, commençant avec peu, se sentent du cœur et des bras : « Allez de l'avant ; la nature ne fait sortir aucun être de rien ; mais, plus fécond que la nature, le travail a souvent cette puissance et accomplit ce miracle. »

Cependant, l'agriculteur n'est pas toujours aussi entreprenant ; sa prudence est parfois timorée, et elle l'induit en erreur lorsqu'elle lui conseille de contracter à court terme et de cultiver en quelque sorte *au jour le jour*. Au capital et au travail il faut, en effet, ajouter le temps avec la stabilité qu'il procure et la prévoyance qu'il impose.

La grande culture, il n'est pas besoin de le lui dire, ne saurait prudemment engager ses capitaux, faire des dépenses dont le temps seul peut lui apporter l'amortissement et le bénéfice, si la perspective d'un long avenir ne lui est assurée.

Mais bon nombre de nos cultivateurs n'entend plus s'engager dans des entreprises que pour des périodes aussi courtes que possible, 9 ans au plus, de préférence 3, 6 ou 9, à leur volonté. On se dit : Je vais pendant quelques années ramener la terre à un état sinon parfait, du moins convenable, et puis j'en tirerai ce que je pourrai, sans rien lui rendre ; de cette façon elle dépérira, mais je ne laisserai pas à un successeur le bénéfice de mes améliorations, et, si je reste, l'état défectueux pourra même m'aider à traiter à meilleur compte. Aux critiques de ce procédé : Certes, il n'est pas le meilleur, est-il répondu ; mais comment s'engager à long terme quand la valeur de nos produits subit des perturbations incessantes, dues à la concurrence étrangère ou à des traités qui font la part belle à nos rivaux ?

L'assistance des tarifs, nous en avons reconnu la nécessité ; mais elle n'est pas tout. A-t-on jamais vu la terre rapporter tout ce qu'elle peut produire si on ne lui fait plus d'avances ? et lui fera-t-on ces avances indispensables, si l'on ne peut compter sur un avenir certain pour les recouvrer avec bénéfice ?

Digitized by Google

Est-ce en suivant cette voie que les rendements par hectare seront augmentés et que l'on travaillera à l'amélioration des races avec la persévérance nécessaire ?

Les Anglais, gens peu chimériques d'ordinaire, se sont dit : Puisque les circonstances détournent le cultivateur de se créer des liens durables avec le sol qu'il cultive, pourquoi ne fera-t-on pas naître un intérêt qui l'engage à lui rester fidèle ? Déjà la loi lui interdit, sous peine d'indemnité, de détériorer le fonds. S'il construit des chemins, élève des clôtures ou des bâtiments utiles, approfondit la couche arable, fait des plantations ou des drainages ou toutes autres améliorations durables, pourquoi n'en serait-il pas également indemnisé ? Puisqu'à la sortie il doit tenir compte de ses négligences ou de ses erreurs, réciproquement il serait équitable de lui tenir compte de ses efforts et des améliorations *non épuisées* dont la plus-value demeure acquise au propriétaire. Le locataire serait ainsi intéressé à ne pas faire le vide derrière lui, et même à poursuivre son œuvre de progrès ; car on s'attache à une terre dont la belle condition fait honneur et plaisir.

Un éminent jurisconsulte de nos collègues, en étudiant cette réforme, a fait ressortir les complications de l'expertise à l'entrée, de l'arbitrage à la sortie ; mais la difficulté des moyens ne fait pas disparaître l'importance et l'opportunité du but. M. Sément, plus judicieux que les Anglais, a compris qu'au lieu d'inscrire ces garanties en faveur des locataires dans les lois, il était préférable de les introduire spontanément dans les mœurs et dans les baux, et il leur a fait place dans les siens.

Les idées que je viens d'effleurer ne sauraient à coup sûr apporter qu'une atténuation au mal des baux à court terme et de la culture sans lendemain. L'application en fût-elle salutaire, la prospérité agricole n'y trouverait, certes, pas une absolue garantie, car les causes de souffrance sont diverses.

Mais il faut aller au plus pressé. A chaque jour suffit sa peine, à chacun incombe sa tâche ; nous essayons de remplir

Digitized by Google

la nôtre. Les autorités du canton et de la ville ont fait mieux que remplir la leur : elles ont montré l'intérêt qu'elles portent à l'agriculture, en prêtant à ce concours une aide et un appui dont on ne saurait trop hautement et trop cordialement les remercier.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

D'INSTALLATION PERFECTIONNÉE DE LAITERIES, ETC

DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

PAR M. DUMERIL, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

La Société libre d'Agriculture de l'Eure a organisé cette année un concours de culture dans l'arrondissement de Bernay.

Une commission désignée par la Société a visité les exploitations des cultivateurs qui en ont fait la demande. Cette commission m'a choisi comme rapporteur.

Les appréciations que je vais vous soumettre ne me sont point personnelles : ce sont celles de la commission dont je me suis efforcé de résumer les opinions.

Le programme du concours avait été affiché à l'avance : nous l'avons suivi autant que possible. Cependant nous avons profité de la latitude qu'avait bien voulu nous laisser la Société, en augmentant le nombre des catégories concurrentes. C'est ainsi que nous avons fait une catégorie séparée des propriétaires exploitant eux-mêmes, que nous avons augmenté le nombre des récompenses pour les plantations de pommiers si nombreuses, si soignées dans l'arrondissement de Bernay.

La commission savait à l'avance que, même en éliminant du concours, conformément au programme, les grands lauréats de l'arrondissement, il se présenterait un grand nombre de concurrents dont le classement serait fort difficile.

Elle a cependant regretté que dans la catégorie de la petite culture, si nombreuse et si méritante, deux concurrents seule-

Digitized by Google

ment se soient présentés et que bien d'autres, qui auraient pu à juste titre prétendre à une récompense, aient préféré s'abstenir (par modestie sans doute).

Trois concours de spécialités avaient été organisés par la Société :

Pour les plantations de pommiers à cidre ;

Pour l'amélioration et la tenue des herbages ;

Pour l'installation des laiteries.

Les plantations de pommiers devaient être faites depuis moins de dix ans.

M. Foulogne, à la Haye-de-Calleville, nous a montré environ 500 pommiers récemment plantés, les uns en bordure des terres en labour, les autres dans les herbages.

Ces arbres, malgré la qualité quelquefois un peu inférieure des terrains où ils sont plantés, témoignent par leur belle venue des soins apportés à la plantation. La commission a décerné une médaille de bronze à M. Foulogne.

M. Letailleur, à Harcourt, ne concourait que pour ses plantations d'arbres. S'il eût voulu, il eût eu bien d'autres cordes à son arc : nous avons dû nous contenter d'admirer en passant ; mais pour les plantations elles-mêmes, nous n'avons vu nulle part d'arbres plus vigoureux, plus développés pour leur âge. M. Letailleur attribue modestement cette belle venue à la qualité de la terre : peut-être, quoiqu'il en dise, y est-il bien pour quelque chose. En tous cas, les arbres sont plantés par variétés différentes dans chaque rangée, de manière à faire la récolte en temps opportun et opérer les mélanges de variétés convenables pour la qualité du cidre. Si le nombre des arbres présentés (400) n'eût été un peu faible, la commission leur eût attribué une récompense d'un ordre plus élevé. Elle a dû se borner à décerner à M. Letailleur une médaille d'argent.

M. Pitou, à Beaumontel, s'est trouvé dans des conditions absolument différentes. Sur bruyères, sans défrichement, en plein caillou, il a planté, depuis 10 ans, 1,400 pommiers et 200 poiriers. Si là s'était bornée son œuvre, il n'aurait certai-

Digitized by Google

nement pu nous présenter que des manches à balai. Mais à mesure que les arbres poussaient, la terre poussait autour d'eux, grâce aux amendements, aux fumures annuelles. M. Pitou est arrivé à produire dans ce terrain ingrat des arbres vigoureux, dont la réussite, aujourd'hui assurée, transformera prochainement en terrain hautement productif, des friches et bruyères sans valeur il y a quelques années. La commission a décerné à M. Pitou une médaille de vermeil.

M. Pierre Sement, de Bernay, à St-Aubin-le-Vertueux, consacre ses loisirs et peut-être un peu ses capitaux à transformer toute une contrée. Dans des herbages tout nouvellement créés ou sur le point de l'être, et installés suivant toutes les règles de l'art, 2,000 pommiers admirablement plantés et soignés font déjà à leur propriétaire les plus belles promesses.

La commission a décerné à M. Sement, vu l'importance de ses travaux, le soin qu'il y a mis, l'ordre extrême qu'il applique à la culture comme il l'appliquait aux affaires, une médaille d'or offerte par la Société des Agriculteurs de France.

M. Manassès Conard, au Moulin-du-Parc, commune de Bosrobert, a acheté il y a quelques années une surface de 20 hectares. Je dis une surface, parce que à l'époque de l'achat il était difficile d'en bien définir la nature : ce n'était ni terre ni eau. Cette propriété, jadis ecclésiastique, avait été par une digue artificielle transformée en étang, annexe indispensable de tous les établissements religieux. Faute d'entretien, cet étang s'était tranformé lentement en un marécage, impraticable aussi bien à pied qu'en bateau, présentant çà et là des sources sans écoulement, des fondrières empestant la contrée par leurs exhalaisons malsaines. Une rivière venait en outre se perdre au milieu de ces fondrières. De ce chaos, M. Conard est arrivé à faire une prairie.

Il a habilement utilisé deux circonstances naturelles qui pouvaient lui venir en aide : le voisinage d'une côte à argile caillouteuse, la différence de niveau de la prairie située

Digitized by Google

en aval du marais et en contre-bas de la digue artificielle qui avait servi autrefois à créer l'étang. Il a attaqué la côte. transporté les argiles caillouteuses d'abord sur un chemin de fer aérien, ensuite sur un porteur Decauville, encaissé de la sorte : d'une part la rivière, de l'autre les principales sources dans deux canaux différents. Un drainage à ciel ouvert a amené le reste des eaux dans une série de collecteurs passant par des siphons sous les deux rivières, et finalement traversant la vieille digue de l'étang par un siphon qui permet à l'excédent des eaux non employées par le moulin de se déverser dans les prairies basses.

Ces anciennes fondrières, où un homme n'eût pu il y a dix ans s'aventurer sans danger, sont aujourd'hui devenues un terrain solide parcouru par un nombreux bétail. M. Conard continue à améliorer la nature de la prairie par des chaulages énergiques que rend économiques un four à chaux construit à cet effet.

Le résultat est des plus remarquables. M. Conard l'a obtenu, autant par la manière ingénieuse dont il a entrepris le travail, par la persévérance qu'il a apportée à le suivre, que par l'argent qu'il y a consacré. Non seulement il a transformé des terrains sans valeur en prairies productives, mais encore il a rendu service à toute la contrée en supprimant une source d'émanations pestilentielles.

Ces mérites ont paru de premier ordre à la commission, qui a décerné à M. Conard une médaille d'or.

Nous avions à décerner des prix pour l'installation de laiterie agricole. Un seul concurrent s'est présenté, M. Goubert, à la ferme de la Vacherie, commune de Barquet.

Cette installation nous a paru présenter le plus haut intérêt. C'est la laiterie moderne avec l'écrémeuse centrifuge Laval, faisant un beurre de première qualité, vendu en Angleterre, rivalisant avec les beurres d'Isigny.

M. Goubert est dans une situation qui semblait rendre diffi-

Digitized by Google

Enfin, vous êtes entrés dans le port. Comme le navire chargé de marchandises, vos granges sont pleines de leurs récoltes.

A l'Exposition, où la France s'abandonne à la coquetterie de ses dons et de ses progrès, notre département a voulu aussi montrer par l'exhibition de ses produits qu'il a adopté les semences réputées les meilleures, et que le sol auquel il les confie les rend en grains superbes ; il a envoyé des laines, des cidres, des eaux-de-vie. Nous félicitons les exposants, et notre Société est heureuse d'avoir pu leur faciliter l'accès de ce champ clos pacifique, en prenant à sa charge l'envoi de leurs produits et l'emplacement où ils figurent.

Quand on a, à Paris et ici, ces agréables spectacles sous les yeux, on se dit : Ce n'est pas tout que le voyage ait été bon, que la cargaison soit sauve et qu'elle soit belle ; il faut aussi la réaliser avec avantage.

Pendant longtemps nous avons vu les produits de notre agriculture lutter sans défense contre ceux de pays nouveaux, exempts de toutes les charges et entraves qui nous accablent. Sa voix a été enfin entendue. L'expérience d'un tarif très modérément et prudemment protecteur est-elle heureuse ?

Les libre-échangistes ont beau dire, le relèvement des taxes prévient une dépression ruineuse des cours. Sur ce point les faits infligent à leurs assertions un premier démenti ; plus heureusement encore ils éprouvent une seconde déception. Ils assuraient que la légère satisfaction accordée au producteur serait payée par le consommateur ; or, celui-ci n'a pu s'apercevoir d'aucune aggravation des prix supportés par lui. Si quelqu'un voit diminuer ses bénéfices, ce serait tout au plus l'intermédiaire, moins intéressant parce que le nombre et le rôle pourraient en être très réduits.

J'aime et respecte les savants, les économistes, je les écoute, et trouve qu'il faut beaucoup les consulter ; mais je ne suis pas fâché, je l'avoue, quand le simple bon sens a raison de leurs théories et de leurs systèmes. Ce modeste et honnête person-

Digitized by Google

nage est sujet à tant d'infidélités et d'affronts que sa revanche me fait grand plaisir.

Puisqu'on se trouve bien de ne plus ouvrir sa porte toute grande aux Américains, qui nous fermaient la leur, et aux Italiens, qui ne l'entr'ouvraient qu'à demi, c'est le moment de persister dans cette voie et de ne plus lier par des traités notre agriculture, heureuse d'être affranchie.

Il n'importe pas seulement que l'agriculteur tire meilleur parti de ses produits grâce à des tarifs et à des prix rémunérateurs, on le presse aussi de tirer meilleur parti du sol qu'il cultive, d'accroître les rendements, d'améliorer les races ; et la conquête de ces avantages, dit-on, ne dépend que de lui.

Nous ne sommes pas si aveugles que nous ignorions nos points faibles, ni si attardés dans la routine que nous ne travaillions à y remédier. Tout le monde, ici, convient que notre race de bétail était dégénérée, et que si chacune des bêtes qu peuplent nos étables était meilleure, elle n'aurait coûté plus cher ni à produire ni à nourrir, et se vendrait davantage.

Depuis deux ans, la section de Bernay a organisé des concours cantonaux et d'arrondissement, qui semblent avoir encouragé les cultivateurs à se procurer des taureaux cotentins supérieurs. Le concours départemental continue l'œuvre commencée et montre qu'avec un peu de temps et de persévérance, nn progrès sera réalisé.

L'école du Neubourg et les grands établissements agricoles contribuent par leur enseignement ou leurs exemples à faire adopter les espèces de céréales plus productives et moins sujettes à la verse, les machines perfectionnées et les engrais chimiques dont l'emploi est encore restreint dans cette contrée.

Malheureusement il ne suffit pas toujours de savoir et de vouloir, il faut pouvoir. Pour l'usage utile des machines, il faut de l'étendue de culture et des ouvriers de bonne volonté ; les engrais chimiques ne réussissent que s'ils sont purs, c'est-

Digitized by Google

à-dire les vendeurs honnêtes ; les labours profonds procurent une couche arable à la fois plus épaisse et plus féconde, à la condition que le sol ait été non seulement défoncé, mais fertilisé en proportion accrue. Aussi fait-on cette objection assez naturelle : Nous tenterions avec empressement tous ces progrès si notre capital déjà insuffisant ne diminuait encore chaque jour.

C'est un précepte devenu banal que les nations, pour avoir de bonnes finances, doivent faire de la bonne politique, prudente et judicieuse. L'agriculture, pour être entreprise sagement et devenir prospère, exigerait-elle le renversement de l'aphorisme, et de bonnes finances comme levier et point de départ ?

La grande culture, cela va sans dire, réclame beaucoup de capital et même proportionnellement plus que la moyenne et la petite ; c'est-à-dire une mise de fonds de 500 francs par hectare, et même plus, lui est nécessaire, alors que sur de moindres surfaces on peut réussir avec 200 ou 300 francs par hectare.

Pendant longtemps, les grandes exploitations, à capital abondant, telles qu'on les trouve en Angleterre, dans la région française du nord, dans notre Vexin, ont paru réaliser la perfection de l'outillage agricole et réunir le maximum des chances de succès. En Angleterre, elles sont très atteintes par la crise ; peut-être résistent-elles mieux en France ; nulle part elles ne sont indemnes.

Nos cultivateurs se sont souvent engagés dans la petite et la moyenne culture avec un capital proportionnel faible. C'est pour eux surtout que la question du crédit agricole a été si souvent agitée et qu'il eût été si désirable de la voir résolue.

Mais, en pareille occurrence, ce n'est pas sur le crédit, sur les autres qu'ils comptent, c'est, et avec raison, surtout sur eux-mêmes, sur leur travail opiniâtre, sur leur esprit d'économie. On peut le dire, ces vertus deviennent pour eux un supplément de capital, non seulement le plus honorable, mais le plus efficace et le plus sûr. Elles stimulent l'effort et protègent

Digitized by Google

contre les entraînements et les imprudences; par elles le capital est souvent créé, toujours fructifié et préservé.

Aussi disons-nous à ceux qui, commençant avec peu, se sentent du cœur et des bras : « Allez de l'avant; la nature ne fait sortir aucun être de rien; mais, plus fécond que la nature, le travail a souvent cette puissance et accomplit ce miracle. »

Cependant, l'agriculteur n'est pas toujours aussi entreprenant; sa prudence est parfois timorée, et elle l'induit en erreur lorsqu'elle lui conseille de contracter à court terme et de cultiver en quelque sorte *au jour le jour*. Au capital et au travail il faut, en effet, ajouter le temps avec la stabilité qu'il procure et la prévoyance qu'il impose.

La grande culture, il n'est pas besoin de le lui dire, ne saurait prudemment engager ses capitaux, faire des dépenses dont le temps seul peut lui apporter l'amortissement et le bénéfice, si la perspective d'un long avenir ne lui est assurée.

Mais bon nombre de nos cultivateurs n'entend plus s'engager dans des entreprises que pour des périodes aussi courtes que possible, 9 ans au plus, de préférence 3, 6 ou 9, à leur volonté. On se dit : Je vais pendant quelques années ramener la terre à un état sinon parfait, du moins convenable, et puis j'en tirerai ce que je pourrai, sans rien lui rendre; de cette façon elle dépérira, mais je ne laisserai pas à un successeur le bénéfice de mes améliorations, et, si je reste, l'état défectueux pourra même m'aider à traiter à meilleur compte. Aux critiques de ce procédé : Certes, il n'est pas le meilleur, est-il répondu; mais comment s'engager à long terme quand la valeur de nos produits subit des perturbations incessantes, dues à la concurrence étrangère ou à des traités qui font la part belle à nos rivaux ?

L'assistance des tarifs, nous en avons reconnu la nécessité; mais elle n'est pas tout. A-t-on jamais vu la terre rapporter tout ce qu'elle peut produire si on ne lui fait plus d'avances ? et lui fera-t-on ces avances indispensables, si l'on ne peut compter sur un avenir certain pour les recouvrer avec bénéfice?

Digitized by Google

Est-ce en suivant cette voie que les rendements par hectar
seront augmentés et que l'on travaillera à l'amélioration de
races avec la persévérance nécessaire ?

Les Anglais, gens peu chimériques d'ordinaire, se sont dit
Puisque les circonstances détournent le cultivateur de se crée
des liens durables avec le sol qu'il cultive, pourquoi ne ferait
on pas naître un intérêt qui l'engage à lui rester fidèle ? Déj
la loi lui interdit, sous peine d'indemnité, de détériorer l
fonds. S'il construit des chemins, élève des clôtures ou de
bâtiments utiles, approfondit la couche arable, fait des plan
tations ou des drainages ou toutes autres amélioration
durables, pourquoi n'en serait-il pas également indemnisé
Puisqu'à la sortie il doit tenir compte de ses négligences o
de ses erreurs, réciproquement il serait équitable de lui teni
compte de ses efforts et des améliorations *non épuisées* dont l
plus-value demeure acquise au propriétaire. Le locatair
serait ainsi intéressé à ne pas faire le vide derrière lui, e
même à poursuivre son œuvre de progrès ; car on s'attache
une terre dont la belle condition fait honneur et plaisir.

Un éminent jurisconsulte de nos collègues, en étudiant cett
réforme, a fait ressortir les complications de l'expertise à l'en
trée, de l'arbitrage à la sortie ; mais la difficulté des moyen
ne fait pas disparaître l'importance et l'opportunité du bu
M. Sément, plus judicieux que les Anglais, a compris qu'a
lieu d'inscrire ces garanties en faveur des locataires dans l
lois, il était préférable de les introduire spontanément dan
les mœurs et dans les baux, et il leur a fait place dans l
siens.

Les idées que je viens d'effleurer ne sauraient à coup su
apporter qu'une atténuation au mal des baux à court term
et de la culture sans lendemain. L'application en fût-elle sal
taire, la prospérité agricole n'y trouverait, certes, pas un
absolue garantie, car les causes de souffrance sont diverse

Mais il faut aller au plus pressé. A chaque jour suffit
peine, à chacun incombe sa tâche ; nous essayons de remp

Digitized by Google

la nôtre. Les autorités du canton et de la ville ont fait mieux que remplir la leur : elles ont montré l'intérêt qu'elles portent à l'agriculture, en prêtant à ce concours une aide et un appui dont on ne saurait trop hautement et trop cordialement les remercier.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

D'INSTALLATION PERFECTIONNÉE DE LAITERIES, ETC

DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

PAR M. DUMERIL, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

La Société libre d'Agriculture de l'Eure a organisé cette année un concours de culture dans l'arrondissement de Bernay.

Une commission désignée par la Société a visité les exploitations des cultivateurs qui en ont fait la demande. Cette commission m'a choisi comme rapporteur.

Les appréciations que je vais vous soumettre ne me sont point personnelles : ce sont celles de la commission dont je me suis efforcé de résumer les opinions.

Le programme du concours avait été affiché à l'avance ; nous l'avons suivi autant que possible. Cependant nous avons profité de la latitude qu'avait bien voulu nous laisser la Société en augmentant le nombre des catégories concurrentes. C'est ainsi que nous avons fait une catégorie séparée des propriétaires exploitant eux-mêmes, que nous avons augmenté le nombre des récompenses pour les plantations de pommiers si nombreuses, si soignées dans l'arrondissement de Bernay.

La commission savait à l'avance que, même en éliminant du concours, conformément au programme, les grands lauréats de l'arrondissement, il se présenterait un grand nombre de concurrents dont le classement serait fort difficile.

Elle a cependant regretté que dans la catégorie de la petite culture, si nombreuse et si méritante, deux concurrents seule

Digitized by Google

ment se soient présentés et que bien d'autres, qui auraient pu à juste titre prétendre à une récompense, aient préféré s'abstenir (par modestie sans doute).

Trois concours de spécialités avaient été organisés par la Société :

Pour les plantations de pommiers à cidre ;

Pour l'amélioration et la tenue des herbages ;

Pour l'installation des laiteries.

Les plantations de pommiers devaient être faites depuis moins de dix ans.

M. Foulogne, à la Haye-de-Calleville, nous a montré environ 500 pommiers récemment plantés, les uns en bordure des terres en labour, les autres dans les herbages.

Ces arbres, malgré la qualité quelquefois un peu inférieure des terrains où ils sont plantés, témoignent par leur belle venue des soins apportés à la plantation. La commission a décerné une médaille de bronze à M. Foulogne.

M. Letailleur, à Harcourt, ne concourait que pour ses plantations d'arbres. S'il eût voulu, il eût eu bien d'autres cordes à son arc : nous avons dû nous contenter d'admirer en passant ; mais pour les plantations elles-mêmes, nous n'avons vu nulle part d'arbres plus vigoureux, plus développés pour leur âge. M. Letailleur attribue modestement cette belle venue à la qualité de la terre : peut-être, quoiqu'il en dise, y est-il bien pour quelque chose. En tous cas, les arbres sont plantés par variétés différentes dans chaque rangée, de manière à faire la récolte en temps opportun et opérer les mélanges de variétés convenables pour la qualité du cidre. Si le nombre des arbres présentés (400) n'eût été un peu faible, la commission leur eût attribué une récompense d'un ordre plus élevé. Elle a dû se borner à décerner à M. Letailleur une médaille d'argent.

M. Pitou, à Beaumontel, s'est trouvé dans des conditions absolument différentes. Sur bruyères, sans défrichement, en plein caillou, il a planté, depuis 10 ans, 1,400 pommiers et 300 poiriers. Si là s'était bornée son œuvre, il n'aurait certai-

Digitized by Google

nement pu nous présenter que des manches à balai. Mais à mesure que les arbres poussaient, la terre poussait autour d'eux, grâce aux amendements, aux fumures annuelles. M. Pitou est arrivé à produire dans ce terrain ingrat des arbres vigoureux, dont la réussite, aujourd'hui assurée, transformera prochainement en terrain hautement productif, des friches et bruyères sans valeur il y a quelques années. La commission a décerné à M. Pitou une médaille de vermeil.

M. Pierre Sement, de Bernay, à St-Aubin-le-Vertueux, consacre ses loisirs et peut-être un peu ses capitaux à transformer toute une contrée. Dans des herbages tout nouvellement créés ou sur le point de l'être, et installés suivant toutes les règles de l'art, 2,000 pommiers admirablement plantés et soignés font déjà à leur propriétaire les plus belles promesses.

La commission a décerné à M. Sement, vu l'importance de ses travaux, le soin qu'il y a mis, l'ordre extrême qu'il applique à la culture comme il l'appliquait aux affaires, une médaille d'or offerte par la Société des Agriculteurs de France.

M. Manassès Conard, au Moulin-du-Parc, commune de Bosrobert, a acheté il y a quelques années une surface de 20 hectares. Je dis une surface, parce que à l'époque de l'achat il était difficile d'en bien définir la nature : ce n'était ni terre ni eau. Cette propriété, jadis ecclésiastique, avait été par une digue artificielle transformée en étang, annexe indispensable de tous les établissements religieux. Faute d'entretien, cet étang s'était tranformé lentement en un marécage, impraticable aussi bien à pied qu'en bateau, présentant çà et là des sources sans écoulement, des fondrières empestant la contrée par leurs exhalaisons malsaines. Une rivière venait en outre se perdre au milieu de ces fondrières. De ce chaos, M. Conard est arrivé à faire une prairie.

Il a habilement utilisé deux circonstances naturelles qui pouvaient lui venir en aide : le voisinage d'une côte à argile caillouteuse, la différence de niveau de la prairie située

Digitized by Google

en aval du marais et en contre-bas de la digue artificielle qui avait servi autrefois à créer l'étang. Il a attaqué la côte, transporté les argiles caillouteuses d'abord sur un chemin de fer aérien, ensuite sur un porteur Decauville, encaissé de la sorte : d'une part la rivière, de l'autre les principales sources dans deux canaux différents. Un drainage à ciel ouvert a amené le reste des eaux dans une série de collecteurs passant par des siphons sous les deux rivières, et finalement traversant la vieille digue de l'étang par un siphon qui permet à l'excédent des eaux non employées par le moulin de se déverser dans les prairies basses.

Ces anciennes fondrières, où un homme n'eût pu il y a dix ans s'aventurer sans danger, sont aujourd'hui devenues un terrain solide parcouru par un nombreux bétail. M. Conard continue à améliorer la nature de la prairie par des chaulages énergiques que rend économiques un four à chaux construit à cet effet.

Le résultat est des plus remarquables. M. Conard l'a obtenu, autant par la manière ingénieuse dont il a entrepris le travail, par la persévérance qu'il a apportée à le suivre, que par l'argent qu'il y a consacré. Non seulement il a transformé des terrains sans valeur en prairies productives, mais encore il a rendu service à toute la contrée en supprimant une source d'émanations pestilentielles.

Ces mérites ont paru de premier ordre à la commission, qui a décerné à M. Conard une médaille d'or.

Nous avions à décerner des prix pour l'installation de laiterie agricole. Un seul concurrent s'est présenté, M. Goubert, à la ferme de la Vacherie, commune de Barquet.

Cette installation nous a paru présenter le plus haut intérêt. C'est la laiterie moderne avec l'écrémeuse centrifuge Laval, faisant un beurre de première qualité, vendu en Angleterre, rivalisant avec les beurres d'Isigny.

M. Goubert est dans une situation qui semblait rendre diffi-

Digitized by Google

cile une pareille installation : il n'est point propriétaire de son exploitation : aussi a-t-il dû faire une construction légère facile à déplacer. A l'extérieur, un manège à plan incliné à un cheval, recouvert d'un toit ; à l'intérieur, une écrémeuse Laval, une baratte danoise, une délaiteuse, une pompe pour amener l'eau, le tout dans un bâtiment de 25 m. q. A côté, un petit bâtiment de 12 m. q. où l'on met le beurre et la crème. Le tout, manège, machines, bâtiment, a coûté 4,000 fr.

Avec ce matériel, M. Goubert travaille par jour en ce moment 750 litres de lait : deux heures d'attelée d'un cheval le matin et deux heures le soir suffisent pour l'écrémage de 750 litres. 3 fois par semaine la crème est barattée.

Avec ce procédé, il faut à M. Goubert, pour obtenir 1 kilo de beurre, de 21l,7 à 23l et demi de lait suivant la nourriture des animaux, au lieu de 25 litres autrefois nécessaires.

De plus, le lait doux provenant de l'écrémage est absolument frais et d'une qualité par conséquent bien supérieure à celui que l'on obtient en laissant lentement monter la crème.

En prenant par kilo de beurre une moyenne de 22 litres de lait, à 10 centimes le litre, le beurre revient à 2,20 le kilo. Le plus bas cours du beurre est de 2,40 : chaque kilo de beurre produit donne donc au minimum un bénéfice brut de 20 centimes.

La fabrication de 35 kilos par jour donne donc un produit brut de 7 fr. en sus du prix du lait.

Les frais généraux ne se montent qu'à 6 fr. 1 homme à 3 fr. 4 heures de cheval, 2 fr. ; intérêt et amortissement à 10 p. 100, 1 fr. Le prix de revient du lait doux écrémé est donc de moins que rien, et M. Goubert serait encore en bénéfice s'il jetait le lait écrémé et le lait de beurre. Vous pensez bien qu'il ne le jette pas, si ce n'est à ses veaux d'élève et dans sa porcherie.

Ce résultat nous a paru si remarquable, si utile à être porté à la connaissance de chacun dans un pays où le lait est un des meilleurs de France, et en même temps le meilleur

Digitized by Google

marché à ma connaissance, où des laiteries coopératives installées sur ce modèle pourraient, dans chaque commune, rendre de si grands services tant à la petite qu'à la grande culture, que nous avons décerné une médaille d'or à M. Goubert et une médaille de bronze à M. Houan fils, collaborateur de M. Goubert, pour l'installation et la direction de cette laiterie.

Dans la catégorie de la petite culture, M. Pierre Morin, à la Haye-de-Calleville, cultive en location principalement, une propriété composée de 9 hectares d'herbages plantés et de 20 hectares en labour. 12 bêtes à cornes dont 1 taureau, 8 truies portières, 1 verrat, 5 chevaux dont 2 poulains, lui constituent un bétail assez considérable pour qu'il n'emploie pas d'engrais chimiques et que la qualité de ses récoltes témoignent néanmoins du bon état de ses terres. La commission décerne à M. Morin une médaille de bronze.

M. Victor Duval, au Thilleul-Othon, ne cultive que 20 hectares entièrement en labour. Quatre chevaux, quatre vaches constituent un bétail un peu faible pour son exploitation et il n'a point recours aux engrais chimiques. Par contre, le nombre relativement élevé de ses chevaux, le soin qu'il met à travailler et à nettoyer ses terres, lui permettent, malgré une fumure évidemment un peu faible, d'obtenir, en dehors de sa sole de blé, une belle récolte de colza et de lin sur une surface d'environ 4 hectares. C'est ce travail soigné de la terre que la commission a voulu récompenser en décernant à M. Duval la première récompense de la catégorie, une médaille de vermeil grand module.

Dans la catégorie des propriétaires exploitant eux-mêmes, M. Cassé, à Saint-Aubin-de-Scellon, nous a fait visiter une propriété d'environ 36 hectares dont 9 en herbages bien tenus.

Un bétail assez considérable, 2 chevaux, 4 juments poulinières, des essais comparatifs sur différentes variétés de

Digitized by Google

racines fourragères nous ont paru constituer un ensemble satisfaisant qui a valu à M. Cassé une médaille d'argent.

Tout auprès de Beaumont, à Beaumontel, M. Charles Pollard nous a montré une propriété d'une étendue de 90 hectares qu'il exploite lui-même.

M. Pollard y nourrit 8 chevaux et 22 vaches laitières, ce qui ne constitue guère qu'une tête de gros bétail par 3 hectares. Mais, d'une part, M. Pollard convertit une partie de ses pailles en fumier à Beaumont et, de l'autre, il emploie annuellement 10,000 kilos de nitrate et 15.000 kilos de superphosphate. Cette quantité d'engrais chimiques s'ajoutant au fumier de la ferme représente, tout compte fait, plus que la fumure d'une bête à l'hectare, et c'est ce qui explique les belles récoltes obtenues en général par M. Pollard, et en particulier la qualité absolument exceptionelle des 10 hectares de betteraves sucrières qui constituent un des pivots de cette culture.

La commission a décerné à M. Pollard une médaille de vermeil grand module.

Dans la catégorie de la grande culture réservée aux fermiers, M. Alphonse Ramier, à Fumechon, nous a fait visiter une superbe ferme de 150 hectares, dont 130 en labour.

M. Ramier a l'avantage d'occuper une ferme luxueusement aménagée et dont les bâtiments offrent un ensemble bien rare à rencontrer. Malheureusement, lors de son entrée en jouissance, qui ne remonte qu'à deux ans, il a trouvé des terres un peu négligées, et malgré les qualités du sol, malgré les instruments perfectionnés, brabants et extirpateurs qu'il emploie, bien que ses terres soient fort chargées de bétail, il n'a pu, vu la brièveté du temps depuis lequel il l'occupe, rétablir cette ferme à l'état de perfection où il l'amènera sans doute prochainement. Nous avons pu juger par quelques récoltes exceptionnellement belles, notamment celles des féverolles, de l'avenir brillant qui est réservé prochainement à cette ferme.

Digitized by Google

Ces considérations nous ont paru mériter à M. Ramier une médaille de vermeil.

Dans la même catégorie nous avons visité les exploitations de M. Bertin et de M. Rousset, toutes deux au Plessis-Sainte-Opportune.

Ces deux exploitations sont voisines l'une de l'autre, possèdent des terres analogues, sont cultivées par d'habiles fermiers. Tous deux se servent du brabant et du semoir en ligne, tous deux complètent la fumure de leur terre par un achat considérable d'engrais chimiques. M. Rousset, dont les terres sont moins chargées de bétail, emploie relativement plus d'engrais azotés. M. Bertin plus d'engrais phosphatés, notamment les scories de déphosphoration dont il a acheté l'an dernier 50 tonnes. L'un et l'autre pratiquent la vraie méthode et la meilleure, suivant moi, faisant consommer sur place les prairies artificielles et enfouissant avec les résidus, les engrais minéraux sous diverses formes. Ces fumures supplémentaires, également bien calculées, amènent des résultats analogues dans les deux cultures.

M. Rousset possède une écurie de choix, 3 truies et un verrat, les plus beaux certainement que nous ayons rencontrés dans notre tournée; ses 14 vaches à lait ont toutes du mérite; il élève annuellement une douzaine de leurs produits et nous avons pu juger du soin qu'il met à leur sélection par le bel ensemble que présentent ses élèves de 1 à 2 ans.

M. Bertin, avec ses 70 laitières et ses 3 taureaux qu'il nous a montrés alignés dans les champs, nous a fait admirer une des plus belles vacheries qu'il soit possible de rencontrer.

Mais son mérite est d'un autre genre que celui de M. Rousset : c'est celui de l'acheteur, du connaisseur et non de l'éleveur.

M. Rousset est aujourd'hui, quoique depuis peu, propriétaire de son exploitation. On s'en aperçoit déjà par les améliorations qu'il a apportées à ses bâtiments, par la bonne tenue de

Digitized by Google

racines fourragères nous ont paru constituer un ensemble satisfaisant qui a valu à M. Cassé une médaille d'argent.

Tout auprès de Beaumont, à Beaumontel, M. Charles Pollard nous a montré une propriété d'une étendue de 90 hectares qu'il exploite lui-même.

M. Pollard y nourrit 8 chevaux et 22 vaches laitières, ce qui ne constitue guère qu'une tête de gros bétail par 3 hectares. Mais, d'une part, M. Pollard convertit une partie de ses pailles en fumier à Beaumont et, de l'autre, il emploie annuellement 10,000 kilos de nitrate et 15,000 kilos de superphosphate. Cette quantité d'engrais chimiques s'ajoutant au fumier de la ferme représente, tout compte fait, plus que la fumure d'une bête à l'hectare, et c'est ce qui explique les belles récoltes obtenues en général par M. Pollard, et en particulier la qualité absolument exceptionelle des 10 hectares de betteraves sucrières qui constituent un des pivots de cette culture.

La commission a décerné à M. Pollard une médaille de vermeil grand module.

Dans la catégorie de la grande culture réservée aux fermiers, M. Alphonse Ramier, à Fumechon, nous a fait visiter une superbe ferme de 150 hectares, dont 130 en labour.

M. Ramier a l'avantage d'occuper une ferme luxueusement aménagée et dont les bâtiments offrent un ensemble bien rare à rencontrer. Malheureusement, lors de son entrée en jouissance, qui ne remonte qu'à deux ans, il a trouvé des terres un peu négligées, et malgré les qualités du sol, malgré les instruments perfectionnés, brabants et extirpateurs qu'il emploie, bien que ses terres soient fort chargées de bétail, il n'a pu, vu la brièveté du temps depuis lequel il l'occupe, rétablir cette ferme à l'état de perfection où il l'amènera sans doute prochainement. Nous avons pu juger par quelques récoltes exceptionnellement belles, notamment celles des féverolles, de l'avenir brillant qui est réservé prochainement à cette ferme.

Digitized by Google

Ces considérations nous ont paru mériter à M. Ramier une médaille de vermeil.

Dans la même catégorie nous avons visité les exploitations de M. Bertin et de M. Rousset, toutes deux au Plessis-Sainte-Opportune.

Ces deux exploitations sont voisines l'une de l'autre, possèdent des terres analogues, sont cultivées par d'habiles fermiers. Tous deux se servent du brabant et du semoir en ligne, tous deux complètent la fumure de leur terre par un achat considérable d'engrais chimiques. M. Rousset, dont les terres sont moins chargées de bétail, emploie relativement plus d'engrais azotés. M. Bertin plus d'engrais phosphatés, notamment les scories de déphosphoration dont il a acheté l'an dernier 50 tonnes. L'un et l'autre pratiquent la vraie méthode et la meilleure, suivant moi, faisant consommer sur place les prairies artificielles et enfouissant avec les résidus, les engrais minéraux sous diverses formes. Ces fumures supplémentaires, également bien calculées, amènent des résultats analogues dans les deux cultures.

M. Rousset possède une écurie de choix, 3 truies et un vérrat, les plus beaux certainement que nous ayons rencontrés dans notre tournée; ses 14 vaches à lait ont toutes du mérite; il élève annuellement une douzaine de leurs produits et nous avons pu juger du soin qu'il met à leur sélection par le bel ensemble que présentent ses élèves de 1 à 2 ans.

M. Bertin, avec ses 70 laitières et ses 3 taureaux qu'il nous a montrés alignés dans les champs, nous a fait admirer une des plus belles vacheries qu'il soit possible de rencontrer.

Mais son mérite est d'un autre genre que celui de M. Rousset : c'est celui de l'acheteur, du connaisseur et non de l'éleveur.

M. Rousset est aujourd'hui, quoique depuis peu, propriétaire de son exploitation. On s'en aperçoit déjà par les améliorations qu'il a apportées à ses bâtiments, par la bonne tenue de

Digitized by Google

sa cour où il ne craint pas de faire des frais presque impossibles à un fermier.

M. Bertin, peu favorisé par l'emplacement de sa cour et l'état des bâtiments de sa ferme, est forcé de plus de consacrer une partie de son temps et de ses soins à une autre exploitation d'aussi grande importance. Par contre, M. Bertin nous a montré une collection complète d'outils perfectionnés : 3 brabants, 1 rouleau Croskill, herse à chaînon et articulée Howard, semoir en ligne, semoir à la volée pour graines et pour engrais, bineuse, butteuse, arracheuse de pommes de terre, moissonneuse, et comme instruments d'intérieur, locomobile, batteuse, moulin à farine, concasseuse, hache-paille, etc.

Les mérites de ces cultivateurs distingués ont mis les membres de la commission dans un grand embarras : suivant les points de vue où ils se plaçaient, ils donnaient la prééminence à l'un ou à l'autre. Après une longue discussion, la commission a classé *ex æquo* M. Bertin et M. Rousset, en leur décernant à chacun une médaille d'or.

Digitized by Google

TOAST

DE

M. LE MAIRE DE BEAUMONT-LE-ROGER

MESSIEURS,

J'aurais désiré qu'une voix plus autorisée que la mienne fût appelée à prendre la première la parole dans cette circonstance ; mais, puisque cette tâche m'incombe : au nom de la municipalité de Beaumont-le-Roger, je remercie les Sociétés d'agriculture et d'horticulture d'avoir choisi pour lieu de leurs assises, à l'occasion du concours agricole départemental, la ville de Beaumont-le-Roger.

Nous aurions tous voulu, Messieurs, vous offrir une plus brillante réception ; mais l'exiguïté de nos ressources et le mauvais temps, que nous avons éprouvé toute la semaine, ne nous ont pas permis de mieux faire, et nous comptons sur toute votre indulgence à cet égard.

En ce qui me concerne, je n'étais pas sans appréhension au sujet de l'organisation de ce concours, et si je ne m'étais senti soutenu par l'unanimité du conseil municipal et encouragé par les Sociétés, je n'aurais jamais osé entreprendre une pareille tâche.

C'est donc avec une très vive satisfaction que j'ai pu constater que, grâce à l'habile direction donnée par MM. les présidents des Sociétés d'agriculture et d'horticulture, nous avons eu, malgré un emplacement mal approprié à la circonstance, une exposition d'animaux remarquable. Quant à l'exposition d'horticulture, M. le président Loutreul, activement secondé par M. Cauchepin, a su tirer un si bon parti des locaux mis à

Digitized by Google

sa disposition, qu'elle a fait l'admiration de tous ceux qui l'on visitée.

Je ne terminerai pas, Messieurs, sans remercier vivement tous les membres de la commission d'organisation de cette fête, qui m'ont si utilement secondé dans les préparatifs, et notamment M. Accard, notre agent voyer, auquel revient en grande partie le mérite de nos principales décorations.

J'adresse également mes remerciements à MM. Léon Petit, Cauchepin et Lerenard-Lavallée, qui m'ont aidé de leurs bons conseils, ainsi qu'à tous mes souscripteurs, petits et grands, qui sont venus apporter un appoint si utile à nos faibles ressources.

Nous avions espéré jusqu'au dernier moment que M. le Préfet nous ferait l'honneur d'assister à cette réunion ; mais j'ai reçu hier seulement une dépêche par laquelle il s'excuse de ne pouvoir le faire.

Messieurs, je lève mon verre en l'honneur des deux Sociétés de l'agriculture et de l'horticulture, si dignement représentées par leurs présidents.

Et, suivant une règle de haute convenance : au nom de la municipalité de Beaumont-le-Roger et des Sociétés qui sont nos hôtes, je porte la santé du chef de l'Etat, M. le président Carnot.

Digitized by Google

TOAST DE M. JOIN-LAMBERT

MESSIEURS,

Je disais tantôt que la municipalité de Beaumont a fait plus que sa tâche. Quoi qu'en dise M. le maire, en fêtant l'agriculture elle semble en effet avoir pris pour devise : Faire tout pour le mieux et même tout parfaitement bien. Je ne dirai pas qu'il n'y a qu'une voix, il y en a aujourd'hui des centaines pour la féliciter et la remercier.

J'ai l'agréable mission d'exprimer au distingué et courtois conseiller général du canton, au maire si aimable et bienveillant de la ville, aux membres si dévoués de la commission d'organisation, et, en première ligne, à M. Cauchepin, la gratitude de notre Société départementale. Je remercie MM. les jurés qui ont bien voulu se déplacer pour nous prêter l'aide de leur compétence. Je remercie surtout la Société d'horticulture et son sympathique président d'avoir apporté ici un élément plein de charme et d'attrait, qui a grandement contribué au succès commun.

Notre Société a, cette année, contracté avec le comice de Louviers une union grâce à laquelle son réseau départemental est redevenu complet. Le vieil arbre étend maintenant ses branches sur chacun de nos arrondissements. M. Prétavoine n'a pu venir ici représenter la nouvelle section dont il est

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

Prix de culture pour l'arrondissement de Bernay

EXPLOITATIONS AU-DESSUS DE 30 HECTARES. — Médaille d'or et 100 fr., M. Bertin, au Plessis-Sainte-Opportune ; — médaille d'or et 100 fr., M. Rousset, au Plessis-Sainte-Opportune ; — médaille de vermeil et 50 fr., M. Ramier, à Ecardenville-la-Campagne ; — médaille de vermeil et 50 fr., M. Charles Pollard, à Beaumontel ; — médaille d'argent, offerte par la Société des agriculteurs de France, M. Auguste Cassé, à Saint-Aubin-de-Scellon.

EXPLOITATIONS AU-DESSOUS DE 30 HECTARES. — Médaille de vermeil et 50 fr., M. Victor Duval, à Tilleul-Othon ; — médaille de bronze, M. Morin, à la Haye-de-Calleville.

AMÉLIORATION ET TENUE DES HERBAGES. — Médaille d'or, M. Manassès Conard, à la Neuville-du-Bosc.

PLANTATIONS DE POMMIERS A CIDRE. — Médaille d'or offerte par la Société des agriculteurs de France, M. Pierre Sement, à Bernay ; — médaille de vermeil, M. Pitou, à Beaumont-le-Roger ; — médaille d'argent, offerte par la Société des agriculteurs de France, M. Paul Letailleur, à Harcourt ; — médaille de bronze, M. Foulogne, à la Haye-de-Calleville.

INSTALLATIONS DE LAITERIES. — Médaille d'or, M. Goubert fils, à Barquet ; — médaille de bronze, M. Houan fils, conducteur de laiterie à la ferme de la Vacherie, à Barquet.

Domestiques ruraux de l'arrondissement

1er *prix*, 60 fr. et médaille de vermeil, Camus (Joséphine), servante, 55 ans de service chez M. Chanu, à Epinay : — 2e, 50 fr. et médaille d'argent, Olive (Virginie), servante, 36 ans chez Mme veuve Simon, à Beaumont ; — 3e, 40 fr. et médaille de bronze, Lahupe (Hyacinthe), servante, 35 ans chez M. Bicherel, aux Jonquerets-de-Livet ; — 4e, 30 fr. et médaille de bronze, Cornu (Jean-Baptiste),

Digitized by Google

domestique, 34 ans chez M. Loriot, à Beaumont ; — 3e, 25 fr. et médaille de bronze, Fleury (Pierre), berger, 32 ans chez M. Moutardier, à Beaumont.

Médaille de vermeil : Pucherot (Gustave), charretier, 32 ans chez Mme Marais, à Tilleul-Othon.

Médailles d'argent : Fleury (Vitaline), veuve Aubert, servante, 31 ans chez M. Deschamps, à Harcourt ; Vincent (Eugène), 31 ans chez M. Blot, à Beaumont ; Fosset (Félix), 29 ans chez Mme veuve Simon, à Beaumont ; Amiot (Louis), charretier, 28 ans chez M. Montargis, à Saint-Victor-de-Chrétienville ; Carel (Désiré), berger, 27 ans chez M. Foubert, à Drucourt ; Chanteloup (Dominique), charretier, 23 ans chez M. Adolphe Hébert, au Bec-Hellouin ; Dally (Léopoldine), 23 ans chez M. Hébert, au Bec-Hellouin.

Médailles de bronze : Cordier (Alexandre), vacher, 22 ans chez M. Pollard, à Beaumontel ; Duchemin, berger, 22 ans chez Mme Lebourg, à la Neuville-du-Bosc ; Guérard (Eugène), 20 ans chez M. Pollard, à Beaumontel ; Lothon (Alphonsine), femme Guérard, 20 ans chez M. Pollard, à Beaumontel ; Berthelin (Edouard), charretier, 20 ans chez M. Marais, à Tilleul-Othon ; Bérard (Léocadie), 17 ans chez M. Pollard, à Beaumontel.

Mentions honorables : Piel (Joséphine), femme Delamarre, servante, 16 ans chez Mme veuve Marais, à Tilleul-Othon ; Lesieur (Auguste), 15 ans chez M. Baptiste Duval, à Beaumont ; Leroy (Marie-Joséphine), femme Fossé, servante, 14 ans chez M. Lecomte, à Beaumont.

Récompense spéciale. — Médaille d'argent : Lesang (Valentin), moissonneur, 32 ans chez M. Jules Guilbert, à Ecardenville-la-Campagne.

Soins et protection des animaux. — Médaille d'argent : Duprey (Philien), berger, chez M. Hervieu, à Beaumontel ; — médaille de bronze : M. Cassé (Auguste), cultivateur à Saint-Aubin-de-Scellon.

Animaux

Taureaux ayant six dents de lait. — 1er *prix* (125 fr. et médaille de vermeil), M. Letailleur, à Harcourt ; — 2e (80 fr. et médaille d'argent), M. Rousset, au Plessis-Sainte-Opportune ; — 3e (50 fr. et médaille de bronze), M. Beaudoin, à Carsix.

Taureaux ayant huit dents de lait. — 1er *prix* (60 fr. et médaille d'argent), M. Bertin, au Plessis-Sainte-Opportune ; — 2e (40 fr. et médaille de bronze), M. Peschet, à Evreux ; — mention honorable, M. Beaudoin, à Carsix.

Digitized by Google

VACHES LAITIÈRES de 3 à 5 ans, pleines ou à lait. — 1er *prix* (100 fr. et médaille d'argent), M. Bertin, au Plessis-Sainte-Opportune; — 2e (50 fr. et médaille de bronze), le même; — médaille d'argent, M. Mulot, à Goupillières.

VACHES LAITIÈRES de 5 ans et au-dessus, par bande de trois au moins. — 1er *prix* (100 fr. et médaille d'argent), M. Peschet, à Evreux; — 2e (50 fr. et médaille de bronze), M. Bertin; — médaille d'argent, M. Turquet, à Ecardenville-la-Campagne; — mention honorable, M. Rousset.

GÉNISSES de 1 à 2 ans. — 1er *prix* (60 fr. et médaille d'argent), M. Peschet; — 2e (40 fr. et médaille de bronze), M. Goubert, à Barquet.

GÉNISSES de 2 à 3 ans, pleines ou à lait. — 1er *prix* (60 fr. et médaille d'argent), M. Rousset; — 2e (40 fr. et médaille de bronze), M. Hervieu, à Beaumontel; — médaille d'argent, M. Pattey, à Fontaine-la-Soret; — mention honorable, M. Neuville, à Malleville-sur-le-Bec.

PRIME SPÉCIALE offerte par M. Emile Hébert, président de la section de Pont-Audemer (100 fr.), M. Bertin, pour l'ensemble de son exposition d'animaux de la race bovine.

CHEVAUX DE TRAIT de 3 à 5 ans. — 1er *prix* (120 fr. et médaille de vermeil offerte par la section de Pont-Audemer), M. Desfrièches, à Beuzeville; — 2e (60 fr. et médaille d'argent), M. Bruno, aux Bottereaux; — 3e (40 fr. et médaille de bronze), M. Ramier, à Ecardenville-la-Campagne; — médaille d'argent, M. Bruno; — médaille de bronze, M. Delavallée, à la Puisaye-de-Verneuil.

CHEVAUX DE TRAIT de 2 à 3 ans. — 1er *prix* (60 fr. et médaille d'argent), M. Rousset; — 2e (40 fr. et médaille de bronze), M. Moutardier (Achille), à Tilleul-Othon; — médaille d'argent, M. Delas, à Amfreville-la-Campagne; — médaille de bronze, M. Moutardier (Achille).

PRIX D'ENSEMBLE pour chevaux ou juments de trait (3 au moins), âgés de 2 à 5 ans, provenant de la même écurie. — 1er *prix* (100 fr. et médaille de bronze), M. Varillon (Hector), à Sacquenville; — 2e (25 fr. et médaille de bronze), *ex æquo*, M. Marais, à Beaumontel, et M. Moutardier, à Tilleul-Othon.

JUMENTS DE TRAIT. — 1er *prix* (100 fr. et médaille de vermeil), M. Varillon (Hector), à Sacquenville; — 2e (60 fr. et médaille d'argent), M. Cassé (Auguste), à Saint-Aubin-de-Scellon; — (trait léger), médaille de vermeil, (offerte par la section de Pont-Audemer), M. Peschet, à Evreux; — médaille d'argent, M. Marais (Joseph), à Beaumontel.

Digitized by Google

JUMENTS DE DEMI-SANG. — 1er *prix* (100 fr. et médaille de vermeil), M. Lebailly (Amédée), à Claville ; — 2e (60 fr. et médaille d'argent offerte par la section de Pont-Audemer), M. Marais (Joseph) ; — médaille de bronze, M. Ecalard, à Saint-Léger-de-Rôtes.

CONCOURS DE MARÉCHALERIE. — 1er *prix* (25 fr. et médaille de vermeil), M. Maillet (Léon), chez M. Chevalier à Evreux ; — 2e (20 fr. et médaille d'argent), M. Legrain (Alfred), au Vieux-Conches ; — 3e (15 fr. et médaille de bronze), M. Gallichet (Désiré), chez M. Mercier, à Bernay ; — 4e (10 fr. et médaille de bronze), M. Roble (Léon), chez M. Baratte, à Beaumont ; — mention honorable, M. Vidus (Edmond), chez son père, au Planquay.

BÉLIERS. — 1er *prix* (50 fr. et médaille d'argent), M. Ecalard, à Saint-Léger-de-Rôtes ; — 2e (40 fr. et médaille de bronze), M. Aroult (Ferdinand), à Gisay-la-Coudre ; — médaille d'argent, M. Langlois (Louis), à Berville-la-Campagne ; — médaille de bronze, M. Hervieu, à Beaumontel.

BREBIS. — 1er *prix* (50 fr. et médaille d'argent), M. Hervieu ; — 2e (40 fr. et médaille de bronze), M. Toutain, à Ormes ; — médaille d'argent, M. Aroult (Ferdinand), — médaille de bronze, M. Ecalard.

PORCS. — 1er *prix* (40 fr. et médaille d'argent), M. Goubert à Barquet ; — 2e (30 fr. et médaille de bronze), M. Rousset ; — médaille d'argent, M. Aroult (Ferdinand) ; — médaille de bronze, M. Béneuil (Désiré), à Goupillières.

TRUIES. — 1er *prix* (40 fr. et médaille d'argent), M. Rousset ; 2e (30 fr. et médaille de bronze), M. Foulogne, à la Haye-de-Calleville.

ANIMAUX DE BASSE-COUR. — Médaille de vermeil, M. Thierrée, à la Puisaye-de-Verneuil ; — médailles d'argent et 25 fr., M. Turquet, à Ecardenville-la-Campagne, et M. Gasse (Paul), à Bourgtheroulde ; — médaille d'argent, M. Morin, à Beaumont ; — médailles de bronze, M. Letailleur, à Harcourt, et M. Bance (Gaston), à Beaumont.

Concours de labourage.

1er *prix* (60 fr. et médaille de vermeil), M. Rouzée, chez M. Chesnot, à Tilleul-Othon ; — 2e (médaille de vermeil), M. Marais, à Berville-la-Campagne ; — 3e (30 fr.), M. Coisnon, chez M. Quevilly, à Beaumesnil ; — 4e (médaille de bronze), M. Chevalier, chez M. Goubert, à Barquet ; — 5e (médaille de bronze), M. Pichon, chez M. Cassé, à Saint-Aubin-de-Scellon.

Digitized by Google

Charrues Brabant. — 1er *prix* (50 fr.), M. Guérin (Adjutor), chez M. Rousset, au Plessis-Sainte-Opportune ; — 2e (médaille d'argent), M. Baudoin, chez M. Moutardier, à Barc.

Produits agricoles.

Médaille de vermeil : M. Mée, à Beaumesnil.

Médailles d'argent : M. Langer, à Thevray ; M. Delarue, à Beaumont ; M. Foulogne, à la Haye-de-Calleville ; M. Cassé (Auguste), à Saint-Aubin-de-Scellon ; M. Delachaussée, instituteur à Champigny-la-Futelaye ; M. Pollard, à Beaumontel ; M. Duval (Victor), à Tilleul-Othon.

Médailles de bronze : M. Frémont, à Bosnormand ; M. Domnèque, à Ecardenville-la-Campagne ; M. Gasse, à Bourgtheroulde ; M. Digeon, au Neubourg ; M. Manassès Conard, à la Neuville-du-Bosc ; M. Cassé (Elie), à Saint-Aubin-de-Scellon ; M. Homo, pharmacien à Damville.

Mentions honorables : M. Bernais, à Courbépine ; M. Rivière, à Beaumont.

Produits de la laiterie.

Médaille de vermeil : M. Lavril, à Saint-Aquilin-de-Pacy.

Médailles de bronze : M. Paulmier (Achille), aux Places ; M. Duchesne, à Bernay.

Machines et instruments agricoles.

Médailles de vermeil : M. Lhermite, à Louviers ; M. Fortin, à Montereau.

Rappel de médaille de vermeil : M. Dubos, au Neubourg.

Médailles d'argent : M. Girard, à Conches ; M. Youf, à Saint-Lô ; M. Chanu, à Bernay ; M. Boutin (Victor) ; M. Drouet, au Neubourg ; M. Bonnel, à Burey ; M. Hue, à Bourgtheroulde ; M. Boutigny, à Laigle.

Médailles de bronze : M. Lavril à Saint-Aquilin-de-Pacy ; M. Ledoux, à Tilleul-Othon ; M. Ramier, à Ecardenville-la-Campagne ; M. Mott, à Bernay.

Digitized by Google

CONCOURS D'HORTICULTURE

VISITES DE CULTURES

Médaille d'or, avec félicitations de la commission : M. Yvelin (Ferdinand), à la Barre-en-Ouche.

Médailles de vermeil grand module : M. Rivière (Edouard), à Beaumont ; M. Deschamps (Hippolyte), chez M. le comte de Boisgelin, à Beaumont.

Médailles de vermeil : M. Duval (Victor), à Beaumontel ; M. Leclerc (Louis), à Menneval.

Médailles d'argent : M. Lainé (Victor), à Brionne ; M. Houan, chez M. Goubert, à Barquet ; MM. Langlois et Letellier, chez M. Parissot, à Fumechon.

Médailles de bronze : M. Rayer (Jules), chez Mme Pernelle, à Beaumontel ; M. Delaval, instituteur à Tilleul-Othon.

EXPOSITION

Horticulteurs marchands.

Objet d'art offert par le Président de la République, avec les plus vives félicitations du jury : M. Yvelin (Ferdinand), à la Barre-en-Ouche, pour l'ensemble très remarquable de son exposition et l'excellente culture des produits qu'il a présentés.

Médaille d'or, offerte par les dames patronnesses de Beaumont-le-Roger : M. Yvelin.

Médaille de vermeil grand module : M. Gosseaume, au Neubourg.

Médaille de vermeil : M. Leclerc, à Menneval.

Médaille d'argent grand module : Mme Daguet, à Freneuse-sur-Risle.

Médaille d'argent : M. Daguet, à Freneuse.

Médaille de bronze : M. Lainé, à Brionne.

Jardiniers d'amateurs.

Médaille de vermeil grand module : M. Deschamps (Hippolyte), chez M. le comte de Boisgelin, à Beaumont.

Médaille de bronze : M. Choel, chez M. Letham, à Broglie ; M. Lenglet, chez M. de Clercq, à Fontaine-la-Soret.

Digitized by Google

Instituteurs.

Médaille d'argent : M. Delaval, instituteur à Tilleul-Othon.

CULTURE MARAICHÈRE

Horticulteurs marchands.

Médaille d'or : M. Rivière, à Beaumont.

Deux médailles de vermeil grand module, dont l'une offerte au nom du Gouvernement et l'autre par les dames patronnesses de Beaumont : M. Lainé, à Brionne.

Médailles d'argent : M. Leclerc, à Menneval ; M. Lainé, à Brionne.

Médaille de bronze grand module : M. Duval, à Beaumontel.

Jardiniers d'amateurs.

Médaille de vermeil : M. Langlet (Jules), chez M. de Clercq, à Fontaine-la-Soret.

Médailles de bronze : M. Houan, chez M. Goubert, à Barquet ; M. Langlois (Alfred), chez M. Parissot, à Ecardenville-la-Campagne.

Ouvriers, contremaîtres, etc.

Médaille de bronze : M. Bordeaux père, à Beaumont-le-Roger.

ARBORICULTURE

Médaille de vermeil grand module : M. Cassé (Auguste), à Saint-Aubin-de-Scellon.

HERBIERS ET APPORTS DIVERS

Médailles de bronze : M. Nègre (Jean), à Fécamp ; M. Lecomte, à Envermeu.

INDUSTRIE HORTICOLE

Médaille d'argent : M. Delaunay, coutelier à Bernay.

Mention honorable : M. Thieulin, mercier à Lisieux.

VIEUX ET LOYAUX SERVICES

Médaille d'argent grand module : M. Marais (Gustave), jardinier depuis 22 ans chez M. Alexandre, à Laigle.

Digitized by Google

Les récompenses suivantes, décernées par la Société nationale d'encouragement au bien, ont été également proclamées :

Boisguérin (Isidore-Adolphe), à Saint-Pierre-du-Mesnil ; trente-quatre ans de bons services. — Vivien (Léontine), 46 ans, à Broglie ; plus de trente années d'excellents services chez le receveur des contributions indirectes. — Lefèvre (Victoire), femme Loisnel, 58 ans, à Epaignes ; plus de quarante-cinq ans de services chez le même maître. — Gilles (Louis-Eugène), 67 ans ; employé depuis trente-deux ans dans la maison — Brunel (Louis), 69 ans ; employé depuis trente-cinq ans dans une manufacture de laine à Pont-Saint-Pierre. — Vigreux (Félix), 53 ans ; charretier depuis trente-deux ans dans la même maison, à Ménesqueville. — Hébert (Madeleine), veuve Dubois, 83 ans ; attachée depuis quarante ans, comme femme de service, au château de Pont-Saint-Pierre. — Cayeux (Jean-Baptiste-André), au Thil-en-Vexin ; domestique agricole dans la même famille depuis 40 ans.

Digitized by Google

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

L'Exposition Universelle de 1889 a donné à la Société d'agriculture de l'Eure l'occasion de témoigner toute sa sollicitude pour les intérêts agricoles du département.

Grâce à une subvention qui lui a été accordée par le Conseil général, elle a pu organiser une exposition collective des produits agricoles du département et cette exposition a figuré dans la classe 74 — Groupe VIII — au palais du quai d'Orsay. Le jury international a accordé à la Société libre de l'Eure une médaille d'argent pour avoir exposé une série de produits agricoles et une mention honorable pour avoir exposé sous le patronage du Ministère de l'Instruction publique (Groupe II — Classe VIII) toutes ses publications de 1870 à 1889. Ces diplômes sont exposés dans la salle du musée de la Société.

La Société a voulu perpétuer le souvenir de cette solennité, et un de ses membres, M. Fortier, a bien voulu rédiger un compte rendu complet sur le rôle qu'ont joué l'agriculture et l'industrie de notre département à l'Exposition Universelle, et un volume plein d'intérêt de 367 pages a été publié sous le titre : *Le département de l'Eure à l'Exposition Universelle de 1889.*

Digitized by Google

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS

CONTENANT L'INDICATION

DES NOMS DES EXPOSANTS ET DES PRODUITS EXPOSÉS

M. Boissel (Dauphin), à Chavigny près Saint-André (Eure).

Echantillons d'orge de Crimée, grains et épis.

M. Boucher, au Neubourg (Eure).

Blé rouge.
Avoine noire de Coulommiers, grains et épis.
Sainfoin à deux coupes.
Eau-de-vie de cidre de 1845.

M. Cassé (Elie), cultivateur à Saint-Aubin-de-Scellon près Thiberville (Eure).

Cidre de tonneau et cidre mousseux.
Eau-de-vie de cidre de différentes années.

M. Chédeville, ingénieur à Pacy (Eure).

Collection de coquillages fossiles trouvés en terrain tertiaire dans les environs de Pacy-sur-Eure.

M. Manassès Conard, propriétaire à la Neuville-du-Bosc près Brionne (Eure).

Cidre et poiré.
Eau-de-vie de cidre et de poiré.
Cassis de Normandie.

Digitized by Google

M. CORBLIN, propriétaire à Saint-Germain-la-Campagne (Eure).

Eaux-de-vie de cidre anciennes et nouvelles.
Cidre mousseux.

M. J. COUVET, instituteur à Condé-sur-Risle.

Herbier agricole.

M. DEFONTENAY, chef d'institution à Vernon.

Modèles réduits de machines agricoles pour l'enseignement agricole.

M. DEGRAND, propriétaire au château du Buisson-de-Mai.

Eau-de-vie de cidre.

M. DELACHAUSSÉE, instituteur à Champigny.

Herbier scolaire.

M. DELAMARRE, instituteur à Fleury-sur-Andelle (Eure).

Collection d'insectes utiles ou nuisibles à l'agriculture.

M. DIGEON, au Neubourg (Eure).

Cidre.
Eau-de-vie de cidre.
Poiré.
Eau-de-vie de poiré.

M. DOUCERAIN, meunier à Evreux.

Son, Farine } mouture hongroise.

M. DOULAY, propriétaire à Guernanville et à Saint-Mards-de-Fresne.

Cidre mousseux.
Eau-de-vie de cidre de 1856 et de 1889.

M. DUMÉRIL, propriétaire à Emalleville.

Cidre mousseux.
Eau-de-vie de cidre.

Digitized by Google

M. DUVAL, au Tilleul-Othon.

Lin écouché.

L'ECOLE NORMALE d'Evreux.

Diagramme de la pluie tombée à Evreux en 1888.

M. EUDELINE à Epaignes.

12 variétés de blé et avoine en gerbes et en grains
Cidre de tonneau.
Cidre mousseux.
Eau-de-vie de cidre.

M. GENTY, à Grandvilliers près Damville (Eure).

Miel, récolte de 1887.
Calotte de verre garnie de rayons de miel.
Briques de cire jaune.

M. GIROD, garde-mines à Evreux.

Diagramme représentant les progrès de l'emploi des machines agricoles dans le département de l'Eure.

Traité sur la manière de conduire les chaudières-locomobiles.

M. GOMBERT, instituteur à la Madeleine, près Evreux.

Herbier composé de six cents plantes provenant des environs d'Evreux.

M. GONTIER.

Blé en grains.
Blé en gerbes.

M. HELLARD (Pierre) à Gouville.

Toisons dishley et mérinos.

M. HOMO, pharmacien à Damville.

Topique réparateur Homo (onguent pour la guérison des plaies des animaux).

Digitized by Google

M. HUREL, au Theillement.

Bouteille ovoïde pour éviter pendant le transport le barattage des liquides, principalement du lait.

M. LEGENDRE (Anatole) à Villez-Champ-Dominel.

Cidre mousseux.
Eau-de-vie de cidre de 1864.
Toisons de moutons métis mérinos.

M. PESCHET, propriétaire à Evreux.

Cidre mousseux.
Eau-de-vie de cidre.

MM. PIÉTON, directeur du jardin des plantes à Evreux, et LECOINTE, professeur à l'école normale d'Evreux.

Manuel élémentaire d'Agriculture et d'Horticulture.

M. BANNIER, cultivateur à Fumechon-Ecardenville.

Gerbes de céréales.

Mme POUYER, à Amfreville-sur-Iton.

Album représentant le plan de sa ferme.

Digitized by Google

ALLOCUTION

PRONONCÉE

PAR M. JOIN-LAMBERT, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

A la séance générale du 22 décembre 1889.

MESSIEURS,

Au terme d'une étape, on se compte. Heureusement, les pertes regrettables que la Société a éprouvées cette année ne sont pas toutes des deuils, plusieurs ne sont que des séparations. Notre trésorier, M. Maxime Buisson, nous a quittés après avoir donné à la Société une longue et dévouée collaboration dont elle exprime et gardera une durable reconnaissance. M. Gustave Prevost a également abandonné Evreux au moment où plusieurs publications très distinguées nous faisaient espérer de sa science, chaque jour accrue, plus de profit et d'honneur.

Je parle de séparation : il en est une qui m'atteint aujourd'hui. Le témoignage de confiance qui m'a appelé parmi vous m'avait grandement honoré. La collaboration cordiale et éclairée de votre bureau permanent, de votre si actif et sympathique secrétaire, de ces collègues qui sont l'âme et la direction de la Société, a resserré des liens anciens et en a créé de nouveaux que j'espère indissolubles. Aussi, en résignant mes fonctions, emporté-je de ces relations, qui vont cesser, des regrets que les bons souvenirs sont seuls capables d'adoucir

Digitized by Google

J'éprouve un surcroît de peine d'être empêché de vous dire moi-même les sentiments qui viennent d'être exprimés.

Après ce rapide retour sur les personnes, nous avons à jeter un coup d'œil en arrière, sur l'œuvre de la Société durant cette année 1889. Le hasard a fait que, dans un court espace de temps, elle a eu plusieurs occasions de déployer son activité dans des directions variées : congrès archéologique, concours départemental, participation à l'Exposition universelle, extension et complément de nos cadres, hommage à la mémoire d'un concitoyen éminent et utile.

En juillet dernier, la Société française d'archéologie a tenu son congrès à Evreux. Elle avait, à différentes époques, organisé des sessions moins importantes dans d'autres villes du département, Louviers, Bernay; mais le chef-lieu n'avait pas depuis bien longtemps reçu sa visite. De toutes façons c'était une bonne fortune. On devait espérer que nos visiteurs, venus non seulement pour explorer et protéger les restes du passé, mais aussi pour stimuler les études qui leur sont chères, laisseraient des traces fécondes de leur passage. Leur réunion a formé un congrès très nombreux et brillamment composé. L'archéologie française y comptait d'éminents représentants. A leur tête, l'aimable et savant directeur actuel de la Société, M. le comte de Marsy, et son directeur honoraire, M. L. Palustre. Des délégués ou membres de sociétés savantes anglaises, belges, jersiaises, et même une sommité archéologique portugaise, ont pris part aux séances et aux excursions du congrès. La plupart des hommes instruits et studieux du département, ecclésiastiques et laïques, ont mis à profit cette occasion d'ajouter à leur érudition; ils ont tenu à honneur de prouver que, dans notre région, le mouvement archéologique ne s'est point ralenti et que bon nombre d'esprits distingués nous représentent dignement et entretiennent le feu sacré. Avec de tels éléments, l'intérêt des séances, d'ailleurs remarquablement dirigées, ne pouvait manquer d'être soutenu et varié. Les excursions ont parfai-

Digitized by Google

tement réussi, grâce aux dispositions prises par nos dévoués collègues, MM. Buisson et Letellier-Alaboissette.

A l'occasion de la visite au Bec-Hellouin, à côté de la Société française d'archéologie et sous son patronage, la Société d'Evreux s'est trouvée intimement associée à l'inauguration de la plaque commémorative dont votre section de Bernay avait pris l'heureuse initiative en l'honneur de l'illustre abbaye. Ces séances consacrées à des résumés instructifs des excursions, à la lecture de mémoires originaux et à de savantes discussions, n'ont pas été suivies avec moins d'intérêt et d'empressement. Enfin, après un banquet cordial, la Société d'archéologie nous a quittés, laissant chez nous un excellent souvenir de son passage, et emportant, j'aime à le croire, la conviction et le sentiment que l'honneur et le plaisir de sa présence avaient été hautement appréciés.

Le concours départemental de Beaumont-le-Roger a suivi de près cette réunion. C'était l'année d'un concours, et, la ville de Beaumont nous ayant fait appel pour qu'il se tînt chez elle, la Société d'agriculture a accepté l'invitation et s'y est transportée avec le cortège habituel de ses exposants. Les autorités cantonale et municipale, la population tout entière ont rivalisé de zèle pour lui faire bon accueil. Grâce à cette gracieuse hospitalité, grâce aussi à l'assistance si active et si expérimentée que la section de Bernay, représentée par M. Cauchepin, a prêtée à nos organisateurs, le concours a pleinement réussi. L'exposition du bétail surtout, on a été unanime à le reconnaître, a témoigné de tendances marquées chez les cultivateurs à poursuivre son amélioration et de réels progrès accomplis.

La Société d'horticulture du centre de la Normandie, sous la direction de son zélé et sympathique président, M. Loutreul, avait organisé un concours de culture horticole et maraîchère qui a été un grand élément de charme et de succès, et a mis en lumière des ressources locales et des initiatives qui méritaient d'être bien connues.

Digitized by Google

Dans le même ordre d'idées agricoles, la Société s'est préoccupée de la représentation du département et des produits de son sol à l'Exposition universelle. A cet effet, elle s'est mise à la disposition de tous les cultivateurs du département pour y transporter et installer à ses frais leurs produits. Par suite d'une circonstance qui n'a pas dépendu d'elle, le jury a jugé que le règlement ne permettait pas de décerner des récompenses individuelles; il a attribué à la Société une médaille d'argent collective pour ses exposants et pour l'ensemble de ses propres travaux et publications depuis 1878.

A l'occasion de l'Exposition, la Société s'est imposé une autre tâche. Elle a désiré que tous les exposants du département de l'Eure, non seulement les agriculteurs, mais ceux de tous genres, fussent l'objet d'un compte rendu, d'appréciations qu'elle publiera. C'est là un document précieux de statistique et de renseignements, mais très difficile et pénible à composer. Une seule personne pouvait l'entreprendre, M. Fortier, qui déjà, pour 1878, avait fait et absolument réussi cette étude. Il a bien voulu s'en charger encore, et son œuvre restera le témoignage le plus utile pour notre histoire locale, et le plus honorable pour notre Société, de la participation départementale à l'Exposition.

Votre Société avait décidé, en principe, qu'un monument serait érigé à Saint-Aubin-d'Ecrosville pour honorer et perpétuer le souvenir du docteur Auzoux et de son œuvre savante et utile. Restait à trouver les moyens d'exécution, puis à étudier et à réaliser un projet de monument répondant, au point de vue de l'art, aux exigences du sujet. Nous avons répandu notre appel dans le département, et au dehors, dans le monde savant. De tous côtés, les souscriptions empressées et généreuses ont afflué, et MM. les docteurs Baudré, au Neubourg, et Taurin, à Paris, se sont dévoués à les provoquer et à les recueillir. Le Conseil général a tenu à s'associer à une œuvre reconnue si digne d'intérêt, et le souverain du Brésil, qu'une récente et cruelle épreuve ne rendra moins sympathique ni à

Digitized by Google

ses collègues de l'Institut, ni à la France, dont il a paru souvent goûter le séjour, a voulu, par une large souscription et par une lettre remplie de bonne grâce et de modestie, rendre hommage à la mémoire du docteur Auzoux, auquel « je dois, disait-il, le peu que je sais en anatomie ». Une fois les voies et moyens assurés, nous avons dû aviser à l'emploi des fonds recueillis. Sans établir de concours, nous avons demandé à trois artistes distingués, que recommandaient des titres divers, de nous soumettre des projets. Nous avions ainsi le choix entre des conceptions variées et d'autant mieux étudiées. On ne pouvait mieux faire que de consulter Mme Auzoux et de tenir respectueusement grand compte de ses avis et conseils. Dans ces conditions, votre conseil d'administration a adopté le projet de M. Décorchemont, qui s'est adjoint M. Sauvage comme architecte. Si le total de la souscription le permet, votre Société, je le crois, ne se tiendra pas quitte envers les deux autres artistes qui lui ont envoyé des projets d'une réelle valeur. Un délai avait été imparti au statuaire et à l'architecte choisis. Ils eussent été prêts pour la date fixée; mais la saison avancée, les souscriptions à recueillir, les souscripteurs à convoquer, un décret à obtenir, un ensemble de raisons ont fait ajourner au printemps la pose du monument et son inauguration. Nous laissons à l'année prochaine la tâche attrayante de couronner et de parer des agréments d'une fête et des éloges que comporte la mémoire du docteur Auzoux, une entreprise menée heureusement à son terme.

On ne saurait en dire autant de l'attribution faite, sous certaines réserves, du prix Blosseville. Une commission spéciale et très compétente a eu et garde la mission de suivre cette question.

Je finis en rappelant que, pendant longtemps, votre Société centrale d'Evreux avait deux sections, celle de Bernay et des Andelys, se rattachant à elle. En 1883, à la suite du concours départemental de Cormeilles, un vide a été comblé. Grâce au zèle de M. Emile Hébert, l'arrondissement de Pont-Audemer

Digitized by Google

s'est rattaché à la Société libre de l'Eure. La dernière lacune qui subsistât vient de disparaître à son tour; le comice de Louviers, en devenant votre quatrième section, a étendu son champ d'étude et de travail et complété votre réseau départemental. J'en rends grâce aux dispositions sympathiques et à la parfaite courtoisie du président, M. Prétavoine, et de ses collègues, sans lesquelles mes bonnes intentions fussent demeurées stériles. Il ne restera plus qu'à sceller cette alliance lorsqu'une occasion s'en présentera, par exemple un concours départemental tenu dans l'arrondissement de Louviers, ou, en attendant, la participation et l'assistance de la Société à quelque concours d'arrondissement organisé par le comice devenu sa section.

Mais voici trop longtemps, Messieurs, que je vous retiens sur vos affaires passées; veuillez m'en excuser ; je vous laisse revenir à celles plus urgentes du présent et de l'avenir.

Digitized by Google

RÉORGANISATION DE LA SECTION DE LOUVIERS

Extrait du procès-verbal de la séance générale tenue à Évreux le 22 décembre 1889.

PRÉSIDENCE DE M. IZARN, VICE-PRÉSIDENT

Le secrétaire met sous les yeux de l'assemblée l'extrait suivant du procès-verbal de la séance du comice agricole de Louviers qui a eu lieu dans cette ville le 22 septembre 1889.

Le président du comice agricole dépose sur le bureau une lettre de M. Join-Lambert, président de la Société libre de l'Eure ; cette lettre est ainsi conçue :

« Paris, le 30 janvier 1889.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« En vous entretenant des difficultés qu'éprouvent les agriculteurs de notre département et des services qu'ils sont en droit d'attendre des Sociétés dont la présidence nous est en ce moment confiée, la pensée nous est venue qu'elles rendraient sans doute leur action plus efficace si elles réunissaient leurs efforts.

« Nous nous demandions si un lien rattachant l'une à l'autre ne serait pas préférable à chacune d'elles ainsi qu'aux intérêts dont le soin les occupe.

Digitized by Google

« En effet, lorsque la Société centrale d'Evreux porterait ses ressources dans l'arrondissement de Louviers à son tour, comme elle le fait dans les autres arrondissements à l'occasion des réunions départementales, votre comice en recevrait une utile assistance. Les membres non seulement de la Société centrale, mais des sections d'arrondissement seraient heureux, lorsqu'il leur serait fait appel, de vous apporter avec leur coopération le témoignage de leur sympathie et de leur confraternité.

« Réciproquement, la Société d'Evreux et les trois autres sections actuellement existantes, auraient à espérer de leurs collègues de l'arrondissement de Louviers le même appui et les mêmes témoignages.

« Le rattachement du comice pourrait se faire par l'adjonction au titre sous lequel il fonctionne de celui de la Société libre de l'Eure pour l'arrondissement de Louviers. L'affiliation dans ces conditions où elle existe pour les sections des Andelys, de Bernay et de Pont-Audemer n'entraînerait pas de changement à ce fonctionnement, et le comice, en sa qualité de section d'une Société qui ouvre à l'initiative et aux aptitudes de ses membres le champ de l'agriculture, des lettres, des sciences et des arts, aurait la faculté d'élargir le cadre de ses travaux et d'ajouter à son œuvre agricole des études ou lectures sur d'autres sujets auxquels la Société centrale pourrait faire place dans les volumes de son travail.

« Nous étions convenus de soumettre ces idées aux bureaux, d'abord, et, s'il y avait lieu, aux membres de nos Sociétés et j'ai l'honneur de vous informer que la Société libre d'Evreux y adhère.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« JOIN-LAMBERT. »

Le président invite les membres du comice à délibérer sur la proposition qui leur est faite. Après un échange d'explications,

Digitized by Google

l'assemblée, appréciant tout ce qu'il y a d'avantageux et de flatteur pour le comice à être affilié à une compagnie aussi honorable que la Société libre de l'Eure, accepte à l'unanimité la proposition qui lui est faite et décide qu'à l'avenir le comice ajoutera à son titre celui de section de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

L'assemblée charge son président d'exprimer au bureau de la Société libre de l'Eure et à M. Join-Lambert toute sa gratitude pour toute la bienveillance qu'ils ont témoignée dans cette circonstance.

L'assemblée est très heureuse de cette affiliation et elle exprime tous ses remerciements à MM. Join-Lambert et Prétavoine pour leur si active intervention.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

CONCOURS AGRICOLE

Tenu à Gaillon le 14 septembre 1890

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. PRÉTAVOINE, PRÉSIDENT DE LA SECTION

MESSIEURS,

Dans les différentes réunions que nous avons tenues à Gaillon, j'ai eu l'occasion de faire connaître les desiderata de l'agriculture; j'ai aujourd'hui la satisfaction de constater que la voix des agriculteurs a été enfin entendue. Nous n'avons pas assurément obtenu tout ce que nous avions le droit de demander, mais enfin le principe de la protection a été admis par les pouvoirs publics et la grosse difficulté semble être aujourd'hui de l'appliquer, non seulement d'une façon équitable, mais encore avec assez de modération pour ne donner aucune prise sérieuse aux critiques ardentes des libre-échangistes. — Les nouveaux tarifs de douane vont être prochainement soumis à la Chambre des députés et ce que nous avons de mieux à faire aujourd'hui est d'attendre et de remettre nos destinées entre les mains d'un ministre qui a déjà défendu

Digitized by Google

notre cause et qui a mis à son service beaucoup de compétence, de mesure et de talent.

Si l'on avait suivi la règle adoptée depuis la fondation du comice, notre concours d'aujourd'hui aurait dû avoir lieu l'année dernière, mais la ville de Gaillon nous a fait demander de l'ajourner à cette année et nous n'avons pas lieu de regretter cette détermination en présence de l'éclat que la municipalité a su donner à la fête. Nous sommes heureux de la féliciter du résultat obtenu et nous lui adressons, ainsi qu'à tous les habitants de Gaillon, l'expression de notre gratitude.

L'idée de réunir au profit d'une seule année les ressources recueillies pendant deux exercices nous a paru bonne et les membres du comice ont décidé l'an dernier, en assemblée générale, que désormais les concours n'auraient lieu que tous les deux ans. Cette résolution, qui n'était que trop motivée par la diminution lente mais appréciable cependant du nombre de nos souscripteurs, et surtout par la réduction à 500 francs de la subvention de l'Etat, qui autrefois était de 1,000 francs, nous permettra de faire face aux nécessités de la situation, et même de distribuer des récompenses plus nombreuses et un peu plus fortes que par le passé! — C'est donc dans deux ans seulement qu'aura lieu le concours du canton de Pont-de-l'Arche. Si nos ressources financières ont quelque peu diminué, ainsi que je vous le disais tout à l'heure, nous avons trouvé de sérieuses compensations dans la bienveillance du Conseil général, grâce auquel nous avons commencé et nous continuerons d'organiser des champs d'expérience et de démonstration. M. Bourgne, professeur départemental, veut bien donner son concours à ces tentatives qui ne pourront être que très utiles aux agriculteurs de la région.

D'une autre part, la puissante Société des agriculteurs de France a consenti à nous prendre sous sa protection et à nous accorder quelques médailles; enfin la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure a bien voulu, avec une grâce dont je ne puis assez la remercier, nous

Digitized by Google

offrir de nous associer à elle et de prendre le titre de section de la Société de l'Eure pour l'arrondissement de Louviers. Cette proposition de nous unir à une Compagnie aussi ancienne et aussi honorable a été, je n'ai pas besoin de vous le dire, acceptée avec empressement et reconnaissance ; c'est pour ce motif que nous avons ajouté à notre ancien titre de comice de l'arrondissement de Louviers, le titre de section d'arrondissement, de la Société de l'Eure et c'est aussi pour ce motif que cette Société nous a généreusement accordé un certain nombre de médailles qui vont être aujourd'hui même distribuées à nos lauréats.

Espérons que ces hautes protections ne nous feront pas défaut dans l'avenir. Elles assureront pendant de longues années encore l'existence de notre cher comice, et c'est avec confiance que je vous donne rendez-vous en 1900 à Gaillon. Personnellement je ne suis pas sûr de m'y trouver, car la vie humaine a des limites, mais si quelques-uns manquent à l'appel, ils seront remplacés par d'autres animés du même esprit, non moins désintéressés que nous et non moins dévoués que nous à l'agriculture qui est la force vive du pays.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LA VISITE DES FERMES

du canton de Gaillon.

PAR M. FERRAND, SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION

MESSIEURS,

Les exploitations agricoles qui étaient désignées pour être visitées étaient au nombre de onze :

1° La ferme des Rotoirs, appartenant à M. Desbrières, exploitée par M. Labiche, fermier ;

2° La ferme du Bec, commune d'Ailly, exploitée par M. Brière (Armand), propriétaire ;

3° La ferme de M. Ragaut (Pierre), propriétaire-cultivateur aux Quèzes, commune d'Ailly ;

4° La ferme de l'Aulnay-sur-Gaillon, exploitée par M. Blondel (Calixte), fermier ;

5° La ferme de la Chartreuse, exploitée par M. Vigreux, fermier ;

6° La ferme de M. Jumel (Aimé), propriétaire à Autheuil-sur-Eure ;

7° La ferme de la Couture, commune de la Croix-Saint-Leufroy, exploitée par M. Honoré Lepesqueur, propriétaire à Elbeuf.

Digitized by Google

8° La ferme de la Garenne-de-Gaillon, appartenant à M. Hébert, d'Aubevoye, exploitée par M. Bertin, fermier ;

9° La ferme de M. Pan, propriétaire, maire de Vieux-Villez ;

10° La ferme de M. Morin, maire, propriétaire-laitier à Ecardenville-sur-Eure, exploitée par lui-même ;

11° La ferme de Montmerel, sur Saint-Aubin-sur-Gaillon, appartenant à M. Hombert, ancien conseiller à la cour de Rouen, exploitée par M. Crépel (Henri), fermier.

La ferme des Rotoirs, exploitée par M. Labiche, a été la première visitée par le jury.

Etendue de l'exploitation : 75 hectares.

Ensemencements :

Blé, seigle, avoine, orge, 46 hectares ; choux, pommes de terre, carottes, 3 hectares ; prairies artificielles, luzerne, sainfoin, trèfle 'commun', trèfle incarnat, 11 hectares ; herbages, 15 hectares.

Animaux :

Chevaux, 6 ; poulains, 2 ; vaches, 16 ; taureau, 1 ; une truie avec 10 petits porcs, volailles de toute espèce, au nombre de 500 environ.

La cour de la ferme, peu spacieuse, commence aux plateaux et s'incline légèrement dans le versant du vallon des Rotoirs. Les bâtiments sont en bon état et bien disposés pour faciliter l'exploitation.

Les membres du jury ont parcouru l'herbage du vallon qui s'étend vers le château des Rotoirs, ils y ont remarqué deux bons poulains de bonne espèce, en bon état ; l'herbage planté d'arbres est bien soigné.

La vacherie, à plancher élevé, contenait 16 vaches, la plupart de bonne espèce, mais laissant à désirer pour le nettoyage et les soins de propreté.

Le taureau, très beau, belle robe barrée noire, logé dans une vacherie peu spacieuse, près la grille d'entrée de la

Digitized by Google

cour, n'est pas suffisamment soigné et nettoyé. Le manque de soins et de propreté est dû à l'insuffisance probable du personnel attaché au service de la vacherie.

En sortant de la cour, vers le village du Corricard, une belle mare pour alimenter les bestiaux ; un bel herbage spacieux, clos de fils ronces, planté d'arbres bien soignés.

Les membres du jury auraient désiré continuer leurs investigations vers la culture des céréales, mais en l'absence de renseignements, ils ont cru devoir borner là leur examen. Nonobstant, ils ont constaté que des progrès ont été apportés dans la culture des terres de la ferme des Rotoirs que M. Labiche exploite depuis deux années seulement. Des membres de la commission attestent avoir vu de bons chevaux à la ferme et des attelages, conduits par M. Labiche, sortir de la cour avec de grosses charges.

Les membres du jury encouragent M. Labiche ; ils espèrent qu'à la prochaine visite des fermes du canton de Gaillon, M. Labiche, dont l'exploitation a prospéré, recevra l'une des premières récompenses du Comice.

La ferme du Bec, commune d'Ailly, exploitée par M. Brière (Armand), propriétaire.

Contenance de l'exploitation : 35 hectares.

Ensemencements :

Blé, seigle, avoine et orge, 16 hectares ; betteraves et pommes de terre, 2 hectares ; luzerne et sainfoin, 6 hectares ; herbages, 8 hectares.

Animaux :

Chevaux de culture, 3 ; vaches, 16 ; génisses, 4, toutes élevées dans la ferme. Il n'y a ni porcs ni moutons.

La cour de la ferme est vaste, entourée de murs, plantée de vieux arbres que M. Brière remplace par de nouveaux plants lorsqu'ils arrivent à la caducité. Les bâtiments sont vieux, en bon état. La vacherie, couverte en ardoises, est de nouvelle construction, à plancher élevé et sol incliné pour

Digitized by Google

que le purin s'écoule dans la fosse au fumier, séparée de la vacherie par une chaussée pavée de trois mètres de largeur.

Les vaches présentées à l'examen du jury, sont toutes laitières, élevées dans la ferme ; elles sont de différentes races dont l'ensemble est trouvé médiocre. Une partie du lait est employée à l'élevage de 300 volailles, le surplus est vendu à M. Morin, fabricant de fromages à Ecardenville-sur-Eure.

Dans leur examen sur les terres parcourues, les membres du jury constatent de belles récoltes d'avoine dans le vallon de Gournay ; de beaux champs de blé hauts dans la plaine du Hazé et vers le village d'Ailly. Ces récoltes, plus belles que dans les champs voisins, ont mérité à M. Brière des éloges du jury.

L'herbage, au midi de la cour, qui s'étend dans le vallon du Bec et qui comprend le monticule vers Ailly, est de création nouvelle, n'a pas été trouvé par les membres du jury dans de bonnes conditions, Les chardons y croissent par l'insuffisance d'un labourage profond, qui, bien exécuté, eût extirpé du sol les mauvaises plantes qui empêchent la végétation. Dans le bas de l'herbage et sur les deux versants du vallon du Bec, dans l'emplacement du cours d'eau disparu qui faisait mouvoir l'ancien moulin que le temps a détruit, mais dont les assises des grosses pierres que la pioche n'a pu arracher, marquent l'emplacement, le terrain se trouve aquatique et glaiseux, couvert de joncs et de plantes sauvages (dites beaume). Un drainage bien exécuté amènera le nouvel herbage dans de bonnes conditions.

Les membres du jury accordent à M. Brière une mention honorable pour l'ensemble de ses récoltes de blé et d'avoine.

La ferme de M. Ragault (Pierre), propriétaire-cultivateur aux Quèzes, commune d'Ailly.

Contenance de l'exploitation : 40 hectares.

Digitized by Google

Ensemencements :

Blé, 8 hectares ; seigle, 1 hectare ; avoine, 12 hectares , orge, 1 hectare ; betteraves et pommes de terre, 1 hectare 50 ares ; luzerne et sainfoin, 5 hectares ; trèfle commun, 1 hectare ; herbages et vergers, 3 hectares.

M. Ragault fait sa culture avec 3 chevaux, il élève 1 poulain, 7 vaches, très belles, toutes laitières. Avec le lait, on engraisse des veaux ; le surplus du lait est destiné à la nourriture des porcs. Les moutons, au nombre de 120, ont été visités dans les champs par les membres du jury. Ils ont été trouvés remarquables de beauté et de finesse de laine. Le jury adresse des éloges à M. Ragault et regrette que le troupeau ne soit pas plus nombreux. Les agneaux de l'année et les jeunes brebis sont admirables.

Les récoltes examinées sur le parcours de l'exploitation sont ordinaires ; elles ont semblé ne pas dépasser l'ensemble des récoltes vues sur le territoire d'Ailly, si ce n'est dans la grande pièce de 8 hectares, vers le Hazé, sur laquelle les membres du jury constatent des récoltes de toutes espèces et un agencement dans la culture qui fait l'éloge de M. Ragault.

La cour de la ferme est longue et peu large ; la maison est construite en briques et couverte en ardoises, placée à l'extrémité de la cour, vers l'ouest.

Les bâtiments ruraux sont anciens, en bon état, couverts en paille et tuiles. Les chevaux sont logés dans des stalles commodes. L'écurie est à plancher élevé avec le sol incliné pour que le purin s'écoule dans la fosse au fumier qui est placée en avant de l'écurie. Malgré la mauvaise disposition de la cour et son peu de largeur, l'ordre y règne pour l'aménagement des fumiers et le dépôt des pailles.

Parallèlement à la cour et dans toute sa longueur vers le midi, un beau verger planté de beaux pommiers, soigné, bien entretenu ; un beau vivier ou réservoir reçoit les eaux pluviales nécessaires à l'alimentation des bestiaux.

Les membres du jury accordent à M. Ragault la médaille

Digitized by Google

de bronze mise par la Société des agriculteurs de France à la disposition du Comice agricole.

La ferme de l'Aulnay, sur Gaillon, exploitée par M. Blondel (Calixte), fermier.

Contenance de l'exploitation : 40 hectares.

Ensemencements :

Blé, 12 hectares ; seigle, 1 hectare 20 ares ; avoine, 9 hectares ; orge, 1 hectare 20 ares ; sarrazin, 1 hectare 20 ares ; betteraves, pommes de terre, pois, vesce et navets, 3 hectares 80 ares ; luzerne, sainfoin et trèfle incarnat, 12 hectares.

Animaux :

Chevaux, 2 ; juments, 2 ; vaches, 8 ; génisses, 2 ; 1 verrat, 1 truie et 2 porcs. M. Blondel n'a pas de moutons,

Les terres de la ferme sont en majeure partie dans le vallon de l'Aulnay qui prend naissance à la colonie des Douaires et finit aux maisons de Gaillon ; sauf le fond du vallon, que l'on pourrait appeler terres de première classe, les deux versants du vallon sont des terres sablonneuses et argileuses, de médiocre qualité. M. Blondel les a prises négligées de culture, avec beaucoup d'herbes. Aujourd'hui, par ses efforts, il présente aux membres du jury des labours bien préparés et nettoyés des mauvaises herbes.

Les récoltes d'avoine et d'orge, vues dans le vallon de la Briqueterie, sous le village du Mesnil-Gosse, qui dépend de Sainte-Barbe-sur-Gaillon, sont abondantes et de belle venue ; les blés, près la cour de la ferme, sont excellents.

La ferme est placée à la moitié environ du vallon ; la déclivité des pentes, l'obligation de les monter ou de les descendre en rendent la culture difficile.

Les champs de betteraves, de pois et de vesce vers la colonie des Douaires, parcourus par les membres du jury, présentent des récoltes qui paraissent devenir abondantes.

La cour de la ferme est de petite dimension, le périmètre est entouré de murs. Les bâtiments sont anciens, en bon état,

Digitized by Google

convenablement distribués. L'écurie est à plancher élevé, le sol pavé et incliné vers la fosse au fumier pour y écouler le purin. Les chevaux et juments sont logés dans des stalles bien combinées. Les fumiers, disposés par tas oblongs, sont bien aménagés. La mare, de bonne dimension, est alimentée par des eaux de source.

Les vaches et les génisses, au nombre de 10, venant du pâturage, ont été examinées sur le chemin de grande communication qui conduit de Gaillon à la Croix-Saint-Leufroy ; elle sont toutes laitières et de bonne race. Les deux génisses sont remarquables, elles ont attiré l'attention des membres du jury. Avec le lait, Mme Blondel engraisse des veaux, le superflu sert à nourrir des porcs.

La truie et le verrat présentés sont beaux et de bonne race.

Les membres du jury accordent à M. Blondel la médaille d'argent mise à leur disposition par le Comice agricole.

La ferme de la Chartreuse exploitée par M. Vigreux, fermier.

Contenance de l'exploitation : 32 hectares.

Ensemencements :

Blé, 5 hectares 50 ares ; seigle, 1 hectare ; avoine, 6 hectares ; orge, 1 hectare ; betteraves, 1 hectare ; pommes de terre, 1 hectare ; luzerne et sainfoin, 5 hectares 50 ares ; trèfle commun, 1 hectare ; herbages et vergers, 3 hectares.

Animaux :

3 beaux chevaux de culture, 9 vaches, 3 veaux de lait, 1 taureau. M. Vigreux n'a pas de moutons.

L'exploitation de M. Vigreux comprend, dans l'enceinte de l'ancienne Chartreuse, une étendue de 12 hectares de terrain, entourée de murs élevés, divisés en jardin, herbage, vergers et labour, plantés d'arbres fruitiers (le cerisier domine), très beaux et bien soignés. Le périmètre des murs, sur notable partie, aux bonnes expositions, est garni d'espaliers que M. Vigreux soigne et dirige intelligemment.

La moitié ou environ, vers la gare du chemin de fer, est

Digitized by Google

en labour, sur lequel les membres du jury ont constaté, sur la moitié, une excellente récolte de blé ; sur l'autre partie, une récolte médiocre, bien que l'ensemencement ait reçu les mêmes soins et que le sol soit de même nature.

La partie opposée, vers le village d'Aubevoye (dite le Parc), est un verger planté de beaux arbres fruitiers, bien soignés, le verger bien tenu.

Les membres du jury, dans leurs parcours vers le village d'Aubevoye, lieu dit la Croix-des-Champs, ont fait l'examen d'une pièce de 2 hectares 50 ares, ensemencée en avoine sur un défriché de luzerne, où ils ont constaté une belle récolte avec de nombreuses tiges chargées de beaux épis.

M. Vigreux a accompagné les membres du jury dans le parcours de la Chartreuse à la ferme de la Garenne-de-Gaillon ; il a également appelé l'attention des membres du jury sur des champs de seigle, d'avoine et de pommes de terre, dans lesquels ils ont constaté des récoltes abondantes, bien que venues sur des terrains sablonneux, brûlants, de médiocre valeur.

La cour est étendue, les bâtiments restés de l'ancienne Chartreuse servent de ferme, ils sont très vastes et beaux. La grange est à doubles portes sur les deux façades avec avant-corps en marquises pour remiser les voitures chargées de récoltes en cas de pluie.

L'écurie et la vacherie sont à plancher élevé. Les fumiers, en avant des bâtiments, sont par tas oblongs, soustraits à l'ardeur du soleil. La cour est alimentée d'eau par un puits.

Les 3 chevaux de culture sont forts et vigoureux. Les 9 vaches sont toutes laitières, élevées dans la ferme ; elles sont remarquables et riches de robe. Avec le lait, Mme Vigreux engraisse des veaux et nourrit une quantité nombreuse de volailles.

Les porcs sont logés dans une cour spéciale. La truie soumise à l'appréciation du jury, est trouvée très belle et de bonne espèce.

Digitized by Google

Les membres du jury accordent à M. Vigreux *ex æquo* avec M. Jumel, de la commune d'Autheuil, la première médaille d'argent que le Comice agricole a mise à leur disposition.

La ferme de M. Jumel (Aimé), propriétaire à Autheuil.

Contenance de l'exploitation : 46 hectares. 12 hectares appartiennent à M. Jumel ; et 34 autres sont en location.

Ensemencements :

Blé, 9 hectares ; seigle, 1 hectare 50 ares ; avoine, 14 hectares ; orge, 50 ares ; betteraves, choux à vaches et pommes de terre, 5 hectares ; luzerne et sainfoin, 12 hectares ; herbages, 3 hectares ; prairie naturelle, 1 hectare.

Animaux :

3 chevaux de culture ; vaches laitières, 13 ; génisses, 7 ; porcs, 20 ; moutons, 4.

L'exploitation de M. Jumel est un ensemble de petites pièces de terre éloignées entre elles, toutes situées sur le revers de la vallée d'Eure, vers le village de la Liègue, sur une déclivité sensible qui en rend la culture difficile et le transport des engrais et des récoltes d'un pénible labeur.

Les membres du jury ont parcouru une notable partie de la côte, et dans l'examen qu'ils ont fait, ils ont constaté de bonnes récoltes de blé et d'avoine ; un champ de seigle versé sur 25 p. 100 de son étendue ; un champ de betteraves repiquées de forts plants. Les labours, bien faits, trouvés sans herbes. M. Jumel est d'ailleurs connu dans la contrée pour un excellent laboureur. C'est un ouvrier parvenu. Par ses économies et son travail, il est arrivé à se créer de l'aisance, à se monter d'un matériel de culture suffisant et d'un mobilier de ferme convenable.

M. Jumel loue ses terres sur une moyenne de 90 francs l'hectare, exemptes des impositions. Pour leur position, dans la côte de la Liègue, c'est un prix élevé.

Digitized by Google

La cour de la ferme est étroite, mal taillée, elle se prête peu pour la culture. Les bâtiments sont anciens, en bon état, peu spacieux, bas de plafond, ce qui oblige M. Jumel à loger les bestiaux de même espèce dans des bâtiments séparés et de ne pouvoir, contre sa volonté, parvenir au bon aménagement de ses fumiers.

Les vaches sont toutes laitières, élevées dans la ferme. 4 sont remarquables, capables de figurer dans les grands concours. L'une d'elles, déclare Mme Jumel, lui produit trois kilogrammes de beurre par semaine.

Mme Jumel fabrique du beurre et, avec le petit lait, elle élève des génisses et nourrit ses porcs et ses volailles.

Les 7 génisses ont été visitées dans un herbage clos en fils ronces qui tient à sa cour ; elles sont en bon état, très belles, bien conformées et de robes recherchées.

Les membres du jury constatent les bons résultats que M. Jumel a obtenus dans sa culture et lui décernent la première médaille d'argent du Comice agricole.

La ferme de la Couture, sur la commune de la Croix-Saint-Leufroy, exploitée par M. Honoré Lepesqueur, propriétaire à Elbeuf.

La ferme de la Couture comprend une étendue de 95 hectares : mis en culture jusqu'à 1890, 82 hectares.

Ensemencements :

Blé, 23 hectares ; seigle, 3 hectares ; avoine, 12 hectares ; orge, 2 hectares ; betteraves, 3 hectares ; pommes de terre, 3 hectares ; légumes divers, 1 hectare ; sainfoin et trèfle commun, 22 hectares ; trèfle incarnat, 2 hectares ; pois et vesce, 6 hectares ; vergers et herbages, 7 hectares.

Animaux :

Chevaux de culture, 9 ; vaches, 20 ; génisses, 3 ; taureau, 1 ; 150 porcs, mis en graisse, sortent chaque année de la ferme. 40 porcs et porcelets sont trouvés dans la porcherie.

M. Honoré Lepesqueur cultive sa ferme de la Couture avec

Digitized by Google

l'aide d'un chef de culture. Il a succédé, le 29 septembre 1888, au fermier de son beau-père, M. Lepesqueur, qui la lui a léguée dans les plus mauvaises conditions. Les terres peu ou point labourées, restées en friche, la notable partie sans ensemencements ; point de fumier, de bestiaux pour en produire ; sans chevaux pour labourer et préparer les semailles de 1888-1889. C'est avec l'enfouissement des trèfles communs et la ressource des engrais chimiques répandus en abondance, que la récolte de 1889, sinon abondante, est devenue quelque peu rémunératrice, puisqu'elle a suffi aux dépenses de la ferme et a permis d'exporter quelques produits qui ont payé les prix d'exploitation.

La récolte de 1890, soumise à l'examen des membres du jury, se présente dans de meilleures conditions. Les blés de différentes espèces, n'importe sur quel point de la ferme, ont été trouvés abondants, forts, hauts de tige, sans herbes et sans verse; une pièce de seigle, vers le village de Bizé, est admirable ; les tiges mesurent $1^m,80$ de hauteur. Le long du chemin de service qui tend de la ferme au village de Boissaye, une pièce de sainfoin superbe, les tiges ont $0^m,75$ de hauteur; un grand champ de trèfle commun très fourni, il est à se demander si la faux pourra y pénétrer. Les betteraves, vers la Boissaye, que deux ouvriers nettoyaient à l'aide de la sarcleuse et d'un cheval, sont trop peu développées encore pour en apprécier la valeur. Les rangs sont écartés et les plants bien distancés.

Les champs de pois et de vesce sont riches en végétation.

Les terres de la ferme sont en plateau avec pente peu sensible ; le sol conserve l'eau qu'il reçoit et rend la culture difficile. Cet état se manifeste à l'approche de la cour où le terrain est aquatique. C'est un ensemble de terres médiocres que l'on peut ranger dans la seconde et la troisième classes. Nonobstant cet état, pour le peu de temps que M. Honoré Lepesqueur les cultive, les progrès de son exploitation sont immenses. Là ne se sont pas arrêtés ses efforts, il a reconstruit

Digitized by Google

à neuf une partie des bâtiments du vieux manoir de la Couture, dont l'existence se perd dans la nuit des temps. C'est le manoir, avec sa belle tour carrée dont les vestiges rustiques du socle s'aperçoivent sous la sole de la maison, « antiquité qui a échappé aux recherches de nos savants antiquaires du département », vestiges qui seront respectés par M. Honoré Lepesqueur. La propriété de la Couture, par la situation qu'elle occupe, était bien la résidence du gouverneur de la province de Madrie et posée à souhait pour la garde de sa vaste plaine ; c'est aussi de ce point que le gouverneur de Madrie pouvait arrêter les envahissements du trop entreprenant Cadoc, dont le nom est encore attaché à un fief de la contrée qu'il a possédé ou habité.

La ferme n'avait pas d'accès, l'exploitation souffrait, M. Honoré Lepesqueur a ouvert un chemin au travers de ses terres pour aller à Gaillon et à la Croix-Saint-Leufroy ; il a pris à sa charge la construction des chemins ruraux qui entourent ses vergers ; de nombreuses parties sont arrivées à l'état d'entretien, les autres parties sont en voie d'amélioration.

La cour de la ferme est de forme carrée, entièrement nivelée ; elle est aujourd'hui remblayée sur tous les points, par des emplois de marne et de cailloux pris à de grandes distances ; la mare, dont les revers étaient tombés ; le mur en maçonnerie qui doit l'entourer est en voie de construction.

A l'est de la cour une vacherie de grande dimension est reconstruite à neuf, et une fosse étanche pour déposer les fumiers, séparée de la vacherie par une chaussée pavée de $2^{m},50$ de largeur, un réservoir à purin pour arroser les fumiers.

Vers l'ouest, une charreterie de 15 mètres de longueur sur 12 mètres de large, divisée en 5 compartiments clos pour remiser le matériel de culture ; au-dessus, un grenier planchéié pour magasin à blé et dépôt de fourrage ; à la suite, une vaste grange, faisant saillie de 4 mètres environ sur l'aligne-

Digitized by Google

ment de la charreterie qui contient dans l'intérieur une charpente dont l'œuvre et la solidité sont remarquables ; c'est une construction qui peut remonter à la moitié du XVIIe siècle. La disposition de la façade ne déparerait point les autres constructions de la ferme, c'est un vaste bâtiment à conserver dont la mise en alignement avec la charreterie ne conduirait pas à une grande dépense. Dans la grange se trouve la batteuse mise en mouvement par un manège en dehors, couvert d'un hangar qui met à l'abri l'attelage et les hommes. A côté, la réserve pour le dépôt des meubles et des outils qui servent à réparer le matériel agricole et tous les ustensiles de la ferme.

Vers le nord de la cour, une suite continue de bâtiments neufs pour bergerie; logement d'un manège à plan incliné qui actionne en même temps les ustensiles de la laiterie, le hache-paille, le coupe-racines, le concasseur et le moulin à farine, monté de bluteaux suffisants pour préparer quatre espèces de farine ; une laiterie et sa beurrerie où l'on trouve les ustensiles pour la préparation et la fabrication : filtres, crémières, barattes, malaxeurs, etc. Dans l'angle de la cour un puits spécialement construit pour obtenir de l'eau pure pour laver et préparer le beurre, pompe en cuivre et engrenage à pignon pour élever la nappe d'eau qui se trouve à 8 mètres en contre-bas du sol.

Les membres du jury renouvellent leurs félicitations à M. Honoré Lepesqueur pour les améliorations qu'il a apportées dans sa culture et pour l'activité qu'il a déployée, pour arriver en moins de deux années à élever de nombreuses constructions dans sa propriété. Ces améliorations et ces constructions ne peuvent être tentées et suivies de succès que par un propriétaire qui n'a pas à compter.

Le matériel agricole est complet, trouvé en parfait état, logé dans les compartiments de la charreterie. Il comprend : chartils, charrues, herses, rouleaux, sarcleuse, semoir à grains,

Digitized by Google

à neuf une partie des bâtiments du vieux manoir de la Couture, dont l'existence se perd dans la nuit des temps. C'est le manoir, avec sa belle tour carrée dont les vestiges rustiques du socle s'aperçoivent sous la sole de la maison, « antiquité qui a échappé aux recherches de nos savants antiquaires du département », vestiges qui seront respectés par M. Honoré Lepesqueur. La propriété de la Couture, par la situation qu'elle occupe, était bien la résidence du gouverneur de la province de Madrie et posée à souhait pour la garde de sa vaste plaine ; c'est aussi de ce point que le gouverneur de Madrie pouvait arrêter les envahissements du trop entreprenant Cadoc, dont le nom est encore attaché à un fief de la contrée qu'il a possédé ou habité.

La ferme n'avait pas d'accès, l'exploitation souffrait, M. Honoré Lepesqueur a ouvert un chemin au travers de ses terres pour aller à Gaillon et à la Croix-Saint-Leufroy ; il a pris à sa charge la construction des chemins ruraux qui entourent ses vergers ; de nombreuses parties sont arrivées à l'état d'entretien, les autres parties sont en voie d'amélioration.

La cour de la ferme est de forme carrée, entièrement nivelée ; elle est aujourd'hui remblayée sur tous les points, par des emplois de marne et de cailloux pris à de grandes distances ; la mare, dont les revers étaient tombés ; le mur en maçonnerie qui doit l'entourer est en voie de construction.

A l'est de la cour une vacherie de grande dimension est reconstruite à neuf, et une fosse étanche pour déposer les fumiers, séparée de la vacherie par une chaussée pavée de $2^{m},50$ de largeur, un réservoir à purin pour arroser les fumiers.

Vers l'ouest, une charreterie de 15 mètres de longueur sur 12 mètres de large, divisée en 5 compartiments clos pour remiser le matériel de culture ; au-dessus, un grenier planchéié pour magasin à blé et dépôt de fourrage ; à la suite, une vaste grange, faisant saillie de 4 mètres environ sur l'aligne-

Digitized by Google

ment de la charreterie qui contient dans l'intérieur une charpente dont l'œuvre et la solidité sont remarquables ; c'est une construction qui peut remonter à la moitié du XVIIe siècle. La disposition de la façade ne déparerait point les autres constructions de la ferme, c'est un vaste bâtiment à conserver dont la mise en alignement avec la charreterie ne conduirait pas à une grande dépense. Dans la grange se trouve la batteuse mise en mouvement par un manège en dehors, couvert d'un hangar qui met à l'abri l'attelage et les hommes. A côté, la réserve pour le dépôt des meubles et des outils qui servent à réparer le matériel agricole et tous les ustensiles de la ferme.

Vers le nord de la cour, une suite continue de bâtiments neufs pour bergerie ; logement d'un manège à plan incliné qui actionne en même temps les ustensiles de la laiterie, le hache-paille, le coupe-racines, le concasseur et le moulin à farine, monté de bluteaux suffisants pour préparer quatre espèces de farine ; une laiterie et sa beurrerie où l'on trouve les ustensiles pour la préparation et la fabrication : filtres, crémières, barattes, malaxeurs, etc. Dans l'angle de la cour un puits spécialement construit pour obtenir de l'eau pure pour laver et préparer le beurre, pompe en cuivre et engrenage à pignon pour élever la nappe d'eau qui se trouve à 8 mètres en contre-bas du sol.

Les membres du jury renouvellent leurs félicitations à M. Honoré Lepesqueur pour les améliorations qu'il a apportées dans sa culture et pour l'activité qu'il a déployée, pour arriver en moins de deux années à élever de nombreuses cons-

Digitized by Google

semoir pour engrais, une faucheuse, deux moissonneuses, une batteuse, un manège qui actionne les ustensiles de sa laiterie et autres pour le service de la ferme.

Les herbages :

Les herbages, autour de la cour, de plus de 7 hectares de contenance laissés dans un délabrement complet, sont, par les soins du propriétaire, amenés à meilleure composition. Cinqcents beaux plans d'arbres, sortis des pépinières de Saint-Amand-des-Hautes-Terres, sont plantés dans de bonnes conditions, garnis d'une crinoline en fer et d'une couche de joncs-marins au pied. Les autres parties de l'herbage s'améliorent par la destruction des vieux arbres qui font clôture et par le défrichement des ronces et des mauvaises plantes qui s'étendent sur une grande largeur.

Les chevaux, au nombre de neuf, sont bons et très vigoureux.

Les vaches ont été examinées par les membres du jury dans une pâture de trèfle vers le village de la Boissaye; elles ont été trouvées en bon état, quelques-unes de bonne espèce, tenues très proprement et bien soigées par le bouvier, les trois génisses remarquables, ainsi que le taureau.

Les vaches sont toutes laitières; avec le lait et celui que M. Honoré Lepesqueur achète de ses voisins, il fabrique du beurre qu'il vend à Louviers et à Elbeuf, le petit lait est réservé pour engraisser des porcs et nourrir des volailles ; 150 porcs sortent, par année, de la ferme engraissés avec le petit lait et les résidus étrangers à la fabrication du beurre; 40 porcs et porcelets, des meilleures races, sont trouvés dans la porcherie divisée en quatre compartiments avec cour spéciale où se trouvent groupées les diverses espèces par âge et par avancement d'amélioration.

Dans les cours sont répandues des tourbes que M. Honoré Lepesqueur déclare lui venir de la Suède, afin d'absorber l'urine et empêcher les miasmes et les mauvaises odeurs de se

Digitized by Google

propager. Ces tourbes, souvent renouvelées, sont converties en terreau et employées comme engrais et amendements.

Une cour spéciale est attribuée aux volailles, close en fil de fer maillé, avec mare particulière pour qu'elles ne viennent point troubler l'eau destinée à la boisson des bestiaux.

M. Honoré Lepesqueur n'a pas de moutons.

Des éloges sont adressés à M. Honoré Lepesqueur pour les améliorations qu'il a faites dans sa propriété; les membres du jury sollicitent, pour encouragements, une médaille d'argent de la Société des agriculteurs de France.

La ferme de la Garenne-de-Gaillon, appartenant à M. Hébert, d'Aubevoye, exploitée par M. Bertin, fermier.

Etendue de l'exploitation : 65 hectares.

Ensemencements :

Blé, 8 hectares; seigle, 15 hectares ; avoine, 15 hectares ; betteraves, 2 hectares ; pommes de terre, 5 hectares; luzerne et sainfoin, 6 hectares ; herbages, 8 hectares ; trèfle incarnat et sarrazin, 4 hectares.

Animaux :

Chevaux de culture, 4; vaches laitières, 4; moutons, 200, compris 60 élèves de l'année.

Les membres du jury parcourent dans tous les sens les terres de la ferme de la Garenne-de-Gaillon ; ils constatent un sol sablonneux, brûlant, des plus ingrats du canton de Gaillon ; nonobstant, ils y rencontrent des blés passablement beaux, bien qu'excrus sur un sol ingrat ; des seigles abondants, hauts de tiges, nettoyés des mauvaises herbes (bourrache sauvage) qui croît en abondance sur les terres de la ferme ; c'est à force de binage, de sarclage, de soins persévérants et des dépenses sans mesure, que M. Bertin parvient à obtenir des récoltes quelque peu rémunératrices. Un champ de betteraves et un champ de pommes de terre vigoureuses bien buttées et sarclées.

En sortant de la cour, vers Gaillon, un champ de trèfle

Digitized by Google

incarnat abondant, une grande pièce d'avoine non encore épiée.

A l'est de la cour, un grand herbage, planté de quelques arbres, bien tenu.

Le matériel de culture : faucheuse, herses articulées, charrues, voitures, machine combinée, sont en bon état.

La ferme est de nouvelle création ; la cour est vaste, alimentée d'eau par un puits avec pompe ; la maison d'habitation est construite en briques avec cave basse dessous, convenablement disposée pour loger le fermier.

La bergerie, l'écurie et la vacherie sont petites, basses de plancher, pas de fosse à purin, ni création de caniveaux et de ruisseaux pour l'écouler à la fosse au fumier ; c'est un produit fertilisant perdu sans ressources, parce qu'il est prouvé que deux hectolitres de purin répandu sur le sol équivalent à plus de 40 kilogrammes d'engrais chimiques.

Les membres du jury font appel à M. Hébert, propriétaire, et l'engagent à faire cette construction si utile à sa ferme, afin d'alléger les charges du fermier dans l'acquisition de ses engrais chimiques. La grange, construite en moellons, paraît suffisante pour loger les récoltes de la ferme.

Les chevaux sont forts, bons pour la culture, les vaches sont toutes laitières élevées dans la ferme. Mme Bertin engraisse des veaux et des volailles nombreuses dans la cour.

Les moutons, au nombre de 200, ont été visités dans une pâture, vers Gaillon ; ils sont bons, l'espèce est petite, la laine très fine. Le troupeau est propre, bien soigné par le berger, les élèves de l'année sont au nombre de 60, tous vigoureux et en bon état.

Les membres du jury, pour encourager le zèle que M. Bertin déploie pour obtenir de sa culture quelque rémunération, lui décernent une médaille de vermeil que le Syndicat agricole du canton d'Amfreville-la-Campagne a mise à la disposition du Comice de l'arrondissement de Louviers.

Digitized by Google

La ferme de M. Pan, maire, propriétaire à Vieux-Villez, exploitée par lui-même.

Contenance de l'exploitation : 30 hectares.

Ensemencements :

Blé, 6 hectares ; seigle, 1 hectare ; avoine, 6 hectares ; betteraves, choux et pommes de terre, 1 hectare 50 ares ; luzerne, 4 hectares ; trèfle commun, 3 hectares ; herbages, 3 hectares ; verger et cultures diverses, 4 hectares.

Animaux :

2 chevaux de culture, une belle jument ; vaches, 6 ; génisses, 2 ; 1 porc.

Le matériel de culture présenté aux membres du jury est en très bon état. Il se compose de : voitures, tombereaux, charrues ordinaires, brabants, demi-brabants, herses articulées, rouleaux brise-mottes, faucheuse, batteuse, hache-paille, semoir. Les bâtiments réservés à la culture sont vastes, riches de construction. Un grand hangar divisé par compartiments pour remiser le matériel de culture, avec un grenier planchéié pour loger les fourrages.

L'écurie et la vacherie sont grandes, bien installées, pavées avec inclinaison pour écouler le purin dans un réservoir spécial, fosse à fumier étanche, de construction modèle dans sa forme et pour les facilités d'enlever les fumiers, située au nord de l'écurie dont elle est séparée par une allée de 1^{m},50 de largeur, couverte d'un hangar pour soustraire le fumier à l'intempérie des saisons ; c'est une disposition qui appartient à M. Pan, que l'on ne rencontre que dans les grands établissements agricoles ou dans les écoles nationales de l'Etat.

M. Pan fait une culture quaternale ; ses terres sont situées, pour la majeure partie, dans la vallée de Gournay vers le village de Fontaine-la-Verte ; l'autre partie est au midi du territoire de Vieux-Villez sur un point appelé les Candeaux.

Les membres du jury, dans leur parcours de la vallée de Gournay, ont remarqué plusieurs pièces de blé rouge anglais très fort, sans verse, labours nettoyés d'herbes ; une pièce de

Digitized by Google

blé remarquable fait sur un compost de minette ; de beaux champs d'avoine, de betteraves vigoureuses avancées pour la saison, nettoyées et sarclées avec soin, disposées par rangs écartés ; des champs de luzerne et de trèfle blanc, sur lesquels les récoltes sont abondantes.

Un bel herbage de 2 hectares 50 ares, planté d'arbres fruitiers, bien entretenu ; dans l'intérieur, une mare spacieuse pour abreuver les bestiaux.

Dans la plaine des Candeaux, les membres du jury ont constaté la même végétation et la même culture, les labours bien faits, nettoyés d'herbes.

Les vaches sont toutes laitières, de bonne race, admirablement soignées et nettoyées, en bon état.

Des éloges sont adressés aux domestiques chargés du soin de la vacherie.

M. Pan a été lauréat du Comice il y a six années, ses efforts n'ont pas cessé depuis. Les membres du jury constatant de nouvelles améliorations dans son exploitation, lui décernent la médaille de vermeil que le Comice agricole a mise à leur disposition.

La ferme de M. Morin, maire, propriétaire, laitier à Ecardenville-sur-Eure, est exploitée par lui-même.

Etendue de l'exploitation : 48 hectares.

Ensemencements :

Blé, 10 hectares ; seigle, 2 hectares ; avoine, 18 hectares ; betteraves et choux à vaches, 3 hectares ; pommes de terre, 6 hectares ; luzerne et sainfoin, 6 hectares ; prairie naturelle, 2 hectares.

Animaux :

4 chevaux de culture et 6 chevaux employés à recueillir le lait pour la fabrication des fromages ; vaches laitières, 11 ; 1 taureau.

Les terres que M. Morin exploite sont en partie sur le versant

Digitized by Google

de la côte de la Liègue, par petites pièces éloignées entre elles, difficiles de culture par la déclivité de la côte.

Les champs de blé visités par les membres du jury sont exceptionnellement beaux, versés sur 25 pour 100 de leur étendue, ne sont pas comparables, pour la force, aux autres récoltes de la commune ; c'est dû à la profusion des engrais que M. Morin met sur ses terres pour obtenir de tels résultats.

Entre la route de Pacy et la rivière d'Eure, les champs d'avoine grise et d'avoine blanche sont fournis de récoltes abondantes ; une pièce de blé méteil de 1 hectare 50 ares est remarquable. Le champ de pommes de terre, trop éloigné de la ferme, n'a pas été visité par les membres du jury.

Le matériel de culture exposé dans la cour de l'habitation, se compose de : chartils, charrues, herses articulées, rouleaux, faucheuse, râteleuse, en bon état.

La cour de l'habitation est très propre, reçoit des soins journaliers qui font la louange de M. Morin.

L'écurie et la vacheries ont bien installées, à sol incliné pour que le purin s'écoule dans la fosse au fumier.

Les fumiers, rangés par tas oblongs, sont d'un bon aménagement.

La grange est spacieuse avec doubles portes sur les deux façades.

Un grand hangar couvert en ardoises dans la cour de la fromagerie, divisé en cinq compartiments pour y remiser le matériel agricole et celui de la fromagerie ; au-dessous une cave basse voûtée en briques avec solives en fer, qui contient les agrès, étagères et séchoirs en grand nombre, nécessaires à la manipulation des fromages.

La porcherie divisée par cases, avec allées au milieu, pour faciliter les nettoyages et distribuer, sans danger, la nourriture aux porcs au nombre de 230. La porcherie est couverte en ardoises, chaque compartiment a sa cour spéciale, les porcs y sont logés par âge et par avancement d'amélioration. Dans

Digitized by Google

l'arrière basse-cour, un poulailler de forme octogonale construit avec goût.

Les quatre chevaux de culture sont en bon état, très forts et vigoureux ; les vaches sont toutes laitières, de bonne race et en bon état, le taureau est trouvé inférieur ; le lait est employé à la fabrication des fromages.

La fabrication des fromages :

M. Morin, en outre de son exploitation agricole, a une industrie fromagère ; je n'entreprendrai pas de faire l'énumération des instruments, outils, ustensiles, etc., mis en mouvement dans l'usine et les ateliers.

On y fabrique des fromages de Brie, de Coulommiers, de Neufchâtel, de Gournay, etc. M. Morin déclare aux membres du jury, qu'il emploie chaque jour, pour la fabrication 4,000 litres de lait recueillis par des voituriers laitiers qui parcourent les campagnes, et que six voitures sont mises en circulation pour en effectuer le transport. Le matériel de sa fabrication et les ateliers sont installés dans des bâtiments anciens, mis en bon état, peu éloignés de la cour d'habitation. Ces bâtiments, bien aérés, sont tenus très proprement.

A l'arrivée des membres du jury, une ouvrière était occupée au moulage des bondes de Neufchâtel ; elle a fait la déclaration, que, pendant une journée bien employée, elle pouvait en mouler 3,000, mais que son travail ordinaire était de 1,600.

Dans une grande cave basse voûtée en briques, sous le hangar indiqué ci-dessus, se trouvent des étagères et des séchoirs nombreux, sur triples rangées, pour faire sécher les fromages fabriqués. Un compartiment réservé, dans la cave, est destiné à la fabrication des boîtes d'emballage et à l'expédition des produits.

Toutes les installations ont paru intelligemment conçues, les membres du jury en félicitent M. Morin.

Les résidus de la fabrication du fromage sont employés à la nourriture des porcs (race de Bayeux), dont le nombre est de 230 à l'arrivée du jury.

Digitized by Google

Les membres du jury adressent des félicitations à M. Morin pour la tenue de son exploitation agricole et de son industrie fromagère, lui décernent un diplôme d'honneur avec le rappel de la médaille de vermeil qu'il a obtenue du Comice, il y a six années.

La ferme du Montmerel, sur Saint-Aubin-sur-Gaillon, appartient à M. Hombert, exploitée par M. Crépel (Henry), fermier.

Contenance de l'exploitation : 70 hectares, y compris 20 hectares que M. Crépel (Henry) a pris à loyer de son père.

Ensemencements :

Blé, 15 hectares ; seigle, 2 hectares ; avoine, 14 hectares ; orge, 1 hectare ; betteraves, 2 hectares : pommes de terre, 50 ares ; luzerne et sainfoin, 8 hectares ; minette, 2 hectares ; herbages, 5 hectares, dont 2 hectares créés par M. Crépel.

Animaux :

1 cheval et 4 juments, 12 vaches laitières, 1 taureau, 1 verrat, 3 truies et 9 porcelets, 220 moutons, 2 béliers

Les membres du jury, accompagnés de M. Crépel, ont parcouru la majeure partie des terres de l'exploitation dans le versant qui plonge sur Gaillon et sur le monticule qui s'étend jusqu'au village de Saint-Aubin ; ils ont partout constaté des récoltes de blé de grande vigueur, hauts, sans verse et trouvés sans herbes.

M. Crépel expose que les terres de son exploitation, en côte, sont difficiles à cultiver ; que la ferme est assise sur un sol froid qui l'oblige à abandonner, pour quelques pièces de terre, la culture triennale, en usage dans la commune, pour prendre la culture quaternale, dont il lui semble tirer un meilleur profit.

La ferme du Montmerel est à la moitié environ du coteau qui sépare Gaillon du village de Saint-Aubin ; c'est un point que les touristes aiment à visiter lorsqu'ils parcourent le pays, on y découvre des points de vue immenses et un panorama qui n'a pas d'égal dans l'arrondissement de Louviers. Les

Digitized by Google

Romains l'avaient aussi remarqué en y posant une villa dont on peut apprécier l'importance par les vestiges que l'on rencontre lorsque l'on opère des fouilles sur quelques parties de la propriété.

La cour est plantée d'arbres fruitiers (le cerisier domine), proprement tenue. Dans la cour, une mare oblongue de forme bateau, alimentée par une fontaine à jet continu, entourée d'un mur en maçonnerie de briques, suffisamment élevé pour prévenir les accidents. Les bâtiments sont anciens. Les réparations dont ils sont l'objet pourront les mettre au rang des bons.

L'écurie est à plancher élevé, le sol pavé et incliné, cheval et juments sont logés dans des stalles. La vacherie est grande, les vaches sont également casées dans des stalles, avec allée au milieu pour faciliter le nettoyage et distribuer la nourriture. Le colombier, au milieu de la cour, sert de bergerie.

Les chevaux de culture sont au nombre de cinq, dont un cheval et quatre remarquables juments poulinières, mais n'ayant pas donné de produits en 1890.

Les vaches sont toutes laitières et de bonne espèce, elles dépassent toutes les vacheries visitées.

M. Crépel fournit le lait, comme adjudicataire, à la maison centrale de Gaillon.

Un taureau, de robe bringée, est capable de figurer dans les grands concours.

Puits à purin près la fosse au fumier, les tas de fumier convenablement aménagés.

Les petites volailles, séparées par espèces, sont casées dans des compartiments clos.

La garenne ou clapier de lapins, dans une partie de la cour, est close en fils de fer maillés.

Le verrat est remarquable, les trois truies et les neuf porcelets, de bonne race, sont logés dans une vaste porcherie avec cour spéciale.

Digitized by Google

Les moutons, au nombre de 220, ont été visités dans une pâture de minette, à peu de distance du village de la Grange-Vimont; ils sont de grande espèce, beaux et gras, nettoyés avec beaucoup de soin par le berger, la laine est fine, les deux béliers sont de race excellente.

Au milieu de la cour, l'habitation des maîtres fait face à Gaillon, avec bosquet soigné et parc garni de beaux arbres de haut jet; sous le sol de la maison, cave basse très profonde qui semblerait remonter à la villa romaine.

Le matériel agricole exposé dans un champ de minette, près le calvaire, est trouvé en bon état; il comprend : charrues, herses articulées, rouleaux, râteaux et faucheuse.

Dans la grange, de grande dimension, la machine à battre qui fait mouvoir un moulin à vanner.

Les membres du jury, toujours guidés par M. Crépel, ne se sont pas bornés à l'examen des récoltes qui entourent la ferme, ils l'ont étendu aux pièces de labour qui sont vers le village de la Grange-Vimont et du Buisson, sur lesquelles ils ont remarqué du blé précoce, des betteraves et du sainfoin abondants et vigoureux ; un verger planté parfaitement entretenu. Les plants, très forts, sortent des pépinières de Saint-Amand-des-Hautes-Terres.

En avant de la cour de la ferme, une grande pièce de labour convertie en herbage par les soins du fermier et à ses frais.

La visite s'est terminée par l'examen d'un champ de blé de 2 hectares 50 ares à l'est du village du Buisson, trouvé très fort, haut de tiges, sans verse, sans herbes, dépassant en force et en vigueur les récoltes sur les terrains voisins.

Les membres du jury constatent de grands progrès réalisés dans la ferme du Montmerel; ils en attribuent une notable partie à M. Crépel père qui en a été le fermier pendant 25 années et qui l'a léguée à M. Crépel (Henry), son fils, dans d'heureuses conditions, n'ayant qu'à suivre les bons exemples qui lui ont été inspirés.

Digitized by Google

Les membres du jury, vu les progrès qu'a faits M. Henry Crépel, dans la bonne tenue de son exploitation, ses superbes récoltes et la bonne qualité de ses animaux, lui décernent la médaille d'or du Comice agricole.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

DOMESTIQUES RURAUX

CHARRETIERS

Sauvage, Théodore, 17 ans de service chez M. Henry Cyrille à Saint-Cyr-la-Campagne (30 francs).

Gardy, Gustave, 25 ans de service chez Mme veuve Doutté à Quatremare (25 francs).

Boutellier, Adolphe, 20 ans de service chez M. Brière à Ailly (25 francs).

Harel, Albert, 26 ans de service chez M. Langlois, Cléophas, à Craville, médaille d'argent.

Pelletier, Louis-Ferdinand, 30 ans de service chez MM. Thézard et Foucher, propriétaires à Ailly, diplôme d'honneur et rappel des primes obtenues en 1884, 1879 et 1872.

HOMMES DE TOUTES MAINS

Doucerain, Frédéric, bouvier, 45 ans de service chez M. Monnier, propriétaire à Gaillon (30 francs).

Collet, Jacques, 83 ans, 26 ans de service chez Mme veuve Osmont, propriétaire à Gaillon (20 francs).

Allain, Gustave-Dieudonné, 23 ans de service chez M. Bance, Sosthène, ferme des Noës, sur Saint-Aubin-sur-Gaillon (30 francs).

Colombel, Stanislas, 18 ans de service chez M. Marquais, à la Croix-Saint-Leufroy, (25 francs).

Fosset, Jean-Baptiste, 15 ans de service chez M. Prévost, Fulgence, cultivateur à la Pyle (25 francs).

Digitized by Google

SERVANTES

Mariel, Adélaïde-Zélande, 19 ans de service chez M. Ivelin, Séraphin, cultivateur à la Pyle (25 francs).

Haguette, Valentine, 15 ans de service chez M. Mouard, Paul-Léon, cultivateur à Incarville (25 francs).

Lemonnier, Alphonsine, 23 ans de service chez Mme de Jeufosse, à Saint-Aubin-sur-Gaillon (30 francs).

Letellier, Azéline-Victorine, 27 ans de service chez M. Lemarié, Vital, propriétaire-cultivateur à Saint-Julien-de-la-Liègue (15 fr.).

Carrière, Célina-Julienne, 27 ans de service chez M. Halle-Halle, propriétaire-cultivateur à Venables (15 francs).

PROGRÈS AGRICOLE

Médailles offertes par la Société des Agriculteurs de France

Médaille d'argent, Augée, propriétaire, ferme du Moulin, à Saint-Cyr-la-Campagne.

Médaille d'argent, M. Honoré Lepesqueur, propriétaire, ferme de la Couture, sur la Croix-Saint-Leufroy.

Médaille de bronze, M. Lecerf, Paul-Eugène, cultivateur à Amfreville-la-Campagne.

Médaille de bronze, M. Ragault, Pierre, propriétaire aux Quèzes, commune d'Ailly.

Fermes du canton d'Amfreville-la-Campagne

M. Quévilly, cultivateur, ferme de la Tretonnière, commune de la Harengère, mention honorable avec félicitations du jury et rappel d'une médaille d'argent.

M. Boismard, propriétaire-cultivateur à Thuit-Signol, médaille d'argent.

M. Prevost, Fulgence, cultivateur, ferme d'Aigleville, sur la Pyle, médaille de vermeil du Syndicat agricole du canton d'Amfreville.

M. Débus, propriétaire-cultivateur à Amfreville-la-Campagne, médaille de vermeil.

M. Petit, Albert-Edouard, cultivateur à la Haye-du-Theil, médaille d'or.

Digitized by Google

Mlle Fosset, ferme de la Coudraye, sur la Haye-du-Theil, diplôme d'honneur et rappel de médaille d'or.

M. Mettais, Albert, propriétaire-cultivateur à Amfreville-la-Campagne, prime d'honneur, médaille d'or et 200 francs.

Fermes du canton de Gaillon

M. Brière, propriétaire-cultivateur, ferme du Bec, commune d'Ailly, mention honorable.

M. Blondel, Calixte, cultivateur, ferme de l'Aulnay, commune de Gaillon, médaille d'argent.

Médaille d'argent *ex æquo* :

M. Vigreux, cultivateur à la ferme de la Chartreuse, commune d'Aubevoye.

M. Jumel, Aimé, propriétaire-cultivateur à Autheuil-sur-Eure.

M. Bertin, cultivateur, ferme de la Garenne-de-Gaillon, commune de Gaillon, médaille de vermeil du Syndicat agricole du canton d'Amfreville-la-Campagne.

M. Pan, propriétaire-cultivateur au Vieux-Villez, médaille de vermeil.

M. Morin, maire, propriétaire, cultivateur et laitier à Ecardenville-sur-Eure, diplôme d'honneur avec félicitations du jury et rappel de médaille de vermeil.

M. Crépel, Henry, cultivateur, ferme du Montmerel, commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, médaille d'or.

CONCOURS DE LABOURAGE

1er prix, M. Marais, Anthime, cultivateur à Berville-la-Campagne, médaille d'argent et 50 francs.

2e prix, M. Dumoulin, Philippe, cultivateur à Incarville, 40 francs et médaille de bronze.

3e prix, M. Gustave, Simon, charretier chez M. Chapelet, propriétaire à Cailly-sur-Eure, 25 francs et médaille de bronze.

TAUREAUX

1er *prix*, M. Peschet, à Evreux, un taureau de 32 mois, médaille d'or offerte par la Société libre d'agriculture de l'Eure.

Digitized by Google

2e *prix*, M. Hunost, Albert, propriétaire à Cailly-sur-Eure, médaille de vermeil et 30 fr.

3e *prix*, M. Crépel, Henry, cultivateur, ferme du Montmerel, commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, médaille d'argent et 10 fr.

4e *prix*, M. Honoré Lepesqueur, ferme de la Couture, sur la Croix-Saint-Leufroy, médaille de bronze et 10 fr.

5e *prix*, M. Van Grootven, propriétaire à Saint-Cyr-du-Vaudreuil, un taureau, race Durham, mention très honorable.

VACHES LAITIÈRES

Prix unique, M. Chevallier, Albert, à Gaillon, deux vaches laitières, médaille de vermeil offerte par la Société libre d'agriculture et 30 fr.

GÉNISSES DE SIX DENTS

1er *prix*, M. Peschet, à Evreux, deux génisses de 24 et 26 mois, médaille d'argent et 30 fr.

2e *prix*, M. Letourneur, cultivateur à Villez-sous-Bailleul, une génisse, médaille d'argent et 15 fr.

GÉNISSES DE HUIT DENTS

1er *prix*, M. Blondel, ferme de l'Aunay-sur-Gaillon, une génisse, médaille d'argent et 30 fr.

2e *prix*, M. Maubuisson, propriétaire à Acquigny, une génisse d'un an, médaille d'argent offerte par la Société libre de l'Eure et 15 fr.

3e *prix*, M. Fontaine, Magloire, herbager à Autheuil-sur-Eure, une génisse, médaille d'argent.

4e *prix*, M. Honoré Lepesqueur, ferme de la Couture, une génisse d'un an, médaille d'argent et 10 fr.

5e *prix*, Mme de Jeufosse, propriétaire à Saint-Aubin-sur-Gaillon, génisse d'un an, mention honorable et 10 francs.

6e *prix*, Mme veuve Foucher, propriétaire à Gaillon, une génisse, mention honorable.

RACE BRETONNE

Prix unique, Mme de Vaudreuil, au château de Couvicourt, sur Saint-Aubin-sur-Gaillon, deux vaches bretonnes et un taureau de même race, médaille d'argent.

Digitized by Google

BÉLIERS

1er *prix*, M. Bellenger, propriétaire, maire à Villers-sur-le-Roule, un bélier, médaille de vermeil et une prime de 15 fr.

2e *prix*, M. Lefebvre, Jérémie, propriétaire à la Croix-Saint-Leufroy, deux béliers, une médaille d'argent offerte par la Société libre d'agriculture de l'Eure et une prime de 10 francs.

BREBIS

1er *prix*, M. Ragault, Pierre, propriétaire-cultivateur aux Quèzes, commune d'Ailly, deux lots de 10 brebis, l'un d'agneaux de 1890, médaille de vermeil et 20 fr.

2e *prix*, M. Ledormeur, cultivateur, ferme de Laboulaie, commune d'Autheuil, un lot de 10 brebis, médaille d'argent et 10 fr.

3e *prix*, M. Ledannois, cultivateur à Port-Mort, un lot de 10 brebis, médaille de bronze et 10 fr.

VERRATS

Prix unique, M. Crépel, Henry, ferme de Montmerel, commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, médaille de vermeil et 15 fr. pour un verrat.

TRUIES

Prix unique, Blondel, cultivateur à la ferme de l'Aulnay, commune de Gaillon, pour une truie, médaille d'argent.

POULAINS DE 6 MOIS A 2 ANS

1er *prix*, M. Bance, Sosthène, propriétaire-cultivateur aux Noës, commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, un poulain, médaille d'argent et 20 fr.

2e *prix*, M. Larcier, Paul, propriétaire-cultivateur à Crosville-la-Vieille, un poulain de 18 mois, médaille d'argent.

CHEVAUX DE TRAIT DE 2 A 3 ANS

Prix unique, M. Bance, Sosthène, propriétaire-cultivateur aux Noës, commune de Saint-Aubin-sur Gaillon, médaille de vermeil.

Digitized by Google

CHEVAUX DE DEMI-SANG

1er *prix*, M. Langlois, propriétaire-cultivateur à Saint-Aubin-sur-Gaillon, médaille de vermeil et 30 fr.

2e *prix*, M. Cabarrou, médecin à Gaillon, médaille de bronze offerte par la Société libre d'agriculture de l'Eure.

3e *prix*, M. Foulon, propriétaire-cultivateur à Saint-Aubin-sur-Gaillon, un cheval de deux ans, médaille de bronze.

CHEVAUX DE TRAIT DE 3 A 5 ANS

1er *prix*, M. Renaud, cultivateur à la Boulaie, commune d'Autheuil, un cheval de 4 ans 1/2, médaille de vermeil et 30 fr.

2e *prix*, M. Larcier, Paul-Jules-Henry, propriétaire à Crosville-la-Vieille, un cheval de 4 ans, médaille de vermeil.

JUMENTS POULINIÈRES

Prix unique, M. Fontaine, Magloire, herbager à Autheuil-sur-Eure, une jument de 3 ans 1/2, médaille de vermeil et 50 fr.

PRODUITS AGRICOLES

Médaille d'argent, M. Honoré Lepesqueur, ferme de la Couture, blé et avoine en gerbes, blé et avoine en grains, mottes de beurre.

Médaille d'argent, M. Auzoux, Jules, propriétaire à Brosville, blé et avoine en gerbes, un lot de betteraves.

Médaille d'argent, M. Lasnes, propriétaire-cultivateur à Saint-Just, céréales en gerbes et en grains.

Médaille d'argent, M. Béquet, cultivateur à Vezillon, semis spéciaux pour la régénération.

Médaille de bronze offerte par la Société libre d'agriculture de l'Eure, M. Ragault, propriétaire-cultivateur à Saint-Pierre-de-Bailleul, produits divers.

Médaille de bronze, M. de Montgomery, propriétaire à Louviers, plantes de consoude du Caucase pour l'alimentation des vaches à lait, un lot de pommes de terre, un lot de betteraves.

Médaille de bronze, M. Charpentier, propriétaire à Saint-Pierre-

Digitized by Google

de-Bailleul, blé, avoine, un lot de betteraves, un lot de pommes de terre.

Médaille de bronze, M. Foucher, cultivateur à Léry, divers produits agricoles.

Médaille de bronze, M. Dienne, propriétaire à Saint-Julien-de-la-Liègue, un lot de betteraves, un lot de carottes.

Médaille de bronze, M. Benoist, cultivateur à Saint-Aubin-sur Gaillon, un lot de betteraves.

Médaille de bronze, M. Marais, propriétaire à Gaillon, lot de produits divers.

Médaille de bronze, M. Renaud, propriétaire-cultivateur à Saint-Pierre-de-Bailleul, produits divers.

Médaille de bronze, M. Vard, propriétaire à Aubevoye, ruches perfectionnées, miel.

Mention honorable, M. Mansard, propriétaire à Saint-Cyr-la-Campagne, un lot de betteraves.

Mention honorable, M. Amette père, jardinier à Gaillon, légumes variés.

Mention honorable, M. Amette fils, jardinier à Gaillon, plantes officinales.

Mention honorable, M. Jumel, Ovide, propriétaire à Saint-Etienne-sous-Bailleul, un lot de pommes de terre provenant de graines.

Mention honorable, M. Crépel, Henry, cultivateur, ferme de Montmerel, à Saint-Aubin-sur-Gaillon, un lot de produits agricoles.

Mention honorable, M. Gasse, propriétaire à Louviers, hameau de Saint-Hildevert, un lot de pommes de terre et un lot de haricots.

Mention honorable, M. Fresne, propriétaire à Champenard, un lot de navets.

Mention honorable, M. Alline, Frédéric, propriétaire à Saint-Aubin-sur-Gaillon, un lot de betteraves.

Mention honorable, M. Carême, propriétaire à Gaillon, un lot de betteraves.

ENGRAIS ARTIFICIELS

M. Henry Défert, à Vernon : matières premières pour engrais, médaille d'argent.

Digitized by Google

ANIMAUX DE BASSE-COUR

Médaille de vermeil avec félicitations du jury, Mme Maillet du Boullay, propriétaire à Herqueville, lots de volailles remarquables, lots de lapins rares ; l'exposition comprend 14 lots.

Médaille de bronze, M. Anseaume, Louis, cultivateur à Saint-Aubin-sur-Gaillon, lot de six poules padoue dorées.

Médaille de bronze, M. Lecointe, propriétaire à Gaillon, un lot de poules.

Mention honorable, M. Cabarrou, médecin à Gaillon, deux oies du Gabon.

Mention honorable, M. Aubé, propriétaire à Notre-Dame-du-Vaudreuil, un lot de six oies.

Mention honorable, M. Langlois, Joseph, propriétaire et tonnelier à Saint-Pierre-la-Garenne, construction de cages à poulets.

INSTRUMENTS AGRICOLES

Diplôme d'honneur, M. Lhermite, de Louviers, et rappel de médailles de vermeil et d'argent, au nombre de neuf, pour sa belle collection d'instruments exposés et son trieur.

Médaille de vermeil, M. Montandon, constructeur à Vernon, pour sa batteuse.

Médaille d'argent, M. Marquais jeune, à Louviers, assortiment d'instruments agricoles.

Médaille d'argent, M. Piquet à Sartrouville (Seine-et-Oise), pressoir à engrenages, système nouveau.

Médaille d'argent, M. Papavoine, Ernest, charron à Venables, spécialité de charrues de montagne.

Médaille de bronze, M. Mosseder, tonnelier à Saint Pierre-d'Autils, tonneaux.

Médaille de bronze, M. Gaumot, constructeur à Mantes (Seine-et-Oise), système nouveau de serrage de pressoir.

Médaille de bronze, M. Thibout, charron à Gaillon, charrette anglaise.

Mention honorable, M. Tragin, charron à Muids, charrettes de fermes.

Digitized by Google

Mention honorable, M. Gens, charron à Venables, carriole de ferme.

Mention honorable, M. Chaluppé, maréchal à Heudreville-sur-Eure, fers à cheval.

Mention honorable, M. Brard, Désiré, constructeur à Heudreville-sur-Eure (hameau du Hom), fourches, râteaux, javeliers.

Mention honorable, M. Leloup, Vital, charron à Saint-Aubin-sur-Gaillon, charrues.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

CONCOURS AGRICOLE

Tenu à Saint-Georges-du-Vièvre, le 14 septembre 1890

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. ÉMILE HÉBERT, PRÉSIDENT DE LA SECTION

MESSIEURS,

En parcourant les annales de la Société d'agriculture du département de l'Eure, dont j'ai l'honneur de présider l'une des sections, je ne retrouve pas à Saint-Georges, comme à Lieurey, de précédents à invoquer. On parle bien dans le pays d'un concours remontant à plus d'un demi-siècle. Si les souvenirs n'en sont pas complètement effacés, le rôle, du moins, qu'y a joué la Société de l'Eure, n'est pas assez nettement défini pour se prêter à un historique. Nous nous considérons donc ici comme de nouveaux venus. Mais, bien que tardivement appelés (et ce n'était assurément ni dédain de la part du canton de Saint-Georges, ni indifférence de notre part), nous ne nous trouvons pas moins bien accueillis, et nous adressons publiquement nos remerciements à la municipalité de Saint-Georges, de l'installation très complète qu'elle a préparée à cette solennité agricole.

Digitized by Google

C'est avec empressement, d'ailleurs, que, dans toutes les branches du concours ouvert, on a répondu à notre appel. Je n'en veux pour preuve que les 50 animaux de la race chevaline et ceux des races ovine et porcine déclarés à notre commission. Les produits agricoles, par une distribution ingénieusement combinée, ont transformé pour quelques heures, l'une des écoles communales en une salle d'exposition d'aspect très séduisant, et les horticulteurs, sans décliner le concours, se sont chargés de la décoration de la fête.

Nous n'avons pas cru devoir étendre cette fois notre programme aux machines et instruments agricoles. Nous ne pouvons être soupçonnés d'en méconnaître l'utilité, car maintes fois la Société a répété qu'ils sont indispensables à la culture perfectionnée, et elle a précédemment mis au concours la recherche d'instruments (semoirs ou batteuses) adaptés à la petite culture. La localité de Saint-Georges, distante des gares, n'a pas semblé très favorable à une exposition générale ouverte aux constructeurs, et nous n'avons convié que les collections d'instruments mis effectivement au service des exploitations du pays. Si nous avons réussi à réunir quelques spécimens complets d'outillage de ferme, nous aurons, croyons-nous, rendu un plus grand service aux cultivateurs de la région, qu'en appelant au concours des instruments isolés et, pour la plupart, déjà connus et récompensés. Le Syndicat agricole, tant à titre collectif que par ses membres individuellement, a répondu à notre appel d'une manière qui mérite ici une mention toute spéciale.

A en juger par les feuilles de déclaration de notre commission, les domestiques de ferme restent nos fidèles clients, et nous ne saurions trop nous en féliciter. Les laboureurs, d'une part, mettent encore leur amour-propre à bien conduire la charrue, et, de l'autre, bon nombre d'intérieurs de ferme conservent dans leur personnel d'anciens serviteurs qui, associant leur existence à celle de leurs maîtres, ont pour ambition de bien servir ceux-ci. Cette assertion pourrait provoquer

Digitized by Google

quelques sourires d'incrédulité à notre époque, si nous n'avions à produire à l'appui une importante phalange de plus de 30 serviteurs ruraux des deux sexes, qui ont brigué nos récompenses. Quelques-uns sont pour nous d'anciennes connaissances qui, après les médailles de bronze et d'argent obtenues, aspirent à la médaille de vermeil. Réjouissons-nous de les retrouver ici et de leur voir cette belle émulation !

Comme toujours, les femmes marchent en tête pour la constance et la fidélité. Les bons services qu'elles invoquent ou, pour mieux dire, que leurs patrons invoquent pour elles, atteignent facilement 60 années de durée. Pour les hommes, domestiques ou journaliers, la moyenne de la durée des services est moindre ; nous voudrions même mettre nos candidats et leurs patrons en garde contre une tendance trop commune. Les jeunes n'attendent peut-être pas assez le nombre des années. Impatients de vieillir, ou mieux de se vieillir, ils font volontiers remonter leurs services à un âge où le mérite de résister aux tentations et aux entraînements n'existe guère encore. Nous avons relevé une candidature qui plaçait à l'âge de 5 ans le début de ses services. D'autres, les maîtres sont ici en cause, se montrent un peu trop faciles sur la valeur des services eux-mêmes. Il ne suffit pas d'être exempt de fautes pour avoir droit à une récompense. Si effrayants que soient les progrès de la criminalité chez les jeunes gens, si nécessaires et si peuplés que deviennent, hélas ! les refuges et asiles pour l'enfance coupable, on n'en est pas encore arrivé à dire, Dieu merci ! qu'il faut récompenser le jeune homme qui n'a pas volé son maître, et que l'enfance non coupable a droit à une prime.

Nous voilà bien loin des vieux serviteurs. Laissons donc à la jeunesse le temps de persévérer dans la bonne voie, si elle est assez heureuse pour l'avoir adoptée ; qu'elle soit notre pépinière pour les futurs concours, mais ne la cueillons pas dans sa fleur. Laissons-lui le temps de produire des fruits.

C'est dans ces sentiments que notre commission a dû écarter

Digitized by Google

quelques candidats, — quelques-uns non sans valeur, — dont le nombre d'années invoquées a paru insuffisant. Ce n'est guère qu'à partir de 20 ans de services qu'elle a proposé de déférer des récompenses. Entre cette durée et celle de 40 ans, nous avons décidé de décerner 11 récompenses à des domestiques de ferme proprement dits ; entre 28 et 43 années de services, nous avons décerné 5 récompenses aux journaliers attachés aux exploitations ; — entre 24 et 60, nous allons récompenser 7 servantes et ouvrières de ferme ; et ce total de 23 lauréats laisse encore une réserve pour l'avenir.

Pardonnez-moi de ne pas vous retracer les titres excellents de tous ces lauréats. J'eusse désiré que notre secrétaire honoraire, M. Charles Verger, voulût bien, comme à Lieurey, à Campigny et à Bourgtheroulde, faire revivre devant vous, dans leurs détails, ces existences consacrées au bien. Il n'était pas libre de le faire et personne n'a voulu se risquer à prendre sa place.

Je recueille seulement quelques traits épars dans notre riche collection de fidélités et de dévouements.

Voici Madeleine Vallée, âgée de 70 ans, qui a passé toute sa vie dans cette patriarcale famille de Saint-Vulfran, si nombreuse naguère, tant éprouvée depuis. Enfant, elle gardait les dindons aux champs ; jeune fille, elle passe à la basse-cour pour soigner les vaches ; devenue femme, elle nourrit les ouvriers d'une grande exploitation. Après 42 ans, elle ferme les yeux à ses vieux et respectables maîtres, mais elle demeure à la maison, contribue à la bonne tenue de l'exploitation, s'associe, hélas ! à de nouveaux deuils, et mérite, au bout de 18 nouvelles années, le témoignage que rend la belle-fille de ses anciens maîtres à son dévouement, à son intelligence, à son courage. Pesez chacun de ces mots, Messieurs, vous y trouverez tout notre programme, bien compris et bien rempli.

Plus âgée que Mme Vallée, mais avec une durée un peu moins ancienne de services, Aimée-Victoire Delamarre nous est

Digitized by Google

2e *prix*, M. Hunost, Albert, propriétaire à Cailly-sur-Eure, médaille de vermeil et 30 fr.

3e *prix*, M. Crépel, Henry, cultivateur, ferme du Montmerel, commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, médaille d'argent et 10 fr.

4e *prix*, M. Honoré Lepesqueur, ferme de la Couture, sur la Croix-Saint-Leufroy, médaille de bronze et 10 fr.

5e *prix*, M. Van Grootven, propriétaire à Saint-Cyr-du-Vaudreuil, un taureau, race Durham, mention très honorable.

VACHES LAITIÈRES

Prix unique, M. Chevallier, Albert, à Gaillon, deux vaches laitières, médaille de vermeil offerte par la Société libre d'agriculture et 30 fr.

GÉNISSES DE SIX DENTS

1er *prix*, M. Peschet, à Evreux, deux génisses de 24 et 26 mois, médaille d'argent et 30 fr.

2e *prix*, M. Letourneur, cultivateur à Villez-sous-Bailleul, une génisse, médaille d'argent et 15 fr.

GÉNISSES DE HUIT DENTS

1er *prix*, M. Blondel, ferme de l'Aunay-sur-Gaillon, une génisse, médaille d'argent et 30 fr.

2e *prix*, M. Maubuisson, propriétaire à Acquigny, une génisse d'un an, médaille d'argent offerte par la Société libre de l'Eure et 15 fr.

3e *prix*, M. Fontaine, Magloire, herbager à Autheuil-sur-Eure, une génisse, médaille d'argent.

4e *prix*, M. Honoré Lepesqueur, ferme de la Couture, une génisse d'un an, médaille d'argent et 10 fr.

5e *prix*, Mme de Jeufosse, propriétaire à Saint-Aubin-sur-Gaillon, génisse d'un an, mention honorable et 10 francs.

6e *prix*, Mme veuve Foucher, propriétaire à Gaillon, une génisse, mention honorable.

RACE BRETONNE

Prix unique, Mme de Vaudreuil, au château de Couvicourt, sur Saint-Aubin-sur-Gaillon, deux vaches bretonnes et un taureau de même race, médaille d'argent.

Digitized by Google

BÉLIERS

1er *prix*, M. Bellenger, propriétaire, maire à Villers-sur-le-Roule, un bélier, médaille de vermeil et une prime de 15 fr.

2e *prix*, M. Lefebvre, Jérémie, propriétaire à la Croix-Saint-Leufroy, deux béliers, une médaille d'argent offerte par la Société libre d'agriculture de l'Eure et une prime de 10 francs.

BREBIS

1er *prix*, M. Ragault, Pierre, propriétaire-cultivateur aux Quèzes, commune d'Ailly, deux lots de 10 brebis, l'un d'agneaux de 1890, médaille de vermeil et 20 fr.

2e *prix*, M. Ledormeur, cultivateur, ferme de Laboulaie, commune d'Autheuil, un lot de 10 brebis, médaille d'argent et 10 fr.

3e *prix*, M. Ledannois, cultivateur à Port-Mort, un lot de 10 brebis, médaille de bronze et 10 fr.

VERRATS

Prix unique, M. Crépel, Henry, ferme de Montmerel, commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, médaille de vermeil et 15 fr. pour un verrat.

TRUIES

Prix unique, Blondel, cultivateur à la ferme de l'Aulnay, commune de Gaillon, pour une truie, médaille d'argent.

POULAINS DE 6 MOIS A 2 ANS

1er *prix*, M. Bance, Sosthène, propriétaire-cultivateur aux Noës, commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, un poulain, médaille d'argent et 20 fr.

2e *prix*, M. Larcier, Paul, propriétaire-cultivateur à Crosville-la-Vieille, un poulain de 18 mois, médaille d'argent.

CHEVAUX DE TRAIT DE 2 A 3 ANS

Prix unique, M. Bance, Sosthène, propriétaire-cultivateur aux Noës, commune de Saint-Aubin-sur Gaillon, médaille de vermeil.

Digitized by Google

CHEVAUX DE DEMI-SANG

1er *prix*, M. Langlois, propriétaire-cultivateur à Saint-Aubin-sur-Gaillon, médaille de vermeil et 30 fr.

2e *prix*, M. Cabarrou, médecin à Gaillon, médaille de bronze offerte par la Société libre d'agriculture de l'Eure.

3e *prix*, M. Foulon, propriétaire-cultivateur à Saint-Aubin-sur-Gaillon, un cheval de deux ans, médaille de bronze.

CHEVAUX DE TRAIT DE 3 A 5 ANS

1er *prix*, M. Renaud, cultivateur à la Boulaie, commune d'Autheuil, un cheval de 4 ans 1/2, médaille de vermeil et 30 fr.

2e *prix*, M. Larcier, Paul-Jules-Henry, propriétaire à Crosville-la-Vieille, un cheval de 4 ans, médaille de vermeil.

JUMENTS POULINIÈRES

Prix unique, M. Fontaine, Magloire, herbager à Autheuil-sur-Eure, une jument de 3 ans 1/2, médaille de vermeil et 50 fr.

PRODUITS AGRICOLES

Médaille d'argent, M. Honoré Lepesqueur, ferme de la Couture, blé et avoine en gerbes, blé et avoine en grains, mottes de beurre.

Médaille d'argent, M. Auzoux, Jules, propriétaire à Brosville, blé et avoine en gerbes, un lot de betteraves.

Médaille d'argent, M. Lasnes, propriétaire-cultivateur à Saint-Just, céréales en gerbes et en grains.

Médaille d'argent, M. Béquet, cultivateur à Vezillon, semis spéciaux pour la régénération.

Médaille de bronze offerte par la Société libre d'agriculture de l'Eure, M. Ragault, propriétaire-cultivateur à Saint-Pierre-de-Bailleul, produits divers.

Médaille de bronze, M. de Montgomery, propriétaire à Louviers, plantes de consoude du Caucase pour l'alimentation des vaches à lait, un lot de pommes de terre, un lot de betteraves.

Médaille de bronze, M. Charpentier, propriétaire à Saint-Pierre-

Digitized by Google

de-Bailleul, blé, avoine, un lot de betteraves, un lot de pommes de terre.

Médaille de bronze, M. Foucher, cultivateur à Léry, divers produits agricoles.

Médaille de bronze, M. Dienne, propriétaire à Saint-Julien-de-la-Liègue, un lot de betteraves, un lot de carottes.

Médaille de bronze, M. Benoist, cultivateur à Saint-Aubin-sur Gaillon, un lot de betteraves.

Médaille de bronze, M. Marais, propriétaire à Gaillon, lot de produits divers.

Médaille de bronze, M. Renaud, propriétaire-cultivateur à Saint-Pierre-de-Bailleul, produits divers.

Médaille de bronze, M. Vard, propriétaire à Aubevoye, ruches perfectionnées, miel.

Mention honorable, M. Mansard, propriétaire à Saint-Cyr-la-Campagne, un lot de betteraves.

Mention honorable, M. Amette père, jardinier à Gaillon, légumes variés.

Mention honorable, M. Amette fils, jardinier à Gaillon, plantes officinales.

Mention honorable, M. Jumel, Ovide, propriétaire à Saint-Etienne-sous-Bailleul, un lot de pommes de terre provenant de graines.

Mention honorable, M. Crépel, Henry, cultivateur, ferme de Montmerel, à Saint-Aubin-sur-Gaillon, un lot de produits agricoles.

Mention honorable, M. Gasse, propriétaire à Louviers, hameau de Saint-Hildevert, un lot de pommes de terre et un lot de haricots.

Mention honorable, M. Fresne, propriétaire à Champenard, un lot de navets.

Mention honorable, M. Alline, Frédéric, propriétaire à Saint-Aubin-sur-Gaillon, un lot de betteraves.

Mention honorable, M. Carême, propriétaire à Gaillon, un lot de betteraves.

ENGRAIS ARTIFICIELS

M. Henry Défert, à Vernon : matières premières pour engrais, médaille d'argent.

Digitized by Google

ANIMAUX DE BASSE-COUR

Médaille de vermeil avec félicitations du jury, Mme Maillet du Boullay, propriétaire à Herqueville, lots de volailles remarquables, lots de lapins rares ; l'exposition comprend 14 lots.

Médaille de bronze, M. Anseaume, Louis, cultivateur à Saint-Aubin-sur-Gaillon, lot de six poules padoue dorées.

Médaille de bronze, M. Lecointe, propriétaire à Gaillon, un lot de poules.

Mention honorable, M. Cabarrou, médecin à Gaillon, deux oies du Gabon.

Mention honorable, M. Aubé, propriétaire à Notre-Dame-du-Vaudreuil, un lot de six oies.

Mention honorable, M. Langlois, Joseph, propriétaire et tonnelier à Saint-Pierre-la-Garenne, construction de cages à poulets.

INSTRUMENTS AGRICOLES

Diplôme d'honneur, M. Lhermite, de Louviers, et rappel de médailles de vermeil et d'argent, au nombre de neuf, pour sa belle collection d'instruments exposés et son trieur.

Médaille de vermeil, M. Montandon, constructeur à Vernon, pour sa batteuse.

Médaille d'argent, M. Marquais jeune, à Louviers, assortiment d'instruments agricoles.

Médaille d'argent, M. Piquet à Sartrouville (Seine-et-Oise), pressoir à engrenages, système nouveau.

Médaille d'argent, M. Papavoine, Ernest, charron à Venables, spécialité de charrues de montagne.

Médaille de bronze, M. Mosseder, tonnelier à Saint Pierre-d'Autils, tonneaux.

Médaille de bronze, M. Gaumot, constructeur à Mantes (Seine-et-Oise), système nouveau de serrage de pressoir.

Médaille de bronze, M. Thibout, charron à Gaillon, charrette anglaise.

Mention honorable, M. Tragin, charron à Muids, charrettes de fermes.

Digitized by Google

Mention honorable, M. Gens, charron à Venables, carriole de ferme.

Mention honorable, M. Chaluppé, maréchal à Heudreville-sur-Eure, fers à cheval.

Mention honorable, M. Brard, Désiré, constructeur à Heudreville-sur-Eure (hameau du Hom), fourches, râteaux, javeliers.

Mention honorable, M. Leloup, Vital, charron à Saint-Aubin-sur-Gaillon, charrues.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

CONCOURS AGRICOLE

Tenu à Saint-Georges-du-Vièvre, le 14 septembre 1890

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. ÉMILE HÉBERT, PRÉSIDENT DE LA SECTION

MESSIEURS,

En parcourant les annales de la Société d'agriculture du département de l'Eure, dont j'ai l'honneur de présider l'une des sections, je ne retrouve pas à Saint-Georges, comme à Lieurey, de précédents à invoquer. On parle bien dans le pays d'un concours remontant à plus d'un demi-siècle. Si les souvenirs n'en sont pas complètement effacés, le rôle, du moins, qu'y a joué la Société de l'Eure, n'est pas assez nettement défini pour se prêter à un historique. Nous nous considérons donc ici comme de nouveaux venus. Mais, bien que tardivement appelés (et ce n'était assurément ni dédain de la part du canton de Saint-Georges, ni indifférence de notre part), nous ne nous trouvons pas moins bien accueillis, et nous adressons publiquement nos remerciements à la municipalité de Saint-Georges, de l'installation très complète qu'elle a préparée à cette solennité agricole.

Digitized by Google

C'est avec empressement, d'ailleurs, que, dans toutes les branches du concours ouvert, on a répondu à notre appel. Je n'en veux pour preuve que les 50 animaux de la race chevaline et ceux des races ovine et porcine déclarés à notre commission. Les produits agricoles, par une distribution ingénieusement combinée, ont transformé pour quelques heures, l'une des écoles communales en une salle d'exposition d'aspect très séduisant, et les horticulteurs, sans décliner le concours, se sont chargés de la décoration de la fête.

Nous n'avons pas cru devoir étendre cette fois notre programme aux machines et instruments agricoles. Nous ne pouvons être soupçonnés d'en méconnaître l'utilité, car maintes fois la Société a répété qu'ils sont indispensables à la culture perfectionnée, et elle a précédemment mis au concours la recherche d'instruments (semoirs ou batteuses) adaptés à la petite culture. La localité de Saint-Georges, distante des gares, n'a pas semblé très favorable à une exposition générale ouverte aux constructeurs, et nous n'avons convié que les collections d'instruments mis effectivement au service des exploitations du pays. Si nous avons réussi à réunir quelques spécimens complets d'outillage de ferme, nous aurons, croyons-nous, rendu un plus grand service aux cultivateurs de la région, qu'en appelant au concours des instruments isolés et, pour la plupart, déjà connus et récompensés. Le Syndicat agricole, tant à titre collectif que par ses membres individuellement, a répondu à notre appel d'une manière qui mérite ici une mention toute spéciale.

A en juger par les feuilles de déclaration de notre commission, les domestiques de ferme restent nos fidèles clients, et nous ne saurions trop nous en féliciter. Les laboureurs, d'une part, mettent encore leur amour-propre à bien conduire la charrue, et, de l'autre, bon nombre d'intérieurs de ferme conservent dans leur personnel d'anciens serviteurs qui, associant leur existence à celle de leurs maîtres, ont pour ambition de bien servir ceux-ci. Cette assertion pourrait provoquer

Digitized by Google

quelques sourires d'incrédulité à notre époque, si nous n'avions à produire à l'appui une importante phalange de plus de 30 serviteurs ruraux des deux sexes, qui ont brigué nos récompenses. Quelques-uns sont pour nous d'anciennes connaissances qui, après les médailles de bronze et d'argent obtenues, aspirent à la médaille de vermeil. Réjouissons-nous de les retrouver ici et de leur voir cette belle émulation !

Comme toujours, les femmes marchent en tête pour la constance et la fidélité. Les bons services qu'elles invoquent ou, pour mieux dire, que leurs patrons invoquent pour elles, atteignent facilement 60 années de durée. Pour les hommes, domestiques ou journaliers, la moyenne de la durée des services est moindre ; nous voudrions même mettre nos candidats et leurs patrons en garde contre une tendance trop commune. Les jeunes n'attendent peut-être pas assez le nombre des années. Impatients de vieillir, ou mieux de se vieillir, ils font volontiers remonter leurs services à un âge où le mérite de résister aux tentations et aux entraînements n'existe guère encore. Nous avons relevé une candidature qui plaçait à l'âge de 5 ans le début de ses services. D'autres, les maîtres sont ici en cause, se montrent un peu trop faciles sur la valeur des services eux-mêmes. Il ne suffit pas d'être exempt de fautes pour avoir droit à une récompense. Si effrayants que soient les progrès de la criminalité chez les jeunes gens, si nécessaires et si peuplés que deviennent, hélas ! les refuges et asiles pour l'enfance coupable, on n'en est pas encore arrivé à dire, Dieu merci ! qu'il faut récompenser le jeune homme qui n'a pas volé son maître, et que l'enfance non coupable a droit à une prime.

Nous voilà bien loin des vieux serviteurs. Laissons donc à la jeunesse le temps de persévérer dans la bonne voie, si elle est assez heureuse pour l'avoir adoptée ; qu'elle soit notre pépinière pour les futurs concours, mais ne la cueillons pas dans sa fleur. Laissons-lui le temps de produire des fruits.

C'est dans ces sentiments que notre commission a dû écarter

Digitized by Google

quelques candidats, — quelques-uns non sans valeur, — dont le nombre d'années invoquées a paru insuffisant. Ce n'est guère qu'à partir de 20 ans de services qu'elle a proposé de déférer des récompenses. Entre cette durée et celle de 40 ans, nous avons décidé de décerner 11 récompenses à des domestiques de ferme proprement dits ; entre 28 et 43 années de services, nous avons décerné 5 récompenses aux journaliers attachés aux exploitations ; — entre 24 et 60, nous allons récompenser 7 servantes et ouvrières de ferme ; et ce total de 23 lauréats laisse encore une réserve pour l'avenir.

Pardonnez-moi de ne pas vous retracer les titres excellents de tous ces lauréats. J'eusse désiré que notre secrétaire honoraire, M. Charles Verger, voulût bien, comme à Lieurey, à Campigny et à Bourgtheroulde, faire revivre devant vous, dans leurs détails, ces existences consacrées au bien. Il n'était pas libre de le faire et personne n'a voulu se risquer à prendre sa place.

Je recueille seulement quelques traits épars dans notre riche collection de fidélités et de dévouements.

Voici Madeleine Vallée, âgée de 70 ans, qui a passé toute sa vie dans cette patriarcale famille de Saint-Vulfran, si nombreuse naguère, tant éprouvée depuis. Enfant, elle gardait les dindons aux champs ; jeune fille, elle passe à la basse-cour pour soigner les vaches ; devenue femme, elle nourrit les ouvriers d'une grande exploitation. Après 42 ans, elle ferme les yeux à ses vieux et respectables maîtres, mais elle demeure à la maison, contribue à la bonne tenue de l'exploitation, s'associe, hélas ! à de nouveaux deuils, et mérite, au bout de 18 nouvelles années, le témoignage que rend la belle-fille de ses anciens maîtres à son dévouement, à son intelligence, à son courage. Pesez chacun de ces mots, Messieurs, vous y trouverez tout notre programme, bien compris et bien rempli.

Plus âgée que Mme Vallée, mais avec une durée un peu moins ancienne de services, Aimée-Victoire Delamarre nous est

Digitized by Google

signalée par Mme veuve Honoré Dulong, à Lieurey, comme ayant servi son père, M. Clérisse, et elle-même avec grand dévouement et grande intelligence. C'était elle qui tenait la maison en l'absence des maîtres; c'était, nous dit Mme Dulong, « une seconde moi-même ».

Plus vénérable encore par l'âge, vous verrez tout à l'heure la veuve Petit, née Lebas, âgée de 81 ans, justement fière du certificat que lui décerne sa respectable maîtresse, Mme veuve Dellié à Martainville. La durée de ses services est moindre, eu égard surtout à ce que, depuis quelques années, Mme Dellié a cessé toute culture. La vieille servante a passé alors de la culture au ménage et a tenu compagnie à sa maîtresse; elles finiront ainsi leur vie dans une touchante association. Si, au lieu de services agricoles, nous avions à récompenser les vertus du foyer, Mme Petit eût mérité d'être mise au premier rang.

Parmi les hommes, Delaunay (Victor-Aimé), chez Mme veuve Delaunay, à Saint-Christophe, qui a déjà deux fois obtenu un second prix à Campigny et à Beuzeville, recevra aujourd'hui un premier prix pour ses 43 ans de service comme excellent journalier; de même que Relasse, chez M. Leduc, à Bonneville-Aptot, vrai domestique de ferme, chargé des bestiaux depuis bientôt 40 ans. Non loin d'eux, nous retrouverons Mare (Onézime), Mazier (Auguste-Désir), domestiques charretiers, à peu près aussi anciens, l'un chez Mme veuve Hue, à Morainville, l'autre chez M. Fauvel (Honoré), à Fiquefleur. Ce sont des lauréats des concours de Lieurey et de Beuzeville qui, à leurs titres déjà récompensés, joignent la persévérance. Avec quelques années de service de moins, Suet, qui n'avait obtenu qu'une mention au concours de Lieurey, les suit dans cette voie. Il obtiendra cette fois un prix. Trop rarement nous avons à récompenser des services aussi bons, comme berger, que ceux de Lemôle, âgé de 76 ans. Il est seul de sa catégorie, avec 16 ans de service dans la maison d'Octave Jean, son maître, cultivateur à Epaignes, qui a déjà alimenté nos précédents concours en produisant d'autres bons

Digitized by Google

serviteurs. — *Ex æquo*, nous vous présentons, à la fin de la liste des journaliers, Delarue et Vadelorge. Ce sont deux solides défenseurs des intérêts de leurs maîtres dans les maisons de Richard Delamarre, à Beuzeville, et d'Elie Samson, à Epreville. Zèle, intelligence, dévouement et bonne influence sur les autres ouvriers, voilà le contingent du premier. — Grande probité, zèle et dévouement qui va jusqu'à exposer sa vie pour sauver des bestiaux en danger de périr, voilà les titres du second déjà mentionné au concours de Lieurey.

En dehors des domestiques et journaliers de ferme, quelques candidats ont fait valoir de bons et honorables services dans des situations un peu différentes. La Commission a dû, à regret, les éliminer du concours, parce que les titres invoqués ne rentraient pas dans les conditions précises du programme. Elle a cru pouvoir, cependant, comme des précédents l'autorisaient à le faire, accorder une médaille de vermeil à Accard, garde depuis 40 ans chez MM. Cousinard et Cabourg, à Lieurey, et employé à des travaux agricoles ; de même elle a donné une médaille d'argent à Eugène Monpoint, âgé de 62 ans, jardinier depuis 42 ans au château de Launay, et une autre médaille à Monpoint (Delphin) jardinier depuis 38 ans au même lieu.

Je me suis laissé entraîner, Messieurs, à vous entretenir de ces vieilles fidélités et de ces longs labeurs comme la Société elle-même s'est laissée entraîner à les récompenser. Le programme du concours proposait pour 5 prix d'ensemble 165 francs, et nous en décernerons 15 s'élevant à plus de 400 francs, sans compter les médailles et les mentions honorables. Nous n'avons pas voulu résister à encourager largement ces vertus domestiques qui, dans la culture comme ailleurs, se font rares de nos jours. On dit couramment que l'ère de la vieille et fidèle domesticité est close. Le jour où nous rencontrons une éloquente protestation, nous en prenons acte en ne marchandant pas nos récompenses à ceux qui ont élevé la voix.

Quelques personnes, associant sans doute la pénurie des

Digitized by Google

bons fermiers et la rareté des bons serviteurs de fermes, ont paru regretter que la Société ne renouvelât pas, au concours de Saint-Georges, le prix offert dans de précédents concours aux fermiers attachés à leur ferme et à leur propriétaire par de longs et intelligents états de services. Nous n'avons qu'une chose à répondre. La Société sera toujours heureuse de recevoir les communications qui lui seront faites à cet égard, et, même en dehors de ces concours, elle n'hésitera pas à examiner sérieusement les mérites de ce genre et à les récompenser par des diplômes et des médailles. Mais nous avons pensé que le concours des bons fermiers marchait de pair avec le concours des bonnes cultures. C'est en visitant les fermes qu'on peut juger de la valeur des fermiers. Notre programme de cette année ne créant pas de prix de culture, aucune commission n'a été désignée pour visiter fermes et fermiers.

Nous ne sommes pas moins touchés que l'idée, dont l'initiative revient à MM. de Tourville, ait frappé les esprits judicieux et nous serons heureux qu'elle ne tombe pas en oubli faute de concurrents.

Ne désespérons donc, messieurs, ni des cultivateurs ni de la culture. Nous traversons, à beaucoup d'égards, une période de transformation, sous l'influence de diverses conditions économiques, morales et sociales. L'agriculture a la vie difficile, mais elle a aussi, comme l'on dit, la vie dure. Quelques signes meilleurs apparaissent d'ailleurs dans un horizon toujours sombre et nuageux. Sans vouloir donner à nos sociétés d'agriculture plus d'influence qu'elles n'en peuvent avoir, il serait injuste de méconnaître que plusieurs de ces symptômes sont dus à leur intervention. Les vœux émis, réitérés par elles, ne sont pas demeurés stériles. Ils ont réussi à établir un courant d'opinion qui a forcé quelquefois celle des législateurs et du gouvernement lui-même. C'est ainsi que l'idée de protection agricole a fait son chemin, et qu'aujourd'hui, après l'établissement des droits sur les céréales, la revision des traités de commerce et des tarifs de douane est mise à l'ordre du jour.

Digitized by Google

Un autre puissant remède à la crise agricole signalée par nous à Lieurey, en 1884, c'était le dégrèvement de l'impôt. Naguère les conseils généraux, et prochainement les conseils d'arrondissement vont suivre cet exemple, ont appliqué un dégrèvement important dans notre département et nos arrondissements. C'est la réparation d'une inégalité flagrante, contre laquelle réclamait le conseil général depuis plusieurs années et que les efforts de nos députés conservateurs dans l'ancienne Chambre avaient été impuissants à obtenir. Jusqu'à quel point notre agriculture va-t-elle en ressentir les effets ? Question complexe, que je ne me permettrai pas de traiter ici. Si le département de l'Eure à obtenu un dégrèvement de 787,308 francs, si l'arrondissement de Pont-Audemer a obtenu un dégrèvement de 210,466 francs, si le canton de Saint-Georges, pour sa part, a obtenu un dégrèvement de 29,021 francs, il ne faudrait pas que chaque contribuable crût sa cote d'impôt appelée à être diminuée dans les mêmes proportions, et pour le canton de Saint-Georges, par exemple, dans le rapport de 4,53 p. 100 à 6,39 p. 100 du revenu net imposable. Le dégrèvement ne porte, en effet, que sur le principal de l'impôt foncier : il ne porte que sur la propriété non bâtie ; il laisse subsister d'ailleurs aux taux anciens, et il ne pouvait en être autrement, les centimes départementaux et communaux. Quelles seront enfin les autres charges adoptées pour rétablir l'équilibre dans le budget de l'Etat ? Quoi qu'il en soit, le problème est abordé. C'est à vos représentants à en poursuivre la solution la plus favorable.

Je m'arrête, Messieurs, car je sortirais de mon sujet. J'ai successivement touché aux diverses branches de notre concours. L'heure est venue de couronner les efforts de nos cultivateurs en leur décernant des récompenses bien méritées.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

Domestiques ruraux.

SERVANTES DE FERME. — 1er *prix* (50 francs et médaille de vermeil offerte par la Société libre d'agriculture de l'Eure), Madeleine Vallée, 60 ans de service chez Mme de Saint-Vulfran, à Saint-Georges;—2e (30 francs et médaille d'argent offerte par M. Charles Verger), Aimée-Victoire Delamare, 58 ans chez Mme Dulong, à Lieurey; — 3e (25 francs offerts par Mme de Courville, et médaille d'argent), Marie-Madeleine Lebas, veuve Petit, 50 ans chez Mme Dellié, à Martainville; — 4e (20 francs offerts par M. Touflet-Dumesnil conseiller d'arrondissement, et médaille de bronze), veuve Fourquemin, 40 ans chez M. Platel, maire à la Poterie-Mathieu; — 5e (15 francs et médaille de bronze), Alphonsine Moulin, 36 ans chez M. Cribelier, à Lieurey; — 6e (médaille de bronze), Célestine Legendre, 33 ans chez M. Segrestain, à la Poterie-Mathieu; — 7e (médaille de bronze), Victoire Bunel, 24 ans chez M. Désir Cauvin, à Lieurey.

DOMESTIQUES DE FERME. — 1er *prix* (40 francs et médaille de vermeil offerte par M. Legendre, conseiller à la cour de cassation), Barthélemy Relasse, 39 ans chez M. Henry Leduc, à Bonneville-Aptot; — 2e (30 fr. et rappel de médaille d'argent), Onézime Mare, 38 ans et demi chez Mme veuve Hue, à Morainville; — 3e (25 francs et rappel de médaille d'argent), Auguste-Désiré Mazier, 38 ans chez M. Fauvel, à Fiquefleur-Equainville; — 4e (25 francs et médaille d'argent), Pierre-Philippe-Delphin Maridort, 36 ans chez M. Vottement, à la Noë-Poulain; — 5e (20 francs et médaille d'argent), Lemasle, berger chez M. Octave Jean, à Epaignes; — 6e (20 francs et médaille de bronze), Polonie Agnès, 28 ans chez M. Rabasse, à Saint-Etienne-l'Allier; — 7e (15 francs et médaille de bronze), Charles-Félix Suet, 25 ans chez M. Le Carbonnier de la Morsanglière, à Lieurey; — 8e (médaille de bronze), Constant-Alphonse Lemire, 22 ans chez M. Lefort, à Saint-Jean-de-la-Lecqueraye;

Digitized by Google

— 9e (médaille de bronze), Amand Dasnière, 21 ans chez M. Théodule Legay, à Freneuse ; — mention honorable, Jean-Constant-Albert Boquet, 19 ans chez M. Alphonse Romy, à Beuzeville.

Journaliers. — 1er *prix* (40 francs et médaille de vermeil offerte par M. Quedville), Victor-Aimé Delauney, 43 ans chez Mme Veuve Delauney, à Saint-Christophe-sur-Condé ; — 2e (20 francs et médaille d'argent), *ex æquo*, Pierre-Honoré Grieu, 30 ans chez M. Lefort, à Saint-Jean-de-la-Lecqueraye, et Pierre-Léon Legendre, 30 ans chez M. Lemaître, à Saint-Grégoire-du-Vièvre ;—3e (20 francs et médaille de bronze), *ex æquo* Jacques-Léon Delarue, 28 ans chez M. Delamare, à Beuzeville, et Ernest Vadelorge, 28 ans chez M. Elie Samson, à Epreville-en-Lieuvin.

Rappel de médaille d'argent, Cyrille Courtois, chez M. le comte de Brissac, à Brestot. (1er prix du concours de Lieurey.)

Prix hors série. — Médaille de vermeil offerte par M. Join-Lambert et 100 francs offerts par M. Cabourg : Thomas-Séraphin Accard, garde particulier de la famille Cousinard à Lieurey depuis 40 ans ; — médaille d'argent offerte par M. Emile Malherbe : Eugène Monpoint, jardinier depuis 42 ans chez Mme de Saint-Vulfran, à Saint-Georges ; médaille d'argent offerte par Mme de Saint-Vulfran : Delphin Monpoint, jardinier depuis 38 ans chez Mme de Saint-Vulfran.

Concours d'animaux.

Taureaux. — 1er *prix* (100 francs offerts par le Conseil général de l'Eure, et médaille de vermeil offerte par les conseillers municipaux de Saint-Georges), M. Henri Denize, à Noards ; — 2e (50 francs et médaille d'argent), M. Léon Petit, à Noards ; 3e (médaille d'argent), M. Auguste Cogé, aux Préaux ; — mention honorable, M. Levavasseur, à Morainville.

Vaches laitières ou amouillantes de 3 à 7 ans.—1er *prix* (100 francs de subvention ministérielle et médaille de vermeil offerte par M. Lambert), M. Albert Deschamps, de Cormeilles ; — 2e (50 francs et médaille d'argent), M. Duval, à Lieurey ; 3e (médaille d'argent), M. Désir Cauvin, à Lieurey ; mention honorable, M. Vastinne, à Lieurey.

Génisses de 2 à 3 ans. — 1er *prix* (75 francs et médaille d'argent), M. Théodule Legay, à Lieurey ; — 2e (50 francs et médaille de bronze), M. Léon Petit, à Noards ; — 3e (médaille d'argent, M. Cri-

Digitized by Google

belier, à Saint-Etienne-l'Allier ; — mention honorable, M. Bretteville, à Saint-Jean-de-la-Lecqueraye.

Id. de 1 à 2 ans. — 1er *prix* (60 francs et médaille d'argent offerte par la Société libre de l'Eure), M. Ferdinand Férière, maire à Noards ; — 2e (40 francs et médaille de bronze), M. Aimé Hébert, à la Chapelle-Bayvel ; — 1re mention honorable, M. Ferdinand Férière, à Noards ; — M. Porte, boucher à Montfort-sur-Risle.

Prix d'ensemble. — 1er *prix* (médaille d'or offerte par la commune de Saint-Georges-du-Vièvre), M. Langlois, à Boscherville, — 2e (médaille de vermeil offerte par M. Denize, conseiller d'arrondissement), M. Désir Cauvin, à Lieurey.

Chevaux de trait. — de 3 à 5 ans. — 1er *prix* (100 francs et médaille offerte par M. de Tourville), Mme veuve Cousinard, à Lieurey ; — 2e (50 francs offerts par M. Henri Ferey et médaille d'argent), M. Auguste Hébert, à Campigny ; — 3e (médaille de bronze), M. Henri Callais, à Saint-Etienne-l'Allier.

Id. de 18 mois à 2 ans et demi. — 1er *prix* (75 francs et médaille d'argent), M. Louis-Victor Bretteville, à Saint-Georges-du-Vièvre : — 2e (50 francs et médaille de bronze), M. Henri Callais, à Saint-Etienne-l'Allier ; — 3e (15 francs et médaille de bronze), M. Jean-Baptiste-Désiré Tassel, à Lieurey ; — 4e (médaille de bronze), M. Léon Gouin, à Lieurey ; mention honorable, Mme Cousinard, à Lieurey.

Juments de trait suitées. — Pas de premier prix. — 2e *prix* (50 francs et médaille d'argent), *ex-æquo*, M. Auguste Goblot, à Selles, et M. Tassigny, à Arnières,

Pouliches de trait de 18 mois à 2 ans et demi.—1er *prix* (75 francs subvention ministérielle et médaille d'argent offerte par la Société libre de l'Eure), M. Ernest Soubien, à Saint-Pierre-de-Cormeilles ; — 2e (50 francs offerts par M. Lambert et médaille d'argent), M. Noël Flambard, à Beuzeville ; 3e (50 francs et médaille de bronze), M. Victor-Ursin Lepelletier, à Saint-Etienne-l'Allier ; — 4e (25 francs offerts par M. Mann et médaille de bronze), M. Tranquille-Désiré Ledanois, à Saint-Etienne-l'Allier.

Prix d'ensemble. — 1er (médaille d'or offerte par M. Emile Hébert) Mme veuve Cousinard, à Lieurey ; — 2e (médaille de vermeil offerte par la Société des agriculteurs de France), M. Henri Callais, à Saint-Etienne-l'Allier ; — 3e (médaille de vermeil offerte par M. David), M. Léon Gouin, de Lieurey.

Digitized by Google

Béliers. — 1er *prix* (40 francs et médaille d'argent), M. Gustave Leroy, à Bailleul-la-Vallée; — 2e (10 francs et médaille de bronze), M. Le Carbonnier de la Morsanglière, à Lieurey; — 3e (médaille de bronze), M. Henri Callais, à Saint-Etienne l'Allier.

Lots de brebis. — 1er *prix* (40 francs et médaille d'argent), M. Charles Lecerfle, à Selles; — 2e (10 francs et médaille de bronze), M. Le Carbonnier de la Morsanglière, à Lieurey; — mention honorable, M. Placide Pépin, à la Poterie-Mathieu.

Porcs. — 1er *prix* (40 francs et médaille de bronze offerte par la Société libre d'agriculture de l'Eure), M. Jules Droult, à Saint-Grégoire-du-Vièvre; — 2e (10 francs et médaille de bronze), M. Auguste Coge, aux Préaux; — mention honorable, M. Radulphe Bouctot, à Bailleul-la-Vallée.

Truies. — 1er *prix* (40 francs et médaille de bronze), M. Alexandre Lerouge, à Saint-Martin; — 2e (20 francs et médaille de bronze), M. Auguste Coge, aux Préaux; — 1re mention honorable, M. Octave de Saint-Vulfran, à Saint-Benoît-des-Ombres; — 2e, M. Baptiste Gouée, à Saint-Georges.

Animaux de basse-cour. — 1er *prix* (15 francs et médaille de vermeil offerte par M. Gruel), M. Emile Lainey, à Saint-Philbert-sur-Risle; — 2e (15 francs et médaille d'argent), M. Oscar Lemaire, à Saint-Philbert-sur-Risle; — 3e (10 francs et médaille de bronze), M. Maximin Adelin, à Montfort-sur-Risle; — 4e (10 francs et médaille de bronze), M. Frédéric Tougard, à Saint-Paul-sur Risle; — 5e (10 francs et médaille de bronze), M. Octave Vochel, à Saint-Jean-de-la-Lecqueraye; — 6e (10 francs et médaille de bronze), M. Désir Letailleur, à la Poterie-Mathieu; — 7e (5 francs et médaille de bronze), M. Bretteville, à Saint-Georges; — 8e (médaille d'argent), M. de Tourville, à Tourville-sur-Pont-Audemer; — 9e (médaille de bronze), M. Poirée, à Saint-Georges; — 10e (médaille de bronze), M. Revert, à Saint-Georges.

Instruments et outillages agricoles.

Médaille de vermeil offerte par la Société des agriculteurs de France : le syndicat agricole de Pont-Audemer. — Médaille d'or offerte par la Société libre d'agriculture de l'Eure : M. A. de Tourville, à Tourville. — Médaille de vermeil offerte par M. Maxime Legendre : M. Emile Touflet-Dumesnil, à Pont-Audemer. —

Digitized by Google

Médaille d'argent : M. Denize, à Noards, et M. Eudeline, à Epaignes. — Médaille de bronze : M. Douyère, à Hauville.

Constructeurs. — Médaille d'argent : M. Lapierre, à Rouen, et M. Marche, au Neubourg. — Médaille de bronze grand module : M. Delamarre, à Giverville. — Rappel de médaille de vermeil : M. Lemercier, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles. — Rappel de médaille d'argent : M. Morin, à Pont-Authou. — Médaille de bronze : M. Pelletier, à Beuzeville, et M. Diguet, à Pont-Audemer.

Produits agricoles.

Médaille de vermeil offerte par M. Hopsore : M. Hébert, à Noards. — Médaille de vermeil offerte par M. Henry Ferey : M. Eudeline, à Epaignes. — Médaille de vermeil offerte par M. Emile Toufflet-Dumesnil : M. de Tourville, à Tourville. — Médailles d'argent : M. Gréaume, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles; M. Marie, à la Poterie-Mathieu ; M. Chappron, à Asnières; M. Dupont, à Epréville; M. Cribelier, à Saint-Georges. — Médaille de bronze grand module offerte par la Société libre d'agriculture de l'Eure : M. Mesnel, à Saint-Pierre-de-Salerne. — Médailles de bronze : M. Cocagne, à Saint-Georges-du-Mesnil; M. Gosset, à Saint-Sylvestre de Cormeilles; M. Cauvin, à Lieurey; M. Malherbe, à la Poterie-Mathieu; M. Cornu, à Saint-Pierre-des-Ifs; M. Dannet, à Saint-Etienne-l'Allier; M. Vinnebault, à Saint-Siméon; M. Martin, à Saint-Etienne l'Allier; M. Adam, à Cormeilles. — Mentions honorables : M. Bouctot, à Bailleul-la-Vallée; M. Platel, à la Poterie-Mathieu; M. Leplieux, à Saint-Grégoire; M. Marie, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles; M. Pépin, à Jouveaux; M. Levasseur, à Lieurey; M. Lefort, à Saint-Jean-de-la-Lecqueraye; M. Lallemand, à Saint-Grégoire-du-Vièvre.

Horticulture.

Médaille de vermeil offerte par M. Cabourg, président de la Société d'horticulture d'Elbeuf : M. Lainey, jardinier-maraîcher à Brionne. — Médaille de vermeil offerte par M. Doucin : M. Edouard Yvon, à Saint-Paul-sur-Risle. — Médaille de vermeil offerte par M. de Formigny de la Londe : M. Daguet, à Freneuse. — Médaille de bronze : M. Amand Yvon, à Saint-Paul-sur-Risle. — Mention honorable : M. Lucas, à Giverville.

Digitized by Google

Concours de labourage.

1er *prix* (60 francs et médaille de vermeil offerte par M. Ariste Hébert), M. Louis Eudeline, à Beuzeville; — 2e (50 francs et médaille d'argent), M. Jules Rangée, à Saint-Georges; — 3e (40 francs et médaille de bronze), M. Eugène Bocquet à Saint-Georges; — 4e (30 francs et médaille de bronze), M. Delphin Marie, à Saint-Jean-de-la-Lecqueraye; — 5e (25 francs et médaille de bronze), M. Lefebvre, à Saint-Georges.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

CONCOURS AGRICOLE

Tenu à la Neuville-du-Bosc, le 20 septembre 1890.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. LE DUC DE BROGLIE, PRÉSIDENT DE LA SECTION

MESSIEURS,

Le président de la section de Bernay, obligé, à son grand regret, de partir avant la fin de cette belle journée, demande la permission de devancer le moment ordinairement réservé, dans ces fêtes du travail, aux félicitations et aux remerciements. Il regretterait de ne pas exprimer lui-même, au nom de la Société tout entière, sa gratitude pour l'accueil qui lui est fait.

Nos remerciements vont tout d'abord à l'organisateur des merveilles dont nous sommes témoins, à ce digne maire qui jouit depuis si longtemps de l'estime méritée de ses concitoyens, et qui, en mettant à la disposition du concours sa demeure élégante et sa magnifique propriété, a ajouté à l'agrément ordinaire de cette contrée un éclat inaccoutumé. Son affabilité et son aimable empressement ont contribué plus

Digitized by Google

que toutes choses au succès d'une réunion dont nous garderons longtemps le souvenir.

Après lui, c'est aux lauréats dont on va proclamer les noms que nous dirons toute notre reconnaissance. Ils sont les véritables héros de ces solennités rurales : cultivateurs, horticulteurs, éleveurs, possesseurs d'utiles instruments inventés ou perfectionnés par eux, tous ont rivalisé de zèle pour nous apporter leurs remarquables produits, attestant ainsi l'activité éclairée et les efforts intelligents par lesquels ils luttent contre les difficultés du temps présent, et la justice qu'ils rendent à l'intérêt que la Société prend à leurs travaux.

Remercions aussi les membres des sections de Pont-Audemer et de Louviers. Les uns en honorant cette réunion de leur présence, les autres en venant eux-mêmes prendre place à nos concours, ont fait preuve de ces sentiments de bonne confraternité et de sincère union qui permettent à la Société de l'Eure de faire sentir son utile influence dans le département tout entier.

Enfin, ce n'est pas seulement envers la commune de la Neuville-du-Bosc, où nous sommes heureux de nous trouver, c'est envers le canton de Brionne tout entier, qui a ici tant de représentants, que nous tenons à nous montrer reconnaissants. C'est la quatrième fois depuis sa fondation que la section de Bernay est reçue dans le canton de Brionne. Deux fois déjà, c'est au chef-lieu même qu'elle a été accueillie, et la bienveillante hospitalité qu'elle y a reçue n'est point oubliée. L'année dernière, c'est ici près, au pied des magnifiques ruines de l'abbaye du Bec qu'elle est venue s'entretenir des souvenirs que ce beau monument rappelle. Elle tenait à rendre un pieux hommage à cet asile sanctifié autrefois par tant de vertus et illustré par les plus grands esprits de leur temps et de tous les temps. Elle se présentait, ce jour-là, dans une autre qualité que celle qu'on lui voit aujourdui, car elle en a deux, vous le savez, très distinctes, bien qu'au fond moins différentes qu'elles n'en ont l'air : elle s'occupe de lettres et de

Digitized by Google

sciences en même temps que d'agriculture ; de ce qui élève et enrichit l'esprit, aussi bien que de ce qui assure le bien matériel et moral des populations. Mais sous l'un comme sous l'autre de ces aspects, elle a trouvé, dans ce canton de Brionne, de quoi satisfaire l'une et l'autre de ses préoccupations.

C'est le privilège, vous le savez, de la Normandie en général, de notre département de l'Eure et de notre contrée de Bernay en particulier, de renfermer des richesses de toute espèce, aussi bien matérielles qu'intellectuelles. On n'y peut faire un pas sans rencontrer à côté des beaux établissements industriels mettant en œuvre toutes les inventions de la science technique, et des champs fécondés par toutes les ressources d'une culture perfectionnée, des chefs-d'œuvre de l'art et du génie, des ruines majestueuses et des églises du plus noble style, qui enchantent l'imagination de l'artiste, guident les recherches de l'érudit et animent les souvenirs de l'historien. A côté de tous les progrès du temps présent et de toutes les espérances de l'avenir, on y trouve précieusement conservés les meilleurs souvenirs du passé. Ce mérite commun de notre patrie normande, le canton de Brionne le possède à un haut degré, et c'est ce qui nous y ramène si volontiers et fait que, quand le moment est venu de le quitter, la Société, en lui disant adieu et merci, dit aussi et du fond du cœur : Au revoir !

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

Espèce bovine.

Taureaux. (1re catégorie.) — 1er *prix* (100 francs et médaille d'argent, offerts par la Société libre de l'Eure), M. Beaudouin, à Carsix ; — 2e (50 francs et médaille de bronze offerte par la Société libre de l'Eure), M. François Talon, à Harcourt ; — 3e (25 francs et médaille de bronze), M. Louis Raux, à Barville.

— (2e catégorie.) — 1er *prix* (100 francs offerts par M. le duc de Broglie et médaille d'argent offerte par la Société libre de l'Eure), M. Rousset fils, au Plessis-Sainte-Opportune ; — 2e (50 francs et médaille de bronze offerte par la Société libre de l'Eure), M. Goubert, à la Vacherie ; — 3e (25 francs et médaille de bronze), M. Isidore Almont, à Fontaine-la-Soret.

Vaches laitières. — 1er *prix* (100 francs offerts par M. Join-Lambert et médaille d'argent offerte par M. Lerenard-Lavallée), M. Charles Duret, à Brionne ; — 2e (50 francs médaille de bronze), M. le comte Dauger, à Menneval ; — médaille d'argent offerte par M. Duchemin : M. Henri Cherville, au Bec-Hellouin ; — médaille de bronze : M. Charles Foulogne, à la Haye-de-Calleville.

Génisses de 2 à 3 ans. — 1er *prix* (75 francs et médaille d'argent offerte par M. Ecalard), M. Donzier, au Bec-Hellouin ; — 2e (50 francs et médaille de bronze), M. Paul Letailleur, à Harcourt ; — médaille d'argent grand module offerte par M. Victor Mignon : M. Malatiré, à Calleville.

Génisses de 1 à 2 ans. — 1er *prix* (50 francs et médaille d'argent offerte par M. Victor Mignon), M. Paul Letailleur, à Harcourt.

Prix d'ensemble (*Vaches laitières*). — 1er *prix* (100 francs et médaille d'or offerte par M. Camille Fouquet, député), M. Charles Duret à Brionne ; — 2e (50 francs et médaille d'argent offerte par M. Manassès Conard), M. le comte Dauger, à Menneval ; —

Digitized by Google

médaille d'argent grand module offerte par M. Beaussire : M. Cornu, à la Neuville-du-Bosc.

CANTON DE BEAUMONT

Vaches laitières. — Médaille de vermeil offerte par M. Parissot : M. Pattey, à Fontaine-la-Soret ;—médaille d'argent grand module offerte par M. le comte de Boisgelin : M. Pattey ; — médaille d'argent, offerte par M. Gouverneur, de Goupillières : M. Rousset fils, au Plessis-Sainte-Opportune.

Génisses de 1 à 2 ans. — Médaille d'argent offerte par Mme Laurent : M. Rousset fils.

Génisses de 2 à 3 ans. — Médaille d'argent : M. Pattey ; — médaille de bronze grand module offerte par M. Hermier : M. Rousset fils.

CANTONS DU NEUBOURG ET D'AMFREVILLE

Vaches laitières. — Médaille d'argent grand module offerte par M. Mélet : M. Pargon, directeur de l'école d'agriculture du Neubourg; — médaille d'argent offerte par M. Leheu : M. Guillebout, au Tremblay.

Prix d'ensemble. — Médaille de vermeil grand module offerte par la section de Louviers : M. Pargon.

Génisses de 2 à 3 ans. — Médaille d'argent offerte par M. Fleury : M. Guillebout; — médaille de bronze : M. Lecerf, à Amfreville.

Race chevaline.

Chevaux de trait. — 1er *prix* (100 francs et médaille d'argent offerte par M. Duret), M. Polydore Vimont, à la Neuville-du-Bosc; — 2e (50 francs et médaille de bronze), M. Fleury, à Saint-Eloi-de-Fourques.

Juments poulinières de trait. — 1er *prix* (100 francs et médaille d'argent offerte par M. Regnoult), M. le comte Dauger; — 2e (50 francs et médaille de bronze), M. Charles Lelièvre, à Valleville; — médaille de bronze : M. Dubosq, à Saint-Clair-d'Arcey.

Digitized by Google

CANTON DE BEAUMONT

Médaille d'argent offerte par M. Quesney : M. Rousset fils; — médaille d'argent : M. Dubosq, à Barc; — mention honorable : M. Rousset fils.

Médaille de vermeil, offerte par M. Parissot : M. Ernest Pattey.

CANTONS DU NEUBOURG ET D'AMFREVILLE

Médaille de vermeil offerte par la section de Louviers : M. Charles Debus, à Amfreville; — médaille de bronze : M. Levasseur, au Troncq, et M. Mainet, à Villez-sur-le-Neubourg.

Espèces ovine et porcine.

Béliers. — 1er *prix* (30 francs et médaille de bronze), M. Bisson, à Serquigny; — 2e (20 francs), M. Pierre Deschamps, à Harcourt.

Brebis. — 1er *prix* (30 francs et médaille de bronze), M. Polydore Vimont; — 2e (20 francs), M. Pierre Deschamps.

Truies. — 1er *prix* (20 francs et médaille de bronze), M. Pierre Mérimée, à la Neuville-du-Bosc; — 2e (10 francs), M. Charles Foulogne.

CANTON DE BEAUMONT

Médaille de vermeil offerte par M. Parissot : M. Désir Hervieux, à Beaumontel; — médaille d'argent : M. Désir Hervieux; — médaille de bronze grand module offerte par M. Pollard : M. Rousset fils; — médaille de bronze grand module offerte par M. Hermier : M. Rousset fils.

Animaux de basse-cour.

Médaille d'argent offerte par M. Rodier : M. Paul Letailleur; — médaille d'argent offerte par M. Michaux : M. Goubert; — médaille de bronze : M. Pierre Domnesque, à la Neuville-du-Bosc; M. Gustave Commin, à Saint-Paul-de-Fourques; — M. Hippolyte Dumoutier, à la Neuville-du-Bosc; — M. Médéric Domnesque, à Ecardenville.

Produits agricoles.

Médaille de vermeil grand module offerte par M. Emile Hébert : M. Florentin Hébert, à Noards; céréales; — médaille de vermeil

Digitized by Google

offerte par la section de Louviers : l'école d'agriculture du Neubourg; — médaille de vermeil offerte par M. Olry, député : M. Thierrée, à Verneuil; produits agricoles et de laiterie; — médaille de vermeil offerte par M. le comte Dauger : M. Pierre Domnesque; céréales et plantes fourragères; — médaille d'argent grand module offerte par M. Abaye : M. Auguste Cassé, à Saint-Aubin-de-Scellon; eau-de-vie de cidre et plantes fourragères; — médaille d'argent : M. Médéric Domnesque; — médaille d'argent offerte par M. Manassès Conard : M. Bouchon, à Nassandres; graines de semences; — médaille d'argent offerte par M. Lerenard-Lavallée : M. Filoque, à la Neuville-du-Bosc; betteraves; — médaille d'argent offerte par Mme Bourdon : M. Lelièvre, à Valleville; céréales et plantes fourragères : — médaille d'argent offerte par M. Michel : M. Chevallier, à Graveron-Sémerville; — médaille de bronze grand module offerte par M. Mée : M. Georges Delarue; huiles et tourteaux; — médaille de bronze offerte par la section de Louviers : M. Gustave Digeon, au Neubourg; eaux-de-vie; — médaille de bronze offerte par M. Lesage : M. Georges Martin, à Houlgate; cidres; — médaille de bronze : M. Foulogne, à la Haye-de-Calleville; M. Eugène Doulet, à Bernay; M. Julien, à Saint-Désir; M. Pierre Lainé, à Morsan; — mentions honorables : M. Morin, chaufournier à Pont-Authou; M. Alexandre Parissot, à Saint-Eloi-de-Fourques.

PRODUITS DE LA LAITERIE

Médaille de vermeil : M. Paumier, aux Places : — médaille d'argent offerte par M. Beaudoin : M. Goubert, à la Vacherie; — médaille d'argent offerte par M. G. Lecomte : M. Borel, à Saint-Jacques-de-Lisieux; — médaille de bronze grand module offerte par M. Abaye : M. le comte Dauger, à Menneval.

CULTURE DU LIN

Médailles offertes par le comité linier du nord de la France. — Médaille de vermeil : M. Bréavoine, à Saint-Victor-de-Chrétienville; — médaille d'argent : M. Armand Fleury, à Saint-Eloi-de-Fourques; M. Charles Renard, à Nassandres, avec félicitations du jury pour ses lins teillés; — médaille de bronze : M. H. Heutte, à Saint-Paul-de-Fourques; M. Barbey, à la Haye-de-Calleville; — mention honorable : M. Ramier, à Ecardenville.

Digitized by Google

Horticulture.

Médaille de vermeil grand module offerte par M. Passy, député, avec félicitations du jury : M. Victor Lainé, à Brionne ; exposition maraîchère ; — médaille de vermeil grand module offerte par M. Abaye : M. Gosseaume, au Neubourg ; exposition florale ; — médaille de vermeil : M. Auguste Cassé ; pommiers et collections de pommes à cidre ; M. Victor Daguet, à Freneuse ; — médaille d'argent grand module offerte par M. Boivin-Champeaux : M. Louis Halley, du Bec-Hellouin ; — médaille d'argent offerte par M. Camille Fouquet, député : M. Pierre Cauvin, à Brionne ; — médaille d'argent offerte par M. Raimond Gordier : M. Hector Huvey, au Gros-Theil ; coléus et plantes d'appartement ; — médaille d'argent offerte par M. Dumoutier, notaire à Harcourt : M. Albert Blais, à Tourville-la-Campagne ; pommiers ; — médaille d'argent offerte par M. Loisel : M. Louis Leclerc, à Menneval ; — médaille d'argent offerte par M. Foulogne : M. Goubert ; exposition maraîchère ; — médaille de bronze grand module : M. Lejuif, à Saint-Aubin-de-Scellon ; pommiers ; et M. Alphonse Belle, au Neubourg ; dahlias ; — médaille de bronze : M. A. Perriers, à Berthouville ; M. Chevallier, à Broglie ; M. Piédeleu, au Neubourg.

Instruments agricoles

Médaille de vermeil grand module offerte par M. Olry, député : M. Lhermitte, à Louviers ; — médaille de vermeil grand module offerte par M. Camille Fouquet, député : M. Filoque, à la Neuville-du-Bosc ; — médaille d'argent grand module offerte par M. Paul Letailleur : M. Lelièvre, à Valleville, instruments aratoires ; — médaille d'argent offerte par M. Mameaux : M. Drouet, au Neubourg, tarares ; — médaille de bronze grand module offerte par M. Mée : M. Mellion, fabricant de barattes à Lisieux ; — médaille de bronze grand module offerte par M. Lesage : M. Fossey, à Tourville-la-Campagne, collection de fers ; — médaille de bronze : M. Poullain, charron à Graveron-Sémerville.

CONCOURS DE LABOURAGE

Charrues normandes. — 1er *prix* (50 francs et médaille d'argent offerte par M. Regnoult), M. Albert Cornu, à la Neuville-du-Bosc ; 2e (25 francs et médaille de bronze), M. Eléonor Voranger, à la

Digitized by Google

Haye-de-Calleville ; — 3e (médaille de bronze grand module), M. Jules Cornu, à la Neuville du-Bosc.

Charrues Brabant. — *Prix* (50 francs et médaille d'argent offerte par M. Charles Duret), M. Foucault, charretier chez M. le comte Dauger, à Menneval.

Récompenses aux Ouvriers de l'industrie.

Médaille d'argent offerte par M. Aimé Lefèvre, manufacturier à Elbeuf : M. Armand Monneaux, ouvrier tisserand depuis vingt ans dans la maison Aimé Lefèvre.

Les médailles mentionnées ci-après ont été offertes par la Société des agriculteurs de France :

Médailles d'argent : M. Filoque, à la Neuville-du-Bosc, pour sa construction de machines agricoles ; M. Auguste Cassé, à Saint-Aubin-de-Scellon, pour l'ensemble de son exposition ; M. Manassès Conard, à la Neuville-du-Bosc, pour la remarquable installation de ses caves.

Médailles de bronze : M. Pattey, à Fontaine-la-Soret, pour l'ensemble des animaux qu'il a présentés au concours ; M. Médéric Domnesque, à Ecardenville, pour son exposition de produits agricoles.

Enfin, trois palmes de vermeil, offertes par M. Join-Lambert, président de la commission d'organisation, ont été décernées à l'Union musicale de Berthouville, à la musique des établissements Duret et à la fanfare du Gros-Theil, pour le concours dévoué qu'elles ont prêté à la fête agricole de la Neuville-du-Bosc.

Digitized by Google

EXPÉRIENCES

ET

EXPOSITION D'INSTRUMENTS ET MACHINES AGRICOLES

à Saint-André-de-l'Eure, le 5 octobre 1890.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. CHARPENTIER, PRÉSIDENT DE LA SECTION D'AGRICULTURE

MESSIEURS,

Je dois à l'absence si regrettée de M. le préfet et à une indisposition de M. Izarn, l'honorable vice-président de notre Société, l'honneur inespéré et en même temps le plaisir de présider cette réunion tenue par la Société d'agriculture de l'Eure, dans la ville de Saint-André, située au milieu de cette belle et vaste plaine qui, avec le Vexin et le plateau du Neubourg, forme l'un des trois principaux centres agricoles du département de l'Eure, l'un des plus beaux fleurons de la couronne de notre Normandie, si justement réputée par la richesse de son agriculture, la puissance et la perfection de son industrie, et le brillant éclat jeté par bon nombre de ses enfants sur les arts, les sciences et les lettres.

Messieurs, depuis quelques années, grâce à l'emploi des bonnes méthodes propagées par les sociétés d'agriculture, aux enseignements puisés dans les concours qu'elles organisent, à

Digitized by Google

l'action bienfaisante et économique des syndicats qui ont fait l'union de toutes les forces agricoles, aux leçons de nos illustres professeurs Georges Ville, Grandeau, Dehérain et autres savants qui ont reculé si loin les limites de la science ; grâce aussi aux champs de démonstration établis dans nos campagnes pour mettre en lumière les conditions les plus favorables à la production des céréales, l'agriculture s'est transformée, les rendements se sont accrus, les cultivateurs ont repris courage. La crise qui, depuis 1881, sévissait sur la propriété rurale, s'atténue ; et tout semble présager que l'agriculture sortira bientôt victorieuse des difficultés que l'on a pu, pendant un temps, considérer comme insurmontables. La baisse du prix du blé, dans ces douze dernières années, était due à la diminution des frais de transport des contrées exportatrices, par suite du percement des isthmes, qui raccourcit les distances, et de la transformation des flottes du commerce par la vapeur qui décuple la vitesse ; à une surproduction aux Etats-Unis d'Amérique pendant la première partie de cette période, et à la situation très favorable du cours du change aux Indes et en Russie. L'accroissement de la population en Amérique a, depuis quelque temps, toujours été supérieur à l'augmentation proportionnelle de la production ; ce pays en est aujourd'hui arrivé à protéger le travail national par des mesures prohibitives contre l'immigration chinoise dans ses Etats et à défendre sa production agricole par un droit protecteur de 3 francs par quintal, contre l'envahissement des blés de l'Inde. Le moment approche où l'Amérique devra considérablement augmenter ses surfaces emblavées et améliorer à grands frais ses cultures, sous peine de ne plus compter parmi les pays exportateurs. La première place dans cette catégorie appartient maintenant à la Russie, et l'amélioration de la situation financière de ce grand empire, en diminuant l'agio, ne peut qu'aider à relever le niveau des cours du blé, au grand profit de notre agriculture si souvent maltraitée.

Aujourd'hui, Messieurs, un nouveau progrès germe dans

Digitized by Google

les esprits; on voudrait profiter de la transformation prochaine de nos relations douanières pour augmenter, par de sages mesures, dans des conditions acceptables par le producteur et le consommateur, les droits d'entrée des produits agricoles de l'étranger. Si les efforts et le dévouement des hommes qui n'ont en vue que de servir utilement leur pays, qui n'ont d'autre préoccupation que de remplir la tâche qu'ils se sont imposée, nous faisaient obtenir un pareil bienfait, vous verriez alors renaître plus que l'espérance, cette sœur du sommeil, qui suspend nos peines ; vous verriez réapparaître, avec le relèvement de l'agriculture, un bien inestimable, depuis trop longtemps disparu, la prospérité dans les campagnes.

Est-ce à dire qu'il n'y ait plus qu'à se croiser les bras, à attendre patiemment le cours des événements ? Non, Messieurs; plus que jamais nous devons nous rappeler, pour en faire notre profit, cette belle maxime qui est la sauvegarde du travail: « Aide-toi, le ciel t'aidera ; » car, à perpétuité, l'agriculture est condamnée à poursuivre la marche en avant qui constitue le progrès.

Par l'emploi judicieux des engrais chimiques, qui s'accentue de jour en jour, la culture est entrée dans la bonne voie. Des résultats très appréciables ont été obtenus dans l'amélioration des rendements ; pour diminuer les frais de production et rendre profitables les sacrifices pécuniaires auxquels elle s'est astreinte, les économistes, les professeurs, tous ceux enfin qui s'occupent avec quelque autorité des choses de l'agriculture, conseillent la transformation et le perfectionnement de l'outillage agricole destiné à diminuer la main-d'œuvre, à simplifier et à alléger le travail souvent si pénible du cultivateur. C'est à cette œuvre, Messieurs, que nous vous convions, et voilà pourquoi nous sommes venus à Saint-André, au milieu de ces champs couverts, naguère encore, de leurs récoltes jaunissantes, organiser une exposition de machines agricoles et des essais de semoirs à grains et à engrais, de charrues, d'extirpateurs, de déchaumeuses. Ces deux derniers instruments sont d'ac-

Digitized by Google

tualité, c'est en septembre que leur usage doit être le plus fréquent. Une des causes pour lesquelles les récoltes ne donnent pas toujours des rendements comme on était en droit de l'espérer après tous les sacrifices faits pour obtenir un maximum, c'est l'envahissement de plus en plus grand de nos champs par les plantes nuisibles, qui dans certains endroits sont devenues maîtresses du sol et l'épuisent complètement, aidées en cela par les insectes de tout genre. Un bon déchaumage pratiqué à cinq ou six centimètres de profondeur, aussitôt après l'enlèvement de la récolte, provoque la germination des graines des mauvaises herbes, qui sont ensuite détruites par un labour. Il assure également la destruction des insectes et des mans, ces ennemis non moins redoutables. Jadis on éprouvait de grandes difficultés à obtenir la régularité de marche pour des labours superficiels ; cela tenait au montage défectueux des outils dont on disposait ; actuellement, après les immenses progrès réalisés dans la mécanique agricole, on n'a plus que l'embarras du choix. Cultivateurs ! vous avez pu voir, comparer, choisir.

Quant à nous, nous serons heureux si notre œuvre a pu vous être de quelque utilité, et nous avons conscience d'avoir rempli notre part de la tâche commune qui incombe à la Société d'agriculture de l'Eure, puisque, comme nos excellents collègues des sections de Pont-Audemer, de Louviers, de Bernay, dans leurs brillants concours de Saint-Georges-du-Vièvre, de Gaillon, de la Neuville-du-Bosc, nous allons encourager le progrès en récompensant ici les perfectionnements opérés dans l'outillage agricole, cette chose si importante pour l'avenir de notre agriculture.

Je voudrais, Messieurs, ne pas abuser de votre bienveillance, et, cependant, je ne puis finir sans adresser, au nom de la section d'agriculture, les plus sincères remerciements à la ville de Saint-André pour sa bonne hospitalité, à MM. les exposants que nous sommes heureux d'avoir vu répondre en aussi grand nombre à notre appel, à M. Honfroy, qui, avec

Digitized by Google

une bonne grâce parfaite, a mis à notre disposition pour les expériences un magnifique champ de quatre hectares situé aux portes de la ville, à tous ceux qui ont bien voulu coopérer à notre œuvre, et enfin à vous tous, Messieurs les membres du jury, qui avez consenti à vous arracher à vos travaux ou à vos plaisirs pour venir avec nous travailler au bien de l'agriculture, qui est le premier des arts, puisqu'elle nourrit le monde, qu'elle fait la France riche et la patrie puissante.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

Instruments agricoles.

Médailles de vermeil grand module : MM. Drouet, constructeur à Saint-André, Lhermite, à Louviers, et Rivière, à Pacy-sur-Eure, pour l'ensemble de leur exposition.—Médailles d'argent : M. Magnier, à Provins (Seine-et-Marne), pour ses coupe-racines et ses tarares; M. Girard, à Damville, pour l'ensemble de ses instruments agricoles; M. Dauplay, à Evreux, pour ses voitures; M. Sénéchal, à Lisieux, pour ses arracheurs d'arbres. — Médailles de bronze : M. Drouet, au Neubourg, pour ses tarares; M. Marais, à Chavigny-Bailleul, pour ses machines à battre; M. Renard, à Coudres, pour l'ensemble de son exposition; MM. Durand, à Grossœuvre, et Hervieu à Boisset-les-Prévanches, pour leurs charrues; M. Delarablée, à Mousseaux-Neuville, pour son avant-train de charrue; M. Besnard, à Paris, pour son pulvérisateur perfectionné. — Mention honorable : M. Marchand, tourneur à Saint-André, pour un javelier.

Pressoirs à cidre.

50 francs : M. Masson, à Evreux (broyeur à vapeur). — 40 francs : M. Piquet, à Sartrouville (broyeur à double volant et presse perfectionnée); M. Gaumont, à Mantes (presse à vis sans fin). — 30 francs : M. Drouet (broyeur à bascule et à ressort, presse à cliquet). — 25 francs : M. Levasseur, à Evreux (broyeurs perfectionnés). — 20 francs : M. Rivière (broyeur et presse). — 15 francs : M. Girard (id.).

Expériences d'instruments agricoles.

Labour avec charrue à deux chevaux. — 1er *prix*, 40 francs, M. Durand; 2e 30 francs, le même, *ex æquo* avec M. Hervieu, à Boisset-les-Prévanches; 3e 25 francs, M. Drouet; 4e 20 francs; M. Rivière.

Charrues à un cheval. — 1er *prix*, 35 francs, M. Delarablée, 2e 20 francs, M. Durand.

Digitized by Google

Extirpateurs et charrues déchaumeuses. — 1er *prix*, 30 francs, M. Lhermite fils; 2e 25 francs, M. Renard, *ex æquo* avec M. Rivière; 3e, 10 francs, M. Girard; 4e, 10 francs, M. Drouet.

Semoirs à engrais. — 1er *prix*, 70 francs, M. Magnier, à Provins; 2e 40 francs, M. Rivière.

Semoirs à la volée. — 1er *prix*, 50 francs, M. Girard; 2e, 30 francs, M. Magnier; 3e, 25 francs, M. Marais, *ex æquo* avec M. Magnier.

Semoirs en ligne. — 1er *prix*, 60 francs, M. Drouet, *ex æquo* avec M. Renard; 2e 40 francs M. Mesnil, à Maintenon; 3e 25 francs, M. Rivière, *ex æquo* avec M. Renard.

Petits semoirs. — Prix, 25 francs, M. Drouet, *ex æquo* avec M. Lhermite.

Récompenses à des ouvriers de M. Drouet, constructeur à Saint-André.

Médaille de vermeil grand module : M. Guillaume Peltier, à Mouettes (28 ans de services). — Médaille d'argent : M. Pierre Claus, à Boisset (25 ans). — Médailles d'argent : M. Mulet, au Cormier (25 ans), et M. Modeste Leguiller, au Mesnil-de-Jumelle (24 ans). — Médaille de bronze : M. Xavier Léchalard, au Parc (23 ans). — Mention honorable : M. Gabriel Dif, au Parc (21 ans),

Digitized by Google

Digitized by Google

Société libre d'Agriculture

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

TRAVAUX DIVERS

AGRICULTURE ET SCIENCES

VŒUX

ÉMIS PAR LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE

Dans sa séance générale du 30 *juin* 1889 [1].

1° L'institution d'une chambre d'agriculture par département composée de membres nommés à l'élection, et la constitution d'un conseil général d'agriculture à Paris composé des délégués des chambres d'agriculture départementales.

2° La diminution des charges qui pèsent sur l'agriculture et en particulier de l'impôt foncier.

3° La péréquation de l'impôt foncier.

4° Le rétablissement de la gestion directe pour les fournitures militaires.

5° Que la liberté des bouilleurs de cru soit entière.

[1] La Société d'agriculture de l'Eure s'est fait représenter au Congrès tenu par la Société des agriculteurs de France du 27 juin au 2 juillet 1889 par une délégation composée de MM. le comte de Blangy, Pouyer-Quertier, Louis Passy, Emile Hébert, Join-Lambert, Barbié du Bocage, le comte de Salvandy, Charpentier, Duméril, Joseph L'Hôpital, Bourgne et Leblond.

Digitized by Google

6° Que les lois sur le vagabondage soient rigoureusement appliquées.

7° Que l'enseignement de l'agriculture soit donné dans toutes les écoles primaires et que l'enseignement obligatoire du travail manuel soit exclusivement agricole.

Digitized by Google

VŒUX

ÉMIS PAR LA SECTION D'AGRICULTURE

Dans sa séance générale du 18 *janvier* 1890.

1° Que les traités de commerce expirant en 1892, et qui ont été désastreux pour notre agriculture, soient abolis, et qu'il y ait un tarif général uniforme pour toutes les nations et toujours revisable, la vraie liberté du commerce consistant, pour nous, à ne pas nous lier avec les nations étrangères, pour un temps plus ou moins long, pendant lequel des découvertes scientifiques ou des circonstances imprévues peuvent changer les conditions de la production ; — 2° la suppression du principal de l'impôt foncier ; — 3° que toutes les fournitures nécessaires à l'armée et aux administrations dépendant de l'Etat soient mises en adjudication, et que les produits nationaux soient seuls admis, sauf le cas de force majeure, à prendre part aux soumissions ; — 4° que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour mettre un terme aux difficultés que rencontrent nos exportations de bétail en Angleterre ; — 5° que les lois qui répriment le vagabondage et la mendicité soient appliquées avec fermeté ; — 6° que l'assistance publique soit organisée dans les campagnes ; — 7° que les tarifs de chemins de fer soient modifiés dans le sens d'une diminution pour le transport des engrais, machines et outils agricoles ; — 8° que les patentes des débits de boisson soient augmentées.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONGRÈS POMOLOGIQUE DE CAEN

(Octobre 1890)

PAR M. LAPELTEY, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Lu à la séance générale du 14 décembre 1890.

MESSIEURS,

Délégué par le bureau de notre Société pour assister aux séances du Congrès tenu à Caen, au mois d'octobre dernier, par l'Association pomologique de l'Ouest, je viens vous communiquer les principales observations que j'ai pu y recueillir.

En même temps que le Congrès cette Association organisait un concours de : fruits de pressoir, cidres et poirés en fûts et en bouteilles, eaux-de-vie, pommiers et instruments se rapportant à la culture des pommiers ou à la fabrication du cidre.

L'exposition de fruits comprenait environ deux mille échantillons de pommes et poires de pressoir, classés suivant leur provenance, de Normandie, de Bretagne ou de région; avec l'indication des époques de floraison, de maturité, de fertilité, de qualité des jus, et observations complémentaires se rapportant à la forme, à la rusticité des arbres, à la nature du sol. Les échantillons de cidres et de poirés devaient être accompagnés de la liste des variétés employées, du procédé de fabrication, de l'époque du brassage.

Digitized by Google

Pour les eaux-de-vie, les exposants devaient indiquer autant que possible, les variétés de fruits employés à faire le cidre, la quantité d'alcool obtenue par hectolitre de jus et justifier de pouvoir livrer au commerce au moins un hectolitre d'eau-de-vie, ayant jusqu'à trois ans de fabrication et indiquer la quantité disponible dans les sortes anciennes.

Les instruments présentés au concours offraient l'ensemble nécessaire à la fabrication des grandes cidreries, aussi bien qu'à la consommation ménagère ; en plus des concasseurs, broyeurs, pressoirs, pompes et appareils de distillerie, que l'on trouvait dans les précédentes expositions, il y avait une section spéciale pour les pulvérisateurs que l'on commence à employer pour projeter des liquides destinés à détruire les insectes du pommier ; en plus des appareils portatifs à dos d'homme, il y avait quelques modèles d'une contenance d'environ cinquante litres, montés sur brouettes, pour servir à la moyenne culture.

D'après des renseignements que j'ai recueillis, les cultivateurs d'un grand nombre de pommiers, se servent comme récipients de tonneaux à purin sur lesquels ils ajustent une pompe à air comprimé ; ils obtiennent ainsi un instrument qui leur permet un travail rapide et utilisable pour leurs grandes exploitations.

Quelques beaux lots de pommiers comprenaient des sujets d'élevage gradué, depuis le plant d'un an, résultant du semis de pépin, et les sujets représentant les différents âges de formation de la tige jusqu'à la force de mise en place. L'ensemble de ces concours était bien rempli et complété par les séances du Congrès, toutes très suivies par une nombreuse assistance de délégués de sociétés agricoles, de pomologistes distingués et d'un public empressé. Pour me résumer, je vais suivre l'ordre dans lequel les principales questions ont été traitées. La première question, sur les parasites du pommier et la recherche des moyens pratiques pour les combattre, donne lieu à une série d'observations sur l'anthonome, petit coléoptère apparaissant fin février ou courant de mars, sui-

Digitized by Google

vant l'état de la température; cet insecte dépose ses œufs à la base des boutons à fleurs, l'éclosion de la larve a lieu du 5 au 25 mai, cette larve dévore l'intérieur de la fleur, les pétales ne peuvent s'épanouir et servent d'abri à l'insecte, qui parcourt là toutes ses transformations ; voilà ce que l'on sait ; mais que devient l'insecte? où passe-t-il l'été, l'automme et l'hiver? rien de certain encore ; on suppose qu'il s'abrite sous les mousses ou sous les vieilles écorces, et comme moyen de destruction, on ne peut que recommander la propreté des pommiers par le grattage des écorces desséchées et l'emploi, aussitôt la chute des feuilles, d'une dissolution de sulfate de fer et chaux que l'on projette à l'aide d'un pulvérisateur. On recommande également l'emploi de la bouillie bordelaise avant la floraison.

Pour les arbres en plein rapport, on peut dissoudre 20 kilogrammes de sulfate de fer par hectolitre d'eau; pour les jeunes plantations, 10 kilogrammes de sulfate de fer paraissent suffire. La bouillie bordelaise étant employée au moment du premier développement des fleurs doit être très diluée : 2 kilogrammes de sulfate de cuivre et 750 grammes de chaux par hectolitre. Un membre du Congrès propose l'emploi de paillots suspendus dans les pommiers, pendant l'hiver, pour servir d'abri aux insectes ; les paillots, souvent visités, sont secoués dans l'eau ou le feu et replacés ; ce moyen est, paraît-il, mis en usage en Algérie pour détruire l'altise de la vigne ; il paraît peu praticable sur les arbres de la force des pommiers.

La deuxième question, sur la fermentation des cidres et le moyen de donner tel ferment voulu n'est pas non plus résolue. Quoique les analyses faites au laboratoire national agronomique aient permis de stériliser les ferments existants et d'en inoculer de voulus, il n'y a pas encore de procédé applicable à la grande fabrication. Ces essais doivent être continués à l'importante cidrerie de M. Power ; on peut espérer une solution permettant aux grands établissements de produire toujours un cidre de goût et de qualité semblable chaque année.

Digitized by Google

La troisième question, sur le moyen d'arrêter la fraude dans le commerce des pommes se divise en deux parties; fraudes sur la qualité, fraudes sur la quantité. La fraude sur la qualité est la plus difficile à éviter : elle peut se faire par la livraison de pommes de Bretagne pour des pommes de Normandie; par des variétés de qualités inférieures à la place de celles qui sont estimées; il faudrait pour l'éviter que l'acheteur connût bien toutes les variétés et leur valeur, ce qui est encore rare, ou que chaque envoi fût accompagné d'un certificat visé par le maire, constatant que les pommes livrées sont reconnues pour être de telle qualité dans la commune.

La répression sur la quantité est plus facile à résoudre : il n'y a qu'à subsituer d'une manière générale la vente au poids à la vente à la mesure, en stipulant une perte de tant pour cent pour cause d'évaporation ou déchet de route, lorsqu'il y a certaine distance à parcourir

Pour faciliter la connaissance de la valeur des fruits, la question suivante s'impose : Dresser par département la liste des fruits à cidre les plus recommandables par leurs qualités au point de vue de la production du cidre et des arbres qui les produisent. Pour la résoudre, il faudrait trouver dans chaque commune une personne de bonne volonté, qui voulût bien prendre note des variétés qui y sont cultivées, de celles qui sont le plus multipliées et pour quelles raisons elles le sont le plus; renvoyer ces listes aux présidents des sociétés agricoles qui dresseraient ensuite avec des membres de l'Association pomologique les cartes indiquant toutes les variétés cultivées, leurs qualités et le choix de celles que l'on doit préférer; le commerce et le producteur y gagneraient tous deux, l'un pouvant produire avec certitude de vente cet que l'autre désire acheter.

Ce travail a déjà été fait pour le pays d'Auge et les régions voisines par M. Truelle, dans un mémoire intitulé: *Essais sur le système rationnel de classement des variétés de fruits à cidre et poiré.*

Digitized by Google

La dernière question traitée fut celle-ci : Peut-on greffer toutes les variétés de pommes à cidre sur n'importe quel sujet ou intermédiaire ? C'est M. Oudin, de Boos (Seine-Inférieure) qui a répondu à cette question en disant: que l'on peut greffer toutes les variétés de pommes à cidre sur des sujets d'essences de fruits doux ou amers sans avoir besoin de tenir compte de l'époque de végétation du sujet; mais qu'il faut éviter de greffer des fruits à cidre sur des sujets provenant de fruits à couteau, les sujets sympathisant mal entre eux; tandis que le pommier à couteau réussit parfaitement sur le pommier à cidre; l'intermédiaire réussit aussi bien que le sujet franc, pourvu qu'il provienne de sujets de bonne vigueur à bois moyen; les gros bois étant plus moelleux se recouvrent généralement mal.

A ce rapide résumé d'intéressantes séances, j'ai à ajouter que les producteurs et les personnes qui s'intéressent à la question du cidre mettent le plus grand empressement à connaître les variétés de fruits, les procédés de bonne fabrication, les soins à donner aux arbres pour les protéger contre les insectes et en assurer la récolte; et que cela est le résultat du développement que prend la consommation du cidre, qui n'est plus considéré seulement comme boisson courante, mais comme produit agréable et de luxe; puisque, mis en bouteille, il est appelé champagne normand et qu'il est même accaparé avec le poiré par certains industriels et vendu comme produit direct de la Champagne.

Il arrivera que les grandes cidreries, profitant des renseignements puisés aux concours et congrès des associations pomologiques, exigeront des producteurs telles variétés reconnues les meilleures au point de vue de la fabrication et du commerce, dont la liste est assez restreinte, et que toutes les autres variétés subiront une dépréciation. Les départements grands producteurs ont si bien compris cet avenir qu'ils ont tenu à ce que les concours et congrès pomologiques aient lieu dans leurs principaux centres de production. Notre département figure déjà

Digitized by Google

à un assez bon rang par la quantité de fruits récoltés; celle-ci s'augmentera encore par le produit des nouvelles plantations. A cause des cidreries importantes qu'il possède, il aura intérêt à ce qu'une de ces réunions ait lieu aussi dans l'une de ses villes, et Evreux paraît tout désigné : comme centre de communication, par le marché qui y facilite de si nombreuses transactions, par les établissements du commerce de cidre que la ville renferme et par l'appoint que notre Société d'agriculture, à laquelle se réunissent toutes les sections agricoles du département, pourrait fournir à l'Association pomologique de l'Ouest.

La première réunion aura probablement lieu l'année prochaine à Avranches : ce ne serait qu'en 1892 qu'il serait possible d'en avoir une dans notre département. Si vous pensez, Messieurs, qu'il y ait lieu de donner suite à cette proposition, il serait bon de le décider assez à temps pour faire la demande avant que d'autres villes ou sociétés ne produisent la leur.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LA

FROMAGERIE DE M. MASSON

A BOIS-JÉROME

PAR M. CHARPENTIER, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Lu dans la séance générale du 14 décembre 1890.

MESSIEURS,

Le lundi 20 octobre 1890, sur la demande de M. Adolphe Masson, directeur de laiterie, une délégation de la Société libre d'agriculture de l'Eure s'est rendue à Bois-Jérôme, canton d'Écos, pour visiter la fabrique de beurre et de fromage que M. Masson possède dans cette commune.

A son arrivée, le matin vers 10 heures, la commission a été reçue par M. et Mme Masson, qui ont tenu à faire eux-mêmes les honneurs de leur établissement, et se sont empressés de fournir avec une bonne grâce parfaite tous les renseignements nécessaires pour permettre d'apprécier l'organisation de l'exploitation et de se rendre compte des résultats obtenus.

La laiterie est placée dans un vaste bâtiment très bien aménagé et divisé en quatre compartiments. Les salles sont pavées

[1] La Commission se composait de MM. Piéton, Letellier-Alaboisette, Bove, Hay, Lapeltey et Charpentier.

Digitized by Google

en brique et peuvent être facilement nettoyées au moyen de jets d'eau dont l'écoulement est assuré par des pentes et des conduits habilement disposés. Les murs sont blanchis à la chaux, et la température intérieure est réglée à 15° par des ouvertures communiquant soit avec le dehors, soit avec l'appartement où se trouve la machine à vapeur. On peut ainsi introduire à volonté de l'air froid ou de l'air chaud. M. Masson est abonné à la compagnie des eaux des Andelys, qui, par une canalisation ingénieusement établie, transporte l'eau à plus de 20 kilomètres de distance et la livre à raison de 0 fr. 55 centimes le mètre cube. La laiterie de Bois-Jérôme en absorbe 2,000 litres par jour.

L'usine est actionnée par une locomobile de la force de cinq chevaux-vapeur, consommant par an 30,000 kilos de charbon. Ce moteur, par suite du développement de la production, des améliorations introduites et des services accessoires, est aujourd'hui insuffisant et sa puissance devra être au moins doublée.

L'établissement tout entier, maison d'habitation, cour, hangars, écuries, laiterie, est éclairé par l'électricité. Douze accumulateurs de la maison Jacquet, de Vernon, peuvent entretenir 15 lampes électriques, dont l'installation revient à 2,000 francs. La force de un cheval-vapeur est suffisante pour produire vingt-cinq volts, unité de mesure équivalant à 100 bougies. Des explications de M. Masson, il résulte que l'économie d'argent réalisée par l'emploi de la lumière électrique n'est peut-être pas très considérable ; mais cette innovation très commode et très prompte, en même temps qu'elle indique un louable désir de progrès, annihile les risques d'incendie et d'explosion si fréquents avec les quinquets à l'huile ou le gaz, et supprime les mauvaises odeurs répandues par ces genres d'éclairage au grand avantage de la qualité du beurre en cours de fabrication. Un physicien de Genève, M. Mandeuft, aurait, paraît-il, trouvé le moyen de produire l'électricité avec une abondance jusqu'ici inconnue et sans grandes dé-

Digitized by Google

penses. Avec une machine de la force de 1/2 cheval vapeur, il produit l'électricité suffisante pour alimenter à leur maximum de tension cinq cents lampes électriques. D'après le *National Scientific*, de Londres, l'appareil se compose : 1° d'une sphère creuse en zinc ayant $0^m,50$ de diamètre; 2° d'une sphère massive en cuivre ayant $0^m,40$ de diamètre. La sphère en cuivre est installée dans la sphère en zinc et les deux sphères tournent ensemble, mais en sens inverse à 500 tours à la minute. Dans ces conditions, il ne se produit aucun phénomène électrique appréciable, mais aussitôt que l'on introduit dans le vide de cinq centimètres, qui existe entre les deux sphères, de la vapeur d'eau à la tension de six atmosphères, il se produit un courant d'une puissance prodigieuse, qui augmente d'intensité, avec la vitesse de rotation des sphères et la pression de la vapeur.

Si cette découverte est réelle et pratique, la substitution de la lumière électrique à la lumière du gaz se fera beaucoup plus tôt que le moment fixé par les prévisions, et amènera la transformation radicale du mode de l'éclairage.

L'outillage de la laiterie se compose d'une écrémeuse, système de Laval, qui sépare la crème du lait, et d'une baratte mue par la vapeur; d'une délaiteuse qui sèche rapidement le beurre et le débarrasse du lait qui peut y être resté ; d'un malaxeur qui lui donne une consistance ferme et le rend homogène ; d'un moule qui le façonne en morceaux de 500 grammes et imprime sur le dessus la marque du fabricant. Ces outils proviennent de la maison Pilter et sont installés depuis douze ans ; ils datent presque du début de l'invention. L'écrémeuse porte le n° 66 et le système de la turbine a déjà été changé trois fois.

Tous ces appareils sont maintenant connus et installés dans un certain nombre d'exploitations agricoles ; nous avons eu le plaisir de les voir fonctionner, il y a deux ans, lors du concours de Beaumont-le-Roger, à la ferme de la Vacherie, chez M. Goubert à Barquet. Notre honorable collègue M. Du-

Digitized by Google

méril, avec une grande compétence acquise par la pratique et toute l'autorité attachée à son titre d'ingénieur, en a fait, dans un savant rapport, une description complète, et il en a exposé la théorie basée sur la différence de densité des corps ou matières contenus dans le lait et sur les effets de la force centrifuge, après en avoir déduit les conséquences heureuses au point de vue du bénéfice que l'agriculture peut retirer de leur emploi. Je n'essayerai point de résumer ce travail; car je ne pourrais que l'affaiblir en le rééditant. (Voir Rapport, visites de fermes. Concours de Beaumont-le-Roger, 1889.)

Dans son établissement, M. Masson traite chaque jour 2,000 litres de lait qu'il achète dans les campagnes environnantes au prix de 0 fr. 09 le litre en été et de 0 fr. 11 en hiver; soit environ 600,000 litres de lait par année. La production moyenne de lait étant, par an et par vache, de 2,700 litres, il faut donc environ 300 vaches pour alimenter la laiterie de Bois-Jérôme. M. Masson obtient 1 kilogramme de beurre par 25 litres de lait, mais ce résultat n'est pas constant : le lait pour être livrable doit au maximum contenir 30 grammes de beurre par litre ; mais il en contient souvent plus de 40 grammes, de sorte que parfois il serait possible de retirer du lait 10 grammes de beurre par litre, sans que ce lait eût cessé d'être marchand.

Tout le beurre fabriqué est vendu à Vernon ou à Mantes, et le petit lait qui en provient sert à la nourriture d'une centaine de porcs installés dans une porcherie située à 400 mètres de l'établissement. Cette porcherie, assez bien disposée, est construite économiquement, et est loin d'avoir le confort des porcheries construites dans les fermes de construction récente ou dans les hospices et asiles bien dirigés.

Si l'on considère que la production laitière en France dépasse annuellement 75 millions d'hectolitres représentant une valeur de 1 milliard 200 millions; que la fabrication du beurre atteint 75 millions de kilos ; on sera vite convaincu que cette industrie est une de celles qui rendent le plus

Digitized by Google

de services à la classe laborieuse et qui peuvent procurer aux cultivateurs de larges bénéfices, car loin d'être épuisée, elle peut s'étendre et remplacer des produits qui ne sont plus rémunérateurs, avec la certitude de trouver au dehors de nombreux débouchés.

M. Masson, en fondant une laiterie mécanique il y a quinze ans, a été un initiateur ; il a rendu service à l'agriculture de son pays en travaillant au développement et au perfectionnement de cette industrie ; il fabrique vite et bien d'excellents beurres et des fromages estimés, et c'est à ce double titre que votre commission, dont j'ai l'honneur d'être le rapporteur, vous prie, messieurs, de vouloir bien décerner à M. Adolphe Masson une médaille de vermeil.

La Société, réunie en assemblée générale, a approuvé ce rapport.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

1° L'INAUGURATION DU BUSTE DE M. MORIÈRE

(CAEN, LE 23 OCTOBRE 1890)

2° LES EXPOSITIONS D'HORTICULTURE

à Caen, (25-27 *octobre* 1890) *et à Alençon* (12-16 *novembre* 1890)

PAR M. LETELLIER-ALABOISSETTE

Membre de la Société

(*Séance générale du 14 décembre* 1890.)

MESSIEURS,

Désigné par la Société libre d'agriculture de l'Eure pour la représenter à l'inauguration du buste de M. Morière, professeur et doyen de la faculté des sciences de Caen, ancien professeur d'agriculture du département de l'Eure; à l'exposition spéciale de chrysanthèmes qui avait lieu en même temps et à l'occasion du congrès de l'Association pomologique de l'Ouest; enfin à l'exposition de chrysanthèmes organisée par la Société d'horticulture d'Alençon, je viens vous rendre compte de la mission qui m'a été confiée.

L'inauguration du buste de M. Morière a eu lieu le jeudi 23 octobre, à 2 heures, dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de ville de Caen; M. le maire présidait la cérémonie, entouré de la plupart des membres de l'Association pomologique réunis en congrès à cette époque.

Digitized by Google

Je ne vous parlerai pas des nombreux discours qui ont été prononcés ; du reste, M. Morière n'est pas pour nous un étranger; plusieurs d'entre vous ont pu, à différentes reprises, apprécier à Evreux son talent oratoire ; ses conférences, que vous avez eu l'heureuse inspiration d'inaugurer en 1861, étaient très suivies, et je puis dire, sans crainte de me tromper, que si la culture du pommier dans le département de l'Eure a pris depuis un certain temps une si grande extension, nous le devons en partie aux nombreux travaux de M. Morière.

La Société libre d'agriculture, Messieurs, s'est associée à l'érection de ce buste par une souscription, et à son inauguration par l'envoi de deux délégués ; c'est un tribut de reconnaissance qu'elle devait à sa mémoire.

Le samedi 25 octobre avait lieu également à l'hôtel de ville, l'exposition spéciale de chrysanthèmes; les organisateurs ayant voulu la faire coïncider avec le congrès pomologique, un certain nombre de jardiniers de Caen n'ont pu, à leur grand regret, y prendre part : l'année n'était pas encore assez avancée et les produits n'étaient pas fleuris. Malgré ces conditions fâcheuses, l'exposition a été assez remarquable et a répondu à l'attente des membres de la Société d'horticulture.

COMPOSITION DU JURY DES DIVERS CONCOURS

MM.

De Coniac, président de la Société d'horticulture d'Ile-et-Vilaine, président du jury.

Héron, président de la Société d'horticulture de la Seine-Inférieure.

Lontreul, président honoraire de la Société d'horticulture et de botanique de Lisieux.

Varennes, directeur du jardin des plantes de Rouen.

Prevel, vice-président de la Société d'horticulture de Caen.

Letellier-Alaboissette, délégué de la Société libre d'agriculture d'Evreux.

Digitized by Google

Secourable, délégué de Caen.
Le Rat, délégué d'Alençon.
De France, délégué d'Alençon.
D'Aboville, délégué de Cherbourg.
Caubert, délégué de Paris.
De Langle, délégué de Caen.
Colmiche, secrétaire général de la Société d'horticulture de Caen, secrétaire du jury.

M. de Formigny de la Londe, président, et M. de Longuemare, secrétaire de correspondance de la Société, ont fait les honneurs de l'exposition à M. les membres du jury.

Le prix d'honneur, consistant en une coupe en bronze offerte par M. de Formigny de la Londe, a été remporté par M. Boutreux, horticulteur marchand à Montreuil-sous-Bois (Seine), pour sa splendide collection de chrysanthèmes en pots avec félicitations du jury pour ses trente plantes élevées sur tiges.

Les fleurs coupées de M. Rosette, horticulteur marchand à Caen, de M. Marguerin, membre de la Société et horticulteur marchand à Caen, le massif de plantes si bien choisies, si variées et si vigoureuses de M. Boutreux, la corbeille de chrysanthèmes choisies de M. Verel, horticulteur au Mans, les semis de MM. Deleaux, de Toulouse, et Oger, de Caen, ont tour à tour attiré l'attention des membres du jury et des visiteurs.

En résumé, les apports étaient peu nombreux, mais les spécimens exposés étaient remarquables.

Trois semaines après, le mercredi 12 novembre, votre délégué se rendait à Alençon pour remplir la dernière partie de sa mission.

Cette exposition plus tardive avait attiré un grand nombre d'exposants; elle a été parfaitement réussie. La halle au blé, par ses belles proportions et sa coupole vitrée, faisait ressortir le coloris remarquable des spécimens exposés. Le jury chargé d'apprécier les apports des exposants était composé de dix membres délégués par les sociétés correspondantes.

Digitized by Google

MM.

Jolibois, de la Société Nationale et Centrale d'horticulture de France, président du jury.

Le baron Augier, délégué du Mans.

Bardiaux, délégué de Chartres.

Gahiry, délégué de Lisieux.

Hamard, délégué d'Elbeuf.

Lemaitre, délégué de Rouen.

Letellier-Alaboissette, délégué d'Evreux.

Mouillière, délégué de Blois.

Ravenel, délégué de Falaise, et Roussel, délégué d'Avranches.

Le classement par ordre de mérite des nombreuses collections de chrysanthèmes a été assez difficile à cause du mérite de chaque lot. Les membres du jury étaient guidés dans leurs opérations par M. le comte Curial, président de la société, et par M. Gomond, secrétaire adjoint.

Le premier prix d'honneur, consistant en une médaille du Ministre de l'agriculture, a été remporté par M. du Mesnil de Montchauveau, propriétaire, à Alençon. Cette exposition, par la dimension extraordinaire de ses fleurs et par l'étonnante diversité de leurs contours, a excité véritablement l'admiration générale.

Je n'en finirais pas, Messieurs, si j'étais obligé de passer en revue le lot de chaque exposant; qu'il me suffise de dire que tous ont contribué à faire de cette exposition une exposition hors ligne ; elle nous montre une fois de plus que les habitants d'Alençon sont et seront toujours « amis des fleurs ».

Digitized by Google

ÉTAT DE L'AGRICULTURE

ET DE

L'ÉCONOMIE RURALE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

PAR A. BOURGNE

Professeur départemental d'Agriculture. Membre de la Société.

PREMIÈRE PARTIE

NOTIONS GÉOGRAPHIQUES

Le département tire son nom de la rivière d'Eure qui le traverse ou le limite sur une longueur d'environ 134 kilomètres depuis Saint-Georges-sur-Eure jusqu'à son embouchure dans la Seine, près de Pont-de-l'Arche.

Il a été formé de terrains empruntés à trois de nos anciennes provinces; la Normandie en a fourni la plus grande part, soit: 374,776 hectares ; le comté d'Evreux a donné 185,844 hectares, et le reste appartenait au Perche.

La superficie totale qui, d'après le cadastre, est de 596,888 hectares, comprend plusieurs régions naturelles : le pays de Lyons, le Vexin normand, le Vexin bossu, la Vallée de la Seine, le plateau de Madrie, la plaine de Saint-André, la campagne du Neubourg, le Roumois, le Lieuvain et le Pays d'Ouche.

Sa forme générale figurerait un triangle dont les points extrêmes ou sommets seraient : Fiquefleur-Equainville au nord-ouest, Bouchevilliers au nord-est et Chennebrun au sud.

Par rapport à la situation géographique, les localités séparées par les plus grandes distances sont situées : 1° par 48°37°, et 49° 28° de latitude nord ; ce sont les communes de Chennebrun et Quillebeuf, éloignées l'une de l'autre de 100 kilomètres ;

Digitized by Google

2° par 0° 34 et 2° de longitude occidentale, Gisors et Fiquefleur-Equainville, distantes l'une de l'autre de 115 kilomètres.

Le périmètre du département, d'une longueur totale de 508 kilomètres, est formé de limites naturelles ou conventionnelles qui le séparent: au nord, de la Seine-Inférieure; à l'est, de l'Oise et de Seine-et-Oise ; au sud, de l'Eure-et-Loir et de l'Orne, enfin à l'ouest, du Calvados.

Au point de vue de la topographie générale, le département forme un vaste plateau, d'une altitude moyenne de 140 mètres au-dessus du niveau de la mer, sillonné de vallons et de vallées profondes; celle de la Seine le coupe en deux parties d'orientations différentes : à gauche du fleuve, la pente générale est du sud-est au nord-est; à droite, la surface du plateau est inclinée du nord-ouest au sud-est.

Le point le plus élevé du département est le territoire de la commune du Mesnil-Rousset, sur la frontière de l'Orne (241 mètres); le point le plus bas (vers l'embouchure de la Seine) se trouve dans les vallées de la Risle, de la Seine ou de la Morelle, au niveau de la mer.

Les vallées ont une pente assez prononcée.

Voici les coordonnées géographiques des chefs-lieux d'arrondissement, et leur population:

CHEFS-LIEUX	ALTITUDE	LATITUDE	LONGITUDE	POPULATION
Les Andelys .	12m	49°14'34"	0°56'13"	5.574 h.
Bernay. . . .	105m	49° 5'32"	1°44'17"	7.643 h.
Evreux. . . .	66m	49° 1'30"	1°11' 9"	14.627 h.
Louviers. . .	16m	49°12'48"	1°10' 2"	10.973 h.
Pont-Audemer.	7m	49°21'22"	1°49'18"	5.942 h.

Digitized by Google

CLIMAT

Le département de l'Eure est situé dans la zone maritime du climat séquanien.

L'ensemble des conditions atmosphériques que l'on y rencontre en font un milieu sain à habiter.

La température moyenne annuelle est indiquée par quelques auteurs comme étant égale à celle de Paris, soit 10 degrés 7 dixièmes; des observations personnelles nous portent à croire qu'elle lui est un peu inférieure.

En été, le thermomètre s'élève parfois à + 34°; en hiver, il descend à — 15°, point qu'il a dépassé de beaucoup en 1871 et au commencement de l'année 1880; l'hiver 1879-80 a en effet causé la mort d'un grand nombre d'arbres à fruits.

Les grands hivers de 1709, 1740 et 1757 sont légendaires; celui de 1523 détruisit, paraît-il, les blés dans le Vexin (M. Heuzé : *les Primes d'honneur*).

Les pluies d'automne sont abondantes et répétées; celles du printemps sont plus rares.

Il pleut environ 90 jours par an; on compte 10 jours de neige environ et le double de brouillards; ceux-ci sont surtout fréquents dans la vallée de la Risle, vers Pont-Audemer.

Les orages sont assez fréquents; la plaine de Saint-André est souvent ravagée par la grêle.

La hauteur d'eau qui tombe chaque année est d'environ 550 millimètres.

Les vents d'ouest, du nord-ouest et du sud-ouest sont les plus fréquents; ils amènent souvent la pluie.

A l'automne et au printemps, les vents du nord sont souvent aussi suivis d'une chute d'eau.

Si nous examinons au point de vue climatologique les différentes contrées naturelles du département, nous aurons à signaler entre elles des différences sensibles.

Digitized by Google

Les arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer sont les plus humides; c'est là que les prairies et les herbages sont le plus étendus; on y fait l'élevage des bêtes à cornes; les pommiers sont très nombreux. — Les environs de Lyons-la-Forêt, quoique plus éloignés de la mer et placés par cela même sous un ciel moins brumeux, se livrent cependant aux mêmes productions, favorisées sans doute par l'action qu'exerce sur le climat local une forêt importante et par la constitution du sol (argile de Gournay).

Les plateaux de Saint-André, du Neubourg, de Madrie et du Vexin sont plus secs; la production des céréales y jouit d'une grande estime, ainsi que l'élevage du cheval et du mouton.

La Vallée de la Seine offre sur son parcours des expositions variées; la culture de la vigne et des arbres fruitiers, ainsi que la production des légumes donnent dans certaines communes d'excellents résultats. La vigne mûrit aussi son fruit sur quelques points de la Vallée d'Eure (Menilles, Ezy, Breuilpont).

Les environs de Gisors jouissent relativement, à Evreux, d'une précocité de végétation bien remarquable au printemps; il n'est pas rare d'y voir les lilas en pleine fleur lorsqu'à Evreux les thyrses sont à peine sortis des bourgeons. L'altitude et la latitude étant sensiblement les mêmes dans les deux endroits, nous ne pouvons attribuer cette différence qu'à l'exposition, à la situation des localités par rapport aux reliefs des pays avoisinants ainsi qu'à la constitution géologique du terrain; on peut croire en effet que le calcaire grossier du terrain tertiaire s'échauffe plus promptement au printemps que le massif énorme de craie blanche recouverte d'argile à silex qui forme le plateau aux environs d'Evreux.

Le très intéressant ouvrage de M. Léopold Delisle : *Condition de la classe rurale en Normandie au moyen âge*, ne laisse aucun doute relativement à l'importance qu'avaient dans le pays à cette époque les cultures de la vigne et de la garance, cultures aujourd'hui ou totalement disparues ou ne subsistant que dans des situations privilégiées.

Digitized by Google

En 1879, en appréciant le même fait étudié en Limousin, nous nous exprimions ainsi : « La culture de la vigne, très-importante au temps de la domination anglaise et des vicomtes de Limoges, a presque disparu du canton d'Aixe-sur-Vienne ; la création des voies de communication facilitant les approvisionnements a pu avoir une grande influence à cet égard, mais les variations du climat ont dû en exercer une non moins grande ; il faut admettre qu'il est plus excessif qu'il y a huit ou dix siècles. »

Cette appréciation qui semble admettre que le sol se refroidit, nous la maintenons aussi pour le département de l'Eure, et d'autant plus que M. L. Delisle écrit encore : « Dans la forêt d'Evreux, c'était *la veille de l'Assomption* qu'on commençait à ramasser les pommes, les poires, les nèfles, les cormes, les alises et les prunelles. » D'après ces exemples, on serait porté à croire que les fruits mûrissaient plus tôt dans notre province qu'ils ne le font aujourd'hui.

Bien que des observations météorologiques soient faites chaque année dans un certain nombre de stations, la commission départementale chargée de ce service n'en a pas encore, croyons-nous, donné un résumé précis.

Les chiffres que nous donnons ci-après et que nous extrayons de quelque feuilles d'observations, ne sont cités ici qu'à titre d'indication et non comme représentant des moyennes permettant de conclure aux caractères précis du climat :

(*Voir le tableau page* 25.)

OROGRAPHIE. — HYDROGRAPHIE

Le département de l'Eure est un pays de plaines, subdivisé en six plateaux distincts par les cours d'eau qui le sillonnent en suivant des vallées généralement étroites et profondes, creusées le plus souvent dans le massif crayeux.

Pour définir les reliefs du sol que l'on rencontre, le mot de

Digitized by Google

collines lui-même semble exagéré, car dans les parties où l'altitude est la plus forte, c'est tout l'ensemble des couches géologiques qui a été l'objet d'un soulèvement ; on ne voit en aucun lieu une suite de mamelons distincts. Cependant les géographes, en décrivant le bassin de la Seine, énumèrent au nombre des hauteurs qui le circonscrivent, les collines du Lieuvain, définissant ainsi le plateau qui sépare les vallées de la Toucques et de la Risle, plateau dont le point culminant est à 243 mètres d'altitude pour le département de l'Eure dans la commune de Mesnil-Rousset, et dont la ligne de faîte s'abaisse graduellement jusqu'à l'embouchure de la Seine où elle atteint encore à Fatouville une hauteur de 103 mètres. Le Mont-Rôti placé sur cette ligne de faîte, à Saint-Georges-du-Vièvre, a une altitude de 193 mètres.

A l'exception de ce point, les descriptions géographiques ne signalent que les hautes terres de Tourny (149 mètres) et le mamelon de Mesnil-Verclives (151 mètres). Cependant l'œil du touriste, quand on parcourt les vallées, est frappé de la hauteur relative des côteaux ; tel est l'effet que l'on ressent lorsqu'on se trouve au pied de la côte des Deux-Amants, ou devant les hauteurs de Caumont et du Landin, le vallon de Blaru entre Normandie et la Seine, le val d'Harquency entre cette localité et les Andelys, quelques parties de la vallée de la Risle, la montagne de Saint-Samson-de-la-Roque, etc.

Signalons encore comme les régions les plus tourmentées :

Le Vexin Bossu où, des hauteurs d'Authevernes, le Vexin Normand ressemble à un vaste champ de culture dans lequel sont disséminés des bouquets de bois et des villages, où l'on aperçoit les cheminées des usines agricoles, où les routes poudreuses sont bordées de pommiers ; de là encore, en se retournant, on jouit sur la région voisine qui appartient au département de Seine-et-Oise, d'une vue qui ne laisse pas que d'être saisissante ; le Mont-Javoux (207 mètres) et le Signal de Sérans (212 mètres) se trouvent à l'horizon ;

Digitized by Google

	ÉVREUX	SAINT-ANDRÉ		BERNAY	LE NEUBOURG
	1883	1883	1884	1884	1884
Température moyenne annuelle . .	10°96	9°39	11°6	9°89	6°56
Moyenne des température minima de Janvier.	+ 2°56	— 2°24	— 0°8	— 2°53	2°94
Moyenne des températures maxima de Juillet.	+ 24°50	+ 26°27	+ 25°30	+ 26°48	+ 24°12
Hauteur d'eau tombée.	567m/m	598m/m	570m/m	593m/m	516m/m
Nombre de jours de pluie	21	145	129	82	86
— — de neige.	15	15	7	8	2
— — d'orage	5	12	19	6	»
— — de brouillard. . .	40	40	39	18	39
— — de brume. . . .	27	»	»	23	»
Nombre de jours de gelée blanche .	17	18	21	15	41
Hauteur barométrique moyenne . .	756m/m	»	»	753m/m	»
Degré hygrométrique moyen. . . .	79,5	»	»	83	»
Vents dominants	O. — S.-O. — N.-E. — N.	O. — S.-O.	O. — S.-O.	O. — E. — N.	O. — S.-O. — N.-E.

Digitized by Google

La région voisine d'Amfreville-la-Campagne et comprise entre cette ville et Elbeuf ;

Les environs de Pont-Audemer dans la direction de Beuzeville et le val de Saint-Siméon ;

Enfin, les environs de Cormeilles, au lieu de rencontre de plusieurs vallons dont le plus important est celui dans lequel coule la Calonne ; en mai, tout est verdure, fraîcheur et calme en cet endroit.

Les rivières qui sillonnent le Département ont été relevées avec une grande précision par M. Antoine Passy qui en a donné la nomenclature dans sa *Description géologique du département de l'Eure*.

La *Seine* qui le traverse ou le limite sur une longueur de 110 kilomètres, pénètre dans le département à Giverny, à une altitude de 13 mètres ; — passe sous Vernon, ville toujours coquette et toujours calme ; — tourne à droite à la hauteur de Gaillon et passe au pied des ruines du Château-Gaillard, ruines qui semblent encore faire le guet sur cette partie de son cours ; — forme une boucle au sommet de laquelle les Andelys se dissimulent dans un étroit vallon ; — puis reprenant sa direction première par un grand arc qu'elle décrit sous les hauteurs de Venables, de Vironvay et de Saint-Pierre-du-Vaudreuil, elle vient traverser la plaine de Tournedos et de Poses où l'Eure la rejoint ; — elle touche ensuite le pied de la côte des Deux-Amants, reçoit l'Andelle, passe devant Pont-de-l'Arche et quitte une première fois le département à Martot. La Seine ne fera plus que le côtoyer dans ses gracieux méandres, à Caumont, bien connu des touristes Rouennais, au Landin, et enfin depuis Aizier jusqu'à son embouchure. Dans cette dernière partie de son cours, elle passe devant Quillebeuf et devant la pointe de la Roque, sentinelles avancées qui limitent le Marais-Vernier en face des falaises de Tancarville ; elle reçoit alors la Risle. Du phare de Fatouville, on a vue admirable sur l'estuaire tout entier du fleuve.

Digitized by Google

La Seine prend sa source dans le département de la Côte-d'Or à 471 mètres d'altitude. Sa pente dans le département de l'Eure n'est que de 13 mètres. — Autrefois les grandes marées se faisaient sentir jusqu'à Pont-de-l'Arche ; leur effet s'arrête maintenant un peu au-dessous, à Martot, depuis l'établissement du barrage. Le phénomène du mascaret, toujours si surprenant, attire chaque année aux équinoxes, de nombreux curieux,à Quillebeuf, au Landin et surtout à Aizier.

La vallée de la Seine, la plus large du département, est celle où les herbages ont le moins d'importance ; son sol est généralement cultivé, sauf dans les îles. Elle est souvent bornée d'un côté par une pente rapide, tandis que l'autre rive présente une plaine légèrement inclinée, parfois assez étendue. Les autres vallées sont plus comparables à des ravins aux flancs desquels les stratifications des couches de terrains sont dans la grande majorité des cas en concordance parfaite sur les deux rives.

Les affluents de la Seine sont : à droite, l'Epte, le Gambon et l'Andelle ; à gauche, le ruisseau de Blaru, ceux de Montigny et de Saint-Ouen, l'Eure, l'Oison, le ruisseau des carrières de Caumont, celui du Marais-Vernier, la Risle, le ruisseau de Joble et la Morelle.

L'*Epte* qui vient du Pays de Bray, entre dans le département à Bouchevilliers, arrose Gisors et se jette dans la Seine à Giverny après avoir suivi de près la limite conventionnelle de l'Eure ou lui avoir servi de frontière naturelle.

De Bouchevilliers à Giverny, la pente de l'Epté est de 69 mètres sur une longueur de 76 kilomètres.

Les herbages de la vallée sont souvent humides, marécageux ; vers Gasny, les plantations de peupliers forment de beaux ombrages.

Son principal affluent dans le département est la Levrière qui vient de Sancourt et qui reçoit à Bézu-Saint-Eloi la Bonde qui passe à Etrépagny.

Le *Gambon* n'est qu'un ruisseau de 10 kilomètres de lon-

Digitized by Google

gueur ; il vient d'Harquency et se jette dans la Seine après avoir traversé les Andelys.

L'*Andelle* vient de la Seine-Inférieure où elle prend sa source à 163 mètres au-dessus du niveau de la mer. Sa pente, de Vascœuil à Pitres où elle se jette dans la Seine en aval de la côte des Deux-Amants est de 51 mètres, sur un parcours de 56 kilomètres dans le département de l'Eure.

La vallée qu'elle arrose, une des plus belles de la Normandie, est le siège d'une importante industrie cotonnière ; les filatures, construites au milieu des herbages ou dissimulées par de beaux peupliers, ainsi que les cités si vivantes de Fleury et de Charleval, forment dans la prairie de charmants contrastes.

L'affluent principal de l'Andelle est la Lieurre grossie du Fouillebroc ; la Lieurre coule sous les beaux ombrages de la forêt de Lyons.

Le *ruisseau de Blaru* suit un vallon très étroit et très profond. Certains sites dans les environs de Normandie rappellent la Suisse.

L'*Eure* prend sa source au hameau de la Lande, dans l'Orne, à 250 mètres au-dessus du niveau de la mer ; — traverse l'Eure-et-Loir, et vient toucher le département auquel elle donne son nom à Saint-Georges-sur-Eure (altitude : 75 mètres), puis le limite ou le traverse jusqu'à la Seine qu'elle rejoint aux Damps.

La direction générale de la vallée est sud-nord. Les coteaux sont souvent découverts, leurs versants un peu arides même. Les rives de l'eau sont souvent ornées de belles lignes de peupliers, et portent ou des herbages ou des cultures. Des hauteurs d'Aigleville, la vue embrasse la vallée sur une longueur de près de 30 kilomètres.

Les localités principales arrosées par l'Eure sont : Ezy, Pacy et Louviers.

Cette rivière reçoit l'Avre, l'Iton et quelques ruisseaux de peu d'importance.

L'*Avre* vient de l'Orne, passe à Verneuil et Nonancourt, et

Digitized by Google

rejoint l'Eure à Saint-Georges-sur-Eure, après un parcours dans le département ou à sa limite méridionale de 60 kilomètres ; sur ce parcours, sa pente est de 123 mètres.

A Verneuil, l'Avre reçoit un bras forcé de l'Iton.

L'*Iton* vient aussi de l'Orne ; — passe à Breteuil, à Damville, à Evreux, et se jette dans l'Eure à Acquigny, après un parcours dans le département de près de 88 kilomètres sur lequel la pente est de 182 mètres.

L'Iton se perd dans son cours à Villalet ; les dépôts étant perméables à cet endroit et formant un canal souterrain sur une certaine longueur. La rivière réapparaît à la Fosse-aux-Dames près de Glisolles. Ce n'est que dans la saison pluvieuse que le Sec-Iton, le lit extérieur de la rivière, roule des eaux.

La vallée de l'Iton est capricieusement orientée, changeant parfois de direction presque à angle droit (Damville, Glisolles). Elle renferme quelques beaux sites.

L'Iton, en amont de la Bonneville, reçoit le Rouloir qui sort de l'étang de Conches.

La *Risle* prend sa source à Saint-Vandrille-des-Bois dans l'Orne, à 300 mètres d'altitude.

Elle pénètre dans le département de l'Eure à Rugles, à 180 mètres au-dessus du niveau de la mer ; — passe à Rugles, Lyre, la Ferrière, Beaumont, Nassandres, Brionne, Montfort et Pont-Audemer ; elle vient se perdre dans la Seine à l'ouest de la Pointe-de-la-Roque. Sa direction générale est du sud au nord ; son cours dans le département est de 100 kilomètres.

La vallée de la Risle est d'autant plus belle qu'on se rapproche de l'embouchure. Elle est déjà très agréable à la Ferrière, mais c'est entre Montfort, Pont-Audemer et la Seine que l'on éprouve le plus vif sentiment d'admiration en contemplant ses plantureux herbages et ses vergers si riches ; il faut la voir le matin couverte de brouillards, alors que l'on s'élève au flanc du coteau planté de pins au noir feuillage, quand le soleil levant, à mesure que la brume se dissipe, fait ressortir le bleu si vif du ciel et la verdure des herbes.

Digitized by Google

Le seul affluent considérable de la Risle est la Charentonne qui suit un délicieux vallon ; — passe à Broglie et Saint-Quentin-des-Iles, baigne Bernay et vient se jeter dans la Risle à Nassandres, près de Serquigny.

La Risle, comme l'Iton, a souvent une partie de son lit à sec en été ; les eaux absorbées par le terrain passent sous la forêt de Beaumont et reprennent leur cours naturel à la hauteur de Groslay.

La *Morelle* est un petit ruisseau de 8 kilomètres de longueur qui n'a d'autre importance que de servir de limite aux départements de l'Eure et du Calvados.

Les cerisiers et les pommiers d'Equainville, en fleurs au mois de Mai semblent couverts de neige au-dessus de la prairie qui occupe ce joli vallon.

Enfin encore à la partie occidentale du Département nous avons à signaler la *Calonne*, petite rivière qui se dirige vers le Calvados pour aller grossir la Toucques, près de Pont-l'Evêque. Elle prend sa source à Fontaine-la-Louvet et, depuis cet endroit jusqu'à Saint-Pierre-de-Cormeilles, son cours est de 27 kilomètres.

Le pays qu'elle traverse est le plus riche, le plus beau du département : Cormeilles rappelle les nids cachés par les oiseaux dans la verdure.

La longueur totale des différents cours d'eau qui sillonnent le département serait, d'après le travail de M. A. Passy, de 1,065 kilomètres.

Les vallons, les vallées, sont du reste les sites enchanteurs du département ; la limpidité remarquable des eaux, la fraîcheur des ombrages, la splendeur de la prairie, la tranquillité des animaux qui pâturent, le calme des chaumières, l'aspect souvent imposant des coteaux, sont autant de charmes dont on ne saurait se lasser.

Le département de l'Eure ne possède qu'un étang, celui de Conches, d'où sort le Rouloir ; il est de peu d'étendue.

Digitized by Google

Pour compléter ces notes sur l'hydrographie, nous fournirons quelques indications au sujet des puits et des mares qui, sur les plateaux, sont avec les citernes les seuls moyens dont on dispose pour se procurer de l'eau.

Voici d'après M. A. Passy les profondeurs moyennes des puits :

A Hennezis.	81	mètres
A Saint-André	74	—
Dans le Roumois.	de 50 à 75	—
Dans le pays d'Ouche.	de 38 à 80	—
Dans le environs de Beuzeville.	42	—

A Saint-André, le forage d'un puits artésien avait été poussé jusqu'à une profondeur de 362 mètres ; on a malheureusement abandonné les travaux alors que tout faisait prévoir une prochaine réussite.

Le puits artésien de Gisors a 232 mètres de profondeur.

Sur les plateaux, un grand nombre de communes ne disposent que de l'eau des mares ; celles-ci sont malheureusement mal tenues et ne fournissent par conséquent que des breuvages impurs. Dans les périodes de longues sécheresses, on est parfois obligé d'aller chercher de l'eau à de grandes distances. L'usage des citernes ne peut être que recommandé.

Le plateau du Vexin reçoit depuis quelques années les eaux de la Seine élevées et conduites au moyen d'une canalisation établie par une compagnie financière. Ces travaux ont rendu de grands services à la population agricole qui ne saurait plus se passer de cette eau qu'elle paye en proportion de la consommation.

Cet exemple pourrait être imité dans d'autres régions du département ; une tentative d'association qui avait été faite dans ce but pour le plateau du Neubourg et d'Amfreville-la-Campagne a échoué.

On signale dans le département de l'Eure plusieurs sources d'eaux minérales ; les Andelys, Martagny, le Bec-Hellouin, Pont Audemer, Saint-Etienne-l'Allier, Saint-Philbert-sur-Risle,

Digitized by Google

Fourmetot, Verneuil et quelques autres localités ont des sources dont les eaux sont plus ou moins ferrugineuses.

GÉOLOGIE

L'étude géologique du département de l'Eure n'est plus à faire; M. Antoine Passy a écrit sur ce sujet un ouvrage excellent que nous avons déjà cité et qui est complété par une carte très exacte.

D'autre part, le service des mines a relevé sur place tous les affleurements des différentes formations et en a publié la représentation.

Afin de rester dans le cadre d'un travail du genre de celui-ci, nous résumons ci-après les principaux chapitres de la *Notice géologique du Département de l'Eure* écrite par M. A. Passy.

L'échelle géognostique suivante contient tous les terrains dont la présence à la surface du département a été relevée.

Terrains secondaires.	Formation de l'Oolithe supérieure.	Calcaire de Portland.
		Argile du Kimmeridge.
	Etage glauconnieux.	Sables et grès verts.
		Craie chloritée.
	Etage crayeux.	Craie marneuse.
		Craie blanche.
Terrains tertiaires.	Formation de l'Eocène.	Argile plastique.
		Calcaire grossier.
		Argiles à Meulières.
		Glaises vertes.
	Formation du Miocène.	Sables et grès de Fontainebleau.
		Meulières.
		Argile à silex.
		Fahluns.
Terrains quaternaires et modernes.	Diluvium des plateaux.	
	Dépôts meubles sur les pentes.	
	Graviers des vallées.	
	Alluvions et tourbes modernes.	

Digitized by Google

Le *terrain jurassique* (Portland-Stone et Kimmeridge-Clay) ne se rencontre qu'à l'ouest du département, dans la vallée de la Calonne et les petits vallons avoisinants. Il occupe donc très peu de surface, mais fournit d'excellentes prairies.

L'*étage glauconnieux* du terrain crétacé comprend les sables et grès verts, ainsi que la craie chloritée ; il est lui aussi de peu d'importance pour l'agriculture de la contrée ne donnant presque pas de sols cultivables.

On constate sa présence au flanc des coteaux dans l'arrondissement de Pont-Audemer.

On a signalé aussi plusieurs relèvements : à Aulnay, près d'Evreux, et sur quelques autres points de la vallée de l'Iton ; à Pressagny-l'Orgueilleux dans la vallée de la Seine, non loin de Vernon.

Dans plusieurs endroits cette craie chloritée contient des rognons dans lesquels se trouve une petite quantité de chaux phosphatée; M. Lecointe, professeur d'histoire naturelle à l'école normale d'Evreux, nous a communiqué les résultats d'une analyse faite au laboratoire de l'École des Mines, sur des échantillons recueillis par lui à Aulnay :

Chaux.	52,90 p. 100
Acide phosphorique.	4,70 —
Résidu insoluble	3,80 —
Acide carbonique et divers.	38,60[1] —

Dans la vallée de la Risle, les plantations de pins ont assez bien réussi sur les pentes.

Le département de l'Eure repose presque dans toute son étendue sur un *massif crayeux* d'une grande puissance et recouvert lui-même de dépôts plus modernes.

La forte altitude générale des plateaux lui doit son origine ;

[1] Depuis des rognons phosphatés trouvés en 1891 par l'auteur de ces notes, aux flancs de la vallée de la Risle, sur le territoire de Bouquelon, ont donné 8.3170 d'acide phosphorique à l'analyse exécutée au laboratoire de l'École des Mines.

Digitized by Google

nous pouvons en donner la preuve en transcrivant l'échelle des couches traversées par le forage du puits artésien de Saint-André :

Altitude du sol à l'orifice du puits : 133 mètres.

Argile à silex, dépôts divers	13m50
Craie blanche	122m46
Craie marneuse	29m24
Craie chloritée	13m64
Dépôts inférieurs	165m34

Les couches crayeuses dépassent donc d'une épaisseur de 120 mètres environ le niveau moyen de la mer et descendent au-dessous de ce point à une profondeur de 45 mètres.

L'étage crayeux n'a cependant pas partout une aussi grande puissance; dans l'arrondissement de Pont-Audemer, les couches relevées, supportées par le terrain jurassique, n'ont qu'une épaisseur bien moins considérable, et ne sont plus parfois représentées que par l'assise inférieure, la craie chloritée (Saint-Georges-du-Vièvre).

Dans la craie blanche et dans la craie marneuse, les lits horizontaux de silex pyromaque sont très nombreux; on emploie ces silex sous le nom de bizets pour les constructions.

L'étage crayeux ne forme dans le département qu'une faible étendue de territoire agricole dans les parties voisines des coteaux et dans quelques vallons secs, mais il est très précieux pour les agriculteurs, car il leur fournit la marne pour l'amendement des terres.

On extrait la marne ou à ciel ouvert au flanc des coteaux, ou au moyen de puits d'une profondeur variant de 10 à 35 mètres; l'extraction coûte alors de 1 fr. 50 à 2 fr. 25 le mètre selon les localités.

La richesse de la marne en carbonate de chaux varie de 60 à 95 p. 100; dans ce dernier cas et c'est le plus fréquent, c'est en réalité de la craie que l'on incorpore au sol, mais cette craie ou crayon se fond encore assez vite dans la terre.

Digitized by Google

La craie forme la plupart des versants bornant les vallées du département ; les eaux diluviennes ont raviné le dépôt crayeux, Au flanc des versants, on constate la concordance parfaite des lits de silex de l'une à l'autre rive ; la surface ne porte dans nombre de cas qu'une herbe fine et sèche au milieu de laquelle poussent quelques genévriers; dans plusieurs endroits, ces pentes ont été boisées.

L'*Argile plastique* et le *Calcaire grossier* fournissent à l'agriculture une surface assez considérable de terrain dans le Vexin Bossu et sur une partie limitrophe de la vallée d'Eure, aux environs de Pacy.

Ces régions sont assez accidentées sans que la rapidité des pentes soit un obstacle à la culture : Fourges, Les Bordeaux, Saint-Vigor, Aigleville, etc.

L'argile plastique apparaît aussi en affleurements dans quelques vallons au-dessus de la craie.

Les terres qu'elle fournit sont compactes et froides ; celles formées par le calcaire grossier sont légères et hâtives, mais elles redoutent les sécheresses.

Les glaises vertes, *les argiles à meulières*, *les sables de Fontainebleau* ne forment que des bandes ou des îlots peu étendus de territoire agricole sur le plateau de Madrie, à la partie sud-sud-est du département de l'Eure.

Les meulières sont exploitées à Houlbec-Cocherel.

Les sols constitués par ces différentes formations géologiques sont généralement d'un travail facile.

Doit-on rattacher aux sables de Fontainebleau les dépôts, parfois importants, de silice assez blanche que l'on rencontre et qui sont exploités dans la forêt d'Evreux, à Saint-Michel et au Plus-que-Tout? Ces dépôts ont l'air de remplir de vastes cavités de la couche crayeuse, ce qui leur fait attribuer par quelques-uns une origine geysérienne !

L'*argile à silex* (miocène, travertin supérieur) constitue presque la moitié de l'étendue du terrain cultivé dans le département.

Digitized by Google

Elle repose très souvent sur la craie ; parfois elle en est séparée par des dépôts postérieurs à celle-ci.

L'Argile à silex donne des sols argilo-siliceux ou silico-argileux, très sensibles aux amendements calcaires, et dans lesquels on rencontre des silex en quantités très variables ; lorsque ceux-ci ne sont pas trop abondants, on obtient de ces terres de très bonnes récoltes après le marnage. Lorsque, au contraire, la proportion de cailloux est très élevée, la terre est impropre à la culture arable, mais elle peut encore produire du bois (forêt d'Evreux, bois de Saint-Michel à Evreux, etc.).

Parfois les rognons siliceux atteignent des dimensions considérables ; on emploie ceux de moyenne grosseur pour les constructions ; les pierres plus petites fournissent d'excellents matériaux pour les chemins.

Dans le pays d'Ouche, on trouve à peu de profondeur dans le sol (0^m,20 à 0^m,60) un lit de silex parfois énormes, souvent agglutinés d'une sorte de ciment ferrugineux, formant une couche imperméable comparable à l'alios des landes dans ses effets, et appelée ici : grison. Telle est la cause de la faible productivité des terres du pays d'Ouche.

L'Argile à silex présente quelques fossiles (oursins, peignes, micrasters, spatangus, etc.).

Les *Fahluns* ou calcaires coquilliers ne se rencontrent guère qu'à Orgeville, près Pacy, et à Tourny.

A Orgeville, ils reposent sur le calcaire grossier ; le dépôt est exploité à ciel ouvert pour l'amendement des terres.

Le *Diluvium des plateaux* recouvre l'Argile à silex sur une étendue considérable ; c'est cette formation qui fait la valeur culturale des plaines du Vexin, des environs du Neubourg et d'Amfreville-la-Campagne, du Roumois et du Lieuvain.

La Terre franche est de tous les sols le plus favorable à la production agricole ; on la trouve souvent formant une couche de grande puissance : 10, 15, 20 mètres.

Dans le Lieuvain, sur le territoire de plusieurs communes,

Digitized by Google

ce dépôt a peu d'épaisseur, et comme il repose sur des argiles imperméables, les terres craignent l'humidité, mais si on les assainit par le drainage, elles deviennent exemptes de tout reproche.

Les *Dépôts meubles sur les pentes* ont été formés là où les eaux avaient un faible courant, le plus généralement au point de jonction de deux cours d'eau diluviens ; ils offrent toujours peu d'étendue et sont constitués d'éléments de faible dimension.

Ce sont des terres fournissant de très belles récoltes, analogues à celles que donne le diluvium des plateaux, parfois un peu plus argileuses et se prêtant alors fort bien à la fabrication des poteries et des tuiles.

Les *Alluvions des vallées* sont formées d'une terre sablo-argileuse, colorée par l'oxyde de fer, et contenant des cailloux siliceux plus ou moins nombreux ; ces dépôts ont comblé partiellement les ravins que les eaux avaient creusé dans le terrain crayeux, ravins beaucoup plus profonds alors, puisque ces graviers se rencontrent sous une épaisseur qui peut atteindre jusqu'à 25 mètres.

Ces terrains sont légers et conviennent fort bien aux productions auxquelles se livre particulièrement la petite culture. Dans quelques communes de la vallée de la Seine ou de la vallée d'Eure, ils s'échauffent assez pendant l'été pour que les vignes y mûrissent leurs fruits.

Sur certains points, ces alluvions sont recouvertes d'une couche d'épaisseur variable formée de matériaux tourbeux ; si cette couche est assez forte, les prairies qu'elle porte peuvent être marécageuses (vallée de l'Epte) ; si au contraire, elle n'a que peu d'épaisseur, les herbages peuvent souffrir des sécheresses en été, si on ne peut les arroser (Cambolle, près Evreux).

Dans la vallée de la Risle, ces alluvions existent sur presque toute l'étendue, mais vers Authou près de Monfort, la craie chloritée dans laquelle la vallée est creusée a résisté

Digitized by Google

davantage à l'action des eaux, et forme au niveau du sol un affleurement transversal ayant en quelque sorte l'aspect d'un barrage sur presque toute la largeur de la vallée.

Les *Alluvions modernes* qui se forment dans toutes les vallées n'ont d'importance qu'au bord de la Seine, dans la partie la plus voisine de son embouchure.

Le cours du fleuve maintenant endigué avait, il y a cinquante ans, une largeur qui dans quelques endroits était très considérable ; la Seine se déplaçait de temps à autre formant un nouveau sillon dans les vases précédemment apportées, de sorte que la navigation ne présentait aucune sécurité.

La construction des digues, entreprise en 1846, a permis d'assécher les dépôts vaseux compris entre le lit actuel et l'ancienne digue des Hollandais, depuis Quillebeuf jusqu'à la Pointe de la Roque, et de créer ainsi près de 2,500 hectares d'excellents herbages.

MINÉRAUX UTILES

On exploite encore parfois sur quelques points des cantons de Breteuil, de Rugles, de Damville et de Conches, des minerais de fer (oxyde de fer hydraté) que l'on rencontre en poches dans l'argile à silex et dans les sables qui lui sont inférieurs.

La réputation des forges du Vieux-Conches date du temps des Romains et se maintient pour la qualité des fontes et des fers que l'on y produit.

D'après l'annuaire statistique de la France publié par le ministère du commerce, le département de l'Eure aurait produit en 1881, 2786 tonnes de fonte.

On exploite des carrières de pierre à bâtir à Vernon et à Vernonnet ; ces carrières auraient, paraît-il, fourni des quantités énormes de matériaux pour la construction des édifices que nous a laissés le moyen âge.

Digitized by Google

Le calcaire grossier fournit, du côté de Gisors, du moellon pour les constructions.

Ailleurs on emploie sous le nom de Bizets les silex pyromaques de la craie.

Dans d'autres lieux enfin, on fait usage des meulières et des silex que fournit l'argile à silex.

Dans les contrées déshéritées sous le rapport de l'existence des matériaux solides, on élève des briqueteries, ou l'on construit en colombage ; les murs sont en *pisé ;* les couvertures sont en chaume.

De sorte qu'en parcourant le département on connaît à peu près la constitution géologique des localités d'après le genre des constructions que l'on y rencontre.

LE KAOLIN

Sous cette mention spéciale, nous devons signaler la présence d'un vaste dépôt de kaolin pur, découvert en 1887, au flanc de la vallée de l'Iton, sur les territoires de Breteuil, Saint-Ouen-d'Attez et Saint-Nicolas-d'Attez.

On ne sait encore à quelle origine on doit attribuer ce dépôt assez considérable et mis en exploitation ; une usine importante a été construite à Breteuil pour le lavage du kaolin qui de là est expédié à Sèvres.

Le kaolin se trouve au-dessous de l'argile à silex, en contact aussi avec la craie. Quelques savants géologues ont attribué à ce dépôt une origine geyserienne : d'autres ont pensé qu'il représentait la formation éocène.

Des sondages ont prouvé son existence sur une longueur de plusieurs kilomètres. L'exploitation se fait sur quelques points à ciel ouvert ; ailleurs par galeries, mais toujours à peu de profondeur.

Dans la forêt de la Londe, près de Bourgtheroulde, on a

Digitized by Google

trouvé aussi une sorte d'argile colorée par des matières organiques ; après la cuisson, la matière est de tout point semblable comme couleur et composition chimique au Kaolin de Breteuil.

Nous croyons intéressant de donner ci-après le tableau de quelques analyses de terres, empruntées au livre de M. A. Passy ou faites plus récemment au laboratoire de l'Ecole des Mines.

D'après quelques auteurs, les terrains agricoles se répartiraient ainsi :

Sol de riche terreau.	280,000	hectares
Sol calcaire.	131,137	—
Sol de gravier	75,000	—
Sol pierreux	58,000	—
Sol sablonneux.	40,000	—
Pays de bruyères et de landes	16,000	—

RÉGIONS NATURELLES

On a dénommé dans le passé sous un terme spécial les étendues de territoire dans lesquelles les localités ont entre elles des points multiples de ressemblance au point de vue des conditions culturales : sol, climat, productions, etc.

Nous étudierons donc séparément sous le nom de Contrées Naturelles les différentes régions culturales qui ont formé le département.

Le *Pays de Lyons* (li hons, les hameaux) occupe la partie nord de l'arrondissement des Andelys ; il touche au pays de Bray compris dans le département de la Seine-Inférieure.

Le Lyons est accidenté, sillonné par deux vallons : celui de l'Andelle et celui de la Lieurre.

Le sol formé par l'argile à silex se prête tout particulièrement à la création des herbages, à la culture du pommier à

Digitized by Google

LOCALITÉS	Gravier et gros sable.	Sable siliceux.	Sable argilo-siliceux.	Argile.	Carbonate de chaux.	Magnésie, muriate de chaux, acide de fer, etc.	Humus.	Humus combiné à la chaux.	Eau hygrométrique.	Eau et perte.	Magnésie.	Potasse.	Chaux.	Acide phosphorique.	Peroxyde de fer.
Amfreville-la-Campagne	»	64	»	15	14	2	»	5	»	»	»	»	»	»	»
Le Theil	»	»	60	15	15	4	»	6	»	»	»	»	»	»	»
Pays d'Ouche	»	32	»	34	9	»	»	»	»	25	»	»	»	»	»
Bois-Normand-en-Ouche	»	85	»	12	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Martin-du-Tilleul	»	50	»	16	12	7	2	»	12	»	»	»	»	»	»
Roumois	»	30	»	10	10	»	»	»	»	50	»	»	»	»	»
Plateau du Neubourg	7	60	»	29	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
Plateau de Madrie	30	50	»	16	1	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»
Évreux	33	»	»	11	27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Huest	1	54	»	10	26	»	»	7	»	»	»	»	»	»	»
Le Thil-en-Vexin	»	»	»	93	1	»	»	»	2	3	»	»	»	»	»
Versants crayeux	7	53	»	30	8	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
Craie pure	»	10	»	10	70	»	»	»	»	10	»	»	»	»	»
Argile plastique	»	53	»	37	3	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»
Dépôt de la Seine à Quillebeuf	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Terrains sableux	30	50	»	16	1	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Terres des Plateaux	7	60	»	29	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bourgtheroulde	»	80	»	11	»	»	»	»	»	4.65	»	0.03	1.3	0.19	2.8
Beaumesnil	»	81	»	9	»	»	»	»	»	5.00	»	»	0.8	0.35	3.2
Le Chesne	»	80	»	9	»	»	»	»	»	6.00	»	0.02	0.6	0.32	4.3

Digitized by Google

cidre et à la production du bois. La forêt de Lyons occupe une assez grande partie de cette contrée.

La culture est généralement faite par des fermiers dont les habitations sont éparses dans la campagne ou perdues dans les clairières de la forêt.

Les cultivateurs qui exploitent de 50 à 80 hectares de terre se livrent spécialement à l'élevage des animaux domestiques et à la production du beurre et du fromage.

Les versants de la vallée de l'Andelle présentent le même aspect que les environs de Lyons ; la production des céréales prend un peu plus d'importance dans le voisinage de la forêt de Longboël ; cette forêt, ainsi que celle de Lyons, offre de beaux sites.

Le *Vexin Normand* occupe la majeure partie de l'arrondissement des Andelys.

C'est une vaste plaine n'offrant que de légères ondulations et deux petits vallons : celui de la Bonde qui passe à Etrépagny et se dirige vers Gisors, et celui de Gambon qui se termine au Petit-Andely. L'altitude moyenne de cette plaine est 140 mètres.

Le sol est presque partout formé par le diluvium des plateaux qui se trouve dans certains endroits sous une épaisseur de 15 à 20 mètres. A Verclines, à Tourny et sur quelques autres points de peu d'étendue, on trouve l'argile plastique, le calcaire grossier et l'argile à silex formant deux ou trois éminences au-dessus de la plaine.

Le diluvium se prête bien à la culture intensive : les productions agricoles du Vexin normand sont semblables à celles de l'Oise, du Pas-de-Calais et du Nord. Les grandes exploitations sont les plus nombreuses, elles comptent de 100 à 400 hectares ; les fermes de M. Doré à Gamaches et de M. Fleury à Guiseniers dépassent même cette dernière étendue.

Les bâtiments ruraux sont presque toujours groupés en villages ou hameaux, car les eaux naturelles sont rares ; on emploie les eaux de puits, de citernes ou de mares, et depuis quelque

Digitized by Google

années celles de la Seine qu'une canalisation a permis de distribuer dans les fermes du plateau.

Les productions agricoles sont surtout les grains, la betterave et le lait ; on engraisse des bêtes à cornes et on élève des chevaux ; quelques troupeaux d'élevage ont une bonne renommée. L'industrie agricole compte dans le Vexin deux sucreries et des distilleries.

Etrépagny et les Andelys sont les marchés où se rend la grande culture ; les routes qui y conduisent des différentes localités de l'arrondissement sont généralement bordées de pommiers formant de belles perspectives, mais en revanche les champs sont bien rarement plantés, le sol découvert donnant des produits d'une plus facile exploitation et de plus grande valeur.

Depuis six ou huit ans, on a créé dans le Vexin une certaine étendue d'herbages.

Cette région est toujours à la tête des progrès agricoles dans le département ; les primes d'honneur ont toujours été remportées par elle.

Le *Vexin bossu* est compris entre le Vexin normand et l'Epte ; il est exploité par la petite culture qui se livre avec succès à l'engraissement des veaux, à l'élevage, à la vente du lait en nature et à la production des céréales.

Les champs très accidentés sont formés parfois d'une terre argilo-calcaire pierreuse appelée terre de grouettes : on y voit peu de pommiers.

Les fermes sont rassemblées en villages importants : les constructions sont toutes bâties avec le moellon fourni par le calcaire grossier.

La *Vallée de la Seine* est occupée par la petite propriété ; on y produit surtout des fruits, des légumes, des grains et des plantes industrielles.

Les vignes mûrissent leurs fruits soit dans la vallée, soit sur les coteaux ; Vernon, Saint-Pierre-la-Garenne, Saint-Pierre-d'Autils et Portmort produisent des vins estimés sur place.

Digitized by Google

Toute la vallée s'occupe de la production des fruits de table ; les cerises et les prunes sont au premier rang ; les pommes et les poires à couteau viennent ensuite. Il se fait un important commerce d'exportation.

Vers Pont-de-l'Arche, la culture de l'asperge se fait avec succès à Léry et à Alisay ; la production des gros légumes y donne de beaux bénéfices, les cultivateurs les portant eux-mêmes au marché de Rouen. C'est dans cette partie de la vallée de la Seine et dans celle de l'Eure jusqu'à Louviers que l'on rencontre des champs de gaude et de chardon à foulon.

Partout les habitations sont agglomérées autour du clocher de la commune.

Le *Plateau de Madrie* qui sépare les vallées de la Seine et de l'Eure a une altitude moyenne de 130 mètres.

Le sol est constitué dans un grand nombre de communes par les argiles à silex et à meulières ; mais on trouve aussi fréquemment des lambeaux de terrains divers de l'époque tertiaire. Dans quelques endroits le sol gagnerait à être drainé.

Les fermes sont rassemblées en villages ou hameaux ; les pommiers plantés en vergers, ou dans les terres cultivées, sont nombreux ; les bois occupent une surface importante, aussi les horizons sont-ils verdoyants mais peu étendus.

On produit du grain, des fruits, du lait pour Paris ; on engraisse des veaux et on fait de l'élevage.

La *Plaine de Saint-André* qui s'étend de la forêt de Breteuil à la rivière d'Eure, et d'Evreux à la rivière d'Avre, forme un immense plateau de culture, assez boisé dans la partie occidentale, plus découvert à l'est où certains horizons rappellent la Beauce.

Les eaux courantes sont très rares ; on ne dispose que de celles des mares, des citernes et des puits.

Le sol formé par l'argile à silex est d'assez bonne qualité ; la marne y est d'un bon effet, mais on le travaille trop peu profondément ($0^m,12$ à $0^m,16$).

Digitized by Google

Les terrains sont humides vers Chavigny-Bailleul, et gagneraient beaucoup à être drainés.

Les fermes, d'une étendue variant de 20 à 60 hectares, produisent des grains, des pailles, du lait, engraissent des veaux et élèvent le cheval ; les pommiers sont peu nombreux.

La région avoisinant Verneuil est quelquefois désignée sous le nom de Terres Françaises ; pour certains, elle fait partie du Thimerais.

Le *Pays d'Ouche,* compris entre la Charentonne et la Risle, est plus régulièrement bocager, mieux planté de pommiers ; les fermes d'une étendue moyenne de 40 à 50 hectares sont disséminées au milieu des vergers et des haies vives.

Cette contrée est assez accidentée et assez élevée ; elle renferme les terres les plus ingrates du département ; la présence du *grison* et leur propension à retenir l'humidité expliquent leur peu de fertilité.

L'élevage des animaux de toutes les espèces et la production des grains sont les spéculations auxquelles se livre la culture.

Le *Plaine du Neubourg* offre des terrains formés par le diluvium des plateaux et par l'argile à silex ; les premiers sont beaucoup plus étendus que les seconds, ce qui explique la fertilité si renommée de la contrée.

Cette région est limitée par la Risle, l'Iton, l'Eure et le pays assez accidenté qui se trouve de Montfort à Elbeuf en passant par Bourgtheroulde.

Les habitations sont réunies en villages ; les horizons sont plus ou moins découverts.

La culture est faite par des fermiers exploitant de 20 à 80 hectares ; elle a été très prospère au temps où l'on réussissait bien les colzas et où on les vendait facilement.

Les plantations de pommiers sont nombreuses le long des routes et dans les pièces de terre dont le sol n'est pas de première qualité. Les spéculations principales sont la production des grains et l'élevage.

Digitized by Google

Depuis l'établissement d'une sucrerie à Nassandres, on cultive la betterave dans le pays compris entre le Neubourg et la vallée de la Risle depuis Beaumont jusqu'à Brionne.

On trouve des fermes très importantes au Plessis-Sainte-Opportune, au Tilleul-Lambert et à Claville ; la culture y est presque aussi bien faite que dans le Vexin normand.

Le *Roumois* qui continue au Nord le plateau du Neubourg est compris entre la Seine et la Risle ; la terre franche en recouvre presque toute la superficie.

Les fermes y sont disséminées ; la contrée ressemble au Pays de Caux ; l'horizon est bocager, car il y a un grand nombre de pommiers plantés dans les champs et les herbages assez nombreux sont enclos de haies vives.

La culture est faite par des fermiers qui exploitent de 20 à 50 hectares ; ils produisent des grains et du colza, élèvent des chevaux et des bêtes à cornes, préparent une assez grande quantité de beurre et engraissent des veaux pour les villes d'Elbeuf et de Rouen.

La forêt de Montfort couvre une assez grande partie de cette région naturelle.

Le *Lieuvain* est le plateau situé entre le département du Calvados, la Risle et la Charentonne ; on y trouve d'excellentes terres franches, péchant cependant par excès d'humidité dans certaines communes.

La contrée semble boisée : les fermes, de 30 à 60 hectares, ont leurs cours-masures entourées par de belles haies vives ; on rencontre des plantations de pommiers très importantes.

Certaines parties du pays sont les plus beaux sites de tout le département ; les vallons de Saint-Siméon et de Cormeilles laissent aux voyageurs qui les visitent en été d'agréables souvenirs.

La culture produit du grain, des pommes et s'occupe d'élevage ; le lin couvrait autrefois des surfaces importantes.

L'altitude moyenne du plateau est de 160 mètres.

Le *Marais Vernier* compris entre un demi-cercle de collines

Digitized by Google

et le cours endigué de la Seine, forme comme une petite région naturelle que l'on doit décrire à part.

L'ancien marais qui compte environ 800 hectares est situé entre les collines et la Digue des Hollandais ; il ne présente que des prairies tourbeuses donnant un fourrage très grossier ; les rives des nombreux fossés qu'on y a creusés produisent des roseaux très estimés pour faire des couvertures rustiques. La *Grande-Mare* y occupe une étendue considérable.

Pour se faire une idée de l'aspect que présente cette partie du Marais Vernier, il faut l'avoir parcouru dans les chaudes journées du mois d'août, marchant en plein soleil sur un sol spongieux, dans une herbe grossière ; il faut s'être rendu compte des peines que les fermiers voisins doivent prendre pour enlever ces tristes fourrages.

Au pied du coteau, on trouve des *courtils* bien exploités et des plantations fruitières qui font honneur à l'industrie de la population.

La partie récemment conquise sur l'ancien lit du fleuve, et qui s'étend au nord de la Digue des Hollandais, forme de beaux et bons herbages que l'on visite sans fatigue en respirant l'air de la mer ; on y jouit d'une vue admirable sur les falaises de Tancarville et l'embouchure du fleuve.

DIVISIONS ADMINISTRATIVES

Le département de l'Eure est divisé en cinq arrondissements, trente-six cantons et sept cents communes.

Dans le tableau suivant nous donnons l'étendue et la population de chaque canton (chiffres du recensement de 1886) avec la distance qui sépare les chefs-lieux de canton du chef-lieu du département.

Digitized by Google

NOMS DES CANTONS PAR ARRONDISSEMENT	Étendue.	Population.	Nombre de ménages.	Distance au chef-lieu.	Nombre de communes.
Les Andelys					
Les Andelys.	19.531	10.575	3.378	35	18
Ecos	20.011	7.940	2.756	43	24
Etrépagny	17.134	8.831	2.852	57	20
Fleury-sur-Andelle . . .	16.954	13.512	4.291	50	22
Gisors	16.821	10.843	3.506	63	20
Lyons-la-Forêt	14.419	6.651	2.326	54	13
	104.870	58.352	19.109	»	117
Bernay					
Beaumesnil.	17.626	6.091	3.371	34	17
Beaumont	21.323	10.466	3.327	30	22
Bernay.	16.443	15.095	1.925	48	18
Brionne.	16.045	11.557	1.303	42	23
Broglie.	21.723	8.170	4.688	52	22
Thiberville	16.205	10.315	2.906	58	22
	109.385	61.694	21.816	»	124
Evreux					
Breteuil	22.914	9.283	2.234	29	14
Conches	24.203	9.557	3.681	19	26
Damville	18.116	5.779	4.923	20	22
Evreux-nord	15.906	10.787	4.123	»	25
Evreux-sud.	21.486	17.255	3.967	»	21
Nonancourt.	14.956	8.342	3.880	29	15
Pacy-sur-Eure	15.798	8.077	2.827	18	23
Rugles	21.480	8.473	2.766	44	19
Saint-André	27.430	13.395	4.447	17	31
Verneuil	16.926	9.877	3.117	39	14
Vernon	11.719	12.097	3.571	30	14
	210.986	112.922	36 308	»	224

Digitized by Google

NOMS DES CANTONS PAR ARRONDISSEMENT	Étendue.	Population.	Nombre de ménages.	Distance au chef-lieu.	Nombre de communes.
Louviers					
Amfreville-la-Campagne .	11.875	8.479	3.127	33	24
Gaillon.	20.076	11.789	3.462	23	24
Louviers	15.079	18.609	5.901	24	20
Le Neubourg	16.319	9.501	3.336	25	24
Pont-de-l'Arche.	14.469	11.797	3.502	35	19
	78.550	60.175	19.418	»	111
Pont-Audemer					
Beuzeville.	13.932	9.097	2.998	76	17
Bourgtheroulde.	10.274	7.908	2.747	43	20
Cormeilles	10.469	6.333	2.400	71	12
Montfort	11.353	7.035	2.515	52	14
Pont-Audemer	12.204	13.416	4.322	66	15
Quillebeuf	14.210	6.021	1.989	81	14
Routot.	10.084	9.587	3.369	58	18
Saint-Georges-du-Vièvre .	10.376	6.494	2.452	54	14
	92.903	65.891	22.971	»	124
Le département.	596.888	358.829	119.512	»	700

Le département de l'Eure est un de ceux dans lesquels on observe ce que l'on appelle *l'exagération des existences communales* : 700 communes se partageant 596,888 hectares : — cela ne donne qu'une étendue moyenne de 873 hectares pour chacune d'elles ! Il n'est donc pas étonnant d'en compter 29 ayant une population inférieure à 100 habitants. Cependant lors de la formation du département, et depuis, on a procédé à la réunion de quelques villages ou paroisses sous une seule

Digitized by Google

administration municipale ; c'est ce qu'indiquent les noms composés de Chavigny-Bailleul, Mousseaux-Neuville, Thomer-la-Sogne, Honguemare-Guenouville, etc., etc.

Au point de vue militaire, le département de l'Eure fait partie de la circonscription du 3e corps d'armée. Les garnisons d'Evreux, de Bernay et de Vernon comprennent de l'infanterie, de la cavalerie et du train des équipages. Un détachement d'un des régiments de ligne de Rouen est en permanence à la maison centrale de Gaillon.

Pour les divers services administratifs, l'Eure appartient :

A la Cour d'appel de Rouen ;
A l'Académie de Caen ;
A la 3e Légion de gendarmerie ;
A la 2e Conservation des forêts ;
A la 1re Inspection des Ponts et Chaussées ;
A l'Inspection des Mines du Nord-Ouest.

L'évêché d'Evreux est suffragant de l'Archevêché de Rouen.

P. S. — La loi du 28 pluviôse an VIII avait fixé à 783 le nombre des communes dans le département.

VOIES DE COMMUNICATION

ROUTES ET CHEMINS

Le département de l'Eure est traversé par douze routes nationales :

Route n° 12, de Paris à Brest ;
— n° 13, de Paris à Cherbourg ;
— n° 14, de Paris au Havre ;
— n° 14 (*bis*), de Gisors à Ecouis ;
— n° 15, de Paris à Dieppe ;
— n° 24 (*bis*), de Paris à Granville ;
— n° 30, de Rouen à la Capelle ;

Digitized by Google

Route n° 128, de Bordeaux à Rouen ;
— n° 154, d'Orléans à Rouen ;
— n° 180, d'Honfleur à Rouen ;
— n° 181, d'Evreux à Breteuil (Oise) ;
— n° 182, de Mantes à Rouen.

donnant ensemble une longueur de 464k,374 d'excellentes routes au département.

Les routes départementales sont au nombre de vingt-huit ; leur longueur totale est de 795km,934.

Cent onze chemins de grande communication représentent un développement de 2,450km,744.

Enfin les chemins vicinaux ordinaires ont une longueur de 6851km,760.

Les voies de communication se développent rapidement dans l'Eure ainsi que le montre le rapprochement des chiffres ci-dessous ; les uns étant empruntés à la Notice rédigée par M. Heuzé dans le volume des Primes d'honneur, les autres aux travaux du conseil général :

	en 1865	en 1867
Routes nationales	463,000 kil.	468,442 kil.
Routes départementales.	790,000	795,934
Chemins de grande communication.	1,436,000	2,450,744
Chemins vicinaux ordinaires . . .	4,106,000	6,852,760
	6,795,000	10,567,880

L'entretien ou l'achèvement de ces voies de communication est inscrit au budget départemental de 1889 pour une somme d'environ 910,000 francs.

CHEMINS DE FER

Le département est sillonné par 17 lignes de chemins de fer en exploitation.

Digitized by Google

Le réseau de l'Ouest comprend :

1°	sur la ligne de	Paris à Cherbourg, 10 stations,	95	kilomètres;
2°	—	Paris au Havre, 4 stations,	44	—
3°	—	Paris à Granville, 5 stations,	38	—
4°	—	Paris à Dieppe, 2 stations,	9	—
5°	—	Serquigny à Rouen, 6 stations,	36	—
6°	—	Conches à Laigle, 4 stations,	28	—
7°	—	Echauffour à Bernay, 6 stations,	27	—
8°	—	Lisieux à la Trinité, 1 station,	12	—
9°	—	Louviers à St-Pierre, 1 station,	6	—
10°	—	Evreux à Navarre, 1 station,	2	—
11°	—	Evreux à Glos-Monfort, 10 stations,	40	—
12°	—	Evreux à Verneuil, 8 stations,	50	—

Le réseau des Compagnies de l'Eure comprend :

13°	sur la ligne	d'Orléans à Rouen, 20 stations,	75	kilomètres;
14°	—	Evreux à Acquigny, 7 stations,	21	—
15°	—	Passy à Gisors, 15 stations,	56	—
16°	—	Gisors à Pont-de-l'Arche, 13 stations.	54	—
17°	—	Glos-Montfort à Pont-Audemer, 5 stations,	16	—

Soit une longueur en exploitation de 609 kilomètres ; 118 localités sont desservies directement.

Les lignes actuellement en construction sont :

De Pont-Audemer à Quetteville (près Honfleur) ;
D'Evreux à Saint-Georges-sur-Eure.

Les lignes en projet sont :

De Pont-Audemer à Port-Jérôme ;
Des Andelys à Gaillon ;
De Gisors à Vascœuil ;
De Beaumont-le-Roger au Neubourg ;
Du Neubourg à Elbeuf ;
De Bourgtheroulde à Quillebeuf ;
De Montreuil à la Trinité-de-Réville.

Digitized by Google

Enfin on réclame instamment l'établissement d'une ligne allant de Bernay à Quetteville, par Thiberville et Cormeilles.

TRAMWAYS

Une ligne de tramways a été établie d'Etrépagny à Tourny et Fontenay en vue d'exécuter les transports que nécessitent les sucreries, mais elle est devenue impraticable et inutile.

VOIES NAVIGABLES

La navigation se fait sur tout le cours de la *Seine* dans le département de l'Eure : Vernon, les Andelys, Pont-de-l'Arche, Caumont, Aizier et Quillebeuf, sont les seuls points où il y ait un peu de commerce.

L'*Eure* n'est navigable que de Louviers à la Seine ; le commerce n'y a aucune importance.

La *Risle* est navigable de Pont-Audemer à la Seine. Un service régulier existe entre Pont-Audemer et le Havre. Quelques goélettes remontent la rivière apportant à la première de ces deux villes les bois et les charbons nécessaires à l'industrie locale. Le tonnage sur la Risle s'accroît : il atteint environ 30,000 tonnes.

L'ensemble des voies navigables dans l'Eure est de 107 kilomètres.

P. S. — En l'an VIII, les routes livrées à la circulation comprenaient :

Routes de 1re classe	215 *kil.* 680
Routes de 2e classe	223 — 908
Routes de 3e classe	41 — 753
Total (construit).	481 *kil.* 341

Digitized by Google

DÉBOUCHÉS. — FOIRES ET MARCHÉS

Nous devons jeter un coup d'œil sur les débouchés qui sont ouverts aux productions agricoles du département et signaler les principales réunions commerciales dans lesquelles se traitent les affaires.

Les débouchés seront rapidement énumérés ; le département de l'Eure est favorisé à cet égard.

En communication directe avec Paris, la ville insatiable, au moyen de quatre grandes voies ferrées directes ; à proximité de deux grands centres industriels : Elbeuf et Rouen ; à peu de distance de l'Angleterre, avec laquelle les relations commerciales sont faciles, grâce aux services maritimes réguliers qui existent entre la Grande-Bretagne et les ports du Havre, de Honfleur et de Rouen ; renfermant lui-même quelques cités assez peuplées telles qu'Evreux, Louviers, etc. ; le département trouve pour son industrie agricole un écoulement facile de tous ses produits : viande, lait, beurre, œufs, chevaux, grains et farines, fruits, légumes, cidre, sucre, alcool, etc., etc. Sa clientèle est riche et nombreuse, prête à acheter tout ce qu'on lui offre.

Les réunions commerciales agricoles, foires et marchés, sont très nombreuses et toujours très suivies.

Les habitudes locales font du marché ou de la halle une réunion à laquelle on ne voudrait pas manquer ; on y vient souvent lorsqu'on n'a rien à faire, à plus forte raison lorsqu'on a quelques sacs de grains à y porter. Et précisement ici, c'est une habitude des cultivateurs de vendre peu à peu leurs grains sur la halle, bien que ce système n'offre que des inconvénients : pertes de temps, déboursés, incertitude de traiter. La grande culture seule vend son grain sur échantillons, ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs de fréquenter tous les marchés.

Digitized by Google

Les villes et les chefs-lieux de canton, où se font les transactions, offrent généralement aux vendeurs un abri pour eux et leur marchandise : Quelques-unes cependant ne présentent pas cet avantage : le Neubourg par exemple, n'a pas de halle couverte, malgré l'importance des affaires qui, dans certaines saisons, portent sur cinq à six mille sacs de grains.

Les droits de place sont pour quelques localités un revenu précieux.

Les grains sont généralement vendus *au sac* de 2 hectolitres.

Les fruits à cidre sont mesurés *à la rasière* de 50 litres.

Mais il serait trop long de signaler tous ces usages ; nous énumérons seulement les principaux marchés, les droits de place perçus annuellement, en soulignant le nom de la denrée dont la vente a le plus d'importance :

LUNDI

Les Andelys . .	8,500 fr.	*Grains*, volailles, beurre.
Gisors. . . .	8,700 —	*Veaux gras, volailles*, grains.
Verneuil. . . .	9,500 —	*Veaux gras*, grains.
Thiberville. . .	5,250 —	Grains, volailles.
Pont-Audemer .	14,535 —	*Bestiaux*, grains, légumes.

MARDI

Gaillon.	500 fr.	Fruits.
Damville. . . .	5,600 —	*Veaux gras*, volailles, grains.
Beaumont . . .	2,900 —	Grains, bestiaux.
Montfort. . . .	700 —	Grains.
Beuzeville . . .	11,450 —	*Volailles*, grains, bestiaux.

MERCREDI

Étrépagny . . .	1,400 fr.	*Grains*, volailles.
Nonancourt. . .	5,300 —	*Veaux gras*, volailles.
Breteuil	6,450 —	Grains, volailles.
Beaumesnil. . .	450 —	Grains.
Le Neubourg. .	39,000 —	*Grains*, bestiaux, etc.

Digitized by Google

Pont-de-l'Arche.	1,300 —	Grains, fruits.
Routot.	8,200 —	Volailles, *œufs*, veaux gras, *beurre*, grains.
La Barre. . . .	5,800 —	*Grains*, *volailles*.

JEUDI

Brionne	6,000 fr.	Grains, veaux gras, volailles.
Conches	15,000 —	*Grains*, volailles.
Pacy.	9,000 —	*Veaux gras*, grains, volailles.
Lyons-la-Forêt .	4,300 —	*Grains*, volailles, beurre.

VENDREDI

Saint-André . .	11,400 fr.	*Grains*, veaux gras, volailles,
Rugles.	1,500 —	Grains.
Broglie.	1,500 —	Grains.
Cormeilles. . .	14,600 —	*Bestiaux*, *beurre*, *œufs*, grains.

SAMEDI

Vernon	16,800 fr.	Grains, veaux gras, volailles, fruits.
Evreux.	23,400 —	*Grains*, volailles, fruits, beurre,
Bernay.	20,000 —	*Grains*, *bestiaux*, volailles.
Louviers	23,700 —	*Grains*, *fruits*, volailles.
Bourgtheroulde .	1,750 —	Grains.

Puis quelques autres marchés moins importants : Tillières, Ivry-la-Bataille, etc., etc.

Des foires se tiennent dans quelques-unes des localités ci-dessus ; plusieurs d'entre elles ont de l'importance et de la renommée. Qui n'a entendu, par exemple, parler de la Foire Fleurie qui se tient à Bernay ? On y a vendu par fois plus de 2,000 chevaux.

Les foires de Saint-Jean au Neubourg, des Morts à Pacy, de Saint-Nicolas à Evreux, etc., sont très suivies ; dans presque toutes, on trouve à se procurer, à côté des produits agricoles, des denrées de toutes sortes ; à la fin du jour, on

Digitized by Google

calcule que les affaires se sont traitées par centaines de mille francs ; néanmoins, ces grandes réunions ont perdu beaucoup de leur importance depuis la création des chemins de fer.

ANCIENNES MESURES

Une des coutumes les plus difficiles à faire disparaître parmi les populations agricoles, c'est celle de compter au moyen des anciennes mesures. Elevés par des parents qui parlent d'acres, de sacs ou de boisseaux, les enfants emploient les mêmes termes. Grâce à la force de l'habitude, le paysan saisit plus promptement et plus exactement l'importance des quantités énoncées que si on lui indiquait comme mesures métriques, bien que tous en connaissent la valeur.

Voici quelques-unes des anciennes mesures dont on continue à faire usage dans le langage local courant :

MESURES DE LONGUEUR

Pouce	0m,027
Pied	0m,325
Brasse	1m,624
Toise	1m,948
Aune	1m,185
Perche	5m,953 à 7m,794
Lieue	5,800m,000

MESURES DE SURFACE

Pied carré	0 are 00,10,5	
Toise carrée	0 — 03,79,6	
Arpent	42 — 88,60	à 51 ares 03,80
Acre	51 — 03,80	à 95 — 83,00

La mesure de l'acre la plus couramment usitée depuis le département d'Eure-et-Loir jusqu'au Neubourg est de 74 ares 40.

Digitized by Google

— Dans l'arrondissement de Pont-Audemer, l'acre courant est de 81 ares 66.

MESURES DE CAPACITÉ

Pour les liquides :

Pot	1 litre	80,02	à	1 litre	97,90
Feuillette	114 —	14,40	à	121 —	75,30
Poinçon	216 —	19,20	à	243 —	50,70
Muids	216 —	19,20	à	284 —	96,20
Pipe	450 —	40,00	à	648 —	47,60
Tonneau	778 —	29,10	à	1,037 —	72,10

Pour les fruits :

Rasière	41 litres	84,00	à	58 litres	90,00

Pour les grains :

Boisseau	21 litres	40	à	32 litres	44
Sac	113 —	53	a	1,452 —	49
Setier	259 —	49			
Somme	172 —	99	à	216 —	24

Très généralement le *sac de grain* vaut 2 hectolitres sur les halles du département.

MESURES POUR LES BOIS

Marque	0 stère	06,85			
Corde	2 —	46,66	à	3 stères	80,50

MESURES DE BOIS

Livre	489 grammes	15
Quintal	48 kilogrammes	915

L'AGRICULTURE. — PASSÉ ET PRÉSENT

« Un fait important et qui ne doit pas échapper à l'attention, c'est l'état stationnaire dans lequel est restée notre

Digitized by Google

« agriculture depuis près de huit siècles. Presque toutes les « pratiques que nous décrivons d'après les cartulaires sont « encore aujourd'hui suivies par nos laboureurs, tellement « qu'un paysan du XIIIe siècle visiterait sans grand étonne- « ment beaucoup de nos fermes. Ce qui peut-être le frapperait « serait un certain accroissement du bien-être, la suppression « des jachères et surtout l'ouverture des voies de communi- « cations. Tels sont, en effet, si nous ne nous trompons, les « seuls progrès dont nous devons nous enorgueillir. »

Ainsi s'exprime M. L. Delisle dans l'introduction de son ouvrage sur la *Condition de la classe rurale et l'état de l'Agriculture en Normandie au moyen âge :* cette appréciation est en partie justifiée à la lecture du livre, recueil fort intéressant de faits établis par des documents authentiques du XIe, du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle.

Après avoir exposé la condition des hommes et le régime du sol, après avoir énuméré les charges qui pesaient sur l'agriculture, M. L. Delisle passe en revue les productions végétales, étudie le rôle du bétail et énonce les divers procédés culturaux alors en usage. Aussi, parvenu à la fin du volume, le lecteur conclut avec l'écrivain que les changements survenus dans l'art d'exploiter le sol sont moins grands qu'on ne le croirait au premier abord, et même qu'ils sont nuls ou à peu près dans les régions où la production des céréales est le plus en honneur. L'assolement y est resté ce qu'il était, biennal ou triennal ; l'emploi du fumier et celui de la marne se pratiquent de la même façon, et aux mêmes doses ; dans quelques fermes, l'ancien outillage subsiste encore, ainsi qu'on le constate sur certaines exploitations du Lieuvin où l'antique charrue à versoir en bois peut encore se rencontrer; les plantes cultivées aujourd'hui, la terre les produisait presque toutes autrefois ; mais on doit signaler l'adoption de la pomme de terre, le remplacement de la navette par le colza, la disparition de la garance, l'amoindrissement de la culture de la vigne et au contraire la grande

Digitized by Google

extension donnée à celle du pommier. — Si la jachère n'a pas disparu, elle a du moins perdu une partie du terrain qu'elle occupait;

Les voies de communication ont stimulé la production en lui créant des débouchés; les chemins de fer ont donné de la valeur au lait, aux œufs, etc.; l'exploitation du bétail a pris beaucoup d'importance et les cultures fourragères ont pris la place qu'a perdue la jachère nue;

Mais c'est dans la situation du laboureur lui-même que sont survenus les plus grands changements : les serfs sont devenus des citoyens! 1789 a fait plus pour l'humanité que les siècles qui l'ont précédé, et les paysans, jouissant enfin de leur liberté d'action et de la sécurité, ont accru leur bien-être.

Le niveau moral s'est élevé; la diffusion de l'instruction prépare dans un avenir prochain des progrès rapides dus à la constitution de la Science Agronomique; celle-ci a déjà opéré quelques modifications : le Vexin lui doit son industrie agricole. Les démonstrations pratiques placées sous les yeux de tous et reposant sur une longue série d'observations bien faites et chaque jour plus nombreuses apprendront à chacun à tirer du sol qu'il cultive le parti le plus avantageux.

ÉTENDUE ET DIVISION DU TERRITOIRE

Dans ses savantes études agricoles, M. Barral souligne les écarts que l'on constate toujours entre les chiffres donnés par les différents auteurs ayant écrit ou tenté d'écrire des monographies. Les divergences qu'il a signalées pour la Haute-Vienne, le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, ont leur équivalent dans l'Eure. En l'an VIII, le préfet lui assignait une superficie de 599,671 hectares; Joanne lui donne 595,765 hectares; le cadastre dit 596,888.

Voici par ordre chronologique les répartitions du territoire qui ont été indiquées :

Digitized by Google

En l'an VIII, M. Masson de Saint-Amand, préfet du département, donnait les chiffres suivants :

Etendue totale	599,671 h. 78
Etendue cultivable	528,768 h. 53[1]
Forêts	108,492 h. 68
Marais	40,000 arpents.

Cultures :	en 1789	en l'an IX
Blé	245,759 arpents.	245,727 arpents.
Seigle	8,474 —	8,479 —
Orge	6,386 —	6,355 —
Avoine	58,072 —	58,090 —
Autres grains	174,289 —	174,270 —
Lin	15,490 —	15,491 —
Gaude	120 —	130 —
Chardon à foulon	48 —	62 —
Jardins	5,451 —	

Ces chiffres sont les plus anciens que l'on puisse citer pour le département qui venait d'être formé ; mais nous ne possédons pas de détails sur les grandes divisions d'ensemble.

En 1866, l'enquête agricole énumérait les surfaces suivantes :

CULTURES PRINCIPALES

Terres labourables	377,494 hectares
Prés	26,316 —
Vignes	1,107 —
Bois	113,534 —

---

[1]

Terres labourables	372,458 hectares.
Vignes	1,972 —
Prés	17,923 —
Marais et terrains vagues	25,136 —
Bois	108,493 —
Jardins	2,787 —
	528,768 —

Digitized by Google

TERRAINS DIVERS

Vergers, jardins, pépinières	35,766	hectares
Oseraies, aulnaies, saussayes.	517	—
Mares, canaux, abreuvoirs.	458	—
Landes, pâtis, etc.	14,947	—

OBJETS NON IMPOSÉS

Routes, chemins, rues.	12,177	—
Rivières, ruisseaux	3,056	—
Forêts domaniales et non productives.	7,371	—
Cimetières et bâtiments publics . . .	284	—
Propriétés bâties	3,501	—
	596,527	—

M. Antoine Passy, qui écrivait en 1868 sa description géologique du département, empruntait au cadastre les données suivantes :

Terres labourables	377,493	hectares
Forêts et bois[1]	120,956	—
Prairies	26,316	—
Vergers, jardins, pépinières	35,766	—
Pâturages et pâtis	10,490	—
Terrains communaux[2]	6,457	—
Superficie bâtie.	3,501	—
Routes et chemins	12,177	—
Rivières et ruisseaux	3,056	—
Mares, étangs.	458	—
Marais[3]	2,269	—
	596,888	hectares

Ces chiffres ne diffèrent des précédents que par quelques détails (1, 2 et 3) et par leur total.

L'*Annuaire Statistique de la France*, publié par le ministère du commerce, nous donne les indications suivantes de 1873 :

Digitized by Google

TERRES LABOURABLES (374,051 HECTARES)

Céréales	225,007	hectares
Farineux	15,067	—
Cultures maraîchères et potagères	5,138	—
Prairies artificielles	58,856	—
Fourrages annuels	12,243	—
Jachères	49,307	—

CULTURES PERMANENTES (154,844 HECTARES)

Vignes	546	—
Bois	109,888	—
Prairies naturelles et prés, vergers	33,240	—
Pâturages	11,170	—
Terres incultes	1,597	—
Surfaces bâties, chemins, etc	60,273	—
	595,765	hectares

Enfin nous inscrivons dans le tableau suivant les nombres donnés par l'administration des finances :

	Cadastre.	1851	1879
Terres de qualité supérieure	36,479 h.	36,407 h.	36,976 h.
Terres labourables	373,427 —	377,675 —	382,560 —
Vignes	1,018 —	876 —	353 —
Bois	108,815 —	105,869 —	100,523 —
Landes	17,243 —	14,890 —	11,439 —
Cultures diverses	2 —	4 —	2 —
	567,948 h.	567,948 h.	567,948 h.

Avec la statistique décennale de 1882 on répartit ainsi le territoire :

TERRES LABOURABLES (374,051 HECTARES)

Céréales	216,731	hectares.
Farineux	2,928	—
A reporter	219,659	—

Digitized by Google

Report.	219,659	hectares.
Prairies maraîchères	5,466	—
Racines	12,812	—
Prairies artificielles	56,961	—
Fourrages annuels	21,481	—
Jachères	47,015	—

CULTURES PERMANENTES (186,550 HECTARES)

Vergers	30,370	—
Jardins, parcs	1,847	—
Herbages	17,642	—
Prairies	23,097	—
Bois	113,192	—
Vignes	402	—

TERRES INCULTES

Landes	13,347	—
Territoire agricole	574,396	—
Territoire non agricole	21,369	—
Total	595,765	hectares.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

PRODUCTIONS VÉGÉTALES

LES CÉRÉALES. — LE FROMENT

La production du froment tient une place importante parmi les cultures du département. On peut l'indiquer rapidement ainsi :

En 1800.	95,215	hectares.
1804.	125,497	—
1837.	105,360	—
1852.	117,387	—
1882.	117,531	—

La surface varie de 105 à 120,000 hectares suivant que les conditions dans lesquelles l'ensemencement s'est effectué ont été plus ou moins favorables ; mais on peut accepter comme chiffre moyen 115,000 hectares.

Le froment occupe environ le tiers des terres labourables. Cette forte proportion s'explique quand on sait que l'assolement biennal et l'assolement triennal sont les seuls en usage.

Cette culture a maintenu, mais n'a presque pas accru son importance depuis le commencement du siècle, contrairement à ce qui se passe dans certains départements, la Mayenne et la Haute-Vienne par exemple ; la raison en est bien simple : ailleurs, les chemins de fer ont permis d'introduire la chaux pour amender le sol ; ici, les marnages étaient pratiqués dès le XIe siècle, et d'ailleurs la nature des terrains ne les

Digitized by Google

rendait pas aussi nécessaires ; aussi les progrès de la culture ont-ils plutôt porté sur l'augmentation des rendements que sur l'étendue cultivée.

Dans les cantons où la jachère nue existe encore, le blé est semé sur la fumure ; partout où la jachère a fait place à des cultures sarclées, colza, betteraves ou autres racines, le froment vient après ces productions, mais souvent, même dans ce cas, la petite culture n'a pas renoncé à fournir de l'engrais à la plante et elle lui consacre une demi-fumure. La grande culture soutient la fertilité du sol par des engrais commerciaux.

Les froments sont généralement semés sur le labour et enfouis à la herse ; quelques fermiers sèment encore sous raies. — L'usage du semoir en lignes tend à se répandre surtout depuis que des entrepreneurs se sont mis à la disposition des cultivateurs.

Dans le Lieuvain, les blés sont cultivés en billons ; dans le Roumois, le labour est fait en planches très bombées, bien que les terres soient saines ; partout ailleurs il est semé en planches plates.

A la volée, le semis nécessite environ 225 litres de blé par hectare.

Le chaulage et le sulfatage des grains sont partout appréciés sauf dans le Roumois, où les épis atteints de carie sont assez nombreux.

Le blé rouge de Bordeaux surtout, les blés Scheriff, Golden-drop, Prince-Albert, Kissengland, rouge d'Ecosse, Victoria, Hallet, Browick, Chubb, Spalding, etc., sont de plus en plus répandus. La petite culture cependant cultive encore sous le nom de blés de pays, le blé chicot de la plaine de Caen, le blé de Saint-Laud qu'elle sème à l'automne, et les blés de Saumur ou de cent jours qu'elle sème au printemps.

Les derniers n'occupent jamais des surfaces importantes ; on les produit surtout quand les pluies d'automne ont entravé les ensemencements.

Digitized by Google

Les soins d'entretien donnés à la récolte sont trop souvent nuls, sauf l'échardonnage qui est assez bien exécuté. La petite culture a souvent ses récoltes envahies par la nielle et le coquelicot. — Sur le plateau qu'on traverse en allant de Verneuil à Conches, les blés sont généralement infestés par l'avoine à chapelet connue ici sous le nom de gernotte.

Les hersages et les roulages sont toujours exécutés dans les grandes exploitations.

La récolte est faite à la faucille, à la sape ou à la faulx ; c'est cette dernière qui est employée presque partout où la moissonneuse n'a pas pénétré. Toutes les fermes importantes sont aujourd'hui munies de cet instrument ; mais beaucoup de cultivateurs ont souvent réservé une partie de leur récolte aux ouvriers du voisinage afin de les retenir auprès d'eux — Depuis deux ou trois ans le moissonnage mécanique confié à des entrepreneurs a fait de rapides progrès sur les petites exploitations.

L'usage de la moyette est très généralement répandu. Dans le Lieuvin, on trouve encore quelquefois des pièces de froment où le cultivateur *a fait du chaume*, c'est à dire, où il récolte en deux fois : 1° la partie supérieure des tiges ; 2° la partie basse du chaume.

La grande culture exécute souvent le battage immédiatement après la récolte et toujours à la machine ;

La moyenne culture fait battre par des entrepreneurs après la récolte ou pendant l'hiver ;

La toute petite culture seule fait encore usage du fléau pour le blé.

Les grains sont vendus à la halle généralement. Quelques meuniers à la somme moulent ce qui est nécessaire au personnel agricole.

Le département de l'Eure exporte des grains et surtout des farines. Des renseignements précis nous manquent pour représenter l'importance de ce commerce ; en l'an IX, le préfet

Digitized by Google

disait dans un rapport que le département pouvait exporter 263,000 quintaux.

La paille est le plus généralement employée sur la ferme. Quelquefois le bail donne le droit d'en vendre une partie dans les exploitations situées non loin des villes ou des gares de chemin de fer. Le plateau de Saint-André en livre une assez grande quantité aux fabriques de papier de la vallée d'Eure.

Dans le Lieuvin, les pailles de blé servent aussi à faire les couvertures ; pour cet usage, la *glane* (paille de toute sa longueur, triée avec soin) prend de plus en plus la place du *chaume*. La glane bien préparée se vend jusqu'à 10 francs les 100 kilogrammes.

D'après les notes données par M. A. Passy, le rendement du froment était en moyenne de 16 hectolitres à l'hectare pour les années 1816 à 1820. Il atteint actuellement près de 19 hectolitres.

La production totale moyenne annuelle du grain est donc de :

115,000 hectares × 19 hectolitres = 2,185,000 hectolitres.

Nous devons faire remarquer que le produit moyen est très différent selon les contrées ou subdivisions naturelles que l'on envisage ; c'est ainsi que le pays d'Ouche a une récolte moyenne avec 14 hectolitres, la plaine de Saint-André avec 20, le Lieuvin et le Roumois avec 17, etc., tandis que la bonne culture du Vexin obtient 27 environ.

Le nombre des gerbes peut servir à évaluer la récolte en paille. Les cultivateurs comptent qu'il faut 25 gerbes pour avoir un hectolitre de grain ; ce calcul donne environ 500 bottes de paille pesant 7 à 8 kilogrammes par hectare, soit 3,500 à 4,000 kilogrammes.

La paille produite annuellemnnt dans l'Eure peut donc représenter :

115,000 hectares × 35 quintaux = 4,025,000 quintaux.

Digitized by Google

La récolte entière moyenne peut donc être estimée aux cours actuels à :

Grains : 2,185,000 hectares	× 20 fr. 00	= 43,700,000 francs.
Pailles : 4,025,000 quintaux	× 4 fr. 00	= 17,100,000 —
		60,800,000 francs.

LE SEIGLE

La culture du seigle n'est presque plus faite qu'en vue de l'emploi spécial de sa paille. Dans aucune région du département il n'occupe de surface importante, mais on le trouve partout.

Voici quelles étendues lui ont été consacrées :

En 1800	15,220	hectares.
1804	14,330	—
1837	15,025	—
1852	11,674	—

Actuellement il ne couvre plus en année moyenne que 10,000 hectares.

Cette céréale occupe la même place que le froment dans l'assolement ; on lui donne une fumure ou au moins une demi-fumure, afin de favoriser le développement des tiges ; *on sème dru* pour assurer leur finesse.

La culture du seigle, telle qu'elle est faite ici, ne présente pas de détails intéressants quant aux procédés suivis. La récolte se fait à la faulx ; on bat au fléau ou à la truée.

Le grain de seigle est employé à la préparation du pain de ferme, non par raison d'économie, mais parce qu'il conserve mieux sa fraîcheur.

Dans nombre d'exploitations le grain est entièrement consommé par les porcs.

Le rendement moyen du seigle est, dans ces dernières an-

Digitized by Google

nées, de près de 21 hectolitres à l'hectare, ce qui donne un produit total de 210,000 hectolitres.

La paille peut dans une année moyenne peser 4,000 kilogrammes par hectare après le peignage, elle donne de 28 à 30 quintaux de gerbée ; celle-ci se vend de 3 fr. 50 à 4 fr. les 20 kilogrammes.

La récolte totale moyenne du seigle peut être évaluée à 8,185,000 francs, aux cours moyens actuels et en donnant une valeur de 2 fr. 50 le quintal aux déchets provenant de la préparation de la gerbée.

Grains : 210,000 hectolitres. . . .	×	11 fr. 00 =	2,310,000 fr.
Gerbée : 10,000 hect. × 30 quint.	×	3 fr. 75 =	5,625,000
		20 fr. 00[kg]	
Pailles : 10,000 hect. × 10 quint .	×	2 fr. 50 =	250,000
			8,185,000 fr.

LE MÉTEIL

Le méteil et le champart ne sont guère plus produits que sur les terres de la petite propriété ; le grain est toujours consommé par ceux qui l'ont cultivé, et ce n'est qu'exceptionnellement qu'on en trouve sur les marchés.

(Le mot champart est un terme local dont on se sert pour désigner un mélange de blé et de seigle dans lequel le premier entre pour les deux tiers.)

Le méteil a occupé :

En 1800	28,900	hectares.
1837	30,733	—
1862	12,007	—

Actuellement il n'occupe plus qu'une surface moyenne de 4,000 hectares chaque année.

Cette culture a donc perdu les six septièmes de son importance depuis le commencement du siècle.

Digitized by Google

Le méteil vient toujours sur la fumure ; les procédés pratiques locaux n'offrent rien de particulier à signaler.

Le méteil n'est produit que sur les petites terres, aussi son rendement moyen est-il un peu inférieur à celui du seigle qui est souvent ensemencé sur des terres assez fertiles où, avec la paille que l'on recherche, il ne laisse pas que de fournir du grain. Le rendement moyen à l'hectare peut être de 19 hectolitres.

La production totale annuelle du grain est donc de

4,000 hectares × 19 hectolitres = 76,000 hectolitres.

Le rendement moyen en paille est de 2,800 kilogrammes par hectare, soit au total :

4,000 hectares × 28 quintaux = 112,000 quintaux.

La valeur de la récolte moyenne annuelle serait aux cours actuels :

Grains : 112,000 quintaux	×	3 fr. 50	=	392,000 francs
Pailles : 76,000 hectolitres	×	16 fr. 50	=	1,250,000 —
				1,642,000 francs.

L'AVOINE

La culture de l'avoine a beaucoup gagné d'importance depuis le commencement du siècle, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :

En 1800	41,340	hectares.
1804	29,666	—
1837	71,811	—
1852	66,995	—
1862	71,150	—

La surface qu'elle occupe est,en année moyenne, de 71,000 hectares.

Digitized by Google

Le plateau de Saint-André, une partie de celui du Neubourg, le pays d'Ouche, le plateau de Madrie et tout l'arrondissement des Andelys sont les régions productrices de l'avoine ; là on exporte, tandis que dans les autres parties du département, on ne cultive cette céréale que pour les besoins de la ferme ; ici, en effet, on observe l'assolement biennal et l'avoine n'a sa place que sur les défrichements de prairies artificielles, car on doit critiquer la pratique qui consiste à la produire au lieu de la jachère *entre deux blés*.

Partout où existe l'assolement triennal l'avoine suit le blé.

Dans nombre de localités, l'avoine ne recevant aucune fumure directe, sa récolte forme presque au dire, des praticiens, un bénéfice net. (C'est du moins l'interprétation qui a cours dans la plaine de Saint-André ; ceci permet de penser que les cultivateurs portent dans leur idée la valeur entière du fumier au débit de la culture du froment.)

Les avoines sont semées au printemps sur deux labours généralement ; on répand la graine au semoir ou à la volée ; dans ce dernier cas, on l'enfouit par un hersage.

Les variétés les plus employées sont : l'avoine grise de Houdan, l'avoine noire de Beauce et l'avoine rouge du Perche. La culture de l'avoine d'hiver semble se propager dans le Vexin.

On emploie de 2 hectolitres et demi à 3 hectolitres par hectare.

Les roulages et les hersages au printemps sont assez soigneusement exécutés ainsi que l'échardonnage ; malheureusement, dans quelques régions, la récolte est presque toujours envahie par les *sanves* (moutardon sauvage).

Entre Verneuil et Conches, sur tout le plateau, la culture de l'avoine a comme ennemie l'avoine à chapelet.

La moisson se fait à la faulx ou à la machine ; on laisse la récolte pendant quelques jours en javelles sur le sol. Le battage est toujours fait à la mécanique, sauf dans les petites exploitations.

Le grain est consommé par les chevaux de la ferme ou

Digitized by Google

vendu ; le département en exporte une assez grande quantité.

La paille sert à faire des litières ou à *affourer* les animaux, les vaches notamment.

Le rendement moyen annuel est environ de 24 hectolitres et demi à l'hectare.

Comme pour le froment, les diverses contrées ne participent pas également à l'établissement de ce rendement moyen : l'Ouche récolte de 14 à 18, la plaine de Saint-André de 18 à 24, le Vexin de 25 à 40 hectolitres.

L'étendue cultivée étant de 71,000 hectares en moyenne (un sixième des terres cultivées), on trouve pour le produit total d'une récolte ordinaire 1,740,000 hectolitres.

Le rendement moyen en paille peut être compté à 35 quintaux par hectare ; soit, pour le total : 2,485,000 quintaux.

La valeur moyenne d'une récolte ordinaire d'avoine est donc de :

Grains : 1,740,000 hectolitres	× 8 fr. 50	=	14,790,000 francs.
Pailles : 2,485,000 quintaux	× 3 fr. 50	=	6,212,500 —
			21,002,500 francs.

L'ORGE

La culture de cette céréale ne s'observe guère que dans les cantons qui suivent l'assolement triennal ; bien que l'orge de printemps puisse, comme l'avoine, occuper la troisième sole, les fermiers préfèrent de beaucoup produire l'avoine dont la réussite est peut-être plus certaine et dont la vente est plus facile grâce aux courants commerciaux établis.

L'orge donne son grain que l'on fait consommer après le concassage aux moutons et surtout aux vaches laitières ; sa paille est appréciée pour les bergeries. — Beaucoup de cultivateurs préfèrent semer leurs luzernes dans l'orge plutôt que dans l'avoine.

Digitized by Google

Voici les surfaces qui ont été consacrées à cette culture à différentes époques :

En 1800.	7,050	hectares.
1804.	3,245	—
1837.	7,210	—
1852	6,798	—
1862.	9,272	—

Actuellement l'orge occupe chaque année une surface de 7,000 hectares. Cette culture n'a rien perdu de son importance, mais elle n'en a pas gagné.

Les procédés suivis dans le département pour la culture de l'orge n'appellent aucune remarque particulière ; la variété le plus communément employée est l'orge ordinaire à deux rangs ; on trouve aussi quelques champs ensemencés d'orge chevalier.

On récolte à la faux ou à la moissonneuse.

Le rendement moyen dans le département est de 19 hectolitres, soit au total 133,000 hectolitres.

En estimant le produit en paille à 2,400 kilogrammes par hectare, on trouve pour la productiou totale 168,000 quintaux.

Une récolte moyenne ordinaire représente donc une valeur de :

Grains : 133,000 hectolitres × 13 fr. 00 =	1,729,000	francs.
Pailles : 168,000 quintaux × 3 fr. 50 =	588,000	—
	2,317,000	francs.

LE SARRASIN

Cette plante n'a jamais occupé de surfaces importantes dans le département de l'Eure.

En 1804.	350	hectares.
1837.	407	—
1852.	86	—
1862.	79	—

Digitized by Google

Actuellement elle couvre en année moyenne 150 hectares. (Depuis trois ou quatre ans, sa production comme engrais vert prend de l'importance dans les environs du Neubourg.)

Le rendement moyen est de 17 hectolitres; soit au total : 2,350 hectolitres.

En négligeant la valeur assez faible des pailles qui sont utilisées comme litières, on trouve que la valeur d'une récolte moyenne est de :

2,350 hectolitres × 10 fr. 00 = 23,500 francs.

IMPORTANCE DE LA CULTURE DES CÉRÉALES

Si nous rapprochons les unes des autres les diverses étendues occupées par les différentes céréales, nous voyons qu'elles couvrent :

Froment.	115,000	hectares.
Seigle.	10,000	—
Méteil.	4,000	—
Avoine	71,000	—
Orge.	7,000	—
Sarrasin	150	—
	207,150	hectares.

soit les six dixièmes de la surface labourable.

La statistique de 1882 donne 216,731 hectares; nous pensons que ce chiffre est très exact pour l'année à laquelle il s'applique, mais il est trop élevé pour une *moyenne* et nous maintenons celui ci-desssus : 207,000 hectares.

En l'an IX, les céréales ont occupé 188,000 hectares et en 1837, 210,300 ; une année, elles ont même recouvert près de 225,000 hectares. Ces variations sont dues à des phénomènes météorologiques annuels, mais en somme l'importance de la culture n'a pas varié.

Digitized by Google

Actuellement, aux cours des marchés, la valeur d'une récolte moyenne est de :

Froment :	grain :	43,700,000 fr.	paille :	17,100,000 fr.
Seigle	—	2,310,000 —	—	5,875,000 —
Méteil	—	1,250,000 —	—	392,000 —
Avoine	—	14,790,000 —	—	6,212,500 —
Orge	—	1,729,000 —	—	588,000 —
Sarrasin	—		—	23,500 —
	Totaux :	63,779,000 fr.		30,191,000 fr.

Soit : 93,970,000 francs.

Un des points les plus intéressants à étudier lorsqu'on s'occupe de la culture des céréales dans une monographie du genre de celle-ci, c'est la marche qu'ont suivie les rendements.

Nous avons relevé les chiffres suivants :

	Froment.	Seigle.	Avoine.	Orge.
An IX	15 h. 38	9 h 00	14 h. 00	10 h. 35
1837.	16 h. 53	14 h. 05	18 h. 44	15 h. 00
1862.	18 h. 16	14 h. 25	25 h. 58	18 h. 90
1882.	18 h. 72	17 h. 79	26 h. 74	18 h. 93

L'augmentation des rendements est due surtout à l'extension graduelle des cultures fourragères qui ont permis d'accroître les spéculations animales et, par cela même, les fumures ; — à l'emploi de variétés améliorées de semences, à l'usage des engrais complémentaires.

LES FARINEUX

A côté des céréales, l'homme cultive d'autres grains alimentaires appartenant à la famille des légumineuses : tels sont les haricots, les pois, les fèves, les lentilles.

Digitized by Google

La culture de ces plantes faites le plus souvent sur les petites exploitations, aurait occupé, d'après les statistiques :

An IX.	4,166	hectares.
1837.	4,616	—
1852.	18,044?	—
1861.	4,561	—
1866.	8,306	—
et en 1882.	2,928	—

ainsi répartis : fèves et féveroles, 216 ; haricots, 817 ; pois 1,812 ; lentilles, 18 ; divers, 65.

(Valeur : 3 millions 1/2)

Les haricots et les lentilles pour leurs grains secs sont cultivés dans quelques communes limitrophes d'Eure-et-Loir ; leurs produits sont vendus sur le marché de Dreux.

Les pois et les haricots à récolter en gousses vertes sont cultivés surtout dans la vallée de la Seine où des courtiers les achètent pour les expédier vers Rouen et Paris.

La culture des fèves est sans importance.

Ces diverses plantes occupent toujours une partie de la première sole, placées sur la fumure, car elles sont épuisantes ; de plus, elle permettent ou nécessitent des binages.

On leur consacre généralement des terrains bien exposés surtout lorsqu'il s'agit de récolter en vert, car c'est une condition de précocité et par conséquent de vente rémunératrice ; les premiers fruits portés au marché sont de beaucoup les mieux vendus.

La statistique assigne aux produits de ces diverses plantes une valeur de 1,200,000 francs.

LES RACINES ET LES TUBERCULES

LA POMME DE TERRE

Les surfaces consacrées à la culture de la pomme de terre ont varié comme suit dans le département de l'Eure :

Digitized by Google

An IX.	1,245	hectares.
1837.	4,764	—
1852.	3,800	—
1866.	6,345	—
1882.	5,424	—

Dans la *Notice des primes d'honneur de* 1865, M. Heuzé porte l'étendue cultivée en pommes de terre à 22,007 hectares en 1861 ; c'est évidemment une erreur. Les terres du département pour la plupart assez compactes, se prêtent peu aux grosses récoltes de tubercules, et la production n'a jamais dû dépasser beaucoup la consommation locale (sauf peut-être dans un petit nombre de communes de la vallée de la Seine). D'autre part, nous ne connaissons pas de féculerie dans le département. M. A. Passy dans sa description géologique semble indiquer que cette industrie agricole a cependant eu, à un moment donné, une certaine importance.

La pomme de terre est cultivée sur toutes les exploitations du département en vue de la consommation du personnel et des animaux de la porcherie.

On produit surtout la Chardon et la Saucisse rouge ; le *Magnum bonum* a été essayé sur quelques points.

Dans la vallée de la Seine, pour l'exportation on cultive la pomme de terre de Hollande et la saucisse rouge.

Les plantations exécutées dans les derniers jours d'avril ou au commencement de mai ouvrent l'assolement, sur la fumure, ou sur une demi-fumure additionnée d'engrais commerciaux.

Les sarclages et les buttages exécutés à la main, sont généralement bien faits.

La valeur d'une récolte moyenne à l'époque actuelle peut être calculée comme suit en prenant pour base la culture de la variété la plus répandue :

Etendue moyenne : 5,000 hectares.
Produit moyen à l'hectare : 110 hectolitres.
Produit moyen total : 550,000 hectolitres.
Prix moyen de l'hectolitre : 5 francs.
Valeur d'une récolte ordinaire : 2,750,000 francs.

Digitized by Google

LA BETTERAVE FOURRAGÈRE

Cette plante est cultivée dans tout le département, à l'exception des grandes exploitations du Vexin où on dispose des pulpes provenant du traitement des racines de variétés dites à sucre. Dans l'Ouche, le Lieuvin et le Roumois, elle n'occupe sur chaque ferme qu'une beaucoup trop faible surface, parfois 2 ou 3 ares ; quelques cultivateurs même n'en produisent pas du tout ! Ils commettent ainsi une faute bien préjudiciable à leurs intérêts, car alors l'alimentation d'hiver de leur bétail ne comprend que du foin et de la paille, aliments trop primitifs pour obtenir de bons résultats lorsqu'on fait de l'élevage.

En l'an IX, la betterave fourragère n'occupait dans l'Eure que 75 hectares ; en 1837, 740. On la produit actuellement sur une surface d'environ 2,500 hectares. L'importance de cette culture, déjà très réelle, peut s'accroître encore beaucoup.

Les variétés les plus répandues sont la disette rouge ordinaire, la disette jaune longue d'Allemagne, etc. La mammouth est assez appréciée de ceux qui peuvent employer des fumures copieuses.

Les fermes de grande étendue sèment au semoir ; dans les petites exploitations, on dépose la graine à la main du rayonneur, ou on repique les plants élevés en pépinières.

Ces semis ou ces repiquages sont effectués sur une terre préparée avec beaucoup de soins.

Pendant le cours de la végétation, on donne deux ou trois binages. Lorsque le semis a été effectué sur place, le démariage se fait à la première ou à la seconde façon.

L'arrachage s'opère à l'automne à l'aide d'une fourche, mais auparavant dans la petite culture, les plantes ont déjà subi deux ou trois effeuillaisons partielles ; les fermiers font

Digitized by Google

consommer les feuilles par leurs bestiaux sans se rendre compte du tort qu'ils font au rendement en racines.

La betterave fourragère donne en moyenne 32,000 kilogrammes à l'hectare.

Une récolte annuelle moyenne représente :

2,500 h. × 32,000 k. = 80 millions de kilogrammes.

valant, à raison de 18 francs la tonne :

80,000 tonnes × 18 fr. = 1,440,000 francs.

LA CAROTTE

Dans presque toutes les grandes exploitations, on réserve sur la première sole une surface plus ou moins étendue à la culture de cette racine fourragère destinée surtout aux chevaux de la ferme. Dans le Roumois et dans le Lieuvin, on la donne de préférence aux vaches et aux moutons.

Cette culture ne nécessite aucune remarque particulière relativement aux travaux ; les démariages peut-être, gagneraient à être mieux exécutés.

La carotte occupe en année moyenne 1,500 hectares :

Le rendement moyen est de 32,000 kilogrammes.

Si on compte la valeur de cette racine à raison de 28 francs la tonne, on admet qu'une récolte ordinaire vaut :

1,500 h. × 32 t. × 28 fr. = 1,344,000 francs.

AUTRES RACINES FOURRAGÈRES

A côté des plantes que nous venons d'étudier le département de l'Eure ne produit qu'une petite quantité de navets et de rutabagas.

Digitized by Google

La production du navet n'a quelque importance que dans contrées où le sol est léger : les vallées de la Seine et de l'Eure ainsi que dans le Vexin Bossu, là où sont les petites exploitations.

On sème généralement sur le chaume après la moisson ; aussi la récolte est-elle presque toujours médiocre. Le produit est consommé à l'étable par les vaches laitières.

Ces cultures occupent en année moyenne une surface de 800 hectares.

Leur rendement moyen peut-être de 15,000 kilogrammes.

La valeur du produit est généralement comptée à raison de 21 francs la tonne.

Une récolte ordinaire vaut donc :

800 h. × 15 t. × 21 fr. = 252,000 francs.

PRAIRIES ARTIFICIELLES ET FOURRAGES VERTS ANNUELS

Les prairies artificielles jouent un grand rôle dans l'agriculture de quelques régions naturelles du département :

En l'an IX, elles ne recouvraient que 960 hectares.

En 1837, elles occupaient déjà 38,231 hectares, pour arriver en 1862 à 63,535, soit la septième partie du sol cultivé.

La statistique décennale de 1882 nous donne les chiffres suivants :

Trèfle	15,741	hectares.
Luzerne	22,935	—
Sainfoin	17,422	—
Mélanges de légumes	863	—
Total	56,961	hectares.
Fourrages annuels	20,623	—
	77,584	hectares

Digitized by Google

consacrés aux productions fourragères diverses à prendre sur l'étendue totale des terres labourables, soit un cinquième.

LA LUZERNE

La luzerne est cultivée sur tous les plateaux du département, à l'exception du pays d'Ouche et du Lieuvin. — Dans la première de ces contrées, le *grison* s'oppose à la pénétration de la racine ; dans la seconde, c'est l'humidité du sol et du sous-sol qui nuit à la végétation de cette légumineuse.

Les luzernes sont le plus généralement créées dans des céréales de printemps ; la semence est répandue à la volée. Dans quelques communes, les cultivateurs sèment en mai sur une terre nue, en même temps qu'ils jettent un peu de graine de sarrasin pour abriter le jeune fourrage.

Souvent les luzernières sont créées sur une terre récemment marnée.

La production autrefois se maintenait bonne pendant dix ou douze ans ; actuellement elle diminue beaucoup vers six ou huit ans. Les fermiers de la plaine de Saint-André, entre autres, se plaignent beaucoup du peu de durée de leurs fourrages. Ne peut-on expliquer ce manque de résistance par le retour trop fréquent de la luzerne sur les mêmes pièces, surtout si on constate que la vente des pailles et des fourrages empêche de préparer des fumiers abondants, et que tout le sol de la région ne contient que peu d'humus ; puis il faut aussi reconnaître que les soins d'entretien sont négligés et que l'habitude que l'on a de recueillir les semences sur des deuxièmes coupes et dans des luzernières déjà épuisées a bien pu enlever à la plante une partie des avantages qu'on lui reconnaissait autrefois.

Le rendement moyen de la luzerne est de 4,700 kilogrammes de fourrage sec à l'hectare aux deux premières

Digitized by Google

coupes. La troisième pousse est consommée sur place par les animaux ou fauchée et donnée en vert à l'étable.

La luzerne occupant 23,000 hectares environ, la valeur d'une récolte aux cours moyens serait de :

23,000 h. × 4,700 k. × 7 fr. =	7,567,000 francs.
Valeur de la troisième pousse =	433,000 —
	8,000,000 francs.

Le défrichement des luzernières est suivi d'une récolte d'avoine.

LE SAINFOIN

Le sainfoin se rencontre dans les mêmes contrées naturelles que la luzerne, mais on lui consacre les terres de qualité médiocre ou les sols crayeux.

On sème cette légumineuse dans les céréales de printemps ; on l'associe quelquefois à la luzerne et à un peu de trèfle et de fléole, formant ainsi d'excellents mélanges.

Sur les terres calcaires des environs de Gisors, on le cultive en mélange avec la pimprenelle.

Les sainfoins durent de deux à cinq ans. Suivant la fertilité du sol et la variété de la graine employée, on obtient une coupe fauchable ou deux.

Le produit moyen est estimé à 42 quintaux par hectare ; ce rendement multiplié par l'étendue qu'occupe la plante : 17,500 hectares représentent une récolte totale de 735,000 quintaux.

La valeur moyenne d'une récolte ordinaire serait de :

735,000 q. × 6 fr. 50 = 4,777,500 francs.

LE TRÈFLE

Ce fourrage est cultivé dans tout le département, mais surtout dans le pays d'Ouche et dans le Lieuvin ; dans cette der-

Digitized by Google

nière contrée, le sol étant souvent disposé en billons, la récolte est assez pénible.

Le trèfle n'occupe généralement le sol qu'une année (seconde année de végétation), et même dans un certain nombre de fermes, il est défriché après la première coupe ; au contraire, sur d'autres exploitations du Lieuvin, on récolte le fourrage pendant deux années consécutives, mais cette pratique offre le grand défaut de donner le temps aux herbes nuisibles à racines vivaces de prendre possession du sol.

Dans la majorité des cas, les cultivateurs ne font revenir le trèfle que tous les huit ans sur une même pièce. L'avoine suit presque toujours le défrichement, sauf dans le Lieuvin, où on sème le blé après lui.

Le trèfle occupe en moyenne 18,000 hectares. Son rendement est d'environ 50 quintaux de foin.

Une récolte ordinaire de trèfle vaut donc :

$$18{,}000 \text{ h.} \times 50 \text{ q.} \times 6 \text{ fr.} = 5{,}400{,}000 \text{ francs.}$$

Comme remarques générales à faire relativement à la culture de ces trois plantes fourragères, nous n'avons à dire que quelques mots :

Les soins d'entretien sont négligés ; cependant le hersage des luzernières au printemps offre de grands avantages. Les plâtrages ont été pratiqués autrefois ; ils semblent abandonnés.

Le fauchage et le fanage sont presque partout pratiqués à la main : l'emploi des faucheuses mécaniques gagne chaque jour du terrain.

Les produits sont toujours rentrés après le bottelage.

Quelques essais d'ensilage pour les regains ont donné de bons résultats.

Le fanage est de plus en plus remplacé par la moyette ou demoiselle.

Digitized by Google

AUTRES FOURRAGES

La Minette est cultivée sur tous les plateaux où on élève des moutons ; ceux-ci la consomment sur place. Elle occupe 1,000 hectares environ chaque année.

Les Prairies Temporaires, figurent dans la statistique agricole de 1882 pour 3,200 hectares environ.

Le Trèfle Incarnat couvre 9,000 hectares en année moyenne.

Les Vesces cultivées, pures où mélangées à d'autres plantes, 7,000 hectares.

Les Pois fourragers.

Les Choux.

Le Maïs.

Le Seigle, etc., etc.

Tous ces fourrages sont d'un grand secours aux éleveurs : ils occupent ensemble chaque année de 15 à 20,000 hectares. Leur produit valait 4,830,000 francs en 1882 d'après la statistique décennale.

La *culture fourragère* produit donc en année moyenne une valeur totale de :

Betteraves	1,440,000 fr.	
Carottes	1,344,000 fr.	3,036,000 fr.
Autres racines	252,000 fr.	
Luzerne	8,000,000 fr.	
Sainfoin	4,777,500 fr.	18,177,500 fr.
Trèfle	5,400,000 fr.	
Fourrages verts.	4,830,000 fr. .	4,830,000 fr.
auxquels on peut ajouter un tiers de la valeur d'une récolte de pommes de terre, si on admet que ce soit dans cette proportion que se fait la consommation de tubercules par les porcs.		900,000 fr.
Valeur d'une récolte moyenne		26,943,500 fr.

Digitized by Google

PRAIRIES NATURELLES ET HERBAGES

Les herbes naturelles occupent le fond de presque toutes les vallées dans le département de l'Eure.

L'Andelle, l'Epte, l'Eure, l'Avre, l'Iton, la Risle, la Charentonne et la Calonne roulent leurs eaux à travers les prairies et les herbages. — Grâce aux courbes sinueuses des vallées, aux coteaux verdoyants qui les limitent, aux haies qui s'y rencontrent, aux chaumières ou aux abris qui s'y trouvent, la prairie n'est pas monotone, malgré sa fraîcheur permanente.— Les vergers et les cours plantées ne restent pas en arrière au point de vue pittoresque ; c'est leur présence qui donne au Roumois et au Lieuvin tout leur charme.

LES PRAIRIES NATURELLES

Presque partout les prairies naturelles sont irriguées. — Qui n'a entendu parler des *prairies baignantes* de la Normandie ?

L'irrigation se pratique de plusieurs manières: submersion, déversement ou infiltration, comme nous le verrons dans la suite.

Les fonds sont généralement sains ; on trouve cependant quelques prairies où croissent les joncs ; la vallée de l'Epte, par exemple, gagnerait à être assainie. — Des travaux importants et bien réussis ont transformé les marécages qui existaient dans la vallée de la Risle, entre Pont-Audemer et la Seine, en excellentes prairies.

Dans les parties hautes de quelques vallées, celle de la Risle par exemple, entre Rugles et Lyre, on redoute les débordements qui se produisent presque chaque année, couchent les herbes et les enduisent parfois d'un limon qui rend difficile la consommation.

Digitized by Google

Les graminées spontanées qui composent les prairies sont généralement bonnes, donnant un foin abondant, mais un peu grossier. Les fourrages de la vallée de la Risle contiennent une certaine quantité d'avoine bulbeuse ; les semences de cette plante transportées par les foins dans les fermes des plateaux voisins, auraient contribué à l'envahissement des terres arables par cette plante nuisible et difficile à détruire ; c'est du moins la plainte qu'ont formulée très nettement devant nous les cultivateurs des environs de Brionne. .

En dehors des travaux d'arrosage, les prairies n'appellent guère l'attention des cultivateurs que pour la récolte du foin. On leur donne bien rarement des matières fertilisantes ; l'eau seule entretient la richesse des fonds. — Dans quelques exploitations seulement, on fait usage des composts, mais partout les gazons et les terres provenant du curage des rigoles servent à combler les trous qui auraient pu se produire.

Les prairies donnent une coupe et deux regains ; le premier regain est toujours fauchable ; le second est souvent consommé sur place si le sol est assez résistant pour ne pas se défoncer sous le piétinement des animaux, ou sinon, on le fauche et on le fait consommer en vert à l'étable.

Quelques propriétaires néanmoins tentent le fanage de cette dernière pousse ; mais à la fin d'octobre, la brièveté des jours, le temps souvent couvert ou pluvieux rendent le succès de l'opération très problématique ; le fanage est toujours difficile et coûteux. — On dit ici que ces herbes fauchées ont subi l'effet d'une gelée, on les fane beaucoup plus facilement ; — ce qui n'empêche pas que tous les ans, à cette époque de l'année (novembre), nous voyons souvent renoncer à ce travail dans bien des prairies et charrier au fumier des herbes totalement avariées.

L'ensilage, appliqué à ces repousses de l'automne, pourrait rendre de grands services.

A cause des canaux et des rigoles d'arrosage, on n'emploie généralement pour la fauchaison et le fanage aucun des ins-

Digitized by Google

truments dont on se sert pour la récolte du produit des prairies artificielles.

Dans nombre de cas, les foins de vallées sont vendus par les propriétaires aux aubergistes, aux usiniers, aux entrepreneurs de transport qui souvent les font exploiter eux-mêmes. — Une assez faible partie des prairies seulement se trouve annexée à des exploitations agricoles.

La statistique décennale de 1882 nous donne les renseignements ci-après :

Le département de l'Eure renferme :

5,643	hectares	de prairies, irrigués naturellement par les crues des rivières;
4,995	—	irrigués à l'aide de travaux spéciaux;
12,459	—	non irrigués.
23,097	hectares	de prairies.

Le rendement moyen étant en année ordinaire de 42 quintaux environ, et la valeur du quintal variant autour de 5 francs (de 4 à 6), une récolte d'herbes vaut donc :

23,000 h. × 42 q. × 5 fr. = 4,830,000 francs
auxquels on pourrait ajouter 230,000 francs

pour la valeur de la troisième pousse non fanée (10 francs par hectare).

Une récolte pleine vaut 5,000,000 francs.

LES HERBAGES

Les herbages qui se trouvent dans les différentes vallées du département sont pâturés par des animaux d'embouche provenant, soit des cantons d'élevage que l'on trouve dans l'Eure, soit des foires de l'Orne, de la Mayenne, de l'Ille-et-Vilaine ou de la Manche.

Digitized by Google

Les animaux y sont laissés en toute liberté, mais on exerce sur eux et sur les clôtures une surveillance quotidienne.

Rien ne plaît autant que la vue de ces herbages animés par la présence de ces bêtes paisibles ruminant paresseusement, couchées dans l'herbe.

Suivant la qualité du fonds, on engraisse depuis une tête jusqu'à deux têtes et demie par hectare chaque année, et, suivant sa constitution géologique, on le charge plus tôt ou plus tard.

Souvent l'exploitation se fait par achats successifs de bestiaux ; les bœufs *trembleurs* ne partent que quand ceux du printemps sont achetés, puis ceux-ci font place à leur tour à des animaux *que l'on finit* et qui arrivent vers le 15 septembre.

L'entretien des bœufs *trembleurs* ne peut se faire que sur des *fonds solides*, même pendant la saison pluvieuse ; il améliore l'herbage, car dans les temps rudes, on apporte des foins pour nourrir les animaux, et la fertilité du sol s'en ressent.

On sait à quoi se résume le métier des *herbagers ;* on sait de quelle habileté ils font preuve dans les ventes et les achats. M. Baudrillart a bien dépeint ce type spécial de cultivateur dans les *Populations rurales : la Normandie.*

Les herbages d'embouche ne nécessitent comme entretien que le maintien en bon état des clôtures, le fauchage des relais et l'épandage des bouses.

Les herbages, créés sur les plateaux par les propriétaires ou les fermiers, ne doivent être confondus ni avec les prés d'embouche des vallées, ni avec les prés vergers que nous étudierons tout à l'heure et dont ils diffèrent par l'absence des plantations de pommiers.

Dans ces dernières années, il y a eu une tendance très marquée à créer des herbages, plantés on non ; nous en avons vu établir sur tous les points du département et particulièrement dans le Lieuvin ; — les exigences de la main-d'œuvre, les cours peu satisfaisants des récoltes céréales en sont les principales raisons.

Digitized by Google

Les herbes sont semées soit dans une céréale de printemps, soit sur une terre nue, le sol ayant été au préalable marné, fumé, purgé de mauvaises herbes et soigneusement aplani. Des clôtures formées de buissons, de fossés, de ronces artificielles ou de lisses maintiennent les animaux sur place. Les frais de création varient de 300 à 450 francs par hectare.

Les herbages ainsi établis sont pâturés par des animaux d'élevage ou des vaches laitières, la fertilité n'étant généralement pas assez grande sur les plateaux pour permettre l'engraissement.

Les soins d'entretien sont les mêmes que pour les herbages des vallées, et de plus on cherche à activer la pousse de l'herbe par l'application du purin, l'épandage de fumiers et de composts. On régularise dans quelques endroits la fertilisation directe par le bétail en réunissant, la nuit, les animaux dans un parc ordinaire, parc que l'on change de place tous les jours. (M. Boulanger, à Hideuse, près Lyons-la-Forêt.)

La statistique de 1882 répartit comme suit les herbages du département de l'Eure :

Herbages pâturés de plaines	16,182	hectares.
Herbages pâturés de coteaux.	1,428	—
Herbages pâturés alpestres.	32	—
	17,642	hectares.

(Sous la première désignation sont compris évidemment les herbages des fonds de vallées et ceux des plateaux.)

Quant à la valeur de la production de ces surfaces, si nous admettons qu'elle est égale aux trois quarts du produit des prairies pour les prés d'embouche et à la moitié pour les herbages secs, nous calculerons qu'elle atteint environ :

3,000,000 francs dans une année ordinaire.

Avant de terminer ce chapitre, nous devons dire un mot des prés-vergers qui couvrent 30,380 hectares d'après la statistique.

Digitized by Google

Rien n'est comparable à la *Masure Normande !* Là, l'habitation du fermier et les divers bâtiments d'exploitation disséminés au milieu des arbres dans l'enclos gazonné ; là, l'ombrage des pommiers chargés de fleurs roses ou blanches ou de fruits diversement colorés, la verdure de l'herbe que paissent les vaches ; plus loin, les porcs courant en liberté et la volaille picorant et caquetant dans tout ce milieu où la vie, la bonne harmonie et l'aisance se rencontrent à chaque pas. Quelle que soit la saison, douce ou rude, que ce soient les chaudes après-midi de l'été ou les âpres journées de l'hiver, les masures diffèrent de la plaine par leur aspect souriant; elles sont l'ornement du Roumois, du Lieuvin et du pays de Lyons, où elles sont plus nombreuses qu'ailleurs.

On ne peut estimer à moins de 120 francs par hectare le *produit du sol*, la valeur de l'herbe crue sous les pommiers. Les masures sont en général d'une végétation assez active, grâce aux soins, aux engrais qui lui sont donnés parfois sans marchander. Le pommier ne nuit guère au gazon, et ce chiffre de 120 francs est pour nous une moyenne sincère.

L'herbe des près-vergers aurait ainsi annuellement une valeur de :

3,600,000 francs.

Si nous rappelons ici l'importance qu'a eue depuis le commencement du siècle la culture des herbes naturelles, nous voyons qu'elle a toujours été en se développant ; mais cette marche constatée par les chiffres donnés par divers auteurs ne peut être suivie qu'approximativement, faute d'une même base pour établir ces données.

Statistique de l'an IX. Prairies naturelles . . .	17,923	hectares.
Statistique de 1837. Prairies naturelles	26,669	—
Cadastre de 1851. Prés et herbages.	30,964	—
Statistique de 1862 (M. Heuzé). Prés et herbages.	26,316	—
Cadastre de 1879. Prés et herbages.	36,095	—
Statistique de 1882. Prés et herbages	40,739	—

Digitized by Google

Le produit brut total annuel des herbes naturelles, d'après nous, s'établit ainsi :

Valeur des produits des prairies . .	5,000,000 francs.
Valeur du produit des herbages . .	3,000,000 —
Valeur de l'herbe des prés-vergers. .	3,600,000 —
	11,600,000 francs.

CULTURES INDUSTRIELLES. — LA BETTERAVE

Cette racine est cultivée depuis 1859 dans le département de l'Eure en vue de son emploi industriel.

On compte actuellement six distilleries, et trois sucreries fonctionnant régulièrement chaque année et traitant chacune de 90 à 200 millions de kilogrammes.

La betterave occupe chaque année 3,800 hectares environ.

Le produit brut annuel, à 20 francs la tonne, serait de :

2,432,000 francs.

La betterave sucrière n'a pas vu se produire de modifications culturales bien grandes sous l'influence de la nouvelle législation, bien que deux sucreries achètent tout leur approvisionnement à la densité.

Le sol, défoncé, est fumé au fumier de ferme additionné d'engrais chimiques ; la graine est toujours fournie par l'usine.

Les variétés usitées sont surtout les numéros 2 et 3 de Desprez et de Simon-Legrand, auxquels on adjoint des types allemands ; les distilleries ont presque partout maintenu l'ancien type de Silésie, à collet rose ou vert.

Les semis sont exécutés à l'aide du semoir en lignes. La plupart des cultivateurs ont pris l'habitude de ne donner le premier binage qu'au moment où on peut faire le démariage. Les façons d'entretien sont partout exécutées à la tâche par

Digitized by Google

des Belges ou des Bretons qui se chargent aussi de l'arrachage.

A Nassandres, l'arrachage et le débardage forment ensemble l'objet d'un marché spécial, le directeur de l'usine mettant un porteur Decauville dans les mains des entrepreneurs du travail.

Dans ces dernières années, les vers blancs ont été ici les seuls ennemis de la betterave, mais ils ont fait de grands ravages.

Au moment où a eu lieu le changement de la législation des sucres, quelques difficultés se sont produites entre la culture et l'industrie, ainsi que lors de la substitution des pulpes de diffusion aux pulpes de presse, mais ces difficultés sont maintenant aplanies.

LE COLZA

Cette plante oléagineuse a été pendant quelques années une source de richesses pour les cultivateurs du département, comme elle l'était aussi pour ceux de la plaine de Caen, mais la concurrence des huiles minérales a avili les prix de vente, et la réussite plus rare de la récolte a enlevé beaucoup d'importance à cette culture.

Dans le Vexin, le colza a fait place à la betterave ; dans cette contrée seule, il a occupé plus de 2,200 hectares, d'après un rapport de M. Louis Passy.

Voici quelles surfaces lui ont été consacrées :

En l'an IX	520	hectares.
1837	2,633	—
1851	6,045	—
1862	15,154	—

Actuellement le colza occupe environ 6,200 hectares chaque année dans le département.

Digitized by Google

Cette crucifère se rencontre surtout dans la plaine du Neubourg et dans le Roumois, où l'assolement biennal est suivi.

On repique le colza derrière le blé, après avoir ameubli et fertilisé le terrain ; on fait à ce moment usage du parcage si on ne dispose pas de fumiers.

Les cultivateurs regardent les pépinières comme très épuisantes ; les travaux de M. J. Pierre confirment cette opinion.

Le colza se prête à l'appropriation du sol par les binages et les sarclages qu'il réclame ; ces façons d'entretien ne sont pas toujours bien exécutées.

La récolte est coupée à la faucille et battue sur le champ ; les altises lui font parfois un tort considérable.

Les graines sont vendues aux moulins à huile ; il est regrettable que les tourteaux ne retournent pas à la ferme.

Les pailles sont souvent brûlées sur place.

Une récolte moyenne de colza peut être estimée ainsi :

6,200 h. × 13 q. = 80,600 quintaux
80,600 q. × 25 fr. = 2,015,000 francs.

LE LIN

Cultivé autrefois dans le Lieuvin, le Roumois et le Vexin, le lin ne se montre guère plus que dans la première de ces régions naturelles, et encore y est-il cantonné presque exclusivement entre Thiberville, Bernay et Saint-Georges-du-Vièvre. Rien de plus agréable à voir que ces champs couverts de fleurs bleues au commencement de juillet, dans les plaines de Giverville.

Les lins de Russie ont fait aux nôtres une concurrence terrible. Il y a peu d'années, les acheteurs venaient encore retenir les récoltes sur pied ; actuellement, les fermiers ont bien de la peine à trouver acheteurs, quelle que soit la qualité de la récolte.

Digitized by Google

C'est toujours le lin de printemps que l'on produit dans les terres franches du Lieuvin après les avoir nettoyées et fertilisées.

On sème assez dru, mais de façon cependant à récolter graine et filasse ; la graine est vendue aux huileries des vallées voisines. Les routoirs de Beaumont et de Bernay en préparaient autrefois des quantités considérables.

Pendant sa végétation, le lin ne nécessite qu'un sarclage. On arrache la plante lorsque la graine commence à prendre une couleur brune.

Les surfaces occupées par cette plante sont les suivantes :

En l'an IX	4,625 hectares.
1837	3.271 —
1852	1,007 —
1862	3,314 —
Actuellement	1,500 hectares

en année moyenne.

Le produit moyen étant de 5 quintaux de filasse et d'un poids égal de graine, nous trouvons pour la valeur totale d'une récolte :

Filasse : 1,500 h. × 5 q. × 120 fr. =	900,000 francs.
Graine : 1,500 h. × 5 q. × 22 fr. =	165,000 —
Ensemble	1,065,000 francs.

LE CHANVRE

Le chanvre n'est pas cultivé dans le département de l'Eure ; en 1868, M. A. Passy disait que cette culture y était *assez importante*.

LA GAUDE ET LE CHARDON A FOULON

La production de ces deux plantes est centralisée dans les cantons de Louviers et de Pont-de-l'Arche où elle est pra-

Digitized by Google

tiquée sur les sols de graviers des vallées de la Seine et de l'Eure.

Les Chardons sont semés en pépinière, puis repiqués à la charrue comme le colza.

La Gaude se sème généralement sur place.

Ces deux récoltes ne demandent que des sarclages comme façons d'entretien.

Lorsque la gaude est défleurie, elle est arrachée, réunie par poignées et livrée après quelques jours de dessiccation en javelles. Le chardon est récolté en plusieurs fois à mesure que les capitules arrivent à maturité.

Ces deux productions ne se rencontrent jamais que sur les petites exploitations.

Elles n'occuperaient guère ensemble que 300 hectares d'après la statistique de 1882.

La valeur de leur produit serait de 250,000 francs environ.

La valeur totale du produit moyen d'une récolte des diverses plantes industrielles cultivées dans l'Eure serait :

Betteraves à sucre	2,432,000 francs.
Colza	2,015,000 —
Lin	1,065,000 —
Gaude et Chardon à foulon	250,000 —
Ensemble. . . .	5,762,000 francs.

POMMIER A CIDRE

La statistique de l'an IX nous apprend que dans le département on avait fabriqué 753,500 hectolitres de cidre, et celle de 1837 en accuse 926,800.

En 1868, M. A. Passy estime la production moyenne annuelle à 453,000 hectolitres de cidre ou de poiré, valant avec l'eau-de-vie fabriquée 3,196,797 francs.

Dans son traité sur *la culture du pommier et la fabrication*

Digitized by Google

du cidre, M. Nanot donne le tableau de la production générale du cidre en France ; d'après ce tableau, le département de l'Eure viendrait au huitième rang avec 636,505 hectolitres de produit moyen annuel pour la période de 1872-81 ; en comptant le cidre à raison de 10 francs l'hectolitre, la récolte représenterait une valeur de 6,363,050 francs ; à cette somme il faut ajouter 6,000 francs environ pour la valeur de 3,000 litres d'eau-de-vie de cidre.

D'après un relevé fourni par l'administration des Contributions Indirectes, le département de l'Eure comptait, il y a quelques années, 2,588,000 pommiers, lesquels étaient répartis très inégalement entre les diverses *circonscriptions des recettes particulières*.

Les circonscriptions dans lesquelles les plantations sont les plus importantes sont celles de Broglie, Thiberville, Saint-Georges-du-Vièvre, Rugles, Saint-Germain-Village, Cormeilles, c'est-à-dire que les pommiers sont surtout nombreux à l'ouest du département.

En effet, si nous plaçons les contrées naturelles dans l'ordre contraire à l'importance des plantations, nous commencerons par la vallée de la Seine, pour finir par le Lieuvin et allant par le Vexin Bossu, le Vexin Normand, la plaine de Saint-André, le plateau de Madrie, le pays de Lyons, l'arrondissement de Louviers, l'Ouche et le Roumois.

La qualité des produits pourrait s'inscrire dans le même ordre. Les meilleurs cidres que nous ayons goûtés venaient de Beaumesnil, de Montreuil-l'Argillé, de Beuzeville, de Cormeilles, de Routot, de Thiberville et de Bernay.

Depuis quelques années, la consommation du cidre tend à augmenter rapidement en France et à l'étranger ; l'exportation de la pomme ou du cidre se développe beaucoup. — Le département de l'Eure étant placé dans d'excellentes conditions pour y prendre part doit étendre ses plantations et porter tous ses soins à la culture des arbres.

Les propriétaires et les fermiers devront s'entendre à ce

Digitized by Google

sujet; les fermes plantées se louent toujours mieux que les autres, mais il ne suffit pas de maintenir ce qui existe actuellement, il faut songer à l'avenir et trouver des termes de conciliation pour que l'une des parties exécute ce que demandera l'autre à ce sujet (plantation et entretien).

Le sol, l'exposition, la variété du fruit, les soins à la récolte et pendant la fabrication, font la qualité des cidres.

Le produit des plateaux élevés, à sol silico-argilo-caillouteux est toujours le meilleur; celui des vallées est de qualité inférieure étant revêtu d'un goût de terroir, ainsi que celui des sols calcaires.

Les variétés les plus répandues dans l'Eure sont : le Bédan le Marin-Onfray, le Railé rouge, le Binet rouge, le Binet gris, la Peau-de-vache, le Charpentier, le Montant rouge, le Muscadet, le Galopin, le Blanc-mollet, quelques Frequins, le Doux-évêque, le Cul-noué, le Châtaignier, le Pressagny, l'Ameret, la Bonne-sorte, la Sonnette, la Bouteille, le Cimetière, la Rouge-bruyère, etc., etc.

Dans certains cantons on se montre partisan de la plantation d'arbres francs de pied; — s'il est vrai que ces arbres soient plus vigoureux, plus rustiques et peut-être un peu plus productifs, il est vrai aussi que la qualité du fruit est souvent très médiocre, nous en avons fait l'expérience bien des fois par la dégustation; les cidres provenant de ces plantations sont presque tous revêtus d'une saveur amère désagréable.

A présent que des études sérieuses sont en cours, et que l'on peut savoir au juste à l'aide du densimètre ce que l'on peut espérer d'un fruit, il faut penser que la culture mettant en pratique les avis qu'on lui donne, propagera par la greffe, les 25 ou 30 espèces les plus recommandables pour abandonner tout le reste.

Pour nous, les planteurs doivent *tout greffer, greffer avec des scions d'espèce certaine ;* c'est le seul moyen d'obtenir avec certitude un produit apprécié; — et ils doivent laisser aux amateurs et aux pépiniéristes la recherche d'espèces nouvelles

Digitized by Google

pour ne les accepter que quand elles auront fait leurs preuves.

Il faut prévoir en effet la nécessité de remplacer des espèces qui s'affaiblissent ; qui ne sait ici que la *Peau-de-Vache* et le *Charpentier* sont à la veille de disparaître ? La voie à suivre pour rechercher de nouvelles variétés a été indiquée par MM. de Boutteville et Hauchecorne, aux noms desquels nous joindrons celui de M. Legrand, pépiniériste à Yvetot.

Les plantations sont faites : ou en plein champ, le sol restant livré à la charrue ; ou seulement en bordures, le long des chemins ; et surtout dans les herbages, autour ou à peu de distance des habitations.

Si nous supposons que les plantations aient toutes été faites en carré et que la distance moyenne entre les arbres soit de 14 mètres, nous trouvons qu'elles couvrent dans l'Eure près de 50,000 hectares :

2,588,000 arbres : 50 arbres à l'hectare = 50,176 hectares.

Comme nous avons signalé la présence de 30,000 hectares de vergers, la différence représente l'importance des plantations agrestes ou en bordures.

Les soins d'entretien des plantations sont trop souvent négligés. C'est du côté de Cormeilles que l'on soigne le mieux les pommiers : formation de la tête, raclage des tiges, enlèvement du gui, élagage bien compris, serfouissage répété tous les deux ans, etc., etc.; dans quelques plantations nous avons même vu donner des engrais directement aux arbres, en déposant à l'automne, à l'époque des pluies, des fumiers épandus en circonférence de $0^{m},80$ de largeur environ, à distance du tronc, au point où doit se trouver le chevelu des racines.

Dans un grand nombre de cas, on se sert encore du tour à piler et du pressoir à mouton pour broyer les pommes ou en extraire le jus. Dans les petites exploitations, on se sert de broyeurs à noix et de pressoirs portatifs.

Il y aurait beaucoup à dire au sujet des améliorations à apporter dans la fabrication du cidre, le choix des eaux et la conservation de la boisson !

Digitized by Google

La pomme, selon la manière d'opérer, permet de préparer les liquides suivants :

1° Cidre pur ou gros cidre (sans eau).
2° Cidre mousseux. } Préparés avec le cidre pur mélangé au
3° Cidre gracieux. } jus provenant d'*un* lavage du marc.
4° Cidre de ménage. } Préparés en mélangeant le gros cidre
5° Boisson. . . . . } avec le jus provenant de *deux* ou *trois* lavages du marc.
6° Petit cidre (produit du lavage du marc non additionné de gros cidre).

Depuis deux ou trois ans, plusieurs établissements publics ou privés ont mis en pratique le mode de préparation qu'a fait connaître M. Fossier, de Ham, et préparent de grandes quantités de cidre par la méthode de diffusion.

C'est cette méthode qu'emploient à l'état élémentaire quelques ménages ouvriers en *lavant les pommes*.

Trop souvent les marcs ne sont pas utilisés par la culture. Dans plusieurs communes de l'arrondissement de Pont-Audemer, les cultivateurs s'en servent pour préparer avec de la marne et des terreaux d'excellents composts convenant remarquablement bien aux prés-vergers.

Dans quelques localités, on moule les marcs en forme de galettes, puis on les brûle lorsqu'ils sont secs.

Les eaux-de-vie de cidre, mal préparées généralement, sont revêtues d'une saveur empyreumatique qui se perd, il est vrai, avec le temps, mais qui nuit beaucoup au développement du commerce auquel elles pourraient donner lieu. Elles sont presque toutes consommées sur place.

On prépare peu de poiré dans le département ; les poires sont presque toujours brassées en mélange avec les pommes.

Les poiriers sont de plus en plus rares d'ailleurs; car malheureusement on ne remplace pas ceux qui disparaissent.

La route de Conches à Breteuil, bordée sur une certaine longueur d'une double rangée de poiriers, est bien jolie en mai lorsque les arbres sont en pleine floraison.

Digitized by Google

LA VIGNE

La culture de la vigne a perdu ici l'importance qu'elle avait au moyen âge.

M. L. Delisle cite des textes mentionnant cette production dans des termes tels qu'on ne saurait mettre en doute le rôle considérable qu'elle jouait à cette époque dans notre département ; les vignes à vin s'étendaient même jusqu'à la vallée de la Dives dans le Calvados ! Il est vrai qu'alors le cidre n'était fabriqué qu'avec les pommes sauvages des forêts, c'est-à-dire que ce n'était qu'une pauvre liqueur ! La bière d'avoine était la boisson le plus en usage.

Laissant de côté l'action qu'a pu avoir le développement des voies de communication, nous croyons que les hypothèses suivantes sont discutables : ou les anciens possédaient des variétés spéciales, perdues aujourd'hui, et qui mûrissaient leurs fruits avec une somme de chaleur égale à celle de nos jours ; — ou le climat s'est altéré, car, dans l'ouest du département, les treilles plantées de variétés hâtives, bien exposées et abritées, ne mûrissent pas toujours leurs grappes.

De nos jours, la vigne n'occupe plus que des situations choisies, sur les coteaux bien exposés et dans des sols graveleux s'échauffant facilement (vallées de la Seine et de l'Eure).

En 1800, la vigne occupait.	1,973	hectares.
1829 — —	1,679	—
1852 — —	1,136	—
1862 — —	556	—
1882 — —	402	—

Les cépages cultivés sont le Gamais et le Meunier.

Tous les travaux d'entretien ou de préparation du sol sont exécutés à la main. On donne en hiver un bon labour, en

Digitized by Google

déchaussant les ceps, puis, au printemps, on rechausse par une seconde façon. — Plus tard un sarclage.

Dans quelques communes on pratique le couchage périodique pour rajeunir les bois ; cette opération est faite tous les trois ans dans les vignes de Vernon, les pieds y sont disposés en lignes, tandis que dans d'autres localités la plantation est en foule.

Toutes les vignes sont soutenues par des échalas ; on fume tous les trois ou tous les six ans.

La taille est faite à deux yeux.

Les gelées blanches sont à redouter ; pour les prévenir, quelques vignerons font usage d'abris en paille.

Jusqu'ici la présence du phylloxera n'a pas été constatée ; on lutte contre le mildew et l'oïdium par les traitements spéciaux.

Le rendement moyen annuel est de 30 hectol. 36 par hectare ; le prix de vente de 45 francs. — Dans certaines années la pièce de 240 litres vaut jusqu'à 150 francs, soit 60 fr. l'hectolitre.

La récolte moyenne représente donc une valeur de :

$$402 \text{ h.} \times 30 \text{ h. } 36 \times 45 \text{ fr.} = 550{,}000 \text{ francs.}$$

Les vins de l'Eure sont très recherchés par la consommation locale ; ils ont une assez belle couleur, mais sont souvent empreints d'une verdeur qui fatigue les estomacs non habitués à les consommer ; on les désigne ordinairement sous le nom de *Picolo*. Ils doivent être bus dans les deux années de leur fabrication, ne supportent pas les voyages, et ne contiennent que de 6 à 8 p. 100 d'alcool.

Lorsqu'on arrache une vigne, on ensemence le terrain d'une céréale de printemps dans laquelle on répand des graines de luzerne ; créées dans ces conditions, les luzernières durent douze ou quinze ans.

Digitized by Google

FRUITS DE TABLE

Toutes les exploitations agricoles sont pourvues d'un jardin dans lequel sont plantés des arbres fournissant les fruits de table pour la consommation du personnel.

Ces arbres sont disposés en espaliers le long des murs ou des bâtiments, ou conduits en plein vent dans les carreaux du potager sous formes de pyramides, de vases, etc.

Dans quelques vergers avoisinant les habitations, on rencontre aussi des arbres fruitiers à haute tige.

Les fruits produits dans les jardins de ferme pour la consommation sur place sont très nombreux : cerises, groseilles, prunes, abricots, pêches, mais on produit surtout des pommes à couteaux, particulièrement les variétés de reinettes, et des poires, dont les plus estimées sont la Louise-Bonne d'Avranches, le Bon-Chrétien-William, la Duchesse d'Angoulême, divers Beurrés, la Crassane, et la Passe-Crassane.

Ces productions privées bien qu'elles ne laissent jamais voir des quantités de fruits à la fois, sont certainement des plus importantes à cause de la multiplicité des cas; elles suffisent toujours aux besoins de la population rurale du département et donnent parfois au commerce par leurs excédents un appoint considérable.

Nous estimons la valeur de ces productions à 1,500,000 francs.

La production pour l'exportation compte dans l'Eure deux centres bien distincts :

1° Le cerisier, le prunier, l'abricotier, le pommier et le poirier sont cultivés dans toute la vallée de la Seine, principalement dans les cantons de Gaillon et des Andelys, ainsi que dans la vallée d'Eure aux environs de Louviers. La petite commune d'Aubevoye près de Gaillon est peut-être celle où la production

Digitized by Google

fruitière est le plus développée. Les Andelys ont acquis aussi une juste réputation pour la culture du poirier et du pommier. Pour donner une idée de l'importance de cette culture dans la région, il faut rappeler l'animation qui règne à la gare de Gaillon dans le temps des expéditions ; elle est le lieu de départ de 2,000 tonnes de fruits frais chaque année ; les gares de Vernon et de Saint-Pierre expédient chacune 1,500 tonnes ; c'est par wagons entiers, remplis de paniers ronds ou carrés, que se livre la denrée précieuse pour les destinations de Rouen, du Havre et surtout de Dieppe (Angleterre et Russie.)

La récolte est parfois achetée sur l'arbre par les courtiers.

Les arbres fruitiers n'occupent généralement pas seuls le terrain ; le sol porte de petites récoltes légumières ou semi-légumières qui sont travaillées à la main sous l'ombrage des arbres demi-tiges.

On rencontre auprès des Andelys des clos de contre-espaliers de poiriers.

Dans ce premier centre de production, la valeur annuelle des exportations n'est pas inférieure à 1,000,000 francs.

2° Les flancs de la vallée de la Morelle, les haies vives qu séparent les héritages dans le canton de Beuzeville, les courtils du Marais-Vernier, les *masures* du Lieuvin, comptent de nombreux arbres fruitiers.

Un commerce considérable de fruits pour l'exportation vers l'Angleterre a lieu dans le port d'Honfleur ; les cerises arrivent les premières, puis viennent les prunes et les pêches, et enfin les poires et les pommes à couteau.

Les renseignements dont nous disposons nous permettent de fixer à 500,000 francs la valeur moyenne des fruits exportés annuellement de cette partie du département.

L'enquête agricole de 1886 estimait à mille hectares environ la surface consacrée aux cultures fruitières dans l'Eure.

La statistique de 1882 ne nous fournit à cet égard aucune donnée précise.

Digitized by Google

D'après nous, la valeur totale d'une récolte de fruits de table serait en moyenne de 3 millions de francs.

LÉGUMES

Bien qu'il soit difficile de mesurer d'une façon précise l'importance de la production légumière, nous devons voir dans quelles conditions elle est faite dans l'Eure.

1° Tous les cultivateurs produisent dans un jardin potager attenant aux bâtiments de la ferme les légumes nécessaires à la consommation du personnel de l'exploitation.

Suivant l'importance de la ferme, la surface cultivée varie de un à deux ares jusqu'à près d'un hectare. On y trouve des choux, des poireaux, de la salade, des artichauts, etc., etc. On y rencontre aussi les variétés hâtives de pommes de terre ou les espèces de pois et de haricots qui nécessitent l'emploi des rames.

Dans certaines exploitations, l'exiguïté du jardin clos ne permettant pas d'y recueiller la provision entière de légumes, on trouve une culture complémentaire sur les terres les plus rapprochées, mais on n'y produit que les plantes annuelles les plus rustiques, laissant celles qui occupent le sol pendant plusieurs années (asperges et artichauts) et celles qui sont délicates, confinées au jardin.

Cette forme de la culture potagère fournit certainement la plus grande partie des légumes consommés dans le département, bien qu'au premier abord elle ait des chances de passer inaperçue ; on n'en comprend l'importance qu'en songeant à la multiplicité des cas dans lesquels on l'observe.

2° Aux environs des villes et des chefs-lieux de cantons, on trouve la culture maraîchère proprement dite, occupant des étendues en rapport avec le chiffre de la population, et créant tous les légumes employés à satisfaire ses goûts.

Digitized by Google

Ces produits sont obtenus soit en plein air, soit par le forçage, mais même dans ce cas, il faut constater que tous les légumes obtenus sont relativement tardifs.

3° L'Asperge occupe une surface assez étendue dans le canton de Pont-de-l'Arche, où elle se plaît dans les sables et graviers d'alluvions de la vallée de la Seine.

Les communes de Léry, de Criquebœuf, et quelques autres se livrent avec avantage à la production des gros légumes (carottes, navets, poireaux) pour les porter au marché de Rouen.

La commune d'Aulnay, voisine d'Evreux, produit d'assez grandes quantités de choux potagers.

4° Les courtils du Marais-Vernier sont établis sur un sol tourbeux, humide; à la condition de l'assainir par de nombreux fossés, on y produit facilement, avantageusement d'énormes légumes, mais de peu de saveur ; on cultive surtout les choux et les melons dits de Honfleur.

Sur le marché de cette ville et sur celui de Pont-Audemer, les légumes provenant du Marais-Vernier sont toujours abondants.

L'Annuaire Statistique de 1873 donnait aux cultures potagères une surface de 5,138 hectares ; la statistique décennale de 1882 indique 5,466, ainsi répartis :

4,414 hectares pour les jardins particuliers ou attenant aux habitations ;

1,052 hectares exploités pour le marché.

Pour ce genre de production, on ne saurait fixer le produit brut à moins de 400 francs par hectare ; la valeur d'une récolte annuelle serait donc de :

2,186,400 francs.

BOIS ET FORÊTS

L'étendue boisée comprise dans le département de l'Eure était en 1800 de 108,492 hectares.

Digitized by Google

Le travail exécuté par l'administration des contributions directes en 1879 n'en mentionne plus que 100,523 hectares (soit 1/6 de la surface totale du département).

Le bois a donc perdu 8,000 hectares en moins d'un siècle. Dans un rapport présenté à la Société d'agriculture de l'arrondissement des Andelys, M. L. Passy affirme que 3,500 hectares ont été défrichés dans ce seul arrondissement de 1819 à 1866.

Les bois forment dans le département quatorze groupes principaux : les forêts de Lyons, de Longboël, des Andelys, de Pont-de-l'Arche, de Louviers, de Vernon, de Pacy, d'Ivry-la-Bataille, d'Evreux, de Conches, de Breteuil, de Beaumont, de Montfort et du Neubourg.

D'après le rapport annuel adressé au préfet par le conservateur des forêts, l'Etat possédait, en 1884, 12,665 hect. 03, répartis en quatre massifs :

Celui de Lyons.	6,025	hectares.
— Bord (Pont-de-l'Arche)	3,478	—
— Louviers.	1,151	—
— Montfort.	1,984	—

Le revenu brut de l'année 1884 avait été de 472,189 fr. 42, soit 37 fr. 30 par hectare.

Une partie de l'étendue des forêts domaniales est exploitée en futaie ; la forêt de Lyons donne de beaux bois d'industrie. Ailleurs l'exploitation se fait en taillis composé.

Les futaies de l'Etat sont exploitées à l'âge de 80 ou de 100 ans ; ses taillis à 20 ou 30 ans, suivant leur essence et leur vigueur.

Les bois communaux et ceux des établissements publics soumis au régime forestier ont une étendue de 139 hect. 75, savoir :

Commune de Dangu	45 h. 75
Hospice de Gisors	94 h. 00
	139 h. 75

Digitized by Google

Ces surfaces exploitées dans l'année 1884 ont donné en produits principaux et en produits divers un revenu de 3,638 francs 80, soit en moyenne 26 francs par hectare.

L'exploitation a lieu à vingt-trois ans dans un cas et à dix-neuf dans l'autre.

Les bois des particuliers ou non régis par les agents forestiers couvrent ensemble 87,718 hect. 22.

Ces bois sont tous exploités en taillis simple ou en taillis sous futaie.

Sur les bons fonds, lorsque l'essence chêne domine, on écorce ; le produit peut être assez élevé ainsi qu'en témoignent les résultats ci-après d'une coupe de 20 hectares dans un taillis âgé de vingt ans :

Ecorce, 222 bottes de 35 l. par hectare.
Fagots, 1,115 par hectare.
Charbonnette, 50 stères par hectare.
Bouleau et autre bois à brûler, 23 stères par hectare.

Au prix de vente qu'avaient ces différents produits à l'époque où nous avons suivi cette coupe, le revenu brut moyen atteignait 53 francs par hectare et par an.

Cet exemple n'est pas applicable à la généralité des bois des particuliers ; la plupart en sont même bien éloignés.

Un assez grand nombre de fermes comprennent une petite étendue boisée que le fermier exploite une fois pendant la durée de son bail; c'est dire que ces bois sont exploités à neuf, douze et quinze ans; ils ne donnent que du bois de chauffage. Souvent lors de l'exploitation on est tenu à laisser en plus des réserves anciennes un certain nombre de baliveaux.

Les bouquets de bois attachés aux fermes sont générale ment composés d'essences médiocres ; on y rencontre bien quelques cépées de chêne ou de châtaignier, mais l'orme, le bouleau, le frêne, le peuplier tremble, le noisetier, le cornouiller, les épines, etc., dominent dans le peuplement.

Digitized by Google

C'est dans les pays découverts que ces boqueteaux se rencontrent ; dans le Lieuvin et dans le Roumois, on n'en voit guère car les haies vives fournissent au fermier son chauffage.

Les taillis dont il s'agit donnent un produit brut que l'on ne saurait porter à plus de 30 francs l'hectare.

Les bois appartenant aux particuliers comprennent aussi les plantations de pins qui ont été faites sur quelques versants et en particulier sur les coteaux de la vallée de la Risle.

Ces plantations sont éclaircies à plusieurs reprises, donnant ainsi du bois de chauffage comme premier produit. Les pins bien venus sont exploités à l'âge de 35 ans, et forment de bons poteaux télégraphiques. Pour en assurer la conservation on les injecte d'une dissolution de sulfate de cuivre (chantiers de Brionne).

Enfin, nous devons encore signaler les plantations de peupliers et d'aulnes qui ont été faites sur quelques points des vallées de l'Epte, de l'Eure et de l'Iton.

Le département de l'Eure est largement pourvu de bois, mais en dehors des expéditions faites par les gares du Fidelaire et de Lyre, et des produits de la forêt de Lyons et de Pont-de-l'Arche, tout semble utilisé sur place.

Les deux grandes forêts que nous venons de nommer sont les plus belles et les plus agréables à parcourir. Dans la dernière on trouve quelques endroits offrant des points de vue de toute beauté.

Les plantations de pins des environs de Brionne, visitées par une belle matinée, alors que les rayons du soleil levant pénètrent sous leur sombre feuillage, laissent aussi de délicieux souvenirs.

M. Antoine Passy portait le produit annuel des bois et forêts à 7 millions de francs. Nous ne trouvons dans la statistique de 1882, aucuns renseignements à ce sujet, mais les bois ayant certainement perdu beaucoup de valeur, nous ne sommes pas surpris de ne représenter la valeur d'une coupe annuelle que par la somme de 3,607,374 fr. 60.

Digitized by Google

Domaine de l'Etat	472,189 fr. 20
Domaines soumis au régime forestier .	3,638 fr. 80
Bois et forêts des particuliers.	2,631,546 fr. 60
Plantations spéciales et haies	500,000 fr. 00
	3,607,374 fr. 60

De la statistique de 1882, nous extrayons les données suivantes :

Etendue totale des taillis simples . .	52,626	hectares.
— taillis sans futaie.	42,821	—
— futaie feuillue . .	2,255	—
— futaie résineuse. .	2,661	—
	100,363	hectares.
(Y compris les périmètres)	113,192	hectares.
Production totale	460,199	mètres cubes.

PÉPINIÈRES

Les plus importantes de toutes les pépinières pour le département sont celles où l'on élève des pommiers destinés au remplacement ou à l'augmentation de l'étendue des plantations.

Si nous regardons comme juste le nombre des pommiers qui a été indiqué par l'administration des contributions indirectes (2,600,000 environ), nous calculerons que pour les remplacements à faire, ainsi que pour satisfaire actuellement à l'impulsion donnée aux plantations nouvelles, il faut produire 70,000 sujets au moins par an.

Les jeunes arbres passent en moyenne huit ans en pépinières ; avec les échecs, il faut admettre que celles-ci doivent contenir 600,000 jeunes arbres.

Chaque sujet occupant environ un demi-mètre carré, en comprenant en outre les allées, les chemins et les planches de semis, tout cela ne donnerait encore qu'une surface de 50 hectares au plus pour les pépinières de pommiers à cidre.

Digitized by Google

On en trouve à Evreux, à Bernay, et surtout au nord du Neubourg, vers Saint-Amand-des-Hautes-Terres et Hauville.

La valeur créée annuellement serait, au prix moyen de 3 fr. 50, de 245,000 francs.

Mais à côté de cette production spéciale, on trouve aussi dans les pépinières des arbres fruitiers divers, des arbres d'ornement, etc., etc. Nous pensons qu'il y a là une création annuelle d'une valeur de 50 à 55,000 francs.

OSERAIES

Le saule-osier est cultivé dans quelques vallées, particulièrement dans celle de la Seine, vers Pont-de-l'Arche, et dans celle de l'Eure, vers Acquigny.

Les arbres sont maintenus en souche basse ou têtards de $0^{m},20$ jusqu'à 4 pieds de haut ; le sol est entretenu par des sarclages.

Un hectare d'osier bien planté peut donner jusqu'à 500 bottes ou poignées par an, formant une valeur d'environ 800 francs.

La production totale annuelle dans l'Eure put atteindre 25,000 francs.

A la suite de ces productions, M. A. Passy énumérait encore le *produit des parcs et des jardins.*

Quelques parcs ont une certaine étendue : celui du château d'Harcourt par exemple. Leur production a été certainement comprise par la statistique dans celle des bois et forêts ; car en ce qui concerne les parcs anglais de faible étendue, leur rapport, s'il y en a un, est si faible que nous pensons devoir le négliger.

Digitized by Google

TERRAINS VAGUES ET BIENS COMMUNAUX

En l'an IX, les marais, bruyères ou terres vagues occupaient 25,136 hectares.

Lors de la confection du cadastre, les terres vagues représentaient. . . . . 17,243 hectares.

En 1851. . . . . 14,890 —

Et en 1879 . . . . . 11,439 —

d'après le relevé du Ministère des Finances sur les propriétés non bâties.

Ces surfaces improductives représentent seulement la cinquante et unième partie du territoire.

La presque totalité de cette étendue est formée des pentes crayeuses qui bordent les vallées et quelques vallons secs.

Presque partout la craie se montre à la surface, ne portant avec des genévriers qu'une herbe dure et grossière que les moutons ne broutent pas volontiers.

Comme on a fort bien réussi à le faire dans les environs de Brionne et de Montfort, on pourrait boiser ces versants avec des résineux, notamment avec le pin Laricio de Corse qui a fourni des preuves manifestes d'adaptation au sol de nature calcaire, en végétant d'une façon satisfaisante dans les savards de la Champagne pouilleuse.

Il n'y aurait en somme qu'un effort bien faible à faire pour mettre en valeurs les dernières terres vagues du département.

Les biens communaux ont une étendue totale de 6,456 hect. 86,06.

M. A. Passy en déterminait ainsi la répartition :

Prés	100 h.	32 a.	08 c.
Pâtures	1,287 h.	25 a.	00 c.
Landes et friches.	5,059 h.	28 a.	98 c.

Digitized by Google

Les *Friches communales* ont presque toutes été plantées de pommiers ; l'entretien des arbres ainsi que le partage des fruits se fait entre tous les intéressés (*par feu*).

Les friches sont parfois de fort beaux prés-vergers que les habitants des maisons voisines ont seuls le droit de faire pâturer par leurs animaux.

C'est sur ce terrain que se tiennent les fêtes patronales ou assemblées ; les danses des jeunes gens sous les pommiers, au son d'un orchestre improvisé, sont un charmant coup d'œil dont on jouit encore le dimanche pendant la belle saison dans quelques communes à l'ouest du département.

LA JACHÈRE ET L'ASSOLEMENT

M. A. Passy nous apprend avec la statistique de l'an IX que la jachère occupait au commencement du siècle 191,849 hectares. Le même auteur en 1868 n'en constate plus la présence que sur 45,137 hectares (chiffre de la statistique de 1862)... et il pense que le terrain qu'elle a perdu depuis 1800 avait été gagné par les céréales (32,573 h.), les prairies artificielles (62,464), les légumes secs (14,474), les pommes de terre et les betteraves (4,000), enfin par le colza (10,115 hectares).

Depuis que ces renseignements ont été publiés, des changements importants sont survenus dans la culture, mais la jachère n'a pas disparu ; nous croyons que M. Passy lui accordait en 1868 une trop faible étendue, car la culture n'a certainement pas reculé depuis, et cependant nous trouvons qu'en 1882, la jachère occupe 47,015 hectares.

La jachère nue, ou guéret franc, règne encore en souveraine dans la grande majorité des fermes du Lieuvin, où les herbes naturelles assurent l'alimentation (en foin) des animaux ; elle se retrouve aussi toute-puissante dans les contrées granifères

Digitized by Google

un peu sèches en été où l'on tient peu de bétail : la plaine de Saint-André, le pays d'Ouche, le plateau de Madrie; on l'observe plus rarement dans la plaine du Neubourg, le Roumois et le Lyons. Elle a complètement disparu des fermes du Vexin, ainsi que des communes voisines de Vernon, dans la vallée de la Seine.

Quelques baux à ferme prescrivent la jachère sur le tiers de l'étendue des terres labourables ; d'autres ne la rendent obligatoire que sur 1 p. 100. — Mais presque partout les propriétaires tolèrent les surcharges en cours de bail et ne se montrent exigeants sur la quantite de jachère qu'au moment où le fermier sortant doit céder l'exploitation à un successeur.

Deux assolements sont régulièrement pratiqués dans le département de l'Eure.

Le Lieuvin, le Roumois, la majeure partie de la plaine du Neubourg font revenir le blé tous les deux ans sur les terres cultivées. Partout ailleurs, on pratique la culture à trois saisons.

La limite des deux régions dans lesquelles l'assolement diffère est la suivante : la Charentonne, la Risle depuis Serquigny jusqu'à la Rivière-Thibouville, la route nationale de Paris à Cherbourg depuis cette commune jusqu'à la Commanderie, puis une ligne imaginaire partant de ce point et passant par Quittebeuf, Canappeville et Montaure, vers Elbeuf.

Partout les luzernes et les sainfoins sont comptés en dehors de l'assolement, mais le trèfle est toujours compris dans l'étendue assolée ; cependant un certain nombre de fermiers du Lieuvin gardant leurs tréflières pendant deux ans, les font suivre de deux céréales successives pour remettre la pièce dans la rotation.

L'assolement biennal comprend :

1re année. Jachère nue; transport du fumier en septembre ;
2e année. Blé.
Sainfoin et luzerne hors rotation.

Digitized by Google

Les fourrages verts annuels, les racines, l'avoine et le colza, sont faits en première sole sur une étendue qui varie du quart à la totalité. Les fermiers de la plaine du Neubourg ont même pratiqué pendant 20 ou 25 ans, sur certaines parcelles de leurs exploitations, la culture du colza alternant presque sans repos avec celle du blé ; l'épuisement de la terre a été rapide, car les tourteaux n'étaient jamais rachetés par le cultivateur, et il n'est pas étonnant qu'on ait à constater aujourd'hui l'insuccès des colzas.

L'assolement triennal comprend :

1re année. Jachère ; transport du fumier en septembre ;

2e année. Blé ;

3e année. Avoine.

Sainfoin et luzerne hors rotation.

Une pièce qui existe aux Archives départementales donne pour 1849 la répartition des cultures sur une ferme de 100 hectares aux environs de Pacy.

Blé	25 h.
Avoine	12 h. 50
Orge	12 h. 50
Pommes de terre, etc.	8 h.
Jachère nue	17 h.
Prairies artificielles	25 h.

Chaque fois que les racines ont pris la place de la jachère, la fumure est appliquée pour cette culture ; cependant les cultivateurs des petites exploitations gardent souvent une partie des fumiers pour les enfouir avant l'ensemencement du blé, afin de redonner un complément de fertilité au sol.

On trouve dans le département quelques fermes dans lesquelles la culture alterne est pratiquée ; nous en citerons deux exemples :

M. Pétel, à Surville, dispose ses cultures ainsi :

1re année. Racines ;

2e année. Céréales du printemps ;

Digitized by Google

3e année. Trèfle ;
4e année. Colza ;
5e année. Céréales d'automne.
Luzerne hors rotation.

M. Bonjean, sur les terres de la colonie agricole d'Orgeville, avait aussi adopté un assolement quinquennal ;

1re année. Racines ;
2e année. Céréales de printemps ;
3e année. Trèfle ;
4e année. 1/2 Trèfle — 1/2 fourrages verts annuels (1/2 fumure).
5e année. Céréales d'automne.
Sainfoin et luzerne hors rotation.

Ainsi que nous le verrons, la plupart des baux interdisent le dessolement et le dessaisonnement. Quelques fermiers ont obtenu de faire de la *culture libre* en cours de bail, mais ils doivent toujours néanmoins rendre les terres disposées en deux ou trois soles selon la coutume locale.

Depuis quelques années, les propriétaires sont devenus plus tolérants et n'exigent plus comme autrefois l'observation rigoureuse de certaines clauses que l'on inscrit encore dans l'acte, mais qui, si on y tenait la main, s'opposeraient à toute espèce de progrès en empêchant l'initiative du cultivateur de se faire jour.

PROCÉDÉS CULTURAUX, OUTILLAGE

Il n'y a rien de bien particulier à signaler au sujet des procédés spéciaux de culture en usage dans le département de l'Eure, aussi ne ferons-nous que quelques remarques générales.

Les fumiers de ferme viennent au premier rang des matières

Digitized by Google

fertilisantes employées ; malheureusement, ils ne sont pas l'objet de soins suffisamment entendus. En traversant les villages, on trouve souvent *des purins qui courent les chemins*, perdus pour la culture et nuisibles pour l'hygiène. Les fermes pourvues de fosse à purin et de cabinets d'aisances sont rares.

L'intensité des fumures varie avec les exploitations ; dans les plaines à céréales, elles ne dépassent guère 7,000 kilogrammes de fumier par hectare et par an.

Vers Pont-de-l'Arche et Criquebeuf, on emploie comme engrais les boues de ville provenant de Rouen.

Beaucoup de marcs de pommes sont perdus et seraient employés avec avantage à préparer des composts.

Les engrais verts commencent à être appréciés dans les environs du Neubourg.

Les engrais chimiques sont connus et appréciés presque partout, à l'exception peut-être du Lieuvin ; la plaine de Saint-André, celle du Neubourg et surtout le Vexin en font régulièrement usage.

La constitution de divers syndicats a, depuis trois ou quatre ans, donné une grande activité au commerce des engrais chimiques.

La chaux n'est presque pas employée dans le département ; on lui préfère toujours la marne qu'on rencontre dans le sous-sol ou dans des carrières à ciel ouvert. Les longs baux prescrivent ordinairement au fermier de marner toutes les parcelles du domaine pendant leur durée. On emploie la marne à des doses très variables : de 20 à 60 mètres cubes par hectare. Cet amendement revient à deux francs le mètre cube sur le lieu de l'extraction lorsque le travail se fait au moyen de galeries souterraines.

Les labours de jachère sont, ainsi que le dit M. Heuzé dans les *primes d'honneur*, au nombre de quatre : le guéretage, le retaillage, le remontage et le labour à blé.

La profondeur moyenne des labours ne dépasse pas 15 cen-

Digitized by Google

timètres, sauf dans les grandes exploitations. Les petits cultivateurs craignent de *remonter la terre amère*.

Dans les cantons de Saint-Georges-du-Vièvre, de Cormeilles, de Beuzeville, de Pont-Audemer, de Routot et de Quillebeuf les terres sont presque partout labourées en billons étroits ; cette méthode est logique lorsque les terres sont humides et qu'on ne peut les drainer, comme à Saint-Grégoire-de-Vièvre et à Lieurey, mais on doit la combattre partout où le sol est sain.

La charrue du pays est lourde et son versoir est trop court ; cette disposition est cependant appréciée du laboureur parce que la bande de terre est bien ameublie, mais cet ameublissement est obtenu par un véritable écrasement qui épuise beaucoup les attelages.

Dans le Lieuvin on trouve encore des charrues avec le sep et le versoir en bois. Dans le Vexin, les charrues tout en fer, les Brabants simples et doubles sont très répandus. La rasette serait employée avec avantage.

Les rouleaux en bois ou en fer, les herses triangulaires en bois, ou articulées en fer, les extirpateurs ou herses Bataille, sont employés pour achever la préparation du sol. Les contrées qui pratiquent le labour en billons n'emploient que la herse pour parfaire l'action de la charrue.

La petite culture fait les semis à la main ; les grandes fermes emploient des semoirs à grains et à engrais.

Les façons d'entretien des récoltes, binages et sarclages sont exécutées à la main presque partout ; on rencontre pourtant quelques herses à cheval employées dans les cultures de racines, et des buttoirs pour les colzas et les pommes de terre.

Les faucheuses se répandent de plus en plus ; elles sont surtout nombreuses dans le Vexin, le Roumois et la plaine du Neubourg.

Les moissonneuses sont en moins grand nombre ; cependant toutes les grandes fermes en sont pourvues. Le morcel-

Digitized by Google

lement du sol et la présence des pommiers retardent la propagation de ces deux instruments.

Les battages sont partout exécutés à la machine ; le fléau n'est plus employé que par la très petite culture ou par le battage du seigle destiné à préparer des liens.

Le battage est exécuté par des entrepreneurs ; il coûte généralement une trentaine de francs par millier de gerbes de blé battues; on nourrit en outre les deux hommes que fournit l'entrepreneur et on charrie l'eau et le charbon nécessaires à la machine.

Les travaux d'ensemencement au semoir et ceux de moissonnage mécanique sont depuis trois ou quatre ans l'objet d'entreprise du même genre. Pour le semis de blé, on paye environ cinq francs de l'hectare ; le cultivateur fournit l'attelage et la semence ; il nourrit en plus le conducteur de l'instrument qu'envoie l'entrepreneur.

Parmi le grand outillage de l'agriculture, c'est en résumé les batteuses d'abord, les faucheuses et les moissonneuses ensuite dont l'adoption a été la plus prompte.

L'amélioration de la charrue, bien pressante aussi, se fait bien lentement. Le petit cultivateur affecte un dédain absolu pour le brabant double et pour celui qui le mène.

Les grandes fermes du Vexin disposent généralement d'un outillage complet, comprenant tous les instruments aratoires et ceux qui servent à faire la récolte ou à son utilisation (hache-paille, coupe-racines, trieurs).

Les bons constructeurs jouent un rôle important dans la vulgarisation des outils perfectionnés : M. Pinel, au Thil-en-Vexin et M. Filoque, à Bourgtheroulde, doivent être cités à cet égard.

Les travaux des champs sont exécutés par des bœufs dans les fermes du Vexin et dans quelques exploitations voisines de la sucrerie de Nassandres ; partout ailleurs, la traction des instruments et des véhicules est confiée au cheval.

Dans les cultures étendues de betteraves à sucre, les bi-

Digitized by Google

nages à la main sont donnés par des tâcherons bretons ou belges.

Voici les renseignements que nous donne la statistique de 1882 à propos de l'outillage :

Le département de l'Eure renferme : 22,666 charrues simples et 555 bisocs ou polysocs ; 2,206 houes à cheval, 572 semoirs, 326 faucheuses, 422 moissonneuses, 376 faneuses ou râteaux à cheval, 1,130 machines à battre.

On trouve aussi 57 roues hydrauliques, 158 machines à vapeur et 18 moulins à vent : tous ces appareils sont utilisés par l'agriculture.

DRAINAGE ET IRRIGATION

Les drainages exécutés jusqu'à ce jour dans le département de l'Eure sont peu importants, ce n'est pas que l'étendue des terres à assainir ne soit considérable, mais c'est que le prix de revient de l'opération reste malgré tout très élevé.

Il y a ici plusieurs régions dans lesquelles le drainage ferait merveille ; celles qui souffrent le plus d'un excès d'humidité dans le sol sont : 1° dans le Lieuvin, un groupe de communes aux environs de Saint-Georges; 2° sur le plateau de Saint-André, un autre groupe de communes vers Chavigny-Bailleul ; 3° plusieurs points de la vallée de l'Epte ; enfin des superficies plus ou moins étendues, un peu de tous côtés.

D'après les notes qu'a bien voulu nous communiquer M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, l'étendue drainée au 1er janvier 1885 n'était que de 811 hectares 19 ares :

166 h. 68 drainés avec le concours de l'administration;
641 h. 51 drainés directement par les propriétaires.

Le coût moyen du travail aurait été de 350 francs par hec-

Digitized by Google

tare ; la plus-value moyenne de 460. D'où une augmentation (calculée) de revenu annuel de 23 francs.

En 1866, la surface assainie n'était que de 684 hectares 87.

Ces chiffres ne peuvent être présentés comme absolument exacts ; il est permis de croire en effet que des particuliers ont pu opérer des drainages sans que l'administration en soit avisée.

Nous devons faire remarquer aussi que le prix de revient pour les Ponts et Chaussées est inférieur à celui que déclarent les particuliers. — A Lieurey, par exemple, le travail exécuté en tuyaux de poterie de Lison, placés à $0^{m},80$ de profondeur dans des tranchées distantes de 10 mètres, et d'un fonctionnement garanti pendant cinq ans par l'entrepreneur ne peut être exécuté à moins de 550 francs par hectare (M. Lambert).

On a tenté de constituer en syndicat des propriétaires dans la plaine de Chavigny-Bailleul en vue de faire des travaux d'assainissement. Cet essai n'a pas abouti.

En dehors de l'assainissement ordinaire des terres cultivées, quelques desséchements importants ont été entrepris : celui de la vallée de la Risle à Conteville, par exemple ; les travaux ont été suivis d'un plein succès.

L'assainissement du Marais-Vernier entrepris déjà en 1617, est poursuivie par un syndicat fondé en 1835, mais qui est resté longtemps inactif. Cette association dispose aujourd'hui d'un budget annuel de près de six mille francs ; son action s'étend sur 2124 hectares.

Divers travaux ont été exécutés par les Hollandais au XVIIe siècle : la construction d'une digue et l'ouverture de deux grands fossés de décharge ; ces ouvrages sont ou devenus inutiles (la digue de 1617), ou ils ont perdu de leur efficacité ; un seul des canaux, celui de Saint-Aubin-sur-Quillebeuf est resté et est soigneusement entretenu ; il conduit les eaux dirigées à la Grande-Mare jusqu'à la Seine ; des vannes fermées aux marées hautes empêchent les eaux du fleuve d'y pénétrer,

Digitized by Google

mais les riverains se plaignaient souvent de l'irrégularité de leur fonctionnement.

Pendant l'hiver une assez grande partie de l'ancien Marais est submergée ; en été, la sécheresse nuirait si on laissait au contraire s'abaisser au-dessous d'un certain niveau les eaux de la Grande Mare.

La partie des herbages comprise entre la digue des Hollandais et la digue actuelle du fleuve est d'excellente qualité ; mais on craint toujours que cette digue ne soit pas suffisamment résistante, et si elle venait à être bouleversée dans une tourmente, une étendue considérable de ces herbages pourrait disparaître en quelques heures sous l'effort des eaux.

Dans sa *Notice agricole sur le département de l'Eure*, M. Heuzé signale, avec la statistique de 1852, la présence de 6,230 hectares de prairies irriguées.

L'*Enquête agricole* de 1866 portait la surface des prairies arrosées à 15,000 hectares.

La statistique décennale de 1882 nous donne les renseignements suivants que nous avons déjà cités :

Prairies irriguées naturellement par les crues.	5,643 hectares.
Prairies irriguées à l'aide de travaux spéciaux.	4,995 —
Ensemble :	10,638 hectares.

Sur cette étendue, 2,437 hectares 69, 39 seulement sont arrosés en vertu de droits consacrés par des actes authentiques consacrant la propriété des prises d'eau. (Note fournie par M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.)

Les usines sont nombreuses sur toutes les rivières du département (en l'an IX, on en citait 928), aussi la réglementation des eaux a-t-elle occasionné de nombreux arrêtés préfectoraux, en vue de délimiter les intérêts réciproques de l'agriculture et de l'industrie. Des syndicats formés par les intéressés existent dans presque toutes les vallées ; leur action

Digitized by Google

s'applique soit au cours d'eau tout entier, soit à une partie de ce cours.

D'une façon générale, les irrigations se font du 15 mars au 15 juin et du 15 juillet au 15 septembre, pendant vingt-quatre ou trente-six heures par semaine (du samedi soir au lundi matin). Chaque propriétaire dispose de l'eau pendant un nombre d'heures fixé par le *Règlement du Syndicat.*

Les irrigations du printemps ont pour but la fertilisation des fonds ; les arrosages d'été ont pour effet de rafraîchir le terrain et d'assurer la végétation des regains.

Dans nombre de cas, l'écoulement de l'eau dans un bras de rivière étant entravé, l'eau déborde et couvre la surface ; c'est la submersion.

Dans d'autres endroits, l'eau est amenée dans des canaux et des rigoles d'arrosage ; c'est le déversement pratiqué chaque fois que la configuration du sol permet de l'établir. Le rigolage est plus ou moins bien exécuté ; le tracé et l'entretien des canaux est toujours fait à la main.

Dans quelques prairies, celles de Navarre, près Evreux, par exemple, le sol a été disposé en planches en ados, formant plusieurs étages successifs, de façon à pratiquer l'arrosage par reprises d'eau.

Malheureusement, dans nombre d'endroits, si on a assuré l'arrivée de l'eau, on a oublié d'ouvrir des rigoles de colature, et la prairie souffre d'une humidité persistante, qui cause par places l'apparition des joncs.

INDUSTRIES AGRICOLES. — DISTILLERIES

C'est en 1859 que fut fondée la première distillerie d'alcool de betteraves dans le Vexin ; cette région possède actuellement six établissements : Guitry, Tourny, Villers-en-Vexin, Cantiers, Farceaux et Guiseniers.

Digitized by Google

Une distillerie a été installée à Bacquepuis, près Evreux ; elle n'a jamais marché régulièrement : on a essayé, en 1887 et en 1888, d'y traiter des topinambours.

Les producteurs d'alcool sont des cultivateurs traitant les betteraves qu'ils récoltent sur leurs terres ; le département, ne possédant pas d'appareil à rectifier, les phlegmes sont livrées soit à Bonnières, en Seine-et-Oise, soit à Chaumont-en-Vexin, dans l'Oise.

En 1880-1881, les six distilleries avaient travaillé 7,384,000 kilogrammes de racines, qui ont donné 3,241 hectolitres d'alcool pur, soit 4 l. 69 d'alcool par quintal de betteraves.

Les bouilleurs de cru ont traité dans la même campagne :

18,842 hect. de cidre ou de poiré donnant	697 hect. d'alcool.
28,431 hect. de marcs ou de lies	415 —
Soit ensemble :	1,112 hectolitres.

d'alcool obtenu sous forme d'eau-de-vie marquant 55 degrés.

SUCRERIES

La première sucrerie fondée dans le département a été construite en 1865.

On compte actuellement deux sucreries dans le Vexin et une dans l'arrondissement de Bernay ; une quatrième a disparu.

L'usine d'Etrépagny a deux râperies ; c'est la plus importante des trois.

Toutes sont montées de façon à traiter la betterave par la diffusion ; Etrépagny ne filtre plus les jus au noir mais avec les filtres Puvrez.

En 1880-1881, les fabriques, au nombre de quatre à ce moment, ont traité 70 millions de kilogrammes de betteraves ; elles en ont extrait 3,842,515 kilogrammes de sucre et

Digitized by Google

2,646,870 kilogrammes de mélasse, ce qui représente au total 5,729,246 kilogrammes de sucre.

Aujourd'hui, par l'adoption de procédés de fabrication perfectionnés, la quantité de mélasse à traiter après la campagne est moins forte, et on les traite mieux.

La création des sucreries et des distilleries a fait faire des progrès considérables aux régions dans lesquelles elles ont été établies : la jachère y a disparu ; le bétail est plus nombreux : la culture est plus intensive.

FÉCULERIES

M. A. Passy signale la présence de plusieurs féculeries dans le département de l'Eure en 1868 ; à l'heure actuelle, il n'en existe plus une seule.

HUILERIES

Les usines de Beaumont-le-Roger et de la Rivière-Thibouville écrasent les graines de colza récoltées dans la plaine du Neubourg et le Roumois. Les tourteaux, malheureusement, sont, dans la plupart des cas, expédiés au loin.

MOULINS A FARINE

M. Heuzé, dans les *Primes d'honneur*, signale la présence de 434 moulins à farine ; quelques-uns de ces moulins sont très importants et ne travaillent que pour Paris et Rouen ; d'autres, les plus nombreux, situés sur les petites rivières, n'ont que deux ou trois paires de meules et travaillent *à la somme* pour les fermes voisines, et surtout, maintenant, pour les boulangers de la campagne, car l'habitude de cuire le pain à la ferme disparaît de jour en jour.

Digitized by Google

FROMAGERIES ET BEURRERIES

Ces établissements, nombreux dans le département, mettant en œuvre un produit animal, le lait, nous les étudierons plus tard.

INDUSTRIES DIVERSES

On trouve, en outre, un grand nombre d'établissements industriels ayant des rapports étroits avec le sol ou avec la culture. Nous signalerons dans cet ordre d'idées : l'extraction des pierres, les fours à chaux, les tuileries, les scieries mécaniques, les teilleries de lin, etc., etc., qui occupent un grand nombre de bras.

Nous aurions aussi à mentionner, comme alliés à la culture, le tissage et la rubannerie de coton, qui existent encore dans quelques campagnes, où ils occupent, pendant la mauvaise saison, un certain nombre de petits propriétaires ou d'ouvriers ruraux (Lieuvin et environs d'Elbeuf).

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE

PRODUCTIONS ANIMALES

ESPÈCE CHEVALINE

En l'an IX, le département de l'Eure comptait 29,181 chevaux ou juments et 352 poulains,

En 1814.	Mâles.	Femelles.	
Chevaux de trait.	20,865	8,367	soit ensemble 30,632 animaux de tous âges.
Carrossiers . . .	68	50	
Chevaux de selle.	939	343	

En 1837	51,150	têtes de l'espèce chevaline.	
1852	54,283	—	—
1866	57,585	—	—
1882	51,771	—	—

représentant 29 étalons, 23,091 chevaux de trait entiers, 12,393 chevaux de trait hongres, 619 poulinières, 7,483 juments de travail, et 8,518 poulains ou pouliches, d'une valeur totale de :

21,283,537 francs.

L'Eure est un pays de production et d'élevage.

La production se fait surtout dans l'arrondissement de Pont-Audemer.

La production du cheval de remonte ayant causé de nombreux déboires aux cultivateurs à cause des exigences des commissions d'achat, les propriétaires de juments se tournent

Digitized by Google

de plus en plus vers la production du cheval de trait dont la vente est plus assurée et plus avantageuse.

Quelques prix élevés payés par les Américains pendant ces dernières années ont encore encouragé davantage la culture à ne s'occuper que du gros cheval ; les populations, par l'entremise du conseil général, ont demandé et obtenu que des étalons de trait soient placés dans toutes les stations de monte. Il est regrettable que la satisfaction donnée ne soit pas complète : ces étalons ne répondent pas toujours au véritable type percheron que l'on aurait intérêt à produire ici ; ce sont souvent des croisés Norfolk ou des Boulonnais.

L'administration des haras a dans le département six stations de monte dans lesquelles se trouvent :

	Pur sang.	Demi-sang.	Trait.
Pont-Audemer		3	1
Cormeilles		2	2
Beuzeville		2	1
Menneval	1	2	1
Evreux		4	1
Étrépagny		2	1
	1	15	7

L'industrie privée ne met jamais à la disposition des propriétaires de juments que des étalons de grosse race.

(Le haras de Dangu près Gisors appartenait aussi à l'industrie privée ; il a disparu il y a trois ou quatre ans, les cultivateurs y trouvaient des étalons pur sang de haute valeur.)

Les juments poulinières des environs de Beuzeville sont percheronnes, cauchoises ou croisées, quelques-unes sont massives et sans distinction, elles ont souvent un ventre énorme ce qui tient un peu à leur fonction il est vrai, mais aussi au genre de nourriture qu'elles reçoivent.

La robe gris pommelé est la plus répandue.

Dans l'ancienne abbaye du Bec, près de Brionne, on a créé un dépôt de remonte militaire assez important, mais les che-

Digitized by Google

vaux que l'on y trouve ne viennent pas du département de l'Eure.

Le département de l'Eure comptait

6,807	ânes et mulets	en l'an IX
5,961	—	en 1837
7,839	—	en 1852
9,233	—	en 1866

59 bêtes de race mulassière et 8,774 ânes en 1882 valant ensemble 947,400 francs.

Depuis le commencement du siècle, le nombre des mulets a toujours diminué, tandis que celui des ânes augmentait.

ESPÈCE BOVINE

Les animaux de l'espèce bovine tiennent une place importante parmi les productions agricoles de ce pays.

En 1800, l'Eure possédait 50,869 bêtes à cornes comprenant 180 bœufs, 38,017 vaches et 12,672 veaux.

En 1837, nous trouvons pour le total de l'espèce 103,745 dont 430 bœufs, 80,415 vaches et 22,900 veaux.

En 1852, 147,547 têtes d'après M. A. Passy, et 93,458 seulement d'après M. Heuzé (*Primes d'honneur*) ; le même auteur donne 110,415 têtes pour 1866.

La statistique de 1882 nous donne les renseignements suivants :

Total général des existences : 131,601, comprenant :

Taureaux . . .	1,423	Valeur totale	557,816 fr.
Bœufs travail. .	488		262,544 —
Bœufs engrais .	2,380		1,163,820 —
Vaches	81,149		28,239,852 —
Bouvillons. . .	2,904		586,608 —
Génisses. . . .	18,896		3,514,656 —
Guines	24,362		2,574,183 —
	131,602	Têtes valant ensemble :	36,899,479 fr.

Digitized by Google

Les animaux de l'espèce bovine qui sont exploités par les cultivateurs du département appartiennent pour la presque totalité à la race normande.

C'est dans le canton de Lyons-la-Forêt, dans le Vexin et dans les environs de Cormeilles, qu'on attache le plus de soin à la reproduction et où les animaux présentent la meilleure conformation. Dans toutes les autres régions de l'Eure, on trouve des bestiaux communs, maigres, à poitrine serrée, mais néanmoins partout les vaches sont assez bonnes laitières.

Les croisements Durham ne sont pas du goût des cultivateurs ; ils ont bien raison de maintenir à l'état de pureté la race normande si bien douée de l'aptitude laitière, mais ils devraient s'attacher à rendre leurs animaux plus précoces, à améliorer leur conformation. La constitution du Herd-Book aidera beaucoup à ce perfectionnement de la race.

Si nous tenions à signaler tous les représentants des types étrangers à la région, il faudrait citer quelques étables peuplées de vaches hollandaises, les bœufs charolais des grandes fermes du Vexin, ainsi que les animaux Durham-manceaux que l'on engraisse en été dans les prés d'embouche, ou en hiver avec les pulpes de distillerie ou de sucrerie.

Grâce à la situation géographique et économique du département, toutes les spéculations, auxquelles se prête l'espèce bovine, s'y rencontrent :

1° La production du lait pour la vente ;
2° La préparation du beurre et du fromage ;
3° L'engraissement des veaux ;
4° L'élevage ;
5° Le commerce des vaches amouillantes ;
6° L'engraissement des animaux adultes.

La vente du lait pour la consommation locale se rencontre aux environs de toutes les villes. La spéculation est en tous points la même que celle qu'exercent les nourrisseurs de

Digitized by Google

Paris ; les frais sont moindres et le prix de vente est beaucoup plus faible, et de plus l'exploitant-laitier est en même temps cultivateur d'une ferme parfois très étendue.

Ces étables laitières peuvent se recruter par l'élevage des génisses ou par l'achat des bêtes amouillantes. Les deux cas s'observent aux environs d'Evreux, mais on peut remarquer lorsque l'étable se renouvelle par des achats que la provenance des animaux a eu une grande influence sur la manière dont ils se comportent. Les vaches originaires du département de la Manche deviennent peu après leur importation d'une maigreur extrême tout en fournissant un lait très abondant ; c'est le changement de milieu qui est la cause de cet amaigrissement ; de l'herbe, la vache passe à l'étable et ce n'est pas sans une souffrance qu'accentue le changement de climat. Les animaux provenant de contrées moins favorisées, du pays d'Ouche par exemple, ne présentent jamais les mêmes symptômes de souffrance, mais il faut noter que les vaches de cette origine sont généralement moins laitières.

Dans ces étables, les bêtes sont gardées trois, quatre ou cinq ans, suivant leur qualité, puis engraissées sur place dans les fermes importantes, qui achètent aussi les vaches réformées par la petite culture voisine, pour les soumettre à l'engraissement.

Les producteurs de lait vendent les veaux à l'âge de huit jours ; les mères, du vêlage à l'égouttement, donnent en moyenne 9 litres de lait par jour, et au total dans l'année, 2,700 ; certaines vaches, bonnes laitières, arrivent à donner 3,200 litres par an.

Le lait est vendu en ville, livré chez le consommateur, au prix moyen de 0 fr. 20 le litre ; pour ne pas avoir à s'occuper du détail de la livraison, quelques cultivateurs vendent la traite à la ferme, à raison de 0 fr. 15, à des personnes qui le portent en ville à leurs risques et périls.

La production du lait pour l'exportation est faite dans des conditions culturales identiques.

Digitized by Google

Le commerce en gros pour l'envoi à Paris est d'une grande importance ici. La laiterie Arnoult ramasse journellement en hiver 50,000 litres de lait ; — par suite de ses marchés, elle en reçoit 75,000 par jour en été, mais alors une partie reste dans les dépôts les plus éloignés de Paris, où elle est utilisée à la préparation du beurre et du fromage blanc, ainsi qu'à l'engraissement des porcs.

La question du prix des transports explique seule la délimitation du rayon d'approvisionnement. Les lieux d'expédition les plus éloignés sont sur les différentes voies ferrées :

Étrépagny.	à 85	kilomètres.
Gaillon	à 94	—
Evreux.	à 108	—
Nonancourt.	à 97	—

Les dépôts de Bueil, de Vernon et d'Etrépagny sont les plus importants du département.

Le ramassage est fait dans les campagnes deux fois par jour dans un rayon de 10 à 12 kilomètres autour du lieu d'expédition ; quelques tournées sont plus étendues, mais alors la laiterie organise des relais.

Les prix d'achat en été et en hiver présentent généralement une différence de 2 centimes par litre. Selon les circonstances, on trouve 0 fr. 10 et 0 fr. 12, 0 fr. 11 et 0 fr. 13, 0 fr. 12 et 0 fr. 14. Les quantités livrées par les fermiers sont inscrites journellement ; la paye se fait tous les mois.

L'achat du lait en vue de ces expéditions représente environ 2,500,000 francs, payés chaque année dans les mains des cultivateurs.

Autrefois, en été, lorsque les expéditions étaient ralenties ou entièrement suspendues, on fabriquait avec le lait du fromage de Brie ; mais le prix de vente à la halle, de juillet en septembre, a fait renoncer à cette spéculation. Actuellement, tout le lait non expédié est passé aux écrémeuses cen-

Digitized by Google

trifuges, et l'on prépare du beurre que l'on vend en gros, aux halles à Paris, de 3 à 4 fr. 50 le kilogramme. Tout le lait écrémé est consommé par des porcs ; certains dépôts de laiteries comptent jusqu'à 200 animaux dans les porcheries qui leur sont annexées.

On se sert dans ces dépôts des écrémeuses Laval et Lefeldt.

La production du lait peut encore se prêter à une autre spéculation : l'envoi direct du producteur au consommateur résidant à Paris.

Ce commerce spécial nécessite un matériel approprié, mais le fermier qui trouve un semblable débouché est largement dédommagé de ses avances par le prix élevé qui lui est accordé. Nous connaissons plusieurs exemples de cette spéculation dans le Vexin ; les fermiers livrent le lait aux gares les plus voisines au prix de 0 fr. 30 le litre. Cette combinaison ne peut être réalisée qu'à la condition de fournir du lait de première qualité et d'avoir à Paris un commissionnaire répartiteur d'une probité absolue.

Dans certains cantons, celui de Pacy-sur-Eure entre autres, la vente du lait et *l'engraissement des veaux* ont lieu dans les fermes voisines les unes des autres : question d'aptitudes ou de goût chez les cultivateurs, car si ces deux spéculations existent en même temps dans les mêmes localités, c'est qu'elles donnent un même résultat final. Un cultivateur nous disait avoir renoncé à l'engraissement du veau le jour où il avait obtenu de la laiterie une augmentation de 0 fr. 01 par litre. Certainement l'engraissement paye le lait plus cher que le commerce d'exportation, mais cette différence doit compenser le temps qui se trouve employé à faire boire les veaux et les risques que l'on court.

Un veau acheté à huit ou dix jours de 30 à 50 francs, selon sa force, peut, s'il réussit bien, peser 350 (175 kilogrammes) trois mois après.

Pendant l'engraissement, la consommation moyenne journalière est d'environ 14 litres de lait. Dans certaines com-

Digitized by Google

munes, pendant les derniers jours, on fait absorber quelques œufs à l'animal au milieu de la journée.

Une bonne vache laitière peut engraisser trois veaux pendant une lactation.

On est toujours très prudent avec les veaux achetés pendant les premiers jours, car les vendeurs, avant de les conduire au marché, leur font souvent absorber de l'eau froide, qui les gonfle et leur donne meilleur aspect ; à la suite de ce traitement, on pourrait provoquer des accidents si on agissait sans prévoyance ; puis le lait, *plus ou moins vieux*, qu'on leur donne pourrait occasionner des diarrhées si on ne les y habituait avec précaution.

Les mâles engraissent moins rapidement que les femelles, car ils se tourmentent. Tous sont portés au marché au moment où l'anémie est presque complète.

Les cultivateurs croient avoir remarqué que les veaux sont plus blancs dans les localités où le sol est calcaire, aussi quelques-uns ont-ils pris l'habitude de disposer une couche de marne sous leurs animaux.

Cette spéculation est surtout pratiquée dans les cantons de Gisors, de Vernon, de Pacy, de Saint-André, de Nonancourt, de Verneuil et de Damville ; on la retrouve aussi, mais avec moins d'importance dans les cantons de Brionne et de Routot, où la boucherie d'Elbeuf et de Rouen vient les acheter.

Les marchés de Verneuil et de Gisors ainsi que celui de Nonancourt sont les mieux approvisionnés : on y trouve jusqu'à 150 veaux dans un seul marché.

Le *Bulletin du Ministère de l'Agriculture* nous indique dans son fascicule de *Statistique annuelle* que les provenances du département de l'Eure au marché de la Villette sont en moyenne de 25,000 veaux gras chaque année.

Si nous ajoutons à ce chiffre ce qui est nécessaire pour la consommation locale, et ce qui est vendu pour Elbeuf, Rouen et Trouville (dans la belle saison), nous pouvons porter à

Digitized by Google

50,000 le nombre des veaux qui sont préparés chaque année pour la boucherie dans le département de l'Eure.

L'industrie beurrière est connue et pratiquée partout dans le département ; elle a pour objet de satisfaire la consommation locale, mais elle produit aussi pour l'exportation.

Les petits beurres vendus sur les marchés, aux environs des villes et des bourgs, sont presque toujours dépourvus de finesse.

L'alimentation défectueuse des vaches laitières ; le peu de propreté apporté à la traite ; l'installation peu propice des laiteries qui souvent servent en même temps de magasin pour toutes espèces de choses ; l'habitude que l'on a d'écrémer tardivement des laits déjà piqués, ou de provoquer l'ascension de la crème par le chauffage ; un matériel insuffisant et souvent mal nettoyé ; le délaitage fait avec des eaux impures : toutes ces imperfections sont parfois réunies, ce qui explique la médiocrité du prix auquel le beurre est quelquefois vendu (0 fr. 85 à 1 fr. 70 le demi-kilogramme).

Nous avons, au contraire, rencontré des cultivateurs chez lesquels toutes les précautions sont prises pour assurer la qualité du produit ; détailler ces mesures nous semble superflu, il suffit de prendre le contre-pied de ce que nous venons de dire. La région dans laquelle on obtient les meilleurs beurres de ferme est le pays de Lyons.

La consommation locale achète la presque totalité de ce qui est apporté au marché de la ville par les cultivateurs ; mais dans plusieurs chefs-lieux de cantons, des courtiers achètent de grandes provisions qu'ils fondent et salent ensuite pour l'exportation. C'est ce que l'on observe pour les marchés hebdomadaires de Routot et de Cormeilles ; dans cette dernière localité, la quantité de beurre vendu chaque semaine dans la belle saison varie de 5 à 8,000 kilogrammes.

La grande industrie beurrière a débuté en France par l'installation qu'a faite M. Baquet à Vesly, près de Gisors, en 1881.

Digitized by Google

Tous les procédés de la fabrication danoise qui avaient été étudiés sur place, ont été importés : les écrémeuses centrifuges, la baratte danoise, le malaxeur, auxquels M. Baquet a joint la délaiteuse (inventée par lui-même), ont remplacé les anciens instruments et ont permis, grâce à la rapidité du travail, d'obtenir des produits de qualité supérieure et se vendant à un taux rémunérateur.

Le lait traité à Vesly est ramassé dans la campagne par des débardeurs, comme le font faire les laitiers en gros ; il est payé à raison de 12 ou de 14 centimes le litre, suivant la saison. Le beurre préparé est expédié chaque jour pour la vente aux halles de Paris ; le résidu des 1,000 litres de lait écrémé chaque jour est utilisé pour la préparation de fromages maigres et l'engraissement des porcs.

Trois autres grandes beurreries ont été installées dans le département, mais dans des milieux culturaux bien différents, car elles sont placées dans des pays d'élevage, à Thevray, dans le pays d'Ouche, à la Goulafrière, dans le Lieuvin, et à Saint-Ouen-de-Thouberville, dans le Roumois; ou le fabricant de beurre fait ramasser le lait, ou le cultivateur le porte à la beurrerie, en même temps qu'il reprend le lait écrémé, dont il se sert pour l'élevage des jeunes animaux. Chacun de ces établissements est installé de façon à pouvoir traiter chaque jour 3,000 litres de lait.

Les *fromageries* sont nombreuses dans le département de l'Eure. Celles de la Bonneville, de Caër, de Quittebeuf, du Tronquay, d'Ecardenville-sur-Eure, de Beaumont, etc., etc., sont importantes. On y traite chaque jour des quantités de lait variant de 800 à 2,500 litres.

Le lait est ramassé dans la campagne environnante par des débardeurs et payé à un prix variable de 9 à 14 centimes le litre, suivant la contrée ou la saison ; c'est ici une spéculation industrielle.

Les produits, fromages gras, demi-gras ou maigres (dans

Digitized by Google

ce cas, il va sans dire que l'on prépare aussi du beurre), sont livrés pour la consommation locale ou expédiés pour la vente aux halles de Paris.

Les fromages sont livrés frais ou affinés ; on fabrique ici plusieurs catégories : Brie, Bondon, Camembert, Pont-l'Evêque, Livarot, Mont-Dore, etc., etc. Nous ne croyons pas devoir détailler ici les procédés divers de fabrication.

Chaque fromagerie a comme annexe une porcherie, dans laquelle on entretient un nombre d'animaux proportionné à la quantité de petit lait dont on dispose.

Plusieurs de ces établissements sont accompagnés de moulins à farine appartenant au même propriétaire, ce qui fait que celui-ci engraisse des porcs aussi économiquement que possible (Saint-Aquilin-de-Pacy).

Dans plusieurs fromageries, le petit lait provenant de l'égouttement du caillé est reçu dans des bacs peu profonds, où on le laisse séjourner environ douze heures ; on recueille alors la petite quantité de crème qui s'est réunie à la surface, et on en prépare un beurre, de seconde qualité il est vrai, mais qui augmente néanmoins les bénéfices de l'industriel (Saint-Pierre-de-Cormeilles).

A côté de la grande fabrication, on rencontre presque toujours dans les fermes, soit la conversion complète de la traite en fromages pour la vente, soit plus simplement la préparation de la quantité nécessaire à la nourriture du personnel. Nous négligerons de parler de ce second cas, mais en revanche nous ferons remarquer que le premier mode de faire compte dans l'Eure des exemples assez nombreux dans lesquels, lorsque la direction de la chose est habilement menée, le cultivateur trouve un prix élevé de son lait; nous connaissons un de ces petits fromagers qui en retire ainsi 17 centimes du litre (M. Gibert, à Saint-Pierre de Cormeilles).

La *production et l'élevage* des animaux de l'espèce bovine s'observent dans tous les cantons du département.

Digitized by Google

Dans les régions laitières, l'élevage n'a pour but que le remplacement des vaches de l'étable à mesure qu'on les réforme ; tous les veaux mâles ou les génisses en trop grand nombre sont engraissés sur la ferme ou vendus à huit jours.

Dans les cantons herbagers du Lieuvin on élève tous les animaux naissant sur le domaine. Là, les femelles sont gardées jusqu'à trois ou cinq ans pour être, dans tous les cas, vendues amouillantes ; les mâles, castrés dans leur jeunesse, sont achetés à l'âge de deux ans ou de deux ans et demi par des herbagers qui les conduisent dans les prés d'embouche.

Sur les fermes des régions intermédiaires, comprises entre les deux précédentes, dans la plaine du Neubourg par exemple, tous les jeunes mâles sont engraissés pour la boucherie locale, mais en revanche toutes les femelles sont élevées.

Suivant donc le milieu que l'on considère, les procédés comme les résultats sont bien différents les uns des autres.

A l'ouest du département, les jeunes, vivant en liberté dans les herbages, font en général de bons animaux, mais desquels on pourrait obtenir de meilleurs résultats si on se préoccupait davantage de leur fournir en hiver une alimentation mieux appropriée à leur état de croissance.

Dans tous les cantons où la culture arable occupe la presque totalité de la surface, les jeunes sont élevés à l'étable, ne sortant que quelques heures chaque jour dans la belle saison pour être conduits au pâturage sur les prairies artificielles ; ce sont des conditions médiocres pour obtenir de bons résultats de l'élevage ; le manque d'exercice, une hygiène mal assurée à l'étable, une alimentation trop souvent insuffisante, voilà les principales causes pour lesquelles les populations bovines de ces contrées sont de médiocre qualité. — Il y a pourtant des exceptions à signaler : plusieurs étables du Vexin sont garnies d'animaux irréprochablement conformés, ayant au plus haut point l'aptitude laitière, bien qu'ils aient été produits et élevés loin des herbages ; un choix sévère des

Digitized by Google

reproducteurs, une bonne hygiène, une nourriture abondante et substantielle ont permis d'arriver à ces résultats.

Le *commerce des vaches amouillantes* n'est de quelque importance que dans les cantons de la partie occidentale du département, on les trouve toujours en grand nombre sur les marchés de Cormeilles, de Beuzeville et de Pont-Audemer, et dans les foires locales où des courtiers les achètent pour les expédier dans différentes régions et notamment aux environs de Paris.

L'*engraissement des animaux adultes* se pratique de deux façons bien différentes : à l'herbage ou à l'étable.

En parlant des prairies du département de l'Eure, nous avons dit plus haut comment on exploitait les prés d'embouche, il ne nous reste à dire qu'une chose : c'est que la spéculation porte toujours sur de *jeunes* bœufs. L'herbager réalise sur chacun d'eux un écart moyen de 120 francs entre les prix d'achat et de vente.

L'engraissement à l'étable se fait en hiver sur les grandes exploitations disposant d'une grande provision de racines fourragères ou pulpes provenant soit des sucreries de la contrée, soit d'une distillerie annexée à la culture. Il porte le plus souvent sur des vaches laitières hors d'âge ou réformées, achetées dans le pays ; quelquefois sur des bœufs de travail ou d'élevage provenant de la Sarthe, de l'Orne ou de la Mayenne.

Comme exemple typique de cette spéculation, un des plus intéressants à signaler était, il y a deux ans, celui de la ferme du Plessis-Sainte-Opportune tenu alors par M. Hermier. Ce cultivateur engraissait chaque hiver 200 bêtes à cornes donnant un écart moyen de 130 francs par tête. A cette spéculation, succédait l'engraissement au pâturage au piquet sur des trèfles, de 90 à 100 têtes pendant la belle saison ; on traitait ainsi trois cents têtes chaque année ; la ferme ne comptant pourtant que 150 hectares de terre il va sans dire que le fermier faisait des acquisitions importantes de farines et de tourteaux, et que la fertilité du sol s'accroissait sans cesse.

Digitized by Google

D'après le *Bulletin du ministère de l'agriculture*, le département de l'Eure n'enverrait guère que 2,000 bêtes grasses par an au marché de la Villette !

Il semble en effet que les cultivateurs locaux s'occupant très activement de la production du lait, et de ses transformations ainsi que de l'élevage, ne puissent se livrer en outre à des spéculations importantes sur l'engraissement; néanmoins nous inclinons à penser que le chiffre ci-dessus est trop faible, tout en tenant compte bien entendu de ce qui est livré à la consommation locale ou exporté pour Elbeuf, Rouen et le Havre.

Nous ne terminerons pas ces notes relatives à l'espèce bovine sans chercher à représenter par un chiffre l'importance des transactions auxquelles elles donnent lieu annuellement.

Nous pensons pouvoir dresser le tableau suivant :

Lait vendu par les producteurs	3 millions		
Veaux gras vendus par les producteurs (50,000 à 150 fr.)	7	—	1/2
Beurre vendu par les producteurs. . .	2	—	
Fromage —	2	—	
Profit sur les porcs gras, vendus par les producteurs.	1	—	
Vaches amouillantes, vendues par les producteurs.	1	—	1/2
Bêtes grasses, vendues par les producteurs (28,000 en 1882)	11	—	1/2
	28 millions		1/2

dans lesquels ne sont pas compris la valeur des produits *utilisés à la ferme*, ni les transactions locales faites sur les animaux entre les cultivateurs du département.

Aux archives du département de l'Eure nous avons trouvé quelques notes sur l'enquête beurrière et fromagère faite par le ministère de l'agriculture en 1874; nous les transcrivons ci-contre :

Digitized by Google

ENQUÊTE BEURIÈRE ET FROMAGÈRE 1874

	LOUVIERS	BERNAY	PONT-AUDEMER	ANDELYS	EVREUX	ENSEMBLE du DÉPARTEMENT
Nombre de vaches laitières.	11.190	12.603	16.491	14.177	27.688	82.149 vaches
Produit moyen du lait en litres	2.258	1.950	1.991	2.369	2.142	2.142 litres
Quantité de lait nécessaire pour 1 kilog. de beurre	27	27	31	28	29	28
Quantité de lait nécessaire pour 1 kilog. de fromage	10	10	18	17	12	13
Fabrication annuelle de beurre	397.716	913.900	743.688	787.397	1.000.000*	3.842.701k
Fabrication annuelle de fromage	30.428	88.552	73.313	100.996	100.000*	393.289k
Quantité de beurre vendu sur les marchés .	51.770	220.625	205.842	230.912	251.526	960.675k
Quantité de fromage vendu sur les marchés.	55.000	143.674	64.660	288.300	188.814	740.448k
Quantité de beurre consommé	230.262	463.405	495.606	340.871	645.802	2.175.946k
Quantité de fromage consommé	81.741	174.482	86.230	150.231	207.938	700.622k
Prix moyen du kilogramme de beurre. . .	2 fr. 68	3 fr. 00	2 fr. 37	2 fr. 80	2 fr. 71	2 fr. 71
Prix moyen du kilogramme de fromage. .	1 fr. 72	1 fr. 50	1 fr. 37	1 fr. 36	1 fr. 50	1 fr. 50

Chiffres donnés par la statistique.

Chiffres établis par calcul de proportion d'après les indications des 4 autres arrond.

* Il n'est porté que 1.000.000 de kilogrammes de beurre et 100.000 kilogrammes de fromage, à cause de l'engraissement des veaux qui tient une place considérable dans l'arrondissement d'Evreux.

Digitized by Google

Nous rapprocherons en outre de ce document les notes suivantes extraites d'un *Compte annuel sur l'état de l'agriculture dans le département* établi en 1814 :

« Sur les 39,800 vaches laitières portées sur le tableau statistique de 1814, il faut distraire celles qui nourrissent des veaux gras et celles dont le lait est employé aux usages variés de la table, de sorte qu'il ne reste que de 35,000 vaches beurrières qui, à raison de cinq litres de lait par jour pendant sept mois seulement, donnent 36,750,000 litres de lait, avec lequel on fabrique 735,000 kilogrammes de beurre, et des fromages qui, n'ayant point de qualité, ne sont point objet d'exportation.

« Le beurre et les fromages fabriqués dans les pays ne suffisent point à la consommation : on importe des départements de la Seine-Inférieure, du Calvados et de la Manche de 20 à 22,000 kilogrammes de beurre et de 12 à 15,000 douzaines de pavés, livarots, marolles et bondes de Neufchâtel, sans compter les fromages étrangers. »

Cette citation rend plus appréciables les progrès qui ont été accomplis.

ESPÈCE OVINE

L'exploitation des animaux de l'espèce ovine s'était développée rapidement dans le département de l'Eure pendant la première moitié du siècle, puis elle a diminué notablement depuis 1852, c'est-à-dire depuis l'époque où d'une part ont été passés les traités de commerce, et où d'autre part la culture ayant progressé dans certaines régions, la surface consacrée au pâturage des moutons s'est trouvée restreinte.

Les chiffres suivants en sont la preuve :

En l'an IX, le département comptait. . .	205,111	têtes
1804.	200,000	—
1837.	511,390	—
1852.	620,689	—
1866.	479,157	—

Digitized by Google

et en 1882 la statistique n'en trouve plus que 369,166 répartis ainsi au 30 novembre : 1,682 béliers, 103,889 brebis, 144,998 moutons, 45,294 agneaux de deux ans, 44,335 agneaux de un an, et 29,058 jeunes agneaux.

L'importance de cette spéculation varie selon les régions du département. C'est dans la plaine de Saint-André, dans les environs d'Evreux et dans le Vexin que l'on trouve les plus fortes troupes, de 300 à 1,200 têtes. Dans le Lieuvin, le Roumois et l'Ouche, les troupeaux ne comptent le plus souvent que de 60 à 150 têtes : parfois la bergerie moins peuplée encore, ne forme plus qu'une production accessoire, les animaux sont produits en liberté dans les prés-vergers.

Le département pratique l'élevage et l'engraissement.

Les bons troupeaux d'élevage (mérinos, métis-mérinos, dishley-mérinos) se trouvent à Gouville, à Villez-Champ-Dominel, et à la Neuvillette sur le plateau de Saint-André; à Tourny, à Gamaches, et à Guiseniers dans le Vexin.

Les moutons du Roumois et du Lieuvain sont des représentants de la race cauchoise pure ou croisée de Dishley ou de Southdown. (M. Davey, à Honguemare, a fait quelques croisements avec les Hampshiredown.) Partout ailleurs, c'est le type mérinos pur ou croisé que l'on rencontre.

Dans les bergeries élevant les mérinos et les métis-mérinos, les béliers employés pour la saillie sont souvent des élèves du cultivateur. Quelques éleveurs en louent au prix de 100 à 150 francs pour la saison; MM. Hellard, Legendre, Buffet, Fleury, Pithon et Doré louent ainsi chaque année un assez grand nombre de béliers à leurs voisins.

L'agnelage se fait partout de novembre à février.

Dans les petites bergeries, le fermier élève tous les animaux et vend aux bouchers de la localité ses moutons gras et ses brebis réformées.

Les grands troupeaux sont parfois conduits d'une façon différente, et le fermier vend ses élèves et ses réformes à des cultivateurs qui les engraissent.

Digitized by Google

Dans la majorité des cas, les brebis sont réformées lorsqu'elles ont donné deux agneaux.

Les troupeaux d'élevage pâturent les minettes au printemps; ils consomment aussi du trèfle incarnat, qu'on leur donne aux champs dans des râteliers; plus tard, on les conduit sur les prairies artificielles qu'on doit défricher et sur les chaumes. En hiver, à la bergerie, les animaux reçoivent des pois secs, des fourrages et des pailles, quelquefois des racines ou des pulpes, mais ces dernières sont plus souvent réservées, ainsi que les tourteaux et les farines, pour les animaux d'engraissement.

La préparation pour la boucherie se pratique de deux façons :

1° Dans certaines bergeries importantes, cette spéculation se pratique en hiver, et les animaux reçoivent, comme nous venons de le dire, des pulpes et des tourteaux; M. Toutain, à Doudeauville, engraisse ainsi chaque année de 12 à 1400 animaux.

Les grands engraisseurs reçoivent leurs troupes par l'intermédiaire de courtiers qui vont les acheter dans l'Oise, dans la Beauce et dans le pays de Caux. Ils revendent quelques petits lots dans le pays même pour la boucherie locale, mais ils se défont surtout de leurs animaux en grandes bandes, qu'ils font conduire au marché de Rouen, plus rarement à celui de Paris.

2° Les fermes d'étendue moyenne pratiquent l'engraissement d'une façon extensive, sur les chaumes, mais avec un complément de nourriture à la bergerie, ainsi qu'on le voit faire aux environs d'Evreux (fermes de Cambolle, de Melleville, etc.).

Dans ce second cas, les fermiers vont souvent acheter eux-mêmes leurs troupeaux dans la plaine de Chartres; ils tondent les moutons au printemps et les revendent par petits lots à la boucherie locale, au fur et à mesure qu'ils sont gras.

Le *Bulletin du ministère de l'agriculture* nous indique que le département de l'Eure n'envoie à Paris, sur le marché de la Villette, que de 6 à 8,000 moutons gras chaque année; il en

Digitized by Google

expédie certainement un nombre plus considérable au marché de Rouen. Il a été abattu 82,877 têtes pour la consommation locale en 1882.

En dehors du croît et de l'engraissement, les troupeaux fournissent encore de la laine et du fumier.

La laine payait autrefois le fermage, dit-on ; elle n'est plus aujourd'hui qu'un produit secondaire ; en mai 1885, les laines en suint ont été vendues de 70 à 80 centimes le demi-kilogramme, en qualité moyenne (de 50 à 90 centimes) ; il ne faut pas les estimer actuellement à plus de 1 fr. 80 et cependant la statistique de 1882 les porte à 4 fr. le kilogramme.

Cette même source d'informations nous apprend qu'en 1882, 311,605 animaux ont été tondus et ont donné 897,412 kilogrammes de laine, soit en moyenne 2k,880 par tête. La valeur totale des toisons aurait été de 3,589,648 francs. *L'annuaire statistique de la France* portait cette valeur à 7,000,000 francs pour 1881.

Les troupeaux fournissent des fumiers très estimés ; on leur demande souvent de fertiliser directement le terrain par le parcage.

L'obstacle que rencontre aujourd'hui la spéculation des troupeaux, c'est la difficulté qu'on éprouve à trouver des bergers dignes de ce nom.

Dans le *Compte annuel sur l'état de l'agriculture du département*, l'administration préfectorale, en 1814, résumait ainsi l'état de la production :

STATISTIQUE DES BÊTES A LAINE

Mérinos, 7,912 têtes donnant 31,648 kilogrammes de laine vendue 3 fr. 50 le kilogramme.

Métisses, 31,220 têtes donnant 93,660 kilogrammes de laine vendue 2 fr. 40 le kilogramme.

Indigènes, 195,400 têtes donnant 390,800 kilogrammes de laine vendue 1 fr. 80 le kilogramme.

Digitized by Google

« Les bergers sont pris dans la classe la plus chétive de la population, parmi les vieillards, les estropiés, les hommes qui ne peuvent pas travailler à la terrasse. Il n'y a que quelques propriétaires de troupeaux choisis qui tenant moins au salaire à accorder, prennent leurs bergers parmi les hommes propres à exercer une surveillance active et éclairée.

« Le parcage des moutons a lieu depuis la Saint-Jean jusqu'au mois de novembre au moyen de clayes qu'on dispose en forme carrée sur les terres à mettre en blés et qu'on change chaque jour de place.

« En rentrant à la bergerie, les troupeaux se nourrissent de paille qu'on a soin de disposer dans les râteliers, et le matin avant d'aller aux champs, on leur donne une ration de son et d'avoine, surtout aux brebis pendant l'allaitement. Depuis la Saint-Jean jusqu'au mois de novembre, ils doivent ramasser dans la plaine ce qui est nécessaire à leur nourriture. En général les cultivateurs nourrissent mal, sauf dans les années d'abondance lorsque le grain est moins cher.

« On estime que les 234,532 bêtes à laine dépensent 762,229 quintaux métriques de fourrages ou de menus paillers de blé, seigle ou avoine, 500,000 hectolitres de son, 400,000 hectolitres d'avoine. Les produits sont estimés à 156,350 agneaux et 516,108 kilos de laine, en outre les engrais et fumiers qui sont de la meilleure espèce, mais qui ne sont point objet de commerce parce que chaque cultivateur les emploie sur ses terres.

« Comme dans toute la Normandie, le parcours est en usage sur toutes les terres vaines et vagues, les bruyères et les terres en jachère. Les anciens règlements de la cour du Parlement de Normandie les fixaient à deux têtes de bétail par arpent non enclos, mais la culture des prairies artificielles a permis d'augmenter le nombre des troupeaux. »

Digitized by Google

En l'an IX, on signalait dans le département de l'Eure, la présence de 292 chèvres.

En 1837, 808; en 1852, 1452; et en 1882, 3020 têtes comprenant :

348 boucs, 2293 chèvres et 379 chevreaux.

Tous ces animaux appartiennent à des familles d'ouvriers agricoles, pour lesquelles la chèvre remplace la vache.

Le lait est toujours consommé par les enfants de la maison; les chevreaux sont vendus à la boucherie.

Quelques fermiers attachent une grande importance à la présence d'un bouc dans leurs étables de vaches!!!

ESPÈCE PORCINE

Dans le département de l'Eure, l'importance des spéculations sur les animaux de l'espèce porcine a peu varié.

En l'an IX, on constatait la présence de . .			36,646 têtes
1837	—	—	49,191 —
1852	—	—	43,764 —
1866	—	—	46,188 —
et en 1882	—	—	48,247 têtes

réparties ainsi : 545 verrats, 6,095 truies portières, 21,454 porcs à l'engrais, et 20,153 jeunes.

En 1814, l'administration préfectorale estimait que 120,000 porcs sont élevés chaque année dans l'Eure, que 10,500 suffisaient à la consommation et que les 11/12 étaient conduits vivants à Poissy et à Sceaux.

Les foires du Neubourg attiraient autrefois pour les jeunes animaux des acheteurs venant de loin, aujourd'hui l'exportation des jeunes est sans importance.

Le département ne produit pas beaucoup au delà de ce qui est nécessaire à la consommation de ses habitants. On ne trouve de courant commercial vers l'extérieur qu'aux marchés de Routot et de Brionne (pour l'approvisionnement de Rouen

Digitized by Google

et d'Elbeuf), et à Vernon les jours de foires; de plus, quelques expéditions au loin sont faites par les porcheries annexées aux dépôts de laiteries et aux fromageries.

A la Villette, c'est par quelques centaines seulement chaque année que se chiffrent les arrivages du département.

On exploite surtout les animaux de la race craonnaise, variétés normande et augeronne.

On a fait aussi de nombreux croisements en faisant saillir les truies par des verrats Berckshire ou Yorkshire, mais les produits trop avancés en croisement ou tachés de noir sont repoussés de la petite culture qui leur préfère les porcs normands purs, très lents à se développer il est vrai, mais qui atteignent un poids considérable et donnent une chair plus savoureuse que celle des porcs anglais.

La production des gorets se fait sur tous les points du département, mais seulement en proportion des remplacements à faire dans les porcheries d'engraissement.

L'engraissement lui aussi se fait partout; partout il suffit au besoin de la consommation locale qui, en 1882 a été de 3,820,000 kilogrammes représentant 47,915 têtes ayant une valeur de 5,922,000 francs.

Dans les fermes, soit que l'on ait une truie portière, soit que l'on nourrisse un ou deux porcs à l'engrais, l'alimentation reste toujours formée de pommes de terre cuites, d'eaux grasses ou de petit lait, de son et de farine d'orge.

Dans les grandes porcheries les animaux consomment du petit lait ou du lait seulement écrémé, avec des sons et des farines d'orge et de maïs; les porcs, souvent issus de croisements et soumis à un bon régime se développent en quatre ou cinq mois (depuis le jour de l'acquisition à trois mois) et gagnent parfois près d'un kilogramme par jour.

Digitized by Google

ANIMAUX DE BASSE-COUR

Tous les animaux de basse-cour sont élevés dans le département de l'Eure.

La *poule* a ici une importance considérable.

On en compte 850,859 en 1882, soit 30,000 de plus qu'au moment où M. Heuzé écrivait la notice des *primes d'honneur*.

Les races que l'on exploite sont : la poule commune, de beaucoup la plus nombreuse, celle de Houdan et celle de Crèvecœur.

L'élevage se fait sur toutes les fermes sans exception, mais jusqu'ici les appareils à éclosion ont été fort peu employés.

Presque toujours, poules et poulets sont vendus lorsqu'ils sont seulement en chair ; peu de fermiers se préoccupent de parfaire l'engraissement.

Le commerce des œufs donne une réelle importance à certains marchés cantonaux hebdomadaires. Dans la belle saison ; il s'en vend de 6 à 8,000 douzaines par semaine à Routot ; à Cormeilles, les plus forts marchés atteignent jusqu'à 14,000 douzaines. Dans cette dernière localité, les courtiers achètent pour l'exportation en Angleterre, exportation qui se fait par Honfleur, dont Cormeilles n'est pas très éloigné.

Le commerce de la volaille se fait sur tous les marchés, des acheteurs en expédient d'assez grandes quantités vers Paris, Elbeuf, Rouen et le Havre.

Dans certaines fermes les *dindons*, sont l'objet d'une production annuelle importante. La statistique de 1882 en a compté 33,564 dans le département.

Soit qu'on fasse couver les œufs, soit qu'on achète des jeunes, on en compose des troupes de 40 à 150 têtes que l'on conduit au pâturage sur les chaumes de blé, on vend ces oiseaux aux approches de Noël pour la consommation locale

Digitized by Google

ou pour l'exportation vers Paris, Rouen et surtout l'Angleterre.

L'élevage du dindon se fait plus particulièrement dans le pays d'Ouche et dans la plaine de Saint-André.

Les *oies* et les *canards* tiennent aussi une place importante dans la population de la basse-cour.

La statistique de 1882 signale la présence de 26,135 oies et de 37,400 canards.

Cette même statistique accuse l'existence dans le département de 4,158 *pintades*.

La production des *pigeons* (89,070) se fait dans les vieux colombiers du moyen âge qui existent encore en assez grand nombre, plusieurs peuvent abriter plus de 500 couples.

La colombine ou pigeonnée est très appréciée des cultivateurs qui l'emploient parfois en mélange avec des engrais commerciaux.

On élève des *lapins* sur toutes les exploitations rurales du département, soit pour l'alimentation du personnel, soit pour la vente au marché. On en exporte un certain nombre pour les mêmes destinations que la volaille.

La statistique de 1882 nous apprend qu'il y avait 327,143 lapins dans le département de l'Eure.

APICULTURE

D'après M. Heuzé, le département de l'Eure comptait 30,447 ruches.

La statistique de 1882 n'en a plus trouvé que 13,765. On en aurait retiré 36,335 kilogrammes de miel et 18,032 kilogrammes de cire, valant ensemble 177,000 francs.

L'annuaire statistique de la France indiquait encore 23,500 ruches dans le département en 1881.

C'est dans les environs de Damville que les ruchers sont les plus nombreux. Dans les concours du Comice de cette localité

Digitized by Google

nous avons vu de beaux produits de ces ruchers et goûté de l'hydromel bien réussi.

Nous ne quitterons pas les spéculations animales sans mettre en relief toute leur importance en réunissant dans le tableau suivant les valeurs qu'elles mettent en jeu (statistique de 1882) :

Espèce chevaline .	51,771 têtes.	22,230,937 francs.	
— asine . . .	8,833 —		
— bovine. . .	131,601 —	37,099,479	—
— ovine . . .	369,166 —	13,808,460	—
— caprine . .	3,020 —	56,231	—
— porcine . .	48,247 —	3,533,254	—
Animaux de basse-cour.		3,182,068	—
Valeur totale		79,910,429	francs.

Dans sa *Notice géologique* du département de l'Eure, M. A. Passy, en 1868, portait la valeur totale des animaux à 47,306,301 francs (les animaux de basse-cour n'y étaient pas compris). Il estimait qu'on en retirait un *revenu* de 53,024,016 francs, mais il n'explique pas sur quelles bases reposent ses calculs

En l'an IX, le bétail du département n'était estimé, d'après le rapport de M. Masson de Saint-Amand, préfet de l'Eure, que 14,596,856 francs ; sa valeur a plus que quintuplé depuis le commencement du siècle.

Digitized by Google

QUATRIÈME PARTIE

ÉCONOMIE RURALE

ÉTENDUE DE LA PROPRIÉTÉ ET DE LA CULTURE

L'étendue de la propriété et celle de la culture sont deux choses bien différentes ; la grande propriété peut exister avec la grande ou la petite culture ; inversement, la grande culture peut très bien exister dans un pays de petite propriété. Nous trouvons dans le Vexin des exemples de ce dernier fait, des cultivateurs faisant valoir 100 hectares de terre et ayant affaire à 15 ou 18 propriétaires.

On comptait en 1879, 199,338 cotes foncières (181,570 seulement d'après la statistique de 1882) réparties entre la grande, la moyenne et la petite propriété. Tandis que l'annuaire statistique de la France classe la propriété sur les bases suivantes : petite, 0 à 6 hectares ; moyenne, 6 à 50 hectares ; grande, 50 hectares et au-dessus, — la statistique de 1882 donne comme limites, 0 à 10, 10 à 40, 40 et au-dessus.

L'annuaire donne le tableau suivant :

De 0 à 10 ares	25,315 cotes foncières		178,084 h. de petite propriété.
— 10 à 20 —	23,819	—	
— 20 à 50 —	39,526	—	
— 50 à 100 —	30,919	—	

Digitized by Google

De 1 à 6 hectares	55,550 cotes foncières	} 213,708 h.	
— 6 à 10 —	7,360 —	} de moyenne	
— 10 à 50 —	8,041 —	} propriété.	
— 50 à 100 —	833 —	} 176,004 h.	
— 100 à 200 —	394 —	} de grande	
— 200 et plus —	172 —	} propriété.	
	193,990 cotes foncières pour 567,794 h.		

La statistique agricole de 1882 nous donne :

172,171 cotes de	0 à 10 hectares	représentant	229,140 hectares.
7,556 —	40 à 100 —	—	135,991 —
1,843 —	100 et au-dessus	—	196,596 —
181,570 cotes de propriété non bâtie.		représentant	561,727 hectares

La petite propriété est très commune dans les vallées cultivées ; elle existe là avec la petite culture, et le détenteur du sol en est aussi le cultivateur.

La moyenne et la grande propriété se partagent la plus grande partie de l'étendue des plateaux.

Les grands propriétaires font rarement valoir leurs terres eux-mêmes, ils les afferment, excepté, bien entendu, lorsque leurs domaines sont des bois.

Les cotes foncières correspondaient, d'après le travail de l'administration des contributions directes, à un impôt, en 1879, de 6,065,131 francs.

Cet impôt se répartissait ainsi :

	Propriété bâtie.	Propriété non bâtie.
En principal	655,544 fr.	2,682,714 fr.
En centimes départementaux. . .	360,544 —	1,499,779 —
En centimes communaux	190,063 —	676,487 —
Totaux.	1,206,151 fr.	4,858,980 fr.

L'impôt foncier moyen de la propriété non bâtie est en principal de 6,11 p. 100 du revenu net imposable, bien plus élevé par conséquent que le taux moyen calculé pour l'ensemble du territoire français. Le département serait donc

Digitized by Google

intéressé à voir exécuter la péréquation de l'impôt foncier ; il en retirerait un dégrèvement annuel de 711,000 francs. (Ce dégrèvement a été opéré depuis que ces lignes ont été rédigées.)

Le morcellement du sol est dans quelques contrées poussé à un degré bien nuisible. Dans les pays de petite propriété et de petite culture, ses inconvénients se font moins vivement sentir que sur les plateaux. Là, la grande culture, à outillage perfectionné, deviendrait à peu près impossible, si, par des locations faites à divers propriétaires, on n'arrivait pas à reconstituer de grandes pièces. Les fermes étendues, d'un seul tenant, sont très rares. Dans la plaine du Neubourg, on trouve des parcelles de terrain dont la superficie n'est que de 12 perches (88 mètres carrés).

Le morcellement du sol a été justement attaqué, car il n'offre que des inconvénients. Ici, les cultivateurs s'en plaignent très vivement et cependant on n'a guère procédé à des reconstitutions de grandes parcelles par des échanges ; nous n'en connaissons qu'un cas, celui de M. Buffet à la Neuvillette : ce cultivateur a réussi à reprendre sous sa main toutes les pièces autour de sa ferme.

On ne saurait accuser les lois de partage édictées en 1789 d'avoir poussé au fractionnement du sol, du moins en Normandie ; il y existait bien antérieurement, ainsi que le prouve l'acte relatif au fief de Rossel, cité par M. L. Delisle dans son étude sur *la Normandie au moyen âge :* ce fief qui comprenait 76 acres, comptait 110 parcelles réparties entre 39 individus. L'étendue moyenne d'une parcelle n'était donc que de 55 ares ; la propriété moyenne cultivée par chaque individu n'était que de 1 h. 55.

La grande culture se rencontre dans le Vexin et dans la région comprise sur le plateau du Neubourg entre Evreux, le Neubourg et Beaumont.

Dans le Vexin, nous connaissons deux fermes comptant

Digitized by Google

plus de 400 hectares chacune, celle de M. Doré, à Gamaches, et celle de M. Fleury à Guiseniers.

La moyenne culture exploite de 30 à 80 hectares de terre et occupe le plateau de Saint-André, le Lieuvin, le Roumois, l'Ouche et le plateau de Madrie. Les exploitants de cette catégorie sont les plus rebelles aux progrès.

La petite culture, plus industrieuse, se rencontre partout, mais surtout dans les vallées qu'elle occupe presque seule. Nous en citerons un des exemples les plus remarquables, celui de la commune d'Ezy.

Sur 20 exploitations agricoles, on en compte 18 de moins de 20 hectares :

8	exploitations de.	1 à 5	hectares.
3	—	5 à 10	—
7	—	10 à 20	—

L'une des deux autres fermes n'atteint pas 50 hectares et la dernière moins de 100.

A Ezy, sur les 20 chefs d'exploitation, on compte : 16 propriétaires-cultivateurs, 2 propriétaires tenant une partie de leurs terres en fermage, et 2 fermiers.

Au contraire, dans la très grande majorité des cas, la moyenne et la grande culture sont faites par les fermiers.

D'après M. Heuzé, il y avait en 1862 :

1,868 grandes exploitations (plus de 40 hectares).
2,363 moyennes exploitations (de 20 à 40 hectares).
22,587 petites exploitations (moins de 20 hectares).

La statistique de 1882 nous fournit les chiffres ci-après :

20,765	exploitations de.	0 à 1	hectare.
15,880	—	1 à 5	—
7,266	—	5 à 10	—
4,862	—	10 à 20	—
1,983	—	20 à 30	—
911	—	30 à 40	—
634	—	40 à 50	—

Digitized by Google

902	exploitations de.	50	à	100	hectares
345	—	100	à	200	—
58	—	200	à	300	—
12	—	300	à	400	—
7	—	400	à	500	—
2	—	500 hectares et au-dessus			

53,627 exploitations représentant 470,434 hectares.

On compte 42,177 exploitations cultivées par les propriétaires eux-mêmes (269,941 hectares) ;

515 exploitations dans lesquelles le produit est partagé entre le propriétaire et le cultivateur (4,556 hectares) ;

10,044 exploitations cultivées par des fermiers (195,937 hectares).

LE BAIL A FERME

On ne peut se rendre complètement compte des conditions culturales d'un pays sans connaître quels sont les usages suivis lorsque le propriétaire du sol en confie l'exploitation à un mandataire. L'étude des baux à ferme trouve donc naturellement sa place dans ce travail.

Nous n'avons pas à discuter le principe même du bail, ni à énumérer toutes les clauses que l'on y peut inscrire ; nous citerons cependant quelques conventions particulières empruntées à des baux que nous avons sous les yeux, afin de mieux faire comprendre quel esprit préside parfois à la rédaction du contrat.

La durée du bail est très variable, selon que l'on étudie tel ou tel canton du département ; malheureusement les baux longs sont rares. Voici à ce sujet les chiffres que nous fournit la statistique.

On compte dans l'Eure :

Digitized by Google

1,439 baux de 1 à 3 ans	représentant	7,556	hectares.
1,946 — 3 à 6 —	—	19,431	—
4,799 — 6 à 9 —	—	77,520	—
1,862 — de plus de 9 ans	—	91,430	—
soit : 10,044 baux	représentant	195,937	hectares.

L'usage des baux de courte durée a été établi par les propriétaires qui ne veulent pas engager l'avenir et renoncer ainsi à une augmentation possible du fermage ; telles étaient les idées qui ont prévalu longtemps et surtout pendant la période de 1850 à 1875 ; elles ont exercé une influence des plus regrettables sur l'état de la culture, car les fermiers, ne se sentant établis que pour peu de temps, se sont contentés d'exploiter les fermes sans les améliorer.

Depuis une dizaine d'années, les rôles sont renversés et il arrive souvent que ce sont les fermiers qui ne veulent pas souscrire des baux de longue durée.

Dans les contrées où l'assolement biennal est pratiqué, le bail n'engage les parties contractantes que pour 4, 8 ou 12 ans. Dans les exploitations soumises à l'assolement triennal, les baux sont de 3, 6 ou 9 ans.

Dans les cantons de Saint-André, de Pacy et de Gaillon, les locations de ferme sont faites pour une durée de 12, 15 ou 18 ans. Dans le Vexin, on trouve quelques contrats de fermage passés pour une trentaine d'années.

Le bail stipule généralement que le loyer sera payé en or, argent ou papier ayant cours. Les redevances en nature deviennent de plus en plus rares ; le payement en grains ne se rencontre plus, mais le fermier est parfois astreint à exécuter quelques charrois pour le propriétaire.

Nous ne connaissons aucun exemple de bail à loyer progressif ; ce genre de convention ne serait pas nouveau ici, et M. L. Delisle en a cité un cas remontant au moyen âge.

Dans ces dernières années, le prix du loyer a subi une dé-

Digitized by Google

préciation variant de 20 à 50 p. 100 ; quelques exploitations n'ont pas trouvé preneurs et les propriétaires ont dû ou les laisser en friches ou entreprendre de les faire valoir à leurs risques et périls.

Presque toujours le contrat interdit formellement au fermier le dessolement, le dessaisonnement et les surcharges ; le respect absolu de ces clauses s'est opposé aux progrès agricoles ; la production reste stationnaire dans les plaines à céréales et à jachères nues.

L'idée du propriétaire a toujours été de mettre le fermier dans l'impossibilité de nuire à la fertilité du sol ; les défenses absolues d'introduire des modifications dans l'assolement s'inscrivent encore aujourd'hui dans les baux, mais dans la pratique, on tolère des infractions de plus en plus nombreuses : c'est ainsi que les surcharges fourragères (dont le produit est consommé sur l'exploitation par un bétail plus nombreux qu'autrefois) sont toujours permises sur une partie, quelquefois même sur la totalité de la sole de guéret ; cependant le fermier rend toujours cette sole libre de toute production à son successeur.

Les sociétés locales d'agriculture et les agronomes d'initiative, ont émis, dans un petit traité des *Usages Locaux*, le désir de voir adopter quelques modifications en vue de faciliter l'entrée sur le domaine d'un nouveau fermier ; celui-ci, par exemple, aurait le droit de semer des fourrages dans les *mars* de son prédécesseur ou de lui racheter moyennant indemnité les prairies artificielles qu'il trouverait à sa convenance.

Quelques baux fort bien faits prévoient tous les cas qui peuvent se présenter à la sortie du fermier, établissent en conséquence les règles à suivre et le mode de procéder aux expertises qui pourront avoir lieu si le fermier entrant désire reprendre de son prédécesseur des prairies, des herbages, des constructions provisoires, etc.

L'insertion de clauses semblables dans tous les baux à ferme aurait le grand avantage de diminuer les à-coups qui

Digitized by Google

se produisent dans la culture à chaque fin de bail et de faire disparaître les procès qui ont lieu si fréquemment entre fermiers entrant et sortant.

Dans l'Eure, les baux sont toujours muets au sujet des améliorations à exécuter ; malheureusement il n'est pas sans exemple de rencontrer des propriétaires qui se refusent à prêter leur concours à des fermiers désireux de réaliser des améliorations parfois très pressantes. Nous avons été témoin du refus fait par l'un d'eux de concourir à l'établissement d'une fosse à purin. Sur notre conseil, le fermier lui avait cependant proposé ou : 1° de payer l'intérêt de la somme déboursée ; ou : 2° de faire faire la construction lui-même à condition que le bailleur lui rachèterait pour le prix coûtant à fin de bail; le fermier n'a essuyé qu'un refus ; pareille chose dénote la plus regrettable ignorance ou une bien grande insouciance chez le possesseur du sol.

Voici quelques clauses que nous avons relevées un peu au hasard dans différents contrats ; elles contribueront à faire apprécier à sa valeur exacte l'esprit qui préside à la rédaction du bail :

PREMIER BAIL

Manière de rendre les terres. — Le preneur s'oblige à cultiver les terres qui lui sont affermées, en bon père de famille et comme les voisins bons ménagers, et *à rendre un tiers des dites terres à mettre du blé lors de sa sortie* (canton de Gaillon).

DEUXIÈME BAIL

Mode de culture et de reprise des terres. — Le fermier devra labourer, fumer et cultiver les terres louées, comme font les meilleurs cultivateurs du pays, sans pouvoir changer l'ordre d'assolement pour quelque cause que ce soit. Il devra rendre les terres à la fin de son bail en mêmes quantités de soles et

Digitized by Google

de saisons qu'il prend lors de son entrée, et ainsi que le constate l'état des lieux.

Fourrages. — Il devra laisser à sa sortie la même quantité de luzerne, et du même âge que celle existant à son entrée, et toutes les pailles provenant de la dernière récolte.

Fertilisation. — Il devra convertir en engrais les mangers et paillers récoltés sur la ferme ; le tout devra être employé à l'amélioration des terres.

Coupes de bois. — Il se conformera à l'usage établi pour les tontes et coupes de bois sans avoir droit aux troncs des gros arbres.

Arbres fruitiers. — Il devra faire éplucher les arbres fruitiers et profitera du bois en provenant, mais les arbres morts appartiendront au bailleur.

Il lui est expressément défendu de faire de la luzerne dans les terres plantées.

Terres annexées. — Si le preneur loue des terres dépaillées pendant le présent bail, les paillers en provenant seront acquis à la ferme, sans pouvoir en distraire aucun (canton de Rugles).

TROISIÈME BAIL

Semis de fourrages. — Le preneur pourra pendant le cours de son bail semer dans les blés des petites graines, et dans la dernière année de sa jouissance, le bailleur aura la même faculté, ou tout autre preneur.

Paiements. — Ces paiements seront faits en espèces métalliques d'or ou d'argent, au cours de ce jour, sans papiers, billets ou effets publics, alors même qu'ils seraient établis par les lois et ordonnances en représentation du numéraire sous peine de résiliation du présent bail si bon semble au bailleur. (Cette clause copiée dans un bail passé en 1879 est une exception ; nous la trouvons aussi dans un contrat daté de la fin de l'année de 1870, mais à ce moment elle pouvait

Digitized by Google

s'expliquer par les inquiétudes de l'époque, tandis qu'actuellement elle n'a plus sa raison d'être.)

Le paiement se fait en un seul terme, à Noël (canton de Louviers).

QUATRIÈME BAIL

Culture. — Le preneur sera libre quant au mode de culture à suivre ; il pourra surcharger et même dessaisonner, pourvu qu'en finissant, l'assolement actuel soit rétabli dans la dernière période triennale.

Arbres. — Le bailleur permet les prairies artificielles telles que luzerne ou bourgogne sur les pièces plantées d'arbres, sans prescrire d'espace quelconque à laisser libre aux pieds des arbres. (Cette clause est contraire à une de celles que nous avons citées ci-dessus ; dans un dernier bail nous en exposerons une qui prescrira à cet égard des obligations mixtes entre la tolérance et la défense absolue de faire des luzernes dans les terres plantées.)

Paiement. — Il sera fait en deux termes égaux, à Noël et à la Saint-Jean (canton de Damville).

CINQUIÈME BAIL

Culture. — Les preneurs auront le droit de surcharger et dessaisonner les terres louées, en fumant convenablement, pendant les 12 premières années du bail (durée : 15 ans), à la condition de laisser au propriétaire ou fermier qui leur succédera, 9 hectares de terre (sur 84 d'étendue totale) ensemencés en luzerne jeune et en plein rapport, et de rétablir le surplus des terres louées en trois soles et saisons, lors de la levée des guérets préparatoires à la première des trois dernières récoltes, de manière que ces trois dernières récoltes se fassent conformément à l'assolement triennal. Les preneurs pourront faire des betteraves sur la sole de guéret pendant

Digitized by Google

trois dernières années, à la condition que ces betteraves soient consommées sur la ferme.

Pailles. — Les preneurs pourront vendre 2,000 bottes de paille chacune des neuf premières années, et 1,000 bottes chacune des trois années suivantes; mais à la condition expresse qu'ils achèteront des engrais pour fumer d'une manière convenable 3 hect. 75 chaque année pendant la première période et 1 hect. 85 pendant chacune des trois années de la seconde période. Pendant les trois dernières années du bail, les pailles seront consommées ou laissées sur la ferme.

Surcharges. — Si, au lieu de semer en blé ou en *mars* (céréales de printemps) les terres qui y sont destinées, les preneurs y semaient ou y plantaient du colza, les preneurs seraient tenus de les fumer comme s'ils y faisaient du blé ; le colza ne pourra être ramené sur la même terre que tous les cinq ans; il est interdit d'en faire sur les terres qui ont été récoltées en céréales de mars.

Les terres de la sole de guéret ne pourront dans le cours des trois dernières années être ensemencées qu'en minette, trèfle rouge ou betteraves, mais à la condition de rigueur et sous peine de dommages-intérêts, de : 1° fumer ces terres; 2° faire consommer les récoltes sur la ferme sans leur demander des grains.

Arbres. — Les preneurs ne pourront faire ni luzerne, ni bourgogne qu'à $2^{m},66$ au moins au pied des arbres; l'intervalle devra être tenu en état de culture.

Les arbres seront convenablement soignés par les preneurs ; en cas d'accidents, d'écorchures faites en labourant ou hersant, le bailleur pourra les faire remplacer à leurs frais.

Les preneurs ont droit aux bois d'épluchage, mais le tronc appartient au bailleur : celui-ci se réserve de faire abattre ou planter à sa guise; tous les travaux seront exécutés par les preneurs.

Réparations. — Toutes les réparations locatives sont à la

Digitized by Google

charge des preneurs qui fournissent à leurs frais toutes les pailles, le chaume et la bruyère nécessaires pour l'entretien des couvertures des bâtiments et des murs.

L'entretien des terrages et maçonneries des murs sera fait aux frais des preneurs; pour les parties à faire à neuf, ils devront approcher les matériaux; ils fournissent à leurs frais la boisson nécessaire aux ouvriers employés aux réparations ou aux constructions nouvelles que le bailleur se réserve de faire.

Le bailleur fera les grosses réparations à sa charge sans que les preneurs puissent demander une indemnité.

Garanties. — Les preneurs seront tenus de faire assurer à leurs frais pour toute la durée du bail, à la compagnie X... (désignée par le bailleur) les objets mobiliers, chevaux, bestiaux, instruments aratoires, récoltes garnissant la ferme, contre l'incendie, et à la compagnie X... (également désignée par le bailleur) les récoltes des champs contre la grêle; ils supportent aussi les primes et cotisations de l'assurance des bâtiments de la ferme contre l'incendie, assurance contractée au nom du propriétaire à la compagnie X... Ils justifieront chaque année au bailleur de l'acquit exact desdites primes et cotisations par la présentation des quittances.

Et dans le cas de sinistres du mobilier ou des récoltes, les preneurs cèdent, délèguent et transportent, par le présent bail, au bailleur qui accepte sous toutes réserves, le montant de l'indemnité qui leur serait allouée alors par les compagnies d'assurances; au moyen de quoi le bailleur pourra toucher et recevoir directement sur ses simples quittances sur le montant desdites indemnités, le montant des sommes à lui dues alors pour raisons des fermages du présent bail.

Dans le cas de sinistres des bâtiments, le bailleur ne sera nullement tenu de les reconstruire, mais il devra alors donner aux preneurs une indemnité annuelle pendant la fin du bail, à raison de 5 p. 100 de l'indemnité à lui remise par la compagnie d'assurances.

Digitized by Google

CANTONS	LOYERS MOYENS	DURÉE DES BAUX	ÉTENDUE moyenne des FERMES	DURÉE de L'ASSOLEMENT
	francs.	ans.	hectares.	ans.
Lyons-la-Forêt	70	12	60	3
Fleury-sur-Andelle	60	9	50	3
Ecos (plateau)	100	15.18	100 à 200	3
— (versant)	60	9	25	3
Les Andelys (plateau)	110	15.18	100 à 300	3
— (vallée Seine)	120	3.6.9	20	3
Gisors	70	9.12	25 à 40	3
Étrépagny	110	15.18	100 à 300	3
Bernay	100	8.12	50	2
Thiberville	100	8.12	25 à 30	2
Brionne	80	4.8.12 — 3.6.9	35 à 50	2
Broglie	40	3.6.9	45	2 et 3
Beaumont	100	8.12 — 6.9	40 à 80	2 et 3
Beaumesnil	35	3.6.9	40	3
Routot	90	4.8.12	20	2
Quillebeuf	80	4.8.12 — 3.6.9	50	2 et 3
Beuzeville	125	4.8.12	30	2
Bourgtheroulde	80	8.12	40	2
Saint-Georges	60	4.8.12 — 3.6.9	30	2 et 3
Pont-Audemer	80	4.8.12	30	2
Montfort	90	4.8.12	40	2
Cormeilles	130	4.8.12	25	2
Gaillon (plateau)	40	9.12.15.18	50	3
— (vallée)			15	3
Amfreville	100	8.12	60	2
Le Neubourg	100	8.12.18	20 à 120	2
Louviers	70	3.6.9	30	3
Pont-de-l'Arche (vallée)	100	6.9	15	3
— (plateau)	60	6.9	50	3
Vernon (vallée)			10 à 12	3
— (plateau)	60	9.12.15	50	3
Verneuil	60	9.12.15	15 puis 80	3
Rugles	40	3.6.9	30	3
Saint-André (plateau)	45	12.15.18	70	3
— (vallée)			15	3
Breteuil	60	12	40	3
Nonancourt	50	9.12.15	70	3
Pacy-sur-Eure	45	18	40	3
Évreux (2 cantons)	70	9.12	80	3
Damville	50	12	60	3
Conches	80	3.6.9	60	3

Digitized by Google

EXPLOITANTS LES PLUS NOMBREUX	PRODUCTIONS PRINCIPALES
Fermiers.	Herbages, bêtes à cornes, beurre, céréales, pommes.
Fermiers.	Herbages et prairies dans la vallée. Grande culture sur le plateau.
Fermiers.	Sucre, alcool, lait, engraissement, troupeaux, grains.
ermiers et propriétaires.	Lait, élevage, grains.
Fermiers.	Sucre, alcool, grains, troupeaux, lait.
Propriétaires.	Fruits, légumes, grains, élevage.
ermiers et propriétaires.	Lait, veaux gras, grains.
Fermiers.	Sucre, alcool, lait, engraissement, élevage, grains.
Fermiers.	Herbages, bêtes à cornes, pommes, colza, grains.
Fermiers.	Herbages, bêtes à cornes, pommes, colza, lin.
Fermiers.	Bêtes à cornes, veaux gras, grains, pommes, prairies.
Fermiers.	Bêtes à cornes, veaux gras, beurre, grains, pommes.
Fermiers.	Grains, bêtes à cornes.
Propriétaires.	Élevage de toutes les espèces, grains, volailles.
Fermiers.	Bêtes à cornes, veaux gras, beurre, œufs, cheval, pommes, lin, colza.
ermiers et propriétaires.	Bêtes à cornes, beurre, œufs, cheval, pommes, herbages du Marais Vernier.
ermiers et propriétaires.	Élevage de toutes les espèces, herbages, pommes, fruits.
Fermiers.	Bêtes à cornes, cheval, grains, colza, pommes.
ermiers et propriétaires.	Bêtes à cornes, cheval, pommiers, grains.
ermiers et propriétaires,	Herbages et prairies, pommiers, bêtes à cornes.
Fermiers.	Herbages et prairies, pommiers, élevage, grains.
ermiers et propriétaires.	Herbages, pommiers, bêtes à cornes, œufs, beurre.
Fermiers.	Grains, lait, veaux gras.
Propriétaires.	Légumes, grains et fruits.
ermiers et propriétaires.	Cheval, moutons, blé, colza, pommes.
ermiers et propriétaires.	Blé, colza, cheval, mouton.
Propriétaires et fermiers.	Fruits, grains, chardon, gaude, élevage.
Propriétaires et fermiers.	Légumes, asperges, grains, pommes, osier.
Fermiers.	Blé, élevage, pommes.
Propriétaires.	Légumes, fruits, vin, lait, élevage, grains.
Fermiers.	Lait, veaux gras, blé, élevage.
Fermiers et propriétaires.	Cheval, veaux gras, fourrages, grains.
Fermiers.	Élevage de toutes les espèces, grains.
Fermiers.	Blé, cheval, lait, veaux gras, moutons, fourrages.
Propriétaires.	Lait, élevage, vin, blé, prairies.
Fermiers et propriétaires.	Grains, élevage de toutes les espèces.
Fermiers.	Veaux gras, cheval, grains, fourrages.
Fermiers.	Lait, veaux gras, bêtes à cornes, blé, vin.
Fermiers et propriétaires.	Blé, lait, fourrages, cheval.
Fermiers et propriétaires.	Blé, élevage de toutes les espèces, veaux gras, ruches.
Fermiers.	Blé, élevage de toutes les espèces.

Digitized by Google

Paiement. — Il sera fait en or, argent ou billets de la banque de France; les termes égaux de paiements sont la Saint-Martin, Noël et Pâques (canton d'Evreux).

Nous pourrions multiplier les citations, mais cela n'offrirait pas grand intérêt; nous préférons transcrire sous forme de tableau les traits généraux du fermage ou de l'exploitation directe dans les différents cantons du département, en indiquant pour chacun d'eux le prix du loyer moyen, la durée du bail, l'étendue moyenne des fermes et les principales spéculations. (Voir tableau pages 164-165.)

Disons enfin que la statistique agricole fait figurer dans le département de l'Eure 515 exploitations sur lesquelles le produit serait partagé entre le propriétaire et le cultivateur. Il ne s'agit pas là d'un mode d'exploitation analogue au métayage de la Mayenne, de la Haute-Vienne ou de l'Allier. Dans le plus grand nombre des cas, il s'agit de petites étendues de culture potagère ou de vignes; ailleurs le fait s'applique à la production des pommiers; quelquefois aussi à l'exploitation des herbages.

Dans les cantons de Breteuil, de Beaumont, de Beaumesnil, de Damville et de Rugles, l'association du propriétaire et du cultivateur prend une forme particulière sous le nom d'hôtage. Voici comment le traité des usages locaux définit cette exploitation :

« Les terres arables de l'hôtage sont labourées, fumées, cultivées et ensemencées par le propriétaire ou par un laboureur qui, avec ses propres attelages, exécute ces travaux moyennant salaire. Les récoltes appartiennent au propriétaire. L'hôtager occupe les bâtiments; il jouit du jardin, de la masure et des pâturages. Tous les produits du bétail lui appartiennent, sauf le fumier qu'il rend au propriétaire en échange des pailles et des fourrages dont il a la consommation. Les fruits des arbres de la plaine appartiennent au propriétaire, sauf ceux qui sont tombés prématurément. La jouissance de l'hôtage est annuelle et commence à Noël. »

Digitized by Google

VALEUR FONCIÈRE ET LOCATIVE

La valeur du sol varie comme celle de tout ce qui peut faire l'objet d'une transaction; le rapprochement des chiffres de différentes époques le prouvera.

Nous pouvons donner une idée de l'importance de cette forme de richesse en empruntant aux auteurs qui se sont occupés du département les renseignements qu'ils ont donnés, et en les complétant par le travail que l'administration des finances a publié en 1879. Cette dernière source d'informations peut être consultée en toute confiance, puisque les données qu'elle fournit reposent sur des bases certaines, c'est-à-dire sur des baux authentiques.

MM. A. Passy et Heuzé ont donné sur la valeur foncière les chiffres suivants :

		M. Passy.		M. Heuzé.	
Terres de labour.	1re classe	2,819	francs	3,106	francs.
	2e classe	2,157	—	2,526	—
	3e classe	1,534	—	1,861	—
Prés.	1re classe	4,054	francs	4,326	francs.
	2e classe	3,081	—	3,361	—
	3e classe	2,128	—	2,410	—
Vignes.	1re classe	2,803	francs	3,181	francs.
	2e classe	2,123	—	2,598	—
	3e classe	1,556	—	1,683	—
Bois.	1re classe	1,999	francs	Futaie : 2,000	francs.
	2e classe	1,731	—	Taillis s. f.: 1,731	—
	3e classe	1,305	—	Taillis : 1,305	—

Les évaluations foncières fournies par le travail de 1879 ont été données en les rapprochant de celles de 1851 :

Digitized by Google

	1851	1879
Terrains de qualité supérieure.	4,851 francs.	4,871 francs.
Terres labourables.	2,524 —	2,605 —
Prés et herbages.	3,946 —	3,916 —
Vignes	3,807 —	4,313 —
Bois	1,117 —	1,143 —
Landes	415 —	416 —
Cultures diverses.	1,249 —	1,000 —
Moyenne générale :	2,434 francs.	2,534 francs.

Cette moyenne classe le département au 13e rang.

Ainsi que nous l'avons dit quelques pages plus haut, les terres en culture ont beaucoup perdu de leur valeur foncière et par conséquent de leur valeur locative, depuis 1875; la baisse n'est pas enrayée à l'heure actuelle (1889), et il n'est pas rare de voir les propriétaires obligés à consentir des diminutions de 10 à 45 p. 100 sur les loyers de leurs fermes. La plaine de Saint-André et les environs de Bourneville et de Routot ont été particulièrement atteints.

Les ventes de terrain sont devenues très difficiles; un cultivateur d'Amfreville-la-Campagne nous disait en avoir acheté dernièrement un lot qu'il n'avait pu obtenir il y a dix ans pour une somme d'argent plus forte d'un tiers; à cette époque, les enchérisseurs étaient nombreux; cette année, la vente des mêmes biens n'avait attiré dans l'étude du notaire que deux acquéreurs.

Aujourd'hui, les cultivateurs qui ont des économies à placer font des dépôts dans les caisses d'épargne ou achètent des valeurs, tandis qu'autrefois ils cherchaient dans ce cas à étendre leur patrimoine.

Avant de dire quelques mots de la valeur locative des terres, nous donnons la valeur foncière que leur attribue, par classes, la statistique de 1882.

Digitized by Google

PROPORTION DES CLASSES

	1re CL.	2e CL.	3e CL.	4e CL.	5e CL.	MOYENNE
ÉTENDUE PROPORTIONNELLE DES TERRES	27	27	21	15	10	100
Terres labourables . .	3.614	2.887	2.261	1.630	863	
Prés naturels.	4.960	4.460	2.257	1.536	1.510	
Vignes.	3.160	2.511	2.292	1.944	750	
Bois taillis	1.540	1.281	956	740	569	
Bois futaies	2.719	1.970	1.455	1.190	922	

Valeur locative. — En 1868, M. A. Passy dans sa notice géologique indique des prix de loyer applicables à des corps de fermes dans plusieurs localités :

A Drucourt (terres franches du Lieuvin) .	120 francs	l'hectares.
Au Thil (terres franches du Vexin). . . .	100	—
Au Neubourg (terres franches du plateau).	100	—
A Routot (terres franches du Roumois) .	80	—
— Saint-André (argile à silex).	70	—
— La Barre (pays d'Ouche)	60	—
— Beaumesnil (pays d'Ouche	40	—
— Rugles (pays d'Ouche)	20	—

M. Heuzé, dans la notice des primes d'honneur, donne les prix de diverses catégories du sol :

	1re classe.	2e classe.	3e classe.
Terres labourables .	90 francs.	70 francs.	50 francs.
Herbages et prairies.	135 —	105 —	75 —
Vignes.	80 —	65 —	50 —

L'enquête agricole de 1866 avait assigné les valeurs locatives suivantes aux terres labourables, réparties en cinq classes :

1re : 100 fr. ; 2e : 90 fr. ; 3e : 75 fr ; 4e : 60 fr. ; 5e : 50 fr.

Digitized by Google

de saisons qu'il prend lors de son entrée, et ainsi que le constate l'état des lieux.

Fourrages. — Il devra laisser à sa sortie la même quantité de luzerne, et du même âge que celle existant à son entrée, et toutes les pailles provenant de la dernière récolte.

Fertilisation. — Il devra convertir en engrais les mangers et paillers récoltés sur la ferme ; le tout devra être employé à l'amélioration des terres.

Coupes de bois. — Il se conformera à l'usage établi pour les tontes et coupes de bois sans avoir droit aux troncs des gros arbres.

Arbres fruitiers. — Il devra faire éplucher les arbres fruitiers et profitera du bois en provenant, mais les arbres morts appartiendront au bailleur.

Il lui est expressément défendu de faire de la luzerne dans les terres plantées.

Terres annexées. — Si le preneur loue des terres dépaillées pendant le présent bail, les paillers en provenant seront acquis à la ferme, sans pouvoir en distraire aucun (canton de Rugles).

TROISIÈME BAIL

Semis de fourrages. — Le preneur pourra pendant le cours de son bail semer dans les blés des petites graines, et dans la dernière année de sa jouissance, le bailleur aura la même faculté, ou tout autre preneur.

Paiements. — Ces paiements seront faits en espèces métalliques d'or ou d'argent, au cours de ce jour, sans papiers, billets ou effets publics, alors même qu'ils seraient établis par les lois et ordonnances en représentation du numéraire sous peine de résiliation du présent bail si bon semble au bailleur. (Cette clause copiée dans un bail passé en 1879 est une exception ; nous la trouvons aussi dans un contrat daté de la fin de l'année de 1870, mais à ce moment elle pouvait

Digitized by Google

s'expliquer par les inquiétudes de l'époque, tandis qu'actuellement elle n'a plus sa raison d'être.)

Le paiement se fait en un seul terme, à Noël (canton de Louviers).

QUATRIÈME BAIL

Culture. — Le preneur sera libre quant au mode de culture à suivre ; il pourra surcharger et même dessaisonner, pourvu qu'en finissant, l'assolement actuel soit rétabli dans la dernière période triennale.

Arbres. — Le bailleur permet les prairies artificielles telles que luzerne ou bourgogne sur les pièces plantées d'arbres, sans prescrire d'espace quelconque à laisser libre aux pieds des arbres. (Cette clause est contraire à une de celles que nous avons citées ci-dessus ; dans un dernier bail nous en exposerons une qui prescrira à cet égard des obligations mixtes entre la tolérance et la défense absolue de faire des luzernes dans les terres plantées.)

Paiement. — Il sera fait en deux termes égaux, à Noël et à la Saint-Jean (canton de Damville).

CINQUIÈME BAIL

Culture. — Les preneurs auront le droit de surcharger et dessaisonner les terres louées, en fumant convenablement, pendant les 12 premières années du bail (durée : 15 ans), à la condition de laisser au propriétaire ou fermier qui leur succédera, 9 hectares de terre (sur 84 d'étendue totale) ensemencés en luzerne jeune et en plein rapport, et de rétablir le surplus des terres louées en trois soles et saisons, lors de la levée des guérets préparatoires à la première des trois dernières récoltes, de manière que ces trois dernières récoltes se fassent conformément à l'assolement triennal. Les preneurs pourront faire des betteraves sur la sole de guéret pendant

Digitized by Google

trois dernières années, à la condition que ces betteraves soient consommées sur la ferme.

Pailles. — Les preneurs pourront vendre 2,000 bottes de paille chacune des neuf premières années, et 1,000 bottes chacune des trois années suivantes; mais à la condition expresse qu'ils achèteront des engrais pour fumer d'une manière convenable 3 hect. 75 chaque année pendant la première période et 1 hect. 85 pendant chacune des trois années de la seconde période. Pendant les trois dernières années du bail, les pailles seront consommées ou laissées sur la ferme.

Surcharges. — Si, au lieu de semer en blé ou en *mars* (céréales de printemps) les terres qui y sont destinées, les preneurs y semaient ou y plantaient du colza, les preneurs seraient tenus de les fumer comme s'ils y faisaient du blé ; le colza ne pourra être ramené sur la même terre que tous les cinq ans; il est interdit d'en faire sur les terres qui ont été récoltées en céréales de mars.

Les terres de la sole de guéret ne pourront dans le cours des trois dernières années être ensemencées qu'en minette, trèfle rouge ou betteraves, mais à la condition de rigueur et sous peine de dommages-intérêts, de : 1° fumer ces terres; 2° faire consommer les récoltes sur la ferme sans leur demander des grains.

Arbres. — Les preneurs ne pourront faire ni luzerne, ni bourgogne qu'à $2^{m},66$ au moins au pied des arbres; l'intervalle devra être tenu en état de culture.

Les arbres seront convenablement soignés par les preneurs ; en cas d'accidents, d'écorchures faites en labourant ou hersant, le bailleur pourra les faire remplacer à leurs frais.

Les preneurs ont droit aux bois d'épluchage, mais le tronc appartient au bailleur : celui-ci se réserve de faire abattre ou planter à sa guise; tous les travaux seront exécutés par les preneurs.

Réparations. — Toutes les réparations locatives sont à la

Digitized by Google

charge des preneurs qui fournissent à leurs frais toutes les pailles, le chaume et la bruyère nécessaires pour l'entretien des couvertures des bâtiments et des murs.

L'entretien des terrages et maçonneries des murs sera fait aux frais des preneurs; pour les parties à faire à neuf, ils devront approcher les matériaux; ils fournissent à leurs frais la boisson nécessaire aux ouvriers employés aux réparations ou aux constructions nouvelles que le bailleur se réserve de faire.

Le bailleur fera les grosses réparations à sa charge sans que les preneurs puissent demander une indemnité.

Garanties. — Les preneurs seront tenus de faire assurer à leurs frais pour toute la durée du bail, à la compagnie X... (désignée par le bailleur) les objets mobiliers, chevaux, bestiaux, instruments aratoires, récoltes garnissant la ferme, contre l'incendie, et à la compagnie X... (également désignée par le bailleur) les récoltes des champs contre la grêle; ils supportent aussi les primes et cotisations de l'assurance des bâtiments de la ferme contre l'incendie, assurance contractée au nom du propriétaire à la compagnie X... Ils justifieront chaque année au bailleur de l'acquit exact desdites primes et cotisations par la présentation des quittances.

Et dans le cas de sinistres du mobilier ou des récoltes, les preneurs cèdent, délèguent et transportent, par le présent bail, au bailleur qui accepte sous toutes réserves, le montant de l'indemnité qui leur serait allouée alors par les compagnies d'assurances; au moyen de quoi le bailleur pourra toucher et recevoir directement sur ses simples quittances sur le montant desdites indemnités, le montant des sommes à lui dues alors pour raisons des fermages du présent bail.

Dans le cas de sinistres des bâtiments, le bailleur ne sera nullement tenu de les reconstruire, mais il devra alors donner aux preneurs une indemnité annuelle pendant la fin du bail, à raison de 5 p. 100 de l'indemnité à lui remise par la compagnie d'assurances.

Digitized by Google

CANTONS	LOYERS MOYENS	DURÉE DES BAUX	ÉTENDUE moyenne des FERMES	DURÉE de L'ASSOLEMENT
	francs.	ans.	hectares.	ans.
Lyons-la-Forêt	70	12	60	3
Fleury-sur-Andelle	60	9	50	3
Ecos (plateau)	100	15.18	100 à 200	3
— (versant)	60	9	25	3
Les Andelys (plateau)	110	15.18	100 à 300	3
— (vallée Seine)	120	3.6.9	20	3
Gisors	70	9.12	25 à 40	3
Étrépagny	110	15.18	100 à 300	3
Bernay	100	8.12	50	2
Thiberville	100	8.12	25 à 30	2
Brionne	80	4.8.12 — 3.6.9	35 à 50	2
Broglie	40	3.6.9	45	2 et 3
Beaumont	100	8.12 — 6.9	40 à 80	2 et 3
Beaumesnil	35	3.6.9	40	3
Routot	90	4.8.12	20	2
Quillebeuf	80	4.8.12 — 3.6.9	50	2 et 3
Beuzeville	125	4.8.12	30	2
Bourgtheroulde	80	8.12	40	2
Saint-Georges	60	4.8.12 — 3.6.9	30	2 et 3
Pont-Audemer	80	4.8.12	30	2
Montfort	90	4.8.12	40	2
Cormeilles	130	4.8.12	25	2
Gaillon (plateau)	40	9.12.15.18	50	3
— (vallée)			15	3
Amfreville	100	8.12	60	2
Le Neubourg	100	8.12.18	20 à 120	2
Louviers	70	3.6.9	30	3
Pont-de-l'Arche (vallée)	100	6.9	15	3
— (plateau)	60	6.9	50	3
Vernon (vallée)			10 à 12	3
— (plateau)	60	9.12.15	50	3
Verneuil	60	9.12.15	15 puis 80	3
Rugles	40	3.6.9	30	3
Saint-André (plateau)	45	12.15.18	70	3
— (vallée)			15	3
Breteuil	60	12	40	3
Nonancourt	50	9.12.15	70	3
Pacy-sur-Eure	45	18	40	3
Évreux (2 cantons)	70	9.12	80	3
Damville	50	12	60	3
Conches	80	3.6.9	60	3

Digitized by Google

EXPLOITANTS LES PLUS NOMBREUX	PRODUCTIONS PRINCIPALES
Fermiers.	Herbages, bêtes à cornes, beurre, céréales, pommes.
Fermiers.	Herbages et prairies dans la vallée. Grande culture sur le plateau.
Fermiers.	Sucre, alcool, lait, engraissement, troupeaux, grains.
Fermiers et propriétaires.	Lait, élevage, grains.
Fermiers.	Sucre, alcool, grains, troupeaux, lait.
Propriétaires.	Fruits, légumes, grains, élevage.
Fermiers et propriétaires.	Lait, veaux gras, grains.
Fermiers.	Sucre, alcool, lait, engraissement, élevage, grains.
Fermiers.	Herbages, bêtes à cornes, pommes, colza, grains.
Fermiers.	Herbages, bêtes à cornes, pommes, colza, lin.
Fermiers.	Bêtes à cornes, veaux gras, grains, pommes, prairies.
Fermiers.	Bêtes à cornes, veaux gras, beurre, grains, pommes.
Fermiers.	Grains, bêtes à cornes.
Propriétaires.	Élevage de toutes les espèces, grains, volailles.
Fermiers.	Bêtes à cornes, veaux gras, beurre, œufs, cheval, pommes, lin, colza.
Fermiers et propriétaires.	Bêtes à cornes, beurre, œufs, cheval, pommes, herbages du Marais Vernier.
Fermiers et propriétaires.	Élevage de toutes les espèces, herbages, pommes, fruits.
Fermiers.	Bêtes à cornes, cheval, grains, colza, pommes.
Fermiers et propriétaires.	Bêtes à cornes, cheval, pommiers, grains.
Fermiers et propriétaires,	Herbages et prairies, pommiers, bêtes à cornes.
Fermiers.	Herbages et prairies, pommiers, élevage, grains.
Fermiers et propriétaires.	Herbages, pommiers, bêtes à cornes, œufs, beurre.
Fermiers.	Grains, lait, veaux gras.
Propriétaires.	Légumes, grains et fruits.
Fermiers et propriétaires.	Cheval, moutons, blé, colza, pommes.
Fermiers et propriétaires.	Blé, colza, cheval, mouton.
Propriétaires et fermiers.	Fruits, grains, chardon, gaude, élevage.
Propriétaires et fermiers.	Légumes, asperges, grains, pommes, osier.
Fermiers.	Blé, élevage, pommes.
Propriétaires.	Légumes, fruits, vin, lait, élevage, grains.
Fermiers.	Lait, veaux gras, blé, élevage.
Fermiers et propriétaires.	Cheval, veaux gras, fourrages, grains.
Fermiers.	Élevage de toutes les espèces, grains.
Fermiers.	Blé, cheval, lait, veaux gras, moutons, fourrages.
Propriétaires.	Lait, élevage, vin, blé, prairies.
Fermiers et propriétaires.	Grains, élevage de toutes les espèces.
Fermiers.	Veaux gras, cheval, grains, fourrages.
Fermiers.	Lait, veaux gras, bêtes à cornes, blé, vin.
Fermiers et propriétaires.	Blé, lait, fourrages, cheval.
Fermiers et propriétaires.	Blé, élevage de toutes les espèces, veaux gras, ruches.
Fermiers.	Blé, élevage de toutes les espèces.

Digitized by Google

Paiement. — Il sera fait en or, argent ou billets de la banque de France; les termes égaux de paiements sont la Saint-Martin, Noël et Pâques (canton d'Evreux).

Nous pourrions multiplier les citations, mais cela n'offrirait pas grand intérêt; nous préférons transcrire sous forme de tableau les traits généraux du fermage ou de l'exploitation directe dans les différents cantons du département, en indiquant pour chacun d'eux le prix du loyer moyen, la durée du bail, l'étendue moyenne des fermes et les principales spéculations. (Voir tableau pages 164-165.)

Disons enfin que la statistique agricole fait figurer dans le département de l'Eure 515 exploitations sur lesquelles le produit serait partagé entre le propriétaire et le cultivateur. Il ne s'agit pas là d'un mode d'exploitation analogue au métayage de la Mayenne, de la Haute-Vienne ou de l'Allier. Dans le plus grand nombre des cas, il s'agit de petites étendues de culture potagère ou de vignes; ailleurs le fait s'applique à la production des pommiers; quelquefois aussi à l'exploitation des herbages.

Dans les cantons de Breteuil, de Beaumont, de Beaumesnil, de Damville et de Rugles, l'association du propriétaire et du cultivateur prend une forme particulière sous le nom d'hôtage. Voici comment le traité des usages locaux définit cette exploitation :

« Les terres arables de l'hôtage sont labourées, fumées, cultivées et ensemencées par le propriétaire ou par un laboureur qui, avec ses propres attelages, exécute ces travaux moyennant salaire. Les récoltes appartiennent au propriétaire. L'hôtager occupe les bâtiments; il jouit du jardin, de la masure et des pâturages. Tous les produits du bétail lui appartiennent, sauf le fumier qu'il rend au propriétaire en échange des pailles et des fourrages dont il a la consommation. Les fruits des arbres de la plaine appartiennent au propriétaire, sauf ceux qui sont tombés prématurément. La jouissance de l'hôtage est annuelle et commence à Noël. »

Digitized by Google

VALEUR FONCIÈRE ET LOCATIVE

La valeur du sol varie comme celle de tout ce qui peut faire l'objet d'une transaction; le rapprochement des chiffres de différentes époques le prouvera.

Nous pouvons donner une idée de l'importance de cette forme de richesse en empruntant aux auteurs qui se sont occupés du département les renseignements qu'ils ont donnés, et en les complétant par le travail que l'administration des finances a publié en 1879. Cette dernière source d'informations peut être consultée en toute confiance, puisque les données qu'elle fournit reposent sur des bases certaines, c'est-à-dire sur des baux authentiques.

MM. A. Passy et Heuzé ont donné sur la valeur foncière les chiffres suivants :

		M. Passy.		M. Heuzé.
Terres de labour.	1re classe	2,819 francs		3,106 francs.
	2e classe	2,157 —		2,526 —
	3e classe	1,534 —		1,861 —
Prés.	1re classe	4,054 francs		4,326 francs.
	2e classe	3,081 —		3,361 —
	3e classe	2,128 —		2,410 —
Vignes.	1re classe	2,803 francs		3,181 francs.
	2e classe	2,123 —		2,598 —
	3e classe	1,556 —		1,683 —
Bois.	1re classe	1,999 francs	Futaie :	2,000 francs.
	2e classe	1,731 —	Taillis s. f.:	1,731 —
	3e classe	1,305 —	Taillis :	1,305 —

Les évaluations foncières fournies par le travail de 1879 ont été données en les rapprochant de celles de 1851 :

Digitized by Google

	1851		1879	
Terrains de qualité supérieure.	4,851	francs.	4,871	francs.
Terres labourables.	2,524	—	2,605	—
Prés et herbages.	3,946	—	3,916	—
Vignes	3,807	—	4,313	—
Bois	1,117	—	1,143	—
Landes	415	—	416	—
Cultures diverses.	1,249	—	1,000	—
Moyenne générale :	2,434	francs.	2,534	francs.

Cette moyenne classe le département au 13e rang.

Ainsi que nous l'avons dit quelques pages plus haut, les terres en culture ont beaucoup perdu de leur valeur foncière et par conséquent de leur valeur locative, depuis 1875; la baisse n'est pas enrayée à l'heure actuelle (1889), et il n'est pas rare de voir les propriétaires obligés à consentir des diminutions de 10 à 45 p. 100 sur les loyers de leurs fermes. La plaine de Saint-André et les environs de Bourneville et de Routot ont été particulièrement atteints.

Les ventes de terrain sont devenues très difficiles; un cultivateur d'Amfreville-la-Campagne nous disait en avoir acheté dernièrement un lot qu'il n'avait pu obtenir il y a dix ans pour une somme d'argent plus forte d'un tiers; à cette époque, les enchérisseurs étaient nombreux; cette année, la vente des mêmes biens n'avait attiré dans l'étude du notaire que deux acquéreurs.

Aujourd'hui, les cultivateurs qui ont des économies à placer font des dépôts dans les caisses d'épargne ou achètent des valeurs, tandis qu'autrefois ils cherchaient dans ce cas à étendre leur patrimoine.

Avant de dire quelques mots de la valeur locative des terres, nous donnons la valeur foncière que leur attribue, par classes, la statistique de 1882.

Digitized by Google

PROPORTION DES CLASSES

	1re CL.	2e CL.	3e CL.	4e CL.	5e CL.	MOYENNE
ÉTENDUE PROPORTIONNELLE DES TERRES	27	27	21	15	10	100
Terres labourables . .	3.614	2.887	2.261	1.630	863	
Prés naturels.	4.960	4.460	2.257	1.536	1.510	
Vignes.	3.160	2.511	2.292	1.944	750	
Bois taillis	1.540	1.281	956	740	569	
Bois futaies	2.719	1.970	1.455	1.190	922	

Valeur locative. — En 1868, M. A. Passy dans sa notice géologique indique des prix de loyer applicables à des corps de fermes dans plusieurs localités :

A Drucourt (terres franches du Lieuvin) .	120	francs l'hectares.
Au Thil (terres franches du Vexin). . . .	100	—
Au Neubourg (terres franches du plateau).	100	—
A Routot (terres franches du Roumois) .	80	—
— Saint-André (argile à silex).	70	—
— La Barre (pays d'Ouche)	60	—
— Beaumesnil (pays d'Ouche	40	—
— Rugles (pays d'Ouche)	20	—

M. Heuzé, dans la notice des primes d'honneur, donne les prix de diverses catégories du sol :

	1re classe.	2e classe.	3e classe.
Terres labourables .	90 francs.	70 francs.	50 francs.
Herbages et prairies.	135 —	105 —	75 —
Vignes.	80 —	65 —	50 —

L'enquête agricole de 1866 avait assigné les valeurs locatives suivantes aux terres labourables, réparties en cinq classes :

1re : 100 fr. ; 2e : 90 fr. ; 3e : 75 fr ; 4e : 60 fr. ; 5e : 50 fr.

Digitized by Google

Voici les prix de location qui ont été donnés par la statistique de 1882 :

	1re CLASSE	2e CLASSE	3e CLASSE	4e CLASSE	5e CLASSE
Terres labourables.	86	74	60	47	33
Prés naturels. . .	140	112	90	70	52
Vignes.	111	105	99	78	56

Dans le tableau que nous avons joint à l'étude du bail à ferme, nous avons cité pour les différents cantons le prix moyen actuellement applicable aux terres louées en corps de ferme; ce prix varie avec la composition du sol, la nature des cultures, la présence des herbages ou des plantations de pommiers, etc.; les fermes bien plantées sont celles qui se louent le plus facilement.

BATIMENTS RURAUX

L'aspect des bâtiments ruraux a été fort bien dépeint par M. Heuzé.

« Les bâtiments composant les fermes, ou les écuries, étables, granges, etc., sont séparés les uns des autres et situés dans un verger enclos par un mur de bauge recouvert de chaume ou de bruyère, ou par une forte haie vive dominée par des ormes, des chênes, des frênes ou des érables. Ces bâtiments sont en colombage et couverts de chaume ou de tuiles, et ont souvent un aspect ou misérable ou très pittoresque (Roumois, Lieuvin).

« Le clos dans lequel sont situés les bâtiments ruraux et la maison d'habitation est désigné sous le nom de *cour* ou de *masure*. Il est planté de pommiers assez symétriquement espacés, et sous lesquels croît une herbe abondante et nutritive.

Digitized by Google

« Ces vergers spéciaux sont isolés, dans les arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer; dans ceux des Andelys, de Louviers et d'Evreux, ils sont réunis et forment des villages ou des hameaux.

« Les haies vives dominent souvent des fossés; elles sont formées par l'épine blanche, l'érable, le chèvrefeuille, le troëne, et quelquefois par le buis.

« Les maisons d'habitation n'ont qu'un rez-de-chaussée. mais elles sont tenues très proprement. Elles sont en briques, en torchis ou en colombage; la plupart d'entre elles sont à demi cachées sous les arbres dans les vergers et décorées extérieurement par des vignes ou des arbustes grimpants. Elles sont presque toujours exposées au midi.

« En général, les étables ne sont pas assez spacieuses, et les bergeries sont trop chaudes pendant l'été; les unes et les autres ont très peu d'ouvertures, et, souvent elles sont basses parce qu'elles sont dominées par un grenier à foin. La grange est le bâtiment le plus vaste.

« Le plus ordinairement, le torchis et le colombage des maisons, des écuries, des granges et des murs de clôture reposent sur un massif de maçonnerie ou de silex excédant la surface du sol de 50 à 60 centimètres. »

Cette description est très exacte. Les bâtiments sont édifiés avec économie, cependant il y a tendance à remplacer dans les constructions nouvelles le *pisé* par la brique, et le chaume par la tuile ou l'ardoise.

Certaines grandes fermes n'ont quelquefois que des bâtiments qui parfois frisent la ruine; nous pourrions en citer plusieurs dans le Vexin et dans la plaine du Neubourg, ce qui n'empêche pas les cultivateurs qui les font valoir de se trouver souvent à la tête des progrès agricoles.

A côté de ces vieilles constructions, on peut au contraire en visiter de nouvelles disposées de telle façon que le service y est facile et la surveillance aisée. Nous citons :

Les bâtiments de la ferme de M. Ridel, à Requiécourt; la

Digitized by Google

bergerie et les autres bâtiments de la ferme de M. Doré, à Gamaches; les exploitations de Lisors et d'Amfreville-sur-Iton, édifiées par M. Pouyer, et dont il a été parlé dans les publications agricoles; enfin les constructions nouvelles et somptueuses du domaine de Fumechon, et dans lesquelles l'architecte a surtout cherché un ensemble agréable aux yeux au détriment d'une appropriation irréprochable pour les services intérieurs.

L'entretien des bâtiments et des couvertures est ordinairement à la charge du fermier; si les toitures sont en chaume, le bail détermine souvent la quantité de chaume ou de glane qui sera employée annuellement à leur entretien.

Dans beaucoup d'exploitations agricoles, ce qui devrait assurer l'hygiène des écuries ou des étables est à faire. Nous avons aussi fait observer plus haut que les fumières avec fosse à purin ne se rencontrent qu'exceptionnellement dans les moyennes et petites exploitations.

La commission de l'enquête agricole de 1866 estimait que les bâtiments nécessaires à la culture représentaient un capital de 400 francs par hectare pour les constructions modernes, et de 266 francs seulement pour celles couvertes en chaume.

ÉVALUATION DES PRODUITS

Il est intéressant, lorsqu'on étudie une région agricole, de comparer à différentes époques la valeur des produits obtenus; c'est pourquoi nous donnons les deux tableaux suivants, avant d'évaluer pour l'époque actuelle les diverses productions du sol.

Nous extrayons le premier tableau d'une étude générale du département faite sous forme de rapport par M. Masson de Saint-Amand, ancien préfet de l'Eure; il nous a paru intéressant à reproduire, bien qu'il soit incomplet :

Digitized by Google

DÉSIGNATION		ESTIMAT. PARTIELLE		PRODUITS EN NATURE		PRODUITS EN ARGENT	
		1789	An IX	1789	An IX	1789	An IX
Bestiaux.		fr.	fr.			fr.	fr.
Poulains		80,00	100,00	423	352	33.850	35.200
Veaux		16,00	20,00	13.230	12.672	211.680	253.440
Anes et mulets		10,00	14,00	80	62	800	878
Agneaux		3,00	4,00	21.204	20.511	63.612	82.044
Chevreaux		3,00	4,00	24	30	72	120
Porcs		1,50	3,00	8.112	7.420	12.168	22.260
Volailles	la couple.	1,20	1,50	617.400	423.000	370.440	317.250
Laine	la livre.	0,65	0,85	9.350 q.	9.230 q.	608.140	784.550
Beurre	le quintal.	60,00	80,00	41.748	39.537	2.504.880	3.162.960
Miel	—	50,00	50,00	1.350	1.200	67.500	60.000
Terres.							
Blé	le quintal.	14,00	10,00	2.457.600 q.	2.457.270 q.	34.406.400	24.572.000
Seigle	les 3 quint.	24,00	20,00	63.555	63.592	508.440	423.940
Avoine	le quintal.	11,00	8,00	255.516	255.596	2.810.676	2.044.768
Orge	—	10.00	7,00	51.854	51.602	518.540	361.214
Lin	—	90,00	110,00	27.875	29.123	2.508.750	3.203.530
Chanvre	—	90,00	110,00	2.560	2.592	230.400	285.120
Gaude	la botte.	0,60	2,50	22.080 b.	24.440 b.	13.248	61.100
Chardon	la balle.	40,00	50,00	290 b.	310 b.	11.600	15.500
Autres graines	100 bottes	22,00	25,00	33.114.910 b.	33.111 300 b.	7.285.278	8.277.825
Prairies naturelles	—	12,00	15,00	8.961.000	8.972.000	1.075.320	1.345.800
Prairies artificielles	—	12,00	15,00	607.500	752.400	72.900	112.860
Vignes	le setier	0,05	0,08	2.320.000 s.	1.845.000 s.	116.000	147.600
Bois en stères	le stère.	28,32	33,72	160.047 s.	558.472 s.	15.860.530	18.831.695
Légumes	le quintal.	5,00	6,00	83.068	81.765	415.340	490.590
Fruits	—	8,00	10,00	16.220	16.353	129.760	163.530
Bois en fagots	les 100.	10,00	12,00	1.330.000 f.	1.319.230 f.	133.000	158.304
Fruits des arbres épars	—	2,50	3,00	54.220	48.603	135.550	145.809
						70.104.864	65.359.887

Digitized by Google

La statistique de 1852, citée dans le compte rendu de l'enquête agricole de 1866, détaillait comme suit la production agricole du département :

CÉRÉALES		
Froment, grains	31,002,690 fr.	46,734,813 fr.
Méteil	3,546,564 —	
Seigle	1,670,116 —	
Orge	1,004,932 —	
Avoine	9,494,345 —	
Sarrasin	16,166 —	
CULTURES DIVERSES		
Pommes de terre	1,903,586 fr.	20,208,701 fr.
Betteraves	446,707 —	
Racines et légumes	1,151,243 —	
Légumes secs	3,442,914 —	
Graines oléagineuses	1,732,224 —	
Chanvre	155,860 —	
Lin	682,812 —	
Jardins potagers et maraîchers	2,652,020 —	
Vergers	776,114 —	
Vignes	424,346 —	
Pommiers, arbres divers	3,196,197 —	
Autres cultures	57,211 —	
PRAIRIES		
Prairies naturelles	789,925 fr.	1,600,292 fr.
Pâturages	810,367 —	
BÉTAIL		
Chevaux	14,644,068 fr.	42,418,178 fr.
Bœufs et vaches	15,032,641 —	
Moutons	10,796,986 —	
Chèvres	77,903 —	
Porcs	1,876,576 —	
Miels et cires	14,226 fr.	2,488,732 fr.
Volailles	886,233 —	
Œufs, plumes, etc.	1,588,273 —	
Valeur totale des cultures		68,743,796 fr.
Valeur totale des produits animaux		44,816,806 —
Total général		113,660,602 fr.

Digitized by Google

Nous aurions voulu présenter maintenant un tableau semblable représentant la valeur de la production totale moyenne annuelle, mais nous ne disposons pas d'éléments qui nous permettent de fixer avec quelque exactitude la valeur du revenu que donnent les spéculations animales. La statistique décennale de 1882 elle-même est muette à cet égard.

Nous nous contenterons de rappeler que la valeur d'une récolte que l'on pourrait appeler *moyenne* pour cette époque-ci est d'environ 150 millions de francs, ainsi que l'exprime le relevé ci-après :

CÉRÉALES		
Froment. Grains et pailles. .	60,800,000 fr.	
Seigle	8,185,000 —	
Méteil	1,642,000 —	93,970,000 fr.
Avoine.	21,002,500 —	
Orge.	2,317,000 —	
Sarrasin	23,500 —	
PLANTES ALIMENTAIRES		
Farineux.	1,200,000 fr.	3,950,000 fr.
Pommes de terre.	2,750,000 —	
RACINES DIVERSES		
Betteraves fourragères. . . .	1,440,000 fr.	
Carottes	1,344,000 —	3,036,000 fr.
Autres racines	252,000 —	
PRAIRIES ARTIFICIELLES ET FOURRAGES CULTIVÉS		
Luzerne	8,000,000 fr.	
Sainfoin	4,777,500 —	
Trèfle	5,400,000 —	23,007,500 fr.
Divers	4,830,000 —	
PRAIRIES NATURELLES		
Prairies fauchées	5,060,000 fr.	
Herbages pâturés	3,000,000 —	11,660,000 fr.
Herbages plantés	3,600,000 —	
	A reporter. .	135,623,500 fr.

Digitized by Google

CULTURES INDUSTRIELLES	Report. .	135,623,500 fr.
Betteraves	2,432,000 fr.	5,762,000 fr.
Colza.	2,015,000 —	
Lin	1,065,000 —	
Gaude et chardon.	250,000 —	
POMMIERS A CIDRE		
Pommes	6,371,000 fr.	6,371,000 fr.
VIGNES		
Vin	550,000 fr.	550,000 fr.
FRUITS ET LÉGUMES		
Fruits	3,000,000 fr.	5,186,000 fr.
Légumes.	2,186,000 —	
BOIS ET FORÊTS		
Bois et pépinières.	3,900,000 fr.	3,900,000 fr.
Total :	157,392,500 fr.	157,392,500 fr.

S'il faut accepter les indications fournies par l'administration des finances, nous pourrions nous faire une idée du revenu net que donne l'exploitation des terres, en les empruntant à son travail de 1879. Nous suppléerons peut-être ains aux notes qui nous font défaut pour estimer le produit brut annuel comprenant les productions végétales, diminuées de la valeur des denrées utilisées pour la production du bétail, et cette même production du bétail (laquelle met en jeu, nous le rappelons, un capital de près de 80 millions de francs).

Le revenu net imposable varie comme suit pour les différentes catégories de cultures :

	Par hectare.	Pour l'ensemble.
Terres de qualité supérieure. .	141 fr. 30	5,224,833 francs.
Terres labourables	78 — 57	30,058,012 —
Prés et herbages.	125 — 85	4,542,583 —
Vignes.	120 — 30	42,465 —
Bois.	38 — 18	3,836,002 —
Landes	13 — 46	154,020 —
Cultures diverses.	28 — 50	57 —
Moyenne et total :	77 fr. 20	43,859,972 francs.

Digitized by Google

Faut-il dire avec l'administration des finances que le revenu net des terres est de 43,859,972 francs ?

Sous le rapport du revenu net moyen par hectare (77 fr. 22), le département de l'Eure occupe le seizième rang.

Il est moins favorisé sous le rapport de l'impôt : le chiffre moyen de la contribution foncière par hectare le place au septième rang, car le taux de cette contribution foncière au revenu net est ici de 6,11 p. 100, tandis qu'il n'est pour l'ensemble de la France que de 4,49 p. 100. (Ceci était écrit en 1889.)

CAPITAL D'EXPLOITATION

Pour se faire une idée bien exacte de ce qu'est la culture d'une région, il importe de tenir compte des moyens d'action qu'elle met en œuvre, du capital d'exploitation dont elle fait usage.

(Par ces mots : *capital d'exploitation*, nous entendons désigner le bétail, les instruments de culture, le mobilier, les provisions et le fonds de roulement.)

Afin de pouvoir procéder par comparaison, nous avons, dans de nombreuses visites de fermes situées dans le département, recueilli des informations exactes, et nous pouvons les rapprocher de renseignements puisés dans d'autres régions que nous avons aussi été à même d'étudier.

Dans la Mayenne, nous avons constaté par exemple que la culture disposait dans la grande majorité des cas d'un capital d'exploitation variant de 700 à 900 francs par hectare; cette somme, qui semble considérable au premier abord, s'explique par l'importance des spéculations animales, et par l'état avancé de la culture des terres dans nombre de cantons.

Eh bien! le fermage tel qu'il est pratiqué dans certaines contrées naturelles du département de l'Eure se montre un mode de culture moins intensif que le métayage de la Mayenne.

Digitized by Google

En évaluant aussi exactement que possible la monture de huit fermes situées sur les plateaux du Roumois et du Lieuvin dans l'arrondissement de Pont-Audemer, fermes dont les spéculations principales sont l'élevage et la production du grain, nous n'arrivons à porter le capital d'exploitation qu'à 500 francs en moyenne par hectare.

Dans la plupart des exploitations du plateau de Saint-André, exploitations dont le grain forme la principale production, nous ne trouvons plus que 350 francs du capital de culture par hectare. Dans cette seconde région, le bétail est moins abondant et l'outillage moins perfectionné; si on y trouve des charrues meilleures que celles du Roumois, en revanche que les faucheuses y sont plus rares.

Nous pouvons représenter comme suit les différences de répartition observées au sujet du capital d'exploitation :

		Arrondissement de Pont-Audemer.	Plateau de Saint-André.
Bétail	par hectare . .	320 fr.	200 fr.
Instruments	—	50 —	30 —
Mobilier	—	40 —	40 —
Provisions	—	50 —	40 —
Fonds de roulement	—	40 —	40 —
	Totaux.	500 fr.	350 fr.

Dans les fermes soumises à la grande culture ou à des cultures spéciales, telles qu'on en trouve dans le Vexin, le cultivateur possède une monture de ferme beaucoup plus complète et par conséquent plus coûteuse, représentant 650 à 700 francs par hectare. Si une industrie agricole prend pied sur le domaine, la distillerie par exemple, le capital d'exploitation s'accroît rapidement et peut atteindre 1,000 francs par hectare.

Dans certains cas spéciaux : — ferme et fromagerie de M. Gibert à Cormeilles — ferme d'engraissement de M. Hermier, au Plessis-Sainte-Opportune, etc., le capital d'exploitation revêt un caractère particulier

Digitized by Google

Dans la première de ces exploitations, le bétail à cornes représente les $\frac{80}{100}$ de la valeur de la monture de ferme.

Dans le second cas, la plus forte part du capital engagé est presque en circulation permanente : en effet, sur une ferme de 150 hectares seulement, M. Hermier engraisse (1887) chaque année 300 bêtes à cornes ; le mouvement de fonds occasionné par des transactions incessantes, achats de denrées alimentaires et particulièrement des tourteaux, des sons et des farines, se chiffre par une somme variant annuellement de 220 à 250,000 francs.

Si nous avions à indiquer un chiffre moyen représentant le capital d'exploitation communément employé dans les différentes situations du département de l'Eure, nous le porterions à 500 francs par hectare.

Le poids moyen des animaux entretenus dans les diverses exploitations de la Mayenne que nous avons visitées, est d'environ 500 kilogrammes par hectare. Dans l'Eure, cette proportion ne se rencontre que sur des fermes isolées ; dans l'arrondissement de Pont-Audemer nous n'estimons ce poids moyen par hectare (dans des conditions ordinaires de culture) qu'à 350 kilogrammes, et nous l'abaissons à 250 pour les fermes à grains du plateau de Saint-André, et dans la plaine du Neubourg.

POPULATION

La densité de la population du département de l'Eure est de 60 habitants 23 par 100 hectares ; à cet égard, le département occupe en France le 44e rang avec celui de l'Oise.

Au point de vue de la populatien totale, il occupe le 40e rang.

Sa population n'a cessé de décroître depuis 1841 ; cette diminution a pour cause principale l'excédent du nombre des décès sur celui des naissances.

Digitized by Google

Dans l'ordre de densité de la dépopulation, l'Eure occupait aux recensements de 1876 et de 1881 le 5e rang.

Le mal n'a pas porté également sur les villes et sur les campagnes : de 1876 à 1881, par exemple, la population rurale perdait 11,397 habitants, tandis que la population urbaine gagnait 2,059 habitants; soit une différence totale de 9,338 habitants perdus par les campagnes.

Mais si on tient compte des naissances et des décès qui se sont produits dans chacune des catégories, on remarque que les villes ont gagné par immigration 4,328 habitants, tandis que les campagnes étaient abandonnées par 5,318 habitants; la différence entre ces deux chiffres forme le total de l'émigration vers l'extérieur, soit 990 individus en cinq ans, ou 198 individus par an.

Il peut être intéressant de voir quels sont les arrondissements qui ont été le plus atteints par la dépopulation; les chiffres suivants s'appliquent à la période 1861-1881 :

Arrondissement	d'Evreux	Perte totale.	8,308	habitants.
—	de Bernay	—	10,372	—
—	des Andelys	—	3,905	—
—	de Louviers	—	4,359	—
—	de Pont-Audemer	—	12,626	—
		Perte totale en vingt ans :	34,370	habitants.

Soit une diminution de 8,61 p. 100.

La densité de la population n'est au reste pas la même dans les divers arrondissements :

Arrondissement	des Andelys	1881.	57,61	hab. par 100 hab.
—	de Bernay	—	61,2	—
—	d'Evreux	—	52,8	—
—	de Louviers	—	81,4	—
—	de Pont-Audemer	—	76,3	—
		Densité moyenne. . .	61,1	en 1881.

Digitized by Google

Voici dans quelles limites a varié la population totale :

1791.	405,760	
1801.	402,796	— 2,964
1806.	421,344	+ 19,548
1821.	416,178	— 5,166
1826.	421,665	+ 5,487
1831.	424,248	+ 2,573
1836.	424,762	+ 514
1841.	425,780	+ 1,018
1846.	423,247	— 2,433
1851.	415,777	— 7,470
1856.	405,665	— 11,112
1861.	398,661	— 6,004
1866.	394,467	— 3,194
1872.	377,874	— 16,593
1876.	373,629	— 4,245
1881.	364,291	— 9,338
1886.	358,829	— 5,462

La population totale se divise en population urbaine et population rurale ; la première comptait en 1881, 70,557 habitants et la seconde 293,734.

La densité moyenne de la population urbaine est de 264 habitants, 7, par kilomètre carré, celle de la population rurale n'est que de 52.

D'après l'annuaire statistique de la France, la population totale du département de l'Eure en 1881, comprenait :

Agriculture.	129,327 habitants	46,6	p. 100.
Industrie	102,403 —	28,2	—
Commerce.	30,017 —	8,2	—
Personnes vivant de revenus. . .	28,505 —	7,9	—
Professions libérales	13,212 —	3,6	—
Individus sans profession	7,511 —	2,0	—
Transports, marine, etc.	6,787 —	1,7	—
Divers.	3,032 —	0,8	—
Force publique.	3,499 —	0,9	—
	364,291 habitants.		

Digitized by Google

La population agricole compte d'après l'Annuaire statistique 1861 : 54,960 individus composant les familles de propriétaires ou fermiers cultivateurs ; 23,815 individus composant les familles des domestiques de ferme, ou les domestiques de ferme eux-mêmes ; 59,624 individus journaliers des deux sexes ou leurs familles, 2,469 individus charbonniers ou bûcherons et leurs familles ; 140,868 individus ou 35,3 p. 100 de la population totale en 1862.

En 1880, la répartition donnée sous une autre forme par l'Annuaire statistique, donne :

Propriétaires faisant valoir. . . .	64,804	dont 11,209	salariés.
Fermiers.	44,230	— 9,165	—
Petits propriétaires travaillant pour autrui.	49,648	— 14,573	—
Forestiers, bûcherons, charbonniers.	10,645	— 2,981	—
Total	169,327 individus de population agricole représentant 46,4 p. 100 de la population totale.		

Si nous désirions tracer ici le portrait de la population agricole de l'Eure, nous n'aurions qu'à transcrire tout entier l'ouvrage si précis de M. Baudrillart ; mais nous devons rester dans un cadre plus restreint et nous ne donnerons que des appréciations un peu générales, susceptibles cependant de faire connaître ce qu'est cette population :

L'homme. — Le paysan normand est d'une haute stature ; il a en général la barbe et les cheveux abondants et blonds. Le teint sous l'influence de l'air un peu âpre est haut en couleur. On reconnaît toujours en lui l'origine germanique ou norvégienne, mais il diffère de ses congénères d'outre-mer ou d'outre-Rhin par son esprit *gaulois ;* l'enveloppe est restée ce qu'elle était à l'origine, mais l'esprit et le cœur sont français.

Digitized by Google

Jamais nous n'aurions cru que les caractères des origines pussent ainsi subsister à travers les siècles et se traduire d'une façon si vivace, si nous n'avions éprouvé une véritable surprise lorsqu'en arrivant ici dans un jour de marché, après avoir passé six ans au milieu de la population si différente du Limousin, nous nous sommes trouvé en contact tout à coup avec ces *North-men* : au type petit et brun, succédait un homme grand et blond.

Le caractère. — Le Normand est gai, accueillant, entreprenant même; il aime causer, rire, peut-être aussi boire; — si parfois il se montre rusé ou méfiant, il n'en est pas moins parfait bon enfant lorsque la glace est rompue.

La question de ses intérêts le touche toujours de près; la crainte (dont l'existence doit remonter aux exactions du temps passé) la crainte, dis-je, d'être soumis à de nouvelles charges lui retire quelque peu de sa franchise. Le langage s'en ressent : « Lorsqu'on demande à un paysan s'il y a de la pomme cette année, il répond : — De la pomme? oh, il n'y a pas de pomme! Quand je dis qu'il n'y a pas de pomme, si, il y a de la pomme, mais ce n'est pas de la pomme comme on a vu de la pomme. » — Cette réponse semble confirmer l'anecdote si souvent racontée du jeune marié auquel le maire ayant demandé s'il consent à prendre une telle, ici présente, comme épouse, ne répond pas oui, mais dit : « Eh! parbleu, sans cela je ne serais pas là. »

Le Normand aime les fêtes; aussi sort-il assez fréquemment de chez lui, cherchant des occasions de s'amuser.

Le langage. — Tous les Normands parlent le français... ou plutôt ils le chantent sur des tonalités variées, souvent traînardes à la fin des phrases. Ils font subir aux mots des élisions qui rendent le langage difficile à comprendre lorsqu'on n'en connaît pas la clef. Les journaux amusants ont souvent relevé la chose et ont rapporté ce dialogue de deux ménagères par-

Digitized by Google

lant d'une enfant qui pleure parce qu'elle est tombée : « Qui qu'al'a qual crie? — Al a qu'al a chu. »

Il y a aussi en Normandie, une très grande quantité d'expressions locales : aussi ne sommes-nous pas surpris de constater la présence d'un dictionnaire du patois normand.

Nous donnons ici un court aperçu de ce qu'est le langage (Extrait de Masson de Saint-Amand) :

« S'ils ont c'mencé à faire la l'sive, ils veulent que vous les l'ssiez tranquilles; et quand la j'ment ou le ch'wâ qui porte le linge à la fontaine a bë mâgé, ils vous recommandent de bë l'amarrer dans l'écurie de peur qu'il ne lui prenne l'envie de sorti. »

« Si un site leur paraît agréable, ils disent que c'est une bë gentille place. »

Les mœurs. — Le Normand est de mœurs paisibles; la réputation qu'on lui fait d'aimer les procès et de les faire durer, a beaucoup perdu de sa valeur; les procès sont moins nombreux actuellement qu'autrefois : l'élévation des frais de justice en est peut-être bien un peu la cause.

Mais si les affaires civiles ont perdu de leur importance, la criminalité n'en reste pas moins très élevée dans le département. M. Baudrillart porte le nombre des accusés à 43 pour 1,000 habitants. Les crimes et les délits déférés aux cours d'assises et aux tribunaux sont surtout des vols qualifiés, des attentats aux mœurs et des escroqueries.

Les habitudes patriarcales, la vie de famille, ont perdu de leur pouvoir bienfaisant; un froid et triste calcul d'intérêt porte les ménages à se contenter d'un enfant : les parents veulent laisser de la fortune à leur successeur. Là est en grande partie la cause de la dépopulation ; le chiffre des décès dépasse celui des naissances de 1,300 à 1,500 chaque année.

L'instruction. — La diffusion de l'instruction primaire est actuellement assurée.

Digitized by Google

D'après le rapport de l'Inspecteur d'académie au Préfet, il y avait à la fin de 1884, dans le département, 861 écoles de tout genre recevant 47,127 écoliers ou étudiants, et 286 cours d'adultes recevant 2,914 auditeurs.

En 1881, sur 4,646 personnes mariées devant les officiers de l'état civil, 595 seulement n'ont pas pu signer leurs noms (8,3 p. 100).

En 1872, d'après la petite géographie de Joanne, il y avait dans la population :

125,832	individus	ne sachant ni lire ni écrire ;
34,444	—	sachant lire seulement ;
214,472	—	sachant lire et écrire, et
3,136	—	dont on n'avait pu vérifier l'instruction.

Lorsque les parents sont aisés, c'est au collège ou au lycée qu'ils envoient leurs fils ; s'ils sont moins favorisés de la fortune, ils en font des prêtres ou des instituteurs. — Car il faut dire que beaucoup de cultivateurs détournent actuellement leurs enfants de l'agriculture ; aussi l'instruction professionnelle est-elle encore peu recherchée.

Le conseil général a cependant créé dès 1882 une chaire départementale d'agriculture ; en 1886, il a fondé au Neubourg une école pratique dont les débuts sont autant de succès.

Le recrutement de l'armée. — Bien que les renseignements spéciaux n'offrent aucun intérêt, nous y trouvons comme un indice de la force physique des populations.

En 1881, sur 1894 conscrits, 207 ont été déclarés impropres au service militaire,

Les habitudes locales. — Les marchés sont très suivis par les cultivateurs, trop peut-être, car quelques-uns se rendent chaque semaine aux deux ou trois réunions commerciales des chefs-lieux de cantons voisins et perdent ainsi un temps précieux ; puis il faut le dire, ces jours de non-travail sont tou-

Digitized by Google

jours grevés de dépenses de café. — Nous ne disons pas : dépenses de cabaret, car le cultivateur ne va pas dans les établissements de troisième ordre; là on ne trouve que les journaliers agricoles ou les ouvriers de l'industrie. Mais, comme au cabaret, au café on boit, et grâce à la *consolation* et à la *rincette*, on absorbe de fortes quantités d'alcool; on le supporte bien il est vrai, mais la bourse a gravement à s'en plaindre, et la santé du buveur et l'avenir de la race en souffrent.

L'alcoolisme ne se présente pas que sous cette forme ; il a malheureusement pris pied à la campagne, souvent dans la ferme même ; la femme y est dans certains cas aussi sujette que l'homme. Nous trouvons ici 4,575 débits de boissons pour 359,000 habitants !

Quoi qu'il en soit, revenons à nos marchés hebdomadaires ; — ils sont partout et toujours très animés : le fermier, en blouse bleue et en casquette de soie noire, parle à voix haute ; la fermière, en robe noire et en bonnet blanc, court, affairée, vendre le beurre et les œufs. — Le marché est réellement gai, et on comprend à les voir que tous ces gens ont plaisir à s'y retrouver.

Aussi n'est-on pas à la veille de voir perdre l'habitude de porter les grains à la halle ; en n'y apportant chaque semaine que quatre ou cinq sacs, on se garde un motif pour y revenir.

Le bien-être. — Le bien-être s'accroît sans cesse : le vêtement, la nourriture, les dépenses de poche, prennent une part chaque jour plus grande du revenu ; cependant le goût de l'épargne aussi se développe : l'argent déposé dans les caisses d'épargne à la fin de 1884 formait une masse de 21,255,252 francs rapportant un intérêt annuel de 819,817 fr. Dans la même année, les achats de rentes sur l'Etat faits par l'entremise de la Recette générale se sont élevés à 5,519,312 fr. Il est tout naturel de croire que la plus forte partie de cette somme a été fournie par l'agriculture, d'autant plus que l'on remarque très bien chez les populations agricoles du départe-

Digitized by Google

ment une tendance prononcée à employer toutes leurs épargnes en achats de valeurs, tandis qu'autrefois toutes les économies servaient à acquérir des terres.

Un indice du bien-être ou de la richesse d'une population, c'est la masse d'impôts qu'elle peut acquitter.

En 1801, d'après le rapport de M. de Saint-Amand, préfet de l'Eure, le département acquittait 7,218,924 francs d'impôts, soit 18 fr. 30 par habitant.

En 1879, il supporte une charge de 30 millions et demi, soit 82 francs par tête pour le compte de l'Etat.

Voici à ce sujet les chiffres que donne l'annuaire statistique de la France :

RECETTES ET CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES

Contributions directes, fonds généraux. . . .	5,625,523 fr. 95
Taxes assimilées	307,464 — 41
Enregistrement, timbre et domaines.	7,284,869 — 61
Produits des forêts.	681,417 — 47
Contributions indirectes.	9,613,044 — 68
Postes et télégraphes.	973,700 — 13
Impôt des valeurs mobilières	21,609 — 41
Amendes et condamnations pécuniaires. . . .	98,986 — 20
Retenues et produits divers des pensions . . .	171,536 — 96
Produits divers.	539,222 — 06
Total.	25,317,374 fr. 88
Budget sur ressources spéciales	5,213,466 — 86
Total général	30,530,841 fr. 74

Il faut ajouter à cela un budget départemental et des budgets communaux.

Les droits d'octroi sont intéressants aussi à consulter.

Dans l'Eure, 31 communes renfermant ensemble 72,237 habitants, ont établi des octrois; elles en tirent un revenu net de 647,416 francs, et les frais de perception s'élèvent à 103,022 fr.

S'il faut en croire l'annuaire statistique de la France, la

Digitized by Google

consommation moyenne par individu dans les villes du département soumises à l'octroi serait de 238 kilogrammes de pain, — 74 kilogrammes de viande, — 62 litres de vin, — 200 litres de cidre, — 7 litres de bière et 3 litres et demi de vinaigre.

Enfin nous ajoutons qu'au point de vue de la nourriture les populations agricoles dans la très grande majorité des cas, ne sont pas à plaindre. La table est suffisamment garnie de viande ou de poisson et de légumes ; la boisson ne se marchande pas et souvent le café est pris régulièrement au repas du milieu du jour.

Nous donnerons encore le renseignement suivant au point de vue de la situation financière du département : dans l'Eure, le centime départemental vaut 50,940 francs ; on paye 37 centimes ordinaires et 22 extraordinaires.

Il y a 174 communes qui sont imposées à moins de 15 cent.
— 331 — — — 15 à 30 cent.
— 170 — — — 31 à 50 —
— 25 — — — 50 à 100 —
En moyenne, 25 centimes.

Les institutions de bienfaisance ne doivent pas être passées sous silence : 199 bureaux de bienfaisance existaient en 1882 dans le département de l'Eure ; les secours qu'ils ont distribués dans cette même année entre 4,889 individus se montent à 244,378 francs.

Il existe dans les villes de nombreuses sociétés de secours mutuels dont nous ne parlons que pour mémoire puisque les membres qui les composent ne sont pas des ouvriers agricoles.

LA MAIN-D'ŒUVRE

Les cultivateurs du département emploient :

1° Des domestiques à l'année qu'ils logent et nourrissent ;

Digitized by Google

2° des journaliers (chefs de famille) domiciliés dans la localité ; 3° des tâcherons dont quelques-uns habitent dans la commune au même titre que les journaliers ; la plupart sont des étrangers.

Les domestiques à l'année, logés et nourris dans les fermes sont les plus nombreux dans la région.

Le salaire qu'ils reçoivent varie avec le service qui leur est confié; les laboureurs ont de 550 à 600 francs; les bergers reçoivent, outre une somme de 600 à 700 francs, quelques menus profits et la pièce sur les animaux vendus ; les vachers sont payés de 500 à 550 francs et ont un profit de *tant* par 100 litres de lait ou par bête vendue; les filles de ferme reçoivent de 250 à 300 francs.

Règle générale, le salaire en argent des domestiques a doublé en quarante ans, mais les exigences relatives à la nourriture et à la forme de commandement se sont développées dans une mesure qui rend difficile la situation du chef de l'exploitation. Si un fermier passe pour nourrir son personnel médiocrement, il lui devient impossible de trouver des domestiques.

Parmi les gens formant cette catégorie de serviteurs, ce qui domine de beaucoup, ce sont les célibataires ; aussi n'est-il pas rare de trouver chez eux aux environs des villes non seulement une conduite irrégulière, mais surtout un service irrégulier : le dimanche, l'ouvrier s'absente, et le lundi... il se repose ou fait mal son travail.

Le caractère du chef de l'exploitation a une influence considérable sur ces domestiques qui vivent autour de lui, prêts à se dévouer ou à l'abandonner dans les moments les plus difficiles suivant leur bonne ou mauvaise entente.

Dans certaines grandes fermes les ouvriers prennent leur repas à la salle basse loin des yeux du maître ; cette manière d'agir est à critiquer car on constate qu'ainsi les ouvriers sont moins de la maison, sont entre eux plus querelleurs, qu'ils prennent moins les intérêts de leur chef et n'éprouvent

Digitized by Google

pas pour lui cette sorte d'attachement affectueux qui est d'un effet si heureux pour tous lorsqu'il existe.

Parmi ces serviteurs, le berger occupait autrefois une place importante. — Les bons bergers sont devenus fort rares ; ceux que l'on trouve aujourd'hui sont à peine dignes de ce nom.

Les vachers sont pour la plupart originaires de la Suisse ; ils exécutent assez ponctuellement leur service, jusqu'au jour où, ayant passé quelques heures au cabaret avec un compatriote de passage, ils quittent leur maître subitement pour aller dans une autre ferme.

Les charretiers soignent leurs attelages et exécutent tous les travaux du dehors ; ils se montrent généralement assez adroits pour qu'on puisse leur confier la conduite des faucheuses, des moissonneuses, etc., et se montrent très fiers de cette confiance.

Les journaliers ou tâcherons, chefs de famille habitant auprès des fermes sur lesquelles ils travaillent, sont souvent de petits propriétaires.

Dans certains cantons, l'exercice d'un métier, tissage ou rubannerie, occupe la mauvaise saison, tout en donnant une certaine aisance dans le ménage ; malheureusement les grandes filatures leur retirent chaque jour davantage ce moyen de vivre.

Les journaliers gagnent en hiver 2 fr. 50 par jour. Pendant la moisson et les foins, le cultivateur est souvent forcé de leur compter 4, 5, 6 et même 7 francs, sans la nourriture mais en leur fournissant la boisson. Les femmes travaillant à la journée gagnent de 1 fr. 50 à 3 francs.

Les tâcherons migrateurs viennent de la Bretagne ou de la Belgique pour exécuter les travaux du binage et de la moisson qui les retiennent ici pendant 3 ou 4 mois.

Parfois ils se logent à l'auberge de la commune, mais on

Digitized by Google

leur trempe généralement la soupe à la ferme et on leur fournit la boisson.

Voici à propos de la main-d'œuvre les divers renseignements que nous puisons dans la statistique de 1882 :

Le département de l'Eure compte :

719	maîtres, valant-gagnant en moyenne	534 fr.
6,221	charretiers ou laboureurs —	234 —
451	bouviers —	445 —
1,684	bergers —	510 —
62	ouvriers fromagers —	604 —
5,293	ouvriers divers —	398 -
2,541	ouvriers âgés de moins de 16 ans	211 -
4,538	servantes de ferme —	292 —

21,519 ouvriers domestiques agricoles qui tous sont nourris et vivent sur la ferme où ils travaillent.

Les salaires des journaliers seraient ceux-ci d'après la statistique :

ÉTÉ

	Hommes.	Femmes.	Enfants.
Ouvriers nourris.	2 fr. 41	1 fr. 30	0 fr. 77
Ouvriers non nourris. . .	3 fr. 80	2 fr. 30	1 fr. 51
Ouvriers maraîchers . . .	3 fr. 62	1 fr. 75	1 fr. 15

HIVER

	Hommes.	Femmes.	Enfants.
Ouvriers nourris.	1 fr. 46	0 fr. 88	0 fr. 52
Ouvriers non nourris. . . .	2 fr. 64	1 fr. 75	1 fr. 12
Ouvriers maraîchers	2 fr. 44	1 fr. 31	0 fr. 74

En l'an IX, les journaliers nourris gagnaient 1 fr. 25 à la ville et 0 fr. 60 à la campagne : non nourris, ils recevaient 2 francs et 1 fr. 20. — Les gages des domestiques mâles étaient de 150 francs en moyenne, et ceux des servantes de 120 (Masson de Saint-Amand).

Digitized by Google

INSTITUTIONS UTILES. — AMÉLIORATIONS

En terminant cette étude, nous avons à constater tout ce qui a été fait et à signaler ce qui reste à faire.

Des améliorations considérables ont été apportées dans l'agriculture du département de l'Eure, non seulement du moyen âge (retracé par M. L. Delisle) à nos jours, mais surtout depuis 1789; ces améliorations, ces progrès ont plutôt transformé le sort des hommes qu'augmenté la production du sol. Telle est du moins notre appréciation pour un grand nombre de cas, notamment pour toutes les parties du département que l'on pourrait qualifier de plaines à céréales, à l'exception du Vexin où une véritable révolution agricole a été accomplie depuis l'introduction des industries agricoles; mais là où elles n'ont pas été adoptées, l'outillage n'a pas été perfectionné, l'emploi des engrais chimiques n'est pas fait d'une façon rationnelle, l'alimentation du bétail laisse à désirer et il reste beaucoup à faire pour vaincre la routine des populations agricoles.

On peut dire néanmoins que les grandes améliorations foncières se font jour peu à peu; que la vicinalité est très satisfaisante; que les bâtiments nouveaux sont infiniment mieux compris que ceux dont ils prennent la place, que l'irrigation est appliquée partout où elle peut l'être, mais le drainage pourrait encore être appliqué à de grandes étendues de terrain. La reconstitution des grandes parcelles est à entreprendre.

L'industrie professionnelle devra jouer un grand rôle dans les réformes à introduire au point de vue des usages spéciaux : la bonne préparation des fumiers de ferme, l'emploi raisonné des engrais commerciaux, l'appropriation des terres, si négligée dans certains cantons où l'avoine à chapelet règne en

Digitized by Google

maîtresse ; le choix des bonnes variétés de grains, la propagation des meilleures espèces de pommes à cidre, l'extension des cultures fourragères et une meilleure alimentation des bestiaux, le choix des reproducteurs dans les diverses races d'animaux — voilà ce que doit amener l'enseignement de l'agriculture.

Des sociétés agricoles diverses ont déjà travaillé à atteindre ces divers buts ; malheureusement toutes celles qui existent dans l'Eure n'ont pas montré jusqu'ici une énergie qui s'est manifestée ailleurs (Seine-Inférieure, etc.), aussi les résultats qu'elles ont obtenus sont-ils moins sensibles qu'en d'autres départements.

Parmi ces sociétés, citons :

La société d'Agriculture, Arts, Sciences et Belles-Lettres de l'Eure ;

La société agricole et hippique de l'arrondissement de Pont-Audemer ;

Le comice cantonal de Damville, etc.

Depuis quelques années, des syndicats agricoles multiples ont été fondés sur tous les points du département ; ils ont rendu déjà des services très importants en procurant aux petits cultivateurs des engrais dans les conditions les plus satisfaisantes de prix et de garantie. S'il y a en ce moment même une petite reprise de confiance dans l'avenir chez les petits cultivateurs, c'est surtout à l'action des syndicats qu'on le doit.

Quelques-unes de ces associations se sont préoccupées d'améliorer le bétail et l'outillage et ont vendu aux enchères des reproducteurs et des instruments perfectionnés achetés par elles au dehors (Syndicat agricole des deux cantons d'Evreux).

La création des champs de démonstrations rendra aux cultivateurs les plus grands services ; c'est là de l'enseignement par les yeux, celle de toutes les manières d'instruire qui les convaincra le mieux.

Digitized by Google

Mais, il ne faut pas oublier de rendre hommage à l'initiative privée, et nous devons signaler comme donnant les meilleurs exemples d'une pratique éclairée :

M. Bouchon, à Nassandres, M. Fleury à Guiseniers, M. Reinich à Menneval, M. Hermier au Plessis, MM. Hébert à Cantiers et à Villers, M. Doré à Gamaches et enfin l'école pratique d'agriculture du Neubourg.

(Cette étude a été couronnée par la Société d'Encouragement à l'Industrie Nationale ; elle a aussi été récompensée d'une médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1889.)

Digitized by Google

INAUGURATION

A SAINT-AUBIN-D'ESCROVILLE

DU

BUSTE DU DOCTEUR AUZOUX

Le 18 mai 1890

Le dimanche 18 mai 1890, la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure s'est réunie à Saint-Aubin-d'Ecrosville pour inaugurer le buste du docteur Auzoux.

Grâce à une souscription qu'elle avait ouverte et dont le succès a été complet, le monument a pu être digne du savant auquel il était élevé et de la Société qui a voulu l'honorer.

Son exécution avait été confiée à M. Emile Décorchemont, statuaire, et il a été érigé sur la place de Saint-Aubin-d'Ecrosville, en face de l'établissement créé par le savant docteur. Sur un des côtés du monument est gravée l'inscription suivante : 1797-1878. *Au docteur Auzoux ;* sur l'autre côté : *Ce monument a été élevé en* 1890 *par les soins de la Société libre de l'Eure et avec le concours de nombreux souscripteurs.*

Le piédestal, exécuté d'après les dessins de M. Sauvage, architecte, et édifié par M. Jacquelin, entrepreneur à Evreux, est en pierre de Lorraine. Sur un bas-relief en bronze, encastré dans la pierre, on voit le docteur Auzoux debout à côté de son écorché modèle et donnant des explications anatomi-

Digitized by Google

Mais, il ne faut pas oublier de rendre hommage à l'initiative privée, et nous devons signaler comme donnant les meilleurs exemples d'une pratique éclairée :

M. Bouchon, à Nassandres, M. Fleury à Guiseniers, M. Reinich à Menneval, M. Hermier au Plessis, MM. Hébert à Cantiers et à Villers, M. Doré à Gamaches et enfin l'école pratique d'agriculture du Neubourg.

(Cette étude a été couronnée par la Société d'Encouragement à l'Industrie Nationale ; elle a aussi été récompensée d'une médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1889.)

Digitized by Google

INAUGURATION

A SAINT-AUBIN-D'ESCROVILLE

DU

BUSTE DU DOCTEUR AUZOUX

Le 18 mai 1890

Le dimanche 18 mai 1890, la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure s'est réunie à Saint-Aubin-d'Ecrosville pour inaugurer le buste du docteur Auzoux.

Grâce à une souscription qu'elle avait ouverte et dont le succès a été complet, le monument a pu être digne du savant auquel il était élevé et de la Société qui a voulu l'honorer.

Son exécution avait été confiée à M. Emile Décorchemont, statuaire, et il a été érigé sur la place de Saint-Aubin-d'Ecrosville, en face de l'établissement créé par le savant docteur. Sur un des côtés du monument est gravée l'inscription suivante : 1797-1878. *Au docteur Auzoux ;* sur l'autre côté : *Ce monument a été élevé en* 1890 *par les soins de la Société libre de l'Eure et avec le concours de nombreux souscripteurs.*

Le piédestal, exécuté d'après les dessins de M. Sauvage, architecte, et édifié par M. Jacquelin, entrepreneur à Evreux, est en pierre de Lorraine. Sur un bas-relief en bronze, encastré dans la pierre, on voit le docteur Auzoux debout à côté de son écorché modèle et donnant des explications anatomi-

Digitized by Google

ques à des ouvriers en blouse. Ces ouvriers sont censés représenter Félix Taurin, le père du docteur Taurin, de Louviers, et Désiré Cornu, qui ont laissé dans les ateliers un souvenir si sympathique.

A 2 heures, le maire et le conseil municipal, escortés de la compagnie des sapeurs-pompiers et accompagnés des sociétés musicales qui étaient venues prêter leur concours à cette solennité, ont reçu, à l'entrée de la commune, les délégués de la Société libre de l'Eure. M. Halley, maire de Saint-Aubin-d'Ecrosville, a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs les membres de la Société libre d'agriculture de l'Eure, soyez les bienvenus.

« Je suis heureux de vous exprimer, au nom de la commune de Saint-Aubin, la pleine satisfaction que sa population tout entière éprouve de vous recevoir parmi elle.

« Votre présence ici, Messieurs, vient donner à notre petite fête le plus grand éclat que nous puissions désirer.

« Avant de vous conduire au pied du monument élevé à la mémoire de notre regretté docteur Auzoux que nous avons si bien connu et tant aimé, qu'il me soit permis, Messieurs, de vous dire combien était grande l'affection qu'il avait pour notre commune.

« Les sacrifices qu'il a faits, les bons conseils qu'il nous a donnés, nous ont aidés à marcher dans la voie ferme, mais sage, du progrès ; aussi aimons-nous à suivre fidèlement ses idées et ses convictions.

« Nous vous remercions, Messieurs les membres de la Société d'agriculture de l'Eure, de tout ce que vous avez fait pour mener à bien cette œuvre, qui rappellera aux générations futures l'homme de génie et de travail, le républicain sincère, l'immortel bienfaiteur de la commune de Saint-Aubin. »

Le cortège s'est ensuite mis en marche pour se rendre sur la place du pays où est élevé le monument et qu'entourait un concours immense de population.

Digitized by Google

Sur l'estrade disposée en face du buste ont pris place MM. Izarn, vice-président de la Société libre de l'Eure, en l'absence de M. le préfet, président de la Société, qui s'était excusé pour cause de fatigue ; Mme veuve Auzoux, M. le sous-préfet de Louviers, M. le docteur Fortin, président de l'Association des médecins de l'Eure ; M. le docteur Semelaigne, de Paris ; M. Milliard, sénateur ; M. Thorel, député ; M. Picard, conseiller général ; M. le maire et les conseillers municipaux de Saint-Aubin-d'Ecrosville ; M. l'abbé Aubry, curé de Saint-Aubin-d'Ecrosville ; M. Ferray, président du tribunal de commerce d'Evreux ; M. Ducy, maire d'Evreux ; MM. Léon Petit, secrétaire de la Société libre de l'Eure ; Letellier-Alaboissette, trésorier ; Charpentier, Piéton, Lecointe, Bove, Cauët, Hay, Toussin, Tastemain, délégués ; Lerenard-Lavallée, Borel et Cauchepin, délégués de la section de Bernay ; les docteurs Bidault, Thaurin, Baudré, etc. ; M. Hector Auzoux et les autres membres de la famille ; M. Guérie, président de l'Association des anciens élèves du collège de Bernay ; MM. Emile Décorchemont, Sauvage et Jacquelin, et un certain nombre de notabilités de la contrée.

MM. Loriot, député de l'Eure ; Join-Lambert et Emile Hébert, conseillers généraux ; Henri de Parville, le savant chroniqueur du *Journal des Débats;* Legendre, conseiller à la cour de cassation, ancien conseiller général de l'Eure, avaient exprimé par lettre leur regret de ne pouvoir assister à la cérémonie.

A l'ouverture de la séance, M. Izarn s'est exprimé ainsi :

« MESSIEURS,

« Nous avions espéré jusqu'au dernier moment que M. le préfet viendrait présider cette séance. Un double titre l'appelait à occuper ce fauteuil : celui de président de la Société d'agriculture et celui d'administrateur du département. La société eût été heureuse de se présenter à vous, Messieurs, avec

Digitized by Google

son bureau complet, sous la direction du chef qu'elle s'est choisi cette année. De son côté, M. le préfet aurait certainement été intéressé par l'établissement, unique dans son genre, de M. Auzoux, par ce groupe si original d'ouvriers anatomistes passant leur vie au milieu des muscles, des nerfs, des veines, des artères, fabricant des hommes, des chevaux, des insectes, des fleurs, et familiers avec toute l'organisation animale et végétale. La fatigue des tournées de revision, en obligeant M. le préfet à prendre quelque repos, ne lui a pas permis de nous accompagner et nous prive du plaisir de l'avoir à notre tête. Au nom de cette nombreuse assemblée, nous lui adressons nos regrets les plus sincères.

« Une voix plus savante, plus autorisée que la mienne, celle de M. le docteur Semelaigne, vous dira l'œuvre de M. Auzoux et ses titres à la célébrité. M. Semelaigne est originaire de Conches ; il en a écrit l'histoire et publié de nombreux documents sur sa forêt et ses environs ; il doit à la proximité de cette ville d'avoir connu M. Auzoux et recueilli plus d'un trait de sa vie. Médecin comme lui, il possède toute la compétence voulue pour juger et analyser ses travaux. Pour moi, je veux simplement vous expliquer le rôle que joue ici la Société libre de l'Eure et le but qu'elle s'est proposé.

« A côté des intérêts de l'agriculture, qui l'occupent particulièrement, la Société libre de l'Eure s'intéresse aussi aux sciences, arts et belles-lettres. Son devoir est de rechercher les hommes qui se sont illustrés dans ces études et ont fait rejaillir quelque éclat sur le département, de leur rendre hommage, de les signaler aux populations, de perpétuer leur mémoire. Cette mission, elle la remplit aujourd'hui pour le docteur Auzoux.

« Ce monument lui est consacré. Un voile cache le buste à vos yeux ; il va tomber dans un instant, et vous y reconnaîtrez les traits d'un enfant du pays. C'est à Conches encore qu'habite l'artiste habile qui les a reproduits avec son talent accoutumé. C'est donc à Conches, à cette ville voisine de sa

Digitized by Google

patrie, qu'Auzoux devra de revivre par la plume et par le ciseau.

« Si ce monument est sorti de la pensée de la Société d'agriculture, elle ne pouvait seule suffire à son exécution ; elle en a demandé les moyens à une souscription en tête de laquelle elle s'est inscrite. Il était bon, d'ailleurs, que l'opinion, la libéralité publique fussent appelées à prendre part à cette manifestation. Le concours des amis, des savants, des compatriotes donne aux honneurs rendus une signification plus haute et plus large ; le nombre des hommages marque l'étendue de la célébrité, lui sert pour ainsi dire de mesure.

« La Société offre ses remercîments aux personnes qui ont bien voulu l'aider dans cette œuvre et recueillir les souscriptions ; à MM. les docteurs Taurin, à Paris et à Louviers ; Baudré, au Neubourg ; à M. Lerenard-Lavallée, à Bernay. Mme Auzoux, sa famille, de vieux amis, le conseil général de l'Eure, ont fourni les dons les plus considérables ; les ouvriers de l'établissement se sont cotisés ; un grand nombre de personnes du pays et des environs, où la mémoire d'Auzoux est restée vivante, ont envoyé leurs offrandes ; les associations de médecins, le grand public s'y est joint. La Société de l'Eure remercie tous ces souscripteurs, le plus grand comme le plus humble, qui ont contribué au succès de son œuvre ; elle est fière et heureuse de tant d'assentiments venus de tous côtés ; elle adresse à tous l'expression de sa reconnaissance. Elle l'envoie aussi à la presse, qui a bien voulu lui prêter le secours de sa publicité et répandre partout l'annonce de la souscription. Une curieuse anecdote va vous montrer ce que nous devons aux journaux.

« Malgré mon désir de ne rien enlever à M. le docteur Semelaigne, de laisser à son sujet toute son intégrité, toute sa fleur, l'organe de la Société d'agriculture ne peut passer sous silence une souscription inattendue, descendue d'un trône étranger, et qui nous a profondément touchés. Une de ces causeries scientifiques si intéressantes que notre compatriote

Digitized by Google

Henri de Parville, le célèbre vulgarisateur, sème à travers le monde dans le *Journal des Débats*, avait porté l'appel de la Société à S. M. don Pedro, empereur du Brésil. D'anciennes relations avaient existé entre le savant et le souverain qui, non content de protéger les sciences, les cultivait lui-même avec une rare distinction. L'annonce de notre souscription lui a rappelé son ancien maître et il a voulu, par un don magnifique, lui donner un témoignage de son souvenir conservé fidèlement à travers le temps et les mers. Nos remercîments, on le pense bien, ne se sont pas fait attendre. La Société d'agriculture les renouvelle ici publiquement. Du haut de cette estrade, sur cette place de village, au nom de la famille Auzoux, si justement fière d'un pareil honneur, au nom de tous les amis des sciences comme au nôtre, notre voix, encore émue de la catastrophe qui a frappé l'empereur, les envoie au prince rentré dans la vie privée avec tant de dignité et de grandeur.

« Il me reste, Messieurs, une dernière tâche à remplir. Je le ferai le plus brièvement possible, laissant à M. le docteur Semelaigne les explications plus étendues. Une réclamation a été adressée à la Société d'agriculture au nom de l'école de médecine de Caen. Justice a été demandée de l'oubli que nous aurions commis des travaux de M. le docteur Ameline, prédécesseur d'Auzoux dans l'anatomie clastique. Je l'apporte.

« Dans sa brochure, M. le docteur Fayel est obligé de convenir que, longtemps avant Auzoux, avant Ameline, des anatomistes avaient fabriqué des pièces qu'on pouvait démonter. Les travaux de Fontana en Italie, ceux de Laumonier à Rouen, avaient ouvert la voie. Ameline les a continués et perfectionnés. Mais tous ces anatomistes modelaient à la main des sujets ressemblant plus ou moins à la nature humaine. Aucun n'était parvenu à faire un moule, *le bon creux*, comme disent les sculpteurs, qui permît de tirer de nombreux exemplaires du modèle ; personne n'avait fondé l'usine de l'homme artifi-

Digitized by Google

ciel. Auzoux l'a fait. M. Fayel prononce avec un certain dédain les mots de *mercantile*, de *commercial ;* je les relève comme un titre de gloire pour le docteur Auzoux. Fontana, Laumonier, Ameline ressemblent à ces habiles artistes qui nous ont laissé les merveilleux manuscrits du moyen âge ; Auzoux, lui, *a créé le livre*, et on peut l'appeler justement le Gutenberg de l'anatomie.

« Laissons donc sur notre piédestal les titres d'Auzoux à la célébrité, et souhaitons que l'école de médecine de Caen en élève un semblable à la mémoire d'Ameline ; nous y applaudirons de grand cœur.

« Voilà de vrais grands hommes, Messieurs. L'humanité ne saurait trop les honorer. De leur génie elle n'a reçu que des bienfaits. Si leur main a fait couler son sang, c'était pour la soulager ou la guérir, et leur grandeur ne lui a pas coûté une seule larme. »

Au milieu des nombreux applaudissements qui ont salué cette allocution, le voile qui couvrait le buste de M. Auzoux est tombé.

M. le docteur Semelaigne s'est ensuite levé, et a prononcé le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Le plus bel hommage qu'on puisse rendre aux bienfaiteurs de l'humanité est celui de la reconnaissance publique. C'est aussi la suprême récompense des morts qui méritent de vivre dans la mémoire des hommes. Rien n'est plus facile que de les louer ; il suffit de leur rendre justice en disant simplement le bien qu'ils firent de leur vivant. C'est donc avec confiance que je viens, au nom des anciens élèves de M. Auzoux, déposer un tribut de sympathie et de profonde gratitude au pied de ce monument érigé, sous les auspices de la Société libre d'agriculture de l'Eure, dans le village même où ce

Digitized by Google

célèbre médecin philanthrope prenait naissance il y a bientôt un siècle.

« M. Auzoux (Louis-Thomas-Jérôme) est né à Saint-Aubin-d'Ecrosville le 7 avril 1797. Si sa vie a été longue, elle a été aussi admirablement remplie par le travail, le dévouement et l'amour pur de la science dont il fut le fervent apôtre et l'ingénieux propagateur. On peut dire qu'il a affranchi l'anatomie des ennuis de la dissection à l'amphithéâtre, par l'intervention d'une méthode qui devait en répandre le goût et en faciliter l'étude. Tel est son titre le plus solide à la réputation durable qui préservera son nom de l'oubli.

« Ni les planches des plus riches atlas, si bien dessinées qu'elles fussent, ni les plus belles préparations en cire coloriée qu'on admire dans les musées spéciaux, ne reproduisaient la nature dans toute sa vérité. Une idée germa dans l'esprit de M. Auzoux, et, grâce à la ténacité des inventeurs, à cette longue patience qui est l'auxiliaire du talent, le temps mûrit l'invention. Mais, avant de la réaliser, que de difficultés, d'obstacles, de tribulations ! Rien ne rebuta ce grand travailleur ; il avait la foi et l'espérance qui préparent le succès. Merveilleusement doué pour la lutte, il poursuivit sans relâche, sans faiblesse, les innombrables et minutieuses recherches qui exerçaient son génie inventif, avec un courage opiniâtre et une volonté inflexible. Comme l'architecte athénien, il voulut exécuter ce que d'autres avaient promis, et il fit honneur à cet engagement tacite.

« On n'arrive à ces grands résultats de la volonté qu'en joignant la souplesse à la force, l'activité industrieuse à l'esprit d'investigation. M. Auzoux avait le tempérament de sa vocation. C'était un organisateur d'élite. Quiconque l'avait vu ne pouvait plus oublier cette expression de franche et fine bonhomie qui révélait l'énergie de son âme et la bonté de son cœur. L'œil vif et perçant illuminait les traits peu réguliers d'un visage qui revit dans ce beau buste, où le ciseau de M. Décorchemont a bien rendu, tel qu'il était, l'auteur de l'ana-

Digitized by Google

tomie clastique, avec sa physionomie expressive et bienveillante. Le physique répondait au moral. Grand et robuste, notre compatriote offrait dans sa personne le type classique des Normands, et il en avait conservé l'accent.

« M. Auzoux aimait avec passion cette commune de Saint-Aubin qui l'a vu naître et dont il fut le bienfaiteur. Le sol et l'air natal le reposaient de ses travaux. Ni ses succès, ni sa réputation ne lui firent oublier, à Paris, son village, son clocher, et le modeste toit, agrandi depuis, où il a vécu tant d'années entouré de l'estime et de l'affection de tous, où enfin, artiste ingénieux autant qu'habile anatomiste, il présidait à la confection de ces magnifiques pièces d'anatomie, d'un modelé si scrupuleux, et d'un art inspiré par la plus fidèle imitation de la nature. Heureux les hommes qui contribuent à la prospérité et au bon renom du lieu de leur naissance ! Voilà près de soixante-dix ans que l'œuvre de M. Auzoux, qui remonte à l'année 1822, subit victorieusement l'épreuve du temps. Le succès a été universel. Partout, en Amérique comme en Europe, on l'a accueillie avec faveur et empressement. Il n'y a peut-être pas aujourd'hui une seule ville un peu importante où il n'existe quelques-unes de ces curieuses pièces artificielles d'anatomie. Établissements scientifiques, musées, académies, lycées, collèges, gymnases, en ont enrichi à l'envi leurs collections. Comment s'en étonner ? L'art merveilleux de M. Auzoux a rendu faciles les démonstrations anatomiques en tous lieux, en toutes circonstances. Grand bienfait pour l'enseignement à tous les degrés !

« Développer et répandre le plus possible dans le public le goût et la connaissance des sciences naturelles, tel a été le but constant des efforts heureux de M. Auzoux. Aussi, le modèle de l'homme achevé, a-t-il tenu à reproduire, d'après les mêmes procédés, un spécimen de chacune des grandes familles zoologiques. Familier avec les écrits de Cuvier et de Geoffroy Saint-Hilaire, il avait approfondi l'anatomie comparée jusque dans ses plus petits détails. Il a mis tout son art à en

Digitized by Google

propager et à en faciliter l'étude. Plus d'un livre populaire d'histoire naturelle est né de ses démonstrations, faites d'après la méthode comparative. Il n'est pas jusqu'à l'anatomie des plantes qui n'ait occupé ses veilles. Véritables leçons de choses, toutes ces préparations, qui parlent aux yeux comme des images vivantes, sont, de l'avis général, d'une incontestable utilité. M. Auzoux a créé un musée complet des êtres organisés ; il a donné des échantillons des divers organismes, tant animaux que végétaux. Seulement, à l'inverse du Créateur, M. Auzoux, dans ses reproductions de la série animale, a commencé par l'homme, descendant tous les degrés de l'échelle, labeur immense ! et, sa tâche accomplie, il s'est reposé dans la mort. Sa vie, qui a duré quatre-vingt-deux ans, a été pleine de jours et de bonnes œuvres. Heureux en tout, il a eu bien des satisfactions que le sort refuse souvent aux hommes d'élite. Il a pu jouir du fruit de ses travaux. Les honneurs ne lui ont pas manqué, et il n'a pas eu trop à se plaindre de l'envie. L'industrie qu'il a fondée est foncièrement scientifique, et elle a servi la science en contribuant à en répandre les lumières.

« Peut-être voudrait-on savoir, puisque ce fut ici le berceau de M. Auzoux, quelle a été son enfance. Tous les hommes remarquables n'étonnent pas le monde au début de la vie. L'éclosion du génie, ou même des grands talents, est souvent laborieuse. Tous les fruits précoces n'arrivent pas à maturité Écolier, le jeune Auzoux ne se distingua de ses camarades. que par une application plus soutenue, par une sagesse pratique un peu hâtive, qui lui faisait apprécier la valeur du temps. Il n'en avait pas à perdre, et il en fut toujours économe. Sa famille ne possédait qu'une médiocre aisance. L'école primaire de Saint-Aubin et le collège de Bernay le conduisirent jusqu'à la fin de ses humanités. Mais, tout en apprenant à connaître le prix du temps, il ne résistait point aux goûts qui devaient déterminer sa vocation. La mécanique l'attirait. Pendant ses vacances et les jours de congé, il se plaisait à travailler, sous

Digitized by Google

l'œil paternel, le bois et le fer comme un ouvrier. Il se préparait ainsi, sans s'en douter et comme d'instinct, des instruments pour la lutte de la vie. Il évoquait volontiers, en toute occasion, le souvenir des travaux manuels qui avaient charmé ses jeunes années, surtout si le hasard voulait qu'on le surprît dans son atelier, un ciseau ou un marteau à la main. Car, s'il maniait avec habileté le scalpel de l'anatomiste, il se servait également bien de l'outil de l'artisan.

« En 1816, ses études classiques terminées, M. Auzoux eut à se décider sur le choix d'une profession. Que faire ? Ni son père, cultivateur intelligent, ni sa mère, pieuse et digne femme, ne le savaient. Fils des plus respectueux, il n'aurait rien entrepris sans leur assentiment. Un de ses condisciples, dont l'existence a été souvent mêlée avec la sienne, M. Chambellan (du Neubourg), se trouvait dans la même situation que lui. Tous deux choisirent la médecine. Un officier en retraite, oncle d'Auzoux, consulté à ce sujet, ne contraria point leur détermination. En 1816, il n'était plus question en France, parmi la jeunesse, ni de guerre, ni de combats ; on ne s'enthousiasmait plus aux récits émouvants des bulletins de la Grande Armée. L'Empire était tombé, et à la gloire des armes allait succéder, avec un éclat inattendu, celle plus calme des sciences et des lettres. La pensée comprimée reprenait son essor. Pour la médecine, agitée par le manifeste révolutionnaire de Broussais, on sentait aussi que de nouvelles voies allaient s'ouvrir. L'heure était propice à la jeunesse studieuse. Qui sait ? Auzoux, plein d'ardeur, obéissait peut-être à un secret pressentiment en abordant l'étude d'un art où il devait marquer sa trace.

« A cette époque, les chemins de fer n'existaient pas encore. Les moyens de transport étaient bien moins faciles et les déplacements infiniment plus rares que de nos jours. C'était, pour un provincial, une grosse affaire qu'un voyage à Paris. Une vieille patache du Neubourg et la galiote de Rolleboise y amenèrent nos deux voyageurs. Leur bagage n'était

Digitized by Google

pas lourd. Un seul habit, dont la coupe était des plus rustiques, racontera Auzoux en riant, composait toute sa garderobe. Mais les deux amis avaient vingt ans, et voir Paris était un rêve qui éblouissait leur imagination. Un maître, dont la renommée était universelle, régentait alors la chirurgie française. En 1818, Auzoux obtint, au concours, d'entrer comme externe dans son service. C'est sous la discipline sévère de Dupuytren, dont il sut gagner les bonnes grâces par son zèle, qu'il débuta dans la carrière de la médecine. Tout en fréquentant l'hôpital, il avait commencé à disséquer, et il prenait goût à cet exercice, si rebutant pour la plupart des commençants. Sa vocation ne fut plus douteuse. Du jour où M. Auzoux mit le pied dans un amphithéâtre, il ne s'appartint plus ; l'étude de l'anatomie le captiva, le maîtrisa souverainement. Quelle pâture pour la curiosité juvénile ! C'est une merveilleuse machine que l'organisation humaine ; dans la complication prodigieuse de ses rouages, quelle variété, quelle unité ; comme on se plaît à découvrir les rapports de cette infinité d'organes qui concourent diversement à la même fin ! Galien n'a-t-il pas dit qu'un traité d'anatomie est le plus bel hymne qu'on puisse écrire à la gloire de Dieu ?

« Le goût de la dissection, qu'il sut communiquer plus tard à ses élèves, fut la passion dominante de notre jeune étudiant. Remonté le soir dans l'unique chambre qu'il occupait avec Chambellan, Auzoux cherchera à se représenter par toutes sortes d'artifices ce qu'il a vu dans la journée sur le cadavre. Il s'était procuré un squelette. En fixant des cordes sur les os, et en les recouvrant de feuilles de papier, il parvint à imiter tant bien que mal les muscles dans leur position et leurs rapports. Ce moyen mnémonique l'intéressait. Apprendre, retenir, isoler par la pensée et réunir ensuite toutes les parties du corps pour en reconstituer exactement l'ensemble, telle était la gymnastique nocturne à laquelle il se livrait. A force d'y penser toujours, l'idée de l'anatomie clastique prit corps dans son esprit, sous la forme dont il l'a revêtue. Mais que d'essais, que

Digitized by Google

de tâtonnements avant d'obtenir la représentation réelle ! Le principal obstacle était dans l'exécution, rien n'étant plus difficile que de rendre la nature, de manière que l'imitation rappelle la réalité. Une pâte spéciale et des moules appropriés, voilà, s'écria-t-il, ce qu'il me faut. Et, dans sa joie, il répétait le mot fameux : J'ai trouvé.

« La conception de l'artiste exigeait un art consommé. L'exécution demandait du temps et de la patience. Le moyen de résoudre le problème était d'y penser continuellement. Ainsi faisait Auzoux, obsédé par son idée fixe. Il se levait parfois la nuit et y réfléchissait la plume à la main. Chambellan, qui l'observait avec inquiétude, avait fini par craindre qu'il ne devînt fou. Il le traitait presque comme un malade. Si Auzoux traçait dans ses heures d'insomnie quelques dessins sur le papier, il les déchirait afin qu'il n'en restât pas de traces. Auzoux, ne retrouvant rien sur sa table, aurait pu, lui aussi, devenir inquiet sur son état mental. Mais il se connaissait. De distractions, de plaisirs, il n'en prenait aucun, bien que d'un caractère gai, d'une humeur expansive. Le fait pressenti et sa mise en pratique le rendaient sérieux et grave. Ce qui le préoccupait sans trêve ni repos, c'était la confection des moules et de la pâte dont il ferait usage. Les moules, au besoin, comme il savait travailler le bois, il les fabriquerait lui-même, sauf à les rendre plus résistants en substituant au bois le métal, comme avaient fait, pour leurs caractères, les inventeurs de l'imprimerie. Quant à la pâte, il dut chercher pendant longtemps avant de trouver un mélange assez souple et assez consistant après la dessiccation. Il importait qu'elle ne s'altérât pas facilement. Que de visites alors dans tous les établissements, où il s'imagina qu'il pourrait puiser ou surprendre quelques renseignements utiles ! Tout était à créer : la matière, les instruments, les procédés. Si les sculpteurs dont il fréquenta les ateliers développèrent son goût, au point de vue de la plastique, il n'est pas douteux qu'il acquit des connaissances beaucoup plus précieuses auprès des modeleurs

Digitized by Google

et des cartonniers, dont il parcourut les fabriques, travaillant avec eux, et étudiant pratiquement les procédés de chacun.

« Le trait suivant peint bien M. Auzoux occupé de ses recherches. Passant un jour rue de l'École-de-Médecine, il avise une pauvre vieille qui vendait des poupées à deux sous. Il lui en achète une et demande l'adresse du fabricant. Hésitante, troublée, elle lui offre toute sa boutique ; c'était peut-être un concurrent qui en voulait à son commerce. C'est chez ce fabricant de poupées que M. Auzoux apprit bientôt à manipuler le carton et à le couler dans des moules. Mais cette espèce de carton, une fois desséché, était trop dur et ne pouvait lui convenir. En 1818, un incendie consumait l'Odéon Lors de la reconstruction de ce théâtre, la pâte employée à la confection des bas-reliefs préoccupa encore vivement M. Auzoux. Expérimentée par lui, cette pâte, dont on cachait d'ailleurs la composition, était trop cassante. Enfin, après mille tâtonnements et l'essai d'innombrables mélanges, il vit un beau matin, avec un bonheur inexprimable, sortir de son mortier une pâte souple, légère, élastique et suffisamment résistante pour ne se désagréger ni ne se déformer en tombant à terre après le moulage. Il avait enfin trouvé ce qu'il cherchait, et l'exécution devenait possible.

« Mais dans cette trouvaille si longuement préparée n'est pas le seul titre d'Auzoux à l'originalité ; ce titre consiste principalement dans la reproduction à l'infini, par le moulage, de tous les éléments ou fragments dont chacun de ses modèles se compose, avec la faculté de les déplacer et de les replacer sans en altérer la texture par un long usage. Il y a plus : on peut réparer ces fragments et les rajeunir en les remettant dans les moules d'où ils sont sortis. Aucun chirurgien ne ferait mieux, ni avec plus de coquetterie.

« Qu'on nous permette de laisser pour un instant M. Auzoux dans son laboratoire où il étudie et travaillera indéfiniment.

« Aussi bien, un coup d'œil rétrospectif nous semble indispensable afin de bien établir le point d'où il est parti, et d'in-

Digitized by Google

diquer ce qui lui revient en propre dans cette découverte géniale de l'anatomie clastique. Aucune découverte, on l'a dit et répété, n'appartient uniquement à un seul homme, ni même souvent à une seule époque. Des devanciers plus ou moins conscients ont préparé la voie. Voyons quels furent les précurseurs de M. Auzoux.

« Qu'en Grèce et en Italie on ait fait des statues anatomiques en marbre et en bronze, l'histoire nous l'apprend. La statue émaciée du temple de Delphes, qui représentait un phtisique au dernier degré du marasme et qu'on prenait pour un squelette, a été célèbre dans l'antiquité. Un buste en marbre blanc trouvé à Rome sur l'emplacement de la maison d'Antonius Musa, médecin d'Auguste, en est une autre preuve. L'artiste, sur ce buste, exécuté d'une façon magistrale, s'était évertué à représenter les organes thoraciques et abdominaux vus en place et disposés comme sur le cadavre. Mais, chose bizarre ! si le buste est celui d'un homme, un examen attentif a fait reconnaître que les viscères sont ceux d'un singe. Le cœur, chez les anthropoïdes, bien qu'on nous ait fait l'honneur de les regarder comme nos lointains ancêtres, n'affecte pas tout à fait la même position que dans l'espèce humaine. On ne disséquait alors que des singes dans les écoles. Qui ne sait que la religion des Romains respectait la mort, et que la superstition grecque, vaincue un moment par l'école alexandrine, reprit peu à peu son empire et paralysa tout progrès en anatomie humaine ? Il fallut de nouveau recourir à l'anatomie d'imitation.

« Les préparations en cire, avec leurs surfaces accidentées à la manière des bas-reliefs, que l'œil peut saisir et embrasser d'un seul coup, mais que la main ne peut toucher, ne doivent pas être considérées, d'autre part, comme ayant servi à M. Auzoux dans son invention. Qu'elles l'aient inspiré, cela est possible et même probable, et il l'avouait avec une entière bonne foi. Mais là s'est bornée leur influence. Deux hommes surtout ont excellé dans cet art des imitations anatomiques,

Digitized by Google

Fontana à Florence, et Laumonier à Rouen. Ne pas citer ici leurs noms serait un oubli fâcheux.

« Fontana, toutefois, a fait un pas de plus en avant dans cet ordre de travaux. Habitué à disséquer et à envisager les organes dans leurs rapports, l'idée lui vint de reproduire les muscles par couches mobiles et superposées. Malheureusement pour lui, la matière première et le mode d'exécution lui faisaient défaut, de sorte que le succès était impossible. La sculpture sur bois, à laquelle nous devons tant de chefs-d'œuvre, ne pouvait aboutir à rien de pratique dans ces conditions.

En 1845, je voyageais en Italie. M. Auzoux me pria de démonter la statue de Fontana (on l'appelle ainsi à Florence) qui orne le musée d'histoire naturelle. Mais quelle ne fut pas ma surprise lorsque après avoir enlevé tous les muscles du tronc, je me trouvai en face d'une cage vide où, à la place des viscères je n'aperçus que le support en fer forgé qui maintenait la pièce en équilibre ! Ebauche enfantine de l'art ! Une copie de cette pièce existe à Paris dans les galeries de la Faculté de médecine, où l'on peut encore la voir. Envoyée en France après la mort de Fontana, elle apparut, au déballage si informe et si incomplète, qu'on la relégua sans plus de cérémonie dans les greniers de l'école, où elle a dormi d'un long sommeil. Le premier consul, à qui rien n'était étranger, avait, entre deux victoires, commandé cette copie au célèbre anatomiste florentin. La tradition ajoute que Fontana avait reçu d'avance 80,000 francs pour prix de son travail. Si Auzoux au début de ses recherches, eût rencontré un pareil protecteur, que de temps gagné et de difficultés évitées !

« Un progrès sur l'œuvre de Fontana fut réalisé au commencement de ce siècle par un médecin distingué de Caen, M. Ameline. C'est au moyen du carton ordinaire soufflé que le docteur Ameline reproduisit, en les façonnant à la main, toutes les parties du corps. Le progrès est réel, visible. Mais tout en rendant justice au savant professeur de Caen, que de différence on constate entre le mode d'exécution auquel il eut

Digitized by Google

recours et celui d'Auzoux ! Le point de départ n'est pas le même chez les deux anatomistes. D'un côté, c'est, si l'on veut l'écriture, et de l'autre, l'imprimerie, ainsi que vient de le dire éloquemment M. Izarn. C'est ce que comprit parfaitement Desgenettes, et ce qu'il s'appliqua à signaler dès 1823, en déclarant, en pleine Académie de médecine, qu'aucun parallèle ne pouvait être établi entre Auzoux et ses devanciers ou ses compétiteurs contemporains, parce que Auzoux marchait — et il insistait là-dessus — dans une direction où personne ne l'avait précédé. Car c'est en ces termes que s'exprimait l'ancien médecin en chef de l'armée d'Egypte.

« Que dirions-nous si, à propos de priorité, une réclamation nous était adressée au nom d'un médecin espagnol du XVIe siècle, Juan Valero Tabar, professeur d'anatomie à l'université de Saragosse et médecin de Philippe II? Les pièces qu'il fabriquait, d'un mécanisme très compliqué, lui permettaient de faire voir isolément tous les organes représentés, quant aux muscles et aux viscères, avec du cuir et du parchemin. Il se servait de fils de soie pour imiter les vaisseaux et les nerfs. Le tout était peint à souhait. Philippe II et sa cour furent, dit-on, étonnés et ravis de la fidélité et de l'élégance de ces pièces. Mais le souvenir s'en était perdu.

« C'est donc bien à Auzoux que revient la gloire d'avoir créé l'anatomie clastique, ainsi dénommée par lui, à cause des propriétés spéciales dont il l'a dotée. Accusé de plagiat, comme la plupart des inventeurs qui ont réussi, il n'eut pas de peine à se disculper de cette accusation, en démontrant à ses détracteurs qu'il n'avait mis à contribution que la nature et qu'avant lui aucun procédé semblable au sien n'était connu. Si ce procédé existait, où était-il? C'était un défi qu'il jetait à la malveillance. Resté, en somme, sans rival, on ne tarda pas à le placer hors de pair.

« En 1820, de l'Hôtel-Dieu, où la jeunesse se portait en foule aux leçons éloquentes de Dupuytren, M. Auzoux passa comme interne à l'hôpital des Enfants. Si l'enseignement cli-

Digitized by Google

nique y était moins brillant, il n'y était pas moins solide. M. Baffos, son chef de service, le prit en affection et ne cessa de se montrer pour lui bienveillant et dévoué. Le maître devint bientôt le confident de l'élève. L'extrême confiance d'Auzoux dans son entreprise étonna d'abord M. Baffos, homme d'un grand sens ; mais à l'étonnement succéda presque aussitôt la plus sympathique curiosité. M. Auzoux fut d'autant plus sensible à cette marque d'intérêt que d'autres maîtres n'avaient répondu à ses confidences que par la raillerie ou par des conseils d'une bienveillance ironique. Antoine Dubois, entre autres, lui avait dit : « Prenez garde, mon ami, c'est « une idée fixe que vous avez là, et la folie en est la consé- « quence. » En un mot, notre jeune inventeur n'avait reçu jusque-là aucun encouragement à persévérer. M. Baffos, le premier, le prenait au sérieux, et l'engageait à poursuivre vaillamment son dessin. Jamais M. Auzoux n'oublia ce qu'il devait de reconnaissance à son maître, qui l'avait soutenu dans des jours de doute et de découragement. Les sentiments de sympathie du maître et de l'élève commencèrent une amitié que les années ne firent qu'affermir.

« Qui sait si, sans M. Baffos, M. Auzoux eût continué d'espérer ? Le scepticisme railleur d'A. Dubois ne l'avait pas médiocrement ébranlé. Le doute le gagnait, et, dans un moment de défaillance, il voulut renoncer à l'espoir de voir se réaliser le rêve qui l'obsédait. Mais on ne guérit point de la fièvre de l'invention par un effort de la volonté. La vocation irrésistible a bien plus d'énergie que les arguments les plus spécieux de la froide raison. L'inventeur a beau faire, une voix mystérieuse lui crie : Marche ! marche ! dès qu'il est tenté de reculer. M. Auzoux n'échappa point à ce malaise de la gestation cérébrale, et il marcha vers le but qu'il voyait approcher. Donc, chaque jour, après avoir quitté l'hôpital, il se remettait à raboter, à limer des moules en bois qu'il garnira ensuite d'un alliage particulier, où la pâte qu'il avait trouvée, comprimée par des presses, prendra définitivement toutes les

Digitized by Google

formes voulues. Le bouchon d'une bouteille de vin de Champagne l'avait fait songer à sa pâte; une presse d'imprimerie le mit sur la voie de ses moules. C'était l'application de la découverte de Gutenberg à la sienne.

« Dès la fin de 1819, les empreintes obtenues dans ces moules ne lui laissèrent plus le moindre doute sur un prochain succès. Encore trois ans d'un travail opiniâtre, et le problème était résolu. Ce fut en 1822, le 20 septembre, qu'il soumit à l'appréciation de l'Académie de médecine les premiers résultats de sa découverte. Il venait de soutenir sa thèse pour le doctorat. L'échantillon qu'il présenta était un membre inférieur, de grandeur naturelle. Les muscles, les vaisseaux sanguins, les nerfs, les os et les ligaments y étaient figurés avec tant d'habileté qu'on fut surpris et émerveillé de l'exécution, et le jeune docteur fut comblé d'éloges. La notoriété lui était acquise. L'année suivante, un homme complet sortait de son laboratoire, et le gouvernement, sur un rapport favorable, en ordonnait l'achat pour l'envoyer dans les colonies. Cet enfant d'Auzoux, son premier-né, ainsi qu'il l'appelait, serait jugé aujourd'hui par nous, s'il revenait en Europe, comme bien inférieur à ses frères et à ses sœurs, au point de vue de la beauté des formes. Le temps et sa fille, l'expérience, ont amélioré la race qui se continue désormais à Saint-Aubin. Cependant, si imparfait que pourrait nous paraître ce premier modèle, un autre membre de l'Académie de médecine, Allard, après l'avoir examiné, écrivait, à l'appui de l'opinion exprimée par Desgenettes, que la France pouvait dès lors, et à bon droit, se vanter de l'emporter sur tous les autres pays dans l'art des imitations anatomiques. Cet avantage nous est resté

« Depuis, une foule de rapports, rédigés par les juges les plus compétents, ont consacré ces premiers éloges. A côté des noms de Portal, d'A. Dubois, de Cruveilhier, de Richerand, de Desgenettes, on voit ceux de Boyer, de Serres, d'E. Geoffroy Saint-Hilaire, de Broussais, de Larrey, de Ch. Dupin, etc., etc... Quelle plus haute sanction que celle de ces hommes

Digitized by Google

célèbres ! Toutes les sociétés savantes, l'Institut en tête, applaudirent aux préparations de M. Auzoux.

« Déjà le nom de l'habile anatomiste se répandait au loin. Les commandes arrivaient. En 1826, plusieurs centres d'instruction, en France, avaient été pourvus de ces modèles, entre autres le Conservatoire des arts et métiers et l'École polytechnique. La faveur publique encouragea l'inventeur, et une nouvelle industrie fut créée au nom de la science. M. Auzoux fonda l'établissement de Saint-Aubin. Les commencements furent modestes ; mais, sous la direction savante et habile du fondateur, cet établissement grandit et prospéra d'année en année. Il est unique en son genre et n'a point d'analogue dans le monde entier. Sa prospérité présente proclame la sagesse du fondateur. Quel contraste entre la florissante industrie d'aujourd'hui et la fondation à ses débuts ! Un sourd-muet, peintre non sans talent, et un vieil invalide avec sa femme composaient, en 1828, tout le personnel de la fabrique. A ce petit groupe vinrent se joindre bientôt les trois frères Taurin, collaborateurs aussi intelligents que dévoués du maître, et le chef actuel de l'atelier de peinture, M. Fauchet. Issue de la science, l'industrie fondée par M. Auzoux et pratiquée par des ouvriers, par des artistes éclairés et honnêtes, ennoblit ceux qui l'exercent. Un règlement qui date de plus de cinquante ans, toujours ponctuellement observé, a suffi et suffit encore, sans l'intervention apparente du chef, à les diriger, à les moraliser et à les instruire. « De tous les établissements que j'ai « visités, » écrivait un membre de l'Institut en 1844, le docteur Villermé, « celui de Saint-Aubin est sans contredit le « mieux entendu et le mieux administré sous tous les rap- « ports. » Éloge assurément bien mérité. A Saint-Aubin, ni grève, ni chômages, ni discussions à propos de salaire n'ont existé jusqu'à présent. Un livret de la caisse d'épargne y est de rigueur pour chacun. Cette colonie industrielle offre l'image d'une famille laborieuse et paisible dont la concorde n'a jamais été troublée.

Digitized by Google

« Une autre période de la vie de M. Auzoux va commencer, c'est celle de la production. On s'adressera à lui de tous nos départements et des contrées les plus éloignées. Appelé en 1832 en Angleterre par le gouvernement, il y reçut, dès son arrivée à Londres, la visite du premier médecin du roi, qui lui annonça que, d'après l'ordre de son souverain, le modèle qu'il avait apporté serait placé au King's collège. C'était une gracieuseté du vieux monarque. Beaucoup de personnes, parmi les plus marquantes du royaume, assistèrent à ses démonstrations. Deux éminents physiologistes, Charles Bell et Everard Home, vinrent le féliciter de ses travaux et nouèrent avec lui des relations amicales. Pour eux, l'inventeur était doublé d'un savant.

« On discutait alors, au Parlement, l'Anatomy bill, autrement dit la loi qui défendait la vente des cadavres. Cette mesure rendait toute dissection impossible. On sait quelles furent les conséquences de cette interdiction légale. Qui n'a entendu parler des crimes commis vers 1828 par le trop fameux Burker, dont le nom fut pendant quelque temps la terreur de Londres? Les passants désignés par ce terrible malfaiteur étaient asphyxiés par un masque de poix. La découverte de M. Auzoux contribua, pour sa part, à faire révoquer cette loi, regardée dorénavant comme inutile. Les pièces du médecin français suppléeraient aux cadavres que les hôpitaux ne pourraient fournir.

« M. Auzoux, dans ses reproductions de la série animale, a commencé, on l'a vu, par l'homme. Un militaire, haut de cinq pieds six pouces, avait posé devant lui, hélas ! par morceaux détachés. Il s'occupa ensuite du cheval, moins facile à reproduire dans une fabrique d'anatomie que dans un haras. Les plus beaux étalons qu'on va chercher en Syrie reviennent moins cher que le premier cheval clastique. Il est vrai que des avantages réels devaient compenser les frais considérables d'une pareille fabrication. La question de l'élevage de nos races chevalines, au point de vue de la remonte de la cava-

Digitized by Google

lerie, était dès cette époque à l'ordre du jour. Pour améliorer la race ovine, Daubenton avait fondé l'École des bergers. M. Auzoux proposa, à son tour, d'ajouter au cours d'hippiatrique professé dans les régiments un cours d'anatomie et de physiologie du cheval. Il ne m'appartient pas de dire si, sous le rapport de l'élevage, des progrès ont été réalisés. Toujours est-il que le cheval, aussi bien que l'homme clastique, a été adopté avec profit pour l'instruction des élèves dans toutes les écoles militaires.

« De la divulgation des connaissances anatomiques, M. Auzoux espérait une amélioration sensible de la vie sociale, la mécanique animale étant, pour qui sait l'interroger, un enseignement fécond et des plus précieux. C'était peut-être une illusion ; mais elle était généreuse. Dans tous les cas, c'est par des démonstrations que la vérité s'apprend le mieux. Il se plaisait à comparer le mécanisme de la sensibilité au télégraphe électrique. Les nerfs, disait-il, sont les fils de l'appareil. Impressionnés ou avertis, la dépêche reçue par eux est transmise immédiatement au cerveau, espèce de bureau central qui l'examine, la contrôle et renvoie, s'il y a lieu, la réponse demandée avec l'ordre d'agir. Seulement, comment s'écrivent ces dépêches dans le cerveau? Mystère! Il y a là des inconnues. D'autres dépêches y sont emmagasinées au fur et à mesure qu'elles arrivent, comme dans un compartiment particulier du télégraphe, pour n'en sortir que sur un appel ultérieur. Parfois aussi, des fils se brouillent ou des pièces se détériorent dans l'encéphale, comme dans l'appareil électrique, et il en résulte tous ces désordres de l'intelligence, de la sensibilité et du mouvement que Pinel et Esquirol ont si bien décrits. M. Auzoux excellait dans ces rapprochements ingénieux qui, sans résoudre les problèmes si complexes de la psychologie, semble les rendre moins inaccessibles à la curiosité, en signalant les rapports ou du moins les analogies de la physique et de la physiologie, celle-ci étant considérée comme une sorte de physique animale.

Digitized by Google

« Les comparaisons séduisent les observateurs sagaces que la connaissance exacte des détails prépare à mieux apprécier les ressemblances et les différences. Médecin et naturaliste, M. Auzoux revenait sans cesse à ses études d'anatomie comparée, avec la constante préoccupation de l'utile. Toujours ingénieux dans ses démonstrations, il faisait passer la vérité par les sens, de manière à la rendre évidente et certaine. C'est ainsi qu'il captivait l'attention d'un auditoire aussi nombreux que distingué qui se pressait à ses leçons, dont la substance se trouve concentrée dans ses traités élémentaires d'anatomie et de physiologie. Dans ses livres, il démontre comme dans ses cours. Vous l'avez entendu assimiler la pensée à l'électricité appliquée au télégraphe ; écoutez-le encore nous parler de la glande sécrétoire du ver à soie. C'est lui qui, le premier, a aperçu les deux petits corps placés près de la filière, à l'extrémité antérieure des deux canaux excréteurs. Pas de mécanique plus délicate ni de fileuse plus habile que cette simple glande d'où la soie s'échappe enroulée sur elle-même, ténue et brillante, comme si elle avait été pressée entre les doigts.

« Un extrême grossissement donné à certaines pièces a été aussi pour M. Auzoux l'occasion de montrer d'une façon originale, tantôt comment la lumière pénètre dans l'œil, en traversant des milieux transparents, d'une densité inégale, pour se fixer en image sur la rétine (toutes les lunettes ne sont que des imitations imparfaite de la nature) ; tantôt comment les ondes sonores se propagent dans l'oreille en en parcourant les contours compliqués. Une théorie de l'audition lui appartient. On se promène, pour ainsi dire, dans ces pièces, aux coupes artistement ménagées, et dont la disposition permet de saisir avec facilité la structure intime des deux organes de l'ouïe et de la vue. La méthode du grossissement appliquée aux petits objets constitue un service signalé rendu par M. Auzoux à l'étude de l'histoire naturelle.

« M. Auzoux voulait que l'anatomie comparée pût s'ap-

Digitized by Google

prendre ailleurs que dans les musées de zoologie. Dans ses démonstrations si intéressantes, il mettait sous les yeux de ses auditeurs les principaux types du règne animal, reproduits avec l'exactitude qui caractérise ses travaux. A côté du cheval clastique, on voit le squale, le hanneton, le colimaçon, la sangsue, le polype d'eau douce, dans des proportions qui permettent de suivre à distance les plus petits détails de ces divers organismes. Et comme le démonstrateur faisait de l'anatomie vivante, il rendait sensibles, à proprement parler, les grandes fonctions de la vie et les modifications qu'elles subissent dans la série animale, par des modèles qui imitent fidèlement les appareils et les organes ; de sorte qu'il suffit de voir, de regarder, pour comprendre le mécanisme de la respiration, de la digestion, de la circulation, de la reproduction chez les êtres vivants, depuis l'homme jusqu'au zoophite, mécanisme présenté comme dans un tableau synoptique. Quelle facilité pour comparer et saisir mille détails qui s'offrent simultanément au regard, sans confusion possible ! C'est ainsi que le procédé de l'anatomie clastique sert d'auxiliaire à une méthode didactique qui à l'utile ajoute l'agrément. Aussi, les habitués de ces démonstrations aimaient et admiraient sincèrement l'ingénieux démonstrateur. Voici ce que lui écrivait à propos de ses *Leçons d'anatomie et de physiologie humaine et comparée*, un de ses auditeurs assidus et des plus illustres : « Nous avons reçu avec bonheur le livre si excellent et si « désiré qui nous rend vos leçons. Nous y avons retrouvé « votre lucidité admirable, la fécondité de vos déductions, si « simples en apparence pour les choses les plus compliquées. « Les planches aussi sont non seulement instructives, mais « frappantes de vérité et souvent éloquentes. » A ce témoignage reconnaissant de Michelet, ajoutons celui du souverain, ami des sciences et des savants, qui régnait naguère au Brésil. L'Empereur don Pedro a voulu souscrire à ce monument, parce que c'est à l'invention de M. Auzoux qu'il doit « *le peu « de connaissances qu'il possède en anatomie* », écrivait-il gra-

Digitized by Google

cieusement à l'un des maîtres de la médecine française, M. Charcot.

« Observons, Messieurs, que le savant dont nous venons d'esquisser la vie laborieuse pouvait prétendre aux faveurs de la renommée et de la fortune sans exciter l'envie parce qu'il fut toujours juste et bon. Homme d'intérieur, M. Auzoux, aimait à recevoir chez lui ses amis. Il savait les choisir. Son existence était tout à fait patriarcale à Saint-Aubin, dans cette chère maison où il avait mis le meilleur de son âme. Qui ne se rappelle son accueil sympathique, la simplicité de ses manières, son franc et cordial sourire ? Non moins gracieux était et est resté l'accueil de Mme Auzoux, sa noble et digne compagne, dont la ferme raison dirige aujourd'hui, avec l'aide de ses deux neveux, ce bel établissement, source de prospérité et de bien-être pour le pays. Le nom de M. Auzoux, perpétué dans la science, sera porté avec fierté par ses successeurs et par leurs descendants.

« Celui dont nous honorons la mémoire reçut de son vivant les distinctions qui étaient dues à son mérite. Nommé chevalier de la Légion d'honneur dans sa jeunesse, il fut promu officier de cet ordre, à la suite des plus hautes récompenses qui lui avaient été décernées aux différentes expositions, où figurèrent les produits de son industrie.

« En résumé, M. Auzoux fut un inventeur patient et heureux, un démonstrateur habile et populaire, un propagateur ardent de la science de l'organisation et de la vie, et le créateur d'une industrie scientifique, dont la réputation est faite depuis plus de soixante ans. Si ses débuts furent pénibles, il ne connut pas, en revanche, les déceptions et les déboires de la plupart des inventeurs. Pour lui, la fortune se montra clémente. Son mérite fut de bonne heure reconnu et récompensé par des distinctions flatteuses; sa vie privée fut douce, il eut des amis fidèles, des admirateurs sincères. Après une longue vie, il laisse le souvenir d'un bienfaiteur, et reçoit aujourd'hui en présence des survivants de sa famille et de ses compatriotes

Digitized by Google

l'hommage public du respect et de la reconnaissance qui sont dus aux talents utiles. Honneur à sa mémoire ! Honneur aussi à la Société libre d'agriculture de l'Eure, qui a voulu que la mémoire de M. Auzoux fût consacrée par ce monument. »

Puis M. Hector Auzoux, directeur des établissements de Saint-Aubin-d'Ecrosville, neveu de M. le docteur Auzoux, a adressé à l'assistance les paroles suivantes :

« Messieurs, a-t-il dit, la tâche que s'était imposée la Société libre d'agriculture de l'Eure est terminée ; elle a mené à bonne fin l'idée d'honorer par un monument public la mémoire du docteur Auzoux, qui avait consacré sa vie à la création d'une industrie scientifique nouvelle, et qui a laissé dans tout ce pays un souvenir que vous pouvez constater par l'empressement avec lequel des souscripteurs de tout rang ont répondu à l'appel de la Société, et aussi par l'élan d'une population dans laquelle le souvenir de mon oncle s'est conservé tout entier et qui en donne aujourd'hui une preuve ineffaçable.

« C'est à moi, Messieurs, de prendre la parole pour adresser à la Société qui a pris l'initiative de l'œuvre, aux souscripteurs qui l'ont aidée à la réaliser, et à la municipalité de Saint-Aubin qui a concédé l'emplacement du monument que nous inaugurons aujourd'hui, les remerciements des parents du docteur Auzoux, et aussi ceux de ses ouvriers dont il s'était fait une seconde famille. Je voudrais être plus éloquent pour offrir à notre compatriote, M. le docteur Semelaigne, qui vient de retracer si bien la vie de mon oncle, le juste tribut d'éloges auxquels il a droit : qu'il veuille bien, malgré la forme, accorder un bon accueil aux remerciements que je lui adresse ici au nom de tous. »

M. Léon Petit, secrétaire de la Société libre de l'Eure, a ensuite adressé quelques mots de remerciements aux sociétés de musique.

Digitized by Google

« La Société libre de l'Eure, a-t-il dit, est très heureuse d'offrir un souvenir aux sociétés musicales qui ont répondu avec tant d'empressement à l'invitation qui leur a été faite et qui, par leur présence, sont venues rehausser l'éclat de cette solennité. »

Puis des couronnes et des palmes en vermeil, accompagnées de diplômes, ont été décernées aux sociétés musicales : l'Harmonie de Louviers, l'Union musicale de Saint-Aubin, l'orphéon du Neubourg, les fanfares de Saint-Aubin, du Neubourg, de Montaure, de Daubeuf, de Tourville-la-Campagne, d'Amfreville-la-Campagne, de Sacquenville et d'Hondouville.

Enfin, au son d'une marche jouée par une musique, les sapeurs-pompiers, les musiciens, les ouvriers de l'établissement, ont défilé devant le monument, tous saluant au passage et déposant sur le socle des fleurs, de pieux hommages.

A quatre heures, la séance a été levée.

Après la cérémonie, la foule, rompant ses rangs, a circulé librement sur la place et visité les ateliers.

Une élégante collation, préparée par les soins de Mme Auzoux, a été gracieusement offerte aux délégués de la Société d'agriculture.

Le beau temps n'a cessé de favoriser cette journée, consacrée à honorer et à perpétuer la mémoire d'un enfant de Saint-Aubin; elle ne laissera que de bons souvenirs dans l'esprit de tous les assistants. Cet hommage rendu à une illustration du département de l'Eure est heureusement venu à temps pour que la veuve de M. Auzoux et toute sa famille pussent y prendre part et voir élever le monument destiné à transmettre à la postérité la gloire de leur nom.

Les pauvres de la commune n'avaient pas été oubliés et une somme de 100 francs, remise à M. le maire de Saint-Aubin-d'Ecrosville, leur a été distribuée.

Digitized by Google

RAPPORT

PAR M. LÉON TYSSANDIER

SUR LES

POÉSIES DE M. GUSTAVE LEVAVASSEUR

Lu à la séance générale du 31 mars 1889.

MESSIEURS,

Vous connaissez tous certainement de nom M. Gustave Le Vavasseur. Il est le secrétaire perpétuel de l'Association normande; et ceux d'entre vous qui ont suivi les Congrès tenus par cette Société, à différentes époques, dans notre département, doivent avoir gardé le souvenir de l'homme aimable, infiniment spirituel, qui est non seulement le secrétaire, mais encore le poète officiel de l'Association. Nouvellement venu parmi vous, je n'ai pas eu la même bonne fortune. J'espérais, l'année dernière, rencontrer au Congrès de Conches M. Le Vavasseur. Il envoya des vers, mais il ne vint pas. C'était la première fois qu'il manquait à l'appel. Son poème, sous forme de *toast*, fut lu — il vous en souvient — aux banquets d'Ajou et de Conches, par M. Emile Travers.

Laissez-moi, Messieurs, donner en passant un souvenir à cette belle journée du 18 septembre, où, dans un riant paysage, au milieu d'une compagnie d'élite, nous assistâmes à l'inauguration du pieux monument élevé au chimiste Bréant, dans son village natal, par les soins de la Société libre de l'Eure. Nous y entendîmes d'intéressantes lectures et de charmantes allocutions. Le banquet, — dans un de ces greniers pittoresques

Digitized by Google

où l'on se trouve encore si bien à vingt-cinq ans, — fut égayé par des causeurs illustres. Mais le poète n'était pas là.

Quoique je ne connaisse encore M. Gustave Le Vavasseur que par ses *ouvrages* et par sa *correspondance*, dont je dois l'aimable commerce à une amitié commune qui nous a réunis dans une même affection, — c'est de lui que je vais vous entretenir, aujourd'hui, au sujet de l'édition de ses *Poésies Complètes*, qu'il vient de publier à Paris, chez l'éditeur Lemerre. Trois volumes ont paru successivement : *Juvenilia*, *Etudes d'après nature* et *Etudes historiques*. Le quatrième tome est sous presse; ce sont les poésies intimes : *Inter amicos*.

Or, il convient, Messieurs, avant de parler de l'œuvre, de faire le portrait de l'auteur. J'en serais fort en peine, ne l'ayant jamais vu, si, comme pour m'ôter ce souci, il ne s'était portraituré lui-même dans une charmante pièce de son premier recueil :

Je suis Normand d'origine;
J'ai quelque ancêtre inconnu
A la conquête venu
Avec Rollon, j'imagine.

. . . . . .

Si mes aïeux furent grands
Et minces de la ceinture,
Je suis par triste aventure
Fort déchu de mes parents.

Suis-je un nain? Pas tout à fait.
Je fus, au moment propice,
Déclaré propre au service
Devant monsieur le préfet.

. . . . . .

Les cheveux de mon jeune âge
Etaient plats, fins et châtains;
Ils sont partis ou déteints.
Roses d'Antan, bon voyage!

Digitized by Google

Comment mon nez est-il fait?
N'est-il pas, suivant l'usage,
Au milieu de mon visage?
A peu près. Pas tout à fait.

. . . . . .

Mes oreilles, au physique,
Ont un appareil normal;
Elles retiennent fort mal,
Mais comprennent la musique.

Sur leurs fantasques tambours,
Souvent les graves paroles
Sautillant comme des folles
Se changent en calembours.

. . . . . .

Avec son sourire ouvert
Ma bouche vaut bien le reste;
Elle est petite et modeste:
C'est sa langue qui la perd.

Ne pouvant tout citer, j'ai choisi çà et là quelques traits. Mais ils suffisent pour limiter les contours, indiquer la physionomie et fixer la ressemblance. C'est bien là, tel qu'il nous apparaît dans son œuvre, gaie, bruyante, facétieuse, l'auteur des *Poésies fugitives*, des *Farces et Moralités*, des *Sylves politiques* et des *Fantaisies*. M. Le Vavasseur nous dit que c'est sa langue qui le perd. Cet aveu prouve, au moins, que s'il est perdu par sa langue, il est sauvé par son esprit.

L'année dernière, un matin de printemps, je fus salué à mon réveil par un volume bien mis, élégant même dans son habit beurre frais — qui sortait de chez le bon faiseur, celui du passage Choiseul (spécialité pour poètes). La visite me fut très agréable. Un livre est un ami discret, qui ne parle que quand on l'interroge; c'est un confident muet des méditations qu'il a lui-même provoquées et dont il garde soigneusement le secret dans les plis de ses pages, j'allais dire de son manteau.

Digitized by Google

De toutes ces personnalités de l'art, de toutes ces œuvres matérielles — un livre, un tableau, une statue, une mélodie — auxquelles le génie ou le talent de l'homme a donné je ne sais quelle vie mystérieuse, le livre est le compagnon le plus modeste, le moins encombrant et partant le plus aimable : car, tandis qu'un tableau nous saute aux yeux, tandis que le son du piano de notre voisine arrive jusqu'à nous, chassant le sommeil de notre chambre, écorchant parfois notre oreille, défigurant la pensée des maîtres, calomniant Mozart, Beethoven, Chopin, le livre est là, fermé comme une tombe, et ne parlant que si on l'évoque, par une passe magnétique, dans le magique effort de la pensée vivante sur la pensée écrite, cette chose inerte et insensible dont l'intelligence du lecteur est le médium.

Dès que le facteur — ce grand maître des cérémonies, qui introduit les amis absents, dans la personne de leurs lettres ou de leurs livres, — m'eut présenté le grand et beau volume en question, je demandai à l'in-octavo de quelle part il venait, et il me répondit : « Je suis le fils aîné de M. Gustave Le Vavasseur, autrement dit le premier *tome* de ses œuvres complètes. — Entrez, *grand tome*, » répliquai-je à cet enfant du poète. Je me sentais en belle humeur, et l'on sait que la gaîté rend moins difficile sur la qualité de l'esprit, de même que l'appétit donne de la saveur aux mets les plus vulgaires.

Gustave Le Vavasseur ! Ce nom me remit en mémoire celui d'un autre poète normand — un contemporain de Corneille — dont les compositions musicales eurent, à vrai dire, plus de succès que ses poésies : *Nicolas Le Vavasseur*. Originaire de Bernay, comme le poète Alexandre ; successivement maître de chapelle à la cathédrale de Lisieux et organiste à Saint-Pierre de Caen, Nicolas Le Vavasseur composait, entre deux canons, des odes, des sonnets, — et des sornettes. Comme musicien, Daniel Huet, évêque d'Avranches, nous dit qu'il avait, à défaut de grâce, la profondeur du savoir. Comme versificateur, il ne paraît pas avoir

Digitized by Google

beaucoup observé la poétique de Malherbe ; et c'est à lui que Boileau aurait pu dire, en comptant ses nombreux hiatus :

Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée !

Ami de Dumoulin, curé de Menneval, le célèbre historien de notre province, — il n'est guère connu aujourd'hui des lettrés mêmes que par les vers qu'il lui dédia et qui figurent avec une ode de Scudéry, en tête d'une édition de l'*Histoire générale de Normandie*. Ce fut, d'ailleurs, quand parurent les œuvres du savant curé, un débordement de poésie locale. Tous les rimeurs de la contrée se mirent en frais d'hémistiches : Frère Jean Manceau, gardien des Cordeliers de Bernay, le sieur de Bois-Tribout, Antoinette Le Bourgeois, Nicolas Le Vavasseur ; hommes et femmes, laïques et tonsurés, moines et séculiers : tous obscurs, excepté ce capitaine de Scudéry, ce fanfaron, ce bravache, gouverneur de Notre-Dame de la Garde, grand pourfendeur de moulins à vent, dont le gigantesque panache et la rapière à coquille — qui n'effrayaient ni Corneille, ni Boileau — avaient effarouché la muse. O Scudéry, pourquoi as-tu médit de la critique ?

Tes tragédies et tes épopées, tes sonnets et tes comédies, *Lygdamon* et *Alaric*, le *Cabinet* et le *Trompeur punis*, ne sont plus connus aujourd'hui que par les *satires ;* et plût au ciel que notre compatriote Nicolas Le Vavasseur eût eu la même fortune !

L'autre Le Vavasseur — celui dont nous esquissons aujourd'hui le portrait littéraire, — apostrophant à deux siècles d'intervalle son homogène Nicolas, s'écrie :

Despréaux n'a jamais mal parlé de ta muse.
T'a-t-il donc, indulgent au fredon qui l'amuse,
Mis à part dans le groupe élu !
Si tu n'as pas senti les coups de sa houssine,
Ce n'est pas qu'il te crût élève de Racine :
C'est qu'il ne t'avait jamais lu.

Digitized by Google

Ce Nicolas Le Vavasseur était, en effet, un poète médiocre, quoiqu'il vécût dans le « Grand-Siècle » ; et cela devrait faire réfléchir les esprits chagrins qui croient que notre littérature est en décadence, parce qu'ils ne voient dans le passé que les grandes figures, tandis que le présent leur apparaît, confus, plein de médiocrités encombrantes qui font de l'ombre autour des soleils. Si médiocre que fût ce Nicolas, dont Despréaux (un autre Nicolas) n'a jamais dit de mal, et pour cause, nous avons été heureux de retrouver son nom dans les *Poésies complètes* de M. Gustave Le Vavasseur. Le poète-organiste était un enfant de Bernay ; et il appartient à ses concitoyens, ou à ceux qui, comme moi, ont habité sa ville natale, et s'en souviennent avec émotion, de le défendre contre les injures de l'oubli. Aussi me pardonnerez-vous d'avoir voulu saluer ce mort avant de faire l'éloge du vivant. Celui-ci pourrait bien être, d'ailleurs, — avec plus de talent, — le descendant de celui-là.

Si M. Gustave Le Vavasseur est un des poètes contemporains les plus distingués (en laissant de côté trois ou quatre chefs de file, dont la valeur est hors de pair), il faut bien convenir que son nom n'est pas des plus connus, en dehors d'un cercle régional. La vie de province lui a enlevé, comme à tant d'autres, une partie de cette notoriété que, dès ses débuts en littérature, il avait si facilement conquise. Cette demi-teinte étendue sur son nom, qui devrait briller en lettres d'or sur le grand livre de la poésie au chapitre de la forme, n'enlève rien à la *qualité* de son talent. Mais la *marque!*... Il n'y a que la vie parisienne qui donne cette suprême consécration. Paris, — *Urbs Lutetia* eût dit Ovide, — c'est la patrie commune de toutes les intelligences. Paris n'est pas seulement une grande ville pour les poètes ; elle est la Ville, comme jadis Rome. Ceux qui, exilés au fond de la province ou chez les Sarmates, riment et chantent dans le désert, n'en savent-ils point quelque chose ?

Digitized by Google

Heureusement, Messieurs, l'esprit provincial a survécu cette centralisation à outrance. C'est le mérite des Sociétés comme la nôtre de réunir en d'intellectuelles occupations des hommes qui se délassent ainsi du travail quotidien dans un monde où, comme l'a dit Baudelaire, l'action n'est pas, hélas ! la sœur du rêve.

Certes, nos académies au petit pied ne distribuent point la gloire; mais n'est-il pas louable d'aimer le travail pour les joies qu'il procure, et n'est-ce point une consolation de penser au fond de soi, que ce n'est pas toujours le clou — ni le cadre — qui fait la valeur du tableau ? M. Gustave Le Vavasseur, par exemple, quoiqu'il excelle dans le *genre académique* (y a-t-il encore un « genre académique? ») n'est pas de l'Académie de Richelieu; il mériterait d'en être. Il s'est contenté des académies normandes. A qui lui demanderait pourquoi, il dirait, avec son esprit bon enfant : « C'est parce que le nombre de leurs membres n'est pas limité, et que plus on est de fous, plus on ri-me ! » O le joyeux académicien qu'eût fait Gustave Le Vavasseur ! Lui aussi, il pourrait être à l'occasion un linguiste, et il serait digne de devenir l'un des exécuteurs testamentaires de M. de Monthyon. Retenu loin du Congrès de Conches, n'écrivait-il pas à ses collègues, en regrettant de ne pouvoir ce jour-là remplir ses fonctions de secrétaire perpétuel :

En votre nom, fidèle à mon rôle ordinaire,
De ma voix des grands jours j'enflerais le tonnerre,
Pour faire fête à nos vainqueurs ;
Parfois, en dévoilant quelques vertus secrètes,
O bons vieux serviteurs ! ô servantes discrètes !
Je ferais tressaillir les cœurs.

Secrétaire prolixe, obstiné porte-plume,
De mes procès-verbaux je ferais un volume,
Et, poète à longs compliments,
Quand vient l'heure joyeuse où l'on choque les verres,
Je dirais à plein cœur : A vos santés, mes frères !
A celle de tous les Normands !

Digitized by Google

Il saurait aussi bien porter la santé du cardinal, en vers et en prose ; faire malicieusement dans sa langue toute *françoyse* l'éloge d'un immortel défunt ; glisser un aspic sans venin sous les fleurs de sa rhétorique : fleurs de pommiers ayant neigé sur la verdure des herbages. Mais l'Association normande et la Société des antiquaires sont fières de garder pour elles seules leur poète, que la société libre de l'Eure revendique pourtant, elle aussi, à titre de voisinage paternel.

Les *Snobistes*, qui mesurent le talent à la notoriété, trouveront que c'est là une médiocre ambition pour un poète. Il est vrai que les foules ne disent pas son nom et que les grands journaux ne chantent pas ses louanges. Mais, dans son château de la Lande de Lougé, près d'Argentan, M. Gustave Le Vavasseur s'en console. Il est là en pleine nature, méditant, pensant, écrivant, discourant, et — quand vient un ami — festoyant. On dit même qu'il est conseiller général, qu'il égaye les séances des comices, et que, dans les banquets agricoles, la Muse des toasts vient lui murmurer à l'oreille :

Poète, prends ton *verre* et me donne un baiser.

Cette existence utile, saine, modeste, où la poésie est un rêve et non un labeur, ne vaut-elle pas le travail forcé de la galère parisienne, sur laquelle tant de rameurs — et de rimeurs — s'épuisent en vains efforts contre le flot qui les emporte à l'oubli ? L'auteur des *Etudes d'après nature* a choisi la meilleure part. N'a-t-il point là-bas d'aimables voisins, tous lettrés, quelques-uns illustres, depuis le disciple bien-aimé Paul Harel, ci-devant, aubergiste à Echauffour, jusqu'au duc d'Audiffret-Pasquier, ci-devant président du Sénat et toujours « immortel » ? Si la plupart désertent quand vient l'hiver, la belle saison les ramène. Et ce doivent être des chevauchées littéraires, des chasses éperdues où l'on courre le mot et l'idée, de gaies séances académiques sous le grand dôme du ciel, qui remplace avantageusement celui de l'Institut. Point de pape-

Digitized by Google

rasses, ni d'écritoires. La poésie est écrite sur les feuilles des arbres, mieux que sur les feuilles des livres.

C'est, en effet, à la nature que Gustave Le Vavasseur a demandé ses meilleures inspirations, et surtout à la Normandie, cette patrie des riants herbages, des opulents troupeaux, des sources fringantes qui roulent, à défaut de l'or du Pactole, les émeraudes des prairies.

Tantôt, comme un berger de l'âge d'or, il module sur son chalumeau des motifs champêtres ; tantôt il peint, d'un pinceau réaliste trempé dans l'idéal, des caractères et des portraits rustiques, tour à tour l'émule de Courbet, de Troyon, de Français, fixant sur la page comme sur une toile les types ruraux, les animaux villageois, les sites agrestes.

Il arriva même au poète d'écrire, avec son esprit normand, un volume en prose : *Les Herbages*, où quelques herbagers, dit-on, étaient croqués sur le vif. L'imprudent ! Il faillit compromettre son élection ! Car je vous ai dit que M. Le Vavasseur est conseiller général. Il y a donc des conseillers généraux poètes ? Nous savions déjà qu'il y avait — parfois, — dans les assemblées départementales, des archéologues, des économistes et des gens d'esprit. Mais Le Vavasseur discutant le budget du département de l'Orne, cela parut étrange à un jeune poète, son voisin de campagne, Joseph-Germain Lacour, qui lui envoya ce sonnet, pendant une session :

POÈTE ET CONSEILLER GÉNÉRAL

La séance était pathétique,
Car il s'agissait du budget
Où maint orateur pateaugeait
Parmi des flots d'arithmétique.

Or, sous le conseiller pratique,
Le poète — rêveur — songeait : —
Si le budget est un sujet,
C'est un sujet peu poétique ?

Digitized by Google

— Mais quand le poète est distrait,
Le conseiller, très peu discret,
Le réveille d'une secousse,

Et loin du charme matinal
Du petit sentier plein de mousse,
L'amène au chemin vicinal.

. . . . . .

Et le poète conseiller général répondit :

Ah ! ce n'est pas l'arithmétique
Qui dans les conseils d'aujourd'hui
Donne aux poètes de l'ennui,
Jeune homme ! — c'est la politique.

Le chiffre n'est pas, en pratique,
Emprisonné dans son étui.
— Quand il s'agit du bien d'autrui,
Le budget devient élastique !

Le poète d'ailleurs, — n'a point
De grands scrupules — sur ce point,
Traitant autrui comme soi-même.

Mais — en politique — il se tait,
Aimant *doucement* ce qu'il aime,
Et haïssant mal ce qu'il hait

. . . . . .

Certes, ce n'est pas moi qui le blâmerai de cette pacifique profession de foi. Si la poésie adoucit les rapports de société comme la musique adoucit les mœurs, que n'avons-nous encore des Orphées ?

Mais cette absence de passion se retrouve dans toute son œuvre. Son esprit est bien maître de son cœur. Aussi nous charme-t-il, sans nous émouvoir. Là peut-être est le défaut, pour ceux qui, comme nous, font rimer *lire* avec *délire*. Richesse pour richesse, l'auteur des *Juvenilia*, des *Etudes d'après nature* et des *Etudes historiques*, fait rimer *cœur* avec

Digitized by Google

rasses, ni d'écritoires. La poésie est écrite sur les feuilles des arbres, mieux que sur les feuilles des livres.

C'est, en effet, à la nature que Gustave Le Vavasseur a demandé ses meilleures inspirations, et surtout à la Normandie, cette patrie des riants herbages, des opulents troupeaux, des sources fringantes qui roulent, à défaut de l'or du Pactole, les émeraudes des prairies.

Tantôt, comme un berger de l'âge d'or, il module sur son chalumeau des motifs champêtres ; tantôt il peint, d'un pinceau réaliste trempé dans l'idéal, des caractères et des portraits rustiques, tour à tour l'émule de Courbet, de Troyon, de Français, fixant sur la page comme sur une toile les types ruraux, les animaux villageois, les sites agrestes.

Il arriva même au poète d'écrire, avec son esprit normand, un volume en prose : *Les Herbages*, où quelques herbagers, dit-on, étaient croqués sur le vif. L'imprudent ! Il faillit compromettre son élection ! Car je vous ai dit que M. Le Vavasseur est conseiller général. Il y a donc des conseillers généraux poètes ? Nous savions déjà qu'il y avait — parfois, — dans les assemblées départementales, des archéologues, des économistes et des gens d'esprit. Mais Le Vavasseur discutant le budget du département de l'Orne, cela parut étrange à un jeune poète, son voisin de campagne, Joseph-Germain Lacour, qui lui envoya ce sonnet, pendant une session :

POÈTE ET CONSEILLER GÉNÉRAL

La séance était pathétique,
Car il s'agissait du budget·
Où maint orateur pateaugeait
Parmi des flots d'arithmétique.

Or, sous le conseiller pratique,
Le poète — rêveur — songeait : —
Si le budget est un sujet,
C'est un sujet peu poétique ?

— Mais quand le poète est distrait,
Le conseiller, très peu discret,
Le réveille d'une secousse,

Et loin du charme matinal
Du petit sentier plein de mousse,
L'amène au chemin vicinal.

. . . . . .

Et le poète conseiller général répondit :

Ah ! ce n'est pas l'arithmétique
Qui dans les conseils d'aujourd'hui
Donne aux poètes de l'ennui,
Jeune homme ! — c'est la politique.

Le chiffre n'est pas, en pratique,
Emprisonné dans son étui.
— Quand il s'agit du bien d'autrui,
Le budget devient élastique !

Le poète d'ailleurs, — n'a point
De grands scrupules — sur ce point,
Traitant autrui comme soi-même.

Mais — en politique — il se tait,
Aimant *doucement* ce qu'il aime,
Et haïssant mal ce qu'il hait

. . . . . .

es, ce n'est pas moi qui le blâmerai de cette pacifique
on de foi. Si la poésie adoucit les rapports de société
la musique adoucit les mœurs, que n'avons-nous
es Orphées ?
ette absence de passion se retrouve dans toute son
on esprit est bien maître de son cœur. Aussi nous
l, sans nous émouvoir. Là [illegible] le délant,
x qui, comme nous, [illegible] délire.
our richesse, l'auteur [illegible] Etudes
ure et des E[illegible] [illegible] avec

Digitized by Google

moqueur. M. Le Vavasseur est, en effet, avant tout un artiste et un homme d'esprit. S'il traverse les airs, ce n'est pas, comme Lamartine, emporté sur les ailes de la Muse, ou, comme Hugo, chevauchant sur un éclair. Il se tient, là-haut, sur une corde raide, entre ces deux sommets, la Fantaisie et la Rime, — au-dessus de cet abîme, — l'ennui, — où sombrent les Icares ; et, sans balancier, les mains libres, le jarret tendu, il marche, il danse, il s'arrête, bravant le vertige, jugeant les sottises d'ici-bas, souriant à la foule sans amertume, et aux étoiles sans terreur ; reprenant sa course d'un pas alerte, en agitant les grelots de la Folie, qui pourraient bien être, pour la Raison, la cloche du ralliement, comme ces sonnettes suspendues au cou des bestiaux dans les bois.

Son enseignement n'a-t-il pas d'ailleurs, parfois, toute la gravité du Portique ? Ecoutez ce petit poème : c'est un sonnet, comme disait Oronte ; Alceste lui-même eût applaudi à celui-là :

LA TOUR EIFFEL

Sous le regard charmeur d'un maître audacieux,
La fonte obéissante, à la fonte agrafée,
Comme la pierre, au temps d'Amphion et d'Orphée,
Va-t-elle d'elle-même escalader les cieux ?

Est-ce un hochet géant d'enfant capricieux ?
Une tour de Babel ridicule ? un trophée ?
Du chant de la Science est-ce le coryphée
Qui nous montre le ciel d'un doigt silencieux ?

Qui sait ? Quand l'ouvrier, exaltant la matière,
Croit blasphémer peut-être, elle fait sa prière
Et, s'éloignant de l'homme, elle approche de Dieu.

Mais quelqu'un chante encore au-dessus : l'alouette,
Quelque chose au-dessus de l'oiseau, le ciel bleu,
Et, plus haut, par delà le ciel bleu, le poète.

Digitized by Google

Ce n'est pas seulement à cause de son actualité que j'ai voulu vous lire cette pièce. C'est parce que la pensée m'en a paru très élevée : à cette hauteur platonicienne où n'atteindra jamais la Tour Eiffel, quoiqu'elle doive être la reine, ou plutôt la présidente des tours.

Après la lecture de ces trois premiers volumes, on commence à apercevoir dans son ensemble l'œuvre poétique de M. Gustave Le Vavasseur. L'auteur, neveu intellectuel de Sainte-Beuve, a côtoyé le mouvement romantique, contemporain de sa jeunesse, sans se mettre à la remorque des coryphées. Romantique, il l'est par l'inspiration, c'est-à-dire par l'esprit du moyen âge et de la Renaissance, et aussi par le sentiment de la nature, un sentiment sincère, quoique peu attendri; mais c'est un classique par la science de l'antiquité et la clarté toute gauloise de son génie. Nourri de grec et de latin, il ne le fut point à la façon de l'Escholier limosin dont parle Rabelais, car il a brisé l'os médullaire et savouré la moelle antique. S'il lui plaît, parfois, de versifier savamment dans la langue de Virgile, il n'accommode pas notre idiome à la sauce romaine ou napolitaine, avec le laurier du Pausilippe ; et Pantagruel n'aurait pu lui dire, comme à certain ancêtre des décadents : « Tu escorches le latin ; par saint Jean, je te feray escorcher le regnard, car je t'escorcheray tout vif. » Non, Le Vavasseur est trop Normand pour être « Limosin ». Boileau lui a donné des leçons de critique ; mais les trouvères, et Villon, et Marot, et Vauquelin de la Fresnaye, et Ronsard, lui ont appris qu'avant Malherbe — son compatriote — l'Olympe n'était pas désert.

En résumé, Messieurs, celui dont je vous ai signalé les poésies complètes est un poète gai, original, érudit, fécond, très amoureux de la forme. Il réconcilie Mellin de Saint-Gelais avec Ronsard, dans son œuvre qui, pour le ton et les genres, procède directement du XVIe siècle. Quant à sa versification, elle se plie, avec une souplesse de clown, aux préceptes les

Digitized by Google

plus sévères de la prosodie, telle que l'ont édictée les Théophile Gautier, les Baudelaire et les Banville.

Et maintenant, Messieurs, si j'ai été trop long à plaider la cause de ce poète, pardonnez-moi. Vos assises sont trop rares et votre jury trop indulgent pour qu'on ne soit pas tenté d'user et d'abuser de votre attention. Je descends donc de la barre, — en attendant que j'y remonte demain, — et je penserai alors, avec quelque amertume, en face des tristes réalités de la vie, que les jours se suivent et ne se ressemblent pas.

Digitized by Google

RAPPORT

PAR M. GUSTAVE PREVOST, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ,

SUR UN OUVRAGE INTITULÉ :

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

SUR

LA FAMILLE LE DOULX DE MELLEVILLE

PAR M. CHARLES MOLLE, ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL

Lu à la séance générale du 31 *décembre* 1889.

MESSIEURS,

L'année dernière, a paru à Evreux, sous le titre de *Notice généalogique sur la famille Le Doulx de Melleville*, par M. Charles Molle, ancien vice-président du tribunal civil, un ouvrage qui est à la fois un grand et très beau volume, et une œuvre d'histoire locale des plus intéressantes.

Notice généalogique ne dit pas assez et n'est point le titre exact. Il eût fallu écrire : *Histoire*. C'est bien, en effet, une histoire, et l'histoire la plus vraie, la plus sincère, la plus sûre, car elle est faite tout entière par les documents eux-mêmes, contrats de mariage, inventaires, ventes, baux, commissions ou brevets, actes de fondations. Rien que le document d'archives, témoin le plus sûr, qui n'a ni passion, ni

Digitized by Google

plus sévères de la prosodie, telle que l'ont édictée les Théophile Gautier, les Baudelaire et les Banville.

Et maintenant, Messieurs, si j'ai été trop long à plaider la cause de ce poète, pardonnez-moi. Vos assises sont trop rares et votre jury trop indulgent pour qu'on ne soit pas tenté d'user et d'abuser de votre attention. Je descends donc de la barre, — en attendant que j'y remonte demain, — et je penserai alors, avec quelque amertume, en face des tristes réalités de la vie, que les jours se suivent et ne se ressemblent pas.

Digitized by Google

tent la
appli-
tations,
et rendu
ançais et
ne devenu

sives, l'aîné
nt de Paris.
ille. Claude II
terre en baron-
lle s'éteindra au
sans enfants, des
ide des précieux
l. Ch. Molle nous
e de ces générations.
res après décès, des
sur un papier-journal,
tuation de famille, de
de maison, parfois même
nacun de ceux qui défilent

Prenons Claude Le Doulx de
gt-cinq ans environ, il achète,
e charge de conseiller au Parle-

lt dit en passant, il semble que les
aient recherché dans leurs alliances
utôt que de vieilles noblesses). Le jeune
ez un de ses oncles maternels. Il menait
l avait au moins deux chevaux et trois
, ses bêtes et gens, il payait pension et nous
e les chiffres en grand détail.

De quelques usages.

Digitized by Google

prévention, ni parti pris, dont un critique autorisé M. F. Brunetière a si heureusement indiqué la valeur : [1] « Ce qui le caractérise essentiellement, on pourrait presque dire que c'est son insignifiance intrinsèque ; ce qui en fait le prix, c'est que ceux qui le rédigeaient n'ont pas su ce qu'ils y mettaient, ce qui en fonde l'autorité, c'est qu'on y trouve des renseignements étrangers à l'objet de sa rédaction. »

C'est seulement à l'aide de documents de ce genre que l'on peut pénétrer dans la vie et dans l'intimité des familles d'autrefois et même connaître exactement l'ancienne société.

Au commencement du XVIe siècle, vient se fixer à Evreux Macé Le Doulx, l'un des fils du bailli de Lisieux. Il y exerce, ensemble ou successivement, les emplois assez modestes de vicomte de Jouy et de Gauciel pour l'abbaye de Jumièges, de procureur général du temporel de l'évêché d'Evreux, et de lieutenant général du vicomte d'Evreux. — Son fils lui succède dans deux de ces offices. — Mais son petit-fils devient président au présidial d'Evreux ; il épouse une nièce de l'évêque d'Evreux, Claude de Sainctes, lequel d'ailleurs avait lui-même un frère qui était tout modestement « honorable homme René de Sainctes, marchand et bourgeois de Chartres ».

C'est ce président qui achète la seigneurie de Melleville (26 octobre 1594).

Son fils Claude, Ier du nom, va passer des offices de la petite ou de la moyenne robe aux dignités les plus élevées. Il sera conseiller et maître des requêtes de la reine, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roi, conseiller d'Etat, remplira un grand nombre de missions administratives qui en feront un personnage important du temps de Louis XIII.

Mais les Le Doulx n'étaient pas encore nobles, bien qu'ils eussent quelque propension à prendre le titre d'écuyer. Il fallait sortir de cette situation un peu fausse ; en 1615, Claude Le Doulx obtiendra des Lettres de *maintenue de noblesse*. —

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1883, p. 665.

Digitized by Google

Lettres à deux fins qui, disent-elles, confirment et constatent la noblesse, ou la donnent s'il en est besoin. On peut leur appliquer la jolie exclamation de La Bruyère : « Réhabilitations, mot en usage dans les tribunaux, qui a fait vieillir et rendu gothique celui de lettres de noblesse, autrefois si français et si usité. Se faire réhabiliter suppose qu'un homme devenu riche, originairement est noble, etc...[1]. »

Depuis lors, pendant trois générations successives, l'aîné exercera ces fonctions de conseiller au Parlement de Paris. Il habitera à la fois Paris et le château de Melleville. Claude II obtiendra en octobre 1630, l'érection de cette terre en baronnie ; enfin la branche des Le Doulx de Melleville s'éteindra au commencement de ce siècle par la mort, sans enfants, des deux derniers barons de Melleville. A l'aide des précieux titres du riche chartrier de Melleville, M. Ch. Molle nous permet de vivre dans l'intimité de chacune de ces générations. Les contrats de mariage, les inventaires après décès, des notes jetées au courant de la plume sur un papier-journal, nous apprennent quels étaient la situation de famille, de fortune, le mobilier, le luxe, le train de maison, parfois même jusqu'aux sentiments religieux de chacun de ceux qui défilent devant nous.

En voulons-nous un exemple? Prenons Claude Le Doulx de Melleville, IIIe du nom. A vingt-cinq ans environ, il achète, moyennant 168,000 livres, une charge de conseiller au Parlement de Paris (août 1659).

Il était fort riche ; (soit dit en passant, il semble que les Le Doulx de Melleville aient recherché dans leurs alliances de grosses fortunes plutôt que de vieilles noblesses). Le jeune conseiller logeait chez un de ses oncles maternels. Il menait très grand train, il avait au moins deux chevaux et trois laquais. Pour lui, ses bêtes et gens, il payait pension et nous en fait connaître les chiffres en grand détail.

[1] Chap. XIV. *De quelques usages.*

Digitized by Google

prévention, ni parti pris, dont un critique autorisé M. F. Brunetière a si heureusement indiqué la valeur : [1] « Ce qui le caractérise essentiellement, on pourrait presque dire que c'est son insignifiance intrinsèque ; ce qui en fait le prix, c'est que ceux qui le rédigeaient n'ont pas su ce qu'ils y mettaient, ce qui en fonde l'autorité, c'est qu'on y trouve des renseignements étrangers à l'objet de sa rédaction. »

C'est seulement à l'aide de documents de ce genre que l'on peut pénétrer dans la vie et dans l'intimité des familles d'autrefois et même connaître exactement l'ancienne société.

Au commencement du XVIe siècle, vient se fixer à Evreux Macé Le Doulx, l'un des fils du bailli de Lisieux. Il y exerce, ensemble ou successivement, les emplois assez modestes de vicomte de Jouy et de Gauciel pour l'abbaye de Jumièges, de procureur général du temporel de l'évêché d'Evreux, et de lieutenant général du vicomte d'Evreux. — Son fils lui succède dans deux de ces offices. — Mais son petit-fils devient président au présidial d'Evreux ; il épouse une nièce de l'évêque d'Evreux, Claude de Sainctes, lequel d'ailleurs avait lui-même un frère qui était tout modestement « honorable homme René de Sainctes, marchand et bourgeois de Chartres ».

C'est ce président qui achète la seigneurie de Melleville (26 octobre 1594).

Son fils Claude, Ier du nom, va passer des offices de la petite ou de la moyenne robe aux dignités les plus élevées. Il sera conseiller et maître des requêtes de la reine, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roi, conseiller d'Etat, remplira un grand nombre de missions administratives qui en feront un personnage important du temps de Louis XIII.

Mais les Le Doulx n'étaient pas encore nobles, bien qu'ils eussent quelque propension à prendre le titre d'écuyer. Il fallait sortir de cette situation un peu fausse ; en 1615, Claude Le Doulx obtiendra des Lettres de *maintenue de noblesse*. —

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1883, p. 665.

Digitized by Google

Lettres à deux fins qui, disent-elles, confirment et constatent la noblesse, ou la donnent s'il en est besoin. On peut leur appliquer la jolie exclamation de La Bruyère : « Réhabilitations, mot en usage dans les tribunaux, qui a fait vieillir et rendu gothique celui de lettres de noblesse, autrefois si français et si usité. Se faire réhabiliter suppose qu'un homme devenu riche, originairement est noble, etc...[1]. »

Depuis lors, pendant trois générations successives, l'aîné exercera ces fonctions de conseiller au Parlement de Paris. Il habitera à la fois Paris et le château de Melleville. Claude II obtiendra en octobre 1630, l'érection de cette terre en baronnie ; enfin la branche des Le Doulx de Melleville s'éteindra au commencement de ce siècle par la mort, sans enfants, des deux derniers barons de Melleville. A l'aide des précieux titres du riche chartrier de Melleville, M. Ch. Molle nous permet de vivre dans l'intimité de chacune de ces générations. Les contrats de mariage, les inventaires après décès, des notes jetées au courant de la plume sur un papier-journal, nous apprennent quels étaient la situation de famille, de fortune, le mobilier, le luxe, le train de maison, parfois même jusqu'aux sentiments religieux de chacun de ceux qui défilent devant nous.

En voulons-nous un exemple? Prenons Claude Le Doulx de Melleville, IIIe du nom. A vingt-cinq ans environ, il achète, moyennant 168,000 livres, une charge de conseiller au Parlement de Paris (août 1659).

Il était fort riche ; (soit dit en passant, il semble que les Le Doulx de Melleville aient recherché dans leurs alliances de grosses fortunes plutôt que de vieilles noblesses). Le jeune conseiller logeait chez un de ses oncles maternels. Il menait très grand train, il avait au moins deux chevaux et trois laquais. Pour lui, ses bêtes et gens, il payait pension et nous en fait connaître les chiffres en grand détail.

[1] Chap. XIV. *De quelques usages.*

Digitized by Google

Gardons-nous cependant de faire un jugement téméraire, et chassons de notre pensée, ce portrait inimitable du jeune magistrat « que les grands biens et les plaisirs ont associés à quelques-uns de ceux qu'on nomme à la cour de *petits-maîtres*, qui se tiennent fort au-dessus de la gravité de la robe et se croient dispensés, par leur âge et par leur fortune, d'être sages et modérés »... Non, ce n'est pas le jeune Claude Le Doulx de Melleville que l'admirable moraliste a peint au Parlement, tandis qu'on délibère sur une cause grave et capitale, racontant à ses confrères « comment il n'a point perdu le cerf de meute, comme il s'est étouffé de crier après les chiens qui étaient en défaut, ou après ceux des chasseurs qui prenaient le change, qu'il a vu donner les six chiens : l'heure presse, il achève de leur parler des abois et de la curée, et il court s'asseoir avec les autres pour juger [1] ».

Le brillant conseiller se marie à trente-quatre ans; richement, cela va sans dire; il épouse la fille d'un trésorier de France, à Tours.

Le train augmente; c'est une existence fastueuse; il y a au moins huit domestiques, sept chevaux de carrosse et un cheval de selle ; on compte cinq carrosses sous les remises. Tout est à l'avenant.

Ce qu'il faut lire, c'est l'inventaire du mobilier de la maison, de la salle de compagnie, du cabinet de M. de Melleville ; l'énumération de la vaisselle plate, la description des toilettes de Mme de Melleville, de ses bijoux, de ses diamants. Il n'y a pas de romancier, d'écrivain qui puisse évoquer d'une manière aussi vivante et aussi lucide l'aspect d'un appartement avec ses sièges, ses tables, ses rideaux, ses miroirs et les objets d'art ou de curiosité qui en font l'ornement.

Claude Le Doulx de Melleville n'eut pas moins de treize enfants. Il en notait avec soin la naissance, et aussi la mort pour ceux qui moururent jeunes, sur son papier-journal. Nous

[1] Labruyère, chap. VII, *De la ville.*

Digitized by Google

apprenons ainsi que, suivant une coutume assez répandue dans les familles religieuses, la plupart de ces enfants furent tenus sur les fonts baptismaux par des pauvres, « Madame l'ayant ainsi désiré, dit une fois le baron de Melleville, afin d'attirer davantage sur ladite fille la miséricorde de Dieu et que nous la puissions élever ».

Un de ses fils, du nom de Claude, avait de même été « tenu par deux pauvres dont l'un estoit un pauvre gentilhomme dans la dernière nécessité, et l'autre, femme d'un procureur, tous deux à la charité de la parroisse ».

Parmi les membres de cette famille, nous ne pouvons omettre ici Jacques Le Doulx, fils de Claude Le Doulx, premier du nom, et de Anne Symon, haut doyen du chapitre de la cathédrale d'Evreux, le fondateur du grand séminaire de cette ville. Il y a dans la *Notice généalogique* de nombreux et intéressants documents sur cette fondation, lettres missives, mémoires, factums, contrats, tous les éléments, en un mot, pour écrire un chapitre des plus importants de l'histoire religieuse du diocèse d'Evreux. Rien n'y manque ; pas même la note piquante donnée par les mémoires d'un religieux de Saint-Cyr de Friardel, se plaignant de la manière dont Jacques Le Doulx avait gouverné le prieuré jusqu'au moment où il l'avait échangé contre celui de Notre-Dame Du Désert (1652).

On verra que, contrairement à ce qu'ont écrit tous les historiens d'Evreux sans exception, la chapelle du grand séminaire n'a pas été bâtie du vivant du haut-doyen, mais seulement après son décès.

Dès le XVIe siècle, la famille Le Doulx s'était divisée en trois branches, lesquelles, toutes trois, ont subsisté jusqu'au XIXe siècle :

Les Le Doulx de Melleville, dont nous avons parlé ;

Les Le Doulx de la Musse et de Bacquepuis, dont les cadets portent le nom de Le Doulx de la Faverie. Ils sont issus de Guillaume Le Doulx, l'un des fils de Macé Le Doulx ;

Une troisième branche, sans nom de seigneurie, qui peut-

Digitized by Google

Gardons-nous cependant de faire un jugement téméraire, et chassons de notre pensée, ce portrait inimitable du jeune magistrat « que les grands biens et les plaisirs ont associés à quelques-uns de ceux qu'on nomme à la cour de *petits-maîtres*, qui se tiennent fort au-dessus de la gravité de la robe et se croient dispensés, par leur âge et par leur fortune, d'être sages et modérés »... Non, ce n'est pas le jeune Claude Le Doulx de Melleville que l'admirable moraliste a peint au Parlement, tandis qu'on délibère sur une cause grave et capitale, racontant à ses confrères « comment il n'a point perdu le cerf de meute, comme il s'est étouffé de crier après les chiens qui étaient en défaut, ou après ceux des chasseurs qui prenaient le change, qu'il a vu donner les six chiens : l'heure presse, il achève de leur parler des abois et de la curée, et il court s'asseoir avec les autres pour juger [1] ».

Le brillant conseiller se marie à trente-quatre ans; richement, cela va sans dire; il épouse la fille d'un trésorier de France, à Tours.

Le train augmente; c'est une existence fastueuse; il y a au moins huit domestiques, sept chevaux de carrosse et un cheval de selle ; on compte cinq carrosses sous les remises. Tout est à l'avenant.

Ce qu'il faut lire, c'est l'inventaire du mobilier de la maison, de la salle de compagnie, du cabinet de M. de Melleville ; l'énumération de la vaisselle plate, la description des toilettes de Mme de Melleville, de ses bijoux, de ses diamants. Il n'y a pas de romancier, d'écrivain qui puisse évoquer d'une manière aussi vivante et aussi lucide l'aspect d'un appartement avec ses sièges, ses tables, ses rideaux, ses miroirs et les objets d'art ou de curiosité qui en font l'ornement.

Claude Le Doulx de Melleville n'eut pas moins de treize enfants. Il en notait avec soin la naissance, et aussi la mort pour ceux qui moururent jeunes, sur son papier-journal. Nous

[1] Labruyère, chap. VII, *De la ville*.

Digitized by Google

apprenons ainsi que, suivant une coutume assez répandue dans les familles religieuses, la plupart de ces enfants furent tenus sur les fonts baptismaux par des pauvres, « Madame l'ayant ainsi désiré, dit une fois le baron de Melleville, afin d'attirer davantage sur ladite fille la miséricorde de Dieu et que nous la puissions élever ».

Un de ses fils, du nom de Claude, avait de même été « tenu par deux pauvres dont l'un estoit un pauvre gentilhomme dans la dernière nécessité, et l'autre, femme d'un [illegible], tous deux à la charité de la paroisse ».

Parmi les membres de cette famille, nous ne pouvons omettre ici Jacques Le Doulx, fils de Claude Le Doulx, premier du nom, et de Anne [illegible], haut doyen du chapitre de la cathédrale d'Evreux, le fondateur du grand séminaire de cette ville. Il y a dans la Notice généalogique [illegible] documents sur cette fondation, [illegible]

[illegible]

être n'est jamais arrivée à la noblesse, et qui est issue, vraisemblablement de Nicole Le Doulx, troisième fils de Macé Le Doulx.

Les Le Doulx de Melleville sont fort riches; ils mènent très grand train ; ils habitent Paris, sont maîtres des requêtes, conseillers aux Parlements de Paris et de Rouen.

Les Le Doulx de la Musse, eux, n'ont jamais quitté Evreux; ils sont également magistrats, mais exercent des fonctions moins en vue. Depuis Guillaume Le Doulx de la Musse mort en 1656, ils ont tous été procureurs du roi au bailliage et siège présidial d'Evreux. Les frères cadets et le rameau des Le Doulx de la Faverie suivent la carrière des armes.

Les Le Doulx de la troisième branche occupent des situations beaucoup plus modestes ; ils sont contrôleurs des actes, officiers de ville, lieutenants en l'élection, huissiers, et même commerçants. Cependant ils fournissent aussi des officiers à nos vieilles armées.

Et, à propos de ces dernières branches, on ne peut se défendre d'un sentiment de sympathique estime pour tous leurs membres qui suivirent si honorablement et en si grand nombre la carrière des armes ! Il est telle génération où trois cadets du procureur du roi mouraient ou sur le champ de bataille ou des suites de leurs blessures ! A la génération suivante, un de ses neveux était laissé pour mort à la défense de Prague ; un autre mourait des suites de ses blessures au retour de Dantzig.

Ils remettent à la mémoire, en même temps qu'ils en justifient la sincérité, ce bel éloge de la noblesse de province par M. Taine :

« Servir l'Etat, aller aux coups, exposer sa vie, cela leur paraissait une obligation de leur rang, une dette héréditaire. Sur neuf ou dix mille officiers qui la payaient, la plupart ne songeaient qu'à l'acquitter et n'aspiraient à rien au delà. Dénués de fortune et dépourvus de prétentions, ils avaient renoncé à l'avancement ; après quinze ou vingt ans de services, ils ren-

Digitized by Google

raient au logis avec un brevet de capitaine et la croix de Saint-Louis, parfois une petite pension, contents d'avoir fait leur devoir et d'être honorables à leurs propres yeux [1]. »

Un autre fait à noter pour l'étude des mœurs et des relations entre les différentes classes de l'ancienne société, c'est que, dans des situations sociales et pécuniaires si diverses, tous ces rameaux sortis d'un même tronc, bien que séparés depuis longtemps et ayant poussé chacun d'un côté opposé, n'ont pas perdu le sentiment de l'origine commune, l'esprit de famille. Dans cet arbre généalogique aux branches et aux rameaux si touffus, les plus pauvres et les moins en vue s'alliaient où et comme ils pouvaient. Des noms de petits bourgeois, de marchands même coudoient des noms de vieilles, aristocratiques et opulentes races; cependant les liens de parenté n'étaient ni rompus ni méconnus. D'innombrables actes démontrent que les trois branches des Le Doulx n'ont jamais cessé d'être très unies.

Il nous serait impossible, sans excéder les limites d'un compte rendu, d'indiquer même rapidement tout ce que l'on peut rencontrer dans cette mine de documents. Signalons seulement le long chapitre où sont analysées les nombreuses fondations pieuses faites par les Le Doulx ; celui de l'analyse des pièces justificatives ; puis des actes concernant la terre de Melleville au XVe siècle ; — d'autres relatifs aux familles Letellier d'Orvilliers et Aubert de Tourny. Le long testament du marquis de Tourny (1786) est, notamment, un monument singulier de cette sensiblerie affectée et de cette sentimentalité prétentieuse qui sévissaient alors sur tous les esprits.

C'est du reste affaire à chacun de chercher dans la *Notice généalogique sur la famille Le Doulx de Melleville* ce qui a le plus d'attrait pour lui, histoire locale ou religieuse, vie privée ou traits de mœurs, documents sur les arts ou l'ameublement...

[1] Taine, *La Révolution*, t. III, p. 406.

Digitized by Google

plus sévères de la prosodie, telle que l'ont édictée les Théophile Gautier, les Baudelaire et les Banville.

Et maintenant, Messieurs, si j'ai été trop long à plaider la cause de ce poète, pardonnez-moi. Vos assises sont trop rares et votre jury trop indulgent pour qu'on ne soit pas tenté d'user et d'abuser de votre attention. Je descends donc de la barre, — en attendant que j'y remonte demain, — et je penserai alors, avec quelque amertume, en face des tristes réalités de la vie, que les jours se suivent et ne se ressemblent pas.

Digitized by Google

RAPPORT

PAR M. GUSTAVE PREVOST, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ,

SUR UN OUVRAGE INTITULÉ :

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

SUR

LA FAMILLE LE DOULX DE MELLEVILLE

PAR M. CHARLES MOLLE, ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL

Lu à la séance générale du 31 *décembre* 1889.

MESSIEURS,

L'année dernière, a paru à Evreux, sous le titre de *Notice généalogique sur la famille Le Doulx de Melleville*, par M. Charles Molle, ancien vice-président du tribunal civil, un ouvrage qui est à la fois un grand et très beau volume, et une œuvre d'histoire locale des plus intéressantes.

Notice généalogique ne dit pas assez et n'est point le titre exact. Il eût fallu écrire : *Histoire*. C'est bien, en effet, une histoire, et l'histoire la plus vraie, la plus sincère, la plus sûre, car elle est faite tout entière par les documents eux-mêmes, contrats de mariage, inventaires, ventes, baux, commissions ou brevets, actes de fondations. Rien que le document d'archives, témoin le plus sûr, qui n'a ni passion, ni

Digitized by Google

prévention, ni parti pris, dont un critique autorisé M. F. Brunetière a si heureusement indiqué la valeur : [1] « Ce qui le caractérise essentiellement, on pourrait presque dire que c'est son insignifiance intrinsèque; ce qui en fait le prix, c'est que ceux qui le rédigeaient n'ont pas su ce qu'ils y mettaient, ce qui en fonde l'autorité, c'est qu'on y trouve des renseignements étrangers à l'objet de sa rédaction. »

C'est seulement à l'aide de documents de ce genre que l'on peut pénétrer dans la vie et dans l'intimité des familles d'autrefois et même connaître exactement l'ancienne société.

Au commencement du XVIe siècle, vient se fixer à Evreux Macé Le Doulx, l'un des fils du bailli de Lisieux. Il y exerce, ensemble ou successivement, les emplois assez modestes de vicomte de Jouy et de Gauciel pour l'abbaye de Jumièges, de procureur général du temporel de l'évêché d'Evreux, et de lieutenant général du vicomte d'Evreux. — Son fils lui succède dans deux de ces offices. — Mais son petit-fils devient président au présidial d'Evreux ; il épouse une nièce de l'évêque d'Evreux, Claude de Sainctes, lequel d'ailleurs avait lui-même un frère qui était tout modestement « honorable homme René de Sainctes, marchand et bourgeois de Chartres ».

C'est ce président qui achète la seigneurie de Melleville (26 octobre 1594).

Son fils Claude, Ier du nom, va passer des offices de la petite ou de la moyenne robe aux dignités les plus élevées. Il sera conseiller et maître des requêtes de la reine, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roi, conseiller d'Etat, remplira un grand nombre de missions administratives qui en feront un personnage important du temps de Louis XIII.

Mais les Le Doulx n'étaient pas encore nobles, bien qu'ils eussent quelque propension à prendre le titre d'écuyer. Il fallait sortir de cette situation un peu fausse ; en 1615, Claude Le Doulx obtiendra des Lettres de *maintenue de noblesse*. —

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1883, p. 665.

Digitized by Google

Lettres à deux fins qui, disent-elles, confirment et constatent la noblesse, ou la donnent s'il en est besoin. On peut leur appliquer la jolie exclamation de La Bruyère : « Réhabilitations, mot en usage dans les tribunaux, qui a fait vieillir et rendu gothique celui de lettres de noblesse, autrefois si français et si usité. Se faire réhabiliter suppose qu'un homme devenu riche, originairement est noble, etc...[1]. »

Depuis lors, pendant trois générations successives, l'aîné exercera ces fonctions de conseiller au Parlement de Paris. Il habitera à la fois Paris et le château de Melleville. Claude II obtiendra en octobre 1630, l'érection de cette terre en baronnie ; enfin la branche des Le Doulx de Melleville s'éteindra au commencement de ce siècle par la mort, sans enfants, des deux derniers barons de Melleville. A l'aide des précieux titres du riche chartrier de Melleville, M. Ch. Molle nous permet de vivre dans l'intimité de chacune de ces générations. Les contrats de mariage, les inventaires après décès, des notes jetées au courant de la plume sur un papier-journal, nous apprennent quels étaient la situation de famille, de fortune, le mobilier, le luxe, le train de maison, parfois même jusqu'aux sentiments religieux de chacun de ceux qui défilent devant nous.

En voulons-nous un exemple? Prenons Claude Le Doulx de Melleville, IIIe du nom. A vingt-cinq ans environ, il achète, moyennant 168,000 livres, une charge de conseiller au Parlement de Paris (août 1659).

Il était fort riche ; (soit dit en passant, il semble que les Le Doulx de Melleville aient recherché dans leurs alliances de grosses fortunes plutôt que de vieilles noblesses). Le jeune conseiller logeait chez un de ses oncles maternels. Il menait très grand train, il avait au moins deux chevaux et trois laquais. Pour lui, ses bêtes et gens, il payait pension et nous en fait connaître les chiffres en grand détail.

[1] Chap. XIV. *De quelques usages.*

Digitized by Google

Gardons-nous cependant de faire un jugement téméraire, et chassons de notre pensée, ce portrait inimitable du jeune magistrat « que les grands biens et les plaisirs ont associés à quelques-uns de ceux qu'on nomme à la cour de *petits-maîtres*, qui se tiennent fort au-dessus de la gravité de la robe et se croient dispensés, par leur âge et par leur fortune, d'être sages et modérés »... Non, ce n'est pas le jeune Claude Le Doulx de Melleville que l'admirable moraliste a peint au Parlement, tandis qu'on délibère sur une cause grave et capitale, racontant à ses confrères « comment il n'a point perdu le cerf de meute, comme il s'est étouffé de crier après les chiens qui étaient en défaut, ou après ceux des chasseurs qui prenaient le change, qu'il a vu donner les six chiens : l'heure presse, il achève de leur parler des abois et de la curée, et il court s'asseoir avec les autres pour juger [1] ».

Le brillant conseiller se marie à trente-quatre ans; richement, cela va sans dire; il épouse la fille d'un trésorier de France, à Tours.

Le train augmente; c'est une existence fastueuse; il y a au moins huit domestiques, sept chevaux de carrosse et un cheval de selle ; on compte cinq carrosses sous les remises. Tout est à l'avenant.

Ce qu'il faut lire, c'est l'inventaire du mobilier de la maison, de la salle de compagnie, du cabinet de M. de Melleville; l'énumération de la vaisselle plate, la description des toilettes de Mme de Melleville, de ses bijoux, de ses diamants. Il n'y a pas de romancier, d'écrivain qui puisse évoquer d'une manière aussi vivante et aussi lucide l'aspect d'un appartement avec ses sièges, ses tables, ses rideaux, ses miroirs et les objets d'art ou de curiosité qui en font l'ornement.

Claude Le Doulx de Melleville n'eut pas moins de treize enfants. Il en notait avec soin la naissance, et aussi la mort pour ceux qui moururent jeunes, sur son papier-journal. Nous

[1] Labruyère, chap. VII, *De la ville*.

Digitized by Google

apprenons ainsi que, suivant une coutume assez répandue dans les familles religieuses, la plupart de ces enfants furent tenus sur les fonts baptismaux par des pauvres, « Madame l'ayant ainsi désiré, dit une fois le baron de Melleville, afin d'attirer davantage sur ladite fille la miséricorde de Dieu et que nous la puissions élever ».

Un de ses fils, du nom de Claude, avait de même été « tenu par deux pauvres dont l'un estoit un pauvre gentilhomme dans la dernière nécessité, et l'autre, femme d'un procureur, tous deux à la charité de la parroisse ».

Parmi les membres de cette famille, nous ne pouvons omettre ici Jacques Le Doulx, fils de Claude Le Doulx, premier du nom, et de Anne Symon, haut doyen du chapitre de la cathédrale d'Evreux, le fondateur du grand séminaire de cette ville. Il y a dans la *Notice généalogique* de nombreux et intéressants documents sur cette fondation, lettres missives, mémoires, factums, contrats, tous les éléments, en un mot, pour écrire un chapitre des plus importants de l'histoire religieuse du diocèse d'Evreux. Rien n'y manque ; pas même la note piquante donnée par les mémoires d'un religieux de Saint-Cyr de Friardel, se plaignant de la manière dont Jacques Le Doulx avait gouverné le prieuré jusqu'au moment où il l'avait échangé contre celui de Notre-Dame Du Désert (1652).

On verra que, contrairement à ce qu'ont écrit tous les historiens d'Evreux sans exception, la chapelle du grand séminaire n'a pas été bâtie du vivant du haut-doyen, mais seulement après son décès.

Dès le XVIe siècle, la famille Le Doulx s'était divisée en trois branches, lesquelles, toutes trois, ont subsisté jusqu'au XIXe siècle :

Les Le Doulx de Melleville, dont nous avons parlé ;

Les Le Doulx de la Musse et de Bacquepuis, dont les cadets portent le nom de Le Doulx de la Faverie. Ils sont issus de Guillaume Le Doulx, l'un des fils de Macé Le Doulx ;

Une troisième branche, sans nom de seigneurie, qui peut-

Digitized by Google

être n'est jamais arrivée à la noblesse, et qui est issue, vraisemblablement de Nicole Le Doulx, troisième fils de Macé Le Doulx.

Les Le Doulx de Melleville sont fort riches; ils mènent très grand train ; ils habitent Paris, sont maîtres des requêtes, conseillers aux Parlements de Paris et de Rouen.

Les Le Doulx de la Musse, eux, n'ont jamais quitté Evreux; ils sont également magistrats, mais exercent des fonctions moins en vue. Depuis Guillaume Le Doulx de la Musse mort en 1656, ils ont tous été procureurs du roi au bailliage et siège présidial d'Evreux. Les frères cadets et le rameau des Le Doulx de la Faverie suivent la carrière des armes.

Les Le Doulx de la troisième branche occupent des situations beaucoup plus modestes ; ils sont contrôleurs des actes, officiers de ville, lieutenants en l'élection, huissiers, et même commerçants. Cependant ils fournissent aussi des officiers à nos vieilles armées.

Et, à propos de ces dernières branches, on ne peut se défendre d'un sentiment de sympathique estime pour tous leurs membres qui suivirent si honorablement et en si grand nombre la carrière des armes ! Il est telle génération où trois cadets du procureur du roi mouraient ou sur le champ de bataille ou des suites de leurs blessures ! A la génération suivante, un de ses neveux était laissé pour mort à la défense de Prague ; un autre mourait des suites de ses blessures au retour de Dantzig.

Ils remettent à la mémoire, en même temps qu'ils en justifient la sincérité, ce bel éloge de la noblesse de province par M. Taine :

« Servir l'Etat, aller aux coups, exposer sa vie, cela leur paraissait une obligation de leur rang, une dette héréditaire. Sur neuf ou dix mille officiers qui la payaient, la plupart ne songeaient qu'à l'acquitter et n'aspiraient à rien au delà. Dénués de fortune et dépourvus de prétentions, ils avaient renoncé à l'avancement ; après quinze ou vingt ans de services, ils ren-

Digitized by Google

raient au logis avec un brevet de capitaine et la croix de Saint-Louis, parfois une petite pension, contents d'avoir fait leur devoir et d'être honorables à leurs propres yeux [1]. »

Un autre fait à noter pour l'étude des mœurs et des relations entre les différentes classes de l'ancienne société, c'est que, dans des situations sociales et pécuniaires si diverses, tous ces rameaux sortis d'un même tronc, bien que séparés depuis longtemps et ayant poussé chacun d'un côté opposé, n'ont pas perdu le sentiment de l'origine commune, l'esprit de famille. Dans cet arbre généalogique aux branches et aux rameaux si touffus, les plus pauvres et les moins en vue s'alliaient où et comme ils pouvaient. Des noms de petits bourgeois, de marchands même coudoient des noms de vieilles, aristocratiques et opulentes races; cependant les liens de parenté n'étaient ni rompus ni méconnus. D'innombrables actes démontrent que les trois branches des Le Doulx n'ont jamais cessé d'être très unies.

Il nous serait impossible, sans excéder les limites d'un compte rendu, d'indiquer même rapidement tout ce que l'on peut rencontrer dans cette mine de documents. Signalons seulement le long chapitre où sont analysées les nombreuses fondations pieuses faites par les Le Doulx ; celui de l'analyse des pièces justificatives ; puis des actes concernant la terre de Melleville au XVe siècle ; — d'autres relatifs aux familles Letellier d'Orvilliers et Aubert de Tourny. Le long testament du marquis de Tourny (1786) est, notamment, un monument singulier de cette sensiblerie affectée et de cette sentimentalité prétentieuse qui sévissaient alors sur tous les esprits.

C'est du reste affaire à chacun de chercher dans la *Notice généalogique sur la famille Le Doulx de Melleville* ce qui a le plus d'attrait pour lui, histoire locale ou religieuse, vie privée ou traits de mœurs, documents sur les arts ou l'ameublement...

[1] Taine, *La Révolution*, t. III, p. 406.

Digitized by Google

Il y a là matière à satisfaire la curiosité sur les points les plus nombreux et les plus divers. On ne saurait trop remercier M. Ch. Molle d'avoir, dans un beau volume dont la rareté double encore la valeur, offert à quelques heureux privilégiés, desquels est la bibliothèque de la Société libre d'agriculture, la riche moisson de documents qu'il a recueillie avec tant de soin et de succès.

Digitized by Google

RAPPORT

AU NOM DE LA COMMISSION[1] CHARGÉE DE DÉCERNER LE PRIX FONDÉ PAR M. LE MARQUIS DE BLOSSEVILLE

PAR M. CHARLES MOLLE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Lu à la séance générale du 30 juin 1889.

MESSIEURS,

Votre société a mis au concours l'histoire des Charités en Normandie.

Voici en quels termes cette décision a été portée à la connaissance du public :

« En souvenir de M. le marquis de Blosseville, son ancien président, la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, met au concours l'histoire des confréries religieuses existant ou ayant existé en Normandie pour l'inhumation des morts connues vulgaire-

[1] La Commission désignée par la Société libre de l'Eure se composait de MM. Join-Lambert, président de la Société ; Izarn, vice-président, Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale ; de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure ; Emile Hérissay, président de la section des lettres ; le président Charles Molle ; Bourbon, secrétaire de la section des lettres, G. Prévost, et Léon Petit.

Digitized by Google

ment sous le nom de Charités ; sujet que son regretté président désirait voir traité.

« Un prix de six cents francs, offert par M. le marquis de Boury, neveu de M. le marquis de Blosseville, sera décerné, sous le nom de prix de Blosseville, au meilleur mémoire.

« La société serait en outre disposée à donner, s'il y a lieu, une récompense au travail qui sera jugé le second en mérite.

« Les Mémoires présentés resteront la propriété des auteurs ; mais la Société pourra s'entendre avec le lauréat pour la publication du manuscrit récompensé.

Le secrétaire perpétuel : E. COLOMBEL. »

« Evreux, le 20 mai 1887.

Deux écrivains ont répondu à cet appel ; deux Mémoires vous ont été présentés.

L'un, qui suppose des recherches considérables, poursuivies pendant de longues années, est une vaste compilation de documents pour la plupart intéressants, qui constituent des matériaux plus que suffisants (peut-être, en effet, serait-il sage de faire un choix lors de la rédaction définitive) pour écrire une histoire complète des Charités en Normandie.

L'autre est une dissertation écrite avec élégance et d'une lecture agréable et facile sur les Charités en général. Seulement, ce n'est pas en réalité un travail historique. Le seul document que l'auteur met en lumière est le règlement de la Charité de Saint-Godard de Rouen et la date n'en est même pas indiquée.

Dans ces conditions, la décision de votre commission n'était pas douteuse ; elle s'imposait à vrai dire d'elle-même. C'est le travail mentionné le premier dans ce rapport qui doit obtenir le prix ; seulement votre commission vous propose de ne le décerner, pour ainsi dire, qu'en principe et de décider que la

Digitized by Google

somme de six cents francs offerte au nom de M. le marquis de Blosseville ne sera versée à l'auteur que le jour où il aura achevé son travail, où l'œuvre aura été mise au point.

Quelle a été la pensée du donateur ? C'est d'élever un monument à l'histoire des Charités en Normandie. Or, aujourd'hui, ce monument n'existe pas. Les matériaux ont été apportés à pied d'œuvre ; maintenant il s'agit de construire l'édifice. C'est seulement lorsqu'il sera achevé que le vœu du donateur sera accompli et, alors, mais seulement alors, il sera juste et équitable de décerner la récompense.

A raison des qualités littéraires qui distinguent le second mémoire et du sérieux effort qu'elles revèlent chez son auteur, votre commission vous propose de lui accorder une mention très honorable [1].

[1] Les conclusions du rapport on été adoptées et il a été procédé à l'ouverture des billets cachetés renfermant les noms des auteurs. M. E. Veuclin, publiciste à Bernay, a été proclamé lauréat et une mention très honorable est accordée à M. Lucien Lemercier, de Rouen.

Digitized by Google

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE (56e SESSION)

Tenu à Evreux les 2, 3, 4, 5 *et* 6 *juillet* 1889.

La session du Congrès de la Société française d'Archéologie s'est ouverte le mardi 2 juillet, à 2 heures, à l'amphithéâtre du Jardin des Plantes.

Première journée (2 *juillet.*)

M. le comte de Marsy, directeur de la Société, présidait, assisté de MM. Join-Lambert, président de la Société libre de l'Eure, et Ferray, adjoint au maire d'Evreux. Au bureau siégeaient MM. Palustre, directeur honoraire; le comte de Dion, inspecteur général de la Société; l'abbé Porée, curé de Bournainville, inspecteur; de Beaurepaire, directeur de l'association normande; le chevalier da Silva, architecte du roi de Portugal, membre de l'Institut de France; Francœur, membre des Sociétés savantes de Belgique; Planté, maire d'Ortès; Gustave Le Vavasseur, sécrétaire général de l'association normande; Izarn, vice-président de la Société libre de l'Eure; Emile Travers, délégué de l'académie de l'histoire de Madrid; Legros, vicomte de Jersey; le baron Alfred de Loë; Le

Digitized by Google

Féron de Longcamp, etc... enfin les secrétaires et trésoriers du Congrès.

A l'ouverture de la séance, M. Join-Lambert a, en quelques mots affables, souhaité la bienvenue dans notre département aux membres de la Société d'archéologie. Puis, M. de Marsy a prononcé un très intéressant discours dans lequel il a passé en revue, sommairement, tout ce qui, à l'Exposition universelle, présente un caractère archéologique ou ethnographique ; il a ensuite donné un souvenir ému aux membres de la Société décédés récemment, et énuméré les distinctions, récompenses et promotions dont un certain nombre de membres ont été l'objet depuis l'an dernier. En terminant, il a remis à M. Ferray, le représentant de la municipalité d'Evreux, une des médailles commémoratives frappées à l'occasion du Congrès actuel.

M. Ferray a remercié au nom de la ville d'Evreux et a donné aux membres de la Société d'archéologie l'assurance du sympathique accueil qui leur était réservé.

La séance a ensuite été levée, et les membres de la Société se sont rendus au palais épiscopal et à la cathédrale qu'ils ont visités en détail.

Une nouvelle séance a eu lieu à l'amphithéâtre à 8 heures du soir. M. le comte de Marsy a énuméré, dans l'ordre où elles sont inscrites au programme de la session, les questions suivantes qui seront soumises à l'examen du Congrès :

1. État des études archéologiques dans le département de l'Eure. — Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis, soit par les Sociétés savantes, soit par les particuliers.

2. Découvertes préhistoriques dans le département de l'Eure et la haute Normandie. — Signaler les éléments nouveaux qu'elles peuvent apporter pour l'établissement des systèmes de classement le plus généralement adoptés.

3. Indiquer les monuments élevés par les peuples qui habitaient la haute Normandie à l'époque de l'indépendance gauloise. — Déterminer la situation des oppidum gaulois ; occu-

Digitized by Google

paient-ils les mêmes emplacements que les cités romaines qui leur ont succédé ?

4. Signaler les monuments romains mis au jour depuis trente ans et présenter le tracé des voies romaines dans la région. — Faire connaître les découvertes d'inscriptions, de mosaïques et d'objets romains, argenterie, bronzes, céramique, verrerie, monnaies, etc., effectuées pendant la même période. — Indiquer les éléments nouveaux qu'elles peuvent apporter pour l'étude de l'histoire, de la géographie et de la linguistique.

5. Signaler les principaux monuments d'architecture religieuse de la région aux différentes époques, et indiquer leurs caractères particuliers, en insistant sur la nature des matériaux et l'influence du climat. — Indiquer ceux de ces monuments dont la date est déterminée par des documents contemporains et qui, par suite, peuvent servir de types.

6. Étudier les clochers de l'époque romane en Normandie, leur forme, et leur position relativement aux églises.

7. Étudier le mouvement de reconstruction des églises dans la haute Normandie pendant les XVe et XVIe siècles. — En rechercher les causes et en signaler les résultats. — Indiquer les appareils de construction en usage dans la même période, et notamment l'emploi du silex combiné avec la pierre et la brique.

8. Étudier et décrire les principaux châteaux féodaux de la région, ainsi que les constructions civiles du moyen âge et de la Renaissance. — En présenter les plans et les dessins et faire connaître les comptes de construction.

9. Étudier les anciennes constructions en pans de bois. — Décrire les principales et fixer les limites dans lesquelles elles s'étendent, et la période pendant laquelle elles ont été élevées.

10. Quelles nouvelles remarques peut-on ajouter aux travaux les plus récents sur le mouvement architectural de la Renaissance dans la haute Normandie ?

11. Étudier la sculpture de la Renaissance dans la haute

Digitized by Google

Normandie. — Faire connaître les documents inédits qui existent sur les sculpteurs et sur leurs œuvres.

12. Étudier la décoration et le mobilier des édifices religieux et civils. — Signaler les verrières, peintures murales, sculptures, pierres tombales, objets d'orfévrerie et de céramique, étoffes, tapisseries, etc., conservés dans la région, ainsi que ceux dont la présence y a été constatée. — En donner la description avec dessins à l'appui et fournir des renseignements sur leurs auteurs et sur les personnages ou les établissements qui les ont fait exécuter. — Faire connaître les inventaires et les actes notariés qui les concernent.

13. Faire connaître les objets d'art et le mobilier des anciennes Confréries de Charité dans la haute Normandie.

14. Tracer la classification des écoles de peintres-verriers en Normandie aux XVe et XVIe siècles. — Faire connaître les productions de chacune de ces écoles et délimiter leur champ d'action.

15. Signaler les grands rétables d'autels des XVIIe et XVIIIe siècles. — Faire connaître les documents pouvant indiquer leurs auteurs et fixer leur prix.

16. Signaler les dernières découvertes numismatiques faites dans la région. — Rechercher notamment les pièces analogues à celle de la trouvaille de Ferrières-sur-Risle, portant *Norman*. Discuter les diverses attributions proposées pour les monnaies portant les noms de *Willelmus* et de *Ricardus*, et chercher à en établir le synchronisme.

17. Des droits et des devoirs résultant pour les Sociétés savantes de la loi du 30 mars 1887 et des décrets du 18 janvier 1889, sur la conservation des monuments historiques et des objets d'art.

18. Exposer les résultats nouveaux que peut offrir pour le progrès des différentes branches de l'archéologie, l'étude des sections rétrospectives de l'Exposition universelle de 1889.

Il a été ensuite donné lecture de plusieurs communications :

Les Etudes historiques dans le département de l'Eure de

Digitized by Google

1860 à 1889, par M. Régnier; M. le président Molle, membre de la Société libre de l'Eure, a lu la notice suivante, relative à la sépulture récemment découverte, par suite des travaux qui se font à la cour d'assises d'Evreux, de Jacques Le Doulx de Melleville, haut doyen de la cathédrale et fondateur du grand séminaire, décédé en 1680 :

« MESSIEURS,

« Le grand séminaire d'Evreux a été fondé dans le courant de l'année 1667 par Mgr Henry de Maupas du Tour, évêque d'Evreux.

« Le 12 janvier 1667, Mgr de Maupas achetait, devant les notaires d'Evreux, de Me Mathurin Goëllin, conseiller du roy, receveur en l'hôtel de ville, divers immeubles « pour com-« mencer l'établissement (est-il dit dans l'acte), qu'il prétend « faire en cette ville principale de son diocèse, d'un séminaire « clérical ecclésiastique, dont mondit seigneur entend donner « la conduite au révérend père Jean Eudes, père supérieur de « la congrégration des séminaires ».

« Pour emprunter à Le Brasseur, notre historien local, les termes dont il s'est servi pour raconter le fait, « il fut secondé « dans cette œuvre par la charité généreuse de Jacques Le « Doulx de Melleville, doyen de l'église cathédrale, qui fournit « aux dépenses nécessaires pour bâtir la maison et l'église de « son vivant, qui, après sa mort, laissa par testament tous « ses meubles pour achever ce qu'il avait commencé, et c'est « à juste titre qu'il porte le nom de fondateur du séminaire. « C'est pour cela qu'il est inhumé au milieu du chœur, où « l'on a mis sur sa sépulture une tombe de marbre, sur « laquelle sont ses armes et cette inscription : *Servum tuum « Jacobum, hujus seminarii fundatorem, Domine, ne despi-« cias* ».

Digitized by Google

En effet, par acte passé devant les tabellions royaux d'Evreux le 10 janvier 1668, Jacques le Doulx de Melleville fait donation, en présence de vénérables pères Jean Eudes, supérieur de la congrégation des séminaires Jésus et Marie, Simon Manoury, supérieur dudit séminaire d'Evreux, Jacques Joudon et Jean Forcapel, prestres dudit séminaire, « de son prieuré de Notre-Dame-du-Désert, vulgairement appelé Sainte-Suzanne, ordre de saint Benoist, d'une valeur de quatorze à quinze cents livres selon les baulx, » et, en outre, de la propriété et jouissance de maisons, jardins et masures, sis paroisses Saint-Denis et Saint-Gilles.

L'œuvre capitale à laquelle Jacques Le Doulx de Melleville a consacré sa vie, a été, on peut le dire, l'établissement du grand séminaire. En 1678, au mois de novembre, alors qu'il était encore douteux que « le révérend père Eudes et sa con« grégation peussent s'établir ou maintenir dans ledit sémi« naire », Jacques Le Doulx déclare, dans un acte passé devant les notaires royaux, « qu'ayant considéré meurement les « grands services et advantages qu'apportent à l'église l'érec« tion de semblables séminaires, il supplie Mgr Henry de Mau« pas et ses successeurs d'avoir pour agréable de faire qu'au « lieu et place de la congrégation dudit révérend père Eudes, « s'il arrivoit qu'elle ne pût entretenir ledit séminaire, il y « soit appelé et estably des prêtres séminaristes de quelque « communauté de Paris ou d'ailleurs ».

Le 5 juin 1679, sept mois avant sa mort, il faisait au séminaire donation d'une lampe d'argent « où ses armes « étaient gravées dans *une* cartouche, pesant ladite lampe « quinze marcs une once cinq gros », et, dans un codicille qui porte la date de ladite année 1679, il lègue au séminaire 1,000 livres pour l'entretien de cette lampe.

Par son testament en date du 12 septembre 1678, il donne le reste de ses meubles « pour estre employez à cons« truire une église au séminaire ».

Les bâtiments du grand séminaire sont ceux où se trouve

Digitized by Google

actuellement la prison. Ils n'ont été édifiés que postérieurement à la date du 25 janvier 1782. Il existe, en effet, aux archives de l'Eure, un plan qui a pour titre : « Plan au rez-de-chaussée, au 1er et 2e étage, d'un séminaire à construire à Evreux. » Il est revêtu de la signature de François de Narbonne, et porte la date, à Rouen, du 25 janvier 1782. La cour d'assises actuelle, qui est aujourd'hui l'objet de travaux de restauration, était l'église.

Quoi qu'en ait dit Le Brasseur, un écrivain de ce pays, dans un livre imprimé l'année dernière, a démontré que cette église n'a pas été construite du vivant de Jacques Le Doulx de Melleville. Le fait n'est pas douteux. « Le neuvième jour « de juillet 1682, la première pierre de l'église fut posée par « Mgr Jacques de Novion, évêque d'Evreux, et la dédicace en « fut faite le 10 juin 1714, par Mgr Le Normand, évêque du « même lieu ; elle est consacrée sous le titre de Très-Saint-« Cœur-de-Marie. » Telle est la mention que l'on trouve sur le registre intitulé : *Inventaire des titres du grand séminaire.* (*Archives de l'Eure.* G 163.)

Or, Jacques Le Doulx de Melleville était décédé le 11 février 1680, ainsi qu'il résulte d'une énonciation inscrite sur l'obituaire conservé à la bibliothèque de l'évêché d'Evreux.

Tout jeune encore, Jacques Le Doulx de Melleville manifestait pour le travail le goût qu'il a conservé toute sa vie. C'est ainsi que, le 13 août 1625, — il avait treize ans, — élève de la première classe du collège d'Evreux, dont le principal était Nicolas Hébert, chanoine théologal, il était récompensé, « *pro meritis studiorum in quibus ille palmas condiscipulis proripuit* », par le don d'un beau volume in-folio doré sur tranches, relié en veau de couleur noire, contenant les œuvres de Tite Live, et qui avait été offert par Le Noel du Perron, alors abbé de Saint-Taurin, plus tard évêque d'Evreux, dont les armes sont reproduites sur les plats. Ces armes, qui sont écartelées, portent, au premier et au quatrième : *d'azur, au chevron d'or, accompagné, en chef, de deux oiseaux affrontés*

Digitized by Google

d'argent ; en pointe, d'un croissant montant du même; au deuxième et au troisième : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois harpes de gueules*, 2 *et* 1. Ce volume, Messieurs, si vous en avez la curiosité, vous pourrez l'admirer à la bibliothèque de cette ville, où il est conservé.

Dans la même bibliothèque vous pourrez en voir un autre qui n'est pas non plus sans intérêt. Celui-là, il a été offert par Jacques Le Doulx de Melleville et il a été donné en prix à un élève de rhétorique du nom de François-Marie, en l'année 1643. C'est un in-folio également relié en veau, qui contient les œuvres de Philon le Juif. Sur les plats, au centre, sont reproduites, en dorure, les armes des de Melleville : *d'azur, à trois têtes de perdrix arrachées d'or*, 2 *et* 1.

Jacques Le Doulx de Melleville, revêtu de la plus haute dignité ecclésiastique du chapitre, était mêlé à tous les événements importants dont la ville d'Evreux était le théâtre. C'est ainsi que, le 21 septembre 1649, il paraît avoir donné l'hospitalité au fils de Charles Ier, mort sur l'échafaud le 9 février de la même année, lequel devait plus tard monter sur le trône d'Angleterre sous le nom de Charles II.

« Le mardy 21 septembre 1649, le roy d'Angleterre (en « marge : *Charles* 2) accompagné du duc d'Yorcq, son frère, « estant arrivé en cette ville sur les quatre heures du soir et « descendu en la maison du doyenné, a esté salué par la « compagnie (du bailliage), qui pour lors estoit en cette ville « en petit nombre, en robes et en bonnets, savoir par « MM. Cossart, lieutenant particulier civil, du Vaucel, de « Monville et Le Maréchal, conseillers; et luy a esté présenté « du vin, après avoir esté complimenté par ledit sieur lieute- « nant particulier au nom du siège, et a souhaité tout bonheur « pour la prospérité tant de sa personne que de son Royaume. » (*Archives de l'Eure*, B. 8, f° 34.)

Déjà une première fois, trois années auparavant, Charles II, alors prince de Galles, était venu à Evreux :

« Le mardi 10 juillet 1646, la compagnie assemblée en

Digitized by Google

« corps, partie du prétoire sur les trois heures après-midi, « suivant la délibération du matin faicte en la chambre, con- « duite par M. du Croisi, président, salue le prince de Galles, « filz aisné du roy d'Angleterre, aagé de 15 à 16 ans, au ma- « noir abbatial de Saint-Taurin, où il estoit descendu, venu « par la basse Normandie, au quel fut présenté du vin au nom « du siège, et la harangue faicte par ledit sieur du Croisi, « président, la ville conduite par le sieur lieutenant général « et les gens du Roy ayant fait le semblable et toutes les « autres compagnies de cette ville sans autres cérémonies ny « ordre de Sa Majesté, estant ledit prince parti dès le matin « pour Saint-Germain trouver la royne d'Angleterre, sa mère, « y réfugiée depuis quelque temps et à Paris, à cause des « troubles d'Angleterre. Ayant depuis esté attesté qu'aucune « cérémonie ny harangue ne luy avoit esté faite à Caen ny « aux autres villes par lesquelles il avoit passé, jusques à « Saint-Germain-en-Laye. » (*Archives de l'Eure*, B. 7, f° 389.)

Si ces documents, qui n'ont avec Jacques Le Doulx de Melleville qu'un lien bien indirect, dont le second même mérite franchement le titre de digression, vous ont été communiqués, c'est que, jusqu'à ce jour, le fait de la venue de Charles II à Evreux semble avoir été absolument ignoré. Il n'en est pas question dans Le Brasseur, et ni M. Lebeurrier dans son histoire d'Evreux, ni M. Bonnin dans ses fragments pour servir à l'histoire d'Evreux, ne l'ont mentionné.

Si Le Brasseur nous a induits en erreur en nous disant que l'église du séminaire a été édifiée du vivant de Jacques Le Doulx de Melleville, il faut reconnaître qu'il est exact que le fondateur du séminaire a été inhumé dans le chœur de cette église. La pierre tombale en marbre blanc, qu'il a vue sur sa sépulture, a été retrouvée. Elle avait été sciée à l'époque de la Révolution pour en faire un dessus de commode ; un menuisier d'Arnières l'avait achetée ; il l'a revendue à Mgr Devoucoux, évêque d'Evreux. L'inscription a été rétablie par M. Chassant, le savant paléographe ; la voici tout entière :

Digitized by Google

Servum — tuum Jacobum, sacerdotem, — hujus Seminarii fundatorem, — contritum et humiliatum, — Domine, non despicias in — æternum. Obiit die 11 — februarii, ætatis suæ — anno 68, et salutis — 1680.

« Si vous voulez la voir, Messieurs, vous la trouverez sous le cloître de la cathédrale, scellée contre la muraille, restaurée et complétée par les soins de Mgr Devoucoux et de M. Chassant.

« Le marché par suite duquel cette tablette de marbre a été placée sur la tombe du haut doyen est du 7 août 1680, six mois après sa mort : « La 22e pièce dattée du 7 août 1680, « est un marché pour la tombe de marbre de M. de Melleville, « fondateur du séminaire et enterré dans ledit séminaire. » (*Archives de l'Eure*, G 163.)

« Dans son testament, Jacques Le Doulx de Melleville avait formellement exprimé le désir d'être inhumé « devant le grand autel de la chapelle du séminaire ».

« Nous, Jacques de Melleville Le Doulx, prêtre indigne, « grand pécheur devant Dieu et devant les hommes, je sup- « plie avant toute chose la bonté souveraine et infinie misé- « ricorde de mon Dieu, et Jésus, mon Sauveur débonnaire, « *qui factus est nobis sapientia a Deo et justitia et sanctificatio « et redemptio*, comme dit l'Apôtre, qui est tout notre bien et « notre trésor, de me pardonner tous mes péchés, recevoir « mon âme sortant de mon corps et la vouloir baigner dans « son précieux sang versé et donné libéralement pour tous « les hommes sans en excepter aucun, et de la présenter « ainsi purifiée à Dieu son Père, notre Créateur, auquel je la « voue, je l'offre et la donne de tout cœur pour l'éternité...

« Mon corps étant dû à la terre dont il est sorti, je l'y laisse « en dépôt en attendant la résurrection générale des morts « que je crois et espère fermement ainsi que tous les articles « de notre foi et ce que m'enseigne et propose pour croire la « sainte Eglise romaine, notre bonne mère, en laquelle j'ai « toujours vécu et déclare que je meurs en toute joie, sou- « mission et acquiescement de mon esprit et jugement, « comme son très humble enfant, et j'entends que cette

Digitized by Google

« déclaration me serve de profession de ma foi que j'ai tou-
« jours désiré de faire à ma mort, *docibilis Dei*. Je désire être
« inhumé devant le grand autel de la chapelle du séminaire
« que Dieu m'a donné la grâce de fonder et qu'on grave sur
« ma tombe ces paroles : *Servum tuum Jacobum, sacerdotem,*
« *hujus seminarii fundatorem, contritum et humiliatum,*
« *Domine, non despicias in æternum.* »

« Le samedi 8 juin 1889, il y a trois semaines, dans la matinée, les ouvriers occupés aux travaux de restauration de la cour d'assises, en creusant le sol à l'endroit où se trouvait le chœur de l'église du séminaire, au pied de l'autel, ont mis à découvert, à environ 1 mètre de profondeur, des ossements appartenant à un squelette qui avait été l'objet d'une exhumation. Le fait n'est pas douteux. En effet, l'un des os du bassin était placé près du crâne, et les fragments du cercueil en bois qui existaient encore ont permis de reconnaître que la boîte qui renfermait ces ossements était beaucoup trop petite pour contenir un corps humain.

« Une croix latine en plomb, de 33 centimètres sur 21 centimètres, était posée sur la poitrine. Des traces très visibles existant sur les deux faces montrent qu'elle était enveloppée dans le linceul. D'après l'orientation du cercueil, les pieds étaient tournés vers l'autel.

« Ces restes sont vraisemblablement ceux de Jacques Le Doulxde Melleville, haut doyen de la cathédrale d'Evreux, fondateur du séminaire.

« Ainsi qu'il a été constaté plus haut, Jacques Le Doulx est mort le 11 février 1680 ; la première pierre n'a été posée que le jeudi 9e jour de juillet 1682, et l'église était à peine achevée en 1685. Puisque le haut doyen a été inhumé au milieu du chœur, où Le Brasseur a vu sa pierre tombale, ses restes ont nécessairement dû être exhumés pour être transportés à cette place d'honneur.

« On peut dont prétendre, sans témérité, qu'il est vraisemblable que nous possédons les ossements de Jacques Le Doulx.

Digitized by Google

Ce qui aujourd'hui est une vraisemblance incontestée va sans doute, grâce à vous, Messieurs, devenir une certitude. Je parle devant les premiers épigraphistes du monde. Or, la croix de plomb mentionnée plus haut, contrairement à la pensée des personnes qui l'ont vue les premières et qui ont jugé qu'elle était dépourvue d'inscriptions, cette croix, on peut dire qu'elle en est littéralement couverte. Malheureusement, les fragments de terre pétrifiée qui la souillent, l'oxydation qui a, par places, enlevé une partie du métal, ne permettent pas de distinguer nettement les caractères. Toutefois, des yeux exercés comme les vôtres devinent à demi-mot, — c'est le cas d'employer l'expression, — et je ne doute pas que, grâce à votre sagacité, nous ne parvenions à résoudre ce problème d'histoire locale. »

Deuxième journée (3 juillet).

Le mercredi 3 juillet, les membres du Congrès sont allés en excursion à Louviers et aux Andelys. Partis d'Evreux à 7 heures du matin, ils se sont embarqués, vers 9 heures, à Saint-Pierre-du-Vauvray, sur un bateau qui les a conduits au Petit-Andely, où ils ont visité les ruines du Château-Gaillard; de là, ils se sont rendus au Grand-Andely, où ils ont vu l'église et la curieuse collection de M. Coutil. Revenus à Louviers à 4 heures et demie, ils ont fait une courte visite à l'église et au musée de cette ville, et ils sont rentrés à Evreux à 7 heures.

Troisième journée (4 juillet).

Après plusieurs communications faites à la séance qui a eu lieu dans la matinée, le Congrès s'est rendu à l'église Saint-Taurin dont les richesses archéologiques ont été hautement appréciées par tous ses membres et leur ont inspiré la pensée de s'associer, de tous leurs vœux, aux projets de restauration qu'il est de plus en plus urgent d'exécuter pour la conservation de ce monument.

Digitized by Google

A leur sortie de l'église, les membres du Congrès sont entrés dans les ateliers de M. Duhamel-Marette, qui les a mis à même d'étudier les importants et curieux travaux de la peinture sur verre. Ils ont examiné avec beaucoup d'intérêt les résultats de la fabrication et félicité vivement l'habile peintre-verrier.

Puis le Congrès s'est rendu au musée où se trouvaient M. le maire d'Evreux et ses deux adjoints, et M. Chassant, conservateur. L'attention des membres s'est portée sur les belles pièces d'archéologie : le *Jupiter Stator* trouvé dans les fouilles du Vieil-Evreux, la coupe de cristal ciselé, et la remarquable collection des objets artistiques provenant de la donation de l'abbé Jouen.

Le soir, a eu lieu, à 6 heures et demie, à l'hôtel du Grand-Cerf, un banquet auquel assistaient environ 80 convives, y compris plusieurs dames.

M. le comte de Marsy, qui présidait, s'est levé au dessert pour exprimer sa satisfaction de voir ses collègues réunis autour de lui et pour boire à la santé du doyen des archéologues normands, M. Chassant, ainsi qu'à la mémoire de ceux qui ont précédé les membres actuels dans la voie du progrès archéologique et aux espérances que donne la nouvelle génération.

M. Join-Lambert a félicité et remercié la Société française d'archéologie, dont la présence à Evreux est un événement malheureusement trop rare dans les fastes scientifiques du département.

Puis d'autres toasts de félicitations ont été portés : par M. Francœur, au nom des Sociétés savantes de la Belgique, à l'union des deux pays ; par M. da Silva, à la France archéologique ; par MM. Planté, maire d'Orthez ; Emile Travers ; le vicomte de Jersey, etc...

M. Gustave Le Vavasseur, secrétaire général de l'Association normande, a dit, avec verve, une spirituelle pièce de vers sur

Digitized by Google

Evreux, en prenant pour thème l'envers de la boutade de Saint-Armand :

On y voit plus de trente églises
Et pas un pauvre cabaret.

Enfin M. Léon Petit, secrétaire de la Société libre de l'Eure, a porté un toast aux membres de la Société d'archéologie, en les remerciant de leurs savantes communications, ainsi que du souvenir cordial qu'ils ont donné à ceux de nos compatriotes dont les noms rappellent tant d'utiles labeurs.

Quatrième journée (5 *juillet*)

Les membres du congrès, après avoir visité le Jardin des plantes et les monuments romains qui y sont déposés, ont tenu une séance à 10 heures du matin. M. Ferray a donné lecture de la communication suivante :

LE TOMBEAU PRÉHISTORIQUE DE COCHEREL

MESSIEURS.

Il y a quelques années, en 1879, la *Société libre de l'Eure*, publiait un travail important de M. le vicomte de Pulligny sur *l'Art préhistorique dans l'Ouest et notamment en haute Normandie*.

Le sujet était vaste et l'on n'est nullement étonné, de voir sous ce titre, un volume de cinq à six cents pages.

Cependant dès son premier chapitre, l'auteur prend soin de nous prévenir que les limites qu'il s'impose sont beaucoup plus restreintes.

« Le territoire qui nous occupe particulièrement aujourd'hui, dit-il (p. 41), correspond à la partie de la France appelée Vexin, s'étendant de l'Oise à la mer et dont une région, cir-

Digitized by Google

conscrite dans un triangle ayant Noyers et Gasny pour base et Guitry pour sommet, à reçu a cause de son escarpement le nom pittoresque de « Petite Suisse ».

Il est fâcheux que l'auteur ait si bien tenu parole à son sous-titre, nous regrettons que le département de l'Eure tout entier n'ait pas fait l'objet d'une étude aussi complète que celle à laquelle il s'est livré sur l'arrondissement des Andelys.

Ceci soit dit d'ailleurs sans reproche, que M. de Pulligny ne s'en fâche pas. Et puis, quel auteur se plaindra jamais du public qui trouve qu'il n'a pas assez écrit?

Certes, les matériaux ne manquaient pas. La vallée de l'Eure lui fournissait ample matière à besogne tout aussi importante qu'intéressante.

Les quelques citations, les quelques lignes qui lui sont consacrées sont bien péu de chose. Le sujet méritait mieux, à notre avis. Aussi, dans cet ordre d'idées, avons-nous cru devoir apporter notre part contributive à la préhistoire de notre département.

I

Si l'on en juge d'après les nombreux vestiges de son passage, laissés par l'homme primitif dans notre région, à n'en pas douter, à cette époque, toutes proportions gardées, la population a dû être assez dense.

D'un côté, les noms caractéristiques de l'habitat de nos ancêtres éloignés, tel est celui de Caër, de l'autre, les multiples indications de stations de l'âge de pierre, ateliers et sépultures, ne permettent pas de douter qu'avant la période historique, de nombreux habitants vivaient sur le sol que nous foulons aujourd'hui.

En effet, on ne peut parcourir nos plateaux sans faire une ample moisson de silex travaillés, armes et outils, au sujet desquels aucune contestation ne peut être soulevée.

Digitized by Google

La couche puissante d'argile qui alimente nos tuileries et nos briqueteries décèle la preuve de la présence de l'homme dès les temps les plus reculés.

Cependant, nous devons reconnaître que nos documents les plus certains, les plus considérables, les plus intéressants, se rapportent à la période néolithique. A ce point de vue, la vallée de l'Eure est d'une fertilité remarquable.

Ainsi, partant de notre époque, remontant vers le passé, nous aurons, en tenant compte de l'époque de leur découverte, à signaler de nombreuses stations sur un parcours relativement restreint.

Vers 1874, on a signalé l'existence de trois emplacements ou stations préhistoriques entre Garennes et Ivry-la-Bataille, sur les coteaux qui bordent la rive gauche de l'Eure.

Ces stations renferment un grand nombre de silex taillés, haches entières à demi polies, racloirs, couteaux, grattoirs, poinçons, flèches, pierres de fronde, etc. La patine de tous ces silex est caractéristique et parfaitement reconnaissable à la couche siliceuse blanche lactée; une vitrine du musée d'Evreux est attribuée aux échantillons recueillis sur ces stations.

Le nombre de percuteurs, de pièces ébauchées ou rejetées comme insuffisantes est considérable, il y avait évidemment en cet endroit un atelier des plus importants.

Si l'on suit le cours de la rivière, à une quarantaine de kilomètres de cet endroit environ, sur la rive opposée, on trouve Saint-Etienne-du-Vauvray, un peu en aval de Louviers. C'est la limite extrême qui détermine la partie de la vallée de l'Eure dans laquelle les découvertes préhistoriques ont été signalées.

Dans la partie intermédiaire, on rencontre Neuilly-sur-Eure et Cocherel ; Neuilly à 4 ou 5 kilomètres de Garennes sur la même voie, et Cocherel à demi-distance de Garennes et de Saint-Etienne-du-Vauvray, sur la rive droite de l'Eure.

En 1856, un cultivateur de Neuilly-sur-Eure, du nom de Gayot, remarque dans l'une de ses propriétés, de la terre un peu noire qu'il juge propre à engraisser son champ.

Digitized by Google

Il déblaie, et sous un affleurement de la roche crayeuse, il trouve treize squelettes rangés sur des pierres plates. Sans rien respecter, et pour utiliser la terre fertile, il enlève tout, ossements et cailloux mêlés.

Ce n'est qu'au bout de quelque temps que le bruit de cette découverte vint aux oreilles de M. Bounin.

Ce savant archéologue, en compagnie de M. Izarn, se rendit à Neuilly, mais il leur fut impossible de vérifier le nombre de squeletes.

En fouillant dans les terres et les cailloux avoisinants la sépulture, ils trouvèrent des fragments de poterie.

« La pâte, dit M. Izarn, est grossière, mate, sans glaçure, parsemée de petits silex non broyés. Elle a cette couleur noirâtre qui, d'après les analyses rapportées par Brogniart dans son traité des *Arts céramiques*, paraît provenir d'une petite quantité de charbon qui s'y serait introduite à l'état de noir de fumée. »

En outre, on avait trouvé trois petites haches en silex et des instruments tranchants que les gens du pays désignèrent sous le nom de couteaux-poignards.

MM. Bounin et Izarn ont pu retrouver les trois hachettes ainsi que l'un des couteaux-poignards. Ils donnent de ce dernier la description suivante :

« C'est un morceau de silex brun, ayant 274 millimètres de longueur, 25 millimètres dans sa plus grande largeur, une de ses extrémités se termine en pointe, l'autre est large de 16 millimètres; son épaisseur est de 5 à 6 millimètres; il forme un léger arc de cercle dont la flèche a environ 10 millimètres; il n'a que deux faces dont l'une est plate, lisse et unie, l'autre bombée et couverte de stries ou cannelures;... des stries qui n'ont pas plus d'un demi-millimètre de profondeur ont été faites évidemment en entaillant à petits coups la face du silex, et en y traçant des sillons d'une régularité et d'une égalité remarquables.....

« Ces stries ne couvrent pas cette face entièrement; elles

Digitized by Google

n'existent que sur une étendue de 190 millimètres;... les 57 millimètres qui n'en portent pas, sont travaillés beaucoup plus grossièrement.... Cette extrémité paraît être le manche de l'outil.

« Rien ne peut donner une idée plus exacte de cet instrument que la lime demi-ronde des serruriers, seulement en supprimant les dents de la face plane. »

Cette pièce si minutieusement décrite est fort belle, et l'une des plus belles, sinon la plus belle, de la collection préhistorique du Musée d'Evreux. Je n'en ai vu qu'une seule qui puisse lui être comparée; elle fait partie de la collection du musée de Saint-Germain.

D'ailleurs, M. G. de Mortillet dit dans son ouvrage spécial que ces poignards se rencontrent rarement en France, et la description qu'il en fait répond bien à celui que nous possédons. « Certains poignards, dit-il, sont de vrais chefs-d'œuvre. » Malheureusement, c'est le seul exemplaire que l'on ait pu conserver, les autres auront été fort probablement perdus par les auteurs de la découverte.

Chose singulière, ceux-ci, ignorants de la science préhistorique, avaient donné à ces instruments le nom vrai par lequel on les désigne aujourd'hui.

A ces divers objets trouvés à Neuilly, nous devons ajouter une dent de loup (?) percée d'un trou ; c'était très vraisemblalement une amulette et non une parure, comme le croient certains auteurs.

« Il faut que la race humaine, dit Louis Figuier, possède à un bien haut degré le goût de la parure, puisqu'on la retrouve aux temps les plus reculés de l'humanité et dans tous les pays. Les hommes et les femmes de l'époque du renne sacrifiaient aux Grâces. Au milieu de leur existence précaire, ils songeaient à se fabriquer des colliers, des bracelets, des pendeloques, avec des coquilles qu'ils perçaient au centre pour les enfiler en chapelet, soit avec les dents des divers animaux qu'ils trouaient dans le même but. »

Digitized by Google

Nous ne croyons pas, en ce qui concerne les dents d'animaux, que celles-ci aient été utilisées comme simples ornements. Il s'agissait bel et bien d'une véritable amulette à laquelle nos ancêtres attribuaient des vertus particulières, peut-être les mêmes que de nos jours.

En effet, aujourd'hui encore, ne vend-on pas couramment des colliers, dits « colliers dents de loups » composés de fragments d'os percés dans le sens longitudinal, et enfilés en chapelet, et que l'on met au cou des enfants du premier âge? Ces colliers passent pour posséder la propriété de prévenir les convulsions et de faciliter la dentition.

En présence de tels faits, notre hypothèse nous paraît bien près d'être justifiée.

Cette sépulture de Neuilly ne manque certes pas d'être fort intéressante. C'est très probablement l'une des premières qui ait fourni l'occasion de donner une description aussi minutieuse, aussi exacte du couteau-poignard de l'âge de pierre.

Mais si nous remontons de quatorze années en arrière, nous arrivons à la découverte de la sépulture de Saint-Etienne du Vauvray, bien remarquable, sinon par les objets composant le mobilier funéraire, tout au moins par la disposition des corps inhumés.

Auprès de la ferme de la Botte-Cremonville, hameau de Saint-Etienne-du-Vauvray, existait une grosse pierre, plus haute que large, un vrai menhir.

Sur le bord du chemin se trouvaient de gros fragments de roches. La côte voisine offrait à la vue des pointes de roc entourées de ronces, de genévriers qui poussent de loin en loin sur cette terre aride. Des fragments détachés gisaient çà et là informes, inclinés dans tous les sens.

Tout le monde pensait que ces débris étaient l'œuvre de la nature et que l'homme n'était pour rien dans leur disposition.

Les travaux entrepris pour l'amélioration du chemin de grande communication qui conduit de Louviers à la gare de Saint-Etienne-du-Vauvray ont prouvé le contraire.

Digitized by Google

« Le menhir, semblable en sa forme à tous les monuments de ce genre signalés dans notre contrée et dans les départements voisins, mesure 2m,75 de hauteur, 2m,25 de longueur, 1m,30 d'épaisseur environ. Une fouille pratiquée au pied a permis de constater qu'il se terminait en pointe irrégulière à 1m,25 au-dessous du sol. Il n'est remarquable que par sa direction parallèle à la vallée, et par une ouverture peu profonde en forme de parallélogramme qu'on observe à son sommet, et qui, de même que d'autres monuments du même genre, dut servir, dans un temps de transformation religieuse du paganisme au christianisme, à modifier les idées du peuple sur un culte qu'on ne pouvait anéantir sans danger ; dieux ou demi-dieux, croix, saints, madones, nous semblent y avoir, ainsi que cela est arrivé reçu peut-être successivement de pieux hommages à un grand souvenir[1]. »

On ne trouva rien sous ce monolithe. Mais dans le voisinage se trouvait un fragment de rocher à moitié recouvert par les éboulements de la côte. Il fallait s'en débarrasser ; il était situé sur le tracé du chemin. Pendant cette opération, les ouvriers mirent à nu cette intéressante sépulture de Saint-Etienne-du-Vauvray. Ils n'en continuèrent pas moins leur besogne et détruisirent ainsi la moitié du tombeau, jetant pêle-mêle ossements et moellons. Ce ne fut qu'après l'enfouissement du rocher et le déblai du sol trop élevé, que le conducteur des travaux fut prévenu.

Aussi, le 27 décembre, en présence des autorités locales, on fit de nouvelles fouilles. Je ne sache pas qu'il ait été fait de procès-verbal de cette opération, mais M. Bonnin nous a conservé la description du tombeau.

Celui-ci était circulaire, son diamètre était de 4m,50 environ, sa profondeur au-dessous de la pierre qui le recouvrait de 1m,65. Il était divisé en trois étages superposés de 0m,40 d'élévation environ.

[1] Bonnin. *Notice sur un tombeau celtique découvert en décembre 1842 à Saint-Etienne-du-Vauvray.*

Digitized by Google

Les corps étaient placés dans chacune des six cases, composant chaque étage, les pieds vers le centre, la tête à la circonférence; c'était donc 18 squelettes que renfermait cette sépulture, sans conteste l'une des plus intéressantes de ce groupe auquel on donne le nom de *danse des morts*, danse macabre d'un nouveau genre. On trouva au milieu de ces squelettes « un fragment de poterie grossière, en terre rougeâtre mêlée de gravier, paraissant façonné à la main, et dont le peu de ténacité fait croire qu'il a été séché au soleil »; deux bois de daims, l'un de 14 et l'autre de 16 centimètres de longueur, ayant une ouverture oblongue destinée à recevoir des manches. L'un de ces bois porte à son extrémité une hachette de jade.

Trois hachettes isolées ont été également trouvées dans le tombeau de Saint-Etienne.

Si les deux tombeaux de Neuilly et de Saint-Etienne présentent un certain intérêt, celui de Cocherel dont il nous reste à parler maintenant a une importance autrement considérable.

C'est en effet la *première découverte de cette nature* dont il nous soit resté une relation, une appréciation que ne désapprouveraient pas pour la plus grande part les archéologues de la préhistoire. Et cette découverte remonte à 1685. Ainsi, chose singulière, les découvertes de Neuilly et de Saint-Etienne, qui nous sont contemporaines, puisque la plus ancienne remonte seulement à 1842, n'ont été signalées par aucun procès-verbal. Et cependant elles en valaient la peine. La plupart des objets trouvés ont été dispersés. Je ne saurais à l'heure actuelle retrouver ceux de la sépulture de Saint-Etienne. De celle de Cocherel, nous avons des dessins complets, une dissertation fort bonne, un procès-verbal très soigneusement, très minutieusement fait, de plus très authentique, que l'on peut encore aujourd'hui proposer comme modèle; et cependant plus de deux siècles nous séparent de l'époque de sa rédaction, époque à laquelle on ne songeait guère à la science préhistorique.

Digitized by Google

II

La découverte de Cocherel, trop peu connue dans ses détails, doit être considérée comme le point de départ de la connaissance, de l'appréciation raisonnable des documents qui ont permis d'asseoir cette science sur des bases certaines.

Nous ne pouvons mieux faire, pour les savants qui s'y intéressent et, nous en sommes persuadé, ils nous en sauront gré, nous ne pouvons mieux faire, disons-nous, que de reproduire, sans en retrancher un *iota*, le procès-verbal qui devrait figurer en tête de tous les ouvrages qui traitent de cette science.

« L'An mil six cens quatre-vingt cinq, le mercredi, onzième jour de Juillet, nous, Olivier Estienne, avocat en Parlement, subdélégué de Monseigneur de Marillac, Conseiller d'Etat ordin, et d'honneur dans tous les Parlemens de France, et Comissaire départi par le Roy pour l'exécution des Ordres de Sa Majesté en la Généralité de Rouen. Sur la réquisition à nous faite par Messire le Prévôt de Cocherel, Chevalier, Seigneur des Fiefs et Seigneuries du haut et bas Cocherel, nous nous sommes transporté avec M. Jean-Huncy, nostre greffier, en la présence de vénérable et discrette personne M. Devin, Curé de la Paroisse de Vaux, de Jean Blanbuisson, Maistre Chirurgien demeurant à Cocherel, de Firmin Horou et Pierre Vallée Vignerons demeurant à la Fortelle, Paroisse de Cocherel, Noël Haymet, Vigneron demeurant au dit lieu, Pierre Colombe.

« Vignerons demeurant en la paroisse de Vaux sur une pièce de terre sur le haut du coteau, depuis longtemps en friche, et réunie au domaine non fieffé du haut Cocherel, au Triège des hautes Berges, où étant le dit Sieur de Cocherel nous aurait remontré qu'ayant besoin d'un nombre considérable de pierres de taille pour fournir au travail qu'il est obligé de faire par ordre du Roy pour la réédification de la Bajoierie de la porte

Digitized by Google

à Batteaux des moulins de Cocherel, sur laquelle porte le bout du fléau de ladite porte assise sur son Fief du bas Cocherel, il aurait fait découvrir deux grandes pierres, qui sortaient hors de terre, seulement l'une d'un pied et l'autre de neuf à dix pouces, comme des bornes pour séparer les terres, qui se sont trouvées, les ayant fait découvrir et déterrer par les susdits vignerons, l'une et l'autre de six pieds de hauteur et d'un pied et demi d'épaisseur et de largeur, l'une de trois pieds et l'autre de deux pieds et demi, posées debout à côté l'une de l'autre, jointes et maçonnées avec de la marne tirée du trou dans lequel les dites pierres ont été posées. Et en faisant la dite découverte on aurait remarqué que c'etait un sépulchre qui était formé seulement de trois côtés, par le bout vers la tête des deux pierres cy-dessus, par le côté droit d'une pierre couchée sur son épaisseur, de treize à quatorze pouces, de cinq pieds et demi de longueur et de trois pieds de large, posée à langle droit contre l'une des deux pierres mises debout, et maçonnées de même et par le bout vers les pieds d'une autre pierre de pareille épaisseur que la précédente, de quatre pieds en quarré, dans lequel sépulchre se seraient trouvés les os de vingt corps d'hommes de la grandeur ordinaire de cinq pieds et demi à 6 pieds de long, à la réserve de deux jeunes de quinze à seize ans, ne s'étant trouvée aucune tête de femme, tous ces corps étendus Nord et Sud, les bras le long du corps et toutes les têtes le long des deux pierres posées debout ; dans l'angle droit il y avait deux corps séparés par une pierre en forme de tombe d'un pied d'épaisseur et de 3 pieds et demi de large et de cinq pieds et demi de long, de deux autres corps qui étoient au dessous. En procédant à l'examen du dit sépulchre il nous a fait remarquer qu'à pareille distance de la superficie de la terre et des corps inhumés, il s'est trouvé trois petits pots de terre de quatre pouces de diamètre, hauts de cinq poulces environ, d'une terre noire aussi molle que de la cire, qu'on n'a pu séparer de la terre sans les rompre, et ont durci à l'air, et sont devenu des

Digitized by Google

Digitized by Google

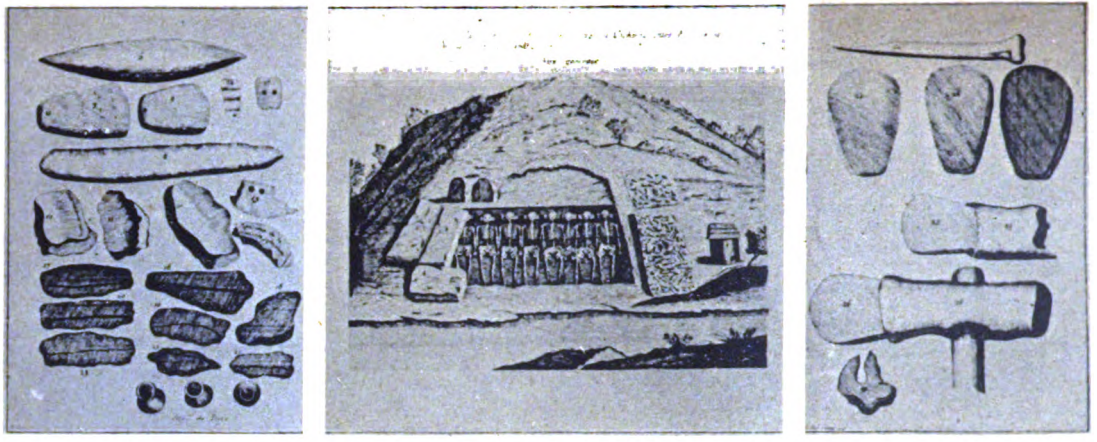

Imp phot. ARON Frères, à Paris.

SÉPULTURE PRÉHISTORIQUE DE COCHEREL

Reproduction de la gravure de l'ouvrage de LEBRASSEUR

Digitized by Google

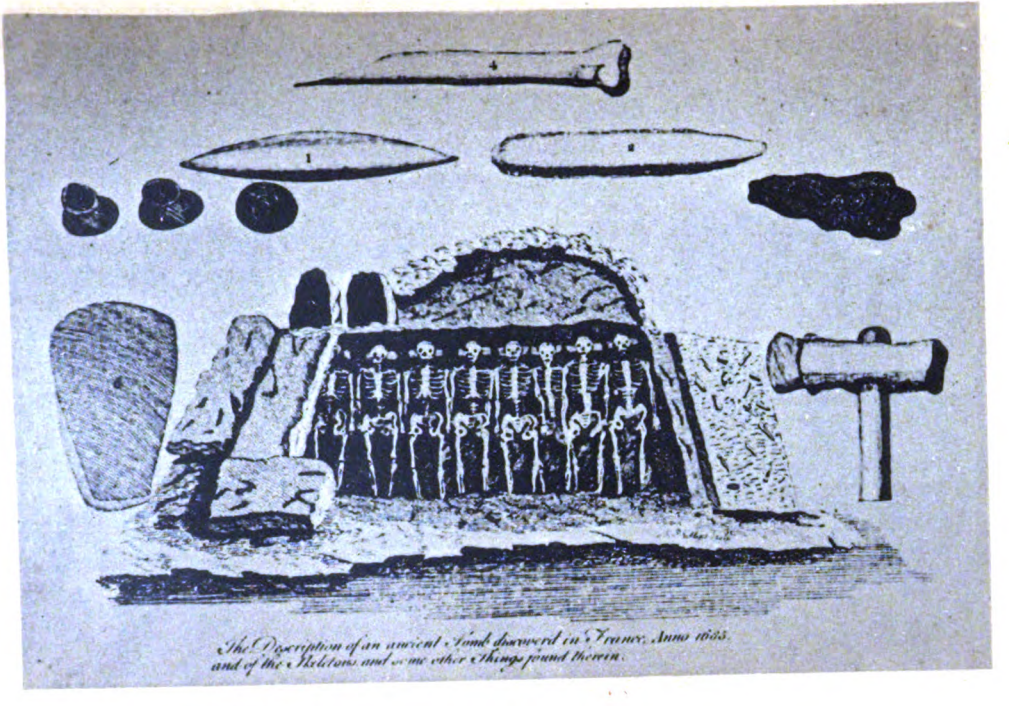

Imp. phot. ARON Frères, à Paris.

SÉPULTURE PRÉHISTORIQUE DE COCHEREL

Reproduction d'une Gravure Anglaise

Digitized by Google

Digitized by Google

couleur grise, ce qui fait juger que ces hommes là étoient des Idolâtres qui avoient brûlé quelques odeurs sur ces corps et immolé quelque chose aux Mannes de ces défunts; ces petits pots étoient encore remplis de cendres et de charbon de bois. Toutes ces pierres étoient brutes, non taillées, et vraisemblablement tirées d'une carrière voisine de trois ou quatre cens pas sur le même côteau; qu'à l'endroit où étoient placées les têtes des deux corps posées au-dessus de cette tombe, on avoit trouvé deux pierres, une longue de six à sept pouces, charge de quinze à seize lignes par le plus large, de trois à quatre lignes d'épaisseur par le milieu, figurée comme un fer de picque aiguë et perçante par les deux bouts, et coupantes par les côtés, d'un caillou à feu jaunâtre dont on fait les meilleures pierres à fusil.

« L'autre pierre qui étoit sous une de ces têtes, figurée comme un fer de hache de quatre à cinq pouces de longueur, de trois pouces par le bord le plus large, et coupant, percée par le bout le plus étroit, de cinq à six lignes par le milieu, de couleur verdâtre, dure comme l'agathe, que les lapidaires ont dit être de giade.

« Au-dessous des deux autres têtes qui étoient au-dessous de cette tombe on y avoit trouvé deux autres pierres, l'une de la même nature de la première, de la même figure, mais un peu plus longue, quoique les pointes en fussent émoussées; l'autre étoit aussi taillée en fer de hache fort coupante, de trois poulces de long, deux pouces et demi de large, de six lignes d'épaisseur par le milieu, aussi percée par le bout le plus étroit, d'une couleur vert brun, qu'on dit être de serpentine d'Orient.

« Sur le côté gauche de ce sépulchre qui n'étoit point fermé, il y avoit seize corps, tous ces os fort sains, quoiqu'ils parussent extrêmement anciens, ce qui s'est encore mieux fait connoistre, en ce qu'ayant été deux jours exposés à l'air, ils se sont réduits d'eux-mêmes pour la plupart en poussière.

« Les crânes des têtes de tous ces hommes étoient d'une épais-

Digitized by Google

seur extraordinaire, toutes garnies de dents fort saines, ce qui marque que c'étoient des gens fort robustes et vigoureux. Il y a une de ces têtes qui a reçu un coup dont le trou est resté dans l'os de la grosseur d'un bout de doigt, ce qui marque que c'étoient des gens de guerre. Sous chacune de ces têtes, il y avait une petite pierre, il s'en est trouvé deux rondes, l'une de couleur rougeâtre d'un pouce de diamètre, percée des deux côtés d'un trou, qui en occupait plus de la moitié, et étoit fort petit dans le milieu ; l'autre de la couleur et de la grosseur d'une châtaigne, figurée comme un bouton de justaucorps, percée et grossièrement polie, assez dure et qui paroist par un côté avoir esté endommagée par le feu.

« Il y avoit deux autres petites pierres qui, selon les apparences étoient sous les corps des plus jeunes, dont l'une d'environ deux pouces et demi de long, de sept à huit lignes de large, de deux lignes d'épaisseur, un peu coupante par le bout le plus large, et percée par le bout le plus étroit, qu'on croit aussi être de pierre de giade, étant ondée de vert et de blanc, mais beaucoup moins dure que celle dont nous avons parlé ci-dessus ; l'autre de quatorze à quinze lignes de longueur, de sept à huit lignes de large, de deux lignes d'épaisseur, percée de deux petits trous par le bout le plus étroit, dont l'un étoit plus large que l'autre de chaque côté ; on croit qu'elle est d'albâtre ou de marbre blanc.

« *On a encore trouvé à l'endroit où étoient ces pierres, dont deux d'un caillou grisâtre très dur* TAILLÉES COMME DES FERS DE HACHE, AIGUISÉES ET POLIES SUR LA MEULE OU SUR D'AUTRES PIERRES *de quatre à cinq poulces de long, de trois à quatre de large par le taillant, et d'un poulce et demi par le même bout et par le milieu d'un poulce d'épaisseur.* CES PIERRES S'ENCHASSOIENT PAR LE BOUT LE PLUS ÉTROIT DANS UN MORCEAU DE CORNE DE CERF CREUSÉ PAR LE BOUT POUR Y RECEVOIR UNE DE CES PIERRES, *long de six poulces, de deux poulces et demi de grosseur,* PERCÉ PAR LE MILIEU POUR L'EMMANCHER AU BOUT D'UN BATON, ET EN FAIRE UNE HACHE; *l'autre pierre taillée de la même manière étoit un*

Digitized by Google

peu plus longue que les deux autres d'un caillou noir à feu, dont il s'en trouve quantité en ce pays, et on a remarqué que ces morceaux de corne de cerf ÉTOIENT POLIS PAR LES BOUTS ET USÉS SUR LA PIERRE ET NON TAILLÉS AVEC LE FEU.

« Sous les autres têtes, il y avait *onze petites pierres de caillou noir* TAILLÉES toutes d'une même manière, unies par un côté et par l'autre, *la taillure y est marquée et relevée, toutes coupantes par les côtés* et de différentes figures par les bouts, comme pour faire de PETITS COUTEAUX pour couper les bouts, et les figures étant différentes ; mais la situation de ces pierres posées sous la tête de ces morts marquoit qu'ils les avoient eu quelque vénération.

« *On a trouvé parmi ces corps quelques os* AIGUISÉS POUR METTRE AU BOUT D'UN BATON OU D'UNE FLÈCHE ou d'un andouiller de la tête d'un cerf et deux autres d'un des petits os de la jambe d'un cheval.

« A toutes ces pierres, ni aux grandes ni aux petites, il ne s'est trouvé aucune inscription, sculpture, ni figure qui pût faire croire que ces hommes-là eussent été des chrétiens; au contraire, la situation de ces pierres sous leurs têtes, et ces petits pots remplis de cendres et de charbon, nous ont paru des marques de leur superstition et de leur idolâtrie.

« Ce qui nous a induits de déclarer au dit sieur de Cocherel qu'il pouvoit appliquer les dites pierres sans aucun scrupule à tel usage que bon lui semblâroit.

« Et pour rendre le tout plus authentique, il nous a requis de lui en délivrer notre présent procès-verbal, auquel il a signé avec nous et notre greffier, et les témoins ci-devant nommés, ce que nous lui avons accordé les dits jour et an que dessus. »

Lebrasseur, grâce à qui il nous est donné de posséder cette pièce si curieuse, si intéressante, l'a publiée dans son *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux* 2e Partie Actes et Preuves, 1722, ainsi qu'une note de M. l'abbé de Cocherel ayant pour titre : *Relation et dissertation touchant l'origine et l'antiquité de quelques corps trouvés dans un ancien tom-*

Digitized by Google

beau au village de Cocherel, entre Evreux et Vernon en l'an 1685.

Dans ce travail, l'abbé de Cocherel fait suivre la copie du procès-verbal des lignes suivantes :

« Depuis l'expédition du présent procès-verbal, ayant fait travailler au côté gauche de ce sepulchre, on a trouvé que le fond y est plus relevé de près de deux pieds de celui où les corps ont été inhumés : qu'en cet endroit, il paroist évidemment qu'il y a eu plusieurs corps brûlés dont les cendres et les restes des os ont été mis confusément dans ce trou ; on a remarqué qu'il se trouve un veine de cendre et de charbon de bois environ deux pieds au-dessous de la superficie de la terre et deux pieds et demi environ au-dessus du fond de ce sepulchre. Cette cendre est si piquante et si salée qu'elle prend au nez comme du tabac, et même qu'elle piquote les doigts lorsqu'ils ont touché de ces os qui y ont été mis pêle-mêle. On n'a pas eu le loisir d'achever cette découverte, c'est-à-dire d'ouvrir entièrement toute la terre qui a esté mise dans ce sépulchre creusé exprès pour mettre ces corps entiers, et les cendres et les os restans de ceux qui ont esté brûlés et mis dans ce même lieu.

« De sorte qu'il paroist difficile de concilier les deux cérémonies pratiquées pour la sépulture de ces morts, l'une de l'inhumation et l'autre de la nécrocaustie... »

« Tout au coin de l'angle gauche de ce tombeau, nous apprend encore l'abbé de Cocherel, estoit une pierre de grais presque arrondie naturellement et mise debout, grosse comme un demi-muid ; au-dessus estoient trois pierres plattes posées comme pour couvrir cette pierre de grais ; ce qui avoit fait croire que cette pierre devoist être creusée, et qu'on trouverait dedans, ou des médailles, ou quelques marques des Gaulois : mais la pierre se trouva toute solide, sans avoir rien au dedans, ni au dehors, aucune inscription. »

Malheureusement les archéologues qui ont signalé la découverte de Cocherel n'ont pas eu sous les yeux ces documents.

Digitized by Google

Ils ne l'ont appris que par Dom Bernard de Montfaucon, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur.

En effet, cet auteur, dans son ouvrage « *l'Antiquité expliquée et représentée en figures* », consacre (t. V, IIe partie, p. 194,) son chapitre IX à un *sépulchre singulier de Gaulois et d'autres barbares, trouvé au diocèse d'Evreux.* Ce livre et celui de Le Brasseur, sont tous deux édités la même année en 1722.

Il est intéressant de rapprocher les textes. L'article de Montfaucon n'est qu'un résumé de la dissertation de l'abbé de Cocherel. Il n'est pas dit un mot du procès-verbal du 22 juillet 1685.

En outre, il faut constater une contradiction entre ces deux textes. L'auteur de l'*Antiquité expliquée* dès le début de son chapitre, s'exprime ainsi : « Voici une autre sépulture gauloise plus singulière que les précédentes. L'an 1685, M. de Cocherel, gentilhomme de Normandie au diocèse d'Evreux, *voiant deux pierres sur une colline, auprès du lieu de Cocherel, crut que cela marquait quelque chose de caché en terre...* » Suit l'indication de la découverte avec cette mention que nous retrouverons plus loin : « Voilà la relation que me fit de la découverte M. de Cocherel, sous les yeux duquel tout à été déterré. Il était homme d'esprit et mon ami... » Or, dans la dissertation de M. l'abbé de Cocherel nous trouvons ce paragraphe :

« Au mois de juillet de l'année 1685, le roi ayant ordonné de faire plusieurs ouvrages sur la rivière d'Eure pour en rendre la navigation plus aisée, le seigneur de la paroisse de Cocherel eut ordre de faire faire un travail à la porte par laquelle passent les bateaux sur cette rivière, pour lequel il eut besoin d'avoir une quantité de trois à quatre cents pieds de pierre de taille, ce qui nécessita à ce gentilhomme de rechercher sur sa terre tout ce qui lui en pourrait fournir; ne pouvant avoir pour de l'argent aux carrières voisines ce qui lui était nécessaire, parce qu'on ne pouvait trouver d'ouvriers pour y travailler, tous les tailleurs de pierre ayant été obli-

Digitized by Google

gés de se rendre à Maintenon, où se faisaient les plus considérables travaux. »

Ce texte est d'ailleurs d'accord avec le procès-verbal de Olivier Estienne avocat au parlement, subdélégué de monseigneur de Marillac, conseiller d'Etat ordinaire et d'honnenr dans tous les parlements de France et commissaire departy par le roi pour l'exécution des ordres de sa Majesté en la généralité de Rouen.

Il faut rendre à César, ce qui appartient à César. A notre avis, M. de Cocherel, gentilhomme de Normandie, homme d'esprit, nous n'en doutons pas, et ami de Bernard de Montfaucon, se donne un brevet de sagacité qui ne lui coûte pas cher.

Ainsi, c'est le seigneur *Hasard*, comme il arrive souvent en semblable occurrence, qui mérite tous nos compliments.

C'est à un concours de circonstances bien complexes que nous devons d'abord la découverte du tombeau de Cocherel qu'inscrit à son actif le seigneur du lieu, et puis la description si minutieuse, si détaillée qui nous en est parvenue : nécessité de la réédification de la Bajoirie de la porte à bateaux de Cocherel, désirs amoureux qu'avait su faire naître chez le Roi-Soleil la veuve du cul-de-jatte Scarron, et, ironie du sort, scrupules du seigneur de Cocherel d'utiliser pour un usage profane, des pierres qui pouvaient appartenir à une sépulture chrétienne.

De même, nous devons le plus grand gré aux rédacteurs du procès-verbal, qui ont fait preuve d'un incontestable talent d'observation, d'un absolu respect de la vérité et d'une bien grande sagesse en ne négligeant pas de s'entourer de toutes les précautions nécessaires, consultant chirurgiens et lapidaires pour émettre leur appréciation.

Il est fâcheux que les mêmes observateurs n'aient pas été appelés à nous donner leur sentiment sur les découvertes faites postérieurement.

Nous avons souligné quelques paragraphes du procès-verbal; nous les recommandons aux archéologues. Il ressort bien

Digitized by Google

évidemment de tous ces passages soulignés, que les auteurs de la pièce que nous avons rapportée en son entier, ont donné la meilleure explication possible de tous les objets composant le mobilier funéraire du tombeau de Cocherel.

Les premiers en effet, ils ont compris et indiqué l'usage de ces pierres de foudre que l'on appelait autrefois ceraunies. Ils ont vu, avant beaucoup d'autres, le silex taillé et poli servant d'armes, d'outils; son emmanchement; les os travaillés et polis pour en faire des pointes d'épieux ou des pointes de flèches.

Carthaillac, dans la *France préhistorique*, attribue le mérite de ces appréciations à Montfaucon qui n'a fait que reprendre le travail des premiers auteurs.

Et cependant, que n'avait-on pas écrit auparavant et même après sur les pierres de foudre?

Boece de Boot dit que « C'est une renommée si constante et approuvée de l'approbation de tant de personnes que c'est la flèche de foudre, que si l'on voulait combattre cette opinion communément tenue, et y desnier son consentement, il paroistroit fol. »

Michel Mercati, écrivain du XVIe siècle, avait indiqué l'origine des vrais *céraunies*. Cet auteur mort en 1593, était intendant du Jardin des Plantes du Vatican. Son travail ne fut publié qu'en 1717, c'est-à-dire plus de 30 années après la découverte de Cocherel.

En 1723, Justien entretient l'Académie des Sciences *de l'origine et des usages de la pierre de foudre*. Il déclare que les peuples de France et d'Allemagne, avant la découverte du fer, se servaient de ces pierres en guise d'armes et d'instruments.

En 1725, un Jésuite, Lafitan, consacre deux gros volumes à la science nouvelle. En 1730, Mahudel communique à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un mémoire sur les *Instruments de pierre employés par les premiers hommes pour les arts et qualifiés en pierre de foudre par les auteurs.* »

Ainsi, à n'en pas douter, la découverte du tombeau de

Digitized by Google

Cocherel peut être considérée à juste titre comme le point de départ dans notre pays de la science préhistorique.

C'est pénétré de cette idée, que nous avons voulu porter à la connaissance des savants un document qu'ils n'ont pas sous la main, qu'ils ignorent, qui passe inaperçu, publié qu'il est dans un livre d'histoire purement locale devenu rare aujourd'hui.

Ainsi que nous l'avons dit, il est fâcheux qu'il ne nous soit pas resté une bonne description *de cette pierre de grais*, trouvée postérieurement, *tout au coin de l'angle gauche de ce tombeau, presque arrondie naturellement et mise debout, grosse comme un demi-muid.* Il nous est permis de supposer que nous avions là un spécimen intéressant des polissoirs, que l'on a rencontrés depuis dans un certain nombre de stations préhistoriques.

L'abbé de Cocherel dans sa relation, se livre à une longue dissertation, et essaie de *concilier les deux cérémonies pratiquées pour la sépulture des morts, l'une de l'inhumation, l'autre de la nécrocaustie.*

Nous devons reconnaître qu'aujourd'hui nous ne sommes pas plus avancés sur ce point qu'il y a deux siècles. Le champ des hypothèses, en ce qui concerne cette question est encore bien vaste, et les chercheurs et les observateurs ont encore de beaux jours devant eux. Bien probablement des volumes seront encore publiés avant d'arriver à une explication qui contente tout le monde.

« On admettait naguère, nous dit Carthailhac dans l'ouvrage précité, que le rite de l'inhumation correspond à l'âge de la pierre et le rite de l'incinération à l'âge du bronze ; il en est ainsi dans le Nord scandinave. Dans leur ensemble, les fouilles exécutées sur le sol gaulois conduisaient aux mêmes conclusions qu'il n'est plus possible d'accepter aujourd'hui. »

Cette affirmation est absolument prouvée par la sépulture mixte de Cocherel. Il ne manque pas d'ailleurs de découvertes faisant la même démonstration.

Dans les souterrains de la Marne, les squelettes correspon-

Digitized by Google

dent à 2,000 individus, mais il y avait aussi des ossements brûlés, profondément carbonisés qui reposaient sur l'aire même de la grotte.

Pour la même époque, dans le département de l'Aisne, le rite de l'incinération est parfaitement démontré. A Ribemont, à 1 mètre de profondeur, on trouva des grès bruts posés à plat, au-dessus desquels se trouvait une couche de charbon, de terre noire et brûlée, des ossements humains dont la plupart étaient fortement calcinés, le tout mélangé d'éclats de silex, de débris, d'emmanchements en bois de cerfs. Sur 145 sépultures de la période néolithique, signalées en Bretagne par M. P. du Chatellier, 20 étaient des sépultures par inhumation, 72 par incinération, 31 ont donné des charbons, et dans 22 aucune constatation n'a été faite

La crémation partielle a été constatée par M. Marion dans l'ossuaire de Saint-Clair à Géménos. Au mont Vaudois, près d'Héricourt, M. Voulot a remarqué que le remblai qui limite l'enceinte des sépultures à inhumation, est *pétri* d'incinérations.

« En tenant compte de toutes les indications que nous avons énumérées, nous pouvons donc affirmer que les hommes de l'âge de pierre n'hésitaient pas à brûler leurs morts[1]. »

En présence de cette opinion si nettement formulée par un homme de la compétence de M. Carthailhac, il est difficile d'admettre l'hypothèse de l'abbé de Cocherel, relativement à la sépulture mixte de ce lieu.

Que nous dit-il en effet ?

« De sorte qu'il paroist assez difficile de concilier les deux cérémonies pratiquées pour la sépulture de ces morts, l'une de l'inhumation, l'autre de la nécrocaustie, si on ne convient qu'il y a eu combat en ce lieu entre les Gaulois et les Barbares qui s'étoient épandus dans le pays ; que les Gaulois ont rendu les derniers devoirs à leurs morts en les brûlant, et

[1] Carthailhac (*loc. cit.*).

Digitized by Google

qu'ils ont même sacrifié aux Mannes de leurs défunts les prisonniers de guerre qu'ils avoient pris dans le combat, lesquels ils ont inhumés avec les cérémonies reçues par cette nation. »

Cette hypothèse est assez inadmissible. En effet, comment admettre le soin évident pris dans ce cas par les vainqueurs, pour l'inhumation des cadavres ennemis. L'ordre parfait dans lequel les corps sont rangés, le nombre, la disposition, la nature des objets composant le mobilier funéraire, indiquent, à n'en pas douter, une assez grande vénération de la part de ceux qui ont presidé à ces funérailles. Comment admettre d'autre part qu'une faible partie du tombeau, l'une de ses extrémités, ait été réservée aux cendres et aux armes des vainqueurs, jetées pêle-mêle sans soin aucun.

Peut-être pourrait-on donner une autre explication de cette simultanéité de deux rites si différents pratiqués dans la même sépulture; nous la donnons pour ce qu'elle vaut, laissant aux gens compétents le soin d'en apprécier la valeur.

M. Carthailhac, à qui nous avons déjà fait de nombreux emprunts, nous dit que le caractère des sépultures à inhumation est de renfermer plusieurs morts; que ces entassements démontrent que la sépulture n'a pas été remplie de cadavres en une fois. De sorte que l'on rencontre de tous côtés les mêmes observations, et la conclusion qui s'en dégage est incontestable: *les caveaux de l'âge de pierre sont des ossuaires qui sont en général restés longtemps accessibles et utilisés.*

Il est possible qu'on ait d'abord apporté un ou plusieurs morts et qu'après le temps voulu, *ces premiers arrivés aient dû faire place à de nouveaux venus; on aura ainsi successivement introduit et remanié les cadavres jusqu'au complet remplissage de la crypte, ou jusqu'à son abandon.*

Qui nous empêche de pousser plus loin l'hypothèse et de supposer que l'homme préhistorique possédait ainsi ces caveaux attitrés, qu'une fois ceux-ci pleins, s'il y avait de nouvelles sépultures à faire, ils traitaient par l'incinération les

Digitized by Google

premiers inhumés pour rendre libre la place ; que les cendres de ceux-ci, mêlées de silex, avec lesquels les corps avaient été déposés dans le tombeau, étaient placées à l'extrémité de celui-ci, comme on les rencontre dans le tombeau de Cocherel, et formaient cet amas de 8 mètres cubes environ, si l'on s'en tient aux dimensions indiquées par l'auteur, ce qui ne laisse pas que de représenter les cendres d'un grand nombre de cadavres.

Encore une fois, je livre cette appréciation pour ce qu'elle vaut ; aux hommes compétents de la juger.

Pour en finir avec cette description, il ne nous reste plus à parler que d'un seul point.

« Il y a une de ces têtes, dit le procès-verbal, qui a reçu *un coup dont le trou est resté dans l'os de la grosseur du bout du doigt.*

« La nature, ajoute l'abbé de Cocherel, par la bonté du tempérament du blessé, *a réparé cette blessure, ainsi qu'il se voit par les marques qui y restent.* »

Il s'agit là bien certainement d'une blessure voulue ; d'ailleurs un grand nombre de nos sépultures renferment des crânes humains perforés, trépanés. Le fait est aujourd'hui parfaitement établi.

La méthode employée pour procéder à cette opération était le raclage à l'aide de silex. Broca nous dit que l'opération n'est ni difficile ni dangereuse, et cinq minutes suffisent pour trépaner le crâne d'un enfant.

Cette opération était presque toujours pratiquée dès le jeune âge. Les exemples que l'on rencontre indiquent presque tous des cicatrisations complètes, même chez les jeunes sujets.

M. l'abbé de Cocherel a joint à son travail trois planches que nous avons réunies en une seule et que nous reproduisons ici (Pl. I.). De même nous avons eu entre les mains, grâce à la bienveillante obligeance de M. Carthailhac, qui en est le propriétaire, une traduction anglaise de la note de Le Brasseur.

Digitized by Google

Cette traduction est accompagnée d'un dessin, que nous reproduisons également planche II, comprenant les principaux éléments des planches de l'ouvrage français. Cette traduction à été publié à Londres en 1760.

Bernard de Montfaucon, dans le chapitre qu'il consacre à la sépulture de Cocherel, dit : « Cependant on en a tellement perdu la mémoire, que je ne sais s'il se trouve encore quelqu'un qui ait connaissance de ce monument et du lieu où il a été trouvé. »

Nous avons voulu compléter notre étude par cette recherche et nous avons été assez heureux pour retrouver l'emplacement réel de ce tombeau préhistorique.

III

Cette tâche nous a été grandement facilitée par les indications suivantes que donne l'abbé de Cocherel dans sa dissertation :

« ..... Ces deux grandes pierres qui estoient d'autant plus remarquables que le milieu de la pointe de ces deux pierres par laquelle elles paroissoient hors de la terre, répondait justement au clocher de l'église de Vaux, qui est de l'autre costé de la rivière.

. . . . . .

« ... Ces pierres estoient brutes et non taillées, ayant été tirées par éclats d'une carrière qui est à trois cents pas de ce lieu-là contre le même coteau. »

Or, l'église de Vaux existe encore aujourd'hui, il en est de même de la carrière signalée.

Pour faire ces recherches, nous avons eu des collaborateurs, MM. le docteur Isambard, Chédeville et Pellaton, tous habitant Pacy-sur-Eure, à 3 ou 4 kilomètres de Cocherel, et connaissant bien la topographie du pays. Il nous a été ainsi facile de retrouver l'emplacement exact, remarquable

Digitized by Google

par les restes des fouilles pratiquées autrefois, ainsi que par une série d'objets, ayant appartenu, sans aucun doute, à la sépulture préhistorique de Cocherel et trouvés tant par les personnes dont nous venons d'indiquer les noms, que par nous-mêmes.

Disons tout d'abord, avant d'aller plus loin, qu'au point de vue topographique exact de l'emplacement du tombeau, le dessin publié par Le Brasseur, reproduit par le traducteur anglais, et dont nous donnons une épreuve, est quelque peu fantaisiste.

La sépulture n'est pas aussi voisine de la rivière d'Eure.

Le coteau des Hautes-Berges, triège indiqué par l'abbé de Cocherel, est très élevé, escarpé et à peu près inculte. Du point le plus élevé, on jouit d'une vue splendide, comme on en rencontre de si nombreuses dans les vallées tributaires de la basse Seine.

A gauche le joli pays de Menilles, en face celui de Vaux, à droite Cocherel; en bas de ce côteau s'étend la vallée, emplacement même du fameux combat de Cocherel, dans lequel Du Guesclin défit si bien les Anglais.

Aux deux tiers environ de la crête du coteau, se trouve l'excavation que nous avons signalée, indiquant l'endroit exact de la sépulture préhistorique.

Des fouilles faites à diverses reprises nous ont fourni une assez grande quantité d'ossements humains admirablement conservés, des dents intactes, des silex taillés, l'un des plus intéressants paraît avoir servi de modèle au dessinateur pour le n° 16 de la planche de Le Brasseur et pour le n° 3 de la gravure anglaise; tous les détails que l'on rencontre sur celui-ci sont reproduits sur le dessin, des fragments de poterie, dont nous donnons ici pour partie la reproduction (Pl. III); l'un d'eux de terre noirâtre, façonné à la main, très grossier, mesure 0,075 de diamètre et 0,045 de hauteur. C'est la moitié de la partie inférieure d'un vase dont les éléments sont insuffisants pour tenter sa restauration.

Digitized by Google

Deux autres fragments d'une poterie, bien qu'un peu moins grossière, mais indiquant une industrie bien primitive, possèdent des essais d'ornementation. Ce sont de simples coups d'ongles, donnés parallèlement sur la terre encore molle. L'un de ces fragments est noir, l'autre rougeâtre (Pl. III).

Enfin, nous avons encore trouvé deux pointes d'os d'une longueur de 0,045 à 0,060 et d'un diamètre de 0,009, ce sont probablement des épingles.

Si l'on compare les mobiliers funéraires des tombeaux de Saint-Etienne-du-Vauvray, de Neuilly et de Cocherel, on arrive à cette conclusion indiscutable : ces trois sépultures sont contemporaines et appartiennent à la période *néolithique*, quoi qu'en dise M. de Pulligny, dans son ouvrage sur le Préhistorique ; en effet à la page 59, il insère la note suivante :

« Ce tombeau (celui de Cocherel), considéré généralement comme appartenant à l'époque celtique, pourrait bien n'être qu'une sépulture étrangère indéterminée. En effet, s'il est établi, comme le prétendent certains auteurs, que les Anglais se servaient encore d'armes de pierre vers la fin du XIe siècle, *il n'y aurait rien de surprenant qu'ils en eussent fait usage au* XIVe ; or le tombeau de Cocherel était situé sur le versant sud de l'Eure, non loin de l'emplacement de la célèbre bataille (mai 1364), il contenait une vingtaine de corps couchés parallèlement, les têtes tournées vers le midi, recouvertes de grandes dalles de pierre du pays.

« Du reste, si ces ossements ne sont pas ceux d'Anglais ou de Navarrais tués pendant le combat, ce sont peut-être les dépouilles de quelque sauvage contingent à leur service ; toutefois, la découverte d'ossements brûlés et de petits vases de terre grossière remplis de charbons de bois, déposés auprès des corps inhumés, pourrait être de nature à élucider la question. »

Une telle interprétation a le droit de nous étonner de la part de M. de Pulligny, et nous sommes obligés de reconnaître

Digitized by Google

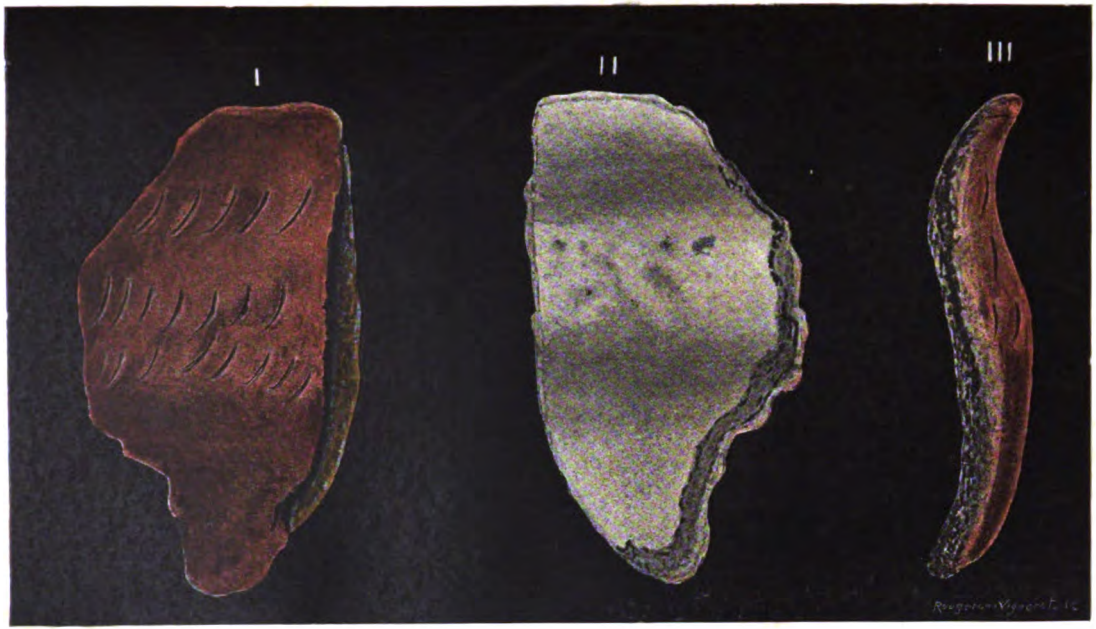

FRAGMENTS DE POTERIE ORNEMENTÉE A COUPS D'ONGLE DONNÉS PARALLÈLEMENT

(Dessiné par PELLATON.)

Digitized by Google

Digitized by Google

que ce qu'il y a de plus vrai dans cette note est la sage restriction qui fait l'objet de la dernière phrase.

De ce travail, un peu long peut-être, il résulte bien ceci : que pendant la période néolithique, notre territoire devait être habité par une population assez dense.

Les trois sépultures caractéristiques de Neuilly, de Cocherel et de Saint-Etienne-du-Vauvray, situées sur une espace relativement restreint, le démontrent surabondamment.

Nous devons dire aussi, qu'à 2 kilomètres à peu près du tombeau de Cocherel, se trouve une énorme pierre, connue dans le pays sous le nom de Pierre-Fortière, située sur la crête du coteau, vis-à-vis de Chambray-sur-Eure. Nous espérons pouvoir la fouiller prochainement.

Les constatations faites, bien qu'incomplètes, en ce qui concerne les sépultures de Neuilly et de Saint-Etienne, sont dans l'ordre chronologique des premières signalées.

Il nous reste encore une conclusion importante à tirer de cet exposé. La première appréciation raisonnable, malgré les avis contraires émis par les archéologues préhistoriques, des pierres de foudre, ainsi que des autres objets composant le mobilier funéraire des tombeaux de l'homme primitif, doit remonter au procès-verbal de la découverte de Cocherel; cette découverte est bien le point de départ de cette science, qui n'a guère acquis droit de cité que depuis une quarantaine d'années au plus.

La journée du 5 juillet s'est terminée par une visite à Conches.

Les membres, après avoir reçu le meilleur accueil, ont examiné l'église et le donjon et, de retour à Evreux, ils se sont réunis à l'amphithéâtre.

Digitized by Google

Digitized by Google

que ce qu'il y a de plus vrai dans cette note est la sage restriction qui fait l'objet de la dernière phrase.

De ce travail, un peu long peut-être, il résulte bien ceci : que pendant la période néolithique, notre territoire devait être habité par une population assez dense.

Les trois sépultures caractéristiques de Neuilly, de Cocherel et de Saint-Etienne-du-Vauvray, situées sur une espace relativement restreint, le démontrent surabondamment.

Nous devons dire aussi, qu'à 2 kilomètres à peu près du tombeau de Cocherel, se trouve une énorme pierre, connue dans le pays sous le nom de Pierre-Fortière, située sur la crête du coteau, vis-à-vis de Chambray-sur-Eure. Nous espérons pouvoir la fouiller prochainement.

Les constatations faites, bien qu'incomplètes, en ce qui concerne les sépultures de Neuilly et de Saint-Etienne, sont dans l'ordre chronologique des premières signalées.

Il nous reste encore une conclusion importante à tirer de cet exposé. La première appréciation raisonnable, malgré les avis contraires émis par les archéologues préhistoriques, des pierres de foudre, ainsi que des autres objets composant le mobilier funéraire des tombeaux de l'homme primitif, doit remonter au procès-verbal de la découverte de Cocherel; cette découverte est bien le point de départ de cette science, qui n'a guère acquis droit de cité que depuis une quarantaine d'années au plus.

La journée du 5 juillet s'est terminée par une visite à Conches.

Les membres, après avoir reçu le meilleur accueil, ont examiné l'église et le donjon et, de retour à Evreux, ils se sont réunis à l'amphithéâtre.

Digitized by Google

5e *journée*, 6 *juillet. — Excursion à Brionne, au Bec-Hellouin et à Harcourt.*

Le Congrès, répondant à l'invitation de la section de Bernay, après avoir visité la collection de céramique de M. Loisel à la Rivière-Thibouville, a fait l'ascension du vieux donjon de Brionne ; puis on s'est rendu au Bec-Hellouin.

Avec une courtoisie que l'on ne saurait oublier, M. le commandant Perrussel a fait les honneurs du dépôt qu'il dirige, et facilité à chacun la visite du monument. Grâce au beau temps, la séance avait lieu en plein air, à l'ombre d'avenues séculaires, à quelques pas du beffroi et des constructions de l'ancienne abbaye.

A 2 heures, M. le comte de Marsy, directeur de la Société française, accompagné de M. Join-Lambert, président de la Société libre de l'Eure, a déclaré la séance ouverte. M. le duc de Broglie, président de la section de Bernay, avait exprimé tous ses regrets de ne pouvoir assister à cette réunion.

Avaient pris place au bureau :

MM. Lefranc de Panthou ; le commandant Perrussel ; Eugène Niel, délégué de l'Académie de Rouen et de la Société de l'histoire de Normandie ; Formigny de la Londe, vice-président et délégué de l'Académie de Caen ; Le Féron de Longcamps, délégué de la Société des Antiquaires de Normandie ; Emile Travers, délégué de l'Association normande ; Tréfouel, délégué de la Société des Amis des Arts ; l'abbé Porée, inspecteur de la Société française d'Archéologie ; Lerenard-Lavallée, secrétaire de la section de Bernay. M. le maire du Bec était retenu chez lui par une indisposition.

Dans l'assistance, composée d'une soixantaine de personnes, on remarquait un certain nombre de dames qui avaient suivi les excursions du Congrès ; MM. Palustre, directeur honoraire

Digitized by Google

de la Société française d'archéologie; le comte de Dion ; Emile Caron, vice-président de la Société française de Numismatique; l'abbé Sauvage; Eugène Marie; Le Courtois du Manoir ; le comte de Lambertye ; Moulin, secrétaire de la Société historique de Château-Thierry ; Armand Adam; Jules Lair ; Léon Germain; Hubert Smith et Hellier Gosselin, de la Société royale des Antiquaires de Londres ; Herbert Jones ; Adolphe Francart, avocat à Mons ; le baron Alfred de Loë ; le comte Lair; Charil de Ruillé; l'abbé Lecaudé; Maxime Buisson; Gustave Prevost; l'abbé Blanquart; Victor Mignon; Louis Cauchepin; Louis Regnier; Letellier-Alaboissette ; Gouverneur ; Laignel, etc.

M. Join-Lambert, à l'ouverture de la séance, s'est exprimé ainsi :

« MESSIEURS,

« Sur la proposition de M. l'abbé Porée, la Société libre de l'Eure (section de Bernay) a pris l'initiative de la plaque commémorative que nous inaugurons.

« Notre collègue, auteur d'une histoire de l'abbaye du Bec déjà appréciée des bons juges avant d'être entièrement connue du public lettré, avait plus que personne qualité pour évoquer et consacrer des souvenirs sur lesquels il aura répandu de nouvelles lumières.

« Si l'éminent président de la section n'était retenu loin de nous, avec quelle autorité l'auteur des beaux volumes sur l'Eglise au IVe siècle, le successeur du P. Lacordaire à l'Académie, l'ami de l'historien des Moines d'occident, vous eût présenté un de ces tableaux auxquels il excelle; avec quel plaisir vous l'eussiez entendu.

« Son vice-président, M. Boivin-Champeaux, vous eût éga-

Digitized by Google

[redacted]

[redacted]

[redacted]

de la Société française d'archéologie; le comte de Dion; Emile Caron, vice-président de la Société française de Numismatique; l'abbé Sauvage; Eugène Marie; Le Courtois du Manoir; le comte de Lambertye; Moulin, secrétaire de la Société historique de Château-Thierry; Armand Adam; Jules Lair; Léon Germain; Hubert Smith et Hellier Gosselin, de la Société royale des Antiquaires de Londres; Herbert Jones; Adolphe Francart, avocat à Mons; le baron Alfred de Loë; le comte Lair; Charil de Ruillé; l'abbé Lecaudé; Maxime Buisson; Gustave Prevost; l'abbé Blanquart; Victor Mignon; Louis Cauchepin; Louis Regnier; Letellier-Alaboissette; Gouverneur; Laignel, etc.

M. Join-Lambert, à l'ouverture de la séance, s'est exprimé ainsi :

« Messieurs,

« Sur la proposition de M. l'abbé Porée, la Société libre de Eure (section de Bernay) a pris l'initiative de la plaque commémorative que nous inaugurons.

« Notre collègue, auteur d'une histoire de l'abbaye du Bec à appréciée des bons juges avant d'être entièrement connue public lettré, avait plus que personne qualité pour évoquer consacrer des souvenirs sur lesquels il aura répandu de velles lumières.

Si l'éminent président de la section n'était retenu loin de avec quelle autorité l'auteur des beaux volumes sur se au IVe siècle, le successeur du P. Lacordaire à l'Académie ami de l'historien des Moines d'occident, vous eût pré- un de ces tableaux auxquels il excell[illegible] ec quel plaisir eussiez entendu.

n vice-président, M. Boivin-Cha[illegible] us eût éga-

qu'ils ont même sacrifié aux Mannes de leurs défunts les prisonniers de guerre qu'ils avoient pris dans le combat, lesquels ils ont inhumés avec les cérémonies reçues par cette nation. »

Cette hypothèse est assez inadmissible. En effet, comment admettre le soin évident pris dans ce cas par les vainqueurs, pour l'inhumation des cadavres ennemis. L'ordre parfait dans lequel les corps sont rangés, le nombre, la disposition, la nature des objets composant le mobilier funéraire, indiquent, à n'en pas douter, une assez grande vénération de la part de ceux qui ont presidé à ces funérailles. Comment admettre d'autre part qu'une faible partie du tombeau, l'une de ses extrémités, ait été réservée aux cendres et aux armes des vainqueurs, jetées pêle-mêle sans soin aucun.

Peut-être pourrait-on donner une autre explication de cette simultanéité de deux rites si différents pratiqués dans la même sépulture; nous la donnons pour ce qu'elle vaut, laissant aux gens compétents le soin d'en apprécier la valeur.

M. Carthailhac, à qui nous avons déjà fait de nombreux emprunts, nous dit que le caractère des sépultures à inhumation est de renfermer plusieurs morts; que ces entassements démontrent que la sépulture n'a pas été remplie de cadavres en une fois. De sorte que l'on rencontre de tous côtés les mêmes observations, et la conclusion qui s'en dégage est incontestable: *les caveaux de l'âge de pierre sont des ossuaires qui sont en général restés longtemps accessibles et utilisés.*

Il est possible qu'on ait d'abord apporté un ou plusieurs morts et qu'après le temps voulu, *ces premiers arrivés aient dû faire place à de nouveaux venus; on aura ainsi successivement introduit et remanié les cadavres jusqu'au complet remplissage de la crypte, ou jusqu'à son abandon.*

Qui nous empêche de pousser plus loin l'hypothèse et de supposer que l'homme préhistorique possédait ainsi ces caveaux attitrés, qu'une fois ceux-ci pleins, s'il y avait de nouvelles sépultures à faire, ils traitaient par l'incinération les

Digitized by Google

premiers inhumés pour rendre libre la place ; que les cendres de ceux-ci, mêlées de silex, avec lesquels les corps avaient été déposés dans le tombeau, étaient placées à l'extrémité de celui-ci, comme on les rencontre dans le tombeau de Cocherel, et formaient cet amas de 8 mètres cubes environ, si l'on s'en tient aux dimensions indiquées par l'auteur, ce qui ne laisse pas que de représenter les cendres d'un grand nombre de cadavres.

Encore une fois, je livre cette appréciation pour ce qu'elle vaut ; aux hommes compétents de la juger.

Pour en finir avec cette description, il ne nous reste plus à parler que d'un seul point.

« Il y a une de ces têtes, dit le procès-verbal, qui a reçu *un coup dont le trou est resté dans l'os de la grosseur du bout du doigt.*

« La nature, ajoute l'abbé de Cocherel, par la bonté du tempérament du blessé, *a réparé cette blessure, ainsi qu'il se voit par les marques qui y restent.* »

Il s'agit là bien certainement d'une blessure voulue ; d'ailleurs un grand nombre de nos sépultures renferment des crânes humains perforés, trépanés. Le fait est aujourd'hui parfaitement établi.

La méthode employée pour procéder à cette opération était le raclage à l'aide de silex. Broca nous dit que l'opération n'est ni difficile ni dangereuse, et cinq minutes suffisent pour trépaner le crâne d'un enfant.

Cette opération était presque toujours pratiquée dès le jeune âge. Les exemples que l'on rencontre indiquent presque tous des cicatrisations complètes, même chez les jeunes sujets.

M. l'abbé de Cocherel a joint à son travail trois planches que nous avons réunies en une seule et que nous reproduisons ici (Pl. I.). De même nous avons eu entre les mains, grâce à la bienveillante obligeance de M. Carthailhac, qui en est le propriétaire, une traduction anglaise de la note de Le Brasseur.

Digitized by Google

qu'ils ont même sacrifié aux Mannes de leurs défunts les prisonniers de guerre qu'ils avoient pris dans le combat, lesquels ils ont inhumés avec les cérémonies reçues par cette nation. »

Cette hypothèse est assez inadmissible. En effet, comment admettre le soin évident pris dans ce cas par les vainqueurs, pour l'inhumation des cadavres ennemis. L'ordre parfait dans lequel les corps sont rangés, le nombre, la disposition, la nature des objets composant le mobilier funéraire, indiquent, à n'en pas douter, une assez grande vénération de la part de ceux qui ont presidé à ces funérailles. Comment admettre d'autre part qu'une faible partie du tombeau, l'une de ses extrémités, ait été réservée aux cendres et aux armes des vainqueurs, jetées pêle-mêle sans soin aucun.

Peut-être pourrait-on donner une autre explication de cette simultanéité de deux rites si différents pratiqués dans la même sépulture; nous la donnons pour ce qu'elle vaut, laissant aux gens compétents le soin d'en apprécier la valeur.

M. Carthailhac, à qui nous avons déjà fait de nombreux emprunts, nous dit que le caractère des sépultures à inhumation est de renfermer plusieurs morts; que ces entassements démontrent que la sépulture n'a pas été remplie de cadavres en une fois. De sorte que l'on rencontre de tous côtés les mêmes observations, et la conclusion qui s'en dégage est incontestable: *les caveaux de l'âge de pierre sont des ossuaires qui sont en général restés longtemps accessibles et utilisés.*

Il est possible qu'on ait d'abord apporté un ou plusieurs morts et qu'après le temps voulu, *ces premiers arrivés aient dû faire place à de nouveaux venus; on aura ainsi successivement introduit et remanié les cadavres jusqu'au complet remplissage de la crypte, ou jusqu'à son abandon.*

Qui nous empêche de pousser plus loin l'hypothèse et de supposer que l'homme préhistorique possédait ainsi ces caveaux attitrés, qu'une fois ceux-ci pleins, s'il y avait de nouvelles sépultures à faire, ils traitaient par l'incinération les

Digitized by Google

premiers inhumés pour rendre libre la place ; que les cendres de ceux-ci, mêlées de silex, avec lesquels les corps avaient été déposés dans le tombeau, étaient placées à l'extrémité de celui-ci, comme on les rencontre dans le tombeau de Cocherel, et formaient cet amas de 8 mètres cubes environ, si l'on s'en tient aux dimensions indiquées par l'auteur, ce qui ne laisse pas que de représenter les cendres d'un grand nombre de cadavres.

Encore une fois, je livre cette appréciation pour ce qu'elle vaut ; aux hommes compétents de la juger.

Pour en finir avec cette description, il ne nous reste plus à parler que d'un seul point.

« Il y a une de ces têtes, dit le procès-verbal, qui a reçu *un coup dont le trou est resté dans l'os de la grosseur du bout du doigt.*

« La nature, ajoute l'abbé de Cocherel, par la bonté du tempérament du blessé, *a réparé cette blessure, ainsi qu'il se voit par les marques qui y restent.* »

Il s'agit là bien certainement d'une blessure voulue ; d'ailleurs un grand nombre de nos sépultures renferment des crânes humains perforés, trépanés. Le fait est aujourd'hui parfaitement établi.

La méthode employée pour procéder à cette opération était le raclage à l'aide de silex. Broca nous dit que l'opération n'est ni difficile ni dangereuse, et cinq minutes suffisent pour trépaner le crâne d'un enfant.

Cette opération était presque toujours pratiquée dès le jeune âge. Les exemples que l'on rencontre indiquent presque tous des cicatrisations complètes, même chez les jeunes sujets.

M. l'abbé de Cocherel a joint à son travail trois planches que nous avons réunies en une seule et que nous reproduisons ici (Pl. I.). De même nous avons eu entre les mains, grâce à la bienveillante obligeance de M. Carthailhac, qui en est le propriétaire, une traduction anglaise de la note de Le Brasseur.

Digitized by Google

qu'ils ont même sacrifié aux Mannes de leurs défunts les prisonniers de guerre qu'ils avoient pris dans le combat, lesquels ils ont inhumés avec les cérémonies reçues par cette nation. »

Cette hypothèse est assez inadmissible. En effet, comment admettre le soin évident pris dans ce cas par les vainqueurs, pour l'inhumation des cadavres ennemis. L'ordre parfait dans lequel les corps sont rangés, le nombre, la disposition, la nature des objets composant le mobilier funéraire, indiquent, à n'en pas douter, une assez grande vénération de la part de ceux qui ont presidé à ces funérailles. Comment admettre d'autre part qu'une faible partie du tombeau, l'une de ses extrémités, ait été réservée aux cendres et aux armes des vainqueurs, jetées pêle-mêle sans soin aucun.

Peut-être pourrait-on donner une autre explication de cette simultanéité de deux rites si différents pratiqués dans la même sépulture; nous la donnons pour ce qu'elle vaut, laissant aux gens compétents le soin d'en apprécier la valeur.

M. Carthailhac, à qui nous avons déjà fait de nombreux emprunts, nous dit que le caractère des sépultures à inhumation est de renfermer plusieurs morts; que ces entassements démontrent que la sépulture n'a pas été remplie de cadavres en une fois. De sorte que l'on rencontre de tous côtés les même observations, et la conclusion qui s'en dégage est incontestable *les caveaux de l'âge de pierre sont des ossuaires qui sont en général restés longtemps accessibles et utilisés.*

Il est possible qu'on ait d'abord apporté un ou plusieu morts et qu'après le temps voulu, *ces premiers arrivés aie dû faire place à de nouveaux venus; on aura ainsi successi ment introduit et remanié les cadavres jusqu'au complet re plissage de la crypte, ou jusqu'à son abandon.*

Qui nous empêche de pousser plus loin l'hypothèse et supposer que l'homme préhistorique possédait ainsi caveaux attitrés, qu'une fois ceux-ci pleins, s'il y avait de velles sépultures à faire, ils traitaient par l'incinération

Digitized by Google

premiers inhumés pour rendre libre la place ; que les cendres de ceux-ci, mêlées de silex, avec lesquels les corps avaient été déposés dans le tombeau, étaient placées à l'extrémité de celui-ci, comme on les rencontre dans le tombeau de Cocherel, et formaient cet amas de 8 mètres cubes environ, si l'on s'en tient aux dimensions indiquées par l'auteur, ce qui ne laisse pas que de représenter les cendres d'un grand nombre de cadavres.

Encore une fois, je livre cette appréciation pour ce qu'elle aut ; aux hommes compétents de la juger.

Pour en finir avec cette description, il ne nous reste plus à rler que d'un seul point.

« Il y a une de ces têtes, dit le procès-verbal, qui a reçu *un p dont le trou est resté dans l'os de la grosseur du bout du gt.*

La nature, ajoute l'abbé de Cocherel, par la bonté du pérament du blessé, *a réparé cette blessure, ainsi qu'il se par les marques qui y restent.* »

'agit là bien certainement d'une blessure voulue ; d'ailleurs and nombre de nos sépultures renferment des crânes ns perforés, trépanés. Le fait est aujourd'hui parfaitetabli.

éthode employée pour procéder à cette opération était ge à l'aide de silex. Broca nous dit que l'opération n'est ile ni dangereuse, et cinq minutes suffisent pour trépâne d'un enfant.

opération était presque toujours pratiquée dès le . Les exemples que l'on rencontre indiquent presque cicatrisations complètes, même chez les jeunes

é de Cocherel a joint à son travail trois planches vons réunies en une seule et que nous reproduisons De même nous avons eu entre les mains, grâce à la e obligeance de M. C... ...ac, qui en est le proe traduction an... de Le Brasseur.

Digitized by Google

Cette traduction est accompagnée d'un dessin, que nous reproduisons également planche II, comprenant les principaux éléments des planches de l'ouvrage français. Cette traduction à été publié à Londres en 1760.

Bernard de Montfaucon, dans le chapitre qu'il consacre à la sépulture de Cocherel, dit : « Cependant on en a tellement perdu la mémoire, que je ne sais s'il se trouve encore quelqu'un qui ait connaissance de ce monument et du lieu où il a été trouvé. »

Nous avons voulu compléter notre étude par cette recherche et nous avons été assez heureux pour retrouver l'emplacement réel de ce tombeau préhistorique.

III

Cette tâche nous a été grandement facilitée par les indications suivantes que donne l'abbé de Cocherel dans sa dissertation :

« ..... Ces deux grandes pierres qui estoient d'autant plus remarquables que le milieu de la pointe de ces deux pierres par laquelle elles paroissoient hors de la terre, répondait justement au clocher de l'église de Vaux, qui est de l'autre costé de la rivière.

. . . . . .

« ... Ces pierres estoient brutes et non taillées, ayant été tirées par éclats d'une carrière qui est à trois cents pas de ce lieu-là contre le même coteau. »

Or, l'église de Vaux existe encore aujourd'hui, il en est de même de la carrière signalée.

Pour faire ces recherches, nous avons eu des collaborateurs, MM. le docteur Isambard, Chédeville et Pellaton, tous habitant Pacy-sur-Eure, à 3 ou 4 kilomètres de Cocherel, et connaissant bien la topographie du pays. Il nous a été ainsi facile de retrouver l'emplacement exact, remarquable

Digitized by Google

par les restes des fouilles pratiquées autrefois, ainsi que par une série d'objets, ayant appartenu, sans aucun doute, à la sépulture préhistorique de Cocherel et trouvés tant par les personnes dont nous venons d'indiquer les noms, que par nous-mêmes.

Disons tout d'abord, avant d'aller plus loin, qu'au point de vue topographique exact de l'emplacement du tombeau, le dessin publié par Le Brasseur, reproduit par le traducteur anglais, et dont nous donnons une épreuve, est quelque peu fantaisiste.

La sépulture n'est pas aussi voisine de la rivière d'Eure.

Le coteau des Hautes-Berges, triège indiqué par l'abbé de Cocherel, est très élevé, escarpé et à peu près inculte. Du point le plus élevé, on jouit d'une vue splendide, comme on en rencontre de si nombreuses dans les vallées tributaires de la basse Seine.

A gauche le joli pays de Menilles, en face celui de Vaux, à droite Cocherel; en bas de ce côteau s'étend la vallée, emplacement même du fameux combat de Cocherel, dans lequel Du Guesclin défit si bien les Anglais.

Aux deux tiers environ de la crête du coteau, se trouve l'excavation que nous avons signalée, indiquant l'endroit exact de la sépulture préhistorique.

Des fouilles faites à diverses reprises nous ont fourni une assez grande quantité d'ossements humains admirablement conservés, des dents intactes, des silex taillés, l'un des plus intéressants paraît avoir servi de modèle au dessinateur pour le n° 16 de la planche de Le Brasseur et pour le n° 3 de la gravure anglaise; tous les détails que l'on rencontre sur celui-ci sont reproduits sur le dessin, des fragments de poterie, dont nous donnons ici pour partie la reproduction (Pl. III); l'un d'eux de terre noirâtre, façonné à la main, très grossier, mesure 0,075 de diamètre et 0,045 de hauteur. C'est la moitié de la partie inférieure d'un vase dont les éléments sont insuffisants pour tenter sa restauration.

Digitized by Google

Deux autres fragments d'une poterie, bien qu'un peu moins grossière, mais indiquant une industrie bien primitive, possèdent des essais d'ornementation. Ce sont de simples coups d'ongles, donnés parallèlement sur la terre encore molle. L'un de ces fragments est noir, l'autre rougeâtre (Pl. III).

Enfin, nous avons encore trouvé deux pointes d'os d'une longueur de 0,045 à 0,060 et d'un diamètre de 0,009, ce sont probablement des épingles.

Si l'on compare les mobiliers funéraires des tombeaux de Saint-Etienne-du-Vauvray, de Neuilly et de Cocherel, on arrive à cette conclusion indiscutable : ces trois sépultures sont contemporaines et appartiennent à la période *néolithique*, quoi qu'en dise M. de Pulligny, dans son ouvrage sur le Préhistorique ; en effet à la page 59, il insère la note suivante :

« Ce tombeau (celui de Cocherel), considéré généralement comme appartenant à l'époque celtique, pourrait bien n'être qu'une sépulture étrangère indéterminée. En effet, s'il est établi, comme le prétendent certains auteurs, que les Anglais se servaient encore d'armes de pierre vers la fin du XIe siècle, *il n'y aurait rien de surprenant qu'ils en eussent fait usage au* XIVe ; or le tombeau de Cocherel était situé sur le versant sud de l'Eure, non loin de l'emplacement de la célèbre bataille (mai 1364), il contenait une vingtaine de corps couchés parallèlement, les têtes tournées vers le midi, recouvertes de grandes dalles de pierre du pays.

« Du reste, si ces ossements ne sont pas ceux d'Anglais ou de Navarrais tués pendant le combat, ce sont peut-être les dépouilles de quelque sauvage contingent à leur service ; toutefois, la découverte d'ossements brûlés et de petits vases de terre grossière remplis de charbons de bois, déposés auprès des corps inhumés, pourrait être de nature à élucider la question. »

Une telle interprétation a le droit de nous étonner de la part de M. de Pulligny, et nous sommes obligés de reconnaître

Digitized by Google

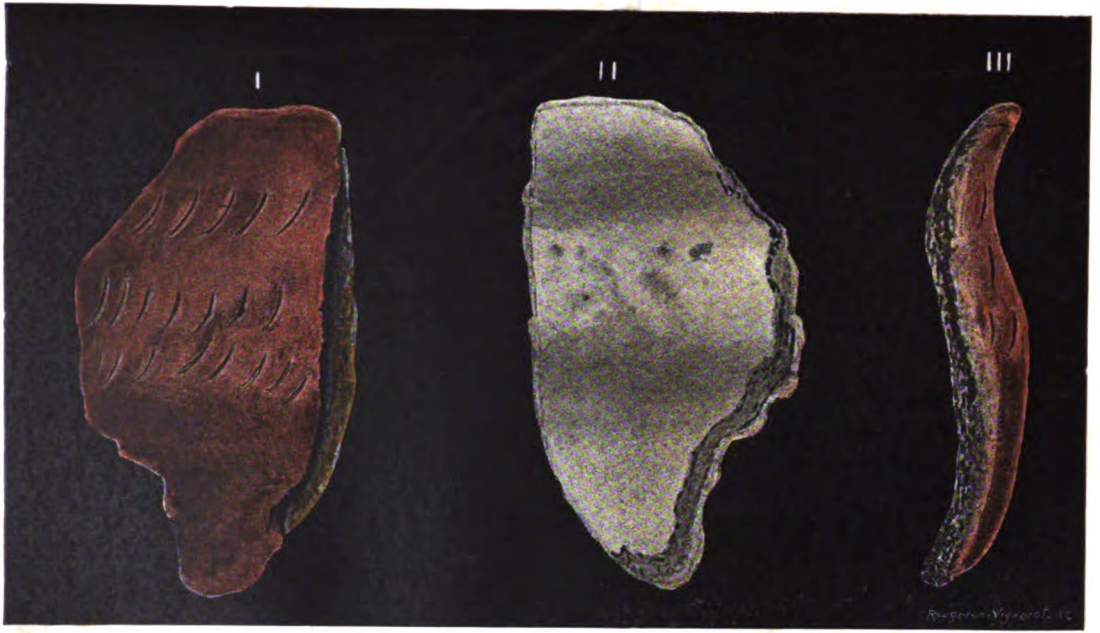

FRAGMENTS DE POTERIE ORNEMENTÉE A COUPS D'ONGLE DONNÉS PARALLÈLEMENT

(Dessiné par PELLATON.)

Digitized by Google

gés de se rendre à Maintenon, où se faisaient les plus considérables travaux. »

Ce texte est d'ailleurs d'accord avec le procès-verbal de Olivier Estienne avocat au parlement, subdélégué de monseigneur de Marillac, conseiller d'Etat ordinaire et d'honneur dans tous les parlements de France et commissaire departy par le roi pour l'exécution des ordres de sa Majesté en la généralité de Rouen.

Il faut rendre à César, ce qui appartient à César. A notre avis, M. de Cocherel, gentilhomme de Normandie, homme d'esprit, nous n'en doutons pas, et ami de Bernard de Montfaucon, se donne un brevet de sagacité qui ne lui coûte pas cher.

Ainsi, c'est le seigneur *Hasard*, comme il arrive souvent en semblable occurrence, qui mérite tous nos compliments.

C'est à un concours de circonstances bien complexes que nous devons d'abord la découverte du tombeau de Cocherel qu'inscrit à son actif le seigneur du lieu, et puis la description si minutieuse, si détaillée qui nous en est parvenue : nécessité de la réédification de la Bajoirie de la porte à bateaux de Cocherel, désirs amoureux qu'avait su faire naître chez le Roi-Soleil la veuve du cul-de-jatte Scarron, et, ironie du sort, scrupules du seigneur de Cocherel d'utiliser pour un usage profane, des pierres qui pouvaient appartenir à une sépulture chrétienne.

De même, nous devons le plus grand gré aux rédacteurs du procès-verbal, qui ont fait preuve d'un incontestable talent d'observation, d'un absolu respect de la vérité et d'une bien grande sagesse en ne négligeant pas de s'entourer de toutes les précautions nécessaires, consultant chirurgiens et lapidaires pour émettre leur appréciation.

Il est fâcheux que les mêmes observateurs n'aient pas été appelés à nous donner leur sentiment sur les découvertes faites postérieurement.

Nous avons souligné quelques paragraphes du procès-verbal; nous les recommandons aux archéologues. Il ressort bien

Digitized by Google

évidemment de tous ces passages soulignés, que les auteurs de la pièce que nous avons rapportée en son entier, ont donné la meilleure explication possible de tous les objets composant le mobilier funéraire du tombeau de Cocherel.

Les premiers en effet, ils ont compris et indiqué l'usage de ces pierres de foudre que l'on appelait autrefois ceraunies. Ils ont vu, avant beaucoup d'autres, le silex taillé et poli servant d'armes, d'outils; son emmanchement; les os travaillés et polis pour en faire des pointes d'épieux ou des pointes de flèches.

Carthaillac, dans la *France préhistorique*, attribue le mérite de ces appréciations à Montfaucon qui n'a fait que reprendre le travail des premiers auteurs.

Et cependant, que n'avait-on pas écrit auparavant et même après sur les pierres de foudre?

Boece de Boot dit que « C'est une renommée si constante et approuvée de l'approbation de tant de personnes que c'est la flèche de foudre, que si l'on voulait combattre cette opinion communément tenue, et y desnier son consentement, il paroistroit fol. »

Michel Mercati, écrivain du XVIe siècle, avait indiqué l'origine des vrais *céraunies*. Cet auteur mort en 1593, était intendant du Jardin des Plantes du Vatican. Son travail ne fut publié qu'en 1717, c'est-à-dire plus de 30 années après la découverte de Cocherel.

En 1723, Justien entretient l'Académie des Sciences *de l'origine et des usages de la pierre de foudre*. Il déclare que les peuples de France et d'Allemagne, avant la découverte du fer, se servaient de ces pierres en guise d'armes et d'instruments.

En 1725, un Jésuite, Lafitan, consacre deux gros volumes à la science nouvelle. En 1730, Mahudel communique à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un mémoire sur les *Instruments de pierre employés par les premiers hommes pour les arts et qualifiés en pierre de foudre par les auteurs.* »

Ainsi, à n'en pas douter, la découverte du tombeau de

Digitized by Google

Cocherel peut être considérée à juste titre comme le point de départ dans notre pays de la science préhistorique.

C'est pénétré de cette idée, que nous avons voulu porter à la connaissance des savants un document qu'ils n'ont pas sous la main, qu'ils ignorent, qui passe inaperçu, publié qu'il est dans un livre d'histoire purement locale devenu rare aujourd'hui.

Ainsi que nous l'avons dit, il est fâcheux qu'il ne nous soit pas resté une bonne description *de cette pierre de grais*, trouvée postérieurement, *tout au coin de l'angle gauche de ce tombeau, presque arrondie naturellement et mise debout, grosse comme un demi-muid.* Il nous est permis de supposer que nous avions là un spécimen intéressant des polissoirs, que l'on a rencontrés depuis dans un certain nombre de stations préhistoriques.

L'abbé de Cocherel dans sa relation, se livre à une longue dissertation, et essaie de *concilier les deux cérémonies pratiquées pour la sépulture des morts, l'une de l'inhumation, l'autre de la nécrocaustie.*

Nous devons reconnaître qu'aujourd'hui nous ne sommes pas plus avancés sur ce point qu'il y a deux siècles. Le champ des hypothèses, en ce qui concerne cette question est encore bien vaste, et les chercheurs et les observateurs ont encore de beaux jours devant eux. Bien probablement des volumes seront encore publiés avant d'arriver à une explication qui contente tout le monde.

« On admettait naguère, nous dit Carthailhac dans l'ouvrage précité, que le rite de l'inhumation correspond à l'âge de la pierre et le rite de l'incinération à l'âge du bronze ; il en est ainsi dans le Nord scandinave. Dans leur ensemble, les fouilles exécutées sur le sol gaulois conduisaient aux mêmes conclusions qu'il n'est plus possible d'accepter aujourd'hui. »

Cette affirmation est absolument prouvée par la sépulture mixte de Cocherel. Il ne manque pas d'ailleurs de découvertes faisant la même démonstration.

Dans les souterrains de la Marne, les squelettes correspon-

Digitized by Google

dent à 2,000 individus, mais il y avait aussi des ossements brûlés, profondément carbonisés qui reposaient sur l'aire même de la grotte.

Pour la même époque, dans le département de l'Aisne, le rite de l'incinération est parfaitement démontré. A Ribemont, à 1 mètre de profondeur, on trouva des grès bruts posés à plat, au-dessus desquels se trouvait une couche de charbon, de terre noire et brûlée, des ossements humains dont la plupart étaient fortement calcinés, le tout mélangé d'éclats de silex, de débris, d'emmanchements en bois de cerfs. Sur 145 sépultures de la période néolithique, signalées en Bretagne par M. P. du Chatellier, 20 étaient des sépultures par inhumation, 72 par incinération, 31 ont donné des charbons, et dans 22 aucune constatation n'a été faite

La crémation partielle a été constatée par M. Marion dans l'ossuaire de Saint-Clair à Géménos. Au mont Vaudois, près d'Héricourt, M. Voulot a remarqué que le remblai qui limite l'enceinte des sépultures à inhumation, est *pétri* d'incinérations.

« En tenant compte de toutes les indications que nous avons énumérées, nous pouvons donc affirmer que les hommes de l'âge de pierre n'hésitaient pas à brûler leurs morts[1]. »

En présence de cette opinion si nettement formulée par un homme de la compétence de M. Carthailhac, il est difficile d'admettre l'hypothèse de l'abbé de Cocherel, relativement à la sépulture mixte de ce lieu.

Que nous dit-il en effet ?

« De sorte qu'il paroist assez difficile de concilier les deux cérémonies pratiquées pour la sépulture de ces morts, l'une de l'inhumation, l'autre de la nécrocaustie, si on ne convient qu'il y a eu combat en ce lieu entre les Gaulois et les Barbares qui s'étoient épandus dans le pays; que les Gaulois ont rendu les derniers devoirs à leurs morts en les brûlant, et

[1] Carthailhac (*loc. cit.*).

Digitized by Google

qu'ils ont même sacrifié aux Mannes de leurs défunts les prisonniers de guerre qu'ils avoient pris dans le combat, lesquels ils ont inhumés avec les cérémonies reçues par cette nation. »

Cette hypothèse est assez inadmissible. En effet, comment admettre le soin évident pris dans ce cas par les vainqueurs, pour l'inhumation des cadavres ennemis. L'ordre parfait dans lequel les corps sont rangés, le nombre, la disposition, la nature des objets composant le mobilier funéraire, indiquent, à n'en pas douter, une assez grande vénération de la part de ceux qui ont presidé à ces funérailles. Comment admettre d'autre part qu'une faible partie du tombeau, l'une de ses extrémités, ait été réservée aux cendres et aux armes des vainqueurs, jetées pêle-mêle sans soin aucun.

Peut-être pourrait-on donner une autre explication de cette simultanéité de deux rites si différents pratiqués dans la même sépulture; nous la donnons pour ce qu'elle vaut, laissant aux gens compétents le soin d'en apprécier la valeur.

M. Carthailhac, à qui nous avons déjà fait de nombreux emprunts, nous dit que le caractère des sépultures à inhumation est de renfermer plusieurs morts; que ces entassements démontrent que la sépulture n'a pas été remplie de cadavres en une fois. De sorte que l'on rencontre de tous côtés les mêmes observations, et la conclusion qui s'en dégage est incontestable: *les caveaux de l'âge de pierre sont des ossuaires qui sont en général restés longtemps accessibles et utilisés.*

Il est possible qu'on ait d'abord apporté un ou plusieurs morts et qu'après le temps voulu, *ces premiers arrivés aient dû faire place à de nouveaux venus; on aura ainsi successivement introduit et remanié les cadavres jusqu'au complet remplissage de la crypte, ou jusqu'à son abandon.*

Qui nous empêche de pousser plus loin l'hypothèse et de supposer que l'homme préhistorique possédait ainsi ces caveaux attitrés, qu'une fois ceux-ci pleins, s'il y avait de nouvelles sépultures à faire, ils traitaient par l'incinération les

Digitized by Google

premiers inhumés pour rendre libre la place ; que les cendres de ceux-ci, mêlées de silex, avec lesquels les corps avaient été déposés dans le tombeau, étaient placées à l'extrémité de celui-ci, comme on les rencontre dans le tombeau de Cocherel, et formaient cet amas de 8 mètres cubes environ, si l'on s'en tient aux dimensions indiquées par l'auteur, ce qui ne laisse pas que de représenter les cendres d'un grand nombre de cadavres.

Encore une fois, je livre cette appréciation pour ce qu'elle vaut ; aux hommes compétents de la juger.

Pour en finir avec cette description, il ne nous reste plus à parler que d'un seul point.

« Il y a une de ces têtes, dit le procès-verbal, qui a reçu *un coup dont le trou est resté dans l'os de la grosseur du bout du doigt.*

« La nature, ajoute l'abbé de Cocherel, par la bonté du tempérament du blessé, *a réparé cette blessure, ainsi qu'il se voit par les marques qui y restent.* »

Il s'agit là bien certainement d'une blessure voulue ; d'ailleurs un grand nombre de nos sépultures renferment des crânes humains perforés, trépanés. Le fait est aujourd'hui parfaitement établi.

La méthode employée pour procéder à cette opération était le raclage à l'aide de silex. Broca nous dit que l'opération n'est ni difficile ni dangereuse, et cinq minutes suffisent pour trépaner le crâne d'un enfant.

Cette opération était presque toujours pratiquée dès le jeune âge. Les exemples que l'on rencontre indiquent presque tous des cicatrisations complètes, même chez les jeunes sujets.

M. l'abbé de Cocherel a joint à son travail trois planches que nous avons réunies en une seule et que nous reproduisons ici (Pl. I.). De même nous avons eu entre les mains, grâce à la bienveillante obligeance de M. Carthailhac, qui en est le propriétaire, une traduction anglaise de la note de Le Brasseur.

Digitized by Google

Cette traduction est accompagnée d'un dessin, que nous reproduisons également planche II, comprenant les principaux éléments des planches de l'ouvrage français. Cette traduction à été publié à Londres en 1760.

Bernard de Montfaucon, dans le chapitre qu'il consacre à la sépulture de Cocherel, dit : « Cependant on en a tellement perdu la mémoire, que je ne sais s'il se trouve encore quelqu'un qui ait connaissance de ce monument et du lieu où il a été trouvé. »

Nous avons voulu compléter notre étude par cette recherche et nous avons été assez heureux pour retrouver l'emplacement réel de ce tombeau préhistorique.

III

Cette tâche nous a été grandement facilitée par les indications suivantes que donne l'abbé de Cocherel dans sa dissertation :

« ..... Ces deux grandes pierres qui estoient d'autant plus remarquables que le milieu de la pointe de ces deux pierres par laquelle elles paroissoient hors de la terre, répondait justement au clocher de l'église de Vaux, qui est de l'autre costé de la rivière.

. . . . . .

« ... Ces pierres estoient brutes et non taillées, ayant été tirées par éclats d'une carrière qui est à trois cents pas de ce lieu-là contre le même coteau. »

Or, l'église de Vaux existe encore aujourd'hui, il en est de même de la carrière signalée.

Pour faire ces recherches, nous avons eu des collaborateurs, MM. le docteur Isambard, Chédeville et Pellaton, tous habitant Pacy-sur-Eure, à 3 ou 4 kilomètres de Cocherel, et connaissant bien la topographie du pays. Il nous a été ainsi facile de retrouver l'emplacement exact, remarquable

Digitized by Google

par les restes des fouilles pratiquées autrefois, ainsi que par une série d'objets, ayant appartenu, sans aucun doute, à la sépulture préhistorique de Cocherel et trouvés tant par les personnes dont nous venons d'indiquer les noms, que par nous-mêmes.

Disons tout d'abord, avant d'aller plus loin, qu'au point de vue topographique exact de l'emplacement du tombeau, le dessin publié par Le Brasseur, reproduit par le traducteur anglais, et dont nous donnons une épreuve, est quelque peu fantaisiste.

La sépulture n'est pas aussi voisine de la rivière d'Eure.

Le coteau des Hautes-Berges, triège indiqué par l'abbé de Cocherel, est très élevé, escarpé et à peu près inculte. Du point le plus élevé, on jouit d'une vue splendide, comme on en rencontre de si nombreuses dans les vallées tributaires de la basse Seine.

A gauche le joli pays de Menilles, en face celui de Vaux, à droite Cocherel; en bas de ce côteau s'étend la vallée, emplacement même du fameux combat de Cocherel, dans lequel Du Guesclin défit si bien les Anglais.

Aux deux tiers environ de la crête du coteau, se trouve l'excavation que nous avons signalée, indiquant l'endroit exact de la sépulture préhistorique.

Des fouilles faites à diverses reprises nous ont fourni une assez grande quantité d'ossements humains admirablement conservés, des dents intactes, des silex taillés, l'un des plus intéressants paraît avoir servi de modèle au dessinateur pour le n° 16 de la planche de Le Brasseur et pour le n° 3 de la gravure anglaise; tous les détails que l'on rencontre sur celui-ci sont reproduits sur le dessin, des fragments de poterie, dont nous donnons ici pour partie la reproduction (Pl. III); l'un d'eux de terre noirâtre, façonné à la main, très grossier, mesure 0,075 de diamètre et 0,045 de hauteur. C'est la moitié de la partie inférieure d'un vase dont les éléments sont insuffisants pour tenter sa restauration.

Digitized by Google

Deux autres fragments d'une poterie, bien qu'un peu moins grossière, mais indiquant une industrie bien primitive, possèdent des essais d'ornementation. Ce sont de simples coups d'ongles, donnés parallèlement sur la terre encore molle. L'un de ces fragments est noir, l'autre rougeâtre (Pl. III).

Enfin, nous avons encore trouvé deux pointes d'os d'une longueur de 0,045 à 0,060 et d'un diamètre de 0,009, ce sont probablement des épingles.

Si l'on compare les mobiliers funéraires des tombeaux de Saint-Etienne-du-Vauvray, de Neuilly et de Cocherel, on arrive à cette conclusion indiscutable : ces trois sépultures sont contemporaines et appartiennent à la période *néolithique*, quoi qu'en dise M. de Pulligny, dans son ouvrage sur le Préhistorique ; en effet à la page 59, il insère la note suivante :

« Ce tombeau (celui de Cocherel), considéré généralement comme appartenant à l'époque celtique, pourrait bien n'être qu'une sépulture étrangère indéterminée. En effet, s'il est établi, comme le prétendent certains auteurs, que les Anglais se servaient encore d'armes de pierre vers la fin du XIe siècle, *il n'y aurait rien de surprenant qu'ils en eussent fait usage au* XIVe ; or le tombeau de Cocherel était situé sur le versant sud de l'Eure, non loin de l'emplacement de la célèbre bataille (mai 1364), il contenait une vingtaine de corps couchés parallèlement, les têtes tournées vers le midi, recouvertes de grandes dalles de pierre du pays.

« Du reste, si ces ossements ne sont pas ceux d'Anglais ou de Navarrais tués pendant le combat, ce sont peut-être les dépouilles de quelque sauvage contingent à leur service ; toutefois, la découverte d'ossements brûlés et de petits vases de terre grossière remplis de charbons de bois, déposés auprès des corps inhumés, pourrait être de nature à élucider la question. »

Une telle interprétation a le droit de nous étonner de la part de M. de Pulligny, et nous sommes obligés de reconnaître

Digitized by Google

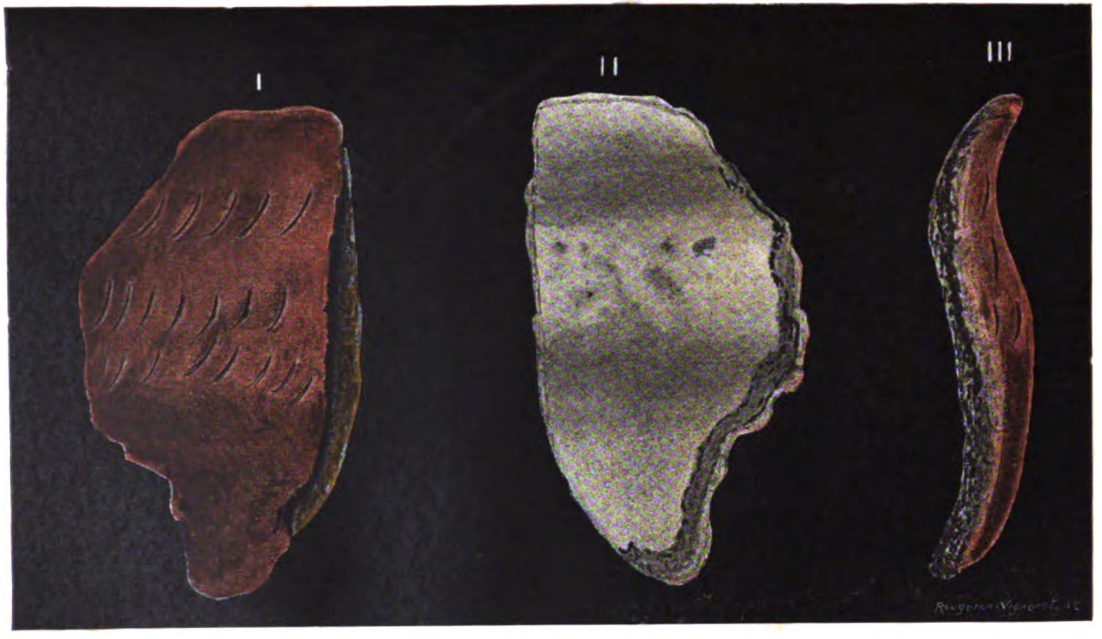

FRAGMENTS DE POTERIE ORNEMENTÉE A COUPS D'ONGLE DONNÉS PARALLÈLEMENT

(Dessiné par PELLATON.)

Digitized by Google

Digitized by Google

que ce qu'il y a de plus vrai dans cette note est la sage restriction qui fait l'objet de la dernière phrase.

De ce travail, un peu long peut-être, il résulte bien ceci : que pendant la période néolithique, notre territoire devait être habité par une population assez dense.

Les trois sépultures caractéristiques de Neuilly, de Cocherel et de Saint-Etienne-du-Vauvray, situées sur une espace relativement restreint, le démontrent surabondamment.

Nous devons dire aussi, qu'à 2 kilomètres à peu près du tombeau de Cocherel, se trouve une énorme pierre, connue dans le pays sous le nom de Pierre-Fortière, située sur la crête du coteau, vis-à-vis de Chambray-sur-Eure. Nous espérons pouvoir la fouiller prochainement.

Les constatations faites, bien qu'incomplètes, en ce qui concerne les sépultures de Neuilly et de Saint-Etienne, sont dans l'ordre chronologique des premières signalées.

Il nous reste encore une conclusion importante à tirer de cet exposé. La première appréciation raisonnable, malgré les avis contraires émis par les archéologues préhistoriques, des pierres de foudre, ainsi que des autres objets composant le mobilier funéraire des tombeaux de l'homme primitif, doit remonter au procès-verbal de la découverte de Cocherel; cette découverte est bien le point de départ de cette science, qui n'a guère acquis droit de cité que depuis une quarantaine d'années au plus.

La journée du 5 juillet s'est terminée par une visite à Conches.

Les membres, après avoir reçu le meilleur accueil, ont examiné l'église et le donjon et, de retour à Evreux, ils se sont réunis à l'amphithéâtre.

Digitized by Google

5e *journée*, 6 *juillet. — Excursion à Brionne, au Bec-Hellouin et à Harcourt.*

Le Congrès, répondant à l'invitation de la section de Bernay, après avoir visité la collection de céramique de M. Loisel à la Rivière-Thibouville, a fait l'ascension du vieux donjon de Brionne ; puis on s'est rendu au Bec-Hellouin.

Avec une courtoisie que l'on ne saurait oublier, M. le commandant Perrussel a fait les honneurs du dépôt qu'il dirige, et facilité à chacun la visite du monument. Grâce au beau temps, la séance avait lieu en plein air, à l'ombre d'avenues séculaires, à quelques pas du beffroi et des constructions de l'ancienne abbaye.

A 2 heures, M. le comte de Marsy, directeur de la Société française, accompagné de M. Join-Lambert, président de la Société libre de l'Eure, a déclaré la séance ouverte. M. le duc de Broglie, président de la section de Bernay, avait exprimé tous ses regrets de ne pouvoir assister à cette réunion.

Avaient pris place au bureau :

MM. Lefranc de Panthou; le commandant Perrussel; Eugène Niel, délégué de l'Académie de Rouen et de la Société de l'histoire de Normandie; Formigny de la Londe, vice-président et délégué de l'Académie de Caen; Le Féron de Longcamps, délégué de la Société des Antiquaires de Normandie ; Emile Travers, délégué de l'Association normande ; Tréfouel, délégué de la Société des Amis des Arts ; l'abbé Porée, inspecteur de la Société française d'Archéologie; Lerenard-Lavallée, secrétaire de la section de Bernay. M. le maire du Bec était retenu chez lui par une indisposition.

Dans l'assistance, composée d'une soixantaine de personnes, on remarquait un certain nombre de dames qui avaient suivi les excursions du Congrès; MM. Palustre, directeur honoraire

Digitized by Google

de la Société française d'archéologie; le comte de Dion ; Emile Caron, vice-président de la Société française de Numismatique; l'abbé Sauvage; Eugène Marie; Le Courtois du Manoir; le comte de Lambertye ; Moulin, secrétaire de la Société historique de Château-Thierry ; Armand Adam; Jules Lair ; Léon Germain; Hubert Smith et Hellier Gosselin, de la Société royale des Antiquaires de Londres ; Herbert Jones ; Adolphe Francart, avocat à Mons ; le baron Alfred de Loë ; le comte Lair ; Charil de Ruillé; l'abbé Lecaudé; Maxime Buisson; Gustave Prevost; l'abbé Blanquart; Victor Mignon; Louis Cauchepin; Louis Regnier; Letellier-Alaboissette ; Gouverneur ; Laignel, etc.

M. Join-Lambert, à l'ouverture de la séance, s'est exprimé ainsi :

« MESSIEURS,

« Sur la proposition de M. l'abbé Porée, la Société libre de l'Eure (section de Bernay) a pris l'initiative de la plaque commémorative que nous inaugurons.

« Notre collègue, auteur d'une histoire de l'abbaye du Bec déjà appréciée des bons juges avant d'être entièrement connue du public lettré, avait plus que personne qualité pour évoquer et consacrer des souvenirs sur lesquels il aura répandu de nouvelles lumières.

« Si l'éminent président de la section n'était retenu loin de nous, avec quelle autorité l'auteur des beaux volumes sur l'Eglise au IVe siècle, le successeur du P. Lacordaire à l'Académie, l'ami de l'historien des Moines d'occident, vous eût présenté un de ces tableaux auxquels il excelle; avec quel plaisir vous l'eussiez entendu.

« Son vice-président, M. Boivin-Champeaux, vous eût éga-

Digitized by Google

lement entretenus avec esprit et érudition de ces moines du Bec qu'il connaît à merveille, puisqu'il en a suivi plusieurs, du fond de ce cloître où les rois normands d'Angleterre venaient chercher des évêques et des ministres, jusqu'aux faîtes de puissance atteints à force d'habileté et de services.

« Mais quel ami de ces vieux murs a pu échapper à l'attrait des questions historiques qui s'en dégagent?

« Saint Anselme avait fait au Bec un long séjour; il avait passé trente-deux années de sa vie dans cette retraite paisible et charmante. En travaillant et pensant beaucoup au milieu de ces prés et de ces bois, il avait prouvé que le calme et la solitude n'endorment pas une belle intelligence. Appelé au siège de Cantorbéry et à la dignité de Primat d'Angleterre, il avait eu à soutenir les revendications religieuses d'Urbain II, successeur de Grégoire VII, et à protester contre les confiscations de Guillaume le Roux, le fils cupide et despote du Conquérant. Longtemps encore, le désaccord persista sous un nouveau roi courtois mais tenace, sous un autre pape modéré, mais ferme, et loin de ses ouailles, Anselme, en disgrâce et attristé, errait d'Angleterre en Italie. Enfin, après quatorze années de lutte, en 1106, il est revenu malade dans son ancienne abbaye du Bec, lorsque son souverain, Henri Beauclerc, vint le rejoindre.

« Dans cette conférence furent posées les bases de l'accord intervenu en 1106 qui régla la question des investitures. Notre abbaye, et surtout son ancien abbé, ont ainsi pris leur part au premier de ces traités passés entre l'Eglise et les Etats, connus depuis sous le nom de concordats.

« Au XIe siècle, les sommités bénédictines du Bec se vouèrent avec autant de succès à la culture des intelligences qu'à la pacification des âmes et à la solution des conflits. — A cette époque, si, grâce à l'Evangile seul, le flambeau d'une morale pure restait allumé, si les âmes devaient chercher dans les cloîtres sécurité et loisir de s'élever aux régions supérieures de la pensée, si les princes ne pouvaient rencontrer ailleurs

Digitized by Google

des précepteurs pour leurs enfants, des secrétaires pour leurs correspondances, des ministres pour leurs affaires et même des interprètes et négociateurs pour traiter après les batailles, cela montre en quel état les invasions barbares avaient laissé l'Europe. A tant d'autres ruines elles faillirent ajouter l'oubli des lettres grecques et latines. Lanfranc et saint Anselme en rapportèrent d'Italie quelques débris.

« Lanfranc, caractère souple, esprit cultivé, devenu juriste à Bologne, spirituel avec le Conquérant qui lui en sut gré et avec son abbé, l'excellent Herluin, lorsque par soumission il faisait une brève de l'avant-dernier *e* de *docere*, prêt à être professeur distingué, humble moine, archevêque éminent et premier ministre avisé.

« Saint Anselme, également lettré, fut l'esprit supérieur de son temps, je dirais volontiers le premier théologien du moyen âge, n'était saint Thomas d'Aquin, le caractère le plus doux et le plus charmant jusqu'à saint François d'Assise, l'imagination la plus poétique si Pétrarque et Dante n'étaient venus, le politique le plus honnête à défaut de saint Louis, le philosophe le plus pénétrant avant Descartes, puisque cinq siècles plus tôt il a trouvé sa démonstration rationnelle de l'existence de Dieu.

« Grâce à ces deux grands hommes, les lettres refleurirent au Bec ; Virgile y était connu et goûté, et bientôt leurs écoles brillèrent au sein de l'ignorance qu'elles contribuaient à dissiper. Par la force des choses l'enseignement, œuvre toujours si vitale, leur était confié. On leur savait gré alors de défricher à la fois les intelligences et le sol incultes. Ils furent seuls à féconder le champ, puis à moissonner. Il est heureux que les laboureurs se soient multipliés et rivalisent entre eux ; mais, de grâce, que l'émulation et non la guerre en résulte.

« De ces cendres remuées on dirait que des étincelles s'échappent.

« Décidément les pierres vieillissent et s'usent plus vite que les problèmes et les querelles. Il y a dix ans, avant même que

Digitized by Google

celles-ci eussent été trop rajeunies, un voisin du Bec était venu prendre ici des leçons d'apaisement, et, dans une Revue, avait cité Anselme et Henri Beauclerc en exemples dont il n'est prudent pour personne de se départir.

« Mais puisque les siècles n'ont pas éteint la chaleur de ces conflits et n'en ont pas fait des sujets uniquement archéologiques, hâtons-nous de revenir à ce domaine spécial de la chronique et de l'histoire qui est le vôtre, et que les Bénédictins, particulièrement ceux de Saint-Maur, ont si bien défriché et fécondé à votre intention et profit, car ils sont vos maîtres.

« Venus avant l'évolution historique des Thierry, Guizot, Michelet, et risquant d'être distancés, par un piquant retour de l'opinion, dans votre milieu, dans celui de l'école des Chartes où l'exactitude avant tout est prisée, ils sont tenus pour les plus jeunes, j'allais dire pour les plus modernes.

« Pas plus le savant à chevrons que le débutant ne sauraient se passer de *l'Art de vérifier les dates et des Historiens de la France*, œuvres classiques. Après avoir défendu avec courage contre des esprits timorés les droits absolus de la vérité historique, Mabillon devait en pratiquer si bien la recherche que les Saumaises de la chronologie n'ont pu, dit-on, le trouver en défaut. Nous reprocherions plutôt à cette précision scientifique d'avoir trop exclusivement raison, si, faisant du tort à la poésie des légendaires et au jugement historique tel que Montesquieu et Macaulay l'ont compris, elle devait ternir les couleurs de l'imagination et borner les horizons de la philosophie.

« Mais il est des domaines distincts et chacun a ses habitants. La région sévère dont l'érudition bénédictine a fait sa patrie, où notre compatriote normand, M. Léopold Delisle, s'illustre à son tour, est assurément celle dont la possession est la plus affermie, où l'ébranlement du sol et les faux pas sont le moins à craindre.

« Les Bénédictins sont jugés si nécessaires pour élever patiemment les solides fondations de l'histoire, que l'Etat, l'Institut, les Sociétés savantes, sont obligés, à leur défaut, de former,

Digitized by Google

susciter des Bénédictins laïcs, et que l'on applaudit, lorsque dans le clergé séculier il s'en retrouve un qui sait mettre en lumière et continuer l'œuvre de ses devanciers d'esprit sinon de robe.

« C'est pourquoi, Messieurs, je viens, au nom de la Société libre de l'Eure, prier M. l'abbé Porée, auquel sont familières ces vieilles pierres, d'en réveiller les échos endormis.

« La Société française d'Archéologie, en s'associant à cet hommage par sa présence et par sa généreuse souscription, l'Association normande, la Société des Antiquaires, la Société historique de Normandie, les Académies de Rouen et de Caen, la Société des amis des Arts d'Evreux, si dignement représentées, M. Lanfranc de Panthou dont le nom et la famille rappellent ici tant de grands souvenirs, procurent en cette solennité aux moines de jadis des visiteurs dignes d'eux, à leur historien et panégyriste des auditeurs dignes de lui. »

Après ce discours, qui a été très applaudi, M. l'abbé Porée a donné lecture de la notice suivante :

MAZARIN ET L'ABBAYE DU BEC

« Messieurs,

« Le Bec est un des grands noms du moyen âge, l'un de ceux qui ne laissent personne indifférent parce qu'il rappelle une idée de science, de piété, de dévoûment et de charité ; parce qu'à l'époque où, il faut bien le dire, notre pays était encore quelque peu barbare, l'abbaye qui s'élevait à quelques pas d'ici était un puissant foyer de lumière et de civilisation d'où sortirent un pape, trois archevêques de Cantorbéry, une pléiade d'évêques, de docteurs et même de chevaliers élevés sur les bancs de l'école du Bec.

« Toutefois, quand le voyageur venait visiter le Bec-Hellouin, après avoir admiré cette vaste solitude, cette haute cour,

Digitized by Google

ces constructions imposantes des religieux du XVIIIe siècle; après avoir évoqué les grands noms d'Herluin, de Lanfranc, de saint Anselme, de Guillaume le Conquérant, de l'impératrice Mathilde, de saint Louis, les légions innombrables de moines qui, pendant près de huit siècles, ont ici prié et étudié, puis se sont silencieusement couchés dans la tombe à l'ombre de leur cloître, le voyageur, dis-je, se demandait avec étonnement pourquoi, nulle voix de l'homme ne se mêlait à la voix des choses, et ne venait faire écho à sa pensée.

« Cette impression, nous l'avons tous ressentie, Messieurs, quand la piété des souvenirs nous a conduits dans ces lieux. Nous avons regretté qu'aucun monument ne consacrât d'une manière parlante les grands souvenirs du monastère normand.

« Cette lacune est aujourd'hui comblée, et la section de la Société libre de l'Eure pour l'arrondissement de Bernay, qui revendique l'honneur de cette initiative, ne pouvait choisir une circonstance plus favorable pour rendre hommage à cette noble institution qui distribua pendant des siècles, avec une égale libéralité, le pain de l'aumône et le pain de la science. Elle remercie les Sociétés savantes et les souscripteurs de leur bienveillant et généreux concours.

« Comme au temps de saint Anselme, l'abbaye du Bec, ou plutôt sa grande ombre ne voit pas seulement des Normands et des Français se grouper autour d'elle, — des représentants de l'Angleterre et de la Belgique sont ici. L'hommage est donc complet, et grâce à votre présence, Messieurs, il est digne des grands souvenirs que nous avions à cœur de consacrer par une inscription commémorative, où sont retracés les noms qui ont illustré l'abbaye du Bec, comme aussi les dates principales de ses annales.

« Je ne saurais, Messieurs, rien ajouter à l'éloge si délicat, si vrai, qui vient d'être fait des Bénédictins. — Mais puisque M. Join-Lambert me convie à vous dire quelque chose du passé, laissez-moi, Messieurs, vous raconter un trait peu

Digitized by Google

connu, je crois, de l'histoire de l'abbaye du Bec. Il n'est point emprunté à sa période glorieuse. Nous sommes au XVIIe siècle, en pleine Fronde, au commencement de l'année 1650.

« Mazarin et Paul de Gondi étaient en lutte ouverte, et depuis longtemps on n'avait vu aux prises deux jouteurs aussi souples, aussi roués, disons le mot, aussi dénués de scrupules. Le coadjuteur ambitionnait le chapeau de cardinal qui devait, croyait-il, le mettre en possession du portefeuille de premier ministre. Mazarin gardait la défensive et parait habilement les coups de son adversaire. Malgré son impopularité, il exerçait sur la reine une influence inattaquable.

« Après avoir réduit Bordeaux à l'obéissance, Mazarin revint triomphant à Paris ; de son côté, le coadjuteur afficha plus haut que jamais ses prétentions à la pourpre, et ce fut à Fontainebleau que la reine et son ministre reçurent par Mme de Chevreuse et le duc d'Orléans la demande pressante du coadjuteur. La reine refusa net ; Mazarin proposa un délai, puis, grâce aux conseils secrets de son ministre, Anne d'Autriche feignit de se radoucir et promit de soumettre la question au Conseil. C'était un refus déguisé, et la comédie avait été arrangée d'avance. Tous les membres du Conseil se montrèrent fort opposés, et le garde des sceaux, Châteauneuf, alla jusqu'à conseiller à Mazarin de faire arrêter le coadjuteur ainsi que le duc de Beaufort.

« Le cardinal était peu enclin aux voies de rigueur ; il se contenta de donner un certain éclat au refus du chapeau et l'accompagna de paroles désobligeantes pour le candidat évincé, exaspérant ainsi gratuitement l'irascible coadjuteur, et lui ôtant tout moyen d'accommodement, tout retour honorable.

« Mazarin ne tarda pas à se repentir de cette fausse manœuvre, car Retz était un redoutable adversaire. Comme il était criblé de dettes, le cardinal voulut le prendre par son faible et tendre un piège à sa cupidité.

Digitized by Google

« Depuis plus de cinquante ans, l'abbaye du Bec était tenue en commende par M. Dominique de Vic, archevêque d'Auch ; le prélat était vieux et l'abbaye ne pouvait tarder à devenir vacante. Mazarin eut la pensée de la faire offrir à Paul de Gondi. Le Bec valait une soixantaine de mille livres : le coadjuteur pouvait-il résister à une pareille invite ?

« Pendant le voyage que la cour fit à Dijon, au commencement de mars 1650, Mazarin fit part à Le Tellier de son projet de faire donner à Retz la riche abbaye. Le cauteleux secrétaire d'Etat ne manqua pas d'approuver l'idée du cardinal et d'en préconiser l'efficacité. Mais, dans l'intervalle, Mazarin avait réfléchi. Un revenu aussi considérable avait tenté son avarice, et dans une dépêche suivante, il déclara à Le Tellier qu'il voulait garder pour lui la commende du Bec et qu'il céderait en échange au coadjuteur un de ses bénéfices, comme l'abbaye d'Ourscamp dont le revenu égalait à peine la moitié de celui du Bec.

« Cette lutte entre la politique et l'avarice de Mazarin se montre à découvert dans ce passage d'une dépêche à Le Tellier :

« Il faut que je ne me fusse pas bien expliqué sur le sujet de « l'abbaye du Bec, et ce n'avait pas été ma pensée qu'on en dût « parler à M. le coadjuteur, avec qui, en effet, il n'y a rien à « négocier, puisqu'il n'y avait aucun droit, et que ces sortes de « grâces dépendent de la seule volonté de la reine ; mais seule- « ment qu'on en dît un mot par avance à Mme de Chevreuse « pour lui faire connaître que, si cette abbaye venait à vaquer, « mon dessein était de remettre l'abbaye d'Ourscamp entre les « mains du roi, qui en gratifierait M. le coadjuteur, Sa Majesté « me voulant honorer, à ce qu'Elle m'avait témoigné, de celle « du Bec. »

« Ce n'était pas avec de pareils présents que le cardinal pouvait gagner un esprit inquiet, ambitieux et avide de grandeur comme Paul de Gondi. Les abbayes, même les plus riches, ne pouvaient satisfaire un prélat qui aspirait au cardinalat et à la place de premier ministre.

Digitized by Google

« Mazarin fit offrir à son ennemi, par Mme de Chevreuse, les abbayes d'Ourscamp et de Saint-Lucien, le paiement de toutes ses dettes et la charge de grand-aumônier. Retz refusa tout fièrement et se prépara à la guerre.

« L'abbaye du Bec ne fit pas pour cela retour à Mazarin; la vacance se fit trop attendre. Il mourut le 9 mars 1661, et le vieux Dominique de Vic lui survécut quelques mois, jusqu'au 21 décembre suivant, sans s'être jamais douté que, pendant dix ans, le cardinal avait plus d'une fois mélancoliquement songé que la vacance de l'abbaye du Bec tardait bien à s'ouvrir. »

M. Eugène Niel, délégué de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, s'est exprimé ainsi :

« MESSIEURS,

« Comme délégué de l'Académie de Rouen, et aussi de la Société de l'Histoire de Normandie, je vous demande la permission de dire quelques mots, non pour vous parler d'archéologie, langage qui ne m'est pas très familier, mais pour vous affirmer, en me faisant l'interprète de ces deux Sociétés, qu'elles étaient heureuses de vous apporter leur sympathique concours, et qu'elles ne voulaient pas rester indifférentes au solennel hommage que vous rendez aujourd'hui à la mémoire des glorieux et pieux savants qui illustrèrent l'antique monastère du Bec.

« C'est grâce à la généreuse initiative de la Société libre de l'Eure (section de Bernay), grâce également aux efforts persévérants de M. l'abbé Porée, ce savant émérite, que ce souvenir commémoratif, en attirant un instant, sur ces imposants débris, les regards indifférents du passant, lui rappellera que ce lieu célèbre fut jadis le centre du mouvement philosophique et intellectuel, vers lequel la jeunesse venait de toutes parts se former à la science et à la piété; et que ces murs abritèrent

Digitized by Google

ces hommes illustres qui contribuèrent, pour une si large part, à la rénovation et à l'avancement scientifique et moral de l'Angleterre après la conquête normande.

« Il faut se ressouvenir, » disait l'illustre auteur du *Génie du Christianisme*, « que ce sont ces religieux qui nous ont guéris « de notre ignorance, et qui, depuis des siècles, se sont ense- « velis dans la poussière des écoles pour nous tirer de la « barbarie. Ils ne craignaient pas la lumière, puisqu'ils nous « en ouvraient les sources ; ils ne songeaient qu'à nous faire « partager ces clartés qu'ils avaient recueillies, au péril de « leurs jours, dans les débris de Rome et de Carthage. »

Enfin, M. le comte de Marsy a clos la séance en remerciant la Section de Bernay, ainsi que toutes les personnes qui étaient venues si nombreuses assister à cette solennité scientifique.

Aussitôt après la séance, le Congrès s'est dirigé vers l'ancien logis abbatial. M. et Mme Adolphe Hébert avaient gracieusement autorisé la Section de Bernay à placer l'inscription commémorative à côté de l'ancienne porte abbatiale, très curieuse construction de la fin du XVe siècle. Le voile qui couvrait la plaque a été enlevé et l'on a pu lire, gravée sur une pierre, l'inscription suivante :

ABBAYE DU BEC
DE L'ORDRE DE SAINT BENOIT
FONDÉE PAR HERLUIN
EN 1034

—

DES ÉCOLES CÉLÈBRES DANS TOUT L'OCCIDENT
Y FURENT DIRIGÉES PAR LANFRANC ET SAINT ANSELME
L'HOSPITALITÉ DES RELIGIEUX FUT LARGE
LEUR CHARITÉ INÉPUISABLE
LEUR SCIENCE ÉGALA LEUR PIÉTÉ
L'IMPÉRATRICE MATHILDE FUT INHUMÉE DANS L'ÉGLISE
EN 1167

Digitized by Google

SAINT LOUIS Y SÉJOURNA EN 1256
L'ABBAYE FORTIFIÉE EN 1356
PILLÉE PAR LES ANGLAIS EN 1421
FUT RESTAURÉE PAR L'ABBÉ GEOFFROY D'ÉPAIGNES
EN 1453

—

ELLE ADOPTA LA RÉFORME DE SAINT MAUR EN 1626
ET JETA UN DERNIER ÉCLAT DANS LES LETTRES
ELLE FUT SUPPRIMÉE EN 1790

—

A L'OCCASION DU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE, SECTION DE BERNAY
AVEC LE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE
ET DE SOUSCRIPTEURS
A VOULU CONSACRER CES SOUVENIRS
JUILLET 1889.

Les membres du Congrès ont, ensuite, quitté le Bec-Hellouin et, après s'être arrêtés quelques instants pour contempler les ruines du prieuré de Beaumont-le-Roger, les membres du Congrès sont rentrés à Evreux vers 7 heures du soir.

La Société française d'archéologie a tenu, à 9 heures du soir, sa séance de clôture, dans la salle de l'amphithéâtre d'Evreux, sous la présidence de M. le comte de Marsy.

L'auditoire a entendu avec beaucoup d'attention de très intéressantes communications, et M. Charles Molle, ancien vice-président du tribunal civil, membre de la Société libre de l'Eure, a donné lecture de la notice suivante :

Digitized by Google

UNE PIERRE TOMBALE DU XVIe SIÈCLE

« MESSIEURS,

« Je désire signaler au Congrès une pierre tombale inconnue, ou, pour parler plus exactement, peu connue. Toujours est-il qu'elle ne figure pas dans le livre de M. Corde sur les pierres tombales du département de l'Eure.

« Cette pierre tombale se trouve au pied de l'autel, dans l'église de Lignerolles, commune du canton de Saint-André (Eure). La commune de Lignerolles est assez singulière. Il n'existe pas en effet d'agglomération d'habitations qui porte ce nom. Ce qui s'appelle Lignerolles c'est la réunion de trois hameaux, Beaufort, Faverolles et Gratheuil, éloignés l'un de l'autre d'au moins 2 kilomètres. Lignerolles est cependant représenté matériellement par l'église qui se trouve seule au milieu de la plaine. C'est une église ancienne. Des traces de portes encastrées dans les murailles révèlent d'une manière indiscutable l'époque romane.

« Au XVIe siècle, les seigneurs de Beaufort étaient de la famille de Pilliers. Dans le rôle des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux, 1562, publié par M. l'abbé Lebeurier, figurent les héritiers de « deffunct Vincent de Pilliers, seigneur de Beaufort » ; ils payaient XXIII l.

« La pierre tombale, qui se voit encore aujourd'hui au pied de l'autel de l'église de Lignerolles, est celle de Vincent de Pilliers. Elle a 2^m21, de longueur sur $1^m,18$ de largeur.

« Vincent de Pilliers est représenté étendu sur un manteau, la tête nue posée sur un coussin, les mains jointes sur la poitrine et l'épée au côté. Il est revêtu d'une armure, et sur les deux côtés de sa cuirasse, est représenté le chevron qui figure

Digitized by Google

Digitized by Google

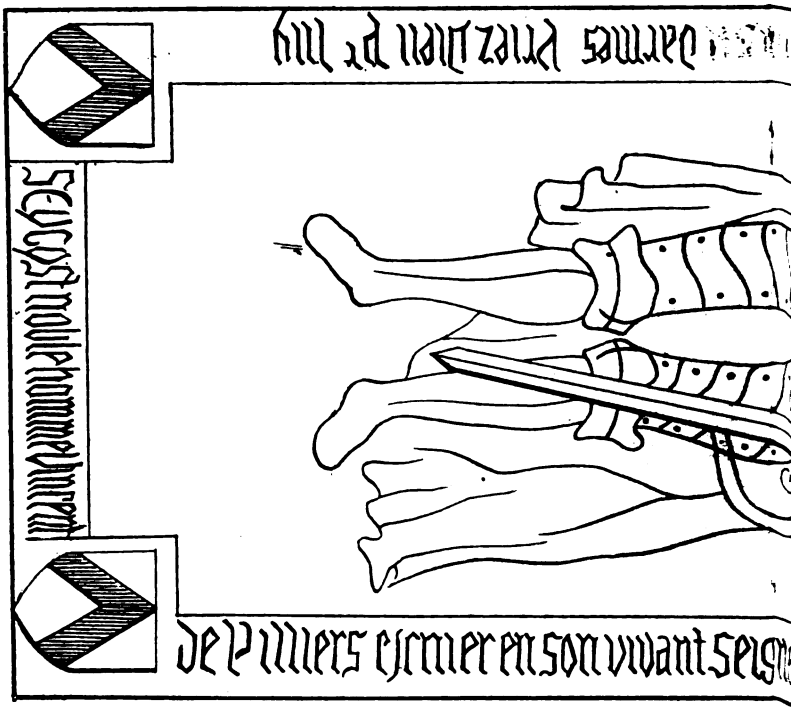

Longueur de la pierre, 2 m.

(Échelle de 9 c. p

Église de Lignerolles (Eure). — Pierre tombale de Vincen

Digitized by Google

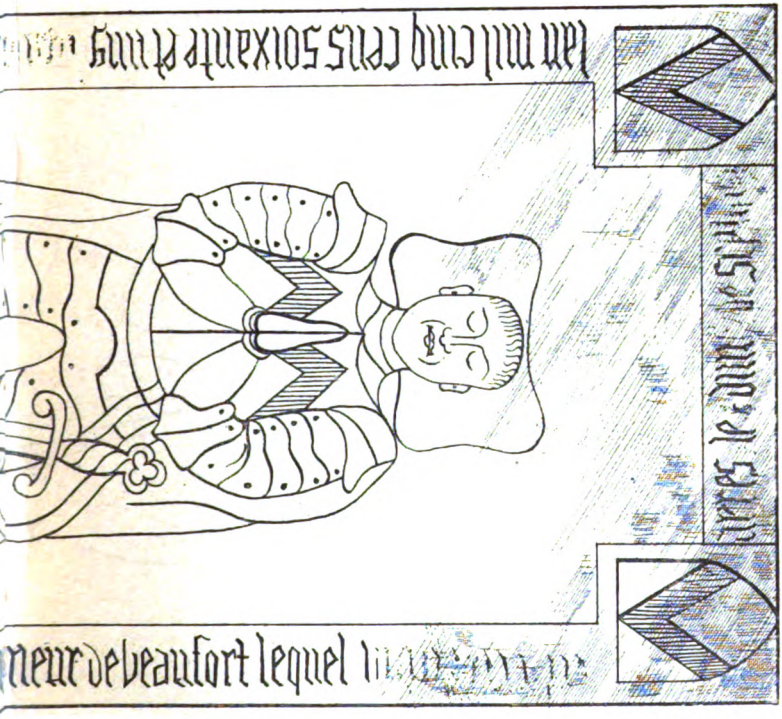

. 21 c. — Largeur, 1 m. 18 c.
par mètre, environ.)

de Pilliers, seigneur de Beaufort. (2e moitié du XVIe siècle.)

Digitized by Google

Digitized by Google

sur l'écusson de sa famille. L'écusson est reproduit aux quatre angles de sa tombe. Il se blasonne ainsi : *D'or, au chevron d'azur.*

« L'inscription tracée en caractères gothiques se lit ainsi :

« Cy gist noble homme Vincent de Pilliers, escuier, en son vivant seigneur de Beaufort, lequel. . . . . après le. . . dimanche de sept. . . l'an mil cinq cens soixante et ung . . . . . d'armes. Priez Dieu pour luy. »

« Les lacunes sont faciles à combler.

« Cy gist noble homme Vincent de Pilliers, escuier, en son vivant seigneur de Beaufort, lequel deceda le IIIe (?) jour après le 11e (?) dimanche de septembre mil cinq cens soixante et ung, capitaine de cent (?) hommes d'armes. Priez Dieu pour luy. »

La séance s'est terminée par la distribution des médailles accordées aux personnes qui ont rendu des services à la science archéologique.

Rappel de grandes médailles de vermeil. — M. l'abbé Porée, curé de Bournainville, pour ses publications sur le département de l'Eure ; — M. Félix Thiollier, à Saint-Etienne, pour son ouvrage sur le Forez.

Grandes médailles de vermeil. — M. Chassant, à Evreux, pour l'ensemble de ses publications ; — M. le chanoine Sauvage, à Rouen, pour ses publications sur le département de la Seine-Inférieure ; — M. Auguste Janvier, à Amiens, pour ses publications sur la Picardie ; — M. Paul de Farcy, à Château-Gontier, pour ses publications sur la Normandie et le Maine ; — M. Joseph Berthelé, à Niort, pour ses publications sur le Poitou.

Digitized by Google

Médailles d'argent. — M. Gustave A. Prevost, ancien magistrat à Evreux, pour ses publications archéologiques sur la Normandie ; — M. Louis Régnier, à Gisors, pour ses travaux archéologiques sur le département de l'Eure ; — M. Drouet, pour ses recherches archéologiques à Caudebec-lès-Elbeuf ; — M. l'abbé Bouillet, pour ses études sur Conches et Beaumesnil ; — M. Louis Duval, à Alençon, pour ses publications sur l'Orne et la Creuse ; — M. l'abbé Pihan, à Beauvais, pour son *Essai sur les monuments historiques de l'Oise ;* — M. Duhamel-Marette, peintre-verrier à Evreux, pour ses restaurations de vitraux dans les monuments publics de Normandie ; — M. le baron de Loë (Belgique), pour ses fouilles dans le Hainaut.

Le conseil a accordé, en outre, une subvention de 100 francs à M. l'abbé Brunet pour la continuation des fouilles de Cocherel, et a mis une autre somme de 100 francs à la disposition de M. de la Sicotière, sénateur, inspecteur de l'Orne, pour la conservation des peintures murales de l'église de Montier.

Au moment de lever la séance, M. le comte de Marsy, en quelques paroles très sympathiques, a adressé ses remerciements à toutes les personnes qui avaient prêté leur appui pour assurer le succès du Congrès.

Les applaudissements unanimes qui ont accueilli ces paroles prouvent quel durable souvenir laissera dans le département le Congrès archéologique organisé sous le patronage de la Société libre de l'Eure.

Le dimanche 7, au moment du départ du Congrès pour Verneuil, les membres du bureau de la Société libre de l'Eure ont tenu à honneur d'aller exprimer à leurs confrères combien ils leur étaient reconnaissants d'avoir bien voulu choisir Evreux pour être le siège du Congrès archéologique.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

PUBLICATIONS HISTORIQUES

RELATIVES AU DÉPARTEMENT DE L'EURE ET PARUES EN 1888

PAR M. LOUIS RÉGNIER

Lu à la séance de la Section de Bernay, le 6 octobre 1889.

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu, l'année dernière, accueillir avec une faveur dont je reste reconnaissant le rapport que je vous ai présenté sur les récents travaux historiques ayant pour objet le département de l'Eure. Le bureau central de la Société libre d'agriculture m'a fait l'honneur de me demander qu'une seconde lecture de ce rapport fût donnée à Evreux. D'excellents juges m'ont dit alors et m'ont répété depuis que l'idée était bonne et qu'elle méritait d'être poursuivie. Tous ces encouragements m'ont persuadé, et je viens aujourd'hui, si vous le voulez bien, vous entretenir des publications parues en 1888 sur l'histoire de notre département. Un écrivain, dont le nom m'échappe, disait un jour : « Je ne connais qu'une chose qui soit plus agréable que de faire des livres, c'est de parler des livres des autres. » Il avait raison. Veuillez ne pas me tenir rigueur, messieurs, si, malgré mes efforts pour vous le faire partager, je suis obligé de garder tout le plaisir pour moi, et

Digitized by Google

si, en m'écoutant, vous trouvez que décidément j'ai fait mentir mon auteur.

I

Je ne sortirai pas de mon programme en vous parlant sans plus tarder d'une Société qui, comme la nôtre, a son siège à Evreux, mais ne nous avait pas encore habitués à chercher dans ses publications des travaux archéologiques. La Société des Amis des Arts du département de l'Eure n'est pas une rivale de la Société libre d'agriculture ; son objet est tout différent : ses succès et son extension ne peuvent, il me semble, nous porter aucun ombrage, et nous devons, au contraire, faire acte de bonne confraternité en y applaudissant. Elle organise chaque année une exposition d'œuvres modernes inédites que nous ne saurions nous permettre d'apprécier, encore que le bon grain n'y soit pas, dit-on, complètement pur de toute ivraie. En outre, depuis quatre ans, la Société publie un Bulletin annuel : les deux premiers n'offraient au point de vue historique aucun intérêt, mais nous avons été heureux de trouver dans le troisième, paru en 1888 [1], une étude savante de M. Georges Bourbon, secrétaire de la Société, sur la châsse de Saint-Taurin d'Evreux [2], et un inventaire du musée des Andelys, dressé avec soin par M. Léon Coutil [3].

[1] *Société des Amis des Arts du département de l'Eure. Bulletin III*, 1887. Evreux, imp. de Ch. Hérissey, 1888, in-8, 55 p. — Ce fascicule contient, outre les deux articles de MM. Bourbon et Coutil : 1° *Compte rendu des travaux de la Société en* 1887, *présenté à l'Assemblée générale du* 25 *mars* 1888, par M. Emile Hérissay, vice-président (p. 3-10) ; — 2° *Extrait du procès-verbal de la réunion générale du* 25 *mars* 1888 (p. 11-12) ; — 3° *Philippe Rousseau*, par M. Henri Paulme (p. 24-37) ; — 4° *Chronique* : nécrologie, œuvres exposées au Salon de 1887 par les membres de la Société, bibliographie (p. 44-47) ; — 5° Composition de la Société (p. 47-55).

[2] *La châsse de Saint-Taurin d'Evreux* (*Bull.*, p. 12-24).

[3] *Inventaire des objets d'art conservés dans le musée de la ville des Andelys* (*Bull.*, p. 37-43).

Digitized by Google

Tous ceux qui étudient les arts du moyen âge, ceux surtout qui plus particulièrement s'occupent de l'orfèvrerie, connaissent et admirent à juste titre le beau reliquaire que l'église Saint-Taurin d'Evreux abrite depuis sept siècles et qui, à l'heure même où nous parlons, constitue l'un des plus riches fleurons de l'exposition rétrospective sans pareille ouverte dans les salles du Trocadéro. Il a déjà été l'objet de plusieurs travaux, qui ont néanmoins permis à M. Bourbon de lui consacrer utilement un nouvel examen et de faire à son sujet des remarques inédites. Moins historique, moins minutieux comme monographie que celui d'Auguste Le Prevost et celui de Corde, le travail de l'archiviste de l'Eure est, en effet, sous le côté artistique, absolument nouveau, et nous ne faisons aucune difficulté de le considérer, malgré son peu d'étendue, comme l'une des meilleures publications archéologiques qui aient paru depuis plusieurs années dans notre département. A vrai dire, la description de la châsse n'est pas ce qu'a voulu faire spécialement M. Bourbon. Les questions d'origine, les rapprochements nécessaires avec les monuments du même genre, contemporains ou antérieurs, l'ont avec raison préoccupé davantage, et c'est là ce qui constitue l'originalité de ses recherches. Ajoutons qu'il était très autorisé à traiter un semblable sujet. Personne, par exemple, ne le contredira lorsqu'il affirme que « depuis l'époque mérovingienne jusqu'au commencement du XIIIe siècle, la forme des châsses à reliques procède directement, et à de rares exceptions près, de celle des sarcophages usités pendant l'époque gallo-romaine dite de transition (IVe-Ve siècles) ». Dans notre seul département, on peut signaler deux curieux spécimens de cette forme consacrée des plus anciens reliquaires, l'un chez M. Doire, contrôleur des postes à Evreux, et l'autre à l'abbaye de Saint-Nicolas de Verneuil. M. Bourbon a rapproché la châsse de Saint-Taurin de la grande châsse de la Vierge à Aix-la-Chapelle, exécutée de 1220 à 1237, et il a constaté entre ces deux monuments également remarquables des

Digitized by Google

si, en m'écoutant, vous trouvez que décidément j'ai fait mentir mon auteur.

I

Je ne sortirai pas de mon programme en vous parlant sans plus tarder d'une Société qui, comme la nôtre, a son siège à Evreux, mais ne nous avait pas encore habitués à chercher dans ses publications des travaux archéologiques. La Société des Amis des Arts du département de l'Eure n'est pas une rivale de la Société libre d'agriculture ; son objet est tout différent : ses succès et son extension ne peuvent, il me semble, nous porter aucun ombrage, et nous devons, au contraire, faire acte de bonne confraternité en y applaudissant. Elle organise chaque année une exposition d'œuvres modernes inédites que nous ne saurions nous permettre d'apprécier, encore que le bon grain n'y soit pas, dit-on, complètement pur de toute ivraie. En outre, depuis quatre ans, la Société publie un Bulletin annuel : les deux premiers n'offraient au point de vue historique aucun intérêt, mais nous avons été heureux de trouver dans le troisième, paru en 1888 [1], une étude savante de M. Georges Bourbon, secrétaire de la Société, sur la châsse de Saint-Taurin d'Evreux [2], et un inventaire du musée des Andelys, dressé avec soin par M. Léon Coutil [3].

[1] *Société des Amis des Arts du département de l'Eure. Bulletin III*, 1887. Evreux, imp. de Ch. Hérissey, 1888, in-8, 55 p. — Ce fascicule contient, outre les deux articles de MM. Bourbon et Coutil : 1° *Compte rendu des travaux de la Société en* 1887, *présenté à l'Assemblée générale du* 25 *mars* 1888, par M. Emile Hérissay, vice-président (p. 3-10) ; — 2° *Extrait du procès-verbal de la réunion générale du* 25 *mars* 1888 (p. 11-12) ; — 3° *Philippe Rousseau*, par M. Henri Paulme (p. 24-37) ; — 4° *Chronique* : nécrologie, œuvres exposées au Salon de 1887 par les membres de la Société, bibliographie (p. 44-47) ; — 5° Composition de la Société (p. 47-55).

[2] *La châsse de Saint-Taurin d'Evreux* (*Bull.*, p. 12-24).

[3] *Inventaire des objets d'art conservés dans le musée de la ville des Andelys* (*Bull.*, p. 37-43).

Digitized by Google

Tous ceux qui étudient les arts du moyen âge, ceux surtout qui plus particulièrement s'occupent de l'orfèvrerie, connaissent et admirent à juste titre le beau reliquaire que l'église Saint-Taurin d'Evreux abrite depuis sept siècles et qui, à l'heure même où nous parlons, constitue l'un des plus riches fleurons de l'exposition rétrospective sans pareille ouverte dans les salles du Trocadéro. Il a déjà été l'objet de plusieurs travaux, qui ont néanmoins permis à M. Bourbon de lui consacrer utilement un nouvel examen et de faire à son sujet des remarques inédites. Moins historique, moins minutieux comme monographie que celui d'Auguste Le Prevost et celui de Corde, le travail de l'archiviste de l'Eure est, en effet, sous le côté artistique, absolument nouveau, et nous ne faisons aucune difficulté de le considérer, malgré son peu d'étendue, comme l'une des meilleures publications archéologiques qui aient paru depuis plusieurs années dans notre département. A vrai dire, la description de la châsse n'est pas ce qu'a voulu faire spécialement M. Bourbon. Les questions d'origine, les rapprochements nécessaires avec les monuments du même genre, contemporains ou antérieurs, l'ont avec raison préoccupé davantage, et c'est là ce qui constitue l'originalité de ses recherches. Ajoutons qu'il était très autorisé à traiter un semblable sujet. Personne, par exemple, ne le contredira lorsqu'il affirme que « depuis l'époque mérovingienne jusqu'au commencement du XIIIe siècle, la forme des châsses à reliques procède directement, et à de rares exceptions près, de celle des sarcophages usités pendant l'époque gallo-romaine dite de transition (IVe-Ve siècles) ». Dans notre seul département, on peut signaler deux curieux spécimens de cette forme consacrée des plus anciens reliquaires, l'un chez M. Doire, contrôleur des postes à Evreux, et l'autre à l'abbaye de Saint-Nicolas de Verneuil. M. Bourbon a rapproché la châsse de Saint-Taurin de la grande châsse de la Vierge à Aix-la-Chapelle, exécutée de 1220 à 1237, et il a constaté entre ces deux monuments également remarquables des

Digitized by Google

analogies frappantes de style et de fabrication. Il est, en outre, le premier qui ait étudié la châsse d'Evreux sous le rapport de la technique, et il conclut en proclamant qu'en France « la châsse de Saint-Taurin peut être sans aucune espèce d'exagération considérée comme un monument unique et sans rival ». L'examen ne saurait en être trop recommandé. Qu'on en juge plutôt : « Ainsi que l'exigeaient ses dimensions relativement considérables et la multiplicité des motifs d'ornementation que comportait le plan adopté, tous les procédés employés par les orfèvres du moyen âge ont concouru à sa décoration : le repoussé pour les bas-reliefs appliqués sur les minces feuilles d'argent doré ensuite, l'estampage pour les ornements répétés un grand nombre de fois sur quelques-unes de ces feuilles, la fonte avec retouches pour les parties pleines et en ronde-bosse, la gravure et la ciselure pour les ornements des fonds et pour les détails très nombreux et très minutieux des costumes. L'inscription qui court sur les bords, au-dessus du plateau, nous offre un exemple du procédé de remplissage des creux au moyen de pâtes colorées, origine de la niellure. L'art de l'émailleur apparaît dans les vingt-sept plaques en émail champlevé qui décorent le plateau inférieur, alternant avec ces autres plaques à filigranes qui furent particulièrement en faveur du VIIIe au XIIIe siècle. Enfin, bien que les pierres précieuses aient presque toutes été remplacées, il est facile de constater encore avec quelle habileté la sertissure de ces pierres était faite[1] ». Une excellente héliogravure, de dimensions malheureusement un peu trop réduites, accompagne l'article de M. Bourbon.

L'*Inventaire du Musée des Andelys* ouvre une série que la Société des Amis des Arts se propose de continuer. Tout le monde sait que le musée des Andelys, à côté de lithographies, de gravures et d'estampes d'un mérite inégal, possède un

[1] P. 16.

Digitized by Google

tableau original du Poussin, *Coriolan*, et trois grands panneaux en mauvais état de Jean Nicole, de Louviers.

II

Passons au dépouillement des revues et publications périodiques et signalons tout d'abord : dans le *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*[1], un rapport de M. de Barthélemy sur la destination à donner aux objets trouvés dans le cimetière franc découvert à Pont-Authou en novembre 1882[2] ; — dans le Bulletin de la section des sciences économiques et sociales du même comité[3], une note sur l'instruction publique à Louviers et dans les environs de cette ville pendant la Révolution, d'après le travail de M. Veuclin, relatif au même sujet[4] ; — dans *l'Ami des Monuments*[5], le compte rendu très bref d'une excursion faite par la Société des Amis des monuments rouennais à Pont-de-l'Arche, à Bon-Port et à Pont-Saint-Pierre le 8 juillet 1888[6] ; — et dans le *Bulletin monumental*[7], — outre

[1] *Année* 1888, p. 4-5.

[2] Ces objets sont placés aujourd'hui dans la salle du rez-de-chaussée de la bibliothèque publique de Pont-Audemer. On y a joint un plan indiquant l'endroit précis où étaient les tombes et la nomenclature des objets trouvés dans chacune d'elles. Ce renseignement nous a été fourni par notre confrère M. Charles Verger, ancien secrétaire de la section de Pont-Audemer.

[3] *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales.* — Année 1887. Imp. nat., 1888, p. 8-9.

[4] *Les petites écoles et la Révolution* (1789-1799) *dans les districts de Bernay et de Louviers.* Bernay, imp. Veuclin, 1885. In-8.

[5] *L'Ami des Monuments. Revue illustrée, organe du Comité des monuments français*, fondée et dirigée par Charles Normand. N° 8, t. II, 2e année, 1888. In-8.

[6] P. 224-227 (avec trois croquis représentant quelques-uns des plus élégants détails de l'église de Pont-de-l'Arche).

[7] 6e série, t. IVe (54e de la collection). Paris, H. Champion ; Caen, H. Delesques, 1888. In-8.

Digitized by Google

l'étude déjà connue et appréciée de M. l'abbé Bouillet sur les vitraux de Conches [1], dont nous ne nous occuperons pas cette année, parce qu'elle a été l'objet d'une seconde édition très augmentée qui porte la date de 1889, — un article de M. Léon Germain sur lequel nous devons quelques explications. Une curieuse plaque de foyer, fondue aux forges de Cousance en 1581 et aujourd'hui conservée au Musée historique lorrain de Nancy, en est le sujet [2]. Cette plaque nous intéresse parce qu'elle porte les armoiries mi-parties de Christophe de Bassompierre, seigneur d'Harouel et de Baudricourt, et de Louise Le Picart de Radeval, sa femme, fille de Georges Le Picart, seigneur de Radeval, près des Andelys, et de Louise de la Motte. Les Picart n'étaient pas de très grande race, sans doute, mais leur fortune ajoutait à leur noblesse, et l'on sait qu'ils s'étaient fait construire au Grand-Andely une somptueuse habitation qui pouvait rivaliser avec les plus beaux monuments civils de notre province. Malheureusement, les témoignages de la munificence et du goût des Picart de Radeval ne sont plus que des souvenirs : la Grande Maison n'existe plus... en France [3], et c'est seulement sur des débris que M. l'abbé Blanquart a pu restituer par la description et le dessin la riche chapelle funéraire qu'ils s'étaient ménagée vers la fin du XVIe siècle dans l'église Notre-Dame-d'Andely [4].

Les Bulletins de la Société des Antiquaires de Normandie

[1] *L'église Sainte-Foy de Conches (Eure) et ses vitraux*, p. 131-153 et 311-312, avec 11 pl. en héliographie, hors texte, 15 figures d'armoiries et une vignette dans le texte.

[2] *Plaque de foyer aux armes de Christophe de Bassompierre et de Louise de Radeval (forges de Cousance, 1581)*, p. 5-25. — Tirage à part. Caen, Henri Delesques, 1888, in-8, 25 p.

[3] On sait que les sculptures, achetées vers 1820 par lord Stuart de Rothsay, servirent à décorer un château alors en construction à Highcliff, près Christchurch (Hampshire).

[4] Le mémoire de M. l'abbé Blanquart, lu au Congrès archéologique de Caen en 1883 (séance du 19 juillet), n'a pas été imprimé.

Digitized by Google

pourraient être considérés comme une revue, si cette société n'avait la fâcheuse habitude, absolument préjudiciable à ses propres intérêts, de ne les livrer à ses membres que lorsque leur réunion forme un épais volume. Il nous faut cependant examiner à cet endroit le tome XIV, publié l'année dernière[1], parce que ce volume contient plusieurs articles qui nous intéressent vivement et surtout à des titres très divers. Je n'en veux pour premier exemple que le discours prononcé à la séance publique du 16 décembre 1886 par M. Chabouillet, directeur de la Société[2], dans laquelle il aborde des sujets multiples de numismatique, d'art héraldique, d'histoire et d'archéologie, sujets qu'il traite non d'une façon superficielle et provisoire, mais en les envisageant au contraire d'une manière aussi neuve qu'ingénieuse, avec l'érudition la plus sûre et la plus étendue. Vous vous souvenez, messieurs, du bruit que fit dans le monde savant, surtout dans le monde des numismates, la découverte faite en 1885, sur un point resté inconnu de la Normandie, d'un lot de trente pièces de monnaie, toutes inédites, frappées dans cette province à une époque reculée du moyen âge que l'on s'accorde à placer à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe. « Il ne s'agissait pas, dit M. Chabouillet, de simples variétés, mais de pièces d'un type jusque-là inconnu et qui semblaient promettre des lumières nouvelles à l'histoire économique, et peut-être même politique, de l'une des plus importantes régions de notre pays. » Malgré l'espèce d'énigme que posait l'examen de ces monnaies, malgré l'obscurité du lieu de leur découverte, personne parmi les plus rigoureux ne songea à en contester l'authenticité, et, en fin de compte, la totalité de la trouvaille entra au Cabinet de France. Mais un caractère impénétrable rendait uniques dans les annales numismatiques les pièces découvertes : comment en déterminer la raison ?

[1] *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XIV : années 1886 et 1887. — Caen, Delesques, 1888. In-8, 558 p.

[2] *Bull.*, p. 177-305.

Digitized by Google

ou prins durant le désastre advenu aulx églises pour la malice du temps[1] ». C'est avec surprise et respect qu'on lit dans cet inventaire les passages suivants :

« Avons trouvé en ung coffre bien ancien la cotte d'arme que soulloit pourteur messire Anguerran de Marigni, nostre fondateur, que Dieu absouille ; icelle cotte est de soye perse figurée, estant faicte à l'esguille sur le mestier, armoyée de ces armes devant et derrière, et sert ladicte cotte à parer le lieu où l'on met reposer le *corpus domini* sur le grand autel le jour et les octaves du Sainct Sacrement.

« Item avons trouvé une croche dedans ung estuite qui est de cuyr noir dont le batton de ladicte croche est de boys bien fin et subtil, taillé de plusieurs ymaiges ellevés de la vie et de la mort de Nostre Signeur, qui sont doretz d'or et d'azul depuis le bas jusques au hault, et le croizillon est d'argent doré d'or et d'azul où il y a dedans ung ymaige de telle qualité que donna feu de bonne mémoire Messire Jehan de Marigni, archevesque de Rouen et évesque de Beauvoys, qui sert le jour des Innocens à celluy qui est ellu évesque et non aultrement.

« Item avons trouvé ung mictre avec ces appartenances qui est de soye verte, imaginé de plusieurs imaiges, principalement de deux, l'un de sainct Pierre, qui a son mictre de perles de fil d'or de Cipre, et l'aultre de sainct Esloy, le tout est de l'ancienne fondation. »

Point n'est besoin de dire que ces deux derniers objets sont la crosse et la mitre léguées récemment au musée d'Evreux par M. l'abbé Jouen. Mais il faut noter, comme une particularité curieuse, que la fête des fous était célébrée à Ecouis et que les chanoines ne craignaient pas d'employer à ce profane usage la crosse du frère de leur fondateur.

M. Armand Bénet a déjà, par ses patientes recherches,

[1] P. 390-391.

Digitized by Google

révélé dans des occasions diverses bon nombre de faits nouveaux de l'histoire d'Evreux. Il a notamment poussé fort loin ses investigations sur Le Batelier d'Aviron, l'auteur du *Mémorial historique des évêques, ville et comté d'Evreux*, et sur sa famille. On n'a pas oublié à ce propos qu'en 1881, M. Léopold Delisle, alors président de la Société libre de l'Eure, signala l'existence à la Bibliothèque nationale de deux lettres écrites d'Evreux, en 1613 et 1617, à Dupuy et signées l'une et l'autre *Lebatelier*. Quel était le correspondant du célèbre érudit? M. Bénet, que la chose intriguait fort, a su le déterminer, et il a saisi cette occasion pour nous faire entrer plus avant avec lui dans l'intimité d'une famille trop oubliée d'avocats, de prêtres et de magistrats, gens de conscience et d'honneur, qui cultivaient les lettres et se distinguaient dans les recherches de l'histoire [1]. L'auteur du *Mémorial*, en effet, ne fut pas seul un savant. Son aïeul, Jacques Le Batelier, avocat aux bailliage et siège présidial d'Evreux, mort en 1623, le signataire des lettres à Dupuy, correspondait aussi avec Peiresc, avec Rigault; il avait, grâce à Dupuy, gagné la difficile estime de Saumaise, et, comme le fait remarquer M. Bénet, « ces relations sont la meilleure preuve de la place qu'il occupait, malgré l'isolement de la province, malgré le manque de livres, l'absence de concitoyens livrés aux mêmes études, malgré l'occupation impérieuse de ses *vacations*, de la place qu'il eût occupée si son activité intellectuelle avait trouvé, pour se développer, un milieu plus favorable, des circonstances, une époque plus propices ». On doit à ce Jacques Le Batelier une « Généalogie des six comtes d'Evreux issus des ducs de Normandie », qui a été découverte dans la collection Dupuy à la Bibliothèque nationale [2], et il est à peine besoin de rappeler que son père,

[1] *Un Savant ébroïcien au XVIIe siècle. Deux lettres de Jacques Le Batelier, sieur d'Aviron*, commentées par Armand Bénet. (*Bull. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XIV, pages 423-486.)

[2] M. Bénet l'a publiée en appendice de son travail, p. 480-486.

Digitized by Google

ou prins durant le désastre advenu aulx églises pour la malice du temps[1] ». C'est avec surprise et respect qu'on lit dans cet inventaire les passages suivants :

« Avons trouvé en ung coffre bien ancien la cotte d'arme que soulloit pourteur messire Anguerran de Marigni, nostre fondateur, que Dieu absouille ; icelle cotte est de soye perse figurée, estant faicte à l'esguille sur le mestier, armoyée de ces armes devant et derrière, et sert ladicte cotte à parer le lieu où l'on met reposer le *corpus domini* sur le grand autel le jour et les octaves du Sainct Sacrement.

« Item avons trouvé une croche dedans ung estuite qui est de cuyr noir dont le batton de ladicte croche est de boys bien fin et subtil, taillé de plusieurs ymaiges ellevés de la vie et de la mort de Nostre Signeur, qui sont doretz d'or et d'azul depuis le bas jusques au hault, et le croizillon est d'argent doré d'or et d'azul où il y a dedans ung ymaige de telle qualité que donna feu de bonne mémoire Messire Jehan de Marigni, archevesque de Rouen et évesque de Beauvoys, qui sert le jour des Innocens à celluy qui est ellu évesque et non aultrement.

« Item avons trouvé ung mictre avec ces appartenances qui est de soye verte, imaginé de plusieurs imaiges, principalement de deux, l'un de sainct Pierre, qui a son mictre de perles de fil d'or de Cipre, et l'aultre de sainct Esloy, le tout est de l'ancienne fondation. »

Point n'est besoin de dire que ces deux derniers objets sont la crosse et la mitre léguées récemment au musée d'Evreux par M. l'abbé Jouen. Mais il faut noter, comme une particularité curieuse, que la fête des fous était célébrée à Ecouis et que les chanoines ne craignaient pas d'employer à ce profane usage la crosse du frère de leur fondateur.

M. Armand Bénet a déjà, par ses patientes recherches

[1] P. 390-391.

Digitized by Google

révélé dans des occasions diverses bon nombre de faits nouveaux de l'histoire d'Evreux. Il a notamment poussé fort loin ses investigations sur Le Batelier d'Aviron, l'auteur du *Mémorial historique des évêques, ville et comté d'Evreux*, et sur sa famille. On n'a pas oublié à ce propos qu'en 1881, M. Léopold Delisle, alors président de la Société libre de l'Eure, signala l'existence à la Bibliothèque nationale de deux lettres écrites d'Evreux, en 1613 et 1617, à Dupuy et signées l'une et l'autre *Lebatelier*. Quel était le correspondant du célèbre érudit ? M. Bénet, que la chose intriguait fort, a su le déterminer, et il a saisi cette occasion pour nous faire entrer plus avant avec lui dans l'intimité d'une famille [illegible] oubliée d'avocats, de prêtres et de magistrats [illegible]

analogies frappantes de style et de fabrication. Il est, en outre, le premier qui ait étudié la châsse d'Evreux sous le rapport de la technique, et il conclut en proclamant qu'en France « la châsse de Saint-Taurin peut être sans aucune espèce d'exagération considérée comme un monument unique et sans rival ». L'examen ne saurait en être trop recommandé. Qu'on en juge plutôt : « Ainsi que l'exigeaient ses dimensions relativement considérables et la multiplicité des motifs d'ornementation que comportait le plan adopté, tous les procédés employés par les orfèvres du moyen âge ont concouru à sa décoration : le repoussé pour les bas-reliefs appliqués sur les minces feuilles d'argent doré ensuite, l'estampage pour les ornements répétés un grand nombre de fois sur quelques-unes de ces feuilles, la fonte avec retouches pour les parties pleines et en ronde-bosse, la gravure et la ciselure pour les ornements des fonds et pour les détails très nombreux et très minutieux des costumes. L'inscription qui court sur les bords, au-dessus du plateau, nous offre un exemple du procédé de remplissage des creux au moyen de pâtes colorées, origine de la niellure. L'art de l'émailleur apparaît dans les vingt-sept plaques en émail champlevé qui décorent le plateau inférieur, alternant avec ces autres plaques à filigranes qui furent particulièrement en faveur du VIIIe au XIIIe siècle. Enfin, bien que les pierres précieuses aient presque toutes été remplacées, il est facile de constater encore avec quelle habileté la sertissure de ces pierres était faite[1] ». Une excellente héliogravure, de dimensions malheureusement un peu trop réduites, accompagne l'article de M. Bourbon.

L'*Inventaire du Musée des Andelys* ouvre une série que la Société des Amis des Arts se propose de continuer. Tout le monde sait que le musée des Andelys, à côté de lithographies, de gravures et d'estampes d'un mérite inégal, possède un

[1] P. 16.

Digitized by Google

tableau original du Poussin, *Coriolan*, et trois grands panneaux en mauvais état de Jean Nicole, de Louviers.

II

Passons au dépouillement des revues et publications périodiques et signalons tout d'abord : dans le *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*[1], un rapport de M. de Barthélemy sur la destination à donner aux objets trouvés dans le cimetière franc découvert à Pont-Authou en novembre 1882[2] ; — dans le Bulletin de la section des sciences économiques et sociales du même comité[3], une note sur l'instruction publique à Louviers et dans les environs de cette ville pendant la Révolution, d'après le travail de M. Veuclin, relatif au même sujet[4] ; — dans *l'Ami des Monuments*[5], le compte rendu très bref d'une excursion faite par la Société des Amis des monuments rouennais à Pont-de-l'Arche, à Bon-Port et à Pont-Saint-Pierre le 8 juillet 1888[6] ; — et dans le *Bulletin monumental*[7], — outre

[1] *Année* 1888, p. 4-5.

[2] Ces objets sont placés aujourd'hui dans la salle du rez-de-chaussée de la bibliothèque publique de Pont-Audemer. On y a joint un plan indiquant l'endroit précis où étaient les tombes et la nomenclature des objets trouvés dans chacune d'elles. Ce renseignement nous a été fourni par notre confrère M. Charles Verger, ancien secrétaire de la section de Pont-Audemer.

[3] *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales.* — Année 1887. Imp. nat., 1888, p. 8-9.

[4] *Les petites écoles et la Révolution* (1789-1799) *dans les districts de Bernay et de Louviers.* Bernay, imp. Veuclin, 1885. In-8.

[5] *L'Ami des Monuments. Revue illustrée, organe du Comité des monuments français*, fondée et dirigée par Charles Normand. N° 8, t. II, 2e année, 1888. In-8.

[6] P. 224-227 (avec trois croquis représentant quelques-uns des plus élégants détails de l'église de Pont-de-l'Arche).

[7] 6e série, t. IVe (54e de la collection). Paris, H. Champion ; Caen, H. Delesques, 1888. In-8.

Digitized by Google

l'étude déjà connue et appréciée de M. l'abbé Bouillet sur les vitraux de Conches [1], dont nous ne nous occuperons pas cette année, parce qu'elle a été l'objet d'une seconde édition très augmentée qui porte la date de 1889, — un article de M. Léon Germain sur lequel nous devons quelques explications. Une curieuse plaque de foyer, fondue aux forges de Cousance en 1581 et aujourd'hui conservée au Musée historique lorrain de Nancy, en est le sujet [2]. Cette plaque nous intéresse parce qu'elle porte les armoiries mi-parties de Christophe de Bassompierre, seigneur d'Harouel et de Baudricourt, et de Louise Le Picart de Radeval, sa femme, fille de Georges Le Picart, seigneur de Radeval, près des Andelys, et de Louise de la Motte. Les Picart n'étaient pas de très grande maison, mais leur fortune ajoutait à leur noblesse, et l'on sait qu'ils s'étaient fait construire au Grand-Andely une somptueuse habitation qui pouvait rivaliser avec les plus beaux monuments civils de notre province. Malheureusement, les témoignages de la munificence et du goût des Picart de Radeval ne sont plus que des souvenirs : la Grande Maison n'existe plus... en France [3], et c'est seulement sur des débris que M. l'abbé Blanquart a pu restituer par la description et le dessin la riche chapelle funéraire qu'ils s'étaient ménagée vers la fin du XVIe siècle dans l'église Notre-Dame-d'Andely [4].

Les Bulletins de la Société des Antiquaires de Normandie

[1] *L'église Sainte-Foy de Conches (Eure) et ses vitraux*, p. 131-153 et 253-312, avec 11 pl. en héliographie, hors texte, 15 figures d'armoiries et une vignette dans le texte.

[2] *Plaque de foyer aux armes de Christophe de Bassompierre et de Louise de Radeval (forges de Cousance, 1581)*, p. 5-25. — Tirage à part : Caen, Henri Delesques, 1888, in-8, 25 p.

[3] On sait que les sculptures, achetées vers 1820 par lord Stuart de Rothsay, servirent à décorer un château alors en construction à Highcliff, près Christchurch (Hampshire).

[4] Le mémoire de M. l'abbé Blanquart, lu au Congrès archéologique de Caen en 1883 (séance du 19 juillet), n'a pas été imprimé.

Digitized by Google

pourraient être considérés comme une revue, si cette société n'avait la fâcheuse habitude, absolument préjudiciable à ses propres intérêts, de ne les livrer à ses membres que lorsque leur réunion forme un épais volume. Il nous faut cependant examiner à cet endroit le tome XIV, publié l'année dernière[1], parce que ce volume contient plusieurs articles qui nous intéressent vivement et surtout à des titres très divers. Je n'en veux pour premier exemple que le discours prononcé à la séance publique du 16 décembre 1886 par M. Chabouillet, directeur de la Société[2], dans laquelle il aborde des sujets multiples de numismatique, d'art héraldique, d'histoire et d'archéologie, sujets qu'il traite non d'une façon superficielle et provisoire, mais en les envisageant au contraire d'une manière aussi neuve qu'ingénieuse, avec l'érudition la plus sûre et la plus étendue. Vous vous souvenez, messieurs, du bruit que fit dans le monde savant, surtout dans le monde des numismates, la découverte faite en 1885, sur un point resté inconnu de la Normandie, d'un lot de trente pièces de monnaie, toutes inédites, frappées dans cette province à une époque reculée du moyen âge que l'on s'accorde à placer à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe. « Il ne s'agissait pas, dit M. Chabouillet, de simples variétés, mais de pièces d'un type jusque-là inconnu et qui semblaient promettre des lumières nouvelles à l'histoire économique, et peut-être même politique, de l'une des plus importantes régions de notre pays. » Malgré l'espèce d'énigme que posait l'examen de ces monnaies, malgré l'obscurité du lieu de leur découverte, personne parmi les plus rigoureux ne songea à en contester l'authenticité, et, en fin de compte, la totalité de la trouvaille entra au Cabinet de France. Mais un caractère impénétrable rendait uniques dans les annales numismatiques les pièces découvertes : comment en déterminer la raison ?

[1] *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XIV : années 1886 et 1887. — Caen, Delesques, 1888. In-8, 558 p.

[2] *Bull.*, p. 177-305.

Digitized by Google

comment expliquer « pourquoi le nom des monétaires venait inopinément remplacer sur les monnaies de la Normandie le nom du duc et celui de la localité où elles avaient été frappées » ? M. Chabouillet s'efforce de résoudre ce très curieux problème, et, si les raisons qu'il expose ne peuvent prétendre à une absolue certitude, il faut avouer qu'elles paraissent très probantes.

Les monnaies dont nous parlons peuvent avoir été frappées dans le territoire du département de l'Eure, elles peuvent l'avoir été sur un autre point de la Normandie : rien ne renseigne à ce sujet. Peut-être ai-je eu tort de les mentionner ici ; mais la dissertation de M. Chabouillet est des plus instructives et se recommande par une foule de qualités, dont les moindres sont une clarté et une conscience rares, et que nous retrouvons toutes d'ailleurs dans la partie de son discours où, à propos de deux belles statues funéraires conservées au musée de Bayeux, il trouve le moyen de faire comme un cours abrégé d'art héraldique et d'entreprendre une étude complète et, je crois, définitive sur le tombeau de Marie Maignart de Bernières, femme d'Alphonse Jubert, sieur d'Harquency, président à la cour des Aides de Normandie, morte en 1610, qui constitue encore l'une des principales curiosités de l'église Notre-Dame de Vernon. L'exactitude la plus scrupuleuse règne dans cette monographie, qui, tout en n'étant qu'une note annexe du discours, ne comprend pas moins de vingt-cinq pages d'un texte fort serré. La façon seule dont sont rapportées les inscriptions prouve beaucoup en faveur de l'auteur, compliment, je l'affirme, moins banal qu'il n'en a l'air. Maintenant, dans son louable désir d'éclaircir toutes les questions, de résoudre tous les problèmes, M. Chabouillet est-il autorisé à croire que l'auteur du mausolée fut Pierre Jubert, sculpteur qui habitait Vernon au commencement du XVIIe siècle ; bien plus, que ce Jubert était de la famille même dans laquelle, par son mariage, était entrée Marie Maignart ? Ce sont là de pures hypothèses,

Digitized by Google

auxquelles il est permis de résister un peu. Mieux vaut, croyons-nous, au lieu de discuter une opinion mal justifiée, lire les quelques pages suivantes qui sont pleines d'intéressants détails sur les Maignart et les Jubert, non pas tous inédits, mais assurément fort peu connus.

Pages 375 à 408 du même volume, M. Armand Bénet, archiviste du Calvados, publie le texte d'un curieux inventaire du trésor de la collégiale d'Ecouis, dressé en 1565 à la demande de Philippe de Roncherolles, seigneur d'Ecouis, baron de Heuqueville et de Pont-Saint-Pierre [1]. Il le fait précéder d'une courte introduction, accompagnée elle-même du texte ou de l'analyse de plusieurs pièces inédites tirées surtout du cartulaire d'Enguerrand de Marigny à la Bibliothèque nationale, et des plus intéressantes pour l'histoire de la collégiale, si bien qu'il sera désormais impossible d'écrire la monographie de l'église ou du bourg sans consulter l'article de M. Bénet. Quant au document principal, il fait partie des archives du département de l'Eure [2] et contient l'énumération de « toux et chascuns les biens meubles appartenantz au trésor et fabricque d'icelle église, comme ornemens, chappes, chazubles, tunicques, damactiques, paremens d'autel, carreaulx, tappis, cortines, rideaux, aulbes, emictz, doubliers, nappes des aultelz, servietes, crevechief et aultres extencilles de linge servant à ladicte église, comme aussi les étuictz guarnys de corporaulx, chascuns en son endroict, avec les chandelliers, lutherins d'érain, encenciers, choppines et choppinettes d'estain et aultres vaisseaulx; et oultre..... inventayre des libvres de ladicte église [3]....., le tout faict pour sçavoir ce qui est bon et maulvais, uzé et non uzé, perdu

[1] *Documents pour servir à l'histoire de l'art en Normandie. Inventaire du trésor de la collégiale d'Ecouis (Eure) en* 1565. (Tirage à part : Caen, H. Delesques, 1888. In-8, 36 p.)

[2] G. 240.

[3] Malheureusement cette partie de l'inventaire n'existe plus.

Digitized by Google

ou prins durant le désastre advenu aulx églises pour la malice du temps[1] ». C'est avec surprise et respect qu'on lit dans cet inventaire les passages suivants :

« Avons trouvé en ung coffre bien ancien la cotte d'arme que soulloit pourteur messire Anguerran de Marigni, nostre fondateur, que Dieu absouille ; icelle cotte est de soye perse figurée, estant faicte à l'esguille sur le mestier, armoyée de ces armes devant et derrière, et sert ladicte cotte à parer le lieu où l'on met reposer le *corpus domini* sur le grand autel le jour et les octaves du Sainct Sacrement.

« Item avons trouvé une croche dedans ung estuite qui est de cuyr noir dont le batton de ladicte croche est de boys bien fin et subtil, taillé de plusieurs ymaiges ellevés de la vie et de la mort de Nostre Signeur, qui sont doretz d'or et d'azul depuis le bas jusques au hault, et le croizillon est d'argent doré d'or et d'azul où il y a dedans ung ymaige de telle qualité que donna feu de bonne mémoire Messire Jehan de Marigni, archevesque de Rouen et évesque de Beauvoys, qui sert le jour des Innocens à celluy qui est ellu évesque et non aultrement.

« Item avons trouvé ung mictre avec ces appartenances qui est de soye verte, imaginé de plusieurs imaiges, principalement de deux, l'un de sainct Pierre, qui a son mictre de perles de fil d'or de Cipre, et l'aultre de sainct Esloy, le tout est de l'ancienne fondation. »

Point n'est besoin de dire que ces deux derniers objets sont la crosse et la mitre léguées récemment au musée d'Evreux par M. l'abbé Jouen. Mais il faut noter, comme une particularité curieuse, que la fête des fous était célébrée à Ecouis et que les chanoines ne craignaient pas d'employer à ce profane usage la crosse du frère de leur fondateur.

M. Armand Bénet a déjà, par ses patientes recherches,

[1] P. 390-391.

Digitized by Google

révélé dans des occasions diverses bon nombre de faits nouveaux de l'histoire d'Evreux. Il a notamment poussé fort loin ses investigations sur Le Batelier d'Aviron, l'auteur du *Mémorial historique des évêques, ville et comté d'Evreux*, et sur sa famille. On n'a pas oublié à ce propos qu'en 1881, M. Léopold Delisle, alors président de la Société libre de l'Eure, signala l'existence à la Bibliothèque nationale de deux lettres écrites d'Evreux, en 1613 et 1617, à Dupuy et signées l'une et l'autre *Lebatelier*. Quel était le correspondant du célèbre érudit? M. Bénet, que la chose intriguait fort, a su le déterminer, et il a saisi cette occasion pour nous faire entrer plus avant avec lui dans l'intimité d'une famille trop oubliée d'avocats, de prêtres et de magistrats, gens de conscience et d'honneur, qui cultivaient les lettres et se distinguaient dans les recherches de l'histoire [1]. L'auteur du *Mémorial*, en effet, ne fut pas seul un savant. Son aïeul, Jacques Le Batelier, avocat aux bailliage et siège présidial d'Evreux, mort en 1623, le signataire des lettres à Dupuy, correspondait aussi avec Peiresc, avec Rigault; il avait, grâce à Dupuy, gagné la difficile estime de Saumaise, et, comme le fait remarquer M. Bénet, « ces relations sont la meilleure preuve de la place qu'il occupait, malgré l'isolement de la province, malgré le manque de livres, l'absence de concitoyens livrés aux mêmes études, malgré l'occupation impérieuse de ses *vacations*, de la place qu'il eût occupée si son activité intellectuelle avait trouvé, pour se développer, un milieu plus favorable, des circonstances, une époque plus propices ». On doit à ce Jacques Le Batelier une « Généalogie des six comtes d'Evreux issus des ducs de Normandie », qui a été découverte dans la collection Dupuy à la Bibliothèque nationale [2], et il est à peine besoin de rappeler que son père,

[1] *Un Savant ébroïcien au XVIIe siècle. Deux lettres de Jacques Le Batelier, sieur d'Aviron*, commentées par Armand Bénet. (*Bull. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XIV, pages 423-486.)

[2] M. Bénet l'a publiée en appendice de son travail, p. 480-486.

Digitized by Google

qui s'appelait également Jacques et avait été comme lui avocat aux sièges royaux d'Evreux, fut le premier commentateur de la coutume de Normandie [1].

On ne fait plus de fouilles dans le département de l'Eure. Les beaux jours du Vieil-Evreux et de Berthouville sont passés. Lorsque, de temps en temps, la terre laisse échapper ou deviner quelques-unes des richesses qu'elle recèle, c'est tout juste si la chose excite quelque curiosité : parfois néanmoins on se décide à creuser aux alentours quelques mètres carrés de terrain, et c'est généralement tout. Nous nous plaindrions moins si, tout minime soit-il, le résultat de ces recherches était connu, s'il était consigné dans le recueil de la Société libre de l'Eure ou dans une revue quelconque. Mais nous n'avons pas de bulletin et l'on n'admet dans notre recueil que des morceaux d'une certaine importance. De la sorte, pour exiger trop, nous n'avons rien, et les quelques lignes courtes et précises qui seraient nécessaires vont aux journaux où personne ne les lit et où le souvenir s'en perd avec trop de facilité [2]. Le hasard seul fait donc aujourd'hui les choses en matière de découvertes : heureux encore quand il se trouve quelqu'un pour compléter son œuvre. Ainsi a fait M. A. de Ville-d'Avray en recueillant d'abord, en étudiant ensuite le *dolium* découvert à Flacq, près d'Aizier, en 1882 [3]. On sait que les Romains appelaient de ce nom de grands vases en terre cuite qui servaient aux usages domestiques,

[1] M. Bénet a retrouvé dans les minutes du tabellionnage d'Evreux un traité passé par Jacques Ier Le Batelier avec Raphaël du Petit-Val, libraire et imprimeur du Roi à Rouen, le 27 septembre 1598, pour les futures éditions de son livre. Le texte en est donné en note, p. 460.

[2] Notre confrère M. Fournier a donné un excellent exemple en dressant, pour deux cantons de notre département, le canton de Thiberville et le canton d'Etrépagny, le bilan des trouvailles archéologiques faites depuis un certain nombre d'années. Le premier de ces mémoires a été lu à la Section de Bernay le 1er juillet 1888 et le second a été communiqué cette année au Congrès archéologique d'Evreux, dans la séance du 4 juillet 1889.

[3] *Notice sur la découverte d'un dolium à Flacq.* (*Bull. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XIV, p. 409-422.)

Digitized by Google

principalement à renfermer des liquides tels que le vin et l'huile, et qu'ils employaient quelquefois aussi comme enveloppe préservatrice, lors du dépôt dans la terre des urnes contenant les cendres des morts. Celui mis au jour à Flacq était surtout intéressant par le grand nombre d'objets qu'il recélait. Le plus souvent, on rencontre là une urne en verre et un vase contenant quelques menus objets. Il y avait, en outre, à Flacq, une très grande quantité de boutons ou *tali* en os (M. de Ville-d'Avray en a compté 581), des boutons en bronze, des boucles, des strigiles, une tête de vis d'un tour, une pointe de tour, des fibules, des bagues, des outils et poinçons en fer, une tablette en marbre, des perles de pâte de verre, surtout une petite boîte ronde en bronze, avec un quadrige en relief sur le couvercle, et un coffret en bois avec charnière en bronze, serrure en fer et clef en bronze. N'oublions pas de mentionner, en outre, deux moyens bronzes et un grand bronze aux effigies des empereurs Vespasien, Nerva et Hadrien, qui permettent de dater la sépulture de la fin du IIe siècle. M. de Ville-d'Avray pense que ce mobilier funéraire appartenait à la tombe d'une marchande mercière de l'époque, ou tout au moins d'une modeste fabricante de boutons. Trois planches représentant les objets trouvés sont annexées à son mémoire.

Enfin, pour épuiser le Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, le rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1886[1], présenté par le secrétaire, M. Eugène de Beaurepaire, avec la justesse, l'autorité et l'agrément qu'on lui connaît, contient quelques lignes [2] destinées à rappeler le souvenir d'un savant, homme d'étude et homme d'action, auquel notre département doit encore une notice nécrologique, l'abbé Lebeurier[3].

[1] *Bulletin*, t. XIV, p. 306-330.

[2] P. 318-319.

[3] M. Joseph Mallat a publié, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* (t. XV, 3e livr., mai-juin 1888), un article

Digitized by Google

Une autre publication, régulièrement périodique, celle-là, l'Annuaire utile et estimé que fait paraître l'Association normande, se recommandait spécialement à nous en 1888[1] par deux notices biographiques signées de votre rapporteur, consacrées l'une[2] à M. le comte Frédéric de Lagrange, ancien député du Gers, conseiller général du canton de Gisors et président en 1856 de la Société libre d'agriculture de l'Eure, et l'autre[3] à M. Edouard Davillier, manufacturier à Gisors[4].

M. Armand Bénet a naguère mis au jour d'intéressants documents concernant les passages du roi Charles VIII à Evreux[5] : il vient de leur en ajouter un autre, publié l'année

de deux pages et demi, intitulé : *Raoul du Fou, évêque de Périgueux.* Nous devons à la complaisance de M. le marquis de Fayolle de savoir que cet article ne contient rien d'inédit sur Raoul du Fou, qui fut, comme on sait, évêque d'Evreux dans les dernières années du xve siècle. C'est l'analyse des trois brochures suivantes de Mgr Barbier de Montault : 1° *Le grand sceau de Raoul du Fou, 35e abbé de Thierry* (Reims, s. d.); — 2° *Le Prieuré d'Availles* (Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1887, n° 1). Raoul du Fou fut abbé de Noaillé, de Valence et d'Availles. A Evreux, cet évêque est connu surtout pour avoir fait élever le palais épiscopal, mais il laissa aussi en Poitou comme bâtisseur des traces nombreuses de son passage. A Noaillé, il reconstruisit le logis abbatial ; à Valence, il répara la nef de l'église ; à Availles, il releva le prieuré et orna la priorale d'un portail délicatement sculpté. En même temps, il construisait à Poitiers un hôtel, aujourd'hui détruit, qui portait le nom d'Hôtel d'Evreux. — 3° *Le Missel pontifical de Raoul du Fou* (extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*). Description du missel que fit faire Raoul du Fou pour son abbaye de Noaillé, comme il en fit faire un pour la cathédrale d'Evreux.

M. Mallat avait publié déjà, dans le *Bulletin de la Société du Périgord* deux articles sur Raoul du Fou (année 1882, t. IX, 1re et 5e livr.), mais, à part quelques renseignements inédits, dont le plus important est celui qui nous apprend que Raoul du Fou, étant encore évêque de Périgueux, fut rapporteur dans le procès de canonisation de l'évêque de Bordeaux Pey-Berland, on ne trouve dans ces articles rien qui ne soit connu par Lebrasseur ou Lebeurier et surtout par le travail de M. Gustave Prevost sur l'évêché d'Evreux.

[1] *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, publié par l'Association normande. 53e année, 1888. In-8.

[2] P. 312-322.

[3] P. 336-343.

[4] Ces deux biographies ont été tirées à part et forment deux brochures de 14 et 12 p., imprimées par H. Delesques, à Caen.

[5] *Charles VIII à Evreux* (1485). *Documents tirés des archives communales.* Rouen, imp. E. Cagniard, 1883. In-8.

Digitized by Google

dernière dans le *Bulletin de la société de l'histoire de Normandie*[1]. C'est le mandement de paiement au profit de Jehan Naudet, menuisier, et de Gabriel Le Fèvre, peintre, des dépenses faites par eux à l'occasion de l'entrée du monarque dans la ville d'Evreux. Cette pièce porte la date du 26 mars 1485 (n. s.).

La *Semaine religieuse du diosèse d'Evreux*, on s'en souvient, nous avait fourni l'année dernière plusieurs articles très dignes d'être remarqués. Déjà, nous nous félicitions de voir la revue diocésaine entrer de nouveau et avec un plein succès dans une voie qu'elle paraissait avoir abandonnée depuis quelque temps. Notre joie a été de peu de durée. Deux courtes notes relatives l'une et l'autre au célèbre onguent de l'abbaye du Bec[2], voilà tout ce que nous avons à signaler aujourd'hui. Espérons et attendons[3].

III

S'il m'est permis, messieurs, de continuer pendant quelques années encore la série de rapports que j'ai inaugurée l'année dernière et dont votre bienveillance a consacré le succès et l'utilité, il ne me sera pas souvent donné de vous présenter un ouvrage local aussi important et aussi remarquable, par le fond comme par la forme, que le beau livre dans lequel

[1] P. 43-44.

[2] 9e année, n° du 21 janvier 1889, p. 916-919 : *Onguent de l'abbaye du Bec.* (Lettre de Joseph-Antoine-Toussaint Dinouard, rédacteur du *Journal ecclésiastique* et médecin, sur l'onguent du Bec, publiée dans le *Journal ecclésiastique* du mois de septembre 1766.) — Id., 4 février 1889, p. 948 : *Composition de l'onguent du Bec*, par M. l'abbé Porée.

[3] *L'Almanach annuaire de l'Eure* pour 1889 (Evreux, Ch. Hérissey, imp., in-18) contient un article de M. Alphonse Chassant, intitulé : *L'armurier du duc de Bouillon* (1696), p. 109-110.

Digitized by Google

M. Charles Molle, ancien vice-président du tribunal civil d'Evreux, membre du conseil héraldique de France, a fait revivre l'antique famille ébroïcienne et normande des Le Doulx[1]. Aussi aurais-je été heureux de pouvoir suivre, avec M. Molle, les destinées diverses des membres de cette famille, tour à tour lieutenants généraux des vicomtes d'Evreux, présidents au siège présidial de la même ville, conseillers au Parlement, conseillers d'Etat, grands dignitaires dans l'ordre ecclésiastique, comme Jacques Le Doulx de Melleville, sieur d'Outrebois, haut doyen de la cathédrale d'Évreux, fondateur du grand séminaire, dont le portrait fut gravé par Lenfant en 1662[2]; de pénétrer avec lui dans leur intérieur; d'inventorier avec les notaires royaux les meubles, la bibliothèque, les armes, les toilettes des dames, leurs bijoux; de voir ce qu'étaient, en 1725, dans les demeures de la riche bourgeoisie, le mobilier de la cuisine, de la « salle de compagnie », du cabinet de Monsieur, l'importante garde-robe de Madame, la vaisselle, les chevaux, les voitures et les harnais; de faire ressortir surtout, en dépit d'une narration peut-être un peu froide et sèche, le mérite de l'auteur, son exactitude et la valeur de son travail. Mais rien de tout cela n'est plus à faire : M. Gustave Prevost s'en est chargé, et l'étude qu'il a donnée de l'ouvrage de M. Molle, avec la double compétence d'un érudit et d'un homme pour qui l'histoire locale n'a pas de secrets, est trop complète et trop sûre pour qu'il soit nécessaire de le reprendre aujourd'hui[3]. Pour ce qui nous concerne, nous ne pouvons que reprocher doucement à notre confrère de nous avoir dérobé, sans le pré-

[1] *Notice généalogique sur la famille Le Doulx de Melleville*, d'après des documents tirés du chartrier de Melleville, par Charles Molle. Evreux, imp. de Ch. Hérissey, 1888. In-4, 278 p. (Il n'a été tiré de cet ouvrage que 60 exemplaires sur papier de Hollande, non mis dans le commerce.)

[2] M. Molle a reproduit ce portrait au frontispice de son livre.

[3] Le compte rendu de M. Prevost a été lu par lui à l'Assemblée générale de la Société libre d'agriculture de l'Eure tenue le 31 mars 1889, sous la présidence de M. Join-Lambert.

Digitized by Google

voir, un véritable plaisir et d'avoir privé notre revue d'un de ses plus intéressants chapitres [1].

A part cette belle monographie, peu de publications nouvelles dans l'arrondissement d'Evreux. Des localités importantes de cette région, Nonancourt, Breteuil et Pacy, pour ne citer que celles-là, sont encore à réclamer un historien. Verneuil elle-même n'a pas jusqu'ici trouvé d'annaliste digne de son passé essentiellement historique. Les *Recherches* que M. Vaugeois publia en 1835, les *Notices* de MM. Guilmeth et Bénard, publiées en 1849 et 1856, sont des résumés insuffisants, où seuls les faits saillants sont relatés. L'*Histoire de la*

[1] Outre la généalogie de la famille Le Doulx, ligne directe, on trouve encore dans l'ouvrage de M. Molle :

P. 99-114 : *Histoire de la terre de Melleville.*

P. 115-170 : « Fondations faites par les membres de la famille Le Doulx de Melleville dans divers établissements et églises d'Evreux, Paris, Tours et autres lieux ; — Fondation du Grand Séminaire d'Evreux ». — (P. 128-131 : fondation du Séminaire d'Evreux, par Jacques Le Doulx de Melleville, haut-doyen de la cathédrale d'Evreux [9 janvier 1668] ; — p. 131-133 : réalisation de la donation, devant Etienne Leroy, notaire à Evreux [10 janvier 1668].)

P. 171-186 : *Lignes collatérales. Généalogies.*

P. 187-207 : *Famille Le Tellier d'Orvilliers. Généalogie.* (P. 192-207 testament de Galliot-Louis Aubert, marquis de Tourny, maréchal de camp, décédé à Paris le 29 octobre 1787, fils du célèbre intendant de Guyenne [26 septembre 1786].)

P. 209-258 : *Liste des pièces justificatives relatives aux généalogies.*

P. 259-264 : Additions.

Voici quelques rectifications à faire à l'ouvrage, qui nous ont été indiquées par M. Molle :

P. 11. — A la note : p. 356 au lieu de 256.

P. 53. — 3e du nom, au lieu de 2e du nom.

P. 64. — Ajouter : Antoine-Joseph Le Doulx, baron de Melleville, est décédé le 19 mai 1726, sans s'être marié.

P. 89. — Le 28 novembre, au lieu du 26.

P. 93. — Est né : (ajouter : Jean Le Doulx, contrôleur des actes, qui a épousé Marie de l'Angle. Ils ont eu :) continuer : *François*, etc.

P. 95. — 2e ligne. Ajouter : il était commissaire provincial d'artillerie.
— 5e ligne. Ajouter : il a servi dans les mousquetaires ; et supprimer l'alinéa suivant.
— 14e ligne, — Luce Vicaire, au lieu de Luce Vilain.
Dernière ligne. Lire : Il a été nommé, le 14 janvier 1748, commissaire ordinaire de l'artillerie ; le 15 octobre 1765, etc.

P. 218. — 21 may, au lieu de 12 mars.

Digitized by Google

ville de Verneuil [1], par M. Camille Le Chat, mise au jour tout récemment, est loin, malgré son titre, d'être un ouvrage définitif. Et cependant, l'histoire militaire de la ville, ses diverses institutions, ses nombreuses églises, ses couvents, ses maisons historiques pourraient, croyons-nous, facilement fournir la matière de deux volumes comme ceux que MM. Brossard de Ruville et Meyer ont consacrés respectivement aux Andelys et à Vernon. En outre, l'opuscule de M. Le Chat n'est, sous beaucoup de rapports, qu'une réédition des brochures indiquées. L'auteur s'est trop hâté de faire paraître le fruit de ses recherches : il aurait dû attendre que des lectures et des investigations nouvelles aient mûri son expérience et lui aient permis d'augmenter la partie inédite de son travail. On lui pardonnera assez facilement, il est vrai, d'avoir attribué à des artistes italiens la construction de la tour de la Madeleine : il suffit de jeter les yeux sur le monument pour savoir à quoi s'en tenir sur ce point ; mais le vieux donjon dit la Tour Grise, auquel on vient d'infliger un si ridicule travestissement, ne saurait plus passer pour avoir fait partie des constructions militaires de Henri Ier : M. de Dion et M. de Caumont ont maintes fois répété que la Tour Grise était due à Philippe-Auguste, comme les donjons de Dourdan, de Rouen, de Lillebonne et le second donjon de Gisors.

L'arrondissement d'Evreux n'a pas, du reste, été l'année dernière aussi déshérité qu'on pourrait le croire au point de vue scientifique. Le Congrès de l'Association normande à Conches fut une bonne fortune pour toute la région. Tout n'a-t-il pas favorisé cette réunion, à laquelle assistaient beaucoup de membres de la Société d'agriculture de l'Eure ? Les séances n'ont-elles pas été bien remplies et les communications fort intéressantes ? Pour me borner au domaine de l'his-

[1] *Histoire de la ville de Verneuil depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, par Camille Le Chat. — Verneuil, imp.-libr. Aubert-Chasle, 1888. In-8, 139 p.

Digitized by Google

toire et de l'archéologie, il me suffira de citer celles de M. Boivin-Champeaux sur la Charité de la Couture de Bernay; de M. l'abbé Porée sur un établissement romain dans le Grand Parc de Conches, sur la restauration de l'église de Conches, sur René de Longueil, dit le président de Maisons; de M. Delacroix sur le château de Fourneaux à Faverolles-la-Campagne; de M. Veuclin sur les charités de l'ancien doyenné de Conches. Les monuments de la ville de Conches, les églises de Ferrières-Haut-Clocher, de Claville et de la Bonneville, le château de Glisolles et ses richesses artistiques furent l'objet de visites attentives. Une fort intéressante exposition rétrospective avait été organisée par la municipalité de Conches à l'occasion du Congrès, et nous n'aurions ici que des éloges à donner si le catalogue [1] n'avait été défectueux sous plus d'un rapport. Enfin, personne ne peut avoir oublié la cérémonie, couronnée elle aussi d'un plein succès, de l'inauguration à Ajou d'une plaque commémorative de la naissance du chimiste Bréant. C'est vous, Messieurs, qui avez pris l'initiative de cet acte de justice et de reconnaissance, et c'est à vous qu'en revient tout l'honneur. L'Association normande avait voulu retarder son départ afin de se joindre à vous et de montrer combien est toujours vive la sympathie qu'elle vous garde depuis longtemps et à laquelle vous répondez par les sentiments de la plus reconnaissante estime. La plupart des communications faites à ces diverses occasions, le discours prononcé par M. le duc de Broglie à Ajou, ont été imprimés dans l'*Annuaire normand* de cette année et nous les passerons en revue dans notre prochain rapport.

A l'arrondissement des Andelys se rattachent directement ou indirectement, outre une histoire de Vascœuil dont nous parlerons plus loin, trois publications, dont deux sont des

[1] *Exposition artistique à Conches du* 14 *au* 30 *septembre* 1888. *Catalogue.* Conches, imp. F. Leveau, 1888. In-8, 24 p.

Digitized by Google

extraits des *Mémoires de la Société historique de Pontoise et du Vexin* [1]. La première de celles-ci est un travail de M. Gustave Dumoutier, intitulé : *Le Vexin avant les Vélocasses. Etudes et découvertes d'archéologie préhistorique* [2] : elle n'intéresse guère le Vexin normand, et nous la mentionnons ici seulement pour que l'on n'y cherche que ce que l'on doit y trouver, c'est-à-dire le résultat des fouilles entreprises par l'auteur dans les territoires de la rive gauche de l'Epte. La seconde [3], due à M. l'abbé F. Blanquart, curé de la Saussaye, nous apprend que le chœur de l'église de Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise) fut élevé, entre 1500 et 1517, par Guillaume Le Maître, l'un des trois « maistres massons », comme on disait alors, qui venaient de bâtir les trois petites chapelles absidales qui terminent à l'est l'église de Gisors. Inutile de faire remarquer qu'il s'agit d'un véritable architecte.

La troisième publication a un sujet en apparence étranger à nos préoccupations. Les *Notes sur mon village*, titre modeste sous lequel M. Auguste Rey publie depuis quelques années l'histoire complète de la commune dont il est le maire, Saint-Prix, près Montmorency, ne semblent pas à première vue, devoir rentrer dans notre cadre; mais ouvrons néanmoins le dernier fascicule, consacré au fief de Maubuisson et au château de la Terrasse [4], et nous y verrons bientôt que le dernier domaine fut possédé au milieu du XVIIe siècle par ce fameux partisan François Lempereur, receveur des tailles de l'élection de Gisors et Pontoise pendant trente-cinq ans, personnage fort considéré et surtout fort craint, qui sut amonceler sur sa tête les colères de bien des pauvres gens du Vexin et de la vallée de Montmorency et qui, après avoir poursuiv[i]

[1] T. XI. Pontoise, imp. Amédée Pâris, 1888. In-8.

[2] Pontoise, imp. Amédée Pâris, 1888. In-8, 20 p.

[3] *Un maître de l'œuvre de l'église de Magny-en-Vexin* (1500-1517). In-8, s. l. n. d., 4 p.

[4] *Notes sur mon village. Le fief de Maubuisson et le château de la Terrasse à Saint-Prix.* Paris, H. Champion, 1888, In-8. 92 p.

Digitized by Google

l'espace de vingt ans ses exactions et ses rapines, finit par être traduit devant une chambre de justice spécialement réunie. Le procès dura longtemps : tout le monde s'en occupa : une première sentence fut réformée et, ainsi que le disait plaisamment le chancelier Séguier, on put voir une fois de plus que « les comédies finissent par des mariages et les chambres de justice par la clémence ». Le second arrêt fut, en effet, beaucoup plus indulgent que le premier : seul le sergent Nainville, inculpé en même temps que le receveur, subit la peine des galères.

Une *Petite biographie de Dupont de l'Eure*, signée E. L.[1], avec deux gravures représentant la belle statue de M. Emile Décorchemont qui se morfond sur l'immense place du Neubourg, voilà tout le bilan littéraire de l'arrondissement de Louviers en 1888.

L'arrondissement de Pont-Audemer, un peu mieux favorisé, n'a pas à craindre toutefois qu'on lui reproche une trop grande production intellectuelle. MM. Pierre Le Verdier et P. Duchemin en font tous les frais.

C'est une curieuse histoire que celle dont M. Le Verdier nous retrace les épisodes successifs dans une élégante brochure intitulée : *Un procès séculaire. La seigneurie et vicomté de Pont-Audemer*[2]. Au fond de ce procès, on trouve l'Etat disputant aux représentants actuels des marquis d'Annebaut la possession de la vicomté de Pont-Authou et de Pont-Audemer, acquise du roi en 1550 par Madeleine d'Annebaut, fille de l'amiral d'Annebaut, de la prévôté de Montfort-sur-Risle, aliénée en 1541 par le roi, et de terres vaines et vagues fieffées par le roi, vers 1581, à Jeanne de Segrestain, femme de Nicolas Martel de Bacqueville. Ces différentes aliénations n'auraient été, bien que le contraire semble résulter des

[1] Neubourg, imp. de Ch. Branchard. In-8, s. d. (1888), 15 p.

[2] Rouen, imp. de Espérance Cagniard, 1888. In-8, 67 p.

Digitized by Google

termes de divers actes analysés ou publiés par M. Le Verdier, que des engagements purs et simples, avec faculté tacite de rachat perpétuel, système avantageux que nos rois mirent trop souvent en usage pour se procurer de l'argent : telle était la prétention soutenue par l'Etat. Le débat, commencé dès 1629, fut rouvert définitivement en 1766, et s'est clos le 30 mars 1885 par un arrêt de la cour d'appel de Rouen donnant gain de cause à l'Etat. M. Le Verdier joint à son récit de fort instructifs commentaires sur les expressions juridiques ou administratives qui se rencontrent sous sa plume, et il publie en entier les lettres-patentes d'avril 1550 accordées par Henri II à Madeleine d'Annebaut. Il donne en terminant un conseil très pratique, trop justifié par les infortunes judiciaires des propriétaires dépossédés : fuir autant que possible le redoutable honneur d'avoir l'Etat pour adversaire.

Il est plus difficile qu'on ne pense d'écrire l'histoire d'une commune rurale. Tout d'abord, la réunion des documents, éparpillés un peu partout, dans les archives publiques, dans les chartriers des châteaux, dans les généalogies nobiliaires, dans les minutes des notaires, les actes de l'état civil, les comptes et les délibérations des fabriques et des municipalités, exige une longue patience et beaucoup de loisirs. Mais leur mise en œuvre est chose moins aisée encore, et si, depuis quelques années surtout, on a publié un grand nombre de monographies de ce genre, combien en a-t-on publié de satisfaisantes? Les uns puisent dans les auteurs de seconde ou de troisième main des notions courantes, y ajoutent une ou deux vieilles légendes du cru, quelques renseignements trouvés dans les papiers moisis de la mairie, que l'on s'est bien gardé de dépouiller systématiquement, et réunissent tout cela tant bien que mal pour en faire à grand'peine une brochure d'une vingtaine de pages qu'ils intitulent hardiment *Histoire de...*; d'autres, moins pressés, poursuivent plus loin leurs investigations, amassent avec un zèle infatigable

Digitized by Google

une foule de notes et de renseignements, où tout se mélange, le bon et le mauvais, le vrai et le faux, et devant cet entassement de matériaux perdent trop souvent la juste notion des choses et en arrivent à composer avec leurs richesses un ouvrage dépourvu de méthode et de clarté, où l'abondance des détails déroute et fatigue le lecteur. M. l'abbé Lebeurier avait donné autrefois d'excellents modèles de monographies communales, dont le plan, simple et précis, permettait de satisfaire à toutes les exigences; mais chacun préfère agir à sa guise et, en général, la sobriété et la mesure sont qualités rares chez les historiens de nos communes.

Depuis quelques années, M. Duchemin a fait paraître, parfois seul, parfois en collaboration avec M. Saint-Denis, des notices historiques sur plusieurs villages du département de l'Eure. Nous ne voulons les ranger *a priori* ni dans l'une ni dans l'autre des catégories que nous avons indiquées. Et pourtant, la notice sur le Chamblac[1], par exemple, rentrerait assez bien peut-être dans la première, tandis que la notice sur Hauville[2] pourrait, aux yeux des esprits difficiles, passer pour le type de la seconde. M. Duchemin a publié l'année dernière deux nouveaux ouvrages de ce genre, une *Histoire de Bourgtheroulde et de sa collégiale*[3], une *Notice historique sur Vascœuil et le prieuré de l'Ile-Dieu*[4]. Si le premier semble rédigé avec soin et révèle quelques recherches, le second paraît bien insuffisant ; l'abbaye[5] de

[1] *Notices historiques et statistiques sur les communes de l'arrondissement de Bernay : I. Le Chamblac*, par H. Saint-Denis et P. Duchemin. Elbeuf, imp. Saint-Denis et Duruflé, 1885. In-12, 28 p.

[2] *Notices historiques et statistiques sur les communes de l'arrondissement de Pont-Audemer : I. Hauville*, par H. Saint-Denis et P. Duchemin. Elbeuf, imprimerie Saint-Denis et Duruflé, 1885. In-12, 263 p.

[3] *Histoire de Bourgtheroulde et de sa collégiale*, publiée sous le patronage de la municipalité de cette commune, par P. Duchemin. Pont-Audemer, imp. admin., 1888. In-8, 267 p.

[4] Gisors, imp. typ. de l'*Echo républicain*, 1888. In-18, 158 p.

[5] L'Ile-Dieu était, en effet, une abbaye, et rien ne justifie le titre de prieuré que lui donne M. Duchemin.

Digitized by Google

l'Ile-Dieu méritait autre chose, ce nous semble, que les trente-quatre pages qui lui ont été octroyées par M. Duchemin. Dans l'un comme dans l'autre, au surplus, nous critiquerons la présence de détails inutiles, l'absence de certains renseignements intéressants [1], et le défaut d'indication précise des sources consultées. En outre, M. Duchemin, la chose est trop visible, ne possède pas complètement encore l'expérience de l'histoire. Si, souvent, il raille avec complaisance les légendes, les traditions du bon vieux temps, lorsqu'elles ont surtout un caractère religieux, il fait preuve de la plus grande crédulité quand il rencontre sur son chemin quelqu'un de ces mystères dont le moyen âge a la spécialité bien connue et dont les romanciers tiraient naguère encore si bon parti. M. Duchemin croit aux oubliettes. Il en a découvert, avec une joie naïve, dans une vieille construction militaire à Vascœuil, et sa plume a trouvé pour les décrire de touchants accents. On devine ce qu'il en est. Nous conseillerons à M. Duchemin, pour se convaincre de leur destination réelle, de lire les articles *Oubliettes* et *Cul de basse-fosse* du *Dictionnaire raisonné d'architecture* de Viollet-le-Duc.

IV

Je ne ferai que rendre hommage à la vérité en constatant une fois de plus l'activité scientifique et littéraire déployée

[1] Pour ce qui concerne Vascœuil, nous eussions désiré savoir, par exemple, à quelle époque commencent les registres de catholicité. Il eût été intéressant également de signaler l'existence à l'église de reliques précieuses de saint Vincent de Paul, de saint François d'Assise, de saint François de Paule, de sainte Jeanne de Chantal, et d'un morceau du linceul de la bienheureuse Marie de l'Incarnation. Quant aux inscriptions de cloches, M. Duchemin paraît ne pas se douter des ressources qu'elles peuvent fournir à l'historien d'une paroisse : nous regrettons d'avoir à lui apprendre que le clocher de Vascœuil contient trois cloches, dont l'une, datée de 1583, porte des armoiries et des noms de personnes nobles qu'il eût été utile d'identifier et révèle le nom d'un seigneur de Vascœuil, Jean Dumoncel, inconnu jusqu'ici.

Digitized by Google

dans l'arrondissement de Bernay, soit par la section de la Société libre de l'Eure, soit par les particuliers. La vigoureuse impulsion qui fut donnée dans cette région privilégiée est loin de s'affaiblir. Permettez-moi cependant, messieurs, de m'arrêter un instant encore sur le seuil de votre domaine, et laissez-moi vous conduire, avec l'un de nos confrères, notre distingué président de cette année, M. Join-Lambert, à la petite église de Saint-Grégoire-du-Vièvre. L'édifice, élevé au XVIe siècle, mériterait peu en lui-même une visite si, sur les pierres qui forment, avec des compartiments de silex taillé, l'appareil employé pour sa construction, n'apparaissaient çà et là, non pas des sculptures, ce serait plutôt des peintures, mais des sujets faits avec soin, au moyen d'incrustation de silex noir et disposés évidemment pour attirer l'attention. Dans l'un de ces sujets, on reconnaît à première vue un rébus, dont la première partie, où à des mots se mêlent deux objets, un globe surmonté d'une croix et un cor coupé en deux, se traduit facilement par : *le monde est corrompu.* L'interprétation du surplus demande plus de perspicacité, et M. Join-Lambert, qui, après avoir longtemps exercé son imagination sur les sujets dont nous parlons, en a fait l'objet d'un article publié dans la *Revue archéologique*[1], propose de compléter ainsi la phrase : *et faut entrer dans Israël.* Qu'est-ce qu'Israël? Nous sommes au XVIe siècle, probablement dans la seconde moitié : Israël peut donc signifier ou l'Eglise catholique, ou, nous inclinerions plutôt à le croire, la confession réformée. Si la traduction de M. Join-Lambert est exacte, et il nous paraît difficile d'y substituer quelque chose qui le soit davantage, nous avons donc sous les yeux un appel ouvert en faveur des huguenots. Est-ce bien vraisemblable? Le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, puis Henri IV, furent, il est vrai, seigneurs et patrons de Saint-

[1] Join-Lambert, *Les inscriptions (rébus et énigmes) de l'église de Saint-Grégoire-du-Vièvre.* Paris, A. Lévy, 1888. In-4, 14 p. et 2 héliogravures. — (Extr. de la *Revue archéologique.*)

Digitized by Google

Grégoire ; mais l'auteur de l'inscription, qui nous paraît contemporaine de la construction, avait certainement l'aveu et du curé catholique et des habitants catholiques de la paroisse pour exécuter les figures qui nous intriguent si fort. On ne peut guère admettre, en effet, que celles-ci soient dues à un soldat de passage, maçon de son état, se piquant de bel esprit et désireux, dans son autorité de vainqueur, de laisser trace de son séjour : le soin même apporté à leur exécution ne permet pas de se ranger à cette opinion. Contentons-nous, c'est le plus sage, d'expliquer le rébus, sans prétendre montrer à quelle occasion et dans quel esprit il a été posé.

Ce n'est pas tout. Une croix, une fleur de lys, de petits compartiments carrés ou triangulaires de silex et de pierre, deux sujets divers, un chevalier paraissant poursuivre son cheval sellé et bridé, mais à coup sûr fort rétif, un combat d'animaux se voient encore sur la même muraille que le rébus indiqué. Tout cela prête beaucoup aux hypothèses, et, malgré ce que présentent d'ingénieux les explications de M. Join-Lambert, nous devons déclarer, comme lui-même le fait modestement, qu'elles n'ont pas peut-être un caractère suffisant d'authenticité. A notre avis, il convient de ne voir là que des jeux d'esprit, de séduisantes fantaisies, dont l'étude était néanmoins très digne de tenter un chercheur et d'exercer, même sans résultat bien apparent, les ressources d'un esprit souple et avisé.

La Section de Bernay a beaucoup produit en 1888. Fidèle à mon programme, je me contenterai de rappeler : la *Notice biographique sur Jean-Robert Bréant*, par M. Eugène Péligot, membre de l'Institut[1] ; — le *Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure et parues*

[1] Bernay, imp. veuve Alfred Lefèvre, 1888. In-8, 16 p. (Séance du 18 décembre 1887.)

Digitized by Google

en 1887[1]; — *le Ban et l'Arrière-Ban dans les élections de Bernay et de Lisieux et la défense des côtes normandes en* 1703, par M. Gustave-A. Prévost[2]; — la note de M. l'abbé Porée sur *saint Paty*[3]; — l'*Histoire du canton de Thiberville*, par M. L.-A. Fournier[4]; — la *Notice* de M. le docteur Fortin *sur Bréant*, lue à la séance d'Ajou, le 19 septembre 1888; — le discours prononcé dans la même séance par M. le duc de Broglie; — l'étude de M. l'abbé Porée intitulée: *Trois portraits normands par Daniel Dumonstier*[5]; — et la *Notice sur le Moulin-Chapelle*, de M. Haillard[6]. La plupart de ces travaux sont destinés à être réimprimés dans le recueil de la Société libre de l'Eure. Mais il n'en sera probablement pas de même de l'étude de M. Christophe Allard sur *Deux Normands membres de l'Académie des inscriptions au* XVIIIe *siècle*[7], qui a été publiée dans le *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*[8]. Nous devons donc en donner une sommaire analyse. C'est seulement la première partie d'une notice consacrée aux deux frères Louis et Jean Boivin, tous deux

[1] Bernay, imp. veuve Alfred Lefèvre, 1888. In-8, 44 p. (séance du 8 avril 1888).

[2] Bernay, imp. veuve Alfred Lefèvre, 1888. In-8, 20 p. (même séance).

[3] *Notice sur saint Paty, cordelier, mis à mort par les Huguenots de Bernay au* XVIe *siècle*. (Cette notice, lue dans la séance du 1er juillet 1888, a été publiée dans le *Journal de Bernay* du 11 juillet.)

[4] Bernay, imp. veuve Alfred Lefèvre, 1888. In-8, 102 p. (séance du 1er juillet 1888).

[5] La notice de M. Fortin, le discours de M. de Broglie et le travail de M. l'abbé Porée ont été publiés dans le *Journal de Bernay* du 22 septembre 1888, puis réimprimés dans l'*Annuaire normand* de 1889.

[6] *Notice sur le Moulin-Chapelle. Opuscule sur Albert Glatigny, poète*, par M. Ernest Haillard, avoué à Bernay. Bernay, imp. de Mlles Lefèvre, 1888. In-8, 47 p. (La notice sur le Moulin-Chapelle a été lue dans la séance d'Ajou. Elle occupe les pages 5 à 22. M. Haillard y a joint une *Notice nécrologique et littéraire sur Albert Glatigny*, lue à la séance du 23 décembre 1883.)

[7] Lue à la séance du 18 décembre 1887.

[8] *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année* 1886-1887 (Rouen, 1888, in-8), p. 361-385. Il a été fait un tirage à part: Rouen, imp. de Espérance Cagniard, 1888. In-8, 26 p.

Digitized by Google

membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et tous deux nés à Montreuil-l'Argillé : Louis le 20 mars 1659, Jean le 21 mars 1663. L'oubli a passé sur ces deux noms. Louis Boivin, le seul dont se soit jusqu'ici occupé M. Allard, était, suivant Sainte-Beuve, « le savant hérissé et sauvage tout pur ». M. Allard entre dans quelque détail et nous trace de Louis Boivin une esquisse, mais une esquisse vivante: « Louis Boivin, dit-il, avait un caractère difficile ; il était méticuleux à l'excès ; c'était le savant inconsciemment égoïste et personnel, n'aimant la science que pour elle et pour lui. Heureusement quelques détails touchants, une grande bonne foi, une excessive honnêteté, une science étonnamment profonde, une ardeur au travail admirable, viennent compenser et racheter ces défauts. Un amour presque paternel pour son frère, dont il fut, avec un grand succès, le seul maître, donne la note affectueuse dont manquerait sans cela ce caractère fermé, fermé à tout ce qui n'était pas la science pure et la haute érudition[1]. » Erudit, voilà, en effet, le titre qui recommande Louis Boivin à la postérité. Encore cette érudition s'étendait-elle surtout à des matières qui n'ont jamais captivé qu'un très petit nombre de savants. Les mémoires qu'il lut à l'Académie des inscriptions, de 1703 à 1720, sur la période Julienne, sur *les différentes manières de dater une même année suivant Censorin*, sur *un fragment de Diodore de Sicile*, sur Denys d'Halicarnasse, sur l'origine des dieux, les Israélites en Egypte, etc., et que M. Allard analyse avec une netteté, commente avec un à-propos faits pour laisser croire que l'ombre de Louis Boivin elle-même l'a inspiré, ne seraient goûtés aujourd'hui que dans un monde tout spécial. Le biographe de notre érudit avoue même qu'il faut pour les lire une certaine patience, « mais on n'en ressent pas moins, ajoute-t-il avec justice, une admiration sans réserve pour l'honnête savant qui a employé à traiter de pareils sujets les trésors d'aussi vastes et d'aussi

[1] P. 5.

Digitized by Google

laborieuses études[1] ». Au début de sa carrière cependant, Boivin pensa être poète, mais Chapelain, qu'il avait pris pour juge, lui conseilla de renoncer à la poésie française et de faire des vers latins. Boivin en fut désolé : il se résigna à n'être qu'un savant. Pourtant le bel esprit de son temps ne le laissa jamais froid, et souvent les dissertations qu'il lisait à l'Académie sont émaillées de traits recherchés qui faisaient les délices de ses auditeurs. Une fois même, il raconta à ses confrères l'histoire de Zarine et de Stryangée, ou plutôt, comme il le dit lui-même, « l'histoire, neuve pour plusieurs, quoique très ancienne, de la reine Zarine, princesse Sacide ou Scythe, et du prince Stryangée, qui se tua d'amour pour elle ». Il y avait certes là de quoi exercer une plume diserte et raffinée comme la sienne : aussi se plut-il à broder sur le texte grec de Porphyrogénète de charmantes variations. Tel fut le curieux personnage dont M. Allard a voulu rappeler le souvenir oublié. La Section de Bernay, à laquelle notre confrère a donné la primeur de la première partie de son travail, attend la seconde avec impatience, et je puis prédire à Jean Boivin de Villeneuve un succès égal à celui de son aîné.

Indépendamment du soin de soutenir votre réputation, vous avez eu, Messieurs, un autre devoir à remplir. La Section de Bernay ne pouvait rester insensible au deuil qui frappa, l'an dernier, un de nos confrères les plus chers et les plus distingués, à la mort d'un compatriote honoré, d'un savant éminent, qui laissa partout d'unanimes regrets. Le mérite de M. Alexandre Malbranche l'avait placé dans une haute position scientifique. Son renom de botaniste s'étendait surtout fort loin et lui avait valu des relations considérables : ses correspondants se nommaient Auguste Le Prevost, de Brébisson, Bureau, Chatin, Decaisne, Eude-Deslongchamps, Morière, Tardieu, Arnold, Alphonse de Candolle, Saccardo, Savi, etc. Rien cependant ne lui avait fait oublier ni sa ville natale, ni ses conci-

[1] P. 22.

Digitized by Google

toyens, ni les efforts généreux de ceux qui voulaient — ils y ont réussi ! — entretenir à Bernay un modeste mais vivace foyer d'activité intellectuelle. Il fut quelquefois votre collaborateur. Sa dernière communication fut une notice biographique sur un autre de vos compatriotes, M. Lepage, son émule et son ami, dans la vie duquel il célébrait des mérites et des vertus qu'il avait lui-même. Vous avez alors applaudi pour la dernière fois ce tour littéraire et cette grâce du style qui révélaient en lui l'esprit cultivé et, pour tout dire, l'ancien président, le membre toujours assidu d'une compagnie d'élite qui s'est constituée, en quelque sorte, la gardienne dans notre province de l'art du bien penser et du bien dire : j'ai nommé l'Académie de Rouen. Aussi avez-vous demandé à celui de nos confrères que désignait ses études plus spéciales un récit de la vie de M. Malbranche[1]. Mais vous n'avez pas été les seuls à rendre hommage à sa mémoire : je l'ai dit, tout le monde a pleuré M. Malbranche, et tout le monde a tenu à exprimer sa douleur d'une façon durable. Déjà, sur la tombe de votre compatriote, M. Paul Allard, au nom de l'Académie de Rouen, M. le docteur Deshayes, au nom du Conseil central d'hygiène de la Seine-Inférieure, M. Le Marchand au nom de la Société des amis des sciences naturelles de Rouen, lui adressaient un touchant et solennel adieu[2]. L'Académie de Rouen et la Société des amis des sciences naturelles ne voulurent pas considérer cet hommage comme suffisant. M. Poan de Sapincourt, dans

[1] *Notice sur F.-A. Malbranche, sa vie et ses œuvres*, par M. Eugène Niel. Bernay, imp. Mlles Lefèvre, 1889. In-8, 16 p.

[2] Le discours de M. Allard a été reproduit par les journaux de Rouen. Celui de M. le docteur Deshayes a été intercalé dans un article nécrologique du même auteur sur les membres récemment décédés du Conseil d'hygiène de la Seine-Inférieure (*Département de la Seine-Inférieure. Conseil central d'hygiène publique et de salubrité. Travaux du Conseil central pendant l'année* 1888. Rouen, imp. de Esp. Cagniard, 1889. In-8, p. 385-388). Enfin, celui de M. Le Marchand a été imprimé dans le *Bulletin de la Société des amis des sciences naturelles de Rouen*, à la suite de la notice biographique rédigée par M. Eugène Niel pour cette Société.

Digitized by Google

une notice écrite avec une éloquente émotion [1], acquitta, au nom de la première, une dette depuis longtemps contractée. M. Eugène Niel apprécia avec autorité pour la seconde les événements scientifiques de la vie de M. Malbranche, et rédigea une biographie recommandable par l'exactitude des faits. Nous trouvons encore la trace des regrets qu'excita la mort de cet homme de bien dans une allocution prononcée par M. Fortier, président de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, à la séance de cette Société tenue le 23 mai 1888 [3]; dans un passage du discours prononcé le 21 mai 1888 par M. Héron, président de la Société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure, à la séance solennelle de distribution des récompenses qui suivit l'exposition des produits de l'horticulture organisée à Rouen [4]; dans deux articles nécrologiques publiés par *la Normandie littéraire* [5] et par la *Revue mycologique* de Toulouse [6].

Je ne vous ai rien appris, Messieurs : tous vous aimiez et vénériez M. Malbranche; mais j'ai pensé que vous me sauriez gré de rappeler la place importante qu'il avait conquise dans le milieu où ses recherches favorites l'avaient conduit, et j'ai

[1] *Notice nécrologique sur M. Malbranche, ancien président de l'Académie de Rouen et secrétaire perpétuel pour la classe des sciences*, par M. Poan de Sapincourt. Rouen, imp. de Esp. Cagniard, 1889. In-8, 15 p.

[2] *Notice biographique sur M. Alexandre Malbranche... et liste de ses travaux scientifiques*, par Eugène Niel, vice-président de la Société des Amis des sciences naturelles de Rouen, *suivies du Discours prononcé aux obsèques d'Alexandre Malbranche, le 18 mai 1888, au nom de la Société des Amis des sciences naturelles de Rouen*, par Augustin Le Marchand, président. (Extr. du *Bull. de la Soc. des Amis des sciences naturelles de Rouen*. Année 1888, 1er sem.) Rouen, imp. Julien Lecerf, 1888. In-8, 25 p. — Il a été fait un autre tirage sans le discours de M. Le Marchand. (Rouen, imp. Julien Lecerf, 1888. In-8, 21 p.)

[3] *Travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure*, 1888, p. 257 et suiv.

[4] *Bulletin de la Société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure*, t. XXX, 1888, p. 112.

[5] Année 1888, p. 119.

Année 1888, p. 170.

Digitized by Google

cru que la meilleure manière d'y parvenir était de montrer combien sa perte a soulevé de regrets, comment sa mémoire a été honorée, comment son souvenir sera gardé et respecté.

V

M. Veuclin continue à explorer les côtés encore inconnus de l'histoire du Lieuvin et du pays d'Ouche. Il peut même passer pour un chercheur heureux, et l'on doit d'autant plus lui tenir compte de ses découvertes qu'il en communique aussitôt le résultat au public. Il n'a pas, en effet, publié en 1888 moins de vingt-trois brochures, davantage même si nous y comprenions un certain nombre de plaquettes dont nous n'avons pas à nous préoccuper. Le travail de rédaction, il est vrai, n'entre que pour fort peu de chose dans leur composition : M. Veuclin, le plus souvent, se contente de publier le texte des documents, et il ne l'accompagne de commentaires que lorsque la chose est absolument indispensable. Il ne faut pas, je crois, le lui reprocher trop. Certes, comme le disait récemment M. le duc de Broglie, « les documents ne sont pas l'histoire, c'en est la matière » [1] ; mais quand on songe à la quantité de pièces qui disparaissent tous les jours par des causes et dans des circonstances diverses, emportant peut-être la solution de graves problèmes depuis longtemps en suspens, on se dit que la tâche est utile de ceux qui, redoutant avec raison un avenir toujours fragile et incertain, préfèrent à l'honneur dangereux d'écrire l'histoire la besogne modeste d'en préparer et d'en conserver les matériaux.

Les études concernant l'instruction publique sous l'ancien régime, à l'ordre du jour depuis plusieurs années, possèdent un fervent adepte en M. Veuclin. L'année dernière encore, il

[1] Discours prononcé à la séance de la Société de l'histoire diplomatique le 28 mai 1889.

Digitized by Google

a rassemblé, dans une brochure intitulée : *Nouvelles glanes historiques sur l'instruction publique avant et pendant la Révolution* [1], un certain nombre de notes puisées dans les archives de nos communes rurales et même dans des dépôts plus importants. Une autre plaquette du même genre doit être signalée ici : c'est celle qui a pour titre : *Les fondateurs d'écoles au* XVIIe *siècle : les châtelains de Courbépine et les sœurs Jouen, de Saint-Martin-le-Vieil* (in-8°, 14 p.).

Nous avons remarqué particulièrement, dans le lot que M. Veuclin a soumis à notre examen, les deux brochures suivantes : 1° *Quelques notes inédites sur les artistes bernayens : peintres et tailleurs d'images du* XVIIe *siècle* (8 p.); 2° *Quelques notes inédites sur des artistes normands du* XVIIe *siècle ignorés ou peu connus* (14 p.). La première contient des documents relatifs à des artistes ou artisans tout locaux : Germain Binet, « maître vitrier et plombeur » (1614-1634) [2]; Georges Rugué, peintre (1628-1669); Robert Michel, dit Dumoulin, menuisier (1618-1652), et Michel Girard, dit le Provençal,

[1] In-8, 58 p. (Toutes les brochures de M. Veuclin sont de format in-8° et sortent de ses presses, à Bernay.) Voici le contenu de celle dont nous parlons : Redevances scolaires au XVIIe siècle (à Notre-Dame-du-Hamel). — La communauté des paroisses et les petites écoles (documents sur Saint-Léger-du-Bosdel, Rostes, les Jonquerets-en-Ouche, le Favril, Meulles, Mézidon). — Le clergé et les petites écoles (Montviette, le Sap, Moyaux, Glanville, le Mesnil-Hubert, Coupesarte, Friardel). — La noblesse et les petites écoles (Chrétienville, Monnai, les Bottereaux, le Breuil, la Houblonnière, Auvillars, Saint-Martin-d'Ouillye, Dives, Gonneville, Gacé). — Vente des biens nationaux provenant des petites écoles. — Les écoles nationales de la Révolution (district de Lisieux, ville de Bernay). — (Notes sur les écoles de Capelles-les-Grands, Fontaine-la-Louvet, le Bosc-Robert près Gisay, Giverville, la Goulafrière, Goupillières, Grandcamp, Harcourt, Amfreville-sous-les-Monts, Cressenville, Etrépagny, Pressagny-l'Orgueilleux, Evreux, Breteuil, la Chapelle-du-Bois-des-Faulx, Conches, Saint-Georges-du-Theil, Verneuil, Vernon, Acquigny, Benzeville, Bourg-Achard, Brestot, Cormeilles, Ecaquelon, Etreville, Infreville, Lieurey, la Noë-Poulain, Routot, Saint-Etienne-l'Allier, Sainte-Opportune près Quillebeuf, Saint-Ouen-de-Thouberville, le Val-du-Theil, Carsix, Duranville, le Bec-Hellouin.) — Ecole de Charité de N.-D. de la Couture de Bernay.

[2] Ces dates ne sont pas celles de la naissance et de la mort des personnages cités, mais les dates extrêmes des documents publiés ou analysés par M. Veuclin.

Digitized by Google

sculpteur (1669-1688). Mais un autre personnage, mentionné dans la deuxième brochure, eut plus de renom : M. Charles de Beaurepaire lui a, en effet, consacré une notice dans le *Bulletin de la commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* [1]. Michel Lourdel ou Lourdet n'est pas un inconnu pour les érudits de Bernay, qui se le rappellent exécutant de 1610 à 1617 le jubé de l'église Sainte-Croix. Cette fois, M. Veuclin a découvert qu'il fut l'auteur du rétable de l'église de Courbépine. M. Veuclin publie le devis de ce travail, écrit de la main de l'artiste le 2 janvier 1624. La même brochure renferme, en outre, le texte d'un contrat d'aveu, signé le 9 décembre de la même année, par lequel Lourdet s'oblige à faire une statue de saint Roch pour l'église de la Couture, et l'indication de divers travaux moins importants exécutés dans le cours du XVIIe siècle par Guillaume Auray, « maître peintre-sculpteur » à la Vieille-Lyre ; Jean Le Marchand et Jacques Baldet, maîtres peintres-vitriers à Caudebec ; Baudard, sculpteur ; Joseph Doublet, sculpteur ; David Neveu ou Lenepveu, sculpteur ; Roger, sculpteur ; Antoine Deslandes, maître maçon à Beaumont-le-Roger ; Nicolas Genevoys, architecte et maître maçon à Rouen, et Jacques Bayeux, maître maçon et tailleur de pierres à Saint-Denis-du-Boscguérard.

Non moins intéressante est la brochure que M. Veuclin a intitulée : *Les grands événements au village sous l'ancien régime : les fontes de cloches* (in-8°, 44 p.), car on y trouve des renseignements inédits non seulement pour les annales campanaires de plus de quarante paroisses des environs de Bernay [2], mais encore pour l'histoire des cloches en général.

[1] T. VI, p. 55.

[2] Menneval, Canapville (Calvados), Ferrières-Haut-Clocher, Notre-Dame-du-Hamel, Serquigny, Beaumontel, Aclou, les Jonquerets, Monnai (Orne), Saint-Laurent-du-Tencement, Capelles-les-Grands, Saint-Aubin-le Vertueux, Saint-Victor-de-Chrétienville, Notre-Dame-d'Epine, Notre-Dame-des-Bois, le Bosc-Morel, Gisay, Villers-en-Ouche, Saint-Pierre-de-Cernières, Fontaine-l'Abbé, Courbépine, Selles, Caorches, Saint-Martin-de-Cernières, Rostes, Giverville, Verneusses, Livet-sur-Authou, Saint-Aignan-de-Cer-

Digitized by Google

M. Veuclin a fait au monde savant une assez piquante révélation dans un mémoire lu par lui à la réunion des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne en 1888 [1] et publié ensuite sous ce titre : *Un souvenir de l'abolition du servage en Normandie par Judith de Bretagne* (in-8°, 15 p.). Voici comment cette communication a été résumée par les secrétaires de la section d'histoire et de philologie dans le *Journal officiel :*

« M. Veuclin, publiciste à Bernay, répondant à la deuxième question du programme (*Transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces*), a donné des détails sur l'origine présumée d'une coutume religieuse qui existe depuis le XIe siècle dans la paroisse de Serquigny, coutume qui se rattache probablement : 1° à l'abolition du servage par Judith de Bretagne, duchesse de Normandie ; 2° à une importante donation de terrain faite par ladite dame aux habitants de Serquigny, de Fontaine-l'Abbé et des paroisses circonvoisines ; 3° aux entreprises des seigneurs sur ces communes. M. Veuclin a terminé en faisant le vœu qu'une inscription commémorative soit placée dans les communes de Serquigny et de Fontaine-l'Abbé, afin de rappeler aux habitants les circonstances mémorables de cet événement historique à peu près oublié.

« M. Delisle, président, a fait observer, à propos de cette communication, qu'il y avait un bien grand intervalle entre la mort de la donatrice et la mention de l'obit, qui est de la fin du XVIe siècle ; en outre, les titres donnés à Judith ne sont pas ceux qu'on lui donnait de son vivant. Ce qui est surtout intéressant, c'est la persistance du souvenir, rappelé encore aujourd'hui au prône de la messe paroissiale. »

L'histoire particulière de Bernay s'est enrichie en 1888, grâce toujours à M. Veuclin, de plusieurs documents qui ne

nières, Saint-Nicolas-du-Parc, Saint-Ouen-de-Mancelles, Anceins (Orne), Epinay, Saint-Mards-de-Fresne, les Essarts-en-Ouche, Morsan, Carsix, Malouy, Chrétienville, Bazoques, Boisney, la Goulafrière, etc.

[1] Section d'histoire et de philologie, séance du 22 mai.

Digitized by Google

sont pas à dédaigner. Nous allons simplement donner, en les accompagnant de courtes annotations, les titres des brochures dont ils ont fait l'objet : *Institutions disparues : érection de la confrérie du Rosaire à Bernay*, 4 p. [1] ; — *Fondation* de messes en la chapelle de l'Hôtel-Dieu *par la confrérie de Saint-Cosme des chirurgiens de Bernay en* 1642, 2 p. ; — *Les servitudes monastiques à Bernay au* XVIIe siècle, 7 p. [2] ; — *Prise de possession de l'abbaye de Bernay par François Feydeau en* 1649, 4 p. [3] ; — *La réédification de l'abbaye de Bernay en* 1686, 21 p. [4] : — *Le cuisinier des bénédictins de Bernay en* 1623, 4 p. [5] ; — *Bernay disparu : la chapelle et le cimetière de Sainte-Croix*, 8 p. ; — *Coutumes éteintes : la sonnerie des agonisants dans la ville de Bernay*, 4 p. ; — *Fondation pour les fêtes patronales des drapiers de Bernay* (1er octobre 1616), 4 p. ; — *Anciennes industries hospitalières : manufactures de dentelles à Harcourt et à Bernay*, 6 p. [6] ; — *Coutumes éteintes : les feux de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre dans la ville de Bernay*, 5 p. ; — *A propos de servitudes ecclésiastiques : ouverture du jubilé par les bénédictins de Bernay en* 1684, 13 p. [7] ; — *Les Confréries des pèlerins dans la ville de Bernay au* XVIIe *siècle*, 6 p. [8] ; — *La Médecine*

[1] Texte d'un acte du 14 novembre 1621.

[2] Transaction du 8 juillet 1659, entre les religieux de l'abbaye de Bernay et le curé de la Couture, au sujet des processions.

[3] Procès-verbal notarié (30 octobre 1649).

[4] Devis. — Marché avec « Jacques Bayeux, maistre maçon entrepreneur et tailleur de pierre, demeurant en la paroisse de St-Denis du Boscguérard », pour l'exécution de ce devis (2 septembre 1686).

[5] Marché notarié du 23 octobre 1623, entre les religieux et Michel David, cuisinier à Bernay, pour la confection de la cuisine de l'abbaye.

[6] Suivi de *Notes sur la manufacture de l'hôpital d'Orbec*.

[7] Scènes tumultueuses dans l'église de la Couture, dans lesquelles M. Veuclin voit l'origine du dissentiment si vif qui sépara, durant la première moitié du XVIIIe siècle, le clergé séculier et les bourgeois de Bernay, d'une part, et les religieux de l'abbaye, de l'autre.

[8] Texte des deux actes suivants :

11 septembre 1646. Fondation en l'église de la Couture de la confrérie des pèlerins ayant fait le voyage du Mont-Saint-Michel.

12 octobre 1647. Acte par lequel les confrères de la confrérie de Saint-

Digitized by Google

en plein vent dans la ville de Bernay au XVIIIe *siècle*, 18 p.[1] ; — *Quelques notes inédites sur les cloches de Bernay*, 23 p. (Intéressant.)

Mentionnons encore les deux brochures suivantes, qui ne sauraient rentrer dans aucune des catégories précédentes : *Anciennes bibliothèques normandes* (1689-1731), 35 p.[2] ; — *Les Œuvres d'art de quelques châteaux normands*, 6 p.[3].

VI

Au nombre des ouvrages d'un intérêt général que nous ne devons pas négliger, nous placerons d'abord le *Supplément* à la *Nouvelle biographie normande* de Mme Oursel[4], où l'on trouve des rectifications aux articles contenus dans les deux volumes de l'ouvrage, ainsi que d'importantes additions, notamment à l'article de Guillaume Marchand, fou de Henri IV, né à Louviers, et à la bibliographie des œuvres d'Alfred Canel, de l'abbé Caresme, de Joseph Duval-Jouve, d'Hippolyte Lepage. Il y a, en outre, de nombreux articles complètement nouveaux, parmi lesquels nous citerons ceux concernant M. Collas, poète et critique musical, né à Conches en 1843;

Jacques des Pèlerins de Sainte-Croix, en tête desquels figure Gabriel Dumoulin, curé de Menneval, consentent à ce que les femmes puissent s'associer à la confrérie.

[1] Seconde partie du mémoire sur *les anciennes foires de Bernay*, lu au Congrès des Sociétés savantes en 1888.

[2] Catalogue des livres de Jacques Foucques, sieur Dorville, contrôleur en l'élection de Bernay († 1689) ; — de Pierre Hamel, curé de Plasnes († 1703) ; — de Jean-Jacques de Lambert, seigneur d'Herbigny et de Manneval († 1704) ; — de Pierre Philippe, curé de Saint-Quentin-des-Îles († 1705) ; — de François Lochet du Carpont, curé de Sainte-Croix de Bernay († 1720) ; — de Jacques Durand, seigneur de Pihalière († 1725), etc. — Ce sont évidemment des extraits d'inventaires notariés, mais pourquoi M. Veuclin ne le dit-il pas?

[3] Extraits d'inventaires des XVIIe et XVIIIe siècles.

[4] *Nouvelle biographie normande*, par Mme N.-N. Oursel. *Supplément*. Paris, Alph. Picard, 1888. In-8, 164 p. à 2 col.

Digitized by Google

M. Labiche, président de la Société des pharmaciens de l'Eure; le chevalier L.-R.-B. Mutel de Boucheville; le peintre Jean Nicolle; Jacques Pelet, curé de Notre-Dame de Louviers, et Roussel-Desfresches, sous-préfet des Andelys. D'ailleurs, le *Supplément* de la *Biographie* de Mme Oursel présente, quant au fond, les mêmes avantages et les mêmes défauts que l'ouvrage lui-même. Il renferme d'utiles indications bibliographiques, qui manquent, il est vrai, parfois d'exactitude. En ce qui concerne les contemporains, il satisfait amplement la curiosité, pour certains personnages surtout, véritablement privilégiés, et permet ainsi d'éviter des recherches toujours longues et difficiles[1]. Mais on peut reprocher aux notices des personnages anciens de n'avoir pas été mises au courant de la science, à celles des contemporains d'être trop inégales, à la bibliographie de manquer de précision et à certains articles d'être absolument insuffisants, comme celui consacré à M. Alfred Ramé, pour n'en citer qu'un.

Ceux qui connaissent le rôle important que joua en Normandie Jean Le Mercier, trésorier des guerres de Charles V, puis l'un des conseillers de Charles VI, pourraient s'attendre à trouver, dans l'ouvrage que vient de lui consacrer M. Moranvillé[2], des faits nouveaux pour l'histoire de notre région. M. Moranvillé, il est vrai, a étudié d'une façon très complète la perception dans notre province des aides pour la rançon du roi Jean, opération difficile dont Jean Le Mercier avait été chargé et qu'il sut conduire avec beaucoup de tact et d'habileté. Mais nous ne voyons à signaler spécialement que la mention d'une assemblée qui réunit à Brionne, le mercred

[1] Une lacune regrettable, c'est celle du nom de M. Léon Tyssandier, qui ne figure ni dans la *Biographie*, ni dans le *Supplément*.

[2] *Étude sur la vie de Jean Le Mercier*, 13..-1397, par H. Moranvillé. Ce travail forme la seconde partie du t. VI des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France :* 2e série, *Antiquités de la France*. Paris, imp. nat., 1888. In-4, [6]-392 p.

Digitized by Google

17 octobre 1378, les représentants de toutes les vicomtés des environs et commit l'un d'eux, Jean Dyacre, vicomte d'Auge, pour fixer le nombre d'ouvriers que devait fournir la vicomté d'Auge pour le siège de Cherbourg [1] ; certains détails sur les propriétés de Jean Le Mercier en Normandie, parmi lesquelles les terres de Rugles, de Bailly et de Bois-Arnault, et plusieurs pièces justificatives concernant ces domaines [2].

C'est en vain que nous avons feuilleté l'ouvrage publié par M. le docteur Edmond Dupouy en 1888 sous ce titre : *Le moyen âge médical* [3], dans l'espoir d'y trouver, non un document historique inédit, — ce n'est pas là que nous l'eussions été chercher, — mais une appréciation scientifique nouvelle de la fameuse affaire de la possession des religieuses de Louviers en 1643. M. Dupouy insiste davantage sur les étranges scènes dont Françoise Fontaine avait été l'héroïne un demi-siècle auparavant, mais il ne fait guère que reproduire (p. 221-234) de longs extraits du procès-verbal publié par M. Bénet en 1883 [4].

Abandonnant l'ancien catalogue in-4° commencé il y a cinquante ans dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France, le ministère de l'instruction publique poursuit depuis quelque temps la publication d'un nouveau *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*. Le tome premier de la série des départements, publié en 1886, renferme la première partie du catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Rouen, par

[1] P. 65-66.

[2] Voir p. 191-196 et p. 341, 366, 377 et 378.

[3] Dr Edmond Dupouy. *Le Moyen Age médical*. Paris, librairie Meurillon, 1888. In-12, VII-372 p.

[4] *Procès-verbal fait pour délivrer une fille possédée par le malin esprit à Louviers* (1591), publié d'après le manuscrit original inédit de la Bibliothèque nationale par Armand Bénet, précédé d'une introduction par B. de Moray. Paris, libr. du *Progrès médical*, 1883. In-8, CXIV-98 p.

Digitized by Google

M. H. Omont. La tome deuxième [1], paru en 1888, contient la fin de la bibliothèque de Rouen (collections Martainville, Leber, petites collections, autographes et particuliers), le catalogue des manuscrits des bibliothèques de Bernay, Conches Gisors, Louviers, Verneuil, Evreux, et de quelques autres bibliothèques normandes. Ce deuxième volume est dû également tout entier à M. Omont. Une table générale alphabétique, très complète, due aux soins de M. C. Couderc, le termine. Elle embrasse les tomes I et II du *Catalogue général* et contient dans une seule série alphabétique les noms d'auteurs, de personnes, de lieux et de matières [2].

Cette revue terminée, si l'on jette un regard d'ensemble sur la production littéraire de l'année 1888, on constate qu'elle fut, en tant que production locale, sensiblement inférieure en nombre et en valeur à celle de 1887. Quelques travaux sont néanmoins dignes d'être remarqués, entre autres l'étude de

[1] Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. II. Paris, lib. Plon, 1888. In-8, xi-737 p.

[2] Mentionnons encore :

1° Un nouveau guide du touriste sur les côtes normandes (*Guides artistiques Simons aux eaux, à la mer, au soleil. La baie de Seine, le Havre et les côtes du Calvados*, par Gustave Simons. Paris, E. Dentu, s. d. [1888]. In-8. 496 p., écrit avec élégance, qui contient de très courts passages relatifs à Vernon, Gaillon, le Vaudreuil, Pont-de-l'Arche, Evreux, la Bonneville, Conches, Beaumont-le-Roger, Serquigny, Bernay.

2° La brochure suivante, qui ouvre une nouvelle série de biographies départementales : *Les Hommes du jour. Nos gens de lettres du département de l'Eure*, par Marin Thibault. Evreux, imp. de Ch. Hérissey, 1888. In-8, 19 p. (Elle est consacrée tout entière à M. Edouard Wilmann, directeur du *Patriote de Normandie*, ancien rédacteur en chef du *Courrier de l'Eure*.)

Peut-être nos lecteurs nous sauront-ils gré d'indiquer dans nos rapports les sujets concernant les monuments du département de l'Eure au *Salon* annuel. La section d'architecture nous fournira parfois des œuvres intéressantes, mais en 1888 nous n'avons que deux peintures à signaler :

Un jour de neige à Prey (*Eure*), par René Billote (n° 253 du catalogue). On voit la façade occidentale de l'église.

Pont-de-l'Arche (*Eure*), par Camille Dufour (899). — Vue de la ville prise de l'extrémité orientale de l'île de Bon-Port. On voit la tour ronde placée à l'angle des fortifications et l'église.

Digitized by Google

M. Bourbon sur la châsse de Saint-Taurin, l'ouvrage de M. Molle sur la famille Le Doulx de Melleville, le travail de M. Join-Lambert sur les rébus de Saint-Grégoire-du-Vièvre, la notice de M. Allard sur Louis Boivin : nous ne parlons, bien entendu, que des publications faites en dehors de la Société libre de l'Eure; mais c'est bien vainement que l'on s'efforcerait de reconnaître, dans toutes ces recherches conduites au gré de chacun, dans toutes ces publications faites au jour le jour, selon les occasions et les préoccupations du moment, la trace d'un mouvement emportant les esprits vers un genre d'études préférablement à un autre. Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que notre département subit la loi commune et tend chaque jour davantage à voir les choses de près : l'exactitude, les menus détails sont partout en honneur. Ne nous en plaignons pas, mais reconnaissons, au contraire, que c'est l'unique moyen de faire œuvre utile et sérieuse.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE

L'INAUGURATION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE

ÉRIGÉE LE DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 1890, EN L'ÉGLISE DE MENNEVAL,
POUR HONORER LA MÉMOIRE

DE GABRIEL DU MOULIN

DISCOURS PRONONCÉ PAR Mgr DE L'ESCAILLE

Justum deduxit Dominus per vias rectas, dedit illi scientiam, honestavit illum in laboribus. (SAPIENTIA.)

Le Seigneur l'a conduit par des voies droites. Il lui a donné la science, il l'a honoré dans ses travaux.

MESSIEURS,

Il m'a semblé que ce texte du livre de la sagesse pouvait convenir au personnage que vous voulez honorer aujourd'hui, à Gabriel Du Moulin, curé de Menneval, près Bernay.

Il a administré pendant cinquante ans cette petite cure, et il est mort vers le milieu du XVIIe siècle, laissant le souvenir d'un pieux et docte écrivain.

Dieu lui avait donné la science, il a achevé de couronner ses travaux par l'honneur que la Société libre de l'Eure va lui décerner aujourd'hui.

Ce n'est pas sans quelque timidité, je l'avoue, Messieurs et mes Frères, que je suis monté dans cette chaire. Il m'avait paru qu'un autre aurait mieux réussi, l'auteur de la biographie que j'ai eue sous les yeux, par exemple, car dans un style élégant,

Digitized by Google

il fait revivre les traits un peu effacés du vieux curé de Menneval.

Mais vous avez insisté, j'ai dû me rendre à vos désirs.

Aussi bien pouvais-je, moi prêtre, né dans ce diocèse, refuser de m'associer à l'hommage que vous allez rendre à ce bon curé de Menneval dans ce temps où, il faut l'avouer, les gloires de l'Eglise paraissent au plus grand nombre assez indifférentes?

Je commence donc. Veuillez, Messieurs, me prêter une bienveillante attention.

Dans la première moitié du XVIIe siècle vivait ici, dans ce même lieu, sous ce même ciel, en face de cette charmante vallée de la Charentonne, un bon curé simple, mais érudit, qui s'est fait un nom parmi les écrivains du grand siècle.

Elevé, paraît-il, chez les bénédictins du voisinage, il avait reçu là une première teinte des lettres humaines.

Maître ès arts et puis un peu après ordonné prêtre par du Perron, évêque de Lisieux, il avait été pourvu de cette petite cure qui a toujours suffi à son ambition.

Que pouvait-il désirer de plus?

Sa vie était très simple, partagée entre la prière, l'étude et le soin de son petit troupeau.

On a raconté que les prêtres du diocèse d'Avranches se plaignaient un peu de leur évêque. — Ils disaient qu'il étudiait trop. Quand donc leur donnerait-on un évêque qui ait fini ses études?

Les ouailles du curé de Menneval ne se plaignaient pas : il était plus facile, il est vrai, de concilier l'amour de l'étude avec les travaux du ministère dans une petite paroisse de 300 âmes.

Il n'y a si longue vie qui n'arrive à son terme : au bout de cinquante années de cure, le bon curé mourut.

Mais il n'est pas mort tout entier: on aurait pu conserver ses traits dans un des vitraux de son église: on y avait pensé, dit-on.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE

L'INAUGURATION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE

ÉRIGÉE LE DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 1890, EN L'ÉGLISE DE MENNEVAL,
POUR HONORER LA MÉMOIRE

DE GABRIEL DU MOULIN

DISCOURS PRONONCÉ PAR Mgr DE L'ESCAILLE

Justum deduxit Dominus per vias rectas, dedit illi scientiam, honestavit illum in laboribus. (SAPIENTIA.)

Le Seigneur l'a conduit par des voies droites. Il lui a donné la science, il l'a honoré dans ses travaux.

MESSIEURS,

Il m'a semblé que ce texte du livre de la sagesse pouvait convenir au personnage que vous voulez honorer aujourd'hui, à Gabriel Du Moulin, curé de Menneval, près Bernay.

Il a administré pendant cinquante ans cette petite cure, et il est mort vers le milieu du XVIIe siècle, laissant le souvenir d'un pieux et docte écrivain.

Dieu lui avait donné la science, il a achevé de couronner ses travaux par l'honneur que la Société libre de l'Eure va lui décerner aujourd'hui.

Ce n'est pas sans quelque timidité, je l'avoue, Messieurs et mes Frères, que je suis monté dans cette chaire. Il m'avait paru qu'un autre aurait mieux réussi, l'auteur de la biographie que j'ai eue sous les yeux, par exemple, car dans un style élégant,

Digitized by Google

il fait revivre les traits un peu effacés du vieux curé de Menneval.

Mais vous avez insisté, j'ai dû me rendre à vos désirs.

Aussi bien pouvais-je, moi prêtre, né dans ce diocèse, refuser de m'associer à l'hommage que vous allez rendre à ce bon curé de Menneval dans ce temps où, il faut l'avouer, les gloires de l'Eglise paraissent au plus grand nombre assez indifférentes?

Je commence donc. Veuillez, Messieurs, me prêter une bienveillante attention.

Dans la première moitié du XVIIe siècle vivait ici, dans ce même lieu, sous ce même ciel, en face de cette charmante vallée de la Charentonne, un bon curé simple, mais érudit, qui s'est fait un nom parmi les écrivains du grand siècle.

Elevé, paraît-il, chez les bénédictins du voisinage, il avait reçu là une première teinte des lettres humaines.

Maître ès arts et puis un peu après ordonné prêtre par du Perron, évêque de Lisieux, il avait été pourvu de cette petite cure qui a toujours suffi à son ambition.

Que pouvait-il désirer de plus ?

Sa vie était très simple, partagée entre la prière, l'étude et le soin de son petit troupeau.

On a raconté que les [illegible] [illegible] un peu de leur [illegible]. — Le [illegible] [illegible] [illegible]

Les ouvrages du curé de Menneval [illegible]

[illegible]

[illegible]

Sa tombe, ses cendres même, tout a disparu.

Mais son nom est resté !

Et ses récits, fidèle image de sa pensée, reflet de son esprit, écho de son âme toujours vibrante au seul nom de sa chère Normandie.

Il narre avec intérêt la vieille histoire du pays normand. Il le décrit avec amour ; son style clair, limpide a cette saveur des écrits du grand siècle, — Bossuet ne l'eût pas désavoué.

Vous avez pensé, Messieurs, qu'il fallait remettre en lumière un pareil écrivain.

Permettez-moi de vous en féliciter ; on élève aujourd'hui des statues un peu à tout le monde, aux grands hommes, comme à ceux qui ne l'ont pas été.

Vous avez jugé que cette simple plaque de marbre convenait mieux à la modestie du curé de Menneval.

Qu'on dresse, par exemple, des statues à Jeanne d'Arc, la guerrière qui nous a délivrés des Anglais.

Mais qu'on n'oublie pas l'humble et savant historien qui a raconté les victoires des Normands sur les Anglais.

Telle a été votre pensée.

Après deux siècles et demi, vous rendez un juste hommage au modeste écrivain, hommage un peu tardif, il faut l'avouer, mais pourquoi ?

Messieurs, Gabriel du Moulin n'a jamais recherché la renommée, vain bruit qui se perd à la longue.

N'avez-vous pas remarqué qu'en ce grand XVIIe siècle où il a vécu, les chefs-d'œuvre de notre littérature d'abord ne portaient même pas le nom de leurs auteurs ?

La vérité toute seule suffisait à récompenser ses admirateurs.

Ainsi le Sauveur des hommes, notre modèle à tous, a été humble, et qui a fait de plus grandes choses ?

Humble dans sa naissance à Bethléem, humble dans sa vie à Nazareth.

Il n'a voulu le grand jour de la publicité que pour sa mort

Digitized by Google

ignominieuse sur la croix dressée hors de Jérusalem, au centre du monde connu, parce que tous les peuples en la regardant devaient y trouver le salut.

La vérité doit être recherchée, cultivée pour elle-même, écrit saint Bernard.

« Il en est, dit-il, qui veulent savoir pour savoir — vaine curiosité ! D'autres qui veulent savoir pour être connus et cela est vanité. D'autres pour faire trafic de leur savoir — intérêt, cupidité. D'autres enfin pour se nourrir de la vérité et la répandre au dehors — et cela est charité. »

Mais il y a une autre raison à l'obscurité relative où jusqu'ici a été tenue la mémoire de notre historien.

C'est le siècle où il a vécu.

Comme on voit par une belle nuit, dans un ciel étoilé, s'éclipser les astres de moyenne grandeur, ainsi le curé de Menneval, dans cette pléiade d'écrivains qui ont illustré le siècle de Louis XIV, brillant d'une lumière plus rare, a jeté moins d'éclat.

Messieurs, vous rendez hommage au curé de Menneval, je dis plus, vous acquittez une dette.

Le curé de Menneval est une illustration de votre pays.

J'ai appris qu'Hérodote lisant son histoire dans l'assemblée des Grecs, les Grecs pour le récompenser l'avaient comblé d'honneurs et avaient donné le nom des neuf Muses au neuf livres de cette histoire.

Les Grecs avaient été reconnaissants. — Eh bien, Messieurs, aujourd'hui vous imitez les Grecs.

Mais j'ajoute : vous encouragez les talents à venir.

On viendra ici, on lira cette inscription gravée sur le marbre, on se sentira peut-être poussé, déterminé à écrire.

Messieurs,

Dans le clergé les écrivains semblent plus rares qu'autrefois.

Que voulez-vous ?

Digitized by Google

Le prêtre séculier est souvent absorbé dans ses travaux et son laborieux ministère. Et le religieux, le bénédictin lui-même, ne l'avons-nous pas vu arraché de sa chère et fructueuse solitude ? Jeté dehors, loin de ses livres, ne pouvant plu suivre ses règles, ni se consacrer à la vérité.

C'est le malheur des temps, mais avouez-le, c'est aussi un peu notre excuse.

Viennent des jours plus propices, on suivrait l'exemple de Gabriel du Moulin et on continuerait son œuvre.

Soyons juste cependant. Nous avons vu de notre temps un autre curé de campagne passionné aussi pour l'étude.

Il allait à la ville prochaine... il revenait chargé de livres... Son savoir, son érudition, sa critique toujours sûre, mais toujours polie et bienveillante ont mérité l'hommage des plus renommés historiens de notre époque.

J'ai nommé l'abbé Gorini.

Mais, Messieurs, sous les auspices de Gabriel du Moulin, je veux m'élever plus haut.

Je veux, avant de terminer, vous laisser une pensée chrétienne.

Plût à Dieu que cette cérémonie fût un pas en avant dans l'accord de la science et de la foi ! La science et la foi qui s'unissaient si bien dans l'esprit et dans le cœur de notre historien normand.

Cet accord est très avancé ; il y a aujourd'hui beaucoup de savants sérieusement chrétiens.

Vous en êtes la preuve, Messieurs, mais permettez-moi de l'affirmer ici hautement, et vous l'affirmerez, j'espère, avec moi.

D'abord la foi, si elle est intelligente, n'est pas opposée à la vraie science.

Bacon a dit : *Un peu de science éloigne de la religion — beaucoup en rapproche*, — et ailleurs : — *La religion est l'arome qui empêche la science de se corrompre.*

Dieu est à la fois l'auteur de la nature et de la grâce. Le

Digitized by Google

vrai savant éclairé par la foi en comprend mieux l'harmonie.

La foi et la science sont deux sœurs, si vous voulez, ce sont deux rayons qui descendent du même foyer.

Philosophes, historiens, savants de tout genre, croyez et vous irez du visible à l'invisible, de l'invisible au surnaturel et du surnaturel au Divin.

La foi vient en aide à la science, elle lui donne des ailes.

Oui, la science gagne en étendue, en élévation, en sûreté, en profondeur, si elle est guidée, inspirée par la foi.

La foi, comme Béatrix, accompagne la science, la tient par la main pour descendre avec elle jusque dans les profondeurs des mystères. Mystères que Dieu, que la nature, que l'homme même recèlent cachés aux yeux mortels.

Mais je dis encore :

Que la science trouve dans la foi sa plus douce, sa plus magnifique récompense.

La science devient alors la contemplation pure et calme de la vérité.

Et puis, à la fin, la vérité se dévoile tout entière avec sa beauté ineffable. « La récompense de la foi, dit saint Augustin, sera de voir sans ombre, sans nuage, l'éternelle Vérité qui aura été crue sur l'autorité de la parole divine révélée à l'Eglise.

J'ai cru, je vois.

Gabriel du Moulin vous le dirait, s'il paraissait ici au milieu de nous. Et pour terminer, je deviens trop long peut-être :

Que cette cérémonie où la Société libre de l'Eure a voulu rendre hommage au modeste curé de Menneval, en perpétuant son souvenir, réveille en nous ce triple amour :

L'amour de notre beau pays normand, illustré par tant de talents divers.

Salve, magna parens frugum,

Digitized by Google

M. H. Omont. La tome deuxième [1], paru en 1888, contient la fin de la bibliothèque de Rouen (collections Martainville, Leber, petites collections, autographes et particuliers), le catalogue des manuscrits des bibliothèques de Bernay, Conches Gisors, Louviers, Verneuil, Evreux, et de quelques autres bibliothèques normandes. Ce deuxième volume est dû également tout entier à M. Omont. Une table générale alphabétique, très complète, due aux soins de M. C. Couderc, le termine. Elle embrasse les tomes I et II du *Catalogue général* et contient dans une seule série alphabétique les noms d'auteurs, de personnes, de lieux et de matières [2].

Cette revue terminée, si l'on jette un regard d'ensemble sur la production littéraire de l'année 1888, on constate qu'elle fut, en tant que production locale, sensiblement inférieure en nombre et en valeur à celle de 1887. Quelques travaux sont néanmoins dignes d'être remarqués, entre autres l'étude de

[1] Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. II. Paris, lib. Plon, 1888. In-8, XI-737 p.

[2] Mentionnons encore :

1° Un nouveau guide du touriste sur les côtes normandes (*Guides artistiques Simons aux eaux, à la mer, au soleil. La baie de Seine, le Havre et les côtes du Calvados*, par Gustave Simons. Paris, E. Dentu, s. d. [1888]. In-8. 496 p., écrit avec élégance, qui contient de très courts passages relatifs à Vernon, Gaillon, le Vaudreuil, Pont-de-l'Arche, Evreux, la Bonneville, Conches, Beaumont-le-Roger, Serquigny, Bernay.

2° La brochure suivante, qui ouvre une nouvelle série de biographies départementales : *Les Hommes du jour. Nos gens de lettres du département de l'Eure*, par Marin Thibault. Evreux, imp. de Ch. Hérissey, 1888. In-8, 19 p. (Elle est consacrée tout entière à M. Edouard Wilmann, directeur du *Patriote de Normandie*, ancien rédacteur en chef du *Courrier de l'Eure*.)

Peut-être nos lecteurs nous sauront-ils gré d'indiquer dans nos rapports les sujets concernant les monuments du département de l'Eure au *Salon* annuel. La section d'architecture nous fournira parfois des œuvres intéressantes, mais en 1888 nous n'avons que deux peintures à signaler :

Un jour de neige à Prey (*Eure*), par René Billote (n° 253 du catalogue). On voit la façade occidentale de l'église.

Pont-de-l'Arche (*Eure*), par Camille Dufour (899). — Vue de la ville prise de l'extrémité orientale de l'île de Bon-Port. On voit la tour ronde placée à l'angle des fortifications et l'église.

Digitized by Google

M. Bourbon sur la châsse de Saint-Taurin, l'ouvrage de M. Molle sur la famille Le Doulx de Melleville, le travail de M. Join-Lambert sur les rébus de Saint-Grégoire-du-Vièvre, la notice de M. Allard sur Louis Boivin : nous ne parlons, bien entendu, que des publications faites en dehors de la Société libre de l'Eure; mais c'est bien vainement que l'on s'efforcerait de reconnaître, dans toutes ces recherches conduites au gré de chacun, dans toutes ces publications faites au jour le jour, selon les occasions et les préoccupations du moment, la trace d'un mouvement emportant les esprits vers un genre d'études préférablement à un autre. Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que notre département subit la loi commune et tend chaque jour davantage à voir les choses de près : l'exactitude, les menus détails sont partout en honneur. Ne nous en plaignons pas, mais reconnaissons, au contraire, que c'est l'unique moyen de faire œuvre utile et sérieuse.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE

L'INAUGURATION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE

ÉRIGÉE LE DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 1890, EN L'ÉGLISE DE MENNEVAL,
POUR HONORER LA MÉMOIRE

DE GABRIEL DU MOULIN

DISCOURS PRONONCÉ PAR Mgr DE L'ESCAILLE

Justum deduxit Dominus per vias rectas, dedit illi scientiam, honestavit illum in laboribus. (SAPIENTIA.)

Le Seigneur l'a conduit par des voies droites. Il lui a donné la science, il l'a honoré dans ses travaux.

MESSIEURS,

Il m'a semblé que ce texte du livre de la sagesse pouvait convenir au personnage que vous voulez honorer aujourd'hui, à Gabriel Du Moulin, curé de Menneval, près Bernay.

Il a administré pendant cinquante ans cette petite cure, et il est mort vers le milieu du XVIIe siècle, laissant le souvenir d'un pieux et docte écrivain.

Dieu lui avait donné la science, il a achevé de couronner ses travaux par l'honneur que la Société libre de l'Eure va lui décerner aujourd'hui.

Ce n'est pas sans quelque timidité, je l'avoue, Messieurs et mes Frères, que je suis monté dans cette chaire. Il m'avait paru qu'un autre aurait mieux réussi, l'auteur de la biographie que j'ai eue sous les yeux, par exemple, car dans un style élégant,

Digitized by Google

il fait revivre les traits un peu effacés du vieux curé de Menneval.

Mais vous avez insisté, j'ai dû me rendre à vos désirs.

Aussi bien pouvais-je, moi prêtre, né dans ce diocèse, refuser de m'associer à l'hommage que vous allez rendre à ce bon curé de Menneval dans ce temps où, il faut l'avouer, les gloires de l'Eglise paraissent au plus grand nombre assez indifférentes?

Je commence donc. Veuillez, Messieurs, me prêter une bienveillante attention.

Dans la première moitié du XVIIe siècle vivait ici, dans ce même lieu, sous ce même ciel, en face de cette charmante vallée de la Charentonne, un bon curé simple, mais érudit, qui s'est fait un nom parmi les écrivains du grand siècle.

Elevé, paraît-il, chez les bénédictins du voisinage, il avait reçu là une première teinte des lettres humaines.

Maître ès arts et puis un peu après ordonné prêtre par du Perron, évêque de Lisieux, il avait été pourvu de cette petite cure qui a toujours suffi à son ambition.

Que pouvait-il désirer de plus?

Sa vie était très simple, partagée entre la prière, l'étude et le soin de son petit troupeau.

On a raconté que les prêtres du diocèse d'Avranches se plaignaient un peu de leur évêque. — Ils disaient qu'il étudiait trop. Quand donc leur donnerait-on un évêque qui ait fini ses études?

Les ouailles du curé de Menneval ne se plaignaient pas : il était plus facile, il est vrai, de concilier l'amour de l'étude avec les travaux du ministère dans une petite paroisse de 300 âmes.

Il n'y a si longue vie qui n'arrive à son terme : au bout de cinquante années de cure, le bon curé mourut.

Mais il n'est pas mort tout entier: on aurait pu conserver ses traits dans un des vitraux de son église: on y avait pensé, dit-on.

Digitized by Google

Sa tombe, ses cendres même, tout a disparu.

Mais son nom est resté !

Et ses récits, fidèle image de sa pensée, reflet de son esprit, écho de son âme toujours vibrante au seul nom de sa chère Normandie.

Il narre avec intérêt la vieille histoire du pays normand. Il le décrit avec amour ; son style clair, limpide a cette saveur des écrits du grand siècle, — Bossuet ne l'eût pas désavoué.

Vous avez pensé, Messieurs, qu'il fallait remettre en lumière un pareil écrivain.

Permettez-moi de vous en féliciter ; on élève aujourd'hui des statues un peu à tout le monde, aux grands hommes, comme à ceux qui ne l'ont pas été.

Vous avez jugé que cette simple plaque de marbre convenait mieux à la modestie du curé de Menneval.

Qu'on dresse, par exemple, des statues à Jeanne d'Arc, la guerrière qui nous a délivrés des Anglais.

Mais qu'on n'oublie pas l'humble et savant historien qui a raconté les victoires des Normands sur les Anglais.

Telle a été votre pensée.

Après deux siècles et demi, vous rendez un juste hommage au modeste écrivain, hommage un peu tardif, il faut l'avouer, mais pourquoi ?

Messieurs, Gabriel du Moulin n'a jamais recherché la renommée, vain bruit qui se perd à la longue.

N'avez-vous pas remarqué qu'en ce grand XVIIe siècle où il a vécu, les chefs-d'œuvre de notre littérature d'abord ne portaient même pas le nom de leurs auteurs ?

La vérité toute seule suffisait à récompenser ses admirateurs.

Ainsi le Sauveur des hommes, notre modèle à tous, a été humble, et qui a fait de plus grandes choses ?

Humble dans sa naissance à Bethléem, humble dans sa vie à Nazareth.

Il n'a voulu le grand jour de la publicité que pour sa mort

Digitized by Google

ignominieuse sur la croix dressée hors de Jérusalem, au centre du monde connu, parce que tous les peuples en la regardant devaient y trouver le salut.

La vérité doit être recherchée, cultivée pour elle-même, écrit saint Bernard.

« Il en est, dit-il, qui veulent savoir pour savoir — vaine curiosité ! D'autres qui veulent savoir pour être connus et cela est vanité. D'autres pour faire trafic de leur savoir — intérêt, cupidité. D'autres enfin pour se nourrir de la vérité et la répandre au dehors — et cela est charité. »

Mais il y a une autre raison à l'obscurité relative où jusqu'ici a été tenue la mémoire de notre historien.

C'est le siècle où il a vécu.

Comme on voit par une belle nuit, dans un ciel étoilé, s'éclipser les astres de moyenne grandeur, ainsi le curé de Menneval, dans cette pléiade d'écrivains qui ont illustré le siècle de Louis XIV, brillant d'une lumière plus rare, a jeté moins d'éclat.

Messieurs, vous rendez hommage au curé de Menneval, je dis plus, vous acquittez une dette.

Le curé de Menneval est une illustration de votre pays.

J'ai appris qu'Hérodote lisant son histoire dans l'assemblée des Grecs, les Grecs pour le récompenser l'avaient comblé d'honneurs et avaient donné le nom des neuf Muses au neuf livres de cette histoire.

Les Grecs avaient été reconnaissants. — Eh bien, Messieurs, aujourd'hui vous imitez les Grecs.

Mais j'ajoute : vous encouragez les talents à venir.

On viendra ici, on lira cette inscription gravée sur le marbre, on se sentira peut-être poussé, déterminé à écrire.

Messieurs,

Dans le clergé les écrivains semblent plus rares qu'autrefois.

Que voulez-vous ?

Digitized by Google

Sa tombe, ses cendres même, tout a disparu.

Mais son nom est resté !

Et ses récits, fidèle image de sa pensée, reflet de son esprit, écho de son âme toujours vibrante au seul nom de sa chère Normandie.

Il narre avec intérêt la vieille histoire du pays normand. Il le décrit avec amour ; son style clair, limpide a cette saveur des écrits du grand siècle, — Bossuet ne l'eût pas désavoué.

Vous avez pensé, Messieurs, qu'il fallait remettre en lumière un pareil écrivain.

Permettez-moi de vous en féliciter ; on élève aujourd'hui des statues un peu à tout le monde, aux grands hommes, comme à ceux qui ne l'ont pas été.

Vous avez jugé que cette simple plaque de marbre convenait mieux à la modestie du curé de Menneval.

Qu'on dresse, par exemple, des statues à Jeanne d'Arc, la guerrière qui nous a délivrés des Anglais.

Mais qu'on n'oublie pas l'humble et savant historien qui a raconté les victoires des Normands sur les Anglais.

Telle a été votre pensée.

Après deux siècles et demi, vous rendez un juste hommage au modeste écrivain, hommage un peu tardif, il faut l'avouer, mais pourquoi ?

Messieurs, Gabriel du Moulin n'a jamais recherché la renommée, vain bruit qui se perd à la longue.

N'avez-vous pas remarqué qu'en ce grand XVIIe siècle où il a vécu, les chefs-d'œuvre de notre littérature d'abord ne portaient même pas le nom de leurs auteurs ?

La vérité toute seule suffisait à récompenser ses admirateurs.

Ainsi le Sauveur des hommes, notre modèle à tous, a été humble, et qui a fait de plus grandes choses ?

Humble dans sa naissance à Bethléem, humble dans sa vie à Nazareth.

Il n'a voulu le grand jour de la publicité que pour sa mort

Digitized by Google

ignominieuse sur la croix dressée hors de Jérusalem, au centre du monde connu, parce que tous les peuples en la regardant devaient y trouver le salut.

La vérité doit être recherchée, cultivée pour elle-même, écrit saint Bernard.

« Il en est, dit-il, qui veulent savoir pour savoir — vaine curiosité ! D'autres qui veulent savoir pour être connus et cela est vanité. D'autres pour faire trafic de leur savoir — intérêt, cupidité. D'autres enfin pour se nourrir de la vérité et la répandre au dehors — et cela est charité. »

Mais il y a une autre raison à l'obscurité relative où jusqu'ici a été tenue la mémoire de notre historien.

C'est le siècle où il a vécu.

Comme on voit par une belle nuit, dans un ciel étoilé, s'éclipser les astres de moyenne grandeur, ainsi le curé de Menneval, dans cette pléiade d'écrivains qui ont illustré le siècle de Louis XIV, brillant d'une lumière plus rare, a jeté moins d'éclat.

Messieurs, vous rendez hommage au curé de Menneval, je dis plus, vous acquittez une dette.

Le curé de Menneval est une illustration de votre pays.

J'ai appris qu'Hérodote lisant son histoire dans l'assemblée des Grecs, les Grecs pour le récompenser l'avaient comblé d'honneurs et avaient donné le nom des neuf Muses au neuf livres de cette histoire.

Les Grecs avaient été reconnaissants. — Eh bien, Messieurs, aujourd'hui vous imitez les Grecs.

Mais j'ajoute : vous encouragez les talents à venir.

On viendra ici, on lira cette inscription gravée sur le marbre, on se sentira peut-être poussé, déterminé à écrire.

Messieurs,

Dans le clergé les écrivains semblent plus rares qu'autrefois.

Que voulez-vous ?

Digitized by Google

Le prêtre séculier est souvent absorbé dans ses travaux et son laborieux ministère. Et le religieux, le bénédictin lui-même, ne l'avons-nous pas vu arraché de sa chère et fructueuse solitude ? Jeté dehors, loin de ses livres, ne pouvant plu suivre ses règles, ni se consacrer à la vérité.

C'est le malheur des temps, mais avouez-le, c'est aussi un peu notre excuse.

Viennent des jours plus propices, on suivrait l'exemple de Gabriel du Moulin et on continuerait son œuvre.

Soyons juste cependant. Nous avons vu de notre temps un autre curé de campagne passionné aussi pour l'étude.

Il allait à la ville prochaine... il revenait chargé de livres... Son savoir, son érudition, sa critique toujours sûre, mais toujours polie et bienveillante ont mérité l'hommage des plus renommés historiens de notre époque.

J'ai nommé l'abbé Gorini.

Mais, Messieurs, sous les auspices de Gabriel du Moulin, je veux m'élever plus haut.

Je veux, avant de terminer, vous laisser une pensée chrétienne.

Plût à Dieu que cette cérémonie fût un pas en avant dans l'accord de la science et de la foi ! La science et la foi qui s'unissaient si bien dans l'esprit et dans le cœur de notre historien normand.

Cet accord est très avancé ; il y a aujourd'hui beaucoup de savants sérieusement chrétiens.

Vous en êtes la preuve, Messieurs, mais permettez-moi de l'affirmer ici hautement, et vous l'affirmerez, j'espère, avec moi.

D'abord la foi, si elle est intelligente, n'est pas opposée à la vraie science.

Bacon a dit : *Un peu de science éloigne de la religion — beaucoup en rapproche*, — et ailleurs : — *La religion est l'arome qui empêche la science de se corrompre.*

Dieu est à la fois l'auteur de la nature et de la grâce. Le

Digitized by Google

vrai savant éclairé par la foi en comprend mieux l'harmonie.

La foi et la science sont deux sœurs, si vous voulez, ce sont deux rayons qui descendent du même foyer.

Philosophes, historiens, savants de tout genre, croyez et vous irez du visible à l'invisible, de l'invisible au surnaturel et du surnaturel au Divin.

La foi vient en aide à la science, elle lui donne des ailes.

Oui, la science gagne en étendue, en élévation, en sûreté, en profondeur, si elle est guidée, inspirée par la foi.

La foi, comme Béatrix, accompagne la science, la tient par la main pour descendre avec elle jusque dans les profondeurs des mystères. Mystères que Dieu, que la nature, que l'homme même recèlent cachés aux yeux mortels.

Mais je dis encore :

Que la science trouve dans la foi sa plus douce, sa plus magnifique récompense.

La science devient alors la contemplation pure et calme de la vérité.

Et puis, à la fin, la vérité se dévoile tout entière avec sa beauté ineffable. « La récompense de la foi, dit saint Augustin, sera de voir sans ombre, sans nuage, l'éternelle Vérité qui aura été crue sur l'autorité de la parole divine révélée à l'Eglise.

J'ai cru, je vois.

Gabriel du Moulin vous le dirait, s'il paraissait ici au milieu de nous. Et pour terminer, je deviens trop long peut-être :

Que cette cérémonie où la Société libre de l'Eure a voulu rendre hommage au modeste curé de Menneval, en perpétuant son souvenir, réveille en nous ce triple amour :

L'amour de notre beau pays normand, illustré par tant de talents divers.

Salve, magna parens frugum,

Digitized by Google

Pourrais-je dire avec le poète latin :

Magna virum !

(Virgile, *Géorg.*)

L'amour des Belles-Lettres dont l'orateur disait : *Hæc studia adolescentiam alunt* — elles nourrissent le jeune âge. — *Senectutem oblectant* — elles charment la vieillesse. — *Secundas res ornant* — elles sont un ornement dans la prospérité ; un refuge et une consolation dans les mauvais jours — *Adversis perfugium ac solatium præbant* — elles plaisent à la maison — *delectant domi* — elles ne sont pas un empêchement aux affaires — *non impediunt foris.*

La nuit, en voyage, à la campagne, elles sont toujours un aimable compagnon, — *pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur.*

Mais, Messieurs, ce que je souhaite par-dessus tout, ce que je désire pour vous comme pour moi, c'est l'amour qui brûlait le cœur de Gabriel du Moulin.

L'amour de l'Eglise.

L'Eglise, l'unique épouse du Christ, notre mère, l'Eglise où l'on trouve, et pas ailleurs :

La vérité pour les intelligences ;

L'autorité douce et ferme pour les volontés humaines trop souvent divisées ou chancelantes ;

La charité qui embrase, qui unit les cœurs et les conduit à Dieu.

Digitized by Google

GABRIEL DU MOULIN

HISTORIEN

COMMUNICATION

DE

M. L'ABBÉ POREE

MESSIEURS,

En l'année 1631, au moment où messire Gabriel du Moulin, maître ès arts et curé de Menneval, envoyait à Jean Osmont, imprimeur dans la cour du Palais, à Rouen, son *Histoire générale de Normandie*, un gentilhomme de ses amis, le sieur du Plessis Bois-Tribout, lui adressait un sonnet. Après avoir félicité l'auteur de ce qu'il avait si bien écrit l'histoire de son pays, il ajoutait :

Bref, ton livre nous fait avecques vérité
Recognoistre le plan de la moindre cité
Et les diverses mœurs des peuples de nos villes :

Ce qui obligera nostre postérité,
Recevant ce bonheur de toy dans leurs familles,
A exalter ton nom d'un los qu'as mérité.

C'était là, sans doute, un compliment de circonstance ; néanmoins le bon gentilhomme avait pressenti la juste louange qui devait s'attacher au nom du curé de Menneval.

Digitized by Google

Du Moulin a longtemps attendu peut-être ; il n'avait pas à craindre l'oubli, les deux in-folios qu'il a publiés sur la Normandie suffisaient amplement à le rappeler au souvenir reconnaissant des chercheurs.

Ne semble-t-il pas pourtant, Messieurs, que nous soyons arrivés au temps le plus propice à la glorification de notre compatriote, et la postérité qui devait, selon l'expression du sieur du Plessis, « exalter le nom de du Moulin d'un los qu'il avait mérité », n'aurait-elle mauvaise grâce à différer encore l'hommage que, dans toute la France aujourd'hui, l'on s'empresse de décerner aux illustrations locales ?

La Section de la Société libre de l'Eure pour l'arrondissement de Bernay qui a pris à tâche de raviver l'éclat de célébrités qui nous sont chères à divers titres, de Jacques Bréant, d'Auguste Le Prévost, de François Râtel, d'Augustin Fresnel, d'Auguste Bréant, de Jacques Daviel, de Liberge de Granchain, ne pouvait laisser plus longtemps à l'écart le nom de Gabriel du Moulin. La première pensée de cette justice réparatrice appartient à l'excellent et toujours dévoué secrétaire de notre société, M. Lerenard-Lavallée. J'avais le devoir de le rappeler aujourd'hui. J'ai le devoir également d'adresser, au nom de notre comité, de respectueux remerciements au savant prélat [1] qui a bien voulu accepter de présider une cérémonie dont le but est de rendre, au nom de la science historique, un hommage solennel à l'un des prêtres les plus érudits du XVIIe siècle.

En ajoutant à son titre de curé de Menneval sa qualité de Bernayen, Gabriel du Moulin a tenu à nous rappeler lui-même qu'il appartenait à notre ville par sa naissance. Il reçut les Saints Ordres, avant l'année 1604, dans la chapelle épiscopale de Condé, des mains du célèbre Jacques Davy du Perron, évêque d'Evreux, puis il obtint la cure de Menneval qui

[1] Mgr de l'Escaille, protonotaire apostolique, chanoine de Paris et d'Evreux.

Digitized by Google

était à la présentation du seigneur du lieu. Il mourut dans son bénéfice, entre les années 1661 et 1664. Dans sa jeunesse, il avait obtenu le grade de maître ès arts à l'université de Caen.

Du Moulin était un prêtre pieux et docte, ayant la confiance de ses supérieurs. On le voit pendant les années 1633, 1640, 1641 et 1644 vérifier les comptes des trésoriers de l'église de Serquigny, en qualité de vicaire général de messire Claude de Nossy, chanoine et archidiacre du Lieuvin, en la cathédrale de Lisieux. Si Gabriel du Moulin eût eu quelque ambition, nul doute qu'une abbaye ou un riche prieuré ne fût venu s'ajouter à son mince bénéfice curial ; mais il avait d'autres visées. Se sentant du goût pour écrire, porté vers les recherches historiques, placé dans le voisinage des riches bibliothèques des abbayes du Bec, de Lyre et de Bernay, honorablement reçu chez les seigneurs des alentours qui s'empressaient de lui ouvrir leurs chartriers, Du Moulin entreprit de doter sa province d'une histoire générale, à l'aide des annales et des chroniques du moyen âge, des cartulaires monastiques et des chartriers seigneuriaux. Cette vocation d'histoire qui se révèle au fond d'un presbytère normand, à une époque où la science historique n'était pas encore fondée, est un véritable événement, et forme le côté original et très personnel de Gabriel du Moulin.

André du Chesne venait de publier son recueil *Historiæ normanorum scriptores*, imprimé à Paris en 1618. Ce gros in-folio latin ne s'adressait évidemment qu'aux érudits. Du Moulin voulut populariser, autant que faire se pouvait, l'histoire de sa province, et conçut le projet d'écrire un livre en français, d'un style simple et précis, qui pût rendre attrayants les récits quelque peu fastidieux des chroniqueurs du XIe au XIIe siècle.

L'*Histoire générale de Normandie* parut en 1631. Vingt-sept ans plus tard, en 1658, du Moulin publiait son second ouvrage intitulé : *Les conquêtes et trophées des Norman-François aux*

Digitized by Google

Du Moulin a longtemps attendu peut-être ; il n'avait pas à craindre l'oubli, les deux in-folios qu'il a publiés sur la Normandie suffisaient amplement à le rappeler au souvenir reconnaissant des chercheurs.

Ne semble-t-il pas pourtant, Messieurs, que nous soyons arrivés au temps le plus propice à la glorification de notre compatriote, et la postérité qui devait, selon l'expression du sieur du Plessis, « exalter le nom de du Moulin d'un los qu'il avait mérité », n'aurait-elle mauvaise grâce à différer encore l'hommage que, dans toute la France aujourd'hui, l'on s'empresse de décerner aux illustrations locales ?

La Section de la Société libre de l'Eure pour l'arrondissement de Bernay qui a pris à tâche de raviver l'éclat de célébrités qui nous sont chères à divers titres, de Jacques Bréant, d'Auguste Le Prévost, de François Râtel, d'Augustin Fresnel, d'Auguste Bréant, de Jacques Daviel, de Liberge de Granchain, ne pouvait laisser plus longtemps à l'écart le nom de Gabriel du Moulin. La première pensée de cette justice réparatrice appartient à l'excellent et toujours dévoué secrétaire de notre société, M. Lerenard-Lavallée. J'avais le devoir de le rappeler aujourd'hui. J'ai le devoir également d'adresser, au nom de notre comité, de respectueux remerciements au savant prélat [1] qui a bien voulu accepter de présider une cérémonie dont le but est de rendre, au nom de la science historique, un hommage solennel à l'un des prêtres les plus éruds du XVIIe siècle.

En ajoutant à son titre de curé de Menneval sa qualité de Bernayen, Gabriel du Moulin a tenu à nous rappeler lui-même qu'il appartenait à notre ville par sa naissance. Il reçut les Saints Ordres, avant l'année 1604, dans la chapelle épiscopale de Condé, des mains du célèbre Jacques Davy du Perron, évêque d'Evreux, puis il obtint la cure de Menneval.

[1] Mgr de l'Escaille, protonotaire apostolique, chanoine de la cathédrale d'Evreux.

Digitized by Google

était à la présentation du seigneur du lieu. Il mourut dans son bénéfice, entre les années 1661 et 1664. Dans sa jeunesse, il avait obtenu le grade de maître ès arts à l'université de Caen.

Du Moulin était un prêtre pieux et docte, ayant la confiance de ses supérieurs. On le voit pendant les années 1633, 1640, 1641 et 1644 vérifier les comptes des trésoriers de l'église de Serquigny, en qualité de vicaire général de messire Claude de Nossy, chanoine et archidiacre du Lieuvin, en la cathédrale de Lisieux. Si Gabriel du Moulin eût eu quelque ambition, nul doute qu'une abbaye ou un riche prieuré ne fût venu s'ajouter son mince bénéfice curial ; mais il avait d'autres visées. Se entant du goût pour écrire, porté vers les recherches histo-ques, placé dans le voisinage des riches bibliothèques des bayes du Bec, de Lyre et de Bernay, honorablement reçu z les seigneurs des alentours qui s'empressaient de lui ir leurs chartriers, Du Moulin entreprit de doter sa pro-e d'une histoire générale, à l'aide des annales et des chro-s du moyen âge, des cartulaires monastiques et des char-seigneuriaux. Cette vocation d'histoire qui se révèle au 'un presbytère normand, à une époque où la science ue n'était pas encore fondée, est un véritable événe-t forme le côté original et très personnel de Gabriel n.

du Chesne venait de publier son recueil *Historiæ* *um scriptores*, imprimé à Paris en 1618. Ce gros in ne s'adressait évidemment qu'aux érudits. Du Mou-populariser, autant que faire se pouvait, l'histoire ce, et conçut le projet d'écrire un livre en fran-le simple et précis, qui pût rendre attrayants les e peu fastidieux des chroniqueurs du XIe au

nérale de Normandie parut en 1631. V
n 1658. du Moulin publiait son sec
ptes et trophées des Norman

royaumes de Naples et de Sicile. C'était le complément de son *Histoire générale de Normandie* qui s'arrêtait au commencement du XIIIe siècle. Il ne pouvait, en effet, passer sous silence les prouesses des Normands établis dans la péninsule, ou guerroyant contre les infidèles, et dont les exploits rappelaient ceux de Rollon et de Guillaume le Conquérant.

Du Moulin avait encore amassé un grand nombre de documents, dans la pensée de continuer, jusqu'au XVIIe siècle, son *Histoire de Normandie.* Tous ses manuscrits ont disparu. Nous ne connaissons de lui qu'un petit traité de théologie mystique conservé à la Bibliothèque Nationale, sous le n° 19,368 du fonds français et intitulé : *La Saincte curiosité des personnes dévotes à la Mère de Dieu.* L'approbation donnée à l'ouvrage par le Frère Jean Bécachet, gardien du couvent des cordeliers de Bernay, porte la date du 12 février 1654. Nous l'avions signalé pour la première fois, dans une notice sur Gabriel du Moulin lue au congrès de l'Association Normande, à Bernay, en 1884. Il y a quelques années, en feuilletant un catalogue de la librairie Bailleu, à Paris, nous vîmes annoncé un petit livre intitulé : *Airs à III, IV et V parties, par Nicolas Le Vavasseur, maistre des enfants de chœur de l'Eglise Saint-Pierre de Lisieux.* Paris chez Ballard, 1626 ; un volume in-12 oblong relié en parchemin. Nicolas Le Vavasseur était né à Bernay ; c'était un ami de du Moulin, à qui il avait adressé des stances sur son *Histoire de Normandie.* Nous nous empressâmes de demander le précieux volume. Il était trop tard ; la bibliothèque de Lisieux venait de l'acheter.

Or, en tête de ce recueil de musique, se trouve une ode composée par le curé de Menneval. Comme elle est fort peu connue, nous la reproduisons, malgré sa médiocrité :

Digitized by Google

A MONSIEUR LE VAVASSEUR, SUR SES AIRS

ODE

L'Air des mouvements divers
De l'esclairant univers
N'a point de douceurs pareilles
A tes airs doux, gratieux
Qui lèvent jusqu'aux Cieux
Nos esprits par nos oreilles.

Un esprit chargé de fers
Orphée tira des Enfers
Par les fredons de sa Lyre :
Et de l'enfer des ennuis
Qui nos jours changent en nuits
Tà musique nous retire.

Si ce chantre forestier,
Aux effets de son mestier
Des Frères charmoit la rage,
Des brutalles passions,
Reynes des affections,
Ton Eraton nous dégage.

Quand Arion ne peut pas
Fléchir par ses doux appas
Des Nautoniens le carnage,
Un philantrope poisson
Attiré par sa chanson
Le rendit sain au rivage.

Mais je ne sçay l'inhumain
Qui, lorsque ta prompte main
Touche l'orgue ou l'épinette,
Ne se sente désarmer
De cruauté pour t'aymer,
Tant leur symphonie est nette.

Digitized by Google

royaumes de Naples et de Sicile. C'était le complément de son *Histoire générale de Normandie* qui s'arrêtait au commencement du XIIIe siècle. Il ne pouvait, en effet, passer sous silence les prouesses des Normands établis dans la péninsule, ou guerroyant contre les infidèles, et dont les exploits rappelaient ceux de Rollon et de Guillaume le Conquérant.

Du Moulin avait encore amassé un grand nombre de documents, dans la pensée de continuer, jusqu'au XVIIe siècle, son *Histoire de Normandie.* Tous ses manuscrits ont disparu. Nous ne connaissons de lui qu'un petit traité de théologie mystique conservé à la Bibliothèque Nationale, sous le n° 19,368 du fonds français et intitulé : *La Saincte curiosité des personnes dévotes à la Mère de Dieu.* L'approbation donnée à l'ouvrage par le Frère Jean Bécachet, gardien du couvent des cordeliers de Bernay, porte la date du 12 février 1654. Nous l'avions signalé pour la première fois, dans une notice sur Gabriel du Moulin lue au congrès de l'Association Normande, à Bernay, en 1884. Il y a quelques années, en feuilletant un catalogue de la librairie Bailleu, à Paris, nous vîmes annoncé un petit livre intitulé : *Airs à III, IV et V parties, par Nicolas Le Vavasseur, maistre des enfants de chœur de l'Eglise Saint-Pierre de Lisieux.* Paris chez Ballard, 1626 ; un volume in-12 oblong relié en parchemin. Nicolas Le Vavasseur était né à Bernay; c'était un ami de du Moulin, à qui il avait adressé des stances sur son *Histoire de Normandie.* Nous nous empressâmes de demander le précieux volume. Il était trop tard; la bibliothèque de Lisieux venait de l'acheter.

Or, en tête de ce recueil de musique, se trouve une ode composée par le curé de Menneval. Comme elle est fort peu connue, nous la reproduisons, malgré sa médiocrité :

Digitized by Google

A MONSIEUR LE VAVASSEUR, SUR SES AIRS

ODE

L'Air des mouvements divers
De l'esclairant univers
N'a point de douceurs pareilles
A tes airs doux, gratieux
Qui lévent jusqu'aux Cieux
Nos esprits par nos oreilles.

Un esprit chargé de fers
Orphée tira des Enfers
Par les fredons de sa Lyre :
Et de l'enfer des ennuis
Qui nos jours changent en nuits
Ta musique nous retire.

Si ce chantre forestier,
Aux effets de son mestier
Des Freres charmoit la rage,
Des brutales passions,
Reynes des affections,
Ton Erato nous degage.

Quand Arion ne peut pas
Fléchir par ses doux appas
Des Nautonniers le courage,
Un philantrope poisson
Attiré par sa chanson
Le rendit sain au rivage.

Mais je ne sçay l'inhumain
Qui, lorsque ta prompte main
Touche l'orgue ou l'espinette,
Ne se sente desarmer
De cruauté pour t'aymer.
Tant leur symphonie est belle.

Un luth touché d'Amphion
La barbare nation
Rangea dessous la police :
Et tes sur-humains accords
En paix changent les discords,
Le repos en exercice.

Déjà tes doctes Motets
Chantey devant nos authels
Ont contre-quarré la peste ;
Et du François univers
Tu bannis or' par tes airs
Tout le mal qui nous moleste.

Car mieux appris qu'Amphion,
Bien plus mignard qu'Arion,
De tirades plus charmantes
Que celle du Thracien
Nos corps tu combles de bien
Et rends nos âmes contentes.

GAB. DU MOULIN,
Pr. curé de Menneval.

Assurément, Messieurs, en entendant la lecture des strophes alambiquées du curé de Menneval, vous avez dû vous dire, comme Boileau de Chapelain :

Que n'écrit-il en prose !

Vous n'aviez pas tort. Je vous abandonne la poésie de Gabriel du Moulin et je garde sa prose, dont je veux dire quelques mots.

Le style de du Moulin a une allure dégagée, une saveur particulière qui nous disent quelque chose du caractère de l'écrivain ; le style est l'homme même, a-t-on dit. Quand on lit les ouvrages du curé de Menneval, on se sent en présence d'un esprit sain et vigoureux, qui ne pouvait s'accommoder des tournures prétentieuses, des ornements littéraires du goût le plus faux que les écrivains de métier empruntaient alors aux

Digitized by Google

prosateurs et aux poètes d'Espagne et d'Italie. Le discours préliminaire de l'*Histoire générale de Normandie* est un petit chef-d'œuvre de bon sens. On y retrouve à chaque ligne l'esprit d'observation, la critique fine et bienveillante des hommes et des choses, l'amour vif et profond du sol natal, cette noble passion des Normands.

Ses remarques sur les qualités — et les défauts aussi puisqu'ils en ont — de ses compatriotes mériteraient d'être citées. Les usages domestiques des familles rurales n'ont pas non plus manqué d'attirer l'attention de notre historien; il les décrit en quelques lignes d'une bonhomie charmante.

On ignore en quelle année mourut le curé de Menneval. Les documents qui auraient pu nous l'apprendre n'existent plus, et les registres de catholicité de la paroisse, qui ne remontent qu'à l'année 1664, nous font connaître que le curé était alors messire Jean Foucques. Toutefois, du Moulin vivait encore en 1661, car, au-dessus de la porte de l'ancienne sacristie qu'il avait fait bâtir, on lit l'inscription suivante gravée sur le linteau de bois :

GABRIEL DU MOULIN CURÉ DE CE LIEU A FAIT FAIRE
A L'AN 1661

Si l'on veut apprécier équitablement le mérite de du Moulin comme historien normand, et les services qu'il a rendus à la cause dont il s'était constitué le champion, il ne faut pas le comparer aux écrivains de notre époque. C'est en se reportant au siècle où il a vécu et au modeste milieu où il écrivait que l'on peut mesurer le pas immense qu'il a fait faire à l'histoire locale.

Par histoire locale, on entend l'étude, d'après les documents authentiques d'une paroisse, d'une commune, d'un fief, d'une abbaye, d'un diocèse, d'une province. Si, d'une part, elle concentre ses investigations sur un point précis et

Digitized by Google

Un luth touché d'Amphion
La barbare nation
Rangea dessous la police :
Et tes sur-humains accords
En paix changent les discords,
Le repos en exercice.

Déjà tes doctes Motets
Chantey devant nos authels
Ont contre-quarré la peste ;
Et du François univers
Tu bannis or' par tes airs
Tout le mal qui nous moleste.

Car mieux appris qu'Amphion,
Bien plus mignard qu'Arion,
De tirades plus charmantes
Que celle du Thracien
Nos corps tu combles de bien
Et rends nos âmes contentes.

GAB. DU MOULIN,
Pr. curé de Menneval.

Assurément, Messieurs, en entendant la lecture des strophes alambiquées du curé de Menneval, vous avez dû vous dire, comme Boileau de Chapelain :

Que n'écrit-il en prose !

Vous n'aviez pas tort. Je vous abandonne la poésie de Gabriel du Moulin et je garde sa prose, dont je veux dire quelques mots.

Le style de du Moulin a une allure dégagée, une saveur particulière qui nous disent quelque chose du caractère de l'écrivain ; le style est l'homme même, a-t-on dit. Quand on lit les ouvrages du curé de Menneval, on se sent en présence d'un esprit sain et vigoureux, qui ne pouvait s'accommoder des tournures prétentieuses, des ornements littéraires du goût le plus faux que les écrivains de métier empruntaient alors aux

Digitized by Google

prosateurs et aux poètes d'Espagne et d'Italie. Le discours préliminaire de l'*Histoire générale de Normandie* est un petit chef-d'œuvre de bon sens. On y retrouve à chaque ligne l'esprit d'observation, la critique fine et bienveillante des hommes et des choses, l'amour vif et profond du sol natal, cette noble passion des Normands.

Ses remarques sur les qualités — et les défauts aussi puisqu'ils en ont — de ses compatriotes mériteraient d'être citées. Les usages domestiques des familles rurales n'ont pas non plus manqué d'attirer l'attention de notre historien; il les décrit en quelques lignes d'une bonhomie charmante.

On ignore en quelle année mourut le curé de Menneval. Les documents qui auraient pu nous l'apprendre n'existent plus, et les registres de catholicité de la paroisse, qui ne remontent qu'à l'année 1664, nous font connaître que le curé était alors messire Jean Foucques. Toutefois, du Moulin vivait encore en 1661, car, au-dessus de la porte de l'ancienne sacristie qu'il avait fait bâtir, on lit l'inscription suivante gravée sur le linteau de bois :

GABRIEL DU MOULIN CURÉ DE CE LIEU A FAIT FAIRE
A L'AN 1661

Si l'on veut apprécier équitablement le mérite de du Moulin comme historien normand, et les services qu'il a rendus à la cause dont il s'était constitué le champion, il ne faut pas le comparer aux écrivains de notre époque. C'est en se reportant au siècle où il a vécu et au modeste milieu où il écrivait que l'on peut mesurer le pas immense qu'il a fait faire à l'histoire locale.

Par histoire locale, on entend l'étude, d'après les documents authentiques d'une paroisse, d'une commune, d'un fief, d'une abbaye, d'un diocèse, d'une province. Si, d'une part, elle concentre ses investigations sur un point précis et

Digitized by Google

restreint, de l'autre, elle ne saurait faire abstraction ni s'isoler du siècle, du pays, du régime politique et religieux auxquels se rattache nécessairement, par quelque endroit, l'objet de ses recherches. S'est-on préoccupé, avant ce XVIIe siècle, d'écrire l'histoire à ce point de vue spécial? Il est permis d'en douter. Sans doute, Joinville, Froissart, Monstrelet, et beaucoup d'autres ont laissé d'admirables pages d'histoire locale. Mais ces merveilleux chroniqueurs, surtout Froissart, n'aiment à raconter que ce qu'ils ont vu de leurs propres yeux. Du reste, isolés au milieu des siècles où l'on n'écrivait guère, ils ne pouvaient faire école.

Certains historiens du XVIe siècle, tels que du Haillan, Pierre Mathieu, Belleforest, La Popelinière, écrivains prolixes, et assez mal renseignés, n'ont voulu ou n'ont su faire que de l'histoire générale. De Thou lui-même, esprit d'une tout autre portée qui précéda de Machiavel et de Guichardin, fait encore une part excessive à la littérature.

Si tous ces écrivains s'en tiennent trop volontiers à l'histoire générale qui exige moins de précision et prête aisément aux développements oratoires, il n'a pas manqué, durant tout le moyen âge, d'écrivains qui ont fait de l'histoire que je serais tenter d'appeler trop locale : ceux-là se perdent dans les détails. Ce sont les hagiographes, les chroniqueurs qui ont minutieusement raconté les annales d'une abbaye, les gestes d'un preux guerrier, les vertus miraculeuses d'un saint. Ces annalistes fournissent assurément à l'histoire une contribution des plus précieuses par l'exactitude et la quantité de renseignements qu'ils ont enregistrés et que l'on chercherait vainement ailleurs. Nous avons nous-même trop souvent consulté leurs chroniques pour que nous les blâmions de s'être ainsi complu dans les petits côtés de l'histoire.

N'est-ce pas toutefois avec quelque raison qu'on leur a reproché de ne pas avoir regardé autour d'eux et de ne s'être guère inquiétés des événements qui, parfois, bouleversèrent le pays où ils ont vécu? La chronique, c'est-à-dire l'histoire au

Digitized by Google

jour le jour, telle était alors la forme consacrée, et la langue française possédait au XIVe siècle, pour exprimer le travail de l'historiographe, un mot qui a disparu et que je regrette, le verbe « chroniquer ».

A Gabriel du Moulin revient l'honneur d'avoir compris dans quelle mesure il convenait d'élargir la scène de notre histoire normande, et d'avoir doté ses contemporains d'un livre où les faits particuliers et locaux sont logiquement reliés aux événements décisifs de la politique générale; où les querelles d'abbaye et de clocher, aussi bien que les guerres féodales, les révoltes des vassaux comme les intrigues de la cour ducale, les vertus et les vices des seigneurs et des rois sont impartialement appréciés et jugés. En écrivant les deux volumes de son histoire, Gabriel du Moulin ne perd de vue ni la France, ni l'Angleterre, ni l'Italie, ni même l'Orient vers lequel se précipite la chrétienté à l'époque des Croisades; mais en même temps, il fixe un regard attentif sur le duché de Normandie et étudie consciencieusement le rôle retentissant qu'y jouent à la fois les ducs et leur cour, l'évêque et son clergé, le monastère et son école, le seigneur féodal et ses hommes d'armes, le peuple avec sa vie de misère et de travail.

Et, chose vraiment remarquable, cet historien qui vit et juge de si haut, dont le regard n'est pas déconcerté par cette inextricable mêlée d'intérêts, qui s'oriente seul dans une voie où nul ne l'a précédé, ce n'est ni un homme d'Etat, ni un parlementaire, ni un prélat mêlé à la politique : c'est un curé de Menneval.

Du Moulin ne se contente pas de se placer à la hauteur voulue pour dominer son vaste sujet et l'embrasser dans toute son ampleur. Il sait que l'histoire doit être véridique. Ayant mission de dire la vérité, il voulut la connaître, et pour y parvenir il ne recula pas devant un énorme labeur. Outre Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumièges, Ordéric Vital qu'il pouvait lire dans le recueil d'André du Chesne, il interroge Robert de Torigny, Guillaume de Malmesbury, Henri de Huntington,

Digitized by Google

Roger de Hoveden, Matthieu Paris, etc. Non content d'étudier les œuvres imprimées, il va fouiller dans les chartriers poudreux des châteaux du Lieuvin et du pays d'Ouche et consulte les cartulaires de Bernay et du Bec, et la Chronique manuscrite de cette dernière abbaye. Il se met en rapport avec les érudits de son temps, avec Jean Bigot, sieur de Sommeuil, avec le marquis de Molac, gouverneur de Dinan, qui lui envoient de précieux manuscrits.

Ce n'est pas en froid chroniqueur, indifférent aux événements qu'il raconte, que du Moulin tient la plume. Ce prêtre avait le cœur aussi chaud que son esprit était judicieux. Du Moulin aime son pays, et la fibre patriotique vibre en maintes pages de son histoire. Il dit dans sa préface « qu'il consacre sa plume à sa chère patrie ». Il s'anime et s'exalte en racontant les hauts faits des seigneurs normands en Angleterre, dans les royaumes de Naples et de Sicile, et pendant les Croisades. Et cette franche admiration dont il ne se cache pas, il la veut faire passer dans l'âme de son lecteur.

Peut-on lire sans émotion ces lignes par lesquelles il termine ses *Conquestes et Trophées ?*

« J'ay suivy ces valeureux Normans dans les païs estrangers pour voir et apprendre les glorieuses actions et les exposer aux yeux de la postérité afin de la porter à les imiter, à ne laisser pas énerver cette valeur qui leur est naturelle, et à s'employer pour le service et le secours de Louis XIV, leur duc et roy des François vrayment généreux et toujours triomphant, auquel les destins promettent les palmes de l'Idunée. Lassé de si longs travaux, je reviens en Normandie et dans la ville de Bernay, ma chère nourrice, pour, après quelque repos, reprendre la plume pour continuer l'histoire de Normandie (que j'ai mise au jour) depuis la réunion à la couronne de France jusqu'à présent; priant tous les seigneurs et ceux qui ont des manuscrits de leurs ayeuls de me les adresser avec promesse de rendre à un chacun la gloire qu'il mérite. »

Digitized by Google

C'est donc l'amour de son pays, qui a fait de du Moulin un historien savant et consciencieux, le précurseur et l'ancêtre des Farin, des Masseville, des Beziers, des Toustain de Billy, des Trigan, des Le Prévost; et si la Normandie est l'une des provinces où l'étude de l'histoire locale et des antiquités est le plus en honneur, c'est que l'impulsion est depuis longtemps donnée et que l'école historique normande s'honore d'inscrire en tête de son livre d'or le nom de Gabriel du Moulin.

En inaugurant aujourd'hui, Messieurs, une plaque commémorative en l'honneur de du Moulin dans l'église de la paroisse de Menneval dont il fut le curé pendant un demi-siècle, la section de Bernay a pensé que cet hommage ne devait pas avoir le caractère d'une manifestation isolée, et elle a voulu (et elle vous est reconnaissante, Messieurs, d'avoir répondu à son appel) y associer tous ceux qui ont à cœur la religion des souvenirs, la reconnaissance envers les ouvriers de la première heure, le culte des grands hommes de la patrie normande.

Digitized by Google

NOTRE GABRIEL DU MOULIN

PAR

M. GUSTAVE LE VAVASSEUR

Mon aïeul n'était pas ce qu'on nomme un lettré,
Ce n'était pas non plus un ignorant titré ;
C'était le fils cadet d'un maître en chirurgie,
Moyen clerc, sans attrait pour la théologie,
Tout jeune il fit son droit à l'Université
De Caen, la courageuse et savante cité,
— J'ai dans mon chartrier ses lettres de licence, —
Puis, bien qu'il fût un peu roturier de naissance,
Il fut incorporé dans la garde du Roi ;
Mais le guerrier chez lui valait l'homme de loi.
Gendarme pour la gloire, avocat pour la forme,
Il dédaigna la robe et craignit l'uniforme.
C'était un homme gai, doux, naïf et charmant,
Bon chrétien, bon ami, bon père et bon Normand.
Il se souciait peu de l'antiquité grecque,
Hérodote manquait à sa bibliothèque,
Mais je le vois encor lisant et relisant
Certain in-folio respectable et pesant
Qu'il semblait épeler et goûter avec joie.

Le volume fermait avec une courroie
Qui flottait et pendait au flanc du livre ouvert
Le long du parchemin dont il était couvert ;
Parfois, brisant son dos fatigué par l'usage,
Le livre s'entr'ouvrait à la première page.
En haut la lettre rouge attirait mes regards ;
Au milieu, l'écusson et les deux léopards ;

Digitized by Google

Je me perdais un peu dans l'italique noire;
Je remontais pour lire et lire encore : HISTOIRE
DE NORMANDIE, et puis j'épelais en aval :
GABRIEL DU MOULIN, CURÉ DE MANEVAL.

Mon grand-père lisait tout haut certains passages;
C'était un Augeron, très fier de ses herbages,
Il s'émerveillait fort et riait en dessous
En pensant que le beurre avait valu deux sous
Et que vers Pont-l'Evêque, — est-ce chose certaine ? —
On vendait le fromage à cinq sous la douzaine,
Mais il riait avec des éclats dans la voix
Au portrait complaisant des femmes d'autrefois,
Mises comme à la Cour, dit l'auteur, et peut-être
Un peu trop bien, cédant au désir de paraître,
Ayant pour compagnons de leur activité
L'éloquence et l'esprit plein de dextérité,
Belles, de riche taille et bonnes ménagères,
— Quel exemple, messieurs, pour les dames légères,
Mais superbes parfois et hautes à la main.

Il en frappait d'orgueil sur le vieux parchemin.

Comme pour affirmer mon récit véritable
Le livre du grand-père est toujours sur ma table,
Mais ce n'est plus, hélas ! le propret d'autrefois,
A peine taché d'encre et fruste par endroits.
Le trou s'est agrandi, la tache s'est accrue,
Le dos fait la gouttière et la tranche est ventrue ;
Des propretés d'antan protecteurs superflus.
Les cordons dénoués ne se rejoignent plus.
— La négligence accroît l'outrage des années. —
Aux endroits favoris les marges sont cornées
Et parfois dans le texte un coup d'ongle incrusté
Témoigne par écrit que je l'ai feuilleté.

Je l'ai, de la première à la dernière ligne,
Lu, goûté, savouré comme vin de ma vigne.
Nous revivons tous deux dans le passé lointain.
J'écoute Jean Manceau qui parle en beau latin,
Prodigue à son auteur les palmes immortelles,
Avec lui dans l'azur s'envole à tire d'ailes,

Digitized by Google

Et, tout fier de son titre en signant : bachelier,
Le fait passer avant celui de cordelier.
Mais quelle est, s'il vous plaît, cette Muse en cornette
Qui rime une « épigramme » et qui signe « Anthoinette » ?
Ton livre et son quatrain sous ton aile abrité,
S'en vont, l'un portant l'autre, à l'immortalité.
Elle parle en français du moins, mais, ô vieux maîtres,
Pourquoi vous obstiner aux pompeux hexamètres?
Poètes de Bernay, vous auriez dû savoir
Que les alexandrins sont des fils du terroir.
En ce temps où chantait Corneille après Malherbe,
Quel classique en retard ou quel Virgile en herbe
En français eût osé te comparer, hélas !
A Jupin trépané pour enfanter Pallas?
Et comment Scudéry dans cette apothéose ?
En ce temps Scudéry n'était pas peu de chose.
Le poète dorait les vers du rodomond.
Pendant que du Moulin publiait chez Osmond,
Notre guerrier chantait à Paris où sa Muse
Allumait « la chandelle » et laissait « l'harquebuze ».
Scarron, du Ryer, Rotrou, Corneille et Mondory
Brodaient des madrigaux aux vers de Scudéry.
Georges de Scudéry fut gascon d'origine
Et s'il fut renié par les siens, j'imagine
Qu'il était trop normand pour eux : assurément
Il était un peu trop gascon pour un normand,
Mais, malgré son panache et sa morgue apparente
Ce n'était pas un sot vers l'an seize cent trente.
Peut-on mieux dire aux Rois que le plus grand trésor
Des princes conquérants est une plume d'or ?
Aux accents printaniers de sa Muse fleurie
Du Moulin reverdit « ainsi qu'une prairie »,
Mais j'ai bien de la peine à lire jusqu'au bout
Les vers de du Plessis, seigneur de Boistribout.
Un jour, — je n'avais pas Huet dans la mémoire, —
Des chantres de Bernay j'ai méconnu la gloire ;
J'ai cru que Nicolas Le Vavasseur n'était
Qu'un poète affamé que le bouillon tentait ;
J'ai pour le faire mordre au rôt du presbytère
Erigé sa fringale en rage héréditaire.
Bien qu'il fît mal les vers incontestablement,
Il se pourrait fort bien qu'il ne fût pas gourmand.

Digitized by Google

A Maneval souvent il dut rendre visite,
Il y vint, mais en hôte et point en parasite.

Faisant risette aux prés qui bornaient l'horizon,
Le presbytère était une aimable maison :
Gentil logis, séjour de délices normandes,
Entouré d'un verger cher aux lèvres gourmandes.
Champs dorés ! Bois touffus ! Paradis du Lieuvin,
Où la terre donnait de tout hormis du vin !
Mais à quoi bon du vin si ce n'est pour la messe ?
Le cidre doux suffit pour nous mettre en liesse ;
Pendant six mois celui qu'on récolte céans
Vaut le vin de Touraine et le vin d'Orléans.
Etant toujours normands et parfois gentilshommes,
Les convives sont gais au doux pays des pommes ;
Nulle part on ne mange au jour du carnaval
De chapons plus dodus que ceux de Maneval.
Aux jeûnes du carême, aux vigiles d'automne,
Loches souvent, parfois truites de Charentonne
Renforcent le menu de Monsieur le Curé.
La soupe est chaude à point, le « boire » frais tiré,
La table à quatre pieds et que rien n'embarrasse
Porte modestement la salière d'Horace
Sur une nappe blanche en toile de Bernay.
Le curé mange en paix et, quand il a dîné,
L'œil et l'esprit ouverts, il va d'un pas agile
Surveiller sa récolte et semer l'Evangile.
Les gens de Maneval sont fort civilisés ;
Il a marié ceux qu'il n'a pas baptisés,
Il sait leurs embarras et leur ouvre sa bourse,
Il répand les conseils et l'argent dans sa course,
Il fait aux paresseux des sermons indulgents
Et se montre prodigue envers les pauvres gens.
Les pauvres avant tout et même avant les livres !
Le bénéfice, hélas ! ne vaut que six cents livres,
Mais la dîme du blé dans ce pays chrétien
Suffit abondamment au pain quotidien.
Dans le drap de Lisieux les tailleurs économes
Lèvent des vêtements pour habiller les hommes,
Puis on ne manque pas d'obits à douze sous
Et l'on finit toujours par joindre les deux bouts.

Digitized by Google

Il revient au logis, la tête reposée;
Son dur labeur lui semble une besogne aisée,
Il se met au travail sans remords, sans ennui,
Et l'heure qu'il dépense est tout entière à lui.
Sobre de corps, il a l'esprit insatiable,
Et voici que des mets nouveaux chargent sa table.
Ce sont des parchemins où, sur les bords usés,
A des rubans flétris pendent des sceaux brisés,
Des petits manuscrits, de gros livres d'Histoire
S'entr'ouvrent pêle-mêle autour d'une écritoire.
Les chroniques font ombre aux chartes des couvents
Et les naïfs ont l'air de narguer les savants.
Quelques in-folios sont épars sur des sièges :
Près d'Ordéric Vital, Guillaume de Jumièges;
Wace chante en français, Dudon de Saint-Quentin
Lui donne la réplique en fort méchant latin.
Il a beau tourmenter une Muse inquiète,
Dudon de Saint-Quentin n'était pas né poète.
Puis d'autres, différents de génie et de ton,
Des moyens, des petits : Guillaume Le Breton
Qui se croit un Virgile et lui ressemble comme
Le roi Philippe-Auguste à l'empereur de Rome;
Des inconnus, tourneurs de distiques caducs
Qui firent en latin l'épitaphe des ducs,
Et l'obscur Roliard dont la Muse sereine
Chante un petit cantique à la Vierge chartraine;
Des Anglais, précieux et sérieux écrits,
Robert de Huntindon près de Mathieu Paris;
Des modernes : de Bras, jaloux de sa patrie
Et des « antiquités » de sa chère « Neustrie »,
Belleforest qui fut un fécond précurseur;
D'Argentré, racontant les gestes d'une sœur,
La Bretagne; de Thou, dont la plume érudite
Laisse à ses successeurs notre histoire inédite;
Papirius Masson, le Forésien charmant,
Qui rend pleine justice aux vertus du Normand;
Duchesne qui seul vaut une bibliothèque.

Notre bon curé lit, cherche, fouille, dissèque,
Commente, écrit, relit, médite, et bien souvent
Le jour passe et la nuit paraît courte au savant.

Digitized by Google

L'homme aime le travail, le chrétien veille et prie ;
C'est un Normand dévot à la Vierge Marie ;
Chercheur infatigable et dans sa piété
Souriant à l'attrait de « curiosité »
Qui donne à sa prière une grâce piquante.

Curé de Maneval, en seize cent cinquante
Etais-tu de joyeuse ou de méchante humeur ?
Te fallait-il avoir affaire à l'imprimeur
Et, bravant les ennuis des épreuves revues,
Un peu mieux qu'autrefois corriger ses bévues ?
Allais-tu, divorçant avec tes paysans,
Retrouver pour un jour l'ardeur des jeunes ans
Et faire un petit bout de retraite civile
Avec les beaux esprits de Rouen la grand'ville ?

Je te vois un matin, débonnaire et rêveur,
Pour célébrer la messe entrer à Saint-Sauveur.
Un marguillier répond à défaut du sacriste,
Il a l'air d'un marchand, un peu gauche, un peu triste.
Etant le trésorier pour l'année, on dirait
Qu'il épargne le vin et qu'il verse à regret ;
C'est un bourgeois connu, rude, un peu dur d'oreille,
Bonhomme au demeurant, nommé Pierre Corneille.
Demande à Scudéry ce que fut ce Normand,
Regarde-le, sois fier et salue humblement.

A cette heure d'ailleurs dans nos deux Normandies
Les sources de l'esprit ne sont pas refroidies.
N'as-tu pas entendu l'écho mystérieux
Te murmurer deux noms jumeaux et glorieux,
Unis et divisés par des vertus contraires,
Ceux de frères normands qui sont aussi tes frères ?
Mézeray jour et nuit pâlissait comme toi
Sur les vieux manuscrits pour le compte du Roi.
Il avait comme toi la plume inexorable.
Jean Eudes que l'Eglise a sacré vénérable,
Comme toi, plus que toi, brûlant d'un divin feu,
Avait voué sa vie à la Mère de Dieu.

Dès le temps de Boileau tous les hommes d'étude
Du rude Mézeray louaient l'exactitude ;

Digitized by Google

On le goûtait malgré son style négligé.
Certains l'ont attaqué, mais d'autres l'ont vengé.
Parfois il voit de haut les hommes et les choses,
Constate les effets en recherchant les causes ;
C'est une autorité qu'on invoque aujourd'hui.
Nous voulons, du Moulin, vous citer comme lui.
Jean Eudes fut choisi de Dieu dès son enfance,
Il haïssait le vice et pardonnait l'offense ;
Il écrivait en sage et parlait hardiment,
Il fut grand citoyen, saint prêtre et bon Normand,
Le père de son ordre et l'honneur de l'Eglise.
C'est un élu qu'on chôme et que l'on canonise.

Vos modestes vertus n'ont pas fait tant de bruit
Mais n'ont-elles donc pas porté le même fruit,
Bon curé du Moulin, serviteur de Marie,
Citoyen triomphant de la grande patrie ?
Et si vous n'êtes point un de ces immortels
Pour qui l'encens bénit fume sur les autels,
Ne pouvons-nous vous faire une petite fête,
Brûler en votre honneur le parfum du poète
Et comme aux plus grands saints qu'on implore à genoux,
Vous dire au moins tout bas, tout bas : priez pour nous !
Priez ; s'il est au Ciel, ainsi que je l'espère,
Priez, non pas pour lui, mais avec mon grand-père
Pour tous les ouvriers de bonne volonté
Qui sans haine et sans peur prêchent la Vérité,
Et, s'il en est, hélas ! encore en Purgatoire,
Pour tous les bons chrétiens qui lurent votre histoire.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

PUBLICATIONS HISTORIQUES

RELATIVES AU DÉPARTEMENT DE L'EURE ET PARUES EN 1889

PAR M. LOUIS RÉGNIER

Lu à la séance de la Section de Bernay, le 7 septembre 1890.

MESSIEURS,

Les ouvrages dont j'ai à vous entretenir cette année sont nombreux et variés. Aussi, lorsque vous aurez vu tour à tour défiler devant vous les mémoires relatifs à nos origines encore si controversées, les dissertations sur des points discutés ou mal connus de notre histoire locale, les biographies des personnages historiques ou des savants que nous revendiquons avec fierté, les descriptions de nos monuments, les recherches sur les œuvres de nos artistes d'autrefois; lorsque vous aurez constaté la part brillante qui nous est faite dans des ouvrages plus importants et plus généraux, sans nul doute vous vous féliciterez d'appartenir à une contrée aussi privilégiée au point de vue des riches souvenirs dont elle a été dotée dans le passé qu'à celui des investigations dont elle est l'objet dans le présent. Je ne veux pas chercher à détruire cette bonne impression, mais, tout en souhaitant ardemment de me tromper, je vous avouerai que cette prospérité excep-

Digitized by Google

tionnelle ne me paraît pas devoir faire naître pour l'avenir un optimisme trop confiant. Que voyons-nous, en effet ? Des ouvrages relatifs à notre pays, mais écrits la plupart — je ne dis pas les meilleurs ! — par des étrangers. Quant à la production locale, elle reste à peu près stationnaire, et peut-être serait-elle inférieure à celle de l'année dernière, n'étaient certaines influences venues du dehors. La situation du département de l'Eure n'est donc ni meilleure ni pire : elle est toujours très fâcheuse à coup sûr. Mais vous avez ici, Messieurs, des raisons excellentes et toutes particulières de ne pas vous en apercevoir.

Pour donner davantage à ces rapports annuels, que vous voulez bien écouter avec patience, le caractère essentiel dont je m'efforce de les entourer, et pour faciliter les recherches dans ces pages auxquelles manque trop la liaison, il m'a semblé qu'une modification au plan suivi jusqu'ici était nécessaire. L'ordre géographique est le plus naturel, en même temps que le plus commode. Il sera donc dorénavant la base de nos exposés. Si, après avoir examiné les publications relatives en tout ou en partie à l'un de nos arrondissements, il nous reste encore à voir des ouvrages généraux, ce seront ceux-là seuls qui intéressent le département tout entier.

I

La Société des Amis des Arts du département de l'Eure n'a encore publié que fort peu de mémoires, mais elle a été, en revanche, singulièrement heureuse dans ses choix. L'année dernière, nous avions le plaisir de signaler une excellente étude sur la châsse de Saint-Taurin d'Evreux. Aujourd'hui, c'est, sur la belle statue en bronze de Jupiter trouvée au Vieil-Evreux, une dissertation de M. Gustave-A. Prevost, qui nous paraît, non pas le dernier mot, mais le résumé le meilleur, le plus complet et le mieux inspiré des questions que

Digitized by Google

soulève cette précieuse œuvre d'art [1]. Ch. Lenormant, le comte de Clarac, Overbeck, Benjamin Fillon, M. Heuzey, ont successivement étudié le Jupiter du Vieil-Evreux, et M. Bonnin, qui en avait dirigé habilement la restauration, l'a fait graver. M. Prevost, on le conçoit, n'a eu garde de négliger ce qu'ont dit ses devanciers, sans que cela l'ait empêché, du reste, d'avoir des idées originales.

La comparaison de la statue d'Evreux avec les deux Jupiters du Musée britannique et de Munich, mais surtout avec le remarquable bronze découvert à Dalheim (Luxembourg) et récemment entré au Louvre, le conduit, par exemple, à s'exprimer ainsi : « Difficilement on pourrait saisir, manifesté d'une façon plus éclatante, ce fait de deux artistes traduisant chacun avec une fidélité scrupuleuse un type hiératique et traditionnel, un original d'une réputation universelle. C'était peut-être le fameux Jupiter de Tarente, dont les copies devaient être répandues dans tous les centres artistiques, dans toutes les écoles de dessin, sur l'immense surface de l'empire romain. Les chefs-d'œuvre antiques s'étendaient ainsi dans l'espace, comme ils se perpétuaient d'âge en âge, pendant une longue suite de siècles parfois, se déformant peu à peu par l'usage, par l'usure, pour ainsi dire, dans une série de répliques d'après des répliques, dégénérant à la longue par le fait du temps et l'abaissement du niveau artistique, comme le prouve si bien l'exemple du fameux *tireur d'épine*. Ici toutefois il ne faut parler, ni de dégénérescence ni d'infériorité. Jupiter du musée d'Evreux et Jupiter du musée du Louvre sont l'un et l'autre des œuvres artistiques de premier ordre. » (P. 64.)

En ces matières comme en beaucoup d'autres, d'ailleurs, il n'est jamais permis d'être absolu, car bien des questions ne

[1] *Le Jupiter en bronze du Vieil-Evreux* (*Société des Amis des arts du département de l'Eure. Bulletin IV.* 1888. Evreux, imp. Ch. Hérissey, 1889 [in-8°, 95 p.] P. 50-72) avec une héliogravure. — Tirage à part à 25 ex. in-8°, 23 p. sans titre ni faux titre.

Digitized by Google

peuvent guère recevoir que des réponses hypothétiques et provisoires. Quel était, par exemple, l'objet tenu par le dieu dans sa main gauche ? Le *fulmen* ou l'*olla* ? M. Prevost penche pour le *fulmen*, « mais le plus prudent, s'empresse-t-il d'ajouter, serait peut-être de ranger l'objet dans la classe de cet attribut indéterminé, comme dit le comte de Clarac, que tiennent les deux statues de Jupiter de Munich et du musée britannique [1] ». Voilà une opinion fort sage, mais qui n'est pas faite pour hâter la solution du problème. Quant à la date, à l'origine de cette belle statue, si majestueuse dans sa musculature puissante et un peu lourde, comment fixer l'une et comment déterminer l'autre ? A quelle conclusion s'arrêter quand on voit le Vieil-Evreux lui-même tributaire de l'art grec dans le joli petit *Amour* que nous connaissons, lorsque l'on constate la provenance orientale directe de l'élégante bouteille de métal à incrustations d'argent trouvée à Caumont, dans les fouilles d'une villa incontestablement gallo-romaine ? M. Prevost se borne à faire observer que, « somme toute, il y a dans cette œuvre quelque chose de rustique et d'un peu épais qui semble dénoter à la fois une époque assez avancée [2] et peut-être aussi une œuvre indigène [3]. » Mais quelqu'un est-il autorisé à lui reprocher de ne pas se prononcer davantage ?

On a beaucoup loué et beaucoup dénigré le cardinal du Perron, évêque d'Evreux, sous Henri IV. Il y a une dizaine d'années, M. l'abbé Féret lui consacrait spécialement un gros volume, avec toutes les formes de l'apologie. Aujourd'hui, M. Lalot publie un livre d'où le cardinal sort bien mal en point. Il faut chercher la vérité entre ces deux exagérations. L'impartialité nous oblige à reconnaître que le sujet n'a favorisé aucun des deux écrivains : l'ouvrage de

[1] Page 58.

[2] M. Prevost admet comme date le troisième, peut-être même le quatrième siècle.

[3] Page 71.

Digitized by Google

M. Féret était lourd, celui de M. Lalot est mortellement ennuyeux. Du Perron, d'ailleurs, n'apparaît pas comme héros principal dans l'*Essai historique sur la conférence tenue à Fontainebleau entre Duplessis-Mornay et Duperron, le 4 mai* 1600[1]: il sert proprement de repoussoir à Mornay, et l'auteur, dès la première page du livre, prend soin de nous avertir que son essai est un chapitre détaché, avec amplifications — trop, hélas! — d'un travail spécial relatif au *pape des huguenots*, ce pape qui, selon la spirituelle expression de Sully, devait donner la pourpre à son heureux adversaire.

Que Mornay, toute sa vie, ait été la droiture et la vertu elles-mêmes, personne ne songe à le contester, et cette physionomie austère est assurément l'une des plus respectables que nous montre l'histoire de France tout entière; que Duperron, avec toute l'étendue et la vivacité de son esprit, avec tout son mérite d'homme politique et de théologien, ait été trop souvent guidé par la vanité, l'égoïsme et l'ambition, nul n'y contredira, et depuis longtemps les jugements sont fixés là-dessus. Alors à quoi bon y revenir? Certes, la conférence ne fut peut-être pas assez sérieuse, mais la naïveté de Mornay y fut certainement pour quelque chose: M. Lalot le reconnaît lui-même, ce qui ne l'empêche pas de qualifier la conférence de guet-apens théologique. A vrai dire, la politique du roi dirigea tout, et si Henri IV, dans cette affaire, se vit contraint d'abandonner son ancien ami, c'est là un de ces sacrifices que chez les rois, l'homme doit parfois au chef de l'Etat. La politique ne vit pas de sentiment, et ce fait n'est pas suffisant pour entreprendre le procès d'Henri IV avec toute l'âpreté qu'y met M. Lalot.

Au fond, le livre de M. Lalot n'est, d'un bout à l'autre, qu'un plaidoyer pour le protestantisme. On conçoit que ce point de vue égare trop souvent le jugement de l'auteur.

[1] J.-A. Lalot, *Essai historique sur la conférence tenue à Fontainebleau entre Duplessis-Mornay et Duperron, le 4 mai* 1600. Paris, Fischbacher, Grassart, 1889. In-8°, XI-303 p. (7 fr. 50.)

Digitized by Google

Celui-ci a pourtant quelques lueurs d'impartiale franchise, lorsque, par exemple, après avoir déclaré (p. 32) que « l'ouvrage de Mornay sur la messe constitue un riche arsenal où l'on peut puiser à pleines mains des armes contre le catholicisme romain », il avoue ingénuement (p. 121) qu' « il suffit d'ouvrir les yeux, d'apporter à sa lecture la plus légère attention pour s'apercevoir aussitôt que le traité de l'Eucharistie fourmille d'erreurs, de contre-sens et de faussetés ». Ne croirait-on pas entendre Duperron lui-même, avec les excès de langage que M. Lalot lui reproche le plus ?

La découverte, dans l'ancienne chapelle du grand séminaire d'Evreux, de la sépulture de Jacques Le Doulx de Melleville, haut doyen du chapitre de la cathédrale, fondateur du séminaire, a donné lieu dans la *Semaine religieuse du diocèse d'Evreux* [1], à deux articles, intéressants surtout par l'essai de restitution [2] de l'inscription latine gravée sur une croix de plomb trouvée en même temps que le cercueil.

Nous aurons fini avec la ville d'Evreux lorsque nous aurons signalé, dans l'*Almanach-Annuaire de l'Eure* [3], édité par M. Hérissey, un court mais curieux article de M. Chassant intitulé : *Les violoneux et joueurs d'instruments à Evreux au temps passé* [4]; dans l'*Almanach du département de l'Eure illustré*, publié par M. Quettier [5], la fin de la réimpression, commencée en 1884, des *Souvenirs et journal d'un bourgeois d'Evreux* (1740-1830) [6]; et, dans un ouvrage de vulgarisation, dont on attendait mieux, *le Treizième siècle artistique*, par

[1] N^os^ des 22 juin et 13 juillet 1889.
[2] N° du 13 juillet (p. 367-368).
[3] 48e année, 1890 (publié en novembre 1889).
[4] Pages 111-115.
[5] 18e année, 1890.
[6] Pages 1-22.

Digitized by Google

A. Lecoy de la Marche[1], une gravure sur bois[2] représentant le célèbre bénitier de Saint-Taurin d'Evreux.

Depuis longtemps déjà, les riches verrières de l'église Sainte-Foy de Conches jouissent d'une juste renommée. Pierre Le Vieil, au siècle dernier; dans le nôtre, Ferdinand de Lasteyrie, Charles Lenormant, Edmond Lévy, MM. Palustre, l'abbé Porée et Lucien Magne leur ont consacré, soit des travaux particuliers, soit d'importants passages dans des ouvrages plus généraux. Personne cependant n'avait encore songé à en faire l'objet d'une étude systématique et complète. Il est vrai que, par la nature des questions qu'elle soulève, cette étude ne laisse pas de présenter de sérieuses difficultés et d'être entourée de dangers. M. l'abbé Bouillet, qui déjà d'ailleurs, en 1875, avait publié sur ce sujet un premier travail dans la *Revue de l'Art chrétien*, ne s'est pas laissé effrayer et a vaillamment entrepris une monographie de l'église de Conches et de ses vitraux[3]. Il faut louer sans réserve le plan très simple et très logique de son ouvrage, mais on peut lui demander pourquoi ces appendices qui grossissent inutilement le volume. En vérité, la liste des abbés de Conches, les extraits fort peu intéressants des registres de la municipalité, les passages empruntés à M. Cheveraux, mais surtout le long compte rendu de la consécration des nouveaux autels, que les curieux eussent fort bien pu trouver dans la *Semaine religieuse*, ne sont guère ici à leur place, tandis que l'épigraphie de l'église et l'extrait de Le Vieil, trop long pour être mis en note, formaient, au contraire, le complément naturel de l'ouvrage.

La description de l'église, qui fait suite à un excellent

[1] Société de Saint-Augustin : Desclée, de Brouwer et Cie, imp., Lille, 1889, Gr. in-8°, 425 pages.

[2] Fig. 92, p. 199.

[3] *L'église Sainte-Foy de Conches (Eure) et ses vitraux. Etude historique et archéologique*, par M. l'abbé A. Bouillet. Caen, Henri Delesques, 1889. In-8°, x-162 p., avec 18 planches hors texte, 16 figures d'armoiries et une vignette dans le texte (5 fr.).

Digitized by Google

exposé historique, est la reproduction presque textuelle de celle contenue dans l'article de 1875. Ce n'est pas là d'ailleurs la partie principale, on peut dire même la raison d'être du volume, et les pages consacrées aux verrières ont une importance tout autre. Il y a des dates sur les vitraux de Conches, mais des dates dont l'application n'est pas toujours aisée. Par exemple, la fameuse inscription : ALDEGREVERS HO ANNO DOMINI XX, — dont, soit dit en passant, il eût été bien désirable de pouvoir contempler un fac-similé — ne veut pas dire — en admettant quelle soit complète, — que le bel ensemble de la vitrerie du chœur était achevé en 1520, puisque un autre panneau fut exécuté d'après une gravure datée de 1524. Quant au millésime 1552, inscrit dans le bas-côté nord, sur le vitrail dit de saint Romain, il n'indique nullement, comme le croit M. Bouillet, une transformation de la verrière, mais il date celle-ci tout entière. Rien dans les vingt et une verrières de Conches n'est antérieur à 1520 environ, et, d'ailleurs, les saints isolés ne sont pas aussi rares au XVIe siècle qu'on veut bien nous le dire : il suffit d'aller à Saint-Gervais de Gisors et à Notre-Dame d'Andely pour voir des sujets de ce genre exécutés par le peintre-verrier Romain Buron, qui vivait au milieu et dans la seconde moitié du XVIe siècle, et l'on en pourrait citer bien d'autres exemples.

A côté des dates dont nous parlons, on rencontre, il est vrai, un nom, celui d'Aldegrever, et deux monogrammes, l'un formé d'une seule lettre, R, le second composé des deux initiales R. B. Mais le chœur seul fournit ces renseignements, dans la circonstance aussi vagues et aussi insuffisants que possible. Tout d'abord, si les deux chiffres xx doivent être traduits par 1520, il est fort étrange, comme l'a fait remarquer M. Palustre, que les pieux donateurs se soient adressés « à un jeune homme de dix-huit ans, habitant une contrée fort éloignée de Conches, et complètement inconnu à la date indiquée, même dans la Westphalie, sa patrie ». Il est vrai que la date de 1502, acceptée par les critiques

Digitized by Google

comme celle de la naissance du maître allemand, peut à bon droit être suspectée, puisque Papillon cite de lui des gravures datées de 1512 et 1513. Dans des conditions de recherches aussi défavorables, il est bien difficile d'émettre autre chose que des hypothèses, et si, à tout prendre, la plus vraisemblable paraît celle qui voit seulement dans le nom en question la reproduction irréfléchie de la signature d'une gravure dont se serait inspiré l'artiste français malheureusement anonyme, nous n'en devons pas moins féliciter M. l'abbé Bouillet d'avoir su résister à la tentation d'ajouter, par des suppositions aussi gratuites que personnelles, à une confusion déjà trop grande.

Plusieurs mains ont travaillé aux fenêtres de la nef. Suivant M. Palustre, le *Triomphe de la Vierge* serait de Jean Le Prince, tandis que la *Manne* et la *Présentation de Jésus au Temple* se rattacheraient à une école normande qui fleurit au milieu du XVIe siècle et sur laquelle on ne possède encore que des données insuffisantes. Quant aux autres sujets, ils demeurent assez difficiles à classer, et peut-être M. l'abbé Bouillet a-t-il trop négligé de rechercher autour de Conches des points de comparaison propres à mettre sur la voie des origines. Dans un travail sur un ensemble de vitraux peints, le point capital est moins peut-être d'énumérer tous les personnages qui y figurent que d'indiquer les caractères particuliers à chaque composition et de savoir reconnaître ceux qui lui sont communs avec les œuvres contemporaines.

Mais, sans nous arrêter plus longtemps sur le livre de M. l'abbé Bouillet, disons que son véritable mérite, à notre avis, est surtout de fournir dans son texte et dans ses planches — les premières, le croirait-on ? qui aient paru sur les vitraux de Conches, — toute une série de précieux renseignements à l'aide desquels d'autres pourront continuer à chercher la solution des problèmes ardus dont est partout hérissée l'étude de l'œuvre de nos anciens verriers. S'il est permis de regretter que l'auteur n'ait pas poussé plus loin, faute de temps, nous

Digitized by Google

dit-il, certaines investigations nécessaires, il faut lui savoir gré d'avoir consacré aux belles verrières de Conches un travail d'ensemble très intéressant, et d'avoir, çà et là, émis avec beaucoup de justesse quelques idées nouvelles dont il sera impossible de ne pas tenir compte.

Le compte rendu du Congrès tenu à Conches du 14 au 18 septembre 1888 par l'Association normande a fait l'objet du cinquante-cinquième annuaire publié par cette compagnie[1]. Ce volume contient tout d'abord les procès-verbaux des séances. Nous ne nous occuperons naturellement pas de celles consacrées à l'enquête agricole. Plusieurs intéressantes communications furent faites dans la séance archéologique du 14 septembre, tenue sous la présidence de M. de la Sicotière, sénateur de l'Orne. Citons : une note très succincte de M. Laumônier sur certains objets de l'époque gallo-romaine trouvés à Conches[2]; une *Notice sur le château de Fourneaux*[3], par M. de la Croix, qui n'a été publiée que par extraits dans l'*Annuaire*[4]; une courte *Notice sur la commune du Fidelaire*, par M. l'abbé Raynaud, curé du Fidelaire[5], qui renferme fort peu de détails inédits; un excellent mémoire de M. l'abbé Porée sur la *Restauration de l'église de Conches*[6], dans lequel notre confrère ne se contente pas de décrire et d'apprécier les beaux travaux habilement dirigés par l'architecte diocésain, M. Darcy, mais donne une rapide description de l'église et des vitraux, qui lui sert de prétexte pour exposer et discuter en peu de mots quelques opinions récentes dont ces derniers

[1] *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, publié par l'Association normande, 55e année, 1889. Caen, Henri Delesques; Rouen, Lestringant. In-8°, CVI-546 p. (5 fr.)

[2] *Ann.*, p. 41.

[3] Commune de Faverolles-la-Campagne, canton de Conches.

[4] P. 42-54. Il n'a pas été fait de tirage à part.

[5] P. 54-61. Pas de tirage à part.

[6] P. 61-71. Pas de tirage à part. Sauf quelques changements peu importants, ce mémoire est la reproduction d'un article publié le 17 septembre 1887 dans la *Semaine religieuse* d'Evreux.

Digitized by Google

ont été l'objet ; une note de M. Eugène Lebrun sur les confréries de charité du département de l'Eure [1], extrait résumé d'un travail sur les Charités de Normandie, lu par l'auteur à la Sorbonne il y a quelques années; une communication de M. le docteur Lampérière, médecin de l'hospice de Conches, relative à cet établissement et à l'abbaye de Châtillon-lez-Conches, dont il occupe l'emplacement [2], et une note de M. Laumônier sur une construction gallo-romaine en silex et pierre à Conches, note à laquelle il a ajouté des détails inédits sur la dispersion en 1791 du mobilier et des archives de l'abbaye de Conches [3].

La seconde séance archéologique a été non moins bien remplie. M. de Beaurepaire, sous-directeur de l'Association normande, la présidait. Les communications qui y furent faites ont presque toutes été reproduites *in extenso* dans l'*Annuaire*. Ce sont d'abord quelques renseignements donnés par M. Laumônier sur plusieurs manoirs, à peu près inconnus, des environs de Conches [4]; puis une note de M. Régnier, de laquelle il résulte que le curieux retable en bois doré, représentant la Passion, qui ornait autrefois le maître-autel de l'église de Sébécourt, et dont Raymond Bordeaux avait déploré l'aliénation, se trouve aujourd'hui dans l'église de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) [5]; un mémoire de M. Boivin-Champeaux sur le registre ou matrologue de la Charité de la Couture de Bernay, dont nous reparlerons plus loin, et qui a donné lieu, de la part de MM. de Beaurepaire et Emile Travers, à d'intéres-

[1] P. 73-78. Pas de tirage à part.

[2] P. 78-88. Pas de tirage à part.

[3] P. 88-91. Pas de tirage à part.

[4] P. 142-148. Pas de tirage à part. (Le Coudray ou ferme de Saint-Marc, au Vieux-Conches; Saint-Calais; le Mesnil-Vicomte; Quenet. — Texte d'une ode dédiée à Gabriel de Quenel, abbé de Conches et seigneur du Fresne, par Cossart, sieur des Ervolus, publiée en 1638 dans un volume rare : *L'art de vivre sans mourir tant en ce monde qu'en l'autre*, par le R. P. Bigault, docteur en théologie.)

[5] P. 148-150.

Digitized by Google

sants et instructifs rapprochements avec les statuts des Charités de la ville de Caen et les usages encore en vigueur dans la Confrérie des Charitables de Saint-Eloi à Béthune [1]. C'est encore une chanson, jolie, ma foi ! et bien française, recueillie au commencement du siècle par un poète villageois, François Hue, de Verneusses, et que M. Veuclin juge remonter peut-être au XVe siècle (??) [2] ; une notice [3] dans laquelle M. l'abbé Porée a esquissé d'une plume alerte et fidèle le portrait de René de Longueil, président à mortier au Parlement de Paris, marquis de Maisons et seigneur de Glisolles, personnage ambitieux et sans scrupules, homme de plaisir et d'intrigue, que ses contemporains paraissent avoir tenu en médiocre estime, mais à qui sa fortune considérable permit de faire construire à Maisons, par François Mansard, le bâtiment le plus beau peut-être que le règne de Louis XIV nous ait laissé, et de confier à un sculpteur renommé, Thomas Regnaudin, l'exécution en terre cuite d'un Christ sortant du sépulcre, de deux anges, d'un saint Pierre et d'un saint Paul, dont il voulut orner le maître-autel de l'abbaye de Conches, qui avait alors pour abbé commendataire son propre fils, Guillaume de Longueil [4]. C'est enfin un article de M. Quevilly sur des événements militaires dans le pays d'Ouche en 1136, article dont le texte a malheureusement été tronqué dans l'*Annuaire* [5].

[1] P. 168-185.

[2] P. 187-189.

[3] P. 190-200. Tirage à part : *Le président René de Longueil, marquis de Maisons*, par M. l'abbé Porée. Caen, Henri Delesques, 1889. In-8°, 13 pages.

[4] Les *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture* disent (I, 261) que le modèle de ces ouvrages fut donné par Guérin. Le torse et la tête du Christ ressuscité ont figuré à l'Exposition artistique de Conches en 1888. « C'est, dit M. l'abbé Porée, un excellent morceau, qui fait regretter la mutilation sauvage et inepte dont cette œuvre considérable a été l'objet. »

[5] *Luttes et événements militaires entre les seigneurs du pays d'Ouche en* 1136 [les comtes de Beaumont, de Breteuil et de Conches], p. 201-205. — Pas de tirage à part. — M. Quevilly a également communiqué à l'Association normande, dans la séance tenue au Vieux-Conches le 15 sep-

Digitized by Google

Les usines du Vieux-Conches devaient, on le comprend, attirer d'une façon spéciale l'attention de l'Association normande. Une séance y fut tenue le 15 septembre, sous la présidence de M. le duc de Clermont-Tonnerre. Cette partie de l'utile enquête poursuivie pendant quatre jours par l'Association n'a aujourd'hui pour nous qu'un médiocre intérêt, et nous la passerions sous silence si M. Le Ménager n'avait introduit dans son rapport sur les fonderies des détails historiques dont quelques-uns ont leur prix [1].

En outre, l'Association normande, conformément à l'usage consacré, avait porté sur son programme, au grand plaisir des membres du Congrès, non seulement des visites aux monuments de Conches, à l'église, au vieux château, entretenu avec un soin si persévérant par les municipalités successives de la cité, à l'hospice, qui occupe l'emplacement de l'ancienne abbaye, mais encore deux excursions, l'une le dimanche 16 septembre à Evreux, l'autre le lendemain dans quelques villages des environs de Conches et au château de Glisolles.

Les monuments d'Evreux étaient, en général, connus des touristes, mais les églises de Ferrières-Haut-Clocher, de Claville et de la Bonneville, qui n'avaient jamais été décrites, réservaient à ceux-ci de véritables surprises. A Ferrières-Haut-Clocher, le mobilier liturgique, encore intéressant, les curieuses peintures murales, des restes de vitraux; à Claville, le portail Renaissance et de fort belles verrières, qui ont reçu de nos jours des compagnes dignes d'elles; à la Bonneville, l'architecture de la nef et les vestiges d'une précieuse vitrerie, donnèrent une juste idée de l'importance du grand courant artistique qui

tembre, une note relative à une excursion botanique faite à Conches, en 1716, par le naturaliste Sébastien Vaillant (p. 118).

[1] *Ann.*, p. 107-116. Tirage à part augmenté : *Session de l'Association normande à Conches (Eure), 14-18 septembre* 1888. *Enquête industrielle aux usines du Vieux-Conches. Présidence de M. le duc de Clermont-Tonnerre. Rapports de MM. Le Ménager, H. Letaud, Feuillebois. Etats de services des contremaîtres et ouvriers ayant plus de* 20 *années de présence. Récompenses.* — Caen, Henri Delesques, 1889. In-8, 55 p. (Le rapport de M. Le Ménager occupe les p. 4 à 8.)

Digitized by Google

règna dans ce pays pendant la première moitié du XVIe siècle. Quant à la visite au château de Glisolles, avec ses incomparables pastels de La Tour, ses deux marbres de Pigalle, ses ravissantes miniatures de Samuel Bernard et ses beaux portraits modernes, rien ne pouvait mieux couronner cette charmante tournée archéologique. Les membres de l'Association normande trouvèrent trop courts les instants passés à admirer ces inappréciables richesses artistiques, et conservent encore le souvenir de la réception qui leur fut faite avec une bienveillance si cordiale par M. le duc et Mme la duchesse de Clermont-Tonnerre. L'*Annuaire normand* contient de ces deux excursions un récit dont M. le sous-directeur voulut bien nous faire l'honneur de nous confier la rédaction[1].

Deux mémoires de M. Geoffroy de Grandmaison relatifs à la région d'Evreux figurent, en outre, dans l'*Annuaire de* 1889. Le premier est un rapport sur l'exposition artistique très locale et très intéressante que la municipalité de Conches avait organisée à l'occasion du Congrès[2]. Le second, sous le titre modeste de *Notes sur la seigneurie et le château de Nagel*[3], est une véritable histoire de ce domaine, écrite un peu longuement, mais avec une grande préoccupation de l'exactitude et en grande partie sur des documents conservés dans le chartrier de M. Parent du Châtelet[4].

[1] *Visite des monuments d'Evreux par l'Association normande le 16 septembre* 1888. *Compte rendu* par Louis Régnier. Caen, imp. Henri Delesques, 1889. In-8, 17 p. (Extr. de l'*Ann.*, p. 299-311.) — *Excursion archéologique de l'Association normande à Ferrières-Haut-Clocher, Claville, la Bonneville et Glisolles, le* 17 *septembre* 1888. *Compte rendu* par Louis Régnier. Caen, imp. Henri Delesques, 1889. In-8, 65 p. (Extr. de l'*Ann.*, p. 390-450.)

[2] *Rapport sur l'exposition artistique de Conches, du* 14 *au* 30 *septembre* 1888, *à l'occasion du* 56e *Congrès de l'Association normande*, p. 276-298. (Pas de tirage à part).

[3] *Ann.*, p. 312-389. Tirage à part à 50 ex. : Caen, imp. Henri Delesques, p. 1889. In-8, 82 p.

[4] Un passage de cette notice, relatif à la chapelle [moderne] du château de Nagel, a été reproduit dans la *Semaine religieuse* du 2 novembre 1889 (p. 687-690).

Digitized by Google

Tout à l'heure nous prononcions le nom de M. le duc de Clermont-Tonnerre. Le canton de Conches, l'arrondissement d'Evreux, le département de l'Eure pleurent aujourd'hui cet homme de bien : il est mort le 19 juillet 1889. Ses obsèques eurent lieu à Glisolles, et le 25 juillet, le *Courrier de l'Eure* faisait paraître un supplément[1] contenant le récit de la cérémonie et le texte des discours prononcés dans cette funèbre circonstance par M. Pouyer-Quertier, au nom du conseil général de l'Eure; par M. Le Ménager, au nom du canton de Conches; par M. Ragiot, au nom de la Société centrale de sauvetage des naufragés, dont le défunt était vice-président; enfin par M. Paul Letaud, maire de Conches, au nom de la ville de Conches.

Mentionnons simplement une assez ridicule notice sur la Tour Grise de Verneuil[2], signée Emile Tourneux, écrite à l'occasion d'une prétendue restauration de la tour à laquelle il n'a manqué que d'être dirigée par un homme compétent. Le vandalisme a toujours le pouvoir de nous attrister profondément : peut-être, par exception, serait-il permis de rire du vandalisme gai, si ce n'était, hélas ! toujours le vandalisme.

Au XVIIIe siècle, l'abbaye de Jumièges eut à soutenir un long et coûteux procès, d'abord contre le maréchal de Belle-Isle, puis contre le comte d'Eu, relativement à la terre d'Autils, aujourd'hui Saint-Pierre d'Autils. Ce procès, dont on ne trouve aucune mention dans les notes Le Prevost, dans le Dictionnaire de Charpillon et de l'abbé Caresme, ni même dans l'histoire de Vernon par M. Meyer, roulait sur l'interprétation des termes de la charte de 1027, par laquelle Richard II, duc de Normandie, donna à l'abbaye la terre d'Autils, et sur la ques-

[1] *Obsèques de M. le duc de Clermont-Tonnerre*, 1 page in-folio.

[2] *Ville de Verneuil (Eure). Fêtes des 16 et 17 juin 1889. Inauguration de la restauration de la Tour Grise. Notice historique et descriptive.* [Verneuil, imp. et lib. Aubert.] In-8, 15 p. et une vignette.

Digitized by Google

tion de savoir si cette donation avait eu pour objet un domaine noble ou un domaine roturier. Les ducs de Gisors soutenaient la dernière thèse et revendiquaient la seigneurie, en voulant obliger les religieux à foi et hommage. L'affaire s'était prolongée sans résultat, et, de guerre lasse, les belligérants la négligeaient depuis quelque temps déjà, lorsque le conseil du duc de Penthièvre jugea à propos de la faire revivre en 1776. Le combat recommença avec plus d'ardeur que jamais, mais entra dans une phase nouvelle, la dernière. Trois ans après, en effet, le duc de Penthièvre se rendit acquéreur de la terre en litige moyennant 50,000 livres. Cette conclusion, suite d'une transaction honorable pour les deux parties, était l'œuvre du procureur des bénédictins de Jumièges, dom François Courdemanche, qui avait apporté à la conduite d'une affaire qu'il fit pour ainsi dire sienne, beaucoup d'intelligence, un grand esprit de conciliation, en même temps qu'une fermeté à toute épreuve. Rien n'avait été par lui négligé pour arriver à vaincre le mauvais vouloir des conseillers du prince. Il avait mis en mouvement toutes les influences, s'était entouré de l'opinion des jurisconsultes les plus en renom, Ferey, Target, Elie de Beaumont, avait demandé des consultations aux feudistes comme aux érudits, à l'abbé Bouquet, neveu de dom Bouquet, aussi bien qu'aux bénédictins de Saint-Maur, ses confrères. L'heureuse issue de la bataille remplit son cœur d'une telle joie qu'il entreprit immédiatement d'en écrire par le menu tous les épisodes. Dans ces diverses circonstances, il s'était trouvé en relations directes avec le duc de Penthièvre, et, en dépit de leur différend, un vif sentiment d'estime chez l'un, de sympathie et de vénération chez l'autre, ne tarda pas à les rapprocher. Cette particularité seule, à vrai dire, donne sa valeur au volumineux travail du bénédictin ; seule aussi, elle rend supportable la lecture du livre que vient de publier M. Allaire sur le plus vertueux des Bourbons[1] et dont l'œuvre

[1] *Le duc de Penthièvre. Mémoires de dom Courdemanche. Documents*

Digitized by Google

de dom Courdemanche constitue tout le fond. La rédaction de notre procureur est, en effet, parfaitement monotone, et M. Allaire a dû élaguer bien des passages inutiles, sacrifier bien des détails superflus. La composition de son volume a donc été des plus faciles. Il s'est contenté d'intercaler, entre de longs extraits du manuscrit, des résumés destinés à remplacer les passages supprimés et à entretenir le cours du récit.

C'est un culte véritable que professe la procureur de Jumièges pour son illustre adversaire, un culte qui s'étale, naïf et sincère, tout le long du volume. Quelle joie lorsque le duc daigne écrire de sa main à « son ennemi », comme il l'appelle plaisamment, pour l'assurer de sa persévérante estime! Quel bonheur surtout quand, une fois le procès terminé, il l'admet dans son intimité! Le train de vie que l'on mène autour du prince à Eu, à Anet, à Bizy, singulier mélange de dignité et de frivolité, étourdit quelque peu notre bon moine, et grand est le changement lorsqu'il regagne son couvent. Mais, du fond de sa retraite, il ne cesse pas d'entretenir ces relations mondaines, que tempèrent tant de foncière honnêteté, de vertu modeste et d'invariable franchise. On ne peut faire autrement que de s'intéresser à un tel homme, c'est peu dire, de s'y attacher même, si bien que, le 18 février 1789, lorsqu'on le voit terminer, simple prieur de Lyre, sa vie exemplaire [1], malgré soi l'on se sent ému, et c'est sur cette salutaire impression que l'on ferme le livre.

Il y a, d'ailleurs, des passages empreints d'un véritable intérêt historique, par exemple, celui (p. 36-39) qui nous montre le duc de Penthièvre visitant l'hospice de vieillards qu'il entretenait à ses frais dans son château de Saint-Just, près Vernon, et servant lui-même ses pensionnaires à table, mais surtout ceux, très nombreux, où sont relatées les entrevues entre le moine devenu courtisan, et qui maintes

inédits sur la fin du XVIIIe *siècle*, par Etienne Allaire. Paris, libr. Plon, 1889. In-8, VII-399 p. (7 fr. 50).

[1] Dom Courdemanche était né à Bernay en 1735.

Digitized by Google

fois fait sourire par la façon alambiquée dont il exprime ses sentiments, et le prince, toujours bon, spirituel et railleur[1]. Ici, les lecteurs contemplent le défilé des habitants d'Autils venant sous les armes saluer leur nouveau seigneur[2]; là, il voit dom Courdemanche partir d'Anet, pour visiter la pyramide érigée par le duc de Penthièvre sur l'emplacement de l'arbre qui avait abrité son aïeul Henri IV, après la bataille d'Ivry (p. 290). Entre temps, notre bénédictin devise longuement avec le prince et la société aimable et polie qui l'entoure, avec Florian, avec M. de Chabrier, à qui l'unit bientôt la plus affectueuse amitié. Mais c'est assez : nous avons suffisamment indiqué le charme paisible que respirent, dans leur forme imparfaite, les mémoires de dom Courdemanche, et le double intérêt qu'ils présentent pour notre pays.

II

L'arrondissement des Andelys ne nous arrêtera pas aussi longtemps que celui d'Evreux.

Nous regrettions, l'année dernière, que les trouvailles d'objets anciens qui se font dans notre département ne fussent pas l'objet d'un relevé annuel ou tout au moins périodique dans le *Recueil de la Société libre de l'Eure*. Le travail que M. Fournier a publié sous le titre de *Découvertes archéologiques des époques romaine et franque faites dans le canton d'Etrepagny*[3] répond en partie et d'une autre manière à notre désir. Notre confrère nous donne ainsi une preuve nouvelle de ce que peut le seul souci de bien faire.

Les anniversaires successifs des grands événements de la

[1] P. 39-44, 50-54, 154-159, 166-171, 236-251, etc., etc.

[2] P. 164 et suiv.

[3] Lu à la session du Congrès archéologique de France tenu à Evreux par la Société française d'archéologie, séance du 4 juillet 1889. Andelys, imp. G. Coulouma, 1889. In-8, 16 p.

Digitized by Google

Révolution amènent tout naturellement à faire des recherches sur cette période mémorable de notre histoire. Pourquoi faut-il que, presque toujours, ce soit avec un parti pris de dénigrement systématique des hommes et des choses de l'ancien régime ? Tout évidemment — qui songe à le nier ? — était loin d'être parfait dans la société française d'avant 1789. Ce ne saurait être une raison de cacher soigneusement tout ce qui est à son honneur, pendant que l'on s'applique à faire ressortir les mauvais côtés d'une organisation sociale qui, en définitive, a fait notre pays. L'étude sur le *Département de Gisors* (1787-1789), de M. P. Duchemin [1], n'échappe pas à ce reproche. Cet écrivain laborieux, qui a déjà publié sur nos communes plusieurs importantes monographies, ne nous a jamais paru posséder complètement l'impartialité nécessaire à tout historien. Il suffit d'indiquer ici une tendance fâcheuse contre laquelle nous devions mettre en garde. Nous regretterons cependant que M. Duchemin n'ait pas une suffisante préoccupation de l'exactitude : ses citations sont quelquefois tronquées, et, s'il lui était permis d'ignorer que les détails qu'il tire de l'enquête faite en 1772 dans l'élection de Chaumont, par ordre de l'intendant de Rouen, ont déjà été publiés en 1881 par feu Alfred Potiquet, un peu de soin aurait pu lui permettre de les reproduire d'une façon aussi fidèle que son devancier.

Quelques petits travaux doivent encore être signalés pour l'arrondissement des Andelys. Par exemple, le compte des dépenses de la reine Blanche de Castille pendant l'année 1241, publié par M.E.-S. Bougenot dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* [2], d'après l'original du *British Museum*, et dans lequel nous trouvons la mention très intéressante d'un don fait par la mère de saint Louis à l'abbaye du Trésor : *Moniales de The-*

[1] Gisors, imp. typ. de l'*Echo Républicain*, 1889. In-18, 161 p.

[2] Année 1889. Paris. Ernest Leroux, in-8. P. 86-91 : *Compte des dépenses de Blanche de Castille* (1241).

Digitized by Google

sauro Beate Marie, apud Pontisaram, die veneris ante sanctum Laurentinus, AD CLAUSTRUM SUUM PERFICIENDUM, *XX l.* [1]. Puis, une lecture de M. Siméon Luce à l'Académie des inscriptions [2], qui nous reporte au milieu des rudes mœurs de nos aïeux et nous montre, entre autres, les habitants du Vexin normand et ceux de la forêt de Lyons se réunissant à certains jours, sous Charles VI, devant la porte de l'abbaye de Mortemer, pour s'ébattre les uns contre les autres au jeu violent et dangereux de la « soule » [3]. Ensuite, dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* [4], le texte, publié par M. Ch. de Beaurepaire, d'un contrat notarié du 23 août 1611, par lequel Isaac Allain, « paintre sculpteur » à Rouen, s'oblige envers Philippe-Emmanuel de Gondi, baron d'Ecouis, à peindre à l'intérieur et à l'extérieur de la collégiale d'Ecouis une litre ou « ceinture de noir », aux armes des père et mère du baron [5]. Enfin, dans le numéro du 28 décembre 1889 de la *Semaine Religieuse du diocèse d'Evreux* [6], une très courte notice sur les verrières neuves de l'église de Gamaches.

III

La destruction du château de Gaillon fut, pour le département de l'Eure en général et pour l'arrondissement de Louviers en particulier, une irréparable perte. C'est toujours avec un plaisir nouveau, pour notre part, que nous admirons dans la cour de l'Ecole des Beaux-Arts ces splendides épaves que

[1] P. 90.

[2] *De quelques jeux populaires dans l'ancienne France, à propos d'une ordonnance de Charles VI* (*Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances de l'année* 1889). Paris, imp. Nat. (Alph. Picard, édit.). (P. 499-519.)

[3] P. 509.

[4] T. VIII, 1re livr., 1889. (P. 92-95.)

[5] A l'une des premières lignes de la page 93, on a imprimé à tort *frère* au lieu de père.

[6] P. 847-848.

Digitized by Google

nous a conservées le patriotisme éclairé de Lenoir et que vient de signaler une fois de plus à l'attention du public un petit, mais utile volume de M. Müntz [1].

Un piquant article de l'*Almanach-annuaire de l'Eure* pour 1890, signé des initiales de M. Georges Bourbon [2], nous transporte au château du Neubourg, plus heureux, malgré ses mutilations, que celui de Gaillon, et fait revivre, à travers le curieux compte d'un apothicaire, l'intérieur d'une grande maison noble à la fin du règne de Louis XIII.

L'arrondissement de Louviers, fort pauvre, on le voit, en productions littéraires, a pourtant le triste privilège de nous fournir deux articles nécrologiques, l'un très court, dans le *Bulletin de la Société des Amis des Arts* (p. 80), sur M. Gustave Bertinot, graveur, membre de l'Institut, né à Louviers le 23 juin 1822, décédé à Paris le 19 avril 1888; l'autre, dans la *Semaine religieuse* [3], sur M. Mourier, ancien directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'instruction publique, mort le 18 octobre 1889 au château d'Incarville [4].

Peu de choses également dans l'arrondissement de Pont-Audemer. Les seuls produits de l'initiative locale sont les *Cahiers* du bailliage et de la ville de Pont-Audemer [5], réim-

[1] *Guide de l'Ecole nationale des Beaux-Arts,* par Eugène Müntz. Paris, maison Quantin, s. d. (1889). In-8, 292 p. (5 fr.). Plusieurs vignettes représentent l'entrée isolée entre les deux cours, la belle façade de Pierre Fain, telle qu'elle existait au Musée des monuments français, les quatre arcades ouvrant sur le jardin et divers autres fragments provenant du château.

On nous saura gré d'ajouter que l'on ne trouve rien de relatif à Gaillon dans l'ouvrage assez futile de M. Alexis Lemaistre, intitulé : *L'Ecole des Beaux-Arts racontée et dessinée par un élève.* Paris, Firmin-Didot, 1889. In-8°.

[2] P. 115-117 : *Un compte d'apothicaire au* XVIIe *siècle.*

[3] N° du 26 octobre 1889, p. 669-673.

[4] Avec le texte du discours prononcé sur la tombe par M. Prétavoine.

[5] *Cahier des plaintes, doléances et représentations des citoyens du tiers état de la ville de Pont-Audemer.* Pont-Audemer, imp. administrative, 1889. In-18, 38 p. (Le faux titre porte : 5 *mai* 1789 — 5 *mai* 1889. *Publication du centenaire.*) — *Cahier des plaintes, doléances et remontrances du bailliage secondaire de Pont-Audemer.* Pont-Audemer, imp. administrative, 1889. In-16, 40 p. (Préface, p. 3 et 4, signée : A. M.)

Digitized by Google

primés en commémoration du centenaire de la réunion des Etats généraux, sur la proposition de M. Montier, maire de la ville.

On trouve toutefois dans le tome X de la collection du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (départements) [1], le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Pont-Audemer (collection A. Canel), avec une table alphabétique et analytique due aux soins de M. Ernest Coyecque.

Quelques localités de l'arrondissement sont mentionnées dans le recueil de pièces sur la marine normande aux XVIe et XVIIe siècles, qu'ont publié pour la Société de l'histoire de Normandie MM. Charles et Paul Bréard [2]. On les trouvera facilement à l'aide de la table des noms de lieux qui termine le volume.

Nous aurons à parler, l'année prochaine, du tome second d'un ouvrage sur *les Environs de Rouen*, dont le premier volume a paru en 1889 [3]. Pour aujourd'hui, il faut nous contenter de dire que ce premier volume contient [4] un chapitre de M. G. Dubosc, intitulé : *La rive gauche de la Seine : Petit-Quevilly; Petit-Couronne et Grand-Couronne; Moulineaux et le château Robert; la Bouille et ses bateaux; la Maison brûlée; les Carrières de Caumont; de Bardouville à Vatteville*, dans lequel nous ne pouvons revendiquer que les quelques lignes assez insignifiantes qui justifient ce sous-titre : *les Carrières de*

[1] Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements.* Tome X. Paris, libr. Plon, 1889. In-8° (6)-549 p. (12 fr.)

[2] *Documents relatifs à la marine normande et à ses armements aux XVIe et XVIIe siècles pour le Canada, l'Afrique, les Antilles, le Brésil et les Indes*, recueillis, annotés et publiés par Charles et Paul Bréard. Rouen, Lestringant, 1889. In-8, XIII-293 p. (12 fr.)

[3] *Les Environs de Rouen.* Publication de luxe, ornée de 130 dessins par Fraipont. Texte par MM. Allais, Beaucousin, Ch. de Beaurepaire, E. Brieux, G. Dubosc, J. Félix, J. Hédou, Ch.-F. Lapierre, l'abbé Loth, l'abbé Sauvage, Antony Valabrègue. Rouen, Augé, 1889. In-4°, 255 p. (25 fr.).

[4] P. 215-236.

Digitized by Google

Caumont, mais qui sont heureusement accompagnées de deux jolies vignettes de Fraipont : *Carrières de Caumont*, et *la Seine à Caumont*.

IV

Nous voici arrivé à la partie la plus agréable de notre tâche : nous sommes dans l'arrondissement de Bernay. Pourtant, il faut l'avouer, la commune de Bosrobert, que nous rencontrons la première, nous réserve une désillusion, car la notice historique consacrée par M. Duchemin aux deux paroisses aujourd'hui réunies de Bosrobert et de Saint-Taurin-des-Ifs [1], n'atteint que bien imparfaitement son but : c'est une composition hâtive, où les événements sont racontés sans égard à leur importance relative, où les sources ne sont presque jamais indiquées et dans laquelle il serait facile de relever des omissions nombreuses. Mais passons, et suivons M. Chassant qui, avec l'autorité de l'expérience, va inventorier devant nous, pour la Société des Amis des arts, les richesses artistiques des musées de Brionne et de Bernay [2].

Quelque attrait qu'ait pour moi la ville de Bernay, il est une localité cependant, une seule, à laquelle peut-être vous me pardonnerez, Messieurs, de sacrifier un instant le chef-lieu de l'arrondissement. J'ai nommé Berthouville. Quel nom et quels souvenirs ! Un splendide trésor qui sera l'éternel honneur de votre région ! D'admirables spécimens de l'orfèvrerie antique, dont l'étude ne lassera jamais le goût des amateurs ! Je parlais à l'instant du musée de Bernay. Comment ne rappellerai-je pas que, grâce à la généreuse et patrio-

[1] *Notice historique sur Bosrobert et Saint-Taurin-des-Ifs*, par P. Duchemin. Bernay, imp. du Commerce, 1889. In-18, 174 p.

[2] *Inventaire des objets d'art conservés dans le musée de la ville de Bernay (peintures, sculptures et dessins)* (*Société des Amis des arts du département de l'Eure. Bulletin, IV*, 1888. P. 72-76). — *Inventaire des objets d'art conservés dans le musée de la ville de Brionne (peintures, sculptures)*. Id., p. 77-78.

Digitized by Google

tique initiative d'un de nos confrères, nous pouvons y contempler des fac-similés du trésor de Berthouville ? Tout le monde, il est vrai, n'est pas voisin de Bernay ou de Paris, et d'ailleurs il est toujours commode, au cours de ses études, d'avoir à sa portée des représentations exactes de nos vases. C'est à ce besoin que répondent les quelques planches héliogravées que M. Babelon a consacrées aux plus remarquables d'entre eux, en les accompagnant de notices précises et pleines d'érudition, dans un bel album intitulé : *Le cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale* [1].

Qu'il me soit permis, Messieurs, de constater une fois de plus combien votre situation dans le monde des lettres normandes est enviable. Sans parler de votre président, dont le nom jette sur votre association un lustre éclatant, ne voyez-vous pas que vos principaux collaborateurs, ceux de vos compatriotes qui vous consacrent le meilleur de leur temps et de leur intelligence, sont rangés, à juste titre, bien qu'il leur plaise parfois de se qualifier de « simples curieux », parmi les représentants les plus autorisés de la science dans notre province ? De puissantes sociétés voisines ne viennent-elles pas souvent chercher parmi vous ceux qu'elles s'honorent de mettre pendant une année à leur tête, et n'avons-nous pas vu accorder à l'un des vôtres une récompense modeste, mais largement méritée ?

C'est dire qu'en 1889, la Section de Bernay n'a pas démérité de sa réputation. Voici la liste des travaux dont elle a enrichi la bibliographie historique du département : 1° *Du Buisson-Aubenay* (1590-1652), par M. Join-Lambert [2] ; 2° *L'abbé Bessin, curé de Plainville, près Bernay, et ses correspondants*, par

[1] *Le cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale. Choix des principaux monuments de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance, conservés au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale*, par Ernest Babelon. Paris, 1889. In-folio.

[2] Bernay, imp. de Mlles Lefèvre, 1889. In-18, 40 p. (Séance du 30 décembre 1888.)

Digitized by Google

M. F. Malbranche [1]; 3° *Bernay et la Ligue*, par M. L. Boivin-Champeaux [2]; 4° *Notice sur M. F.-A. Malbranche, sa vie et ses œuvres*, par M. Eugène Niel [3]. Il faut y ajouter une brochure dont nous parlerons plus loin, qui contient le compte rendu de l'inauguration d'une plaque commémorative destinée à rappeler, au Bec même, les grands souvenirs de l'illustre abbaye fondée par Herluin, et mon *Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure et parues en* 1888 [4]. Nous n'avons garde d'oublier l'utile travail donné par M. l'abbé Dauvel sur la paroisse de Fontaine-la-Louvet [5], probablement trop simple et trop dénué de prétentions pour trouver des imitateurs. Ce sont de modestes et consciencieuses recherches du même genre que la Section de Bernay a désiré provoquer le jour où, sur la proposition de M. F. Malbranche, elle adressa aux instituteurs et aux curés de l'arrondissement de Bernay un plan de monographie communale [6].

L'Annuaire de l'Association normande, dont nous avons longuement parlé à propos de Conches, contient plusieurs mémoires relatifs à l'arrondissement de Bernay. Et tout d'abord, disons que l'Association normande, qui s'était jointe à vous, Messieurs, pour rendre à la mémoire de Bréant un solennel hommage, a donné dans son annuaire l'hospitalité aux communications faites dans la séance d'Ajou et au compte rendu de la cérémonie d'inauguration de la plaque apposée sur la mairie [7]. Nous y trouvons

[1] Bernay, etc., 1889. In-8°, 39 p. (Séance du 30 décembre 1888.)

[2] Bernay, etc., 1889. In-18, 78-(6) p. (Séance du 24 mars 1889.)

[3] Bernay, etc., 1889. In-8°, 16 p. (Séance du 23 juin 1889.)

[4] Bernay, etc., 1889. In-8, 48-(2) p. (Séance du 6 octobre 1889.)

[5] *Paroisse de Fontaine-la-Louvet. Registre de paroisse dressé en exécution de la prescription contenue dans les* n°s 669-73 *des statuts synodaux du diocèse d'Evreux, promulgués par Mgr Devoucoux le* 21 *novembre* 1866. *Documents inédits* communiqués par M. l'abbé Dauvel à la séance du 30 décembre 1888... — Bernay, etc., 1889. In-8°, 87 p. (3 fr.)

[6] Circulaire du 5 juillet 1889.

[7] Ce compte rendu, rédigé par M. Léon Tyssandier, occupe les p. 256 à 273. Les communications y sont intercalées.

Digitized by Google

donc la notice sur Bréant de M. le docteur Fortin[1], le discours prononcé par M. le duc de Broglie[2], enfin la notice de M. l'abbé Porée, intitulée : *Trois portraits normands par Daniel Dumonstier*[3], que vous me permettrez de vous rappeler en deux mots. Il s'agit de trois dessins reproduisant les traits de Françoise de Pommereuil, dame d'Angenne de Bretoncelles, de Renée de Pommereuil, sa nièce, fille de Charles de Pommereuil, seigneur du Moulin-Chapelle, enfin de Claire de Marle, femme de Charles Leconte de Nonant, seigneur de Bouffay. Ces portraits figurent dans le catalogue dressé par M. Bouchot de ces portraits au crayon qui eurent une si grande vogue en France pendant le XVIe siècle et la première moitié du XVIIe. C'étaient, nous dit M. l'abbé Porée, « des dessins à la mine de plomb, rehaussés de quelques touches de sanguine, où la figure seule du personnage apparaissait avec toutes les nuances et toutes les finesses de la nature[4] ». Les artistes qui les exécutèrent étaient souvent fort habiles, et Daniel Dumonstier, l'un des plus célèbres, produisit en ce genre de véritables chefs-d'œuvre, parmi lesquels M. l'abbé Porée n'hésite pas à placer le portrait de Françoise de Pommereuil. Aujourd'hui, le château des Pommereuil, Moulin-Chapelle, est en ruines, et notre confrère a tracé, lui aussi, un léger et rapide *crayon* de cette vieille demeure abandonnée du temps de Louis XIV, isolée dans la silencieuse vallée de la Risle. Quant à Bouffay, « ce n'est qu'un nom qui ne rappelle aucun souvenir du XVIIe siècle ».

Le registre de la Charité de la Couture n'est pas un inconnu. Mais si, maintes fois déjà, on a entrepris l'examen de semblables recueils, il semble néanmoins que les antiquaires

[1] P. 258-262.

[2] P. 262-265.

[3] P. 266-271. Il faut lire partout *Dumonstier* et non *Dumoustier*. Un certain nombre de fautes d'impression se sont glissées dans cette partie de l'*Annuaire* : elles sont faciles à rectifier.

[4] P. 267.

Digitized by Google

normands reviennent toujours avec plaisir à cette vieille institution des Charités, particulières à notre province, et qu'ils trouvent un nouveau profit à relire et à comparer les règles sages et prévoyantes inscrites dans leurs statuts. La notice de M. Boivin-Champeaux sur le registre bernayen [1] donne bien la physionomie des choses d'une Charité normande, et cet excellent résumé peut prendre place à côté des meilleurs travaux que l'on ait sur la matière. Les confrères paraissent avoir vivement excité chez l'auteur, non seulement la curiosité naturelle à tout historien, mais encore une admiration fort bien traduite en ces termes : « Ils sont là dans ce volume cinq mille inscrits de toute fortune, de toute condition, de toute éducation, égaux et unis dans l'accomplissement du devoir. Ils ont abandonné qui ses livres, qui son métier, qui son étal, qui son domaine, pour aller, par tous les temps, pluies, frimas ou soleil, par tous les chemins, étroits, fangeux, impraticables, chercher et transporter à bras, jusqu'à sa dernière demeure, le confrère trépassé; cinq mille braves gens, en qui l'âme de la cité a vécu et dont la mémoire, chaque fois qu'il s'agit de patriotisme et de dévouement, préside encore à ses destinées. »

Nous signalerons encore dans l'*Annuaire normand* la *Notice biographique* sur M. Hippolyte Lepage qui termine le volume [2]. C'est une réimpression de celle lue à la section de Bernay par le regretté M. Alexandre Malbranche le 28 novembre 1886.

Il y a un instant, Messieurs, je vous parlais d'un travail de M. l'abbé Porée relatif aux œuvres d'un artiste étranger à la ville de Bernay et à la Normandie. Cette fois, c'est devant un de vos compatriotes que notre confrère nous convie à nous arrêter avec lui, compatriote jadis estimé et considéré, nous

[1] *Annuaire normand*, p. 150-167. — Tirage à part : *Association normande. Session du mois de septembre* 1888. *Le Matrologue de la Charité de Notre-Dame de la Couture à Bernay*, par M. L. Boivin-Champeaux. Caen, imp. Henri Delesques, 1889: In-8°, 18 p.

[2] P. 530-539.

Digitized by Google

voulons le croire, mais pour lequel la renommée a si peu fait que, sans l'heureuse découverte de notes autobiographiques inconnues, nous ne saurions que fort peu de chose sur la vie de Michel Hubert-Descours. Ce nom de Descours, vous vous souvenez, sans doute, l'avoir lu au bas de quelque toile où brillaient toutes les qualités de la bonne peinture. Grâce à la persévérance de M. l'abbé Porée, un artiste dont vous avez le droit d'être fiers possède aujourd'hui sa biographie[1]. Nous savons qu'il naquit à Bernay le 12 septembre 1707, qu'il y mourut le 17 novembre 1775, mais qu'il vécut à Paris et y séjourna. Après avoir fait dans sa ville natale des débuts pleins de promesses, il va se perfectionner chez Hyacinthe Rigaud, puis revient à Bernay, où il travaille jusqu'à sa mort : il travaille pour ses amis et ses compatriotes, il fait des portraits, peint des tableaux religieux pour les églises et communautés, brosse des sujets de fantaisie pour les habitations bourgeoises de la ville. M. l'abbé Porée énumère, avec des remarques fort justes, les œuvres connues du peintre bernayen, en même temps qu'il nous permet de bien juger de son incontestable talent dans une excellente reproduction phototypique du beau portrait de Mme de Ticheville. Descours eut un fils, Michel-René, né à Paris le 27 février 1741, mort à Bernay le 19 mai 1814, qui fut peintre comme lui, mais peintre bien inférieur, et dont les œuvres nombreuses n'ont qu'une valeur locale. Celles du père sauveront le nom. « Nous ne saurions avoir la prétention de le mettre au rang des Jouvenet, des Tournières, des Restout, conclut M. l'abbé Porée. On peut dire cependant que, dans la sphère plus restreinte où s'exerça

[1] *Un peintre bernayen. Michel Hubert-Descours* (1707-1775), par M. l'abbé Porée. Paris, typ. de E. Plon, Nourrit et Cie, 1889. In-8°, 21 p. plus une page d'*Appendice* et une *Note* de 3 p. numérotées 31, 32 et 33. (Extrait du volume suivant : *Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. Direction des beaux-arts. Bureau de l'enseignement et des musées. — Réunion des sociétés des beaux-arts des départements, salle de l'hémicycle, à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, du 11 au 15 juin* 1889. *Treizième session.* — Paris, typ. de E. Plon, Nourrit et Cie, 1889. In-8°, 1083 p. (P. 833-849.)

Digitized by Google

son talent. Descours fut un maître. Il était de la bonne école ; il eut la science du dessin, la composition aisée, la couleur agréable et solide, l'expression simple et vraie [1]. »

M. Quevilly a publié en 1889 trois brochures historiques d'importance inégale. La plus considérable, intitulée : *Des droits sur les boissons en Normandie avant* 1789 [2], est une étude intéressante sur un sujet fort peu connu, dans laquelle nous signalerons spécialement le texte, reproduit en appendice [3], d'un tarif des droits d'aides dans les élections de Bernay et de Conches, du 15 février 1687. Dans la seconde brochure, qui ne compte que sept pages, notre confrère rappelle que beaucoup des cahiers de doléances de 1789 demandaient qu'une distinction fût accordée aux cultivateurs les plus méritants, vœu qui s'est trouvé heureusement réalisé de nos jours par la création de l'ordre du Mérite agricole [4]. Quant à la troisième, qui n'est guère plus importante, elle nous reporte à une époque beaucoup plus reculée [5] et contient des détails curieux et inédits sur les droits de pêche dans la Risle, aux environs de Beaumont-le-Roger, et surtout le texte du rôle des redevances dues au roi par les « pescheurs et pescheresses » de Beaumont en 1412-1413.

Quelques autres nouveautés bibliographiques relatives à l'arrondissement de Bernay sont encore à signaler. Rappelons d'abord la notice sur M. Alexandre Malbranche écrite pour l'Académie de Rouen par M. Poan de Sapincourt [6], dont nous

[1] P. 20.

[2] Bernay, imp. Miaulle-Duval, 1889. In-8°, 49 p.

[3] P. 41-46. D'après un imprimé de 1723 (à Paris, chez la veuve Saugrain et Pierre Prault).

[4] *Le Mérite agricole et les cahiers de* 1789, par Henri Quevilly. Bernay, imp. du Commerce, 1889. In-18, 7 p.

[5] *Les* pescheurs *et* pescheresses *de Beaumont-le-Roger au* XVe *siècle* (signé : Henri Quevilly). Bernay, imp. du Commerce, 1889. In-18, 13 p.

[6] *Notice nécrologique sur M. Malbranche, ancien président de l'Académie de Rouen et secrétaire perpétuel pour la classe des sciences*, par M. Poan de Sapincourt. Rouen, imp. de Esp. Cagniard, 1889, in-8,

Digitized by Google

avons déjà parlé l'année dernière. Puis le volume: *Histoire et diplomatie* [1], où nous avons retrouvé [2], au milieu des récents écrits et discours de M. le duc de Broglie, les paroles élevées prononcées par le président de la Section de Bernay au banquet qui termina la belle fête organisée à Broglie il y a six ans, en l'honneur de Fresnel [3]. Ensuite, un bon article historique et descriptif sur la merveille du pays d'Ouche, le château de Beaumesnil, par M. l'abbé Bouillet, inséré dans le *Magasin Pittoresque* [4]. Enfin, un mémoire sur Jacques Daviel, publié par M. Otto Becker à l'occasion du Congrès ophthalmologique tenu à Heidelberg en 1888 [5].

15 p. — Extr. du *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année* 1887-1888. Rouen, imp. de Esp. Cagniard, 1889. In-8, 430 p. (P. 211-223.)

[1] *Histoire et Diplomatie*, par le duc de Broglie, de l'Académie française. Paris, Calmann-Lévy, 1889. In-8, XXIII-461 p. (7 fr. 50).

[2] P. 377-386.

[3] Ce discours avait été imprimé déjà (p. 35-42) dans la brochure intitulée : *Concours agricole à Broglie les* 13 *et* 14 *septembre* 1884 (Bernay, 1884. In-8), mais il ne figure pas dans le recueil de la Société libre de l'Eure.

[4] N° du 31 août 1889 (p. 257-258, avec une gravure sur bois).

[5] *Jacques Daviel. Ein gedenkblatt.* Den theilnehmern an dem siebenten internationalen ophthalmologen-congress Heidelberg den 8.-11. August 1888, gewidmet von Otto Becker.— Gr. in-4°, 12 p. non numérotées et une reproduction héliogravée, grandeur originale, de l'estampe exécutée par Le Mire d'après la composition de De Voge. (Au revers de la couverture, on lit, en allemand : H. Stürtz, imprimeur de l'Université royale à Wurzbourg.) Ce travail est exclusivement relatif à l'opération faite en 1756 par Daviel sur la personne du peintre François de Voge, mais n'apprend rien de nouveau touchant le grand oculiste. Après un avant-propos de trois pages, M. Becker donne, dans les trois pages suivantes, la traduction allemande du rapport de Daviel sur cette opération « Rapport sur deux cataractes complexes, présenté par Jacques Daviel, professeur d'anatomie et de chirurgie à Marseille (Bericht über zwei angewachsene staare (cataractae), eingesandt, etc.). » Viennent ensuite l'explication de la gravure de Le Mire et l'*Ode à M. Daviel, chirurgien oculiste du roi, par Mr L. Ch^er D. F.*, publiée dans le *Mercure de France* de juillet 1752, p. 55 :

Hé quoi ! des mains intelligentes
Dirigent un trait acéré
Dans ces tuniques transparentes
Dont l'œil fragile est entouré.
. . . . . .

Digitized by Google

Point n'est besoin d'insister une fois de plus sur le caractère particulier ou plutôt sur la forme particulière des travaux de M. Veuclin. S'il lui plaît de produire des brochures en si grand nombre et de si peu d'importance matérielle, c'est sans doute, on pourrait le croire, pour faire le désespoir des bibliographes présents et celui des collectionneurs futurs. Pourquoi ne se décide-t-il pas un beau jour à barrer le cours de ce torrent inégal, à prendre patience et à publier au moins des recueils de pièces inédites concernant les sujets divers qu'il étudie avec tant de persévérance, je dirais presque avec tant d'amour? C'est son secret : ce n'est pas le nôtre.

Ses découvertes, d'ailleurs, n'ont pas toujours, il faut bien le dire, une importance extrême, et lui seul peut-être s'illusionne à cet égard. Si, par exemple, les documents sur les anciennes confréries bernayennes méritent d'être notés soigneusement par le futur et définitif historien de Bernay, nous ne voyons pas l'emploi qui pourra être fait jamais de la très grande partie des notes des curés de Folleville, de Saint-Clair-d'Arcey et de Ferrières-Haut-Clocher que M. Veuclin collige et publie avec une sollicitude qu'il nous permettra de trouver exagérée. Agir ainsi, c'est, à notre avis, inutilement encombrer le marché de l'histoire, dont les acheteurs sont difficiles, et où ne doivent entrer que des produits de choix. De grâce, que l'on nous laisse respirer! Il y a un aveu que beaucoup d'entre vous, Messieurs, se sont peut-être fait tout bas, mais qui a été fait tout haut l'année dernière devant la Société de l'histoire de Paris. Ecoutons M. Boulay de la Meurthe : « Nos devanciers se plaignaient, disait-il, d'être à court de matière, et faute d'avoir trouvé le vrai, se contentaient parfois d'imaginer le vraisemblable. De notre temps, où la science a pénétré dans l'histoire, où elle y domine avec une souveraineté définitive, la plainte serait souvent de nature contraire. Chargé de faits, l'historien ou l'érudit n'a d'autre rêve que de s'alléger ; il voudrait lutter contre le détail et résister à l'encombrement. » Un peu plus loin, nous trouvons ces sages

Digitized by Google

conseils: « Plus on s'applique aujourd'hui (et avec juste raison) à rétablir l'exactitude dans les faits et dans les dates; plus on s'attache à combler les lacunes et à se rendre compte de tout, plus aussi il importe de distinguer les matériaux et l'édifice, de se limiter par un plan et de retrancher tout ce qui le dépasse. La science ne consiste point à rédiger deux pages quand une doit suffire, mais à travailler pour que cette page unique soit plus rapprochée de la vérité. » Le remède à l'abus, car il y a abus, où le trouver, continuait l'orateur, « sinon dans ces règles de composition littéraire et artistique qui sont éprouvées depuis des siècles et demeurent invariables[1]? »

Les brochures relatives à l'histoire de Bernay sont les plus nombreuses et les plus intéressantes de toutes celles que M. Veuclin a mises au jour en 1889. Elles sont intitulées: *Institutions disparues. Erection de la confrérie du Saint-Sacrement à Bernay en* 1652[2]; — *Quelques notes inédites sur les confréries des toiliers de Bernay*[3]; — *La confrérie des boulangers de Bernay en* 1663[4]; — *Institutions bernayennes disparues. Fondation des chapelles et messes des deux prisons de Bernay* (1637-1644)[5]; — *Quelques notes inédites sur le juge des ferons*

[1] Discours prononcé par M. le comte Boulay de la Meurthe, président de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à l'assemblée générale du 14 mai 1889.

[2] V.-E. Veuclin. *Institutions disparues*, etc. Bernay, imp. E. Veuclin, 1889. In-8, 12 p. (La couverture imprimée sert de titre.) (Texte d'un acte notarié du 10 janvier 1652, constituant la confrérie et son règlement.)

[3] V.-E. Veuclin. *Quelques notes*, etc. Bernay, imprimé par V.-E. Veuclin, 1889. In-8, 6 p. (La couverture imprimée sert de titre.) P 1 : *Fondation pour les fêtes patronales des toiliers de Bernay* (texte d'un acte notarié du 26 juillet 1622). — P. 3 : *Fondation pour la seconde confrérie des toiliers de Bernay* (texte d'un acte notarié du 13 septembre 1699).

[4] V.-E. Veuclin. *La confrérie*, etc. Bernay, imp. E. Veuclin, 1889. In-8, 4 p. (Les membres de la confrérie de saint Fiacre et saint Gourgon des boulangers de Bernay fixent à 15 l. le droit de passer maître, par acte notarié du 18 octobre 1663.)

[5] V.-E. Veuclin. *Institutions bernayennes*, etc. Bernay, impr. par V.-E. Veuclin, 1889. In-8, 9 p. (Texte des actes de fondation.)

Digitized by Google

de Normandie et les feronniers de Bernay au XVIIIe *siècle*[1]; — *Les servitudes du commerce au* XVIIe *siècle. Accord entre les bouchers et les bénédictins de Bernay*[2]; — *Quelques notes inédites sur une philanthrope normande du* XVIe *siècle : Georgette Le Gras*[3]; — *La Fête-Dieu à Bernay* (1738-1739)[4]; — *Huguenots et Gautiers à Bernay*[5]; — *La prison de Bernay en* 1789[6]; — *Le pèlerinage de Notre-Dame de la Couture de Bernay*[7].

Les suivantes ont trait aux environs de Bernay : *Deux épisodes de la Révolution. L'artillerie et le pillage du château de Broglie*[8]; — *Quelques fêtes de la Révolution à Chambrais*[9]; — *Quelques croix de cimetières des environs de Bernay*[10]; — *Les*

V.-E. Veuclin. *Quelques notes*, etc. Bernay, impr. par V.-E. Veuclin, 1889. In-8, 14 p. (Documents tirés des archives de l'Orne, suivis de : *Ville de Bernay. Quelques notes inédites sur la confrérie de S. Eloi* [des serruriers, armuriers, couteliers, taillandiers, chaudronniers et maréchaux] *au* XVIIIe *siècle*, p. 8-14.)

[2] V.-E. Veuclin. *Les servitudes*, etc. Bernay, imp. Veuclin, 1889. In-8, 4 p. (Texte d'une transaction notariée relative à un droit d'étal qui avait fait l'objet d'un procès devant le parlement de Rouen, 14 juillet 1661.)

[3] V.-E. Veuclin. *Quelques notes*, etc. Bernay, imp. Veuclin, 1889. In-8, 4 p. (Elle serait d'une famille bernayenne. Cf. Bourbon, *Georgette Le Gras et les anciens usages de la Charité d'Evreux*, ap. *Almanach-Annuaire de l'Eure*, 1888, p. 107-108.)

[4] V.-E. Veuclin. *La Fête-Dieu*, etc. [Bernay, imp. Aubert] S. d. In-8, 4 p. (Acte notarié du 3 juin 1738, et avis du lieutenant de police au public du 26 mars 1739, relatifs aux processions et au différend qui existait entre les bénédictins et les curés de Sainte-Croix.)

[5] V.-E. Veuclin, *Huguenots*, etc. Bernay. imp. E. Aubert, 1889. In-8, 6 p. (La couverture imprimée sert de titre.)

[6] V.-E. Veuclin. *La prison*, etc. In-8, 4 p. (A la fin : Bernay, imp. E. Veuclin, 1889.) (Délibération du *Comité électif* du 14 octobre 1789.

[7] V.-E. Veuclin. *Le pèlerinage*, etc. Bernay, impr. par V.-E. Veuclin, 1889. In-8, 14 p.

[8] V.-E. Veuclin. *Deux épisodes*, etc. Bernay, imp. E. Veuclin, 1889. In-8, 12 p. (Lettres des princes de Broglie à la municipalité de Bernay ; lettre de Bailly à la municipalité de Bernay, touchant l'émigration des princes de Broglie.)

[9] V.-E. Veuclin. *Quelques fêtes*, etc. Bernay, imp. E. Aubert, 1889 In-8, 8 p.

[10] V.-E. Veuclin. *Quelques croix*, etc. S. l. n. d. In-8, 7 p. (Mentions des archives paroissiales relatives aux croix des cimetières de Saint-Victor-d'Epine, Capelles-les-Grands, Courbépine, Saint-Léger-du-Bosdel, Rôtes, Caorches et Saint-Aubin-de-Scellon.)

Digitized by Google

croix des grands chemins au XVIIIe *siècle*[1] ; — *Les notes du curé de Folleville M*[e] *Lemerlier* (1692-1696)[2] ; — *Les remarques de curés normands* (1590-1687)[3] ; — *Une manufacture de chapeaux à Ajou au* XVIIe *siècle*[4] ; — *Pages d'histoire agricole. I. L'agriculture en* 1787 *dans le pays d'Ouche* (*assemblée provinciale tenue à Bernay en octobre* 1787[5] ; — *Quelques notes historiques sur la paroisse de Saint-Aubin-le-Vertueux*[6] ; — *Sorciers et empiriques à Bernay et aux environs au siècle dernier*[7] ; — *Pages inédites de l'histoire de Thiberville*[8] ; — *Une rare et belle fête*[9].

[1] V.-E. Veuclin. *Les croix*, etc. Bernay, imp. E. Veuclin, 1889. In-8, 5 p. (Mentions de croix dans les délibérations paroissiales et liste des croix existant actuellement dans le canton de Beaumesnil.)

[2] V.-E. Veuclin. *Les notes*, etc. Bernay, imp. E. Aubert, 1889, In-8, 8 p. (Notes sur des événements paroissiaux et autres, sans grand intérêt, suivies de « Notes des curés de Folleville sur le moulin à vent de cette paroisse. » Le tout est extrait des registres paroissiaux.)

[3] V.-E. Veuclin. *Les remarques*, etc. Bernay, impr. par V.-E. Veuclin, 1889. In-8, 14 p. (La couverture imprimée sert de titre. Le titre de départ porte : Les remarques de curés de village.) (Notes peu intéressantes sur les événements locaux, inscrites sur les registres de catholicité de Ferrières-Haut-Clocher, par Simon Papelard, curé de 1590 à 1628, et sur ceux de Saint-Clair-d'Arcey, probablement par Henri Mahiel, curé à partir de 1628.)

[4] V.-E. Veuclin. *Une manufacture*, etc. S. l. n. d. In-8, 4 p.

[5] V.-E. Veuclin. *Pages d'histoire*, etc. Bernay, impr. par V.-E. Veuclin, 1889. In-8, 10 p. (Le titre de départ porte : « Assemblée provinciale tenue à Bernay en octobre 1787. Rapport du bureau d'agriculture et du bien public. Mémoire sur l'agriculture et sur les moyens d'amélioration du pays d'Ouche. » La couverture imprimée sert de titre.)

[6] V.-E. Veuclin. *Quelques notes*, etc. Bernay, imp. E. Aubert, 1889. In-8, 7 p. (La couverture imprimée sert de titre.) [XVIIIe siècle.]

[7] V-E. Veuclin. *Sorciers*, etc. Bernay, imp. E. Aubert, 1889. In-8, 9 p. (La couverture imprimée sert de titre. Le titre de départ porte : *Sorciers et empiriques*.)

[8] V.-E. Veuclin. *Pages inédites de l'histoire de Thiberville. I. La Saint-Louis en* 1790. [Texte d'une délibération de la municipalité, du 25 août 1790, « jour de saint Louis, feste de notre monarque ».] *II. Le curé Liénard* [curé de Thiberville de 1755 à 1792 et de l'an X à 1821. Notes biographiques]. Bernay, imp. E. Aubert, 1889. In-8, 13 p. (La couverture imprimée sert de titre.)

[9] V.-E. Veuclin. *Une rare et belle fête*. S. d. [1889] (E. Aubert. impr., Bernay). In-8, 4 p. (Baptême de deux cloches à Verneusses le 25 juillet 1889, avec la liste des curés de Verneusses depuis 1617.)

Digitized by Google

V

De tous les ouvrages généraux dont nous avons à nous occuper cette année, il faut placer en première ligne, par son importance matérielle et plus encore par l'intérêt capital du sujet, l'ouvrage de M. Ruprich-Robert sur l'architecture normande aux XIe et XIIe siècles, en Normandie et en Angleterre, dont l'année 1889 a vu l'achèvement[1]. Mais on comprendra que, pour examiner sérieusement et utilement un livre aussi considérable, pour étudier à la suite de l'auteur tous les problèmes qui successivement se sont présentés à son attention, pour juger même certaines théories un peu hasardées, comme celle de l'influence exercée dans notre province par l'architecture lombarde, il faudrait disposer d'un espace que nous ne saurions trouver dans le cadre de ce rapport. Nous ne pouvons cependant nous dispenser de signaler les passages assez nombreux et les belles planches que M. Ruprich-Robert a consacrés aux églises romanes de notre département[2]. Mais l'*Architec-*

[1] *L'architecture normande aux* XIe *et* XIIe *siècles en Normandie et en Angleterre*, par V. Ruprich-Robert, architecte, inspecteur général des monuments historiques. Paris, libr. des imprimeries réunies, s. d. 2 vol. in-fol. Le premier comprend [4]-VII-295 p. de texte et 48 planches hors texte ; le second se compose de [4] p. de titre et faux titre, 27 p. d'explication des planches et 127 pl. hors texte (240 fr.).

[2] BERNAY. Eglise abbatiale (XIe siècle). — Décrite t. Ier, p. 60-61. Son triforium (?), p. 83 et 85. Son appareil, p. 106, 107 et 112. — Ses chapiteaux, p. 117, 184 et 202. — *Figures* : t. Ier : pl. XI tout entière (élévation intérieure de la nef, côté sud ; coupe transversale de la nef ; plan d'une travée de la nef au rez-de-chaussée et au premier étage ; élévation intérieure du mur occidental du croisillon sud ; plan du même mur à la hauteur du premier étage ; l'un des chapiteaux de la nef) ; — fig. 50 et 60, p. 106 : coupe de deux joints de l'appareil, grandeur d'exécution ; — fig. 64, p. 107 : deux claveaux d'un arc du chœur, faisant voir la disposition de l'appareil ; — fig. 73, p. 111 : porte à claveaux ornés de losanges. Cette porte ouvrait autrefois dans le cloître ; — fig. 104 et 105,

Digitized by Google

croix des grands chemins au XVIIIe *siècle*[1] ; — *Les notes du curé de Folleville Me Lemerlier* (1692-1696)[2] ; — *Les remarques de curés normands* (1590-1687)[3] ; — *Une manufacture de chapeaux à Ajou au* XVIIe *siècle*[4] ; — *Pages d'histoire agricole. I. L'agriculture en* 1787 *dans le pays d'Ouche* (*assemblée provinciale tenue à Bernay en octobre* 1787[5] ; — *Quelques notes historiques sur la paroisse de Saint-Aubin-le-Vertueux*[6] ; — *Sorciers et empiriques à Bernay et aux environs au siècle dernier*[7] ; — *Pages inédites de l'histoire de Thiberville*[8] ; — *Une rare et belle fête*[9].

[1] V.-E. Veuclin. *Les croix*, etc. Bernay, imp. E. Veuclin, 1889. In-8, 5 p. (Mentions de croix dans les délibérations paroissiales et liste des croix existant actuellement dans le canton de Beaumesnil.)

[2] V.-E. Veuclin. *Les notes*, etc. Bernay, imp. E. Aubert, 1889, In-8, 8 p. (Notes sur des événements paroissiaux et autres, sans grand intérêt, suivies de « Notes des curés de Folleville sur le moulin à vent de cette paroisse. » Le tout est extrait des registres paroissiaux.)

[3] V.-E. Veuclin. *Les remarques*, etc. Bernay, impr. par V.-E. Veuclin, 1889. In-8, 14 p. (La couverture imprimée sert de titre. Le titre de départ porte : Les remarques de curés de village.) (Notes peu intéressantes sur les événements locaux, inscrites sur les registres de catholicité de Ferrières-Haut-Clocher, par Simon Papelard, curé de 1590 à 1628, et sur ceux de Saint-Clair-d'Arcey, probablement par Henri Mahiel, curé à partir de 1628.)

[4] V.-E. Veuclin. *Une manufacture*, etc. S. l. n. d. In-8, 4 p.

[5] V.-E. Veuclin. *Pages d'histoire*, etc. Bernay, impr. par V.-E. Veuclin, 1889. In-8, 10 p. (Le titre de départ porte : « Assemblée provinciale tenue à Bernay en octobre 1787. Rapport du bureau d'agriculture et du bien public. Mémoire sur l'agriculture et sur les moyens d'amélioration du pays d'Ouche. » La couverture imprimée sert de titre.)

[6] V.-E. Veuclin. *Quelques notes*, etc. Bernay, imp. E. Aubert, 1889. In-8, 7 p. (La couverture imprimée sert de titre.) [XVIIIe siècle.]

[7] V-E. Veuclin. *Sorciers*, etc. Bernay, imp. E. Aubert, 1889. In-8, 9 p. (La couverture imprimée sert de titre. Le titre de départ porte : *Sorciers et empiriques.*)

[8] V.-E. Veuclin. *Pages inédites de l'histoire de Thiberville. I. La Saint-Louis en* 1790. [Texte d'une délibération de la municipalité, du 25 août 1790, « jour de saint Louis, feste de notre monarque ».] *II. Le curé Liénard* [curé de Thiberville de 1755 à 1792 et de l'an X à 1821. Notes biographiques]. Bernay, imp. E. Aubert, 1889. In-8, 13 p. (La couverture imprimée sert de titre.)

[9] V.-E. Veuclin. *Une rare et belle fête*. S. d. [1889] (E. Aubert. impr., Bernay). In-8, 4 p. (Baptême de deux cloches à Verneusses le 25 juillet 1889, avec la liste des curés de Verneusses depuis 1617.)

Digitized by Google

V

De tous les ouvrages généraux dont nous avons à nous occuper cette année, il faut placer en première ligne, par son importance matérielle et plus encore par l'intérêt capital du sujet, l'ouvrage de M. Ruprich-Robert sur l'architecture normande aux XIe et XIIe siècles, en Normandie et en Angleterre, dont l'année 1889 a vu l'achèvement[1]. Mais on comprendra que, pour examiner sérieusement et utilement un livre aussi considérable, pour étudier à la suite de l'auteur tous les problèmes qui successivement se sont présentés à son attention, pour juger même certaines théories un peu hasardées, comme celle de l'influence exercée dans notre province par l'architecture lombarde, il faudrait disposer d'un espace que nous ne saurions trouver dans le cadre de ce rapport. Nous ne pouvons cependant nous dispenser de signaler les passages assez nombreux et les belles planches que M. Ruprich-Robert a consacrés aux églises romanes de notre département[2]. Mais l'*Architec-*

[1] *L'architecture normande aux* XIe *et* XIIe *siècles en Normandie et en Angleterre*, par V. Ruprich-Robert, architecte, inspecteur général des monuments historiques. Paris, libr. des imprimeries réunies, s. d. 2 vol. in-fol. Le premier comprend [4]-VII-295 p. de texte et [illegible] planches hors texte ; le second se compose de [4] p. de titre et faux titre, 27 p. d'explication des planches et 127 pl. hors texte (240 fr.).

[2] Bernay. Eglise abbatiale (XIe siècle). — Décrite t. Ier, p. [illegible]. Son triforium (?), p. 83 et 85. Son appareil, p. 106, 107 et 112. — [illegible] teaux, p. 117, 184 et 202. — *Figures* : t. Ier : pl. XI tout [illegible] vation intérieure de la nef, côté sud ; coupe [illegible] rsale de la nef [illegible] d'une travée de la nef au rez-de-chaussée [illegible] ier étage ; [illegible] intérieure du mur occidental du croisill[illegible] du [illegible] hauteur du premier étage ; l'un des [illegible] nef) ; — [illegible] 60, p. 106 : coupe de deux joints de [illegible] ur d'[illegible] ; fig. 64, p. 107 : deux claveaux d'un [illegible] sition de l'appareil ; — fig. 73, p. [illegible] claveaux [illegible] losanges. Cette porte ouvrait autrefo[illegible] ; — fig. [illegible]

Digitized by Google

ture normande mérite mieux assurément qu'une simple nomenclature analytique, et il serait utile de faire de cet important ouvrage l'objet d'une étude particulière.

Restons cependant un instant encore dans le domaine de l'archéologie monumentale, dont nous n'avons que trop rarement l'occasion de franchir les limites. Si les origines et le développement de l'art normand constituent un sujet d'études aussi instructif qu'attrayant, à dire vrai il ne manque pas, dans cette branche de la science, d'autres parties encore imparfaitement inexplorées et sur lesquelles nous

p. 117 : deux chapiteaux. — T. II : pl. CLIII, fig. 12 (chapiteau avec inscription dans le chœur) ; — fig. 13 et 14 (deux chapiteaux du chœur).

Boissey. Eglise (XIIe siècle). — Triplet du croisillon méridional, mentionné tome Ier, p. 207, figuré p. 208, fig. 270.

Evreux. Cathédrale. — Un chapiteau de la nef (XIIe siècle), mentionné p. 184, représenté fig. 210, même page. — Fragments d'une église antérieure, mentionnés p. 189 et 199, et un claveau orné, gravé p. 189, fig. 233.

Eglise Saint-Taurin (XIe s. ?). Décoration extérieure du transept sud, mentionnée p. 112 et gravée même page, figure 80. — Un chapiteau mentionné p. 193, dessiné tome II, pl. CLIII, fig. 10.

Foulbec. Eglise. — Porte mentionnée pages 159 et 173 (XIIe siècle). — T. II, pl. CXXVIII, B : élévation de la porte, avec détails des claveaux et coupes des pieds-droits et des claveaux.

Notre-Dame-du-Vaudreuil. Eglise (XIe s. ?). — Torsade ornant un tailloir, mentionnée tome Ier, p. 125, figurée même page, fig. 124.

Pont-Audemer. Eglise Saint-Germain (XIe s.). — Mentionnée p. 60 et 61 ; ses chapiteaux, p. 117. — T. Ier, pl. X tout entière (élévation intérieure de deux travées de la nef ; élévation extérieure des mêmes travées ; coupe transversale de la nef ; plan d'une travée de la nef ; chapiteau et base de colonne.)

Reuilly. Eglise. — Mentionnée p. 112.

Rotes. Eglise. — Tympan de la porte latérale (XIe s.), p. 95. T. Ier, pl. XLII : élévation de la porte, avec détail du linteau.

Serquigny. Eglise. — Porte principale (XIIe s.), p. 193 ; claveaux à becs d'oiseaux de cette porte, p. 193. — Fig. 243, p. 193 : l'un de ces claveaux.

Saint-Samson-sur-Rille. Eglise démolie (XIe ou Xe s.). — Fragments de décoration, p. 122-123. — *Figures :* p. 122, fig. 112 : un claveau orné ; p. 123, fig. 113 à 116 : claveaux ornés ; fig. 117 et 118 : fragments de terre cuite ayant servi à l'ornementation des claveaux ; fig. 119 : fragment de corniche, avec coupe.

Vernon. Eglise. — Chapiteaux (XIe s. ?), p. 116 et 184. — *Figures :* t. Ier, pl. XLV, fig. 2 : un chapiteau ; — t. II, pl. CL, fig. 6 : l'un des gros chapiteaux du rond-point.

Digitized by Google

ne sommes pas près peut-être de voir paraître des ouvrages définitifs. Les dispositions particulières aux églises des monastères de l'ordre de Citeaux en sont un exemple. L'utile et intéressante esquisse que vient de donner de cette question un archéologue dont la compétence est bien connue, M. le comte de Dion [1], permet d'en entrevoir toute l'importance, en même temps aussi que toutes les difficultés. Nous ne voulons pas même resumer ici les observations de l'auteur : nous faisons œuvre locale, et il nous est interdit d'entrer dans les généralités. Mais nous signalerons les lignes descriptives [2] et le plan restitué [3] que M. de Dion a consacrés à notre église cistercienne du Breuil-Benoit, et le passage (p. 19) où il parle de l'église abbatiale de Fontaine-Guerard, dont le plan est d'ailleurs plus simple encore qu'il ne le pense, puisque sa nef unique et dépourvue de transept est terminée non par « une abside ronde ajourée de trois fenêtres ogivales », comme l'a dit M. Renault, mais bien par un mur droit percé d'un triplet de lancettes.

Le catalogue, rédigé avec beaucoup de soin, mais imprimé trop tardivement, de la merveilleuse exposition rétrospective ouverte dans le palais du Trocadéro, à l'occasion de l'Exposition universelle [4], devait à coup sûr prendre place dans notre bibliographie départementale, puisque nous étions certain d'y trouver des descriptions de la

[1] A. de Dion. *A propos de la fondation de l'abbaye de Notre-Dame-des-Vaux de Cernay. Etude sur les églises de l'ordre de Citeaux. Notes servant d'introduction à l'ouvrage de L. Morize sur l'abbaye des Vaux de Cernay.* Tours, imp. Deslis frères, 1889. In-4, 27 p. et 10 pl. (La couverture imprimée sert de titre.)

[2] P. 17-18.

[3] Planche B.

[4] *Exposition universelle internationale de 1889 à Paris. Exposition rétrospective de l'art français au Trocadéro.* Lille, imp. L. Danel, 1889. In-8 [VIII]-312 p. (3 fr. 50).

Digitized by Google

avons déjà parlé l'année dernière. Puis le volume: *Histoire et diplomatie* [1], où nous avons retrouvé [2], au milieu des récents écrits et discours de M. le duc de Broglie, les paroles élevées prononcées par le président de la Section de Bernay au banquet qui termina la belle fête organisée à Broglie il y a six ans, en l'honneur de Fresnel [3]. Ensuite, un bon article historique et descriptif sur la merveille du pays d'Ouche, le château de Beaumesnil, par M. l'abbé Bouillet, inséré dans le *Magasin Pittoresque* [4]. Enfin, un mémoire sur Jacques Daviel, publié par M. Otto Becker à l'occasion du Congrès ophthalmologique tenu à Heidelberg en 1888 [5].

15 p. — Extr. du *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année* 1887-1888. Rouen, imp. de Esp. Cagniard, 1889. In-8, 430 p. (P. 211-223.)

[1] *Histoire et Diplomatie*, par le duc de Broglie, de l'Académie française. Paris, Calmann-Lévy, 1889. In-8, XXIII-461 p. (7 fr. 50).

[2] P. 377-386.

[3] Ce discours avait été imprimé déjà (p. 35-42) dans la brochure intitulée : *Concours agricole à Broglie les* 13 *et* 14 *septembre* 1884 (Bernay, 1884. In-8), mais il ne figure pas dans le recueil de la Société libre de l'Eure.

[4] N° du 31 août 1889 (p. 257-258, avec une gravure sur bois).

[5] *Jacques Daviel. Ein gedenkblatt.* Den theilnehmern an dem siebenten internationalen ophthalmologen-congress Heidelberg den 8.-11. August 1888, gewidmet von Otto Becker.— Gr. in-4°, 12 p. non numérotées et une reproduction héliogravée, grandeur originale, de l'estampe exécutée par Le Mire d'après la composition de De Voge. (Au revers de la couverture, on lit, en allemand : H. Stürtz, imprimeur de l'Université royale à Wurzbourg.) Ce travail est exclusivement relatif à l'opération faite en 1756 par Daviel sur la personne du peintre François de Voge, mais n'apprend rien de nouveau touchant le grand oculiste. Après un avant-propos de trois pages, M. Becker donne, dans les trois pages suivantes, la traduction allemande du rapport de Daviel sur cette opération « Rapport sur deux cataractes complexes, présenté par Jacques Daviel, professeur d'anatomie et de chirurgie à Marseille (Bericht über zwei angewachsene staare (cataractae), eingesandt, etc.). » Viennent ensuite l'explication de la gravure de Le Mire et l'*Ode à M. Daviel, chirurgien oculiste du roi, par Mr L. Ch^er D. F.*, publiée dans le *Mercure de France* de juillet 1752, p. 55 :

> **Hé quoi ! des mains intelligentes**
> **Dirigent un trait acéré**
> **Dans ces tuniques transparentes**
> **Dont l'œil fragile est entouré.**
> . . . . . .

Digitized by Google

Point n'est besoin d'insister une fois de plus sur le caractère particulier ou plutôt sur la forme particulière des travaux de M. Veuclin. S'il lui plaît de produire des brochures en si grand nombre et de si peu d'importance matérielle, c'est sans doute, on pourrait le croire, pour faire le désespoir des bibliographes présents et celui des collectionneurs futurs. Pourquoi ne se décide-t-il pas un beau jour à barrer le cours de ce torrent inégal, à prendre patience et à publier au moins des recueils de pièces inédites concernant les sujets divers qu'il étudie avec tant de persévérance, je dirais presque avec tant d'amour? C'est son secret : ce n'est pas le nôtre.

Ses découvertes, d'ailleurs, n'ont pas toujours, il faut bien le dire, une importance extrême, et lui seul peut-être s'illusionne à cet égard. Si, par exemple, les documents sur les anciennes confréries bernayennes méritent d'être notés soigneusement par le futur et définitif historien de Bernay, nous ne voyons pas l'emploi qui pourra être fait jamais de la très grande partie des notes des curés de Folleville, de Saint-Clair-d'Arcey et de Ferrières-Haut-Clocher que M. Veuclin collige et publie avec une sollicitude qu'il nous permettra de trouver exagérée. Agir ainsi, c'est, à notre avis, inutilement encombrer le marché de l'histoire, dont les acheteurs sont difficiles, et où ne doivent entrer que des produits de choix. De grâce, que l'on nous laisse respirer! Il y a un aveu que beaucoup d'entre vous, Messieurs, se sont peut-être fait tout bas, mais qui a été fait tout haut l'année dernière devant la Société de l'histoire de Paris. Ecoutons M. Boulay de la Meurthe : « Nos devanciers se plaignaient, disait-il, d'être à court de matière, et faute d'avoir trouvé le vrai, se contentaient parfois d'imaginer le vraisemblable. De notre temps, où la science a pénétré dans l'histoire, où elle y domine avec une souveraineté définitive, la plainte serait souvent de nature contraire. Chargé de faits, l'historien ou l'érudit n'a d'autre rêve que de s'alléger ; il voudrait lutter contre le détail et résister à l'encombrement. » Un peu plus loin, nous trouvons ces sages

Digitized by Google

conseils : « Plus on s'applique aujourd'hui (et avec juste raison) à rétablir l'exactitude dans les faits et dans les dates; plus on s'attache à combler les lacunes et à se rendre compte de tout, plus aussi il importe de distinguer les matériaux et l'édifice, de se limiter par un plan et de retrancher tout ce qui le dépasse. La science ne consiste point à rédiger deux pages quand une doit suffire, mais à travailler pour que cette page unique soit plus rapprochée de la vérité. » Le remède à l'abus, car il y a abus, où le trouver, continuait l'orateur, « sinon dans ces règles de composition littéraire et artistique qui sont éprouvées depuis des siècles et demeurent invariables[1] ? »

Les brochures relatives à l'histoire de Bernay sont les plus nombreuses et les plus intéressantes de toutes celles que M. Veuclin a mises au jour en 1889. Elles sont intitulées : *Institutions disparues. Erection de la confrérie du Saint-Sacrement à Bernay en 1652*[2]; — *Quelques notes inédites sur les confréries des toiliers de Bernay*[3]; — *La confrérie des boulangers de Bernay en 1663*[4]; — *Institutions bernayennes disparues. Fondation des chapelles et messes des deux prisons de Bernay (1637-1644)*[5]; — *Quelques notes inédites sur le juge des ferons*

[1] Discours prononcé par M. le comte Boulay de la Meurthe, président de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à l'assemblée générale du 14 mai 1889.

[2] V.-E. Veuclin. *Institutions disparues*, etc. Bernay, imp. E. Veuclin, 1889. In-8, 12 p. (La couverture imprimée sert de titre.) (Texte d'un acte notarié du 10 janvier 1652, constituant la confrérie et son règlement.)

[3] V.-E. Veuclin. *Quelques notes*, etc. Bernay, imprimé par V.-E. Veuclin, 1889. In-8, 6 p. (La couverture imprimée sert de titre.) P 1 : *Fondation pour les fêtes patronales des toiliers de Bernay* (texte d'un acte notarié du 26 juillet 1622). — P. 3 : *Fondation pour la seconde confrérie des toiliers de Bernay* (texte d'un acte notarié du 13 septembre 1699).

[4] V.-E. Veuclin. *La confrérie*, etc. Bernay, imp. E. Veuclin, 1889. In-8, 4 p. (Les membres de la confrérie de saint Fiacre et saint Gourgon des boulangers de Bernay fixent à 15 l. le droit de passer maître, par acte notarié du 18 octobre 1663.)

[5] V.-E. Veuclin. *Institutions bernayennes*, etc. Bernay, impr. par V.-E. Veuclin, 1889. In-8, 9 p. (Texte des actes de fondation.)

Digitized by Google

de Normandie et les feronniers de Bernay au XVIIIe *siècle*[1]; — *Les servitudes du commerce au* XVIIe *siècle. Accord entre les bouchers et les bénédictins de Bernay*[2]; — *Quelques notes inédites sur une philanthrope normande du* XVIe *siècle : Georgette Le Gras*[3]; — *La Fête-Dieu à Bernay* (1738-1739)[4]; — *Huguenots et Gautiers à Bernay*[5]; — *La prison de Bernay en* 1789[6]; — *Le pèlerinage de Notre-Dame de la Couture de Bernay*[7].

Les suivantes ont trait aux environs de Bernay: *Deux épisodes de la Révolution. L'artillerie et le pillage du château de Broglie*[8]; — *Quelques fêtes de la Révolution à Chambrais*[9]; — *Quelques croix de cimetières des environs de Bernay*[10]; — *Les*

V.-E. Veuclin. *Quelques notes*, etc. Bernay, impr. par V.-E. Veuclin, 1889. In-8, 14 p. (Documents tirés des archives de l'Orne, suivis de : *Ville de Bernay. Quelques notes inédites sur la confrérie de S. Eloi* [des serruriers, armuriers, couteliers, taillandiers, chaudronniers et maréchaux] *au* XVIIIe *siècle*, p. 8-14.)

[2] V.-E. Veuclin. *Les servitudes*, etc. Bernay, imp. Veuclin, 1889. In-8, 4 p. (Texte d'une transaction notariée relative à un droit d'étal qui avait fait l'objet d'un procès devant le parlement de Rouen, 14 juillet 1661.)

[3] V.-E. Veuclin. *Quelques notes*, etc. Bernay, imp. Veuclin, 1889. In-8, 4 p. (Elle serait d'une famille bernayenne. Cf. Bourbon, *Georgette Le Gras et les anciens usages de la Charité d'Evreux*, ap. *Almanach-Annuaire de l'Eure*, 1888, p. 107-108.)

[4] V.-E. Veuclin. *La Fête-Dieu*, etc. [Bernay, imp. Aubert] S. d. In-8, 4 p. (Acte notarié du 3 juin 1738, et avis du lieutenant de police au public du 26 mars 1739, relatifs aux processions et au différend qui existait entre les bénédictins et les curés de Sainte-Croix.)

[5] V.-E. Veuclin, *Huguenots*, etc. Bernay. imp. E. Aubert, 1889. In-8, 6 p. (La couverture imprimée sert de titre.)

[6] V.-E. Veuclin. *La prison*, etc. In-8, 4 p. (A la fin : Bernay, imp. E. Veuclin, 1889.) (Délibération du *Comité électif* du 14 octobre 1789.

[7] V.-E. Veuclin. *Le pèlerinage*, etc. Bernay, impr. par V.-E. Veuclin, 1889. In-8, 14 p.

[8] V.-E. Veuclin. *Deux épisodes*, etc. Bernay, imp. E. Veuclin, 1889. In-8, 12 p. (Lettres des princes de Broglie à la municipalité de Bernay ; lettre de Bailly à la municipalité de Bernay, touchant l'émigration des princes de Broglie.)

[9] V.-E. Veuclin. *Quelques fêtes*, etc. Bernay, imp. E. Aubert, 1889 In-8, 8 p.

[10] V.-E. Veuclin. *Quelques croix*, etc. S. l. n. d. In-8, 7 p. (Mentions des archives paroissiales relatives aux croix des cimetières de Saint-Victor-d'Epine, Capelles-les-Grands, Courbépine, Saint-Léger-du-Bosdel, Rôtes, Caorches et Saint-Aubin-de-Scellon.)

Digitized by Google

croix des grands chemins au XVIIIe *siècle*[1] ; — *Les notes du curé de Folleville Me Lemerlier* (1692-1696)[2] ; — *Les remarques de curés normands* (1590-1687)[3] ; — *Une manufacture de chapeaux à Ajou au* XVIIe *siècle*[4] ; — *Pages d'histoire agricole. I. L'agriculture en* 1787 *dans le pays d'Ouche (assemblée provinciale tenue à Bernay en octobre* 1787[5] ; — *Quelques notes historiques sur la paroisse de Saint-Aubin-le-Vertueux*[6] ; — *Sorciers et empiriques à Bernay et aux environs au siècle dernier*[7] ; — *Pages inédites de l'histoire de Thiberville*[8] ; — *Une rare et belle fête*[9].

[1] V.-E. Veuclin. *Les croix*, etc. Bernay, imp. E. Veuclin, 1889. In-8, 5 p. (Mentions de croix dans les délibérations paroissiales et liste des croix existant actuellement dans le canton de Beaumesnil.)

[2] V.-E. Veuclin. *Les notes*, etc. Bernay, imp. E. Aubert, 1889, In-8, 8 p. (Notes sur des événements paroissiaux et autres, sans grand intérêt, suivies de « Notes des curés de Folleville sur le moulin à vent de cette paroisse. » Le tout est extrait des registres paroissiaux.)

[3] V.-E. Veuclin. *Les remarques*, etc. Bernay, impr. par V.-E. Veuclin, 1889. In-8, 14 p. (La couverture imprimée sert de titre. Le titre de départ porte : Les remarques de curés de village.) (Notes peu intéressantes sur les événements locaux, inscrites sur les registres de catholicité de Ferrières-Haut-Clocher, par Simon Papelard, curé de 1590 à 1628, et sur ceux de Saint-Clair-d'Arcey, probablement par Henri Mahiel, curé à partir de 1628.)

[4] V.-E. Veuclin. *Une manufacture*, etc. S. l. n. d. In-8, 4 p.

[5] V.-E. Veuclin. *Pages d'histoire*, etc. Bernay, impr. par V.-E. Veuclin, 1889. In-8, 10 p. (Le titre de départ porte : « Assemblée provinciale tenue à Bernay en octobre 1787. Rapport du bureau d'agriculture et du bien public. Mémoire sur l'agriculture et sur les moyens d'amélioration du pays d'Ouche. » La couverture imprimée sert de titre.)

[6] V.-E. Veuclin. *Quelques notes*, etc. Bernay, imp. E. Aubert, 1889. In-8, 7 p. (La couverture imprimée sert de titre.) [XVIIIe siècle.]

[7] V-E. Veuclin. *Sorciers*, etc. Bernay, imp. E. Aubert, 1889. In-8, 9 p. (La couverture imprimée sert de titre. Le titre de départ porte : *Sorciers et empiriques.*)

[8] V.-E. Veuclin. *Pages inédites de l'histoire de Thiberville. I. La Saint-Louis en* 1790. [Texte d'une délibération de la municipalité, du 25 août 1790, « jour de saint Louis, feste de notre monarque ».] *II. Le curé Liénard* [curé de Thiberville de 1755 à 1792 et de l'an X à 1821. Notes biographiques]. Bernay, imp. E. Aubert, 1889. In-8, 13 p. (La couverture imprimée sert de titre.)

[9] V.-E. Veuclin. *Une rare et belle fête*. S. d. [1889] (E. Aubert. impr., Bernay). In-8, 4 p. (Baptême de deux cloches à Verneusses le 25 juillet 1889, avec la liste des curés de Verneusses depuis 1617.)

Digitized by Google

V

De tous les ouvrages généraux dont nous avons à nous occuper cette année, il faut placer en première ligne, par son importance matérielle et plus encore par l'intérêt capital du sujet, l'ouvrage de M. Ruprich-Robert sur l'architecture normande aux XIe et XIIe siècles, en Normandie et en Angleterre, dont l'année 1889 a vu l'achèvement[1]. Mais on comprendra que, pour examiner sérieusement et utilement un livre aussi considérable, pour étudier à la suite de l'auteur tous les problèmes qui successivement se sont présentés à son attention, pour juger même certaines théories un peu hasardées, comme celle de l'influence exercée dans notre province par l'architecture lombarde, il faudrait disposer d'un espace que nous ne saurions trouver dans le cadre de ce rapport. Nous ne pouvons cependant nous dispenser de signaler les passages assez nombreux et les belles planches que M. Ruprich-Robert a consacrés aux églises romanes de notre département[2]. Mais l'*Architec-*

[1] *L'architecture normande aux* XIe *et* XIIe *siècles en Normandie et en Angleterre*, par V. Ruprich-Robert, architecte, inspecteur général des monuments historiques. Paris, libr. des imprimeries réunies, s. d. 2 vol. in-fol. Le premier comprend [4]-VII-295 p. de texte et 48 planches hors texte ; le second se compose de [4] p. de titre et faux titre, 27 p. d'explication des planches et 127 pl. hors texte (240 fr.).

[2] BERNAY. Eglise abbatiale (XIe siècle). — Décrite t. Ier, p. 60-61. Son triforium (?), p. 83 et 85. Son appareil, p. 106, 107 et 112. — Ses chapiteaux, p. 117, 184 et 202. — *Figures* : t. Ier : pl. XI tout entière (élévation intérieure de la nef, côté sud ; coupe transversale de la nef ; plan d'une travée de la nef au rez-de-chaussée et au premier étage ; élévation intérieure du mur occidental du croisillon sud ; plan du même mur à la hauteur du premier étage ; l'un des chapiteaux de la nef) ; — fig. 50 et 60, p. 106 : coupe de deux joints de l'appareil, grandeur d'exécution ; — fig. 64, p. 107 : deux claveaux d'un arc du chœur, faisant voir la disposition de l'appareil ; — fig. 73, p. 111 : porte à claveaux ornés de losanges. Cette porte ouvrait autrefois dans le cloître ; — fig. 104 et 105,

Digitized by Google

ture normande mérite mieux assurément qu'une simple nomenclature analytique, et il serait utile de faire de cet important ouvrage l'objet d'une étude particulière.

Restons cependant un instant encore dans le domaine de l'archéologie monumentale, dont nous n'avons que trop rarement l'occasion de franchir les limites. Si les origines et le développement de l'art normand constituent un sujet d'études aussi instructif qu'attrayant, à dire vrai il ne manque pas, dans cette branche de la science, d'autres parties encore imparfaitement inexplorées et sur lesquelles nous

p. 117 : deux chapiteaux. — T. II : pl. CLIII, fig. 12 (chapiteau avec inscription dans le chœur) ; — fig. 13 et 14 (deux chapiteaux du chœur).

Boisney. Eglise (XIIe siècle). — Triplet du croisillon méridional, mentionné tome Ier, p. 207, figuré p. 208, fig. 270.

Evreux. Cathédrale. — Un chapiteau de la nef (XIIe siècle), mentionné p. 184, représenté fig. 210, même page. — Fragments d'une église antérieure, mentionnés p. 189 et 199, et un claveau orné, gravé p. 189, fig. 233.

Eglise Saint-Taurin (XIe s. ?). Décoration extérieure du transept sud, mentionnée p. 112 et gravée même page, figure 80. — Un chapiteau mentionné p. 193, dessiné tome II, pl. CLIII, fig. 10.

Foulbec. Eglise. — Porte mentionnée pages 159 et 173 (XIIe siècle). — T. II, pl. CXXVIII, B : élévation de la porte, avec détails des claveaux et coupes des pieds-droits et des claveaux.

Notre-Dame-du-Vaudreuil. Eglise (XIe s. ?). — Torsade ornant un tailloir, mentionnée tome Ier, p. 125, figurée même page, fig. 124.

Pont-Audemer. Eglise Saint-Germain (XIe s.). — Mentionnée p. 60 et 61 ; ses chapiteaux, p. 117. — T. Ier, pl. X tout entière (élévation intérieure de deux travées de la nef ; élévation extérieure des mêmes travées ; coupe transversale de la nef ; plan d'une travée de la nef ; chapiteau et base de colonne.)

Reuilly. Eglise. — Mentionnée p. 112.

Rotes. Eglise. — Tympan de la porte latérale (XIe s.), p. 95. T. Ier, pl. XLII : élévation de la porte, avec détail du linteau.

Serquigny. Eglise. — Porte principale (XIIe s.), p. 193 ; claveaux à becs d'oiseaux de cette porte, p. 193. — Fig. 243, p. 193 : l'un de ces claveaux.

Saint-Samson-sur-Rille. Eglise démolie (XIe ou Xe s.). — Fragments de décoration, p. 122-123. — *Figures :* p. 122, fig. 112 : un claveau orné ; p. 123, fig. 113 à 116 : claveaux ornés ; fig. 117 et 118 : fragments de terre cuite ayant servi à l'ornementation des claveaux ; fig. 119 : fragment de corniche, avec coupe.

Vernon. Eglise. — Chapiteaux (XIe s. ?), p. 116 et 184. — *Figures :* t. Ier, pl. XLV, fig. 2 : un chapiteau ; — t. II, pl. CL, fig. 6 : l'un des gros chapiteaux du rond-point.

Digitized by Google

ne sommes pas près peut-être de voir paraître des ouvrages définitifs. Les dispositions particulières aux églises des monastères de l'ordre de Citeaux en sont un exemple. L'utile et intéressante esquisse que vient de donner de cette question un archéologue dont la compétence est bien connue, M. le comte de Dion [1], permet d'en entrevoir toute l'importance, en même temps aussi que toutes les difficultés. Nous ne voulons pas même resumer ici les observations de l'auteur : nous faisons œuvre locale, et il nous est interdit d'entrer dans les généralités. Mais nous signalerons les lignes descriptives [2] et le plan restitué [3] que M. de Dion a consacrés à notre église cistercienne du Breuil-Benoit, et le passage (p. 19) où il parle de l'église abbatiale de Fontaine-Guerard, dont le plan est d'ailleurs plus simple encore qu'il ne le pense, puisque sa nef unique et dépourvue de transept est terminée non par « une abside ronde ajourée de trois fenêtres ogivales », comme l'a dit M. Renault, mais bien par un mur droit percé d'un triplet de lancettes.

Le catalogue, rédigé avec beaucoup de soin, mais imprimé trop tardivement, de la merveilleuse exposition rétrospective ouverte dans le palais du Trocadéro, à l'occasion de l'Exposition universelle [4], devait à coup sûr prendre place dans notre bibliographie départementale, puisque nous étions certain d'y trouver des descriptions de la

[1] A. de Dion. *A propos de la fondation de l'abbaye de Notre-Dame-des-Vaux de Cernay. Etude sur les églises de l'ordre de Citeaux. Notes servant d'introduction à l'ouvrage de L. Morize sur l'abbaye des Vaux de Cernay.* Tours, imp. Deslis frères, 1889. In-4, 27 p. et 10 pl. (La couverture imprimée sert de titre.)

[2] P. 17-18.

[3] Planche B.

[4] *Exposition universelle internationale de* 1889 *à Paris. Exposition rétrospective de l'art français au Trocadéro.* Lille, imp. L. Danel, 1889. In-8 [VIII]-312 p. (3 fr. 50).

Digitized by Google

châsse de Saint-Taurin d'Evreux[1] et de celle, un peu plus ancienne, moins connue, mais non moins intéressante, des dames bénédictines de Verneuil[2]. Les noms de MM. Alfred Darcel et Emile Molinier, les rédacteurs de la partie du catalogue relative au moyen âge, disent assez l'intérêt qui s'attache aux deux articles que nous signalons. A cette exposition, qui fit pendant six mois les délices de tous les amateurs d'art, nous avons vu aussi d'importants fragments des belles stalles de la chapelle de Gaillon, aujourd'hui à Saint-Denis. Ils sont mentionnés numéros 760 à 770 et 773 du catalogue. Dans la partie réservée aux Archives des monuments historiques, on remarquait (section de l'architecture religieuse, n° 114) un dessin par M. Lambert du beau plafond de l'église de Tillières-sur-Avre, et (section des peintures murales, n° 212) le relevé par M. Rouillard des fresques qui décorent le triforium de Saint-Sauveur du Petit-Andely, relevé déjà exposé au Salon de 1887.

Un fidèle serviteur de nos rois, le plus illustre membre de l'antique famille des Malet de Graville, l'amiral Louis, qui vécut sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII, n'avait jamais été l'objet de recherches aussi approfondies que celles dont M. Perret a consigné le résultat dans un récent volume[3]. Cet ouvrage nous réservait une surprise. Nous y avons trouvé, en effet, l'indication précise d'un événement important de l'histoire de Bernay qu'ont ignoré Le Prevost et ses successeurs. Tout le monde savait qu'à la suite de la sanglante exécution du 5 avril 1356, le roi Jean avait confisqué les biens de Jean Malet, l'un des complices de Charles le Mauvais, mais personne ne s'était avisé que, par lettres patentes de septembre

[1] P. 45-46.

[2] P. 44-45. — La châsse de Verneuil a été l'objet de la part de M. l'abbé Porée d'un mémoire présenté au Congrès archéologique d'Evreux.

[3] *Notice biographique sur Louis Malet de Graville, amiral de France* (144?-1516), par P.-M. Perret. Paris, Alph. Picard, 1889. In-8, II-[4]-271 p. (7 fr. 50).

Digitized by Google

1474, Louis XI restitua à l'arrière-petit-fils du rebelle, au futur amiral, les terres de Bernay et de Sées [1]. Particularité moins importante : deux ans après, le 20 avril 1476, nous voyons Louis XI donner, en outre, à son conseiller écouté les reliefs et droits provenant de la vente par adjudication de la seigneurie de Radeval [2] ; or, on ne trouve trace de cette aliénation ni dans Le Prevost, ni dans Charpillon et Caresme, ni même dans Brossard de Ruville. Certains détails sont encore à noter. Graville fut pourvu en 1473 ou 1474 — c'était l'époque de sa faveur persistante — de la capitainerie du Pont-de-l'Arche, qu'il paraît avoir conservée jusqu'à sa mort [3]. Son testament, daté du 26 juin 1516, contient un don de 200 livres aux sœurs grises de Bernay [4]. Enfin, au nombre des pièces justificatives dont M. Perret publie le texte, se trouvent [5] des lettres-patentes du 15 février 1471, par lequelles le roi informe les élus d'Evreux que leur élection est taxée à 1708 livres dans l'aide de 20,000 livres offerte par les Etats provinciaux réunis à Rouen, au lieu de la contribution qu'il avait fait demander par Graville, alors son lieutenant général en Normandie.

Par la fin tragique de l'officier de fortune qui en est, pour ainsi dire, le héros, le beau livre que M. de la Sicotière a intitulé : *Louis de Frotté et les insurrections normandes* (1793-1832) [6], appartient au département de l'Eure. Nous nous en emparons, et c'est pour en constater tout de suite le sombre et captivant intérêt. Rien jusqu'ici ne nous avait appris exactement ce qu'était cette mystérieuse *chouannerie*, si souvent flétrie du nom de brigandage. Comme l'a fait remarquer

[1] Voyez Perret, p. 15-18.
[2] Commune des Andelys.
[3] Cf. Perret, p. 72 et 231-232.
[4] P. 204.
[5] P. 251-254.
[6] Paris, libr. Plon, 1889, 3 vol. in-8 de XXXI-631, 813 et 55 p. Le tome III contient la table analytique (20 fr.).

Digitized by Google

avec justesse M. Eugène de Beaurepaire [1], presque partout des récits controuvés et des légendes sans valeur tenaient lieu de la constatation sérieuse et impartiale des faits. Certes, aujourd'hui, c'est surtout de l'étonnement qu'inspirent ces paysans, braves gens, après tout, qui s'arrachent à leurs foyers, à leurs affections, à leur existence paisible, pour suivre des chefs aimés au milieu des misères, des incertitudes et des dangers d'une vie aventureuse ; mais à l'étonnement ne se mêle-t-il pas instinctivement, même chez les plus prévenus, comme une muette admiration ? Cette guerre de partisans, cette résistance opiniâtre, cette fidélité qui survit à tout, ont véritablement leur grandeur, que souillent par malheur trop souvent de viles actions, des cruautés inutiles, de sanglantes représailles. On éprouve, en lisant certaines pages, un profond sentiment d'horreur. L'auteur, du reste, s'est bien gardé d'exciter en rien les passions politiques. C'est avec calme et impartialité qu'il raconte les événements, et, s'il flétrit énergiquement les crimes, presque toujours il cherche à les expliquer, en homme qui connaît ses semblables pour les avoir pratiqués dans les circonstances les plus diverses, pendant le cours d'une longue existence. Chez lui, pas de déclamations vaines, pas d'indignations exagérées, moins encore d'admirations trop enthousiastes. Il sait ce que valent les paroles et les écrits ; il sait lire entre les lignes et démêler les véritables caractères ; il pèse les documents et les contrôle avec une sagacité qui ne semble pas avoir conscience d'elle-même et qui est le propre du véritable historien.

Ce n'est pas sans peine toutefois que M. de la Sicotière est parvenu à donner de l'arrestation et de la mort de Frotté une exacte relation. L'événement, en réalité, n'est pas très ancien, puisqu'il date de moins d'un siècle ; mais la passion, l'imagination l'ont tellement transformé et défiguré que la vérité est

[1] *Moniteur du Calvados*, n° du 29 décembre 1888 (article écrit à propos de l'ouvrage de M. de la Sicotière).

Digitized by Google

loin d'apparaître clairement. De plus, cette vérité, bien des gens eurent intérêt à l'altérer, car, dans cette terrible affaire de Verneuil, tout le monde, il faut bien le dire, ne tint pas la conduite de Dupont (de l'Eure) et de Lucien Bonaparte. Par une fatalité qui donne à penser, toute trace du dossier criminel est depuis longtemps introuvable : or, est-il besoin de rappeler la disparition mystérieuse des pièces des procès de Marie-Antoinette et du duc d'Enghien? Mais voici le sentiment très sincère et, croyons-nous, très légitime de M. de la Sicotière :

« Charette et Stofflet étaient, eux aussi, tombés sous les balles d'un peloton d'exécution, mais, du moins, ils subissaient les lois impitoyables du temps; ils avaient été pris les armes à la main, en se défendant, Georges [1] devait être arrêté en flagrant délit de conspiration. Frotté, lui, ne fut pas fait prisonnier; il tomba dans un guet-apens, en venant traiter de sa soumission, au mépris de la parole donnée, et victime d'une trahison dont celui-là même qui devait en profiter et qui l'avait sans doute lui-même ordonnée, a flétri l'indignité. Cette violation du droit des gens, ce simulacre de jugement, sans témoins ni défenseurs, cette consommation hâtive et sanglante du forfait, préludent à l'affaire du duc d'Enghien. L'attentat de Vincennes n'eut de plus grand que celui de Verneuil, que la grandeur du nom de la victime. Des deux côtés, même volonté implacable du maître, même servilisme des agents d'exécution, même mépris de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, le droit public et le droit individuel ; des deux côtés, même conspiration de l'adulation, de l'esprit de parti et aussi de l'admiration qu'inspire un grand homme, alors surtout qu'il a payé si cher ses fautes ; même réveil tardif et terrible de la justice et de la vérité [2]. »

Si l'on se place à un autre point de vue, on s'aperçoit vite de combien de longues et minutieuses recherches un pareil

[1] Cadoudal.
[2] T. II, p. 531.

Digitized by Google

ouvrage est le résultat. A côté de son récit de l'insurrection, l'auteur a groupé et peint sous des couleurs presque toujours fort exactes bon nombre de personnages qui en furent les acteurs ou les témoins. Les futurs biographes normands ne devront pas négliger cette source de précieuses et piquantes informations. Qui connaissait, par exemple, ce Louis-René Gallery de l'Air du Bois, né à Livet-en-Ouche en 1777, assurément « une des figures les plus originales et les plus énergiquement accentuées de la chouannerie normande [1] ». Çà et là, M. de la Sicotière donne quelques renseignements sur les officiers des cinq divisions de l'Eure de « l'armée catholique et royale de Normandie », en faisant remarquer que, de ces cinq divisions, « une seule, celle d'Evreux, se montra véritablement en armes. Les autres, dit-il, n'ont guère marché que sur le papier [2] ». On trouve aussi mêlé aux expéditions et aux démarches de Frotté, le vicomte Jacques de Chambray, né en 1754 et dont M. de la Sicotière résume la biographie [3]. Ce personnage écrivit en 1812 des Mémoires restés inédits, aujourd'hui entre les mains de son petit-fils, M. le marquis de Chambray.

M. de la Sicotière ne fait d'ailleurs que rarement des excursions en dehors des trois départements de l'Orne, de la Manche et du Calvados, qui, avec le haut Maine, furent le véritable théâtre de l'insurrection. Aussi est-ce en peu de mots qu'il raconte, par exemple, le singulier combat de Pacy-sur-Eure ou mieux de Brécourt, dont M. Boivin-Champeaux a donné jadis un récit circonstancié.

Enfin, pour terminer, indiquons, dans les intéressants appendices qui terminent le tome second, les principaux passages [4] d'une oraison funèbre prononcée à Verneuil en 1827, par l'abbé Mathieu, plus tard cardinal et archevêque

[1] Cf. t. II, p. 550.
[2] Cf. t. II, p. 564.
[3] Cf. t. Ier, p. 358, note 6.
[4] P. 789 et suivantes.

Digitized by Google

de Besançon [1] ; une curieuse note de David, relative à son monument de Frotté, qui reste relégué — pour sa sauvegarde peut-être — dans une sacristie de la Madeleine de Verneuil [2], et des détails sur un autre monument que l'on avait projeté d'élever à Verneuil également, dans la chapelle des religieuses Bénédictines.

Il nous suffira de signaler les utiles et laborieuses recherches de M. Guiffrey sur les conventionnels [3], de M, Campardon sur les membres de la noblesse impériale [4] et de M. de Brotonne sur les pairs de France [5], comme aussi le *Dictionnaire des appellations ethniques de la France et de ses colonies*, par M. André Rolland de Denus [6].

M. Alfred Bligny a publié, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie* [7], quelques *Lettres inédites du cardinal de la Rochefoucauld*, dernier archevêque de Rouen avant la Révolution. Ces lettres, au nombre de trente-quatre, vont de 1780 à 1 84. Elles ne sont guère intéressantes et celles, peu

[1] *Discours pour la translation des restes du comte de Frotté et de ses compagnons d'armes dans l'église paroissiale de la Madeleine de Verneuil, le* 15 *mai* 1827, par l'abbé Mathieu, grand vicaire d'Evreux. Paris, Anthelme Boucher, 1827. In-4°, 16 p.

[2] P. 793.

[3] Société de l'histoire de la Révolution française. — *Les Conventionnels. Listes par départements et par ordre alphabétique des députés et des suppléants à la Convention nationale*, dressée d'après les documents originaux des Archives nationales... par Jules Guiffrey. Paris, au siège de la Société, rue de Furstenberg, 4, 1889. In-8, XL-169 p. (5 fr.). — M. Guiffrey a ajouté à ses listes les « Déclarations d'âge et de mariage des représentants du peuple à la Convention nationale ».

[4] Société de l'histoire de la Révolution française. — *Liste des membres de la noblesse impériale*, dressée d'après les registres de lettres patentes conservés aux Archives nationales, par Emile Campardon. Paris, au siège de la Société, rue de Furstenberg, 4, 1889. In-8, 189 p. (3 fr.)

[5] Léonce de Brotonne. *Tableau historique des pairs de France.* 1789 ; — 1814-1848. Paris, Charavay et Champion, 1889. In-8, 163 p. (5 fr.). — Les pairs sont rangés par ordre de nomination, mais une table des noms termine l'ouvrage.

[6] Paris, Emile Lechevalier, 1889. Gr. in-8°, 334 p.

[7] T. IV, p. 215-232.

Digitized by Google

nombreuses, relatives au département de l'Eure ne dérogent pas à la règle. Deux localités seules d'ailleurs y sont mentionnées, Louviers (p. 224 et 225), Neuville-sous-Farceaux (p. 229).

La même Société, à l'exemple, croyons-nous, de quelques revues picardes, a entrepris de donner, dans son *Bulletin*, la liste des pièces historiques manuscrites normandes annoncées chaque année dans les catalogues des bouquinistes. La première série de ce dépouillement [1] indique des documents concernant Bernay (p. 206), Bois-Anzeray (p. 197), Burey (p. 202), le Château-Gaillard (p. 206), le monastère de Grandmont à Châtel-la-Lune (p. 204), le Chesne (p. 211), Conches (p. 205), Evreux (p. 202), Gisors (p. 205 et 207), le Moulin-Chapelle (p. 208), Nonancourt et ses environs (p. 203), Pont-de-l'Arche (p. 206), Verneuil (p. 199, 205 et 208) et Vernon (p. 197 et 205).

Nous avons aussi quelques indications à relever dans la liste publiée [2] par M. Omont des *Manuscrits relatifs à l'histoire de France conservés dans la bibliothèque de sir Thomas Phillipps à Cheltenham* [3]. C'est, par exemple, un inventaire de la collégiale d'Ecouis en 1766 [4], puis « le livre de compte des rentes et revenues appartenans aux chanoines et chappitre de l'église collégiale Nostre-Dame de Vernon, pour un an commençant le jour saint Barnabé 1432 [5] » ; mais c'est surtout le cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Préaux, dressé au XVe siècle [6], avec une copie moderne du même document [7].

[1] *Bull.*, t. IV, p. 197-211.

[2] *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1889, p. 68-96 et 180-217.

[3] Tirage à part : *Manuscrits*, etc. *Notices sommaires*, par Henri Omont. Paris, 1889, in-8.

[4] N° 7409. « Inventaire pour M^rs^ les doyen et chanoines d'Ecouis. Année 1766. » Papier, 2 vol. in-fol. de 1987 p., plus la table.

[5] (Jusqu'en 1438). N° 17594. Parchemin ; gros vol. de 360 × 310 mm.

[6] N° 85. Parchemin, XIV et 202 ff. in-fol.

[7] N° 25090.

Digitized by Google

Une Société voisine remplie d'ardeur et capable de sérieux efforts, la Société historique et archéologique de l'Orne, a inauguré, l'année dernière, en mettant au jour le précieux cartulaire de la Trappe [1], une série de publications sur l'importance et l'utilité desquelles il ne faut pas insister et que les érudits ornais voudront pousser le plus loin possible. Rappeler que l'abbaye de la Trappe possédait sur le territoire actuel de notre département les fiefs du Chêne-Haute-Acre (paroisses de la Haye-Saint-Sylvestre et de Mélicourt), de la Gastine (paroisse du Mesnil-Rousset) et de Chantecoq (paroisse de Saint-Christophe-sur-Avre), c'est dire en même temps que le cartulaire ne nous est pas étranger. Nous y rencontrons, en effet, une soixantaine de chartes fort intéressantes [2].

[1] *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, publié d'après le ms. de la Biblioth. nat. par la Soc. hist. et archéol. de l'Orne. Alençon, typ. Renaut-de Broise, 1889. In-8 [4]-VII-665 p., avec une table des noms de lieux et de personnes. — L'initiative de la publication appartient à M. le comte de Charencey; les textes ont été transcrits par MM. Henri Stein, Isnard et Edouard André ; enfin MM. Lecointre et l'abbé Hommey ont complété l'annotation et rédigé la table.

[2] Avant avril 1213. Simon [IV] de Montfort, comte de Leicester, fait don à l'abbaye de la Trappe d'une rente annuelle de 20 s. p., à prendre sur les revenus de son domaine des Essarts (canton de Damville), p. 4. — Déjà publiée dans le *Cartul. des Vaux-de-Cernay*, I, p. 188.

S. d. (Fin du XIIe s.) Richer, seigneur de Laigle, notifie et confirme la donation de la terre de Bois-Hardi, paroisse de Cisai, faite par Gautier de Charnelles à l'abbaye de la Trappe, p. 111.

FIEF DU CHÊNE-HAUTE-ACRE

1182. Jean Ier, évêque d'Evreux, notifie un arrangement survenu entre l'abbaye de la Trappe et l'abbaye Notre-Dame de Corneville, au sujet des dîmes de la paroisse de Mélicourt, p. 178.

1203. Deux chartes, par lesquelles Arnaud de la Selle (comm. de Juignettes) cède à l'abbaye de la Trappe plusieurs fiefs à la Coiplière (commune de Mélicourt), le Chêne-Haute-Acre et la Havaierie (comm. de Mélicourt), sous forme de donation pour un tiers, de vente pour les deux autres tiers, p. 179.

Le Pont-Echanfrei, 1155. Simon de Grandvilliers confirme une donation de terre faite par Hugues de la Selle à l'abbaye, dans la paroisse de Mélicourt, et affranchit ladite terre de tous services féodaux à lui dus, p. 180.

Id., 1175. Simon de Grandvilliers, fils du précédent, confirme la même donation, p. 180.

Digitized by Google

Les lecteurs du trop charmant ouvrage sur les *Environs de Paris*, publié il y a peu d'années par la maison Quantin,

1219. Roger de Plasnes, chevalier, confirme la donation faite par Arnaud de la Selle à l'abbaye et renonce à tous droits féodaux sur le fief qui en faisait l'objet, p. 181.

1226. L'abbé de Lire et Nicolas de Glos, chevalier, choisis comme arbitres par l'abbaye de la Trappe et Raoul de Mélicourt, procèdent à un partage de terres entre les deux parties, p. 182.

S. d. Hugues de la Selle, moine de la Trappe, cède à l'abbaye deux terres sises au Chêne-Haute-Acre, moyennant une redevance annuelle en argent, p. 184.

S. d. Robert, comte de Leicester, fait remise à l'abbaye d'une partie des services féodaux à lui dus à raison du fief tenu par Simon de Grandvilliers au Chêne-Haute-Acre, p. 185.

Etc.

TERRE DE LA GASTINE

1215. Nicolas de Mélicourt fait donation à l'abbaye de deux setiers de mouture à prendre chaque année sur son moulin de Mélicourt, p. 186.

1204. Raoul de Sommaire confirme à l'abbaye la possession, dans le fief des Bottereaux, d'une terre à elle donnée par feu Guillaume de Sommaire, père dudit Raoul, p. 186.

1217. Jean de Caorches confirme à l'abbaye la possession des terres à elle données par ses ascendants dans le fief des Bottereaux, p. 187.

1226. Richard, évêque d'Evreux, confirme un accord intervenu entre l'abbaye de la Trappe et l'église Saint-Pierre du Mesnil-Mauduit (aujourd'hui Saint-Pierre-du-Mesnil), au sujet des terres de l'abbaye dans ladite paroisse, p. 188.

S. d. Guillaume de Plasnes confirme à l'abbaye de la Trappe la possession de deux terres relevant de lui, p. 189.

1194. Jean de Sacquenville, Gilon, son frère, et Euphémie, sa femme, exemptent de tous services féodaux une terre que l'abbaye tenait dans le fief des Bottereaux, p. 189.

S. d. Gui, prêtre de l'église d'Evreux, atteste la donation faite par Guillaume Dubois et Lambert, son fils, à l'abbaye de la Trappe, de la terre de la Gastine, dans le fief des Bottereaux, p. 190.

S. d. Guillaume d'Abernon (comm. de Rugles) et Julienne, sa femme, cèdent à l'abbaye, moyennant 8 l. angevines, une terre sise près de la grange de la Gastine, p. 191.

1175. Robert, abbé de Saint-Evroult, et Gervais, abbé de la Trappe, font un accord au sujet des dîmes de deux granges, l'une dans la paroisse de Mahéru, l'autre dans le fief des Bottereaux, dite la Gastine, p. 192.

S. d. Guillaume de Sommaire fait donation à l'abbaye de la Trappe d'une terre qu'il possédait à la Gastine, p. 194.

1168. L'abbaye de la Trappe accorde à l'église du Mesnil-Mauduit (Saint-Pierre-du-Mesnil) et au prêtre la desservant, pour un tiers de la dîme de la Gastine, qui faisait entre eux l'objet d'un litige, un setier de blé, mesure de Glos, p. 194.

1211. Richard du Boishibout (commune de Notre-Dame-du-Hamel)

Digitized by Google

savent à quoi s'en tenir sur le souci de la vérité historique et l'amour de l'exactitude qui animent l'auteur, M. Louis

cède sa dîme de Pisselou (autrement dit le Tremblay, commune de Francheville) à Roger Cornu, de Glos, en échange de 12 s. t. de rente, p. 195.

1212. Yvon de Boishibout souscrit à la donation de la dîme de Pisselou faite par Roger Cornu à l'abbaye de la Trappe et s'en porte garant, p. 195.

S. d. Lambert Boufei fait donation à l'abbaye de la Trappe de tout ce qu'il avait au Mesnil-Rousset, dans le fief des Bottereaux, p. 196.

S. d. (1153-1167). Robert III, comte de Leicester. accorde à l'abbaye différents droits d'usage, de chauffage et de pâture dans la forêt de Breteuil, p. 197.

S. d. (1153-1167). Confirmation par le même à l'abbaye de la possession des terres qui lui avaient été aumônées dans le territoire des Bottereaux, p. 198.

1212. Gervais de la Haye [Saint-Silvestre] fait remise à l'abbaye de six sous, monnaie courante, qu'il percevait d'elle injustement chaque année à titre de dîme, p. 199.

S. d. (Peu après 1189). A la suite du jugement des assises de Bernay lui reconnaissant la propriété d'une terre dans la paroisse de la Haye [Saint-Silvestre], à elle donnée par Robert de la Haye, mais que lui contestait Gervais de la Haye, neveu dudit Robert, l'abbaye fait plusieurs concessions à ce dernier pour obtenir son adhésion au jugement, p. 199.

1248. Eudes Héron, prêtre, fait donation à l'abbaye d'un cens annuel de 60 s. t., à prendre sur sa vavassorie de la Haye-Saint-Silvestre, p. 202.

1249. Guillaume, neveu de Eudes Héron, confirme cette donation, p. 203.

FIEF DE LA HAIE-DE-CHANTECOQ OU CHANTECOQ

1214. Gohier de Morville fait donation à l'abbaye, pour le salut de son âme, de terres sises à Chantecoq, p. 259.

S. d. Gohier de Charnelles fait cession à l'abbaye d'une terre sise dans son fief, à charge de célébration de messes et d'anniversaires pour lui et ses amis, p. 259.

1206. Gohier de Morville confirme la donation faite par son père à l'abbaye de terres sises entre Laigle et les Haies, ainsi que toutes les acquisitions faites dans son fief par ladite abbaye, p. 260.

Juillet 1233. Gohier, seigneur de Morville et de Chennebrun, fait don à l'abbaye de terres sises à la Chauvellière (commune d'Armentières), p. 261.

Mars 1231 ou 1232. Gohier de Morville, chevalier, seigneur de Chennebrun, fait une donation de terre à l'abbaye et lui confirme toutes celles antérieurement faites par ses prédécesseurs, p. 261.

1235. Gohier de Morville, chevalier, concède à Pierre de la Rivière tout ce qu'il avait au Genetai (commune de Saint-Christophe-sur-Avre), p. 263.

Digitized by Google

Barron. Leur opinion ne changera pas quand il leur aura été donné de parcourir — s'ils ont du temps à perdre — la *Seine*

1243. Pierre de la Rivière affranchit les hommes de l'abbaye qui sont dans son fief de plusieurs redevances, p. 264.

S. d. Pierre de la Rivière fait cession à l'abbaye d'un emplacement pour construire une grange, d'un champ à convertir en jardin et d'une autre terre, le tout situé au Plessis (commune des Barils) ou auprès, p. 265.

1240. Pierre de la Rivière accorde aux religieux de la Trappe le droit de pâturage dans ses bois pour les animaux de leur grange de Chantecoq, p. 266.

Verneuil, 1211. Pierre de la Rivière confirme à l'abbaye la possession du tiers du bois de Chantecoq, à elle donné par Gautier de Gournay, p. 267.

1237. Pierre de la Rivière, chevalier, exempte, moyennant le paiement d'une somme de 20 s. t., l'abbaye de la Trappe de tout droit de sergenterie, p. 267.

1226. Pierre de la Rivière, chevalier, approuve la donation de bois, prés et terres faite par Richard du Châtelet (commune des Barils) à l'abbaye de la Trappe, p. 268.

1213. Pierre de la Rivière donne à l'abbaye des terres à Chantecoq et lui cède tous les droits qu'il avait dans le fief d'Aimeri Héron, p. 268.

Février 1235 (n. s.). Pierre de la Rivière, chevalier, confirme à l'abbaye les donations de terre qu'elle a reçues antérieurement de ses prédécesseurs et affranchit les hommes de l'abbaye sur ses terres de toutes redevances autres que les aides féodales, p. 269.

Août 1232. Pierre de la Rivière, chevalier, confirme à l'abbaye la possession de toutes les terres qu'elles a reçues tant de lui que de son père, p. 270.

1222. Pierre de la Rivière, chevalier, confirme à l'abbaye toutes les donations qu'elle a reçues dans son fief, de lui, de ses vassaux ou de ses hommes, p. 270.

1231. Pierre de la Rivière, chevalier, fait donation à l'abbaye de terres près des Fournieux (commune de Bourth) et d'un abergement sis dans la paroisse des Barils, p. 271.

Etc.

DIVERS

S. d. (1118-1166) Galeran III, comte de Meulan, et sa femme, font donation aux moines de N.-D. de Gournay-en-Bray de cinq mille harengs à recevoir chaque année, à la Purification, du prévôt de Pont-Audemer, p. 442.

S. d. (1166-1203) Robert IV, comte de Meulan, fait don à l'abbaye de la Trappe de deux mille harengs à recevoir annuellement, pendant la première semaine du carême, sur la prévôté de Pont-Audemer, p. 443.

1170. Henri, seigneur du Neubourg, fait don à l'abbaye de la Trappe de deux mille harengs à recevoir chaque année, dans la première semaine du carême, à Pont-Audemer, p. 445.

S. d. 1208-1221. Robert II Poulain, archevêque de Rouen, confirme la

Digitized by Google

du même écrivain [1]. Le livre, comme il arrive toujours en pareil cas, a un aspect séduisant, et les illustrations sont rendues avec un goût qui, malheureusement, n'a pas toujours présidé au choix des sujets ; mais le texte ! On se demande vraiment à quoi peut servir d'écrire de pareils ouvrages [2].

Il ne faut rien négliger quand il s'agit de bibliographie, et la seule lecture du titre d'un livre ne doit pas dispenser d'en examiner le contenu. C'est ainsi que, dans la première partie, consacrée à la Biographie, du tome troisième de la *Statistique générale du département de la Gironde*, par M. Edouard Feret [3], nous avons pu trouver d'intéressants articles concernant des hommes qui ont marqué avec éclat leur passage dans le pays girondin, mais qui se rattachent au département de l'Eure et que nous revendiquons. Tels sont Brémontier, que M. Feret, comme tant d'autres, fait naître à Quevilly, mais qui fut réellement originaire du Tronquay (p. 97-98) ; M. Charles-Edmond Raoul-Duval et son fils Edgar, le député

donation faite par Henri du Neubourg, son neveu, à l'abbaye de la Trappe de deux mille harengs par an, p. 446.

Janvier 1276 (n. s.). L'abbaye de la Trappe, pour mettre fin à un litige pendant entre elle, d'une part, et Geoffroi d'Ardennes et ses frères, d'autre part, accorde à ces derniers la tenure du fief des Mésangères (commune de Bourth), à charge d'une redevance annuelle de 3 s., monnaie courante, p. 478.

Août 1235. L'abbaye de la Trappe concède à Jordan Langlois un tiers des bois de Petite-Ville (commune de Gournay-le-Guérin), moyennant une redevance de 15 s. t. par an, p. 493. — Etc., etc.

[1] *Les Fleuves de France. La Seine*, par Louis Barron. Ouvrage orné de 175 dessins par A. Chapon. Paris, Henri Laurens, s. d. (1889). In-8 carré, 463 p. (10 fr.).

[2] Citons, parmi les vignettes, celles qui représentent la pyramide de Henri IV à Epteds (p. 385), le beffroi d'Evreux (p. 392), une vieille maison à Louviers (p. 397), le château de Gaillon dans son état actuel (p. 400), le Château-Gaillard (p. 401), une vue pittoresque de Vernonnet (p. 402) et le donjon de Gisors (p. 404).

[3] *Statistique générale topographique, scientifique, administrative, industrielle, commerciale, agricole, historique, archéologique et biographique du département de la Gironde*, par Edouard Feret. — III. Première partie : Biographie. Bordeaux, Feret et fils; Paris, G. Masson. E. Lechevalier, 1889. In-8°, VIII-628 p. à 2 col.

Digitized by Google

regretté dont la mort a si prématurément brisé la carrière (p. 527); le conseiller Fabre de la Bénodière, né à Evreux (p. 237-238); Martineau, peintre et poète, né à Conches (p. 438), et le marquis Aubert de Tourny, le célèbre intendant de la généralité de Bordeaux (p. 601-602).

Dans un de nos précédents rapports, nous avons eu occasion de parler des consciencieux articles de M. Eugène Thoison sur saint Mathurin, qui paraissaient dans les *Annales de la Société historique du Gâtinais*, et de dire en quoi ils intéressent notre département [1]. Aujourd'hui, nous pouvons comprendre dans notre inventaire des publications de 1889 le volume richement illustré qu'a formé la réunion de ces articles [2].

Les études philologiques sont, à l'heure actuelle, en grand honneur. C'est d'elles exclusivement, et non pas du folk-lore, qui lui aussi a conquis depuis peu d'années une place importante dans les préoccupations des curieux et des érudits, que relève une thèse de doctorat publiée l'année dernière à Halle par M. Burgass, sous ce titre : *Darstellung des dialects im XIII. scl. in den departements « Seine-Inférieure und Eure (Haute-Normandie)* [3]. » L'auteur a basé ses recherches sur une soixantaine de chartes publiées dans les Notes d'Auguste Le Prevost, le Cartulaire normand de M. Delisle, le Cartulaire de Louviers de M. Bonnin, etc., mais il a voulu faire aussi des rapprochements avec le parler populaire actuel de la haute Normandie,

[1] Cf., en outre, l'appendice au présent rapport.

[2] *Saint Mathurin. Etude historique et iconographique*, ornée de 51 bois dans le texte, une carte et 14 planches hors texte, dont 6 en couleur. Orléans, Herluison, 1889. In-8°. (25 fr.)

[3] *Darstellung des dialects im XIII. scl. in den departements « Seine-Inferieure und Eure, Haute-Normandie », auf grund von urkunden, unter gleichzeiliger vergleichung mit dem heutigen patois.* Inauguraldissertation... zur erlangung der doctorvürde vorgelegt von Ernst Burgass, aus Stettin. — Halle, Carl Colbatzky, 1889. In-8°, 83-(2) p. (La couverture imprimée sert de titre.)

Digitized by Google

ce qui, en l'absence d'observations directes, ne pouvait donner lieu qu'à des remarques d'un intérêt provisoire. La Muse normande de Louis Petit et les ouvrages modernes dont a été l'objet le patois normand, et qui sont loin d'être tous excellents, ne sauraient constituer un guide suffisant pour quiconque n'a pas dans l'oreille la phonétique ou mieux la *phonalité* normande [1].

Dans le catalogue, publié en 1889, des imprimés qui font partie des archives de la Société historique de Lisieux [2], nous trouvons l'indication de quelques pièces rares intéressant la partie occidentale du département de l'Eure [3]. Il est regrettable que ce catalogue n'ait pas été dressé par une personne au courant des règles prescrites en pareil cas.

Pour être complet, nous ne devons pas omettre un opuscule contenant quelques utiles renseignements pour la bibliographie du Vexin normand. Il a pour titre : *Bibliographie historique du Vexin et du département de Seine-et-Oise pendant les années* 1885, 1886 *et* 1887 [4], et pour auteurs MM. J. Depoin,

[1] M. Burgass prend pourtant comme épigraphe un passage de l'introduction du *Dictionnaire du patois normand*, par Duméril, qui donne tort à la façon dont il a dirigé ses études sur notre dialecte contemporain.

[2] *Catalogue des archives de la Société historique de Lisieux. Année* 1889. *N°* 9. — *Imprimés formant le fonds de la Société au* 31 *janvier* 1889. Imprimerie typ. et lith. de E. Lerebour, Lisieux, 1889. In-8°, [III]-27-[3] p.

[3] N° 69. Mémoire pour messire L.-F. Leconte de Nonant contre J.-F. Leconte de Nonant et Jean de Bottey, 1715 (seigneuries de Malou, du Pin, etc.; noms des possesseurs, 35 p.) — 71. L.-J.-M. d'Irlande, écuyer, appelant d'une sentence rendue au bailliage de Pont-Audemer, 19 juillet 1746, contre V.-H. Blin, sieur de la Liqueraye. — 80. Mémoire pour messire L.-H. Lorieult, patron du bénéfice (*sic*) de Courbépine, contre Pierre Touquet, curé de la Chapelle-Harang, et messire Gruel, abbé de Boisgruel, ancien curé du Tilleul-Fol-Enfant (droit de nomination à la cure de Courbépine, incomplet). — 117. Journal *le Lexovien* (6 n^os^, articles concernant le château de Malou, etc.).

[4] Pontoise, imprim. de Amédée Pâris, 1889. In-8°, 100 p. Le titre, qui n'est pas suivi des noms des auteurs, est précédé des mots : « Société historique de Pontoise et du Vexin. » C'est un extrait, tiré à 15 ex., des *Mémoires* de cette Société (t. XIII, p. 1-97).

Digitized by Google

Régnier, Seré-Depoin et Henri Stein. La bibliographie y est critique et analytique; elle est complétée par une table des noms d'auteurs et une table des noms de lieux. Sous le titre *Autographes*, M. Depoin a ajouté à ce relevé, qui occupe les pp. 1 à 72, l'indication des documents manuscrits pouvant intéresser le département de Seine-et-Oise et le Vexin, et dont il a retrouvé la trace dans les catalogues des ventes publiques et les bulletins des libraires pendant la période 1885-87[1].

V

Nous n'avons pas parlé encore de l'événement intellectuel le plus marquant dont le département de l'Eure ait été le témoin en 1889, c'est-à-dire de la session du Congrès archéologique de France, qui eut lieu à Evreux du 2 au 6 juillet. C'était la première fois que la Société française d'archéologie, sous les auspices de laquelle s'organisent les Congrès depuis cinquante-sept ans, tenait chez nous des assises aussi longues et aussi importantes. Le compte rendu doit faire, comme d'habitude, l'objet d'un volume spécial, qui n'est pas encore paru et dont nous nous occuperons l'année prochaine. Ce volume contiendra la plupart des communications faites au Congrès, mais nous croyons utile d'indiquer dès maintenant celles qui ont trait au département de l'Eure :

1° *Séance du 2 juillet.* — Les études historiques dans le département de l'Eure de 1860 à 1889, par M. Régnier.

2° *Séance du 2 juillet.* — Découverte de la sépulture de Jacques Le Doulx de Melleville dans la chapelle de l'ancien Grand Séminaire d'Evreux, par M. Molle; — Station préhis-

[1] Voici celles de ces pièces qui concernent des localités du Vexin et du département de l'Eure : 14. Abbaye d'Ivry; — 31. Evreux, Nonancourt; — 38. Longchamp, Lyons; — 43 et 44. Gisors; — 45. Gisors, Château-Gaillard, Vernon, Vernonnet, Beauchamp (Longchamp), Goullet, Gisagnies (Guiseniers), Lyons; — 46, 48 et 53. Gisors; — 49, 50 et 51. Vernon, Gisors; — 109. Neaufles, près Gisors; — 124. Gisors.

Digitized by Google

torique du Mont-Rôti, près Saint-Georges-du-Vièvre, par M. l'abbé Blanquet; — la Levée calcinée de Freneuse-sur-Rille (communication verbale de M. Join-Lambert); — Découvertes gallo-romaines les plus récentes dans l'Eure, par M. l'abbé Porée.

1re *Séance du* 4 *juillet.* — Camulogène et la part des Eburoviques dans la résistance à l'invasion romaine, par M. de Bailliencourt; — le Jupiter en bronze du musée d'Evreux, par M. Gustave Prevost (communication verbale); — Découvertes diverses des époques romaine et franque dans le canton d'Etrépagny, par M. Fournier.

2e *Séance du* 4 *juillet.* — L'emploi du silex et de la pierre alternés dans la construction des églises du département de l'Eure, par M. l'abbé Porée; — Trois reliquaires de l'abbaye de Saint-Nicolas de Verneuil, par le même.

1re *Séance du* 5 *juillet.* — Monnaies normandes du XIIe siècle trouvées à la Ferrière-sur-Rille, par M. Caron; — Monnaies gauloises trouvées à Tourville-la-Campagne, par M. Drouet; — le Nécrologe de l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux, par M. l'abbé Porée.

2e *Séance du* 5 *juillet.* — Le tombeau préhistorique de Cocherel, par M. Ed. Ferray; — le Trépassement de la Vierge à l'église de Gisors et le sculpteur Pierre des Aubeaux, par M. l'abbé Blanquart; — les Monnaies de Charles le Mauvais frappées à Evreux, par M. Caron.

Séance du 6 *juillet.* — Les deux rétables de l'église de Fontaine-l'Abbé, par M. l'abbé Bouillet; — Une dalle funéraire à Lignerolles, par M. Molle; — le Donjon de Brionne, (communication verbale de M. Palustre); — Une croix du XIIIe siècle en émail de Limoges, chez M. Loisel, par le même.

Indépendamment de ces séances, les membres du Congrès ont fait d'intéressantes et instructives excursions dans notre département. Les Andelys, Louviers, Conches, Verneuil furent successivement visités. Le samedi 6 juillet, les congressistes

Digitized by Google

se joignirent à la section de Bernay pour examiner la riche collection de M. Loisel à la Rivière-Thibouville, l'église et le donjon de Brionne, les restes de l'abbaye du Bec, et surtout pour inaugurer solennellement l'inscription commémorative apposée par les soins de la section de Bernay près de l'entrée de la vieille abbaye. La séance tenue à cette occasion sous la présidence de M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie et président du Congrès archéologique, a été l'objet d'un compte rendu très complet[1] dans une brochure publiée par la section de Bernay sous ce titre : *La Société française d'archéologie au Bec-Hellouin, Brionne, la Rivière-Thibouville*[2]. Cette brochure contient, en outre, le discours prononcé par M. Join-Lambert, président de la Société libre de l'Eure (p. 9-13); une communication de M. l'abbé Porée : *Mazarin et l'abbaye du Bec* (p. 14-18); le discours de M. Eugène Niel, délégué de l'Académie de Rouen et de la Société de l'Histoire de Normandie (p. 19-20), et le texte de l'inscription commémorative. A la suite on trouve un article de M. Join-Lambert, publié dans le *Brionnais* du 21 juillet 1889 et relatant les observations de M. Palustre sur le donjon de Brionne, et un résumé des remarques du même archéologue sur la croix limousine du XIIIe siècle, en émail champlevé, faisant partie de la collection de M. Loisel.

M. l'abbé Porée avait dressé pour les excursions du Congrès un *Guide archéologique*[3], qui, d'abord publié dans le *Bulletin monumental*[4], fut ensuite tiré à part[5]. Il en est de

[1] Rédigé par M. l'abbé Porée.

[2] Brionne, imprimerie et librairie Amelot. In-12, 32 p.

[3] *Guide archéologique pour les excursions du Congrès de* 1889.

[4] *Bull. mon.* 1889, p. 81-92 (Evreux, Louviers, les Andelys, Conches, Brionne, le Bec-Hellouin, Harcourt, Verneuil, Dreux, Anet, le Breuil-Benoit).

[5] In-8, 12 p. La couverture porte le titre du *Bulletin monumental*, avec cette différence que la médaille de M. de Caumont y est remplacée par un cadre dans lequel on lit : *Guide archéologique pour les excursions du Congrès de* 1889.

Digitized by Google

même du discours prononcé par M. le comte de Marsy dans la séance d'ouverture du Congrès, le 2 juillet [1].

Le Congrès s'est terminé par d'intéressantes excursions à Dreux, à Anet et à Montfort-l'Amaury. Dans le cours de l'une d'elles, les touristes rentrèrent dans le département de l'Eure pour visiter les belles ruines de l'abbaye cistersienne du Breuil-Benoit, entretenues avec tant de soin par M. le comte de Reiset, et pour admirer la collection ou plutôt le musée d'objets d'arts et d'antiquités que notre savant compatriote a réuni chez lui.

L'un des membres étrangers du Congrès, M. Hubert Smith, de la Société royale des Antiquaires de Londres, a donné, dans la revue *The Antiquary* [2], un intéressant compte rendu de la session, avec des remarques archéologiques parfois piquantes sur les monuments visités [3]. Nous aurons l'année prochaine à mentionner d'autres comptes rendus parus en 1890.

Pour terminer, il nous sera permis de constater que le Congrès archéologique d'Evreux n'a pas produit tous les fruits que l'on se plaisait à en attendre. Ce n'est assurément la faute ni de la Société française d'archéologie ni des savants étrangers à notre département qui ont répondu à son appel. La vérité est que le Congrès n'a pas trouvé chez nous d'éléments

Bull. mon., 1889. p. 130-150. Tirage à part : *Discours prononcé à l'ouverture du Congrès archéologique de France à Evreux, le 2 juillet* 1889. par le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, président du Congrès, Paris, Alph. Picard; Caen, H. Delesque, 1889. In-8, 23 p. — Ce discours ne contient rien qui concerne particulièrement le département de l'Eure.

[2] *The Antiquary*. A Magazine devoted to the study of the past. London, Elliot Stook, 62, Paternoster row. In-4°. (Octobre 1889, p. 153-158.)

[3] *Archæological notes in Normandy. Congress of the archæological society.* Signé : Hubert Smith. (Cathédrale d'Evreux, palais épiscopal, Château-Gaillard, les églises des Andelys, la maison Corneille, l'hôtel du Grand-Cerf, église de Conches, musée d'Evreux, abbaye du Bec, etc.) — Une traduction des passages relatifs aux arrondissements d'Evreux et de Bernay a été publiée par M. l'abbé Porée dans le *Journal de Bernay* du 5 février 1890.

Digitized by Google

de succès décisifs. Quant aux mémoires présentés par nos compatriotes, s'ils sont assez nombreux, grâce surtout à l'un de nos confrères qui s'est multiplié pour sauver la situation, on ne saurait, en revanche, les considérer comme très importants ni par les problèmes agités, ni par les résultats obtenus. Le programme cependant contenait plusieurs questions d'un intérêt capital pour notre région, mais au lieu de les traiter, on a préféré, en général, donner de petites dissertations faciles à rédiger. Pour notre part, nous avions eu un moment le vague espoir qne le Congrès d'Evreux mettrait un terme à la maladie de langueur qui depuis trop longtemps s'est emparée de notre département et dont chaque année on peut constater avec tristesse les déplorables effets : nous voyons aujourd'hui combien notre attente était vaine.

VI

Si cette longue énumération d'ouvrages n'a pas fatigué votre attention, vous avez pu constater, Messieurs, que la part locale de toutes ces publications n'est pas, en réalité, plus considérable que les années précédentes, et vous vous expliquez maintenant les réserves que je croyais devoir faire en commençant. Le département de l'Eure reçoit quelquefois de salutaires influences, mais elles y durent si peu! Ai-je besoin, après cela, de tirer en quelque sorte la conclusion des pages qni précèdent, et le pourrai-je autrement qu'en indiquant les meilleurs travaux de nos compatriotes? La chose semble, au premier abord, bien inutile, et ce choix vous l'avez déjà fait : laissez-moi cependant la satisfaction, que je considère comme une récompense, de rendre au zèle et aux efforts de nos confrères un modeste mais sincère hommage. Après la savante dissertation de M. Prevost sur le Jupiter du Vieil-Evreux; après l'excellent article de M. l'abbé Porée sur la restauration de l'église de Conches, les recherches intéres-

Digitized by Google

santes et si bien présentées du même auteur sur le président de Maisons, la vie et les œuvres de Descours, et les trois petits portraits normands de Dumonstier; après la remarquable étude de M. Boivin-Champeanx sur le registre de la Charité de la Couture, auxquels nous ajouterons volontiers le travail très nouveau de M. Quevilly sur les droits des boissons en Normandie, il est bien certain qu'il reste fort peu de chose dont nous puissions vraiment tirer honneur. Mais comment ne pas céder au plaisir d'ajouter à cette trop courte liste quelques-unes des communications faites à la section de Bernay? Comment aussi arrêter l'expression de sentiments nés de la constatation pénible d'une indolence que l'on peut craindre incurable? Pourquoi, en un mot, ne pas dire aujourd'hui toute ma pensée? Aussi bien, les contrastes sont trop frappants et l'occasion trop bonne. Oui, Messieurs, ici, à Bernay, on contemple un spectacle bien étrange, en vérité, et bien fait pour exciter une profonde surprise. Quoi! voir travailler modestement, mais utilement; travailler sans craindre le lendemain, qui est assuré, sans s'enorgueillir du passé, qui pourtant n'est pas sans gloire, en faisant honneur au présent; entourer la muse sévère de l'histoire d'un culte égal et persévérant; ne pas rester indifférent aux manifestations de l'art et de l'esprit; se complaire à honorer la mémoire des morts, à réveiller les grands souvenirs; ne pas craindre de former de vastes projets, parce que l'on se sent assez fort pour les mener à bien! Permis à d'autres de trouver tout cela banal. Quant à moi, d'après ce qui se passe ailleurs, je demeure convaincu qu'il n'est pas si facile d'atteindre un pareil résultat, et je livre mon admiration sans réserve.

Il y a plus de deux siècles, Messieurs, un de vos compatriotes, celui que j'appellerai votre précurseur, s'éprenait tout à coup des hauts faits de nos aïeux, et, le cœur inspiré par l'attachement au sol natal, la plume guidée par l'amour de la vérité, écrivait la première histoire de Normandie. Aujourd'hui, le goût des études historiques est largement

Digitized by Google

répandu, — je n'oserais dire qu'il est répandu partout. Mais ce noble penchant devait rencontrer chez vous une fortune particulière. Vous avez su rester fidèle à votre province et, dans votre province, au pays que vous habitez, et ce pays, certes, on ne saurait l'étudier sous tous ses aspects avec plus de soin, de profit et de succès. Tout ce qui le distinguait si bien, la simplicité, la sincérité, le courage et la patience dans l'accomplissement du devoir qu'il s'était imposé, l'ancêtre dont je vous parle semble vous l'avoir transmis à travers les âges. Comme lui vous travaillez pour l'honneur de votre pays, comme lui vous vous inspirez des sentiments les plus désintéressés, comme lui enfin vous méritez la reconnaissance et le respect de tous ceux qui gardent le culte du patriotisme normand. Messieurs, Gabriel Dumoulin vous a porté bonheur.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT AUX RAPPORTS

SUR LES

PUBLICATIONS PARUES EN 1888 ET 1889

Notice sur Saint-Martin du Tremblay, par M. l'abbé C. GUÉRY, curé du Tremblay. — Evreux, impr. de l'Eure, 1888. In-8°, IV-39 p.

Mémorial pour la bénédiction de la chapelle des sœurs du Saint-Sacrement à Bernay (*Eure*). — Bernay, imprimerie Mlles Lefèvre, 1889. In-18, 16 p. signées : MEMOR (M. Lottin de Laval).

Suivi du procès-verbal de la bénédiction de la chapelle et de la consécration de l'autel, dressé par M. l'abbé Hugonin. La cérémonie eut lieu le 19 mars 1889.

Essai sur la Charité de Caumont (*Eure*), par le comte R. DES MAISONS. — Evreux, impr. de l'Eure, 1888. In-8°, 162 p. et 11 pl. (Non mis dans le commerce.)

Monographie un peu minutieuse, mais contenant un certain nombre de renseignements très intéressants. Les planches représentent divers objets appartenant à la Charité et dont le plus curieux est une lanterne à hampe, en cuivre doré, du siècle dernier.

EUG. THOISON. *Saint Mathurin, étude historique et iconographique.*

En publiant dans les *Annales de la Société archéologique du Gâtinais* (année 1888) les derniers chapitres de son livre, M. Thoison est revenu (p. 316-317) sur le curieux bas-relief de l'église de Goupillières et ne demande rien moins qu'à l'attribuer à l'un des sculpteurs qui travaillèrent pendant la Renaissance au château de

Digitized by Google

Gaillon, mais, pour employer son expression, seulement « à un sous-ordre de talent ». Pure hypothèse que rien n'autorise, pas même la date du monument, qui appartient au commencement du XVIIe siècle. M. Thoison fournit, en outre, p. 321-322, une nouvelle description de la statue de saint Mathurin qui se voit dans l'église des Hogues. Cf. notre rapport sur les publications parues en 1887.

VEUCLIN. *Les enfants abandonnés et la communauté des paroisses en Normandie dans les deux derniers siècles.* Bernay, 1888. In-8°, 22 p.

— *Le pain bénit dans la ville de Bernay au XVIIIe siècle.* Bernay, 1888. In-8°, 6 p.

— *Les loteries foraines dans la ville de Bernay au XVIIe siècle* (Seconde partie du mémoire sur *les Anciennes foires de Bernay*, lu au Congrès des Sociétés savantes de France en 1888.) Bernay, 1888. In-8°, 12 p.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE

L'INAUGURATION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE

ÉRIGÉE LE DIMANCHE 12 OCTOBRE 1890, A GRANCHAIN
POUR HONORER LA MÉMOIRE

DE GUILLAUME-JACQUES-CONSTANT DE LIBERGE DE GRANCHAIN

DISCOURS PRONONCÉ

PAR M. LE PREMIER PRÉSIDENT BOIVIN-CHAMPEAUX

PRÉSIDENT DE LA SOUS-SECTION DES LETTRES (SECTION DE BERNAY

MESSIEURS,

Je ne prévoyais pas l'honneur qui m'est fait de prendre la parole dans cette séance. La Société vient d'être informée que son illustre président, retenu par une indisposition qui, nous l'espérons, ne sera que passagère, ne pouvait se rendre à notre attente. Mais nous ne serons pas complètement déçus. M. le duc de Broglie a bien voulu nous faire parvenir le texte de l'allocution qu'il se proposait de prononcer. Les regrets que nous cause son absence et dont nous lui envoyons respectueusement l'expression, seront ainsi, dans quelque mesure, tempérés.

J'inviterai tout à l'heure notre excellent et dévoué secrétaire, M. Lavallée, à nous donner lecture de ce discours : qu'il me soit permis de rappeler et de résumer en quelques mots les raisons qui ont motivé la convocation extraordinaire, à Granchain, de notre Société.

Digitized by Google

Le nom de l'homme dont nous célébrons la mémoire fait partie du patrimoine glorieux dont nos aïeux nous ont laissé l'héritage. M. de Granchain a versé son sang pour son pays ; il a combattu pour sa grandeur ; sur l'immensité des mers il a tracé au commerce national des routes plus rapides et moins dangereuses ; il a dompté l'orgueil britannique ; il a fait respecter et saluer le drapeau français sur toutes les côtes et par tous les pavillons. L'hommage que nous lui rendons et dont nous sommes fiers d'avoir pris l'initiative n'est-il pas justifié ?

Il n'est pas donné à tous de pouvoir bien mériter de la patrie à la fois comme soldat, comme savant et comme négociateur ; mais dans quelque rang que la naissance et la fortune nous aient placés, chacun de nous peut trouver dans la vie du vaillant capitaine une règle de conduite à suivre, un modèle fortifiant à imiter. Jeune aspirant à bord de l'*Emeraude*, commandant de l'escadre de Terre-Neuve, directeur général des ports et arsenaux du royaume, M. de Granchain a eu partout et toujours la ferme et noble volonté de faire son devoir. Il a traversé les époques les plus troublées du siècle dernier ; lisez son histoire écrite par M. de Bouclon, vous n'y trouverez ni une parole à désavouer, ni un acte à blâmer, ni une page à effacer. Quel contraste avec certains personnages dont le bronze et le marbre sont conviés à reproduire les attitudes et les traits ! Le modeste monument élevé au souvenir de M. de Granchain ne provoquera aucune réflexion douloureuse ou indignée. Aucune protestation ne s'élèvera du fond de la conscience publique. Nous tenions à le proclamer sous le toit même que M. de Granchain a habité, dans cette maison où son culte a été pieusement conservé, dans cette paroisse où ses restes reposent, au milieu de cette population composée des fils et des neveux de ceux qu'il a aidés de ses conseils, assistés de ses ressources, honorés de son affection. Telle est, Messieurs, la caractéristique de la solennité qui nous réunit aujourd'hui, et voilà pourquoi nous sommes venus ici.

Digitized by Google

M. Lerenard-Lavallée, secrétaire de la section de Bernay, a exprimé les regrets de M. le duc de Broglie de ne pouvoir se rendre à Granchain, et il a donné lecture du discours suivant que M. le président se proposait de prononcer :

MESSIEURS,

L'année est heureuse pour la section de la Société libre de l'Eure de l'arrondissement de Bernay. Les occasions se multiplient pour elle de remplir sa double tâche dans toute sa variété et son étendue. C'est tantôt au nom de l'agriculture, tantôt au nom des sciences et des lettres qu'elle est appelée à témoigner avec éclat l'intérêt qu'elle porte à tout ce qui touche, soit l'honneur, soit la prospérité de notre contrée.

Hier elle se mêlait avec joie à l'élite de nos cultivateurs empressés de soumettre à son jugement les plus beaux produits de leurs champs, de leurs jardins ou de leurs pâturages. Aujourd'hui c'est dans une autre qualité, mais avec le même attachement au sol natal, qu'elle vient visiter le lieu qui a donné le jour et prêté son nom à l'un des meilleurs serviteurs dont notre patrie normande ait fait don à la patrie française.

C'était tout à l'heure les richesses morales et matérielles de la génération présente qu'elle se plaisait à constater ; elle salue en ce jour l'un des souvenirs les plus honorables de la génération passée.

Liberge de Granchain, d'ailleurs, appartient à notre Société à plus d'un titre.

Car s'il fut avant tout un vaillant soldat, il fut aussi (une notice pleine d'intérêt nous le rappelait dans une de nos dernières séances) un savant d'un ordre élevé. Il servit de compagnon et d'auxiliaire au célèbre Borda dans ces expéditions restées fameuses de la *Flore* et de la *Boussole*, qui ont rendu à l'art nautique (en le dotant d'instruments de précision d'une perfection jusque-là inconnue) des services

Digitized by Google

encore appréciés de nos jours. A ce titre il mérita d'être compté par l'Institut national, au lendemain de sa fondation, parmi ses premiers associés. Le nom de Granchain peut donc être mis à un rang digne d'estime à côté de ceux de nos autres compatriotes dont notre Société a été heureuse de consacrer la renommée. Qu'ils sont nombreux déjà ces enfants de l'arrondissement de Bernay dont les titres à la reconnaissance de la postérité figurent sur nos plaques commémoratives ! Fresnel à Broglie ! Bréant à Ajou ! Dumoulin à Menneval ! Disons d'avance Daviel à la Barre, et n'oublions pas les doctes religieux qu'ont abrités autrefois les voûtes de l'abbaye du Bec ! Quelle variété ! Quelle abondance ! Que de souvenirs se pressent dans une région si restreinte !... Le poète latin, dans un accès d'orgueil national, ne craignait pas de féliciter sa patrie d'être aussi féconde en grands hommes qu'en riches moissons.

Il semble que nous ayons droit de parler comme lui. Dans nos Comices agricoles, ne sommes-nous pas tentés souvent de nous écrier à son exemple :

Salve, magna parens frugum !

et dans un jour comme celui-ci, n'avons nous pas le droit d'ajouter *magna virum* ?

Ce que nous honorons dans Granchain, ce n'est pas seulement le savant distingué et le marin habile qui a disputé plusieurs fois la victoire aux escadres britanniques, c'est aussi l'homme de bien et le bon citoyen.

Comment ferions-nous silence sur ses vertus, quand tout en parle autour de nous et que la reconnaissance populaire a gardé la mémoire de ses bienfaits ?

Il est vrai que ceux qui ont hérité à la fois de son sang et de ses traditions se sont pris de manière à ne pas la laisser s'effacer. Je ne crains pas d'être contredit par eux en affirmant que de tous les traits de la vie de leur aïeul, ce qu'ils

Digitized by Google

aiment peut-être le mieux à se rappeler, c'est l'attitude de fermeté digne qu'il sut conserver, ici même, dans ce manoir héréditaire, quand la tourmente révolutionnaire le força de s'y retirer, en face de la persécution politique et religieuse qui sévissait autour de lui. Son biographe nous raconte que lorsqu'une loi ridicule et tyrannique avait livré l'église de cette paroisse à un curé schismatique, le pasteur légitime, après avoir erré toute la semaine dans les bois voisins de Beaumont-le Roger, venait le dimanche au château célébrer, toutes portes closes et toutes fenêtres bouchées, la seule messe que Liberge voulût entendre. Pieux souvenir qui donne à ces murs quelque chose de touchant et de vénérable.

Fidèle à son Dieu, le vieux marin le fut aussi à sa patrie : il servit la France jusqu'à sa dernière heure. Sur son lit de mort, quand sa vue affaiblie pouvait à peine distinguer les traits formés par sa main défaillante, il se relevait pour adresser encore à ses jeunes successeurs les conseils de sa vieille expérience. On ne vient donc pas seulement ici pour lire une page d'histoire instructive, mais pour recueillir des leçons nécessaires dans tous les temps et des exemples utiles pour tous.

Digitized by Google

MARINS NORMANDS

CONTEMPORAINS ET AMIS DE LIBERGE DE GRANCHAIN

COMMUNICATION DE M. L'ABBÉ PORÉE

MESSIEURS,

Ce n'est point de Liberge de Granchain que je viens vous entretenir. Tout a été dit de lui par M. l'abbé de Bouclon et par M. Boivin-Champeaux, dans l'excellente notice dont vous avez entendu la lecture dans notre séance du 1er juin dernier. Mais dans un jour consacré à honorer d'une manière solennelle et méritée le capitaine des vaisseaux du roi, ne convient-il pas de rappeler les noms, dont quelques-uns sont bien oubliés aujourd'hui, des marins qui furent les compatriotes et les amis de Liberge de Granchain? Et si, durant leur vie, les liens de parenté, la confraternité d'école, la commune carrière des armes les ont souvent rapprochés, à plus d'un siècle de distance il me semble intéressant de grouper encore autour du grand marin dont le nom brille *en lettres d'or* sur la plaque commémorative que vous venez d'inaugurer, ses vieux frères d'armes, dont la bravoure et la vaillance honorent aussi notre pays, auquel ils ont appartenu par leur naissance.

C'est ce que je voudrais faire en quelques lignes.

L'abbé de Bouclon a judicieusement remarqué que ce fut

Digitized by Google

au sein même de sa famille que le jeune de Granchain sentit de bonne heure naître la vocation qui l'appelait dans la marine. Il s'était plus d'une fois rencontré avec deux de ses oncles maternels, tous deux chevaliers de Saint-Louis et capitaines de vaisseau, MM. André de Mauduit de Carentonne, et Constant de Mauduit de Semerville, dont le fils devint lui-même capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, et est mort en 1865, au château de Miserey, près d'Evreux, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Les deux frères retrouvaient à Granchain leur vieux compagnon d'armes, le capitaine d'Argences, qui appartenait lui-même à une illustre famille de marins; et les récits de leurs voyages, de leurs combats frappaient au plus haut point l'imagination du jeune Liberge de Granchain. Il obtint d'aller rejoindre ses oncles à Brest, où on le fit entrer dans la compagnie des gardes de la marine, en 1757; il avait à peine treize ans.

A l'école de Brest, il trouva plusieurs gentilshommes de ses compatriotes, entre autres : Charles-René, chevalier puis vicomte de Marigny, né à Séez, le 1er février 1740, qui se distingua au combat de la *Belle-Poule*, en 1778, et Jean-Jacques de Marguerie, né à Mondeville, près de Caen, le 12 avril 1742, qui fut tué sur l'*Annibal* au combat du 6 juillet 1779, devant Grenade. « C'était, a dit M. de Granchain « dans l'une de ses lettres, un homme qui joignait à mille « qualités aimables des talents distingués pour les mathéma- « tiques, et qui était déjà connu de tous les savants de l'Eu- « rope par ses ouvrages dans cette partie. »

Lorsqu'en 1776, l'illustre Borda, commandant de la *Boussole*, demanda à M. de Granchain de l'accompagner dans son expédition scientifique aux îles Canaries, le jeune officier, qui arrivait d'Orient, s'empressa d'accepter, et comme il y avait sur la *Boussole* une place d'enseigne vacante, il la fit donner à son compatriote Le Foulon de Saint-Aubin.

L'un des chapitres des *Instructions nautiques relatives aux cartes et plans du Pilote de Terre-Neuve*, entièrement rédigé

Digitized by Google

en 1784 sur le texte des rapports et des observations de M. de Granchain, est intitulé : « Relèvements faits par M. de Sep- « manville étant sur le Cap-Vert, à l'entrée du Havre du Croc, « à deux cents toises environ du rivage. » Une note qui accompagne ce chapitre est ainsi conçue : « M. de Sepman- « ville, garde de la marine, fort instruit et exercé dans l'usage « des horloges marines, où il a parfaitement secondé M. de « Granchain. » Or, François Lieudé de Sepmanville, qui fut élève de M. de Granchain et formé par lui aux travaux astronomiques, était aussi son compatriote. Il était né à Roman, près de Damville, le 1er février 1762; il devint contre-amiral, membre correspondant de l'Institut et maire d'Evreux, où il mourut le 27 janvier 1817.

M. de Granchain aimait, comme on le voit, à protéger ses compatriotes et à s'occuper de leur avenir. C'est ainsi qu'il fit entrer dans la marine Jacques-Louis Quevilly, surnommé *Belle-Plume*, né à Beaumesnil, le 19 janvier 1755, qui se distingua comme capitaine d'artillerie de marine au siège de Toulon, en enlevant aux Anglais d'importants chargements de blé et de farine qui servirent à alimenter l'armée sous Toulon, et en maintenant au pouvoir de la France le fort de Brégançon qu'il commandait aux îles d'Hyères. Il est mort à Beaumesnil le 10 décembre 1838.

Citons, en terminant, le plus fidèle compagnon d'armes de Liberge de Granchain, son maître d'équipage Robert Jouvin, qui l'avait suivi dans toutes ses campagnes. Ce brave marin était originaire de Granchain. L'abbé de Bouclon en a fait un portrait qui mérite d'être reproduit : « Il était superbe en « grande tenue. Vêtu à la livrée de M. de Granchain, il por- « tait en sautoir un large baudrier composé de chaînettes « d'argent et orné d'une plaque d'argent massif armoriée au « double blason de Liberge et de Mauduit, surmontée d'une « couronne de marquis, avec un lambel à trois pointes au bas « de l'écusson et deux lions pour support. Tout autour étaient « attachés les sifflets qui servaient aux manœuvres. Cette

Digitized by Google

« plaque, conservée comme une relique, est un des ornements « du château du Parc, à Grand-Camp. »

Tels sont, Messieurs, les quelques noms que j'avais à vous rappeler. Si cette courte note ne répond pas à ce que vous attendiez en voyant le titre que je lui avais donné, vous m'excuserez, je l'espère, en raison du bref délai qui m'a été laissé pour sa rédaction. Ma bonne volonté vous était acquise ; votre indulgence fera le reste.

Digitized by Google

ALLOCUTION

DE M. LE BARON DE FORVAL

MESSIEURS,

Au moment de la publication des *Etudes historiques sur la marine de Louis XVI*, — *Liberge de Granchain, capitaine des vaisseaux du roi*, l'administration départementale en fit déposer dans la salle des séances du Conseil général des exemplaires destinés à chacun de nous, en y joignant une demande de subvention.

Averti à temps, j'obtins le retrait des livres et de la demande de subvention. Quelque bonne qu'en ait pu être l'intention, je ne devais laisser planer sur moi même le plus léger soupçon de chercher à faire, en faveur de mon grand-père, une propagande que la malveillance aurait pu m'attribuer.

Mes plus lointains souvenirs d'enfance me rappelaient cependant que, blessé à treize ans sur la frégate *l'Emeraude*, il avait été prisonnier de guerre en Angleterre.

Je connaissais aussi sa rude et fière campagne de Terre-Neuve et la part qu'il avait prise à la guerre en faveur de l'indépendance de l'Amérique.

Je savais encore qu'il n'avait jamais quitté la terre de France que pour le pont d'un navire de guerre, et que rentré à Granchain, épuisé par les fatigues de sa dure et laborieuse existence, il s'y occupait toujours des affaires municipales

Digitized by Google

pendant les années si tourmentées de la fin du siècle dernier.

Les souvenirs d'enfance sont vivaces, Messieurs, et sa famille et ses amis, dont il était vénéré, s'entretenaient continuellement de lui. Aujourd'hui, Messieurs, les années se sont accumulées sur ma tête. Dieu nous a enlevé un enfant que nous avions adopté comme un fils, et je reste seul de ma race.

A mon âge, on conserve toujours au cœur l'amour de la famille et du pays, mais on n'a plus d'ambition, et j'étais loin de penser qu'à cette vie, tout entière consacrée au devoir, était réservé l'honneur qui lui est fait aujourd'hui.

Pour me convaincre, il a fallu la chaleureuse initiative du magistrat intègre entre tous, de votre secrétaire, le si honorable et si honoré M. Lerenard-Lavallée, et le savant et brillant rapport, approuvé par vous, de l'éminent premier président Boivin-Champeaux, auquel je suis attaché par de précieux liens de famille.

Donc à vous tous, Messieurs, ma vive reconnaissance.

Digitized by Google

Sur la plaque commémorative, divisée en deux parties et placée de chaque côté de la fenêtre centrale du château de Granchain, est gravée l'inscription suivante :

1° Plaque de droite :

A LA MÉMOIRE
DE
GUILLAUME-JACQUES-CONSTANT DE LIBERGE DE
GRANCHAIN
CAPITAINE DES VAISSEAUX DU ROI
MEMBRE DE L'INSTITUT
CHEVALIER DES ORDRES DE St-LOUIS ET DE CINCINNATUS
NÉ A GRANCHAIN LE 9 FÉVRIER 1744
MORT A GRANCHAIN LE 19 JUIN 1805
COMBAT DE L'ÉMERAUDE
12 SEPTEMBRE 1757
BATAILLE D'OUESSANT
27 JUILLET 1778
BATAILLE DE LA CHESAPEAK
16 MARS 1781
EXPÉDITION DE TERRE-NEUVE
SEPTEMBRE 1784

2° Plaque de gauche :

CETTE PLAQUE COMMÉMORATIVE
A ÉTÉ ÉRIGÉE PAR LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE
SECTION DE BERNAY
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE BROGLIE
LE 12 OCTOBRE 1890
EN PRÉSENCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRANCHAIN
ET DE M. LÉONOR-CONSTANT-ALBÉRIC DESHAIES
BARON DE FORVAL
MAIRE
ET CONSEILLER GÉNÉRAL
PETIT-FILS DE LIBERGE DE GRANCHAIN

Digitized by Google

ŒUVRES D'ART

DES

ÉGLISES DU CANTON DE BEAUMESNIL

PAR MM. L'ABBÉ BOUILLET ET L. RÉGNIER

Communication faite à la séance de la section de Bernay le 12 octobre 1890

La nécessité de décrire et d'inventorier les curiosités artistiques et archéologiques que renferment nos monuments publics n'est plus à démontrer. Nombre de travailleurs se sont voués à cette tâche et l'ont partiellement accomplie. Toutefois, si l'on a beaucoup fait, il reste à faire plus encore, et notre département, par exemple, ne possède que des feuillets épars du riche volume qu'il fournira un jour, il faut l'espérer, à la collection de nos antiquités nationales. Ces recherches, à les envisager comme elles méritent de l'être, sont loin d'être dépourvues de charme, et l'on peut à bon droit s'étonner de ne pas voir chez nous la besogne plus avancée.

De tous nos arrondissements, celui de Bernay, à vrai dire, est incontestablement le moins coupable. Déjà, il y a trente ans, M. Le Métayer-Masselin se mettait à l'œuvre avec une ardeur sans pareille et recueillait d'intéressantes notes, où le soin apporté ne saurait malheureusement compenser une préparation insuffisante. Depuis cette louable tentative, qui

Digitized by Google

n'a pas abouti, des érudits tels que MM. Charles Vasseur, l'abbé Porée et autres, ont consigné dans leurs publications de précieuses remarques sur les églises de l'arrondissement. En consacrant aujourd'hui quelques pages aux objets les plus curieux qui existent dans les églises du canton de Beaumesnil, nous ne réaliserons qu'une faible partie de la tâche, mais nous exprimerons en même temps le désir et l'espoir que d'autres la poursuivent et la mènent à bonne fin.

Placé jadis à l'extrémité orientale du diocèse d'Evreux, éloigné de la cité épiscopale et de tout centre artistique important, le territoire dont est formé le canton de Beaumesnil devait, selon nous, offrir à nos investigations un champ spécialement intéressant. Non pas que les œuvres d'art dignes de ce nom y soient en grand nombre, ni qu'elles y aient une valeur exceptionnelle : elles y sont, au contraire, fort rares, mais cet isolement semblait nous promettre une production artistique revêtue d'un cachet plus particulier et, pour ainsi dire, tout local, exempte de l'influence directe de ces grands artistes qui, dans les villes, dominent souvent le goût public, en un mot, empreinte sinon d'une plus grande pureté de style, il eût été déraisonnable de l'espérer, au moins d'une originalité plus féconde et plus vraie [1].

[1] Le canton de Beaumesnil, qui compte dix-sept communes, comprend trente-six anciennes paroisses : *Ajou* (nous soulignons les communes actuelles), *la Barre*, *Beaumesnil*, Bois-Baril, *Bosc-Renoult-en-Ouche*, Bosc-Roger, Bosrobert-en-Ouche, Châtel-la-Lune, le Châtellier-Saint-Pierre, *Epinay*, *Gisay*, *Gouttières*, *Granchain*, *les Jonquerets-en-Ouche*, *Landepereuse*, Livet-en-Ouche, Long-Essard, Mancelles, Mont-Pinchon, la Noë de la Barre, *le Noyer-en-Ouche*, Pierreronde, *la Roussière*, Rubremont, *Saint-Aubin-des-Haies*, *Saint-Aubin-le-Guichard*, Saint-Aubin-sur-Risle, Saint-Jacques-de-la-Barre, Saint-Lambert, *Sainte-Marguerite-en-Ouche*, Saint-Ouen-de-Mancelles, *Saint-Pierre-du-Mesnil*, *Thevray*, le Tilleul-en-Ouche, le Val-du-Theilet Villers-en-Ouche. Vingt-neuf de ces anciennes paroisses dépendaient du doyenné d'Ouche (Ajou, la Barre, Beaumesnil, Bosc-Renoult, Bosc-Roger, Bosrobert, Châtel-la-Lune, le Châtellier-Saint-Pierre, Epinay, Gouttières, Granchain, les Jonquerets, Landepereuse, Livet, Long-Essard, Mancelles, Mont-Pinchon, le Noyer, Pierreronde, la Roussière, Saint-Aubin-des-Haies, Saint-Aubin-le-Guichard, Saint-Aubin-sur-Risle, Saint-Jacques-de-la-Barre, Saint-Lambert, Sainte-Marguerite, The-

Digitized by Google

***

De tous les objets mobiliers qui garnissent nos églises, il n'en est pas de plus important, au point de vue de la liturgie, que l'autel sur lequel se célèbre chaque jour le divin sacrifice. C'est donc l'autel que nous étudierons tout d'abord. Aussi bien, la plupart de ceux que nous rencontrons dans les paroisses du canton de Beaumesnil sont-ils faits, grâce à la dimension des retables qui les surmontent, pour attirer avant tout les regards du visiteur. Tous offrent, en effet, au-dessus et en arrière de la table de l'autel, ces hauts et vastes portiques à colonnes qui furent universellement adoptés en France à partir de l'année 1620 environ, et dont le XVIIIe siècle conserva le principe, en les accommodant à son goût. Que pareille disposition puisse se justifier par des raisons symboliques ou liturgiques, il est bien difficile de le croire : le premier reproche que l'on ait pu adresser, dans cet ordre d'idées, aux retables des deux derniers siècles, est de réduire en quelque sorte la table de l'autel, c'est-à-dire l'autel lui-même, à un rôle tout à fait inacceptable. Artistiquement,

vray, Le Tilleul et Ile Val-du-Theil) et sept du doyenné de Lyre (Bois-Baril, Gisay, la Noë-de-la-Barre, Rubremont, Saint-Ouen-de-Mancelles, Saint-Pierre-du-Mesnil et Villers).

Neuf églises ont été détruites. Ce sont celles de Bois-Baril (aujourd'hui réuni à *la Barre*), Châtel-la-Lune (*le Noyer*), Livet (*les Jonquerets-de-Livet*), Long-Essard (*Epinay*), Mont-Pinchon (*Epinay*), la Noë de la Barre (*la Barre*), Saint-Lambert (*Beaumesnil*), le Val-du-Theil (*la Roussière*) et Villers (*la Barre*). Sur les vingt-sept églises encore existantes, quatre ont été désaffectées, à Bosc-Roger (*Gisay*), le Châtellier-Saint-Pierre (*le Noyer*) Rubremont (*Bosc-Renoult*) et le Tilleul (*Landepereuse*). Les vingt-trois autres servent encore au culte. En voici la liste : Ajou, la Barre, Beaumesnil, Bosc-Renoult, Bosrobert (*Gisay*), Epinay, Gisay, Gouttières, Granchain, les Jonquerets, Landepereuse, Mancelles (*Ajou*), le Noyer, Pierre-ronde (*Beaumesnil*), la Roussière, Saint-Aubin-des-Haies, Saint-Aubin-le-Guichard, Saint-Aubin-sur-Risle (*Ajou*), Saint-Jacques-de-la-Barre (*la Barre*), Sainte-Marguerite, Saint-Ouen-de-Mancelles (*Gisay*), Saint-Pierre-du-Mesnil et Thevray.

Digitized by Google

l'innovation n'a pas été plus heureuse, car dans beaucoup d'églises, l'établissement de ces encombrants monuments a forcé à condamner de fort jolies baies ouvertes à l'abside ou au chevet, en détruisant ainsi la savante perspective établie par les architectes du moyen âge. Parfois aussi, ce sont des arcatures élégantes que ces boiseries sont venues dissimuler. Cependant, aujourd'hui que les retables dont nous parlons sont installés depuis un ou deux siècles dans l'immense majorité de nos églises rurales, non seulement en Normandie, mais encore dans un grand nombre d'autres provinces, il faut bien se garder de les détruire, à moins que leur valeur artistique ne soit trop évidemment inférieure aux dispositions architectoniques qu'ils cachent. Prises en elles-mêmes, ces vastes compositions sont souvent de véritables œuvres d'art, et la science qui présida à leur arrangement comme l'habileté de leur exécution doivent les recommander à l'examen des artistes et des archéologues. D'ailleurs, dans la plupart des cas, ils valent mieux que les autels pseudo-gothiques qu'on leur substitue. Ceux que l'on rencontre dans les églises du canton de Beaumesnil ne sont pas les plus remarquables que nous connaissions et sont loin d'égaler, par la beauté des proportions et le mérite artistique, les belles contre-tables qui se voient à Pont-de-l'Arche, à Pont-Saint-Pierre, à Bernienville et en quelques autres endroits. Ils sont même inférieurs à ceux plus voisins et déjà moins riches de La Ferrière-sur-Risle, de Drucourt, de Thiberville, de Notre-Dame-d'Epine, etc.

Le plus curieux peut-être, et à coup sûr le plus ancien, est celui qui surmonte le maître-autel de l'église de Pierreronde. Il n'appartient pas à la même famille que ceux dont nous venons de parler, mais dans l'ordre chronologique il les précède directement. Le type auquel il se rattache est fort original, la plupart du temps aussi très élégant, mais sa vogue fut de courte durée, et il n'en subsiste que fort peu de spécimens : les seuls que nous ayions rencontrés jusqu'à ce jour se trouvent dans les églises de Claville (Eure), de Monts

Digitized by Google

(Oise), de Cergy [1], d'Epiais-Rhus et de Taverny [2] (Seine-et-Oise). Dans ces compositions, le grand portique à colonnes qui bientôt occupera toute la hauteur de l'église n'apparaît pas encore, et le retable se compose uniquement d'un vaste tabernacle semi-octogonal en avant-corps, acoompagné latéralement de deux édicules qui en sont comme la continuation. Avec les colonnettes torses et couvertes de feuillages qui décorent les angles et marquent la séparation des travées, avec les arcades ou les niches creusées entre ces colonnettes, avec le dôme orné de balustres qui invariablement couronne le tabernacle, avec les frontons qui surmontent les galeries latérales, le tout offre l'aspect réduit d'une façade de palais. Des statuettes garnissent les niches du rez-de-chaussée, souvent monté sur un haut soubassement, et au premier étage on voit ordinairement ou des peintures, comme à Claville et à Cergy, ou des bas-reliefs, comme à Monts. Le retable de Pierreronde, plus simple que ceux indiqués, leur est aussi très inférieur sous le rapport de l'exécution matérielle. Primitivement couvert de dorures et de peintures faites pour s'harmoniser, il a, par malheur, été depuis ridiculement barbouillé de bleu. C'est néanmoins un exemple intéressant de ces petits retables qui brillèrent tout au plus sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, et qui avaient le grand avantage de ne pas masquer les baies ouvertes à l'extrémité orientale des églises.

Vers 1640, les grands retables, dont on avait déjà vu antérieurement quelques exemples, remplacèrent sans retour ces compositions plus simples et beaucoup mieux appropriées à leur destination. Toutefois, loin de proscrire la disposition

[1] L'église de Cergy compte même deux retables de ce genre, l'un au-dessus du maître-autel, l'autre sur l'autel de la chapelle latérale nord.

[2] Les retables en bois d'Epiais-Rhus et de Taverny sont accompagnés en arrière d'un retable plus important en pierre, orné de colonnes et de bas-reliefs. Le retable en pierre de Taverny date du temps de Henri II, mais celui d'Epiais est, au contraire, postérieur d'une vingtaine d'années aux boiseries.

Digitized by Google

que nous venons de décrire, les faiseurs d'autels l'adoptèrent partout et en firent l'un des éléments les plus importants de la décoration de leurs immenses boiseries. On peut même considérer comme certain qu'en beaucoup d'endroits ils conservèrent les retables Louis XIII avec leurs tabernacles et se contentèrent de dresser en arrière les hautes colonnes et les panneaux démesurés alors à la mode. Ceci explique la différence de style qui souvent se remarque, plus ou moins accentuée, entre le tabernacle et le retable dont il est accompagné. Le tabernacle du maître-autel de Bosc-Renoult-en-Ouche, par exemple, peut dater de 1640 environ, tandis que le retable est d'une cinquantaine d'années moins ancien. Ce tabernacle, entièrement doré, se compose de deux étages séparés par une retraite, ornés de colonnettes torses, de statuettes, de pentes de feuillages, voire même d'une porte en plein cintre dont les claveaux sont taillés en tablettes suivant le goût du temps. Quant au retable, avec ses deux colonnes corinthiennes cannelées, ses grosses têtes d'anges, sa lourde ornementation végétale et son fronton trapézoïdal mal agencé, il porte l'empreinte d'une inspiration toute différente.

L'époque où fleurirent surtout ces contre-tables majestueuses fut certainement la seconde moitié du XVIIe siècle. Avant tout, les artistes qui les exécutèrent paraissent avoir voulu produire une impression de richesse et de grandeur : aussi l'ordre corinthien ou composite fut-il de beaucoup le plus fréquemment adopté, et encore parut-il indispensable d'y ajouter de nouveaux ornements. Ainsi de petits rameaux de laurier courent dans les cannelures ou des ceps de vigne chargés de grappes de raisin que dévorent des oiseaux s'accrochent aux fûts, très souvent tordus et parfois creusés à jour ; puis des pentes où se mêlent feuilles, fleurs et fruits, viennent remplir les panneaux, des guirlandes de feuilles de chêne ou de laurier encadrent le tableau dont la place est généralement ménagée au centre du retable, et des rinceaux dorés se déroulent sur les frises des entablements ou

Digitized by Google

sur les emmarchements destinés à recevoir les chandeliers.

Parmi ces autels, celui du Noyer-en-Ouche[1], surmonté d'un fronton circulaire à brisure qui se répète au-dessus de deux portes latérales, dont l'une donne accès dans la sacristie ; celui de Gouttières, — l'un des plus complets et des plus curieux, malgré la lourdeur de ses proportions et le manque de souffle inspirateur qui s'y révèle partout, — accompagné de deux niches latérales et couronné, lui aussi, par un fronton curviligne à brisure ; celui de Saint-Aubin-des-Haies, moins surchargé d'ornements que celui de Gouttières, mais néanmoins dû peut-être au même artiste ; celui d'Ajou, qui peut aussi en être rapproché ; celui d'Epinay, malheureusement modifié et enlaidi à l'époque moderne et dont tout l'intérêt se concentre aujourd'hui sur le tabernacle, bon spécimen du type courant, conçu par un esprit délicat et exécuté par un habile ornemaniste ; celui de Saint-Pierre-du-Mesnil, au tabernacle surmonté d'une exposition formée d'une sorte de demi-dôme à jour supporté par des colonnettes torses ; celui de Saint-Ouen-de-Mancelles, qui ne donne lieu à aucune remarque particulière ; celui de Mancelles, avec les cariatides qui remplacent les colonnettes de son tabernacle et les deux petits anges debout sur ce tabernacle ; celui de Saint-Aubin-le-Guichard, surmonté d'un fronton triangulaire brisé et garni de niches latérales ; enfin, celui de Landepereuse, présentant une disposition presque identique, méritent le plus d'être cités dans le canton de Beaumesnil. Mais ils sont loin d'offrir la pureté de style et l'excellence de proportions que l'œil comme l'esprit demandent, quelle qu'en soit la richesse d'ornementation, à une œuvre d'architecture, car, en vérité, il s'agit ici tout autant d'architecture que de sculpture, et dans bien des cas, malgré tout, on ne ménage pas trop à l'invention des éloges

[1] Le tombeau de cet autel, orné de consoles et d'un panneau sculpté en demi-relief et représentant le Christ consacrant l'hostie, au milieu d'anges adorateurs, est une œuvre moderne, due, croyons-nous, à MM. Laumônier, sculpteurs à Conches.

Digitized by Google

dont on est plus parcimonieux envers l'exécution. Quelques-uns des retables du canton de Beaumesnil sont visiblement, d'ailleurs, l'œuvre de véritables menuisiers de village, dont l'éducation artistique avait été des plus sommaires et qui durent se borner à copier, avec plus ou moins d'habileté, ce qu'ils voyaient directement autour d'eux : il suffit de voir, entre autres, le maître-autel de Bos-Robert, pour être certain qu'il sort d'un atelier installé dans le pays même, ou tout au moins dans les environs les plus immédiats.

Dès le commencement du XVIIIe siècle, la décadence commence à se faire sentir. Bientôt, aux puissants motifs architectoniques qu'avait conçus le règne de Louis XIV, vont succéder de froids placages ornés de dorures et d'ornementations rocaille, des lambris sans relief portant en eux comme un caractère profane et mondain, et qui seraient mieux à leur place dans les antichambres des maîtresses royales que dans les sanctuaires de nos églises. Cette décadence est déjà sensible dans le lourd maître-autel de la Barre, qui conserve, d'ailleurs, toutes les dispositions antérieures, et elle s'accentue davantage encore dans les boiseries prétentieuses et de mauvais goût qui garnissent le chevet de l'église de la Roussière.

Les petits autels ou autels latéraux, qui sont le plus souvent au nombre de deux, suivirent, dans le canton de Beaumesnil comme partout ailleurs, le sort réservé par le goût public à l'autel majeur. Les dispositions principales restent les mêmes, avec une réduction nécessaire des dimensions et la suppression du tabernacle. C'est ainsi que les petits autels d'Ajou et de Saint-Aubin-le-Guichard, ornés chacun de deux colonnes corinthiennes, cannelées à Ajou et à l'un des autels de Saint-Aubin, torses et couvertes de vignes au second autel de Saint-Aubin, et surmontés de frontons triangulaires à brisure, appartiennent incontestablement à la même époque et probablement aussi sortent de la même main que le maître-autel qu'ils accompagnent respectivement.

Digitized by Google

A Bos-Robert, ces deux autels, étroits, pourvus chacun de deux colonnes torses supportant un fronton triangulaire à brisure, et ornés latéralement de consoles renversées, présentent un ensemble très convenable et ne manquent pas d'un certain cachet, avec leur ornementation végétale un peu touffue à la vérité, mais dont l'abondance caractérise presque toutes ces œuvres contemporaines les unes des autres, notamment les autels mineurs du Noyer-en-Ouche.

Les deux autels que l'on voit dans les chapelles de la nef de l'église de Beaumesnil, ornés de deux colonnes corinthiennes et rehaussés de quelques décors de rinceaux dorés, nous ont paru particulièrement dignes d'attention par leur simplicité pleine de bon goût. On peut citer aussi ceux de Landepereuse. Quant aux deux contre-tables qui se trouvent de chaque côté de l'arc triomphal de l'église de Pierreronde, elles ne valent guère que l'on s'y arrête, et il faut s'estimer heureux que leurs colonnes renflées n'aient pas fait école. Ils ont d'ailleurs reçu le coup de grâce d'un barbouilleur moderne.

Tous les autels que nous venons de signaler sont antérieurs à la fin du XVIIe siècle. Cette époque arrivée, les grands retables avaient donné tout ce qu'on pouvait raisonnablement demander à un motif dont les différentes interprétations, malgré le désir évident de plus d'un ouvrier, étaient faites pour demeurer stériles. Aussi ne ferons-nous que mentionner les trois autels qui se voient dans l'église de la Roussière et dont l'un porte la date 1710, dans la circonstance presque superflue[1].

[1] Sur l'entablement de l'autel Saint-Sébastien (à droite de l'entrée du chœur), on lit en effet :

..... JEAN· HVAR· MEDECIN
ADONNE· CETTE· CONTE· TABLE· 1710

Dans ses notes, qui nous ont été très obligeamment communiquées par M. Veuclin, M. Le Métayer-Masselin signale cet autel comme existant en 1859 dans l'église de Mancelles, commune d'Ajou. C'est évidemment le résultat d'une erreur.

Digitized by Google

Quel que soit l'intérêt qui s'attache quand même à tous ces ouvrages, où la logique n'exerce pas toujours assez ses droits de souveraine et où le goût trouve parfois à blâmer [1], on peut juger dans le canton même de Beaumesnil, de ce que pouvaient produire, entre les mains d'un homme habile et réfléchi, aussi instruit des préceptes de Vitruve que ses compatriotes l'étaient peu, les données alors à la mode. Les églises de la Barre et de Saint-Pierre-du-Mesnil ont, en effet, recueilli quatre autels en pierre exécutés dans le dernier quart du XVIIe siècle pour l'église abbatiale du Bec, sous la direction du bénédictin Guillaume de la Tremblaye. Grande est la différence avec tout ce que nous venons de voir. Ici, plus de colonnes torses, plus de feuillages rampant autour des fûts, plus de cannelures même : l'ordre antique n'a nul besoin de ces vains ornements et se montre à nous dans sa robuste nudité. Le fronton arrondit ses lignes simples et pures, sans qu'aucun subterfuge ait paru nécessaire pour les animer et leur donner la vie qu'elles concentrent silencieuses en elles-mêmes. On n'a pas renoncé toutefois à produire une impression de richesse, mais on l'obtient par des moyens nouveaux. Des marbres précieux fournissent les fûts des colonnes, qui s'appuient sur des bases nettement profilées dans le bronze doré et se couronnent de chapiteaux sculptés dans une pierre choisie avec un soin minutieux. Une niche en quart de sphère se creuse au milieu, entre les colonnes, pour abriter une statue, pendant que des anges étendus ou des vases d'où s'échappent des flammes animent, sans l'altérer, la silhouette un peu froide du couronnement. Tout cela, il faut bien l'avouer, ne parle guère aux sens et ne provoque aucune émotion, mais la raison se repose et se raffermit dans la contem-

[1] Quelques autres petits autels que nous n'avons pas mentionnés n'ont aucun intérêt artistique. Ce sont l'autel de la Vierge, dans l'église de Mancelles (seconde moitié du XVIIe siècle) et les deux autels latéraux d'Epinay (fin du XVIIe siècle), de Gouttières (même date) et de Saint-Ouen-du-Mancelles (première moitié du XVIIIe siècle).

Digitized by Google

plation de ces œuvres où la beauté des proportions se joint à une simplicité que personne n'oserait trouver banale.

C'était frère Guillaume de la Tremblaye, convers à l'abbaye de Bernay, qui avait introduit au Bec ce nouveau style et qui, en peu d'années, avait su l'imposer partout dans la vieille basilique. L'habile architecte dirigea, en effet, de 1680 à 1699, la réfection de tous les autels et la construction d'un jubé[1]. Il fit pour le maître-autel cet imposant hémicycle de colonnes qui orne aujourd'hui le chœur de Sainte-Croix de Bernay; puis il appliqua semblable disposition à l'autel de la Vierge[2]. La chose fut très remarquée, et on l'imita. L'abbaye de Lyre, entre autres, voulut avoir un maître-autel pareil à celui du Bec, et l'on peut voir encore dans l'église de la Vieille-Lyre cette œuvre dont l'ampleur n'est pas accompagnée comme au Bec d'un sentiment parfait des proportions[3]. Les petites églises elles-mêmes se montrèrent jalouses de suivre le mouvement: celle d'Epreville-la-Campagne, par exemple, se fit faire un autel avec hémicycle de colonnes en bois doré, copie réduite du modèle admiré[4]. Quant aux autels qui ont depuis la Révolution trouvé un asile dans les églises de la Barre et de Saint-Pierre-du-Mesnil, inutile de dire qu'ils décoraient autrefois les chapelles latérales du Bec[5].

[1] Cf. l'abbé Porée, *L'abbaye du Bec au* XVIIIe *siècle*, p. 16 et suiv., et *Guillaume de la Tremblaye, sculpteur et architecte* (1644-1715).

[2] Cet autel se trouve aujourd'hui dans l'église paroissiale de Brionne.

[3] L'abbaye de Fécamp et l'église de Notre-Dame ou la Gloriette de Caen possèdent chacune un retable très considérable en hémicycle, élevé au XVIIIe siècle et directement inspiré par l'œuvre du sculpteur-architecte bernayen.

[4] On trouve un retable similaire, mais très alourdi, dans la petite église de Condécourt (Seine-et-Oise).

[5] Le 10 octobre 1809, le ministre de l'intérieur écrivait au préfet de l'Eure pour l'autoriser à accéder aux demandes des communes qui avaient sollicité des objets provenant de l'ancienne église de l'abbaye du Bec: c'étaient les communes de Brionne, le Bec-Hellouin, Boisney, Saint-Pierre-du-Mesnil et la Barre (Arch. de l'Eure, *Domaines nationaux*. — Communication de M. l'abbé Porée).

Digitized by Google

***

Nous avons dit que le canton de Beaumesnil n'offrait pas de bien grandes ressources aux recherches des antiquaires. Les fonts baptismaux anciens, par exemple, y sont fort rares, et, à part ceux de Saint-Ouen-de-Mancelles et d'Ajou, on n'y trouve que des cuves remontant seulement au XVe siècle. Mais les fonts de Saint-Ouen et d'Ajou méritent une plus longue mention. Les premiers se composent d'une cuve en pierre parfaitement cylindrique, mesurant 78 centimètres de diamètre sur 82 centimètres de hauteur, et garnie d'arcatures cintrées séparées par des pilastres méplats. Sur l'extrados des arcs se découpent des dents de scie, tandis que les écoinçons, au droit des pilastres, se creusent en cercles, dans l'un desquels l'ouvrier a ménagé une fleur de lis, puis en triangles et même en trèfles à lobes arrondis. L'œuvre a ainsi une saveur toute rustique et surprend agréablement le touriste. Quant à la date, elle ne doit pas être antérieure au milieu du XIIIe siècle. C'est à la même époque qu'il faut sans doute attribuer les fonts d'Ajou, en pierre également, mais octogonaux et dont les arcatures ne sont plus en plein cintre, mais en tiers-point. Tous ces petits monuments, en réalité, sont loin d'offrir l'intérêt de ces belles cuves des XIIe et XIIIe siècles qui se voient dans le nord de la France, et que M. Camille Enlart a parfaitement classées dans un mémoire récent.

Au XVe siècle apparaît un type tout différent, aussi simple et plus élégant, dont l'emploi se continuera pendant la première moitié du siècle suivant. Ce sont des cuves octogonales évasées, dont le piédestal de même plan est orné à sa base de moulures dans le goût du temps ou repose sur un socle carré, avec quatre appendices triangulaires pour racheter les angles. A la première catégorie appartiennent les fonts baptismaux de Gouttières et de Thevray ; à la seconde ceux de Saint-Aubin-des-Haies et de Bos-Robert.

Digitized by Google

A Mancelles, on voit une cuve de baptême circulaire en pierre, dont l'ornementation, composée de têtes d'anges en haut-relief, séparées par des bouquets de feuilles d'acanthe, porte le caractère des œuvres exécutées pendant la dernière période de la Renaissance, c'est-à-dire à la fin du XVIe siècle. Quant à la lourde cuve godronnée qui existe dans l'église de Jonquerets-en-Ouche et à celle plus mauvaise encore qui est restée sous la toiture éventrée et croulante de l'église de Bosc-Roger, ce sont des productions du siècle dernier, sans la moindre valeur artistique[1].

Les bénitiers des XVe et XVIe siècles, assez nombreux dans les églises du canton de Beaumesnil, offrent une très grande analogie avec les cuves baptismales du même temps. Comme celles-ci, d'ailleurs, ils sont presque tous taillés dans le grès du pays, et la forme octogonale leur est tout aussi générale. Citons, par exemple, les bénitiers de Bos-Robert, de Saint-Ouen-de-Mancelles, de Pierreronde et deux autres que l'on peut voir relégués à l'extérieur de l'église des Jonquerets, où ils ont été remplacés par une cuvette en marbre de l'espèce la plus banale. Le bénitier de Gouttières est semblable aux précédents, avec cette unique différence que son piédestal est à six pans.

Il est permis de croire que l'on eût trouvé, il y a cinquante ans, dans les églises du canton de Beaumesnil, quelques-uns de ces bénitiers en fonte qui se fabriquaient au siècle dernier à la Ferrière-sur-Risle et ailleurs : en 1890, nous n'avons pu en rencontrer un seul exemple[2].

[1] On trouve au Noyer et à Saint-Pierre-du-Mesnil des cuves baptismales difficiles à dater et d'ailleurs complètement dépourvues d'intérêt.

[2] Il existe encore un bénitier de ce genre dans l'église de la Houssaye, canton de Beaumont-le-Roger. La cuvette semi-circulaire, qui mesure 16 centimètres de diamètre, porte une inscription en relief que l'oxydation a fortement altérée :

IE ✣ ETE ✣ FAIT A LA FERIERE
LE ✣ 6 DE SEPTEMBRE ✣ ANNO
17 18.

Digitized by Google

***

Nombreuses sont les statues de saints et de saintes dont la piété de nos pères s'est plu à embellir nos églises. Il serait difficile d'en dresser un catalogue détaillé, bien que pareille besogne puisse fournir à l'iconographie religieuse une masse considérable de précieux renseignements. Certes, il est important de constater qu'après les statues de la sainte Vierge, celles que l'on rencontre le plus fréquemment dans les églises du pays d'Ouche sont celles de saint Sébastien, de saint Roch et de sainte Barbe. Ce sont souvent aussi celles qui présentent à l'antiquaire le plus grand intérêt, car les anciennes images de la Vierge, de nos jours surtout, ont parfois à souffrir d'une dévotion trop généreuse.

La plus ancienne représentation de la Mère de Dieu que nous ayons rencontrée est la statue en pierre qui orne l'un des autels latéraux de la petite église de Saint-Ouen-de-Mancelles. Marie, figurée debout, soutient Jésus enfant sur son bras gauche, tandis que sa main droite tient et présente une poire, ce qui pourrait faire croire que le donateur était jardinier ou marchand de fruits. Une couronne fleurdelisée coiffe la large figure de la Vierge, et les orfrois de ses vêtements sont richement ornés, ceux du manteau d'élégants rinceaux, ceux de la robe d'onciales fleuries formant des fragments d'invocation. Cette statue date du XIVe siècle. C'est à la même époque qu'il faut attribuer la sainte Barbe, également en pierre, qui l'accompagne. Ces deux statues, entièrement peintes et dorées, sont remarquables par l'aisance des draperies, et paraissent être sorties du ciseau d'un même ouvrier. Le costume de la sainte est aussi très luxueux, comme il convient à la fille d'un souverain, et ses cheveux sont retenus par un épais turban.

Sainte Barbe, d'ailleurs, a souvent inspiré d'une manière fort heureuse les sculpteurs du moyen âge et surtout ceux de

Digitized by Google

la Renaissance. Nous n'en voulons pour preuve que la jolie statue de pierre qui surmonte l'un des autels latéraux de l'église des Jonquerets : la jeune sainte, vêtue avec élégance d'un surcot que recouvre un riche manteau, lit, appuyée sur la tour qui est son attribut ordinaire; une couronne délicatement ciselée repose sur sa chevelure ondoyante et rappelle sa royale origine. Pour notre part, nous serions disposés à inscrire encore le nom de sainte Barbe au bas d'une statue en pierre qui se voit dans la chapelle méridionale de l'église de Gouttières : cette femme, dont la tête est coiffée d'un turban enrichi de pierreries, dont la taille est serrée par une élégante cordelière, et qui tient, de la main gauche un livre ouvert, ne peut être que sainte Barbe ou sainte Catherine d'Alexandrie. Il existe encore, dans les églises du canton, d'autres représentations de la sainte, qui sont loin d'offrir l'intérêt des précédentes.

La multiplicité des images de sainte Barbe n'a rien qui doive surprendre. Tout le monde sait que les artilleurs, les mineurs, les artificiers et en général tous ceux qui disposent des foudres d'ici-bas l'ont adoptée pour patronne ; mais ce que l'on sait moins peut-être, surtout dans les villes, c'est que nos paysans l'invoquent surtout contre les foudres d'en haut. Aussi, lorsque la croyance populaire attribuait aux cloches une vertu préservatrice contre le feu du ciel, s'empressa-t-on souvent de leur donner le nom de Barbe[1]. M. l'abbé Pardiac, dans un travail relatif aux cloches de Bordeaux, rapporte même qu'en Normandie et en particulier dans la paroisse de Saint-Evroult-de-Montfort (Orne), dont sainte Barbe est la patronne, on avait coutume de faire bénir des plumes le jour de la fête de la sainte et de les faire toucher à sa statue, pour

[1] Les *sonneurs* et fossoyeurs des églises paroissiales de Paris s'érigèrent en confrérie le 29 septembre 1663, sous le patronage de sainte Barbe, en l'église Sainte-Geneviève des Ardents. (L'abbé Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris. Rectifications et additions*, par F. Bournon. *Ville de Paris et ancienne banlieue*, p. 193.)

Digitized by Google

les planter ensuite dans les champs et être garanti des orages. Nous ignorons si cet usage se pratique encore.

Quant à saint Sébastien et à saint Roch, dont on trouve des représentations plus fréquentes encore que celles de sainte Barbe, personne n'ignore qu'ils sont le plus souvent les patrons de nos Charités normandes. Si l'on excepte deux tableaux dont nous parlerons plus loin, aucune de celles que nous avons rencontrées ne se recommande par de sérieuses qualités artistiques.

Il est préférable de signaler à Epinay, sur l'autel de la Vierge, une lourde statue en pierre de la Mère de Dieu, avec une couronne et un sceptre fleurdelisés, qui n'est pas antérieure au XVIe siècle ; dans l'église des Jonquerets, au mur méridional de la nef, sous un dais moderne, une *Pieta* en pierre, que l'on peut difficilement attribuer à une époque plus ancienne que le commencement du XVIIe siècle ; dans la nef d'Ajou, une curieuse sainte Anne en pierre, du XVe siècle, assise et faisant lire la sainte Vierge, debout auprès d'elle, la tête ceinte d'une couronne fleurie, dans un livre ouvert sur ses genoux ; dans le chœur de Saint-Aubin-sur-Risle, un saint Jean-Baptiste en pierre, à peu près du même temps et intéressant non seulement par l'ample robe de fourrure dont l'artiste l'a revêtu, mais aussi par les armoiries qui se voient à ses pieds et qui sont évidemment celles du donateur [1] ; enfin dans le chœur de Mancelles, un saint Damien accompagné d'une minuscule représentation du donateur, qui s'est pieusement agenouillé aux pieds de son patron, dans son costume bourgeois du temps de Louis XIII.

A la Roussière, près de l'autel latéral de droite, on voit une curieuse représentation en pierre de sainte Avoie, qui se montre à travers la fenêtre grillée d'une tour, pendant que la sainte Vierge vient lui apporter des aliments. Cette figure de

[1] *De... à la bande de gueules accompagnée en chef d'une merlette de... et en pointe de trois flanchis de..., un et deux.*

Digitized by Google

sainte Avoie date du XVIe siècle. Le sujet a été assez rarement traité en Normandie : nous en connaissons des exemples à Neuville-sur-Authou et à Gisors, et M. de Glanville en a signalé un autre à Touffreville-la-Corbeline (Seine-Inférieure).

Les groupes de saint Martin partageant son manteau sont moins fréquents dans le canton de Beaumesnil que dans beaucoup d'autres régions. C'est généralement aux XVe et XVIe siècles que furent exécutées ces sculptures chères aux artisans locaux : c'est l'époque de celui qui se voit au-dessus de la porte d'entrée de l'église de Landepereuse.

Sainte Christine est plus rare encore. On connaît les peintures murales et le reliquaire de Ferrières-Haut-Clocher. A Saint-Jacques de la Barre, on peut voir une statue de sainte Christine, représentée pendant le dernier épisode de son long supplice, nue jusqu'à la ceinture et percée de flèches. Citons, dans la même église de Saint-Jacques de la Barre, un cul-de-lampe supportant une autre statue et orné d'un écusson sur lequel sont figurés en relief tous les instruments de la Passion.

L'époque moderne, dans le canton de Beaumesnil et partout ailleurs, a doté nos églises de statues qui, non contentes d'être étrangères à tout sentiment artistique, violent aussi trop souvent les règles les plus élémentaires de l'iconographie religieuse. La décadence remonte loin, il faut le dire. Par exemple, les deux statues en bois de la Vierge et de saint Michel, placées sur les deux petits autels de Guillaume de la Tremblaye, dans l'église de la Barre, ne sauraient nous séduire, et font peu d'honneur à la haute origine qu'on leur attribue [2]. Cette grâce mignarde, ces draperies recherchées fixent suffisamment leur époque et montrent une fois de plus combien le XVIIIe siècle était éloigné du sentiment chrétien. Rien non

[1] *Promenade archéologique de Rouen à Fécamp et de Fécamp à Rouen*, ap. *Annuaire normand*, 1852, p. 398.

[2] M. Le Métayer-Masselin (Notes mss.) a cru qu'elles provenaient du Bec.

Digitized by Google

plus ne nous porte à admirer les deux fades médaillons en marbre blanc de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge qui se voient dans le chœur de l'église de Beaumesnil.

***

Après la sculpture, la peinture. Notre moisson sera moins riche. Si l'on peut, pendant quelques instants, considérer avec intérêt les restes des peintures murales dont un pinceau inégal entreprit, au XVIIe ou au XVIIIe siècle, de couvrir les murs du chœur de Saint-Ouen-de-Mancelles ; si la *Vierge au scapulaire* qui se voit dans la chapelle de la Vierge de l'église de Beaumesnil et l'*Assomption* qui décore le maître-autel de Saint-Aubin-des-Haies sont des œuvres assez bonnes du siècle dernier ou de la fin du siècle précédent, à proprement parler deux toiles seulement méritent de nous arrêter quelque peu, et nous ne chercherons pas à savoir quel était ce *Liébault* qui, en 1746, peignit pour les deux petits autels d'Ajou un saint Taurin et un saint Sébastien.

Les deux toiles en question représentent aussi l'une et l'autre saint Sébastien, et sont dues toutes deux à des peintres locaux dont la réputation, en leur temps, dépassa les étroites limites du pays d'Ouche. L'une, suspendue dans la nef de l'église du Noyer-en-Ouche, en face de la chaire, est due à Michel Hubert-Descours ; l'autre, encadrée par le retable sans valeur du petit autel méridional de l'église de Bosc-Renoult, est l'œuvre du chevalier Sixe. Tout a été dit et bien dit sur Descours par M. l'abbé Porée [1]. Le chevalier Sixe, moins heureux, est resté sans biographe, et, pour tout avouer, l'on ignore encore aujourd'hui jusqu'au lieu et à la date de sa naissance. D'un talent inférieur, du reste, à celui de Descours, il ne dépassa jamais la médiocrité, ce qui ne l'empêcha pas,

[1] *Un Peintre bernayen. Michel Hubert-Descours* (1707-1775).

Digitized by Google

paraît-il, de se voir honoré du titre de peintre ordinaire des ducs de Bouillon [1].

Cette infériorité est facile à constater ici. Les deux peintres, vivant à la même époque, ont traité le même sujet, et un sujet répété à satiété par les artistes de tous les pays chrétiens, mais surtout peut-être en Normandie. Malheureusement, leurs tableaux nous sont parvenus endommagés par la poussière et l'humidité ; le coloris a beaucoup perdu de sa puissance, et en définitive il est assez difficile d'émettre une juste appréciation. A part quelques détails, la manière dont est placé le martyr est la même, mais en sens contraire : ainsi, tandis que, dans le tableau de Descours, le bras droit est relevé et attaché à une branche; la tête penchée vers la gauche, dans celui du chevalier Sixe c'est le bras gauche que

[1] M. l'abbé Blanquart, qui a étudié bien des problèmes de l'histoire artistique de notre Normandie, croit le chevalier Sixe originaire de Laigle ou des environs de cette ville. Notre savant confrère et ami a dressé la liste des nombreuses toiles du chevalier Sixe répandues dans la région ébroïcienne. La voici telle qu'il nous l'a transmise :

« Au musée d'Evreux : Portraits de Godefroy-Charles-Henri de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, et de la duchesse de Bouillon, sa femme; — portrait de l'artiste par lui-même; — un panneau de cheminée, peinture en camaïeu.

« Dans la chapelle paroissiale Saint-Joseph, à Evreux, au maître-autel : *Jésus guérissant les malades.*

« A Notre-Dame d'Andely : *Sainte Agnès*? (retable dans une des chapelles septentrionales).

« Dans l'église de Combon : *Le Rosaire.*

« Dans l'église de Barc : *La Descente de croix.*

« A Bernay, chez M. E. Masselin : Deux portraits.

« Au presbytère de la Saussaye : *Le Christ en croix;* — portrait de Claude Lecat.

« L'exposition des beaux-arts d'Evreux en 1880 offrait une peinture sur cuivre (*Saint Augustin*) provenant de l'oratoire de la duchesse de Bouillon et *attribuée* au chevalier Sixe.

« On trouverait aussi, paraît-il, des portraits de sa main au château de Bérou, commune de Guichainville.

« Le chevalier Sixe mourut en 1780, aux Andelys, où il s'était retiré chez les Pénitents. »

Depuis la lecture de ce travail à Granchain, l'un de nous a trouvé deux œuvres nouvelles du chevalier. Ce sont une *Fuite en Egypte*, datée de 1748, à l'un des petits autels de Bernienville, et une *Résurrection* datée de 1758 au maître-autel de Caugé.

Digitized by Google

les bourreaux ont relevé pour mieux découvrir le flanc et c'est sur l'épaule droite que retombe la tête, les yeux fixés au ciel. Le tableau de Descours est conçu avec plus de science des lignes et de l'effet pittoresque, la lumière y est mieux distribuée : le saint Sébastien du chevalier Sixe a des formes plus lourdes, ses chairs ont une teinte plus foncée, mais si l'ensemble est un peu monotone, somme toute, le tableau n'est pas mauvais [1]. Nous ne souhaitons pas la restauration de ces deux toiles : ce serait presque sûrement s'exposer à les voir perdre toute valeur. Mais nous demandons à ce qu'on veuille bien, par un nettoyage intelligent et quelques soins d'entretien, les soustraire aux causes de destruction qui travaillent chaque jour à leur perte [2].

* * *

Pendant la première moitié du XVIe siècle, une prospérité exceptionnelle semble avoir régné dans tout le nord de la France. Aussi, à cette époque, nos églises, quand elles ne se reconstruisaient pas tout à fait, se sont-elles enrichies d'une foule d'objets précieux. Les fenêtres, par exemple, reçurent

[1] Le tableau du Noyer, dont la signature se lit assez facilement : *Descours Pin...*, mesure 1[m], 20 de hauteur et 88 centimètres de largeur. Dans celui de Bosc-Renoult, la signature est à peine visible en bas, à gauche :

Peint par
Le Chevalier Sixe
1752.

[2] Il n'y a nul inconvénient à donner la liste de quelques autres toiles qui existent dans les églises du canton de Beaumesnil. Nous avons noté : au maître-autel d'Ajou, l'*Ascension ;* — dans le chœur de Beaumesnil, l'*Annonciation*, la *Visitation*, la *Présentation de Jésus au Temple* et l'*Assomption* ; — dans la chapelle Sainte-Anne de la même église, *Sainte Anne* et le *Baptême de Jésus-Christ* ; — dans la chapelle Saint-Eugène, même église, *Saint Eugène ;* — au maître-autel de Gouttières, une scène que nous n'avons pu identifier, signée : *Fessard*, 1843 ; — à l'autel latéral nord de la même église, *Saint Michel ;* — au maître-autel de Mancelles, la *Résurrection ;* — au maître-autel du Noyer, le *Rosaire ;* — au maître-autel de Saint-Aubin-sur-Risle, l'*Ascension*, — et aux petits autels de cette même église, la *Vierge immaculée* (signée : *De Courcival*, 1855) et *Saint Joseph* (1858).

Digitized by Google

de belles peintures translucides, dont le mauvais goût du siècle dernier et l'incurie du nôtre n'ont malheureusement laissé subsister que relativement peu de spécimens. On trouve cependant encore dans le canton de Beaumesnil quelques restes intéressants d'un ensemble autrefois fort brillant.

C'est l'église des Jonquerets qui a conservé, dans deux fenêtres de sa nef, les morceaux les plus importants. Au-dessous d'un tympan figurant sainte Cécile touchant de l'orgue, se voit une Adoration des Mages, que coupe l'unique meneau de la première fenêtre : derrière saint Joseph est agenouillé le donateur, Nicole Delory, qui était curé des Jonquerets et chanoine de Lisieux, ainsi que nous l'apprend l'inscription gothique qui occupait autrefois toute la largeur de la fenêtre et dont une partie a disparu :

.....*nicole delory lung* [des chanoines de la] *cathedral de lisieulx cure de ceste par*[roisse] *a don*[né ceste vitre] *priés dieu pour luy*.

. . . . . .

La scène est fermée dans le fond par une muraille, au-dessus de laquelle se montre une église. Au loin, l'ange apparaît aux bergers et porte un phylactère sur lequel on lit : *Gloria in excelsis Deo*.

Le second vitrail, placé en face du précédent, est une Annonciation. L'ange tient un sceptre fleurdelisé et s'est respectueusement agenouillé devant la Vierge à son prie-Dieu pour lui transmettre le divin message. Comme tout à l'heure, un donateur est à genoux au bas de la scène, près de son écusson, dont les pièces héraldiques peuvent être lues ainsi : « Fascé d'argent et de gueules de six pièces, chargé de trois poissons d'argent tournés à dextre. » Ce vitrail présente un certain nombre de lacunes et d'interversions. On y a notamment introduit un petit médaillon en grisaille, postérieur au moins de quarante ans et paraissant représenter saint Nicolas sauvant par ses prières un vaisseau du naufrage. Le tympan de la

Digitized by Google

fenêtre représente le Père Eternel bénissant, entre des anges choristes. Le costume dont l'artiste a revêtu le Créateur est comme toujours le costume pontifical.

Enfin, dans le tympan d'une autre fenêtre de la nef, est restée une Circoncision. Tous ces intéressants débris portent le caractère des compositions exécutées par les peintres-verriers normands au début de la seconde moitié du XVIe siècle. C'est, du reste, la date que l'on peut attribuer à la plupart des fragments que nous avons trouvés dans le canton.

Au surplus, l'un d'eux porte une date précise, celle de 1559. Dans l'église de Gouttières, on peut voir, en effet, un sujet en grisaille qui n'occupe pas toute la hauteur de la fenêtre et représente cinq prêtres revêtus du surplis et agenouillés dans la direction de l'autel, avec un cadre renaissance d'un goût médiocre et une inscription gothique incomplète, disposée sur deux lignes et partagée au milieu par le meneau de la fenêtre.

Lā mil v^c^ lix le xxe jo^r^ de feburier ceſte pn̄te vitre a eſte donee || ..... *roussel*
Messire pierre jacq̄tte M^e^ nicolle poſtel et M^e^ geruays fossey..... || *tous pb̄res de cette pārr.* 1559

Ce panneau existe dans la nef, au nord. D'autres fenêtres ont conservé des débris, la plupart insignifiants, sauf peut-être deux figures un peu plus importantes dans deux des baies qui éclairent la nef au sud. On y reconnaît un personnage vêtu de bleu, avec un éclatant manteau rouge, l'épée au côté et paraissant marcher, puis une *Mater dolorosa*.

Deux très petits panneaux en grisaille, mutilés, dans la nef de Pierreronde, un autre fragment aussi en grisaille dans le chœur du Noyer-en-Ouche, voilà tout ce qui nous reste à noter. A Pierreronde, une Vierge debout et portant l'enfant Jésus, au milieu d'un paysage où se voient une forteresse et un arbre, semble appartenir à la première moitié du XVIe siècle[1],

[1] Hauteur : 0^m^,25 ; largeur, 0^m^,18.

Digitized by Google

tandis que l'ange agenouillé, un sceptre fleurdelisé à la main, qui constitue, avec les deux mots : *Maria... plena* et quelques morceaux de bordures en arabesques, le seul reste d'une Annonciation, peut être de quelques années postérieur[1]. Enfin, la grisaille du Noyer est moins ancienne encore et paraît devoir être datée de la fin du XVIe siècle : la Vierge couronnée est assise devant un portique, un lis en fleur dans la main droite, pendant que de la main gauche elle soutient l'enfant Jésus.

* * *

De nos jours, on se soucie assez peu des traditions même les plus respectables. Il est peu d'églises, par exemple, ayant conservé la *trabes* ou poutre crucigère, qui depuis les origines chrétiennes marquait invariablement l'entrée du chœur. Généralement, le Christ en croix y est accompagné de la Vierge et de saint Jean. Quelquefois même, comme à Ferrières-Haut-Clocher, ce membre important de la décoration liturgique est orné avec la plus grande richesse. Les artistes du siècle dernier eux-mêmes observaient soigneusement une règle que personne n'avait encore donné l'exemple d'enfreindre, et souvent les petits autels qui se dressent de chaque côté de l'arc triomphal sont reliés par une sorte de fronton curviligne au sommet duquel apparaît le crucifix traditionnel.

La *trabes* de Saint-Aubin-des-Haies a conservé ses trois personnages, le Christ, la sainte Vierge les mains jointes et saint Jean tenant un livre, et des cartouches quadrilobés, où l'on reconnaît les traces des emblèmes des quatre Evangélistes, décorent les quatre extrémités de la croix. Tout ce travail, couvert d'un épais badigeon, doit être en bois, mais la grossièreté de son exécution ne permet guère de lui assigner une

[1] Hauteur : 0^m^,17 ; largeur, 0^m^,15.

Digitized by Google

date précise. A Gouttières, on trouve encore le Sauveur accosté de sa mère et du disciple bien-aimé, statues qui bien qu'anciennes, sont peu intéressantes.

Les bancs d'œuvre des églises d'Ajou et de Saint-Aubin-sur-Risle ont plus de mérite artistique. Celui d'Ajou est un vieux bahut en chêne de la fin du XVe siècle, qui a été réparé à l'époque moderne et notamment remonté par la base. De petits contreforts couverts d'imbrications et amortis par des têtes humaines séparent des panneaux décorés de fenestrations flamboyantes simulées, avec ogives, accolades, crochets végétaux et toute la riche ornementation du temps. Au milieu du meuble, un écusson surmonté d'une couronne fleurdelisée et portant une seule fleur de lis en champ paraît être, si l'on peut s'exprimer ainsi, comme une marque de fabrique nationale, et en tout cas ne nous renseigne nullement sur la provenance de l'œuvre. En retour d'équerre, à droite et à gauche, les arcatures sont remplacées par des représentations d'étoffes plissées, comme celles qu'employèrent souvent les *huchiers* des XVe et XVIe siècles, et qui figurent si fréquemment sur les portes de nos églises rurales, notamment à Bos-Robert. Enfin, le dossier du banc a été formé de panneaux flamboyants contemporains du bahut. Celui-ci a conservé, en outre, une serrure ancienne, que l'on a eu le tort de peindre couleur argent.

A Saint-Aubin-sur-Risle, le banc d'œuvre, donné il y a une quarantaine d'années par M. de Courcival, se compose également d'un bahut, mais postérieur au moins d'un siècle au précédent, car, avec ses angles cachés par des pilastres évasés, ses chapiteaux ioniques et ses cartouches, il porte tous les caractères des meubles exécutés sous Henri IV.

Il ne faut pas omettre de citer encore, comme dignes de remarque, les panneaux à décoration architecturale flamboyante, à étoffes plissées et à rinceaux renaissance, — ces derniers inférieurs aux autres, — dont on a eu la bonne idée d'orner la chaire de l'église d'Ajou, non plus que

Digitized by Google

la porte de l'église de Saint-Aubin-sur-Risle, dont les deux vantaux ornés de quelques sculptures assez bien venues appartiennent à l'époque de Louis XIV.

* * *

Il n'est pas besoin de rappeler que la ferronnerie était, aux siècles passés, l'une des industries les plus florissantes du pays d'Ouche et de ses abords. Nulle part autant que dans les cantons de Beaumesnil, Rugles, Laigle, la Ferté-Fresnel, on ne rencontre aujourd'hui encore de ces belles croix en fer forgé qui terminent si bien la silhouette des clochers couverts d'essente. Il faudrait des dessins pour donner de ces croix une idée suffisante. Celle de Saint-Pierre-du-Mesnil, la plus riche du canton de Beaumesnil, est ornée de trèfles et de fleurs de lis, ainsi que beaucoup d'autres, et de sa base partent, en outre, comme des flèches empennées. Un modèle assez répandu et qui nous paraît le plus élégant de tous est celui des croix de Bosc-Renoult et d'Ajou : il présente au centre de la croix un carré disposé en losange et rempli par un quatre-feuilles à lobes aigus, le tout ajouré, cela va sans dire. Nous mentionnerons aussi les croix de Landepereuse et de Saint-Ouen-de-Mancelles, cette dernière particulièrement intéressante en ce qu'elle n'est pas plantée perpendiculairement à l'axe de l'église, disposition adoptée sans nul doute pour obvier au défaut d'orientation exacte de l'édifice et que nous avons remarquée ailleurs, notamment à Bois-Anzeray.

Aucune des églises du canton de Beaumesnil ne nous a offert de ces belles grilles de fenêtres en fer forgé, comme Raymond Bordeaux en a signalé à Saint-Germain de Pont-Audemer, à la Neuve-Lyre, aux Bottereaux et à la Forêt-du-Parc[1], et dont

[1] Les *étançons* de la Neuve-Lyre et du Parc existent encore. Ceux de Saint-Germain de Pont-Audemer ont disparu, croyons-nous. Quant à ceux des Bottereaux, nous ignorons leur sort.

Digitized by Google

il a donné des dessins dans son *Traité de la réparation des églises*[1].

Il semble assez naturel de rapprocher des croix qui surmontent nos clochers les cloches qui en sont comme la voix séculaire. Malheureusement, il n'y a pas peut-être dans notre département de région où les fondeurs modernes aient fait de plus grands ravages, grâce à la complicité d'un manque de précaution trop commun ou d'une ambition mal entendue. Mettant de côté la cloche de Saint-Jacques de la Barre, dont il nous a été impossible de constater la date, nous n'avons trouvé dans les clochers du canton que deux cloches antérieures à la Révolution[2]. L'une, datée de 1772, se fait entendre dans le joli clocher de Saint-Ouen de Mancelles; l'autre, fondue en 1784, accompagne une cloche plus moderne dans le clocher d'Epinay.

La première, qui mesure 84 centimètres de diamètre, porte l'inscription suivante :

☞ LAN 1772 IAY ETE BENIE (*sic*) PAR LE S^R CURE DE CE LIEU ET NOMMEE MARIE PAR M^RE ACHIM DABOS CHEVALIER

☞ SEIGNEUR DU GRAND ET PETIT DIMANCHEVILLE LA BRAQUERIE LA BARRE GIZAY VILLERS LESTREES LA GASTINE

☞ S^T OUEN DE MANCELLES ET AUTRES LIEUX BARON DES BOTTREAUX ET NOBLE DAME MARIE IEANNE LE VAVASSEUR

☞ DAME DE BARMAINVILLE HEROUVILLE ET AUTRES LIEUX.

[1] M. Veuclin a bien voulu nous signaler qu'une grille ancienne et ornée protégeait une fenêtre au sud de la petite église désaffectée du Tilleul-en-Ouche. Dans une visite assez rapide au Tilleul, faite à la chute du jour, l'un de nous n'avait pas remarqué cette grille, qui se trouvait d'ailleurs masquée par un tas de bois.

[2] Voici les dates des cloches modernes que nous avons pu voir : Ajou (deux cloches, 1806); — La Barre (trois cloches modernes); — Beaumesnil (trois cloches, dont une de 1862); — Bosc-Renoult (deux, 1803 et 1823); — Bosrobert (1833); — Epinay (grosse, 1830); — Gisay (postérieure à l'incendie de 1845); — Gouttières (1831); — Granchain (deux, 1853 et 1875)

Digitized by Google

Sur la panse, on voit d'abord le nom du trésorier :

FRANÇOIS NOBLET TRESORIER

puis la marque du fondeur, formée d'un cartouche circulaire contenant une cloche, autour de laquelle on lit le nom : NICOLAS SIMONNOT.

Entrons dans quelques détails sur ce fondeur. Sans doute il était Champenois ou Lorrain, comme le plus grand nombre de ses confrères, notamment comme un Jean Simonneau qui refondit en 1764 une cloche pour l'église de Cahaignes[1]. Il exécuta en 1761 la cloche encore existante de l'Hôtel-Dieu de Nonancourt[2], et en 1769 une cloche destinée à l'une des églises de Verneuil et actuellement suspendue dans le clocher de Baubray. Nous sommes portés à voir en lui, malgré l'uniformité constante de la marque employée, le fils du Nicolas Simonnot qui, en 1741, fit la cloche de Beaumontel, et le frère du Joseph Simonnot qui, associé avec Jean Cavillier, Jean-Baptiste Dubois et Claude Dubois, fondit en 1751 la grosse cloche actuelle de Sainte-Croix de Bernay et qui, deux ans auparavant, avait fait seul une cloche pour l'église de Saint-Martin de Cernières[3]. On voit, en outre, Nicolas Simonnot le père s'associer en 1741 avec son fils Joseph et avec Jean-Baptiste Brocard afin de fondre deux cloches pour

— les Jonquerets (une de 1883 et deux de 1887) ; — Landepereuse (deux, 1806 et 1873) ; — Mancelles (1853) ; — le Noyer (1842) ; — Pierreronde (1886) ; — La Roussière (une de 1833, deux de 1851) ; — Saint-Aubin-des-Haies (1806) ; — Saint-Aubin-le-Guichard (deux, 1855 et 1872) ; — Saint-Aubin-sur-Risle (1839) ; — Sainte-Marguerite (deux, 1842 et 1866) ; — Saint-Pierre-du-Mesnil (deux, 1806 et 1874) ; — Thevray (deux, 1841 et 1879).

[1] *Archives de l'Eure*, G. 472. Cette cloche n'existe plus. — Un autre Jean Simonnot, peut-être le même, signa en 1731 la cloche de Senneville, aujourd'hui commune d'Amfreville-sous-les-Monts.

[2] Cette cloche a trouvé un refuge dans le clocher de l'église paroissiale.

[3] E. Veuclin, *Les grands événements au village sous l'ancien régime. La fonte des cloches*, p. 29. Cette cloche, dit l'auteur, est actuellement à Saint-Pierre-de-Cernières.

Digitized by Google

l'église de Limbeuf[1], puis en 1743 avec son autre fils Nicolas, sans doute le cadet et l'auteur de la cloche de Saint-Ouen, pour la refonte des deux cloches de l'église de Boisemont[2]: Les deux praticiens résidaient alors à Nonancourt. Un Simonnot signa aussi en 1773 la cloche de Saint-Sulpice de Favières (Seine-et-Oise).

Quant à la cloche d'Epinay, elle n'est guère plus considérable que celle de Saint-Ouen. Son inscription est ainsi conçue :

L'AN 1784 J'AI ETE BÉNITE PAR MAITRE MICHEL ROGERE CURÉ D'ÉPINÉ, NOMMÉE MARIE MADELAINE PAR ALEXANDRE FRANÇOIS THIEULIN MARCHAND ET PAR MARIE LAMBERT FEMME DE PIERRE LEBEL LABOUREUR DE CETTE PAROISSE.

JULLIOT FONDEUR[3].

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ce fondeur.

* * *

Après avoir lu les pages qui précèdent, on s'apercevra que, dans les limites étroites d'un canton, il est facile, avec quelque attention, de suivre pour ainsi dire pas à pas la production artistique des siècles qui ont précédé le nôtre, et l'on se convaincra en même temps que celle-ci garde à toutes les époques un certain caractère d'unité. Cette unité, nous la retrouverons dans les monuments qui abritent les objets jusqu'ici inconnus que nous avons décrits.

[1] *Archives de l'Eure*, G. 839. — Des deux cloches de Limbeuf, aucune n'est parvenue jusqu'à nous. L'une fut fondue à la Révolution. L'autre, transférée dans le clocher de Mandeville, fut refondue en 1834.

[2] *Arch. de l'Eure*, G. 423. — Ces deux cloches ont été remplacées par une autre, datant de 1853.

[3] Nous empruntons cette inscription à M. Veuclin (*Les grands événements au village sous l'ancien régime. La fonte des cloches*, p. 36).

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE

NOTA. — Les astériques désignent les localités du canton de Beaumesnil

ABOS (Achim d'), seigneur de Saint-Ouen de Mancelles, etc., parrain de la cloche de Saint-Ouen de Mancelles (1772), p. 462.

AGNÈS (Tableau représentant sainte)? 455.

* Ajou. Retable du maître-autel, 443. — Autels latéraux, 444. — Fonts baptismaux, 448. — Statue de sainte Anne, 452. — Tableaux, 454, 456. — Banc d'œuvre, 460. — Chaire à prêcher, 460. — Croix du clocher, 461. — Cloches, 462. — En 1859, M. Le Métayer-Masselin avait noté dans l'église d'Ajou un petit chandelier de bronze soutenu par trois griffes, qui lui avait paru appartenir au XIIe siècle : nous n'avons pas retrouvé cet objet.

V. *Mancelles* et *Saint-Aubin-sur-Risle.*

Amfreville-sous-les-Monts. V. *Senneville.*

Andelys (Les). Tableau du chevalier Sixe à Notre-Dame, 455. — Lieu de la mort du chevalier Sixe (1780), 455.

ANNE (Statue de sainte), 452. — (Tableau représentant sainte), 456.

Armoiries, 452, 457.

AUGUSTIN (Peinture représentant saint), 455.

AVOIE (Statues de sainte), 452.

BARBE (Statues de sainte), 450. — (Dévotion à sainte), 451. — (Confrérie de sainte) à Paris, 451.

Barc (Tableau du chevalier Sixe à), 455.

* Barre (La). Retable du maître-autel, 444. — Autels latéraux, 446. — Statues, 453. — Cloches, 462.

V. *Bois-Baril, Noë de la Barre (la)* et *Saint-Jacques de la Barre.*

Baubray (Cloche de 1769 à), 463.

* Beaumesnil (Anciennes paroisses comprises dans le canton de), 438. — (Communes du canton de), 438.

* Beaumesnil. — Autels latéraux, 445. — Médaillons en marbre blanc, 455. — Tableaux, 454, 456. — Cloches, 462.

V. *Pierreronde* et *Saint-Lambert.*

Beaumontel (Cloche de), 1741, 463.

Bec (Autels provenant de l'abbaye du), 446. — (Autels imités du maître-autel de l'abbaye du), 447. — (Statues provenant, dit-on, du), 453.

Bernay (Maître-autel de Sainte-Croix de), 447. — Portraits par le chevalier Sixe chez M. E. Masselin, 455. — Grosse cloche de Sainte-Croix, 463

Bernienville (Retable de), 440. — (Tableau du chevalier Sixe à), 455.

Bérou (Portraits par le chevalier Sixe, au château de), commune de Guichainville, 455.

BLANQUART (M. l'abbé), 455; — propriétaire de deux tableaux du chevalier Sixe, 455.

Bois-Anzeray. Croix du clocher, 461.

* Bois-Baril (réuni à *la Barre*). Eglise détruite, 439.

Boisemont. Deux cloches refondues en 1743, 464.

BORDEAUX (M. Raymond), 461.

* Bosc-Renoult-en-Ouche. Retable du maître-autel, 442. — Tableau, 454. — Croix du clocher, 461. — Cloches, 462.

V. *Rubremont.*

* Bosc-Roger (réuni à *Gisay*). Eglise désaffectée, 439. — Fonts baptismaux, 449.

* Bosrobert-en-Ouche (réuni à *Gisay*). Retable du maître-autel, 444. — Autels latéraux, 445. — Fonts baptismaux, 448. — Bénitier, 449. — Porte, 460. — Cloche, 462.

Bottereaux (Grille de fenêtre aux), 461.

BOUILLON (Portraits du duc et de la duchesse de), par le chevalier Sixe, au musée d'Evreux, 455.

Digitized by Google

Brionne (Maître-autel de l'église paroissiale de), 447.
Brocard (J.-B), fondeur de cloches (XVIIIe siècle), 463.
Caen. Maître-autel de l'église Notre-Dame ou la Gloriette, 447.
Cahaignes. Cloche refondue en 1764, 463.
Caugé (Tableau du chevalier Sixe à), 455.
Cavillier (Jean), fondeur de cloches (XVIIIe siècle), 463.
Cécile (Vitrail représentant sainte), 457.
Cergy (Seine-et-Oise). Retables, 441.
* Châtel-la-Lune (réuni au *Noyer-en-Ouche*). Église détruite, 439.
Châtellier-Saint-Pierre (le) (réuni au *Noyer-en-Ouche*). Eglise désaffectée, 439.
Christ (le) consacrant l'hostie, 443. — (Médaillon représentant le), 454. — (Baptême du), 456. — Le Christ en croix, 455, 459. — Descente de croix, 455. — Instruments de la Passion, 453. — Résurrection, 455, 456. — Ascension, 456. — V. *Vierge*.
Christine (Statue de sainte), 453.
Claville (Retable de), 440.
Combon (Tableau du chevalier Sixe à), 455.
Condécourt (Seine-et-Oise). Maître-autel, 447.
Courcival (de), peintre (IXe siècle), 456
Courcival (M. de), 460.
Damien (Statue de saint), 452.
Delory (Nicole), curé des Jonquerets (XVIe siècle), 457.
Descours (Michel Hubert-), peintre (XVIIIe siècle), 454.
Dieu le Père, 458.
Drucourt (Retable de), 440.
Dubois (J.-B. et Claude), fondeurs de cloches (XVIIIe siècle), 463.
Enlart (M. Camille), 448.
Epiais-Rhus (Seine-et-Oise). Retable, 441.
* Epinay. Retable du maître-autel, 443. — Autels latéraux, 446. — Statue de la Vierge, 452. — Cloches, 462, 464.
V. *Long-Essard* et *Mont-Pinchon*.
Epreville-la-Campagne. Maître-autel, 447.
Eugène (Tableau représentant saint), 456.
Evangélistes (Emblèmes des), 459.
Evreux. Tableaux du chevalier Sixe au musée et dans la chapelle paroissiale Saint-Joseph, 455.
Fécamp. Maître-autel de l'abbaye, 447.
Ferrière-sur-Risle (Retable de la), 440. — (Bénitiers faits à la), 449.
Ferrières-Haut-Clocher. Représentation et reliquaire de sainte Christine, 453. — *Trabes*, 459.
Fessard, peintre (XIXe siècle), 456.
Forêt-du-Parc (Grilles de fenêtres à la), 461.
Fossey (Gervais), prêtre à Gouttières (XVIe siècle), 458.
* Gisay-la-Coudre. Cloche, 462. — Le mobilier de l'église de Gisay est tout entier moderne. Conçu dans le style roman, il est peu réussi.
Gisors (Eglise de). — Statue de sainte Avoie, 453.
Glanville (M. de), 453.
* Gouttières. Retable du maître-autel, 443. — Autels latéraux, 446. — Fonts baptismaux, 448. — Bénitier, 449. — Statue de sainte Barbe, 451. — Tableaux, 456. — Vitraux, 458. — *Trabes*, 460. — Cloche, 462. — Nous n'avons pas retrouvé dans l'église de Gouttières une « très belle toile » représentant l'*Ecce homo*, notée par M. Le Métayer-Masselin en 1859.
* Granchain. Cloches, 462. — Le mobilier de cette église a été entièrement renouvelé à l'époque moderne.
* Guichainville. V. *Bérou*.
Houssaye (La). Bénitier, 449.
Huar (Jean), médecin, donateur d'un retable à la Roussière (1710), 445.
Hubert-Descours. V. *Descours*.
Jacquette (Pierre), prêtre à Gouttières (XIIe siècle), 458.
Jean-Baptiste (statue de saint), 452.
Jean-Evangéliste (statue de saint), 459.
Jésus-Christ. V. *Christ*.

Digitized by Google

* Jonquerets-en-Ouche (les), aujourd'hui les *Jonquerets-de-Livet*. Fonts baptismaux, 449. — Anciens bénitiers, 449. — Statues, 452. — Vitraux, 457. — Cloches, 463.
V. *Livet*.
Joseph (Tableau représentant saint), 456.
Julliot, fondeur de cloches (XVIIIe siècle), 464.
Laigle, patrie présumée du chevalier Sixe, 455.
Lambert (Marie), femme de Pierre Lebel, marraine d'une cloche à Epinay (1784), 464.
* Landepereuse. Retable du maître-autel, 443. — Autels latéraux, 445. — Statue de saint Martin, 453. — Croix du clocher, 461. — Cloches, 463.
V. *Tilleul-en-Ouche (le)*.
Laumonier (MM), sculpteurs (XIXe siècle), 443.
Lebel. V. *Lambert*.
Lecat (Claude). Son portrait par le chevalier Sixe; 455.
Le Métayer-Masselin (M), 437, 445, 453.
Le Vavasseur (Marie-Jeanne), dame de Barmainville, marraine de la cloche de Saint-Ouen de Mancelles (1772), 462.
Liébault, peintre (XVIIIe siècle), 454.
Limbeuf. Deux cloches fondues en 1741, 464.
Lisieux. V. *Delory*.
* Livet-en-Ouche (réuni aux *Jonquerets*). Eglise détruite, 439.
* Long-Essard (réuni à *Epinay*). Eglise détruite, 439.
Lory (de). V. *Delory*.
Lyre (Paroisses dépendant autrefois du doyenné de), 439. — (Maître-autel de l'abbaye de), 447.
* Mancelles (réuni à *Ajou*). Retable du maître-autel, 443. — Autel de la Vierge, 446. — Fonts baptismaux, 449. — Statue de saint Damien, 452. — Tableau du maître-autel, 456. — Cloche, 463. — Autel latéral de la Roussiere, 445.
Mandeville. Cloche refondue en 1834, 464.
Martin (Statue de saint), 453.
Masselin (M. E.), propriétaire de tableaux du chevalier Sixe, 455.
Michel (statue de saint), 453. — (Tableau représentant saint), 456.
* Mont-Pinchon (réuni à *Epinay*). Eglise détruite, 439.
Monts (Oise), Retable, 440.
Neuve-Lyre (Grilles de fenêtres à la), 461
Neuville-sur-Authou. Statue de sainte Avoie, 453.
Nicolas (Vitrail représentant saint), 457.
Noblet (François), trésorier de Saint-Ouen de Mancelles (1772), 463.
* Noë de la Barre (la) (réunie à *la Barre*). Eglise détruite, 439.
Nonancourt (cloche de l'Hôtel-Dieu de), 463. — Résidence des Simonnot, fondeurs de cloches (1743), 464.
Notre-Dame d'Epine (Retable de), 440.
* Noyer-en-Ouche (le). Retable du maître-autel, 443. — Autels latéraux, 445. — Tableaux, 454, 456. Vitrail, 458. — Cloche, 463.
V. *Châtel-la-Lune* et *Châtellier-Saint-Pierre (le)*.
Ouche (Paroisses dépendant autrefois du doyenné d'), 438.
Pardiac (M. l'abbé), 451.
Père Eternel. V. *Dieu le Père*.
* Pierreronde (réuni à *Beaumesnil*). Retable du maître-autel, 440. — Autels latéraux, 445. — Bénitier, 449. — Vitraux, 458. — Cloche, 463. — Au maître-autel, *antependium* brodé en perles (XVIIIe siècle).
Pont-Audemer (Grilles de fenêtres à Saint-Germain de), 461.
Pont-de-l'Arche (Retable de), 440.
Pont-Saint-Pierre (Retable de), 440.
Porée (M. l'abbé), 438, 447, 454.
Postel (Nicole), prêtre à Gouttières (XVIe siècle), 458.
Roch (statue de saint), 452.
Rogère (Michel), curé d'Epinay (XVIIIe siècle), 464.
Roussel, prêtre à Gouttières (XVIe siècle), 458.

Digitized by Google

* Roussière(la). Boiseries du chevet, 444 — Autels latéraux, 445. — Statue de sainte Avoie, 452. — Cloches, 463.
V. *Val du Theil* (*le*).
* Rubremont (réuni à *Bosc-Renoult*). Eglise désaffectée, 439.
* Saint-Aubin-des-Haies. Retable du maître-autel, 443. — Fonts baptismaux, 448. — Tableau du maître-autel, 454. — *Trabes*, 459. — Cloche, 463.
* Saint-Aubin-le-Guichard Retable du maître-autel, 443, — Autels latéraux, 444. — Cloches, 463.
* Saint-Aubin-sur-Risle (réuni à *Ajou*). Statue de saint Jean-Baptiste, 452. — Tableaux, 456. — — Banc d'œuvre, 460. — Porte, 461. — Cloche, 463.
Saint-Evroult-de-Montfort (Orne). Usage pieux pour détourner les orages, 451.
* Saint-Jacques de la Barre (réuni à *la Barre*). Statue de sainte Christine, 453 — Cul-de-lampe orné, 453. — Cloche, 462.
* Saint-Lambert (réuni à *Beaumesnil*). Eglise détruite, 439.
* Sainte-Marguerite-en-Ouche. Cloches, 463. — Cette église ne renferme aucun objet intéressant.
Saint-Martin-de-Cernières. Cloche fondue en 1749, 463.
* Saint-Ouen de Mancelles (réuni à *Gisay*). Retable du maître-autel, 443. — Autels latéraux, 446. — Fonts baptismaux, 448. — Bénitier, 449. — Statues, 450 — Peintures murales, 454. — Croix du clocher, 461. — Cloche, 462.
Saint-Pierre de Cernières (Cloche de 1749 à), 463.
* Saint-Pierre du Mesnil. Retable du maître-autel, 443. — Autels latéraux, 446. — Croix du clocher, 461. — Cloches, 463.
Saussaye (Tableaux du chevalier Sixe au presbytère de la), 455.
Sébastien (Statues de saint), 452. — (Tableaux représentant saint), 454.
Senneville (Cloche de 1731 à), commune d'Amfreville-sous-les-Monts, 463.
Simonnot (les), fondeurs de cloches (XVIIIe siècle), 463.
Sixe ou Sixc (le chevalier), peintre (XVIIIe siècle), 454.
Taurin (Tableau représentant saint), 454.
Taverny (Seine-et-Oise). Retable, 441.
* Thevray. Fonts baptismaux, 448. — Cloches, 463.
Thiberville (Retable de), 440.
Thieulin, parrain d'une cloche à Epinay (1784), 464.
* Tilleul-en-Ouche (le) (réuni à *Landepereuse*). Eglise désaffectée, 439. — Grille de fenêtre, 462.
Touffreville-la-Corbeline (Seine-Inférieure). Statue de sainte Avoie, 453.
Tremblaye (Guillaume de la), architecte et sculpteur (XVIIe siècle), 446. 447, 453.
* Val du Theil (le) (réuni à *la Roussière*). Eglise détruite, 439.
Vasseur (M. Charles), 438.
Verneuil (Cloche fondue en 1769 pour l'une des églises de) et aujourd'hui à Baubray, 463.
Veuclin (M.), 445, 462, 463, 464.
Vieille-Lyre (la). Maître-autel, 447.
Vierge (Statues de la sainte), 450, 452, 453, 459. — (La sainte) et sainte Anne, 452. — (La sainte) et sainte Avoie, 452. — (Médaillon représentant la sainte), 454. — Vitraux représentant la sainte), 458 459. — (la) au scapulaire, 454. — (l'Assomption de la), 454, 456. — Le Rosaire, 455, 456. — Fuite en Egypte, 455. — L'Annonciation, 456, 457, 459. — La Visitation, 456. — Présentation de Jésus au Temple, 456. — (La) immaculée, 456. — Adoration des Mages, 457. — Circoncision, 458. — Pieta, 452. — Mater dolorosa, 458.
Villers-en-Ouche (réuni à *la Barre*). Eglise détruite, 439.

Digitized by Google

DOCUMENTS

SUR LA FONDATION ET LE FONDATEUR

DU COLLÈGE DU GRAND-ANDELY (Eure)

COMMUNIQUÉS

Par M. ARMAND BÉNET

Archiviste du département du Calvados, Membre de la Société.

Dans une chapelle de l'église Notre-Dame du Grand-Andely se trouve, encastrée dans le pavage, une dalle tumulaire portant l'inscription suivante :

ICY REPOSE LE
CORPS DE GABRIEL LE
PREVOST, DOCTEVR EN ME
DECINE, CONSEILLER DV ROY,
LIEVTENANT EN L'ELECTION
D'ANDELY, VERNON ET GOVRNAY,
FONDATEVR DV COLLEGE DE CE
TTE VILLE ET DE LA MESSE
QVI SE DIT EN CETTE CHAPELLE
TOVS LES IOVRS A 8 HEVRES
IL MOVRVT L'AN 1694, LE 13 JVIL.
AAGÉ DE 79 ANS.
REQVIESCAT IN PACE.

Digitized by Google

Sur le mur sont placées deux plaques de marbre.
Texte de la première inscription :

D. O. M.

Par contract passé à Andely le 5me Aoust 1684 les srs Thrésoriers de cette Eglise deuemt authorisez, ont au nom de la Fabrique acquis des deniers de Gabriel le Preuost Docteur en médecine, et de Rolland Du Val sieur du Viennois, plusrs héritages sciz à Forest et Arquency par 18.000ll tant de prix principal que de droicts de treizme et indemnité deubz aux seigneurs, dont le dit sr le Prevost a payé 10.000ll parce que ladte fabrique payera chacun an 400ll à deux Regens Prestres qui enseigneront gratuittemt les langues grecque et latine à la jeunesse, et a payé le dit sr du Viennois 6500ll, et quitté la ditte Fabrique des treizes et indemnité à luy deubs dudt contract par ce que la dte Fabrique fera dire tous les iours à perpétuité et par préférence par lesdts regens en cette Chapelle pour luy ses parens et amis une Messe basse à 8 heures, à laquelle touts les Echoliers assisteront, et aux Dimanches et Festes à XI heures, et payera ladte Fabrique auxdts Regens ou autres Prestres qui la diront 200ll chacun an, et leur fournira 2 cierges et les ornemts, le surplus de ladte acquisition a esté payé des fermages d'icelle, desquels 2 Regens et d'un troisme maistre pour apprendre à lire et ecrire gratuitemt et au quel sera payé chacun an 160ll du reuenu de la chapelle de St Jean de Forest, après que suiut ledt contract la réunion en sera faitte à ladte Fabrique, lesdts srs fondatrs sen sont reseruez la nomination et à leurs successrs, et ont de plus doné 3000ll pour payer l'amortissemt au Roy l'an 1690.

Digitized by Google

Texte de la seconde inscription :

HIC IACET

Gabriel le preuost medicus,
quem prisca tulisse sæcula diceres,
adeo nesciuit
huius deterioris ætatis uitia :
Cœlibem uitam adamauit
ut æternæ saluti
liber et totus uacaret :
Medicinam cum sapientiæ coniunxit studio,
ut animi tranquillitatem
Sanitatemque corporis tueretur :
Divitias quæsiuit, sed quas statim
in sinu pauperum absconderet :
in suprema subsidiorum curia
præfecturam habuit, ut causam inopum
aduersus potentiorum iniurias defenderet :
si beneficia in pauperes,
amicos, urbem hanc, enumeres,
proficisci ab uno homine
tot potuisse miraberis.
Plenus dierum et bonæ spei
obiit anno ær. 1694, æt. 79, julii 13.

f. j. Gaultier.

Pour compléter ces inscriptions, il est utile d'analyser ou de reproduire quelques documents que conserve, aux archives départementales de l'Eure, le fonds de l'église paroissiale Notre-Dame du Grand-Andely sur la fondation du collège.

C'est d'abord l'« acte de la deslibération passée le 30e juillet 1684 pour l'establissement du collège ». Audit jour, en la maison de ville, devant Pierre de La Tour, écuyer, lieutenant

Digitized by Google

général ancien civil et criminel au bailliage et siège présidial de Gisors établi à Andely, en présence de Jean Ouldart, procureur du Roi aud. siège, a comparu Robert Le Sauvage, l'un des curés de l'église paroissiale et collégiale de N.-D. d'Andely, lequel, en présence des trésoriers de la paroisse, échevins et habitants de lad. ville, a dit « qu'une personne de méritte et de vertu luy a déclaré estre dans la volonté de donner à la fabrique de la ditte église une somme de dix mil livres, et qu'une autre personne de semblable mérite et vertu est aussy dans ce dessein de donner à la mesme fabrique une somme de six mil cinq cents livres », lesquelles sommes ils désirent être employées à l'acquisition des fiefs du Veneur et autres héritages appartenant au sieur de Boisdenemets, situés aux paroisses de *Forest* (Forêt-la-Folie) et d'*Arquency* (Harquency), savoir un demi-fief noble de pleines armes appelé le fief du Veneur, sis à Forêt, auquel appartient court, usage et juridiction en basse justice, hommes et tenants, etc., etc.. Suit une désignation des biens et droits, trop longue pour être reproduite ici. Le prix de l'acquisition doit être de 18,000 livres, franchement venant aux mains du vendeur, plus 2,000 livres au sieur d'Orbec, pour le droit de treizième et indemnité. Au moyen de lad. acquisition, les donateurs veulent et entendent, le premier, qu'il soit établi, sous le bon plaisir et autorité de l'archevêque de Rouen, 2 régents prêtres pour instruire la jeunesse de la ville du Grand-Andely et lieux circonvoisins dans la piété et les langues grecque et latine, dont l'un enseignera à lad. jeunesse les principes des dites langues, et l'autre continuera de les enseigner jusqu'à la rhétorique « aux plus avancés de la ditte jeunesse »; ils devront en outre faire en l'église Notre-Dame le catéchisme tous les dimanches avant ou après les vêpres, et à la suite des catéchismes, un *de profundis* pour le donateur, à la réserve des mois d'août et de septembre ; la fabrique est en outre chargée de faire célébrer à perpétuité chaque année un obit solennel. Il y a une maison appartenant à la fabrique qui a toujours été occupée par les

Digitized by Google

maîtres[1] qui ont enseigné ; le donateur a demandé qu'elle fut accordée comme demeure des régents et comme classes, après avoir été mise en bon état de réparations. Entre autres conditions, les donateurs demandent que la chapelle située au lieu seigneurial du Veneur soit unie à la fabrique, pour en consacrer les revenus à l'établissement d'un maître, prêtre ou laïc, qui apprendra à lire et à écrire à lad. jeunesse. Les donateurs se réservent la nomination des régents et du maître ; après leur mort, elle sera dévolue au doyen de la Collégiale et au plus ancien en réception des curés du Grand-Andely, à deux héritiers des fondateurs demeurant au Grand-Andely, au premier trésorier en charge de l'église Notre-Dame [2], etc. Chaque régent recevra de la fabrique 200 livres par an, plus sa part des distributions de l'église, honoraires de messes, etc. ; après l'union de la chapelle de St Jean dépendant du fief du Veneur la fabrique paiera 160 livres au maître qui apprendra à lire et écrire à la jeunesse du Grand-Andely et lieux circonvoisins.

Le donateur des 6,500 livres demande que la fabrique soit

[1] Quelques notes sur l'instruction aux Andelys avant la fondation du collège se trouvent dans l'*Histoire des Andelys* de M. Brossard de Ruville, tome II, p. 328. Dans une requête au marquis de Beuvron, lieutenant général du Roi au gouvernement de Normandie, les trésoriers et paroissiens de l'église et fabrique de N.-D. d'Andely remontrent qu'avant la fondation de Le Prévost les enfants de la ville « estoient destituez de toute assistance, la plus part vaguabonds faute de conduite et d'éducation ». (*Archives de l'Eure*, G. 320.)

[2] *Ibidem*, G. 320. Le 28 septembre 1703, au Grand Andely, en la maison du collège, Martin Le Pelletier de La Martinière, doyen de l'église d'Andely, Julien Benoît, prêtre, le plus ancien en réception des curés ou vicaires perpétuels de lad. église, Hipolyte du Clos, curé de Guiseniers, et Charles Duval, avocat au présidial d'Andely, pour et au nom, de Marguerite-Thérèse Duval, héritière en partie en la succession de Rolland Duval de *Sainte-Marc*, sieur du Viennois, et David-François Hubert, premier trésorier en charge de lad. église, en exécution de la fondation du collège, s'assemblent pour nommer et choisir un homme pour apprendre à lire et à écrire aux enfants, moyennant 160 l. par an, sur le fond de la chapelle de St-Jean de Forêt. Nomination à l'unanimité de Louis Jacques, maître écrivain reçu en la ville d'Andely, et acceptation dud. maître.

Digitized by Google

tenue de faire dire à perpétuité par les régents, ou autres prêtres, tous les jours de l'année, en l'église N.-D. d'Andely, une messe basse pour le repos de son âme et de celles de ses parents, à laquelle assisteront tous les écoliers : cette messe sera payée par la fabrique 200 livres par an, en fournissant les cierges, ornements, etc. Le maître de lecture et d'écriture devra résider au grand Andely et s'y loger, à ses dépens.

Comme il n'y avait nombre suffisant de bourgeois, on renvoya au lendemain 31 juillet 1684. Après lecture, le projet de contrat fut audit jour agréé et accepté avec reconnaissance comme chose très avantageuse et utile aux deux villes et lieux circonvoisins (G. 319).

Le 5 aout 1684, devant Antoine Ancel, notaire garde-notes à Andely, ladite vente fut faite, « par messire Claude Daniel, chevalier, seigneur de Boisdenemets, Auteverne, Cantiers, Requecour et autres lieux », à la fabrique de l'eglise collégiale et paroissiale Notre Dame d'Andely, dudit demy-fief noble de pleines armes nommé Le Veneur, assis à Forêt, relevant du marquis d'Orbec, un autre demi fief de pleines armes sis aud. lieu et nommé aussi le Veneur, et autres terres et droits, moyennant 18,000 livres, plus les 2,000 livres des treizièmes et indemnité au marquis d'Orbec, dont Gabriel Le Prévost, docteur en médecine, conseiller du Roi, lieutenant en l'Élection d'Andely, Vernon et Gournay, dem^t au G^d Andely, paroisse de la Madeleine, a payé 10,000 livres, et Rolland Duval, sieur du Viennois, avocat en la Cour de Parlement, dem^t à Rouen, rue des Minimes, paroisse St Godard, a payé 6,500 livres, pour être employées à l'acquisition aux conditions et charges suivantes :

« C'est assavoir à l'esgard dud. s^r Le Prévost, qui a considéré l'importance de l'éducation de la jeunesse et qu'elle soit eslevée dans la veritable religion, les sciences et la piété par les instructions chrestiennes, porté d'ailleurs d'une affection particulière pour les habitants de lad. ville du grand Andely et lieux circonvoisins d'icelle ville, qui, mancquant souvent de commodités pour envoyer leurs enfants estudier dans les col-

Digitized by Google

lèges esloignés de la mesme ville, sont ainsi privés des enseignemens qui leur sont nécessaires, à quoy led. s[r] Le Prévost désirant suppléer, pour la gloire de Dieu et reconnoissance d'une partie des biens qu'il en a receus en cette vie et l'utilité de lad. ville et lieux circonvoisins d'icelle, a voulu que sous le bon plaisir et authorité de Monseigneur l'archevesque de Rouen il soit establi deux régents prestres pour instruire la jeunesse dud. grand Andely et lieux circonvoisins de lad. ville dans la piété et les langues grecques et latines, tant en prose que vers, dont l'un enseignera à lad. jeunesse les principes desd. langues, et l'autre continuera de les enseigner jusqu'à la réthorique à ceux qui seront plus advancés dans lesd. sciences, et pour faire en lad. église le catéchisme[1] tous les dimanches de l'année, à la réserve des mois d'Aoust, de Septembre, et de celuy d'Octobre jusqu'au dimanche d'après la St Denis exclusivement, lequel catéchisme ils fairont alternativement avant Vespres depuis led. dimanche d'après la St Denis jusqu'à Pasques, et depuis Pasques jusqu'au mois d'Aoust après vespres, et en suitte dud. catéchisme sera par eux dit un *De profundis* pour led. s[r] fondateur, pour lequel lad. fabrique sera en outre tenue de faire célébrer à perpétuité par chacun an un obiit solemnel le dixiesme febvrier, jour du déceds du feu s[r] son père, de son vivant, et après son déceds

[1] « Aujourd'huy vingt quatrième avril mil six cents quatre vingt sept, devant Ancel, no[re], et Thiberge, adjoint, se sont comparus lesd. sieurs Le Prévost et Duval, sieur du Viennois, fondateurs nommez au présent contract, lesquels ayant considéré le grand travail et assiduité nécessaire desd. régens pendant la semaine, les ont dispensez, du consentement dudit sieur doyen, de faire les cathéchismes publiquement les jours de dimenche dans l'Eglize de la parroisse, parce que lesd. régens seront tenus de faire lesd. cathéchismes dans leurs classes le samedy après midy, au moyen de quoy ils demeureront deschargés de faire lesd. cathéchismes publics ; et a aussy consenty ledit sieur du Viennois que lad. messe par luy fondé soit ditte alternativemént par lesd. régens aux jours de classe, avant ou après icelles, et les jours de dimenche et feste à unze heures, suivant led. contract, ce que lesd. sieurs ont signé, présence de Mre Claude Cartier et Thomas Thiberge, chanoines demeurant à Andely, témoins. » Suivent les signatures. (En marge.)

Digitized by Google

le jour qu'arrivera sondit déceds, led. obiit sera célébré en la parroisse de lad. église Nostre-Dame, et la veille dud. jour seront chantés les vigiles à trois leçons et le lendemain la messe haute à diacre et sous diacre célébrée avec la prose, où assisteront les sieurs curés ou vicaires perpétuels de lad. église, les vicaires en chœur, les prestres habitués, les enfants de chœur, régents et escoliers, pour lequel obiit sera payé par lad. fabrique sept livres dix sols pour les distributions des ecclésiastiques et cinquante sols tant pour la grosse sonnerie que pour la diminution de douse cierges qui brusleront ausd. vigiles et messes, laquelle fabrique sera en outre tenue de fournir toutes les autres choses nécessaires pour la célébration dud. obiit, auquel jour lesd. escoliers vacqueront ainsi qu'il est porté aux statuts qui ont esté dressés pour led. establissement, par les soins desd. sieurs fondateurs, et d'eux signés, lesquels régents seront tenus de faire à perpétuité leur demeure et instructions dans la ville du grand Andely, sans qu'ils puissent estre séparés ny divisés en d'autres lieux pour quelque cause et sous quelque prétexte et considération que ce soit, à laquelle fin, de la réquisition dudit s^r fondateur, lesd. s^rs acquéreurs, aud. nom, suivant ledit acte d'authorisation, ont cédé, quitté et délaissé de ce jour à l'advenir une maison et jardins appartenants à lad. fabrique sise aud. grand Andely, proche lad. église Nostre-Dame, bornée d'un costé le cimetière de lad. église, d'autre costé l'eau de Gambon, d'un bout une petite ruelle et d'autre bout la rue du moulin du pont, ausd. régents à perpétuité, à la réserve toutesfois d'une chambre pour les prédicateurs dans les temps accoustumés jusqu'à ce que d'ailleurs il y soit pourveu, à la charge du passage des héritiers du feu s^r Foubert par la cour de lad. maison en tant qu'il est dû, et d'autant que lad. maison et jardins sont présentement occupés par le s^r de Pistres, prestre, auquel ils avoient esté accordés pour l'instruction de lad. jeunesse, il sera tenu de les remettre, et pour sa dépossession lesd. s^rs acquéreurs, aud. nom, suivant led. acte d'authorisation, ont

Digitized by Google

accordé qu'il luy sera payé par lad. fabrique la somme de trente livres par an sa vie durant, sans tirer à conséquence pour l'advenir, qui commencera à courir du jour de sad. dépossession, laquelle maison les d. s^rs^ acquéreurs, aud. nom, seront tenus de mettre en bon et suffisant estat et d'en disposer les lieux tant pour le logement desd. régents que pour leursd. instructions, ensemble de l'entretenir à l'advenir de grosses réparations, et afin que la condition desd. régents leur soit plus advantageuse et qu'ils puissent subsister honnestement, lesd. s^rs^ doyen, curés, ensemble lesd. s^rs^ acquéreurs, aud. nom, ont consenti qu'ils participent aux distributions de lad. parroisse et fondations qui s'y pouront faire à l'advenir, tant en leur présence qu'absence, en faveur de leur régence et de l'utilité publique, et a esté convenu entre lesd. s^rs^ fondateurs et acquéreurs, aud. nom, que la chapelle estant au lieu seigneurial du Veneur, dont le patronage en dépend, venant à vacquer, la réunion à lad. fabrique en sera postulée en cour de Rome aux fraiz d'icelle fabrique pour establir un maitre, prestre ou laique, qui apprendra à lire et à escrire à lad. jeunesse, auquel lad. fabrique sera tenue de payer par chacun an ce qui sera cy après dit ; et si lad. réunion ne s'en pouvoit obtenir, le principal et premier desd. régents en sera pourveu, et après son déceds celuy qui prendra sa place, sur la nomination dud. sieur Le Prévost pendant sa vie, et après son déceds sur celle dud. s^r^ de Viennois, s'il le survit, et, eux décédés, sçavoir le sieur curé de Guiseniers au lieu dud. s^r^ Le Prévost, et par le plus proche parent de la famille dud. s^r^ de Viennois alternativement, à commencer par led. s^r^ curé de Guiseniers, qui seront tenus d'y nommer le principal et premier desd. régents, et en suitte celuy qui occupera sa place, comme il est cy devant exprimé, sans en pouvoir nommer d'autres, comme aussy que lesd. régents et maistre à lire et à escrire seront choisis par led. sieur Le Prévost de son vivant, et aprez son déceds par le s^r^ de Viennois, s'il le survit, et, eux décédés, par le sieur doyen, le plus ancien en réception des curés ou vicaires

Digitized by Google

perpétuels en réception en lad. église Nostre-Dame faisant sa résidance aud. grand Andely, par le sieur curé de Guiseniers au lieu dud. sieur Le Prévost, et par l'aisné ou représentant iceluy en la succession dud. s^r de Viennois à son lieu et place, et en cas qu'il fust demeurant ailleurs qu'en lad. ville, par le plus proche de ses héritiers y demeurant, et par le premier trésorier en charge de lad. église, lesquels sieurs nominateurs seront advertis par une publication qui sera faite au prosne de la messe parroissialle dud. lieu, à jour de dimanche, de se trouver à la quinzaine suivante dans le lieu desd. instructions pour procéder à lad. nomination à l'heure qui sera désignée par lad. publication, qui sera faite en lad. église Nostre-Dame à la diligence des trésoriers d'icelle qui seront lors en charge, et en cas d'absence ou de déceds d'aucuns desd. s^rs nominateurs, led. nombre de cinq sera remply, sçavoir pour led. s^r doyen et ancien curé en réception dud. grand Andely par les deux autres curés dud. grand Andely, selon l'ordre de leur ancienneté en réception, résidants en lad. ville, et les autres nominateurs par les premiers trésoriers de lad. église de chacune des eslections immédiattement précédentes, lesquels régents, ensemble led. maistre, pouront estre destitués de mesme, quand il y aura cause légitime, ou qu'ils ne garderont lesd. statuts, lesquels sieurs nominateurs s'assembleront une fois par an au jour, lieu et heure portés par lesd. statuts, afin d'examiner si le contenu en ces présentes et en iceux statuts est bien et exactement observé, à laquelle fin l'un desd. eclésiastiques député par eux faira la visite aud. collège portée par lesd. statuts; laquelle fabrique sera tenue de payer par chacun an à chacun desd. deux prestres la somme de deux cens livres aux quatre quartiers de l'an accoustumés pour leurs susd. instructions et catéchismes qu'ils seront tenus de faire gratuitement, et ce en outre leurs parts et portions aux susd. distributions de lad. église et fondations qui s'y fairont à l'advenir, dont il a été cy devant parlé, et aussy de leur fournir des messes à dire autant qu'ils en désireront

Digitized by Google

célébrer, outre celles dont il sera cy après fait mention, à raison de dix sols pour chacune desd. messes, pour la célébration desquelles lad. fabrique fournira en outre toutes les choses nécessaires, et en cas que la réunion soit cy après obtenue en cour de Rome du revenu de la chapelle St Jean dépendant dud. fief du Veneur, lad. fabrique sera tenue, les charges d'icelle chapelle acquittées, de payer la somme de cent soixante livres par chacun an aux quatre quartiers accoustumés, par égalle portion aud. maistre qui apprendra à lire et escrire gratuitement à lad. jeunesse dud. grand Andely et des environs de lad. ville, lequel maistre sera tenu de faire sa demeure à perpétuité aud. grand Andely en telle maison qu'il voudra se loger à ses fraiz, et de garder les susd. statuts sous pareille peine que lesd. régents ; et à l'esgard dud. sieur de Viennois, lad. fabrique sera tenue de faire dire à perpétuité une messe basse tous les jours de l'année par lesd. deux régents alternativement par préférence à tous autres en faveur dud. establissement, ou par autres prestres à leur deffaut, en lad. église Nostre-Dame d'Andely pour le repos de son âme, de celle du feu s^{r} Duval, son père, de damoiselle Anne de Tournebus, sa mère, de damoiselle Barbe de Vimont, sa femme, et de ses autres parents et amis deffunts ou qui décèdront cy apprès, en la chapelle de Nostre-Dame de Liesse, lieu de leur sépulture, laquelle chapelle et sépulture a esté confirmée et de nouveau accordée aud. s^{r} de Viennois et à ses successeurs à perpétuité par lesd. s^{rs} acquéreurs, aud. nom, suivant le mesme acte d'authorisation, aux dimanches et festes et jours de l'autel privilégié et aux autres jours de classe pour la commodité des escoliers, en lad. chapelle, ou en celle du St Rosaire ou de St Pierre, à laquelle messe, qui sera ditte à sept heures et demie depuis le jour de St Denis jusque Pasques, et à sept heures le surplus de l'année dans lesd. jours de classe, assisteront tous les escoliers, et aux jours de dimanche et festes à unze heures de matin pour la commodité de ceux des hameaux de la parroisse de Nostre-Dame dud. Andely et des pellerins, pour laquelle

Digitized by Google

messe, lad. fabrique sera tenue de payer à tousjours aux prestres qui la diront la somme de deux cens livres par chacun an au moins ausd. quatre quartiers de l'an accoustumés en quatre payemens esgaux, et de fournir deux cierges et tous les ornemens et autres choses nécessaires pour la célébration, desd. messes, de faire renouveller à ses fraiz de sept ans en sept ans la bulle de l'autel privilégié en la chapelle Nostre-Dame de Liesse, et de payer aussy à la décharge dud. s[r] de Viennois dix sols de rente de telle nature qu'elle est deue à la chapelle de St Michel fondée en lad. église Nostre-Dame d'Andely, et le surplus des revenus de la présente acquisition, ensemble de ceux de lad. chapelle, si lad. réunion s'en obtient, demeureront à lad. fabrique, tant pour lad. somme de cinq cens livres dont elle [est] cy devant chargée envers led. s[r] d'Arcancy que de ce qui conviendra payer à sond. receveur, comme il est cy devant dit, ensemble pour lesd. droits de treizième et indemnité deus aud. fief de Dampierre à cause de la présente vente, dont il a esté cy devant parlé, que pour le soin de faire payer le revenu des héritages présentement acquis et de ceux de lad. chapelle, diminution de fermage, s'il en arrive, réparations dud. lieu seigneurial du Veneur et de lad. chapelle, au cas de lad. réunion, luminaire et ornemens pour la célébration des messes fondées en icelle chapelle et de lad. maison accordée pour le logement desd. régents qu'autres charges qui pouront survenir, nonobstant lesquelles elle sera tenue de payer et acquitter toutes les choses cy devant dittes sans aucune diminution, pour quelque cause et considération et sous quelque prétexte et occasion que ce soit, et en cas que les places desd. régents et dud. maistre fussent vacantes, ou de l'un d'eux, les sommes cy devant destinées à chacun d'eux par led. s[r] Le Prévost seront retranchées à proportion et payées moitié à l'hostel-Dieu de la Magdeleine de Rouen, et l'autre moitié aux pauvres malades des parroisses Nostre-Dame et la Magdeleine dud. grand Andely, lequel establissement desd. régents, ensemble lad. messe à dire, seront différés jusqu'à ce

Digitized by Google

que led. s^r^ vendeur soit entièrement payé desd. deux mil deux cens livres et inthérests dont il est cy devant parlé et qui luy restent dûs par lesd. sieurs acquéreurs aud. nom, lesquels recevront les revenus des biens mentionnés en la présente acquisition jusqu'à la concurrence desd. deux mil deux cens livres et inthérests, pour leur rembourcement desd. deux mil deux cens livres et inthérests, si d'ailleurs il n'est pourveu au payement d'iceux, après lequel led. establissement sera incessamment fait et lad. messe ditte et célébrée comme il est cy devant exprimé, à quoy faire et accomplir lesd. s^rs^ acquéreurs, aud. nom, suivant led. acte d'authorisattion, ont affecté et hypotecqué par privilège spécial lesd. biens présentement vendus, dont l'acquisition a esté agréée par lesd. sieurs fondateurs sans que lad. fabrique en soit garante, et généralement tous les autres biens présents et advenir de lad. fabrique, sans que l'obligation spécialle déroge à la généralle, ny la généralle à la spécialle, mais auront mesme effet, force et vertu, et a led. s^r^ vendeur présentement mis ès mains desd. s^rs^ acquéreurs les pièces, adveus et tittres concernants les biens mentionnés en la présente vente, suivant l'inventaire qui en a esté présentement fait double entre les parties sous leur signatures privées, et ont esté lesd. statuts cy devant mentionnés annexés à la présente minutte pour y avoir recours, si besoin est. Promettants, etc., obligeants, etc., renonçants, etc. Et ont signé après lecture faite, présence de Mes François Fouet, prestre, curé de Villers sur le Roulle, et George Maufilastre, prestre, vicaire en cœur en l'église collégialle de Nostre-Dame d'Andely, tesmoins. Et pour faire insinuer ces présentes, en cas de besoin, où il sera nécessaire, et en requérir actes, lesd. parties ont respectivement nommé pour leur procureur le porteur des présentes. » Suivent les signatures : Claude Daniel de Boisdenemets, Le Prévost, Duval, de Croismare, Lepelletier doyen, J. de Rouvray, Duval, Le Fébvre, Duval, Le Roux, Fouet, Dieupart, Le Sauvage, Desmoulins, L. Fouet, Delaporte, etc. »

Digitized by Google

Suit l'acte de la lecture dud. contrat, pour valoir d'insinuation, accordée au procureur des trésoriers de l'église collégiale de N.-D. d'Andely, aux assises ordinaires du bailliage de Gisors, tenues en jugement aud. lieu le 14 janvier 1686. (G. 319).

La même liasse renfermait autrefois sous la cote 10, comme le prouve la chemise du XVIIIe siècle, « une pièce en papier qui contient les statuts qui doivent être gardés dans les écolles d'Andely ». Le document manque au dossier : il en a été distrait et reporté à la série E dans un carton concernant la ville des Andelys. Quoi qu'il en soit, cette pièce, très importante pour l'histoire du collège, devait nécessairement être jointe ici aux autres documents que possède le fonds de l'église Notre-Dame d'Andely. En voici la transcription :

« Articles de statuts qui seront gardez dans les escolles du grand Andely fondez à la plus grande gloire de Dieu sous les auspices de la bienheureuse vierge mère de Nostre Seigneur par Gabriel Le Prévost, docteur en médecine, conseiller du Roy, lieutenant en l'Élection d'Andely, Vernon et Gournay, rédigez par ses soings, suyvant ses intentions et celles de Rolland Duval, sieur du Viennois, qui a fondé en faveur desdittes escolles une messe tous les jours de l'année à perpétuité, pour estre lesdits articles ordonnez en statuts et règlemens par Monseigneur l'Illustrissime et Religiosissime père en Dieu l'archevesque de Rouen, primat de Normandie, et estre observez sous son bon plaisir et authorité, conformément au contract qui en a esté passé le cinq^e jour d'aoust l'an de grâce mil six cents quatre vingt quatre, devant le nottaire royal de lad. ville.

1. Le premier régent sera celuy qui sera la première fois nommé par l'un desdits sieurs fondateurs pour régenter la haute classe, et après laditte première nomination ledit premier régent sera l'ancien en réception desdits régens lequel n'aura point cessé d'enseigner dans lesdittes escolles, soit que pour lors et après il régente la haute ou basse classe.

2. Lesdits régens auront un soing particulier que les esco-

Digitized by Google

liers ne soient pas moins bien instruits dans la piété que dans les lettres, c'est pourquoy ils ne souffriront point qu'il soit lu aucuns autheurs où il y ayt rien de contraire à l'honnesteté et aux bonnes mœurs, et autres que ceux qui sont luz dans le collège archiépiscopal des RR. Pères Jésuistes de Rouen.

3. Le régent de la basse classe enseignera les principes des langues grecque et latine jusqu'au commencement de la quatriesme, et l'autre régent depuis lad. quatriesme enseignera jusqu'à la rhéthorique exclusivement.

4. L'un et l'autre régent, pour apprendre aux escoliers lesd. langues grecque et latine, tant en prose que vers, se serviront de la méthode la plus facile et qui approchera autant qu'il se pourra de celle qui se garde dans led. collège archiépiscopal.

5. Chacun desdits régens entrera à huit heures en sa classe le matin, depuis la St Denys jusqu'à Pasques, et n'en sortira qu'à dix heures et demye, et après Pasques, le reste de l'année, à huit heures et demye jusqu'à unze, l'après-midy ils y entreront depuis la St Denys jusqu'à Pasques à deux heures et y enseigneront jusqu'à quatre et demye, et après Pasques depuis trois heures jusqu'à cinq et demye ; le troisiesme maistre gardera les mesmes heures en son escolle.

6. Tous les escoliers assisteront chaque jour de classe à la messe fondée par ledit sieur du Viennois en l'église de Nostre Dame à dix heures et demye depuis la St Denys jusqu'à Pasques, et le reste de l'année à sept heures et demye, pour cet effet ils se rendront auparavant chacun en leur classe pour de là estre conduits deux à deux à laditte messe qui sera ditte alternatifvement par les deux régens, et l'un d'eux ou le troisiesme maistre, où l'un des escoliers de chacune classe aura soin que les escoliers s'y comportent avec la modestie et piété requises, et remarquera les absences et les immodesties, qui seront punies par et selon la prudence de leurs régens et maistre.

7. En esté, après la messe, les escoliers reviendront chacun en leur classe jusqu'à l'entrée des régens, et en hyver ils seront conduits jusques hors l'église en la manière que dessus.

Digitized by Google

8. Les escoliers s'assembleront chacun en leur classe le matin et après midy, une demye heure auparavant que les régens y entrent, et là ils réciteront leurs leçons et donneront leurs thèmes aux décurions ou proposez, qui en rendront compte aux régens à leur entrée, et pour cet effet lesd. régens feront sonner la cloche qui sera placée sur la maison des escolles par quarante traits ou environ, une demye heure auparavant que d'y entrer, et à l'heure qu'ils entreront, ils la feront pareillement sonner avec quelques traits et tints à la fin, et pour touttes les heures l'horloge de l'église de Nostre Dame d'Andely sera suyvie.

9. La messe cy dessus sera ditte les jours de festes et dimanches et jours de l'autel privilégié suyvant ledit contract en la chappelle de Nostre-Dame de Liesse lesd. jours de festes et dimanches à unze heures pour la commodité des habitans des hameaux de laditte église et parroisse et des pellerins qui viennent au grand Andely en dévotion à Ste Clodilde, Royne de France, patronne des Andelys; aux autres jours de classe elle sera ditte à l'heure marquée au six^e^ article cy dessus, en laditte chappelle de Nostre-Dame de Liesse, en celle du St Rozaire, ou en celle de St Pierre.

10. Avant de commencer la leçon, dans chaque classe, on fera la prière à genoux par l'antienne *Veni, sancte spiritus*, etc., le verset et l'oraison, et à la fin par l'antienne *Salve, regina*, le verset aussy et l'oraison.

11. Tous les escoliers assisteront aussy avec les régens et le troisiesme maistre à la célébration d'un obit qui se dira tous les ans en lad. église de Nostre-Dame pour led. sieur Le Prévost le dix^e^ fevrier le vivant dud. sieur, et après son décedz, le jour qu'il arrivera, et si lesd. jours sont empeschez, ce sera au jour qu'il en sera donné advis le dimanche précédent au prosne de la messe parroissialle de laditte église.

12. Lesdits régens et le troisiesme maistre feront tous les samedys après midy le cathéchisme à leurs escoliers, chacun dans leur classe, pendant une heure, et si le troisiesme maistre

Digitized by Google

estoit laicque, il conduira ses escoliers dans la première et haute classe, à l'heure qui luy sera donnée par le régent d'icelle, pour y estre instruits au cathéchisme qui s'y fera; et si ledit jour estoit occupé par une feste, il sera fait la vueille.

13. Lesdits cathéchismes se feront par une exposition simple et aysée du symbole des apostres, des commandemens de Dieu et de son église, des sacremens, et se serviront de plusieurs interrogations réitérées pour mieux imprimer les vérités chrestiennes dans l'esprit des auditeurs.

14. Avant que de commencer lesd. cathéchismes, un des escoliers récitera hautement et distinctement l'oraison dominicalle, la salutation angélique, le symbole des apostres, et la confession généralle en latin un samedy, et en françois en un autre, et à la fin le mesme récitera très intelligiblement les commandemens de Dieu et ceux de son église.

15. Les deux régens feront à perpétuité leur demeure dans la maison qui leur a esté destinée pour leurs classes; pour le troisiesme maistre, il fera ailleurs sa demeure dans laditte ville suyvant led. contract.

16. Le premier régent recevra seul les pensionnaires, dont il demandera le consentement au second régent, qu'il ne luy pourra refuser sans quelque raison pertinente et très forte; cependant les deux régens recevront les revenus des pensions et en feront les frais égallement en commun.

17. Les pensionnaires se lèveront depuis la St Denis jusqu'à Pasques à six heures et demye, et depuis le reste du temps à six heures aux jours de classe, et les festes et dimanches une heure plus tard; un quart d'heure après, ils feront ensemble les prières du matin à genoux.

18. Après les prières, les jours de classe, ils estudieront en particulier jusqu'à ce qu'il aillent à la messe, après laquelle ils desjeuneront; à unze heures et demye ils disneront, collationneront au sortir des classes d'après midy, et souperont à six heures et demye.

Digitized by Google

19. Les prières du soir se feront en commun un peu avant neuf heures, à quel temps on fermera les portes de la maison et on en portera les clefs au premier régent.

20. Ils coucheront seul à seul dans des lits séparéz, et, s'il se peut, dans une petitte chambre.

21. Les escoliers auront congé tous les jeudys après midy depuis led. jour de St Denys jusqu'à Pasques, et led. jour entier le reste de l'année; que s'il y a une ou deux festes dans la semaine, ils n'auront point d'autre congé, à moins qu'il ne se rencontrast quatre jours de classe continus dans laditte semaine, auquel cas leur seroit encor donné congé l'après midy du jeudy suyvant ou d'un autre jour plus commode, selon la prudence du premier régent; et s'il y a deux festes, ils n'auront point d'autre congé.

22. Les escoliers auront congé les jours entiers des Morts, des Cendres, le lundy et le mardy de la Quinquagésime, et depuis midy du mercredy de la semaine saincte jusqu'au mardy d'après Pasques, le jour aussy que se célèbrera l'obit dud. s^{r} Le Prévost, auquel jour ils s'assembleront néantmoins dans leurs classes pour de là aller deux à deux assister aud. obit sous la conduitte de leurs régens.

23. Ils se confesseront une fois tous les mois, ou au moins une fois tous les deux mois, et en certifieront leurs régens par billets ou autrement, et pour les y mieux disposer aux jours et festes de Pentecoste, St Sacrement, Thoussaincts, Noël, et cinq principales festes de la Saincte Vierge, et celle de Ste Clotilde, patronne dud. lieu, la vueille desd. jours lesd. régens feront une exhortation à leurs escoliers dans leur classe pendant une demye heure, ou leur feront quelque instruction familière pour les préparer aux œuvres de piété lesd. jours suyvans.

24. Le temps des vacances sera depuis le lendemain de la Nativité de la Ste Vierge, que les escoliers auront esté nommez le matin après la messe pour les classes où ils estudieront après les vacances, jusqu'à la St Denys, laquelle nomination

Digitized by Google

sera faitte en la première et plus haute classe par le premier régent suyvant le catalogue qui en aura esté arresté, dont sera fait mention cy après.

25. Le doyen et l'ancien en réception des curez ou vicaires perpétuels de lad. église de Nostre-Dame faisants leur résidence audit grand Andely, ensemble ou l'un d'eux séparément, se transporteront au lieu desd. escolles le mardy d'après Quasimodo, ou le jour suyvant s'il est feste ledit jour, pour voir l'ordre qui se garde dans lesdittes escolles, le progrez qu'y font les escolliers, et si les clauses dud. contract et les présens articles y sont observez.

26. Le dernier jour du mois d'aoust, lesd. deux régens iront inviter lesdits sieur doyen et l'ancien curé de lad. église de se transporter dans lesd. classes le deuxiesme jour de septembre et autres jours suyvants pour, en leur présence ou de l'un d'eux, procéder à l'examen de tous leurs escoliers et mettre en un catalogue à la pluralité des voix desd. s^rs doyen, curé et régens, ceux desdits escoliers qui doivent après les vacances estudier dans l'une ou l'autre desd. classes, par ce néantmoins que si lesd. s^rs doyen et ancien curé ne s'y trouvoient point dans lesdits jours, lesd. deux régens pourront faire ensemble lesd. examen et catalogue; et s'il arrivoit que lesd. examinateurs fussent d'advis contraire et partagez, ils auront recours aud. s^r doyen ou à un desd. s^rs curez de lad. église de Nostre-Dame, en commenceant tousjours par le plus ancien en réception, pour les départager, en sorte que ledit catalogue soit fait et arresté avant le jour de la Nativité de la Ste Vierge.

27. Et d'autant que ceux qui font profession d'enseigner doivent s'y appliquer entièrement pour s'en acquitter comme il faut, et veu que laditte fondation ne s'est faitte pour autre fin que pour l'instruction de la jeunesse, lesd. régens et maistre ne pourront aller confesser les religieuses ny se trouver que rarement à leurs grilles et parloirs, pour n'estre point distraicts de leurs employs et instructions.

Digitized by Google

28. Lesdits sieurs nominateurs desd. régens, désignez par led. contract de fondation, après le décedz desd. s^rs^ fondateurs, s'assembleront dans le lieu desdittes escolles touttesfois et quantes qu'il en sera de besoin pour le bien et progrez d'icelles et pour procéder à la nomination desdits régens, s'il arrive que la place de l'un ou l'autre [vi]enne à vacquer par mort ou autrement, ou s'il survient quelque cas de conséquence où il seroit nécessaire de pourvoir, et ce au jour et heure qui seront désignez par une publication faitte au prosne de la messe de paroisse de lad. église, comme il est porté audit contract, ce qui sera fait pareillement pour la nomination du troisiesme maistre.

29. Lesdits sieurs fondateurs, et après leur décedz lesdits sieurs nominateurs, dans leursdittes assemblées, pourront faire telles constitutions qu'ils jugeront utiles auxdittes escolles, pourveu qu'ils soient tous d'un mesme sentiment, ainsy signé d'eux, et qu'il n'y ayt rien de contraire audit contract de fondation, apostile mis à iceluy par lesdits sieurs fondateurs, et aux présens articles, desquels un original sera gardé au thrésor de laditte parroisse de lad. église de Nostre-Dame d'Andely, avec ledit contract de fondation, pour y avoir recours.

(*Signé*) : Le Prévost, Duval.

Cejourd'huy vingt quatriesme jour d'avril mil six cents quatre vingt sept, les présens articles ont esté mis ez mains des sieurs thrésoriers de laditte parroisse de Nostre-Dame d'Andely par lesd. sieurs Le Prévost et Duval, s^r^ du Viennois, fondateurs, pour estre joints à la grosse et au double de la minutte dud. contract de fondation qui sont gardez au thrésor de laditte église pour y avoir recours si besoin est, et ont lesd. s^rs^ fondateurs déclaré nuls et contre leurs prétentions tous les autres articles ou statuts qui pourroient se représenter signez d'eux, sans datte ou dont le datte seroit du précédent

Digitized by Google

cejourd'huy, ce qu'ils ont fait et signé ledit jour et an vingt quatriesme avril mil six cents quatre vingt sept. »

(*Signé*) : Le Prévost, Duval.

En 1691, Gabriel Le Prévost fit une nouvelle donation (G. 320) :

« Du vingt cinq^me^ jour de febvrier MVI^c^ quatre vingts unze, à Andely, devant les notaires royaux d'Andely et adjoint soussignez,

Fut présent Gabriel Leprévost, docteur en médecine, lieutenant général en l'Eslection d'Andely, Vernon et Gournay, demeurant en la parroisse de Ste Mad^e^, lequel, meu de dévotion, désirant augmenter, maintenir et appuyer d'autant plus le collège pour l'instruction de la jeunesse des Andelys et environs par luy fondé suivant le contrat passé sous ce scel le cinq^e^ jour d'aoust MVI^c^ quatre vingts quatre, qu'il prétend estre exécuté en toutes les clauses qui y sont contenues, a led. s^r^ Leprévost déclaré que volontairement par ces présentes il aumosne en la fabrique de l'eglise collégialle et parroissialle de Notre-Dame d'Andely, stipullée par Georges de Montagu, escuyer, Jean Duval et Laurens Grimout, marchands, trésoriers de présent en charge en lad. église, présents, ce acceptants pour et au nom de la dite fabrique, c'est assavoir la somme de cent livres de rente hipotèque créé au denier dix-huit au profit dudit sieur Leprévost, à percevoir chacun an sur Maistre François Lemercier, s^r^ de La Boullaye ou ses héritiers, et en laquelle il se seroit obligé suivant les contrats passez sous ce scel en un mesme cayer dattez des second octobre et dix-sept novembre MVI^c^ soixante quatorze, avec une année d'arrérage écheue au dernier terme, plus la somme de quatre vingts cinq livres de rente hipotèque au denier dix huit à percevoir chacun an sur Nicolas Hallé, escuyer, s^r^ de Beauleuvrier, ou ses héritiers, en laquelle rente il s'est obligé par contrat passé sous ce mesme scel le vingt huit^me^ jour de juin MVI^c^ soixante dix

Digitized by Google

huit, avec trente neuf livres d'arrérages qui en sont deubs, plus la somme de cinquante livres d'une part, et trente huit livres dix sept sols neuf deniers d'autre, le tout de rente hipotèque au denier dix huit, à prendre chacun an sur le s^r^ Jean Prévost le jeune, marchand, demeurant au Grand Andely, suivant qu'il s'y est obligé par les contrats passez sous ce mesme scel, sçavoir, le premier de lad. partie de trente huit livres dix sept sols neuf deniers en date du quinze^e^ juin MVI^c^ soixante et dix neuf, et le second du unzeiesme de febvrier MVI^c^ quatre vingts sept, avec cinquante neuf livres dix sols d'arrérages, plus vingt cinq livres de rente hipotèque au denier dix huit, à percevoir sur Me Louis Fouet, avocat au siège présidial d'Andely, par contrat passé le premier de septembre MVI^c^ quatre vingts deux sous ce mesme scel, avec une année d'arrérage, plus la somme de vingt livres de rente ypotèque créé au denier dix huit, à prendre sur Nicolas Bouloche, seigneur des fiefs de Pavée, Merel et Rambour, garde du corps du Roy, en laquelle il s'est obligé envers led. s^r^ Le Prévost, par contrat passé sous ce scel le dix neufiesme aoust MVI quatre vingts deux, avec deux années d'arrérages, et huit livres dix sols de rente hipotèque créé au denier dix huit, à percevoir sur Genneviefve Le Prévost, v^e^ de Me Jacques Ancel, par contrat passé audit Andely le second jour d'aoust MVI^c^ soixante treize, avec trente quatre livres dix sols d'arrérages, lesquelles sept parties de rente cy dessus mentionnées montent à la somme de trois cents vingt sept livres sept sols neuf deniers de rente hipotèque au denier dix huit, avec tous les arrérages et prorata qui en peuvent estre deubs et écheus suivant les contrats cy dessus dattez, tous lesquels ont esté présentement mis ès mains desdits sieurs trésoriers pour par eux percevoir à toujours le cours desdites rentes à l'avenir aux termes qu'elles écherront, ensemble les arrérages écheus, montants à la somme de deux cents quatre vingts dix huit livres, comme a fait cy devant et auroit pû faire ledit s^r^ Le Prévost, cessant ces présentes, à laquelle fin

Digitized by Google

il a subrogé et subroge lad. fabrique en tous ses droits, noms, raisons et actions, hipotèques et privillèges, sans aucune réserve. Plus led. s^r Le Prévost a ceddé et quitté au profit de la ditte fabrique la somme de cinquante livres de rente créé au denier dix huit, avec cent soixante neuf livres dix sept sols d'arrérages, à percevoir sur Jean et Izaac Leprévost père et fils, en laquelle rente ils se sont obligez et constituez envers led. sieur Leprévost par contrat passé sous ce scel le douze^me jour d'octobre MVI^c soixante unze, laquelle partie de cinquante livres de rente, ensemble les arrérages d'icelle, ont esté ceddées pour suplément du droit d'amortissement, ayant le dit sieur Leprévost déclaré qu'il n'entend qu'elle soit du compris de la présente fondation, mais sera vendue par les s^rs trésoriers en charge lorsqu'ils seront inquiétez dudit droit d'amortissement, pour y satisfaire, à la charge toutesfois que ladite fabrique sera tenue et obligée de faire célébrer à perpétuité deux obiits solemnels, l'un le vingt^me jour de janvier de chacune année, jour du déceds de dame Marie Lemercier, mère dudit s^r Leprévost, qui commencera le vingt^mo de janvier MVI^c quatre vingts douze, et continuer à toujours sans aucun changement, et l'autre le vingt trois^me jour de juin prochain, jour pareil du déceds de Jean Le Prévost, s^r de La Vente, frère dudit sieur fondateur, pendant sa vie, et après son déceds, ledit obiit sera transferé au jour qu'arrivera sond. déceds et continuer à perpétuité, lesquels obiits seront dits et célébrez en la parroisse de lad. église de Notre-Dame, et la veille desdits jours seront chantées les vigilles à trois leçons, le lendemain une messe haute à diacre et sous-diacre, célébrée avec la prose, où assisteront les sieurs curez ou vicaires perpétuels de lad. église, les vicaires en chœur, les prestres habituez, les enfans de chœur, les s^rs régents et les écolliers, à l'effet de quoy il en sera donné avis au prosne de la messe parroisse de ladite église le dimanche précédent lesdits jours, pour chacun desquels obiits solemnels il sera payé par ladite fabrique la somme de douze livres dix sols pour les distributions des

Digitized by Google

s^rs ecclésiastiques, la grosse sonnerie à regrets, et pour la diminution de douze cierges qui brusleront ausdites vigiles et messes, laquelle fabrique sera en outre tenue de fournir toutes les autres choses nécessaires pour la célébration desdits obiits, ausquels jours les écoliers dudit collège vacqueront. Plus, il sera donné et distribué [1] par ladite fabrique aux jours de chacun desdits deux obiits, ensemble le jour de celuy mentionné audit contrat de la fondation du collège, faite par ledit sieur Leprévost, la somme de cent sols aux pauvres malades honteux et mandiens des parroisses de Notre-Dame d'Andely et de la Mad^ne dud. lieu, qui font quinze livres par an pour les trois obiits. Plus, ladite fabrique sera obligée de donner quinze sols chacun dimanche de la semaine à perpétuité aux pauvres malades et honteux, sçavoir dix sols à ceux du grand Andely et cinq sols à ceux de la Madeleine dud. lieu, à commencer le premier dimanche de mars prochain, le tout par les soins des sieurs trésoriers en charge. Plus, ladite fabrique sera obligée de faire célébrer à perpétuité une messe basse tous les jours à huit heures du matin aux jours de classe par le premier des régents du collège, en laquelle tous les écoliers assisteront, et aux autres jours à sa commodité, dans la chapelle de Saint Clair de lad. église Notre-Dame, pour le repos de l'âme dudit sieur Leprévost, de celles du feu son père et dame Marie Lemercier, sa mère, à la fin de laquelle sera dit un *de profundis*, le verset et oraison ; pour la célébration de laditte messe il sera payé la somme de deux cents livres par an, de quartier en quartier, en laquelle lad. fabrique fournira le luminaire et choses nécessaires, à com-

[1] Une addition marginale porte que le 18 décembre 1691 il a été arrêté entre le fondateur Le Prévost et les trésoriers que les deniers destinés aux pauvres seraient mis aux mains des curés semainiers pour être par eux distribués comme il est porté au contrat, « comme aussy que lesd. trois obiits seront dits et cellébrez dans la chappelle de St Clair, lieu de la sépulture dud. sieur fondatteur, et que l'épitaphe qui est posée dans la nef de lad. église ne sera point détachée et demeurera en tel estat qu'elle est ».

Digitized by Google

mencer du premier jour de mars prochain 1691. Mais d'autant que le sieur Gaultier, premier régent, ne sera ordonné prestre qu'au mois de septembre prochain, pourquoy il ne poura célébrer la messe qu'au jour de Saint Michel, ledit sieur fondateur entend qu'il soit payé de la célébration de lad. messe comme si il la disoit dudit jour premier mars. Et en cas que les places des régents dudit collège fussent vacantes ou de l'un d'eux, ladite somme de deux cents livres seroit retranchée et payée moitié à l'Hostel-Dieu de la Madeleine de Rouen et l'autre moitié aux pauvres desdites parroisses de Notre-Dame et la Madeleine d'Andely, conformément à pareille clause employée audit contrat de la fondation du collège devant datté, laquelle clause led. s^r^ fondateur a d'abondant déclaré vouloir estre exécutée selon sa forme et teneur, ainsi que toutes les autres mentionnées audit contrat de la fondation du collège 5e aoust 1684, pour l'augmentation duquel il a passé le présent. Et outre ledit sieur Leprévost a déclaré que l'épitaphe cy devant fait et posé en ladite église par les s^rs^ trésoriers en charge sera détaché pour en remettre un autre où le présent contrat y sera employé en augmentation. Plus, sera faite une tombe dans la chapelle de St Clair de lad. église Notre-Dame pour la sépulture dud. s^r^ Le Prévost fondateur, et un couvert de pierre soutenu de quatre colomnes de pierre auquel sera posé un second épitaphe. Dont de tout les parties sont demeurées d'accord en la présence de Me Jullien Benoist, prestre, bachelier en théologie en la faculté de Paris, curé en lad. parroisse Notre-Dame, Adjutor de Croixmare, escuyer, Jean de Rouveray, conseiller au siège présidial de ce lieu, Guillaume Le Roux, marchand, Me Mathieu Le Roux, médecin, Simon Le Febvre, Jacques Tiberge, marchands, Me Louis Dieupart, anciens trésoriers et habitans de ladite parroisse de Notre-Dame, lesquels ont déclaré avoir le présent pour agréable au nom de ladite fabrique, et de Me Nicolas Masson, prestre, et Thomas Tiberge, tonnellier, demeurants à la Madeleine dudit Andely,

Digitized by Google

tesmoins, lesquels ont tous signé après lecture faite à la présente minute. Fait double de la réquisition des parties. » Suivent les signatures.

Tels sont les principaux documents qui concernent la fondation du Collège des Andelys, d'après les archives de l'église Notre-Dame aujourd'hui conservées au dépôt départemental de l'Eure. Son histoire, depuis ces premières origines jusqu'à la Révolution de 1789, est encore à faire : on trouvera à ce sujet des matériaux, notamment dans l'*Histoire des Andelys* de M. Brossard de Ruville et dans les *Recherches sur l'Instruction Publique dans l'ancien diocèse de Rouen*, par M. Charles de Beaurepaire [1].

[1] La présente publication est la suite de *contributions* à l'histoire de l'enseignement secondaire dans le département de l'Eure avant 1790, publiées dans l'ancienne *Revue de l'enseignement secondaire et supérieur* (Collèges de Pont-Audemer. Verneuil, Vernon, etc.).

Digitized by Google

JOURNAL

DE CE QUI S'EST PASSÉ EN LA CHAMBRE DU TIERS ÉTAT
AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1614

PAR

CLAUDE LE DOULX DE MELLEVILLE

Lieutenant général d'Évreux.

AVANT-PROPOS

Claude Le Doulx de Melleville, 1er du nom, fils de Jean Le Doulx et de Catherine Le Prévost, dont la famille était déjà qualifiée d'ancienne à la fin du xve siècle, a obtenu, le 26 mai 1597, sur la résignation de son père, les lettres de provision de l'office de lieutenant général civil et criminel au bailliage et siège présidial d'Evreux. Il était alors âgé de 21 ans.

En 1600, il a épousé « Anne Symon, fille de noble homme deffunct Messire Pierre Symon, vivant, escuyer, sieur de Villiers Lecomte, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Chartres, et de Marie du Minerey.

Le contrat de mariage est du 21 novembre 1600.

Le 10 janvier 1609, lecture était faite en l'audience du bailliage d'Evreux des lettres de provision obtenues par lui de l'office de maître des requêtes ordinaire de la reine.

Digitized by Google

Le 8 avril de la même année, il a été pourvu « de l'estat et l'office de président audit Evreux, qu'exerçoit ledit Jean Le Doulx, son père ». Il succédait à Messire Charles de Guyenro, « dernier paisible possesseur d'iceluy, vaccant à présent par son trespas ».

Le 21 janvier 1617, Claude Le Doulx de Melleville donnait pouvoir de résigner son office de lieutenant général, au profit de noble homme Louis de Croisy du Theil. (Tabellionage royal d'Evreux.)

Le 1er mars de la même année, le roi lui a accordé des lettres de provision de l'état et office de conseiller maître des requêtes de son hôtel et, le 22 août suivant, il a été nommé conseiller d'état.

Le 17 mars 1622 et le 14 août 1623, il a reçu de Monsieur, frère unique du roi, le brevet de conseiller en son conseil.

Le 30 juillet 1616, le roi lui avait concédé une pension de 600 livres; en 1623, il lui a fait don d'une somme de 6,000 livres.

« Don faict par le Roy au sieur de Melleville Le Doulx, « conseiller dud. seigneur en son conseil d'estat et maistre « des requestes ordinaire de son hostel, de la somme de six « mil livres des deniers qui proviennent des francs-fiefs et « nouveaux acquêts. 1623. »

Extrait des registres mémoriaux de la Chambre des Comptes de Normandie.

Mémoires de la société des antiquaires de Normandie, 2e série, tome VIII, page 126, 2e colonne.

C'est lui qui, le 23 septembre 1603, avait presenté a Henri IV et à sa femme Marie de Médicis les clefs de la ville d'Evreux, « dans une bourse de velours cramoisy rouge[1] ».

Claude Le Doulx de Melleville a été investi par le roi Louis XIII d'un grand nombre de missions spéciales.

C'est ainsi qu'il a été chargé :

[1] *Le Batelier d'Aviron*, p. 168. *Le Brasseur*, p. 371.

Digitized by Google

Le 18 mai 1619, de se transporter ès lieux ou avoit logé l'armée de Sa Majesté, pour recevoir les plaintes des désordres qui avoient été commis par les gens de guerre et leur faire le procès ;

Le 20 mai 1620, de faire le procès a ceux qui avoient malversé dans la commission pour la fourniture et distribution du pain *d'amonition ;*

Le 2 avril 1621, de se transporter en la ville de Tours, pour informer des violences commises par les artisans et autres faisant profession de la R. P. R. et de faire le procès aux coupables, avec les officiers du présidial.

Le 16 mai 1621, il reçoit une commission à même fin.

Il a encore été chargé :

Le 9 août 1625, de recevoir les requêtes et remontrances des secrétaires des chancelleries establies ès parlements, sur les différents qu'ils avoient avec les autres officiers, pour raison de leurs charges, pour, après en avoir fait le rapport à M. le Chancelier, être pourvu ;

Le 21 septembre 1625, de se transporter dans l'abbaye de Cisteaux, pour l'économie, régime et gouvernement des frais et revenus d'icelle, entretenement et nourriture des religieux, même pour ordonner des réparations ;

Le 18 aout 1626, il a été nommé intendant de la justice, police et finances, en Poitou, Saintonge, Aunis et autres lieux, et a reçu la mission de faire exécuter l'édit de pacification de la Rochelle.

Le 13 aout 1624, le roi lui avait donné l'ordre de saisir et arrêter tous les papiers concernant son service, qui étaient entre les mains, tant du marquis de la Vieuville que de ses secrétaires et commis, et de faire bon et loyal inventaire de tous les dits papiers en procédant suivant les formes accoutumées.

Au mois d'avril 1615, le roi Louis XIII avait octroyé à Claude Le Doulx de Melleville des lettres patentes, aux termes des quelles il l'avait « déclaré noble et, en tant que

Digitized by Google

« besoin seroit, anobly, voulant que ores et à l'avenir luy « et ses enfans naiz et à naistre en loyal mariage soient « censez et réputez nobles et portent le titre d'escuyer ».

Ces lettres n'avaient été acceptées par l'impétrant que comme lettres de maintenue de noblesse. En effet, mandé devant la chambre des comptes de Normandie, le 13 septembre 1624, au sujet de l'enregistrement des dites lettres, il avait déclaré « qu'il n'entendoit s'en servir que pour confirmation de sa noblesse ».

Toutefois, en dépit de cette fière déclaration, ces lettres étaient en réalité des lettres d'anoblissement. Macé le Doulx, son bisaieul, n'était pas noble, ainsi qu'il résulte du contexte même des lettres d'anoblissement octroyées au mois de décembre 1586 par le roi Henri III à Adrien Le Doulx, sieur de Nogent, lieutenant général du bailli d'Evreux. Or il est historiquement prouvé que ni Jean le Doulx, 1er du nom, son aïeul, ni Jean le Doulx, 2e du nom, son père, n'ont été anoblis. Ils s'en suit donc que Claude Le Doulx de Melleville n'était pas noble avant 1615.

Comme Jean Le Doulx, son père, et Catherine Leprévost, sa mère, Claude Le Doulx de Melleville et Anne Symon, sa femme, ont été inhumés dans le chœur de l'église Saint-Nicolas d'Evreux.

On lit en effet ce qui suit dans le procès-verbal de preuves de noblesse, faites en l'année 1700 par Jacques François de Chambray pour sa réception dans l'ordre de Malte.

« Le quatorzième jour du mois d'Aoust mil sept cents, nous « dits commissaires, nous sommes transportés en la ville « d'Evreux pour vériffier les preuves localles de la famille du « dit présenté du côté maternel..... et ensuite nous sommes « transportés en l'église Sᵗ Nicolas dudit lieu d'Evreux où, « après avoir adoré le Saint Sacrement, nous y avons été « receus par le sieur curé dudit lieu, lequel nous a fait voir « une grande tombe, qui est dans le chœur du costé de l'évan- « gile, là où nous avons remarqué que Claude Le Doulx de

Digitized by Google

« Mellevillc, chevalier et maitre des requêtes, y est inhumé « avec noble dame Anne Simon sa femme, au dessus de laquelle « tombe nous avons vu une épitaphe de marbre noir, écrite en « lettres d'or, enchassée dans la muraille, où sont les armes « mi partie de la famille des Le Doulx et de celle des Simon, « dans laquelle épitaphe il est qualifié Messire Claude Le Doulx, « chevalier, seigneur de Melleville, Outrebois etc, conseiller « du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son « hôtel. »

Voici textuellement cette épitaphe telle qu'elle est reproduite sur une feuille de papier imprimée, format in-folio, conservée dans les archives de la seigneurie de Melleville.

D. O. M. S.

Disce, Viator
Sapere quotidiano mortis exemplo.
Vixit V. C. Claudius Le Doulx.

D. D. de Melleville, Outrebois, le Breuil, La Mothe d'Ezy etc, Regiæ consiliis libellorum supplicum magister, olim apud Eburovices rerum civilium et quæstionum judex, necnon præses integerrimus, genere nobilis, dignitate illustris, virtute major; multa consecutus, plura meritus. In privata vita spectatæ probitatis; in forensibus judiciis religionis sanctissimæ; in sacris Regis consiliis, singularis sapientiæ. In sanciendo fœdere pacis ab Ludovico justo Rupillensibus datæ, anno 1626 Feb. 6, solertissimæ prudentiæ; in crebris legationibus apud Normanos, Turones, Tectosagos, Pictones, Vascones et Burgundos, integritatis maximæ. Qui, tot meritis clarus, naturæ cessit, die 21 Martis 1641, ætatis suæ 65, vitæque cursu pulcherrimæ exacto, quietis locum delegit, propter V. C. Joan. Le Doulx, patrem amantissimum ejusque uxorem amantissimam.

Pater apud Eburovices iisdem ac filius perfunctus honoribus, præses idem et rerum civilium ac quæstionum judex per multos annos fuit. Interim Rothomagum vocatus, castigando

Digitized by Google

Neustriæ juri operam cum optimatibus dedit, ac dum Fallia (Gallia?) bello civili pro aris templisque confligeret, juri urbano in eadem urbe dicundo præfectus est. Mater vero, generis pariter et morum splendore insignis, neptis fuit illustrissimi Ebroyc. épisc. Claudii de Sainctes, quem virtus factis, scientia scriptis, vita meritis immortalem fecit.

His parentibus fœlix Claudius, his fortunæ muneribus, his virtutum insignibus illustris, ut se deo gratum exhiberet, sacrum nuncupatum de Melleville, in omnem posteritatem, hora decima, quotidie celebrandum instituit. Ita quem prudentia Galliæ utilem fecerat, pietas cœlo maturum dedit, mors terris carum eripuit. Sui tamen dimidium, superstitem reliquit carissimam conjugem Annam Simon de Garencières, Le Puiset, de la Perruche, et quæ, dum mariti desiderium lachrimis et vitæ castimonia solatur, mortalium secuta est sortem, obiit ann. 1648, die ultima aprilis.

Precare, viator, ut quibus dulce nomen, ampla dignitas, data virtus vivis fuit, amari nihil sit mortuis, vale et cœlo vive.

Fac *et spera*
Putas ne vivent ossa ista *Dabo spiritum et vivent*
EZECH. 37.

Les officiers du bailliage d'Evreux avaient assisté en corps à l'inhumation de Claude Le Doulx de Melleville et à celle de Anne Simon, sa femme.

« Le xxie dudit mois de mars au dit an 1641, la Compagnie « a assisté en corps à l'inhumation de feu Monsr Le Doulx, « seigneur de Melleville, cy devant Président et Lieutenant « Général antien civil et criminel en ce dict bailliage et siège « présidial, et depuis, Conseiller du Roy en ses conseils d'estat « et privé et maistre des Requestes ordinaire de son hostel, « pour laquelle fut ordonné que le cirier delivreroit deux « torches du siège, qui feurent portez par deux sergeans « Royaux, et le Syndic de la Saint Barnabé, deux de la dite

Digitized by Google

« confrairie, qui furent portées par les deux plus jeunes Pro-
« cureurs. »

Archives de l'Eure. B. 7, page 279.

« Le Samedy 2 may 1648, la Compagnie a assisté en corps,
« en l'église de Saint Nicolas, à l'inhumation de la dame de
« Melleville, veufve du feu sieur de Melleville Le Doulx, maistre
« des Requestes ordinaire du Roy et auparavant Président et
« Lieutenant Général en ce bailliage et siège presidial, à la-
« quelle assista Monsr du Perron, nommé par Sa Majesté à
« l'évesché d'Evreux, et abbé commendataire de Saint-Taurin
« et de Notre Dame de Lyre, vestu de son rochet et camail,
« lequel mena le premier deuil, M. de Croisy Président, le se-
« cond et ainsi de suite le reste de la Compagnie. Pour laquelle
« ne feurent commandées torches du siège comme à celle du
« feu sieur de Melleville, cela n'estant deu qu'aux chefs des
« familles et non aux femmes ou veufves des officiers; sans
« tyrer a conséquence pour les autres ecclésiastiques, abbez,
« chanoines et autres qui prétendroient mener le deuil,
« à cause de la dignité épiscopale du dit seigneur du
« Perron. »

Archives de l'Eure. B. 7, page 453.

Claude Le Doulx de Melleville avait été, le 6 août 1614, désigné par le bailliage d'Evreux pour assister aux états généraux en qualité de député du tiers état. L'acte portant vérification de ses pouvoirs est du 23 octobre de ladite année.

Les autres députés du tiers état pour le duché de Normandie étaient :

Noble Jacques Hallé, seigneur de Cantelou, conseiller et secrétaire du Roy, maison et couronne de France, ancien Conseiller, second eschevin et député de la ville de Rouen, nommé et esleu secrétaire et greffier du tiers état de France;

Noble homme Michel Mariage, sieur de Montgrimont, aussi

Digitized by Google

Conseiller et secrétaire du Roy, Conseiller et eschevin moderne et député de ladite ville ;

Guillaume Vauquelin, Escuyer, seigneur de la Fresnaye, Conseiller du Roy, Président et lieutenant général au bailliage et siège presidial de Caen, maître des Requestes ordinaires de l'Hostel de la Reyne, député pour ladite ville de Caen ;

Maistre Abel Olivier, sieur de la Fontaine, l'un des syndics de Falaize, député pour le bailliage ;

Constantin Housset, de la paroisse de Flamanville, député pour le bailliage de Caux ;

Maistre Jacques Germain d'Arcanville, advocat à Carentan, seigneur de la Conté, député pour le bailliage de Constantin (sic) ;

Noble homme Maistre Julian le Bret, Conseiller du Roy, vicomte de Gisors, député pour le bailliage de Gisors ;

Noble homme Maistre Pierre Le Rouillé, Conseiller du Roy et son advocat au Bailliage et siège présidial d'Alençon, député pour ledit bailliage.

Claude Le Doulx de Melleville a écrit une relation des états généraux. Il existe à la bibliothèque nationale une copie de cette relation, qui figure sous le numéro 684 de la collection Dupuy. Elle commence au folio 163 et se termine au folio 273. Elle est incomplète ; mais, d'après une note qui se trouve à la fin du manuscrit, « il manque peu de chose. » En effet, le récit de ce qui s'est passé aux états généraux est absolument complet. La séance de clôture, qui a eu lieu le 23 février 1615, y est racontée tout au long et le manuscrit se poursuit jusqu'au dimanche 5 avril suivant.

La première partie du volume contient le « Procès verbal de la Chambre de la Noblesse aux estats generaux, tenus à Paris, l'an 1615. »

Cette œuvre, qui commence au folio 2 et se continue jusqu'au folio 161, inclus, est attribuée à M. de Montcassin, député de la Noblesse pour la sénéchaussée d'Albret, secrétaire

Digitized by Google

de cet ordre. (Voir *Bibliothèque historique de la France.* Ed. Fevret de Fontette, tome II, n° 27.509.)

La première question qui se présente est celle de savoir si l'attribution de la première de ces œuvres à Claude Le Doulx de Melleville est justifiée.

Sur ce point aucun doute n'est possible.

L'œuvre a pour titre : « Recueil ou journal de ce qui s'est « negotie et arreste en la chambre du tiers estat en l'assemblee « generale des estats tenus a Paris es annees 1614 1615 par « le lieutenant general d'Evreux. »

Or, le lieutenant général d'Evreux en 1614 était Claude Le Doulx de Melleville. Il avait été appelé à cette dignité, ainsi qu'on l'a vu plus haut, le 26 mai 1597, sur la résignation de Jean Le Doulx, 2e du nom, son père, et il n'a cédé son office de lieutenant général à noble homme Louis de Croisy du Theil, qu'au mois de janvier 1617.

Le titre à lui seul pourrait donc être considéré comme une garantie suffisante de la légitimité de l'attribution. Mais d'autres passages de la relation conduisent à la même conclusion.

A titre d'exemple, au commencement, on lit ce qui suit :

« Est a scavoir que la convocation avoit esté pour ce treuver « en la ville de Sens au dixe de sept. 1614. Mais, pour le « voyage du Roy et de la Reine en Bretagne, a raison des « mouvements de guerre qui y estoient, Leurs Mates ne se peu- « rent treuver a Paris que le mardy jour de sept., « et en ceste incertitude de retour, les deputez se sont treu- « vés à Paris suivant les advis qu'ils en ont eu par leurs « amis particuliers, et ainsy qu'ils ont jugé. Mais je ne me suis « mis en chemin que le lundy sixe d'octobre que je suis *party* « *d'Evreux*, prins le chemin de Chartres pour aller a Sens et « voir ma femme qui y estoit. »

Plus loin, f° 172, v°, « En l'Isle de France ne s'est trouvé « aultre different que le depute de Vermandois, qui en estoit « lieutenant general, qui a soustenu devoir estre appelé le

Digitized by Google

« premier des bailliages de l'Isle de France apres Paris, « comme estant le plus ancien de toute la France. Celuy de « Melun, qui en estoit lieutenant general, *frere de M. le peni-* « *tencier Le Jau, a Evreux*, a soustenu au contraire. »

Il s'appelait Pierre Le Jau, sieur de Giroles.

F° 176, r°. « M. Clapisson, ung des evangelistes, a faict « entendre a M. le President qu'il y avoit un Tresorier de « france qui desiroit entrer et presenter une requete auquel « il a esté dict qu'il le faloit faire entrer. »

. . . . . .

« Nota que le tresorier de france estoit M. Le Jau nommé « Pol, sieur de Vertault, Tresorier de france a Chalons, « *frere de M. le penitancier d'Evreux.* »

Il semble bien que cette remarque que le lieutenant général, député de Melun, et le trésorier de France, qui présentait requête aux états, étaient les frères du pénitencier d'Evreux, ne pouvait émaner que d'un député habitant cette ville.

Enfin, f° 197, v°, sous la date du XXIII décembre 1614, en marge, on lit : « N^e^ que je suis party le matin pour aller « a Evreux et ne suis revenu que le dimanche au soir en « suivant. »

Il n'est donc pas douteux que l'œuvre ait pour auteur Claude Le Doulx de Melleville.

La publication de cette relation est-elle de nature à présenter quelque intérêt ?

Cette question mérite également une réponse affirmative, surtout parce que, faite par une société normande, elle s'adresse plus spécialement à des lecteurs normands.

Sans doute l'œuvre de Claude Le Doulx de Melleville n'est pas une révélation. La collection Mayer contient une relation imprimée des états généraux de 1614, dont l'auteur est Florimond de Rapine, conseiller et premier avocat du roi au siège de Saint-Pierre-le-Moustier, député du tiers état pour ce bailliage. Il n'est que juste de constater que le récit du lieute-

Digitized by Google

nant général d'Evreux fait pour ainsi dire double emploi avec celui de l'avocat du roi de Saint-Pierre-le-Moustier, et que même, ainsi que l'a constaté M. G.-A. Prevost dans son rapport, il est de beaucoup inferieur, non seulement comme développement mais encore comme mérite intrinsèque, à ce dernier.

Cependant ne peut-on pas soutenir qu'il est toujours intéressant pour un pays de posséder l'œuvre d'un homme, dont ce n'est certainement pas trop dire qu'il a été l'une de ses illustrations ?

D'autres considérations d'ailleurs peuvent être développées à l'appui de cette opinion. Par exemple, dans le récit de Claude Le Doulx de Melleville, les questions qui intéressent la Normandie sont traitées avec plus de complaisance et, par suite, avec plus d'étendue que dans celui de Florimond de Rapine, qui, parfois, ne les mentionne même pas. C'est ainsi que au f° 189, le premier rapporte que « sur l'article des sept « villes de Bleu, assises au bailliage de Gisors, M. le Chance- « lier a promis la surceance pour l'escu pour tonneau de mer « que l'on pretend prendre et lever sur chacque tonneau de « mer de marchandise sortant de Normandie aux pais estran- « gers, avec l'escu sur tonneau de marchandises venant des « pais estrangers en Normandie ».

« Pour la levee des xxs. pour muid de vin, qui se leve sur « chacun muid de vin, pour la refection du pont de Rouen « et de laquelle il y a en depost vi^c^ m L. entre les mains de « Monsieur Arnault, intendant des ports et passages de france, « il a esté advisé que l'on travailleroit à la refection du pont.

De tout cela pas un mot dans Florimond de Rapine.

A un autre point de vue, il y a lieu de remarquer que les discours des députés des trois ordres, qui sont reproduits textuellement par le député de Saint-Pierre-le-Moustier, sont seulement analysés dans la relation du lieutenant général d'Evreux et ces analyses permettent, peut-être, dans une certaine mesure, de se faire une idée du tour d'esprit de l'auteur et

Digitized by Google

ainsi de mieux connaître une personnalité dont le rôle n'a pas été sans importance pendant les 40 premières années du XVIIe siècle.

Enfin, l'on ne saurait contester qu'il est du plus haut intérêt d'entendre sur un fait aussi important que les Etats Généraux de 1614 un nouveau témoin.

Un point digne de remarque, c'est que les faits racontés par les deux auteurs ne sont pas toujours placés aux mêmes dates.

Voici, entre autres, un fait que rapporte Florimond de Rapine :

« Le dix neuvième dudit mois (février 1615) M. le lieu-
« tenant général d'Angers rapporta l'arrêt du conseil qui
« estoit du dix septième, qui contenta aucunement la Com-
« pagnie. »

« En même temps arriva M. l'archevêque d'Aix, lequel par
« un très beau discours remontra à la compagnie le désordre
« qui étoit en la province du Béarn, causé par ceux de la
« religion prétendue réformée, qui empêchoient que les ecclé-
« siastiques ne fissent leurs fonctions, au contraire les avoient
« chassés de leurs églises et maisons, s'étoient appropriés les
« biens de l'église, dont ils se constituoient juges, au grand
« préjudice de l'église. Remontra encore les abominations
« qui avoient été faites par ceux de la ville de Millau en
« Rouergue, où les prêtres avoient été chassés et battus, le
« saint Sacrement foulé aux pieds, les ciboires cassés, les
« autels renversés, et finalement les églises indignement pro-
« fanées par saletés, ordures et vilainies, et les reliques des
« saints brisées ; de quoi Sa Majesté ayant eu plainte en auroit
« fait le renvoi en la chambre mi partie de Castres, et parce
« qu'il étoit à craindre que, par les partages des opinions de
« cette chambre, une si grande méchanceté ne demeurât im-
« punie, d'autant qu'en fait de partage on incline toujours à
« la douceur, prioit la compagnie, par l'honneur de Dieu et le
« salut des consciences, de se joindre à eux pour supplier le

Digitized by Google

« roi d'évoquer un crime si détestable, et le renvoyer ès grandes « chambres des parlements de Paris, de Bordeaux ou de Tho- « lose. »

« M. Miron, avec une voix entrecoupée de sanglots et de « larmes, qu'il versoit en abondance, lui promit de mettre en « délibération ce qu'il lui avoit plu de proposer touchant « l'un et l'autre point, et d'en avertir le clergé, auquel il pou- « voit promettre toute assistance en une cause si pleine de « justice, de désolation et d'opprobre pour la religion ; et en « effet, les gouvernemens se portèrent tous d'une voix à « cette opinion d'assister MM du clergé. »

Claude Le Doulx de Melleville expose également la plainte de l'archevêque d'Aix, sur les excès commis a Millau, seulement, suivant lui, c'est le 20 février et non le 19, que le prélat se serait rendu dans la chambre du Tiers Etat pour l'en informer.

Voici textuellement sa rédaction :

« *Du vendredy* xx *de febvrier.*

Nous avons acheve le chapitre de la justice, duquel il restoit encor la moitie. M. l'Archevesque d'Aix est venu en nostre compaignie assisté de trois capitulans et a proposé un faict qui est arrivé a Millau en Auvergne, assavoir, il y a ung mois, ceux de la religion reformee ont esté dans l'eglise prendre le corps de nostre seigneur, le fouler aux pieds et remplir le ciboire de pierres, plus aussi les ossemens des saincts les briser et jetter aux ordures, chasser les pbres de l'eglise et mesme de leurs maisons, empesché qu'ils n'y sont rentrez, faisant plusieurs indignitez dans l'eglise, de quoy l'evesque diocezain a informé et la justice aussi, que nous ne debvions endurer cet outrage faict a dieu mesme, que nous estans tous catholicques debvons demander la punition et avons resolu de la demander au Roy. Ils estoient venus de la part de leur ordre demander nostre adjonction a ce qu'il nous pleust dep-

Digitized by Google

puter plusieurs de chacque province pour en aller presentement demander la justice et que les ecclesiastiques soient restablis en leurs premieres dignitez et possessions et qu'il plaise au Roy, en evocquant l'affaire pendante en la chambre de Castres, ou ils ne font aucunes punitions de telles offences a raison que estant une chambre mi partie en tel cas on incline toujours à la douceur, et par ainsi le jugement conclud a la pleuralité d'une voix la renvoier au parlement de Paris, sauf a estre juge en la chambre de l'edict. Sur quoy a esté respandu plusieurs larmes de nostre president et tellement qu'il ne pouvoit quasi faire sa response qui estoit qu'il estoit tellement saisi de ce miserable acte qu'il ne feroit aultre response, que la compaignie en deliberoit et apres avoir pris l'opinion des provinces a esté resolu de joindre a la demande de M^rs^ de l'Eglise.

Avant de terminer cette courte préface, et pour renseigner complètement le lecteur, il n'est pas inutile de faire observer que la copie du manuscrit de Claude Le Doulx de Melleville est l'œuvre d'un scribe ignorant, qui ne comprenait pas ce qu'il écrivait. Ayant à copier ces mots : Traité de Ste Menehould, il écrit : Traité du Sr de Moucheville, folio 210 r°. Au folio 208, v°, l'évêque de Beauvais, qui portait la parole devant le tiers état, compare la paulette « à une courtisane que l'on sollicitoit et chérissoit fort ». Il écrit : « une courtisane que l'on sollicitoit et chevauchoit fort. » Il ne faut donc pas s'étonner que plusieurs passages soient absolument inintelligibles. Qu'est-ce que veut dire, par exemple, la phrase que voici, folio 205, r° ? « Lequel article mis en déliberation a esté suivi a la « pluralite des provinces et passé dans le cahier general et est « a notter que par ces mots sur les gaiges des officiers de la « couronne a esté adjouté par M^r^ le lieutenant general d'Orleans « par sa province. » La leçon véritable est vraisemblablement : et est à notter que ces mots : sur les gaiges des officiers de la couronne ont esté adjoutés par M. le lieutenant général d'Or-

Digitized by Google

leans, pour sa province. Le lecteur rencontrera plus d'une fois des passages aussi obscurs ; aussi M. G.-A. Prevost n'a-t-il été que juste lorsqu'il a dit dans son rapport déjà cité que la relation des Etats généraux de 1614, par Claude Le Doulx, semble être mal écrite et manquer de clarté.

CH. MOLLE.

Décembre 1890.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL OU JOURNAL

DE CE QUI S'EST NEGOTIE ET ARRESTE
EN LA CHAMBRE DU TIERS ESTAT EN L'ASSEMBLEE GENERALE
DES ESTATS TENUZ A PARIS ES ANNEES 1614 1615

PAR

LE LIEUTENANT GENERAL D'EVREUX

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL OU JOURNAL

DE CE QUI S'EST NEGOTIE ET ARRESTE
EN LA CHAMBRE DU TIERS ESTAT EN L'ASSEMBLEE GENERALE
DES ESTATS TENUZ A PARIS ES ANNEES 1614 1615

PAR

LE LIEUTENANT GENERAL D'EVREUX

Proces-verbal de ce qui s'est passé en la chambre du Tiers Estat par le lieutenant gñal d'Evreux.

Memoire de ce qui s'est passé sur la tenue des Estats Generaux de France assemblés à Paris en l'annee 1614, ou j'ay esté deputé pour le bailliage d'Evreux pour le Tiers Estat, suivant l'acte du sixiesme aoust 1614.

Est a sçavoir que la convocation avoit esté pour ce treuver en la ville de Sens, au dix^eme^ de sept. 1614. Mais, pour le voyage du Roy et de la Reine en Bretagne, a raison des mouvements de guerre qui y estoient, Leurs Maj^tes^ ne ce peurent treuver a Paris que le mardy jour de sept. et, en ceste incertitude de retour, les deputez se sont treuvés a Paris suivant les advis qu'ils en ont eu par leurs amis particuliers, et ainsy qu'ils ont jugé. Mais je ne me suis mis en chemin que le lundy six^me^ d'octobre, que je suis party d'Evreux, prins le chemin de Chartres pour aller a Sens et voir ma femme qui y estoit, ou je suis arrivé le mardy sept^me^ d'oct. Et, pour l'incertitude de la tenue a Sens ou a Paris, j'ay sesjourné deux jours pour estre certain du lieu, et ayant sceu qu'ils se tiendroient a Paris, je m'y suis acheminé, et arrivé le sammedy unziesme d'oct., a l'aigle d'or près St Eustache.

Digitized by Google

Ce jour, sur les 4 heures du soir, le Roy mist la premiere pierre du Pont Marie prez Saint Pol.

Le dimanche xij, j'ay esté a la messe du Roy et de la Royne et veu Mr frere du Roy.

Du lundy xij *d'oct.* 1614.

Monsieur le Duc de Nevers est arrivé a Paris treuver le Roy.

Ce mesme jour, trois heures apres midy, il a esté publié par quatre heraux et quatre trompettes du Roy, que l'ouverture des Estats se feroit au lundy xx d'oct. dans la salle du petit Bourbon, que les Ecclesiastiques feroient leurs assemblees particulieres dans les Augustins, la Noblesse aux Cordeliers, et le Tiers Estat dans l'Hotel de ville de Paris, et que, le lendemain xiiij d'oct., tous les deputez s'assembleroient aux Augustins, pour se recognoitre et conferer ensemble, a neuf heures du matin.

Du mardy xiij *d'oct.*

Tous les deputez se sont assemblez, sçavoir, ceux de l'Eglise, ceux de la Noblesse, et ceux du Tiers Estat, aux Augustins, en diverses sales.

En celle du Tiers Estat il y a eu du desordre, faulte de ce cognoitre, et mesme que les deputez de Paris n'estoient encor esleus. Et ceux qui s'y sont trouvez ont esté receus en vertu d'une lettre de cachet du Roy portant pouvoir au Prevost des marchans d'y assister, qui estoit Mr le president Myron et des eschevins. Toutesfois, a esté advisé de faire appeller pour prendre sceance et opiner, suivant ce qui s'est treuvé avoir esté fait aux Estats de Bloys 1576, dont j'ay fourny le proces verbal et un livre que j'en avois, imprimé, qui a esté mis entre les mains du clerc de Mr le Lieutenant Civil pour en faire l'appel, ce qu'il a faict.

Digitized by Google

Ce qui a esté mis en délibération a esté, sçavoir, si l'on opineroit par bailliages ou par gouvernements. Resolu que l'on opineroit par bailliages jusques a ce que l'on en eust aultrement ordonné.

Plus, a esté resolu que l'on supplieroit le Roy et la Royne de faire que l'assemblee du Tiers Estat ce peut tenir aux Augustins, pour avoir une conference plus facile, sans prendre l'hostel de ville, que l'on avoit publié le jour precedent.

Sur la deliberation de faire et nommer un greffier ou secretaire de l'Assemblee, a esté l'advis d'une grande partie que l'on fist le mesme clerc de M. le Lieutenant Civil, qui est filz de M. de Roissy, qui servit de greffier de l'assemblee, pour ceste fois, sans esperance de le pouvoir estre a l'advenir. Les aultres advis et dont j'estois, estoient qu'il faloit que le greffier, ne fust il que pour une heure, fust du corps de la compagnie, et qu'il se trouvoit que le Sr de Nanteuil, qui estoit present, avoit servy de greffier aux Estats de Blois 1588 et qu'ils l'elisoient pour greffier jusques a ce qu'aultrement en eust esté ordonné. Et sur la contention des advis, il a esté advisé de remettre le tout au sammedy xvij d'oct., pendant le quel temps Mes^rs^ de Paris mettroient une fin a leur deputation.

Messieurs de la noblesse, ce jour mesme, deputerent quatre pour aller en la chambre des Ecclesiastiques faire le compliment ordinaire, et de la chambre des Ecclesiastiques furent deputez trois vers Messieurs de la Noblesse, dont M. d'Avranche en estoit ung, qui porta la parolle, pour faire de leur part et leur randre le compliment.

Il y eust un Roy d'armes qui vint a nostre assemblee pour nous donner par advis de faire le compliment vers la chambre Ecclesiastique et vers la chambre de la Noblesse. Auquel nous fismes response qu'aussytost que l'on auroit esleu un greffier et donné ordre a nous recognoistre, que l'on fairoit ce qui seroit de notre debvoir. Et le tout a esté remis à la prochaine assemblee, qui se debvoit faire au sammedy xviij^e^ d'oct. 1614

Digitized by Google

apres midy. Attendu que Messieurs de Paris n'avoient encor esleu leurs deputez pour la ville de Paris et ceux qui y estoient, qui estoit le prevost des marchans nommé M. Myron, president aux requestes du palais, et deux eschevins, dont l'un s'appelloit Clapisson, n'y estoient qu'en vertu d'une lettre du Roy pour y assister, attendant qu'ils eussent faict leur eslection, laquelle il leur commandoit faire dans le xvmj^{e} d'oct., laquelle je fis lire avant que dire mon advis.

Du mercredy suivant.

Il ne se passa aultre chose touchant les Estats, sinon qu'allant chez M. Philipeaux, je sceus par ce lieutenant criminel de Perigueux, qu'il y avoit assemblee, de quoy, apres avoir confere avec M. de la Bretignere, procureur general au Parlement de Rouan, rencontré en la rue, nous advisames que j'y debvois aller et la rompre pour eviter aux monopoles, ce que je fis y estant, ayant remonstré le soubcon que nos compagnons pourroient avoir et ce juger de nous mesmes presens si nous n'y estions poinct, ce qui fust treuvé bon, et le tout fust separé et on ne fist que voir quelques registres qui estoient entre les mains d'un depute qui avoit esté depute et faict secretaire aux Estats de Bloys 1588, nommé M. de Nantueil, de la ville de Bloys, depute encor en ces presens Estats, par les quels il apparoissoit que l'on avoit opiné par provinces de la France au nombre de xij et les signatures des presidens des provinces estoient escriptes a la fin du cahier des Estats, faict par le Tiers Estat en l'an 1588 a Bloys.

Du jeudy suivant.

Le matin, je fus treuver M. Mangot, maistre des req^{tes}, pour le prier de me faire cognoitre à M. le Chancelier, et ne l'ayant pas treuvé, M. Beruyer me fist parler à M. le Chancelier, luy ayant faict entendre qui j'estois, lequel me fist tres bonne

Digitized by Google

reception, dict me cognoitre et me vouloir presenter a la Reine et qu'a ceste fin, je me trouvasse, apres le disner de la Royne, et m'y presenteroit et me dict de me tenir aupres de la porte du Conseil dans la chambre de la Royne, comme je fis, affin qu'allant au Conseil je la peusse voir, et quelque temps apres, M. le Chancellier estant sorti du petit cabinet de la Royne pour aller au cabinet du Conseil, il me dit que quand la Reine passeroit, je luy dise que j'estois le Lieutenant General d'Evreux de qui M. le Chancelier luy avoit parlé, comme je fis avec ung peu d'incommodité, a cause que le Roy marchoit devant elle. Neantmoins, elle s'arresta a parler a moy, et luy ayant dict les parolles cy dessus, et oultre, que j'estois son serviteur bien fidelle, elle me dict, en faisant un geste de la teste et du visage, que cela luy estoit bien agreable.

Quel que temps avant, j'avois salué M. de Montbason, lieutenant du Roy de Normandie, qui me donna charge de l'aller voir le lendemain sur les sept heures du matin. Je vis aussy M. de Philipeaux, Sr de Villesevin, secretaire de la Reine, qui me tesmoigna beaucoup d'amitie.

M. de Sully fust ce matin treuver le Roy aux Tuilleries. Il y eust quelque dispute entre les pages et escuyers de M. de Guise et de Nevers, qui fut appaisee incontinent dans le cabinet, parceque M. de Nevers dict a M. de Guise qu'il luy envoyerait son escuyer pour s'excuser de ce qu'il pouvoit avoir faict, et M. de Guise luy promit, par mesme moyen, de lui envoyer ceux des siens qui s'en estoient meslez, qui estoit l'escuyer de M. le prince de Joinville, comme il fust faict de part et d'aultre le lendemain. La dispute estoit venue que le cocher de M. de Nevers avait voulu reculer dans le coing de la montee de la Royne, ou estoit le carrosse de M. de Guise, dont le cocher ne voulut bouger et l'escuyer de M. de Nevers voulut prendre ces chevaux par la bride et l'escuyer de M. le prince de Joinville c'estant trouvé la, ils eurent quelques parolles.

Digitized by Google

Du vandredy suivant.

Je fus, sur le midy, remercier M. le Chancelier de la faveur qu'il m'avoit faicte le jour precedent, et luy presente la Picardiere, officier de la ville d'Evreux, qui luy presenta la req^te^ contre le Sr de Silly, il la bailla aussytost a M. de Marillac pour en faire son rapport. J'ay faict plusieurs visites, ce reste de jour, mesme M. le cardinal du Perron.

Le sammedy suivant.

Nous nous sommes assemblez a deux heures apres midy et a esté mis en deliberation, sçavoir, si on opineroit par bailliages ou par provinces. Les provinces de Normandie et de Bretaigne l'ont empesché formellement, la raison de la Bretaigne estoit qu'au duche de Bretaigne, il y a XXXIX bailliages et neantmoins ils n'estoient que sept deputez qui ne pouvoient avoir que sept voix. Ceux de Normandie disoient qu'ils n'estoient que sept ou huict pour cette grande province et que de petits bailliages les emporteroient.

Neantmoins il fust advisé par la compagnie (qui estoit assise et appelee suivant ce qui apparoissoit avoir esté faict en LXXVI aux Estats de Bloys), que l'on opineroit par bailliages pour l'eslection d'un greffier et deux evangelistes et d'un president seulement, et pour les aultres actions, par provinces, pour esviter a confusion et suivant ce qui avoit esté observé aux aultres Estats. A quoy lesd. provinces de Normandie et Bretagne consentirent et d'opiner par bailliages aux charges cy-dessus. Et leur advis pris, il se treuva que M. Halé, secretaire du Roy, depute pour la ville de Rouan, eust plus de voix que ung nommé Saintot et Clapisson eschevins de Paris, ses competiteurs. Neantmoins, par monopole, il fut faict ung soubslevement par le lieutenant de Xaintes et aultres, de l'advis par les Parisiens que la ville de Lyon, et pais de

Digitized by Google

Lyonnois ne debvoient avoir qu'une voix, et parce qu'il estoit tard, l'assemblee fust rompue et differee au lundy suivant a 8 heures du matin.

Du dimanche suivant.

Je pus faire plusieurs visites particulieres.

Du lundy xxe *d'oct.* 1614.

Sur les deux heures apres midy, nous nous sommes assemblez, reprins les voix tant sur un greffier ou un secretaire que sur un president et tout d'une voix a esté esleu pour secretaire M. Halé, depute de la ville de Rouan, et pour president M. le Prevost des marchans, nomme M. Myron, president aux requetes du palais a Paris.

Apres on a procedé a eslire deux evangelistes ou assesseurs, et a la pluralite des voix, a esté esleu le lieutenant-general de Lymoges, nommé M. , et pour l'aultre, M. Clapisson, eschevin de la ville de Paris et conseiller au Chatelet, et sera noté qu'un honneste homme de la compagnie nommé M. dict qu'il ne pouvoit eslire les accesseurs, parce qu'il ne cognoissoit personne particulierement, mais que, par la fisionomie, il m'eslysoit moy sans dire mon nom, et ung aultre qui estoit le presidant du presidial de Provins sans le nommer aussy.

En apres, l'on a procedé a eslire ung de chasque province pour estre depute avec M. le Lieutenant Civil a faire le compliment envers le Clerge et la Noblesse, demain neuf heures du matin, et ay esté esleu des deputez de la province de Normandie, en teste de celuy qui estoit pour le bailliage de Rouan et du plat pais de Caen, sollicitez par le sieur de la Fresnaye, lieutenant-general de Caen, pour led. compliment. Led. Lieutenant Civil porta la parolle.

Digitized by Google

Du mardy xxj^e^ *d'oct.* 1614.

Nous nous sommes assemblez sur les huict heures du matin, et avec les autres deputez, sommes allez saluer Mrs du Clerge dans leur Chambre et leur ayant faict sçavoir notre venue, ils nous ont faict quelque peu de temps attendre et incontinent est sorty M. l'evesque d'Agen et trois aultres, dont l'official de Rouan estoit l'ung, qui nous ont un peu entretenus pendant qu'on preparoit les sieges, ainsy qu'ils disoient. Sommes entrez, eux nous menans, dans leur bureau. Apres avoir salué la compagnie, Monsr le cardinal de Joyeuse ayant a son coste droict M^r^ le cardinal du Perron, et de l'aultre coste M^r^ le cardinal de la Rochefoucault, a commencé a dire, en ostant son bonnet, lequel il avoit osté devant, comme aussy toute l'assemblee, M^rs^, s'il vous plait de vous assoir et couvrir, ce que nous avons faict tous sur un banc, au bout duquel y avoit une chaire pour celuy qui parleroit, et estoit led. banc entre M^rs^ les Cardinaux et le bureau, ayant a nostre dos le bureau. Et M. le Lieutenant Civil se levant et descouvrant, comme ont faict aussy toute l'assemblee, s'est rassis apres avoir dict, Messieurs, et continuant son discours, que puisqu'ils avoient ce bonheur de parler a Dieu, sçavoient ses volontez, lesquelles, ils preschoient, mesmes aussy celle du Roy, cela leur faisoit esperer aussy toute bonne commodité pour parvenir a l'effect de l'assemblee et choses pareilles, et, a l'imitation de ce grand Aaron, leur predecesseur, et de Moyse, qui avoient passé par le desert les enfans d'Israel et emmenez en la terre de promission, aussi le Tiers Estat avoit esperance qu'estant leurs pasteurs et eux leurs ouailles qu'ils en auroient soing, et les assisteroient en leurs necessitez, les assurant du service qui leur estoit deub. A quoy M. le cardinal de Joyeuse fit une fort gratieuse responce, au nom de la compagnie, promit toute faveur, service et assistance et aul-

Digitized by Google

tres discours sur ce subject. Ce faict, nous nous sommes retirez, apres avoir faict de fort humbles reverences, et les mesmes deputez nous ayant conduitz jusques hors la porte de la Chambre, et sur le pas de la porte du cloitre, et ils s'estoient tenus jusques à ce que nous fussions tous passez. Ce faict, nous sommes retournez dans la salle de nostre assemblee et faict entendre la bonne reception que Mrs du Clerge nous avoient faicte. Nous mesmes deputez sommes allez a la Chambre de la Noblesse, ou, apres avoir faict sçavoir par l'huissier que nous desirions les saluer, nous sommes entrez, apres avoir quelque peu de temps attendu, et, entrant, avons treuvé deux gentilshommes qui nous ont dict avoir charge de la compagnie de nous venir recepvoir, et nous ont faict entrer dans le parquet, auquel il y avoit des bancs preparez et une chaire au devant au milieu, laquelle chaire a esté refusee par led. sieur Lieutenant Civil et ostee, leur disant que nous marchions d'un mesme pied et n'y avoit difference. Et, apres avoir pris sa place premier, et nous les seconds, et ainsy les aultres deputez, led Sr Lieutenant Civil, apres avoir salué la compagnie, et la compagnie nous, estant tous debout le chapeau a la main, celuy qui tenoit la place du presidant a cause qu'il n'y en avoit encor d'esleu, dict que la compagnie nous prioit de nous couvrir et assoir, ce que nous avons faict, et, voulant le Sr Lieutenant Civil commencer, il se descouvrit comme pareillement la compagnie c'estoit descouverte, et dict, Messieurs, nous de qui les predecesseurs ont porté par vive force et courage le nom François dans l'Asie et l'Afrique, nous esperons aussy que vous qui les avez suivis, n'espargnerez non plus vostre travail et courage a le deffendre et travailler pour son augmentation et a ruiner et abattre les murailles de Jerico, c'est-a-dire du vice, pour n'estre jamais restablies, comme ceux du Tiers Estat se disposent de s'y emploier, les convient de nous y aider et servir, leur offrant le service de la compagnie et aultres choses. A quoy fust faict response par celuy qui tenoit la place du presidant, nommé

Digitized by Google

M. de Beauvais-Nangy, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, qu'ils envoyeroient vers nous pour nous remercier plus amplement de l'honneur que nous leur faisions, cependant qu'ils nous prioient de croire qu'ils ne manqueroient jamais de ce qui estoit de leur pouvoir pour le service du Roy et pour nostre manutention et, ce faict, nous nous retirames, et fismes entendre a la compagnie ce qui c'estoit passé. Et sera noté que les deputez qui nous avoient receus, ne nous reconduisirent jusques à la porte ains des aultres.

Sera aussy noté que le réste de notre compagnie croyant que Mrs de l'Eglise envoyeroient vers nous pour faire de leur part le compliment ordinaire et qu'ils pourroient arriver pendant que nous serions vers Mrs de la Noblesse, en deputerent ung de chaque province pour les aller recepvoir hors la porte de l'assemblee, et le plus loing qu'ils pourroient, et les reconduire pareillement. Et neantmoins, lesd. Srs de l'Eglise ne viendrent de ce jour.

Demy heure apres, Mrs de la Noblesse envoyerent vers la compagnie six de leur compagnie. M. le marquis d'Urfe, frere aisne de celuy qui a faict les Amours d'Astree, portoit la parolle, M. du Pont Saint Pierre et quatre aultres, ausquels fust donné place au coste droict de M. nostre President. Led. sieur d'Urfe a dict qu'il estoit chargé de la part de Messieurs de la Noblesse de nous remercier de l'honneur que nous leur avions faict, et du choix des personnes que nous leur avions envoyees, nous asseurant du desir qu'ils avoient de contribuer a noz bonnes et saines affections, et s'y employeroient tres volontiers et aultres propos de pareille substance. Surquoy, fut faict responce par M. le Prevost des marchans, notre presidant, que nous leur avions d'obligation de ceste bonne affection, que nous les recognoissions pour estre l'ordre qui par sa vaillance maintenoit l'Estat, que nous estions disposez de leur rendre l'honneur et le service que nous leur debvions, et aultres discours de pareille substance.

Et est a noter, que pendant ces deux harangues, et depuis

Digitized by Google

que Mrs de la Noblesse furent entrez dans nostre sale, ils ne c'estoient couverts, ny ceux de nostre compagnie.

La verification des pouvoirs fust remise au lendemain mercredy huit heures du matin.

Du mercredy xxij *d'oct.* 1614.

Nous nous sommes assemblez sur les neuf heures et mis en deliberation, scavoir, si nous assemblerions a l'hostel de ville, comme il avoit esté publié au commencement, ou si nous continuerions nos sceances aux Augustins et, l'advis pris par les provinces, a esté arresté que le Roy seroit supplié de treuver bon que nous assemblions soubs un mesme toit et en un mesme lieu pour la facilite des communications que doibvent avoir tous les trois ordres, et que, pour cest effect, on deputeroit un de chaque provinse pour aller vers le Roy, mais que, auparavant les deputez iroient cinq en la Chambre de la Noblesse et cinq en la Chambre des Ecclesiastiques pour les prier de ce joindre avec nous pour obtenir du Roy que nous assemblissions ensemble, et Mr le president de Chartres a porté la parolle a Messieurs de l'eglise, et Mr le lieutenant de Xaintes a Mrs de la Noblesse. Mais, avant que de partir, sont arrivez Mrs de l'Église, deputez pour respondre au compliment qui leur avoit esté faict le jour d'hier, et estoient Mrs les deputez, Mr l'Evesque de Grenoble, homme fort eloquent, et qui aultresfois a esté marié, faict longtemps la charge d'advocat du Roy au Parlement de Grenoble, et apres, de president aud. Parlement, qui au commencement de son discours, a fort loué et remercié la compagnie de leur delegation, et du choix qu'elle avoit faicte de personnes de merite de nous deleguez, et, particulierement, Mr le Lieutenant Civil, qui avoit aporté noz cœurs sur le bout de sa langue, et remporté ceux de leur compagnie, discourent sur la colomne de feu qui estoit sur le tabernacle, de laquelle avoit, le jour precedent, parlé led. Lieutenant Civil, et asseuré la compagnie de la bonne affection a

Digitized by Google

nous maintenir et servir de tout leur pouvoir. Et, avec luy, estoient cinq aultres deputez, dont le premier estoit l'abbe de Vendosme.

Ce faict, les deputez de notre compagnie sont partis, et faict leur rapport a la compaignie et faict entendre comme Mrs de l'Eglise et de la Noblesse se disposent a nous adsister et aller treuver Sa Maté affin de le supplier de nous otroyer notre demande, et qu'ils leur avoient faict responce qu'ils nous envoyeroient dire ce qu'ils en auroient deliberé. Et, peu de temps apres, sont entrez les deputez de l'Eglise au nombre de quatre, le premier desquels estoit l'evesque de Comminges, filz de Mr de Souvray, gouverneur du Roy, lequel a faict entendre a la compagnie comme Mrs de l'Eglise se disposoient de nous assister et aller treuver Sa Maté pour obtenir d'elle ce que nous desirions et qu'ils estoient prets d'aller, de quoy ils ont ete remerciez par Mr le Prevost des marchans. Et, peu de temps apres sont venus Messrs de la Noblesse au nombre de quatre, dont le premier estoit Mr le baron du Pont St Pierre filz, aultrement Sr de Bouchevilier, depute pour le bailliage de Chaumont, lequel a faict entendre a la compagnie comme il avoit charge de leur compagnie de nous dire qu'ils avoient resolu ce que nous avions desire de la Noblesse et que, non seulement en cela, mais en toute aultre occasion, ils ne nous reffuseroient leur assistance. A quoy fust respondu par M. le Prevost des marchans, et furent remerciez bien humblement.

Et, incontinent apres, partirent tous les deputez, tant de l'Eglise, Noblesse que Tiers Estat, et fust depute pour la Normandie le Sr Mariage, un des deputez de la ville de Rouan, et treuverent le Roy tenant le Conseil, ou ils entrerent tous. Et, ayant esté faicte la demande au nom des trois ordres, de leur accorder que tous fussent en un mesme lieu, parlant par Mr l'Evesque de Beauvais, le Roy leur fist responce que ce qu'il en avoit faict avoit esté pour leur commodite, et que puis qu'ils desiroient estre aux Augustins, il le vouloit bien aussy.

Apres midy, les deputez firent entendre a la compagnie

Digitized by Google

comme le Roy leur avoit accordé nostre demande en presence de la Reine et de tout le Conseil. M. le Prevost des marchans dict de la part de la ville de Paris, qu'ils feroient en sorte que le lieu seroit si bien acommodé, que la compaignie auroit subject de se contenter, de quoy il fut remercié.

En ceste apres dinee, fut resolu que chaque province verifieroit les pouvoirs de ses deputez, et que les oppositions seroient vuidees par la compagnie.

Il se presenta un differend formé par le depute de Chartres contre le vicomte de Chateuneuf en Thymeraye, depute dud. Chateauneuf, disant qu'il ne debvoit estre receu a l'entree, que la justice de Chateauneuf n'est justice royale et que le bailly de Chartres connoist des cas royaulx, et qu'aux Estats de 1588, le depute de Chateauneuf avoit esté debouté de la sceance. Le depute de Chateauneuf nommé de Laurent, disoit qu'il avoit receu lettres du Roy pour faire la convocation comme aux aultres lieux, en laquelle il avoit esté depute suivant son acte. L'affaire mise en deliberation par provinces, fust dict qu'ils mettroient dans le jour toutes leurs pieces entre les mains des evangelistes pour leur estre faict droict a demain.

Cependant nous travaillames a faire un president des provinces pour ceuillir les voix et pour porter la parolle pour les provinces sur les deliberations qui se presenteroient, et les deputez de notre province estant d'advis de me nommer seul president, fust faict tant de sollicitation et prieres par le Sr Vacquelin, lieutenant general de Caen, depute par la ville de Caen pour le Tiers Estat, qu'il fust advisé par la compagnie qu'il le seroit alternativement avecq moy, et que nous presiderions chacun sa sepmaine, et que moy, ayant commancé a porter la parolle, j'acheverois la sepmaine en la qualite de president pour ceuillir les voix des deputez et porter la parolle pour la province, en laquelle qualite je porte la parolle pour la province de Normandie sur le differend de ceux de Chartres et de Chateauneuf, et fust ordonné qu'ils remettroient

Digitized by Google

leurs pieces comme dessus, et led. Sr Vacquelin commenceroit a presider et porter la parolle lundy prochain, et moy le lundy suivant, et ainsy alternativement de sepmaine en sepmaine. Je laisse ce jour la mon pouvoir entre les mains de Mr Halé, secret^re^ pour le veriffier, et ainsy les aultres presidans de l'assemblee.

Du jeudy XXIIJ^e^ *d'oct.*

Nous nous sommes assemblez environ sur les neuf heures du matin, chasque province a veriffié son pouvoir devant le president de la province. J'ai veriffié celuy de Gisors, celuy d'Alençon, celuy de Costantin, celuy de Caen et de Rouen sont demeurez pour la dispuste qui s'est formee et empeschement a ce que leurs deputez de la ville et du bailliage ne pussent avoir qu'une voix. Le mien fust veriffié au greffe et enregistré ce mesme jour.

Le differend des deputez de Chartres et de Chateauneuf en Thimerays a esté rapporté et jugé que les parties se pourvoiroient vers le Roy, sur leur différent et, cependant, que le depute de Chateauneuf s'abstiendroit de l'entree de la compagnie, jusques a ce que par le Roy en eust esté aultrement ordonné. A quoy je me suis employé en faveur de ceux de Chartres.

Messieurs les eschevins de Paris, deputez, ont represanté une lettre du Roy de cachet, par laquelle il leur mande qu'ils adsistent a la procession au meilleur ordre qui pourroit, qui se faira dimanche, sur quoy a esté advisé d'envoyer un depute de chasque province vers M^rs^ de l'Eglise et de Noblesse, qui se separeroient en deux pour scavoir s'ils auroient quelque mandement. A l'Eglise, a porté la parolle le lieutenant general de Mante. A la Noblesse, a porté la parolle le lieutenant general d'Angers, qui ont faict responce qu'ils envoyeroient vers la compagnie apres qu'ils en auroient deliberé. Peu de temps apres, est arrivé M^r^ l'Evesque d'Angier et trois aultres, qui a

Digitized by Google

faict entendre comme le Clerge, de son mouvement et parce qu'il est de son debvoir, avoit advisé de faire ceste procession pour implorer l'ayde du St Esprit en l'entreprise d'un si bon acte et avoient advisé de porter tous chacun un cierge de cire blanche pesant une demy livre sans aultre façon, et laissoient a nous a en resouldre d'en faire de mesme, et que despuis l'entree ils avoient continuellement travaillé a pourvoir a ceste procession et a l'ordre qu'ils y debvoient tenir, sçavoir que les evesques iroient avec leur mytre ensemble, et les aultres deputez confusement par les provinces, a raison qu'il seroit mal seant si un depute d'une province qui va devant, non evesque, marchat aussy devant un evesque d'une aultre province qui seroit appelé apres. La Noblesse n'est venue.

Messieurs de Paris ont comme promis des cierges pour y porter, et a esté resolu que l'on prendra la seance et l'ordre de marcher selon les bailliages, comme ils ont esté appelez en la procession de 1588.

Du vendredy xxiij[e] *d'oct.*

Il a esté encore derechef proposé pour la procession de dimanche et resolu que nous nous trouverions a huict heures de matin aux Augustins et que le Roy avoit dict qu'il s'y treuveroit sur les neuf heures du matin, que la ville nous fourniroit a chacun un cierge blanc de demy livre, que nous marcherions suivant les bailliages.

M. le Prevost des marchans a proposé qu'il porteroit sa robe mi partie, ce qui a esté refusé par la compagnie, et prie de porter sa robe de juge de sarge noir comme toute la compagnie debvoit faire, et aussy, pour ceux qui estoient deputez, estant de la profession de marchandise, porteroient toque de camelot ou velours noir.

Plus, a esté faict entendre par M[r] le Prevost des marchans que le Roy luy avoit dict, en presance de M[r] le Chancelier, qu'il vouloit faire la proposition de ses Estats, lundy prochain

Digitized by Google

et qu'a cest effect, les deputez eussent a se treuver à l'antisalle de Bourbon sur les xj heures ou midy, et que l'on entreroit dans la salle des Estats ainsi que l'on seroit appellé par les hérаults, et que le Roy s'y treuveroit environ sur une heure apres midy. Messieurs de la Noblesse sont entrez, au nombre de quatre dont le premier estoit Mr de Boudeville, gouverneur de Senlis, de la maison de Halot de Montmorancy, qui a faict entendre à la compagnie que M. de Rhodes, grand maistre des cérimonies, les avoit advertis de la procession, et qu'ils ce disposoient de marcher comme il avoit esté par le passe observé, lequel ils nous feroient voir, nous remercient de la paine que la compagnie avoit prise de les visiter et communiquer sur ce subject, et qu'ils tiendroient tousjours cher de communiquer en toute sorte d'affaires qui ce présenteroient.

Oultre, a esté resolu qu'on n'assembleroit le lendemain.

Du sammedy xxv *d'oct.*

Nous n'avons assemblé.

Du dimanche xxvj^e^ *d'oct.*

Nous nous sommes tous assemblez, environ sur les huict heures du matin, dans les Augustins, ou nous a esté baillé par Messrs de Paris a chacun un cierge blanc pour le porter à la procession solennelle qui se debvoit faire. Mr de Rhodes, grand maistre des cerimonies, nous a tous appelez suivant ung rolle faict au Conseil, ou les derniers ont esté appelez les premiers et ont marché devant et pris place de rang deux a deux, dans un des costez du cloitre, ayant faict autant à la Noblesse et au Clerge, et, en ceste ordre, sommes entrez par une petite porte de la chapelle prez du cœur, et passant devant le Roy et la Reyne, qui estoient aux haultes chaires, pres l'entree du cœur, et marché en cest ordre jusques a Notre-Dame, le Roy la Reine, les princes et princesses estant a pied, M^r^ l'evesque

Digitized by Google

de Paris soubs le poile portant le *Corpus domini*. Dans l'eglise fust chantee la messe en musique des chantres de l'eglise. Mr de Paris officia pontificalement. Le Roy, la Reine, Madame la Reine Marguerite estant soubs le daiz, Messrs les princes autour, les princesses sur un banc, au coste de septentrion, la Chambre des Comptes derriere elles et la Court des Aydes, la Court de Parlement de l'autre coste et le Chatelet. M^r le cardinal de Sourdys fist le sermon. Ça chaire estoit de coste de septentrion, endossee au dernier pilier vers le cœur. Aupres et de ce coste la estoient les deputez de la Noblesse, de l'aultre coste estoient les deputez des eclesiastiques et, derriere eux, de mesme coste, les deputez du Tiers Estat, tous sur des bancs de deux pieds et demy de hault couverts de sarge verte. Il n'y eust que le Roy qui ala a l'offrande, M^r, frère du Roy luy bailla l'escu. Le poile estoit porté, les deux premiers bastons, par Mr de Guise et de Joinville, les deux de derriere, par M^r, frère du Roy, que l'on portoit au col et touchoit le baston, et l'aultre par M^r le prince de Condé. Trois ou quatre pas apres, marchoit le Roy, au coste gauche et un peu plus bas, marchoit la Reine, apres, Madame la Reine Marguerite, Mesdames les princesses de Conty, de Soissons, de Guise, la duchesse de Montmorency, de Ventadour et aultres dames et damoiselles. Apres, les courts souveraines, les et aultres officiers, et on fust sorty de l'eglise environ sur les trois heures apres midy, et estions sortis des Augustins environ a une heure, l'on fust pres de deux heures a faire le chemin jusques a l'eglise, a raison de plusieurs differents d'entre M^rs de l'Eglise, qui ne vouloient marcher si Messrs les Cardinaux ne venoient comme deputez avec eux lesquels vouloient aller au coste du poile, et aultres differens de l'Université.

Du lundy XXVIj^e *d'oct.* 1614.

Nous nous sommes tous du Tiers Estat treuvez devant la porte de la grande sale de Bourbon, sur les unze heures du

Digitized by Google

matin, le Clerge dans la chapele de Bourbon, et la Noblesse dans la grande galerie de Bourbon, et y avons attendu jusques sur les deux heures, nous prometant Mr de Rhodes, grand maistre des cerimonies, de nous appeler par bailliages des trois ordres ensemble, et, pour cest effect, nous trouver tous devant lad. porte, neantmoins, l'heure pressant, nous sommes tous entrez en confusion, encor qu'il y eust un herault qui appelast au-dessus de la porte, ayant un tapis violet semé de fleurs de lys d'or : mais l'on ne l'entendoit quasi pas, et estants entrez, avons pris place aux lieux destinez, sçavoir est, les Ecclesiastiques, sur des bancs estans dans le parterre de la salle, a main gauche comme l'on entre, et la Noblesse, de l'aultre coste a l'opposite, et derriere les bancs des Ecclesiastiques et Nobles estoient ceux du Tiers Estat.

Sur les deux heures, le Roy est entré par la petite porte qui donne dans la cour de Bourbon prez du theatre, qui s'est assis soubs le daiz sur un eschaffault eslevé de deux degrez plus que le grand eschaffault, ayant une toque de velours et un capot. A sa droite estoit et un peu plus bas et peu derriere, la Reine sa mere, apres, Madame, sœur du Roy, paree, et apres, la Reine Marguerite fort paree, de l'aultre coste a gauche, estoit Monsieur, frere du Roy, et Madame Christienne. Derriere le Roy estoient les gardes du corps et gentilshommes de la Court, au dessoubs de la Royne Marguerite, un peu a coste, estoit un banc sur lequel estoit M^r le prince et M^r le conte de Soissons ayans toques et capes, parez de diamans. Et, sur un aultre banc, tout suivant Messrs de Guise, les trois freres, M^r d'Elbeuf, M^r d'Espernon et Mr de Sully. De l'aultre coste estoient M^rs les cardinaux du Perron, de la Rochefoucault et de Bonzy et, en un aultre banc, un peu au dessoubs, estoient Mr de Monbason, de Bouillon et les Marechaux de France. Aux pieds du Roy estoit Mr de Mayenne comme grand chambellan du Roy, plus bas et sur le bout du theatre estoit M^r le duc de Fronsac, fils de M^r le conte de St Pol, qui faisoit la charge de grand maitre, environ de l'aage de M^r le conte

Digitized by Google

de Soissons. Au coste dud. duc de Fronsac, a gauche, estoit Mr le Chancelier dans une chaire, vestu d'une robe de velours cramoisy violet doublé de rouge cramoisy a grande manche, qui harangua fort long temps, apres que le Roy eust faict l'ouverture des Estats en peu de parolles. Aux galleries d'en hault de ce theatre estoient les princesses et plusieurs dames et seigneurs de la Cour comme aux aultres galeries et escaliers de la sale estoient force dames et damoiselles et seigneurs. Aux deux costes du Grand Maistre estoient des massiers ou huissiers de la chambre, au dessoubs de l'eschaffault estoient Mrs de Loménie, de Pisieux, de Leau et Pont Chartrain, secretaires d'Estat, devant une table, et a leurs costes estoient six heraults d'armes. Au coste droit comme l'on regarde la grande porte, estoient Mrs les maistres des reqtes, quelques-uns et les Conseilliers d'Estat, le premier gentilhomme de la chambre, filz de Mr de Souvray, et le conte de la Rochefoucault, grand me de la garde robe. De l'aultre coste estoient force chevaliers du St Esprit et seigneurs de la Court, Conseillers d'Estat de robe courte. Il y eust dispute entre Mrs du Clerge et les Cardinaux. Mrs du Clerge vouloient que les Cardinaux eussent a venir avec eux. Fust jugé qu'ils seroient en hault. Parceque quelques-uns du Clerge mirent un banc devant Mrs les Consers d'Estat, ou il se mist quelques evesques deputez, a leur imitation, les deputez de la Noblesse mirent aussy un banc devant les chevaliers du St Esprit, Consers d'Estat de robe courte, et se mirent dessus.

Apres que M. le Chancelier eust harangué environ trois quarts d'heure ou une heure, il alla parler au Roy, comme s'il eust voulu recepvoir quelque commandement; puis il fust a la Reine et il luy parla. Et, ayant repris sa place, fist entendre a toute l'assemblée que le Roy entendoit que l'on luy presentat les cahiers pour y pourvoir.

Et apres, M. l'Archevesque de Lyon, filz de M. de Marquemont, fist la harangue pour le Clerge qui dura environ un bon quart d'heure. Apres, M. le baron du Pont St Pierre, pour la

Digitized by Google

Noblesse, qui dura autant. Et parla led. Archevesque, prez d'un treteau qui estoit au milieu de la sale proche le theatre regardant le Roy, et, ayant mis le genouil en terre, se leva disant Sire et apres, remist le genouil en terre, et, s'estant mis debout, commença sa harangue. Pour le noble, il se mist aussy un genouil en terre et se leva et dict Sire, puis fist une grande reverence et commença apres sa harangue et ayant faict, Mr le president Myron ayant mis un genouil en terre sur des carreaux, de façon que l'on luy voyait toute la teste par dessus le traiteau qui estoit couvert d'un tapis de satin bleu semé de fleurs de lys, et parla ayant tousjours un genouil en terre le long de sa harangue, qui parla fort haultement et plus que l'on n'esperoit a cause de sa parolle assez foible, et, ce faict, ung chacun se retira et estoit environ pour lors quatre heures et demye, et ressortit le Roy par la petite porte par laquelle il avoit entré.

Du mardy XXVIIIj^e^ *d'oct.*

Nous ne nous assemblames poinct a raison de la feste de St Simon St Jude.

Du mercredy XXIXe *d'oct.*

Nous ne nous assemblames poinct, a raison que l'on achevoit la salle des Augustins de nostre assemblee pour nous y acommoder, on la natoit et tapissoit aux despens de Mrs de l'hostel de ville de Paris, et faisoit on les retranchemens dans le refectoir, mesmes quelques cheminees.

Du jeudy XXXe *d'oct.*

Nous nous sommes assemblez sur les huict heures, et sont venus Mrs les deputez de la Chambre de l'Eglise, sçavoir est Mr l'Evesque d'Avranche et quatre capitulans, lequel sr evesque a faict son discours sur le subject de sa charge, qui estoit de

Digitized by Google

nous faire treuver bon de communier tous ensemble samedy jour de Toussaints, et que, pour cest effect, nous eussions a nous assembler aux Augustins sur les huict ou neuf heures, que M. l'Archevesque de Lyon feroit le sermon, et que l'on disoit que le Roy communieroit aussy, mais que cela n'estoit assuré. Son discours fust que la verite mesme nous enseignoit par ses oracles que, en toutes actions, il faloit implorer l'ayde de Dieu et principalement en nostre entreprise des Estats, que Dieu vouloit estre forcé, qu'il nous faloit faire un gros pour user de violance envers Dieu, affin qu'il luy pleut de nous assister, *Celum vim patitur*, *violenti rapiunt illud.* De la, passa sur la communion et qu'il faloit quiter toutes mauvaises affections que l'on pouvoit avoir les ungs contre les aultres, pour la difference, et l'on avoit trop aporté de la passion en l'homme, laquelle proposition fust receue et resolue comme elle avoit esté proposee. M^r^ le presidant Myron fist responce sur le champ, et le remercia du soing que M^rs^ de l'Eglise avoient de nous comme nos vrais peres et pasteurs, deux choses nous y convioient, le subject de nostre assemblee, et le jour de la feste de Toussaints, et qu'il remercioit aussy au nom de la compagnie M^r^ d'Avranche de la peine qu'il avait prise particulierement.

M^r^ d'Avranches proposa aussy qu'il estoit necessaire, apres la proposition des Estats faicte par le Roy et ainsy que l'on avoit acoustumé faire, de deputer deux de chasque province des trois ordres pour aller saluer et remercier Sa Maj^te^, et qu'il seroit bon que les deputez se treuvassent a une heure apres midy chez M. le Cardinal de Sourdys, lequel avoit pris le soing de sçavoir la commodite de Sa Maj^te^ et prendroit la paine de parler pour les Estats. Furent deputez pour aller, tant vers les Ecclesiastiques que vers le Roy, M^r^ le Bret, viconte de Gisors, et M^r^ Le Roullier, avocat du Roy d'Alençon, laquelle visite a esté faicte vers M^rs^ de l'Eglise et a porté la parolle M^r^ le Lieutenant Civil. Et, estant revenu, fist entendre comme il leur avoit faict sçavoir nostre responce conforme a la proposition de M^r^ d'Avranches.

Digitized by Google

Ce mesme matin, Mr nostre Presidant proposa avoir charge du Roy et M. le Chancelier, qui l'avoit envoye querir avant que de venir en l'assemblee, pour proposer a l'assemblee que l'on eust a adviser sur le surhaussement de l'or et de l'argent monnoyé qui ce faisoit journelement, et que l'on metoit la pistolle a 7 l. 15 s. mais que l'on la verroit mettre a 8 l. et ainsy les aultres pieces a l'equipolent, partant, il estoit besoin d'en deliberer. Ce que mis en deliberation, il a esté arresté que l'affaire seroit remise a mercredy pour sçavoir si on delibereroit sur ceste proposition seulement, estant de tres grande consequence et qui ne pouvoit pas estre resolue si promptement et en si peu de temps.

La deputation vers le Roy n'a peu estre faicte a l'heure cy devant dicte, a raison que le Roy n'avoit sorty la chambre et avoit pris medecine pour une petite colere qu'il avoit eu de ce que l'on avoit renvoyé M. de Luynes d'aupres de luy, lequel il ayme fort et a esté remise a demain dix heures du matin et m'y doibs treuver au lieu de Mr le vicomte de Gisors, a cause de son absence, estant allé chez luy, suivant sa priere.

Du vendredy xxxjᵉ *d'oct.*

Nous nous sommes tous treuvez chez Mr le Cardinal de Sourdys et allez au Louvre treuver le Roy et la Reine, et parlé a eux, environ sur les deux heures apres midy. Mr le Cardinal de Sourdys fist la harangue dans le grand cabinet ou l'on tient le Conseil, estant le Roy et la Reine chacun dans une chaise pres du feu, et y estions entrez quelque temps avant que leurs Majestez y arrivassent.

Mond. sr de Sourdys a dict qu'il y avoit un Roy auquel apparust dans le Ste escripture une figure qui avoit la teste d'or, le corps et bras de fer et de bronse et les pieds de terre. La teste d'or cigniffoit la Majeste et dignite Royale, le fer et bronze la force, et la terre l'esperance que la Clerge avoit d'estre restably en leur prestine splendeur et dignite. La Noblesse espe-

Digitized by Google

roit que l'on ne vendroit plus les offices de la maison du Roy, ni les gouvernemens, parce qu'ils n'y pouvoient plus parvenir, ayant despensé leur bien au service du Roy. Quele Tiers Estat esperoit que l'on ne le feroit que tondre et non pas l'escorcher, et a parlé a la Reine aussy et dict, Madame, vous ne serez pas mere du Roy seulement, s'il vous plait, mais mere de l'estat, que l'on esperoit que par son moyen le Roy se rendroit affectionné et facile a remedier aux maulx de ses subjects, et aultres choses de pareille substance.

Du sammedy, premier jour de novembre, jour de la Toussaints.

Nous nous sommes assemblez aux Augustins, environ sur les huict heures du matin ou, apres nous estre confessez ensemble ceux du Clerge et de la Noblesse, sommes entrez au cœur, et avons trouvé des bancs preparez pour les trois ordres qui estoient en bas, entre les deux costez des haultes chaises dans lesquelles il n'y avoit personne, et avoit esté ainsy arresté, a raison que Messrs de l'Eglise et de la Noblesse n'estoient pas tombez d'accord, a raison que Mrs de la Noblesse ne vouloient ceder à l'Eglise que le coste droit des haultes chaises, et vouloient avoir l'aultre sans aultre prerogative, et M^{rs} de l'Eglise vouloient en avoir de chaque coste ce qui leur en faloit, et apres, la Noblesse en prendroit des deux costes ce qui leur en faloit, et apres, le Tiers Estat, ce que la Noblesse n'a voulu et mesmes nous du Tiers Estat ne le voulions, a raison qu'il eust falu qu'il y en eust eu beaucoup par ce moyen aux basses chaises, a raison qu'il ne s'y fust trouvé assez de chaises pour nous assoir tous.

Nota que des deputez du Clerge, les evesqnes avoient leur camail et une estole au col, et les aultres gens d'eglise un surplis et une estole, et les abez un grand roquet noir. J'ay veu un capucin, depute de la Bresse, ayant aussy une estole au col, ung maturin et trois religieux habillez de noir et encor

Digitized by Google

un aultre, nommé Helie, du pais de Caulx, ayant aussy une estole au col.

Monsieur le Cardinal de Sourdys celebra la messe pontificalement, et se mist hors le sacrifice soubs un poile qui estoit au coste de septentrion, qui estoit de drap d'argent vert brodé de flammes et colliers du St Esprit, qui est celuy qui sert avec les aultres parures de l'autel aux cerimonies de l'ordre du St Esprit.

Et Messieurs de l'Eglise avoient pris le coste du midy, Messieurs de la Noblesse de l'aultre coste, et ceux du Tiers Estat confusement, apres M[rs] de l'Eglise et de la Noblesse, sur des pareils bancs.

Monsieur l'Archevesque de Lyon fist le sermon et la chere estoit du coste de M[rs] les Ecclesiastiques, et prist son tesme sur la recompence de ceux qui vivoient bien, selon l'Evangile du jour de Toussaints, et passa a la concorde que nous debvions avoir, et que nous debvions tenir en nous mesmes de petits prelats, pour considerer et recognoistre les abus et faultes qui estoient en nous mesmes.

La communion faicte devant la fin de la messe, nous passames tous en ordre dans le cloitre par la petite chapele de la Reine Marguerite, et nous en sommes venus en noz maisons environ sur les xj heures et demye.

Du dimanche 2me de nov.

Nons ne nous sommes assemblez

Du lundy 3me de nov.

Nous ne nous sommes assemblez a raison de la feste St Marcel.

Du mardy 4 nov.

Nous nous sommes assemblez sur les huict heures du matin, et entrez, on a faict lire le procez verbal de tout ce qui faict a

Digitized by Google

esté jusques a ce jour despuis le commencement de nostre assemblee, ce qui a esté faict par Mr Halé, secretaire de la compagnie et a este treuvé fort bien faict, et s'est meu une question sur une protestation que vouloient faire employer les deputez de Paris, contraire a celle de la compagnie, que la qualite de president donnee a Mr le president Myron n'estoit a cause de sa charge de Prevost des Marchans, ains a cause de sa personne, et eux vouloient protester que lad. qualite de president seroit atachee a la charge de Prevost des Marchans de Paris, ce qui a esté rejetté, et le procez verbal est demeuré comme il estoit, et a esté arresté qu'apres midy, l'on appelleroit les provinces par l'ordre, pour scavoir si les pouvoirs estoient veriffiez.

Plus, sur la proposition et remonstrance faicte par Mr le president Myron que Mr le Chancelier luy avoit dict que s'il y avoit quelque different entre les deputez, qu'il les vouloit vuider toutes choses cessantes. L'affaire mise en deliberation, il a esté arresté que tous différens seront vuidez en la compagnie, tant pour les rangs que aultrement, et que ce qui seroit jugé seroit executé nonobstant que les parties ce pourveussent au Conseil.

Et a l'apres midy, nous nous sommes assemblez sur les deux heures et, en l'Isle de France, ne s'est treuvé aultre different que le depute de Vermandois, qui en estoit lieutenant-general, qui a soubstenu debvoir estre appelé le premier des bailliages de l'Isle de France apres Paris, comme estant le plus ancien de toute la France. Celuy de Melun, qui en estoit lieutenant-general, frere de Mr le penitancier Le Jau, a Evreux, a soubstenu au contraire. Toutefois qu'ils en vuideroient a l'amiable, parquoy l'on a passé a la province de Bourgogne, a laquelle il ne s'est treuvé qu'un different d'entre le depute de Charolois et de Masconnois pour leur presceance. Le depute de Charolois a dict que le Charolois estoit du duche ancien de Bourgogne, que le Masconnois n'estoit que pais adjacent, qu'aux Estats du pais, le Charolois avoit le premier lieu, joint

Digitized by Google

qu'aux Estats de 1588 il avoit esté appelle le premier. Le Masconnois, Auxerrois et de Bar-sur-Seine soubstenoient debvoir preceder, d'autant qu'a la procession generalle, ils avoient esté appelez les premiers et en place devant le Charolois, suivant le reglement faict au Conseil prive du Roy, representé par Mr de Rhodes, grand Me des cerimonies de France. Le depute de Charolois disoit que, lors de la procession, il n'estoit encor arrivé, et partant, ne s'estoit peu deffendre.

Les parties faict retirer, il a esté resolu par la compagnie que le Charlois precederoit le Masconnois et aultres des pais adjacens de Bourgogne, veu ce qui s'estoit passé en l'an 1588 aux Estats de Bloys.

Et venant a l'apel des bailliages de la province de Normandie, sur l'apel des srs Halé et Mariage, deputez de la ville de Rouan, et un nommé Campion, depute pour le bailliage de Rouan, s'est levé Mr le Bret, viconte de Gisors, depute pour le bailliage de Gisors, ayant pris la charge de dire ce qu'il a dict pour les bailliages de Caux, Costentin, Evreux, Gisors et Alençon, qui empeschoient que les deputez de la ville et bailliage de Rouan eussent en la presente assemblee chacun une voix, comme aussy il faisoit le pareil soustien contre ceux qui estoient deputez pour la ville de Caen, qui estoit Mr Vacquelin, lieutenant general de Caen, et, pour le bailliage, un nomme Me Pierre Ollivier, marchant, que, sur pareil different, meu en l'année 1588 aux Estats de Bloys, il avoit esté ordonné que, tant les deputez de la ville et bailliage de Rouan, que les deputez de la ville et bailliage de Caen, n'auroient qu'une voix en chacun bailliage, ainsy qu'il apparoissoit par acte tiré des registres de Mr de Nanteuil, lors greffier en lad. assemblee, et a present encor depute de Bloys, deliberé le 4 d'oct. 1588, qu'il avoit a la main. Que ceste affaire touchoit toutes les aultres villes et bailliages de ce Royaume qui avoient deputé separement et voudroient faire de mesme, que cela avoit esté jugé pour ceux de la ville de Bourdeaux et senechaussee de Bourdeaux, depuis huict jours en ça, au Conseil prive du Roy,

Digitized by Google

et, partant, qu'il n'y avoit apparence de permettre que lesd. deputez de Rouan et Caen eussent deux voix, et qu'il le soubstenoit ainsy.

Par Mr Halé, depute de Rouan, que le different a la verite avoit esté jugé par l'assemblee du Tiers Estat en l'an 1588, mais que, par arrest du Conseil prive du Roy, donné le xij^e^ d'oct. 1588, par lequel il est dict que, sans avoir esgard a ce qui avoit esté arresté par ceux de l'assemblee du Tiers Estat, que ceux de Rouan auroient deux voix. une pour la ville et l'aultre pour le bailliage, partant, que cela debvoit estre pareillement jugé. Par le sr Vauquelin dict que ceux de Caen estoient aussy fondez en lettres patentes du Roy, par lesquelles il estoit ordonné qu'ils auroient deux voix, a sçavoir une pour la ville et une pour le bailliage, qu'il fesoit la mesme declaration que son pere avoit faicte en 1588, ou il estoit depute, sçavoir, que si ceux de Rouan vouloient se passer a une voix il se passeroit aussy a une, et qu'ils n'en debvoient avoir qu'une non plus que Caen, ainsin qu'il avoit esté jugé.

Par led. sr le Bret dict qu'il respondroit par ordre à ceux de Rouan et Caen. Pour ceux de Rouan, que l'arrest du Conseil par eux representé n'estoit considerable pour avoir esté donné sur requeste presantee sans avoir ouy les parties, aussy ne pouvoient-ils justiffier qu'ils en fussent entres en possession. Pour ceux de Caen, que les lettres patentes par eux alleguees n'estoient nullement considerables, a raison qu'ils sont donnees en 1586, sans avoir ouy non plus les parties ayant interest. Que les Estats de Bloys 1588 estoient ensuivis depuis, qui avoient passé pardessus, et jugé, sans y avoir esgard, partant, que le mesme jugement debvoit encore à present estre suivy, et le soubstient aussy pour les aultres bailliages de Normandie.

Les pieces mises sur le bureau pour les lire et deliberer et tous ceux de Normandie faict retirer, il a esté arresté que tant la ville de Rouan que bailliage n'auroient qu'une voix en la presente assemblee, et pareil jugement pour les deputez

Digitized by Google

de Caen, et oultre, a esté arresté qu'au cas qu'aucun d'eux ce voulust pourvoir au Conseil, que l'on deputeroit de la compagnie du Tiers Estat pour soubstenir le present jugement de la compagnie et remonstrer la consequence du faict, ce qui nous a esté prononcé, nous estant faict entrer, par M. le President de la compagnie, hormis toutesfois la resolution derniere de la compagnie qui estoit de soubstenir leur jugement, et le plumitif a esté receu par M. le lieutenant general de Lymoges, ung des evangelistes.

Du mercredy 5e de nov. 1614.

Nous nous sommes assemblez sur les huict heures et entrez, a esté vuidee l'affaire des deputez de Bourdeaux, qui estoit entre un nomme le sr Boucaud, conr au siege presidial, depute pour la senechaussee de Garonne, devant le lieutenant general, et l'aultre nomme le sr Claveau, depute par les jurats de Bourdeaux, au nombre de six, laquelle deputation a esté trouvee mal faicte par la compagnie, mais attendu un arrest du conseil privé, donné le jour d'octobre dernier, apres que les parties ont esté ouyes et contesté en cause, par lequel il est dict qu'ils demeureront tous deux comme deputez avec une voix seulement, que le jurat precedera et portera la parolle aux affaires de la ville seulement, et, en toutes les aultres affaires et cahier du pays, le conseillier presidial porteroit la parolle. Il a esté arresté que l'arrest sera executé, et, neantmoins, seront faictes tres humbles remonstrances au Roy, affin que les villes n'ayent l'authorite de faire deputations separees, et sans prejudicier aux droits des baillifs et senechaux.

Monsieur l'Evesque de Lusson est entré avec trois aultres, lequel a proposé que la compagnie du Clerge avoit deliberé sur deux points, lesquels il venait proposer a la compagnie, sçavoir, qu'ils avoient faict le serment de faire tout ce qui seroit de leur pouvoir pour l'honneur de Dieu, service du Roy

Digitized by Google

et repos de l'Estat, qu'ils nous exhortoient d'en faire autant, et l'aultre qu'ils avoient deliberé de s'assembler toutes les matinees et apres dinees aux Augustins, excepte les Jeudy et Sammedy apres diners et veilles des festes. Et estant retiré, l'affaire mise en deliberation, il a esté arresté de s'assembler toutes les matinees, de huict heures jusques à unze, et les apres-dinees, depuis deux heures jusques a cinq, excepte du Mardy et Sammedy. Nota que M. le president Miron a prié la compagnie de prendre le jour de mardy, affin qu'il aye moyen d'aller au Palais aux audiences des requestes. Nota que le jour d'hier, sur les xj heures du matin, M^r^ l'official de Rouan, greffier de l'assemblee du Clerge, me bailla un formulaire du serment que Mrs du Clerge avoient faict, et disoit que M. le cardinal de Sourdys luy avoit baillé pour me le bailler, affin de le proposer et faire faire à la compagnie, qui estoit en ces mots : Je N. promets et jure devant Dieu sur les saintes evangiles de faire, conseiller et de procurer a mon pouvoir, durant les presens Estats Generaux tout ce que je penseray en ma conscience estre de l'honneur de Dieu, *bien de son eglise*, Service du Roy et repos de son Estat, comme aussy de ne pas reveler aucune chose qui puisse porter prejudice en general ou particulier de l'assemblee desd. Estats.

Lequel memoire ayant communiqué a M. le Chancelier en presence de M. Halygre, et luy ayant dict que cela ne se pouvoit approuver et que l'Eglise estoit dans l'Estat, et ne debvoit-on faire ce serment au faict que pour faire a l'honneur de Dieu, service du Roy et bien de son Estat. Surquoy, il me dict qu'il estoit de mon advis, et luy ayant dict que lors qu'il se presenteroit quelque chose ou le service du Roy seroit interesse, je prendrois la hardiesse de luy en communiquer, il me fist responce que je le pouvois faire a toute heure et que j'y allasse seul, a raison que j'estois allé avec M. Halygre aujourd'huy matin.

Ce mesme matin l'affaire des monnoyes a esté remise en deliberation, et les advis des provinces pris, a esté arresté que

Digitized by Google

l'on y adviserait lors des cahiers, et que M. le President estoit prié de n'accepter aucune commission du Roy pour faire des propositions a la compagnie de sa part, sans que le Roy eust faict aparoir de sa volonté par escript, ou envoyé une personne de creance exprez.

Nous nous sommes aussy assembles apres disner et plusieurs differens des deputez ont esté vuidez.

Messrs les deputez de Rouan ont demandé qu'il leur fust accordé acte de la protestation qu'ils faisoient que l'entree, seance et voix seule qu'ils prenoient apres l'arrest du jour d'hier, tant pour la ville que bailliage de Rouan, ne leur pourroient nuire, n'y prejudicier au pourvoy qu'ils entendoient prandre contre l'arrest du jour d'hier, ce qui a esté empesché par le viconte de Gisors, pour les bailliages de Normandie. L'affaire mise en deliberation et nous faict retirer en l'antichambre, il a esté arresté que lesd. deputez de Rouan n'auroient aucun acte de leur protestation, comme estant faicte contre l'authorite de la compagnie.

Du jeudy vj^e^ *de nov.*

L'on a vuidé plusieurs differens des deputez, entre aultres de ceux d'Auvergne. M^r^ l'Evesque de Beauvais est entré en la compagnie assisté de quatre aultres ecclesiastiques, faict une proposition a la compagnie de la part de l'assemblee des Ecclesiastiques, sçavoir, qu'il seroit tres bon de faire quelques articles generaux qui concerneroient le bien de tous les trois ordres, lesquels on supplieroit le Roy respondre auparavant que d'en presenter d'aultres de sepmaine en sepmaine. L'aultre proposition qu'il a faicte est qu'ils avoient advisé de s'assembler toutes les matinees de la sepmaine en ce couvent, et pour les apres dinees, il les employeroient a la compilation des cahiers en la maison des presidens des provinces ou en aultre lieu, ainsy qu'ils adviseront bon estre, et les cahiers

Digitized by Google

faicts, ils s'assembleroient toutes les apres dinees, excepté du mardy, sammedy et veilles des festes.

La derniere proposition a esté suivie et treuvée bonne.

Sur la premiere il y a eu beaucoup de contestation, les ungs vouloient opiner sur le champ la treuvant raisonnable, les aultres non, attendu que l'heure estoit sonnée, et aussy que cela valoit bien y penser, et la dessus se sont despartis les deputez.

Apres midy, l'assemblee a esté faicte, a la quelle je n'ay peu assister a raison de mon indisposition, mais il ne s'y est passé aultre chose que plusieurs jugemens donnez sur les differens des deputez, et entre aultres, du s^r^ Savaron, president et lieutenant general de Clermont en Auvergne, et le s^r^ du Murat, lieutenant general de Ryon en Auvergne, sur la presceance de leur enregistrement, et a esté resolu que, dans le registre de leurs presantations, que l'on mettroit les lieutenans generaux d'Auvergne sans les nommer, ny de Clermont, ny de Ryon, et pour les presceances, suivant un arrest verbal de M^r^ le Chancelier et de Mr de Joinville, ils auroient l'honneur et porteroient la parolle alternativement l'ung apres l'aultre.

Du vendredy vij^e^ *de nov.*

Il y a eu plusieurs differents, entre aultres, par le deputé d'Estampes et de la Rochelle, soubs quel gouvernement ils se mettroient. Estampes jugé soubs Orleans, la Rochelle comme le Poictou seroit jugé, pour lequel il y avoit instance au conseil.

Il est venu un gentilhomme de la part du Roy, nommé La Motte de Nort, lequel venu a esté faict assoir sur le banc qui est devant le bureau, et a dict estre venu de la part du Roy dire que le President et cinq ou six aultres de la compagnie allassent trouver Sa Ma^te^ a unze heures.

Surquoy, a esté advisé de satisfaire a la volonte du Roy et, pour cest effest, qu'avec M^r^ le President l'on en prendroit un

Digitized by Google

des quatre premieres provinces, et, pareil cas s'offrant, l'on en prendroit quatre aultres des aultres provinces, a tour et ordre, par ce moyen il est tombé au tour du deputé de Caen, nommé Housset, de la parroisse de Flamanville pres Maleville, qui a donné sa place au lieutenant de Caen, suivant la priere qu'il luy en a faicte, mais a esté resolu qu'a l'advenir ce droit estoit incessible, et que ceux qui ne vouloient aller, leur tour seroit prescrit, et le bailliage qui suivroit iroit, d'autant que nous avons arresté que l'on iroit aux deputations par ordre selon les bailliages.

Apres midy, nous nous sommes assemblez, et M^r le President a raporté les parolles qui leur avoient esté tenues par Leurs Maj^tez dans le grand cabinet du Conseil ou on les avoit faict entrer. La Royne ayant commencé a parler la premiere, avoit dit que le Roy avoit esté adverty que quelques uns des Ecclesiastiques parlant a M^r le cardinal de Sourdys pour l'Eglise, qui avoit aussi esté mandee comme la Noblesse et Tiers Estat, avoient faict une proposition de faire respondre le cahier de sepmaine en sepmaine, que le Roy vouloit qu'il en fust usé comme l'on avoit faict cy devant aux Estats Generaux, et que l'on fist les cahiers tous entiers, et que le Roy les respondroit le plus promptement et favorablement qu'il pourroit, et le Roy apres avoir dict qu'il avoit prié Madame de dire cela, et qu'il le confirmoit. Surquoy, a esté proposé et mis en deliberation de faire responce a Mrs du Clerge, et arresté a la pluralite que l'on deputeroit vers Mrs du Clerge pour les remercier de la paine qu'ils avoient prise de venir faire cette proposition, que la parolle du Roy et de la Royne les avoit prevenus en la deliberation qu'ils en vouloient faire, et qu'ils estoient deliberez de suivre sa volonte.

Guienne estoit d'advis que ceste proposition fust suivie, la Normandie, particulierement, qu'elle n'estoit admissible, et y eust de la contestation en ceste resolution beaucoup. Le deputé de Normandie pour aller vers le Clerge estoit au tour de Costantin.

Digitized by Google

L'on a deliberé aussy si on iroit vers le Roy pour le supplier de promettre de ne nous laisser retourner sans la responce des cahiers. Arresté a la pluralité que l'on n'iroit poinct, attendu la parolle rapportee de Mr le President, tenue ce matin par le Roy et la Reine.

Il a esté mis en deliberation, sur la proposition qui est venue de Champagne, de supplier le Roy de donner surceance de toutes commissions et levees de deniers extraordinaires pendant la seance des Estats. Arresté que l'on deputeroit vers le Roy a cest effest, et a esté trouve au tour le deputé de Gisors, a sçavoir Mr le Bret, viconte de Gisors, et qu'il en seroit communiqué aux aultres chambres pour eux joindre a ceste demande avec nostre chambre.

Du samedy viij^{e} *de nov.*

Nous nous sommes assemblez sur les huict heures de matin. Les deputez ont esté vers l'Eglise pour leur faire responce que l'on ne pouvoit suivre l'ouverture qu'ils avoient donnee pour faire respondre, auparavant les cahiers particuliers, quelques articles generaux qui regardoient les trois ordres, et les faire respondre de sepmaine en sepmaine, a raison du commandement du Roy qui l'avoit faict ainsy entendre le jour-d'hier aux deputez, auquel on ne vouloit contrevenir. Et oultre, leur a esté faict entendre la resolution de supplier le Roy de surceoir toutes commissions de levees de deniers extraordinaires pendant la seance des Estats. Le lieutenant general de Xaintes, qui avait porté la parolle, a faict entendre estant de retour, que Mrs de l'Eglise demandoient estat des commissions qui s'executoient et le memoire des levees qui se faisoient avant que d'en deliberer, et pour nostre responce, que Mrs de l'Eglise avoient dict qu'ils persistoient a leur resolution.

Les deputez ont aussy esté à la Noblesse par six aultres, pour leur faire entendre la deliberation de la Compagnie sur la surceance des commissions et sur la resolution des entrees

Digitized by Google

et seances en l'assemblee, par le lieutenant de Bloys, nommé M. Ribier, qui a dict qu'ils en delibereroient.

Et peu apres, sont entrez les deputez de la Noblesse au nombre de quatre, dont partoit la parolle le s^r de , qui ont dict se vouloir joindre avecq nous pour demander au Roy la surceance de toutes commissions pendant les Estats, et se regleroient pour les seances et entrees de l'assemblee comme le Clerge et nous le feroient entendre.

A esté proposé de faire le serment, ce qui a esté consenty, et tous d'une voix et levant la main tous ensemble, nous avons faict le serment de nous employer fidelement, et faire tout ce qui estoit de nostre pouvoir pour le service du Roy et bien du public, et ne reveler a personne ce qui seroit deliberé et arresté en ceste compagnie.

Mr Clapisson, ung des Evangelistes, a faict entendre à M^r le President qu'il y avait ung tresorier de France qui desiroit entrer et presenter une requeste, auquel il a esté dict qu'il le faloit faire entrer.

Estant entré a esté faict asseoir sur le banq devant le bureau et a dict se presenter anx Estats pour les supplier d'avoir agreable une requeste qu'il entendoit presenter a la Compagnie, et la presentee a M^r le President lequel luy a dict qu'il la baillat au greffier, et apres qu'il a esté faict retirer, la requeste a esté lue par M^r le lieutenant de Lymoges, evangeliste.

Nota que le tresorier de France estoit M^r le Jau nommé Pol, sieur de Vertault, tresorier de France a Chalons, frere de M^r le penitancier d'Evreux.

La requeste s'adressoit ainsy, A Nosseigneurs tenans les Estats generaux de France, supplie humblement Pol du Jau, s^r de Vertault, etc. et contenoit les oultrages a luy faict faire par Mr de Nevers, a raison qu'il avoit informé et faict cesser une levee qu'il faisoit faire au pais de Rethelois, qui est une souveraînete a luy appartenant, et l'avoit faict habiller, dans une sienne maison, d'ung habit jaune et vert et monté sur un asne dans

Digitized by Google

Charleville, par derision, et faict faire amende honorable au bout des halles, au son de deux tambours, avec lecture de son arrest qui estoit en ces termes,

De par Monseigneur de Rethelois.

Comme ainsy soit qu'il soit loisible de punir de mort les criminels de leze-Majeste, de quoy estant ateint Pol Jau auroit merite la mort, pour avoir entrepris surnos droits d'une nostre souverainete, neantmoins nous nous sommes contantez de luy faire faire la presente amende honorable, et plusieurs disent sur l'offence faicte a nous par un officier du Roy.

Il a esté faict rentrer, et a luy remonstré que sa requeste s'adressoit aux Estats generaux et non a nostre assemblee seulement, et demandé s'il avoit baillé pareille requeste aux aultres chambres, qui a dict qu'ouy, et qu'un Clerge l'on luy avoit ordonné bailler sa requeste au promoteur, nommé Mr de la Verusse, pour en faire son rapport, et a la chambre de la Noblesse, en oultre, les quels l'avoient faict rentrer et demandé si sa requeste regardoit le general ou son particulier, qu'il leur avoit faict responce qu'elle regardoit le general, d'autant que l'on avoit offencé un officier du Roy, et aussy son particulier, qui avoit ressenti l'offence. A cause de quoy ils luy avoient rendu sa requeste, laquelle reddition il ne dict toutesfois.

Il fut dict que l'on en delibereroit lundy prochain, sans avoir rien fait enregistrer toutesfois.

Après midy feriat.

Du dimanche IXe *de nov.*

M^r^ le cardinal Bonzy a dict la messe, et Monsr l'Evesque d'Avranches faict la predication, qui a convié les deputez a la reception du concile de Trente.

Digitized by Google

Du lundy x^e^ *de nov.*

Nous nous sommes assemblez a huict heures de matin, il y a eu plusieurs differens de deputez vuidez.

Le lieutenant general de Xaintes a faict une grande plainte de ce que l'on avoit rapporté au Roy et a la Reine que lorsqu'il avoit esté vers les Ecclesiastiques pour leur demander la surceance de toutes commissions de deniers extraordinaires et erection d'offices pendant la seance des Estats, il n'avoit eu charge de demander que l'on n'erigeat aucuns offices pendant la seance des presens Estats, demandant que nous eussions a l'advouer de cela et a luy en delivrer acte et pour sa descharge. A quoy s'est joint aussy le lieutenant general de Blois, qui avoit esté vers la Noblesse, pour en avoir pareillement un acte et un adveu. L'advis pris, a esté resolu que l'acte leur sera baillé pour leur servir d'adveu de ce qu'ils avoient dict.

L'on a advisé de commencer a s'assembler cejourd'hui apres midy pour la compilation des cayers des provinces, et que l'on n'assembleroit poinct que a jusques vendredy, toutes fois que, mercredi après midy, l'on s'assembleroit pour dresser et voir le memoire des commissions desquelles l'on demande la surceance, pour le bailler et presenter aux Ecclesiastiques et a la Noblesse, et apres, le presenter a la Royne.

A l'apres midy, M^rs^ les deputez de Normandie ont assemblé ceans, et avons commancé a compiler nostre cahier. Et apres avoir leu tous les articles qui regardoient l'Eglise de chacun cahier, en avons dressé cinq articles.

Du mardy xj^e^ *de nov.*

Nous ne nous sommes assemblez a raison de la feste.

Du mercredy xij^e^ *de nov.*

Le matin, nous nous sommes assemblez, mais parce que la

Digitized by Google

compagnie n'estoit complete, n'avons rien faict, toutesfois, nous avons faict et accordé quelques articles sur le chapitre de l'Eglise.

Apres midy, nous nous sommes assemblez. Le registre de ce qui a esté faict la sepmaine passee et jusques a ce jour a esté leu par Mr le greffier secretaire, et trouvé bien.

Il y a eu different entre la Bourgogne et les deputez de la ville et prevoste de Paris. La Bourgogne demandoit acte de la protestation qu'ils faisoient que la presceance de ceux de Paris ne leur pourroit prejudicier, ce qui a esté empesché par ceux de Paris disans n'avoir titre ni possession. Jugé qu'il ne leur en seroit baillé aucun acte, et n'en seroit faict mention sur le registre.

Monsr le president Myron a dict avoir supplié Monsr le Chancelier de trouver bon que les jugements donnez par la compagnie sur le different des deputez soient executez et ne recepvoir les parties a se pourvoir au Conseil, parce que cela apporteroit beaucoup de confusion et le temps que l'on avoit employé a cela estoit perdu, et que ledit sr Chancelier luy avoit faict responce que pour ceux qui seroient vuidez du consentement des parties qui auroient consenty et agreé d'estre jugez en la compagnie du Tiers Estat, que l'on ne les recepvoit a se pourvoir au conseil.

Le sr de la Motte du Nort est entré de la part de la Royne a la compagnie et a dict estre envoyé pour dire à Mr le President qu'il eust a la venir trouver a cinq heures, avecq trois ou quatre de la compagnie, et ont esté deputez des quatre suivantes provinces a ceste fin, et resolu que l'on assembleroit demain apres midy en l'assemblee, pour rapporter la volonte de la Reine et que, demain matin, l'on assembleroit, particulierement pour la compilation des cahiers des provinces.

Du jeudy XIIIe *nov.*

Nous nous sommes assemblez ceans pour la compilation de

Digitized by Google

nos cahiers toute la matinee, et avons resolu que trois avec moy dresseroient les cahiers pour les representer apres a tous, pour en faciliter la compilation, sçavoir Mr le Bret de Gisors, Mr Halé et l'advocat du Roy d'Alençon.

Apres midy, nous nous sommes assemblez a l'assemblee ou Mr le president Myron a representé ce que la Royne luy avoit dict hier au soir et aux deputez, sçavoir qu'elle ne desiroit que l'on touchat aux offices de tresoriers des pentions, d'autant que le feu Roy luy avoit donné ceste partie la pour bastir une maison pour elle aux Fausbourgs de St Germain, qu'elle en avoit composé et accordé avec les tresoriers de l'espargne pour six cens mille livres, qui les reunissoient a leurs offices, que personne n'en estoit foulé, que les trois deniers pour livre qu'ils prenoient se payeroit par ceux qui avoient des pentions sur l'espargne.

L'affaire mise en deliberation, il a esté advisé que l'on feroit entendre a la Royne que l'on mettroit cela sur le Roolle des commissions de deniers extraordinaires et creation d'offices des quelles on demandoit la surceance pendant la tenue des Estats, et que l'on deputeroit vers elle quatre des dernieres provinces suivant leur rang, et que l'on iroit a l'issue de la seance, ce qui a esté faict, et entendu, estant present, que la Reine dict apres que cela luy eust esté faict entendre, qu'elle avoit tousjours creu que l'on ne s'adresseroit a chose qui luy appartenoit, aussy, qu'elle feroit tousjours comme elle avoit faict, ce qui seroit a son pouvoir vers le Roy, lorsque nous aurions besoin d'elle.

A esté mis en deliberation si, apres qu'un bailliage auroit presenté un article a sa province lequel l'auroit reffusé, s'il le pouvoit apres, presenter a la Compagnie et le faire deliberer, et mesmes, si apres qu'une province en auroit refusé ung, et qu'une aultre province le proposeroit, sçavoir si la province qui l'auroit refusé en pourroit opiner, et a esté resolu que quand ung bailliage aura presenté un article a sa province qui aura esté refusé, le bailliage ne le pourra plus presenter a l'assem-

Digitized by Google

blee generale, et aussy quand une province aura refusé un article et une aultre province le proposera, la province qui l'aura refusé en pourra encor deliberer et resouldre. Il a esté aussy deliberé et arresté que nul ne proposera et faira ouverture s'il ne l'a proposé en sa province et qu'elle le treuve bon.

Du vendredy XIIIj^e^ *de nov.*

L'on s'assembla ceans pour la compilation du cahier de la province, matin et apres midy.

Du samedy XVj^e^ *de nov.*

La province de Guyenne parlant par son president nommé le s^r^ de Montaigne, lieutenant general de Xaintes, fist trois propositions, sçavoir, qu'il faloit demander la surceance de l'envoy du mandement des tailles, la surceance du payement des pentions et la surceance du payement du droict annuel jusques a ce que les Estats seroient finis et les cahiers resolus.

L'affaire mise en deliberation, apres de grandes altercations, et l'advis pris par les provinces, il passa par cept provinces contre cinq, que la proposition de Guienne auroit lieu, et y seroit respondu conjointement comme la proposition. Les sept provinces qui en estoient d'advis, estoient Bourgogne, Guienne, Normandie, Picardie, Orléans, Lyon, Provence. Les aultres qui estoient d'advis de differer le tout a en resouldre lors de l'ouverture des cahiers, estoient Paris, Bretagne, Champagne, Languedoc et Daufine.

Ce fait, est entré en l'assemblée M^r^ le Lieutenant Civil, qui a proposé apres avoir esté authorisé de sa province, qu'il approuvoit la resolution puisqu'elle avoit esté faicte, mais qu'il estoit bon d'y adjouster que la venalite des offices n'auroit plus de lieu, et que l'edict des quarante jours n'auroit lieu aussy, et que les offices fussent remis comme au temps

Digitized by Google

du Roy François, ce que, mis en deliberation, a esté trouvé bon et ordonné que cela seroit employé en la deliberation precedente, et qu'elle seroit mise le second article du cahier contenant les surceances demandees de toutes commissions et levees de deniers extraordinaires pendant les Estats.

Mr de Choisy, depute de la Noblesse, et cinq aultres sont entrez et remonstré qu'ils avoient advis que la Court des aydes avoit donné commission pour faire adjourner tous gentilshommes, ecclesiastiques et aultres du pays de Bourbonnais, affin d'apporter leurs quittances du sel qu'ils avoient eu depuis deux ans et qu'ils eussent a venir declarer le nombre de leurs enfans et serviteurs, demandant que nous nous joignissions avec eux pour supplier le Roy de leur accorder la revocation de cela, comme Mrs de l'Eglise leur avoit aussy promis, mesmes aussy qu'ils avoient resolu de demander la surceance de la paulette attendu la necessite de la chose, et que l'on delivroit desja les quittances.

L'affaire mise en deliberation, a esté arresté que l'on ne separeroit poinct les trois propositions et qu'elles demeureroient jointes, et que l'on supplieroit les deux aultres ordres de le treuver bon ainsy.

Mr l'Evesque de Vabres est entré qui a aussy representé l'affaire de la Cour des aydes et pareilles, et a quoy l'on a dict que l'on en delibereroit.

Mr l'Archevesque d'Aix est venu avec cinq aultres deputez de l'Eglise, qui a representé comme la Noblesse estoit portee a la demande de la surceance de la paullete et a l'affaire de la commission de la Cour des aydes pour le sel, et prioit la compagnie de se rassembler, apres midy, pour entendre ce qu'il desiroit nous proposer plus particulierement sur ce subject.

Un depute de Lyonnois et trois aultres deputez de la Noblesse sont entrez pour prier aussy la compagnie de se rassembler apres midy, pour resouldre plus particulierement par ce moyen l'article de la paulete et la commission du sel.

Digitized by Google

Ce qui leur a esté accordé, et sommes sortis de l'assemblee a une heure apres midy.

Nous nous sommes rassemblez sur les trois heures apres midy, et avons leu le memoire de toutes les demandes de surceance de toutes commissions extraordinaires pendant la seance des Estats, et a esté resolu, quoy que l'on puisse dire et alleguer, que l'on ne diviseroit point nos trois propositions et seroit traité de leurs demandes conjointement, sçavoir, pour la surceance des tailles, pentions, et paulete, et que pour la commission du sel, elle seroit employee dans nostre memoire que l'on presenteroit tant aux Ecclesiastiques que aux Nobles, ce qui leur a esté faict entendre par Mr le president Savaron, depute de Clermont en Auvergne, et fus avec ledit sr Savaron a la Noblesse, qui nous dict qu'elle ne trouvoit cela bon et iroient seuls avec l'Eglise treuver le Roy pour le subject de la paulete et commission du sel, et nous mescontenta fort.

Mr l'archevesque d'Aix et ses collegues sont rentrez en nostre Chambre ou, apres un grand discours, il conclud a ce que nous separassions nos trois articles qui n'avoient rien de commun et avoient divers effect, que la paulete et le sel pressoit, qu'ils accordoient la revocation des pentions, mais, pour l'article de la surceance des tailles, qu'il y falloit penser plus a loisir et en un aultre temps.

Au quel fust faict responce, sur le champ, par Mr le President, suivant la charge qu'il en avoit, que la compagnie estoit resolue de ne separer point ses articles, et que l'on leur envoyeroit le memoire, ou il y en avoit encore plus de quatre vingts, pour le presenter au Roy, et nous sommes retirez a 7 heures du soir. Cependant Mrs du Clergé envoyerent a Mrs de la Noblesse qu'ils ne failliroient au lendemain d'aller trouver le Roy ensemble, pour le supplier de la surceance de la paulete et revocation de la commission de la Court des aydes pour la recherche du sel.

Il y a eu different entre Mrs les evangelistes et le greffier.

Digitized by Google

Les evangelistes ont soubstenu qu'ils debvoient signer le roolle qui seroit dressé de la surceance des commissions ou tout le moins celuy qui seroit au greffe, et semblablement tous aultres actes qui demeureront au greffe, et les procez verbaux qui se lisoient par sepmaine. Le greffier, au contraire, disoit que cela ne s'estoit observé aux Estats de Bloys de mjˣˣviij, que ce seroit luy faire tort de changer la forme, et fauldroit que l'on eust quelque deffiance de luy. L'affaire mise en deliberation, il s'est trouvé qu'il y avoit six provinces contre luy, et six pour luy. Les provinces qui estoient pour les evangelistes sont France, Bourgogne, Guienne, Orleans, Picardie, Provence. Les aultres estoient pour le greffier.

Du dimanche xvj^e^ *de nov.*

M^r^ l'archevesque de Lyon a celebré la messe aux Augustins, et M^r^ l'archevesque d'Aix a fait la predication apres la messe ou il y avait plusieurs deputez.

Du lundy xvij^e^ *de nov.*

J'ai presidé ceste sepmaine, et nous nous sommes assemblez a huict heures de matin, et a esté proposé de demander seulement au Roy la surceance du quart des tailles pour l'annee prochaine, la surceance du payement des pentions et la surceance de la paulete et de l'edict des quarante jours.

M^r^ l'evesque de Beauvais, assisté de cinq aultres deputez capitulans, est venu en l'assemblee ou, par un eloquent discours, il desiroit que notre compagnie accordat de demander seulement la surceance de la paulete, et la recherche du sel par impost en Bourbonnais, que la Court des Aydes avoit ordonee estre faicte et n'y mesler la surceance du payement des pentions et des tailles, d'autant que cela pourroit estre cause que l'on n'obtiendroit rien du tout. A quoy fust faict responce par M^r^ le president Myron que la compagnie estoit

Digitized by Google

entree en resolution de faire ceste demande conjointement de la surceance des tailles, des pentions et de la paulete, a raison que, surceant la paulete, l'on ostoit des coffres du Roy xvj^e^ mil livres qu'il falloit remplacer d'ailleurs, ou que le peuple s'en pourroit bien sentir apres, qui se remplaceroit dans les coffres du Roy par la revocation des pentions qui ce montoient par chacun an a cinq millions huict cens mil livres, et oultre, ceste somme estant retranchee, le Roy pourroit encor gratiffier le peuple de diminuer sur les tailles plus de quatre millions, tellement que cela estoit comme conjoint ensemble, et qu'ils vouloient qu'il n'y eust que les officiers qui se sentissent de ceste demande, qu'ils feroient entendre au Roy les justes causes de demander ceste connexite, s'ils ne les vouloient ayder et assister et se joindre a nous pour l'impetrer.

M. de Beauvais repliqua qu'en ceste compagnie il y avoit des plus grands hommes de France qui jugeoint et la vie et le bien des hommes, qu'il croyoit que l'interest que quelques uns pouvoient avoir en leur particulier m'empescheroit une si saincte entreprise et proposition qui estoit de revoquer ou, pour le moins, de demander la surceance de la miserable paulete, et qu'il ne falloit esperer que le Roy accordast les deux aultres points, et qu'il supplioit la compagnie de se relascher et ne s'arrester si fermement a ceste resolution sur laquelle il prioit que l'on en deliberat encor. Et apres estre sorty, la chose mise en deliberation, a esté advisé par toutes les provinces, excepte la provance et daufine, que l'on envoyeroit des deputez de nostre compagnie avec les deputez de l'Eglise et de la Noblesse trouver le Roy a xj heures, comm' ils avoient pris resolution, et que Mr Savaron, president de Clermont en Auvergne, porteroit la parolle au Roy pour le Tiers Estat, a ce que les trois propositions eussent lieu, et que l'on en advertiroit l'Eglise et la Noblesse.

Et y ayant envoyé, l'on a trouvé que leurs deputez estoient ja partis, affin de demander la surceance de ces deux points

Digitized by Google

seulement, ascavoir de la surceance de la paulete et de la recherche du sel.

Parquoy on a chargé les deputez, qui estoient un de chasque province, de ce transporter presentement au Louvre pour faire entendre a leurs Majestez la supplication de la compagnie, et les supplier de respondre les trois articles conjointement, et leur presenter le cahier que l'on avoit dressé ou estoient contenus le nombre des commissions et edits des quels on demandoit la surceance, qui se montoit a iiij^{xx} articles.

Je fus deputé par la Normandie pour aller avec led. s^{r} Savaron, et estant entrez en la chambre de la Royne, le s^{r} Sauveterre, huissier du cabinet de la Reine, demanda si le Tiers Estat estoit poinct venu, et qu'il le falloit envoyer querir auquel je fis responce que les deputez estoient en la chambre, ce qui le fist aller advertir le Roy et la Royne qui estoient dans le petit cabinet du Roy et y estant entrez, le Roy et la Royne estoient assis chacun dans une chaire, ausquels M^{r} le Prevost des marchans, qui y estoit, dict que les deputes du Tiers Estat les venoient saluer et luy faire entendre ce qu'ils desiroient remontrer a Sa Maj^{té} sur le faict de la paulete, que le president Savaron luy feroit entendre plus particulierement.

Le president Savaron, apres avoir mis le genouil en terre, dict, Sire, vos tres humbles et affectionnez serviteurs et subjects, les gens du Tiers Estat de ce Royaulme assemblé par vostre commandement, viennent suplier Vostre Majes^{té} d'avoir pitie d'eux, que le Tiers Estat estoit composé des gens de justice et de police, que le feu Roy, qui estoit un grand Roy, avoit introduit en leur faveur la paulete et droit annuel, ayant trouvé que c'estoit une chose bonne, qu'il y en avoit six ans passez d'un bail, que la Reine mere de Sa Maj^{té}, pendant sa Regence, avoit continué le bail pour aultres six ans, des quels il y en avoit encor quatre annees, neantmoins, M^{rs} de l'Eglise et de la Noblesse la vouloient faire revoquer,

Digitized by Google

que le Tiers Estat croyoit qu'il estoit juste puisqu'ils le demandoient, mais aussy qu'il faloit considerer qu'en ostant la paulete l'on ostoit xv a xvj^{c} mil livres qui entroient aux coffres du Roy, les quelles il luy falloit remplacer d'ailleurs, mesmes que le peuple estoit tellement surchargé de tailles que, en Auvergne et Guyenne, il y en avoit qui estoient constraints de paistre l'herbe comme les bestes, que, pour donner ordre a cela, et faire surceance ou remise du quart des tailles, que le Tiers Estat demandoit a Sa Maj^{té}, il luy faloit avoir du fonds d'ailleurs, qu'il n'y avoit aultre moyen que de revoquer les pentions qui se montoient plus de cinq millions de livres, et estant revoquees, il suffiroict pour remplacer les xvj^{c} mil livres de la paulete et faire diminution du quart des tailles et en resteroit encor de bon, s'estendit fort sur la pention, et dict que c'estoit une chose honteuse que le Roy donnat de l'argent a ses subjects pour lui randre le service qu'ils luy doivent et par la loy de Dieu et par la loy de nature, que le Tiers Estat luy offroit ses vies, ses biens, ses chevances, des quelles il pouvoit disposer a sa volonte, et qui n'y manqueroient jamais, qu'ils supplioient Sa Maj^{té} de revoquer ou surceoir quatre vingts commissions ruineuses, des quelles il avoit un memoire pour presenter a Sa Maj^{té}, a ce qu'il luy plaise pourvoir a ceste oppression, et le luy presenta. Le Roy l'ayant pris le bailla a M^{r} le Chancelier, lequel le bailla a M. le president Janin qui estoit derriere luy, et le Roy fist responce qu'ils baillassent leurs cahiers bientost, et qu'ils les respondroit aussy bientost, le mieux qu'il pourroit. La Royne prist la parolle et dict que l'on fist promptement les cahiers, et qu'ils y feroient tout ce qui ce pourroit pour nostre contantement, et aultre, dans deux ou trois jours, qu'elle vouloit que l'on luy envoyat des deputez auxquels elle vouloit faire voir comme elle s'estoit gouvernee pendant sa Regence, encor qu'elle n'y fust pas tenue, et feroit aussy voir l'estat des charges du Roy, et ce qui se pourroit faire pour son peuple, et la dessus, nous nous retirames environ sur une heure apres midy.

Digitized by Google

Apres midy nous assemblames et entrez, le s^r^ Savaron fist entendre a la compagnie ce qu'il avoit representé au Roy et a la Royne, et la responce faicte par leurs Majestez, dont un chacun fut content.

Il fust advisé qu'il ne faloit plus rien deliberer jusques a ce que noz cahiers provinciaux fussent faicts, par quoy, l'advis pris par les provinces, il fut arresté que l'on ne viendroit plus que le mardy, jeudy et sammedy les matinees, et les aultres matinees et toutes les apres dinees, l'on s'assembleroit chez les presidens des provinces pour compiler les cahiers des provinces.

Du mardy èt mercredy XVIIJ *et* XIXe *nov.*

On a travaillé aux cahiers provinciaux.

Du jeudy XXe *de nov.*

Nous nous assemblames le matin, M^rs^ de l'Eglise entrerent et parlant par M^r^ l'Evesque de Lusson, dirent que Mrs de la Noblesse estoient venus en leur chambre pour les prier de se joindre avec eux, affin de demander justice au Roy de plusieurs parolles injurieuses et seditieuses contre leur ordre, proferees par M^r^ le president Savaron, lorsqu'il estoit allé vers eux sammedy dernier et, devant le Roy, lundy dernier, devant eux, en ce qu'il auroit dict que les Francois avoient secoue le joug des Romains pour la surcharge des impositions, qu'il seroit a craindre que le peuple n'en fist autant, et Dieu veuille qu'il soit mauvais prophete, d'advantage, qu'ils se rendissent capables, et rentrassent au merite de leurs predecesseurs et ils rentreroient aux honneurs, et mesmes, estant de retour, il dict qu'il rapportoit en la compagnie le bon traitement de M^rs^ de l'Eglise, et la mauvaise réception de Mrs de la Noblesse, disant qu'il ne l'avoient daigné reconduire, et qu'un de ses codeputez auroit dict que cela n'estoit vray, et qu'il avoit esté

Digitized by Google

conduit par l'ung, devant le Roy, en ce qu'il avoit dict que c'estoit une grande honte que ses subjets se faisoient achepter a pris d'argent leur service et fidelite, lequel ils luy debvoient naturellement, que les pentions qu'il luy donnoit etoient cause que le peuple estoit constraint de paistre avec les bestes et bestiaux, qu'ils leur avoient faict responce qu'ils ne se joindroient point avec eux pour ce subject, mais bien qu'ils se rendroient mediateurs d'entre les deux Chambres de la Noblesse et du Tiers Estat pour pacifiier tout différent, et comme Jesus Christ est mediateur entre Dieu et les hommes, aussy l'Eglise estoit mediatrice entre les hommes, et qu'ils s'y employeroient de tres bon cœur, et pour cest effet, qu'ils prioient et conjuroient la compagnie de faire quelque satisfaction a Mrs de la Noblesse, et que la parolle eschapoit quelques fois sans dessain d'offencer, qui neantmoins offencent quelques fois contre la volonte de celuy qui les disoit, si nous treuvions bon que Mr Savaron alast luy mesme dire comm' il n'avoit entendu les offencer, et qu'il croyoit qu'ils se contanteroient de cela. A quoy un chacun dict qu'il n'iroit poinct et que l'on y adviseroit. M. le president Miron le remercia de la paine qu'il avait prise de pacifiier ses differents, et affin qu'ils recongneussent ce que Mr Savaron avoit dict, que luy mesme repeteroit les parolles qu'il avoit dictes, tant en la Chambre de la Noblesse que devant le Roy et dict qu'il ne seroit pas si inconsidere, que de parler mal de la Noblesse, qu'il offenceroit non seulement la Noblesse mais l'Eglise et une bonne partie de la compagnie ou il y en avoit de sortis de bonnes et illustres familles, qu'il avoit dict devant la Noblesse qu'il les convioit de se joindre avec nous pour oster la venalite des offices, que la venalite leur avoit fermé la porte a l'honneur, qu'ils s'esforcassent de rentrer aux honneurs de leurs predecesseurs, que le temple de la deesse Pecune les avait empeschez d'entrer en celuy de l'honneur par le moyen de la venalite des offices, ostant la venalite, qu'on ostoit la paulete, que nostre monarchie estoit fondee de ce que les Francois, qui sont francs, avoient

Digitized by Google

secoué le joug des Romains a raison des charges et impositions trop grandes, qu'il seroit a craindre que les Francois n'en fissent autant pour la surcharge, que l'on donnoit plus de pentions que beaucoup de Roys de la premiere race et de noz voisins n'avoient de revenu, qu'il avoit dict la mesme chose au feu Roy, qu'il l'avoit escript en 1599, et qu'il l'escriproit encor, et en cela qu'il ne croit avoir offense Mrs de la Noblesse et en seroit tres marry, que ce n'avoit jamais esté son intention, qu'il avoit dict devant le Roy qu'ostant la paulete qui apporte une somme notable de xvj^e mil livres et qui avoit esté erigée par le feu Roy, grand Roy, qui l'avait trouvee bonne, aussy n'estoit-ce chose nouvelle en France qu'en la premiere seconde et troisiesme race de noz Roys, il ce treuvoit pareille chose, que les Roys donnoient des benefices c'est a dire des fiefs et charges en payant certaines sommes par an, qu'il se lict qu'un nommé Poœnius[1] ayant charge de son pere de venir payer a Paris le droit annuel qu'il debvoit par an au Roy, il fit mettre la quittance en son nom, et non en celuy de son pere, et par ainsy supplanta son pere, ce qui se remarque souvent, pour montrer l'infidelite de ce filz, et monstrer que de ce temps la l'on payoit le droit annuel pour les fiefs, comme baronnies, vicontez, marquisats, qui ont esté depuis et estoient comme offices que l'on tenoit du Roy, que la Noblesse avoit tellement négligé les sciences qu'ils ce desdaignoient de faire estudier leurs enfans, et qu'il s'est trouvé des Roys qui ne faisoient estat des gens de lettres, et, entr'aultres Louys le jeune voyant qu'un nommé Foulquet, conte d'Anjou, avoit en sa suite beaucoup de gens de robe longue, il s'estoit mocqué de luy, et encor plus, quand il le vist revestu d'un habit de chanoine honoraire et chanter au letrin, de façon qu'il contraignit Foulquet de dire qu'il n'y avoit nulle difference inter Asinum coronatum et Regem ignorantem, et que, pour remplacer cette somme de xvj^e mil livres, il falloit descharger le

[1] *Pœonius* (V. grégoire de Tours, liv. IV, cap. XLII).

Digitized by Google

Roy des excessives pentions, et par ce moyen aussy, il auroit moyen de faire du bien au peuple et le descharger d'un quartier de la taille, que ces pentions n'estoient poinct justes a raison qu'il ne faloit rien donner aux bons subjects du Roy pour lui rendre le service qu'ils luy doibvent, qu'il avoit dict cela, non de ceste sepmaine, mais dez l'année 1598 en son livre qu'il avoit faict des Duels et qu'il avoit dedié au feu Roy, que les pentions se prenoient de l'argent des tailles et partant, le peuple, qui n'en payeroit plus s'en sentiroit quand elles seroient revoquees, que s'il n'avoit parlé des pentions, ils ne s'offenceroient d'aucune chose, que pour la personne de Mr de Lusson, qui avoit pris la paine et Mrs de l'Eglise, de composer ses differents, qu'il leur en avoit en son particulier une obligation grande, qu'il seroit temoing et son juge, s'il avoit dict chose de tout cela qui les peut offencer, et seroit tres marry de le faire et n'en avoit eu le dessein.

Mr de Lusson dict qu'il scavoit bien qu'il ne pouvoit rien partir de luy qui ne fust digne et bien dict, et de sa bouche et de ses escripts, mais que parfois il sortoit de nostre bouche des choses sans dessain d'offencer qui ne laissoient de frapper coup offençant, qu'en cela il n'y pendoit qu'une petite satisfaction vers eux ou declaration que l'on n'avoit eu dessain de les offencer, que, pour eux, qu'il sembloit qu'ils eussent aussy ung petit subject d'offence de ce que nous estions allez vers le Roy seuls, que cela ne se faisoit, et pouvoit on croire qu'en cela il y avoit quelque mespris, mais que, pour eux, il ne s'y vouloient arrester et n'en demandoient aucune satisfaction et croient estre obligez d'oublier toutes sortes d'offences, aussy ne prendront il jamais en mauvaise part ce qui viendroit de ceste compagnie. Enfin ils sont despartis et l'affaire mise en deliberation, l'on s'est trouvé party. Les ungs estoient d'advis que l'on n'alast qu'a l'Eglise seulement, les remercier de la paine qu'ils avoient prise, leur declarer nostre intention qui estoit de n'avoir eu dessain d'offencer Mrs de la Noblesse, que Mr Savaron avoit eu charge de la compagnie de

Digitized by Google

dire ce qu'il avoit dict devant Mr de Lusson et Mrs les deputez, que nous les supplions prendre la paine, en achevant l'œuvre qu'il leur avoit pleu commencer, de le faire ainsy entendre a Mrs de la Noblesse, et estions en Normandie de cest advis.

L'aultre advis estoit que l'on envoyat vers l'Eglise et vers la Noblesse. Mrs de l'Ille de France se rassemblerent et, par la persuation de Mr le Prevost des marchans, qui dict avoir charge de Mr le Chancelier, ils revindrent a l'advis d'aller aussy a la Noblesse, et pour cest effect, a esté deputé Mr le Lieutenant Civil pour porter la parolle, tant vers l'Eglise que vers la Noblesse, sammedy prochain au matin.

A esté aussy mis en deliberation de poursuivre la responce du cahier presenté au Roy, contenant le sommaire de plusieurs commissions extraordinaires et levees de deniers pendant la seance des Estats, et arresté que l'on la poursuivroit ensemble la rigueur de quarante jours, puisque le nom de la paulete estoit surcis et mesmes le quartier de la taille et payement des pentions.

Du vendredy xxjᵉ *de nov.*

Nous avons employé ce jour au cahier, auquel nous avons achevé de noter les articles dont nous sommes demeurez d'accort, cottez aux cahiers des bailliages, car ils m'ont prié de les rediger tous par escript et par ordre, en chapitres. Nous avions commencé le lundy xᵉ de nov.

Du sammedy xxijᵉ *de nov.*

Estants assemblez, Mr le Lieutenant Civil a demande qu'on luy baillast par escript ce que l'on vouloit qu'il dict. Mis en deliberation, a esté advisé qu'il alast avec les deputez vers Mrs de l'Eglise dire qu'il les remercioit de la paine qu'ils prenoient de s'entremeitre a pacifier les mescontentements de Mrs de la Noblesse, que suivant leur conseil aporté par

Digitized by Google

Mr l'evesque de Lusson, lequel nous y avoit comme attirez par son eloquence, nous avons resolu d'aller vers Mrs de la Noblesse leur faire entendre comme nostre depute, que nous avouions, n'avoit rien dict qui les peut offencer et n'en avoit eu la volonte. Mais, comme nous nous preparions a cela et voulions faire partir noz deputez, l'on avoit rapporté a la compagnie qu'ung de Mrs les deputez de la Noblesse avoit tenu des parolles de ceux de nostre compagnie indignes d'estre recitees et indignes d'un gentilhomme, les quelles ne seroient declarees.

Nota que c'estoit que le sr Clermont d'Antragues avoit dict a un ecclesiastique que, si ceux du Tiers Estat ne leur faisoient satisfaction, ils abandonneroient le president Savaron a leurs laquais, ce qui fust entendu par le lieutenant general d'Amboise et le sr Clapisson, depute de Paris et conseiller au Chatelet, des quelles on demandoit reparation, et les prioit on de les faire entendre à Mrs de la Noblesse, et d'estre mediateurs de ceste affaire, de laquelle on leur donnoit toute disposition comme peres communs, que s'ils trouveroient bon de scavoir si Mrs de la Noblesse desadvoueroient ou advoueroient led. depute, comme nous ne croions pas qu'ils l'advouent et apres, on iroit a leur chambre leur donner toute satisfaction, et de quoy on les prieroit de ce faire.

Suivant quoy led. sr Lieutenant Civil a esté vers l'Eglise, assisté des six premieres provinces, et moy pour la Normandie, et fusmes receus par Mr de Chartres, ou estans, il a dict que nous pouvions dire d'eux comme Jesus, filz de Sidrac, disoit de Moyse, qu'il estoit bon et juste et qu'il avoit faict de bonnes choses, comme Mrs de l'Eglise avoient faict en s'entremelent de ceste reconciliation et pacification et avoient remené par un ferme siment les parois de ce temple qui sembloient se vouloir lascher, que toutes noz pensees estoient bonnes et nous connestrions justes, que nous parlions a la Francoise et a la Macedonienne les bonnes choses bonnes et parlions librement, que les parolles dictes par Mr Savaron,

Digitized by Google

lequel estoit advoué, n'avoient esté dictes pour les offencer, et neantmoins, par une legere aprehension, Mrs de la Noblesse avoient creu que c'estoit a dessain de les offencer, que nous leur en remetions le tout, que nous esperions qu'encor qu'ils fussent plus proches d'eux, si estce qu'estants tous leurs enfans, nous n'esperions pas qu'ils voulussent comme bons peres communs favoriser l'un et negliger l'aultre, qu'un bon pere n'avoit jamais faict accord entre ses enfans pour en contanter l'ung et fascher l'aultre. Mr le cardinal du Perron prenant la parolle pour respondre, dict que ce n'estoit sans cause que le nombre de trois avoit esté consacré a la divinite comme pour le plus parfaict, et se rencontroit en ses Estats ou il y avoit trois Chambres, et quand les deux n'estoient en si bonne intelligence comme ils debvoient, l'aultre debvoit estre mediatrice pour les composer et reconcilier, et comme Jesus Christ avoit esté le mediateur entre Dieu et les hommes, lequel avoit laissé par son testament la paix a son eglise et qu'eux estoient les executeurs du testament de Jesus Christ, aussy s'employeroient-ils pour mettre la paix et union entre Mrs de l'Eglise et du Tiers Estat, qu'il nous faloit en l'action qui nous faisoit assembler, faire comme Themistocle et Aristide, les quels encores qu'ils fussent ennemis, toutesfois, quand il fust question de deffandre leur patrie, ils mirent soubs le pied tous leurs differents, et ne pensions qu'a deffendre nostre patrie, qu'a nostre compagnie, il y avoit des personnes extraictes de noble race et d'illustres maisons, officiers principaux de la France, mais qu'il faloit considerer que nous representions le Tiers Estat et non pas la pure dignite de nos offices, ce qui faisoit que nous estions tenus de defferer en quelque chose au corps de la Noblesse, qui estoit un ordre premier et plus en quelque chose que le nostre, qu'il esperoit que la compagnie approuveroit la plus grande partie de ce qu'il avoit dict et qu'ils feroient tout ce qui seroit du debvoir paternel et fraternel.

Pendant que nous estions en ceste action, Mr de la Vernusse,

Digitized by Google

agent du Clerge, est venu en nostre Chambre demander le memoire des Commissions dont nous demandions la surceance, qui luy a esté baillé. D'advantage, il a convié la compagnie d'assister au service de trois deputez, morts depuis leur deputation, sçavoir, Mr l'Archevesque de Tours, Mr l'Evesque de Rodez et Mr l'Archidiacre de Bourges, a lundy prochain x heures du matin, aux Augustins, qui leur a esté accordé.

Plus, il a esté vuidé un different notable entre le lieutenant general d'Orleans, nommé Mr de Beauharnois, qui cy devant avoit nom Beauvit et changé son nom par lettres du Roy depuis trois moys, lequel soubstenoit que le juge de Chateau-Regnard, qui estoit en l'assemblee, se devoit retirer et absenter de l'entree de la Chambre, a raison que, par leur acte de deputation, il apparoissoit qu'il n'estoit que depute par substitution, en cas de maladie ou absence du lieutenant d'Orleans, que partant, il n'y pouvoit assister. Celui de Chateau-Regnard disoit que ceste question n'estoit a propos, a raison qu'il ne luy avoit disputé despuis le commencement de ceste assemblee ou il avoit assisté a toutes deliberations. Jugé, a la pluralite des voix, qu'il demeureroit a l'assemblee sans voix deliberative toutesfois, atendu le long temps qu'il y a esté et a faict le serment de bien faire sa charge, en cas qu'il arrivast maladie ou absance au lieutenant general d'Orleans.

Du dimanche XXIIIje *de nov.*

Le sermon a esté dict par Mr l'Evesque de Mascon, qui a touché les imperfections des trois ordres.

Du lundy XXIIIje *de nov.*

Nous nous sommes assemblez et a esté proposé les requestes d'un nommé des Noyers, sr de St Martin, et d'un nommé de Luat, contenant plusieurs advis sur plusieurs subjects, requerans qu'on leur donnat des commissaires ainsy que l'on avoit

Digitized by Google

faict a l'Eglise et a la Noblesse. Mis en deliberation, une partie estoit d'advis que l'on les rejetat du tout comme impertinentes, impossibles et confuses, les aultres qu'on leur baillat des commissaires puisque l'on leur en avoit baillé aux aultres deux Chambres, ce qui a esté arresté et deputé pour Normandie le depute d'Alençon, et par forme de derision.

L'on a parlé des Monnoyes mais fort peu.

M. l'Evesque de Vabres et quelques deputez sont venus, qui a proposé que l'on donnast parolle du different qui estoit entre Mrs de la Noblesse et nous, ce qui luy a esté accordé esperant qu'ils nous traiteroient comme peres communs.

La responce faicte par M^r le president Myron a esté qu'on leur donnoit la parolle, mais que Mrs de la Noblesse nous fissent aussy satisfaction des parolles indignes tenues par quelques uns de leur compagnie jeudy dernier, et cela faict, nous a priez de nous assembler apres midy pour achever un si bon œuvre encommencé, ce qui luy a esté accordé.

Il a esté representé 4 points desquels Mrs de la Noblesse s'offençoient. Le premier, que Mr Savaron avoit dict que Charlesmagne ayant institué de belles universitez et offices, disoit qu'il les bailleroit a la Noblesse s'ils s'en rendoient dignes, mais s'ils ne s'en rendoient dignes il les bailleroit a un aultre ordre.

Le second, que le peuple avoit secoué le joug des Romains pour les grandes impositions, et que Dieu voulust que le peuple françois ne le fist et fust mauvais prophete celuy qui disoit cela en leur Chambre.

Le troisiesme, devant le Roy, que c'estoit chose honteuse que le Roy donnat de l'argent, parlant des pentions, pour avoir le service de ses subjects qui le luy debvoient naturellement.

Le quatriesme point, que le peuple estoit tellement surchargé qu'il estoit constraint de paistre et manger l'herbe faulte de pain.

Nous sommes allez au service des s^rs Archevesque de Tours

Digitized by Google

s^r^ de la Guesle, Evesque de Langres, Evesque de Rodez et Archidiacre de Bourges, celebré fort solemnellement dans les Augustins avec les cerimonies des enterremens des Pontifes et Evesques.

Apres midy, nous avons longtemps attendu Mrs du Clerge qui negotioient cest appointement.

Enfin, M^r^ l'Archevesque d'Aix est venu assisté de quatre deputez, et faict entendre en nostre compagnie comme ils avoient travaillé a nostre appointement tout le jour jusques au soir qu'il est venu et presenté un memoire de ce qu'ils avoient resolu et faict treuver bon a la Noblesse, qui estoit que l'on debvoit de nostre chambre aller dire que les parolles que les deputez de cette chambre pouvoient avoir dictes n'estoient a dessain d'offencer la Noblesse; qu'ils la recongnoissoient pour vertueuse et pleine de fidelite envers le Roy et qu'ils ne manqueroient de luy randre tout l'honneur et respect qui luy estoit deub.

Cela a esté accordé, pourveu qu'en disant et approuvant ce memoire, ils fissent pareille satisfaction des parolles indignes que l'un de leur compagnie avoit dictes de la compagnie, et a esté dit par M. l'Archevesque d'Aix qu'ils diroient des parolles desquelles nous aurions subject de nous contenter.

Et sur ce, est venu M. le Cardinal de Sourdys, qui a faict partir M^r^ le Lieutenant Civil et les deputez du dernier jour pour aller ensemble vers la Noblesse, comme nous avons esté, et estant assis a la place qu'on avoist acoustumé de nous donner, et M^rs^ de l'Eglise au coste droict de M^r^ le President de la Noblesse, qui avoit quite son siege pour se reculer et faire place audit s^r^ Cardinal, M^r^ le Lieutenant Civil a dict qu'il pouvoit assurer Mrs de la Compagnie de la Noblesse que leur depute n'avoit rien dict avec dessain de les offencer, que nous estions sortis tous d'une meme mere qui estoit la France, laquelle nous avoit tous formez, eslevez et nourris, que nous estions filz et freres, que M^rs^ de l'Eglise estoient les aisnez, Mrs de la Noblesse les puisnez et, en ceste qualite, servoient et apro-

Digitized by Google

choient le Roy de plus prez et luy deffendoient son Estat, que nous aultres officiers estions comme les cadets de la maison, aussy nous les prions de nous traiter comm' ils faisoient en leurs maisons ausquels les cadets faisoient le plus souvent beaucoup de bien et advancement, que la France estoit la bonne Rebeca, que Mrs de l'Eglise et de la Noblesse avoient eu la benediction, que Mrs de l'Eglise nous avoient presenté un memoire de ce qu'ils desiroient de nous, le quel nous treuvions bon et l'appreuvions, que nous les supplions de croire que nous n'avons eu aultre dessain que de cooperer avec eux au bien de l'Estat et de nous joindre avec eux et ne dirions jamais rien et ferions que nous creussions les debvoir offencer.

Mr de Senecay, president, apres avoir demandé la permission de parler a Mr le cardinal de Sourdys, a dict *qu'ils* se resjouissoient de nous voir disposez a leur donner tout contentement, que, de leur part, ils s'employeroient pour nous maintenir et assister de tout leur pouvoir et nous assuroit de leur affection pour nous favoriser et servir en ce qu'ils pouroient.

Et sur ce que Mr le Lieutenant Civil, moy et aultres, dismes que ce n'estoit assez et que Mrs de l'Eglise nous avoient promis qu'ils nous contenteroient des parolles des quelles nous nous plaignons et demandions satisfaction, nous nous sommes tous rassis, et ledit sr de Senecay dict que nous nous plaignons des parolles indignes que nous croyons avoir esté proferees de quelques uns de la compagnie, que cela n'estoit point et qu'il n'y avoit point de si maladvisé, qu'ils nous prioient d'oublier tout cela et croire qu'ils s'employeroient a nous tesmoigner toute sorte d'affection et assistance pour nous servir.

Ce faict, nous nous sommes levez, et estoit environ sur les sept heures et demie du soir.

Et estant revenus en nostre Chambre, ledit sr Lieutenant Civil a faict entendre ce qui c'estoit passé, qui a esté trouvé fort bon, et toute la compagnie et nous sommes despartis.

Digitized by Google

Cependant Mrs de l'Eglise sont demeurez avec Mrs de la Noblesse et sont allez et venus les uns vers les aultres jusques a plus de neuf heures du soir, sur ce que Mrs de la Noblesse ne se sont trouvez contents et satisfaicts de ce qui leur a esté dict et se sont plus offencez et piquez que devant, qu'ils ne desiroient qu'on leur dict aultre chose que ce qui estoit dans le memoire que Mrs de l'Eglise nous avoient presanté et arresté entr'eux, qu'ils estoient plus offencez que devant.

Mardy feste.

Du mercredy xxvj^e^ *de nov.*

Nous nous sommes assemblez apres midy sur l'advertissement faict donner que Mr le Lieutenant Civil a proposé comme il avoit entendu le mescontentement de la Noblesse et les parolles insolentes qu'ils tenoient de nous, a cause que nous avions dict que nous estions leurs cadets et partant leurs semblables, et mesmes que Mr l'Archevesque d'Aix s'en formalisoit. A esté proposé sçavoir ce que l'on debvoit faire, si on ce debvoit plaindre de telles parolles au Roy et a la Chambre de l'Eglise et si l'on n'advouoit pas ce qui avoit esté dict par ledit sr Lieutenant Civil.

L'affaire mise en deliberation, a esté advisé que ce qui avoit esté dict par ledit sr Lieutenant Civil seroit enregistré et qu'il en estoit advoué, qu'il n'estoit besoin d'aller nulle part pour ce subject, attendu que Mrs de la Noblesse ce trouveroient tousjours mal fondez, puisque Mr leur President avoit faict une responce de remerciment de ce qui s'estoit passé, et nous avoit tesmoigné le contentement que la compagnie avoit de ce qui leur avoit esté dict par Mr le Lieutenant Civil, et apres avoir esté separez, s'adviser de dire que nous les avions offencez, qu'ils n'y venoient a temps, et s'en debvoient prendre a Mr leur President d'avoir faict ceste responce, ou bien qu'il faloit qu'ils le desadvouassent.

Digitized by Google

Et a esté advisé d'aller demain vers l'Eglise pour le subject du memoire des surceances que nous demandons, sans leur parler d'aultre chose.

Du jeudi XXVIJ^e^ *de nov.*

Nous nous sommes assemblez. M^rs^ de l'Eglise sont venus et par M^r^ l'Evesque de Paris, nous ont encor conviez de nous unir avec Mrs de la Noblesse lesquels se plaignoient encor de nous de plusieurs parolles que nous leur avions dict lundy au soir sans nous les specifier. A quoi fust faict responce par M^r^ nostre President que nous ne croyons avoir plus de different avec Mrs de la Noblesse, et qu'ils nous feroient grand plaisir s'ils nous vouloient laisser faire nos cahiers, toutesfois qu'ils en delibereroient.

L'affaire mise en deliberation, a esté advisé que les deputez qui estoient chargez d'aller vers M^rs^ de l'Eglise pour le memoire des surceances que nous demandons et lequel estoit entre leurs mains, diroient par mesme moyen, que nous remercions M^rs^ de l'Eglise de la peine qu'ils prenoient, et que nous estant veus lundy dernier avec Mrs de la Noblesse, nous estions bien demeurez d'accort, et nous avoient tesmoigné, parlant par M. le President de leur compagnie, qu'ils estoient fort contents de nous, nous prioient d'oublier toutes choses comme ils l'oublieroient de leur part, qu'ils nous prometoient faveur, assistance et service, qui estoient parolles qui nous debvoient assurer de leur bonne affection, a quoi nous avions reparty de mesmes, et que n'estant rien survenu depuis, nous ne croyons avoir de different avec eux, et que nous desirions fort qu'ils se contentassent de ce que nous avions dict, et que nous ne desirions perdre le temps a toutes ces choses, d'autant que nous voulions travailler a la confection de nos cahiers.

Les deputez revenus, desquels M^r^ le Bret avoit esté l'un, ils nous ont dict que M^rs^ de l'Eglise adviseroient demain pour le

Digitized by Google

memoire que nous avons mis entre leurs mains et s'informeroient particulierement des parolles desquelles Mrs de la Noblssse se trouvoient encore offencez, et nous en porteroient demain un memoire pour nous les faire sçavoir.

Du vendredy XXVIIJe *de nov.*

Fust representé par un des deputez de la province du Languedoc lequel frequente en la maison de la reine Marguerite, qu'ayant eu a parler avec la reine Marguerite, il luy dict que nous avions resolu de supplier le Roy de surceoir et revoquer la recherche du sel qui se faisoit en Auvergne et Bourbonnois. Elle luy avoit dict qu'elle y avoit interest de xx mil escus sur les deniers qui en proviendroient, mais qu'elle honoroit et affectionnoit tant ceste compagnie, qu'elle en remettoit son interest, et l'avoit chargé de le faire entendre en ceste compagnie, qui estoit un acte digne d'elle, et d'estre remercié de nostre part.

L'affaire mise en deliberation, a esté arresté de deputer un de chasque province pour l'aller visiter et remercier de la part de ceste compagnie, et a esté esleu par les XIJ Mr le lieutenant de Senlis pour porter la parolle.

Mr l'Evesque de Paris est entré en la compagnie et quelques capitulans avec luy, et faict un discours pour nous exhorter a la concorde et union avec Mrs de la Noblesse, lesquels disoient avoir subject de se plaindre de nous, et n'avoit toutes fois cotté les parolles dont ils se plaignoient particulierement mais qu'ils nous les apporteroit demain.

Du sammedy XXIXe *de nov.*

Le lieutenant general de Senlis a faict rapport de sa legation envers la reine Marguerite, a laquelle il avoit dict estre envoyé de la part de ceste compagnie du Tiers Estat, en laquelle il y avoit un grand nombre des principaux officiers de la France,

Digitized by Google

pour la remercier tres humblement de la faveur et liberalite qu'il plaisoit a Sa Ma^te^ leur faire. Que ceste munificence estoit plus remarquable pour estre venue de sa pure et franche volonte, sans en avoir esté requise, ce qui nous estoit un augure qu'elle intercederoit vers le Roy pour les demandes et requestes que ceste compagnie avoit a luy faire, que nous la supplions de nous continuer ceste bonne volonte, a quoy Sa Ma^te^ avoit faict responce que sa naissance l'obligeoit de procurer l'honneur et l'accroissement du Royaulme, et particulierement qu'elle s'employeroit tres volontiers en tout ce que nous désirerions d'elle, et que nous pourrons esperer de la bonté du Roy et de la Royne toute faveur, mais que, si nous la jugions propre en quelque chose, qu'elle s'y employeroit, que le don et remise qu'elle avoit faicte n'estoit en intention d'en estre remerciee, que cela estoit trop peu de chose pour en faire un si ample remerciment, neantmoins qu'elle remercioit ceste compagnie de l'honneur qu'elle luy faisoit.

Mr de Villesevin est entré en la chambre de la part du Roy et de la Royne et a dict qu'il venoit de la part du Roy pour nous dire qu'il desiroit que M^r^ notre President et trois ou quatre aultres deputez allassent trouver M^r^ le Chancelier, lequel leur feroit entendre sa volonte sur plusieurs choses qui concernoient le bien de l'Estat, et s'est retiré.

Mis en deliberation, arresté que l'on deputeroit avec M^r^ nostre President, un de chacune province, et j'ay esté deputé pour la nostre de Normandie, a la charge que les deputez ne pourroient rien resouldre, ains seulement entendroient la volonte du Roy et ses propositions et les rapporteroient a la compagnie.

M^r^ le President a representé un arrest du Conseil d'Estat, par lequel le gouvernement de Lyon et Orleans ont esté mis les deux derniers pour les opinions, au lieu de la place neuf et dixiesme qu'ils avoient, et a leur lieu, ont esté mis Daufine et Provance sans pourtant que les seances se changent. Nota que cest arrest a esté donné par la faveur de M. de Guyse, gouver-

Digitized by Google

neur de Provance, et parce que cest arrest faict mention des bailliages qui doibvent estre soubs ces gouvernements, qui causoit beaucoup de trouble, pource qu'il y avoit des bailliages qui estoient d'un gouvernement que l'on mettoit en un aultre, il a esté advisé que les bailliages demeureroient. Neantmoins ca esté au rang et ordre qu'ils ont esté cy devant, sauf aux parties a se pouvoir vers le Roy ainsy qu'ils adviseroient bien estre sur la diffinitive, n'estant que par provision.

LES GOUVERNEMENTS SONT APRESENT

Paris et l'Isle de France	Guyenne	Languedoc	Provence
Bourgongne	Bretaigne	Picardie	Lyon
Normandie	Champagne	Dauphine	Orleans.

Du sammedy XXXe *de novembre.*

Mr Philipeaux, Sr de Villesavin, secretaire de la Royne, est entré en la comp^nie^ de la part du Roy, lequel s'est assis au banc devant le bureau et dict estre envoié pour dire que le Roy desiroit que Monsieur le President de nostre comp^nie^ et trois ou quatre des depputez eussent a le venir trouver pour leur faire entendre sa volonte sur plusieurs choses et se retira estant conduict, apres fust advisé que s'il revenoit on luy bailleroit place aupres de M^r^ le President comme estant Conseiller d'Estat.

Sur cette proposition fust advisé, apres avoir pris les advis des provinces, que le Roy et Monsr le Chancelier seroient suppliez de trouver bon qu'il y en eust ung deppute de chaque province, a raison que les articles emploiez au memoire des surceances demandés par les estats estoient baillez pour chaque province et que l'on ne pourroit donner raison et avoir connoissance de ce qui avoit esté baillé par une aultre province, daventage, que le Roy pourroit faire des propositions qui regardoient diversement les provinces, desquels il ne

Digitized by Google

pourroit pas estre satisfaict s'il n'y avoit que trois ou quatre depputez qui n'en auroient connoissance.

Il fust donc conclud qu'il y en auroit ung depputé de chacque province, et fus depputé pour la Normandie, et les depputtez chargez de ne rien resoudre et promettre au Roy, sans au prealable en communicquer en l'Assemblee.

Et aiant pris advis avec Mr nostre President comme nous ferons pour l'execution de cette commission, nous avisasmes d'aller en son logis lundy en suivant, a huict heures, pour aller chez M le Chancelier, et le lundy nous fusmes trouver Mr le Chancelier qui a cause du sceau qu'il tenoit nous remist apres midy.

A l'apres midy, Mr le Chancelier nous dict que le Roy avoit resolu nos caiers contre tout ce qui avoit esté accoustumé, veu que les articles qui y estoient se devroient traiter dans le caier general et mesme, il ne pouvoit estre dict presenté par les Estats, veu qu'il n'y avoit que le Tiers qui le presentoit. Monsieur nostre President lui dict avant que nous estions plus en nombre que l'on ne nous avoit mandé mais que nous le supplions donner le consentement aux provinces pour les raisons cy-dessus dictes. Monsieur le Chancelier nous dict qu'il ne sçavoit si le Roy et Messieurs du Conseil le trouveroient bon, pour luy qu'il le trouvoit bon, et tascheroit de le faire trouver bon et que nous advisasions a en depputer quatre d'entre nous, et que quand Messieurs de l'Eglise et de la Noblesse auroient faict leurs depputez, il nous le feroit sçavoir pour nous ouir tous, sur quoy nous nous retirasmes et sortis, nous advisasmes de prier Monsieur le president Miron de retourner vers le soir, pour le prier de trouver bon et faire en sorte qu'il y en eust ung de chacque province, ce qu'il accorda.

Du mardy second jour de decembre.

Monsieur le President fist rapport a la compagnie de tout ce qui s'estoit passé chez Monsieur le Chancelier.

Digitized by Google

Monsieur le President proposa encor, touchant le mescontantement que la Noblesse avoit des paroles que M. le Lieutenant Civil avoit dictes en la Chambre de la Noblesse, en la presence de Monsr le Cardinal de Sourdy et Archevesque d'Aix, sur les mots de cadez, et que souvent les cadez relevaient les maisons des aisnez, et que l'on delibereroit si l'on iroit en leur Chambre, tesmoigner que l'on n'avoit dict ces choses pour les offencer et qu'ils s'en contenteroient. Mis en deliberation, il y eust cinq provinces qui en furent d'advis et six qui estoient d'advis que la derniere resolution, sçavoir qu'il y auroit des depputez qui iroient vers le Roy et que le lieutenant general d'Angers porteroit la parolle pour faire entendre au Roy que Messieurs de la Noblesse n'avoient subject de s'offencer et que, s'ils nous eussent entendu, il ne nous eust advoues en parlant a Mr nostre President, qu'il disoit avoir esté en la Chambre de la Noblesse, dire le contenu au memoire representé par Mr nostre President. Nous, de Normandie estions d'advis que nous allassions six en la Chambre de l'Eglise, ou se trouveroit six de Messieurs de la Noblesse, et en leur presence dirions le contenu au memoire qui estoit une declaration que nous n'avions entendu les offencer et que s'il leur en restoit quelque ressentiment que nous les prions de l'oublier et croire que nous desirions leur porter tout honneur et service ainsy que des nostre premiere entrevue nous leur avions protesté.

La province d'Orleans declara estre partie et ne pouvoir donner advis, qui fust cause qu'il n'y eust aucune resolution. Il fust arresté que l'on commenceroit a travailler mardy prochain au caier general, et que l'ouverture en seroit faite.

Du jeudi IVe *de decembre.*

Monsr le President a proposé avoir veu Mr le Chancelier, qui lui avoit dict que presentement les depputez, qui l'estoient allé trouver lundy dernier, se trouvassent au Conseil,

Digitized by Google

que Messieurs de l'Eglise et de la Noblesse s'y devroient aussy trouver, ce qui a esté faict, et sommes partis dans le carosse de Monsr nostre president Miron.

Arrivez au Conseil, on nous a faict tous asseoir, sçavoir, au hault de la table, estoient Messieurs les Cardinaux de Sourdy, du Perron et de la Rochefoucault, Monsieur de Reims, M^r^ d'Avranche et quatre Evesques, dont estoit Monsr de Paris et deux Capitulans, dont estoit M^r^ de St Fussien, de l'aultre coste de la table, une place vide, au-dessus de Monsr le Chancelier, M. de Chasteauneuf, Monsieur le president de Thou, M^r^ le president Janin, Mr de Maupeou, Mr Arnault et M. Dolle, au dessoubs des deux costes, estoient Messieurs de la Noblesse au nombre de neuf et en bas, vis a vis de Messieurs les Cardinaux, estions assis M^r^ le president Miron et moy, et apres nous, en remontant, derriere le coste de la Noblesse, les aultres depputez.

Monsieur le Chancelier a dict que Messieurs du Tiers Estat avoient presenté un memoire au Roy, lequel l'avoit receu benignement encor qu'il n'y fust tenu, et qu'il debvoit attendre la presentation du cahier general. Touttefois, il luy avoit commandé de le faire veoir et deliberer et y pourvoir au mieux qu'il seroit possible, en la presence des trois ordres, lesquels, pour cet effect, il avoit faict assembler ensemble. Monsieur le president Janin a dict que le Roy et la Royne l'avoient chargé de faire entendre à Messieurs les depputez leur volonte sur le contenu au memoire qui luy avoit esté mis entre les mains, qu'il ne doubtoit pas que ces Messieurs du Tiers Estat ne voudroient pas y mettre chose qu'il ne fust juste et utile pour le bien du Royaume et de l'Estat dans lequel nous estions tous, que si l'Estat n'estoit bien que nous nous en sentirions tous. Messieurs de l'Eglise parlans par Mr de Sourdis, dirent n'avoir veu le memoire et qu'il fust leu. Surquoy fust repondu par M. nostre President que Messieurs de l'Eglise le pouvoient avoir bien veu leur aiant esté baillé, et fust dit par eux que nous n'en pouvions presenter sans eux.

Digitized by Google

Ces discours finis et appaisés par M. le Chancelier, Mr de Maupeou, qui en estoit saisi, en fist la lecture et estoit le premier celuy de la surceance de la paulette, des quarante jours et de la venallite et de la conservation a la vefve pendant les Estats, de la surceance de l'envoy du quart de la taille et des pentions, a commancer du quartier d'octobre a presant, et en fust leu jusques environ xvij et ne fust rien resolu, sinon que des contestations sur chacun article. Pour celuy qui faisoit mention de la surceance de la comon contre les esleuz pour la signature des roolles, oultre les droicts qui leur estoient deubs, fust dict par M. le president Janin que, depuis huict jours, il y avoit arrest du Conseil par lequel ils estoient renvoiez a la Cour des aides pour leur estre pourveu sur leurs deffences et, sur ce que le deppute d'Orleans dict que leur province avoit faict mettre cet article, qu'ils estoient bien fondez de le pouvoir faire, je dis que j'avois charge des depputez de Normendie de demander que les esleus fussent condamnez a restituer les sommes qu'ils avoient touchees a cause de la signature des roolles, comme les aiant induement faict lever, et qu'ils fussent condamnez a les rendre au peuple, que cet article avoit esté refusé et depuis, emploié, que j'avois charge de le mettre dans le caier de Normandie et de demander la deffence de lever ce droit la qu'ils usurpoient et s'attribuoient injustement, de façon que il fut rejeté du memoire.

Pour la revente du controlle des cuirs, qui se faisoit par les commissaires, il fust allegué que cela estoit destiné pour le duc de Saxe et que, pour empescher cela, il falloit paier ce qui luy estoit deub.

Le surplus des articles du memoire a esté remis a mardy prochain.

Pendant que nous estions au Louvre, les depputez de l'assemblee delibererent sur une requeste presentee au Roy de la part de l'Universite de Paris pour avoir sceance aux Estatz, sur laquelle il y avoit ordonnance du Conseil, qu'elle seroit

Digitized by Google

communiquee aux depputez des Estats et signiffication d'icelle a Mr le president Miron, et a esté arresté a la pluralite, qu'ils se pourvoieront vers Messieurs de la Noblesse comme estant de leur corps.

Mr le Chancelier, comme nous descendions l'escalier, nous a renvoié querir et nous dict qu'il nous prioit de vuider le differend que nous avions avec la Noblesse et que nous les contentassions et que, puisque nous ne croyons les avoir offensez qu'il estoit bien aise de leur dire que nous n'y avions pensé et que cela se dist tous les jours l'un a l'aultre, a quoy nous fismes response que nous en advertirions nos provinces et leur ferions entendre de quelle affection il nous en parloit.

Du vendredy v^e^ *de decembre.*

Estans assemblez, Monsr le President a faict rapport de tout ce qui se passa le jour d'hier au Conseil et rapporté les resolutions de chacque article, surquoy Mr le lieutenant general d'Orleans a dict, parlant pour une partie de sa province, qu'il avoit a faire plainte contre moy de ce que, en plain Conseil, sur l'article des esleuz, j'avois dit tout hault que c'estoit Messieurs d'Orleans seuls qui avoient faict emploier l'article contenant la surceance de la recherche qui se faict contre les esleus pour la signature des roolles, et que l'on lui avoit dict des choses qu'il ne vouloit pas dire et, apres que je luy eus dict qu'il eust a les dire, il a dict que c'estoit que j'etois parent du partisan et autres discours tendans a me blasmer.

Surquoy, apres avoir conferé avec ma province, qui m'ont donné audiance, j'ay parlé, non comme particulier, mais comme deppute de Normandie, advoué par tous les deputez, pour soustenir ce que j'avois dict estoit bien dict et que ils advoueroient tout ce que je dirois sur le subject de la recherche des esleuz, suivant ce que nous en avions la charge, non par un caier mais par tous les caiers de la province, que je dirois la verite du faict comme il s'estoit passé, apres toute-

Digitized by Google

fois avoir demandé reparation de la parolle que j'estois parent du partisant, d'autant que cela n'estoit point et le protestois ainsi comme devant Dieu, pour le faict dont il est question il fault sçavoir que, lorsque je fus depute pour faire le memoire des surceances, le memoire pour la surceance de la recherche des esleuz fust presenté pour estre admis et fus refusé par l'advis de la compagnie. Le lendemain, il fust remis par quelqu'un en la marge, ainsi comme il apparoistra, de quoy je ne me formalise point beaucoup, estimant le mettre en notre caier provincial, et que, le jour d'hier, estant au Conseil, le subject se presentant de parler et lire cet article, Mr le president Janin dict qu'il y avoit arrest du Conseil de renvoy en la Cour des Aides pour y estre cette affaire jugee, par devant laquelle, s'ils avoient des pieces pour se deffendre, ils les representeroient, et sur ce que le deppute d'Orleans s'estoit levé pour favoriser cet article et dire qu'ils n'avoient rien faict qu'ils ne le peussent faire, en fust esconduit et renvoié en la Cour des Aides, surquoy, j'aurois comme dict que j'avois en nostre cayer de nostre province le contraire de l'apposition de ces articles, qu'il n'en falloit parler devant tous les deputez et Mr notre President en parla assez, ce que ledit sr President a atesté et faict juger qu'il n'y avoit de ma faulte. Le pareil jugé par les aultres provinces et en suis sorti en mon honneur.

Ce faict, Mr notre President a faict deliberer sur l'affaire de la satisfaction que la Noblesse pretend de nostre ordre, et a esté resolu que l'on envoieroit vers Messieurs de la Noblesse les remercier de l'assistance qu'ils nous donnerent au Conseil en la deliberation de nostre cahier contenant les surceances et ensuitte, qu'il seroit dict que nous avons eu advis qu'ils estoient mal contents de quelques parolles que nos depputez avoient dictes en leur Chambre, nous les supplions de croire que nous ni nos depputez n'avoient eu cette volonte de les offencer, nous les assurions au contraire de nostre affection et desir pour les servir et honorer, ainsi que leur avions tous-

Digitized by Google

jours protesté et le ferions paroistre en toutes occasions, et aussi que l'on depputeroit vers Messieurs de l'Eglise pour les remercier pareillement de la bonne assistance qu'ils nous rendirent hier au Conseil prive, a la lecture du memoire des surceances, et que l'on leur feroit entendre la deliberation de cette compagnie d'aller vers la Noblesse pour leur donner le contentement qu'ils desiroient, et a esté depputé vers l'Eglise Mr de Murat, lieutenant general a Rion, et vers la Noblesse. M. le lieutenant general d'Angers, duquel Messrs de la Noblesse se sont tres bien contantez et ont receu beaucoup de joie et contentement. Messieurs de la Noblesse sont revenus six, dont Monsieur de Monbrun, de daufine, portait la parolle, lequel est de la religion, a remercié la compagnie de la depputation qu'elle avoit faicte vers eux et assuroit nostre compagnie de l'affection de laquelle ils nous assisteroient en tout ce que nous les jugerions propres.

Nous ont proposé de demander une chambre de justice pour la recherche des financiers, et de donner ordre aux cours des monnoies. Mis en deliberation, apres midy, a esté advisé que cette proposition estoit bonne, mais qu'il failloit sçavoir les moiens par lesquels l'on desiroit parvenir a l'advis de Messieurs de la Noblesse, attendu la consequence de la chose et qu'il failloit a cette fin depputer vers l'Eglise et Noblesse. Les deputes venus, ils ont faict entendre que Messieurs de l'Eglise et Noblesse avoient resolus de s'assembler demain apres midy, en la chambre de l'Eglise, et avoir advis de chaque chambre pour en deliberer et adviser les moiens, et que s'il plaisoit depputer de nostre part, qu'ils nous en prioient et mesme si, presentement, nous voulions envoier depputez vers Mr le Chancelier pour mettre la pistolle a VII[l] X[s] et l'escu a LXXVIII[s], qu'ils y alloient envoier presentement, ce que nous avons faict, et pour nostre province, a esté depputé Monsieur l'avocat du Roy d'Alençon, encor que Monsieur le president Miron ait dict que l'edict des monnoies seroit publié demain, par lequel la pistolle avoit esté mise a VII[l] III[s] et l'escu a

Digitized by Google

LXXVe. Il y a eu ung different meu entre les depputez de Bourgongne, Normandie et le deppute de l'Isle de France, qui estoit le depputte de Beauvais, pour la presceance a qui iroit devant et, cependant, attendu que l'heure pressoit, en a esté envoié ung de Paris, auquel personne n'a disputté la presceance, et le different n'a esté jugé, encores qu'il ait esté jugé aux Estats 1576 du premier de decembre, ainsi qu'il appert par l'imprime de ce qui si est passé. L'on n'a assemblé le samedy, a cause de la feste St Nicolas. *Dimanche et lundy* feste de la Conception.

Du dimanche IXe *de decembre.*

Nous avons assemblé au Conseil prive du Roy, ou assis en la forme ordinaire, l'on a achevé la memoire des surceances demandees et, sur l'article des sept villes de Bleu, assises au bailliage de Gisors, Monsr le Chancelier a promis la surceance pour l'escu pour tonneau de mer, que l'on pretend prendre et lever sur chaque tonneau de mer de marchandise sortant de Normandie aux pais estrangers, avec l'escu sur tonneau de marchandise venant des pais estrangers en Normandie. M^r^ le president Janin, apres mavoir oy et representé que c'estoit une grande surprise pource que la veriffication de l'esdict ne le permettoit, mais en vertu d'une declaration du mois de novembre dernier, non verriffiee, ceste derniere levee se cœuilloit, a este chargé de nous faire justice.

Pour la levee de XX^s^ pour muid de vin, que se leve sur chacun muid de vin pour la refection du pont de Rouen, et de laquelle il y a en depost VI^c^ m^l^ entre les mains de Monsieur Arnault, intendant des ports et passages de France, il a esté advisé que l'on travailleroit a la refection du pont. Le reste a esté remis a Jeudy.

Digitized by Google

Du mercredy x^e^ *de decembre.*

Nous nous nous sommes assemblez aux Augustins et nostre President a faict rapport de ce qui avoit esté faict au jour preceddent au Conseil, sur les articles du caier, l'un apres l'autre.

A esté mis en deliberation si l'on demanderoit une Chambre, a este arresté que, suivant la proposition de Messieurs de la Noblesse, qui estoit bonne et juste, l'on se joindroit avec eux pour en supplier le Roy, et que on leur depputteroit presentement, tant vers l'Eglise que Noblesse, pour leur faire entendre par les mesmes depputez qui en avoient conferé avec eux. Le prevost de Reims a esté vers la Noblesse, lesquels l'ont trouve tres bon et ont esté fort joieux. Messieurs de l'Eglise ont dict a nos depputes, dont portoit la parolle le lieutenant general de Sens, qu'ils en delibereroient. La demande de la Chambre que nous avons resolue de demander au Roy a esté soubs la condition que les deniers en provenans seront employez au rembourcement des offices supernumeraires, tant de judicature, de finances que des domaines, que l'on depputeroit deux de chaque province des trois ordres, pour estre choisis par le Roy pour en eslire les juges.

Du jeudi xj^e^ *de decembre.*

Nous nous sommes trouvés les depputes au Louvre a huict heures du matin, ou estant, Monsr le president Janin a representé comme la direction et Conseil des finances avoit commancé en febvrier vij, comme ils avoient bien manié les affaires des finances, les grandes charges que le Roy avoit esté constraint faire, tant pour la guerre de Julliers, couronnement de la Royne, preparatifs pour son couronnement, funerailles du feu Roy, grandes pensions, frais et ambassades,

Digitized by Google

tant dedans le Royaulme que dehors, la remise que la Royne avoit faicte des deux milions par an au peuple, tant des Ls. pour minot de sel, douanne de Paris et autres lieux, suivant qu'il seroit aise de faire congnoistre par escript, sur quoy, M. de Maupeou a leu un papier contenant environ trois feuillez, ou tout ce discours estoit escript. Ce faict, Mr nostre President et Messieurs de l'Eglise et Noblesse et nous aultres amassez ensemble avons advisé de demander l'estat des finances contenant la recepte et despense, affin de recongnoistre ce qui se pouvoit demander pour le soullagement ou diminution du peuple, sur quoy a esté advisé par Messieurs du Conseil de le nous faire lire et en envoier une coppie aux presidens de chacque compagnie, sans en prendre coppie, d'aultant qu'ils estimoient estre *infra dignitatem* du Conseil, que cela seroit rendu commun par toute la France.

L'estat contient en tout, en recepte, entrant dans l'espargne toutes choses et charges faictes et desduittes, XVII millions tant de mil livres. La despense environ a IIIe mille l. Mais vray est qu'il nous faict apparoir ung estat d'une despense particuliere ou il se trouve LV mille l. de manque de fonds. Est a notter qu'il y a au chapitre de despense VIIxx mille l. pour les interestz qui se paient aux tresoriers des parties casuelles pour faire advances du premier quartier au commancement de l'annee, pour les pentions, cinq milions IIIe mille l. et aultres choses pour la despense de la maison du Roy et de Mesdames et de la Royne. Plus, a esté representé que le Roy avoit laissé dans le tresor de la Bastille cinq millions de livres desquels l'on avoit esté contrainct d'en prendre II millions et demy pour subvenir a ces brouilleries et mouvemens derniers, oultre VIe mille l. que l'on avoit empruntees, lesquelles il failloit remplacer pour s'en servir aux occurrences et necessitez, et croyant que Messieurs des Estats y contribueroient, ce qui seroit de leur pouvoir, en leur proposant des justes et raisonnables demandes et propositions, sans faire nouvelle imposition au peuple. Le reste et

Digitized by Google

la responce de toute chose a esté remis a samedy. Cependant, en l'assemblee generalle, l'on a leu ce qui avoit esté faict cy devant depuis quinze jours, par le secretaire. Messieurs de l'Eglise ont envoié leurs depputez pour dire qu'ils avoient resolu de demander pareillement une Chambre de justice contre les financiers, encor qu'ils croioient que cela ne sortiroit a aucun fruict, et, comme il avoit esté faict cy devant. Touttefois, pour n'estre veus se desunir avec les deux aultres ordres, ils agreoient cette proposition et s'y joignoient, et en ont esté aultant dire a Messieurs de la Noblesse.

Monsieur le Lieutenant Civil a faict proposer d'ouvrir le caier general et de deliberer qui porteroit la parolle a la presentation du caier, ce qui a esté differé au lendemain, quand nous serions tous assemblez, et n'a esté faict aultre chose, a raison que nous sommes sortis tard du Conseil prive du Roy.

Du vendredy XIJ^e^ *de décembre.*

Nous nous sommes assemblez environ sur les huict heures, et a esté advisé et resolu d'aller avec Messieurs de l'Eglise et Noblesse vers le Roy, pour obtenir l'establissement de la Chambre de justice contre les financiers, aux conditions cy devant mentionnees. Ausquels depputez, ung de chaque province, Gisors pour Normandie, a esté faict responce par le Roy que lors du caier presenté il y seroit pourveu.

Plus, a esté advisé et resolu d'aller de rechef vers le Roy pour obtenir la diminution du quart des tailles et que les depputez y allassent apres midy,

A esté aussi deliberé sur ceux qni porteroient la parolle, lors de la presentation du caier, et du remerciement ; et, a la pluralite des provinces, a esté arresté que M^r^ nostre president Miron porteroit la parolle a la presentation du caier et M. le Lieutenant Civil au remerciement, et quant et quand, resolu que XV jours avant, la harangue sera representee a la Compagnie pour y augmenter ou diminuer, ce qui sera advise par la

Digitized by Google

compagnie et que mesme, en lisant les caiers, sera advisé et remarqué ce que l'on voudra mettre dans la harangue.

Du samedy XIIJ^e^ *de décembre.*

Nous avons esté a l'assemblee et de la au Louvre ou Conseil, auquel M^r^ le Chancelier a representé comme la Royne avoit agreable de rendre raison de sa regence et administration, et mesme que les Estats vissent et eussent communicquation de l'estat auquel sont les affaires des finances et, pour cet effect, avoit commandé, encor qu'elle n'y fust subjecte, que l'on baillast entre les mains des presidents des Chambres des trois ordres, a chacun une coppie de ce qui en avoist esté levé, collationnee sur l'original, pour la communiquer aux compaignies et deliberer, sans neantmoins s'en dessaisir ny en laisser coppie, comme cy devant il l'avoit proposé, et que l'on en deliberast et advisast a dire ce que l'on voudroit, mercredy prochain au Conseil, au quel jour il prioit que l'on les rapportast.

Ce faict, Monsieur le cardinal de Sourdis a representé les maux qui arrivent des confidences et des brevez que l'on donne en faveur des gentilshommes et seigneurs pour les benefices, et qu'ils supplioient d'en oster l'usage, et que les premieres et secondes races en avoient finies lorsqu'ils en avoient ainsi abusé, que dans les brevez il failloit nommer leurs titulaires et que par leur mort les benefices vacqueroient. Le discours fini, il a esté repris par M^r^ l'Evesque de Beauvais et apres, par M. le cardinal du Perron, qui a dict que la race de Charlemaigne est finie pour avoir abusé des benefices et que Bese escript ainsi a ung livre qu'il addressoit au feu Roy, lors qu'il entra en la couronne, sur les advis qu'il luy donne pour bien regner en France et, entre autres choses, il luy recommande de pourveoir de personnes capables aux benefices et luy represente comme la race de Charlemaigne se finist lorsqu'on commencast d'abuser de la provision des benefices,

Digitized by Google

apres, par Mr de Paris, qui dict qu'il en falloit faire le proces et punir rigoureusement les confidentiers. Monsr le Chancelier dist que le remede estoit bien long puisque, avant que de faire executter une sentence, il en failloit trois conformes, qui estoit une misere et grande longueur, surquoy, Monsr nostre President et moy, nous nous sommes levez de nos places pour faire rompre ce discours qui faisoit passer l'heure, pour dire que nous adherions a cette proposition et que nous avions charge de nostre ordre de demander la responce par escript de nostre memoire. Trouvé bon que pour le reste nous presentassions au Roy, que nous estions chargez expressement pour la demande du quart des tailles, surquoy, a esté faict responce par M. le Chancelier que, demain, il s'assembleroit avec Messieurs du Conseil pour en adviser et nous en donneroit mercredy responce aussi, et que nos mesmes depputez eussent a revenir.

Pendant en l'assemblee, ils ont resolu de faire ung president pour l'absence de Mr le president Miron et Monsieur le Lieutenant Civil, et y ont esleu M. Meuchet (Mouchet), premier deppute de Bourgogne et jurat de la ville de Dijon, de quoy Messieurs de Paris, qui estoient la presens, se sont fort mal contantez et ont quitte l'assemblee voiant qu'il estoit esleu.

Du lundy XVe *de decembre* 1614.

Monsieur l'Evesque assisté de quatre capitulans est venu en nostre Chambre et a proposé une deliberation de la Chambre de l'Eglise qui estoit d'aller trouver le Roy et le supplier de ne favoriser plus les simonies et les confidences, lesquelles on authorisoit, mesmes par arrests du Conseil, par lesquels l'on forcoit les titulaires de quelques benefices, par corps, de se demettre de leurs beneffices, entre les mains de ceux par la faveur desquels ils en estoient pourveuz et, sans toucher rien au particulier, neantmoins, que c'estoit que a cause que de nouveau il s'estoit donne ung arrest pour Monsr

Digitized by Google

le Prince de Condé, par lequel le titulaire de l'abbaye de Coulomp, pres de Nogent, qui l'avoit eu de Monsieur de Rosni, avoit esté contrainct de la quitter entre les mains de Monsieur le Prince de Conde, lequel l'avoit achepté dudit s[r] de Rosny, et demandoit nostre adjonction pour faire cette demande au Roy. Surquoy, a esté resolu qu'elle leur seroit donnee et, pour cet effect, l'on eust a depputer ung de chacque province pour aller vers l'Eglise et la Noblesse et, quant et quant, demander l'adjonction pour demander de rechef la diminution du quart des tailles. Monsieur Marmiesle (Marmiesse), advocat, capitoul de Toulouse, a porté la parolle au Clerge, qui l'a estimé fort eloquent, et le lieutenant de Soissons a la Noblesse, qui a promis l'adjonction pour la Noblesse, et pour l'Eglise, qu'ils en delibereroient et, apres que les depputez ont rapporté que le Roy les avoit remis lors du caier general et avoit osté la parolle portée au Roy par le lieutenant de Xaintes, on a commancé a lire le caier de Paris et Isle de France sur

premiers articles ont esté admis pour estre emploiés au cahier general et le reste a esté remis a l'apres midy.

L'apres midy, nous nous sommes assemblez et leu deux articles restant de Paris pour le chapitre des loix de l'estat, touchant l'assemblee des Estats de dix ans en dix ans, et que la responce du caier soit faicte avant le retour des depputez, ont este admis pour le caier general.

Ce faict jay representé en la compagnie que en nostre caïer il y avoit, soubs le mesme chapitre de l'Estat, plusieurs articles desquels il n'estoit faict mention dans le caier de Paris et que, suivant ce qui avoit esté arresté, scavoir, que apres ung chapitre vuidé de Paris, les aultres provinces regarderoient s'il y avoit articles qui n'eussent esté touchez pour les faire deliberer a la compagnie, et en ay representé six, scavoir, les 4, 5, 6, 7, 8 et 9 articles de nostre caier, lesquels ont esté tous admis pour le caier general. Le premier est touchant les deffences de faire ligues ou associations dedans ou dehors le royaume. Le 2, de ne prendre pentions des estran-

Digitized by Google

gers et ceux qui prennent pention du Roy n'en prendront de princes sans sa permission. Le 3, pour ne faire levee de gens de guerre. Le 4, pour le mariage du Roy et alliances. Le cinq^me^, pour le rasement des places aultres que frontières. Le vj, pour les clefs de villes aux eschevins, ainsi que plus a plain il y est contenu. Tous ont esté admis. Toutefois, pour les mariages des alliances du Roy, il en seroit parlé a la preface du caier et, en remerciant la Royne de sa regence, et pour la demolition des places, il sera conceu en termes generaux, pour ne desmolir les places qui sont a six lieues des frontieres.

Est a notter qu'ils fust dit a la Royne, le jour d'hier, que Monseigneur le prince debvoit venir ce jourd'huy matin aux Chambres faire de belles propositions, se rendre protecteur des Estats, et leur conter les abus du Conseil. Par elle fust parlé a plusieurs depputez et a moy, pour me dire et au Procureur General de Rouen, que s'il venoit on iroit au devant de luy tous, hors de leurs places, et luy seroit dit que s'il venoit de son mouvement, que la comp^nie^ ne le meritait pas et ne permettoit qu'il passast plus oultre, s'il disoit qu'il venoit de la part du Roy, que l'on luy diroit, que l'on ne le pouvoit croire, attendu qu'il n'estoit assisté d'aucune personne du Conseil, comme estoit la coutume.

Du mardy xvj^e^ *de decembre.*

Messieurs de la Noblesse sont venus pour declarer qu'ils se joignoient a nostre ordre pour obtenir la diminution du quart des tailles. Monsieur nostre President a proposé que, le de ce mois, estant deppute au Louvre avec plusieurs depputez pour les affaires de la comp^nie^, on avoit faict un tiers President qui estoit de la province de Bourgongne, au prejudice des chartres de Paris, qu'il estoit chargé de la part de l'hostel de ville de s'en plaindre, disant que cela appartenoit aux depputez de Paris ou, a tout le moins, qu'il n'en fust

Digitized by Google

faict aucune mention sur le registre, attandu mesme que lorsque Mr le Lieutenant Civil avoit esté esleu president second, il n'en avoit esté faict mention aucune sur le registre.

L'affaire mise en deliberation, par les provinces a esté arresté que, attendu que les charges de President sout entierement eslectives, que l'eslection du deppute de Bourgongne demeurera, que ce qui en a esté escript demeurera registré et au cas qu'il ne soit parlé dans le registre des eslections de la presidence du Lieutenant Civil, il en seroit faict mention.

Ce faict, led. sr president Miron a dict qu'il se plaignoit encor, au nom de la province de l'Isle-de-France, de ce que, lors des depputations pour les Chambres, l'on leur disputtoit la premiere sceance, ce qui n'estoit raisonnable, attendu que c'estoit le premier gouvernement et qui avoit la premiere voix, attendu l'arrest du Conseil. Mis en deliberation, ordonné qu'il en seroit usé comme le passe et ainsi que aux aultres Estats cy devant tenus, et que l'arrest du Conseil prive donnoit l'ordre aux gouvernemens, et avoit esté jugé ne valoir que pour les voix seulement, lesquelles estoient jointes a celle de Paris pour se reduire a douze gouvernements et que, quand il y auroit des depputez de Paris, qu'il leur seroit ceddé, mais non de ung des depputez du bailliage de la province de l'Isle-de France, ains, cela se rencontrant, iroient selon l'ordre de leurs bailliages, ainsy qu'ils ont faict aux actes de cerimonies et processions.

Ce faict on a travaillé au caier de Paris et commencé aultres actes de l'Eglise et allé jusque au vj article.

Du mercredy xvijᵉ *de decembre.*

Au matin, Monsr l'Evesque de , assisté de trois capitulans, est venu en nostre Chambre, dict qu'il se joignoit avec nous pour la demande de la surceance du quart des tailles, encor qu'ils croyoient que nous n'en aurions le contantement que nous en esperions. Ce faict, il a faict une proposi-

Digitized by Google

tion et demandé nostre adjonction pour demander au Roy que le Conseil prive soit reduit a quarante huict personnes, comme il estoit du temps du feu Roy Henri 3, sçavoir : de XII ecclesiastiques, XII gentilshommes et douze de robbe longue de diverses provinces, lesquels serviroient de quartier en quartier, et supprimer le nombre esfrene de Conseillers d'Estat. [*N^a que l'on dict qu'il y a plus de 11^m Conseillers d'Estat en France*], qui estoient a grand charge au peuple, a quoy a esté resolu, apres qu'il a esté parti, que l'on leur donneroit adjonction, encor que l'on n'y trouvast guere d'apparence, a la charge que la depputation des tailles seroit effectuee la premiere. Avons jugé jusques au XLIIII article de Paris. Apres midy, nous nous sommes assemblez et vuidez plusieurs articles du caier de Paris jusques au (*sic.*)

Du jeudy XVIIJ^e *de decembre.*

Nous nous sommes assemblez et avons un peu travaillé au caier. Monsieur l'Evesque de Blay en Bresse, filz de M^r de St Bonnet, est venu avec quatre capitulans et proposé fort doctement et eloquemment la resolution de leur comp^nie qui estoit de demander au Roy la coppie de l'Estat des finances et du maniement des finances faict par la Royne pendant sa regence, et cela faict, de ne le divulguer a tous les depputez, ains faire ung deppute de chacque province pour examiner et calculer le tout et y proposer ce que l'on jugera propre, que, comme les nerfs du corps sont cachez soubs la peau pour entretenir le corps, ainsy, les finances qui sont les nerfs du royaume, doibvent estre caches et non mis en evidence a ung chacun. A esté advisé que quand le Roy auroit trouvé bon de nous permettre d'en avoir une coppie affin de desliberer dessus, l'on adviseroit de depputer si besoing estoit.

Et incontinent apres, nous sommes allez au Louvre, ou estant assis, Monsieur le cardinal de Sourdy a dict avoir faict entendre la charge que Messieurs du Conseil luy avoient

Digitized by Google

donnee, qu'il auroit faict lire les deux estats que on lui avoit baillez, mais que la compnie de l'Eglise supplioit le Roy et Messieurs du Conseil de permettre qu'ils en peussent avoir une coppie pour y deliberer plus facilement.

Pareille declaration a esté faicte par M. de Senesey, President de la Noblesse et, pour nostre Chambre, a este faict entendre la resolution qui estoit le rendre comme Monsr nostre President avoit faict a Monsieur le president Janin, aiant advisé que cestoit inutilement consommer le temps a les lire, s'il ne plaisoit a Messieurs du Conseil trouver bon que l'on en prist une coppie pour adviser a loisir ce qui se pouvoit faire pour le soullagement du peuple, sans prejudicier au service du Roy, ce qui a esté trouvé fort mauvaix par Monsr le Chancelier, que le Roy ne nous avoit traites de la mesme facon, qu'il nous avoit dict que nous eussions a la faire lire, que nous ne l'avions pas faict, que nous avions failli et que nous aultres, qui estions des principaux officiers de France, ne debvions nous comporter ainsi, que le Roy n'en avoit faict de mesme, qu'il avoit bien daigné regarder et lire nostre memoire de surceance et y respondre et nous, que nous n'avions voulu lire ce qu'il desiroit que nous leussions, que nous meritions que l'on differast de nous donner response sur le caier de nos surceances, neantmoins, il ne vouloit pas faire, mais que nous ne le fissions a l'advenir, aultrement nous nous y pourrions trouver mal. Mr nostre President a faict response que cela n'aiant esté faict par mesprix des commandemens du Roy et Messieurs du Conseil, mais seulement pour emploier la matinee a la lecture et composition de nostre cahier, du quel nous sommes pressez journellement par Sa Mte, et en la lisant, se seroit consommé une matinee sans aucun effect, puisque nous estions tenus de le rendre, tout aussitost que nous l'aurions leu.

Ce faict, Mr de Flecelles, greffier du Conseil, a leu la response sur nostre cahier de surceances et dont il nous a esté promis coppie. Entr'aultres, il y a surceance de lever les quittances de la paulette jusques a la fin du caier des Estats et pendant

Digitized by Google

les Estats, les officiers ne perdront leur offices, ains seront conservez en faveur des veufves et heritiers, que ce qui est porté dans l'edit de revocquation du mois de juillet 1610 sera executté et informé des contraventions et aultres.

Apres midy, nous sommes assemblez et travaillé au caier. La matinee, un nomme Burgieres, de la ville de Frontignan, est venu faire proposition pour avoir le sel a meilleur marche qui n'est, auquel on a baillé commissaires, ung de chaque province, et le deppute de Gisors pour Normandie.

Du vendredy XIXe *de decembre.*

Nous nous sommes assemblez et travaillé au caier general. Messieurs de la Noblesse sont venus et faict proposition de demander encor l'etablissement de la Chambre de justice contre les financiers, et demander notre adjonction, mesme nous ont dict, a la fin de leur discours, qu'ils estoient comme resolus de cesser leur caier si on ne leur accordoit. Eux partis et l'affaire en deliberation, a esté advisé de leur continuer a donner adjonction et, neantmoins, de ne laisser de travailler aux caiers, ce qui leur a esté envoié dire. Messieurs de l'Eglise, sur la proposition faicte par Mons. l'Evesque de Bley, que quand on auroit leu l'estat des finances, lequel l'on debvoit demander, on deputeroit des commissaires pour le veoir, jetter, calculler et examiner, et que l'on continueroit a demander leur adjonction pour obtenir la diminution du quart des tailles.

Ce faict, Monsieur le lieutenant general d'Orleans, beau frere de Mr Phelippeaux, au nom de sa province, a dict que sur ce qui avoit esté rapporté des parolles rudes et mauvaix traitement faict le jour d'hier au Conseil prive du Roy par Monsr le Chancelier, que l'on debvoit s'en ressentir, eu esgard a la dignite des Estats et qu'il failloit mettre en deliberation et depputer vers Monsr le Chancelier pour s'en plaindre a luy mesme, affin que cela ne fust plus et pour conserver l'autho-

Digitized by Google

rite et dignite de cet ordre qui est le Tiers Estat de la France, qui estoit representé, que le Roy Henry iij, lors de la presentation du caier general aux Estatz de 1588, il le prist de sa main, mais le caier de quelques provinces particulieres il le fist prendre pour ung aultre, pour monstrer la difference quand ung ordre parle.

Cette affaire mise en deliberation, a esté arresté qu'il en sera depputté ung de chacque province pour aller vers Monsieur le Chancelier luy faire entendre de ce que si l'on n'avoit leu l'estat des finances, ni le discours de l'administration des finances et regence de la Royne, ce n'avoit este par mespris du Roy et du Conseil, mais que par ung trop grand respect de ne vouloir contrevenir a la volonte du Roy, qui portoit qu'il le failloit rendre le mercredy suivant et n'en tenir coppie et y dire ce que l'on adviseroit, que l'on n'avoit voulu faire cela en cette facon le jugeant impossible et, partant, une matinee perdue, qui seroit utille pour faire nostre caier general. A esté advisé de ne venir l'apres midy, a raison que Monsieur nostre President l'a pris pour assister a la cause de Madame la Marechalle de Farvasques contre ses coheritiers, aux Req^tes^ du Pallais, mais que l'on viendroit demain tout le long du jour.

Du samedy xxe *de decembre.*

L'on a travaillé environ deux heures au caier general.

Messieurs les presidens Janin, de Meaupeou, Arnault et Dole, intendans des finances, sont venus visiter les trois Chambres de la part du Roy, et apres avoir esté en la Chambre de l'Eglise, qui les conduisoit jusques en la Chambre de la Noblesse, et apres aussi avoir esté en la Chambre de la Noblesse, qui les conduisoit jusques a l'entree de nostre salle, ou ils furent receuz par les six premieres provinces, et y estois pour la Normandie, qui les receust et furent conduitz dans la Chambre et Monsieur le president Janin fust assis en la place du President et les aultres intendans apres luy. Monsieur le

Digitized by Google

president Janin fist son discours sur trois points, le premier sur l'affection que le Roy et la Royne avoient de faire du bien a leur peuple et que jamais Roy ny fust si disposé et leur en avoit donné charge en presence de la Royne, que nous depeschassions nos caiers et que aussitost il nous donnoit sa parolle de nous les repondre promptement et favorablement. Le deuxiesme point, que pour la Chambre de justice, il l'accordoit et la feroit establir aussitost que le caier seroit presenté, mais qu'il n'estoit raisonnable de prendre des juges des Chambres des Estatz qui estoient les demandeurs et comme parties, et qu'il en prendroit des juges dans les comp^nies^ souveraines, dont les Estatz seroient contantez. Le troiziesme, que pour l'estat de ses finances, il nous l'avoit voulu communicquer et mesme la Royne nous avoit voulu faire veoir son administration pendant sa regence, ce que nous avions refusé, touttefois, quand nous le voudrions veoir, ils ne le refuseroient. Aus quels fust faict un grand remerciement de la peyne qu'ils avoient prise et de l'honneur que le Roy avoit faict a toute la compaignie de luy avoir envoyé des personnes si plaines de merites et estans retirez, nous les conduisimes jusques hors la porte du couvent et jusques a leurs carosses.

Monsieur l'Archevesque d'Aix vint avec plusieurs capitulans et, par un discours qu'il fist, il desiroit que la comp^nie^ communiquast a Messrs de l'Eglise leur caier, speciallement sur les points de la foy et de la religion, et est a notter qu'ils estoient en grande rumeur pour le premier article de Paris sur les loix fondamentalles de l'Estat qui avoit passé, et tachent de le nous faire changer, mais parce qu'il estoit tard, le faict a esté remis a l'apres midy et fust aussi deliberé que Monsieur nostre President retireroit les estatz des finances et administration de Monsieur le president Janin.

Apres midy, l'on travailla aux caiers et aussi fust mis en deliberation ce que l'on debvoit faire sur la proposition de Messieurs de l'Eglise et fust arresté que, a la fin du caier, on leur communiqueroit les points de la religion et de la foy que

Digitized by Google

l'on jugeroit a propos et non auparavant, pour le retardement que cela nous pourroit faire, et mesmement, que nostre caier de l'Eglise estoit veu.

Du lundy XXIJ^e^ *de decembre.*

L'on a travaillé au cayer et commancé au chapitre de la Noblesse. L'on a veu les deux cayers et estaz, qui avoient esté baillez par M^r^ le president Janin a Monsr nostre President, assavoir, celuy de l'administration de la Royne des affaires pendant sa regence et l'estat general des finances, duquel je ne parleray ici, esperant en avoir une coppie et a cause qu'il estoit tard, nous avons remis a l'apres midy. Messieurs de la Noblesse sont venus pour demander lettres patentes du Roy, pour avoir permission de s'assembler toujours, jusques a ce que le caier soit respondu, et que les commissaires de la Chambre de justice soient pris la moitie des Estaz, et l'apres midy, l'on a faict cinq propositions pour deliberer dessus, assavoir, la premiere, sur la proposition de Messieurs de l'Eglise, pour la demande de la communiquation du caier, sur laquelle a esté resolu que l'on se tiendroit a la premiere resolution. Pour le second point, qui est sur la proposition de Messieurs de la Noblesse, que l'on ne demanderoit point les lettres patentes, mais que l'on se debvoit asseurer sur la parolle du Roy qu'il avoit donnee, et mesme avoit esté apportee par Monsieur le president Janin, que l'on trouvoit bon toutte-fois que, en faisant le remerciement au Roy, de ce qu'il luy avoit pleu nous envoier M^r^ le president Janin, il luy en seroit aussi parlé, pour nous maintenir sa parolle, qui estoit que nous ne retournerions sans response, qui est le 3 point. Le 4 est pour la Chambre de justice, qu'il sera laissé au Roy de prendre des juges aux cours souveraines ou il luy plaira, mais qu'ils soient esleus par les Estaz. Le cinquiesme est pour l'estat des finances, que l'on ne demanderoit aultre

Digitized by Google

chose puisque les provinces deputoient pour le visiter, calculler et deliberer avec Messieurs les intendans des finances.

Nᵃ que je suis party le matin, pour aller à Evreux, et ne suis reuenu que le dimanche au soir en suivant.

Du mardy xxiij*e de decembre.*

L'on a travaillé au caier, tiltre de la Noblesse.

Monsieur Fenouillet, evesque de Montpellier, est venu en la Chambre du Tiers Estat assisté de capitulans, a faict ung grand discours pour avoir la communiquation de nostre premier article des loix fondamentalles de l'Estat, touchant la puissance du pape sur les Rois de France, laquelle communiquation luy a esté accordee et l'article fust porté par Monsieur Marmiesse, capitoul de Thoulouze, en la Chambre de l'Esglise.

Apres midy, l'on a cessé.

Le mercredy, veille de Noel, cessé avec le jour de Noel qui estoit jeudy.

Du vendredy xxvj*e de decembre.*

Apres midy, l'on a assemblé et travaillé au caier. Les officiers subjectz a la paulete de la Royne Margueritte, ont proposé de supplier la Royne Margueritte leur accorder la mesme faveur que le Roy avoit accordé a ses officiers, qui est que les offices de ceux qui decedderont seront conservez a la veuve et heritiers, pendant la sceance des presens Estats.

Du samedy xxvij*e de decembre.*

Apres midy, l'on a travaillé au caier et achevé le chapitre de la Noblesse et faict des depputez pour aller vers la Royne Margueritte, a l'effect de la proposition proposee le jour de devant.

Digitized by Google

Du lundy XXIXe *de decembre.*

Le lundy, a esté rapporté par le procureur du Roy de Saint-Pierre-le-Moustier, depputté a porter la parolle vers la Royne Margueritte pour l'effect cy dessus, et a dict que la Royne Margueritte leur avoit accordé leur demande en faveur du Tiers Estat, mais qu'elle esperoit que Dieu conserveroit si bien les depputez assemblez a une si bonne fin que sa grace ne leur serviroit, et que son interest ne l'empescheroit jamais de nous donner tout contentement. Le surplus de la matinee a esté emploié au chappitre de la justice que l'on a commencé et, a l'apres midy, travaillé aussy et faict jusqu'au XXX article.

Du mardy XXXe *de decembre* 1614.

Nous avons travaillé, le matin, au caier et a esté resolu apres avoir esté mis en deliberation, que lors que l'on seroit parti sur ung article, il seroit rayé.

Plus, a esté advisé, pour accelerer l'expedition du caier, que la province de Bourgongne feroit ung memoire des articles qu'elle a, lesquels nont point esté touchez par celuy de Paris, affin de le bailler a la province de Normandie et y emploier les articles qu'elle pouvoit avoir, qui n'auroient esté touchez, ny par le caier de Paris, ny par le memoire de Bourgongne et que, apres que nous les aurions emploiez sur le memoire, nous le baillerions a la province de Guyenne pour en faire de mesme, et ainsy de province en province, jusques a la fin que l'on delibereroit ce caier la, qui s'en trouveroit faict.

Plus, Monsr nostre President a représenté a la comp^nie^ un memoire qu'il auroit faict des principaux poincts qu'il s'estoit proposé de traiter et representer en la harangue de la presentation du caier dont il avoit la charge, lequel memoire conte-

Digitized by Google

noit a peu pres, premierement, qu'il feroit mention des causes et motifs des Estaz et comment ils ont esté tenus antiennement et de leur dignite, du remerciement au Roy de ce qu'il luy avoit pleu faire assembler ceux cy affin d'entendre les plaintes, veoir nos plaies, pour y remeddier, que ces deux vertus de piete et de justice sont celles qui maintiennent l'Estat et qu'elles cessant, l'Estat tombe en ruyne, que pour ne les avoir embrassees, le peuple s'est trouve surchargé d'une infinite d'impositions et de tailles, les mœurs corrompus, parlera des grands abus et desordres qui sont en l'Eglise par les confidences que le Roy prenoit, que les lois ne sont observees et la dignite de la justice et du Tiers Estat est pour quoy il n'a recherché le moien de se dispenser de parler au Roy en aultre facon qu'il y parle, remerciera la Royne de sa bonne administration pendant sa regence, des mariages du Roy et de Madame sa sœur, affin qu'il en sorte des enffans, touchera la venalite des offices et l'estinction des XL jours comme estant contre la raison et qui n'a jamais este veriffiee en aucun parlement, conclud a ce qu'il plaise descharger son peuple apres avoir exageré les charges excessives, et qu'il luy plaise donner response aux cahiers avant que les depputez se separent ainsi qu'il a promis plusieurs fois et envoyé nous en assurer par ses depputez, et sur ce qui a esté dict qu'il y avoit plusieurs choses obmises comme touchant les suppressions, a este dict et advisé que les provinces bailleroient leur petiz memoires qu'ils jugeront estre necessaires a representer et parce qu'il estoit mardy, l'on n'a assemblé apres midy. Toutefois les depputez particuliers des provinces se sont assemblez pour adviser sur ce qu'il n'avoit esté respondu par le Roy sur le caier des surceances presenté, affin den faire une remonstrance a Monsieur le Chancelier a cinq heures, ou je me suis trouvé et envoyay en ma place Monsieur Galley chez Monsieur le Chancelier pour parler et demander que les deniers recueillis pour la refection du pont de Rouen y soient emploiez.

Digitized by Google

Du mercredy dernier de l'an 1614.

Nous avons travaillé le matin a nostre cayer et fusmes interrompus par le bruit qui vint que Monsr le cardinal du Perron, qui estoit en la Chambre de la Noblesse, venoit en la nostre pour parler et faire response sur l'article que l'on avoit baillé a Monsr l'Evesque de Montpellier, touchant la puissance du pape pour deposseder les Rois de leur royaume, néantmoins, il fust si longtemps en la Chambre de la Noblesse qu'il estoit plus de midy quand il en sortit, de façon qu'il ny estoit venu, et a la suitte, au service qui se debvoit faire pour feu Monsieur le Marquis des Ars, ung des depputez de province, deceddé pendant la sceance des Estats, a quoy la compaignie avoit esté conviee.

L'apres midy, nous travaillasmes aussi au caier.

Du vendredy IJ^e^ *de janvier.*

Nous travaillasmes au caier jusque a neuf heures, que Monsieur le Cardinal du Perron entra, assisté de XXX ou quarante ecclesiastiques, tant archevesques, evesques que capitulans, mesme de plus de 30 ou XL de la Noblesse, encores qu'ils eussent resolu qu'il n'y en assisteroit qu'un de chacque province, et estant en la chaire, en laquelle on l'avoit apporté, parla, apres que l'on eust faict faire silence, a raison du grand bruit et esmotion qu'il y avoit a cause de la multitude des personnes qui y estoient, et dict qu'il commenceroit a la façon de Pericles, qui faisoit sa priere aux grandes actions par invocation a ses dieux, et dist *Deus sit in corde meo et in labiis meis* et en eslevant sa voix, commença, Messieurs ce ne seroit rien qu'Aristotte eust dist que les juges estoient comme les estoilles du ciel, et aultres choses sur la justice et la louange de la compaignie, laquelle il remercioit de leur

Digitized by Google

avoir envoié cet article duquel il leur appartient de cognoistre, estant ung point de doctrine et de foy sur lequel eux mesmes ils ne pouvoient decider que par ung concille, et sollicitoit attention a cause que cejourd'hui il se traitoit de l'affaire la plus importante qui feust en toute la crestiente, qu'il y avoit deux pointz traittez en cet article, pour celuy qui regarde la vye de nos Rois, qu'ils y soubscrivoient et qu'ils y estoient particulierement obligez, d'aultant que le Roy estoit leur bienfaicteur et qu'il les avoit faicts ce qu'ils estoient, et luy, particulierement, y estoit tellement obligé que nul de France ne le pouvoit estre plus qu'il estoit au feu Roy, qui l'avoit faict evesque d'Evreux, archevesque de Sens et Cardinal, car il l'avoit nommé. Mais en l'aultre point, qu'il estoit creu par toute la chrestiente l'affirmative, et en France estoit tenu pour problematique, encor que, en son particulier, il tiendroit toujours la negative, en matiere d'estat, il ne se failloit mesler de vouloir decider, et estendist fort long temps, ce que l'on appeloit problematique en theologie estoit de ce quoy il n'y avoit parolle de Dieu expresse ou decision des concilles, et que, en conscience, on n'estoit tenu de croire et que les antiens docteurs de France et de Paris en avoient parlé diversement. Pour l'affirmatifve scavoir estoit que le pape pouvoit interdire ou declarer interdit quand le Roy faisoit chose qui fust a la ruine de l'eglise. Les aultres avoient soustenu qu'il ne pouvoit que le declarer seullement, mais que c'estoit au peuple de le deppossedder, non au pape, et plus, les Francois avoient escript qu'il estoit loisible de tuer les tirans et toute leur race et permis au peuple de se rebeller contre eux et les deppossedder, lorsqu'ils voudraient ruiner la religion, comme avoit escript Gerson, chancelier de l'Universite de Paris, et en fist lecture de plusieurs passages sur ce subject, disant que Mariana avoit prins ce qu'il avoit escript la dedans, cependant que l'on l'appreuvoit a cause qu'il escripvoit de plusieurs aultres choses contre le pappe. Davantage, qu'il y avoit plusieurs textes en la sainte escripture pour l'affirmatifve, les-

Digitized by Google

quels il rapporta. Et pour la negative, il n'y avoit que deux passages au nouveau testament, ung qui estoit de St Paul et l'aultre de St Pierre, quand ils disent qu'il faut obeir aux puissances establies de Dieu, et qui y resiste il resiste a Dieu, ce qui se debvoit entendre quand ils estoient en grace. Plus, il discourust sur ceux qui avoient composé ces articles, que c'estoit ceux qui vouloient introduire ung scisme, qui seroit infailliblement en France, et qu'il y avoit plus de dix ans que l'on cherchoit la comodite et l'occasion, et que celuy qui l'avoit dressé, il n'y avoit que xx ans qu'il avoit soustenu par these le contraire, que le pape pouvoit deppossedder les Rois et oultre, que l'acte de Jacques Clement estoit meritoire, et le fit apparoir de la these disant qu'il ne vouloit nommer, ny accuser, ni blasmer personne, et est a notter que la these avoit este soustenue et mise par Richer et enfin conclud que ce n'estoit a nostre comp^nie^ de decider ces choses et faire cette loy fondamentalle, et en supplioit tres humblement la compaignie. A quoy fust faict response par Monsr nostre President que la compaignie le remercioit grandement de l'honneur qu'il luy avoit pleu faire de prendre cette peine, que l'article avoit esté dressé avant qu'il fust en la charge, neantmoins qu'il l'avoit approuvé et que ce avoit esté contre son advis qu'il avoit esté envoié aux Chambres, d'autant qu'il s'imaginoit que l'on ne le changeroit a present, ce qu'il ne croit pas, aiant esté resolu. Mais s'il y avoit quelque parolle qui ne leur sembleroient bien l'on tascheroit de les contanter, que lorsqu'il avoit esté dressé, qu'il y avoit des eclesiasticques qui l'avoient trouvé bon, qu'il avoit esté dressé en l'hostel de ville, que l'on approuvoit le chapitre *per venerabilem*, a raison que le pape avoit declaré n'avoir aucun pouvoir sur le royaume de France et, puisque cette matiere est problematique, il leur estoit seant et convenable, a eux qui estoient officiers du Roy, en la plus part en cette compaignie, qu'ils fussent de l'advis qui conservoit l'authorite et la grandeur du Roy. A quoy replicqua Monsr le Cardinal du Perron et dict

Digitized by Google

encores plusieurs choses que je ne mettroy icy, a raison que j'espere de recueillir ce qu'il a dict. Cette action dura jusques a pres d'une heure apres midy, et apres qu'il fust reconduit jusqu'a la porte de la chambre eclesiastique, par moy et ung de Bourgongne seullement, a cause du grand trouble, division et desordre ou estoit nostre Chambre, les ungs comme de la Guyenne et de la province d'Orleans voulant desadvouer Mons. nostre President de la response qu'il avoit faicte, et se voulant comme resilier de la resolution, les aultres au contraire. Il fust arresté que l'on en remetteroit la resolution au lundy en suivant, attendu qu'il estoit tard et que c'estoit la veille et le jour de Ste Geneviefve, patronne de Paris.

Samedy Ste Geneviefve non assemblez.

Le dimanche, Monsr d'Evreux prescha aux Augustins en la messe des deputez, qui parla mesme de l'article qui est en differend, et parla de la xv cession du concille de Constance, qui deffend de tuer les Rois et les tirans.

Du lundy vj^e^ *de janvier* 1615.

L'on a mis en deliberation scavoir ce que l'on feroit et si l'on envoieroit a Messieurs du Clerge et, comme l'on deliberoit, Messieurs de la Noblesse sont venus dire, parlant par Monsr du Quayz, de Daufine et cinq aultres, a dict qu'ils prioient la compaignie de les assister et trouver bon la resolution qu'ils avoient prise d'aller vers le Roy, pour le supplier de persister a la resolution qu'il faisoit esperer de rompre la paulette, attendu que Messieurs du Parlement avoient esté trouver le Roy le jour preceddent pour en empecher la revocation, affin que par leurs raisons ils peussent combatre les raisons de Messieurs du Parlement et, estans partis, l'on a deliberé sur les deux points et, en nostre province, nous avons esté partis, savoir, Rouen ville et bailliage, Alençon et

Digitized by Google

Evreux, que, si l'on y envoioit, que ce fust avec les conditions premierement resolues, assavoir, que l'on parleroit conjointement de la diminution des tailles, de la revocquation des pentions et de la revocquation des XL jours. Les aultres, qui estoit Caen, Caux, Gisors et Costantin, que l'on y dist suivant leur depputation, et, sur l'aultre point, avons esté d'advis que l'on n'alast a l'Eglise demander par escript ce qu'ils trouvoient en l'article qui ne leur sembloit bien, mais seullement que l'on attendroit qu'ils l'apportassent eux-mesmes et, cela veu, deliberer et resouldre ainsi qu'il appartiendra. Il a esté arresté que l'on n'iroit a la Noblesse en cela, veu qu'ils avoient obtenu la surceance de la paulette, sans avoir faict parler des clauses conjointes et que, pour l'Eglise, que l'on attendroit que Messieurs de l'Eglise apportassent par escript ce qu'ils n'approuvoient en l'article et, peu de temps apres, avant que l'on fist depputation, Monsr l'Evesque de Mascon est venu en la chambre avec deux capitulans, lequel, apres avoir faict ung discours sur les deux grands luminaires du ciel, du soleil et de la lune, tous deux de grandes puissances, qui operoient de grandes choses estant bien unis et accordez, aussi le pape et le Roy estans bien unis, ils feroient de bons et grands effez, et, pour les maintenir bien, ils avoient faict en leur Chambre ung article, lequel il baillia a M^r^ nostre President pour le veoir et en deliberer, a quoy Monsieur nostre President fist response que l'inocence avoit paru en la confection de l'article, et n'avoient aultre but que pour le bien et le repost de cet estat, et que l'on en delibereroit, et est a notter que led. s^r^ de Mascon, nommé Monsieur Dinel, minime, habillé de drap de minime, comme ung evesque touttefois, remercia grandement la compaignie du soing qu'elle avoit tesmoigné avoir de la conservation de la personne du Roy, que pour eux, ils y contriburoient de tout leur pouvoir. Plus, il dit que Messieurs de leur Chambre avoient advisé de faire depputation, apres midy, pour aller trouver le Roy pour le supplier de ne permettre que le Parlement prist congnoissance et parlast de

Digitized by Google

ce qui se traitoit dans les Estats, comme ils avoient tesmoigné par un arrest qu'ils avoient donné vendredy dernier, encor qu'il n'y avoit subject de s'en offencer, attendu qu'il ne contenoit que ung renouvellement d'arrestz qui avoient esté donnés auparavant, bien qu'il fust facille a juger qu'il estoit donné pour ce que Monsieur le Cardinal du Perron avoit dict, usant mesmes des mots qu'il avoit usitez, comme que cette question estoit problematique, touttefois, que tous ses arrests avoient esté surcis par une depesche que le Roy avoit envoyé a Rome sur le subject de l'arrest contre Mariana et Suarez, contenant une surceance, et qu'aujourd'huy l'on voyoit chose bien contraire. Il fust aussi arresté que l'on n'iroit point, attandu que l'on ne recongnoissoit point que Messieurs de Parlement eussent rien entrepris contre les Estatz. Que cet arrest n'estoit donné que en consequence de plusieurs d'auparavant, qui ne nous portoient préjudice.

Apres midy, nous assemblasmes et travaillasmes au caier. Messieurs de l'Eglise et de la Noblesse furent au Louvre, suivant leurs propositions. Monsieur l'Evesque d'Angers parla pour le Clerge, present quatre Cardinaux et xxmj Evesques, ou il parla fort estrangement contre le Parlement et dont l'on m'a promis la harangue. Monsieur le Vidame de Chartres parla pour la Noblesse touchant le droict annuel, pour supplier le Roy de continuer la resolution qu'ils se promettoient de sa bonte et justice de le revoquer, et apres, M. le president Chevalier, premier president en la Cour des Aydes parla pour lad. Cour affin de le conserver. Le jour de devant, Messieurs de Parlement, de la Chambre des Comptes et Messieurs les Tresoriers de France avoient esté vers Sa Ma^te^, pour la supplier de laisser les choses au mesme establissement que le feu Roy les avoit laissees, et entre aultres, la paulette, et jusques a ce qu'il aist pleu a Sa Ma^te^ en son Conseil d'en resouldre, il luy pleut donner une declaration pour la Conservation des offices aux officiers de France pendant les Estats, ainsi que l'on avoit accordé aux officiers du Tiers Estat.

Digitized by Google

Du mercredy vij^e^ *de janvier.*

Monsieur nostre President nous a faict entendre comme Monsr le Chancelier l'avoit envoié querir et luy avoit baillé ung arrest du Conseil d'Estat, donné le jour d'hier par le Roy, luy present, en son Conseil, ou estoient plusieurs princes de son sang, princes et officiers de la couronne et aultres Cons^ers^ d'Estat, par lequel il evocquoit a sa personne le different, a cause de l'article du Tiers Estat et surcis l'execution des arrestz du Parlement et deffences d'entrer en aucune nouvelle deliberation, ainsi qu'il estoit plus a plain contenu, le presentant et baillant au greffier, auquel fust leu en la comp^nie^ et que aucun n'en pretende cause d'ingnorance, apres laquelle lecture, l'on a advisé de travailler au caier sans aucune aultre deliberation, et ce faict, a esté travaillé au caier, et ay retenu coppie desd. arrestz.

A esté proposé pour la province de Languedoc que, pour expedier plus promptement nostre caier, il estoit bon de depputter de chaque province ung pour compiler, revoir et augmenter les articles non touchez au caier de Paris, les chapitres des caiers, et a esté resolu a la pluralite des voix, que l'on travaillera tous jours au caier general affin d'abreger, et que l'on commenceroit au caier de l'Eglise, auquel effet, avons deputé Monsr l'advocat du Roy d'Alençon.

Monsieur nostre President a aussi faict entendre que Monsr le Chancelier luy avoit donné charge, avec ung de chacque province, d'aller au Louvre a six heures, yssue de l'assemblee, pour parler au Roy, qui leur desiroit parler, auquel effect a esté delegué Monsr de la Fresnaye, lieutenant general de Caen, et ung de chacque province.

Ensuit la teneur de l'arrest presenté.

Digitized by Google

Extraict des registres du Conseil d'Estat.

Le Roy ayant entendu les differens survenus en l'assemblee des trois ordres des Estatz de son royaume, convoquez a present par son commandement en cette ville, sur ung article proposé en l'assemblee du Tiers Estat, et la deliberation intervenue en sa Cour de Parlement sur le mesme subject, le 2 de ce present mois, ouy les remontrances des depputez du Clerge et de la Noblesse, Sa Ma^te^ sceante en son Conseil, assistee de la Royne, sa mere, princes de son sang, aultres princes, ducs pairs et officiers de la couronne et aultres de son Conseil, pour bonnes et grandes considerations, a evocqué et evocque a sa propre personne les differends et surcis, et surçeoit l'execution de tous arrestz et deliberations sur ce intervenues, faict expresse inhibitions et deffences aux Estatz d'entrer en aucune nouvelle deliberation sur lad^e^ matiere, et a sad^e^ Cour, d'en prendre aucune jurisdiction et congnoissance, ne passer oultre a la signature, prononciation et publicquation de ce qui a esté déliberé en icelle, led. jour deux^me^ de ce mois. Faict au Conseil d'Estat, tenu à Paris le sixiesme de janvier MVI^c^ quinze. Signé de Lomenie.

Apres midy, nous nous sommes assemblez et travaillé en nostre caier et faict environ XXXVIIJ articles.

Du jeudy VIIJ^e^ *de janvier* 1615.

Nous avons assemblé de matin a 8 heures precisement et travaillé a nostre cayer. Messieurs de la Noblesse sont venus, parlans par Monsr du Parc, depute de Montfort et Houdan, lequel a proposé plusieurs poincts, qu'ilz avoient deliberé et resolu en leur compagnie, et l'avoyent communiqué en la Chambre de l'Eglise, lesquels, les avoyent trouvé bons, lesquels poincts estoient escripts en une feuille de papier qu'il presenta,

Digitized by Google

l'un touchant l'establissement des bureaux pour trouver de l'argent au denier seize sur gaiges sans que l'on en peust refuser. A cela fust respondu que l'on en delibereroit et que l'on feroit ce que l'on pourroit pour le contentement de la Noblesse puisqu'ils le desiroient pour leur bien particulier. Aussi qu'il a dict et fut advisé qu'il en seroit baillé a chasque province une copie pour la deliberer. Apres midy, nous assemblasmes et travaillé au cayer.

Du vendredi IXe *de janvier.*

Nous avons assemblé et travaillé au cayer et achevé le chapitre de la justice et commencé celuy des finances. Apres midy, nous y avons aussi travaillé. Les chandeliers de Paris ont esté ouys et parlé pour avoir permission tous de revendre du sel, en remboursant ceux qui avoyent financé, ou bien qu'il fut deffendu a tous les chandelliers, d'autant que cela leur portoit prejudice beaucoup.

Fault scavoir et noter que, a cause de l'article des loix fondamentales de nostre caier, touchant la puissance du pape sur le royaume, Monsieur le Cardinal du Perron fut pour le Clerge en la Chambre de la Noblesse et en la nostre, ainsi qu'il est cy dessus dict, le dernier decembre, et le 2 de janvier en la nostre. Il y a eu arrest au Parlement, lesd. jours de mercredy et samedy, que j'ay mis apart. Le lundy suivant, Messieurs du Clerge, parlans par Monsieur l'Evesque d'Angers, assisté de quatre Cardinaux et plusieurs Evesques, assistez aussi de Messieurs de la Noblesse, furent trouver le Roy et la Royne et firent une estrange desordre et harangue, specialement contre Messieurs du Parlement et concluoient a cassassion de leurs arrests. Sur quoy le Roy leur fit response que il leur feroit en bref entendre sa volonte et, le lendemain jour des Rois, fust assemblé tout le Conseil pour deliberer sur ces articles, differend et division, et fust l'article trouvé bon tout d'une voix. Mais, pour pourveoir aux divisions qui estoient

Digitized by Google

noit a peu pres, premierement, qu'il feroit mention des causes et motifs des Estaz et comment ils ont esté tenus antiennement et de leur dignite, du remerciement au Roy de ce qu'il luy avoit pleu faire assembler ceux cy affin d'entendre les plaintes, veoir nos plaies, pour y remeddier, que ces deux vertus de piete et de justice sont celles qui maintiennent l'Estat et qu'elles cessant, l'Estat tombe en ruyne, que pour ne les avoir embrassees, le peuple s'est trouve surchargé d'une infinite d'impositions et de tailles, les mœurs corrompus, parlera des grands abus et desordres qui sont en l'Eglise par les confidences que le Roy prenoit, que les lois ne sont observees et la dignite de la justice et du Tiers Estat est pour quoy il n'a recherché le moien de se dispenser de parler au Roy en aultre facon qu'il y parle, remerciera la Royne de sa bonne administration pendant sa regence, des mariages du Roy et de Madame sa sœur, affin qu'il en sorte des enffans, touchera la venalite des offices et l'estinction des XL jours comme estant contre la raison et qui n'a jamais este veriffiee en aucun parlement, conclud a ce qu'il plaise descharger son peuple apres avoir exageré les charges excessives, et qu'il luy plaise donner response aux cahiers avant que les depputez se separent ainsi qu'il a promis plusieurs fois et envoyé nous en assurer par ses depputez, et sur ce qui a esté dict qu'il y avoit plusieurs choses obmises comme touchant les suppressions, a este dict et advisé que les provinces bailleroient leur petiz memoires qu'ils jugeront estre necessaires a representer et parce qu'il estoit mardy, l'on n'a assemblé apres midy. Toutefois les depputez particuliers des provinces se sont assemblez pour adviser sur ce qu'il n'avoit esté respondu par le Roy sur le caier des surceances presenté, affin den faire une remonstrance a Monsieur le Chancelier a cinq heures, ou je me suis trouvé et envoyay en ma place Monsieur Galley chez Monsieur le Chancelier pour parler et demander que les deniers recueillis pour la refection du pont de Rouen y soient emploiez.

Digitized by Google

Du mercredy dernier de l'an 1614.

Nous avons travaillé le matin a nostre cayer et fusmes interrompus par le bruit qui vint que Monsr le cardinal du Perron, qui estoit en la Chambre de la Noblesse, venoit en la nostre pour parler et faire response sur l'article que l'on avoit baillé a Monsr l'Evesque de Montpellier, touchant la puissance du pape pour deposseder les Rois de leur royaume, néantmoins, il fust si longtemps en la Chambre de la Noblesse qu'il estoit plus de midy quand il en sortit, de façon qu'il ny estoit venu, et a la suitte, au service qui se debvoit faire pour feu Monsieur le Marquis des Ars, ung des depputez de province, deceddé pendant la sceance des Estats, a quoy la compaignie avoit esté conviee.

L'apres midy, nous travaillasmes aussi au caier.

Du vendredy ij^e^ *de janvier.*

Nous travaillasmes au caier jusque a neuf heures, que Monsieur le Cardinal du Perron entra, assisté de xxx ou quarante ecclesiastiques, tant archevesques, evesques que capitulans, mesme de plus de 30 ou xl de la Noblesse, encores qu'ils eussent resolu qu'il n'y en assisteroit qu'un de chacque province, et estant en la chaire, en laquelle on l'avoit apporté, parla, apres que l'on eust faict faire silence, a raison du grand bruit et esmotion qu'il y avoit a cause de la multitude des personnes qui y estoient, et dict qu'il commenceroit a la façon de Pericles, qui faisoit sa priere aux grandes actions par invocation a ses dieux, et dist *Deus sit in corde meo et in labiis meis* et en eslevant sa voix, commença, Messieurs ce ne seroit rien qu'Aristotte eust dist que les juges estoient comme les estoilles du ciel, et aultres choses sur la justice et la louange de la compaignie, laquelle il remercioit de leur

Digitized by Google

anx Estatz il fust advisé que le Roy en feroit une evocquation a sa propre personne, ce qui a esté faict et raporté en nostre Chambre par Mr nostre President. Le lendemain qui estoit le mercredy, 7 de janvier, Messieurs du Clerge assistez des mesmes cardinaux, scavoir de Sourdy, du Perron, de la Rochefoucault et Bonsi et plusieurs evesques et de la Noblesse, parlant Mr d'Angers, furent ouis crier contre cet arrest du Conseil d'Estat duquel ils n'estoient contens et demanderont plusieurs choses dont il y a discours a part recueilly.

Du samedy x^e^ *de janvier.*

Nous avons assemblé ce matin. Monsieur le Lieutenant Civil a rapporté trois articles a deliberer a la compaignie, qu'ils avoient advisé de nous le communiquer, scavoir, pour les confidences, pour les privileges des chevalliers de St Jean de Jérusalem, pour la prescription des rentes fontieres contre l'Eglise. Les deux premiers ont esté admis et le dernier rayé. Plus, il a faict deliberer si on iroit a Messieurs de l'Eglise pour leur communiquer d'un article que l'on avoit differé a leur en communiquer, qui estoit pour mettre des officiaux ou vice-gerens sur la frontiere du pais bas, et a esté advise de le raier.

Mr de Laubespin, tresorier de France a Moulins, a proposé que l'on offroit des parties casuelles xve mille l., la paulette estant ruinee, et que cela estoit prejudiciable, et qu'il en falloit deliberer. Mis en deliberation, a esté advisé que Mr nostre President, assisté de 3 ou 4, iroit trouver Monsieur le Chancelier et scavoir de luy la verite, et le supplier que cela ne soit faict. Nous avons travaillé a nostre cahier le reste de la matinee. L'on a commancé a travailler a l'article des pentions et, aiant esté proposé par moy, au nom de la province, un article en raiant celuy de Paris, scavoir est qu'il plaise au Roy revocquer toutes les pentions et, au dernier mois de l'annee, se faire representer l'estat de ses finances et

Digitized by Google

le fonds qui sera dans ses coffres de son espargne, en donner les deniers par recompense a telles personnes qu'il jugera le meriter par leur service, et telle somme qu'il luy plaira, pourveu que toutes ces recompences n'excedent la moitie des deniers qui se trouveront, toutes les charges de l'annee acquittees, et pour les gaiges de l'Estat et officiers de la couronne, qu'ils seront reduits comme ils estoient en l'annee 1576, lequel article mis en déliberation a esté suivi a la pluralite des provinces et passé dans le cahier general, et est a notter que, par ces mots sur les gaiges des officiers de la couronne a esté adjousté par Monsieur le lieutenant general d'Orleans par sa province.

Du lundy XIJ^e^ *de janvier.*

Nous nous sommes assemblés. Monsieur nostre President et moy avons rapporté a la comp^nie^ ce que M^r^ le Chancelier nous avoit dict sur la plainte que nous luy avions faicte que, au préjudice de la non venallite des offices que l'on demandoit en la deliberation de la paulette, l'on recevoit au Conseil des offres pour l'establissement des parties casuelles a ung prix excessif, comme de XV^c^ mille l., ce qui rendroit les offices aussi chers qu'ils sont a present, lequel Chancelier nous a faict response qu'on avoit faict quelque offre, mais qu'on n'y avoit voulu entendre et que nous en asseurassions la compaignie, et ce faict, nous avons travaillé au cahier. Incontinent apres est entre en la compagnie Monsieur le Lieutenant Civil et les XIJ depputez des provinces pour travailler avec luy et revoir et dresser le chapitre de l'Eglise et mesme veoir les articles de provinces qui n'avoient esté touchez au cahier de Paris, pour y comprendre ce que neuf provinces jugeront bien ou mal a propos, et si les trois aultres provinces desiroient qu'il en fust communicqué a la compaignie, il seroit faict ainsi, ce qu'ils rayeroient il seroit raié, affin d'avancer nos affaires et travailler a la premiere

Digitized by Google

Chambre sur ung bureau, et a proposé qu'ils s'estoient trouver empeschez comme ils nonmeroient les jesusites, d'aultant que dans le Parlement l'on les nonmoit en parlant d'eux les peres et les escoliers de Clermont se nonmant jesuistes. L'affaire mise en deliberation, y aiant eu divers advis, est passé a les appeller jesuistes. Paris et Isle de France a esté d'advis que l'on les nonmast jesuistes, Bourgongne, item, Normandie dict qu'ils fussent nommez, comme l'on avoit accoustume, jesuistes ou presbstres de la Compnie et societte de Jesus, Bretaigne, pbrestres du college de Clermont, Guyenne, pbrestres de la compaignie de Jesus, Champne, comme Paris, Languedoc, jesuistes, Picardie, jesuistes, Provence, pbrestres de Clermont, Daufine, du mesme, Lyon, jesuistes, Orleans, pbrestres du college de Clermont. Apres midy, on a travaillé au caier. Les commis de Mr de Moisset ont esté ouis contre les chandeliers de Paris, qui pretendent avoir permission de vendre du sel a petites mesures, en remboursant ce que Moisset a desboursé, ou financé, et de bailler encore oultre, le tiers.

Les commis de Moisset ont faict offre qu'en les remboursant ils offrent remettre le tout et, si on vouloit depputer commissaire, qu'ils feront cognoistre qu'ils estoient en tort, ce qui a esté faict. L'on a aussi commis ung commissaire pour examiner ung advis pour faire revenir les droictz du Roy esgarez et usurpez, tant par les ecclesiastiques et aultres, qui de la souveraineté du Roy et a esté deppute Monsieur le vicomte de Gisors.

Du mardy XIIIj^e^ *de janvier.*

Nous nous assemblames et avons travaillé a nostre cahier general. Monsieur le lieutenant general d'Angers, depputté pour poursuivre la response du reste du cahier des surceances, a faict son rapport et dit que Mr Arnaut, intendant, avoit donné assignation au lendemain, une heure apres midy, pour entendre les depputez de chacque province sur les articles qui les regardoient particulierement. A esté depputé Monsr le

Digitized by Google

vicomte de Gisors pour y assister. L'apres midy, nous n'avons assemblé.

Du mercredy XIIIJ^e^ *de janvier.*

Nous avons assemblé et travaillé au caier. Messieurs de la Noblesse sont venus, Monsieur de l'Isle, deppute de la province d'Orléans, portant la parolle, et a proposé qu'ils avoient advisé en leur chambre de supplier le Roy de supprimer les offices qui avoient vacqué depuis le premier de janvier et supprimer ceux qui vacqueroient, et demandé l'adjonction de la compaignie. Mise en deliberation, a esté advisé de se joindre avec eux, pour faire supprimer les offices suppernumeraires, ensemble ceux de la fauconnerie, vennerie et mesme les offices de la couronne suppernumeraires. Les six premieres provinces ont depputé Mr de Mariage de Rouan. M. le Noble, lieutenant general de Troyes et cy-devant Cons^er^ au Grand Conseil, a porté la parolle a la Noblesse et representé que, sur le dernier chef, la Noblesse avoit dict qu'elle en deliberoit. N^s^ qu'ils se sont plains a moy que jamais nous n'allions vers eux leur donner response sans leur faire quelque proposition nouvelle. Mr Mariage, depputé pour aller vers le Roy, a cet effect. Apres midy, nous avons travaillé a nostre cahier et avons faict passer que les baillifs congnoistroient des differends des deniers d'octrois, excepte aux villes ou les eschevins ne sont en possession d'en congnoistre. Plus, nous avons faict raier l'article qui contenoit que les estrangers ne se pourroient mesler des affaires de France, en consideration de la Royne, qui le desiroit en faveur du marquis d'Ancre.

Du jeudy XVe *de janvier* 1615.

Nous nous sommes assemblez. M^r^ nostre President a dict que Monsieur le Chancellier luy avoit dict que ung de chacque province et luy alassent trouver le Roy, a xj heures. L'on a

Digitized by Google

depputé de chaque province. J'ay esté depputé de la province de Normandie. L'on a travaillé au caier et a esté representé par Mr le Lieutenant Civil trois articles qu'il avoit remis a la compaignie. Le premier estoit de nostre province, touchantque les vassaux et subjez des gentilhommes ne pouvoient s'obliger pour eux, si ce n'estoit leurs fermiers jusque a la concurrence de leurs fermages. Deux de nos depputez sont allés pour assister la Noblesse a la demande de la suppression des offices vaccans depuis le premier jour de l'an et Messieurs de l'Eglise s'y sont joincts finement et Monsieur l'Evesque de Grenoble a porté la parolle et, apres avoir parlé du subject, a passé que la paulette estoit comme cette courtisane que l'on solicittoit et cherissoit fort, chacun la travailloit de tous costez, et estoit demeuree fort malade, que l'on la visitoit et solicitoit fort, mais neantmoins elle mourust, aussi que la paulette estoit fort malade et qu'elle en mouroit estant abandonnee des medecins, qui estoient les Estatz des trois ordres. Nous sommes allez aussi, nous qui estions depputez pour aller trouver le Roy et, estant au Louvre, avons trouvé le Roy dans le petit cabinet assis dans une chaise et la Royne dans une autre, Monsieur le Chancellier a main droite, Messieurs de Guise, Montbazon, de Sedavy, d'Espernon, de Nevers et aultres seigneurs, et nostre President a dict que nous estions venus pour recevoir ses commandemens. Le Roy a dit que Madame sa mere nous feroit entendre sa volonte. La Royne a dit que le Roy nous avoit envoié querir pour nous dire que nous luy apportissions, a cinq heures du soir, l'article qui estoit en different entre Messieurs de l'Eglise et nous, que ce que nous en avions faict, nous l'avions faict a bonne intention et nous en sçavoit bon gré, mais que le Roy aiant evocqué cette affaire a luy, il la vouloit juger et qu'il nous en donneroit tout contantement. Mr nostre President a faict response que, depuis l'arrest du Conseil, nous n'en avions deliberé, qu'il le feroit scavoir a nostre compaignie. Monsr le Chancelier a pris la parolle, a dict qu'il failloit que ce fust apres midy et qu'il

Digitized by Google

vouloit vuider cette affaire la. Nous avons faict response que, apres disner, nous ny mancquerions point et de le faire scavoir a la compaignie. Apres midy nous avons assemblé. Mr nostre President a faict entendre a nostre compaignie ce qui s'estoit passé, sur quoy, l'Isle de France a esté d'advis de faire passer l'article et que, au dessus, fust mis, extraict d'un article resolu en la chambre du Tiers Estat, Bourgongne, de mesme, Normendie a esté d'advis (il y eut quelque diversité d'advis, Rouan d'advis, la ville, qu'il fust mis comme l'Isle de France, Caen, Falaise et moy, Caux, Costantin et Gisors et bailliage de Rouen, qu'il fust mis que c'estoit un article proposé) que l'article fust presenté au Roy et, au dessus, fust mis seullement, extraict des registres de la chambre du Tiers Estat, et, au dessoubs, collation faicte par moy, secretaire de la chambre du Tiers Estat, signé Hallé. Guyenne estoit d'advis qu'il y eust, extraict d'un article proposé par la province de l'Isle de France, Bretagne partie, Champagne partie, Languedoc, comme Normendie, Picardie, comme Normendie, Daufine, comme Normendie, Provence, comme Normendie, Lion, comme Paris, Orléans, comme Paris. Depuis, Lion est revenu comme Normandie et y a passé. Nous avons aussi esté d'advis que, au hault, l'on mis la datte du jour qu'il fust deliberé et, au bas, a la collation, la datte de ce jourd'huy.

Nous avons esté au Louvre ou, en arrivant pres de la porte, est arrivé par la fautte du cocher, que le carrosse de M. le Lieutenant Civil, ou jestois, a renversé le carrosse de Monsieur le President Miron, en prenant une rue de coste et ny a eu personne de blessé. Sommes entrez au Louvre, montés au cabinet de la Royne, ou, incontinent apres le Roy est venu, auquel Monsieur le President a presenté l'article, lequel l'a baillé a la Royne, qui a dit que le Roy en delibereroit et qu'il nous scavoit pourtant bon gre de ce que nous avions faict, et qu'il nous en contanteroit. Aupres de luy estoit Monsieur le Chancellier et president Janin, Monsieur le Mareschal d'Ancre et aultres et sommes revenus et, apres la deliberation de cet

Digitized by Google

affaire au Tiers Estat, nous avons travaillé au cahier le reste de l'apres midy.

Du vendredy xvj^e^ *de janvier* 1615.

Nous avons assemblé et travaillé au cahier. Monsieur le Mareschal de Brissac est venu en nostre Chambre, comme aussi il a esté aux aultres, de la part du Roy, et nous a dict estre venu pour nous convier de la part du Roy et nous dire qu'il nous prioit d'avancer nostre cahier le plus qu'il nous seroit possible et que, pour l'estat plus particulier des finances il ne jugeoit pas estre propre qu'il fust communicqué a une si grande assemblee, par le moien de quoy il pourroit estre rendu communcq par toute la France, que cela n'estoit de la decence et de la dignite du Roy et de son Conseil et importoit a son Estat que cest affaire ne feust sy commune, et mesme cela n'estoit aussy du jugement de la compaignie de le demander, ainsi qu'il croioit, mais que, si nous en voulions depputer trois ou quatre, que l'on les instruiroit entierement de tout ce que l'on desireroit.

Mis en deliberation, a esté resolu que les xij depputez pour veoir le caier des finances en depputeroient quatre d'entr'eux pour aller veoir Monsieur le president Janin, pour en prendre toute instruction et qu'ayant esté depputé, scavoir, ung tresorier de France de Montpellier, ung de Tours et le deppute de Gisors et un nommé M. Joly, deppute de la province de Lion, ayant este remis a demain cinq heures du soir, pour leur faire response, si on leur communicqueroit particulierement, c'est a dire aux depputez de chacque chambre separement. Le reste de la matinee s'est passee au caier et advisé qu'il seroit demandé audiance a Monsieur le Chancellier pour entendre M. Marmiesse pour la demande de la diminution des tailles.

Digitized by Google

Du samedy xvij^e^ *de janvier.*

Nous avons assemblé de bon matin pour achever le cahier de Paris, comme nous avons faict.

Lon a proposé les articles de celuy qui avoit proposé de mettre entre les mains des provinces toutes les gabelles et de paier le mesme prix au Roy, et faire une capitation sur chacque maison, du tiers de la taxe qui se faict au pais d'impost. L'affaire mise en deliberation, toutes ces propositions ont esté rejettees, d'aultant que, s'il se trouvoit que les provinces y eussent du proffit, que le Roy leur remettroit entre ses mains incontinent apres, au mesme prix, et aussi si les provinces les avoient, ils ne feroient peult estre si bien et au contantement du peuple, comme l'on pourroit desirer, comme il est arrivé en la province de Lion qui en a jouy long temps, en faisant seullement au Roy iiij mille l. par an, et neantmoins, ils se sont trouvez engagez a la fin de xij^c^ mille l. et aujourd'huy, le Roy en tire viij^xx^ mille l. par an. L'apres midy, nous n'avons point assemblé a cause qu'il estoit samedy. L'on a depputé des commissaires pour dresser le chapitre des suppressions et veoir les articles des provinces qui n'ont esté touchez au cahier de Paris. Monsieur le lieutenant general de Caen a esté depputé pour la province de Normandie.

Du lundy xixe *de janvier* 1615.

Nous nous sommes assemblez. M^r^ le Lieutenant Civil a dict que, jeudy dernier, il avoit prié la compaignie du petit bureau vuider le chapitre de la Noblesse, excepte ung article, lequel il avoit differé a cejourd'huy, a la priere de Messieurs de Bretaigne, de laquelle province venoit cet article et neantmoins, quelques uns l'avoient voulu blasmer de cela et, pour prouver ce qu'il disoit, demandoit que Messieurs de Bretaigne l'eussent ainsi a le recongnoistre, ce qui a esté retiré par le prevost de

Digitized by Google

Nantes, president de Bretagne. Ce faict, il a leu l'article, qui contient que les places qui ont esté mises ou laissees en de post au traicte de Sainte-Menehoud seront presentement remises es mains de Sa Ma^te^. L'on a deliberé la dessus. L'Isle de France a esté d'advis, avant que de resoudre cette affaire, de veoir le traite de Ste Menehoust, Bourgongne, que l'article estoit bon, mais qu'il failloit rendre toutes les places baillees en ostages et qu'elles seroient remises entre les mains du Roy, comme les termes escherront, Normendie a esté d'avis, moy portant la parolle, que l'article estoit bon, Guyenne, de mesme, Champagne, de mesme, Languedoc, Picardie, Daulphine, Provence, de mesme, Lyon, partis, Orléans, d'advis que l'article de la demolition des places provenant de Normendie, que l'on dit en la fin de l'article que les places contenues au present article seroient rendues au Roy. Il a donc esté advisé que l'article passeroit et seroit emploié au cahier general. Monsieur le Lieutenant Civil a rapporté une requeste pour les Augustins, affin d'avoir quelque chose pour l'occupation de leur maison et quelque ausmosne pour le bastiment du logis qu'ils debvoient encor. Y a eu plusieurs advis et a passé que l'on differeroit encor. La Normandie a proposé que, a la face des Estats, l'on proceddast a la reception du prevost general de Normandie, par la resignation du sieur du Rolle, lequel office estoit supernumeraire, requerant que la compaignie aist a deliberer, affin d'aller veoir le Roy pour en demander la suppression, ou, a tout le moins, que la reception en fust differee, ce qui a esté accordé par la Chambre, et que l'on deputast, au nom du Tiers Estat. Le s^r^ de la Mothe escuier de la Royne, est venu en la compaignie, de la part du Roy, et a dict que le Roy desiroit que Monsieur nostre President et les Presidens des provinces le vinssent trouver, sur les xj heures, ce jourd'huy, ce que nous avons faict, et estant entrez dans le cabinet, ou estoit le Roy, la Royne assise, Messieurs de Guise, secretaire d'estat, Montbazon, cardinal de Sourdy, de Nevers et aultres seigneurs debout, nous nous sommes approchez, la Royne

Digitized by Google

m'aiant faict signe deux fois de la teste en la saluant. Monsr nostre President a dict que nous estions venus pour recevoir ses commandemens. Le Roy nous a dict, en begaiant fort, au commencement, qu'il nous avoit envoyé querir pour nous parler de l'article que nous luy avons baillé et, regardant la Reyne, la Reine a parlé et dict que le Roy nous avoit envoyez querir pour nous parler de l'article que nous luy avons baillé, lequel il avoit evocqué, qu'il le jugeroit et nous rendroit contens, que nous estions louables de l'affection que nous avons eue pour la conservation de sa personne, qu'il nous en scavoit bon gre et le recongnoistroit, aussi avoit-il bien envie de le juger, y aiant le plus d'interest, mais que cependant nous ne l'emploiassions en nostre cahier, lequel nous eussions a achever, affin de nous donner tout le contantement que nous eussions peu esperer. Ce faict, M^r^ nostre President luy a dict qu'il le feroit entendre a la compaignie et a demandé au Roy s'il desiroit que nous luy en donnassions response. Le Roy regardant Monsieur le Chancellier, M. le Chancelier luy a dict, sire, vous pouvez dire qu'ouy et la dessus le Roy a dit ouy, ouy, et ce faict, nous nous sommes retirez et, estans sortis, Monsieur de Sauveterre, huissier du cabinet, est allé querir Messieurs de la Chambre des Comptes, qui entroient, je suis entré avec eux et ouy la harangue faicte par Monsieur le president Duret, accompaigné de pour le moins trente, a dit fort heureusement ce qu'il vouloit dire et a conclud a ce qu'il pleust au Roy faire la mesme grace aux officiers de finances, comme il avoit faict a ceux qui estoient de justice, et est a notter que, parlant que le feu Roy Henry le grand avoit laissé une vefve et ung fils de qui il esperoit cette grace, et qu'ils entretiendroient les contratz faicts par luy, la Royne a pleuré et luy est tombé deux ou trois larmes des yeux. Le Roy a faict response qu'il en communicqueroit avec la Royne, sa mere, et son Conseil, et qu'il leur feroit justice, apres avoir veu que Monsieur le Chancellier s'approchant de luy, luy avoit dit qu'il dict ces parolles.

Digitized by Google

Apres midy, nous nous sommes assemblez. Monsieur le President a faict entendre ce qui s'estoit passé le matin, et a esté advisé, a la pluralite des voix, que l'on attendist a demain pour en deliberer.

L'on a parlé pour les memoires des amortissemens que l'on a rejettés. Lon a donné aussi adjonction a ung depute de Languedoc, pour empescher que l'on ne pourvoye a un office vaccant et que l'on parlera aussi de nostre Prevost General.

Du mardy XXe *de janvier.*

Lon a commencé a deliberer sur les commandemens faicts par le Roy pour l'article sur la puissance sur la personne du Roi, en laquelle deliberation l'on a esté fort long temps en toutes les provinces. Messieurs de Picardie ont demandé a oppiner par bailliages, sur quoy, apres plusieurs refus, Monsieur le Lieutenant Civil s'est levé et a assemblé les depputez de l'Isle de France, de quoy beaucoup se sont formalisez. Néantmoins, Monsieur nostre President ne s'est point bougé de sa place et dict, quoy qu'il en arrive, il ne se levera et qu'il n'estoit plus temps, puisque les voix estoient acquises, et que l'on avoit opiné par les provinces, ce qui s'est appaisé, dautant que l'on a approuvé ceste procedure. Paris et l'Isle de France a esté d'advis uniforme de faire remonstrance au Roy et supplier Sa Ma^te^ de laisser la liberte aux Estats, de proposer et mettre en son cahier ce qu'ils jugeront estre bon, propre et utille, tant pour le service du Roy, que pour le bien public, Bourgongne, de mesme, que si le Roy inciste davantage, d'obeir toutefois a ses commandements, Normendie, parlant par moy, a esté opiné, aux termes qui suivent, que nostre province est d'advis d'obeir a ce qui est des intentions du Roy, les quelles il nous a faict scavoir par sa propre bouche et de celle de la Royne. Trouvé bon que l'on deppute et quon renvoie vers Leurs Ma^tez^ pour leur tesmoigner l'obeissance de la compaignie et que Monsieur le President, qui portera la

Digitized by Google

parolle, leur representera que cet article, concernant l'authorite du Roy et la conservation de sa personne, a esté emploié par cette compaignie pour la grande affection qu'elle porte a Sa Ma^te^, laquelle sera suppliee de pourveoir a la consequence de cette affaire le plus tost que faire se pourra, comme estant chose laquelle touchant son authorite et sa conservation regarde aussi l'interest du royaume en general. Cet advis a esté suivi par Guienne, en ce qui est de l'obeissance aux commandemens du Roy seullement. La Bretaigne de mesme, la Champaigne de mesme, Picardie, comme Paris, Languedoc declaré party, Dauphine, d'obeir a la volonte du Roy, Provence, de l'advis de Normendie, Lion s'est declaré party, Orleans, d'advis comme Bourgongne. Depuis, sur les grandes contestations et confusions, la Guyenne, Bretaigne, Champaigne, Dauphine sont revenus a l'advis de Normandie et a passé. Surquoy, nous nous sommes levez et n'a esté faict aucune chose et, sur l'heure mesme, allez au Louvre ou, estans, sommes entrez dans le petit cabinet du Roy, ou estoit la Royne, Monsieur le Chancellier, Mr de Guise, de Nevers, de Mayenne, de Montbazon, Sceaux, Lomenie, Philippeaux, Villeroy et aultres. Monsieur nostre President a faict entendre au Roy que, suivant ses commandemens, il avoit faict entendre a la compaignie du Tiers Estat sa volonte, qui estoit que, suivant l'evocquation que Sa Ma^te^ avoit faicte de l'article, il vouloit que l'on ne l'employast dans le cahier. L'affaire mise en deliberation en la forme accoustumee de la Chambre du Tiers Estat, qui est d'oppiner par province, il avoit esté arresté que l'on obeiroit a la volonte de Sa Ma^te^ et que l'on n'emploieroit l'article dans le cahier, neantmoins, il avoit charge de la Chambre du Tiers Estat de supplier Sa Ma^te^ de pourveoir et terminer cet article, attendu la consequence et qu'il importe de la conservation de sa personne et du bien du royaume, le plus tost qu'il luy seroit possible, suivant la promesse qu'il en avoit faicte plusieurs fois et, comme nous estions tous prests d'emploier nos vies et nos biens pour son service. Le Roy a

Digitized by Google

respondu, je vous remercie et vous assure, en beguayant fort, que j'y pourvoiroy et feroy en sorte que serez contents. Monsieur le Chancellier a demandé a Monsieur nostre President s'il entendoit bien le Roy, luy a dict qu'ouy. Il luy a dict, vous voiez ce que vous dit le Roy. La Royne pareillement, vous voiez ce que vous dit le Roy, il y pourvoira, en sorte que vous serez contens et tous les gens de bien, et nous nous sommes retirez apres reverences. Et est a notter que, pendant que nous estions au Louvre, on nous est venu dire que Monsieur le Lieutenant Civil et environ soixante estoient demeurez dans la Chambre, lesquels escrivoient leurs noms et surnoms, leurs qualites, les demeures de la depputation, pour tesmoigner leurs oppinions, et qu'ils n'approuvoient la delegation que nous faisions, et estoit greffier le lieutenant de Clermont, de quoy a donné advis Monsieur nostre President a l'oreille a M^r^ le Chancellier, incontinent apres avoir parlé au Roy et avant que de nous retirer. La Royne a envoié querir apres midy Monsieur le Lieutenant Civil. J'ay veu Monsieur le Chancellier le soir, et demandé ce que nous devions faire s'ils vouloient faire quelques protestations. Il me dit qu'ils ne le fairoient pas et que l'on avoit parlé a eux.

Du mercredy XXJ^e^ *de janvier.*

Estans assemblez, sur ce que Monsieur nostre President a voulu faire rapport de ce qui se passa le jour d'hier au Louvre, Monsieur Clapisson, conseiller au chatelet de Paris et eschevin de la ville, commança a faire un grand bruit et tumulte, disant que, a la depputation du jour d'hier, il n'y avoit personne de l'Isle de France, qu'ils avoient des propositions et protestations a faire et, sur ce que Monsieur le President luy dist qu'il avoit long temps attandu Monsieur le Lieutenant Civil et avoit envoyé advertir dans l'assemblee ou il estoit, Clapisson dit qu'ils n'avoient fait assemblee, mais qu'ils estoient demeurez pour depputer quelqu'un pour aller avec

Digitized by Google

luy, et attendoit qu'ils l'envoyassent querir. S'est presenté Mr Savaron pour parler, lequel l'on n'a voulu escouter, pour ne parler de la part de sa province. Mr le lieutenant d'Angers est venu dire que, pour oster toute division, mesmes sur une declaration de la province de Picardie, qui demandoient acte de ce qu'ils avoient demandé, le jour d'hier, et incisté que l'on oppinast par bailliages sur la deliberation de cet article, qu'il failloit mettre au commancement, que le premier article concernant l'authorite du Roy, conservation de sa personne, ne seroit emploié au cayer, d'autant qu'il avoit esté presenté au Roy par advance, auquel il avoit promis de pourveoir et de quoy il estoit supplié, a esté dict par plusieurs qu'il ne le falloit non plus entendre que Savarron, d'autant qu'il ne parloit de la part de sa province. Mr nostre President, apres avoir faict silence, a proposé cette mesme proposition sur laquelle on a deliberé. Paris et l'Isle de France a esté de cet advis, Bourgongne a esté d'advis que l'on ne diroit point concernant l'authorite du Roy, mais seullement qu'il avoit esté porté au Roy, qui auroit promis d'y pourveoir, Normendie, d'advis que, au commancement du caier seroient mis ces motz, le premier article n'est emploié en ce caier, d'autant qu'il a esté presenté au Roy par son commandement et, aiant promis de le respondre et y pourveoir, Sad. Mte est suppliee derechef et tres humblement de le faire, et d'advis que lon ne parlast plus de cette affaire. Guyenne, d'advis que l'on n'en parlast plus du tout, Bretaigne, id. Normendie, Champaigne partie, et depuis, revenue a Normandie, Languedoc, idem comme Paris, Picardie, idem que Paris, Daulphine, que l'on n'en parle point, Provence, de mesme, Lion, partis, Orleans, comme Paris, Languedoc est revenu a Normandie, de facon qu'il a passé. Neantmoins il s'est trouvé forte estrif pour Clapisson a qui l'affaire fachait fort.

Que en la grosse du cayer sera mis que le premier article n'est emploié au caier, ains que par advance il a esté presenté

Digitized by Google

au Roy, lequel a promis de le faire respondre et de quoy il est tres humblement supplié, et est a notter que, pendant ces deliberations, sont arrivez Messieurs le Recteur de la faculté et Maistre en arts seullement, lesquelz, parlant par le recteur, qui n'a pas dit grand chose, a presenté son caier, nous requerant, s'il y avoit moien, de requerir et intercedder pour eux envers le Roy a ce que la splendeur entiere de l'Universite de Paris fust restablie comme ils demandoient par leur cahier. Ce faict, nous nous sommes retirez et remis a l'apres midy. Apres midy, deliberant le caier, a esté advisé de le lire et, le aiant deliberé plusieurs vois (fois?), de le bailler ou envoier aux com^res^ du chapitre de l'Eglise. Touttefois, il a passé a la pluralite des voix que l'on ne le voirroit plus, d'autant que l'on avoit touché tous ses articles dans le caier general, et les aultres non touchez ont esté trouvez non raisonnables. Ce faict, nous avons veu les articles de Bourgongne non opines au chapitre de la pollice, au nombre de trois, dont l'un a passé et les aultres rejettez. Celuy qui a passé est que les tresoriers de France ne pourront donner advis au Roy de quelque choze des villes et provinces, sans l'espres consentement et advis des scindicqs et eschevins des villes, dont l'on parloit en l'advis. Nous avons commencé a ceux de Normendie, au nombre de six, qui sont les clxxxiij, clxxxiiij, clxxvij, clxxviij et clxxix desquels le premier a esté deliberé seullement et a passé, et le reste ne l'a peu estre a cause que l'heure estoit tarde.

Du jeudy xxij^e^ *de janvier.*

Nous avons travaillé a veoir les caiers de Normandie, qui se sont trouvez huict et en avons vuidé encor cinq suivant la feuille. Nous avons aussy deliberé auparavant les memoires donnez a l'imitation du mont de piete en Italie, qui est d'establir ung bureau pour bailler de l'argent a toutes personnes sur des gaiges, ce qui a esté rejetté, et que le lieutenant de Nevers iroit faire la harangue a la Noblesse accom-

Digitized by Google

paigné des depputez des provinces. Apres disner, nous avons achevé noz articles, ceux de Guyenne, ceux de Bretaigne et une partie de la Champaigne.

Du vendredy XXIIJ^e^ *de janvier* 1615.

Nous avons travaillé aux articles de reste de Champaigne et de Languedoc. Monsieur de Ventadour est venu en nostre Chambre et pareillement a esté aux aultres Chambres dire de la part du Roy, avec beaucoup d'eloquence, que comme le Roy avoit envie de nous rendre contentz par la response de nos caiers avant nous en retourner, aussi debvions nous mettre peine a les advancer, a cet effet, nous a dict que le Roy desireroit et vouloit que nous presentassions, le 3me de ce mois, qui est le lendemain de la Chandeleur, nostre caier dans la salle de Bourbon, ou il se trouveroit pour cet effet. Monsieur nostre President luy a faict response que cette compaignie estoit bien marrie que le Roy recongnoissoit de la longueur en elle, mais que nous avions esté souvent empeschez et traversez, tant des visitations que aultrement, en sorte que nous n'avons peu aller plus viste, que nous mettrons peine et tout debvoir de satisfaire a la volonte du Roy et le tiendrons prest a ce jour la, au surplus que nous avions de l'obligation a Sa Ma^te^ d'aveoir envoié vers nous ung personnage si plain de merite et lequel estoit doué d'une eloquence non commune aux personnes de sa profession, que la comp^nie^ luy avoit aussi grande obligation d'en avoir voulu prendre la peine, et luy party, avons tiré avant aux articles.

Apres midy, nous avons achevé les articles de Languedoc, ceux de Dauphine, une partie de Provence. Les depputtez pour le chappitre des suppressions sont venus a la Chambre et proposé deux articles proposez par Bourgongne, dont ils n'avoient peu demeurer d'accord. Le premier, sur la suppression des tresoriers de France et demandoient que les quatre antiens feussent rembourcez, les six, dans six mois, aultrement seroit permis

Digitized by Google

a quatre personnes qui que ce soient, de les rembourcer tous les dix. Cet article n'a esté approuvé, ainsi a esté arresté que les tresoriers de France seroient reduicts a trois et seroient supprimez par mort, jusques a ce que la reduction soit faicte.

Plus, les mesmes depputes, parlant par Mᵉ Perrot, eschevin de Paris, ont proposé un aultre article de Guyenne, portant que les Lieutenants Generaux feussent tenus de rembourcer, des a present, les Presidens presidiaux, a la charge que le peuple demeureroit deschargé desd, gaiges, et mesme fust aussi permis de rembourcer les Lieutenans Criminels et les reunir aux Lieutenans Generaux. Surquoy, il y a eu beaucoup de contestations et resolu que la reunion des Presidens presidiaux seroit faicte suivant l'article de l'ordonnance de Blois, article IIIᶜ xxxij, et qu'il ne seroit parlé des Lieutenans Criminels.

Du samedy xxiiijᵉ *de janvier.*

Nous avons achevé le cahier de Provence, faict celuy de Lion et d'Orleans. L'on a renvoié de la Chambre des finances et du domaine deux articles pour juger a la police, l'un pour revocquer l'edit des faiseurs de vinaigre, d'eau de vie et de moustarde, lequel a esté admis, et l'aultre pour le relief des adresses qu'il fault pour la Chambre des Comptes et Cour des Aides, qui a esté renvoié a la Noblesse. Le lieutenant de Bergerac est venu de la chambre des finances et domaine, a apporté deux articles pour juger en la compaignie, attendu la consequence, l'un pour le regard de l'antien domaine de Navarre, comme est la comte de Foix, d'Armignac et aultres, qui a esté aliené pendant l'edict de non union. A esté arresté que, neantmoins, la reunion en seroit demandee. L'aultre, de la reunion de la principaulte de Bearn a la couronne, ce qui a esté aussi admis, d'aultant que, par les antiennes lois de France, ceux qui viennent a la couronne apportent et doibvent reunir toutes terres qu'ils posseddent. Messieurs de l'Eglise et de la Noblesse sont venus ensemble et estoit midy. Ils ont

Digitized by Google

proposé, parlant par Monsieur l'Evesque de Grenoble et dit qu'ils avoient des articles tres bons et utilles pour les officiers et pour toutte la France, que Messieurs de la Noblesse les avoient proposez, mais qu'ils n'avoient voulu resoudre cela sans avoir nostre assistance et adjonction, et requeroient a cette fin que nous deputassions des nostres, un de chaque province, pour se trouver demain, deux heures apres midy, en la Chambre de l'Eglise et que la, nous en confererions ensemble, et a represanté comme Mrs de la Noblesse leur avoient communicqué leur chapitre de l'Eglise, monstrant en cela de la piete qui avoit toujours esté en cette compaignie. M^r nostre President a faict response qu'ils louoiont fort le soing qu'ils avoient pour le bien public et que nous leur en avions de l'obligation et particulierement a luy, d'avoir daigné prendre la peine d'estre venu en nostre compaignie, que pour la communicquation de nostre chappitre de l'Eglise, qu'il ne croyoit pas que la comp^nie sy vouloit disposer, estant pressez comme nous sommes pour despescher nostre cahier, et que la communiquation seroit cause d'un grand retardement et, pour les deputez qu'il desiroit, que la compaignie y adviseroit et tascheroit de les rendre contens le plus qu'il lui seroit possible. Eux partis, nous avons deliberé et advisé que nous depputterions ung de chacque province pour se treuver demain a deux heures en la chambre de l'Eglise et la entendre seullement les propositions qu'ils feroient et les rapporter a la comp^nie, sans resoudre aucune chose, et par la province de Normandie, j'ai esté depputté, par l'Isle de France, Monsieur le Lieutenant Civil. L'apres midy, nous ne nous sommes assemblez.

Du dimanche XXVe *de janvier.*

Nous avons assemblé sur les deux heures apres midy, dans la Chambre de l'Eglise. Contre le pillier ou se mettent les Cardinaux estoient Messieurs de l'Eglise, au nombre de douze,

Digitized by Google

dans une chaire chacun. Aux deux costez, estoient Messieurs de la Noblesse dans six chaires de chacun coste. Nous estions dans deux chaires, ung de chaque province. Monsr l'Archevesque d'Aix a faict la proposition que le Sr Vidame de Chartres leur avoit faicte le jour d'hier, fort obscurement. Apres, sur les difficultez qui se rencontroient, l'on a faict entrer le s^r de Beaufort, et apres avoir esté ouy, il a esté faict deux propositions arrestees, assavoir, que des a present, il fust permis de rembourcer tous les offices de judicature et de finances, de la finance qu'ils monstreroient avoir, que le Roy en establiroit d'aultres ou les mesmes, selon sa volonte, lesquels ne prendroient aucunes espices, aussi que on leur augmenteroit leurs gasges au triple ou au quadruple, selon que Messieurs les commissaires adviseroient avec luy et, en ce faisant, ils jouiroient douze annees de tous leurs droiz, taxations de gaiges des officiers, et au bout du temps, il laissoit tout au Roy, mais que cette proposition n'avoit point esté trouvee bonne par M^rs les commissaires du Conseil. L'aultre proposition qui leur fust faicte estoit que tous officiers demeureroient en exercice et demeureroient supprimez par mort, jusque au nombre porté par les ordonnances de Blois, que les officiers ne prendroient plus aucunes espices, leurs gaiges seroient augmentez, les officiers de finances seront des a present rembourcez et jouiroient de leurs gaiges xij ans durant et, parce que Messieurs les commissaires disoient qu'il fault fournir xv^c mille l., que valloient au Roy les offices, ils disent avoir accordé a ung million qu'ils paieroient au Roy par chacun an et, sur la demande qui luy a esté faicte ou il en prendroit le fonds, a esté faict response que il ne le declareroit que la chose ne fust accordee, mais qu'il estoit sans aucune levee et incomodite sur le peuple. Ce faict, il nous auroit baillé coppie du memoire pour en communiquer en nostre Chambre demain et nous sommes retirez.

En marge : Nota que le frere de Beaufort m'a dict qu'ils vouloient prandre le fonds du milion de livres en ce faisant

Digitized by Google

subroger a ung certain party qui estoit en France et, par le moyen de ce party, continuant xij ans, ils le payeroient aussy au Roy et au bout de xij ans, tout seroit acquis au Roy.

Du lundy xxvj^e^ *de janvier.*

Estans assemblés, Monsr Clapisson a faict rapport de ce qui s'estoit passé le jour d'hier en la chambre de l'Eglise et, son memoire leu et baillé aux provinces, l'affaire a esté mise en deliberation. A esté opiné par provinces. Paris, d'advis de rejetter cet advis, Bourgongne, que l'on en conferast encor n'estant l'affaire encor bien esclaircie, Normendie, que l'on rejettast cet advis comme plain de confusion, inutille et plain de desordre, Guyenne, que l'on conferast encor, Bretaigne, idem, Guienne, Champaigne, que on le rejette, Languedoc, que on le rejette, Picardie, que on confere et qu'il failloit embrasser cette proposition, Daufine, id., Provence, id., Lion, que on rejette cette proposition, Orleans, que l'on rejette l'affaire, partiz et pourtant rejettee suivant nos reglemens, Guyenne s'est fort obstinee, parlant ung nomme Alexandre, advocat de Perigort, Bretagne s'est rendue au rejet. L'on a depputé vers la Noblesse et Clerge, pour leur faire entendre la resolution de la compaignie et adviser des moiens et raisons pour leur faire trouver bon. Les vj provinces premieres y ont esté. Le deppute de Meaux, nommé Barre, advocat, a porté la parolle a la Noblesse et, estant de retour, a faict rapport de sa legation, a dit que Messieurs de la Noblesse, pour l'impossibilite que nous disions y estre, qu'elle n'estoit encores recongnue jusques apres que l'on en fust a la fin de la deliberation de l'affaire, et puisque nous ne nous y voulions joindre, que neantmoins ils ne laisseroient de faire ce qu'ils pourroient pour la poursuivre et l'obtenir du Roy, et dict qu'il leur avoit faict response que la compaignie n'en seroit marie. Quelqu'un qui estoit m'a dict que la Noblesse avoit faict response que ils ne laisseroient pas de le faire sans nous

Digitized by Google

et que nous y avions tous interest estans tous officiers. L'on n'a pu aller voir Messieurs de l'Eglise, a raison qu'ils estoient ja sortis de leur Chambre. Lon n'a assemblé apres midy, d'autant que nous avons advisé de n'assembler apres midy au grand bureau, n'y aiant plus que faire, ains laisser les apres disnes aux commissaires, qui sont depputez pour dresser les chapitres particuliers.

Du mardy XXVIJ^e^ *de janvier.*

Le jour d'hier, environ sur les x a xj heures du soir, Monsr le Procureur General du parlement de Rouan me vint trouver ceans, me dire et donner advis, de la part de la Royne, que Monseigneur le prince de Conde debvoit aller le lendemain aux Chambres des Estats, affin d'y pourveoir et prendre la mesme resolution que nous avions prise a la premiere fois que l'on disoit qu'il y viendroit, qui estoit que, tout aussitost qu'il entreroit en la premiere salle, d'aller tous au devant de luy et luy dire et remonstrer que nous ne meritions cet honneur, que ung si grand prince print ceste peine de nous visiter, et si disoit qu'il y estoit venu pour nous veoir et conferer, luy dire que lon avoit de coustume de recevoir aucun qu'il ne fust envoié de la part du Roy, et ne rentrer, affin de ne luy donner moien de parler et faire remonstrance, que la Roine estoit advertie qu'il luy debvoit faire scavoir que aiant entendu que les Estatz avoient desiré qu'il rendit entre les mains du Roy les places qui luy avoient esté baillees, que maintenant il n'avoit plus aucun interrest particulier, mais que, au general, il debvoit revoquer plusieurs choses sur le gouvernement du royaume pour fascher la Royne, et me pria de prendre la charge de veoir Monsieur nostre President, le lendemain du matin, et estant rentré, et aiant dit cela a Messieurs de Vallauez et Montmedian, depputez de Provence, et au sieur de la Verdiere, qui estoit couché, ils se disposerent d'aller trouver Monsieur de Guise, pour prendre reglement de luy et, comme

Digitized by Google

ils vouloient partir, arriva un gentilhomme de la part de Monsieur de Guise, qui les venoit querir pour mesme subject, et estants de retour, nous dirent que Monsieur de Guise leur avoit dit que, a la fin de la comedie, Monsieur le prince avoit demandé a la Royne qu'elle trouvast bon qu'il allast aux Estatz pour les veoir, a quoy la Royne avoit faict response que ce n'estoit la coustume et ce qu'il y vouloit aller faire. Monsieur le prince fist response qu'il leur vouloit tesmoigner avoir faict ce qu'ils avoient desiré, d'avoir rendu au Roy la place d'Amboise. La Royne luy dist qu'il leur pouvoit faire dire par quelque particulier et n'y aller lui mesme et que, aux Estatz, nul n'y debvoit aller que de la part du Roy et neantmoins, la Royne aiant eu advis qu'il ny laisseroit d'aller, prist resolution avec eux de faire comme ils avoient resolu la premiere fois, qui estoit de se lever lorsqu'il y voudroit venir. Le lendemain, je fus trouver Mr nostre President et luy fis entendre ce que Mr le Procureur General m'avoit dict et prismes resolution d'aller trouver Monsr le Chancellier et, cependant qu'il s'abilloit, je fus veoir Monsr de Sceaux, avec Mr le Pr General, qui me baillerent ung billet pour porter a plusieurs particuliers deputez de Champaigne, Picardie, speciallement pour faire comme Mr nostre President et de la allé chez Monsieur le Chancellier ou, peu apres, arriva Monsr nostre President et parlasmes a Monsr le Chancellier dans son cabinet, present Mr le President Janin, et luy aiant dit que Monsieur le prince debvoit venir et que la Royne nous l'avoit fait scavoir, ils nous dirent qu'ils ne le croioient pas, ne sachant pourquoy et ne nous voulurent rien dire aultre chose, que la Royne leur en avoit parlé et leur dict comme Mons. nostre Pr general nous l'estoit venu dire hier fort tard, et voiant qu'ils tardoient a nous donner resolution, Monsieur nostre President dit qu'il estoit d'advis de prendre la premiere resolution, qu'ils avoient prise a la premiere nouvelle qu'il debvoit venir, au commancement des Estatz, a quoy fust faict response par Monsieur le Chancellier que c'estoit bien advisé

Digitized by Google

et croyoit que c'estoit bien le meilleur et que nous le fissions. Surquoy, nous nous sommes retirez et allez en l'assemblee, ou estant, nous avons parlé toute la matinée de l'ordre des monnoies et sur les articles qui avoient esté reservez, et moy, cependant, j'ay parlé a tous les depputez que j'avois en charge pour les disposer a nostre resolution, qui estoient tous fort disposez et Monsieur le prince n'est venu en aucunes des Chambres et n'avons faict aucune chose que de parler de plusieurs articles de la pollice, qui estoient obmis dans le chapitre de la pollice, dont estoit chargé de dresser Monsieur le lieutenant general d'Orleans et, l'apres midy, nous ne sommes assemblez pour donner le loisir aux commissaires de travailler.

Du mercredy XXIXe *de janvier.*

Monsieur nostre President a dit que le Roy l'avoit envoié querir et luy avoit dict, en presence de Monsieur le Chancellier, qu'il desiroit que nous presentassions, jeudy, nos cahiers et, pour cet effect, se trouveroit, jeudy, dans la salle de Bourbon. L'on nous a depputez douze, pour commancer le chapitre de la pollice, ce que nous avons faict. Monsr le Lieutenant Civil a apporté le chapitre de l'Eglise, qui a esté leu au net. Nous avons travaillé a plusieurs articles, entre aultres celuy pour Rouen, pour les deniers levez a cause du pont, qui sont entre les mains de Monsieur Arnault, et arresté que l'on demanderoit au Roy qu'ils fussent mis entre les mains des eschevins de la ville, pour faire la reffection, et que l'on en feroit ung article expres dans le caier. Nous avons arresté que nous assemblerions apres midy, ce qui a esté faict. L'on a leu le chappitre de la pollice pour le mettre au net, par Monsieur le lieutenant general d'Orleans. L'on a deliberé de supplier le Roy de nous permettre assembler apres la presentation du caier, jusque a la response, et que l'on demanderoit des commissaires pour veoir nos caiers, ce qui a esté arresté. Monsieur nostre President a desiré faire le chappitre des loix fon-

Digitized by Google

damentales. L'on a resolu que chacque president des provinces luy bailleroit les articles de son caier.

Du vendredy XXXe *de janvier.*

Monsieur le lieutenant d'Angers a faict rapport de ce qui avoit esté jugé au Conseil sur les articles que l'on avoit poursuivi restant du petit caier, qui avoit esté presenté au commencement, ou il n'y avoit pour response que des equivocques, qui a faict resouldre, apres avoir esté mis en deliberation, que l'on deputteroit vers le Roy, affin de luy representer le juste subject de mescontentement que l'on avoit de telles responses et le peu d'esperances que l'on avoit de rapporter le fruict de leurs justes demandes au cahier general, et mesme que l'on suppliroit le Roy de permettre que l'on s'assemblast en corps d'Estatz apres la presentation du cahier, jusques a la response que Sa Ma^te^ avoit promise de faire. Messieurs de la Noblesse sont venus et, parlant Monsieur de Nansé, ont proposé qu'ils avoient resolu en leur Chambre de communicquer a Messieurs de l'Eglise comme ils estoient venus en la nostre pour demander nostre adjonction, affin de supplier le Roy qu'il luy plust nommer aux Estatz douze personnages, desquels en seroit choisi quatre pour assister a resouldre nos cahiers. L'affaire mise en deliberation, a esté advisé que cette proposition ne seroit suivie et que l'on ne donneroit adjonction, mais qu'il seroit plus a propos que le Roy baillast une liste aux Estats des personnages qu'il vouloit appeler pour resouldre au caier, affin de proposer les causes de suspition ou interestz, si aucuns y avoit, et que l'on leur feroit entendre les inconveniens qui en pourroient arriver si leurs demandes estoient suivies, qui estoit que nous en pourrions nonmer douze, dont aucun ne nous seroit agreable, et par ainsi, il n'y avoit avantage pour nous et mesme que c'estoit traiter du pair avec le Roy et que cela ne s'obtenoit, que ceux qui demandoient comme nous choississent des juges et aultres

Digitized by Google

considerations, mesme que si on en choisissoit, Messieurs de l'Eglise et de la Noblesse, qui sont joincts, en choisiroient les deux parts, qui seroient pour eux contre nous, mais que on ne leur toucheroit cette raison la, et aussi que l'on leur proposeroit et demanderoit-on leur adjonction, affin de supplier le Roy de nous permettre d'assembler en corps d'Estat apres la presentation du caier jusques a la response, et que Monsieur d'Orleans porteroit la parolle. Cela faict, nous nous sommes levez et, l'apres midy, nous ne sommes assemblez, a la charge que nous nous assemblerons demain matin et apres midy.

Du samedy xxxj^e^ *de janvier* 1615.

Monsieur nostre President a dict que Monsieur le Chancellier l'avoit envoié querir et luy avoit dit qu'il n'avoit point entendu parler des responses que l'on disoit avoir esté faictes au Conseil sur nostre petit caier, et qu'il desiroit le veoir pour donner à la Compaignie tout le contantement qu'il pourroit, et pour cet effect, avoit envoié querir Monsieur le lieutenant general d'Angiers pour aller au Conseil et qu'il reviendroit incontinent, pour le faire entendre à la Compaignie. Monsieur le Lieutenant Civil a proposé quelques articles du chapitre de justice, qui avoient esté renvoiez a la Compaignie par les Commissaires de la justice, entre aultres, pour les survivances aux offices de judicatures, et a passé que les survivances auroient lieu de pere a fils, de frere a frere, d'oncle a nepveux. Monsieur le lieutenant d'Angers est venu en la Compaignie et dict venir du Conseil, ou il avoit esté mandé, ou estant il a represanté que la Compaignie ce plaignoit principallement de cinq pointz, sur quoy l'on n'avoit faict encor response, le premier, des frans fiefs et nouveaux acquestz, que l'on taxoit diversement sans avoir esgard aux ansiennes taxes, que l'on contraignoit les personnes de venir au Conseil, au lieu que cela debvoit appartenir aux juges des lieux. Le 2 est pour les confirmations que l'on veult faire paier aux taverniers et caba-

Digitized by Google

retiers. Le 3, les 3 deniers pour livre aux receveurs, que lon faict cueillir avec la taille au lieu de la diminuer. Le 4, pour la recherche du sel. Le 5

Que sur les frans fiefs l'on nous accordoit ce que nous demandions et, pour les aultres points, que nous nous asseurassions que nous en recepverions tout contantement et que il en parleroit au Roy, et avant que les deux festes se passent, nous aurions subject de contantement. Lon a mis en deliberation ce que l'on debvoit faire et si l'on debvoit faire la deputation du s^r^ Savarron. A la pluralite des voix, lon a arresté que lon differeroit jusques à mardy, esperant recevoir contantement sur les articles du petit caier.

L'on a assemblé apres midy. L'on a releu le chapitre de la Noblesse dressé par Monsieur le lieutenant general d'Amiens.

Du mardy IIIj^e^ *de febvrier* 1615.

Nous assemblasmes. Monsieur nostre President a dict avoir veu Monsr le Chancellier, lequel lui a dict que, sur son honneur, que dans le jour l'on envoieroit ung arrest contenant response a nostre petit cayer, dont nous serions contents. Sur quoy, nous aurions oppiné de ce que lon avoit affaire sur la depputation, et a la pluralite, il a esté arresté que l'on depputeroit des a present, mais que l'on n'iroit vers le Roy que demain a six heures et que, cejourd'huy, lon demanderoit audiance. Le lieutenant general d'Orleans, au nom de sa province, a dit que, sur l'advis qu'il avoit eu par la ville, on disoit que les Lieutenans Generaux poursuivoient du Roy une exemption des tailles, que pour eux, ils declaroient et en demandoient acte de ce qu'ils renoncoient a toute gratifflcation pendant les Estats, affin que l'on ne dist qu'ils eussent poursuivi cette gratiffication au lieu de poursuivre le bien et la decharge du peuple. Surquoy, a esté dict par tous que cela n'estoit point et que l'on en declareroit aultant. Proposé de deliberer et de donner charge a Monsieur Savaron d'en parler aussi

Digitized by Google

demain en sa harangue, mais qu'il le declarast au nom de tous les officiers qui estoient depputez en cette Compaignie. Mesmes a esté deliberé que l'on en escriroit quelque chose. A esté arresté qu'un acte seroit accordé a la province d'Orleans, si elle le desiroit, et non aultre chose.

Monsieur le Lieutenant Civil a faict deliberer plusieurs articles du chappitre de justice, dont les ungs ont esté passez, les aultres refusez, et a cause qu'il estoit tard, nous nous sommes retirez.

Du mercredy IVe *de febvrier* 1615.

La province de Guyenne a proposé, parlant un advocat jurat de Bordeaux, qu'elle faisoit une plainte a la Compaignie d'une offence faicte a ung des depputez de la province, qui est le deppute de Usarche, en hault Limosin, par ung gentilhomme nommé le s^r^ de Bonneval, aussy depputte de la mesme province, a ce qu'il pleust a la Comp^nie^ d'entendre les plaintes, plus particulierement la qualite de la plainte et y pourvoir, ainsi que la Compaignie le jugera a propos.

Le deppute d'Usarche s'est mis au banc de devant le bureau et a dict que ung gentilhomme nommé le s^r^ de Bonneval, deppute d'Usarche aussi (indigne de porter ce tiltre), que l'acte et l'offence qu'il avoit commis le jour d'hier en sa personne, ce gentilhomme luy avoit faict faire beaucoup de traverses en sa depputation, et auroit faict ce qu'il auroit peu pour l'empescher, et luy auroit faict congnoistre beaucoup de mauvaise volonte, et sortant du lieu des Augustins, et estant avec le s^r^ lieutenant general de Limoges et aultres coadjuteurs, le s^r^ de Bonneval s'estoit addresse à luy, luy disant, petit gallant, vous passez devant moy sans me saluer, et sur ce qu'il luy auroit dit quil ne croioit l'avoir offence, luy auroit baille plusieurs coups de baston qu'il tenoit, en sorte qu'il l'auroit rompu sur sa personne, et non content de cela, s'estoit efforcé de mettre la main a l'espee qu'il avoit a son coste, pour l'offencer, ce qu'il eust faict s'il n'en eust esté empesché par plu-

Digitized by Google

sieurs de cette Compaignie qui y estoient presents. L'affaire mise en deliberation, il a esté advisé que, presentement, l'on iroit se jetter aux pieds de Sa Ma^te^, luy demander justice, et que l'on ne s'assembleroit jusques a ce que le Roy y eust pourveu, et que toute la Compaignie y iroit tout en corps, ce qui a esté presentement faict; et estant au Louvre, avons trouvé que le Roy estoit a la messe aux Feuillans, de façon que estant pressés en la grande gallerie de la poterne, nous sommes demeurez plus de deux heures, attendant que le Roy deust revenir par la. Mais il est revenu au Louvre par l'aultre coste, sur les xi heures, et aiant mandé Monsieur le Chancellier et plusieurs seigneurs dans le petit cabinet, nous avons esté envoiez querir par ung exempt des gardes, en la gallerie ou nous estions, et entrez au cabinet xx ou xxv des depputez du Tiers Estat, et apres que le deppute d'Usarche a esté mandé, comme celuy qui estoit offencé, estant tous a genoux, Monsieur nostre President portant la parolle a dict en termes approchans, Sire, le Tiers Estat se vient prosterner aux pieds de Vostre Ma^te^ avec des larmes de sang, pour ung offence extresme qui luy a esté commise par l'un des depputez de la Noblesse, offence qui touche vostre authorite et vostre personne, aiant esté commise dans vostre maison, dans celle qu'il vous a pleu choisir pour l'assemblee de vos Estatz et mesme dans la maison de Dieu. La province de Guyenne, une des plus grandes de ce royaume, a faict plainte par ung de ses depputez admis et receu en l'assemblee, de plusieurs excez qui luy ont esté commis a coups de baston, en sorte que le baston a esté rompu sur sa personne. Sire, c'est croire que votre authorite est renfermee dans vostre Louvre seul, voire dans vostre cabinet. Le Roy Louis xij aiant eu advis qu'un sergent executant les commandemens de ses officiers avoit esté battu fort excessivement, fust en son parlement portant son bras en escharpe, disant que des membres de son authorite avoient esté offencez et qu'il leur en demandoit justice, laquelle fust que celuy qui avoit commis le crime perdist la vye. Charles VIII,

Digitized by Google

en l'an 1484, aiant receu plainte d'un officier, simple sergeant, qui avoit esté exceddé par ung grand de son royaume et qui estoit souverain, voulust que la justice en fust faicte et qu'il perdist ses honneurs et souverainette, laquelle ne luy fust remise que par un excez de bonte et excez de services par nos predecesseurs et, aujourd'huy que nous avons subject de plus grand plainte d'avoir esté cet outrage commis en la personne d'un deppute mandé par la volonté du Roy, pourveu d'un office de lieutenant general d'Usarche, fils d'un pere qui avoit long temps exercé cette charge, nous supplions donc tres humblement Vostre Ma^te^ d'en faire justice et que, si cela estoit permis, il n'y auroit plus d'asseurances a noz vies. Le Roy, aupres duquel estoit assise la Royne, a main gauche, et Monsieur le Chancellier estoit debout a main droite, a dit qu'il en estoit bien merry, qu'il renvoioit l'affaire a son Parlement, auquel il recommanderoit d'en faire bonne justice, et que nous eussions tousjours a continuer nostre cayer, et a dict cela a cause que Monsieur nostre President avoit dit qu'il avoit charge de nostre Compaignie de supplier le roy ne trouver mauvais si le Tiers Estat n'assembloit plus, jusques a ce qu'il luy eust pleu en faire justice, et ce faict, nous nous sommes retirez.

Apres midy, nous nous sommes assemblez, et deliberé sur ce qui s'estoit passé le matin et a esté airresté que l'on renvoieroit presentement M^r^ nostre President, avec ung deppute de chaque province, vers M. le Chancellier, pour nous delivrer lettres missives addressantes a Messieurs du Parlement pour la congnoissance de cet affaire, avec injonction a M^r^ le Procureur General dy tenir la main et ce faict, que l'on iroit par deputez aussy trouver Monsr le Premier President et Procureur General pour la presentation de ces lettres et, jusques a ce que l'information fust faicte et decret de prise de corps sur icelle, que lon ne feroit aucune deliberation, touttefois que lon ne laisseroit d'entrer en l'assemblee.

Ce faict, on a leu seulement, sans en pouvoir deliberer, les

Digitized by Google

responses sur le petit caier presenté et poursuivi par Mr le lieutenant general d'Angers, qui a representé ce qui avoit esté accepté au Conseil, auquel il s'est trouvé des meilleures responses et expeditions que nous demandions et ce faict, Monsieur nostre President et nos depputez sont allez veoir Monsieur le Chancellier et n'a esté faict aultre chose.

Du jeudy ve *de febvrier* 1615.

Estant entré Monsieur Lucas, secretaire du Roy et premier commis de Monsr de Lomenie, a presenté et baillé a Mr nostre President une lettre du grand sceau, contenant renvoy du faict du jour d'hier sur les excez commis au lieutenant d'Usarche, au Parlement de Paris, laquelle Mr nostre President a faict lire et contenoit sur la plainte faicte le jour d'hier par le tiers ordre des Estats de ce royaume, des exceds commis par de Bonneval, Sr de Cussan, depputte de la Noblesse du pais d'Usarche, a la personne de Mr Thomas Thavalier, lieutenant general en la ville d'Usarche, a coups de baston, en sortant de l'assemblee. Le Roy a renvoié et renvoie le faict en son Parlement pour y estre le proces faict et parfaict extraordinairement, jusques a donner arrest diffinitif exclusivement, et de procedder a l'execution d'icelluy. Ce faict M. Lucas a esté faict entrer et assis devant le bureau et l'on luy a dit que lon avoit leu cette lettre dont on le remercioit particulierement, et la lettre luy a esté rendue, pour la presenter a Monsieur le Procureur General du Parlement de Paris de la la part du Roy, ce qui a esté faict par ledit Sr Lucas. Ce faict, l'on a advisé de deputter ung de chacque province pour aller recommander l'affaire a Mr le Premier President et a Messrs les gens du Roy, ce qui a esté faict a x heures. Mr nostre President a faict rapport de la legation du jour d'hier au soir, vers M. le Chancellier, lequel a trouvé fort mauvaise la resolution de cette compaignie de ce qu'elle avoit resolu de n'entrer en deliberation jusques a ce qu'il y eut decret sur l'information,

Digitized by Google

d'aultant que, le matin, le Roy nous aiant donné tout subject de contantement sur la plainte que nous luy avons faicte, il nous auroit commandé de travailler a nos cahiers, et que nous y pansassions bien, et que nous y dormissions avant que de le faire. Mis en deliberation, sur le tout, a esté advisé de travailler a nos cayers, attendu que le Parlement estoit saisi et qu'il y avoit apparance que la justice s'en feroit. Lon a leu le chapitre des Universitez, qui avoit esté dressé par Monsieur Savarron, president et lieutenant general a Clermont en Auvergne. Le procureur du roy de la Rochelle et ung deppute de la ville se sont presentez avec ung arrest du Conseil par le quel il est dict que les parties produiront ce qu'ils vouldront, et cependant qu'ils auroient entree en l'assemblée et auroient voix deliberatifve, avec l'advocat du Roy qui estoit depute, premierement, a la charge toute fois, qu'ils n'auraient qu'une voix, ce qui a esté ordonné par la Compaignie, et a la charge que le premier depute, qui estoit l'advocat du Roy, porteroit la parolle d'entre eux trois.

Monsieur de Ventadour, gouverneur de Languedoc, est venu en la Compnie de la part du Roy, apres avoir esté en la Chambre de l'Eglise et de la Noblesse et estant assis en la place de Mr nostre President, a dit tout ce qu'il avoit pu remarquer de l'antiquite et dans les histoires, scavoir estoit que en neuf-cens ans, que les empereurs avoient regné, il n'y en avoit qu'un seul qui avoit faict ce que nostre Roy faisoit a present, qui estoit de s'estre communicqué et toutes ses affaires a ses peuples, leur avoir monstré l'estat de ses finances, sa despense et sa recepte. Cet empereur estoit Constantin, que il y en avoit eu qui avoient esté a , dont ils avoient esté blamez, et avoient voulu oster touttes les subscides de quoy ils soustenoient leur Estat, ainsi qui voudroit que le Roy ostat ses tailles et subscides, ce seroit vouloir renverser l'Estat, le sappant par les fondemens. Qu'il estoit venu de la part du Roy nous commander d'achever nos caiers le plus promptement qu'il se pourroit faire, que le

Digitized by Google

Roy nous promettoit les respondre le plus tost et le plus favorablement qu'il lui seroit possible et en sorte que nous en serons contens, et qu'il ne failloit que les taxes que les depputez debvoient avoir ne feussent continuez jusque a la response et que pour nous assembler apres le caier presenté, que le Roy nous le permetteroit touttefois et quant qu'il le jugeroit a propos et de besoing, que si nous le desirions, que nous deputassions de chacque province pour assister avec Mrs du Conseil, qu'ils seroient deputtez au Conseil pour voir et respondre a nos cahiers, qu'il nous bailleroit des personnes dont nous ne pourrions nous plaindre. Surquoy, fut faict response par M. nostre President que la compaignie rendroit graces a Dieu de ce qu'il avoit inspiré au roy de avoir donné et choisy Mon^r^ de Ventadour pour venir en ceste Chambre, et aussy que nous luy avions une obligation particuliere d'en avoir vouleu prandre la paine, que ceste compaignie mettroit la paine de contenter le Roy en travaillant aux cahiers le plus tost que faire se pourra et mesme, encor qu'ils eussent le jour de hier representé au Roy que ceste Compaignie ne pouvoit entrer en deliberation sur leurs cahiers, jusques a ce que la justice d'une offance qu'ils avaient representé au Roy eust esté faicte, si touttefois ils n'avoient laissé de travailler, et a dict aussy que Mr de Ventadour estoit comme la colombe de paix que Noe avait envoyé appres le deluge, et sur ce qui a esté demandé au s^r^ de Ventadour s'il avoit point charge de donner un jour certain pour presenter nos cahiers, a faict responce que non, et mesmes luy a esté demandé combien on en depputeroit pour assister Messrs du Conseil qui respondroient nos cahiers, a dict que nous en depputerions tel nombre que nous en voudrions. Luy retourné, Mrs du Clerge sont venus par M. l'Evesque d'Angers, qui a dict qu'avec beaucoup de regret Mrs de la Noblesse leur avoient representé la plainte que nous avions faicte le jour d'hier au Roy, de ce que l'un de leurs deputez avoit offencé un des deputez de ceste compaignie, qu'il estoit de la decence des Estats de s'accorder de

Digitized by Google

cela et en remettre le jugement a Mrs de l'Eglise et de la Noblesse et que, si nous en eussions faict parler, ils se fussent rendus tellement affectionnez a nous donner contentement que nous eussions eu subject d'en estre satisfaits, qu'il falloit garder l'union entre les ordres comme au commencement nous l'avions protesté l'un a l'aultre, et que si nous le trouvions bon ils s'y employeroient tres volontiers. Mr nostre President a dict que ce n'estoit poinct une affaire qui ce deubt traicter dans le cloitre des Augustins, que l'offence touchoit toute ceste compaignie et que ne recognoissans point d'aultres juges que le Roy, auquel nous en avions faict plainte, qui l'avoit renvoye au Parlement, lequel en estoit saisi, qu'il ne croioit pas qu'il y peust toucher, touttefois, qu'il en fairoit deliberer a la compaignie lorsque l'on assembleroit et, estant fort tard, nous nous sommes retirez.

Du vendredy vjᵉ *de febvrier* 1615.

M. de Murat, lieutenant general de Rion en Auvergne, depputé pour aller vers M. le Premier President et Mrs les gens du Roy pour l'affaire du lieutenant d'Usarche avec un de chacque province, le deppute de Cotentin pour Normandie a faict rapport de ce qui leur avoit esté dit par les dits sieurs. Mrs le President avoit dict que Mrs de la Noblesse l'estoient allé trouver et luy avoient faict entendre que cette querelle estoit particuliere a cause du voisinage dans le pais, que ces deux maisons avoient eu de longtemps disputtes, et mesme que l'offense n'estoit pas des deputez, y aiant des arrestz au Conseil par lequel l'entree luy avait esté deffendue, sur quoy les deputez requeroient que la plainte fust presentee par l'offencé mesme, ce qu'il a faict et dict, n'aiant eu aucune disputte au pais avec le dict sr de Bonneval, vray appres que son pere avoit esté depputé pour venir aux Estatz, et au lieu duquel il avoit esté depputé, le sr de Bonneval luy avoit voulu emprunter vc livres qu'il ne luy avoit peu bailler, en indignation de quoy il

Digitized by Google

l'avoit faict traverser en sa depputation, et suscité plusieurs oppositions, et mesme l'avoit troublé en l'obtention des provisions de son office, et apres, Mr le Premier President leur avoit dit que l'on ne luy avoit faict entendre l'affaire en cette sorte, qu'il presentast ses acticles et qu'il leur rendroit justice et si emploieroit, encor qu'il n'eust esté visité par lesd Lieutenans Generaux, qui estoient plus de soixante en cette ville. De la ils avoient esté chez M. le Procureur General, qui leur avoit dit qu'il avoit soing de cette affaire, ne desisteroit jusques a ce qu'il vist les lettres cellees, estant subjectz d'obeir comme nous estions aussi. De la, ils avoient esté chez M. Servin, qui leur auroit dit qu'il embrasseroit cette affaire et ny oublieroit a ce que la justice fust faicte d'un tel crime. Ce faict, a esté advisé de faire response a Mrs du Clerge sur ce qu'avoit, le jourd'hier, proposé M. l'Evesque d'Angers touchant cette querelle, et a esté depputé de six des provinces. Mr le lieutenant general de Blois, nommé M. Ribier, a porté la parolle et revenu, a faict le rapport ce qu'il avoit dit que cette affaire n'estoit a terminer pour les Estatz, estant un particulier qui avoit offencé ung des depputtez d'une Chambre et partant, la Chambre, qu'il y auroit bien de la difference si l'offense eust esté faicte pour chose qui eust regardé les Chambres et pour leur subject, ils l'eussent terminee par les Chambres mesmes, mais qu'ils s'estoient addressez au Roy qui en avoit envoié la congnoissance a Mrs du Parlement, voiant bien que cette affaire n'estoit a terminer par les Estatz, que Mrs de la Noblesse nous avoient monstré le chemin, d'aultant que sur quelques mescontantement quils avoient pris de parolles mal entendues, proferees de quelqu'un de cette compaignie, ils s'en estoient plaincts au Roy, lequel avoit envoié l'affaire, qui estoit de petite consequence, a Mrs du Clerge, tant y a que cette affaire estant entre les mains de Mrs du Parlement, que nous ny debvrions plus toucher pour leur en faire oster la congnoissance. M. l'Evesque de Beauvais est venu avec cinq de Mrs du Clerge et dict, apres avoir pensé a ce que M. de

Digitized by Google

Blois leur avoit dict, ils avaient creu que cette compaignie croioit que Mrs de l'Eglise se voulusseut emploier au desadvantage du Tiers Estat, qu'ils en estoient bien esloignez et qu'ils ny prejudicieroient jamais, que ce qui estoit de leur intention estoit que, comme le crime estoit grand, aussi le falloit-il ainsi decorer ?, mais que ce fust sans desroger et prejudicier a la dignite des Estatz, qui ne recongnoissent que le Roy pour leur juge et non le Parlement, que c'estoit une plaie que nous faisions a leur authorite, que s'il nous restoit quelque envie de vivre en quelque union, ils nous convient de faire juger ce differend par tous les trois ordres, et aultres beaux discours, et aiant respondu M. nostre President que cela ne se pouvoit maintenant faire et que nous n'avions en aucune facon failly, ayant prins la voye que nous avions prise, il en failloit laisser la poursuite a M. le Procureur General, qui la poursuivroit au nom du Roy. Replicque par M. de Beauvais que ce qu'il disoit a cette response que c'estoit ce qui les offençoit le plus, et trouvoit de plus estrange que ce crime fust poursuivi par M. le Procureur General, d'aultant que c'estoit une personne qui estoit le vengeur de toutes personnes et ainsi l'on mettroit les Estatz parmy le commun, qu'il n'y debvoit estre, que l'on en feroit une telle punition que tous les Estatz qui en estoient offencez en seroient satisfaicts, et nous prioit dy penser et songer bien, cette affaire estant de grande importance. Mrs de la Noblesse sont venus incontinent, parlant M. le viconte de Choisi, et proposé qu'il pleust a la compaignie de depputer quatre, avec quatre de leur Chambre et quatre de Mrs de l'Eglise, ainsi qu'il leur avoit promis, pour entendre les propositions que ung nommé , de Frontignan, voulait faire pour les gabelles et faire blant le sel a beaucoup meilleur marche qui n'estoit, ce qui a esté accordé, apres avoir deliberé, encor que cette proposition a esté rejettee par nostre compaignie, neantmoins, pour le respect de la depputation, que l'on y envoierait quatre des XII qui avoient esté cy devant depputez. L'on commença a lire le chapitre des

Digitized by Google

suppressions dressé par Mr Brisson, lieutenant a Fontenay-le-Comte, en Poitou, et estant tard, nous avons remis apres midy.

Apres midy estant rassembles Monsieur le President nous a dict que, ainsi qu'il estoit a l'hostel de ville, apres midy, la Royne l'avoit envoié querir et luy avoit dict ce qui s'estoit passé ce matin entre M. le prince de Conde et elle, qui estoit que y ayant environ trois jours, elle avoit envoié dire a M le duc de Bouillon qu'elle estoit advertie que M le prince voulait du mal a ung nommé Marsillac, qui estoit a elle, maintenant que elle ne trouvoit bon que il fust offencé, que M le prince ne debvoit avoir aucun ressentiment s'il avoit quitté son service, y aiant plus d'un an qu'il ny estoit plus, et qu'elle le prioit d'y donner ordre et que cela n'arrivast. Neanmoins, il estoit advenu que, le jour d'hier, en plain midy, Marsillac, avoit esté outragé par quatre hommes de cheval et quatre lacquaix aiant espees et baston, qui l'avoient fort offencé a coups de baston et coups d'espee, qui luy avoit donné subject de renvoier vers Mr le duc de Bouillon luy dire qu'elle trouvoit bien estrange ce faict et que, pour lors, M. le prince y estoit, qui avait dit, dite a la Royne que je luy mande que ca esté Rochefort et que je l'advoue de l'avoir faict, ce qui lui auroit esté rapporté et, peu apres, estoit venu vers elle M. le prince qui lui avoit dict qu'il n'avoit point ouy parler de ce qu'elle avoit mandé a Monsieur le duc de Bouillon, auquel elle avoit fait response qu'elle avoit toujours creu qu'il seroit bien merrry de faire ung tel acte, qu'il estoit trop bien né, a quoy avoit fait response Monsr le prince qu'il advouoit Rochefort d'avoir donné des coups de bastons a Marsillac, que cestoit un cocquin. La Royne avoit faict response qu'elle scavoit bien que non, et que ce qu'il en disoit estoit pour garantir Rochefort, incisté plusieurs fois par M. le prince qu'il advoue Rochefort, a quoy la Royne avoit dict qu'elle vouloit en faire faire la justice, a quoy auroit dict M. le prince qu'il ne soucioit pas d'elle et qu'il ne recongnoissoit que le Roy, qui estoit present et s'estoit mis a pleurer, et avoit eu

Digitized by Google

plusieurs parolles de rigueur et de collere, s'en estoit ainsi separé, luy disant qu'il en demanderoit advis en nostre compaignie. L'affaire mise en deliberation, il a esté conclud tout d'une voix que Monsieur nostre President iroit a l'issue trouver le Roy et la Royne pour leur dire que les compaignies estoient entierement disposees a emploier leur sang et leurs biens a leur service, prest de l'executer, et s'ils recognoissoient qu'ils trouvassent bon que l'on envoieroit ung deppute de chaque province avec Monsieur nostre President qui seroit prié de prendre eucore cette peine la et tesmoigner a Leurs Ma^tez le ressentiment que nous avions de la facherie qu'ils avoient receue et qu'ils s'asseurassent de nostre affection a leur service comme leur tres-humble et fidel subjectz. Ce faict, nous avons travaillé au chapitre des suppressions. Aucungs disent qu'elle dit qu'elle en feroit donner aultant a Rochefort et puis elle l'advoueroit. Surquoy, M. le prince repondit qu'il n'estimoit celuy qui s'en mesleroit s'il n'estoit prince, qui que ce fust. Aiant dict ainsi, le Roy se retira en sa chambre pleurant. Monsieur le prince l'avoit suivi luy disant qu'il n'auroit jamais personne plus affectionné a son service que luy et que la Royne le vouloit estranger et bannir de la Cour pour introduire des estrangers, a quoy le Roy n'aurait faict response sans toujours pleurer,

Du samedy vij^e *de febvrier* 1615.

L'on a envoié les six premieres provinces vers Messieurs du Clergc et a porté la parolle le lieutenant general de Troye, et leur a faict entendre qu'il n'y avoit apparence de pouvoir disposer de l'affaire en l'estat qu'elle estoit et ne trouver mauvaix si nous ne nous deppartions de nostre premiere resolution. Lon a travaillé au caier de suppression et, icelluy achevé, Messieurs de l'Eglise sont venus et parlans par Monsieur l'Evesque d'Orleans, ont dict que sur l'advis qu'ils avoient euz de ce qui se passa hier au Louvre, ils

Digitized by Google

avoient jugé en leur compaignie estre a propos d'aller vers le Roy pour luy offrir tout ce qui estoit en leur pouvoir, que en cette acte le Roy et la justice avoient esté offencés et qu'il en falloit demander justice et demandoient nostre adjonction pour aller en corps tous, a quoy Monsieur nostre President a faict response que, des le jour d'hier, nous avions pris cette mesme resolution et que la Compaignie en prendroit resolution plus ressente. L'affaire mise en deliberation, il a passé par l'advis de Normendie que nous irions tous en corps avec Messieurs des deux aultres ordres, mais que Messieurs de l'Eglise seroient suppliez de trouver bon que Mr nostre President se trouveroit au premier rang avec ceux que Messieurs de l'Eglise et Noblesse depputeroient a porter la parolle, pour parler de la part du Tiers Estat, d'aultant que, sur la proposition de Monsieur l'Evesque d'Orleans, nous desirions qu'il ny aient que ceux de nostre compaignie qui parlent pour nous. Cela leur a esté faict entendre et nous a esté rapporté que, du commancement, quelqu'ungs sembloient le tesmoigner bon, mais que plusieurs avoient dict que il en falloit deliberer. Surquoy, ils avoient faict response qu'ils en deliberoient et nous le feroient scavoir, une heure apres midy, a cause qu'il estoit fort tard, affin qu'il nous pleust assembler, ce qui a esté laissé. Cependant Messieurs de la Noblesse ont esté au Louvre faire offre de leur affection et service, de quoy ont esté bien merris Messieurs de l'Eglise, et est a notter que Monsieur nostre President a dict a la Compaignie avoir faict entendre a la Roine la resolution de la Compaignie prise le jour d'hier apres midy, et avoit appris au Louvre que nous fissions comme les aultres feroient.

Apres midy, nous nous sommes assemblez et attendions la resolution de Messieurs de l'Eglise, et apres avoir attendu jusques a 3 heures, avons esté advertis que Messieurs de l'Eglise estoient allez au Louvre, ce qui nous a occasionné d'y aller, ce que nous avons faict tous en corps et, y estans,

Digitized by Google

sommes montez et entrez en la gallerie de la potense ou ayant trouvé Messieurs de l'Eglise ja assemblez pour parler au Roy, surquoy, nous sommes mis a part au coing de la gallerie vers l'entree, et apres que Messieurs de l'Eglise ont parlé, portant la parolle pour M le Cardinal de Sourdis, qui a dict entre aultres choses qu'il y avoit du particulier en cette affaire, estant faicte de particulier a particulier, mais que c'estoit une chose maudite que un subject eust dict en presence du Roy que il avoit faict faire un crime et le soustenir et advouer, en cela, que la justice estoit offencee, qui estoit entre les mains du Roy, de quoy il se pouvoit servir comme il luy plairoit. La Royne a faict response que, en la nature et en la religion, qui offensoit la mere offencoit le fils. Apres, nous nous sommes tous approchés. Monsieur nostre President s'estant mis a genoux, a dict que le Tiers Estat estoit icy en corps pour luy tesmoigner le ressentiment qu'il avoit de ce qui se passa le jourd'hier au Louvre, et que nous estions comme les serviteurs de la maison, quand le pere est fache contre ses enffans, que nous venions offrir tout ce qui estoit de nos vies et de nos biens pour leur service. Le Roy et la Royne estant assis au milieu de la gallerie, Monsieur le Chancellier estant derriere la chaize du Roy, lequel a faict response qu'il nous remercioit et qu'il estoit content de nous. Il y avoit telle presse et multitude de seigneurs, princes et aultres qu'il est incroyable. N^a^ que Monsieur le President de la Noblesse a dict, ce matin, que ilz estoient venus la pour s'offrir au Roy et d'exposer tous leurs vies et leurs biens pour son service et que nulles considerations ne les empescheroient.

Du lundy IXe *de febvrier* 1615.

Nous travaillasmes a revoir le caier des finances et des tailles dressé par le lieutenant de Bergerac. Messieurs de la Noblesse sont venus, assistez de six, parlant M. de Murinel

Digitized by Google

(Muriennes), de Languedoc, representer les trois propositions et declarations que Monsr de Vantadour nous avoit faictes de la part du Roy, assçavoir : que l'intention de Sa Ma^te estoit que nous demeurassions en cette ville jusques a la response de nostre caier, que le Roy feroit le plus tost que faire se pourroit, sans attendre ung long temps, comme il avoit esté faict au preceddent aux aultres Estatz, et mesme entendoit que nos taxes nous fussent continuees jusques a nostre retour, mais que pour l'assemblee que nous demandions en corps d'Estatz apres la presentation du cahier, il ne nous le pouvoit accorder, mais bien nous le permetteroit-il, lors qu'il en seroit besoing et quand les occasions s'offriroient, nous faisant entendre le s^r de Murinel (Muriennes), la resolution de leur Compaignie sur ces deux chefs, que, sur le troisiesme, qui estoit que le Roy desiroit que quelqu'ung de nostre Chambre assistast avec les Commissaires que le Roy nommeroit pour resoudre nos caiers, et que sur le premier ils avoient advisé d'aller ensemble vers le Roy, affin de luy demander cette permission de pouvoir assembler apres la presentation du caier et a quoy il demandoit et requeroit notre adjonction, et declarer au Roy que nous ne desirions que aucuns de la Compaignie assistast a la resolution de nos cahiers, plus, a proposé aussi de demander l'establissement de la Chambre de justice contre les financiers. Surquoy, a esté faict response que l'on y adviseroit, appres que M^r nostre President a tesmoigné faire grand estat dud. s^r de Murinel, qui a merveilleusement bien dit. Lon a travaillé au caier et incontinent aprez, sont encor venus de Messieurs de la Noblesse, parlant par Monsieur le marquis d'Urfe, lequel a proposé d'assister les pauvres soldatz estropiez et faire que le Roy leur donnast moien de vivre et empescher qu'ils ne demeurent miserables comme ils sont, et parcequ'il estoit tard, l'on a mis le tout a l'apres midy, et estant assemblés, l'on a oppiné sur les propositions de Messieurs de la Noblesse et moy, en oppinant et portant la parolle pour la province de Normandie, je fis la

Digitized by Google

proposition qui estoit de l'honneur de la Compaignie, ainsi comme elle estoit composee de gens fort experimentez aux affaires, de faire entendre au Roy comme nostre caier estoit comme prest, luy demander jour pour en recevoir la presentation, que le Roy et la Royne attenderoient et esperroient cela de cette Compaignie, que nous en estions bien asseurez et requerions que les provinces en deliberassent, ce qui a esté faict, tant sur les propositions de Messieurs de la Noblesse que sur la nostre, et a la pluralite des voix, a esté resolu que l'on se joindroit à Messieurs de la Noblesse pour demander au Roy permission de s'assembler en corps d'Estat apres la presentation du caier, que l'on ne depputeroit commissaires pour assister a la response des caiers, que l'on leur donneroit aussi adjonction pour demander la Chambre de justice contre les financiers, que l'on demanderoit la liste de ceux que le Roy voudroit appeller pour juger nos cahiers, lesquels il nous seroit loisible de recuser sans expression de causes et que, pour les estropiez, que l'on en depputeroit ung de chacque province pour conferer des moiens de leur subvenir, sans toucher aux leprosaries et hospitaux, ny authoriser la Chambre de charite et refformation, et sur nostre proposition que avant que d'aller au Roy demander la journee de la presentation de nostre cahier, il en failloit conferer avec les aultres ordres, et leur demander jour pour aller vers le Roy, a cest effaict l'on depputa ung de chacque province qui se prendroit de six en six, pour chacque Chambre, et toutefois, celuy qui iroit à l'Eglise ne parleroit que de nostre resolution. Mais, parceque Messieurs de la Noblesse n'estoient assemblez, l'on a differé la depputation au lendemain et on a travaillé a achever le caier des finances, ce qui a esté faict.

Du mardy x^e^ *de febvrier.*

Le s^r^ Guirion (Goujon), deppute de la province de Lion, ung depputez pour les finances, a faict rapport en recit, de tout des

Digitized by Google

ce qui s'estoit passé sur cette matiere entre les depputez, ou il a remarqué quelques moiens de faire du retrenchement en la despance et mesme sur le mesnage des ventes de bois, qui a esté fort long. Touttefois, apres cela, a esté resolu que pour tout ce qu'il avoit dict, l'on metteroit ung article que toutes les tailles et subscides seroient reduictes au pied de l'an 1576, sans parler de ces remarques qui seroient peult être dangereuses et prejudiciables. Les depputtez ont esté veoir Messieurs de l'Eglise et de la Noblesse. Celuy qui a porté la parolle, qui estoit de Champaigne, depputte de , a faict rapport que Messieurs de l'Eglise, parlant par M. le Cardinal de Sourdi, avoient faict response qu'ils en delibereroient et que si les ordres ne se fussent meslez de choses qui ne leur appartiennent pas, les caiers eussent esté plus advancés, et si on ne les empeschoit encor a ce qui se pouvoit presenter, ils seroient aussi prestz que les aultres.

Les depputez de la Noblesse sont revenus et la parolle a esté portee par Monsieur Murat, lieutenant general de Rion, qui a dit que Messieurs de la Noblesse nous remercioient de ce que nous leur donnions adjonction et, pour les aultres poinctz, ils en delibereroient. Mais il s'est trouvé qu'ils n'avoient parlé de la Chambre de justice, ainsi qu'il a confessé. Apres midy, nous avons leu le chapitre de justice dressé par Monsr des Essars, conseiller au siege presidial de Chartres.

Du mercredy xj^e^ *de febvrier.*

Nous n'avons assemblé, ny la matinee, ny l'apres dinee. Ce jour a esté laissé aux commissaires qui ont dressé les caiers, affin de conferer ensemble, sil y avoit quelques articles qui fussent contraires l'un a l'aultre, et s'il y en avoit aussi qui fussent repetez plusieurs fois, ou emploiez en divers caiers.

Digitized by Google

Du jeudy xij^e^ *de febvrier.*

Estant assemblez, l'on a leu le chapitre des commissions dressé par Monsieur le lieutenant general d'Angiers. Lon a proposé quelques articles qui ont esté leuz par Monsieur nostre President. Il y a eu proposition faicte par M^r^ le Lieutenant Civil que nous ne pourrions faire plus grand plaisir au Roy que de luy aller demander la journee pour presenter nostre caier qui est prest, ce qui a este mis en deliberation. Il y a eu six provinces d'advis d'aller le dire presentement au Roy, trois aultres a parler a la Noblesse avant que d'y aller, et les requerir dy venir aussi, et tout a obtenir pouvoir de s'assembler apres le caier presenté avant que de dire au Roy que nostre caier estoit prest. Toutefois, il n'a esté rien resolu, a raison que Monsieur l'Evesque de Beauvais est venu assisté de trois eclesiastiques, et a dict que, au commencement de ses Estatz, il nous avoit faict une ouverture qui estoit de presenter quelques articles qui regardoient tous les trois ordres, desquels il failloit demander la response avant que de passer plus oultre, affin que les Estatz peussent remporter quelque fruict et que, maintenant, pour mesme fin, il venoit nous faire une proposition a mesme fin, qui estoit de demander au Roy permission de nous assembler en corps d'Estatz apres la presentation du caier et jusques a ce que le Roy nous eust donné response, qu'il estoit tres a propos, affin de rapporter quelque contantement, d'envoier des commissaires et depputez que l'on changeroit comme l'on voudroit pour assister avec Messieurs les commissaires, et donner raison des articles qui y estoient couchez, et que c'estoit le moien de faire que nous peussions remporter quelque chose en nos provinces, et demandoit si nous voulions leur donner adjonction pour demander la permission de s'assembler, ce qui leur a esté accordé sur le champ, et ayant depputé ung de chacque province, de Normandie est allé Monsr l'advocat d'Alençon. Incontinent apres,

Digitized by Google

sont venus Messieurs de la Noblesse, parlant Monsieur de la Guelle, s^r de la Chaux, qui a dict se vouloir bien joindre avec nous, mais qu'ils desiroient avoir response sur ce qu'ils avoient proposé ce matin au Roy, et pour cet effect, nous convioit a demander au Roy, avec Messieurs de l'Eglise, permission de s'assembler en corps d'Estatz apres la presentation du caier, que pour parler des commissaires a assister au caier, il falloit avoir auparavant la permission de s'assembler. L'on a donc envoié de nos depputez, et pour ce qu'il estoit tard, nous nous sommes retirez. Apres midy, nous nous sommes rassemblez. Le rapport de ce qui a esté faict au Louvre a esté faict par Monsr Mouchet, president de Bourgongne, et dict que, apres que Monsr l'Evesque de Grenoble a dict qu'il pleust au Roy nous donner la permission d'assembler apres la presentation du cahier, il avoit parlé de l'abus de la justice et qu'il falloit oster la venalite des offices, que la justice ne parloit plus de balance que pour peser des espices, et a fort parlé pour recevoir le party de Beaufort, en quoy il nous a maniffestement circonvenus, et apres que le Roy avoit faict response que l'on eust a presenter les caiers promptement, et qu'ils pourvoiroit sur le tout a toutes les demandes, il avoit dict que, apres avoir parlé au nom des Estatz, il parloit pour l'Eglise et la Noblesse, en la faveur du s^r de Bonneval, depute de la Noblesse, qui avoit offencé ung du Tiers-Estat, qu'il ne prioit pas que la justice n'en fust pas faicte, mais que le Roy usast de pardon et misericorde, qu'il se trouvoit ung suppliant et de l'aultre coste ung recongnoissant sa faulte, ce que voiant, le Tiers-Estat avoit quitté le cabinet du Roy et n'avoient voulu assister a cette proposition. Plus l'on a mis plusieurs articles en deliberation pour l'evocation du Parlement et a esté arresté que, quand il y auroit trois parens en tous les Parlemens de France, l'on pourroit evocquer, et six en celuy du Parlement de Paris, en aultre Parlement, et aussy quant ung conseiller seroit partie au proces, que l'on pourroit evocquer la cause en aultre Parlement. Plus l'on a mis l'arrest et

Digitized by Google

affaire de Coignet, qui est touchant l'obligation des femmes, en deliberation et a esté rayé. L'on a commancé ce que M. le lieutenant d'Orleans et aultres aiant dressé les chapitres des cahiers, avaient ramassé ou remarqué des articles contraires et repetez plusieurs fois, et le reste a esté mis a demain, a cause qu'il estoit tard.

Du vendredy xnj^{e} *de febvrier.*

Estans assemblez, l'on a entendu le lieutenant general d'Orleans sur la remarque qu'il a faicte sur la contredisance ou repetition des caiers. Monsieur nostre President a remis la proposition d'aller trouver le Roy et la Royne, faire entendre que nostre caier estoit prest, pour demander jour. L'affaire mise en deliberation, il a esté arresté, apres plusieurs sortes d'advis, que l'on depputteroit vers le Roy a trois fins, scavoir, pour luy demander la permission de s'assembler en corps d'Estatz apres la presentation de nos cayers, de donner le nom des commissaires, qu'il nous seroit permis de les recuser sans expression de cause, et que nostre caier estoit prest et qu'il luy pleust nous donner jour, que Monsr nostre President porteroit la Parolle et que ung de chacque province seroit depputté. Je l'ay esté pour la Normandie, et xj heures venues, nous avons esté au Louvre, ou estant, avons entré au cabinet petit du Roy et avons faict entendre a la Royne ce que dessus, d'autant que le Roy ny estoit, estant allé à la chasse. Mais Monsieur nostre President a commancé par le dernier point, qui estoit de demander jour pour la presentation de nostre caier qui estoit fait, a dict que, suivant plusieurs commandemens et semonces faictes par le Roy par plusieurs fois de rendre prest nostre caier, nous y avons travaillé assidument et en telle sorte que nous l'avons rendu prest, et de cela nous en estions demeurez daccord avant que d'entrer dans le cabinet, a dict que nostre Chambre du Tiers Estat avoit prié Messieurs de l'Eglise, le jour d'hier, de le faire entendre au Roy,

Digitized by Google

ce qui avoit esté oublié, par quoy ils estoient venus le faire entendre a Sa Ma^te^, non que ce fust pour se disjoindre d'avec les aultres ordres. Il avoit aussi charge de supplier le Roy et Sa Ma^te^ de permettre aux depputez de s'assembler en corps d'Estatz deux fois la sepmaine apres la presentation du cahier jusques a la response, et mesme ils leur estoit necessaire, si Leurs Ma^tes^ le trouvoient bon, de faire entrer en conference avec les depputez pour l'esclaircissement de quelques articles qu'ils ne pourroient peult estre assez bien explicquer l'intention des depputez, qu'il avoit charge aussi de supplier Leurs Ma^tes^ de donner la liste des commissaires qu'il luy plairoit prendre, pour se faire assister a juger nostre caier, affin que s'il se trouvoit qu'il y eust quelqu'un qui s'y trouvast interressé, de le prier de s'en abstenir seullement, et sans expression de cause, par protestation que nous n'avions aultre intention a tout cela que le service du Roy et du public, et nostre intention estoit de ne faire aucune nouvelle proposition et deliberation. La Royne a dict qu'elle estoit bien aise que nostre caier estoit prest, que le Roy nous donne jour a jeudy en la salle de Bourbon pour le presenter, et apres la presentation, que le Roy nous donneroit response sur les deux aultres poincts, et qu'elle feroit ce qu'elle pourroit pour nous contanter, et pres elle estoit M^r^ le Chancellier, M^r^ d'Espernon, M^r^ le Mareschal de Brissac, Marquis d'Ancre, Mr de Guise et force seigneurs et nous nous sommes retirez.

Du samedy xiiij^e^ *de febvrier* 1615.

Monsieur le President a faict rapport de ce qui se passa hier au Louvre sur nostre depputation et la response que la Royne nous avoit faicte, ce pourquoy lon a donné charge au greffier de mettre tout au net pour le jour. Le lieutenant general de Saintes a faict rapport d'une commission qui luy avoit esté baillee avec aultres pour la proposition de du Noyer, pour mettre xxx navires sur la mer, lequel a esté rejetté. M^r^ nostre

Digitized by Google

President a dict qu'il y avoit ung nomme Bareliere (la Barillière) lequel est du Poictou, lequel l'importunoit d'estre ouy en cette Compaignie pour faire entendre pareillement un advis qu'il avoit touchant la marine, lequel, a cause que nous n'avions affaires pressees, on l'a faict entrer et luy aiant esté donné place devant le bureau, et portoit une espee au coste et ung baston en sa main, et estoit louche, a commancé son discours que il l'abregeroit en peu de parolles, encor qu'il y eust beaucoup a discourir, qu'il avoit cy devant presenté trois advis au feu Roy qu'il avoit trouvés bons et les eust faict executer sans le mareschal de Biron, qui aussi en auroit esté puni par l'effusion de son sang. Apres, continuant son discours, auroit parlé de la navigation que les Francois negligeoient, que nos voisins estoient contrainctz se servir de nos pillottes, qui estoient forcez d'y aller n'estans entretenus, que le Roy François premier avoit faict faire, par la foiblesse et debilite de son esprit, des navires a la honte des Francois et, continuant, en la foiblesse de son esprit, avoit faict faire des maisons en la souvenance de sa prison honteuse, et aultres parolles indignes et blasmables, de façon qu'on commença a murmurrer contre luy. Monsieur le Lieutenant Civil s'estant levé et aiant trouvé a la porte des sergens qu'il congnoissoit le voulust envoier mettre prisonnier, ce que l'assemblee trouva mauvaix, luy disant qu'il n'avoit point de jurisdition en cette compaignie. Monsieur nostre President s'est levé et l'a esté faire rentrer en la Comp^nie^ et sur le tout a esté oppiné, et avant qu'oppiner, M^r^ le Lieutenant Civil a dict que, voiant ce qu'il a dict contre l'honneur de nos Rois, il auroit faict en sorte que la personne de celuy qui les avoit offencez fust arresté pour en respondre ainsi que la Compaignie le jugeroit, et qu'il obeiroit a tout ce que la Comp^nie^ ordonneroit, toutefois qu'il ne s'asseuroit pas que le compaignon fust pris mais avoit donné charge d'aller apres pour l'arrester et le mettre en lieu seur, sans parler de prison, et qu'il ne croyoit pas que la Comp^nie^ le trouvast mauvaix. L'affaire mise en deliberation, a

Digitized by Google

esté arresté que, veu la declaration de Monsieur le Lieutenant Civil sur ce qu'il avoit faict, estoit aprouvé et tenu comme faict par la Compaignie, que il seroit mené devant Monsieur le Chancellier et luy seroit representé les parolles qu'il avoit tenues en la Compaignie, pour en ordonner ainsi qu'il luy plairoit, et que M. le Lieutenant Civil et ung des depputez iroient et aussi qu'ils lui feroient entendre plusieurs contraventions qui se font par les provinces, au prejudice des articles accordez le 3 de janvier 1615.

Du lundy xvj^e^ *de febvrier.*

L'on mist plusieurs articles en deliberation nouvelle, et entre aultres, ung a ce qu'il ne fust permis a aucuns seigneurs et cappitaines de faire recherche de ce qui restoit de toute levee a cause des guerres, aussy par l'ordonnance de 1542, contenant permission aux presidiaux de congnoistre de matieres criminelles ou il n'y a mutilation de membres, ung aultre pour deffendre aux seigneurs, qui ont des traverses et peages sur les rivieres, d'arrester les basteaux, ains establir leurs tabliers aux bureaux royaux. Lon mist en deliberation trois poincts, scavoir, ce que l'on donneroit aux Augustins pour l'occupation de leur maison, le deuxieme, pour donner aus recolez qui s'en vont en Canada, le 3, de donner a l'huissier qui nous avoit servi. L'Isle de France fut d'avis de donner par chaque deppute 11 livres ung escu a l'huissier et l'aultre escu aux recollez. Nostre province dist qu'elle donneroit aultant que donneroit la plus liberalle province et, sur ce que plusieurs demandoient l'interpretation, fust replicqué que nous estions d'advis de l'Isle de france, s'il n'y avoit aultre province qui donnast davantage. Fust resolu, a la pluralite des voix, que, pour le present aux Augustins, pour l'occupation de leur logis, que Messieurs de la ville de Paris leur debvoient donner, attandu que, si nous eussions esté en aultre ville que a Paris, nous eussions esté

Digitized by Google

logez par fourrier, sans qu'il nous eust couté de l'argent, que a Paris, nous estions logez a nos despens, qu'ils debvroient donc satisfaire a cette despense, qu'il seroit donné par chaque deppute a nostre huissier chacun ung escu. Pour les recolez, mettant ung tronc, chacun donneroit sa volonte.

Du mardy XVIJ^e^ *de febvrier.*

Monsieur l'Evesque de Vabres est venu assisté de trois capitulans, et a proposé a nostre compaignie une proposition que Messieurs de la Noblesse leur avoient faicte, laquelle ils trouvoient aussi bonne, si, de nostre part, nous le trouvions bon, qui estoit de depputer ung de chacque province pour s'assembler tous ensemble et demeurer d'accord de douze articles, qui concernoient l'interest commun des trois ordres, et lesquels l'on mettroit au commencement des trois cahiers. L'affaire mise en deliberation, a esté resolu qu'ils seroient remerciez, attendu que le peu de temps qu'il nous restoit pour presenter notre caier, que d'en demeurer d'accord cela seroit aussi bien long, que cela ne les empescheroit de mettre les XII articles qu'ils jugeoient estre utilles a tous les trois ordres et que nous en ressentirions, quant et quant, le fruict, ce qui luy avoit esté ja dict par la response de Monsieur nostre President. Peu apres, est venu une aultre depputation de Messieurs de l'Eglise, portant la parolle Monsieur l'Evesque de Cisteron, et a proposé que leur Chambre avoit eu ung advis, apres avoir dict, a la recommandation de la religion, que nul royaume ne pouvoit subscister sans la religion, que l'on vouloit establir des substituts de Messieurs les gens du Roy, qui estoient de la religion, requerant nostre adjonction pour supplier le Roy de ne le faire et souffrir et, sur ce que Monsr nostre President luy a demandé en quel Parlement on les vouloit establir, a dict que c'estoit a Paris. Estant sorti, l'on a deliberé, et a esté advisé de se joindre a Messieurs de l'Eglise, au cas que ce feust quelque chose de nouveau que

Digitized by Google

l'on voulust establir contre la teneur des edicts de pacifficatiou ausquels lon ne vouloit contrevenir, ny les estendre ou favoriser plus que leur contenu. Par les depputez de Daufine cette affaire a esté esclaircie et par ung catholicque dict que c'estoit au Parlement de Grenoble en Daufine, ou la chambre de l'edict estoit annexee au Parlement et, partant, qu'il n'y pouvoit avoir des subsistuts de la religion, que, par l'edict de Nantes, il estoit dict que il n'y auroit que aus Parlemens ou les chambres de l'edict ne sont annexees au Parlement, comme a Castres et Nerac, et pour cet effect, avoient couché leur opposition au Parlement de Grenoble. Par ung desd. depputez qui estoit de la religion a esté dict que les editz de pacifficatiou leur permettoient cela, par quoy la Compaignie en se joignant contrevenoit aux edits faicts par le Roy en faveur de ceux de la religion, qui a esté la cause de faire entendre a Messieurs de l'Eglise que, si ce n'estoit chose nouvelle et contre les esdits, que l'on ne se joindroit, mais bien si c'estoit une chose qui ne fust du contenu aux edictz. Les six dernieres provinces y ont esté et a porté la parolle le president de Provence, nomme Salignac, lequel a rapporté que Messieurs de l'Eglise leur avoient faict response qu'ils estoient contens.

Nous nous sommes assemblez apres midy et avons commencé a lire le cahier general estant transcript, et avons faict jusques compris le chapitre des universitez. Monsieur le Mareschal de Brissac est venu de la part du Roy en nostre Chambre, apres avoir esté aux deux aultres, et a proposé trois pointz. Le premier, il a dict que, suivant ce que nous avions prié le Roy, jeudy nous estoit donné pour la presentation de nos cahiers, que le Roy avoit une impatience que cela n'estoit faict affin de nous donner le contantement que nous esperions de luy, qu'il avoit esté aux aultres Chambres, que les ungs l'avoient remis a samedy, les aultres a lundy, pour le plus tard le ij, que le Roy et la Royne estoient faschez de certains bruitz qui courroient que ils empeschoient les depputez de

Digitized by Google

faire les propositions qu'ils desiroient a quoy ils n'avoient pas songé. Est a notter qu'il vouloit parler du s^r^ Dygoyne, depputte de Bourgongne, lequel, en la Chambre de la Noblesse, avoit dict qu'il requeroit la comp^aie^ de obtenir du Roy qu'il fust permis aux depputez de proposer ce qu'ils trouveroient bon contre telles personnes qu'ils voudroient. Le 3, estoit que lon vouloit faire mourir ung qui avoit escript contre quelque ministre de l'Estat, mais que le Roy n'en useroit ainsi de la façon. M^r^ nostre President a faict response, pour nostre caier, nous le presenterons a tel jour qu'il plaira au Roy, que nous le revoyons affin que rien ny demeurast qu'il ne fust agreable au Roy. Pour les deux aultres poincts, que nous n'en avions ouy parler aucune chose en nostre Chambre, que quelque particulier en pouvoit bien avoir ouy parler, mais que cela ne s'estoit traité en nostre Chambre et que nous ne permettrions qu'il se passast quelque chose que le Roy fust offencé, mais que la compaignie le supplioit de representer au Roy le juste mescontentement que nostre compaignie avoit de la response que le Roy nous avoit faicte apres midy, sur la remonstrance que nous luy aurions faicte des contraventions qui se font en cette ville a la face des Estatz, contre et au prejudice de ce qu'il luy a pleu nous accorder par arrestz du xvj decembre et de janvier dernier, d'avoir ceans emprisonné avec force et violence le procureur de l'eslection de Paris, contre la surseance que le Roy en a accordee et que cela traversoit toutes nos affaires d'autant qu'il failloit perdre temps pour adviser a importuner Sa Ma^te^ de nous y pourveoir.

Du mercredy xviij^e^ *de febvrier.*

Le matin, l'on a commancé a lire le caier de la Noblesse, L'on a depputé vers Monsieur le Chancellier affin de luy remonstrer de rechef les contraventions qui se faisoient journellement a ce qu'il nous avoit accordé le xvj de decembre et 3 de janvier, et pour cet effet, Monsr le lieutenant general de

Digitized by Google

Sens a esté depputé, et Monsieur le lieutenant criminel de Tholose a esté depputé pour aller vers le Roy, affin de demander au Roy encore permission de s'assembler en corps d'Estat apres la presentation du caier, et donner la liste de ceux qu'il luy plaira appeler pour juger nos cahiers, affin de les recuser si nous voulions, sans expression de cause, et que cela avoit esté faict et accordé aux Estatz de Tours qui estoient pacifiques et non, comme ceux de LXXVj et IIIIxx VIIj, qui estoient pleins de troubles. Il est venu le sr Effontis, lieutenant criminel de robe courte de Paris, et le sr de Parrassis, gentilhomme signallé, qui ont apporté a la compaignie et baillé aux presidens de chaque province ung livre intitulé le tresor des tresors, faict pour establir la Chambre de justice. Et est assavoir que, deux ou trois jours auparavant, l'on avoit esté au logis du sieur de Parrassis saisir lesd. livres, sur l'advis que l'on avoit donné a Monsieur le Chancellier que c'estoit des libelles diffamatoires, et apres avoir esté veu, par Mr le President Janin et M. Dole, l'on les luy avoit rendus, et les presentoit a la compnie pour les veoir, et recongnoistre comme la Chambre de justice est necessaire a establir.

Apres midy, nous nous sommes assemblez et travaillé a revoir nostre caier. Nous avons leu le chapitre de justice et celuy de la pollice et des suppressions.

Du jeudy XIXe *de febvrier.*

Nous avons travaillé a revoir le caier des finances. Mr l'Archevesque d'Aix est venu du Clerge, assisté de trois capitulans, et a proposé a la Compnie que, en leur Chambre, ils avoient receu une plainte des evesques et ecclesiastiques du pais de Bearn du mauvais traitement qu'ils recevoient de ceux de la religion, et les menasses dont ils usoient, et les empeschemens qu'ils leur donnoient en la jouissance du temporel de leurs benefices et fonction des charges eclesiastiques,

Digitized by Google

ne voulant permettre que l'on porte le *Corpus domini* aux malades, ny de faire processions ny aultres choses deppendantes de la religion, requerrant nostre adjonction pour supplier le Roy quil luy pleust faire en sorte que la messe et religion catholicque soit restablie en son pais de Bearn et terres voisines de l'antien domaine de Navarre, ainsi qu'ils s'en estoient disposez avec Messieurs de la Noblesse, qui l'avoient trouvé bon. Estant parti, peu apres, est venu en nostre Chambre de la part de Messieurs du Clerge, M. l'Evesque de Beauvais assisté de quatre capitulans et, apres un long et eloquent discours, que je retireray par escript, a proposé de demander au Roy la publication du concille de Trente et, par ce qu'il estoit tard, le tout a esté remis apres midy et, estant assemblés, nous avons deliberé sur la proposition de Monsieur d'Aix. Sur celle de Monsr l'Evesque de Beauvaix, a esté remise a demain matin. Cependant le lieutenant general de Mascon a rapporté ce qui s'estoit passé en la conference pour les estropiez et demandoient que le reliqua des comptes des leprosaries de fondation royalle leur fust donné, que les comptes s'en rendoient par devant les baillifs sur les lieux et toutes charges faictes, oultre demandoiént que les places des moynes laiz, qui leur sont affectees, fussent taxes a xxx livres ou c livres par an, sans qu'ils soient abstrains a residence, ou a faire aucuns service, attendu que la plus grande partie sont malades et estropiez. L'on a deliberé sur les deux points. Resolu que lon donneroit adjonction a Messieurs de l'Eglise pour aller vers le Roy le supplier de restablir la messe et religion catholicque en son pais de Bearn et aultres lieux. Que, pour les estropiez, que tout ce que l'on pouroit faire pour eux, de mettre ung article en notre cahier par lequel nous supplirions le Roy de faire valloir leur place a xxx livres, sans qu'ils fussent tenus de faire aucun service et le surplus rejetté pour de grandes considerations. Le lieutenant du Mans a porté la parolle au Clerge. Monsieur le deppute d'Alençon, depputé de Normandie pour aller vers le Roy. A la fin, nous avons

Digitized by Google

achevé de lire le chapitre des finances, qui nous a tenu jusques a la nuit et la chandelle allumee.

Du vendredy xxe *de febvrier.*

Nous avons achevé le chapitre de la justice, duquel il restoit encor la moitié. Monsieur l'Archevesque d'Aix est venu en nostre Compaignie assisté de trois capitulans et a proposé ung faict qui est arrivé à Millau en Auvergne, assavoir, il y a ung mois, ceux de la religion reformee ont esté dans l'eglise prendre le corps de nostre Seigneur, le fouler aux pieds et remplir le ciboire de pierres, plus aussi les ossements des saincts les briser et jetter aux ordures, chassé les pbres de l'eglise et mesme de leurs maisons, empesché quils ny sont rentrez, faisant plusieurs indignitez dans l'eglise, de quoy l'evesque diocezain a informé et la justice aussi, que nous ne debvions endurer cet outrage faict a dieu mesme, que nous estans tous catholicques en debvons demander la punition, et aians resolu de la demander au Roy, ils estoient venus de la part de leur ordre demander nostre adjonction a ce qu'il nous pleust depputer plusieurs de chacque province pour en aller presentement demander la justice et que les eclesiastiques soient restablis en leurs premieres dignitez et possessions et qu'il plaise au Roy, en evocquant l'affaire pendante en la chambre de Castres, ou ils ne font aucunes punitions de telles offences, a raison que estant une chambre mi-partie, en tel cas on incline à la douceur, et, par ainsi, le jugement conclud a la pluralite dune voix la renvoier au Parlement de Paris, sauf a estre juge en la chambre de l'esdict. Surquoy, a esté respandu plusieurs larmes de nostre President et tellement qu'il ne pouvoit quasi faire ses responses, qui estoit qu'il estoit tellement saisi de ce miserable acte qu'il ne feroit aultre response que la compaignie en deliberoit et, apres avoir pris l'opinion des provinces, a esté resolu de se joindre a la demande de Messieurs de l'Eglise. Plus, lon a deliberé, quant et quant, sur la proposi-

Digitized by Google

tion de recevoir le concille de Trente faicte le jour d'hier par Monsieur l'Evesque de Beauvais. Paris a esté d'advis de dire a Messieurs de l'Eglise que nos predecesseurs ont esté plusieurs fois empeschez pour resoudre pareille proposition, qui n'avoit encor peu estre faicte, supplians Messieurs de l'Eglise de les excuser sils ne pouvoient entrer a present en deliberation sur cette proposition, pour y avoir trop peu de temps, attendu l'estat du caier qu'il fault presenter lundy, suivant la volonte du Roy. Bourgongne, de mesme, Normandie, j'ay dict que, sur cette proposition, lon avoit deliberé plusieurs fois en France cy devant, que nous souhaiterions que le concille se peult diviser, et nous embrasserions les deux premiers pointz des trois ausquels il consiste, scavoir, en la doctrine et la discipline, comme estant entierement conforme a la religion dont nous faisions profession en nostre province, qui est de la religion catholicq, apostolicq et romaine, et pour la police, qu'il y avoit plusieurs loix en France qui n'estoient conformes a ce qui est decidé par le concille, lesquelles loix nous jurions les garder tous les ans, que, pour les concilier ensemble, il faudroit beaucoup de temps, que nous ne le pouvons faire dans lundy, qui estoit le jour designé par le Roy pour la presentation de nostre caier, partant, que nous estions d'advis de prier Messieurs de l'Eglise de nous excuser si, presentement, nous ne pouvions arrester leur proposition. Champaigne, de mesme, Languedoc, de mesme, Picardie, comme Paris, qui est de mesme, Daufine, qu'il estoit bon d'entrer en conference pour congnoistre ce qui n'estoit conforme aux lois de France. La Provence, de mesme, Lion, comme Paris, Orleans, de mesme. Resolu que moy seul j'irois a Messieurs de l'Eglise dire que nous ne pouvons a present recevoir leur proposition qui merite une grande deliberation a laquelle nous ne pouvons a present vacquer n'en aiant le temps ni la comodite, et avons remis le tout a demain matin pour ensemble signer le caier.

Digitized by Google

Du samedy xxj^e^ *de febvrier* 1615.

Estans assemblés, l'on a demandé à veoir, avant que de signer, la preface du caier, laquelle leue a esté trouvee bonne, qu'il ne falloit parler, sur les alliances, de ce mot d'Espagne, ains, seullement que la Royne sera remerciee du soing qu'elle a eu d'entretenir la paix en ce royaume, par les alliances et mariages qu'elles a faictes et entretenues entre les princes estrangers, et faict plus que le debvoir de mere. L'aultre difficulte estoit que, sur la minutte sur laquelle a esté transcript le caier que l'on presenteroit au Roy, l'article des loix fondamentalles pour la puissance du Roy ny estoit emploié. Lon a mis en deliberation. Par les provinces, a esté arresté que, en la minutte sur laquelle le caier a esté transcript et laquelle sera signee des presidens des provinces, sera l'article de la puissance du Roy transcript tout au long, en marge duquel sera escript, le present article n'a esté emploié au caier presenté au Roy, d'aultant qu'il a esté presenté au Roy le xv de decembre dernier par Monsieur le president du Tiers Estat assisté d'un deppute de chacque province, et sur lequel Sa Ma^te^ a promis donner response, ce qu'il est supplié de faire de rechef et, pour le mariage, sera emploié que la Royne sera remerciee ensuitte de son maniement de l'Estat, d'avoir entretenu les alliances et faict les mariages et faict plus que le debvoir de mere, et le tout sans parler d'Espagne en aucune façon, les quelles resolutions ont esté fort longues, de façon que, s'estant resolus de ne sortir de la sans signer le caier, l'on a pris la clef de la premiere porte de l'antichambre, affin que personne ne s'en allast parcequ'il estoit tard, et apres que l'on a eu tout transcript, l'on a signé le cahier general a presenter au Roy. Monsr le president Miron a signé et mis au dessoubs, president du Tiers Estat. Monsr le Lieutenant Civil a mis au dessoubs, apres avoir signé, president de l'Isle

Digitized by Google

de France. Le president, nommé Mouchet, de Bourgongne a signé a coste de Monsieur nostre President, et moy, j'ay signé a coste de Monsr le Lieutenant Civil et mis au dessoubz, pour Normandie. Apres moy, M. Vauzelin, lieutenant general de Caen, a pris le cahier et a signé au coste et au dessoubs de M^r le Lieutenant Civil, de quoy beaucoup de provinces se sont esclamees, disant qu'il y avoit deux de Normandie qui signoient et qu'ils l'empescheroient, et qu'il en falloit raier ung. M^r nostre President a poursuivi, neantmoins, a faire signer les aultres presidens des aultres provinces et apres, il en seroit deliberé de celuy qui debvoit estre raié. Quand le tout a esté signé, Monsr le president Miron a faict la question de nostre differend, advisé a esté d'en deliberer par provinces. L'Isle de France a esté d'advis quils demoureroient. Lon a demandé la-dessus l'oppinion de la province de Normandie, laquelle a dict portant la parole le vicomte de Gisors, que la province supplioit la compaignie de trouver bon que les deux seings demeurassent, d'aultant que ce seroit une grande offence que l'ung ou l'aultre receveroient, estans personnes tous deux de qualité et de merite, et que la province en passeroit tel acte que l'on adviseroit bon, et mesme, si les aultres provinces vouloient qu'ils en fissent encor signer ung de chacque province avec les presidens, ce qui a esté comme refusé et poursuivi a prendre les advis. La Bourgongne a dict qu'elle estoit d'advis que moy m'appelant M^r d'Evreux debvroit seul signer, aiant tousjours paru comme president et porte la parolle depuis l'ouverture du cayer, et mesme, que j'ai signé le premier et que Monsr Vaucquelin debvroit estre rayé. Guyenne de mesme, Champaigne, les signatures debvoient demeurer. Bretaigne, qui a parlé avant la Champaigne a esté partie, les uns d'advis que je demeurasse seul, les aultres, que nous debvions tirer au sort. Languedoc n'ont oppiné parcequ'ils n'estoient prests, estant en quelque différend entre eux, qui debvoit signer le caier, d'aultant qu'ils vouloient que Monsr le lieutenant criminel de Tholose,

Digitized by Google

nomme Mr de Laize, president esleu par la province de Languedoc signast, et luy il ne le vouloit pas. Picardie, entierement d'advis que la signature de M. Vauquelin fust raiee et la mienne laissee. Daufine, de mesme, Provence de mesme, Lion, de mesme, Orléans, qu'il ny en debvoit avoir qu'un ou que tout le monde signast. M. Vaucquelin s'en est ung peu tourmenté, mais il a fallu qu'il ait eu patiance. Messieurs de l'Isle de France se sont mutinez de ce que Mr le Lieutenant Civil avoit mis soubs son seing, président de l'Isle de France, d'aultant qu'ils avoient esleuz Monsieur le president Miron. Ce voiant il a luy mesme raié sa signature. Monsieur le lieutenant general de Limoges, l'un des evangelistes, a pris une plume pour raier la signature de Monsr Vauquelin, et au lieu de cela, par mesgarde, il a raié la signature du president de Guyenne, et apres, celle de M. Vauquelin, de façon que, voiant tant de signatures raiees, l'on a advisé de reffaire la derniere feuille, et n'y aiant que moy qui signeroit, il n'apparoistroit de rature, ce que j'ay accordé, et pour ce qu'il estoit plus d'une heure, nous nous sommes retirez.

Apres midy, nous nous sommes assemblez. Le prieur des Augustins est entré avec ung religieux et remonstré l'incomodité qu'ils avoient soufferte par l'assemblee des Estatz, que les aumosnes ne leur estoient venues comme auparavant, d'autant que le peuple avoit cru que ils en pourroient recevoir beaucoup des deputez, mesme qu'ils n'avoient esté visités comme ils vouloient, a cause de l'occupation du lieu, et ainsi, qu'il nous pleust les assister de nos liberallitez et aumosnes, d'aultant qu'ils estoient beaucoup necessiteux, a cause des bastimens qu'ils avoient faicts a cause de la construction du pont neuf, et mesmes, qu'ils estoient extresmement incommodez des verrieres de leur eglise, a quoy ils vouloient pourveoir, ce qu'ils ne pouvoient faire sans estre assistez de nos aumosnes. L'affaire mise en deliberation, a esté advisé de leur donner par chaque deppute ung escu. L'on a donné ordre que la feuille ou estoit escript, ce matin, la signature des

Digitized by Google

presidens des provinces, fust refaite, et apres que l'on m'est venu prier de l'aller signer, j'y ay esté, et au dessoubz de ma signature j'ay mis, president de la province de Normandie. Monsieur l'Evesque de Beauvais est venu, assisté de trois capitulans, nous parler encor, de la part de Messieurs du Clerge, pour la reception du concille de Trente, que cestoit icy le dernier jour et derniere heure pour nous ouvrir le ciel, qu'il ne se failloit excuser qu'il n'y eust assez de temps pour en deliberer et resoudre, au moins que nous nous joignissions avec Messieurs de la Noblesse, qui se joignent avec eux pour demander personnes pour examiner et recongnoistre ce qui peult estre contre l'autorite du Roy et des libertez de l'eglise gallicane, et soustenoit qu'il ne s'y trouveroit rien, et apres avoir parlé longtemps, il s'est retiré, et ce faict, l'on a deliberé s'il seroit pas a propos faire quelques complimens a Messieurs de l'Eglise et de la Noblesse pour les supplier de nous aymer tousjours et ne prendre garde s'il s'estoit passé quelque chose qu'il ne leur ait esté agreable, et leur protester tout honneur et service, et que, quant et quant, celuy qui iroit a l'Eglise feroit la response de la comp^{nie} sur le concille de Trente, qui estoit que nous ne leur pourrions pas respondre en si peu de temps qui nous restoit, sur une matiere si importante, et qu'il en failloit depputer ung de chacque province. De la Normandie a esté depputé Monsieur le depute d'Alençon. Monsieur le lieutenant general d'Angers a esté a la Noblesse et M^{r} le president de Chartres a esté a Messieurs de l'Eglise. M^{r} d'Angers a rapporté que Messieurs de la Noblesse les avoient fort remerciés et asseurés qu'il ne s'offriroit occasion de nous servir qu'ils ne le fissent, et ne s'estoient arrestés s'il s'estoit passé quelque chose, qu'ils l'oublioient tres volontiers. Mr de Chartres a dict aussi que M^{rs} de l'Eglise, parlant par M^{r} le cardinal de Sourdy, qu'il remercioit fort cet ordre, qu'ils nous tesmoigneroient en toute occasion le desir qu'ils ont d'embrasser le bien de cet ordre, qu'ils se fussent fort rejouis si nous eussions voulu signer led. article pour

Digitized by Google

la demande de la reception du concille de Trente, qu'ils n'en perdoient encor l'esperance, et que, quand nous aurions pensé aux raisons qu'ils nous avoient faict entendre, nous le pourrions faire. Peu apres, est venu Monsieur Murins, (de Murinais) de Daufine, gentilhomme se disant, qui a faict ung long discours et commencé que, repassant par sa memoire ce qui s'est passé en ses Estats, il se souvenoit de ce que ung grand Roy de ce temps disoit que le Roy est comme ung tixerand, qui a les yeux et mains sur sa besongne, son entendement en plusieurs parts et remuement des pieds, qu'il fait faire a ses mains son ouvrage et prenoit garde quand un fil se rompoit de le renouer, de peur que les aultres ne s'entremeslassent, que s'il venoit quelqu'un a travers la besongne tout estoit rompu, et a faict une comparaison sur les Estats ou il fault avoir toutes ses fonctions libres et a approprié fort bien tout cela ensemble, protesté de nous servir et assister en toutes occasions, et a rapporté une histoire d'un antien romain allant au senat, passant devant la deesse Themis, son espee s'arresta a cette image, que cela vouloit dire que l'espee estoit pour maintenir la justice, que aussi eux ils prenoient nostre protection et la tiendroient en foy et hommage de la justice pour son service, et particulierement estoit nostre serviteur bien humble. Monsieur nostre President a respondu et les a grandement remerciez du tesmoignage qu'ils nous rendoient de leur bonne affection, que les officiers s'estoient jettez dans le Tiers Estat pour represanter leurs doleances et plaintes, qu'ils nous obligeoient tous de toute sorte de qualite d'estre a jamais leurs tres humbles et obeissans serviteurs. Nous nous sommes retirez a cause qu'il estoit fort tard, et resolu que, lundy, nous nous trouverions a xj heures du matin devant la porte de Bourbon. M^r^ nostre President a dict que la Royne luy en avoit donné charge, ce matin, avant que de venir icy.

Digitized by Google

Du lundy XXIIJ^e^ *de febvrier.*

Nous nous sommes trouvez sur le midy, les depputez du Tiers Estat, dans la salle de Bourbon, devant la grande porte de la salle, ou il y avoit tant de desordre que nous ny avons peu entrer. M^rs^ de l'Eglise y sont pareillement venus, qui estoient aussi en grand desordre. Nous, du Tiers Estat, nous nous sommes retirez dans la grand gallerie de Bourbon, ou nous avons esté fort long temps. Messieurs de la Noblesse y sont venus environ sur les deux heures, ny aiant peu venir plus tost a raison qu'ils ne faisoient que sortir de leur assemblee pour signer leur caier, le quel n'a esté signé des depputez de ceux de la religion, excepte du sieur de la Noue du gouvernement d'Orleans, qui l'a signé, a raison d'un article que Messieurs de la Noblesse ont emploié en leur cayer, par lequel le Roy est supplié de maintenir en ce royaume la religion cathol., apost. et rom., suivant la promesse et le serment qu'il a faict lors de son sacre. Ceux de la religion reformee se sont fort opposez et ont faict que le Roy et la Royne aussi leur a mandé plusieurs fois et envoié M^r^ le Mareschal de Bois daulphin affin de l'oster, ou mettre sans prejudice des edictz de pacifficatiom. A quoy ils ont faict responce qu'ils ne le pouvoient oster puisqu'il y estoit mis, et la dessus, sortirent de l'assemblée, samedy dernier au matin, ceux de la religion en l'assemblee de la Noblesse et ny rentrerent depuis. Or estans tous amassez en la gallerie, horsmis Messieurs de l'Eglise, nous sommes descendus et entrez en grand presse dans la salle de Bourbon et nous sommes assis l'un parmy l'aultre ny aiant quasi d'ordre. M^r^ l'Evesque de Lusson a parlé pour l'Eglise, Monsr de Senecay, pour la Noblesse, estant president en leur chambre, Mr Miron, nostre president, a porté la parolle pour nostre ordre et ont commencé environ sur les 3 heures et demye ou 4 heures et fini a huict heures. Le Roy

Digitized by Google

a fait responce qu'il nous remercioit de nos offres, qu'il nous respondroit nos cahiers le plus promptement et favorablement qu'il pourroit, et tesmoigneroit comme il aimoit ses subjects et le soulagement de son peuple, et osta, au commancement de son discours et a la fin, son chapeau qui estoit gris et ung panache blanc autour. L'ordre et ceremonie estoit pareil a celuy qui fust faict a l'ouverture des Estatz. M. le prince de Conde, a cause qu'il avoit dancé au ballet le jour preceddent au Louvre et chez la Royne Marg^te^, ne sy trouva point pour estre las. En ce balet ils representoient la nuit, le poinct du jour et le midy. M^r^ le prince faisoit le point du jour, et laissoit aller des petits oiseaux en vie par la salle, et fust trouvé plus beau qu'on n'esperoit, atendu la qualite des personnes qui estoient des jeunes conseillers du Parlement, M^r^ le Coigneux, entre aultres, et baladins de Paris. Apres le discours faict des harangueurs, qui parloient devant ung treteau de velours, l'un apres l'aultre, au droict du Roy, en face devant le banc des secretaires d'estat, l'Ecclesiastique et le Noble debout, descouvers, et le Tiers Estat a genoux, sur des carreaux de velours devant le treteau. Ils montoient sur le theatre de hault, et alloient chacun avec leur greffier porter au Roy le caier relié couvert de parchemin, les genoux en terre. Le nostre estoit couvert de velin, semé d'L couronnees et, sur le milieu, les armes de France et de Navarre, lié de cordon bleu et doré par les feuillets, signé de nostre secretaire Halle et, apres, Monsieur le Chancelier les alloit recevoir du Roy l'un apres l'aultre, comme il les recepvoit, et y a dans le nostre environ vj^c^ LIX art. Mardy St Mathias.

Du mercredy XXVe *de febvrier.*

Monsieur le president Miron et moy avons esté trouver Monsr le Chancelier pour scavoir ce qu'il desiroit que nous fissions. Il nous a dict que le Roy n'entendoit que nous nous assemblisions en aucune façon et que nous n'en avions plus

Digitized by Google

la qualite et le pouvoir. Pour nos taxes, il failloit que le Roy nous les fist et que nous nous addressissions aux secretaires d'estat de nos provinces et aussi, si nous desirions faire entendre quelque chose au Roy. Cependant plusieurs depputez et en grand nombre se sont trouvez aux Augustins dans nostre Chambre et y ont esté jusques a x heures qu'ils s'en sont retournez, voiant que Mr nostre President ny venoit point.

Du jeudy XXVIe *de febvrier.*

Les depputez seullement du Tiers Estat se sont encor trouvez aux Augustins et ont veu comme on destendoit les tapisseries. Moy, j'y ay esté pour leur dire qu'ils n'assemblassent plus et que nous n'en avions plus le pouvoir, que nous devions esperer responce de nos cayers bientost, y allant faire travailler la Royne, laquelle desiroit qu'ils fussent respondus avant nostre partiment. De la s'en sont allez plusieurs chez Mr nostre President pour apprendre quelque chose de nouveau, et prendre heure pour se trouver demain matin dans le cloistre des Augustins.

Du vendredy XXVIJe *de febvrier.*

Plusieurs se sont trouvez des depputez du Tiers Estat, et ont discouru des commissaires que l'on depputoit pour veoir nos caiers, et a esté rapporté que Monsieur nostre President s'est trouvé fort mal d'une faillance qui l'avoit prise.

Du samedy XXVIIIe.

Plusieurs se sont encor trouvez dans le cloistre des Augustins discourant de plusieurs choses, scavoir de nostre conge, de noz cahiers et noz commissaires.

Digitized by Google

Du dimanche premier de mars.

L'huissier de nostre chambre, qui est le maistre d'hostel de la ville de Paris, est vènu prier les presidens des provinces et quelques depputez des principaux des provinces, de la part de Messieurs les prevosts des marchans et echevins de la ville de Paris, de venir, le lendemain, disner dans l'hostel de ville, et a apportié ung memoire en mon logis pour my trouver.

Du lundy ij^e^ *de mars* 1615.

Nous nous sommes trouvez a disner en l'hostel de ville environ xxx depputez, tant des presidens des provinces qu'aultres, et a esté bien bu a la sante du Roy et de la Roine, ou estoit M^r^ le Prevost des Marchans, Messrs les echevins de la ville, M^r^ le procureur du Roy de l'hostel de ville, le greffier et aultres officiers. Tout si est fort bien porté, reste M. le lieutenant general de Soissons qui s'est presque ennyvré. Les depputez se sont baillé la liste de Messieurs les commissaires pour juger les caiers.

Scavoir pour l'eglise	*Pour la pollice*
Messieurs	Messieurs
De Chasteauneuf	De Roissy
De Pontcarre	La Bauderie
De Vicq	Besny
Boissise	Villemonte
Reffuge	D'Espagne

Digitized by Google

Pour la maison du roy et Noblesse

Messieurs les quatre Mar^aux^ de France.

Monsieur de Villeroy.

Pour la justice.	*Pour les finances.*
Messieurs	Messieurs
Jambeulle	President Janin
Champigny	De Thou
Caumartin	Meaupou
Mangot	Bullion
Barentin	Arnauld
Maligre	Dole
Olier	
Martelon	

et ont commencé cejourd'huy a travailler. Messieurs les depputez pour la justice se sont assemblez a travailler chez M. de Caumartin et y ont disné et, le jour d'hier, ils s'assembloient chez M. de Jambeulle, ou ils commencerent aussi un peu a travailler. Les aultres aussi ont commencé a travailler aux aultres chapitres, affin de nous respondre le plus tost que faire se pourra, et remporter a nostre retour la responce, ainsi que le Roy et la Royne l'ont promis plusieurs fois, pour faire connoistre au peuple que les Estatz n'ont pas seullement affermy l'estat de la ruine, ainsi que l'on a rapporté a la Royne estre le bruit commun. Nous avons aussi advisé de nous assembler demain a x heures chez Monsieur nostre President, pour adviser a demander nostre conge et ce que nous adviserions bon estre faict.

Du mardy IIIe *de mars* 1615.

Les depputez en bon nombre se sont assemblez aux Augustins dans le cloistre. Suivant la remise du jour d'hier, a

Digitized by Google

x heures, nous nous y sommes trouvez seullement sept a huict chez Mr nostre President, qui nous a dict avoir veu Monsieur le Chancelier qui luy auroit dict que nous ne pourrions veoir le Roy ce jour-la, ny le lendemain, que jeudy nous parlerions a luy.

Du mercredy IVe *de mars.*

Les depputez se sont encore assemblez sur les neuf heures du matin dans le cloistre des Augustins, et aiant euz advis que, en l'hostel de ville, lon avoit proposé et resolu d'aller veoir le Roy, ils s'en sont fort formalisez, disant que nous faisions des monopolles et resolutions particulieres, sans leur en communiquer, qu'ils en estoient fort offencez et mesme, qu'ils estoient mal contents de ce qu'ils n'avoient tous esté priez au disner de l'hostel de ville et en avoient conceu une grande jalousie, et ont depputé six pour aller trouver Monsieur nostre President, de la part des depputez, pour luy faire entendre le mescontantement de ces propositions et resolutions particulieres, et s'estonnoient que l'on ne leur disoit rien, qu'ils estoient en irresolution, qu'ils desiroient estre resolus et ne vouloient plus estre en ces incertitudes, et qu'ils desiroient que l'on s'assemblast pour adviser ce que l'on avoit a faire. Monsieur nostre President leur dist que, s'il pouvoit, ou luy estoit permis d'aller aux Augustins, qu'il y iroît tres volontiers, mais qu'on luy avoit deffendu, par quoy ils le prierent de trouver bon qu'ils s'assemblassent, le lendemain deux heures apres midy, chez luy, ce qu'il leur accorda.

Du jeudy Ve *de mars.*

Les depputez se sont encor trouvez aux Augustins dans le cloistre, ou je me suis trouvé aussi, pour scavoir ce qu'on y disoit. L'on a parlé de ce qui se passe sur l'assemblee des commissaires nommez pour nos caiers et ce qui se dict que

Digitized by Google

l'on se trouveroit apres midy chez nostre President, deux heures apres midy, suivant la remise d'hier.

A deux heures apres midy, les depputez se sont trouvez au logiz de Monsr nostre President, environ cent ou six vingts. Monsieur nostre President y estant arrivé de la ville, a faict ses excuses de ce qu'il n'estoit allé nous veoir aux Augustins a cause de sa maladie, et aussi d'autant que l'on luy avoit deffendu le lendemain de la presentation de nostre caier, et que Monsr le Chancelier luy avoit dict de la part du Roy, et m'avoit appellé et pris pour tesmoing, comme y aiant esté present, ce que j'ay atesté, a cause de quoy le lieutenant de Limoges a entré en disputte avec moy. L'on a mis en deliberation par les provinces ce que lon avoit a faire. A esté advisé que Monsr nostre President iroit avec ung deppute de chacque province trouver Monsr le Chancelier pour nous faire donner audiance par le Roy, affin de luy representer comme Messieurs de l'Eglise et de la Noblesse avoient depputé d'entre eux pour solliciter leur cayers et les soustenir et esclaircir a Messieurs les commissaires, qu'il pleust à Sa Ma^te^ trouver bon que nous en fissions aultant, que il nous fust permis de nous assembler, deux fois la sepmaine, pour entendre d'eux ce qui se seroit passé en la sollicitation et aussi, que on luy proposeroit que lon avoit eu advis que Messieurs de l'Eglise et de la Noblesse pretendoient faire jetter et imposer leurs taxes sur le sel, ce qui n'estoit raisonnable, et le supplier vouloir ordonner que ils seroient recueillis et levez comme le passé, sçavoir, l'Eglise, sur les benefices, la Noblesse, sur les gentilshommes et le Tiers Estat, sur les villes et villages, ainsi qu'il avoit esté jugé aux Estats de IIII^xx^viij, l'arrest representé par Monsr de Bergerac, et a esté arresté aussi que le lendemain on se trouveroit, a deux heures apres midy, chez M^r^ nostre President, pour entendre ce qui se seroit passé sur cet affaire.

Digitized by Google

Du vendredy VIe *de mars* 1615.

Nous nous sommes assemblez sur les deux heures chez nostre President. A esté faict entendre par luy ce qui s'estoit passé sur la depputation du jour d'hier, et dict que, a la sortie de l'assemblee, il avoit esté au Louvre avec les deputez et, estant dans le Conseil, avoit faict demeurer les depputez pres de la porte, il s'estoit advancé pour parler à M^r^ le Chancelier et luy faire entendre succintement ce qui les menoit, lequel luy avoit faict response que ils ne pouvoient a present parler au Roy, et que ils allassent attendre chez luy, ou ils parleroient ensemble, et les entendroit plus facillement, ou estant allé, et a luy faict entendre le subject de la depputation, il leur avoit dict que l'Eglise et la Noblesse ne faisoient aucunes assemblee et qu'ils n'en avoient nulle permission, que quelques-uns s'estoient assemblez chez M^r^ le cardinal de Sourdy, mais que c'estoit pour arrester quelques frais communs de l'assemblee, que nous voulions demander au Roy une chose qu'il nous avoit refusee plusieurs fois, que nous y pensassions plusieurs fois, qu'il vouloit bien nous faire donner audiance et la demander pour nous, mais que nous advisassions a nostre demande de laquelle nous pourrions estre refusez. Pour la taxe que nous disions que l'on vouloit faire porter sur le sel ou sur le vin, qu'il n'en avoit point ouy encor parler, et que nous retournissions demain pour en communiquer plus amplement, que, apres midy, qu'il y estoit retourné avec quelqu'un de Messieurs, que Monsieur le Chancelier leur avoit dict que il nous feroit parler au Roy quand nous voudrions, que demain la Royne alloit a St Victor, dimanche il seroit empesché, mais que lundy, si nous le desirions, nous parlerions a luy sur les XI heures, et que nous advisassions a nos demandes, que pour la taxe de

Digitized by Google

l'Eglise et de la Noblesse, ils luy en avoient communicqué, qu'il leur avoit dict qu'ils luy fissent apparoir de leurs pieces comme cela avoit esté aultres fois faict, qu'il nous disoit aussi que si nous avions quelque piece pour justiffier comme cela n'avoit esté faict, qu'il feroit ce qu'il pourroit pour nous. Surquoy, a esté deliberé par provinces et resolu que, lundy XI heures du matin, ung ou deux de chacque province iroient avec Monsieur nostre President trouver le Roy pour le supplier n'accorder pas que les taxes de Messieurs de l'Eglise et de la Noblesse soient prises sur le sel et sur le vin, ains, soient levés, scavoir, celle du Clerge, sur les eclesiasticques, de la Noblesse, sur les fiefs, et du Tiers Estat, sur les taillables, comme il s'estoit faict de tout temps.

Quelques provinces avoient esté d'advis que l'on demandast la permission d'assembler ung ou deux fois la sepmaine au logis de Monsr nostre President, ou aux Augustins, pour adviser a nos affaires et solliciter nos commissaires. A esté aussi dict par les provinces de supplier le Roy de n'imposer aucune chose sur le sel et que l'on disoit que, au lieu du fonds de la paulette, que l'on vouloit oster, lon vouloit rejetter sur le sel ou sur les tailles les XV^c^ m livres qu'elle rendoit tous les ans au Roy, qu'il en failloit aussi supplier Monsr le president Janin, a qui M^rs^ de l'Eglise et de la Noblesse s'adressoient. Oultre, a esté faict ouverture par la province d'Orleans de dire et remonstrer au Roy qu'il se voioit une liste des commissaires pour examiner nos articles, ou il y a plusieurs personnes a nous suspectes, et qu'il luy plaise ordonner qu'ils s'absenteront de la connoissance, et vouloit-on dire M^rs^ les intendans des finances, excepte M. le president Janin. Plus, que parmy Messieurs les Marechaux de France qui jugeoient le chappitre de la Noblesse, qu'il y en eust aussi de robbe longue. Sur quoy, les provinces ont voulu desliberer, et comm' on deliberoit, Monsr nostre President s'est levé par la salle, a dict que, lundy, on iroit trouver le Roy a sis heures, et qu'il luy parleroit de tout cela, et tirant vers la porte, est sorti pour rompre

Digitized by Google

l'assemblee, et mesme qu'il estoit tard. Sommes, les depputez sont pareillement sortis sans grande resolution.

Du samedy VIJ^e^ *de mars* 1615.

Quelques depputez se sont trouvez aux Augustins, sur les IX heures, dans le cloistre, on se rapportoit ce qui se faisoit et disoit sur nos cayers.

Du lundy IXe *de mars.*

Nous nous sommes trouvez au Louvre, sur les XI heures, pour nous presenter au Roy, suivant la resolution prise, ou se sont trouvez les depputes pour assister Monsieur nostre President, le quel ne s'y est trouvé, ny M^r^ le Chancelier aussi, d'autant que lon ne voioit ce jour la Royne, a cause qu'elle avoit pris medecine, parquoy la legation n'a peu estre faicte. Monsr de Vendosme vint ce jour la au Louvre, ou il a esté bien receu.

Du mardy X^e^ *de mars.*

Nous nous sommes assemblez, tous les depputez des trois ordres de nostre province, chez Monsr d'Avranche, pour aller trouver Mr de Montbason, lieutenant du Roy au gouvernement de Normandie, pour le supplier d'avoir en recommandation les demandes de la province et s'y emploier vers la Royne et commissaires. Mais nous ny avons peu aller, a cause qu'il estoit ja sorti, et nous avons remis a demain, VIJ heures du matin.

Apres midy, Monsr nostre President et tous les depputez se sont trouvez au Louvre, et apres avoir attandu long temps devant la porte du cabinet du Conseil, l'on nous a faict aller trouver le Roy dedans le petit cabinet, ou l'avons trouvé, la Royne a main gauche assise, et Monsieur le Chancelier au

Digitized by Google

coste droit debout, et plusieurs princes et seigneurs. Mr nostre President parlant luy a dict comme les depputez du Tiers Estat se sont venus plaindre de luy a luy mesme de ce qu'il n'estoit allé aux Augustins les trouver, pour leur faire entendre la responce que Vostre Mate leur avoit faicte, lors de la presentation de leur caier, et sur le bruit qui couroit que Messieurs de l'Eglise et de la Noblesse vouloient importuner Sa Mate affin de faire porter leurs taxes sur le sel, ce qui n'avoit point esté pratique par le passe, et qu'il leur tourneroit a blasme de porter dans leurs provinces la hausse du sel, au lieu d'y porter la diminution, qu'il luy pleust en ordonner ainsi qu'il s'est faict par le passe, scavoir, le Clerge, sur les benefices, la Noblesse, sur les gentilshommes, et du Tiers Estat, sur le pied des tailles, aussy qu'il couroit un bruit que Vostre Mate ne vouloit respondre l'article de la paullette, ainsi qu'il est demande par le Tiers Estat, et que vous estiez en volonte de la revocquer, a la poursuitte de Messieurs de la Noblesse, et rejetter les deniers qu'elle apportoit en vos coffres sur le sel et sur le vin, a quoy ung chacun contribueroit, mais qu'il n'y avoit de l'egalite entre les ordres, estant quatre mil du Tiers Estat contre un de Messieurs de la Noblesse et de l'Eglise, qu'il plaise a Vostre Mate voulant revocquer la paulette n'en rejetter le fonds sur le peuple, ains, respondre l'article suivant ce qui est demandé par le Tiers Estat, et au cas que ce soit le plaisir de Vostre Mate, les depputez du Tiers Estat m'ont donné charge de supplier Vostre Mate de leur faire donner acte de l'opposition qu'ils faisoient devant Vostre Mate, par un de vos secretaires d'Estat, pour leur decharge.

Le Roy a dict a la Royne qu'elle fist response. La Royne a dict qu'en ces affaires la l'on prendroit bien garde a ce que lon feroit, et que lon ne feroit rien mal a propos. Monsieur le Chancelier addressant la parolle a Monsieur nostre President luy a dict, Monsr le Prevost, vous parlez en la presence du Roy de former une opposition, vous ne pouvez pas former une

Digitized by Google

opposition contre la volonté du Roy, et disoit ces choses comme en esmotion, aussi ceux qui estoient des seigneurs dans le cabinet se sont tous esmeus, et dit que cestoit parlé trop hardiment. Mr nostre President n'a faict aultre response que l'opposition estoit contre la poursuite que l'on en faisoit, et que cestoit pour la descharge des depputtez. Monsieur le Chancelier a dit que si les aultres bailloient des moiens par escript, ils y pourroient respondre, mais de parler d'opposition en la presence du Roy, contre sa volonte, cela ne se pouvoit faire, et nous a faict signe de nous retirer. Surquoy, nous nous sommes retirez, et les depputez se sont fort offensez des parolles tenues par Mr le Chancelier.

Du mercredy xjᵉ *de mars.*

Plusieurs depputez du Tiers Estat se sont assemblez dans la mesme salle des Augustins ou nous estions assemblez. On a oppiné par province ce que l'on debvoit faire et si l'on debvoit demander conge. Plusieurs propositions ont esté faictes, mais point de resolution prise.

Du jeudy xijᵉ *de mars.*

Les depputez du Tiers Estat se sont encor trouvez aux Augustins et se sont visitez l'un l'aultre et se sont rapporté ce qu'ils avoient entendu l'un l'aultre sur les poursuittes de Mrs de l'Eglise et de la Noblesse, pour faire mettre leurs taxes sur le sel, et d'y remedier et empescher cela.

Du vendredy xiijᵉ *de mars.*

Les depputez se sont encore assemblez et, aiant rapporté que l'on avoit osté la paulette et aussi osté la venallite des offices, et pour remplacer le fonds qu'elle apportoit aux coffres du Roy, que lon vouloit remettre xxv ou xxx sols sur le

Digitized by Google

sel, ont pris resolution qu'il le failloit empescher, et a cette fin, que il failloit dresser une requeste pour la presenter au Roy et en a esté chargé le lieutenant general de Blois, nommé Monsr Ribier, et sur le midy, nous aultres depputez de Normandie sommes allez au Louvre pour parler a la Royne. La comodite toute fois ny estant point, nous avons remis au lendemain.

Samedy XIIIJ^e^ *du mois de mars.*

L'assemblee des depputez du Tiers Estat s'est trouvee en la Chambre des Augustins, ou chacun a trouvé a propos de resister et empescher que aucune levee ny augmentation se face sur le sel, pendant speciallement que nous serons en cette ville, et a on prié le lieutenant general de Blois d'apporter, lundy matin, la requeste pour cet effect. Nous, depputez de Normandie, nous sommes trouvez au Louvre, sur le disner de la Royne, et avons entré dans le cabinet pour cet effect, mais, tant a cause du Conseil de la direction qui se tenoit dans le petit cabinet, que pour ce que la Royne estoit empeschee a distribuer des billez ou marques pour entrer au balet de Madame, qui se debvoit danser le lendemain, dans la salle de Bourbon, nous avons esté remis la tout a lundy ou mardy. Le matin, sur les huict heures, j'avois esté trouver Monsieur de Villesevin, secretaire de la Royne, et l'avois prié de me faire avoir ung billet ou marque, pour faire veoir le balet a ma femme, lequel me fist response que j'en aurois ung pour moi et pour ma femme, si j'en voulois parler a la Royne, et que si je voulois venir le jour mesme, sur le midy, apres le disner de la Royne, que je le demandasse, et il me feroit entrer pour en recevoir deux de la main de la Royne, laquelle les vouloit bailler elle mesme, et m'y estant trouvé, je ne peust parler a la Royne, a cause qu'elle avoit sorti du petit cabinet et que, de la, elle estoit allee veoir repeter le balet dans la salle de Bourbon.

Digitized by Google

Du dimanche xve *de mars.*

Le matin, sur les huict heures, je fus trouver M. de Villesevin pour recevoir deux billez pour veoir le balet, ou sçavoir comme il falloit faire pour en avoir, a cause que ma femme le desiroit veoir. Il me dist qu'il avoit charge de la Royne de m'en delivrer deux et me les bailla, m'aiant mis sur le memoire de ceux a qui la Royne avoit donné charge d'en donner et, apres midy, je fus avec ma femme et Messieurs de Vallevez et Vavadier, deux gentilshommes, avec lesquels j'estois logé, sur les trois heures, dans la salle du petit Bourbon, et entrasmes assez facillement par le moien de M. de Gouville, a cause qu'il y avoit une tres grande foulle et importunite pour entrer, en laquelle salle nous fusmes jusques environ sur les neuf heures attendant que l'on deust danser le ballet et, neantmoins, il ne fust dansé, la Royne ne l'aiant voulu, a cause de la multitude de personnes qui estoient dans la salle, qui occupoient la place a danser, que les gardes avoient faict entrer par leur faveur, et ung chacun s'est retiré.

Du lundy xvj^e^ *de mars.*

Les depputez du Tiers Estat, jusque a plus de cent, se sont trouvez dans la salle des Augustins, ou je me suis trouvé, et aiant tous pris place confusement, Monsieur de Louppe, lieutenant criminel des Tholose, a proposé et dict que, suivant ce que l'on avoit dict au dernier jour, Monsr le lieutenant general de Blois avoit dressé une requeste pour presenter au Roy, affin d'empescher l'imposition nouvelle et surhausse que l'on vouloit faire sur le sel, soubs le pretexte de retrancher la venallite des offices, que si nous endurions que, en nostre presence, l'on fist imposition nouvelle sur le sel, nous en serions blasmes estans retournez en nos provinces et s'estoit

Digitized by Google

fort estendu la dessus. La requeste a esté leue. Ce faict, l'on a deliberé ce qui estoit a faire, et apres avoir parlé et oppiné par provinces, Paris et l'Isle de France d'advis de mettre la requeste au net apres avoir osté quelques mots que l'on adviseroit avec Monsieur le lieutenant general de Blois. Bourgogne, de mesme, et on la presenteroit au Roy. Normandie, que nous ne pouvions oppiner par provinces, n'aiant le pouvoir de nous assembler, mais que, par forme de conference ou discours, apres la lecture de la requeste, nous la trouvions bien et a bonne intention, que toutefois, nous avons advisé a changer quelques mots, mais que nous estimions a propos d'en conferer avec Monsieur nostre President et luy faire signer et s'il la refusoit, alors M. de Large (*sic*) seroit prié de la presenter au Roy et en parler a Monsieur le Chancelier. Les aultres provinces ont aussi opiné, et apres plusieurs divers advis receuz a esté resolu, sans toutefois qu'il y eust aucun greffier ou president, que, presentement, l'on iroit trouver Monsieur le Chancelier, luy faire entendre comme les depputez qui restoient encor icy, aiant eu advis que lon vouloit mettre une imposition nouvelle sur le sel, au lieu de le diminuer, ainsi que nous l'avions demandé par nos caiers, nous le supplions d'empescher cela, et trouver bon que nous nous oppositions contre la poursuitte de Messieurs de l'Eglise et de la Noblesse, et apres midy, avec ung de chacque province, l'on se rassembleroit pour signer la requeste et la presenter au Roy et, cependant, que ung de chacque province s'assembleroit a l'issue pour refformer la requeste. Monsieur le vicomte de Gisors a esté depputé pour assister Monsr de Larger pour aller veoir Monsr le Chancelier, et moy, pour assister a la refformation de la requeste, ce qui a esté faict, la matinee. Apres midy, ils se sont rassemblez et signé la requeste, et donné la charge a Monsieur le lieutenant general de Blois de parler au Roy, luy presenter la requeste et la luy faire entendre.

Digitized by Google

Du mardy XVIJ^e *de mars.*

Quelques depputez se sont encore assemblez a cause de plusieurs choses, ensemble des taxes des depputez, et que Monsieur le lieutenant de Blois iroit, avec ung de chacque province, vers le Roy, demain cinq heures. Et, environ les cinq heures du soir, issue du Conseil, nous avons tous les depputez de la province de Normandie salue la Royne, portant la parolle, Monsr d'Avranche, et Monsr de Montbason nous conduisant dans le petit cabinet de la Royne, dans lequel il n'y avoit personne qu'elle, qui estoit assise sur ung petit siege. Monsieur d'Avranche luy a dict que nous l'estions allé trouver pour supplier Sa Ma^te de nous asister de son pouvoir envers le Roy pour nous faire obtenir les justes demandes que nous luy faisions par nos caiers generaux, lesquels articles regardent l'interet general de la province, que nous nous addressions a elle, comme notre gouvernante de la province, que les aultres gouverneurs des aultres provinces s'emploient vers Sa Ma^te pour obtenir les fins de leurs requestes, que nous la supplions aussy de mesme. Je luy presentay ung memoire que j'avois dressé, dans lequel estoit XIJ articles regardant l'interest general de la province. Elle prist le memoire qui estoit une feuille de papier, dist qu'elle le bailleroit a Phelippeaux, pour le recommander aux commissaires, et que elle le recommanderoit au Roy, quelle ne vouloit pas que la Normendie, de laquelle elle estoit gouvernante, feust de pire condition que les aultres pour lesquelles les gouverneurs s'emploient et faisoient ce qu'ils pouvoient, et que, pour elle, elle feroit ce qu'elle pourroit. Ce faict, apres qu'elle nous a entresaluez de la teste, nous nous sommes retirez. Au retour, j'ay trouvé ung memoire qu'un huissier m'avoit apporté pour me trouver le lendemain chez Monsr le president Janin.

Digitized by Google

Du mercredy XVIIJ^e^ *de mars.*

Le matin, sur les huict heures, je me suis trouvé au logis de Monsr le president Janin, ou il s'est trouvé aussi plusieurs depputez des trois ordres dans la chambre de Monsr le president Janin, ou estoient Messieurs de Meaupeou, Arnault, de Bullion et Dolle. Plusieurs des depputez de la Noblesse sy sont trouvez aussi, lesquels ont proposé et demandé que les taxes fussent portees et assignees sur le sel, speciallement celles qui leur seront faictes. L'on nous a voulu entendre la dessus et, moy parlant, avons demandé que elles fussent faictes comme elles avoient esté cy devant faictes en pareille commune assemblee des trois ordres et qu'il en fust usé comme de coustume, qui estoit que la taxe du Clerge soit portee sur les beneficiers, de la Noblesse, sur les fiefs, suivant et eu esgard a la taxe de l'arriere-ban, et celle des depputez du Tiers Estat, comme les tailles et, particulierement, nous le demandions ainsi pour nostre province de Normandie. A quoy se sont aussi accordez Messrs d'Avranche, pour l'Eglise, et Messrs Longuaullay (Longaunay) et de St Vaast, de Costentin, pour la Noblesse. Plusieurs depputez de Bourgogne ont fort incisté contre leur Noblesse, qui est celle qui en faict plus grand poursuitte. Ce faict nous nous sommes retirez et Mesd. sieurs les intendans nous ont dict qu'ils le feroient entendre au Roy.

Du jeudy XIXe *de mars.*

Les depputez se sont assemblez aux Augustins et ont depputé de chacque province pour aller vers M^r^ le Chancelier, affin de luy en faire encor remonstrance, et empescher que l'on ne face aucune nouvelle levee sur le sel pour quelque chose que ce soit. Je m'y suis trouvé, mais, a cause du ballet, qui se faisoit ce jour la et aultres affaires de Monsieur le

Digitized by Google

Chancelier, l'on nous a remis a demain a midy. Cependant, le matin, j'ay esté trouver Monsr de Villesevin pour avoir encor deux billez pour aller au balet, et suivant le memoire de la Royne ou j'estois emploié, il m'en a baillé deux, lesquels sont pareils pour la marque aux premiers, qui estoient de cuivre, sçavoir, est sur ung coste, les armes mi-parties de France et de la Royne, et sur l'aultre coste, les armes de France seulles, mais ils estoient de cartes pilees et seiches, au lieu de cuivre. Nous y avons donc esté, environ sur une heure apres midy, le jour mesme, Madlle Dreux et Monsieur de Vallevez, qui en avoient chacun ung, et estans placés en l'echaffault derriere le Roy, avons attendu jusques a pres d'une heure apres minuit que lon a commancé, et a esté tres beau et magnifficque. Je n'en parleroy davantage, car j'en feroy un recueil a part.

Du vendredy xxe *de mars* 1615.

Les depputes se sont encores assemblez aux Augustins et ont esté chez Monsr le Chancelier, pour obtenir audiance du Roy, affin de faire remonstrance au Roy a ce qu'il ne face imposition nouvelle sur le sel, pour le remplacement du fonds de la paulette, ce qui a esté remis a demain ij heures de relevee.

Du samedy xxje *de mars.*

Lon a assemblé éncor le matin aux Augustins, et avons parlé de la remonstrance d'apres midy, et que lon demanderoit au Roy ce qu'il luy plaisoit nous commander, estant nostre sejour fort prejudiciable et de grands frais pour nos provinces.

Apres midy, nous nous sommes trouvez, environ xxx ou xl depputez, avec Monsieur Ribier, lieutenant general de Blois, qui debvoit porter la parolle, et estant monté de la cour avec Monsr le Chancelier en l'antichambre de la Royne, Monsieur le Chancelier a mené le lieutenant de Blois et plu-

Digitized by Google

sieurs aultres vers les fenestres sur le jardin et dit qu'il estoit lieutenant general de Blois, qu'il advisast bien a ce qu'il avoit a dire, et qui luy avoit donné charge de venir, et en quelle qualite il vouloit parler. Le Lieutenant a dict, de la part des depputez, qui estoient en cette ville, de touttes les provinces, et le vouloit ung peu estonner, touttesfois, a promis de faire donner audiance, et sommes entrez dans le cabinet de la Royne, ou apres avoir esté quelque demye heure, l'on a appellé les depputez du Tiers Estat, qui sont entrez dans le grand cabinet, ou, quelque temps auparavant, le Roy estoit entré. Je n'y ay voulu aller. Monsieur Ribier a dict qu'ils estoient advertis que l'on sollicitoit Sa Ma^te^ de mettre ung impost sur le sel, que ce n'estoit ce que nous nous estions promis de sa bonte, ny ce que le peuple attendoit de nostre legation, qu'ils nous avoient envoyé pour faire leurs plaintes et doleances et leur apporter du soulagement en leurs miseres, que nous nous opposions, non a l'execution de la volonte du Roy, mais au conseil que l'on luy donnoit pour faire cette nouvelle creüe, qu'il luy pleust aussi donner response a nos caiers, qu'il y avoit ung mois que nous les avions presentez a Sa Ma^te^, que nous estions a grands frais pour les provinces, que nous attendions ses commandemens et aultres plusieurs choses qu'il a dictes qu'on a estimé estre bien dites et a propos. Il a presenté au Roy nostre requeste, laquelle il a prise et baillee a M^r^ le Chancelier, apres avoir faict ung discours a la Royne, sur le milieu de son discours, sur l'esperance que le peuple esperoit d'elle et de sa faveur envers le Roy, lequel, a ses derniers mouvemens, s'estoit si bien porté a la conservation de l'autorite du Roy et bien de l'Estat. Le Roy a faict responce qu'il seroit bien aise de soulager son peuple en tant que il luy seroit possible et qu'il le feroit volontiers. La Royne a dict aussi que le Roy feroit tout ce qu'il pourroit pour nostre soullagement, pour nous rendre contenz, que nous recepvions bien de l'incomodite en nostre grand sejour ét nos familles aussi, et que nous nous en pouvions aller, et que l'on feroit nos

Digitized by Google

taxes. Ce faict, nous sommes tous sortis et, estans hors du Louvre, l'on a renvoié ung huissier qui a dict a Monsieur le lieutenant de Blois que le Roy vouloit parler a luy et qu'il eust a revenir, ce qu'il a faict et est monté avec quelque dix ou xij, les quels n'ont entré avec luy qui est entré seul, a ce que l'on ma dict, et estant entré dans le cabinet, Monsr le Chancelier luy a dict que le Roy trouvoit mauvais les assemblees que nous avions faictes aux Augustins, attendu que nous n'avions plus de pouvoir de nous assembler, que les deux ordres s'en estoient plaints au Roy, qui, en cela, s'estoient montrez plus obeissans aux volontés du Roy que nous, encor qu'ils fussent plus eslevez en dignitez que nous, que le Roy ne nous avoit voulu tesmoigner le mescontantement, lorsque nous luy avions faict nostre remonstrance, pour causes pertinentes, qu'il nous deffendoit de faire plus aucunes assemblees dans les Augustins, ny ailleurs, que le Roy nous vouloit donner nostre conge et qu'il nous le faisoit entendre. La dessus, le Roy a dict qu'il vouloit que nous nous en allassions et qu'il nous donnoit nostre conge. L'on ma dict que Monsr de Blois a faict response que ils n'avoient faict assemblee en cette maniere, que plusieurs s'estans rencontrez aux Augustins, ils avoient communicqué ensemble et avoient euz advis que l'on vouloit faire des impositions nouvelles sur le sel, qu'ils avoient advisé d'en venir faire plainte a Sa Ma^te^, contre le service de laquelle l'on n'avoit rien faict et, mesmement que, M^r^ le Chancelier avoit esté adverti de tout ce qui s'y passoit et n'avoient demandé entree aupres de Sa Ma^te^ que par son moien, lequel nous y avoit introduit, et s'est retiré.

Du dimanche xxij^e^ *de mars.*

La Royne a faict de rechef danser le balet de Madame, lequel avoit esté faict jeudy, ou l'on dict avoir fort bien dansé et les choses bien pollicees.

Digitized by Google

Du lundy xxiij^e^.

Plusieurs depputez se sont assemblez aux Augustins ou estans Monsieur le Chancelier a envoié ung huissier querir Monsieur le lieutenant general de Blois, qui y estoit, pour parler a luy, auquel estant venu, il a dict qu'il luy deffendoit de par le Roy d'assembler et qu'il ne le trouvoit bon, mesme qu'il luy faisoit deffense d'imprimer la requeste qu'il avoit presentee au Roy de la part du Tiers Estat, ensemble la harangue qu'il avoit faicte au Roy, encor qu'elle le meritast bien ; mais, pour la harangue, qu'il attendist pour le moins huitaine avant de la faire imprimer, lequel lieutenant a faict response qu'elle ne seroit imprimee pour ce qu'elle n'estoit encor sortie de son cerveau, mais pour la requeste, il n'en pouvoit pas respondre, d'aultant que plusieurs en avoient euz coppie qu'ils pourroient imprimer, ce qu'il a rapporté aux depputez qui estoient tous assemblez aux Augustins, lesquels se sont fort scandalisez et faict beaucoup de murmures contre Monsieur le Chancelier, disant que les Estatz n'avoient esté libres, et en vouloient demander acte.

Du mardy xxiiij^e^ *de mars* 1615.

Plusieurs depputez se sont assemblez, non aux Augustins, attandu la deffence, mais en la place de devant la Chambre des Comptes, et leur est venu ung bruit ou nouvelle que l'on avoit envoyé advertir, par l'huissier de la Chambre du Tiers Estat, ung de chacque province et, principallement, les presidens des provinces, pour se trouver, le jour mesme, une heure apres midy, au Louvre, par quoy, ils se sont tous resolus de sy trouver, et estant arrivé sur le midy en mon logis, m'a esté dict que l'huissier estoit venu me demander et m'advertir de me trouver au Louvre, apres midy, ce que j'ay

Digitized by Google

faict, et y estant, j'y ay trouvé cent ou vi^{xx} du Tiers Estat, de la Noblesse beaucoup, jusques a plus de iii^{xx}, et de l'Eglise autant, au lieu d'un de chacque province, comme il avoit esté mandé par tous les trois ordres. Tous les depputez se sont assemblez dans la gallerie du Louvre qui est en potense et de tous les trois ordres. L'on a apporté deux chaires l'une pour le Roy, l'aultre pour la Royne et les ont placees du coste de la riviere. Le Roy et la Royne venus, ils se sont assis, assistez de Messrs de Reims et de Joinville, d'Espernon, Montbason et aultres seigneurs, avec les 4 secretaires d'Estat, Monsieur le Chancelier et M^{rs} les Intendans et plusieurs du Conseil. Le Roy a dict qu'il luy fachoit de nous veoir si incomodez comme nous estions, qu'il avoit faict ce qu'il avoit peu pour satisfaire a sa promesse, qui estoit de respondre les caiers avant que de nous en retourner, que Monsr le Chancelier nous feroit entendre plus particulierement ce qui estoit de ses intentions et volontez. Monsieur le Chancelier a dict que deux jours apres que nous avions presenté nos caiers, que le Roy les avoit baillez a personnes de suffisance et capacite, pour les veoir et examiner, et pour plus tost nous donner le contantement qu'il nous en avoit promis, il les avoit divisez en cinq chambres, qui y avoit travaillé incessamment, qu'il y avoit trois cens articles de si difficille resolution et de si grande consequence, qu'il n'avoit pas esté possible au Roy de les respondre si promptement, neantmoins, le Roy aiant jetté les yeux sur le plus grand deffault de son Estat, qui estoit la venalite de tous offices, tant de judicature, finance de sa maison et du gouvernement, et la quelle avoit esté demandee par les trois ordres, il avoit resolu de l'oster comme il l'abolissoit pour jamais, qui estoit ung grand et hardy coup, que beaucoup de fois l'on s'estoit efforcé de le faire, mais que l'on n'en estoit peu venir a bout, et neantmoins, que ce seroit avec ung tel temperement que ce seroit le contantement de ses officiers, qui estoient a present en charge, que les trois ordres avoient aussi demandé la Chambre de justice, que le

Digitized by Google

Roy la nous accordoit, qu'il nous en feroit dans peu de jours veoir l'edict, pour les pentions, qu'il y apporteroit ung tel ordre et retranchement que nous aurions occasion de nous contanter et monstreroit quelle difference il mettoit entre les personnes de merite et ceux qui ne le sont pas, que le Roy trouvoit bon que nous nous retirassions chacun en nos provinces et maisons, qu'il avoit trouvé bon les remonstrances que nous luy avions faictes et qu'il les prenoit en bonne part et qu'il nous remercioit tous. Pour nos taxes, que l'on y avoit pourveu, que nous nous retirassions vers les secretaires d'Estat de nos provinces, qu'il escrivoit par les provinces lettres que nous porterions sur le subject de nostre deppart. Du surplus de nos articles de nos cayers, qu'il les respondroit le plus promptement et favorablement qu'il luy seroit possible et, aussi tost, il les envoiroit par les provinces, que si nous voulions laisser quelqu'un de chacque province pour poursuivre et emporter la response, qu'il le trouvoit bon. Monsieur le Cardinal de Sourdis a faict ung remerciement sur le champ, disant que le cœur des rois estoit en la main de Dieu, qu'ils le recongnoissoient bien par l'acte qu'il faisoit du retranchement de la venalite des offices de ce royaume, qu'ils estoient obligez de prier Dieu pour sa prosperite, qu'ils esperoient que le mesme Dieu, qui avoit le cœur du Roy, donneroit aussi bonne et favorable response sur les aultres articles de leurs caiers. Monsieur de Senecay, president de la Noblesse, a faict pareillement ung remerciement sur le champ, disant que, comme ils avoient demandé les premiers l'abolition de la paullete et de la venallite des offices, aussi avoient ils plus d'obligation d'en remercier le Roy leur aiant accordé, qu'ils metteroient peine de faire instruire leurs enffans de sorte que ils se rendroient capables de servir le Roy, en temps de guerre et en temps de paix. Monsieur Miron, president du Tiers Estat, a dict qu'il supplioit le Roy de l'excuser s'il ne se pouvoit acquitter du remerciement en cette action, d'autant qu'il y avoit plus de deux mois que la

Digitized by Google

compnie en avoit chargé Monsieur le Lieutenant Civil, lequel n'aiant esté adverti de se trouver en cette assemblee, ne sachant pas a quel fin le Roy la foisoit, qu'il le supplioit de trouver bon que il n'entreprist cela sur la charge qui luy avoit esté donnee, et qu'il pleust au Roy nous donner jour pour luy en faire le remerciement. La Royne, apres avoir ung peu songé, a dict que le Roy trouvoit bon que nous le fissions jeudy ou vendredy, et la dessus, nous nous sommes tous retirez avec diverses grimaces selon les affections.

Du mercredy xxve *de mars.*

Ce jour estoit la feste de l'Annonciation de Nostre-Dame, et estant dans Nostre-Dame, j'ay rencontré plusieurs depputez desquels j'ay appris que, a l'issue de l'assemblee du Louvre, le jour d'hier, Monsieur nostre President et Monsieur le lieutenant general d'Angers furent assemblez au logis de Monsieur le Lieutenant Civil, luy reporter ce qui s'estoit passé au Louvre, qu'il se preparast pour jeudy ou vendredy, affin de faire le remerciement, ainsi que cy devant il en avoit esté chargé. Surquoy, Monsieur le Lieutenant Civil s'estant mis en collere contre M. Miron, nostre President, luy disant qu'il n'y avoit subject de remerciement que des corsees et coups de foit que nous avions receus, que c'estoit luy, parlant a Monsieur le president Miron, qui luy faisoit faire tout cela, mais qu'il n'en feroit rien et, de faict, cejourd'huy, il est allé aux champs en une sienne maison pour esviter l'occasion. Est a notter que l'on ma donné coppie imprimee de la requeste presentee samedy dernier par Monsr Ribier.

Du jeudy xxvje *de mars.*

Il ne s'est passé aultre chose sinon que les depputez se rencontrant se parloient des moyens de remporter leurs taxes, de quoy il n'y a eu aucune resolution. Toutefois, a raison qu'il

Digitized by Google

n'y avoit encore eu de resolution sur les sommes qu'on leur debvoit bailler, et s'est dict que l'on avoit arresté au Conseil, depuis mardy, que les personnes qui desireroient que la revocquation de la venallité des offices eust lieu, ils fourniroient aux coffres du Roy la somme qu'y apportoit la paulette, aultrement, que les offices se venderoient comme avant l'establissement de la paulette. Aultres disoient que l'on estoit resolu de remettre xxx sols sur chacque minot de sel, et en provinces ou il n'y a point de gabelles, l'equivallent.

Du vendredy xxvij^e^.

Les depputez ont esté trouver Messieurs les Intendans des finances, lesquels sont chargez, selon leurs deppartemens, des provinces qui leur sont baillees, ausquels depputez a esté taxé par arrest du xxvi de ce mois, scavoir, aux presidens et lieutenans generaux des presidiaux, xv livres par jour, aux aultres lieutenans generaux et officiers et avocats, xiii livres x sols, et aux bourgeois et marchans, xij livres par chacun jour, et la taxe obtenue de Messieurs les Intendans, il convint obtenir une lettre d'assiette au seau. Les ungs disent que Messieurs les secretaires d'Estat la signent en commandement, chacun en son deppartement des provinces. Les aultres disoient que Monsieur Mallier, greffier du Conseil d'Estat, qui est en quartier en avril, les debvoit delivrer et signer, pour les faire seller apres par Monsieur le Chancelier.

Du samedy xxviij^e^ *de mars.*

Sur l'advis que les depputez ont euz que l'on vouloit prendre au sceau vi deniers pour livre de la levee des taxes des depputez a chacun, et que l'on ne leur delivreroit le sceau de leurs lettres que en paiant et advancant la somme a quoy se monteroit les vj deniers pour livre, qui ont accoustumez estre paiez aux secretaires, lorsqu'il se faict quelque nouvelle levee, l'on a

Digitized by Google

advisé de se trouver chez Monsr le Chancelier, a x heures, pour luy en faire remonstrance et faire en sorte que cela ne soit paié, n'estant pas raisonnable que nous apportions au peuple cette surcharge, n'estans envoiez que pour en demander la decharge, et que c'est une levee qui se faict aussi bien pour le bien de l'Estat que du peuple. A esté resolu qu'il ne seroit paié aucune somme de deniers que LXV sols pour chacque sceau et pour chacque taxe qui sera faite.

Le matin, sur les huict heures, Messieurs du Parlement se sont assemblez, ou il s'est faict plusieurs propositions sur tout ce qui s'est passé aux Estatz, sur ce qui en est reussy et sur les desordres de l'Estat. Resolu que Messieurs les princes du sang, ducs, pairs et officiers de la couronne, seroient assemblez lundy pour, en leur presence, faire plusieurs propositions touchant l'Estat et les desordres qui y sont. Le matin la nouvelle s'est publiee de la mort de la roine Margueritte, derniere de la race des Valois, qui decedda le soir du vendredy, sur les XI heures du soir. L'apres midy, elle fust veue et montree au peuple dans son lit ordinaire, aiant les yeux et bouche fermes, et une petite croix en ses mains, et dans sa chambre ou elle couchoit ordinairement, et l'ay veue en cette façon.

Du dimanche XXIXe *de mars.*

Plusieurs depputez ont retiré leurs taxes de Messieurs les Intendans, incertains a qui ils doibvent faire signer les lettres d'assiette et aussi a qui l'adresse de l'execution se debvoit faire, aux tresoriers de France, aux esleuz, ou aux baillifs des bailliages, ou les lieutenans. De cette assemblee de Messieurs de Parlement s'en est fort parlé et faict plusieurs discours d'estatz.

Du lundy XXXe *de mars.*

Les depputez ont faict faire leurs taxes, Ils estoient en incertitude qui debvoit signer leurs lettres patentes. Enfin elles ont

Digitized by Google

estẽ delivrees, tant a la Noblesse que Tiers Estat, par Monsieur Mallier, greffier du Conseil d'Estat.

Du mardy dernier jour de mars.

Le Roy, la Royne et Messieurs du Conseil ont trouvé fort mauvaix l'arrest donné le samedy XXVIII de ce mois par la cour de Parlement, d'autant, ce disoient-ils, que ce n'estoient a eux de se mesler des affaires d'Estat, et a on deffendu a tous princes et seigneurs d'y aller. Mandé les gens du Roy du du Parlement, leur a esté dict par le Roy qu'il croyoit bien leur intention estre bonne, mais que cela estoit de consequence et que l'on luy apportast le plumitif de l'arrest. Cela ayant esté faict entendre a la Cour par les gens du Roy, a esté resolu que les gens du Roy lui porteroient l'extraict de l'arrest et le supplier tres humblement de le prendre en bonne part. Dans l'extraict s'est trouvé a la fin ces mots : le tout soubs le bon plaisir du Roy, lesquels l'on dit avoir esté augmentez depuis samedy, sur le bruict que l'on en faisoit. Les termes de l'arrest sont du XXVIII de mars 1615.

La Cour, touttes les Chambres assemblees, a ordonné et arresté que les princes du sang, pairs de France et aultres grands seigneurs aiant sceance au Parlement, et qui sont a present en cette ville de Paris, seront sommez et invitez, ensemble Monsieur le Chancelier, par deux nottaires et secretaires de la Cour, de venir prendre leur place en Parlement, le premier jour, affin de pourveoir aux plaintes et doleances qui sont a faire pour le bien et service du Roy et de l'Estat, par forme de propositions et advis, le tout soubs le bon plaisir du Roy.

Du mercredy 1er avril.

Messieurs les gens du Roy ont esté trouver le Roy et luy ont porté l'extraict de cet arrest, lequel leu n'a esté trouvé

Digitized by Google

mauvaix, et touttes choses se sont fort addoucies. Il se dit que, dans un proces des creantiers de feu Monsieur le duc d'Anjou, frère du Roy, une promesse par eux faicte a Monsieur le commandeur de Silleri de XII m livres, en cas qu'il leur fournist ung arrest du Conseil pour lever l'empeschement donné par M. de Fleury, grand maitre, sur les fieffez des terres vagues des forests que Monsieur de la Rocque, abbe de la Noue, avoit commencé, il y a sept a huict ans, laquelle, touttefois, n'avoit sorti effect. Mais Messieurs du Parlement l'eussent representé si l'assemblee se fust faicte et plusieurs aultres choses contre les ministres de l'Estat.

Du jeudy IJ^e^ *avril.*

Les taxes se sont poursuivies et demandees par les depputez. L'on a aussi travaillé au Conseil a respondre nos caiers, et a esté le caier de l'Eglise achevé ce jourd'huy.

Du vendredy IIJ^e^ *avril* 1615.

L'on a commancé a parler que la paulette seroit continuee pour le reste du bail qui restoit, qui estoit trois ans a commancer du premier jour de janvier 1615, a quoy a donné mouvement ce bruit de Messieurs du Parlement, de la Cour des Aydes et Chambre des Comptes.

Du samedy IVe *d'avril.*

Le Roy a envoyé Sauvetterre, huissier du cabinet de la Royne, dire a Messieurs les premiers presidens de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aydes, qui sont Nicolaj et Chevalier, et leur dire que, sur les viij heures, ils se rendissent au Louvre avec quelque X ou XII maistres et conseillers, ce qu'ils ont faict, et on les a faict entrer dans le grand cabinet

Digitized by Google

du Conseil, fermé la porte et laissez la jusques a midy et demy. Ennuyé Monsieur le president Nicolaj a frappé a la porte de son baston qu'il porte, et demandé a parler a la Royne. Sauveterre est venu, qui s'est excusé, mais qu'il faisoit ce qui luy estoit commandé et que l'on avoit eu advis qu'ils vouloient s'assembler et qu'on les vouloit laisser la jusques a ce que le temps fust passé, et incontinent apres, ont esté appellez les deux Cours, l'une apres l'aultre. Le Roy leur a dict qu'il avoit esté adverty que ils vouloient s'assembler contre son authorite, qu'il ne le trouvoit pas bon, qu'il vouloit qu'ils n'assemblassent a l'advenir sans son vouloir. Le president Nicolaj a faict response que ils avoient assemblés, mais que c'estoit pour recevoir ung officier. Monsieur Chevalier a dict que, si le Roy deffendoit les assemblees licites, que l'on en pourroit faire d'illicites, qui pourroient prejudicier le service du Roy, ausquels ils estoient plus affectionnez que nuls aultres, et se tournant vers Monsieur le Chancelier, auroit dict, voila les beaux advis que lon donne au Roy, qui auroit dict que ce n'estoit pas luy, et cecy m'a esté dict par Monsr le president Chevallier, qui est premier president en la Cour des Aydes.

Du dimanche v^{e} *d'avril.*

Le bruict de la resurrection de la paullette a continué et j'ay sceu de Madamoiselle de Dreux, qui l'avoit entendu de Monsieur Bruslart, jeune homme qui est a Monsr de Pisieux, que mercredy dernier, la Royne avoit tenu ung Conseil estroit, ou estoit seullement Monsr le Marechal d'Ancre, Monsr le Chancelier, Madame la Marechalle d'Ancre, Monsr le president Janin, Monsieur de Bulion et Monsr Dolle, ausquels elle avoit proposé ce quelle jugeroit arriver de la rupture de la paullette, qui estoit, a son advis, beaucoup d'envie sur eux et de la peyne qu'elle auroit de se desgager des importunes demandes que on luy feroit, et que, pour elle, elle n'affection-

Digitized by Google

noit la continuation ny la rupture, que ce quelle en faisoit estoit en leur faveur, recongnoissant bien que c'estoit un moien de leur faire du bien et de les avancer comme elle desiroit.

Il manque peu de chose.

(*Ici s'arrête le manuscrit.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Pendant l'année 1890,

PAR M. LOUIS RÉGNIER

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

Il nous faut d'abord exposer le plan de cette publication, entreprise dans le but de fournir aux travailleurs et aux curieux des renseignements exacts et précis.

L'ordre géographique nous a paru le plus simple et le plus commode. On trouvera donc, dans le chapitre consacré à chacun de nos arrondissements, l'indication de tous les ouvrages, brochures ou articles relatifs d'une façon exclusive à cet arrondissement.

Les travaux intéressant à la fois plusieurs arrondissements seront rangés dans un chapitre spécial, sous le titre : *Généralités*. Pour justifier ce titre, nous comprendrons dans le même chapitre les ouvrages dans lesquels notre département n'a qu'une place secondaire ou accidentelle, mais seulement lorsque plusieurs arrondissements y seront intéressés, puisque les publications générales seront toujours mentionnées à chaque arrondissement toutes les fois que, dans notre département, elles concerneront cet arrondissement seul.

Un certain nombre d'articles de revues n'étant pas tirés à part, au lieu de répéter à chaque instant le titre complet de la revue dans laquelle ils ont paru, nous avons groupé dans un chapitre préliminaire les titres de toutes les publications périodiques et de tous le

Digitized by Google

recueils quelconques dont nous avons eu cette année à nous occuper.

Enfin, au risque d'être taxé de minutie, nous n'avons pas hésité à consacrer un article spécial et à chaque article de revue ou de société savante et au tirage à part dont il a pu être l'objet. Il arrive assez fréquemment, en effet, que le tirage à part ne porte pas tout à fait le même titre que l'article original. Le système que nous adoptons empêchera des confusions.

La très grande majorité des publications que nous mentionnons nous ayant passé sous les yeux, nous sommes en mesure de garantir l'exactitude de nos indications. Pour mettre le lecteur en garde contre des erreurs possibles, nous avons marqué d'un astérisque les numéros pour lesquels nous n'avons pas eu de renseignements personnels.

Voici, d'ailleurs, le classement de nos fiches :

Recueils divers (simple indication des titres).
Généralités.
Arrondissement d'Evreux.
— *des Andelys.*
— *de Bernay.*
— *de Louviers.*
— *de Pont-Audemer.*
Table des noms de lieux.
— — *de personnes.*

Un sommaire, en tête de chaque chapitre, indiquera la disposition des matières.

Digitized by Google

RECUEILS DIVERS

Revues générales. — Recueils publiés dans le département de l'Eure. — Recueils normands (Seine-Inférieure, Calvados, Orne). — Recueils des provinces françaises (Ile-de-France).

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*. Année 1890. — Paris, Ernest Leroux, édit. In-8. — Cf. nos 35, 145.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Revue d'érudition consacrée spécialement à l'étude du moyen âge. LI. Année 1890. — Paris, libr. d'Alph. Picard, 1890. In-8. — Cf. nos 4, 123.

Congrès archéologique de France. LVIe session. Séances générales tenues à Evreux, le Bec-Hellouin, Dreux et Montfort-l'Amaury en 1889 par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. — Paris, Alph. Picard, lib.; Caen, H. Delesques, imp., 1890. In-8, LVI-459 p. et nombr. pl. (10 fr.). — Cf. nos 24, 27, 28, 29, 36, 47, 48, 66, 67, 68, 69, 70, 76, 85, 100, 103, 108, 109 *bis*, 112, 113, 114 *bis*, 117, 119, 126, 134, 136, 165, 176.

Bulletin monumental, publié sous les auspices de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques et dirigé par le comte de Marsy. 6e série, t. VIe (56e vol. de la coll.). — Paris, Alph. Picard, lib.; Caen, H. Delesques, imp.-lib., 1890. In-8. — Cf. nos 109, 114, 199.

Revue de l'art chrétien, publiée sous la direction d'un comité d'artistes et d'archéologues. 4e série, 1890. T. I. — Desclée, de Brouwer et Cie, Lille-Paris. In-4. — Cf. nos 127, 203.

L'Artiste, revue de Paris : histoire de l'art contemporain. — 60e année, 1890. T. Ier. — Paris, aux bureaux de l'Artiste, 44, quai des Orfèvres, 1890. In-8. — Cf. no 190.

L'Artiste, etc. — 60e année, 1890. T. II. — Paris, etc., 1890. In-8. — Cf. no 124.

Digitized by Google

Gazette des beaux-arts. Courrier européen de l'art et de la curiosité. — Paris, 8, rue Favart, 1890. — T. IV, 3e période. In-8. — Cf. n° 188.

L'Ami des monuments et des arts. Revue des deux mondes des beaux-arts et de l'archéologie, illustrée. Organe du comité des monuments français et du comité international d'amis des monuments..., fondée et dirigée par Charles Normand. — 4e année, 1890. In-8. — Cf. nos 45, 122.

Bulletin des musées. Revue mensuelle publiée... par Edouard Garnier,... et Léonce Benedite,... — Paris, libr. Léopold Cerf. In-8.

1re année, 15 février 1890-15 janvier 1891. — Cf. n° 115.

Revue numismatique, dirigée par Anatole de Barthélemy, Gustave Schlumberger, Ernest Babelon. 3e série, t. VIII. — Paris, chez C. Rollin et Feuardent, 1890. In-8. — Cf. n° 62.

Archives historiques, artistiques et littéraires. Recueil mensuel de documents curieux et inédits. Chronique des archives et bibliothèques. — T. Ier (1889-1890). — Bourloton, édit., Paris. In-8, [4]-559 p. (12 fr.). — Cf. n° 71.

L'Université catholique, antérieurement « La Controverse et le Contemporain », revue mensuelle publiée sous la direction d'un comité de professeurs des facultés catholiques de Lyon, avec le concours de nombreux savants et écrivains. Nouv. série, t. IV, 1890. — Cf. n° 171.

Le très saint Sacrement. Etudes sur l'Eucharistie. Revue des œuvres eucharistiques. Paraît le 15 de chaque mois... 14e année. — Paris, bureau des œuvres eucharistiques, 27, avenue Friedland. Petit in-8. — Cf. n° 116.

Département de l'Eure. Conseil général. Session d'août 1890. — *Rapport du préfet. Procès-verbal des délibérations*. — Evreux, de l'impr. de Ernest Quettier, 1890. In-8, [8]-239-414-476 p.

Ce volume comprend :

Département de l'Eure. Rapport du préfet au Conseil général. Session d'août 1890. — Evreux, de l'impr. de Ernest Quettier, 1890. In-8, [8]-239 p. Cf. nos 106, 120, 174.

Troisième partie [du rapport du préfet]. Rapports des chefs de service et renseignements divers. — S. l. n. d. In-8, 414 p. Cf. n° 38.

Département de l'Eure. Procès-verbal des délibérations du Conseil général. Session d'août 1890. — Evreux, de l'impr. de Ernest Quettier, 1890. In-8, 476 p. Cf. n° 107.

Digitized by Google

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, 4e sér., t. VIIe. Années 1886, 1887 et 1888. — Evreux, de l'impr. de Ch. Hérissey, 1890. In-8, [4]-4-CLXXVIII-330 p. — Cf. nos 37, 40, 64, 79, 83, 133, 141, 157.

Société des amis des arts du département de l'Eure. Bulletin. V, 1889. In-8, 85 p. et 1 pl. — Cf. n° 74.

La couverture imprimée porte, en outre : « Evreux, impr. de Ch. Hérissey, 1890. »

La Semaine religieuse du diocèse d'Evreux. Evreux, impr. de l'Eure. 11e année [1889-1890]. In-8, 1048 p. en 52 numéros.

Id. 12e année [1890-1891]. In-8. Même nombre de pages. — Cf. nos 23, 61, 86, 87, 89, 90, 91, 92, 94.

49e année. 1891 ... *Almanach-annuaire de l'Eure.* — Evreux, Ch. Hérissey, imp.-édit. Publié en novembre 1890. In-16 carré, 165 p. — Cf. nos 41, 82.

19e année. *Almanach du département de l'Eure, illustré* ... 1891. — Evreux, Ernest Quettier, imp.-édit. S. d. (1890). In-16 carré, XLVII-80-46-48 p. — Cf. nos 42, 43, 96.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1888-89. — Rouen, impr. de Esp. Cagniard, 1890. In-8. — Cf. nos 6, 182.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. T. VIII (la couverture porte ici : 1888 à 1890). — Rouen, impr. Esp. Cagniard, 1890. In-8. — Cf. nos 193, 200.

Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie. Années 1890-189 ? (En cours de publication.) — Rouen. In-8. — Cf. n° 51.

Société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure. T. XXXI. Année 1889. — Rouen, impr. de Esp. Cagniard, 1889. In-8. — Cf. n° 102.

La Normandie littéraire, archéologique, historique, etc. Revue paraissant le 1er de chaque mois. Dirigée par M. PIGERRE. — Rédaction et administration, 7, rue du Vieux-Palais, Rouen. In-8.

5e année, 1890. — Cf. n° 191.

Annuaire des cinq départements de la Normandie, publié par l'Association normande. 56e année, 1890. — Caen, Henri Delesques;

Digitized by Google

Rouen, Lestringant. S. d. In-8, CVI-474 p. — Cf. nos 34, 101, 137, 194.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne. T. IX. Alençon, typogr. Renaut-de Broise, 1890. In-8. — Cf. nos 39, 110.

Documents sur la province du Perche, publiés par le vte O. de Romanet et M. H. Tournoüer, anciens élèves de l'école des Chartes. Premier fasc., juillet 1890. — Mortagne, Pichard-Hayes, lib.-édit. In-8.

Documents, etc. Second fasc., octobre 1890. — Mortagne, Pichard-Hayes, lib.-édit. In-8.

Cf. nos 30, 31, 32, 111.

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. T. XIII. — Pontoise, impr. de Amédée Paris, 1890. In-8. — Cf. nos 58, 118, 125, 128.

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. 17e année, 1890. — Paris, chez H. Champion, lib., 1890. In-8. — Cf. no 11.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Année 1889. — Château-Thierry, impr. de la Soc. anon. L'Echo républicain de l'Aisne, 1890. In-8. — Cf. no 26.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. T. VIII. — Fontainebleau, impr. E. Bourges, 1890. In-8. — Cf. no 81.

GÉNÉRALITÉS

Hagiographie. — Liturgie ancienne. — Histoire de France. — Biographies générales. — Archéologie générale. — Bibliographie (catalogues de bibliothèques, etc.). — Généralités sur le département de l'Eure. — Généralités sur la Normandie. — Ouvrages historiques publiés en Normandie (Seine-Inférieure, Calvados, Orne). — Ouvrages sur les provinces françaises (Ile-de-France).

1. *Hagiographie rouennaise. Les saints du diocèse de Rouen, les saints qui ont visité le diocèse, quelques saints dont le diocèse possède*

Digitized by Google

des reliques; par l'abbé A. Tougard,... — 4e édit., revue d'après les derniers travaux de M. l'abbé Sauvage. — Paris, Ernest Dumont, édit., 1890. In-8, 16 p.

*2. *Analecta liturgica.* Sedulo collegit et in lucem protulit W.-H.-J. Weale. — Insulis et Brugis, typis Societatis Sancti Augustini, Desclée, de Brouwer et soc., 1889 et 1890. In-8, six fasc.

On trouve dans la première partie de ce recueil la reproduction d'anciens calendriers liturgiques, notamment celui de l'ancien diocèse de Rouen.

La seconde partie, intitulée *Thesaurus hymnologicus*, se publie avec la collaboration de M. l'abbé Misset. On y trouve l'indication ou le texte de plusieurs proses des églises d'Evreux et du Bec.

3. *Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne* (1081-1137), avec une introduction historique, par Achille Luchaire... — Paris, Alph. Picard, édit., 1890. In-8, cc-397 p. (15 fr.).

Très intéressant pour l'histoire des guerres du Vexin.

4. *Gages des officiers royaux vers* 1329. (Signé : Jules Viard.)— *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1890, p. 238-267.

« Vicecomes Pontis-Archæ, iiij^{xx}l.; vicecomes Pontis-Audomari, c l. » (p. 247.)

« Gisortium. Baillivus, ut supra (Le bailli de Caux, qui précède, a 20 s. par jour, et à partir de la Saint-Michel 1327 500 l. t. par an); vicecomes Vernolii, iiij^{xx} l. tur.; vicecomes Gisortii, c l. par. valent vj^{xx} l. tur.; advocati, lx l. tur. » (p. 248).

5. *Instructions adressées par le Comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. — Littérature latine et histoire du moyen âge*, par L. Delisle, président de la section d'histoire et de philologie. — Paris, Ernest Leroux, 1890. In-8, 116 p.

P. 36-37 : *Lettre de l'archevêque de Tyr concernant les dernières volontés d'un chevalier normand mort à l'hôpital de Saint-Lazare d'Acre* (1163 ou 1164). Ce chevalier s'appelait Robert de Montfort et « appartenait peut-être, dit M. Delisle, à la famille des seigneurs de Montfort-sur-Risle ».

P. 59-60 : *Marché pour la construction du château de Dannemarche à Dreux* (1224). Acte du mois d'octobre 1224, par lequel maître Nicolas de Beaumont-le-Roger s'engage envers Robert, comte de Dreux, à bâtir ou terminer le château de Dannemarche à Dreux. Cf. n° 143.

6. *Notes sur les juges et assesseurs du procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, par M. Ch. de Beaurepaire. — *Précis... des trav. de l'Académie... de Rouen pendant l'année* 1888-89, p. 375-504. — Cf. 6 *bis*.

Digitized by Google

6 *bis*. *Notes sur les juges et les assesseurs du procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, par Charles de Beaurepaire,... — Rouen, impr. Esp. Cagniard, 1890. In-8, 137 p.

P. 48-52 : Jean Alespée, chanoine d'Evreux, de Bayeux et d'Andely.

P. 67-69 : Guillaume Desgardins, curé de Bacquepuits, puis chanoine de Rouen.

P. 75 : Robert Le Barbier, chapelain du château du Bec-Thomas.

P. 86-88 : Pierre Maurice, curé de Saint-Sébastien de Préaux, chanoine d'Evreux.

P. 92-94 : Pasquier de Vaulx, évêque d'Evreux.

P. 94-96 : Nicolas de Venderès, chanoine de Rouen, curé de Gisors.

P. 106-107 : Nicolas Le Roux, abbé de la Croix-Saint-Leufroy.

P. 107 : Guillaume Theroude, abbé de Mortemer.

P. 114-116 et p. 137 : Jean de Castillon, archidiacre d'Evreux, archidiacre du Vexin normand.

P. 128-129 : Thomas Frique, abbé du Bec.

P. 129 : Jean Taisson, abbé de Cormeilles.

7. Le R. P. Marie-Dominique Chapotin, des Frères-Prêcheurs. *Etudes historiques sur la province dominicaine de France :* Le couvent royal de Saint-Louis d'Evreux. Un curé dominicain de Gisors. La guerre de Cent ans, Jeanne d'Arc et les Dominicains. — Paris, libr. Victor Lecoffre,... Emile Lechevalier..., 1890. In-8, *xxxi*-361 p. avec une pl. représentant Jean du Pré, dominicain, évêque d'Evreux, d'après le vitrail de l'abside de la cathédrale d'Evreux.

P. 1-162 : *Le couvent royal de Saint-Louis d'Evreux.* (Réimpression d'un travail publié en 1887 dans la *Semaine religieuse du diocèse d'Evreux.* — Cf. notre *Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure et parues en* 1887, p. 9-12. La préface du volume contient des rectifications et des additions à ce travail.)

P. 103-117 : *Un curé dominicain de Gisors.* (Réimpression d'un travail publié dans la *Semaine religieuse du diocèse d'Evreux* en 1887. — Cf. même rapport, p. 12.)

Une table alphabétique des noms de lieu et de personne, par M. Paul Quesvers, termine le volume.

8. *Les obituaires français au moyen âge*, par Auguste Molinier. — Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Paris, impr. nat., 1890. In-8 [4]-IV-354 p. (7 fr. 50. Se trouve chez Alph. Picard.)

Le mémoire de M. Molinier est suivi (p. 151-284) d'une *Bibliographie des obituaires français*, qui contient des indications relatives aux obituaires de la cathédrale d'Evreux (p. 190) et des abbayes du Bec (p. 184), de Mortemer (p. 185), de la Croix-Saint-Leufroi et de Lyre (p. 190).

Digitized by Google

9. Académie des sciences morales et politiques. Collection des ordonnances des rois de France. *Catalogue des actes de François Ier*. Tome quatrième : 7 mai 1539- 30 décembre 1545. — Paris, Impr. nat., nov. 1890. In-4°, [4]-788 p. (10 fr.).

Actes datés d'Ecouis, 8-10 avril 1540; de l'abbaye de Bonport, 12-19 avril 1540; d'Elbeuf, 19 avril 1540; de l'abbaye du Bec, 24 avril 1540; de Neufbourg, 25 avril 1540; d'Evreux, 29 avril-1er mai 1540; d'Anet, 5-6 mai 1540; de Condé en Normandie, avril 1540; d'Anet, 14-18 juillet 1540; La Meilleraye, 19 juillet 1540; Evreux, 20 juillet 1540; Neufbourg, 22-23 juillet 1540; le Havre-de-Grâce, juillet 1540; Vatteville, 1er-17 août 1540; Mauny, 26 août-1er sept. 1540; Rouen, 6-12 sept. 1540; Louviers, 15 sept. 1540; Evreux, 16-17 sept. 1540; Anet, 21-24 sept. 1540; Mantes, 26-27 sept. 1540; La Roche-Guyon, 27 sept. 1540; Anet, 25-27 mars 1543 (1544, n. s.); Evreux, 28 mars-3 avril 1543 (1544, n. s.); abbaye de Bonport, 3 avril 1543 (1544, n. s.); Conches, 4-6 avril 1543 (1544, n. s.); Beaumont-le-Roger, 7 avril 1543 (1544, n. s.); abbaye du Bec, 8 avril 1543 (1544, n. s.)-16 avril 1544; Montfort-sur-Risle, 16-18 avril 1544; Pont-Audemer, 19-20 avril 1544; Vatteville, 23 avril 1544; Mauny, 26 avril 1544; Rouen, 28-30 avril 1544; Heubécourt, 3 mai 1544; Mantes, 5 mai 1544; La Roche-Guyon, 5-6 mai 1544; Mantes, 6 mai 1544; Bonport, mai 1544; Rouen, 23-24 oct. 1544; Vernon, 26 oct. 1544; Mantes, 26 oct. 1544.

11082. Erection et création d'une chambre à sel à Quillebeuf, sous les grénetier et contrôleur de Pont-Audemer. Paris, 30 juin 1539 (p. 17).

11201. Confirmation des privilèges de la ville de Pont-Audemer. Villers-Cotterets, 11 sept. 1539 (p. 43).

11250. Lettres portant attribution à Mathieu Aubert, vicomte et receveur ordinaire d'Evreux, de 400 l. t. par an comme indemnité pour la distraction faite de sa vicomté des seigneuries de Pacy, Ezy et Nonancourt, érigées en vicomté particulière en faveur de Jacques Le Maçon. 25 oct. 1539 (p. 55).

11459. Lettres au Parlement de Normandie au sujet de la suppression du siège et juridiction d'Evreux. Ecouis, 8 avril 1540 (Imprimé par Ch. de Bourgueville, *Recherches et antiquités de la province de Neustrie*). P. 100.

11504. Confirmation d'une délibération du chapitre de N.-D. d'Evreux, touchant la collation des chapellenies de ladite église. Evreux, mai 1540 (p. 110).

11578. Confirmation en faveur de Thomas de Dampont, chevalier, de l'office de capitaine et garde du Château-Gaillard près les Andelys, et annulation des prétentions de Renée de France, duchesse de Ferrare, de nommer à cette charge. Paris, 5 juillet 1540 (p. 126).

11639. Mandement à Jean Duval, trésorier de l'épargne, de payer à Guillaume de Lalande, receveur des tailles en l'élection d'Evreux et commis à tenir le compte des dépenses de la fonte de l'artillerie de fer que le roi faisait exécuter à Breteuil, 199 l. 16 s. t., particulièrement « pour le charroy et conduicte de quatre couleuvrines bastardes, quatre moyennes et quatre faulcons de fer de ladicte fonte, que

Digitized by Google

nagueres avons faict mener dudict Bretheuil en l'abbaye de Bonport, près le Pont-de-l'Arche, afin de les faire essayer et tirer en nostre presence. » Louviers, 15 sept. 1540 (p. 139).

11676. Mandement au trésorier de l'épargne de payer à Guillaume de Lalande, receveur des tailles de l'élection d'Evreux 5873 l. 11 s. 1 d. t. à employer pour les frais de la fonderie d'artillerie de Breteuil. Saint-Prix, 14 oct. 1540 (p. 147).

11952. Mandement au trésorier de l'épargne de payer aux gardes des forêts d'Evreux, Breteuil, Conches et Beaumont-le-Roger, les 60 l. t. qui sont dues à chacun d'eux pour leurs gages de l'année 1540. Châtellerault, 30 mai 1541 (p. 207).

12236. Lettres renvoyant au siège de la Table de marbre l'examen des titres et privilèges produits par Jacques de Pommereul, sr de Moulin-Chapelle, à l'appui des droits par lui revendiqués dans la forêt de Conches. Fontainebleau, 12 déc. 1541 (p. 265).

12783. Lettres portant assignation de la dot de la duchesse de Ferrare sur les greniers à sel de Chartres, Montargis et Gisors, et sur les aides dudit pays. 15 oct. 1542 (p. 379).

12921. Mandement aux trésoriers de France de faire rembourser par le receveur ordinaire d'Evreux à Jean d'Annebaut, capitaine du château de Conches, une somme de 387 l. 15 s. t. qu'il a dépensée depuis 1540 pour la réparation du château. Fontainebleau, 17 mars 1542 (1543, n. s.). P. 410.

12922. Provisions pour Robert Corneille de l'office de receveur des deniers communs et d'octroi de la ville de Conches. 17 mars 1542 (1543, n. s.). P. 410.

13438. Don au sr d'Aubigny, chevalier de l'ordre, maréchal de France, du comté de Beaumont-le-Roger. La Fère-sur-Oise, 9 nov. 1543 (p. 519).

13499. Lettres portant qu'avant de lui délivrer des lettres de représailles, Antoine Postel, sieur des Minières, conseiller au Parlement de Rouen, sera tenu de faire sommer l'empereur ou la régente des Pays-Bas de lui rendre justice sur l'arrestation illégale et l'emprisonnement de dix-huit mois dont il avait été victime à Avesnes en Hainaut. Fontainebleau, 19 déc. 1543 (p. 534).

13565. Lettres rétablissant Antoine Postel, sr des Minières, en son office de conseiller au Parlement de Rouen, dont il avait été suspendu le 16 déc. 1540, et relatant les signalés services qu'il a rendus au roi depuis cette époque. Brie-Comte-Robert, 26 janvier 1543 (1544, n. s.). P. 548. (V. aussi n° 14382.)

13594. Provisions de l'office d'amiral de France en faveur de Claude d'Annebaut, maréchal de France, en remplacement de Philippe Chabot. Fontainebleau, 5 fév. 1543 (1544, n. s.). P. 555.

13752. Création d'une élection à Chaumont-en-Vexin, détachée du siège de Gisors, nomination des officiers et règlement de juridiction. Mars 1543 (1544, n. s.). P. 589.

14076. Edit de création d'un siège d'élection dans la ville de Pontoise, détaché de Gisors. Juillet 1544 (p. 659).

Etc.

Digitized by Google

10. *Vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec et apôtre du Canada*, 1622-1708; par l'abbé Auguste Gosselin, curé de Saint-Féréol,... — Québec, impr. de L.-J. Demers et frère, 1890. 2 vol. in-8, XXXIX-671 et [4]-704 p.

François de Montmorency-Laval, né à Montigny-sur-Avre (Eure-et-Loir) le 30 avril 1622, fut chanoine (1637), puis archidiacre d'Evreux (1645 ou 1646). Il fut aussi abbé commendataire de l'abbaye de l'Estrée (1672. Cf. t. Ier, p. 655-659).

11. *Les inscriptions de l'hôpital de la Charité* [à Paris]. Signé : Ern. Coyecque. — *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, 1890, p. 164-184. — Cf. 11 *bis*.

I. Don de 1,000 livres de rente par François Joulet, aumônier du roi, chanoine, puis doyen d'Evreux et coadjuteur de l'évêque de Coutances (1623), p. 164.

III. Epitaphe de Thomas Legaufre, prêtre, maître de la Chambre des Comptes de Paris (1646), p. 172. Ce Legaufre composa et imprima un récit des exorcismes faits à Louviers sur les religieuses possédées.

VII. Fondation d'un lit et d'une messe par Henri Lambert, marquis de Thibouville, sieur d'Herbigny, et sa femme, Elisabeth Rouillé (1699-1705), p. 176.

*11 *bis*. *Les inscriptions de l'hôpital de la Charité*, par Ernest Coyecque. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur. In-8, 23 p.

12. *Histoire de France depuis la Révolution jusqu'à la chute du second Empire*, par Ernest Hamel. Cinquième série. *Histoire du règne de Louis-Philippe*, faisant suite à l'histoire de la Restauration. Juillet 1830-février 1848... Tome II. — Paris, Jouvet, 1890. In-8.

13. *Chrétiens et hommes célèbres au XIXe siècle*, par l'abbé A. Baraud... 2e série. — Paris, Téqui, lib.-édit., 1890. In-12 (3 fr.).

La Roncière, vice-amiral, député, sénateur, président de la Société de géographie (1812-1881), p. 300-314, avec un portrait sur bois : « La Roncière-le Noury. »

Lenormant (Ch.), archéologue, professeur au Collège de France, membre de l'Institut (1802-1859), p. 330-333.

Lenormant (F.), littérateur, archéologue, membre de l'Institut (1835-1884), p. 333-334.

14. *La nouvelle Chambre* (1889-1893). *Biographie des 576 députés*, par Félix Ribeyre. Paris, E. Dentu, édit., 1890. In-12, VI-624 p. (4 fr.).

Bully (Joseph-Ambroise), député d'Evreux, 1re circ., p. 98; — Develle (Paul-Jules), ancien député de Louviers, 183-185; — Fouquet (Louis-Camille), député de Bernay, 239-240; — Loriot (Charles),

Digitized by Google

député de Pont-Audemer, 396; — Olry (Jacques), député d'Evreux, 2e circ., 452-453; — Passy (Louis-Paulin), député des Andelys, 459-461; — Thorel (Jules-Ernest), député de Louviers, 554-555.

15. *Notice sommaire des principaux monuments exposés dans le département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.* — Paris, impr. nat., 1889. Petit in-8, XII-165 p.

P. 42 : bracelet gallo-romain en or trouvé à Pont-Audemer.
P. 57-59 : vitrine du trésor de Bernay ou de Berthouville.
P. 64 : buste de Ch. Lenormant, par Etex.

16. Louis GONSE. *L'art gothique.* L'architecture, la peinture, la sculpture, le décor. — Paris, anc. maison Quantin; libr.-impr. réunies, s. d. (1890). Gr. in 4°, [4]-IV-476 p., avec 28 pl. hors texte et 284 grav. dans le texte (100 fr.).

TEXTE : chœur de la cathédrale d'Evreux, p. 254; croisillon sud de N.-D. d'Andely, 278; beffroi d'Evreux, 288; donjon de Gisors, 307; Château-Gaillard, 308; tour du Prisonnier à Gisors, 310; peintures murales de Saint-Sauveur d'Andely, 371.

GRAVURES : sceau de Jeanne d'Evreux (1336), p. 1; portail méridional (lisez : septentrional) de l'église de Gisors (XVe s.), 30; tour du Prisonnier au château de Gisors (époque de Philippe-Auguste), 308; les fossés du château de Gisors [et la tour du Diable], 309; châsse de saint Taurin à Evreux, 453.

17. *Album archéologique des musées de province*, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique et sous la direction de Robert de LASTEYRIE, membre de l'Institut. 1re livraison... — Paris, Ernest Leroux, éditeur, 1890. In-4°, p. V-LX (*Avertissement* signé : R. de Lasteyrie. *Bibliographie des musées de province*) et 1-47, avec 8 pl.

Bibliographie des musées de province : *Eure. Bernay*, p. LVII; *Brionne*, LVII; *Evreux*, LVII; *Louviers*, LVIII; *Pont-Audemer*, LVIII.

Musée d'Evreux. Statue de Jupiter découverte au Vieil-Evreux, p. 6-19. Signé : Salomon REINACH. — Planche II : « Musée d'Evreux. Jupiter, bronze gallo-romain. » Héliogravure représentant la statue de trois quarts vers la droite du dieu.

18. Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. Direction des beaux-arts. Monuments historiques. — *Musée de sculpture comparée. Catalogue des moulages de sculptures appartenant aux divers centres et aux diverses époques d'art, exposés dans les galeries du Trocadéro*, suivi du catalogue des dessins de Viollet-le-Duc conservés dans la bibliothèque. — Paris, Impr. nat., 1890. Petit in-8, 147 p.

P. 7-30 : loi et décrets relatifs à la conservation des monuments historiques.

Digitized by Google

Catalogue des moulages :

346 D. L'une des stalles provenant de la chapelle du château de Gaillon et aujourd'hui dans l'église abbatiale de Saint-Denis (1509), p. 74.

347-348 D. Deux miséricordes des mêmes stalles, p. 74.

19. *Bibliothèque nationale. Département des imprimés. Catalogue des factums et d'autres documents judiciaires antérieurs à* 1790, par A. Corda, sous-bibliothécaire au département des imprimés. Tome Ier : Abadie-Cyvadat. — Paris, libr. Plon..., 1890. In-8, xi-567 p.

Pièces concernant : Baudemont, p. 81; Bazoques, 128; Beaumont-le-Roger, 409; Bernay, 169-170; Bizy, 206; Bleu (les sept villes de), 211; Boisdenemetz, 218; Broglie (famille de), 311-316; Conches, 250; Coudray, 287; Damville, 252, 446; Evreux, 250, 469; Farceaux, 146; Fresne-[l'Archevêque?], 458; Gisors [et l'échange de Belle-Isle], 152, 211, 218, 365; Gisors, 315; La Goulafrière, 121; Guitry, 449; Hecmanville, 152; Hennezis, 548; Heudicourt, 234; Lyons-la-Forêt, 115; Marcilly-[la-Campagne?], 297; Melleville, 115, 141; Montreuil-l'Argillé (Louis Boivin), 223; le Moulin-Chapelle, 36; Outrebois, 271; Pont-Audemer, 51; Tierceville, 423; Tosny, 365; Le Vaudreuil, 68, 93; Verneuil, 296.

20. *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Institut*, rédigé par M. Fernand Bournon, archiviste-paléographe. — Paris, H. Champion, lib., 1890. In-8, [4]-56 p. à 2 col.

346. Sommaire de l'évaluation des domaines du comté d'Evreux.. xviie s. In-fol. (p. 34).

388. « Observations sur un ouvrage de M. le maréchal de Vauban intitulé *Dixme royale*, par M. Anquetin, curé de Lions la Forest en Normandie. Avril 1709. » Petit in-fol. (p. 38).

402-414. Inventaire du Trésor des Chartes de Dupuy (403, 3. Rouen, Pont-de-l'Arche, Harcourt, Evreux, Vernon, Gisors, Dreux, Conches et Breteuil, Orbec, Pont-Audemer, Beaumont-le-Roger, etc.). P. 39.

417. Mémoires abrégez des Généralitez du Royaume de France (xviiie s.) : 7. Généralité de Rouen, par M. de la Bourdonnaye en 1697. Généralité d'Alençon en 1698, par M. de Pommereuil (*sic*). P. 40-41.

486. Recherche de la noblesse de la généralité de Rouen, par Barin de la Galissonnière (1666-1682). In-fol. (p. 50).

487. Double du précédent, xviiie s. In-fol. (p. 50).

21. *Géographie du département de l'Eure*, avec une carte coloriée et 15 gravures, par Adolphe Joanne,... 4e édit. — Paris, libr. Hachette et Cie, 1890. In-12, 70 p.

22. *Histoire du département de l'Eure, avec la biographie des personnages remarquables qui en sont originaires*, par F.-A. Boutrois,

Digitized by Google

inspecteur de l'enseignement primaire,... — Gustave Guérin et Cie, édit., Paris. S. d. (1890). In-12, 24 p.

Ce titre est celui de la couverture. Il n'y a à l'intérieur de l'opuscule qu'un titre de départ : « Principaux personnages du département de l'Eure. Renseignements et notices par A. Boutrois,... » titre beaucoup plus exact que le premier, puisque le travail ne comprend que de courtes biographies des personnages suivants : I. Hommes de lettres : Alexandre, Benserade, de Charleval, Linant, Le Prévost de Beaumont. II. Savants et érudits : Beffara, Daviel, Le Prévost (Thomas-Placide), Le Prévost (Pierre-Philippe), Brunel, Fresnel. III. Hommes de guerre : de Chambray, Turreau de Garambouville, de Blanmont. IV. Hommes d'Etat et personnages politiques : Enguerrand de Marigny, Charles le Mauvais, d'Annebaut, Aubert [de Tourny], Lindet (Robert-Thomas), Lindet (Jean-Baptiste-Robert), Duroy, Bu, zot, Dupont de l'Eure. V. Artistes : Poussin, Le Tellier, Bacheley, Duchesne, Langlois. VI. Personnages divers : Bertin [de Verneuil], Beaufils, Blanchard, Renard, de Beaufort.

23. *Les saints du diocèse d'Evreux.* Signé : de la B*** [l'abbé DE LA BALLE, curé de la Croix-Saint-Leufroy]. — *La Semaine religieuse du diocèse d'Evreux*, nos des 11, 18 et 25 octobre et du 29 novembre 1890 (12e année, p. 640-642,659-664,688 et 783-788).

Catalogue des saints ayant eu des relations directes avec le diocèse, qui sont vénérés dans le diocèse et dont le diocèse possède des reliques, rangés dans l'ordre des dates où ils sont honorés.

24. *Congrès archéologique de France. LVIe session tenue à Evreux en 1889. Programme* (p. 1). — *Ordre des réunions* (p. 5). — *Liste des membres du Congrès d'Evreux* (p. 7). — *Procès-verbaux des séances* (p. 15-34,41-43,57-61,74-83,87-88,95-98 et 122-125). — (*Congrès archéologique de France.*)

Les procès-verbaux des séances ont été rédigés par MM. Emile Travers (séance d'ouverture du 2 juillet et séance de clôture du 6 juillet), le baron de Bonnault d'Houët (deuxième séance du 2 juillet), l'abbé Blanquart (première séance du 4 juillet), Léon Germain (deuxième séance du 2 juillet), Macqueron (première séance du 5 juillet) et le marquis de Fayolle (deuxième séance du 5 juillet). On trouve dans ces procès-verbaux les discours prononcés dans la séance d'ouverture par MM. Join-Lambert, président de la Société libre de l'Eure (p. 16) et le comte de Marsy, président du Congrès (p. 16-34), l'analyse d'une communication verbale de M. Gustave-A. Prevost relative à la statue de Jupiter conservée au musée d'Evreux (p. 57-60), le texte d'une note de M. l'abbé Porée sur l'emploi du silex combiné avec la pierre et la brique dans la construction des églises du XIVe au XVIIe siècles en haute Normandie (p. 79-80), etc.

25. *Rapport sur le Congrès archéologique de France. Cinquante-sixième session*, 1889. *Evreux (Eure).* (Signé : Bon Alfred de Loë). In-8, 6 p.

Digitized by Google

Il n'y a qu'un titre de départ. A la fin, on lit: « Extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. IV, 1890. — Bruxelles, impr. Alfred Vromant et Cie. »

26. *Le Congrès archéologique d'Evreux*. 2 juillet 1889. Signé : Moulin. — *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*. Année 1889. P. 209-248.

27. *Découverte de monuments de l'époque gallo-romaine dans le département de l'Eure*, par M. l'abbé Porée. — *Congrès archéologique de France*, p. 243-249. Pas de tirage à part.

Objets en bronze découverts au Plessis-Grohan, p. 244. — Sépulture gallo-romaine découverte à Ferrières-Haut-Clocher en 1875, p. 245-246. — Sépultures gallo-romaines de l'ancien cimetière d'Évreux, p. 246-247. — Villa gallo-romaine à Harcourt, p. 247-248. — Poignard gaulois trouvé à Saint-Quentin-des-Iles, p. 248-249.

28. *Quelques mots de numismatique normande*, par M. Emile Caron. — *Congrès archéologique de France*, p. 337-352, avec figures.

Trouvaille de la Ferrière-sur-Risle. — Monnaies de Charles le Mauvais, comte d'Evreux.

29. *Découvertes numismatiques*, par M. l'abbé Porée. — *Congrès archéologique de France*, p. 361-366.

Monnaies normandes du moyen âge. Trouvailles faites à Beaumont-le-Roger, Mussegros (commune d'Écouis), la Barre, Montfort-sur-Risle, etc.

30. Documents sur la province du Perche. 2e série. *Géographie du Perche*, accompagnée d'une carte de la région et de la province du même nom, par le vte O. de Romanet. — Mortagne, Pichard-Hayes, lib.-édit.; L. Daupeley, imp., 1890. In-8, avec une carte (en cours de publication).

Selon M. de Romanet, « ni la province, ni le comté du Perche ne se sont étendus dans le diocèse d'Evreux ». Cf. p. 21.

31. Documents sur la province du Perche. 3e série. *Chartes et documents originaux relatifs à la province du Perche*, par MM. le vte de Romanet et H. Tournoüer, anciens élèves de l'école des Chartes. — Mortagne, Pichard-Hayes, lib. édit.; L. Daupeley, imp. 1890. In-8. (En cours de publication.)

Le titre de départ porte : « Chartes servant de pièces justificatives à la géographie du Perche, par le vte O. de Romanet. »

32. Documents sur la province du Perche. 4e série. *Sources de l'histoire du Perche*. Indication des documents et monuments de toute nature relatifs à cette province. Publiées par MM. le vte

Digitized by Google

O. de Romanet et H. Tournoüer, anciens élèves de l'école des Chartes. — Mortagne, Pichard-Hayes, lib.-édit.; L. Daupeley, imp. 1890. In-8. (En cours de publication.)

33. V.-E. Veuclin,... *Comédiens nomades du XVIIIe siècle.* Mémoire présenté au congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, en 1890. (P. 1-3.) — *Un maître joueur de violon. Claude Chanoyne, bourgeois de Bernay.* (P. 3-4.) — *Les gages d'un maître d'école en* 1671. (P. 4.) — In-8, 4 p. (Il n'y a que des titres de départ. A la fin : « Impr. Veuclin [à Bernay]. »)

Comédiens ambulants à Evreux. Cf. n° 80.

Analyse d'un contrat du 24 fév. 1630, par lequel Chanoyne s'engage à apprendre le violon à Jean Rue.

Extrait d'un contrat du 16 nov. 1671, contenant promesse par Jacques Petit, maître écrivain juré à Paris, alors à Bernay, d'apprendre à lire, écrire et calculer à François Haiste, de Saint-Aubin-le-Vertueux.

34. *Anciennes coutumes des Charités de Normandie,* par M. Veuclin. — *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1890, p. 64-74 et 75-81.

Communication faite au Congrès de l'Association normande à Sées (séance archéologique du 4 octobre 1889).

Cantiques des morts en usage dans le pays d'Ouche, le Lieuvin et le Perche. Le cri des *patenostres;* ses différentes formes à Vernon, Conches, Bernay, Chennebrun, etc.

35. [Détails inédits sur les corporations d'arts et métiers de Caen, Evreux et Gisors.] — *Bull. histor. et philol. du Comité des trav. histor. et scientif. Année* 1890. P. 266.

Analyse d'une communication de M. Veuclin au Congrès des Sociétés savantes (séance du 27 mai 1890), en réponse à la 3e question du programme : *Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.*

36. *Les études historiques dans le département de l'Eure de* 1860 *à* 1889, par M. Louis Régnier. — *Congrès archéologique de France*, p. 161-242.

Avec un dessin de M. Ch. de l'Epinois, représentant les portraits d'Auguste Le Prevost, d'Antoine Passy, de l'abbé Lebeurier, de Bonnin et de Raymond Bordeaux, et des vues de la cathédrale d'Evreux, du donjon de Gisors, de la tour du Bec et du château de Beaumesnil.

37. *Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure et parues en* 1887, par M. Louis Régnier, lu à la séance

Digitized by Google

de la section de Bernay le 8 avril 1888. — *Rec. des trav. de la Soc. lib. de l'Eure*, 4e sér., t. VII, p. 133-169.

Déjà publié en une brochure in-8 (Bernay, impr. veuve Lefèvre, 1888).

38. *Rapport de l'archiviste du département sur le service des archives départementales, communales et hospitalières.* Signé : Georges Bourbon. — *Département de l'Eure. Conseil général. Session d'août* 1890 : *Rapports des chefs de service*, p. 147-167.

P. 148-150 : *Règlement pour l'école de la paroisse de Marcilly-la-Champagne* [1783].

39. *La Société libre de l'Eure.* Signé : l'abbé L. Hommey. — *Bull. de la Soc. histor. et archéol. de l'Orne*, t. IX, 1890, p. 119-123.

Compte rendu très bienveillant, mais rempli d'erreurs, des brochures publiées par la section de Bernay et ses membres.

40. *Allocution prononcée par M. Louis Passy, président de la Société* [libre d'agriculture, etc., de l'Eure], *à la séance générale du* 26 *décembre* 1886. — *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture... de l'Eure*, 4e sér., t. VII, p. xxi-xxxiv.

Décès de MM. le marquis de Blosseville, l'abbé Lebeurier et Lepage.

41. *Revue de l'année* [1890]. Signé : A. T. [Tardiveau]. — *Almanach-Annuaire de l'Eure* pour 1891, p. 108-112.

42. *Revue de l'année* (novembre 1889-octobre 1890). Signé : Léon Tyssandier. — *Almanach du département de l'Eure illustré* pour 1891, 2e partie, p. 1-9, avec un portrait de Mgr Hautin, évêque d'Evreux.

43. *Le Pelletier, chef de brigands, guillotiné à Evreux le* 5 *août* 1802 (17 thermidor an X). Signé : Léon Tyssandier. — *Almanach du département de l'Eure illustré* pour 1891, p. 25-31, avec une photogravure de la tête de Le Pelletier, conservée au musée d'Evreux, et un dessin d'armoiries.

44. Sixième année. *Almanach-Annuaire de la ville et de l'arrondissement de Pont-Audemer* (Eure), (suivi des cantons limitrophes de Brionne et de Thiberville), 1891... — Pont-Audemer, impr. administr. Petit in-4, 192 p.

Notes historiques et topographiques très succinctes sur les communes de l'arrondissement de Pont-Audemer et sur celles des cantons de Brionne et de Thiberville.

45. *La vieille France.* Texte, dessins et lithographies par A. Ro-

Digitized by Google

BIDA. *Normandie.* — Paris, à la librairie illustrée. S. d. (1890). Gr. in-8, [6]-331 p., avec de nombreuses vues dans et hors texte (20 fr.).

XIV. Verneuil : Un castel rébarbatif. Clochers pointus et tourelles. P. 110-115.

XXII. Bernay : Ravalement général. L'église de la Couture. Le donjon invisible de Conches. Dans les ruines de Beaumont-le-Roger. P. 185-191.

XXXV. Louviers. — Evreux : Rives de la Seine. Pont-de-l'Arche et Gaillon. Un porche flamboyant. Petite Venise sur l'Iton. Cathédrale, palais épiscopal et beffroi de ville. Saint-Taurin. P. 291-298.

XXXVI. Le Château-Gaillard. Vernon : La fille d'un an de Richard Cœur de Lion. Dans les ruines. Les Andelys. L'église. Le pont ruiné et le donjon de Vernonnet. P. 299-308.

XXXVII. Gisors : Petite ville et grand château. Le donjon au bois dormant. La tour du Prisonnier. Splendeurs gothiques et Renaissance de l'Église. P. 309-320.

Dessins : Maison de la Tourelle à Verneuil (près de l'église de la Madeleine), lithogr. hors texte, p. 89. — La tour Grise à Verneuil, p. 110. — Tourelle rue du Pont-aux-Chèvres (à Verneuil), p. 112. — Saint Christophe à Notre-Dame de Verneuil, p. 113. — Verneuil. Le clocher de Notre-Dame, p. 114. — Statuette à Notre-Dame de Verneuil (sainte Geneviève), p. 115. — Entrée de l'abbaye de Beaumont-le-Roger, h. t., p. 177. — Beaumont-le-Roger (vue des ruines de l'abbaye, prise de la Risle), p. 185. — Porte rue Auguste-le-Prevost, à Bernay (maison de M. Ad. Sement), p. 188. — Eglise Notre-Dame de la Couture à Bernay (vue d'ensemble N.-O.), p. 189. — Entrée de l'abbaye à Beaumont-le-Roger (intérieur du corridor), p. 191. — Le porche de Louviers, h. t., p. 281. — L'évêché d'Evreux, h. t., p. 289. — Retombée de voûte [Renaissance] à Saint-Taurin d'Evreux, p. 291. — Louviers (vue prise rue du Pont-Notre-Dame, où l'on voit l'abside de l'église), p. 293. — Ruines du Château-Gaillard, h. t. (ensemble S.-E.), p. 297. — Le beffroi d'Evreux, p. 297. — Flèche [de la cathédrale] d'Evreux, p. 298. — Le Petit-Andely (le Château-Gaillard vu du Petit-Andely), p. 299. — Le donjon du Château-Gaillard, p. 301. — La grotte dans le fossé du Château-Gaillard, p. 303. — Vieux pont de Vernon, h. t., p. 305. — Porte de maison à Vernon (porte du xve siècle, ornée d'une nef montée par deux bateliers, rue de Bourbon-Penthièvre), p. 305. — Bénitier à deux vasques dans l'église de Vernon, p. 308. — Le donjon de Gisors p. 309. — Lavoir sur l'Epte (rue des Argilières), p. 310. — Le pilier des Marchands [dans l'église de Gisors], p. 311. — Maison de bois, rue du Fossé-aux-Tanneurs (Gisors), p. 312. — Le château de Gisors (vue de la porte des Champs et du donjon), h. t., p. 313. — Un coin de l'église de Gisors (chevet vu de la rue de l'Ile), p. 313. — Le petit pont (pont du Tapis vert, aux Argilières, Gisors), p. 315. — Porte de la sacristie (lisez : arcade de l'ancien sépulcre, près de la sacristie, à l'église de Gisors), p. 316. — Le cadavre sculpté dans une chapelle [de l'église de Gisors], p. 317. — La tour du Prisonnier, [au château de Gisors, vue à l'extérieur de l'enceinte], p. 318. — Une tour de l'enceinte (tour dite du Corps de Garde, vue à l'intérieur de

Digitized by Google

l'enceinte, et grand escalier l'avoisinant), p. 319. — Hôtel de Ville de Gisors (vu à l'intérieur de la cour du cloître), p. 320. — Maisons à Gisors, sous le château, p. 320.

Le passage consacré au château de Gisors a été reproduit (p. 191-192) dans l'*Ami des monuments et des arts*, n° 20, 4e année, 1890, ainsi que la lithographie représentant ce château et la gravure du clocher de Notre-Dame de Verneuil (p. 252).

46. Collection des Guides-Joanne. Guides-Diamant. — *Normandie*, par P. JOANNE. — Paris, libr. Hachette et Cie, 1890. In-18 diam., XXIII-300 p. et une carte.

47. *Note sur les calices d'étain* [et leur emploi en Normandie], par M. l'abbé PORÉE. — *Congrès archéologique de France*, p. 311-313.

48. *Les grands rétables des* XVIIe et XVIIIe *siècles*, par M. l'abbé PORÉE. — *Congrès archéologique de France*, p. 367-369.

Ces rétables eurent une grande vogue en Normandie.

49. *Histoire du prieuré de Saint-Lô de Rouen*, ses prieurs, ses privilèges, ses revenus, d'après les documents authentiques tirés des archives de la Seine-Inférieure et mis en ordre par L. de GLANVILLE,... T. I. — Rouen, impr. Esp. Cagniard, 1890. In-8, xvj-460 p., 7 pl.

P. 345-355 : Pierre-Jules-César de Rochechouart, évêque d'Evreux, prieur commendataire de Saint-Lô de 1725 à 1777. — P. 407-408 : Privilège singulier du curé d'Aclou, nommé par le prieur de Saint-Lô.

50. *Comptes rendus des échevins de Rouen, avec des documents relatifs à leur élection* (1409-1701), extraits des registres des délibérations de la ville et publiés pour la première fois par J. FÉLIX. — Rouen, Lestringant, lib..., 1890, 2 vol. in-8 de *xxxix*-228 p. et 302 p.

Publication de la Société de l'histoire de Normandie.

Démolition des fortifications de Quillebeuf (1620-1623), t. II, p. 13 et 33. — Le roi au Pont-de-l'Arche (janvier 1618), t. II, p. 18.

51. *Notes sur les anciens avocats de Normandie*. Signé Ch. de B. [M. Ch. de BEAUREPAIRE]. — *Bull. de la Soc. de l'hist. de Norm.*, p. 60-91.

Liste en 1474 des avocats et procureurs à l'échiquier de Normandie, et des avocats aux vicomtés de Pont-Autou et Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Verneuil, Montreuil et Bernay, et aux bailliages de Gisors et d'Evreux.

52. *Guide du promeneur. Autour de Rouen*, par Louis MULLER,... — Rouen, L. Langlois, édit., 1890. In-8, 236 p. (La couverture porte, en outre : « avec 50 dessins inédits et une carte ».) (2 fr. 50).

Digitized by Google

P. 126-133 : « Pont-de-l'Arche : De Rouen à Pont-de-l'Arche. Les Authieux. Coup d'œil en arrière. Pont-de-l'Arche, Son histoire. Le pont. Plus malin que le diable. Une sentence originale. L'hôtel de Normandie. L'église. »

P. 133-140 : « L'abbaye de Bonport : Un vœu de Richard Cœur de Lion. L'abbaye de Bonport. Philippe Desportes. Melchior de Polignac. Les ruines. Sur les berges. Un marais en miniature. Bonne chasse à faire. »

P. 157-166 : « La Bouille : La Bouille. « L'Union ». Auprès du *Mobile*. Le combat de Moulineaux. Dix contre un. Une victoire chèrement vendue. Pèlerinage annuel. »

P. 167-169 : « Les grottes de Caumont. »

P. 200-205 : « Vascœuil : Vascœuil. Trois vallées. Un maître jardinier. *La Forestière*. Autour de Vascœuil. La légende de saint Jovinien. »

P. 206-211 : « Pont-Saint-Pierre : De Rouen à Pont-Saint-Pierre. Panorama de l'Andelle. Le *bon vieux temps*. Tel père, telle fille. Le château de Talbot. A Douville. Henri IV et la belle Gabrielle. Filature ou cathédrale ? »

P. 211-221 : « Radepont : Un domaine princier. Paysage. Abbaye de Fontaine-Guerard. L'art de prendre les truites. Sombre drame. La nonne sanglante. Autre paysage. Les petites sources. La forteresse de Radepont. Fumechon... »

Dessins : Pont-de-l'Arche, p. 127. — Ruines de l'abbaye de Bonport, p. 134. — Monument du *Mobile* (à la Maison-Brûlée), p. 159. — La *Forestière* (à Vascœuil), p. 201. — Château de Pont-Saint-Pierre, p. 207. — Ruines du château de Douville, p. 209. — Abbaye de Fontaine-Guerard, ruines du château de Radepont, p. 215. — L'Andelle à Radepont, photogravure hors texte, p. 219.

53. *Notices historiques et statistiques sur les communes des environs d'Elbeuf.* VIII. *La Londe et son marquisat*, par H. Saint-Denis. — Elbeuf, impr. H. Saint-Denis, 1890. In-12, [4]-546-[2] p.

On trouve dans cette notice un grand nombre de détails intéressants sur le Roumois et la région elbeuvienne.

* 54. Mgr Hugonin,... *Notice sur l'enseignement du catéchisme dans le diocèse de Bayeux et Lisieux, depuis le* XVIe *siècle jusqu'à nos jours.* — Bayeux, impr. de O. Payan, 1890. Broch. in-8.

55. *Etat de la généralité d'Alençon sous Louis XIV*, par M. Louis Duval, archiviste du département de l'Orne,... — [Alençon], libr. Loyer-Fontaine, 1890. In-4°, [4]-xcvi-429 p. et une pl. (12 fr.).

L'introduction contient, p. liii-lxxii, une notice sur Michel-André Jubert de Bouville, marquis de Bizy, considéré comme intendant de la généralité d'Alençon, poste qu'il occupa de 1682 à 1689.

On trouve dans les *Mémoires* que publie M. Duval, mémoires dressés par l'intendant Pomereu (1689-1700), sur l'ordre du ministre Pontchartrain, des renseignements assez intéressants sur Bernay,

Digitized by Google

Conches, Breteuil, Verneuil, Beaumont-le-Roger et en général sur la partie de l'ancienne généralité d'Alençon aujourd'hui comprise dans le département de l'Eure. M. Duval publie en appendice divers documents, notamment l'état des fiefs du bailliage d'Alençon en 1674 (la vicomté de Verneuil et la chatellenie de Montreuil-l'Argillé faisaient partie du bailliage d'Alençon), l'état des fiefs de l'élection de Verneuil et plusieurs catalogues de gentilshommes.

56. *Ephémérides de la moyenne Normandie et du Perche en* 1789. Documents pour servir à l'histoire du commencement de la Révolution dans la généralité d'Alençon, par Louis Duval, archiviste du département de l'Orne... — Alençon, impr. F. Guy, 1890. In-18, [2]-VIII-234 p.

21 fév. 1789. Emeute au bourg de Thiberville à l'occasion de la vente des grains, p. 25; — 8 mars 1789. Réponse de l'intendant d'Alençon à une dénonciation anonyme dans laquelle on signalait au ministre de prétendus accaparements de grains faits aux environs de Bernay, p. 33; — 12 mai 1789. Emeute imminente aux environs de Bernay, signalée par le duc de Beuvron, p. 71; — 28 juillet 1789. Troubles à Conches et dans la généralité d'Alençon, signalés par l'intendant, p. 121; — 2 août 1789. Autorisation d'acheter des blés à Rouen, sollicitée par l'intendant d'Alençon pour les députés des villes d'Orbec, Bernay et Conches, p. 125; — 20 septembre 1789. Opinion de l'intendant sur le candidat aux fonctions de maire de la ville de Conches [M. Le Gendre, lieutenant général du bailliage], p. 154; — 29 nov. 1789. Lettre de l'intendant à M. de la Millière [sur la municipalité de Verneuil], p. 196; — 15 déc. 1789. Réponse de l'intendant d'Alençon à une demande des habitants de Rugles pour le changement des armoiries de leur ville, adressée à M. de Saint-Priest [Les habitants voulaient aussi détruire « d'anciens hiéroglyphes qui sont sur les murailles de leur bourg, ce qui annonce, selon eux, une sujétion aujourd'hui détruite... J'ignore, dit l'intendant, ce que signifient ces hiéroglyphes que les habitants voudroient détruire et qu'ils prétendent être la marque de l'obligation où ils étoient, sous l'ancienne féodalité, de suivre la bannière de leur seigneur; mais depuis longtemps ces droits étant abolis par le fait, je ne vois pas de raisons de permettre aux habitants d'effacer les caractères qui peuvent signifier toute autre chose que ce qu'ils entendent...»], p. 205.

57. E. Caron. *Monnaies du Vexin.* Extrait de l'*Annuaire de la Société de numismatique*, année 1890. — Paris, au siège de la Société française de numismatique, 25, rue Las Cases, 1890. In-8, 7 p. (La couverture imprimée sert de titre.)

Monnaies du XIe siècle, trouvées à Verneuil-sur-Avre, en 1886. Figures.

58. *L'abbaye de Joyenval, au diocèse de Chartres*, par A. Dutilleux. — *Mém. de la Soc. histor. et archéol. de l'arr. de Pontoise et du Vexin*, t. XIII. P. 41-114.

Digitized by Google

et que nc
n'a pu all
ja sortis
tant que
grand bu
disnes au
chapitres

Le jour
le Procur
ver ceans
que Mons
aux Char
mesme re
l'on disoi
entreroit
et luy dir
que ung
si disoit
dire que
envoié d
moien d
adverti
les Esta
les plac
n'avoit
il debv
royaum
charge
matin,
lauez
Verdi
Mons

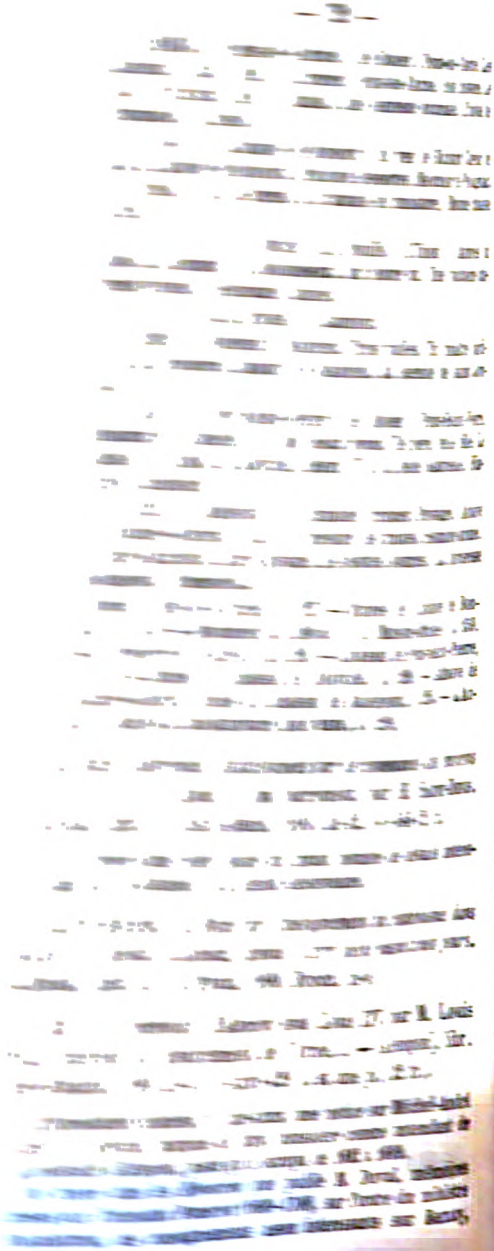

Digitized by Google

Conches, Breteuil, Verneuil, Beaumont-le-Roger et en général sur la partie de l'ancienne généralité d'Alençon aujourd'hui comprise dans le département de l'Eure. M. Duval publie en appendice divers documents, notamment l'état des fiefs du bailliage d'Alençon en 1674 (la vicomté de Verneuil et la chatellenie de Montreuil-l'Argillé faisaient partie du bailliage d'Alençon), l'état des fiefs de l'élection de Verneuil et plusieurs catalogues de gentilshommes.

56. *Ephémérides de la moyenne Normandie et du Perche en* 1789. Documents pour servir à l'histoire du commencement de la Révolution dans la généralité d'Alençon, par Louis Duval, archiviste du département de l'Orne... — Alençon, impr. F. Guy, 1890. In-18, [2]-viii-234 p.

21 fév. 1789. Emeute au bourg de Thiberville à l'occasion de la vente des grains, p. 25; — 8 mars 1789. Réponse de l'intendant d'Alençon à une dénonciation anonyme dans laquelle on signalait au ministre de prétendus accaparements de grains faits aux environs de Bernay, p. 33; — 12 mai 1789. Emeute imminente aux environs de Bernay, signalée par le duc de Beuvron, p. 71; — 28 juillet 1789. Troubles à Conches et dans la généralité d'Alençon, signalés par l'intendant, p. 121; — 2 août 1789. Autorisation d'acheter des blés à Rouen, sollicitée par l'intendant d'Alençon pour les députés des villes d'Orbec, Bernay et Conches, p. 125; — 20 septembre 1789. Opinion de l'intendant sur le candidat aux fonctions de maire de la ville de Conches [M. Le Gendre, lieutenant général du bailliage], p. 154; — 29 nov. 1789. Lettre de l'intendant à M. de la Millière [sur la municipalité de Verneuil], p. 196; — 15 déc. 1789. Réponse de l'intendant d'Alençon à une demande des habitants de Rugles pour le changement des armoiries de leur ville, adressée à M. de Saint-Priest [Les habitants voulaient aussi détruire « d'anciens hiéroglyphes qui sont sur les murailles de leur bourg, ce qui annonce, selon eux, une sujétion aujourd'hui détruite... J'ignore, dit l'intendant, ce que signifient ces hiéroglyphes que les habitants voudroient détruire et qu'ils prétendent être la marque de l'obligation où ils étoient, sous l'ancienne féodalité, de suivre la bannière de leur seigneur; mais depuis longtemps ces droits étant abolis par le fait, je ne vois pas de raisons de permettre aux habitants d'effacer les caractères qui peuvent signifier toute autre chose que ce qu'ils entendent...»], p. 205.

57. E. Caron. *Monnaies du Vexin*. Extrait de l'*Annuaire de la Société de numismatique*, année 1890. — Paris, au bureau de la Société française de numismatique, 25, rue Las Cas[illegible] In-8, 7 p. (La couverture imprimée sert de titre.)

Monnaies du xie siècle, trouvées à Verneuil[illegible] 1886. Figures.

58. *L'abbaye de Joyenval, au diocèse de Chartres*[illegible]LEUX. — *Mém. de la Soc. histor. et archéol. de l'arr. de Po*[illegible]*exin*, t. XIII. P. 41-114.

Digitized by Google

Cette notice comprend (p. 74-114) un « Recueil des principales chartes de l'abbaye de Joyenval », parmi lesquelles nous avons remarqué les suivantes :

P. 86 : Robert de Poissy, seigneur de Hacqueville, confirme la vente d'un champ à Joyenval (nov. 1233) [texte de la charte].

P. 92 : Guillaume Crespin, seigneur de Dangu, donne à l'abbaye « unum modium salis et unum millenarium alectium singulis annis in prima Dominica quadragesime apud Dangutum percipiendos. » Sept. 1224 [analyse].

P. 96 : Guillaume Crespin, seigneur de Dangu, donne à l'abbaye le patronage de l'église de Saint-André d'Hébertot, 1228 [texte].

P. 97 : Autre charte concernant le patronage de la même église, passée en mars 1228, devant plusieurs témoins, seigneurs dans la région du bas Lieuvin.

P. 109 : Jehan Crespin, chevalier, sire de Dangu, confirme le don de son aïeul Guillaume (1er déc. 1320) [analyse].

P. 113 : Lettres de Charles VII constatant que, depuis la prise de Rouen, les possesseurs du château de Dangu ont cessé de payer à l'abbaye la rente de 9 liv. t., le comte de Tancarville et le baron de Ferrières prétendant tous deux à la propriété de cette terre, qui a été mise en la main du roi. Charles VII ordonne au bailli de Rouen de faire payer les trois ans d'arrérages dus. 5 juillet 1451 [analyse].

59. *Histoire générale de Paris. — Epitaphier du vieux Paris.* Recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges, hospices, cimetières et charniers, depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, formé et publié par Emile Raunié. — Tome I, Saint-André-des-Arcs-Saint-Benoît. Nos 1 à 324. — Paris, Impr. nat., 1890. Gr. in-4°, [6]-CXXVIII-392 p., avec 7 pl. h. t. et de nombreux bois dans le texte (30 fr.).

Eglise paroissiale de Saint-André-des-Arcs : — Nicole Violle, seigneur de Noyseaux-en-Brye et de Villiers-en-Désœuvre († 1548), p. 19. — Marguerite de Corbie, femme de Jean de Gamaches, seigneur de Gamaches en Vexin († 1436), p. 24.

Couvent des Grands-Augustins : — Anne d'Este, duchesse de Genevois, de Nemours et de Chartres, comtesse de Gisors († 1607), p. 166. — Henri de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, comte de Gisors († 1632), p. 166. — Ysabeau de Bourgogne, dame de Neaufle, veuve de Pierre de Chambly le jeune, seigneur de Neaufle († 1323), p. 167. — Jeanne de Valois, comtesse de Beaumont-le-Roger, femme de Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger († 1363), p. 167.

Etc.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Généralités sur l'arrondissement d'Evreux. — Histoire d'Evreux. — Ouvrages concernant les divers cantons : Breteuil, Conches, Damville, Nonancourt, Pacy, Rugles, Saint-André, Verneuil, Vernon.

60. *Trésor des églises et objets d'art français appartenant aux musées, exposés en* 1889 *au palais du Trocadéro*. 120 pl. reproduites par MIEUSEMENT. Introduction par M. A. DARCEL. — Paris, libr. de la Construction moderne, Dujardin et Cie. 3 vol. gr. in-4°. S. d. (1890).

Tome II :

« N° 43. Châsse de saint Avit (fin du XIIe s.). Argent repoussé. Dames bénédictines de Verneuil (Eure). » [Face où l'on voit le Christ bénissant entre saint Jacques, saint Pierre, saint Paul et saint Mathieu.]

« N° 44. Châsse de saint Thaurin (XIIIe s.). Eglise de Saint-Thaurin d'Evreux. » [Face où se trouve saint Taurin debout et bénissant.]

61. *Reconnaissance des reliques de saint Taurin* [procès-verbal, 31 janvier 1890]. — *La Semaine religieuse du diocèse d'Evreux*, n° du 1er mars 1890 (11e année, p. 1038-1043).

62. *Découverte d'un dépôt de monnaies romaines à Evreux*. Signé : G. VÉDIE. — *Revue numismatique*, 1890, p. 490-493 (Chronique).

63. *Les archives héraldiques d'Evreux*, contenant par ordre alphabétique la nomenclature détaillée et les armoiries des comtes, évêques, seigneurs, maisons nobles, familles de haute bourgeoisie et corporations de ladite ville, depuis le commencement du moyen âge jusqu'à la fin du second Empire, par le vicomte DE BUREY,... Ouvrage orné de plus de 200 blasons dessinés par l'auteur. — Evreux, de l'impr. de Ch. Hérissey, 1890. In-4°, [4]-XII-376 p. (20 fr.).

Suivi d'un « Index des noms avec armoiries contenus dans le volume ».

64. *Documents historiques sur la ville d'Evreux aux XIVe et XVe siècles*, extraits des archives et de la bibliothèque nationales, par M. Armand BÉNET. — *Rec. des trav. de la Soc. libre de l'Eure*, 4e série, t. VII. P. 208-282 (*à suivre*).

Quelques-unes de ces intéressantes pièces inédites concernent également les environs d'Evreux.

Digitized by Google

65. *Méreaux inédits du chapitre d'Evreux* (Signé : Ch. Préau). — *Revue belge de numismatique*, 1890, 46e année, p. 34-48. Cf. 65 *bis*.

65 *bis*. Numismatique française. *Méreaux inédits du chapitre d'Evreux*, par Charles Préau... — Bruxelles, Fr. Gobbaerts, imp., 1890. In-8, 15 p., avec vign. (La couverture imprimée sert de titre.)

A la dernière page, on lit : « Extrait de la revue belge de numismatique, année 1890. »

66. *Visite de la cathédrale et du palais épiscopal* [d'Evreux]. Signé : E. T-s [Emile Travers]. — *Congrès archéologique de France*, p. 35-40.

67. *Visite à l'église Saint-Taurin d'Evreux*. Signé : E. T-s [Emile Travers]. — *Id.*, p. 62-63.

68. *Annexe au procès-verbal de la séance du 6 juillet 1890. Rapport fait au Conseil* [administratif de la Société française d'archéologie] par M. B. Ledain, inspecteur de la Société, *au sujet de la restauration de l'église de Saint-Taurin d'Evreux*. — *Id.*, p. 126-127.

69. *Visite au beffroi et au musée d'Evreux*. Signé : E. T-s [Emile Travers]. — *Id.*, p. 64-73.

Reproduisant en partie des notes de M. Alph. Chassant.

70. *Les sépultures des évêques d'Evreux*, par M. l'abbé Porée. — *Congrès archéologique de France*, p. 292-310.

71. *Le peintre Hennequin Gatel, d'Orbec* (1400). Non signé. — *Archives historiques, artistiques et littéraires*. T. Ier, 1889-1890, p. 459-460.

Le 13 sept. 1400, « Nicole Feron (alias Le Feron), maistre des œuvres du roy, nostre sgr ou bailliage d'Évreux et d'Orbec, » certifie la bonne exécution des travaux faits à l'hôtel du roi à Orbec et à la cohue de cette ville, notamment des peintures faites dans la cohue par Hennequin Gatel.

72. *La broderie du XIe siècle jusqu'à nos jours*, d'après des spécimens authentiques et les anciens inventaires, par M. Louis de Farcy. — Angers, Belhomme, lib.-édit., 1890. Gr. in-folio, IV-144 p. et de très nombreuses planches en phototypie (80 fr.).

Planches hors texte : 33. Mitre de Jean de Marigny, au musée d'Évreux. Description p. 126.

*73. *Simon Vigor, archevêque de Narbonne*, par Louis Narbonne... — Narbonne, impr. de F. Caillard, 1890. In-8.

Né à Évreux en 1515.

Digitized by Google

74. *Les clôtures des chapelles de la cathédrale d'Evreux* (Signé : Porée, curé de Bournainville). — *Société des amis des arts du dép. de l'Eure. Bull. V.*, 1889. P. 39-66, avec une pl. en héliogr. — Cf. n° 74 *bis*.

74 *bis*. Société des amis des arts du département de l'Eure. *Les clôtures des chapelles de la cathédrale d'Evreux*, par M. l'abbé Porée. — Evreux, impr. de Ch. Hérissey, 1890. In-8, 32 p.

Tirage à part du précédent.

75. Société des amis des arts du département de l'Eure. *Clôtures des chapelles de la cathédrale d'Evreux* (reproductions photographiques).— Evreux, à la Société des amis des arts, 1890. Album in-4 comprenant [8] p. de faux-titre, titre et « Liste des souscripteurs » et 9 planches photographiques avec légendes imprimées, sous un carton reproduisant le titre.

Tiré à 75 ex. numérotés. Cet album doit être accompagné d'un exemplaire du tirage à part de la notice de M. l'abbe Porée, n° 74.

76. *Le Nécrologe de l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux*, par M. l'abbé Porée. — *Congrès archéologique de France*, p. 320-326.

77. *Notice généalogique sur la famille Le Doulx de Melleville*, par Charles Molle,... *Additions et justifications*. — Evreux, impr. de Ch. Hérissey, 1890. In-4, [4]-168 p. et 5 pl.

Tiré à petit nombre sur papier de Hollande et non mis dans le commerce.

78. *Les violoneux et joueux d'instruments à Évreux au temps passé*. — Evreux, impr. de Ch. Hérissey, 1890. In-18, 22 p. Signé : Alph. Chassant, paléogr.

Tirage à part d'un article inséré dans l'*Almanach-annuaire de l'Eure* pour 1890, publié en novembre 1889.

79. *Lettre de M. Gustave Prevost,... concernant une publication* [projetée par lui] *sur le « Mémorial historique des évêques, ville et comté d'Evreux » et sur les Le Batelier d'Aviron*. — *Rec. des trav. de la Soc. lib. de l'Eure*, 4e série, t. VII. P. 204-207.

Lettre adressée au secrétaire perpétuel de la société, le 6 déc. 1888.

80. [Comédiens à Evreux au XVIIIe siècle.] — *Bull. histor. et philol. du Comité des trav. histor. et scientif. Année* 1890. — Paris, Ernest Leroux, édit. In-8. P. 268. — Cf. n° 33.

Résumé d'une communication de M. Veuclin au congrès des sociétés savantes (séance du 27 mai 1890), en réponse à la 17e question

Digitized by Google

O. de Romanet et H. Tournoüer, anciens élèves de l'école des Chartes. — Mortagne, Pichard-Hayes, lib.-édit.; L. Daupeley, imp. 1890. In-8. (En cours de publication.)

33. V.-E. Veuclin,... *Comédiens nomades du XVIIIe siècle.* Mémoire présenté au congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, en 1890. (P. 1-3.) — *Un maître joueur de violon. Claude Chanoyne, bourgeois de Bernay.* (P. 3-4.) — *Les gages d'un maître d'école en* 1671. (P. 4.) — In-8, 4 p. (Il n'y a que des titres de départ. A la fin : « Impr. Veuclin [à Bernay]. »)

Comédiens ambulants à Evreux. Cf. n° 80.

Analyse d'un contrat du 24 fév. 1630, par lequel Chanoyne s'engage à apprendre le violon à Jean Rue.

Extrait d'un contrat du 16 nov. 1671, contenant promesse par Jacques Petit, maître écrivain juré à Paris, alors à Bernay, d'apprendre à lire, écrire et calculer à François Haiste, de Saint-Aubin-le-Vertueux.

34. *Anciennes coutumes des Charités de Normandie*, par M. Veuclin. — *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1890, p. 64-74 et 75-81.

Communication faite au Congrès de l'Association normande à Sées (séance archéologique du 4 octobre 1889).

Cantiques des morts en usage dans le pays d'Ouche, le Lieuvin et le Perche. Le cri des *patenostres;* ses différentes formes à Vernon, Conches, Bernay, Chennebrun, etc.

35. [Détails inédits sur les corporations d'arts et métiers de Caen, Evreux et Gisors.] — *Bull. histor. et philol. du Comité des trav. histor. et scientif. Année* 1890. P. 266.

Analyse d'une communication de M. Veuclin au Congrès des Sociétés savantes (séance du 27 mai 1890), en réponse à la 3e question du programme : *Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.*

36. *Les études historiques dans le département de l'Eure de* 1860 *à* 1889, par M. Louis Régnier. — *Congrès archéologique de France*, p. 161-242.

Avec un dessin de M. Ch. de l'Epinois, représentant les portraits d'Auguste Le Prevost, d'Antoine Passy, de l'abbé Lebeurier, de Bonnin et de Raymond Bordeaux, et des vues de la cathédrale d'Evreux, du donjon de Gisors, de la tour du Bec et du château de Beaumesnil.

37. *Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure et parues en* 1887, par M. Louis Régnier, lu à la séance

Digitized by Google

de la section de Bernay le 8 avril 1888. — *Rec. des trav. de la Soc. lib. de l'Eure*, 4e sér., t. VII, p. 133-169.

Déjà publié en une brochure in-8 (Bernay, impr. veuve Lefèvre, 1888).

38. *Rapport de l'archiviste du département sur le service des archives départementales, communales et hospitalières.* Signé : Georges Bourbon. — *Département de l'Eure. Conseil général. Session d'août* 1890 : *Rapports des chefs de service*, p. 147-167.

P. 148-150 : *Règlement pour l'école de la paroisse de Marcilly-la-Champagne* [1783].

39. *La Société libre de l'Eure.* Signé : l'abbé L. Hommey. — *Bull. de la Soc. histor. et archéol. de l'Orne*, t. IX, 1890, p. 119-123.

Compte rendu très bienveillant, mais rempli d'erreurs, des brochures publiées par la section de Bernay et ses membres.

40. *Allocution prononcée par M. Louis Passy, président de la Société* [libre d'agriculture, etc., de l'Eure], *à la séance générale du* 26 *décembre* 1886. — *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture... de l'Eure*, 4e sér., t. VII, p. xxi-xxxiv.

Décès de MM. le marquis de Blosseville, l'abbé Lebeurier et Lepage.

41. *Revue de l'année* [1890]. Signé : A. T. [Tardiveau]. — *Almanach-Annuaire de l'Eure* pour 1891, p. 108-112.

42. *Revue de l'année* (novembre 1889-octobre 1890). Signé : Léon Tyssandier. — *Almanach du département de l'Eure illustré* pour 1891, 2e partie, p. 1-9, avec un portrait de Mgr Hautin, évêque d'Evreux.

43. *Le Pelletier, chef de brigands, guillotiné à Evreux le* 5 *août* 1802 (17 thermidor an X). Signé : Léon Tyssandier. — *Almanach du département de l'Eure illustré* pour 1891, p. 25-31, avec une photogravure de la tête de Le Pelletier, conservée au musée d'Evreux, et un dessin d'armoiries.

44. Sixième année. *Almanach-Annuaire de la ville et de l'arrondissement de Pont-Audemer* (Eure), (suivi des cantons limitrophes de Brionne et de Thiberville), 1891... — Pont-Audemer, impr. administr. Petit in-4, 192 p.

Notes historiques et topographiques très succinctes sur les communes de l'arrondissement de Pont-Audemer et sur celles des cantons de Brionne et de Thiberville.

45. *La vieille France.* Texte, dessins et lithographies par A. Ro-

Digitized by Google

BIDA. *Normandie.* — Paris, à la librairie illustrée. S. d. (1890). Gr. in-8, [6]-331 p., avec de nombreuses vues dans et hors texte (20 fr.).

XIV. Verneuil : Un castel rébarbatif. Clochers pointus et tourelles. P. 110-115.

XXII. Bernay : Ravalement général. L'église de la Couture. Le donjon invisible de Conches. Dans les ruines de Beaumont-le-Roger. P. 185-191.

XXXV. Louviers. — Evreux : Rives de la Seine. Pont-de-l'Arche et Gaillon. Un porche flamboyant. Petite Venise sur l'Iton. Cathédrale, palais épiscopal et beffroi de ville. Saint-Taurin. P. 291-298.

XXXVI. Le Château-Gaillard. Vernon : La fille d'un an de Richard Cœur de Lion. Dans les ruines. Les Andelys. L'église. Le pont ruiné et le donjon de Vernonnet. P. 299-308.

XXXVII. Gisors : Petite ville et grand château. Le donjon au bois dormant. La tour du Prisonnier. Splendeurs gothiques et Renaissance de l'Église. P. 309-320.

Dessins : Maison de la Tourelle à Verneuil (près de l'église de la Madeleine), lithogr. hors texte, p. 89. — La tour Grise à Verneuil, p. 110. — Tourelle rue du Pont-aux-Chèvres (à Verneuil), p. 112. — Saint Christophe à Notre-Dame de Verneuil, p. 113. — Verneuil. Le clocher de Notre-Dame, p. 114. — Statuette à Notre-Dame de Verneuil (sainte Geneviève), p. 115. — Entrée de l'abbaye de Beaumont-le-Roger, h. t., p. 177. — Beaumont-le-Roger (vue des ruines de l'abbaye, prise de la Risle), p. 185. — Porte rue Auguste-le-Prevost, à Bernay (maison de M. Ad. Sement), p. 188. — Eglise Notre-Dame de la Couture à Bernay (vue d'ensemble N.-O.), p. 189. — Entrée de l'abbaye à Beaumont-le-Roger (intérieur du corridor), p. 191. — Le porche de Louviers, h. t., p. 281. — L'évêché d'Evreux, h. t., p. 289. — Retombée de voûte [Renaissance] à Saint-Taurin d'Evreux, p. 291. — Louviers (vue prise rue du Pont-Notre-Dame, où l'on voit l'abside de l'église), p. 293. — Ruines du Château-Gaillard, h. t. (ensemble S.-E.), p. 297. — Le beffroi d'Evreux, p. 297. — Flèche [de la cathédrale] d'Evreux, p. 298. — Le Petit-Andely (le Château-Gaillard vu du Petit-Andely), p. 299. — Le donjon du Château-Gaillard, p. 301. — La grotte dans le fossé du Château-Gaillard, p. 303. — Vieux pont de Vernon, h. t., p. 305. — Porte de maison à Vernon (porte du xve siècle, ornée d'une nef montée par deux bateliers, rue de Bourbon-Penthièvre), p. 305. — Bénitier à deux vasques dans l'église de Vernon, p. 308. — Le donjon de Gisors p. 309. — Lavoir sur l'Epte (rue des Argilières), p. 310. — Le pilier des Marchands [dans l'église de Gisors], p. 311. — Maison de bois, rue du Fossé-aux-Tanneurs (Gisors), p. 312. — Le château de Gisors (vue de la porte des Champs et du donjon), h. t., p. 313. — Un coin de l'église de Gisors (chevet vu de la rue de l'Ile), p. 313. — Le petit pont (pont du Tapis vert, aux Argilières, Gisors), p. 315. — Porte de la sacristie (lisez : arcade de l'ancien sépulcre, près de la sacristie, à l'église de Gisors), p. 316. — Le cadavre sculpté dans une chapelle [de l'église de Gisors], p. 317. — La tour du Prisonnier, [au château de Gisors, vue à l'extérieur de l'enceinte], p. 318. — Une tour de l'enceinte (tour dite du Corps de Garde, vue à l'intérieur de

Digitized by Google

l'enceinte, et grand escalier l'avoisinant), p. 319. — Hôtel de Ville de Gisors (vu à l'intérieur de la cour du cloître), p. 320. — Maisons à Gisors, sous le château, p. 320.

Le passage consacré au château de Gisors a été reproduit (p. 191-192) dans l'*Ami des monuments et des arts*, n° 20, 4e année, 1890, ainsi que la lithographie représentant ce château et la gravure du clocher de Notre-Dame de Verneuil (p. 252).

46. Collection des Guides-Joanne. Guides-Diamant. — *Normandie*, par P. JOANNE. — Paris, libr. Hachette et Cie, 1890. In-18 diam., XXIII-300 p. et une carte.

47. *Note sur les calices d'étain* [et leur emploi en Normandie], par M. l'abbé PORÉE. — *Congrès archéologique de France*, p. 311-313.

48. *Les grands rétables des* XVIIe et XVIIIe *siècles*, par M. l'abbé PORÉE. — *Congrès archéologique de France*, p. 367-369.

Ces rétables eurent une grande vogue en Normandie.

49. *Histoire du prieuré de Saint-Lô de Rouen*, ses prieurs, ses privilèges, ses revenus, d'après les documents authentiques tirés des archives de la Seine-Inférieure et mis en ordre par L. de GLANVILLE,... T. I. — Rouen, impr. Esp. Cagniard, 1890. In-8, XVJ-460 p., 7 pl.

P. 345-355 : Pierre-Jules-César de Rochechouart, évêque d'Evreux, prieur commendataire de Saint-Lô de 1725 à 1777. — P. 407-408 : Privilège singulier du curé d'Aclou, nommé par le prieur de Saint-Lô.

50. *Comptes rendus des échevins de Rouen, avec des documents relatifs à leur élection* (1409-1701), extraits des registres des délibérations de la ville et publiés pour la première fois par J. FÉLIX. — Rouen, Lestringant, lib..., 1890, 2 vol. in-8 de *xxxix*-228 p. et 302 p.

Publication de la Société de l'histoire de Normandie.

Démolition des fortifications de Quillebeuf (1620-1623), t. II, p. 13 et 33. — Le roi au Pont-de-l'Arche (janvier 1618), t. II, p. 18.

51. *Notes sur les anciens avocats de Normandie*. Signé Ch. de B. [M. Ch. de BEAUREPAIRE]. — *Bull. de la Soc. de l'hist. de Norm.*, p. 60-91.

Liste en 1474 des avocats et procureurs à l'échiquier de Normandie, et des avocats aux vicomtés de Pont-Autou et Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Verneuil, Montreuil et Bernay, et aux bailliages de Gisors et d'Evreux.

52. *Guide du promeneur. Autour de Rouen*, par Louis MULLER,... — Rouen, L. Langlois, édit., 1890. In-8, 236 p. (La couverture porte, en outre : « avec 50 dessins inédits et une carte ».) (2 fr. 50).

Digitized by Google

P. 126-133 : « Pont-de-l'Arche : De Rouen à Pont-de-l'Arche. Les Authieux. Coup d'œil en arrière. Pont-de-l'Arche, Son histoire. Le pont. Plus malin que le diable. Une sentence originale. L'hôtel de Normandie. L'église. »

P. 133-140 : « L'abbaye de Bonport : Un vœu de Richard Cœur de Lion. L'abbaye de Bonport. Philippe Desportes. Melchior de Polignac. Les ruines. Sur les berges. Un marais en miniature. Bonne chasse à faire. »

P. 157-166 : « La Bouille : La Bouille. « L'Union ». Auprès du *Mobile*. Le combat de Moulineaux. Dix contre un. Une victoire chèrement vendue. Pèlerinage annuel. »

P. 167-169 : « Les grottes de Caumont. »

P. 200-205 : « Vascœuil : Vascœuil. Trois vallées. Un maître jardinier. *La Forestière*. Autour de Vascœuil. La légende de saint Jovinien. »

P. 206-211 : « Pont-Saint-Pierre : De Rouen à Pont-Saint-Pierre. Panorama de l'Andelle. Le *bon vieux temps*. Tel père, telle fille. Le château de Talbot. A Douville. Henri IV et la belle Gabrielle. Filature ou cathédrale ? »

P. 211-221 : « Radepont : Un domaine princier. Paysage. Abbaye de Fontaine-Guerard. L'art de prendre les truites. Sombre drame. La nonne sanglante. Autre paysage. Les petites sources. La forteresse de Radepont. Fumechon... »

Dessins : Pont-de-l'Arche, p. 127. — Ruines de l'abbaye de Bonport, p. 134. — Monument du *Mobile* (à la Maison-Brûlée), p. 159. — La *Forestière* (à Vascœuil), p. 201. — Château de Pont-Saint-Pierre, p. 207. — Ruines du château de Douville, p. 209. — Abbaye de Fontaine-Guerard, ruines du château de Radepont, p. 215. — L'Andelle à Radepont, photogravure hors texte, p. 219.

53. *Notices historiques et statistiques sur les communes des environs d'Elbeuf.* VIII. *La Londe et son marquisat*, par H. SAINT-DENIS. — Elbeuf, impr. H. Saint-Denis, 1890. In-12, [4]-546-[2] p.

On trouve dans cette notice un grand nombre de détails intéressants sur le Roumois et la région elbeuvienne.

* 54. Mgr HUGONIN,... *Notice sur l'enseignement du catéchisme dans le diocèse de Bayeux et Lisieux, depuis le* XVIe *siècle jusqu'à nos jours.* — Bayeux, impr. de O. Payan, 1890. Broch. in-8.

55. *Etat de la généralité d'Alençon sous Louis XIV*, par M. Louis DUVAL, archiviste du département de l'Orne,... — [Alençon], libr. Loyer-Fontaine, 1890. In-4°, [4]-XCVI-429 p. et une pl. (12 fr.).

L'introduction contient, p. LIII-LXXII, une notice sur Michel-André Jubert de Bouville, marquis de Bizy, considéré comme intendant de la généralité d'Alençon, poste qu'il occupa de 1682 à 1689.

On trouve dans les *Mémoires* que publie M. Duval, mémoires dressés par l'intendant Pomereu (1689-1700), sur l'ordre du ministre Pontchartrain, des renseignements assez intéressants sur Bernay,

Digitized by Google

Conches, Breteuil, Verneuil, Beaumont-le-Roger et en général sur la partie de l'ancienne généralité d'Alençon aujourd'hui comprise dans le département de l'Eure. M. Duval publie en appendice divers documents, notamment l'état des fiefs du bailliage d'Alençon en 1674 (la vicomté de Verneuil et la chatellenie de Montreuil-l'Argillé faisaient partie du bailliage d'Alençon), l'état des fiefs de l'élection de Verneuil et plusieurs catalogues de gentilshommes.

56. *Ephémérides de la moyenne Normandie et du Perche en* 1789. Documents pour servir à l'histoire du commencement de la Révolution dans la généralité d'Alençon, par Louis Duval, archiviste du département de l'Orne... — Alençon, impr. F. Guy, 1890. In-18, [2]-VIII-234 p.

21 fév. 1789. Emeute au bourg de Thiberville à l'occasion de la vente des grains, p. 25; — 8 mars 1789. Réponse de l'intendant d'Alençon à une dénonciation anonyme dans laquelle on signalait au ministre de prétendus accaparements de grains faits aux environs de Bernay, p. 33; — 12 mai 1789. Emeute imminente aux environs de Bernay, signalée par le duc de Beuvron, p. 71; — 28 juillet 1789. Troubles à Conches et dans la généralité d'Alençon, signalés par l'intendant, p. 121; — 2 août 1789. Autorisation d'acheter des blés à Rouen, sollicitée par l'intendant d'Alençon pour les députés des villes d'Orbec, Bernay et Conches, p. 125; — 20 septembre 1789. Opinion de l'intendant sur le candidat aux fonctions de maire de la ville de Conches [M. Le Gendre, lieutenant général du bailliage], p. 154; — 29 nov. 1789. Lettre de l'intendant à M. de la Millière [sur la municipalité de Verneuil], p. 196; — 15 déc. 1789. Réponse de l'intendant d'Alençon à une demande des habitants de Rugles pour le changement des armoiries de leur ville, adressée à M. de Saint-Priest [Les habitants voulaient aussi détruire « d'anciens hiéroglyphes qui sont sur les murailles de leur bourg, ce qui annonce, selon eux, une sujétion aujourd'hui détruite... J'ignore, dit l'intendant, ce que signifient ces hiéroglyphes que les habitants voudroient détruire et qu'ils prétendent être la marque de l'obligation où ils étoient, sous l'ancienne féodalité, de suivre la bannière de leur seigneur; mais depuis longtemps ces droits étant abolis par le fait, je ne vois pas de raisons de permettre aux habitants d'effacer les caractères qui peuvent signifier toute autre chose que ce qu'ils entendent...»], p. 205.

57. E. Caron. *Monnaies du Vexin.* Extrait de l'*Annuaire de la Société de numismatique*, année 1890. — Paris, au siège de la Société française de numismatique, 25, rue Las Cases, 1890. In-8, 7 p. (La couverture imprimée sert de titre.)

Monnaies du XIe siècle, trouvées à Verneuil-sur-Avre, en 1886. Figures.

58. *L'abbaye de Joyenval, au diocèse de Chartres*, par A. Dutilleux. — *Mém. de la Soc. histor. et archéol. de l'arr. de Pontoise et du Vexin*, t. XIII. P. 41-114.

Digitized by Google

Cette notice comprend (p. 74-114) un « Recueil des principales chartes de l'abbaye de Joyenval », parmi lesquelles nous avons remarqué les suivantes :

P. 86 : Robert de Poissy, seigneur de Hacqueville, confirme la vente d'un champ à Joyenval (nov. 1233) [texte de la charte].

P. 92 : Guillaume Crespin, seigneur de Dangu, donne à l'abbaye « unum modium salis et unum millenarium alectium singulis annis in prima Dominica quadragesime apud Dangutum percipiendos. » Sept. 1224 [analyse].

P. 96 : Guillaume Crespin, seigneur de Dangu, donne à l'abbaye le patronage de l'église de Saint-André d'Hébertot, 1228 [texte].

P. 97 : Autre charte concernant le patronage de la même église, passée en mars 1228, devant plusieurs témoins, seigneurs dans la région du bas Lieuvin.

P. 109 : Jehan Crespin, chevalier, sire de Dangu, confirme le don de son aïeul Guillaume (1er déc. 1320) [analyse].

P. 113 : Lettres de Charles VII constatant que, depuis la prise de Rouen, les possesseurs du château de Dangu ont cessé de payer à l'abbaye la rente de 9 liv. t., le comte de Tancarville et le baron de Ferrières prétendant tous deux à la propriété de cette terre, qui a été mise en la main du roi. Charles VII ordonne au bailli de Rouen de faire payer les trois ans d'arrérages dus. 5 juillet 1451 [analyse].

59. *Histoire générale de Paris. — Epitaphier du vieux Paris.* Recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges, hospices, cimetières et charniers, depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, formé et publié par Emile Raunié. — Tome I, Saint-André-des-Arcs-Saint-Benoît. Nos 1 à 324. — Paris, Impr. nat., 1890. Gr. in-4°, [6]-CXXVIII-392 p., avec 7 pl. h. t. et de nombreux bois dans le texte (30 fr.).

Eglise paroissiale de Saint-André-des-Arcs : — Nicole Violle, seigneur de Noyseaux-en-Brye et de Villiers-en-Désœuvre († 1548), p. 19. — Marguerite de Corbie, femme de Jean de Gamaches, seigneur de Gamaches en Vexin († 1436), p. 24.

Couvent des Grands-Augustins : — Anne d'Este, duchesse de Genevois, de Nemours et de Chartres, comtesse de Gisors († 1607), p. 166. — Henri de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, comte de Gisors († 1632), p. 166. — Ysabeau de Bourgogne, dame de Neaufle, veuve de Pierre de Chambly le jeune, seigneur de Neaufle († 1323), p. 167. — Jeanne de Valois, comtesse de Beaumont-le-Roger, femme de Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger († 1363), p. 167.

Etc.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Généralités sur l'arrondissement d'Evreux. — Histoire d'Evreux. — Ouvrages concernant les divers cantons : Breteuil, Conches, Damville, Nonancourt, Pacy, Rugles, Saint-André, Verneuil, Vernon.

60. *Trésor des églises et objets d'art français appartenant aux musées, exposés en 1889 au palais du Trocadéro.* 120 pl. reproduites par MIEUSEMENT. Introduction par M. A. DARCEL. — Paris, libr. de la Construction moderne, Dujardin et Cie. 3 vol. gr. in-4°. S. d. (1890).

Tome II :

« N° 43. Châsse de saint Avit (fin du XIIe s.). Argent repoussé. Dames bénédictines de Verneuil (Eure). » [Face où l'on voit le Christ bénissant entre saint Jacques, saint Pierre, saint Paul et saint Mathieu.]

« N° 44. Châsse de saint Thaurin (XIIIe s.). Eglise de Saint-Thaurin d'Evreux. » [Face où se trouve saint Taurin debout et bénissant.]

61. *Reconnaissance des reliques de saint Taurin* [procès-verbal, 31 janvier 1890]. — *La Semaine religieuse du diocèse d'Evreux*, n° du 1er mars 1890 (11e année, p. 1038-1043).

62. *Découverte d'un dépôt de monnaies romaines à Evreux.* Signé : G. VÉDIE. — *Revue numismatique*, 1890, p. 490-493 (Chronique).

63. *Les archives héraldiques d'Evreux*, contenant par ordre alphabétique la nomenclature détaillée et les armoiries des comtes, évêques, seigneurs, maisons nobles, familles de haute bourgeoisie et corporations de ladite ville, depuis le commencement du moyen âge jusqu'à la fin du second Empire, par le vicomte DE BUREY,... Ouvrage orné de plus de 200 blasons dessinés par l'auteur. — Evreux, de l'impr. de Ch. Hérissey, 1890. In-4°, [4]-XII-376 p. (20 fr.).

Suivi d'un « Index des noms avec armoiries contenus dans le volume ».

64. *Documents historiques sur la ville d'Evreux aux XIVe et XVe siècles*, extraits des archives et de la bibliothèque nationales, par M. Armand BÉNET. — *Rec. des trav. de la Soc. libre de l'Eure*, 4e série, t. VII. P. 208-282 (*à suivre*).

Quelques-unes de ces intéressantes pièces inédites concernent également les environs d'Evreux.

Digitized by Google

65. *Méreaux inédits du chapitre d'Evreux* Signé : Ch. Préau. — *Revue belge de numismatique*, 1890, 46e année, p. 34-48. *Cf.* 65 *bis*.

65 *bis*. Numismatique française. *Méreaux inédits du chapitre d'Evreux*, par Charles Préau... — Bruxelles, Fr. Gobbaerts, imp., 1890. In-8, 15 p., avec vign. (La couverture imprimée sert de titre.)

A la dernière page, on lit : « Extrait de la revue belge de numismatique, année 1890. »

66. *Visite de la cathédrale et du palais épiscopal* [d'Evreux]. Signé : E. T-s [Emile Travers]. — *Congrès archéologique de France*. p. 35-40.

67. *Visite à l'église Saint-Taurin d'Evreux*. Signé : E. T-s [Emile Travers]. — *Id.*, p. 62-63.

68. *Annexe au procès-verbal de la séance du 6 juillet 1890. Rapport fait au Conseil* [administratif de la Société française d'archéologie] par M. B. Ledain, inspecteur de la Société, *au sujet de la restauration de l'église de Saint-Taurin d'Evreux*. — *Id.*, p. 126-127.

69. *Visite au beffroi et au musée d'Evreux*. Signé : E. T-s [Emile Travers]. — *Id.*, p. 64-73.

Reproduisant en partie des notes de M. Alph. Chassant.

70. *Les sépultures des évêques d'Evreux*, par M. l'abbé Porée. — *Congrès archéologique de France*, p. 292-310.

71. *Le peintre Hennequin Gatel, d'Orbec* (1400). Non signé. — *Archives historiques, artistiques et littéraires*. T. Ier, 1889-1890, p. 459-460.

Le 13 sept. 1400, « Nicole Feron (alias Le Feron), maistre des œuvres du roy[nostre sgr ou bailliage d'Évreux et d'Orbec, » certifie la bonne exécution des travaux faits à l'hôtel du roi à Orbec et à la cohue de cette ville, notamment des peintures faites dans la cohue par Hennequin Gatel.

72. *La broderie du XIe siècle jusqu'à nos jours*, d'après des spécimens authentiques et les anciens inventaires, par M. Louis de Farcy. — Angers, Belhomme, lib.-édit., 1890. Gr. in-folio, IV-144 p. et de très nombreuses planches en phototypie (80 fr.).

Planches hors texte : 33. Mitre de Jean de Marigny, au musée d'Évreux. Description p. 126.

*73. *Simon Vigor, archevêque de Narbonne*, par Louis Narbonne... — Narbonne, impr. de F. Caillard, 1890. In-8.

Né à Évreux en 1515.

Digitized by Google

74. *Les clôtures des chapelles de la cathédrale d'Evreux* (Signé : Porée, curé de Bournainville). — *Société des amis des arts du dép. de l'Eure. Bull. V.*, 1889. P. 39-66, avec une pl. en héliogr. — Cf. n° 74 *bis*.

74 *bis*. Société des amis des arts du département de l'Eure. *Les clôtures des chapelles de la cathédrale d'Evreux*, par M. l'abbé Porée. — Evreux, impr. de Ch. Hérissey, 1890. In-8, 32 p.

Tirage à part du précédent.

75. Société des amis des arts du département de l'Eure. *Clôtures des chapelles de la cathédrale d'Evreux* (reproductions photographiques).— Evreux, à la Société des amis des arts, 1890. Album in-4 comprenant [8] p. de faux-titre, titre et « Liste des souscripteurs » et 9 planches photographiques avec légendes imprimées, sous un carton reproduisant le titre.

Tiré à 75 ex. numérotés. Cet album doit être accompagné d'un exemplaire du tirage à part de la notice de M. l'abbe Porée, n° 74.

76. *Le Nécrologe de l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux*, par M. l'abbé Porée. — *Congrès archéologique de France*, p. 320-326.

77. *Notice généalogique sur la famille Le Doulx de Melleville*, par Charles Molle,... *Additions et justifications*. — Evreux, impr. de Ch. Hérissey, 1890. In-4, [4]-168 p. et 5 pl.

Tiré à petit nombre sur papier de Hollande et non mis dans le commerce.

78. *Les violoneux et joueux d'instruments à Évreux au temps passé*. — Evreux, impr. de Ch. Hérissey, 1890. In-18, 22 p. Signé : Alph. Chassant, paléogr.

Tirage à part d'un article inséré dans l'*Almanach-annuaire de l'Eure* pour 1890, publié en novembre 1889.

79. *Lettre de M. Gustave Prevost,... concernant une publication* [projetée par lui] *sur le « Mémorial historique des évêques, ville et comté d'Evreux » et sur les Le Batelier d'Aviron*. — *Rec. des trav. de la Soc. lib. de l'Eure*, 4e série, t. VII. P. 204-207.

Lettre adressée au secrétaire perpétuel de la société, le 6 déc. 1888.

80. [Comédiens à Evreux au xviiie siècle.] — *Bull. histor. et philol. du Comité des trav. histor. et scientif. Année* 1890. — Paris, Ernest Leroux, édit. In-8. P. 268. — Cf. n° 33.

Résumé d'une communication de M. Veuclin au congrès des sociétés savantes (séance du 27 mai 1890), en réponse à la 17e question

Digitized by Google

du programme : *Recherches relatives au théâtre et aux comédiens de province depuis la Renaissance.*

81. *Mgr Pierre-Jules-César de Rochechouart* (1698-1781), par M. l'abbé C. Bernois... — Orléans, H. Herluison, lib.-édit., 1890. In-8, 15 p., avec un portrait (1 fr.).

Extr. des *Annales de la Soc. histor. et archéol. du Gâtinais*, t. VIII, p. 134-144.

Mgr de Rochechouart occupa le siège épiscopal d'Evreux de 1733 à 1753.

82. *Henriette de Banastre, duchesse de Bouillon, comtesse d'Evreux* (1792-1794). Signé : Alph. Chassant. — *Almanach-annuaire de l'Eure* pour 1891, p. 112-116.

83. *Discours prononcé par M. Georges L'Hopital,... sur la tombe de M. Horeau* [1808 † 1888]. — *Rec. des trav. de la Soc. libre de l'Eure*, 4e série, t. VII. P. 201-203.

84. *Notice sur le président d'Imbleval.* — Evreux, impr. de l'Eure, 1890. In-8, 8 p.

Louis-Antoine d'Imbleval, président du tribunal civil d'Evreux, 1815 † 1889. — Notice rédigée par M. Léon Petit, secrétaire de la Société libre de l'Eure.

85. *Banquet du 4 juillet* [1889]. — *Congrès archéologique de France*, p. 84-86.

Texte de deux sonnets de MM. Gustave Le Vavasseur et Emile Travers.

86. *Sa Grandeur Mgr François Grolleau, CIIIe évêque d'Evreux. Les obsèques.* [Discours de Mgr Germain, évêque de Coutances. Inscription gravée sur le cercueil.] — *La Semaine religieuse du diocèse d'Evreux*, n° du 12 avril 1890 (12e année, p. 101-117).

87. *Mgr Grolleau jusqu'à son arrivée à Evreux.* — *La Semaine religieuse du diocèse d'Evreux*, n° du 19 avril 1890 (12e année, p. 121-126).

* 88. L'abbé J. Loth. *Mgr Grolleau, évêque d'Evreux.* — *Semaine religieuse de Rouen*, 1890, p. 356 et sq.

89. *Service célébré dans l'église cathédrale d'Evreux le jeudi 22 mai pour le repos de l'âme de Sa Grandeur Mgr François Grolleau.* [Discours de S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris.] — *La Semaine religieuse du diocèse d'Evreux*, n° du 24 mai 1890 (12e année, p. 221-228).

Digitized by Google

90. *En souvenir de Mgr Grolleau.* — *La Semaine religieuse du diocèse d'Evreux*, n° du 2 août 1890 (12e année, p. 426).

Inscription à la mémoire de Mgr Grolleau placée dans la chapelle du collège Saint-François-de-Sales à Evreux.

91. *Mgr Hautin, évêque nommé d'Evreux.* — *La Semaine religieuse du diocèse d'Evreux*, n° du 14 juin 1890 (12e année, p. 281-285).

Reproduction de deux articles biographiques parus dans le *Soleil* et dans la *Défense*. Le premier est dû à M. de la Brière.

92. Même titre. — *La Semaine religieuse*, n° du 21 juin 1890 (12e année, p. 301-304).

Reproduction d'une notice parue dans les *Annales religieuses* d'Orléans.

93. L'abbé Paul Barbier. *Mgr Hautin, évêque d'Evreux.* — Orléans, H. Herluison, lib.-édit., 1890. In-8, 24 p., avec portrait (75 c.).

94. *Prise de possession du siège épiscopal d'Evreux par Mgr Hautin* [18 août 1890]. — *La Semaine religieuse du diocèse d'Evreux*, n° du 23 août 1890 (12e année, p. 486-489).

Avec le texte des bulles pontificales adressées au clergé et aux fidèles du diocèse.

95. *Le sacre de Mgr Hautin dans la cathédrale d'Orléans, 8 septembre* 1890, par M. l'abbé P. Barbier. — Orléans, H. Herluison, lib.-édit., 1890. In-8, 26 p. (1 fr.).

96. *L'Hôtel de ville d'Evreux.* Signé : A. Ch. [Chassant]. — *Almanach du département de l'Eure illustré* pour 1891, p. 9-13, avec une vue de l'hôtel de ville démoli en 1889.

Suivi (p. 13-19) de détails, sans signature, sur la construction du nouvel hôtel de ville, avec une élévation du projet adopté, celui de MM. Thierry-Ladrange et Gossart.

97. *Discours prononcés à l'inhumation de M. Alexandre-Eugène Boisard, manufacturier à Evreux,* conseiller municipal, administrateur de la banque de France, par M. Labbé, conseiller municipal, et par M. Lucas, manufacturier, le 17 novembre 1890. In-8, 9 p. (La couverture imprimée sert de titre. A la fin : Evreux, impr. de l'Eure, L. Odieuvre.)

98. Documents édités par la Société historique du Vexin. *Cartulaire de l'abbaye de Maubuisson* (Notre-Dame-la-Royale), publié par A. Dutilleux,... J. Depoin,... 1re *partie : Chartes concernant*

Digitized by Google

la fondation de l'abbaye et des chapelles... — Pontoise, typogr. Lucien Paris, 1890. In-4, [4]- 88 p.

XI. Bulle d'Innocent IV confirmant le don de la forêt de Breteuil (juillet 1249), p. 11-12.

99. *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, par B. Hauréau. Tome I. Paris, libr. C. Klincksieck, 1890. In-8, VII-406 p.

Parmi les mss. étudiés dans ce premier volume, se trouve *Moralium dogma philosophorum*, attribué à Guillaume de Conches.

99 *bis*. *Notice sur Robert de Malortie, comte de Conches, seigneur de la Tour du Pin, de Quirieu et de la Balme* par F. Gauduel. — Bourgoin, impr. Rabilloud, 1889. Petit in-8, 75 p.

Robert de Malortie vivait dans la seconde moitié du XVe siècle.

100. *Excursion à Conches*. Signé : E. T-s [Emile Travers]. — *Congrès archéologique de France*, p. 89-94, avec un plan de l'église de Conches.

101. [Notice biographique] *sur le duc de Clermont-Tonnerre*, par M. Eugène de Robillard de Beaurepaire. — *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1890. P. 441-447. — Cf. 101 *bis*.

101 *bis*. *Notice biographique sur le duc de Clermont-Tonnerre*, par M. Eugène de Robillard de Beaurepaire, sous-directeur de l'Association normande. In-8, 7 p. (Il n'y a qu'un titre de départ. A la fin, on lit : Extrait de l'*Annuaire normand*. Année 1890. — Caen, imp. (*sic*) H. Delesques. »)

Gaspard-Louis-Aimé, duc de Clermont-Tonnerre, vice-président du conseil général de l'Eure, 1812-1889. — Notice tirée à 25 ex.

102. *Un ancien traité sur la culture du pommier et la fabrication du cidre. — Bull. de la Soc. centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure*, t. XXXI, 3e cahier de 1889 (Rouen, 1890), p. 163-193.

Réimpression par M. Héron de : *l'Art de cultiver les pommiers, les poiriers et de faire du cidre selon l'usage de la Normandie*, par M. le marquis de Chambray (1765). — Cf. 102 *bis*.

102 *bis*. *L'art de cultiver les pommiers, les poiriers, et de faire du cidre selon l'usage de la Normandie*, par M. le marquis de Chambray. — A Paris, chez Ganeau, rue Saint-Séverin, près l'église, aux Armes de Dombes et à Saint-Louis, M. DCC. LXV. Avec permission. (La couverture porte : « Réimprimé d'après l'édition de 1765. — Rouen, impr. de Esp. Cagniard, 1890. ») In-8, 36 p.

Digitized by Google

Au revers du faux titre : « Extr. du Bull. de la Société centrale d'horticulture (3e cahier de 1889). »

Avant-propos signé A. Héron. L'auteur est Louis, marquis de Chambray, né en 1713, mort en 1783.

103. *Fonts baptismaux de l'église de Saint-Georges-sur-Eure*, par M. le marquis d'Alvimare de Feuquières. — *Congrès archéologique de France*, p. 422-426, avec une planche en phototypie.

Fin du xve siècle.

104. *Le grand et vrai art de pleine rhétorique de Pierre Fabri*, publié avec introduction, notes et glossaire, par A. Héron. — *Premier livre. Rhétorique.* (Sceau de la Société des bibliophiles normands.) — Rouen, impr. Esp. Cagniard, 1889. In-4, [6]-309 p.

— *Le grand et vrai art*, etc... *Second livre. Poétique.* (Cachet de la Société des bibliophiles normands.)—Rouen, impr. Esp. Cagniard, 1890. In-4, [6]-141 p.

— *Le grand et vrai art*, etc. *Introduction, notes et glossaire.* (Cachet de la Société des bibliophiles normands.) — Rouen, impr. Esp. Cagniard, 1890. In-4, [6]-*xxxv*-136 p.

Pierre Fabri n'a pu être curé de Mérey (Eure). Il faut sans doute voir en lui le curé-prieur de Méray-en-Berry, comme l'a cru L. Quicherat.

*105. Em. Picot. *Note sur l'auteur du « Contreblason de faulces amours »*. — *Romania*, 1890, p. 112-117.

Imitation du poème du frère Guillaume Alexis (de Lyre) : *Le blason des faulces amours*, qui serait l'œuvre d'uu certain *Estrées* (*Le Moyen âge*, 1891, p. 114).

106. *Monuments historiques. Eglise de Rugles. Demande de subvention. — Département de l'Eure. Conseil général. Session d'août 1890 : Rapport du préfet*, p. 221-222.

Restauration de la tour.

107. [Tour de l'église de Rugles. Rapport de M. Lambert, membre du conseil général, lu dans la séance du 20 août 1890.]— *Département de l'Eure. Session d'août 1890 : Procès-verbal des délibérations*, p. 84.

108. *Une pierre tombale du XVIe siècle*, par M. Charles Molle,... — *Congrès archéologique de France*, p. 427-429.

Sépulture de Vincent de Pilliers, seigneur de Beaufort (1561), dans l'église de Lignerolles.

109. *Le Breuil-Benoist et les collections de M. le comte de Reiset.*

Digitized by Google

Signé : Marquis de FAYOLLE. — *Bulletin monumental*, 1890, p. 271-280. — Cf. 109 *bis*.

Compte rendu de la visite du Congrès archéologique de France au Breuil-Benoit, le 8 juillet 1889.

109 *bis*. *Le Breuil-Benoist et les collections de M. le comte de Reiset*. Signé : Marquis de FAYOLLE. — *Congrès archéologique de France*, p. 137-146.

Même travail que le précédent.

110. *Documents sur Verneuil*. Communication de M. Armand BÉNET. *Parcheminiers de Verneuil. Statuts et ordonnances de 1574, confirmés en 1677*. — *Bull. de la Soc. histor. et archéol. de l'Orne*, t. IX, p. 366-374.

111. Documents sur la province du Perche, 1re série. *Recueil des antiquitéz du Perche, comtes et seigneurs de la dicte province*, ensemble les fondations, bâtimens des monastaires et choses notables du dict païs, par BART DES BOULAIS, publié, avec les additions et variantes de plusieurs manuscrits, et annoté par M. Henri TOURNOÜER, ancien élève de l'Ecole des Chartes, précédé d'une notice biographique par M. BESNARD. — Mortagne, Pichard-Hayes, lib.-édit.; L. Daupeley, imp., 1890. In-8. (En cours de publication.)

P. 35-36 : Origine de Verneuil.

112. *Le trésor de l'abbaye de Saint-Nicolas de Verneuil*, par M. l'abbé PORÉE. — *Congrès archéologique de France*, p. 314-319.

Avec quatre pl. en phototypie, représentant la châsse de saint Avit.

113. *Excursion à Verneuil*. Signé : E. T-s [Emile TRAVERS]. — *Congrès archéologique de France*, p. 128-132, avec une planche en phototypie, représentant la maison située près l'église de la Madeleine.

114. *Le tombeau préhistorique de Cocherel*. Signé : E. FERRAY. — *Bulletin monumental*, 1890, p. 475-505. Cf. 114 *bis*.

114 *bis*. *Le tombeau préhistorique de Cocherel*, par M. Edouard FERRAY. — *Congrès archéologique de France*, p. 392-422.

Reproduction du précédent, avec deux planches reproduisant, en réduction, les trois planches jointes à la relation de Lebrasseur (*Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux*) et celle jointe à une traduction anglaise de cette relation, publiée à Londres en 1760.

115. *Une description des peintures de la galerie de Torigni-sur-Vire*,

Digitized by Google

par leur auteur, Claude Vignon. Signé : Roger MARX. — *Bull. des musées*, p. 299-311.

Ms. donné en 1890 par M. Potier, conservateur du musée de Torigny, à la bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts.

P. 306-307 : « Sixiesme tableau. Bataille de Cocherel. »

116. *Iconographie eucharistique. Rodolphe de Habsbourg et le saint Viatique.* Signé : L. MARSAUX, curé-doyen de Chambly (Oise). — *Le Très saint Sacrement*,... 14e année, n° 7, janvier 1890, p. 519-522.

Tapisserie de l'église de Vernon, représentant le comte Rodolphe de Habsbourg cédant son cheval à un prêtre qui portait le saint Viatique.

L'article de M. l'abbé Marsaux a été reproduit, sans titre et sans signature, dans la *Semaine religieuse du diocèse d'Evreux*, n° du 15 mars 1890 (12e année, p. 29-31).

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Généralités sur l'arrondissement. — Ouvrage concernant les divers cantons : Les Andelys, Ecos, Etrépagny, Gisors, Lyons-la-Forêt.

117. *Epoques gauloise et romaine dans l'arrondissement des Andelys (Eure)*,... par M. Léon COUTIL. — *Congrès archéologique de France*, p. 250-263, avec une planche en photogravure, représentant l'Hercule trouvé au Thil vers 1840.

118. *Bibliographie historique du Vexin et de ses abords pendant l'année* 1888 [par L. RÉGNIER]. — *Mém. de la Soc. histor. et archéol. de l'arr. de Pontoise et du Vexin*, t. XIII, 1890, p. 115-133.

119. *Excursion au Château-Gaillard, aux Andelys et à Louviers.* Signé : E. T-s [Emile TRAVERS]. — *Congrès archéologique de France*, p. 44-56.

120. [Monuments historiques.] *Eglise du Petit-Andely. Demande de subvention. — Département de l'Eure. Conseil général. Session d'août* 1890 : *Rapport du préfet*, p. 222.

Restauration de l'église.

121. *Essais sur l'histoire de la peinture française (Notes et fragments).* Signé : Ph. de CHENNEVIÈRES. — IX [à XIV]. *Nicolas Poussin.*

Digitized by Google

— *L'Artiste*, 60e année, 1890, t. II, p. 1-10, 91-99, 196-203, 254-264, 329-338, 408-422.

P. 3-7 : les tableaux de Quentin Warin aux Andelys.

122. *Le bas-relief de l'église d'Ecos* (*Eure*), par L. Béclard, attaché d'ambassade. — *L'ami des monuments et des arts*, 1890, p. 304-305.

Sculpture de la fin du xve siècle, trouvée récemment à Ecos et paraissant figurer une famille présentée au Christ par ses saints patrons. Nous préparons une petite étude sur ce curieux monument.

123. *Questions mérovingiennes.* VI. *La donation d'Etrépagny* (1er octobre 629). Signé : Julien Havet. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1890, p. 213-237. Cf. 123 *bis*.

Appendice I : Texte de la charte (p. 231-232).
Appendice II : Doudeauville (*Eure*) *en* 692, p. 236-237.

123 *bis*. *Questions mérovingiennes*, par Julien Havet. VI. *La donation d'Etrépagny*. — Paris, H. Champion, lib., 1890. In-8, 29 p.

Tirage à part du précédent.

124. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin. *Notice sur Gisors, Trie, Chaumont-en-Vexin et Reilly*, illustrée d'une vue de Pontoise au xvie siècle, d'une vue générale de Gisors et de deux vues de Trie. — Pontoise, impr. de Amédée Pâris, 1890. In-8, 14 p. et 4 pl. (La couverture imprimée sert de titre.)

P. 5-7 : *Gisors*. Signé : L. R. [L. Régnier].
Guide-itinéraire d'une excursion faite par la Société historique de Pontoise, le 26 mai 1890.

125. *Le Vexin au Salon de* 1889. Signé : L. Régnier. — *Mém. de la Soc. histor. et archéol. de l'arr. de Pontoise et du Vexin*, t. XIII, 1890, p. 157-158.

Un numéro concernant Gisors, p. 157.

126. *L'imagier Pierre des Aubeaux et les deux groupes du Trépassement de Notre-Dame à Gisors et à Fécamp*, par M. l'abbé F. Blanquart, curé de la Saussaye. — *Congrès archéologique de France*, p. 378-391, avec une planche en phototypie, représentant les emblèmes de la Vierge, sculptures de l'église de Gisors (avant leur restauration).

127. [Restauration de la chapelle de l'Assomption, dans l'église de Gisors.] Note signée : l'abbé Marsaux. — *Revue de l'art chrétien*, 1890, p. 356 (Chronique).

128. *Autographes*, par J. Depoin. — *Mém. de la Soc. histor. et archéol. de l'arr. de Pontoise et du Vexin*, t. XIII, 1890, p. 134-156.

Digitized by Google

Relevé des catalogues d'autographes et de pièces historiques. Sept articles concernant Gisors, p. 138-139. Deux pièces concernant Neaufles-Saint-Martin, p. 138 et 146.

129. Bibliothèque du sport. *Les courses de chevaux en France*, par A. de Saint-Albin (Robert Milton). Ouvrage contenant 19 gravures sur bois, 36 photogravures et 66 vignettes par Crafty. — Paris, libr. Hachette et Cie, 1890. In-8, [4]-IV-475 p. (Couverture imprimée en couleur, avec une aquarelle de Myrbach. « A. de Saint-Albin (Robert Milton). Les courses de chevaux en France. Hachette et Cie ») (12 fr.).

Chapitre IV. *Principaux établissements d'élevage :* I. *Le haras de Dangu* (p. 45-53).

Chapitre X. *Profils de sportsmen :* III. *Le comte Frédéric de Lagrange* (p. 228-234).

Chapitre XI. *Profils d'entraîneurs et de jockeys :* III. *A.-E. Dodge* (p. 269-273, avec un portrait).

130. *La France pendant la guerre de Cent ans.* Episodes historiques et vie privée aux XIVe et XVe siècles, par Siméon Luce, membre de l'Institut. — Paris, libr. Hachette et Cie, 1890. In-12, [6]-VI-396 p. (3 fr. 50).

P. 93-136 : *Les jeux ou divertissements populaires au XIVe siècle.* [Jeux de *soule* entre les habitants du Vexin normand et ceux de la forêt de Lyons, devant la porte de l'abbaye de Mortemer]. Cf. notre *Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure et parues en* 1889, p. 25.

131. *Notice historique sur le Tronquay et les Hogues*, par P. Duchemin, officier d'Académie. — Gisors, impr. typogr. de l' « Echo républicain », 1890. In-18, 120 p.

La couverture porte, en outre : « Publiée sous le patronage du Comité républicain du canton de Lyons. »

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Généralités sur l'arrondissement. — Ouvrages concernant les divers cantons : Beaumesnil, Beaumont-le-Roger, Bernay, Brionne, Thiberville.

132. *Bernay et son arrondissement.* Souvenirs et notices historiques et archéologiques, par M. Lottin de Laval,... — Bernay, Mlles J. et A. Lefèvre, imp.-édit., 1890. Petit in-8, [6]-VII-280-[2] p., avec

Digitized by Google

un portrait de l'auteur. (Le faux-titre porte : « Avec une préface de M. Léon TYSSANDIER. »)

Découvertes antiques à Bernay, Brionne, etc., p. 1-6; manoirs du Blanc-Buisson, à Saint-Pierre-du-Mesnil, p. 22-24; du Bosc-Richer, à Beaumesnil, p. 25-29; de Corneville-la-Fouquetière, p. 29-30; du Hom, à Beaumont-le-Roger, p. 30-31, etc.; — vieilles maisons de Bernay, p. 52-69; — les vieux meubles normands et leurs auteurs, p. 70-89; — inscriptions posées à la mémoire d'Auguste Le Prevost, p. 90-92; de Fresnel p. 93-95; de Bréant, p. 95; — pierres tumulaires de Mme de Ticheville, à Bernay, p. 96; de Jeanne de Tilly, veuve de Jean de Ferrières, p. 98, et de Robert de Flocques, p. 99, à l'église de Boisney; d'un moine (Guillaume de Conches ??), dans l'église du Tilleul-Fol-Enfant, p. 102; de Mathieu de Varennes, dans l'église de Menneval, p. 102; de Jean du Moustier et de Jacqueline de Gauville, au portail de l'église de Beaumont-le-Roger, p. 108; de Guillaume d'Auvillars et de Robert Vallée, abbés du Bec, dans l'église de Bernay, p. 110 et 112; — inscription posée à l'entrée de l'abbaye du Bec, p. 117; — châteaux de Broglie, p. 158; de Barville, 164-167; de Saint-Mards-de-Fresne, p. 167-177; de Livet-sur-Authou, p. 178-180; de Beaumesnil, p. 182-200; de Thevray, 209-264; — vieilles maisons et anciens huchiers de la Ferrière-sur-Risle, p. 200-204 et 265-267.

P. 269-277 : *Restauration de la pierre tumulaire de Guillaume d'Auvillars, 26e abbé du Bec, 1399-1418, par M. Lottin de Laval.* Signé : PORÉE, curé de Bournainville. (Reproduction d'un article publié dans le *Journal de Bernay* du 19 avril 1884.)

133. *Le ban et l'arrière-ban dans les élections de Bernay et de Lisieux et la défense des côtes normandes en* 1703, par M. Gustave PREVOST (séance de la section de Bernay du 8 avril 1888). — *Rec. des trav. de la Soc. lib. de l'Eure,* 4e sér., t. VII. P. 170-188.

Déjà publié en une brochure in-8 (Bernay, impr. veuve Lefèvre, 1888).

134. *Excursion à Brionne, au Bec-Hellouin et à Beaumont-le-Roger.* Signé : E. T-s [Emile TRAVERS]. — *Congrès archéologique de France,* p. 99-121.

Avec trois planches en phototypie représentant la tour du Bec, le donjon de Brionne et le groupe des excursionnistes au Bec.

Collection de M. Loisel à la Rivière-Thibouville, p. 99-101. — Observation de M. Palustre sur le donjon de Brionne, p. 101-104, résumées d'après M. Join-Lambert. — Compte rendu de l'inauguration de l'inscription commémorative érigée à l'entrée de l'abbaye du Bec, p. 104-119 : Discours de M. Join-Lambert, président de la Société libre de l'Eure, p. 106-111; Communication de M. l'abbé Porée sur Mazarin et l'abbaye du Bec, p. 111-115; Discours de M. Eugène Niel, délégué de l'Académie de Rouen, p. 115-117; texte de l'inscription commémorative, p. 118-119. — Beaumont-le-Roger, p. 119-121.

Cf. mon *Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure et parues en* 1889, p. 60.

Digitized by Google

135. V.-E. Veuclin,... *Documents inédits pour l'histoire du canton de Beaumesnil.* — Bernay, impr. E. Veuclin, 1890. In-8, [4]- 39 p.

Ajou, Mancelles, Saint-Aubin-sur-Risle, La Barre, Le Bois-Baril, Saint-Jacques-de-la-Barre, la Noë-de-la-Barre, Villers près la Barre, Saint-Lambert-en-Ouche, le Bosc-Renoult, Rubremont, Epinay, Brezay, Long-Essard, Montpinchon, Gisay, le Bosroger-en-Ouche, le Bosrobert, Saint-Ouen-de-Mancelles, Gouttières, Granchain, Livet-en-Ouche, Landepereuse, le Tilleul-en-Ouche, le Noyer, Châtel-la-Lune, le Châtellier-Saint-Pierre, la Roussière, le Val-du-Theil, Saint-Aubin-des-Hayes, Saint-Aubin-le-Guichard, Sainte-Marguerite-en-Ouche, Saint-Pierre-du-Mesnil, Thevray.

136. *Le château de Beaumesnil*, par M. l'abbé A. Bouillet. — *Congrès archéologique de France*, p. 353-360.

Avec la reproduction réduite de deux planches de Sauvageot (*Palais, châteaux, hôtels et maisons de France du XVe au XVIIIe siècle*).

137. *Le château de Beaumesnil (Eure). Histoire et description*, par M. l'abbé Bouillet. — *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1890. P. 234-256. — Cf. 137 *bis*.

Avec la reproduction réduite des mêmes planches.

137 *bis*. *Le château de Beaumesnil (Eure). Histoire et description*, par M. l'abbé Bouillet,... — Caen, Henri Delesques, imp.-lib., 1890. In-8, 27 p. et 3 pl.

Tirage à part du travail précédent, légèrement augmenté dans les notes et accompagné, outre les deux planches de Sauvageot, d'une reproduction d'un dessin du XVIIIe siècle, représentant deux projets de pavillons pour le château.

138. V.-E. Veuclin,... *La paroisse de Pierre-Ronde au siècle dernier.* — Bernay, impr. E. Veuclin, 1890. In-8, 15 p.

* 139. *Notes d'histoire locale. Jacques Daviel, chirurgien et professeur à l'Hôtel-Dieu de Marseille* (1723-1746), par le Dr François Arnaud,... — Marseille, impr. de Barlatier et Barthelet. S. d. (1890). In-8, 16 p.

Extrait du *Marseille médical.*

* 140. *Jacques Daviel à Reims*, par le Dr H. Delacroix. — Reims, F. Michaud, 1890. In-8.

141. Section de Bernay. *Inauguration à Ajou, le 19 septembre 1888, d'une plaque commémorative en l'honneur du chimiste Jean-Robert Bréant.* — *Rec. des trav. de la Soc. lib. de l'Eure*, 4e sér., t. VII. P. 189-200.

Texte de l'inscription, p. 189. — Notice sur Bréant, par M. le

Digitized by Google

docteur FORTIN, p. 190-193. — Discours de M. le duc de BROGLIE, p. 193-195. — Notice de M. l'abbé PORÉE intitulée : *Trois portraits normands par Daniel Dumonstier*, p. 196-200. (Cf. mon *Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure et parues en* 1889, p. 31.)

Le récit de l'inauguration et les communications que nous venons d'énumérer avaient déjà pris place dans l'*Annuaire normand* de 1889. Les fautes d'impression qui y figuraient ont malheureusement été presque toutes reproduites dans le recueil de la Société libre de l'Eure.

142. V.-E. VEUCLIN,... *Documents inédits pour l'histoire de Beaumont-le-Roger*. In-8, 8 p. (Il n'y a qu'un titre de départ. A la fin, on lit : Bernay, impr. Veuclin.)

Barc, Barquet, Les Authieux, Le Bosc-Roger près Barquet, La Vacherie, Beaumontel, Berville-la-Campagne, Bray, Combon, Ecardenville, Goupillières, Grosley, La Houssaye, La Huanière, Romilly, Thibouville, La Cambe, Le Tilleul-Dame-Agnès [Le Tilleul-Lambert].

143. *Notices historiques et statistiques sur les communes de l'arrondissement de Bernay*. V. *Beaumont-le-Roger*, par H. SAINT-DENIS. — Elbeuf, impr. Saint-Denis et Duruflé, 1888. [La couverture porte 1890.] (In-12, 559-[3] p. et 6 planches.)

144. *Deux contrats du XIIIe siècle*. Signé : L. DELISLE, avec un avant-propos signé : M. [comte de MARSY]. — *Bulletin monumental*, 1890, p. 131-136.

P. 133-134 : I. *Marché pour la construction du château de Dannemarche à Dreux* (1224).

Cet article reproduit deux documents publiés par M. Delisle dans le n° 5, notamment le marché précédent, intéressant pour nous à cause du nom de l'architecte Nicolas de Beaumont-le-Roger.

145. *Concordat entre le prieur et les religieux du prieuré de Beaumont-le-Roger, au sujet de la nourriture desdits religieux*, 19 octobre 1580. (Communication de M. BOURBON.)— *Bull. histor. et philol. du Comité des travaux histor. et scientif.*, 1890, p. 135-138. — Cf. 146.

Précédé d'un court rapport de M. Ludovic Lalanne sur la communication, p. 135.

146. *Le prieuré de la Sainte-Trinité de Beaumont-le-Roger*. Non signé. — *Almanach du département de l'Eure illustré* pour 1891, p. 20-25, avec une vue des ruines.

Suivi de la reproduction du concordat entre le prieur et les religieux (1580), publié par M. Bourbon. — Cf. 145.

Digitized by Google

* 147. *Le Pacte de famine*, par Georges Afanassiev. — Paris, Alph. Picard, 1890. In-8, 58 p.

Extr. des Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques.

148. Edmond Biré. *Causeries littéraires*... Lyon, libr. et impr. Vitte et Perrussel, 1890. In-8, [4]-413 p.

P. 1-29 : I. *Le Pacte de famine* (article écrit en 1887 à propos des ouvrages de MM. Gustave Bord et Léon Biollay).

149. Jules Prior. *A la mémoire de M. Théophile Doucet, mon maître et mon meilleur ami.* — Brionne, impr. Amelot, avril 1890. In-8, 4 pages non numérotées.

Vers, quinze strophes.

150. *Théophile Doucet.* Signé : La rédaction. — *La Revue du siècle*, mai 1890, p. 265-274, avec un portrait en photogravure. In-8.

Notice nécrologique.

151. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure. Section de l'arrondissement de Bernay. — *Gabriel Du Moulin historien*, par M. l'abbé Porée, curé de Bournainville. Communication lue à la séance du 7 septembre 1890, tenue sous la présidence de M. le duc de Broglie. — Bernay, impr. Mlles Lefèvre, 1890. In-8, 16 p.

152. V.-E. Veuclin,... *Célébrités bernayennes. Gabriel Dumoulin et sa famille.* Documents inédits. — Bernay, impr. E. Veuclin, 1890. In-8, [4]-12 p.

P. 9-12 : *Deux huchiers de Bernay.* — [Contrats des 14 janvier 1618 et 16 février 1625, par lesquels Robert et Michel Dumoulin père et fils, menuisiers à Bernay, s'engagent à faire : 1° pour l'église de Sainte-Croix de Bernay, une chaire à prêcher; 2° et pour celle de la Couture une clôture de chœur et quarante-six stalles.]

153. V.-E. Veuclin,... *Célébrités bernayennes. Le bienheureux André Goulafre, curé de Sainte-Croix de Bernay* [164?-1703]. S. l. n. d. In-8, 3 p.

154. V.-E. Veuclin. *La maison de charité de l'Hôtel-Dieu de Bernay.* (Extrait d'un mémoire lu au Congrès des sociétés savantes en 1889.) — Bernay, impr. E. Veuclin, 1890. In-8, 5 p. (La couverture imprimée sert de titre.)

Analyse d'actes notariés du XVIIe siècle (1651-1664).

Digitized by Google

155. V.-E. Veuclin,... *Une histoire de Bernay écrite en* 1765. Bernay, impr. E. Veuclin, 1890. In-8, 36 p.

Titre de départ : « Mémoire concernant la ville de Bernay en Normandie, son antiquité et ce qui peut y avoir de remarquable dans laditte ville et ses dépendances, pour servir de réponse aux articles du mémoire imprimé envoyé par M. l'Intendant de la généralité d'Alençon à son subdélégué à Bernay, le 27 Xbre 1764. Fait ce 20 mars 1765. » Signé : Foucques Dasnière.

156. V.-E. Veuclin,... *Les 4 canons de Bernay*. — In-8, 8 p. S. l. n. d. (Titre de départ seulement [Bernay, impr. Veuclin].)

157. *Notice sur un procès de chasse au XVIIIe siècle. L'abbé de Bernay contre l'avocat Féral*. Lue par M. F. Malbranche à la section de Bernay. — *Rec. des trav. de la Société libre d'agriculture... de l'Eure*, 4e série, t. VII. P. 79-102.

Ce travail avait déjà été publié par M. Malbranche en une brochure in-8 (Bernay, impr. veuve Lefèvre, 1886).

158. *Historique du collège de Bernay*. Discours prononcé le 29 juin 1890, au banquet de la Société amicale des anciens élèves du collège de Bernay, par M. Henry Quevilly,... — Bernay, Mlles J. et A. Lefèvre, imp., 1890. In-18 carré, 16 p.

159. Henry Turpin. *Buschey des Noës, député aux Etats de* 1789. Petite esquisse d'après l'inédit. — Bernay, impr. du commerce, maison Duval, 1890. In-8, 48 p.

160. V.-E. Veuclin. *Souvenirs de* 1789. *Deux lettres inédites de Thomas Lindet, curé de Sainte-Croix de Bernay, député du clergé aux Etats-Généraux*. — Bernay, impr. E. Veuclin, 1890. In-8, 8 p. (La couverture imprimée sert de titre).

Ces deux lettres, adressées aux officiers municipaux de Bernay les 19 août et 8 octobre 1789, contiennent des appréciations sur les événements.

161. V.-E. Veuclin. *La bibliothèque de l'abbaye de Bernay*. [Déclaration du prieur en 1790.] S. l. n. d. In-8, 4 p.

Les pages 3 et 4 sont consacrées à un article ayant pour titre : *Les derniers bénédictins de Bernay*. [Notes biographiques sur les quatre moines qui se trouvaient encore dans l'abbaye en 1789.]

162. V.-E. Veuclin,... *Les sapeurs-pompiers de Bernay*. — Bernay, impr. E. Veuclin, 1890. In-8, [4]-14 p.

Notice historique.

163. V.-E. Veuclin. *Le mariage d'une rosière à Bernay en* 1807.—

Digitized by Google

Bernay, impr. E. Veuclin, 1890. In-8, 5 p. (La couverture sert de titre.)

164. V.-E. Veuclin. *Un conflit clérical dans le diocèse de Lisieux en 1774. Protestation des curés de Bernay* [et des environs] *contre l'établissement des conférences et retraites.* — Bernay, impr. E. Veuclin, 1890. In-8, 17 p. (La couverture imprimée sert de titre.)

165. *Les deux rétables de Fontaine-l'Abbé*, par M. l'abbé A. Bouillet. — *Congrès archéologique de France*, p. 369-377, avec une planche en phototypie représentant l'un de ces rétables.

Bois sculpté : première moitié du XVIe siècle.

166. V.-E. Veuclin. *Les auxiliaires de la rédemption des captifs en Normandie aux XVIIe et XVIIIe siècles.* — Bernay, impr. E. Veuclin, 1890. In-8, [4]-14 p.

P. 3-4 : fondation notariée du 22 janvier 1661 par Henry Mahiet, curé de Saint-Clair d'Arcey, en faveur de la confrérie de la Rédemption des captifs établie l'année précédente dans la paroisse.

167. V.-E. Veuclin. *Une manufacture de frocs dans un presbytère en 1766* (Extrait d'un mémoire sur le paupérisme lu au Congrès des Sociétés savantes en 1887). (A la fin : impr. Veuclin à Bernay.) S. d. In-8, 4 p. (La couverture imprimée sert de titre.)

Manufacture établie dans le presbytère de Saint-Victor-de-Chrétienville par Jacques-Olivier de Boisgruel, curé de cette paroisse de 1762 à 1778, pour tirer les pauvres de l'indigence et de l'oisiveté.

168. E. Veuclin,... *Notes historiques sur Brionne et les environs.* — Les processions du Roumois et de la Fête-Dieu au Bec-Hellouin. — Le droit funéraire du clergé séculier dans les monastères des environs de Brionne. — Usages anciens de l'abbaye du Bec. — Brionne, impr. et libr. Amelot, 1890. In-8.

169. V.-E. Veuclin,... *Glanes historiques sur le canton de Brionne.* — Bernay, impr. E. Veuclin, 1890. In-8, 34 p.

Aclou, le Bec-Hellouin, Berthouville, Boisney, le Bosc-Robert, Bretigny, Brionne, Valleville, Calleville, Franqueville, Harcourt, Chrétienville, la Haye-de-Calleville, Hecmanville, Livet-sur-Authou, Neuville-sur-Authou, Notre-Dame-d'Epine, Saint-Cyr-de-Salerne, Saint-Pierre-de-Salerne, Saint-Victor-d'Epine, [Saint-Taurin-des-Ifs].

170. *Histoire de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry*, par le P. Ragey, mariste. — Delhomme et Briguet, édit., Paris, Lyon. S. d. (1890). 2 vol. in-8, [4]-556 et [4]-499 p.

Très intéressant pour l'histoire de l'abbaye du Bec.

Digitized by Google

171. *Saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, d'après son nouvel historien.* [Signé : L'abbé Porée]. — *L'Université catholique*, nouv. sér., t. IV. Année 1890, 15 mai. P. 81-96.

Compte rendu de l'ouvrage précédent.

172. *Saint Anselme, professeur*, par le P. Rageт,... Extrait des « Annales de philosophie chrétienne ». — Paris, A. Roger et F. Chernoviz, 1890. In-8, 58 p.

*173. J. Olivier. *Anselme de Cantorbéry, d'après ses méditations.* — Toulouse, impr. Chauvin et fils. In-8, 46 p. 1890 (?).

174. *Monuments historiques. Restauration de* [la tour de] *l'ancienne abbaye du Bec-Hellouin. — Département de l'Eure. Conseil général. Session d'août* 1890 : *Rapport du préfet*, p. 169-170.

175. *Les Bénédictines de Brionne*, par P. Duchemin,... (La couverture imprimée porte, en outre : « Avec plan géométrique des biens, maisons, jardins, bâtiments de l'ancienne chapelle du prieuré de Briosne, réuni au prieuré royal de Saint-Louis en 1737. » — Brionne, impr.-libr. E. Amelot, 1890. Petit in-8, 45 p. et un plan.

176. *M. Loisel, de la Rivière-Thibouville*, par M. l'abbé Porée. — *Congrès archéologique de France*, p. 436-440.

Article nécrologique.

177. V.-E. Veuclin,... *Glanes historiques sur le canton de Broglie.* — Bernay, impr. E. Veuclin, 1890. In-8, 50 p.

Le Bosc-Morel, Chambrais-Broglie, Saint-Vincent-la-Rivière, le Chamblac, la Chapelle-Gauthier, Saint-Laurent-des-Grez, Ferrières-Saint-Hilaire, la Goulafrière, Grandcamp, Mélicourt, le Mesnil-Rousset, Montreuil-l'Argillé, Saint-Agnan-de-Cernières, Saint-Aquilin-d'Augerons, Saint-Aubin-de-Thenney, Saint-Denis-d'Augerons, Saint-Jean-de-Thenney, Saint-Laurent-de-Tencement, Saint-Pierre-de-Cernières, Saint-Quentin-des-Iles, la Trinité-du-Mesnil-Josselin, Réville, Verneusses, les Essards, Bois-Hébert.

178. V.-E. Veuclin,... *Quelques fêtes de la Révolution à Chambrais.* — Bernay, impr. E. Aubert, 1890. In-8, 8 p. (La couverture imprimée sert de titre.)

179. *France and the Republic.* A record of thing seen and learned in the French provinces during the « centennial » year 1889, by William Henry Hurlbert,... with a map. — London, Longmans, Green and Co., 1890. In-8, cxiii-515 p., avec une carte de la France. Cf. 180.

Le château et la famille de Broglie, p. 468-470 et 476-479.

Digitized by Google

180. *Voyage en France d'un démocrate américain pendant l'année du centenaire*, par William Henry HURLBERT. — Paris, Calmann Lévy, édit., 1890. In-12, [4]-xv-322 p. (3 fr. 50).

Traduction de l'ouvrage précédent.

P. 251-294 : « *Chapitre XII. La Normandie :...* Dans l'Eure. — Le duc de Broglie. — Le château de Broglie (p. 281-288). »

181. *Les hommes du jour du département de l'Eure*, par Marin THIBAULT. — Evreux, impr. de Charles Hérissey, 1890. In-8, 45 p., avec un portrait photographié.

La couverture imprimée porte, en outre : « 7e livraison » et le titre de départ est ainsi conçu : « Le duc de Broglie. »

182. *Deux Normands membres de l'Académie des inscriptions au XVIIIe siècle. Louis et Jean Boivin*, par M. Christophe ALLARD. 2e partie : *Jean Boivin de Villeneuve* (1663-1726). — *Précis analytique des trav. de l'Académie... de Rouen pendant l'année* 1888-89, p. 219-258. Cf. 182 *bis*.

182 *bis*. *Deux Normands membres de l'Académie des inscriptions au XVIIIe siècle*, par Christophe ALLARD,... — Rouen, impr. Espérance Cagniard, 1890. In-8, 42 p.

Le titre de départ est ainsi conçu : « Deux Normands membres de l'Académie des inscriptions au XVIIIe siècle. 2e partie : Jean Boivin de Villeneuve (1663-1726). » — Extr. du *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*. Cf. n° 182. Voyez aussi mon *Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure et parues en* 1888, p. 33. — Jean Boivin naquit à Montreuil-l'Argillé le 28 mars 1663.

183. V.-E. VEUCLIN,... *Documents inédits sur le canton de Thiberville*. — Bernay, impr. E. Veuclin, 1890. In-8, 22 p.

Barville, Bazoques, Boissy, Bournainville, la Chapelle-Hareng, Drucourt, Duranville, le Favril, Folleville, Fontenelles, Fontaine-la-Louvet, Giverville, Heudreville, Piencourt, le Planquay, Saint-Aubin-de-Scellon, Saint-Germain-la-Campagne, Saint-Mards-de-Fresnes, le Theil-Nolent, Thiberville.

184. *Giverville*, par le cte DU MESNIL DU BUISSON. — Boulogne-sur-Seine, typogr. et lithogr. A. Doizelet, 1891. (In-18 carré, 47 p.)

Notice historique et archéologique.

185. V.-E. VEUCLIN. *Exécution de sorciers au XVIIe siècle* [à Neuville, arr. de Lisieux, et à Saint-Aubin-de-Scellon]. — Bernay, impr. E. Aubert, 1890. In-8, 8 p. (La couverture imprimée sert de titre.)

Digitized by Google

186. *Notes historiques sur les villages de la commune de Saint-Mards-de-Fresne*, par Armand Hue. Prix : 50 cent. En vente chez l'éditeur, administration du journal « les Echos du Calvados, de l'Eure et de l'Orne », 1890. In-8, 20 p. (La couverture imprimée sert de titre.)

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Ouvrages concernant les divers cantons : Amfreville-la-Campagne, Gaillon, Louviers, Neubourg, Pont-de-l'Arche.

187. *Histoire locale. Affaire Wilfrid Regnault.* Extrait du « Journal de Bernay ». — Bernay, impr. Mlles J. et A. Lefèvre, 1890. (In-18 carré, 44 p., tiré à 50 ex.).

Procès criminel qui eut lieu à la suite d'un crime commis le 1er mars 1817 à Amfreville-la-Campagne, et auquel les passions politiques donnèrent beaucoup de retentissement. L'auteur de ce récit est M. Boivin-Champeaux. La couverture ne porte que ce seul nom : « Wilfrid Regnault. » Une table des noms cités termine la brochure.

188. *Le musée de l'Ecole des Beaux-Arts.* II. *Le musée de sculpture.* Signé Eugène Müntz. — *Gazette des Beaux-Arts*, 1890. 2e sem., p. 30-58 (Livraison du 1er juillet : 12 fr.).

Long passage sur le château de Gaillon, p. 40-45, avec (p. 33) une gravure représentant l'un des médaillons provenant du château.

189. *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours*, par Henri Havard. Ouvrage illustré de 256 pl. h. t. et de plus de 2500 gravures dans le t. — Paris, maison Quantin, s. d. (1889-1890). 4 vol. in-8 de VII p.-1086 col., 1250, 1222 et 1038 col.

Gravures : T. II, fig. 617 : Fontaine en marbre provenant du château de Gaillon (XVIe s.). Ecole des Beaux-Arts. — T. III, fig. 302 : Lit de sainte Anne, d'après un dossier des stalles de Gaillon (bas-relief de la naissance de la Vierge).

190. *Guide de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, par Eugène Müntz...* [Compte rendu signé : Paul Lefrieur]. — *L'Artiste*, 60e année, 1890, t. 1er, p. 76-80.

Avec la reproduction (p. 77 et 78) de deux vignettes du livre de

Digitized by Google

M. Müntz, représentant l'arc de Gaillon et quatre arcades provenant du même château.

191. *Un prêtre musicien ambulant au* XVIIe *siècle. Georges Martin et le « Confiteor de l'infidèle voyageur ».* (Signé : Abbé E. Sauvage.) — *La Normandie littéraire*, août 1890 et numéros suivants (5e année).

P. 285 (n° de novembre 1890) : description des jardins du château de Gaillon.

192. Paul Bonhomme. *L'affaire de Jeufosse.* — Paris, Albert Savine, édit., 1890. In-12, [4]-320 p. (3 fr. 50).

193. *Notice sur l'église Saint-Etienne-des-Tonneliers* [de Rouen, par M. Ch. de Beaurepaire]. — *Bull. de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. VIII, p. 196-214.

P. 207 : Epitaphe de Jeanne Chalenge, dame de Cambremont et d'Infreville, femme de Claude Le Roux, seigneur de Bourgtheroulde († 1535).

194. [Notice biographique] *sur M. Paul Mettol-Dibon*, par M. Prétavoine. — *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1890. P. 448-452. Cf. 194 *bis*.

* 194 *bis*. G. Prétavoine. *Notice sur M. Paul Dibon*, membre de l'Association normande. — Caen, H. Delesques, 1890. Broch. in-8.

Tirage à part du précédent.

* 195. Institut de France. Académie des Beaux-Arts. *Notice sur M. Bertinot*, par M. Roty,... lue à l'Académie dans la séance du 2 novembre 1889. — Paris, impr. de Firmin-Didot, 1889. Broch. in-4°.

196. *Notice nécrologique sur M. Louis-Athénaïs Mourier, ex-directeur de l'instruction secondaire au ministère de l'instruction publique*, par M. Mathieu-Bodet,... — Angoulême, impr. de G. Chasseignac, 1889. Broch. in-8.

Extr. du journal *le Charentais* du 28 octobre 1889.

197. *Le Dr Ameline, de Caen, est le véritable inventeur de l'anatomie clastique...* Humble supplique à la Société libre de l'Eure, au sujet du monument qu'elle se propose d'élever à Auzoux, par le D^r^ Ch. Fayel,... — Caen, H. Delesques, 1890. Broch. in-8.

Extr. de l'*Année médicale de Caen*, 15e année.

198. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du

Digitized by Google

département de l'Eure. — *Inauguration du buste du docteur Auzoux, à Saint-Aubin-d'Ecrosville, le 18 mai 1890.* Compte rendu — Evreux, Ch. Hérissey, imp., juin 1890. (In-8, 41 p., avec une héliogravure.)

Discours de M. Izarn, vice-président de la Société d'agriculture, p. 8-13, et notice sur M. Auzoux, lue par M. le docteur Semelaigne, p. 13-39.

198 *bis*. Le même. Petit in-fol., avec l'héliogr. tirée sur soie et, au revers du faux titre : « Tiré à 30 exemplaires sur papier du Japon numérotés à la presse. »

199. *L'abbaye de Bonport*. Signé : L. Régnier. — *Bulletin monumental*, 1890, p. 284-286 (Chronique).

A propos d'un essai de restitution graphique exposé au Salon de la Société des Artistes français, en 1890, par M. Viraut.

200. *Inscription commémorative* [communiquée par M. de Vesly]. — *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. VIII, p. 255.

Inscription de dédicace de l'église du Manoir (1519).

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

Généralités sur l'arrondissement. — Ouvrages concernant les divers cantons : Bourgtheroulde, Pont-Audemer, Quillebeuf, Routot, Saint-Georges-du-Vièvre.

201. E. Augé, éditeur à Rouen. *Les environs de Rouen*. 120 dessins par Fraipont. Texte par MM. H. Allais, Beaucousin, Ch. de Beaurepaire, E. Brieux, G. Dubosc, J. Félix, J. Hédou, Ch.-F. Lapierre, l'abbé Loth, l'abbé Sauvage, Antony Valabrègue. — Rouen, E. Augé, lib.-édit., 1890. Gr. in-4°, [4]-253 p. (Couverture illustrée.)

A la fin : « Achevé d'imprimer le 30 novembre 1889 par Charles Hérissey, d'Evreux, pour le compte de M. Augé, libraire-éditeur à Rouen. »

P. 215 et suiv. : *La rive gauche de la Seine. Petit-Quevilly. Petit-Couronne et Grand-Couronne. Moulineaux et le château Robert. La Bouille et ses bateaux. La Maison brûlée. Les carrières de Caumont. De Bardouville à Vatteville.*

Gravures : Port-Jérôme à Quillebeuf [Quillebeuf, vu de Port-

Digitized by Google

Jérôme], p. 97. — Monument du mobile. Chapelle de la Maison Brûlée, p. 220. — Vue de Seine. Raidillon près la Maison-Brûlée, p. 221. — Carrières de Caumont, p. 224. — La Seine à Caumont, p. 225.

Cet ouvrage aura une seconde partie.

202. *Souvenirs de l'invasion allemande dans le canton de Bourgtheroulde*, par Bouquet, maire de la Défense nationale, 1870-71. — Prix : 0 fr. 25. Chez l'auteur, à Bourgtheroulde (Eure). — Lisieux, impr. E. Poutrel, 1890. In-16, 64 p. (La couverture imprimée sert de titre.)

203. *Revue des inventaires. Abbaye de Corneville* (1739). Signé : X. Barbier de Montault. — *Revue de l'art chrétien*, 1890, p. 52. — Cf. 203 *bis*.

Extraits du *Procès-verbal de visite de l'abbaye de Corneville et de ses dépendances* en 1739, ms. appartenant à M. le baron de Nexon.

203 *bis*. *Revue des inventaires*. S. d. In-4, 8 p. signées : Mgr X. Barbier de Montault. (Titre de départ seulement.)

Pages 1-4 : I. *Abbaye de Corneville* (1739). Cf. 203. — Extrait de la *Revue de l'art chrétien*.

204. *Histoire de Bourg-Achard*, par P. Duchemin. — Pont-Audemer, impr. v^e^ E. Dugas, 1890. In-8, [2]-404-[3] p. avec une pl. en photographie.

205. *Guide-album du touriste*, par Constant de Tours. — *Vingt jours du Havre à Cherbourg :* Rouen, basse Seine, côtes normandes. 130 dessins d'après nature. — Paris, maison Quantin. S. d. (1890). In-8 oblong, 144 p. (3 fr. 50).

Page 27 : Le monument du *Mobile* (à la Maison-Brûlée), dessin de Fraipont.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES NOMS DE LIEUX

Aclou, 49, 169.

Ajou, 135, 141. *V.* Mancelles, Moulin-Chapelle, Saint-Aubin-sur-Risle.

Acquigny. *V.* Cambremont.

Alençon (Généralité d'), 20, 55.

Amfreville-la-Campagne, 187.

Andelys (les), 6 *bis*, 9, 14, 16, 45, 119, 120, 121.

Andelys (arrondissement des), 117.

Anet (Eure-et-Loir), 9.

Authevernes. *V.* Boisdenemetz.

Authieux (les), ham. de Barquet, 142.

Bacquepuits, 6 *bis*.

Barc, 142.

Bardouville (Seine-Inférieure), 201.

Barquet, 142. *V.* Authieux (les), Bosc-Roger (le), Vacherie (la).

Barre (la), 29, 135. *V.* Bus-Baril (le), Noë-de-la-Barre (la), Saint-Jacques-de-la-Barre, Villers.

Barville, 132, 183.

Baudemont, ham. de Bus-Saint-Rémy, 19.

Bazoques, 19, 183.

Bayeux (Calvados), 6 *bis*.

Bayeux (diocèse de), 54.

Bazincourt. *V.* Tierceville.

Beaufort, ham. de Lignerolles, 108.

Beaumesnil, 36, 132, 136, 137, 137 *bis*. *V.* Pierre-Ronde, Saint-Lambert-en-Ouche.

Beaumontel, 142.

Beaumont-le-Roger, 5, 9, 19, 20, 29, 45, 55, 59, 132, 134, 143, 144, 145, 146, 147, 148. *V.* Hom (le).

Bec-Hellouin (le), 2, 6 *bis*, 8, 9, 36, 132, 134, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174.

Bec-Thomas (le), 6 *bis*.

Bernay, 14, 15, 17, 19, 33, 34, 37, 39, 45, 51, 55, 56, 132, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164.

Bernay (Election de), 133.

Berthouville, 15, 169.

Berville-la-Campagne, 142.

Bizy, ham. de Vernon, 19, 55.

Blanc-Buisson (le), ham. de Saint-Pierre-du-Mesnil, 132.

Bleu (les sept villes de), 19.

Bois-Baril (le), ham. de la Barre, 135.

Boisdenemetz, ham. d'Authevernes, 19.

Bois-Hébert, ham. de Verneusses, 177.

Boisney, 132, 169.

Digitized by Google

Boissy-Lamberville, 183.
Bonport (abbaye de), ham. de Pont-de-l'Arche, 9, 52, 199.
Bosc-Morel (le), 177.
Bosc-Renoult (le), 135. *V.* Rubremont.
Bosc-Richer (le), ham. de Granchain, 132.
Bosc-Robert (le), 169. *V.* Saint-Taurin-des-Ifs.
Bosc-Roger (le), ham. de Barquet, 142.
Bosrobert-en-Ouche (le), ham. de Gisay, 135.
Bosroger-en-Ouche, ham. de Gisay, 135.
Bouille (la) (Seine-Inférieure), 52, 201.
Bourg-Achard, 204.
Bourgtheroulde, 193, 202.
Bournainville, 183.
Bray, 142.
Breteuil-sur-Iton, 9, 20, 55, 98.
Bretigny, 169.
Breuil-Benoit (le), ham. de Marcilly-sur-Eure, 109, 109 *bis*.
Brezay, ham. d'Épinay, 135.
Brionne, 17, 44, 132, 134, 168, 169, 175. *V.* Valleville.
Broglie, 132, 177, 178, 179, 180, 181. *V.* Saint-Vincent-la-Rivière.
Bus-Saint-Rémy. *V.* Baudemont.
Caen, 35.
Calleville, 169.
Cambe (la), ham. de Thibouville, 142.
Cambremont, ham. d'Acquigny, 193.
Caumont, 52, 201.
Caux (pays de), 4.
Chamblac (le), 177.
Chambrais. Voyez Broglie.
Chapelle-Gauthier (la), 177. *V.* Saint-Laurent-des-Grez.
Chapelle-Hareng (la), 183.
Château-Robert (le) (Seine-Inférieure), 201.
Châtel-la-Lune, ham. du Noyer-en-Ouche, 135.
Châtellier-Saint-Pierre (le), ham. du Noyer-en-Ouche, 135.
Chaumont-en-Vexin (Oise), 9, 124.
Chennebrun, 34.
Chrétienville, ham. de Harcourt, 169.
Cocherel, ham. de Houlbec-Cocherel, 114, 114 *bis*, 115.
Combon, 142.
Conches, 9, 19, 20, 34, 45, 55, 56, 99, 99 *bis*, 100.
Condé-en-Normandie, 9.
Cormeilles, 6 *bis*.
Corneville (abbaye de), 203, 203 *bis*.
Corneville-la-Fouquetière, 132.
Coudray-en-Vexin, 19.
Croix-Saint-Leufroy (la), 6 *bis*, 8.
Damville, 19.
Dangu, 58, 129.
Doudeauville, 123, 123 *bis*.
Douville, 52.
Dreux (Eure-et-Loir), 5, 20, 144.
Drucourt, 183.
Duranville, 183.
Ecardenville-la-Campagne, 142.
Ecos, 122.
Ecouis, 9. *V.* Mussegros.

Digitized by Google

Elbeuf (Seine-Inférieure), 9, 53.
Epinay, 135. *V.* Brezay, Long-Essard, Montpinchon.
Essards (les), ham. de Verneusses, 177.
Estrée (abbaye de l'), ham. de Muzy, 10.
Etrépagny, 123, 123 *bis*.
Evreux, 2, 6 *bis*, 7, 8, 9, 10, 11, 11 *bis*, 14, 16, 17, 19, 20, 24, 25, 26, 27, 28, 33, 35, 36, 42, 43, 45, 49, 51, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 65 *bis*, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 74 *bis*, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97.
Evreux (diocèse d'), 23, 30.
Eure (département de l'), 21, 22, 27, 36, 37, 41, 42.
Ezy, 9.
Farceaux, 19.
Favril (le), 183.
Fécamp (Seine-Inférieure), 126.
Ferrières-Saint-Hilaire, 177.
Ferrières-haut-Clocher, 27.
Ferrière-sur-Risle (la), 28, 132.
Folleville, 183.
Fontaine-Guerard (abbaye de), ham. de Radepont, 52.
Fontaine-l'Abbé, 165.
Fontaine-la-Louvet, 183. *V.* Fontenelles.
Fontenelles, ham. de Fontaine-la-Louvet, 183.
Franqueville, 169.
Fresne-[l'Archevêque ?], 19.
Fumechon, ham. de Radepont, 52.
Gaillon, 18, 45, 188, 189, 190, 191.
Gamaches, 59.
Gisay, 135. *V.* Bosrobert-en-Ouche (le), Bosroger-en-Ouche, Saint-Ouen-de-Mancelles.
Gisors, 4, 6 *bis*, 7, 9, 16, 19, 20, 35, 36, 45, 51, 59, 124, 125, 126, 127, 128.
Giverville, 183, 184.
Goulafrière (la), 19, 177.
Goupillières, cant. de Beaumont-le-Roger, 142.
Gouttières, 135.
Granchain, 135.
Grandcamp, 177.
Grand-Couronne (Seine-Inférieure), 201.
Gravigny. *V.* Outrebois.
Grosley, 142.
Guichainville. *V.* Melleville.
Guitry, 19.
Hacqueville, 58.
Harcourt, 20, 27, 169. *V.* Chrétienville.
Havre-de-Grâce (le) (Seine-Inférieure), 9, 205.
Haye-de-Calleville (la), 169.
Hébertot (Saint-André d') (Calvados), 58.
Hecmanville, 19, 169.
Hennezis, 19.
Heubécourt, 9.
Heudicourt, 19.
Heudreville-en-Lieuvin, 183.
Hogues (les), 131.
Hom (le), ham. de Beaumont-le-Roger, 132.
Houlbec-Cocherel. *V.* Cocherel.
Houssaye (la), 142.
Huanière (la), ham. du Plessis-Sainte-Opportune, 142.

Digitized by Google

Infreville, 193.
Jeufosse, ham. de Saint-Aubin-sur-Gaillon, 192.
Jonquerets-de-Livet (les). *V.* Livet-en-Ouche.
Joyenval (abbaye de) (Seine-et-Oise), 58.
Landepereuse, 135. *V.* Tilleul-en-Ouche (le).
Lieuvin (le), 34, 58.
Lignerolles, 108. *V.* Beaufort.
Lisieux (diocèse de), 54, 164.
Lisieux (élection de), 133.
Lisors. *V.* Mortemer.
Livet-en-Ouche, ham. des Jonquerets-de-Livet, 135.
Livet-sur-Authou, 132, 169.
Long-Essard, ham. d'Epinay, 135.
La Londe (Seine-Inférieure), 53.
Louviers, 9, 11, 11 *bis*, 14, 17, 45, 119.
Lyons-la-Forêt, 19, 20.
Lyons (la forêt de), 130.
Lyre (abbaye de), 8, 105.
Maison-Brûlée (la) (Seine-Inférieure), 52, 201, 205.
Mancelles, ham. d'Ajou, 135.
Manoir (le), 200.
Mantes (Seine-et-Oise), 9.
Marcilly-la-Campagne, 38.
Marcilly-(la-Campagne?), 19.
Marcilly-sur-Eure. *V.* Breuil-Benoit (le).
Mauny (Seine-Inférieure), 9.
Meilleraye (la) (Seine-Inférieure), 9.
Mélicourt, 177.
Melleville, ham. de Guichainville, 19.
Menneval, 132.
Mérey, 104.
Mesnil-Rousset (le), 177.
Minières (les), 9.
Montfort-sur-Risle, 5, 9, 29.
Montigny-sur-Avre (Eure-et-Loir), 10.
Montpinchon, ham. d'Epinay, 135.
Montreuil-l'Argillé, 19, 51, 55, 177, 182, 182 *bis*.
Montreuil-l'Argillé (châtellenie de), 55.
Mortemer (abbaye de), ham. de Lisors, 6 *bis*, 8, 130.
Moulin-Chapelle, ham. d'Ajou, 9, 19.
Moulineaux (Seine-Inférieure), 52, 201.
Mussegros, ham. d'Ecouis, 29.
Muzy. *V.* Estrée (l').
Nassandre. *V.* Rivière-Thibouville (la).
Neaufles-Saint-Martin, 59, 128.
Neubourg, 9.
Neuville-sur-Authou, 169.
Nonancourt, 9.
Noë-de-la-Barre (la), ham. de la Barre, 135.
Normandie (la), 46, 47, 48, 51, 166.
Normandie (la moyenne), 56.
Notre-Dame-d'Epine, 169.
Noyer-en-Ouche (le), 135. *V.* Châtel-la-Lune, Châtellier-Saint-Pierre (le).
Ouche (le pays d'), 34.
Orbec (Calvados), 20, 56, 71.
Outrebois, ham. de Gravigny, 19.

Digitized by Google

Pacy-sur-Eure, 9.
Paris, 59.
Perche (le), 30, 31, 32, 34, 56, 111.
Petit-Couronne (Seine-Inf.), 201.
Petit-Quevilly (Seine-Inf.), 201.
Piencourt, 183.
Pierre-Ronde, ham. de Beaumesnil, 138.
Planquay (le), 183.
Plessis-Grohan (le), 27.
Plessis-Sainte-Opportune. *V.* Huanière (la).
Pont-Audemer, 4, 9, 14, 15, 17, 19, 20, 44, 51.
Pont-Authou, 51.
Pont-de-l'Arche, 4, 9, 20, 45, 50, 51, 52. *V.* Bonport.
Pont-Saint-Pierre, 52.
Pontoise (Seine-et-Oise), 9.
Port-Jérôme (Seine-Inf.), 201.
Préaux (Saint-Sébastien de) (Calvados), 6 *bis*.
Quillebeuf, 9, 50, 201.
Radepont, 52. *V.* Fontaine-Guerard, Fumechon.
Reilly (Oise), 124.
Réville, ham. de la Trinité-de-Réville, 177.
Rivière-Thibouville (la), ham. de Nassandre, 134, 176.
Roche-Guyon (la) (Seine-et-Oise), 9.
Romilly-la-Puthenaye, 142.
Rouen (Seine-Inf.), 6 *bis*, 9, 20, 49, 50, 52, 58, 193, 205.
Rouen (Diocèse de), 1, 2.
Rouen (Généralité de), 20.
Roumois (le), 53, 168.
Roussière (la), 135. *V.* Val-du-Theil (le).
Rubremont, ham. de Bosc-Renoult, 135.
Rugles, 56, 106, 107.
Saint-Agnan-de-Cernières, 177.
Saint-André-d'Hébertot (Calvados), 58.
Saint-Aquilin-d'Augerons, 177.
Saint-Aubin-d'Ecrosville, 198, 198 *bis*.
Saint-Aubin-de-Scellon, 183, 185.
Saint-Aubin-des-Hayes, 135.
Saint-Aubin-de-Thenney, 177.
Saint-Aubin-le-Guichard, 135.
Saint-Aubin-le-Vertueux, 33.
Saint-Aubin-sur-Gaillon. *V.* Jeufosse.
Saint-Aubin-sur-Risle, ham. d'Ajou, 135.
Saint-Clair-d'Arcey, 166.
Saint-Cyr-de-Salerne, 169.
Saint-Denis-d'Augerons, 177.
Saint-Georges-sur-Eure, 103.
Saint-Germain-la-Campagne, 183.
Saint-Jacques-de-la-Barre, ham. de la Barre, 135.
Saint-Jean-de-Thenney, 177.
Saint-Lambert-en-Ouche, ham. de Beaumesnil, 135.
Saint-Laurent-des-Grez, ham. de la Chapelle-Gauthier, 177.
Saint-Laurent-de-Tencement, 177.
Saint-Mards-de-Fresne, 132, 183, 186.
Sainte-Marguerite-en-Ouche, 135.
Saint-Martin-du-Tilleul. *V.* Tilleul-Fol-Enfant (le).
Saint-Ouen-de-Mancelles, ham. de Gisay, 135.
Saint-Pierre-de-Cernières, 177.

Digitized by Google

Saint-Pierre-de-Salerne, 169.
Saint-Pierre-du-Mesnil, 132, 135. *V.* Blanc-Buisson (le).
Saint-Quentin-des-Iles, 27, 177.
Saint-Sébastien-de-Préaux (Calvados), 6 *bis*.
Saint-Taurin-des-Ifs, ham. du Bosc-Robert, 169.
Saint-Victor-de-Chrétienville, 167.
Saint-Victor-d'Epine, 169.
Saint-Vincent-la-Rivière, ham. de Broglie, 177.
Theil-Nolent (le), 183.
Thevray, 132, 135.
Thiberville, 44, 56, 183.
Thibouville, 11, 11 *bis*, 142. *V.* Cambe (la).
Thil (le), 117.
Tierceville, ham. de Bazincourt, 19.
Tilleul-Dame-Agnès (le), 142.
Tilleul-en-Ouche (le), ham. de Landepereuse, 135.
Tilleul-Fol-Enfant (le), ham. de Saint-Martin-du-Tilleul, 132.
Tilleul-Lambert (le), 142.
Torigny-sur-Vire (Manche), 115.
Tosny, 19.
Trie-Château (Oise), 124.
Trinité-de-Réville (la). *V.* Réville, Trinité-du-Mesnil-Josselin (la)
Trinité-du-Mesnil-Josselin (la), 177.
Tronquay (le), 131.
Vacherie (la), ham. de Barquet, 142.
Valleville, ham. de Brionne, 169.
Val-du-Theil (le), ham. de la Roussière, 135.
Vascœuil, 52.
Vatteville (Seine-Inf.), 9, 201.
Vaudreuil (le), 19.
Verneuil, 4, 19, 45, 51, 55, 56, 57, 60, 110, 111, 112, 113.
Verneuil (vicomté de), 55.
Verneuil (élection de), 55.
Verneusses, 177. *V.* Bois-Hébert, Essards (les).
Vernon, 9, 20, 34, 45, 116. *V.* Bizy, Vernonnet.
Vernonnet, ham. de Vernon, 45.
Vexin (le), 3, 57, 118, 125.
Vexin normand (le), 6 *bis*, 130.
Vieil-Evreux (le), 17.
Villers, ham. de la Barre, 135.
Villiers en-Désœuvre, 59.

Digitized by Google

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

Les *italiques* désignent les noms d'auteurs.

Afanassiev (Georges), 147.

Alespée (Jean), prêtre (XVe siècle), 6 *bis*.

Alexandre (de Bernay), 22.

Alexis (frère Guillaume), de Lyre, 105.

Allais (H.), 201.

Allard (Christophe), 182, 182 *bis*.

Alvimare de Feuquières (le marquis d'), 103.

Ameline (le Dr), 197.

Anne (sainte), 189.

Annebaut (d'), 22.

Annebaut (Claude d'), maréchal et amiral de France (1544), 9.

Annebaut (Jean d'), capitaine de Conches (1543), 9.

Anquetin, curé de Lyons-la-Forêt (1709), 20.

Anselme (saint), 170, 171, 172, 173.

Arnaud (le Dr François), 139.

Artois (Robert d'), comte de Beaumont-le-Roger (1323), 59.

Aubert (Mathieu), vicomte d'Evreux (1539), 9.

Aubert [de Tourny], 22.

Aubigny (le maréchal d'), comte de Beaumont-le-Roger (1543), 9.

Augé (E.), 201.

Auvillars (Guillaume d'), abbé du Bec, 132.

Auzoux (le Dr), 197, 198, 198 *bis*.

Avit (saint), 60, 112.

Babelon (Ernest), p. 704.

Bachelay, 22.

Banastre (Henriette de), duchesse de Bouillon, comtesse d'Evreux 82.

Baraud (l'abbé A.), 13.

Barbier (l'abbé Paul), 93, 95.

Barbier de Montault (Mgr X.), 203, 203 *bis*.

Bart des Boulais, 111.

Barthélemy (Anatole de), p. 704.

Beaucousin, 201.

Beaufils, 22.

Beaufort (de), 22.

Beaumont le Roger (Nicolas de), architecte (1224), 5, 144.

Beaurepaire (Charles de), 6, 6 *bis*, 51, 193, 201.

Beaurepaire (Eugène de Robillard de), 101, 101 *bis*.

Béclard (L.), 122.

Digitized by Google

Beffara, 22.
Bénédictins (les derniers) de Bernay, 161.
Benedite (Léonce), p. 704.
Bénet (Armand), 64, 110.
Benserade, 22.
Bernay (Alexandre de), 22.
Bernois (l'abbé C.), 81.
Bertin (de Verneuil), 22.
Bertinot, 195.
Besnard, 111.
Beuvron (le duc de), 56.
Biollay (Léon), 148.
Biré (Edmond), 148.
Blanchard, 22.
Blanmont (de), 22.
Blanquart (l'abbé F.), 24, 126.
Blosseville (le marquis de), 40.
Boisard (Alexandre-Eugène), 97.
Boisgruel (Jacques-Olivier de), curé de Saint-Victor-de-Chrétienville (XVIIIe siècle), 167.
Boivin (Louis), 19, 182.
Boivin-Champeaux, 187.
Boivin de Villeneuve (Jean), 182, 182 *bis*.
Bonhomme (Paul), 192.
Bonnault d'Houët (le baron de), 24.
Bonnin, 36.
Bord (Gustave), 148.
Bordeaux (Raymond), 36.
Bouillet (l'abbé A.), 136, 137, 137 *bis*, 165.
Bouillon (Henriette de Banastre, duchesse de), comtesse d'Evreux, 82.
Bouquet, 202.
Bourbon (Georges), 38, 145, 146.
Bourgogne (Ysabeau de), dame de Neaufle (1323), 59.
Bourgueville (Ch. de), 9.
Bournon (Fernand), 20.
Boutrois (F.-A.), 22.
Bréant (Jean-Robert), 132, 141.
Brieux (E.), 201.
Broglie (famille de), 19, 179, 180.
Broglie (le duc de), 141.
Broglie (le duc de), 151, 179, 180. 181.
Brunel, 22.
Bully (Joseph-Ambroise), 14.
Burey (le vicomte de), 63.
Buschey des Noës, 159.
Buzot, 22.
Caron (Emile), 28, 57.
Castillon (Jean de), prêtre (XVe siècle), 6 *bis*.
Chalenge (Jeanne), femme de Claude Le Roux, seigneur de Bourgtheroulde (1535), 193.
Chambly (Pierre de), seigneur de Neaufle (XIVe siècle), 59.
Chambray (de), 22.
Chambray (Louis, marquis de) (XVIIIe siècle), 102, 102 *bis*.
Chanoyne (Claude), bourgeois de Bernay (XVIIe siècle), 33.
Chapotin (le R. P. Marie-Dominique), 7.
Charles VII, 58.
Charles le Mauvais, 22.
Charleval (Faucon de Ris de), 22.
Chassant (Alphonse), 69, 78, 82, 96.
Chennevières (Ph. de), 121.
Christ (le), 60, 122.

Digitized by Google

Christophe (saint), 45.
Clermont-Tonnerre (le duc de), 101, 101 *bis*.
Conches (Guillaume de), 99, 132.
Constant de Tours, 205.
Corbie (Marguerite de), femme de Jean de Gamaches (1436), 59.
Corda (A.), 19.
Corneille (Robert), receveur de Conches (1543), 9.
Coutil (Léon), 117.
Coyecque (Ernest), 11, 11 *bis*.
Crespin (Guillaume), seigneur de Dangu (1224), 58.
Crespin (Jehan), seigneur de Dangu (1320), 58.
Dampont (Thomas de), capitaine du Château-Gaillard (1540), 9.
Darcel (A.), 60.
Daviel (Jacques), 22, 139, 140.
De la Balle (l'abbé), 23.
Delacroix (le Dr H.), 140.
Delisle (L.), 5, 144.
Depoin (J.), 98, 128.
Des Aubeaux (Pierre), 126.
Desgardins (Guillaume), prêtre (xve siècle), 6 *bis*.
Desportes (Philippe), 52.
Develle (Jules), 14.
Dibon (Paul Mettol-), 194, 194 *bis*.
Dodge (A.-E.), 129.
Dominicains (les), 7.
Doucet (Théophile), 149, 150.
Dreux (Robert, comte de) (1224), 5.
Dubosc (G.), 201.
Duchemin (P.), 131, 175, 204.
Duchesne, 22.
Du Mesnil du Buisson (le comte), 184.
Dumonstier (Daniel), 141.
Du Moulin (Gabriel), 151, 152.
Dumoulin (Robert), menuisier à Bernay (xviie siècle), 152.
Dumoulin (Michel), menuisier à Bernay (xviie siècle), 152.
Du Moustier (Jean), 132.
Dupont (de l'Eure), 22.
Du Pré (Jean), évêque d'Evreux, 7.
Dupuy, 20.
Duroy, 22.
Dutilleux (A.), 58, 98.
Duval (Louis), 55, 56.
Este (Anne d'), duchesse de Nemours, comtesse de Gisors (1607), 59.
Estrées, 105.
Etex, 15.
Evreux (Jeanne d') (1336), 16.
Fabri (Pierre), 104.
Farcy (Louis de), 72.
Fayel (le Dr Ch.), 197.
Fayolle (le marquis de), 24, 109, 109 *bis*.
Félix (J.), 50, 201.
Féral, 157.
Ferrare (Renée de France, duchesse de), 9.
Ferray (Edouard), 114, 114 *bis*.
Ferrières (le baron de) (1451), 58.
Ferrières (Jeanne de Tilly, veuve de Jean de), 132.
Ferron (Nicole), maître des œuvres du roi au bailliage d'Evreux (1400), 71.
Flocques (Robert de), 132.
Fortin (le Dr), 141.

Digitized by Google

Foucques d'Asnière, 155.
Fouquet (Camille), 14.
Fraipont, 201, 205.
François Ier, 9.
Fresnel, 22, 132.
Frique (Thomas), abbé du Bec (XVe siècle), 6 *bis*.
Gabrielle (la belle), 52.
Gamaches (Jean de), seigneur de Gamaches-en-Vexin (1436), 59.
Garnier (Edouard), p. 704.
Gatel (Hennequin), peintre (1400), 71.
Gauduel (F.), 99 *bis*.
Gauville (Jacqueline de), femme de Jean du Moustier, 132.
Geneviève (sainte), 45.
Germain (Mgr), 86.
Germain (Léon), 24.
Glanville (L. de), 49.
Gonse (Louis), 16.
Gossart, 96.
Gosselin (l'abbé Auguste), 10.
Goulafre (André), curé de Sainte-Croix de Bernay, 153.
Grolleau (Mgr), 86, 87, 88, 89, 90.
Guillaume Alexis (frère), de Lyre, 105.
Guillaume de Conches, 99, 132.
Habsbourg (Rodolphe de), 116.
Haiste (François), de Saint-Aubin-le-Vertueux (XVIIe siècle), 33.
Hamel (Ernest), 12.
Hauréau (B.), 99.
Hautin (Mgr), 42, 91, 92, 93, 94.
Havard (Henri), 189.
Havet (Julien), 123, 123 *bis*.
Hédou (J.), 201.
Henri IV, 52.
Hercule, 117.
Héraissey (Charles), 201.
Héron, 102, 102 *bis*, 104.
Hommey (l'abbé L.), 39.
Horeau, 83.
Hue (Armand), 186.
Hugonin (Mgr), 54.
Hurlbert (William-Henry), 179, 180.
Imbleval (le président d'), 84.
Innocent IV (1249), 98.
Izarn, 198, 198 *bis*.
Jacques (saint), 60.
Jeanne d'Arc, 6, 6 *bis*, 7.
Jeanne d'Evreux (1336), 16.
Joanne (Adolphe), 21.
Joanne (P.), 46.
Join-Lambert, 24, 134.
Joulet (François), doyen d'Evreux (1623), 11, 11 *bis*.
Jovinien (saint), 52.
Jubert de Bouville (Michel-André), intendant d'Alençon (XVIIe siècle), 55.
Jupiter, 24.
Labbé, 97.
La Bourdonnaye, intendant de Rouen (1697), 20.
La Brière (de), 91.
La Galissonnière (Barin de), 20.
Lagrange (le comte Frédéric de), 129.
Lalande (Guillaume de), receveur en l'élection d'Evreux (1540), 9.
Lalanne (Ludovic), 145.
Lambert (Henri), marquis de Thibouville (XVIIIe siècle), 11, 11 *bis*.

Digitized by Google

Lambert, 107.
La Millière (de), 56.
Langlois (Hyacinthe), 22.
Lapierre (Ch.-F.), 201.
La Roncière-le Noury (le vice-amiral), 13.
Lasteyrie (Robert de), 17.
Laval (François de Montmorency-), évêque de Québec (XVIIe siècle), 10.
Le Barbier (Robert), prêtre (XVe siècle), 6 *bis*.
Le Batelier d'Aviron (la famille), 79.
Lebeurier (l'abbé), 36, 40.
Lebrasseur, 114 *bis*.
Ledain (B.), 68.
Le Doulx de Melleville (la famille), 77.
Le Ferron (Nicole), maître des œuvres du roi au bailliage d'Evreux (1400), 71.
Legaufre (Thomas), prêtre (1646), 11, 11 *bis*.
Le Gendre, lieutenant général de Conches (1789), 56.
Le Maçon (Jacques), vicomte de Pacy (1539), 9.
Lenormant (Ch.), 13, 15.
Lenormant (F.), 13.
Lepage, 40.
Le Pelletier, chef de brigands (1802), 43.
L'Epinois (Ch. de), 36.
Le Prevost (Auguste), 36, 132.
Le Prevost (Pierre-Philippe), 22.
Le Prevost (Thomas-Placide), 22.
Le Prévôt (de Beaumont), 22.
Leprieur (Paul), 190.
Le Roux (Jeanne Chalenge, femme de Claude), seigneur de Bourgtheroulde (1535), 193.
Le Roux (Nicolas), abbé de la Croix-Saint-Leufroy (XVe siècle), 6 *bis*.
Le Tellier, 22.
Le Vavasseur (Gustave), 85.
L'Hopital (Georges), 83.
Linant, 22.
Lindet (J.-B.-Robert), 22.
Lindet (Robert-Thomas), 22, 160.
Loë (le baron Alfred de), 25.
Loisel, 134, 176.
Loriot (Charles), 14.
Loth (l'abbé J.), 88, 201.
Lottin de Laval, 132.
Louis XIV, 55.
Louis-Philippe Ier, 12.
Lucas, 97.
Luce (Siméon), 130.
Luchaire (Achille), 3.
Macqueron, 24.
Mahiet (Henry), curé de Saint-Clair-d'Arcey (1661), 166.
Malbranche (F.), 157.
Malortie (Robert de), comte d Conches (XVe siècle), 99 *bis*.
Marigny (Enguerrand de), 22.
Marigny (Jean de), 72.
Marsaux (l'abbé L.), 116, 127.
Marsy (le comte de), p. 703; n°s 24, 144.
Martin (Georges), 191.
Marx (Roger), 115.
Mathieu (saint), 60.
Mathieu-Bodet, 196.
Maurice (Pierre), prêtre (XVe siècle), 6 *bis*.
Mieusement, 60.

Digitized by Google

Milton (Robert). *V. Saint-Albin* (A. de).

Misset (l'abbé), 2.

Molinier (Auguste), 8.

Molle (Charles), 77, 108.

MONTFORT [sur Risle?] (Robert de), (1163), 5.

MONTMORENCY-LAVAL (François de), évêque de Québec (XVIIe siècle), 10.

Moulin, 26.

MOURIER (Louis-Athénaïs), 196.

Muller (Louis), 52.

Müntz (Eugène), 188.

MUNTZ (Eugène), 190.

MYRBACH, 129.

Narbonne (Louis), 73.

NEMOURS (Anne d'Este, duchesse de), comtesse de Gisors (1607), 59.

NEMOURS (Henri de Savoie, duc de), comte de Gisors (1632), 59.

NEXON (le baron de), 203.

NICOLAS DE BEAUMONT-LE-ROGER, architecte (1224), 5, 144.

Niel (Eugène), 134.

Normand (Charles), p. 704

Olivier (J.), 173.

OLRY (Jacques), 14.

Palustre, 134.

PASQUIER DE VAULX, évêque d'Evreux (XVe siècle), 6 *bis*.

PASSY (Antoine), 36.

Passy (Louis), 40.

PASSY (Louis), 14.

PAUL (saint), 60.

PETIT (Jacques), maître écrivain à Bernay (XVIIe siècle), 33.

Petit (Léon), 84.

PHILIPPE-AUGUSTE, 16.

Picot (Em.), 105.

PIERRE (saint), 60.

Pigerre (Mlle), p. 705

PILLIERS (Vincent de), seigneur de Beaufort (1561), 108.

POISSY (Robert de), seigneur de Hacqueville (1233), 58.

POLIGNAC (Melchior de), 52.

POMEREU (de), intendant d'Alençon (1698), 20, 55.

POMMEREUL (Jacques de), sieur de Moulin-Chapelle (1541), 9.

Porée (l'abbé), 24, 27, 29, 47, 48, 70, 74, 74 *bis*, 75, 76, 112, 132, 134, 141, 151, 171, 176.

POSTEL (Antoine), sieur des Minières (1543), 9.

POTIER, 115.

POUSSIN (Nicolas), 22, 121.

Préau (Charles), 65, 65 *bis*.

Prétavoine (G.), 194, 194 *bis*.

Prevost (Gustave-A.), 24, 79, 133.

Prior (Jules), 149.

Quesvers (Paul), 7.

Quevilly (Henry), 158.

QUICHERAT (L.), 104.

Ragey (le R. P.), mariste, 170, 171, 172.

Raunié (Emile), 59.

REGNAULT (Wilfrid), 187.

Régnier (Louis), 36, 37, 118, 124, 125, 199.

Reinach (Salomon), 17.

REISET (le comte de), 109, 109 *bis*.

RENARD, 22.

RENÉE DE FRANCE, duchesse de Ferrare (XVIe siècle), 9.

Digitized by Google

Ribeyre (Félix), 14.

Richard (S. E. le cardinal), 89.

Richard Cœur de Lion, 52.

Robert, comte de Dreux (1224), 5.

Robert de Montfort (1163), 5.

Robida (A.), 45.

Rochechouart (Pierre-Jules-César de), évêque d'Evreux (xviiie siècle), 49, 81.

Romanet (le vicomte O. de), p. 715; n°s 30, 31, 32.

Roty, 195.

Rouillé (Elisabeth), femme de Henri Lambert, marquis de Thibouville (xviiie siècle), 11, 11 *bis*.

Rue (Jean), de Bernay (xviie siècle), 33.

Saint-Albin (A. de), 129.

Saint-Denis (H.), 53, 143.

Saint-Priest (de), 56.

Sauvage (l'abbé), 191, 201.

Sauvage (l'abbé), 1.

Sauvageot (Cl.), 136, 137, 137 *bis*.

Savoie (Henri de), duc de Nemours, comte de Gisors (1632), 59.

Schlumberger (Gustave), p. 704.

Semelaigne (le D^r), 198, 198 *bis*.

Sement (Ad.), 45.

Taisson (Jean), abbé de Cormeilles, 6 *bis*.

Talbot, 52.

Tancarville (le comte de) (1451), 58.

Tardiveau (A.), 41.

Taurin (saint), 60, 61.

Theroude (Guillaume), abbé de Mortemer (xve siècle), 6 *bis*.

Thibault (Marin), 181.

Thibouville (Henri Lambert, marquis de) (xviiie siècle), 11, 11 *bis*.

Thierry-Ladrange, 96.

Thorel (Ernest), 14.

Ticheville (Mme de), 132.

Tilly (Jeanne de), veuve de Jean de Ferrières, 132.

Tougard (l'abbé A.), 1.

Tournoüer (Henri), p. 715; n°s 31, 32, 111.

Tours (Constant de), 205.

Travers (Emile), 24, 66, 67, 69, 85, 100, 113, 119, 134.

Turpin (Henry), 159.

Turreau de Garambouville, 22.

Tyssandier (Léon), 42, 43, 132.

Valabrègue (Antony), 201.

Vallée (Robert), abbé du Bec, 132.

Valois (Jeanne de), comtesse de Beaumont-le-Roger (1363), 59.

Varennes (Mathieu de), 132.

Vauban (le maréchal de), 20.

Vaulx (Pasquier de), évêque d'Evreux, 6 *bis*.

Vedie (G.), 62.

Venderès (Nicolas de), prêtre (xve siècle), 6 *bis*.

Vesly (de), 200.

Veuclin (V.-E.), 33, 34, 35, 80, 135, 138, 142, 152, 153, 154, 155, 156, 160, 161, 162, 163, 164, 166, 167, 168, 169, 177, 178, 183, 185.

Viard (Jules), 4.

Vierge (la sainte), 126, 189.

Digitized by Google

VIGNON (Claude), 115.
VIGOR (Simon), 73.
VIOLLE (Nicole), seigneur de Villiers-en-Désœuvre (1548), 59.
VIOLLET-LE-DUC, 18.
VIRAUT, 199.
WARIN (Quentin), 121.
Weale (W.-H.-J), 2.

Digitized by Google

LEGS LUCIEN FOUCHÉ

Par son testament, en date du 24 mai 1888, M. Lucien Fouché, percepteur en retraite, décédé à Évreux le 16 novembre 1888, a légué à la société libre d'Agriculture de l'Eure une somme de dix mille francs.

Ce testament est ainsi conçu :

« Je donne et lègue à la Société d'Agriculture, Sciences, « Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, pareille « somme de dix mille francs (10,000 fr.) pour servir de fon- « dation à un prix qui sera délivré tous les deux ans par « ladite Société, au meilleur mémoire, sur une question litté- « raire, historique ou archéologique, ou à la meilleure pièce « de vers sur un sujet de poésie ; je n'exclus formellement de « ce programme que l'Agriculture et tout ce qui s'y rattache, « celle-ci me paraissant très suffisamment protégée et encou- « ragée.

« La rente 3 p. 100 français provenant du susdit capital « sera également inaliénable[1]. »

La Société libre d'Agriculture de l'Eure, dans sa séance générale du 16 décembre 1888, s'est empressée d'accepter ce legs et elle a exprimé ses sentiments de reconnaissance pour M. Lucien Fouché, un de ses membres les plus distingués, pour l'intérêt qu'il a témoigné aux questions littéraires et historiques qui ont occupé la plus grande partie de son existence.

[1] Par une décision en date du 19 novembre 1889, le Conseil d'Etat a autorisé la Société libre d'Agriculture de l'Eure à accepter ce legs.

Digitized by Google

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS OU PAR LES ÉDITEURS OU ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT

—

PAR LES AUTEURS

ANONYME. Quelques souvenirs relatifs à la vie et à la mort de M. le Président Bonjean, 1804-1871. Paris, imprimerie Mouillot, 1891.

MM.

ANQUETIN (Modeste), membre de la Société. L'Horlogerie.

— Eléments de repassage en second.

— Les dates et les usages horaires de la terre.

— Histoire d'une invention aux tournois industriels.

— Considérations sur l'échappement à cylindre.

— Machine à égaler les dentures des roues d'engrenages. (*Horlogerie*).

BAROT. Le livre des jeunes filles, jardinage et économie domestique.

— Leçons de choses. Classes préparatoires des lycées et collèges.

— Notions élémentaires d'agriculture.

— Premières leçons sur les sciences physiques et naturelles.

— Clef de la botanique, introduction à toutes les flores. Guide indispensable aux herboriseurs,

— L'Ortie, sa valeur alimentaire, fourragère, textile, industrielle et économique; sa culture en France et en Suède.

— Leçons de choses, botanique-zoologie.

BARTHELEMY (Anatole). Numismatique de la France, 1891.

BLONDEL. Esquisse d'une réforme orthographique de la langue française. Lille, imprimerie Le Bigot, 1890.

BOIRET. Notice sur le choix des pommes de terre de semence.

BOURGNE, membre de la Société. Compte rendu des champs de démonstration créés dans le département de l'Eure pendant les automnes 1889 et 1890 et printemps 1891, 2 fascicules. Evreux, imprimerie Quettier.

Digitized by Google

MM.

Bouvier. Les mammifères de la France. Paris, Georges Carré, éditeur, 1891.

Chanoine d'Avranches. Le fief d'Avrilly et ses seigneurs. Rouen, E. Cagnard, éditeur, 1891.

Chavernac (docteur). Personnages historiques passés par Aix. Aix, Makaire, imprimeur-libraire, 1890.

— Deux médecins et un sparigique à Aix en l'an 1600. Aix, imprimerie Marius Illy.

— La maison du roi René. Aix, Makaire, imprimeur, 1880.

— Le professeur Astruc et l'huissier Charbonnière. Aix, Makaire, imprimeur, 1883.

Faucher de Saint-Maurice. La question du jour. Resterons-nous français? Québec, imprimerie Belleau et Cie, 1890.

Formigny de la Londe (de). Note sur le développement des courses de chevaux en France depuis 1776 jusqu'à la fondation des course de Caen en 1837.

— Rapport sur l'exposition d'horticulture de Rouen du 5 au 9 octobre 1881.

Guéry (l'abbé), membre de la Société. Les commanderies dans l'Eure et notamment dans l'arrondissement de Bernay.

Gosselin (l'abbé), membre de la Société. Vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec et apôtre du Canada (1622-1708). Québec, imprimerie Deniers, 1890.

Hautefeuille. Annuaire des syndicats agricoles et de l'agriculture française. Paris, 1890.

Join-Lambert, membre de la Société. Un Vicomte de Briosne conférencier et théologien à Elbeuf en 1660. Brionne, imprimerie Amelot, 1891.

Lavril. Notes sur l'agriculture. Paris, Pédone-Lauriel, éditeur.

L'Hopital (Joseph), membre de la Société. Au pays du cidre, Paris, Savine, libraire, rue des Pyramides, 1891.

Maistre (le comte de), membre de la Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer. Comité départemental de l'Eure. Allocution du président à la séance d'installation du Comité (29 décembre 1890).

Mesnil du buisson (le comte du), membre de la Société, Giverville. Boulogne-sur-Mer, 1890.

Passy (Louis), membre de la Société. Mélanges scientifiques et littéraires (2e série). Paris, Guillaume et Masson, éditeurs, 1891.

Paulme. Ch. Chaplin, notice extraite du bulletin annuel (1890) de

Digitized by Google

MM.

la Société des amis des Arts du département de l'Eure. Evreux, imprimerie Hérissey, 1891.

PELLEPORT BURÈTE (le vicomte DE). La Croix Rouge en France et dans la Gironde 1870-1889. Allocutions prononcées aux assemblées générales des 2 avril 1887, 27 novembre 1889 et 30 avril 1891, 3 volumes.

PETIT (Léon), membre de la Société. Notice sur M. le président d'Imbleval. Caen, imprimerie Delesques, 1898.

— Notice sur M. Bouquelon, notaire honoraire à Damville. Caen, imprimerie Delesques, 1890

— Notice sur M. Damitte, notaire honoraire à Damville. Caen, imprimerie Delesques, 1890.

RÉGNIER (Louis), membre de la Société. Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure et parues en 1889. Bernay, Mlles Lefèvre, imprimeurs, 1890.

— Notice sur les dessins et photographies envoyés au concours ouvert par la Société des amis des arts du département de l'Eure en 1890. Evreux, imprimerie Hérissey, 1891.

— Les études historiques dans le département de l'Eure de 1860 à 1889. Caen, imprimerie Delesques, 1891.

— Statistique monumentale du canton de Chaumont-en-Vexin. I. Reilly. Paris, Alfred Fitan, libraire; Beauvais, J.-B. Lancel, libraire.

— Notice sur les Sociétés savantes du département de l'Eure et biographie de leurs publications. Evreux, imprimerie de l'Eure, 1892

SALVANDY (le comte DE), membre de la Société. Discours prononcé au Concours agricole de Brive, le 30 août 1891. Brive, imprimerie Roche, 1891.

VARD (Adolphe). Heures noires et nuits blanches, poésies d'un ouvrier. Paris, de Brunchoff, éditeur, 1886.

— Le Rêve de Muguette, avec une préface de Paul Harel. Bibliothèque de la Grande correspondance, 14, rue Servandoni, Paris.

Epigraphe chrétienne en Gaule par Ed. le Blant. Paris, imprimerie Leroux, 1890.

Discours prononcés aux séances générales des Congrès des Sociétés savantes, les 31 mai 1898 et 27 mai 1891, par M. Maunoir, membre du Comité des travaux historiques, Gaston Boissier, de l'Académie et Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique (2 volumes).

Digitized by Google

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France. Tome II, 2e livraison. Paris, Imprimerie nationale, 1891.

—

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Statistique agricole annuelle, 1890.

—

PRÉFECTURE DE L'EURE

Comptes des recettes et des dépenses du département de l'Eure. Années 1887-1888 et 1889.
Rapports du préfet au conseil général. Années 1890-1891.
Budget départemental des exercices 1891 et 1892.
Herd Book de la race bovine normande pure, 6e et 7e bulletins. — Caen, imprimerie Delesques, 1890-1891.
Ecole départementale d'agriculture. Tableaux et notes de travail

Digitized by Google

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis sa réorganisation en 1832

MM.

1832. Passy (Antoine), préfet de l'Eure.
1834. De Rancé, officier d'état-major, député.
1835. Cazan, ancien député.
1836. Hébert, juge de paix, à Évreux.
1837. Robillard, ingénieur en chef de l'Eure.
1838. Passy (Antoine), ancien préfet de l'Eure.
1839. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1840. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1841. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1842. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1843. Zédé, préfet de l'Eure.
1844. Petit (Ange), membre du conseil général de l'Eure.
1845. Zédé, préfet de l'Eure.
1846. De Salvandy (le comte), ministre, député.
1847. De Bantel, préfet de l'Eure.
1848. De Salvandy (le comte), ancien ministre.
1849. Hébert, juge de paix, à Évreux.
1850. Vallon, préfet de l'Eure.
1851. Passy (Antoine), ancien préfet.
1852. De Sainte-Croix (le marquis), préfet de l'Eure.
1853. D'Albufera (le duc), député.
1854. S. Exc. M. Troplong, président du Sénat.
1855. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre, sénateur.
1856. De Lagrange (le comte), député.
1857. Janvier de la Motte, préfet de l'Eure.
1858. D'Albufera (le duc), député.
1859. Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux.

Digitized by Google

MM.

1860. Petit (Guillaume), membre du conseil général de l'Eure.
1861. S. Exc. M. Rouland, ministre de l'Instruction publique.
1862. De la Roncière-le Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1863. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général.
1864. De Barrey (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1865. L'Hopital (Georges), maître des requêtes au conseil d'État.
1866. Boulatignier, conseiller d'État.
1867. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1868. Duverger, président du tribunal civil d'Évreux.
1869. Tourangin, préfet de l'Eure.
1870. De la Roncière-le Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1871. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1872. Sers (le baron), préfet de l'Eure.
1873. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1874. De Broglie (le duc), vice-président du conseil général de l'Eure.
1875. Passy (Louis), sous-secrétaire d'État au ministère des finances.
1876. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général de l'Eure.
1877. Tassin, préfet de l'Eure.
1878. De Blosseville (le marquis), vice-président du conseil général de l'Eure.
1879. Firbach, préfet de l'Eure.
1880. De Salvandy (le comte), ancien député.
1881. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1882. Barrème, préfet de l'Eure.
1883. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général de l'Eure.
1884. Hébert (Émile), membre du conseil général de l'Eure.
1885. Barbié du Bocage, membre de la Société nationale d'agriculture de France, vice-président de la Société d'agriculture de France (section de la Sylviculture).
1886. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.

Digitized by Google

MM.

1887. Galtié, préfet de l'Eure.
1888. De Blangy (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1889. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.
1890. Frémont, préfet de l'Eure.
1891. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du bureau pendant l'année 1889

Président.....	MM. JOIN-LAMBERT, conseiller général de l'Eure.
Vice-Président.....	IZARN, propriétaire.
Secrétaire perpétuel..	Emile COLOMBEL.
Trésorier.....	LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire

Sections départementales

1re SECTION

Agriculture. — Industrie. — Sciences

Président..... M. Jules CHARPENTIER, propriétaire	Secrétaire..... M. Léon PETIT, juge suppléant.

2e SECTION

Lettres. — Arts. — Philosophie

Président..... M. HÉRISSAY, juge d'instruction.	Secrétaire..... M. BOURBON, archiviste.

Membres du bureau pendant l'année 1890

Président.....	MM. FRÉMONT, préfet de l'Eure.
Vice-président.....	IZARN, propriétaire.
Secrétaire perpétuel...	Emile COLOMBEL, avocat.
Trésorier.....	LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire

Digitized by Google

Sections départementales

1re SECTION

Agriculture. — Industrie. — Sciences

Président. M. Jules CHARPENTIER, propriétaire.	Secrétaire..... M. Léon PETIT, juge suppléant.

2e SECTION

Lettres. — Arts. — Philosophie.

Président..... M. HÉRISSAY, juge d'instruction.	Secrétaire..... M. BOURBON, archiviste.

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

—

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Evreux.

MM.

ADELINE, directeur d'assurances.
ALABOISSETTE (Jules), avoué.
ANQUETIN (Modeste), ancien négociant, rue Vilaine.
AUGER, à la Madeleine.
BAGOT (Léon), avocat.
BARBEY, professeur d'anglais au lycée.
BARDEL, libraire.
BELLENGER, avoué.
BIDAULT, docteur en médecine.
BLOT fils, rentier.
BOISSIÈRE (DE LA), ancien inspecteur des forêts.
BOURSIER, vétérinaire.
BOURBON, archiviste.
BOURGNE, professeur départemental d'agriculture.
BOVE, propriétaire, à la Madeleine.
BUISSON fils, chimiste.
BUISSON, pharmacien.
CAUET, avocat.
CHAUVEL, ancien président du tribunal de commerce.
CHAUVET (Adolphe), pasteur de l'Église réformée, à la Madeleine.
CHAUVIN (Arthur), négociant.
CHARPENTIER (Jules), propriétaire.
CHIBOUST, rentier.
CLÉRISSE, propriétaire.
COCHIN, manufacturier
COGET (Charles), propriétaire.

Digitized by Google

MM.

COLOMBEL (Emile), avocat.
COURCELLE, avocat.
CORDIER, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
CORBIN, contrôleur de comptabilité à la direction de l'Enregistrement, rue Vilaine, Evreux.
CRESTÉ (l'abbé), professeur à Saint-François-de-Sales.
DEGRAND, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées.
DELHOMME (Jules), propriétaire.
DENESLE, propriétaire.
DIAN, propriétaire.
DUCASSE, professeur de rhétorique au lycée.
DUCHESNE (Léon), entrepreneur de travaux publics.
DUCHESNE, entrepreneur de menuiserie.
DUPUIS, propriétaire.
DUVALTIER (l'abbé), professeur à Saint-François-de-Sales.
FATOUT, professeur au lycée.
FERRAY, pharmacien, conseiller d'arrondissement.
FERRIÈRE (DE LA), ancien député de l'Eure.
FORTIER, propriétaire.
FOSSEY (l'abbé), vicaire à la cathédrale d'Évreux.
GACHAU-GUIGNARD, commerçant.
GASCARD, pharmacien.
GAUDIN, employé à la trésorerie de l'Eure.
GOLDSCHMIDT, propriétaire.
GRÉNOUILLOUX, directeur de la Banque de France.
GUERSENT (Emile), ancien fabricant de coutils.
GUÉRY (l'abbé), aumônier du lycée d'Evreux.
GUILLEMARE, négociant, à Evreux.
GUINDEY, docteur en médecine, sénateur, conseiller général.
HAUTIN (Mgr), évêque d'Évreux.
HAY (Léon), propriétaire.
HÉRISSAY, juge d'instruction.
HÉRISSEY, imprimeur.
HILLEMAND, avoué.
IZARN, propriétaire.
JACQUOT, ancien pharmacien.
JANCIGNY (Alfred DE), ancien préfet.
JOUEN, banquier.
KNIPPER, libraire.
LABBÉ (Léon), propriétaire.
LABRUNIE, directeur de l'école normale de l'Eure.

Digitized by Google

MM.

Lamiot, cultivateur à Cambolle.
Lapeltey, horticulteur.
Lautour, avocat.
Leblond, cultivateur, à la Madeleine d'Evreux.
Lecœur (Charles), négociant.
Lecointe, professeur à l'école normale d'Evreux.
Legras, ancien sous-chef de division à la préfecture de l'Eure.
Le Goupils, professeur de rhétorique au lycée.
Le Sauvage, directeur d'assurances.
Lesort, marchand boucher.
L'Espinasse (marquis de), propriétaire.
Letellier-Alaboissette (Alfred-Henry), propriétaire.
Letellier-Pétel, ancien conseiller de préfecture.
Leviez, notaire.
L'Hopital (Georges), ancien conseiller d'Etat.
Liot, libraire.
Lucas, manufacturier.
Maillard, attaché à la Banque de France.
Maistre (le comte de).
Méry de Bellegarde (Paul), propriétaire.
Mettais-Cartier, ancien sous-préfet.
Molle (Charles), ancien vice-président du tribunal civil.
Morand de la Perelle, lieutenant-colonel en retraite.
Odieuvre (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de la *Semain religieuse*.
Pasquier, docteur-médecin.
Parengaux, professeur agrégé au lycée.
Peltier, professeur au lycée.
Perrot, avocat.
Peschet, maître d'hôtel.
Pétel (Paul), notaire.
Petit (Léon), juge suppléant, conseiller d'arrondissement.
Piéton, directeur du jardin des plantes.
Pointu-Norès, préfet de l'Eure.
Préteux, professeur au lycée.
Prévost, ancien magistrat à Rouen, rue Chasselièvre.
Quettier (Ernest), imprimeur.
Radiguet, opticien.
Régnier, à Evreux.
Régimbart (Maurice), docteur en médecine.
Rohaux, juge.

Digitized by Google

MM.

ROULAND (Gustave), trésorier-payeur général.
ROUSSEAU, notaire.
RIBAUD, vétérinaire en 1er au 6e dragons.
SOUTY, propriétaire.
TANNEUR, propriétaire.
TARDIVEAU, rédacteur en chef du *Courrier de l'Eure*.
TASTEMAIN, ancien notaire.
TOUSSAINT, avocat.
TYSSANDIER (Léon), avocat.
YVES, rentier, trésorier honoraire.

PARTIE RURALE DES CANTONS D'ÉVREUX

Canton sud.

CHILARD (l'abbé), curé de Saint-Sébastien-de-Morsent.
FAYET (le comte DE), à Saint-Sébastien-de-Morsent.
L'HOPITAL (Joseph), à Angerville.
NOUVEL (Georges), propriétaire à la Ronce

Canton nord.

BERTIN, maire, au Tilleul-Lambert.
CLÉRISSE, cultivateur, à Gauville-la-Campagne.
DUMERIL (Georges), à Emalleville.
SALVANDY (le comte DE), au château de Graveron-Sémerville, rue Cassette, n° 18, à Paris.
TAILLANDIER, propriétaire-cultivateur, à Gauville.
VARILLON, cultivateur, à Sacquenville.

Canton de Conches.

MARC (Albéric DE), propriétaire, au château d'Orvaux, rue Beaujon à Paris.
LE MÉNAGER, notaire, conseiller général, à Conches.
VIERRAY (Alphonse), propriétaire, à la Noë-de-la-Bonneville.

Canton de Damville.

CHAMBRAY (le marquis DE), conseiller général, à Gouville.

Digitized by Google

Canton de Breteuil.

MM.

OLRY, député de l'Eure, conseiller général, au château de Bémécourt.

Canton de Pacy-sur-Eure.

CHENELIÈRE (DE LA), président honoraire de la société d'émulation des Côtes-du-Nord, propriétaire, à Cierray.
TRUTAT, ancien conseiller général, à Vaux-sur-Eure.
BONJEAN (Georges), directeur de la colonie agricole, à Orgeville
RIVIÈRE, constructeur, à Pacy-sur-Eure.

Canton de Rugles.

FOUQUET (Albert), conseiller général.
MORGON, propriétaire, au château de Bois-Normand.
LAMOUREUX, propriétaire, à Neaufles-sur-Risle.

Canton de Saint-André.

FESSARD (Emile), cultivateur, à Croth.
JOURDAIN, propriétaire, à Ezy.
LEDOUX, conseiller d'arrondissement, à Garennes.
REISET (le comte DE), à Marcilly-sur-Eure.

Canton de Vernon.

ÉRIGNON, propriétaire, à Brécourt.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Membre du bureau de la section

Président.	MM.	PASSY (Louis), député, à Gisors.
Vice-président		HÉBERT (Auguste), cultivateur, à Villers-en-Vexin.
Secrétaire		PITHON (Charles), cultivateur, à Tourny.
Trésorier.		COULOUMA, imprimeur, aux Andelys.

Digitized by Google

Canton des Andelys.

MM.

COUTIL, ancien conseiller d'arrondissement, aux Andelys.
DUPAS fils, cultivateur, à Hennezis.
FESSART, agriculteur, à Mantelle-sur-Andelys.
FLEURY, cultivateur, à la Bucaille.
GUYNEMER (Achille), ancien sous-préfet, au château du Thuit.
LEBRUN, cultivateur, à Frenelles.
ROUSSELIN, cultivateur, à Roncherolles.

Canton d'Écos.

BESNARD, ancien député, à Guitry.
FAYET (le comte DE), au château d'Aveny.
HÉBERT (Narcisse), cultivateur, maire de Cantiers.
HÉBERT (Auguste), fils, cultivateur, à Cantiers.
LECLERC DE PULLIGNY, propriétaire, au château du Chesnay, à Ecos.
LEVÉ, propriétaire, à Tilly.
PITHOU, père, cultivateur, à Tourny.
PITHOU (Charles), cultivateur, à Tourny.

Canton d'Étrépagny.

DEFONTENAY, cultivateur, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil.
DEFONTENAY (Charles), cultivateur, aux Thilliers.
DORÉ (Gustave), cultivateur, à Gamaches.
ETHIS DE CORNY (LÉONCE), propriétaire, à Etrépagny.
HÉBERT (Auguste), cultivateur, à Villers-en-Vexin.
LE COULTEUX DE CANTELEU (le comte), conseiller général, à Etrépagny.
RABAN, cultivateur, à Ostrebosc.
LESAGE (Henri), cultivateur, à Etrépagny.
MAUGER-CAMUS, cultivateur, à Saussay-la-Vache.
MULOT, cultivateur, à la Londe.
QUILLET (Alexandre), cultivateur, à Doudeauville.

Digitized by Google

Canton de Fleury-sur-Andelle.

MM.

Chéron fils, cultivateur, à Cressenville-Gaillardbois.
Colboc, propriétaire, à Pont-Saint-Pierre.
Defontenay, cultivateur, à Houville.
Delesque, cultivateur, à Marcouville.
Létrange, manufacturier, à Romilly-sur-Andelle.

Canton de Gisors.

Caffin (Amédée), propriétaire, à Gisors.
Champy (Paul), manufacturier, à Gisors.
Passy (Louis), député, à Gisors.
Raban, cultivateur, à Authevernes, hameau de Bois-d'Ennemets.
Rouget (Emile), cultivateur, à Chauvincourt.
Sainte-Foix (de), propriétaire, à Authevernes, ancien membre du conseil général.

Canton de Lyons-la-Forêt.

Boulanger (Louis), cultivateur, à Lyons-la-Forêt.
Colombel, notaire, conseiller d'arrondissement, à Lyons-la-Forêt.
Milliard, propriétaire, à Beauficel.
Valon (vicomte de), conseiller général, à Rosay.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Membres du bureau de la section.

Président..... MM. le duc DE BROGLIE, membre de l'Académie française.
Secrétaire..... LERENARD-LAVALLÉE, juge au tribunal civil.
Trésorier..... VICTOR MIGNON, greffier du Tribunal de Commerce.

Canton de Bernay.

MM.

AMELINE, ancien agent voyer, à Menneval.
AUMOND (Arsène), route de Rouen, à Bernay.
BELLENCONTRE, aîné, propriétaire, à Bernay, rue des Agricoles.
BELLENCONTRE, jeune, marchand charcutier, rue du Pont-Ravet, à Bernay.
BELLAUNAY, ancien juge de paix, à Bernay.
BÉNARD, ancien receveur des domaines, à Bernay.
BERNAYS (Pierre), proprétaire, maire de Courbépine.
BERNAYS (Raoul), à Courbépine.
BOIVIN-CHAMPEAUX, premier président en retraite, à Bernay.
BOMBE-LEMAIGNEN, propriétaire cultivateur, à Bernay.
BORDEAUX RENÉ, propriétaire, à Bernay.
BOREL, propriétaire, à Bernay.
BOUTTEVILLE (DE), filateur, à Bernay.
BRÉAVOINE, agriculteur à Saint-Victor de Chrétienville.
BUISSON aîné, propriétaire cultivateur, à Bernay.
CANEAUX fils, ancien magistrat, propriétaire, à Saint-Martin-du Tilleul.
CASSÉ, agriculteur, à Bernay.
CAUCHEPIN, négociant, à Bernay.
CHAPRON, marchand mercier, à Bernay.
CHARTIER (Paul), voyageur de commerce, à Bernay.
CHÉRADAME, marchand grainetier, à Bernay.
COLLIER (Marcel), notaire, à Bernay.

Digitized by Google

MM.

Conard (Paul), agent principal de la Compagnie *l'Aigle*, à Bernay.
Cordier (Adrien), pépiniériste, à Bernay.
Cordier (Raymond), pépiniériste et conseiller d'arrondissement, à Bernay.
Coupey, agent voyer en retraite, à Bernay.
Daufresne, avocat, à Bernay.
Dauger (le comte), propriétaire, à Menneval.
Defougy, négociant, à Bernay.
Desgranges (Henri), propriétaire, à Menneval.
Deshayes (Pierre), propriétaire, à Plasnes.
Doulay, directeur du comptoir d'escompte, à Bernay.
Dubois (l'abbé), curé de Menneval.
Durand (Gustave), avocat, à Bernay.
Ecalard, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Léger-de-Rôtes.
Ferey, agent voyer d'arrondissement en retraite, à Bernay.
Focet (Albert), propriétaire, à Bernay.
Focet (Jules), propriétaire, à Bernay.
Fresne (Léon), limonadier, à Bernay.
Fresne (l'abbé), curé de Notre-Dame de la Couture, à Bernay.
Fromentin, chef de culture, à Menneval.
Gardin, marchand faïencier, à Bernay.
Gattier, avocat, à Serquigny.
Gauville (le comte de), au château du Theil, à Valailles.
Gens, ancien huissier, à Bernay.
Hache, notaire honoraire, à Bernay.
Haillard, avocat, à Bernay.
Haitre (Octave), propriétaire, à Saint-Victor-de-Chrétienville.
Helot, filateur, à Menneval.
Hochon, notaire honoraire, à Bernay.
Jouvin (Georges), propriétaire, à Malouy.
Laignel, propriétaire, à Bernay, rue de l'Equen.
Lailler (le docteur), à Champeaux, Bernay.
Lamarre (Elie), maire de Serquigny.
Lambert, avoué honoraire, à Bernay.
Lecerf, pharmacien, à Bernay.
Lecomte, vétérinaire, à Bernay.
Lehuen-Rousselin, agent principal de la Compagnie *le Soleil*, à Bernay.
Lemaitre (Jacques), ancien mercier, à Bernay.
Lemaire, à Saint-Aubin-le-Vertueux.

Digitized by Google

MM.

Lerenard-Lavallée, juge, à Bernay.
Lesens, propriétaire, à Bernay.
Lesueur (le docteur), à Bernay.
Levain, à Coarches.
Malbranche, ancien greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
Masselin (Florentin), négociant, à Bernay.
Maubert, agriculteur au hameau du Malharquier, à Bernay.
Mignon, conservateur des hypothèques en retraite, à Bernay.
Mignon (Louis), avocat, à Bernay.
Mignon (Victor), greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
Montigny (le baron de), propriétaire, à Saint-Léger-de-Rôtes.
Niel, fils, propriétaire, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Parent, agriculteur à Saint-Victor de Chrétienville.
Peltier, inspecteur des finances, chez M. Pierre Sement, à Bernay.
Peulevey, avoué, à Bernay.
Philippe de Lalonde, avocat, à Bernay.
Piquenard, artiste peintre, à Bernay.
Renier, agriculteur, à Saint-Victor-de-Chrétienville.
Rivière, avoué, à Bernay.
Rosse (l'abbé), archiprêtre, curé de Sainte-Croix, à Bernay.
Rousseau, conseiller général, à Bernay.
Saffrey, propriétaire, à Bernay.
Salnelle (le docteur), à Bernay.
Sauvage, notaire, à Bernay.
Sement (Pierre), ancien président du tribunal de commerce, à Bernay.
Sement (Adolphe), propriétaire, à Bernay.
Texier, avoué à Bernay.
Tillou, fabricant de produits chimiques, à Bernay.
Vaucanu, avoué, à Bernay.
Vy (Emile), conseiller général, à Bernay. Rue Morand à Rouen.

Canton de Beaumesnil.

Aroult, agriculteur, à Gisay-la-Coudre.
Baudicourt (Prosper de), au Blanc-Buisson, à Saint-Pierre-du-Mesnil.
Bertrand, marchand de laine, à la Barre.
Boullenger, maire de la Barre.
Bucaille, propriétaire, à Landepereuse.

Digitized by Google

MM.

Decaux, notaire, à la Barre.
Dodon jeune, propriétaire, à Landepereuse.
Gatine (le docteur), à la Barre.
Lecointe des Iles, propriétaire, à Beaumesnil.
Mauduit (le marquis de), au Bosc-André, à Thevray.
Mérimée, propriétaire et maire, à Sainte-Marguerite-en-Ouche.
Mesnil, adjoint du maire, à la Barre.
Quevilly, fils, propriétaire, juge de paix, à Beaumesnil.
Yvelin, horticulteur, à la Barre.

Canton de Beaumont-le-Roger.

Alleurs (le baron des), à Goupillères.
Bertin, agriculteur, au Plessis-Sainte-Opportune.
Boisgelin (le comte de), conseiller général, à Beaumont-le-Roger.
Bouchon, directeur de la sucrerie de Nassandres.
Goubert, agriculteur à la ferme de la Vacherie, à Barquet.
Goubert (Ernest), agriculteur à la ferme de la Vacherie, à Barquet.
Gouverneur, propriétaire, à Goupillières.
Hermier, conseiller d'arrondissement, à Beaumont-le-Roger.
Hervieux, fils, agriculteur à la ferme de Pierrelée, à Beaumontel.
Hervieux, fils, à Beaumontel.
Ramier, fils, à Écardenville-la-Campagne.
Lefort, propriétaire et limonadier, à Beaumont-le-Roger.
Parissot (Albert), maire, à Thibouville.
Ramier, agriculteur, à Ecardenville-la-Campagne.
Rousset (Gustave), au Plessis-Sainte-Opportune.
Rousset (Théophile), propriétaire, au Plessis-Sainte-Opportune.
Sarcus (le comte René de), au Plessis-Sainte-Opportune.
Turquet, propriétaire, à Ecardenville-la-Campagne.

Canton de Brionne.

Bisson (Adrien), maire, à Livet-sur-Authou.
Casselin, propriétaire, à Saint-Eloi-de-Fourques.
Conard, maire de la Neuville-du-Bosc.
Duret (Charles), manufacturier, à Brionne.
Filoques, propriétaire, ancien maire de Berthouville.
Foulogne (Charles), propriétaire, à la Haye-de-Calleville.
Guéroult (Paul), à Brétigny, par Brionne.

Digitized by Google

MM.

Join-Lambert, conseiller général, à Livet-sur-Authou.
Loisel, agriculteur, à Saint-Victor-d'Épine.
Lemoine (Henri), à Livet-sur-Authou.
Letailleur (Paul), propriétaire, à Harcourt.
Poinsier (l'abbé), curé de Berthouville.
Regnoult, maire, conseiller d'arrondissement, à Saint-Eloi-de-Fourques.

Canton de Broglie.

Abaye (Léon), à la Goulafrière, par Montreuil-l'Argillé.
Bance, agriculteur, à Capelle-les-Grands.
Bellais, adjoint au maire, à Saint-Aubin-du-Thennay.
Bligny, maire de Notre-Dame-du-Hamel.
Bonnechose (de), conseiller référendaire à la cour des comptes, à Grand-Camp.
Broglie (le duc de), membre de l'Académie française, à Broglie.
Broglie (le prince de), à Broglie.
Fouquet (Camille), conseiller général, député, au Chamblac.
Gorge (Modeste), agriculteur, à Ferrières-Saint-Hilaire.
Lavalou, directeur de la laiterie du Tremblay, à la Goulafrière.
Letellier, régisseur, à Broglie.
Latham, propriétaire, à Broglie.
Lebourg, fils, à Saint-Denis-d'Augerons.
Montaul (le comte de), à Grand-Camp.
Pinel fils, agriculteur, à Capelle-les-Grands.
Rousselin, conseiller d'arrondissement, maire de Grand-Camp.
Vigan (le baron de), à Saint-Pierre-de-Cernières.

Canton de Thiberville.

Augé, agriculteur, à Duranville.
Augé (Parfait), propriétaire, à Folleville.
Cassé (Achille), propriétaire, à Thiberville.
Casse (Elie), propriétaire, à Saint-Aubin-de-Scellon.
Cassé (Auguste), propriétaire, à Saint-Aubin-de-Scellon.
Corblin (Jules), à Saint-Mards-de-Fresne.
Dionis, agriculteur, à Duranville.
Dumontier, ancien percepteur, à Thiberville.
Du Melnil du Buisson (le comte de), à Giverville.
Duval, propriétaire, maire du Theil-Nolent.

Digitized by Google

MM.

Fournier, agent voyer en retraite, à Thiberville.
Furet, maire de Faverolles, par Thiberville.
Genièvre, agriculteur, à Bazoques.
Grenier, agriculteur, à Faverolles-les-Mares.
Labbé (Paul), fabricant de rubans, à Thiberville.
Lecœur, ancien conseiller d'arrondissement, à Saint-Germain-la-Campagne.
Lechien, propriétaire, à Thiberville.
Lefranc, teilleur de lin, à Saint-Aubin-de-Scellon.
Noury (l'abbé), curé-doyen, à Thiberville.
Perrine, propriétaire, à Bournainville.
Porée (l'abbé), inspecteur de la Société française d'archéologie, curé de Bournainville.
Sautot-Baguenault, ancien officier de marine, à Saint-Mards-du-Fresne.
Sayve (le comte de), à Saint-Germain-la-Campagne.
Sayve (le marquis de), maire de Saint-Germain-la-Campagne.
Touchard, conseiller d'arrondissement, au Favril.
Thubeuf, négociant, à Thiberville.
Vauquelin, fabricant de rubans, maire de Thiberville.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Membres du bureau de la Section.

Président.	MM.	Prétavoine, ancien député.
Secrétaire.		Durand, ancien agent voyer d'arrondissement.
Trésorier.		de Carrère, ancien receveur particulier des finances.

Amfreville-la-Campagne.

MM.

Bellest (Robert) fils, propriétaire, à Thuit-Signol.
Boisnard, propriétaire, à Thuit-Signol.
Boury (marquis de), propriétaire, à Amfreville-la-Campagne.
Boury (Charles) (comte de), conseiller général, à Amfreville-la-Campagne.

Digitized by Google

MM.

Boismard, propriétaire, au Thuit-Signol.
Debus, propriétaire, à Amfreville-la-Campagne.
Dumontier, maire de Vraiville.
Feugère, conseiller d'arrondissement, maire d'Amfreville-la-Campagne.
Fosset (Mlle), cultivatrice, à la Haye-du-Theil.
Gagnon, cultivateur, à Saint-Pierre-de-Bosguérard.
Gaubout, cultivateur, à Gros-Theil.
Guibert, propriétaire, à Saint-Cyr-la-Campagne.
Leblond (Victor), propriétaire, à Amfreville-la-Campagne.
Lemaitre (Jules), propriétaire, à Fouqueville.
Lesage, ancien maire, à la Haye-du-Theil.
Lesieux (Arthur), cultivateur, à Vraiville.
Mansard, propriétaire, à Saint-Germain-de-Pasquier.
Mettais, cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.
Prévost, cultivateur, à la Pyle.
Petit (Albert), cultivateur, à la Haye-du-Theil.

Canton de Gaillon.

Aufray (Emile), adjoint, à Saint-Pierre-de-Bailleul.
Bance (Sosthène), propriétaire, aux Noïs, commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon.
Bertin, cultivateur, à la Garenne de Gaillon, commune de Gaillon
Bellenger, maire de Villers-sur-le Roule.
Blondel (Calixte), cultivateur, à Gaillon.
Boudehan, ancien maire, à Aubevoye.
Bourdon, conseiller d'arrondissement, à Gaillon.
Bruguière, distillateur, à Muids.
Chaplain, maire de Bernières.
Cocquerel, cultivateur, à Autheuil.
Coville, maire de Sainte-Barbe-sur-Gaillon.
Crépel père, propriétaire au Corricard, commune de Saint-Aubin sur-Gaillon.
Crépel (Henri), fils, cultivateur, au Montméril, commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon.
De Graveron, propriétaire, au château d'Heudreville-sur-Eure.
Delavigne, propriétaire, à Saint-Pierre-de-Bailleul.
Duclos, suppléant du juge de paix, à Aubevoye.
Du Val d'Ailly, propriétaire, au château du Val d'Ailly, à Venables.

Digitized by Google

MM.

Foucher, propriétaire, à Ailly.
Garnier, propriétaire briquetier, à Villers-sur-le-Roule.
Giblain, ancien maire, à Autheuil.
Hazé, ancien maire, à Cailly.
Hébert, agent de change, propriétaire, à Aubevoye.
Hébert (Pierre-Félix), cultivateur, à Venables.
Huart, maire d'Ailly.
Lecœur, cultivateur, à la Croix-Saint-Leufroy.
Ledormeur, cultivateur, à Autheuil.
Lefèbvre, fils, à la Croix-Saint-Leufroy.
Lemarié (Vital), propriétaire, à Saint-Julien-de-la-Liègue.
Lemaitre, notaire, à Gaillon.
Lepesqueur (Honoré), propriétaire de la ferme de la Couture, commune de la Croix-Saint-Leufroy.
Maudoux, propriétaire, à Aubevoye.
Mignot, propriétaire, à Aubevoye.
Monnier, propriétaire, à Gaillon.
Morin, maire d'Ecardenville-sur-Eure.
Mounier (Léon), fils, propriétaire à Gaillon.
Pain, rentier, à Aubevoye.
Pan (Anatole), propriétaire, à Bernières.
Pan (Euzèbe), adjoint, à Bernières.
Pan, maire de Vieux-Villez.
Pan, propriétaire, à Tosny.
Piedeleu (Désiré), cultivateur, à Venables.
Pinard (Auguste), père, à Venables.
Pinard (Joseph), fils, à Venables.
Potel, conseiller d'arrondissement, à Saint-Julien-de-la-Liègue.
Ragault, cultivateur aux Quèzes, à Ailly.
Riberprey, conseiller général, maire de Gaillon.
Saillot, cultivateur, à la Saint-Germain-de-Pasquier.
Seglas (Alexis), fils, à Venables.
Seguin (de), ancien, maire de Tosny.
Thorel, maire de Venables.
Vigreux, propriétaire, à la Chartreuse, à Aubevoye.

Canton de Louviers.

Amette, fils, carrossier, à Louviers.
Amette, ancien maire, à Heudebouville.
Angérard, notaire, à Louviers.

Digitized by Google

MM.

Assire, ancien greffier du tribunal civil, à Louviers.
Audresset, manufacturier, à Louviers.
Barbe, maire d'Incarville.
Baril, ancien président du tribunal de commerce, à Louviers.
Bénier (Simon), cultivateur, à Louviers.
Blanchet, ancien maître d'hôtel, à Louviers.
Boquet (Amédée), teinturier, à Louviers.
Bourard, propriétaire, à Louviers.
Breton, manufacturier, à Louviers.
Breton (Paul), manufacturier, à Louviers.
Briet (Joseph) (veuve), à Louviers.
Brivezac, fabricant, à Louviers.
Bury, notaire honoraire, à Louviers.
Caron, avoué, à Louviers.
Carrère Saint-Béarn (de), ancien receveur de finances, à Louviers.
Castillon, notaire honoraire, à Louviers.
Cartier (Edouard), fils, propriétaire à Crosville.
Chambeaudrie (de), manufacturier, à Louviers.
Chaplain, adjoint, à Saint-Pierre-du-Vauvray.
Chavatré, maître paveur, à Louviers.
Corneville, filateur, à Louviers.
Dannet (Charles), propriétaire, à Louviers.
Dannet (Georges), président du tribunal de commerce de Louviers.
Delahaye (veuve), propriétaire, à Louviers.
Delapille, banquier, à la Haye-Malherbe.
Dhamelincourt, maire de Heudebouville.
Duflot, notaire, à Louviers.
Dugard (François-Prosper), cultivateur, à la Haye-Malherbe.
Durand, agent voyer d'arrondissement en retraite, à Louviers.
Ferrand (Edouard-Honoré), maire de Surtauville.
Ferrand (Eugène), cultivateur de Surtauville.
Ferrand, boucher, à Louviers.
Fournier, agent général de la compagnie *l'Urbaine*, à Louviers.
Gambre, directeur d'assurances, à Louviers.
Godard-Ragault, bijoutier, à Louviers.
Guillain-Labreulle (veuve), marchande de nouveautés, à Louviers.
Guilbert, cultivateur, à Amfreville-sur-Iton.
Guillard, avoué, à Louviers.
Houel (veuve), filateur, à Louviers.
Izambart, imprimeur, à Louviers.
Jeuffrain (Auguste) (veuve), propriétaire, à Louviers.

Digitized by Google

MM.

Jeuffrain (Paul), à Louviers.
Jeuffrain-Ducholle, fabricant, à Louviers.
Jouan, négociant, à Louviers.
Jumelle, ancien adjoint, à Louviers.
Labelle, fabricant de chaussures, maire de Saint-Pierre-du-Vauvray.
Langlois (Léon), cultivateur, à Louviers.
Langlois (Benjamin) cultivateur, à Louviers.
Langlois, ancien huissier, à Louviers.
Langlois, jardinier, à Louviers.
Ledran, chapelier, à Louviers.
Leguay, inspecteur des forêts, à Louviers.
Legendre, maire de Quatremare.
Le Mercier, avocat, à Louviers.
Lelièvre, ancien imprimeur, agriculteur, à Heudebouville,
Levigneron, ancien maire, à Surtauville.
Leymarie, marchand tailleur, à Louviers.
Lion, limonadier, à Louviers.
Malcape, banquier, à Louviers.
Marquais, ancien adjoint, à Louviers.
Marquais, quincaillier, à Louviers.
Maubuisson, pépiniériste, à Acquigny.
Méron, ancien épicier, à Louviers.
Montaignac (comte de), à Amfreville-sur-Iton.
Montgomeri (de), propriétaire, à Louviers.
Mordret, ancien maire, à Louviers.
Noufflard (Henri), fabricant, à Louviers.
Olivier (Irénée), ancien maire, à Vironvay.
Pétel (Raphaël), maire, à Surville.
Peupion, vétérinaire, à Louviers.
Picard (Charles), propriétaire, à Louviers.
Piéton, ancien adjoint au maire, à Louviers.
Poitevin (Henri), ancien fabricant, à Louviers.
Porcher-Labreuille (veuve), propriétaire, à Louviers.
Postel, docteur-médecin, à Louviers.
Poussin, manufacturier, à Louviers.
Prétavoine, ancien député, président du Comice, à Louviers.
Prétavoine, fils, ancien secrétaire général de préfecture, à Louviers.
Quantin, huissier, à Louviers.
Riout, négociant, à Saint-Pierre-du-Vauvray.
Sauron, marchand de fer, à Louviers.
Thorel (Louis), entrepreneur, à Louviers.

Digitized by Google

MM.

Thouf, commissaire-priseur, à Louviers.
Thouet (Jules), entrepreneur, à Louviers.
Villez, ancien percepteur, à Louviers.

Canton du Neubourg.

Allix, maire d'Ecquetot.
Auzoux (le docteur), à Saint-Aubin-d'Écrosville.
Boucher (Édouard), cultivateur, au Neubourg.
Delamare, ancien maire de Crestot.
Delamarre (Auguste), cultivateur, au Tremblay.
Delamotte, maire du Neubourg.
Drouet (Gustave), cultivateur, à Ecquetot.
Haye-Jousselin (de la), propriétaire, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
Héricher (Pascal), cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
Huet, maire de Feuguerolles.
Lariser (Charles-Henry), propriétaire-cultivateur, à Crosville-la-Vieille.
Lebert, vétérinaire, au Neubourg.
Leduc, cultivateur, à Vitot.
Lenoble, maire d'Iville.
Lenoble, ancien conseiller d'arrondissement, ancien maire, au Neubourg.
Le Prévost, cultivateur, au Neubourg.
Leroy (Louis), au Neubourg.
Lesage-Maille, maire du Tremblay.
Letourneur, maire de Criquebeuf-la-Campagne.
Marche-Briosne, jardinier, au Neubourg.
Ollivier, propriétaire, au Troncq.
Picard, conseiller général, maire de Daubeuf-la-Campagne.
Pxlignac (vicomte de), propriétaire, à Canappeville.

Canton de Pont-de-l'Arche.

Billard, maire d'Alizay.
Bisson, conseiller général, maire du Manoir-sur-Seine.
Bourdon, propriétaire, aux Damps.
Boutry, maire de Montaure.
Charpentier-Grandin, ancien conseiller d'arrondissement, aux Damps.
Doutté, cultivateur, à Montaure.

Digitized by Google

MM.

Dubos, notaire, à Léry.
Ferraut, notaire, à Pont-de l'Arche.
Goujon, ancien conseiller d'arrondissement, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.
Hellot, ancien maire, à Montaure.
Heullant (Eugène), propriétaire, à Tostes.
Heullant, père, propriétaire, à Montaure.
Heullant, fils, cultivateur, à Montaure.
Huet (Clément), maire de Tostes.
Legendre (Jules), maire de Portejoie.
Lequeux, conseiller d'arrondissement, maire de Pont-de-l'Arche.
Martin (Auguste), propriétaire, à Montaure.
Milliard, cultivateur, à Montaure.
Pellerin (Calixte), cultivateur, à Portejoie.
Pelletie, maire, de Notre-Dame du Vaudreuil.
Potel (Lucien), cultivateur, à Tostes.
Poterie (de la), ancien maire de Pont-de-l'Arche.
Quesney (Victor), fils, propriétaire, à Montaure.
Quesney (Victor), (veuve), à Montaure.
Raoul-Duval (Mme ve), propriétaire, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.
Samson-Lepesqueur, propriétaire, à Montaure.
Van Grootven, propriétaire, à Saint-Cyr-du-Vaudreuil.
Védrine, maire de Pitres.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

Membres du bureau de la Section.

Président.	MM. Émile Hébert, membre du conseil général de l'Eure.
Vice-Président	Adrien de Tourville, ancien préfet, propriétaire à Tourville.
Secrétaire	Jacques David, notaire, à Beuzeville.
Trésorier.	Émile Touflet-Dumesnil, propriétaire, à Cormeilles.
Secrétaire honoraire .	Charles Verger, propriétaire, à Pont-Audemer.
Trésorier honoraire. .	Emile Malherbe, à Pont-Audemer

Digitized by Google

Canton de Pont-Audemer.

MM.

Audou, négociant, à Pont-Audemer.
Bailleterre (Jean), propriétaire, à Pont-Audemer.
Bertrand, notaire, à Pont-Audemer.
Catelain, propriétaire, ancien négociant, à Pont-Audemer.
Chapmann (Georges), fabricant de cuirs, à Pont-Audemer.
Desson de Saint-Aignan (le comte), château de Fréville, près Pont-Audemer.
Domin (André), propriétaire, à Pont-Audemer.
Dubosc (André), notaire, à Pont-Audemer.
Ducable, avoué, à Pont-Audemer.
Gibert, marchand de grains, à Pont-Audemer.
Gosselin, avoué, à Pont-Audemer.
Grégoire, avocat, à Pont-Audemer.
Gressent, propriétaire, maire de Préaux.
Gruel (Amédée), fabricant de cuirs, à Pont-Audemer.
Hopsore, conseiller général, maire de Triqueville
Lacatey (Jean), propriétaire, maire de Selles.
Lair, propriétaire, à Selles.
Lecompte (René), tanneur, à Pont-Audemer.
Leduc, ancien avoué, à Pont-Audemer.
Legendre, conseiller à la cour de Cassation, aux Préaux.
Legendre (Maxime), avocat à la cour d'appel de Paris, aux Préaux.
Le Gonidec de Penlan, propriétaire, à Pont-Audemer.
Levavasseur, ancien notaire, à Pont-Audemer.
Levavasseur, propriétaire, maire de Manneville-sur-Risle.
Malherbe (Émile), propriétaire, à Pont-Audemer.
Mann, manufacturier, à Pont-Audemer.
Peulvey, négociant, à Pont-Audemer.
Philippe, filateur, à Corneville-sur-Risle.
Picot, quincaillier, à Pont-Audemer.
Plichon (Louis), propriétaire, à Pont-Audemer.
Pommares (des), propriétaire, à Campigny.
Revel, propriétaire, maire de Saint-Germain-Village.
Tilmant, avocat, à Pont-Audemer.
Touflet-Dumesnil (Émile), tanneur, à Pont-Audemer.
Touflet-Dumesnil (Henri), tanneur, à Pont-Audemer.
Tourville (Adrien de), ancien préfet, au château de Tourville.
Touzé-Quillet, tanneur, à Pont-Audemer.
Trouplin (Paul), propriétaire, à Pont-Audemer.

Digitized by Google

MM.

Turgis (Robert), tanneur, à Pont-Audemer.
Verger (Charles), ancien tanneur, à Pont-Audemer.
Verger (Léon), tanneur, à Pont-Audemer.

Canton de Beuzeville.

Auzerais, ancien maire de la Lande.
Avequin, huissier, à Beuzeville.
Bois-Guilbert (le marquis de), propriétaire, au château de Saint-Pierre-du-Val.
Bois-Guilbert (Augustin de), propriétaire, au château de Saint-Pierre-du-Val.
David (Jacques), notaire, à Beuzeville.
Leclerc, maire de Saint-Maclou.
Lefort, propriétaire, ancien maire, à Conteville.
Saint-Pierre (le marquis de Grosourdy), conseiller référendaire à la cour des comptes, 5, rue Bastiat, Paris.
Vauquelin (Jacques), conseiller général, au château de Saint-Maclou.

Canton de Bourgtheroulde.

Blangy (comte de), conseiller général, au château de Boissey-le-Châtel.
Filoque, aîné, constructeur de machines, à Bourgtheroulde.
Gruel (Léon), conseiller d'arrondissement, maire de Bourgtheroulde.
Gruel (Léon) fils, propriétaire, à Bourgtheroulde.
Hurel (Amand-Martin), propriétaire, au Theillement.
Legendre, ancien adjoint, à Bourgtheroulde.
Pelletier, propriétaire, maire de Bosbénard-Commin.
Postel (de), propriétaire, maire de Bosc-Regnoult.
Torcy (le comte de), propriétaire, au Theillement.

Canton de Cormeilles.

Arnaudet, docteur-médecin, à Cormeilles.
Bouchard (Zéphirin), géomètre, maire d'Epaignes.
Daufresne (Maurice), propriétaire, à Bailleul-la-Vallée.
Delauney (Louis), propriétaire, à Cormeilles.
Fécomme (Olivier), propriétaire, à Saint-Siméon.

Digitized by Google

MM.

Hébert (Emile), conseiller général, à Saint-Gervais-d'Asnières.
Julien (Eugène), propriétaire, maire de la Chapelle-Bayvel.
Le Poitevin du Moutier, propriétaire, à Jouveaux.
Nonant (comte Fernand de), au château de Malou.
Olivier (Alphonse), propriétaire, maire de Saint-Sylvestre.
Pepin, propriétaire, maire de Jouveaux.
Provost (Edouard), fabricant de toiles, à Cormeilles.
Quedville, propriétaire, à Cormeilles.
Thiron, notaire, à Cormeilles.
Touflet-Dumesnil, conseiller d'arrondissement, à Cormeilles.
Touflet-Dumesnil (Emile), propriétaire, à Cormeilles.
Toutain (Robert), propriétaire, à Morainville.

Canton de Montfort-sur-Risle.

Bartillat (marquis de), propriétaire, au château d'Ecaquelon.
Cossé-Brissac (comte de), propriétaire, au château de Brumare-Brestot.
Duhamel, propriétaire, maire de Thierville.
Dupin (Edouard), propriétaire, à Condé-sur-Risle.
Formigny de la Londe (de), à Fréneuse-sur-Risle.
Grente (vicomte de), propriétaire, au château de Glos-sur-Risle.
Morisse, maire de Brestot.
Ozanne (Raoul), à Saint-Philibert-sur-Risle.

Canton de Quillebeuf.

Boulouze, maire de Bourneville.
Bisson (Jacques), propriétaire, à Sainte-Croix-sur-Aizier.
Castel (Paul), propriétaire, à Sainte-Opportune.
Denize (Adolphe), propriétaire, à Sainte-Opportune.
Denize (Alexandre), propriétaire, maire de Saint-Ouen-des-Champs.
Desmares (Alfred), cultivateur, à Saint-Samson-de-la-Roque.
Le Maitre, capitaine en retraite, à Saint-Ouen-des-Champs.
Maquaire, maire de Saint-Urien.
Quesney, médecin des douanes, à Quillebeuf.
Topsent, adjoint, à Bourneville.

Digitized by Google

Canton de Routot.

MM.

Bacheley (Louis), propriétaire, à Étreville.
Bréauté (Emile), propriétaire, à Honguemare-Guenouville.
Colombel (de) (Georges), propriétaire, maire de Caumont.
Fleury, propriétaire, maire de Rougemontiers.
Goudet, propriétaire, ancien maire, à Barneville-sur-Seine.
Guénifey (baron de), propriétaire et maire, au château du Landin.
Havard, propriétaire, à Rougemontiers.
Leprestre, maire de Bourg-Achard.
Le Reffait, ancien notaire, à Rougemontiers.
Levreux (Arsène), propriétaire, à Honguemare-Guenouville.
Marc (Paul), propriétaire, à Caumont.
Michel (Nicolas), propriétaire, à Routot.
Power (Gustave), propriétaire, maire de Saint-Ouen-de-Thouberville.

Canton de Saint-Georges-du-Vièvre.

Cabourg (Georges), propriétaire, au château du Coudray et à Elbeuf, 63, rue Saint-Jean.
Denize (Pierre), propriétaire, maire de Saint-Martin-Saint-Firmin.
Ferey du Coudray (Henri), propriétaire, au château de la Thillaye, à Saint-Christophe-sur-Condé.
Férière (Ferdinand), propriétaire, maire de Noards.
Férière (Henri), ancien notaire, à Lieurey.
Grudé (Jules), notaire, à Saint-Georges-du-Vièvre.
Lambert (Albert), conseiller général, maire de Lieurey.
Naguet de Saint-Vulfran (Edouard), au château de Launay.
Rabasse (Alfred), fabricant de toiles, adjoint, à Saint-Etienne-Lallier.
Sanson, propriétaire, à Lieurey.
Vattier (Edmond), propriétaire, à Lieurey.

Digitized by Google

PARIS

MM.

ALLOU (Édouard), avocat, docteur en droit.
ANDRIEUX, homme de lettres.
BAILLY DE MERLIEUX, ancien directeur du *Mémorial encyclopédique*.
BÉGUIN (Charles), propriétaire.
BÉRENGER, sénateur.
BLANCHEMAIN (Prosper), bibliothécaire au ministère de l'intérieur.
BOJANO (le duc DE), directeur de la Compagnie d'assurance *le Soleil*.
BOSQUET (Mlle Amélie).
BOULATIGNIER, ancien président de section au conseil d'Etat.
BONNIN (René), ingénieur à la Compagnie du Nord, n° 23, boulevard de la Chapelle.
BU, chef de division de la Compagnie *le Soleil*.
CHANTEPIE, membre de l'Académie de Mâcon.
CHERVIN (aîné), fondateur de l'Institution des bègues.
COUDER, membre de l'Institut.
CURNIER, ancien trésorier général.
DELINEAU, docteur en médecine.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut.
DIEULAFOY (le docteur), agrégé de la Faculté de médecine.
DUDOUY (Alfred), directeur de l'*Agence centrale des cultivateurs*.
FLAMMARION (Camille), astronome.
GIDEL, proviseur du lycée Louis-le-Grand.
GOUGUET (Elie), officier d'académie.
GRANGEZ (Ernest), chef de bureau au ministère des travaux publics.
HATZFELD, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.
HÉBERT (Octave), ancien chef de division au ministère de l'intérieur.
LAILLEZ, docteur-médecin, chef de l'hôpital Saint-Louis, rue de Bruxelles, 3.
LALLEMAND (Léon), rue des Beaux-Arts.
LECLERC (Achille), membre de l'Institut.
LEMAIRE, membre de l'Institut.
LESSEPS (Ferdinand de), directeur de la Compagnie du Canal de Suez.
LESUEUR DE GOMESNIL, avocat.

Digitized by Google

MM.

Lévêque (Charles), membre de l'Institut, professeur de philosophie au Collège de France.

Meuret, directeur de la Compagnie *la Paternelle* de Paris.

Merlin (Romain), bibliothécaire.

Moléon (de), directeur du *Recueil industriel*.

Moll, professeur au Conservatoire des arts et métiers.

Montaiglon (Anatole de), professeur à l'Ecole des Chartes.

Mulot, homme de lettres.

Ozenne, ancien secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce.

Passy (Frédéric), député, à Neuilly-sur-Seine.

Pécontal (Siméon), professeur.

Peltier, inspecteur des finances.

Peudefer de Parville (Henri), ingénieur et homme de lettres.

Picquenot, inspecteur des ponts et chaussées, avenue Marceau, 28.

Raynal, membre de la Société de géographie.

Saint-Pierre (marquis de Grosourdy de), conseiller auditeur à la cour des comptes.

Tassin, ancien préfet de l'Eure.

Tissandier (Gaston), chimiste et aéronaute.

Valette, ancien secrétaire général de la présidence du Corps législatif.

Vincens (Emile), ancien conseiller d'Etat.

Vollès, ingénieur en chef.

DÉPARTEMENTS

Allard, avocat, ancien magistrat, rue Saint-Nicolas, 32, à Rouen.

Aubert, maire de Saint-Désir, près Lisieux.

Barré, docteur en médecine, à Rouen.

Benet (Armand), archiviste, à Caen.

D'Audigné (le comte) au château du Grips par Durtal (Maine-et-Loire).

Beaurepaire (de), archiviste, à Rouen.

Beaucantin (Emile), ancien directeur du Jardin des Plantes, rue du Lieu-de-Santé, 24 *bis*, Rouen.

Digitized by Google

MM.

Bertot, pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture, à Bayeux.

Bidard, pharmacien, directeur du laboratoire de chimie agricole, à Rouen.

Boivin-Champeaux (Alfred), à Bourges (Cher).

Bordeaux (Gaston), avocat, chef du cabinet du préfet de la Seine-Inférieure.

Boret (Alfred), président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Valentigny (Doubs).

Bligny, notaire à Rouen, rue Ganterie, 58.

Bréauté, directeur de la pépinière du gouvernement, à Médéah (Algérie).

Caligny (le marquis de), à Versailles.

Cassel, agent voyer en chef, à Saint-Lô.

Chatel (Eugène), ancien archiviste du Calvados, à Paris.

Chevereaux, avocat, à Rouen.

Clinchamp (Gustave de), propriétaire, à Avranches.

Colette, professeur d'arboriculture, à Rouen.

Couvet, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Rouen.

Crémieu (Edouard), rentier, à Maisons-Laffitte.

Dardé, avoué, à Carcassonne.

Debourge, docteur en médecine, à Rollot (Somme).

Denen, chapelain, à Dreux.

Depruines, secrétaire de la Société d'agriculture, à Aurillac.

Dramard, conseiller à la cour d'appel de Limoges.

Duchesne-Fournet (Paul), manufacturier, à Lisieux.

Etard-Costé, ancien juge au tribunal de commerce, à Rouen.

Fouchet, agent voyer en chef, à Rouen.

Fleuriot, membre du conseil général, à Lisieux.

Garnier (Maurice), inspecteur de l'enregistement, à Arras.

Gassouin, ancien directeur des contributions indirectes, à Rouen.

Georget, propriétaire, à Orbec.

Girard, conseiller à la cour d'Amiens.

Guénée (Achille), avocat, à Châteaudun.

Guillory, président de la Société industrielle, à Angers.

Haime, docteur en médecine, à Tours.

Hebert, professeur de physique au lycée de Limoges.

Hérail, conseiller à la cour de Montpellier.

Hombre-Firmas (le baron d'), propriétaire, à Alais.

Houzeau (Auguste), docteur ès sciences, professeur de chimie, à Rouen.

Digitized by Google

MM.

Lamotte (le docteur de), médecin, à Pont-l'Evêque.
Lapierre (Charles), rédacteur en chef du *Nouvelliste de Rouen*.
Lecoupeur, docteur en médecine, à Rouen.
Legrand, propriétaire, à Orbec.
Lejouteux, ancien sous-préfet, à Reims.
Lermier, ancien directeur de l'asile d'aliénés, à Blois.
Letellier, ancien inspecteur de l'Université, à Caen.
Lizot, sénateur, à Rouen.
Malot, ancien inspecteur général de l'agriculture, à Caen.
Marye, ancien conseiller, à Rouen.
Marsy (le comte de), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne.
Mauduit, avocat, juge suppléant, à Neufchâtel.
Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, à Chartres.
Mery-Samson, manufacturier, à Lisieux (Calvados).
Meslier, propriétaire, au Havre.
Mignon, ancien substitut du procureur de la République, à Lisieux.
Monnecove (de), ancien député, à Saint-Omer.
Oré (le docteur), professeur de médecine, à Bordeaux.
Oursel, propriétaire, à Elbeuf.
Ozanne (Raoul), notaire à Rouen.
Paillard de Saint-Aignan, ancien préfet.
Palustre (Léon), directeur honoraire de la Société française d'archéologie, à Tours.
Peltier, inspecteur des finances, à Paris.
Pelletier, propriétaire, à Orbec.
Périaux (Nicétas), propriétaire, à Cherbourg.
Picard, propriétaire, ancien banquier, à Orbec.
Peboulleau (le docteur), médecin des hôpitaux, à Constantine.
Rey, sous-bibliothécaire, à Montauban.
Ropiquet, professeur, à Elbeuf.
Roussel, directeur de la succursale de Saint-Gobain, à Rouen.
Saint-Venan (de), ingénieur en chef retraité, à Saint-Ouen (près Vendôme).
Sallion, docteur en médecine, à Nantes.
Saudbreuil, ancien premier président de la cour d'Amiens.
Sauvage (Paul), professeur au lycée de Montpellier.
Terrébasse, ancien député, à Vienne.
Thil, conseiller à la cour de Rouen.
Viala, percepteur, à Duclair (Seine-Inférieure).
Vigan (de), inspecteur des forêts en retraite, à Cerqueux (près Orbec).

Digitized by Google

MM.

VILLIERS (Georges), vice-secrétaire de la Société d'agriculture de Bayeux.

VIVET, professeur de langues, à Rouen.

VOITELLIER, industriel, à Mantes.

ÉTRANGER

MM.

BARRUEL-BEAUVERT (DE), correspondant du Muséum, à Costa Rica (Amérique centrale).

BRAKKELER (Félix), peintre d'histoire, à Anvers.

CUYPER (DE), recteur de l'Université de Liège.

DRAPIEZ, secrétaire de la Société royale de Flore, à Bruxelles.

HART, graveur, à Bruxelles.

KUYPER (DE), sculpteur, à Anvers.

LAUTOUR, directeur et médecin du lazaret, à Beyrouth (Syrie).

THIELENS (Armand), membre de plusieurs Sociétés scientifiques, à Tirlemont (Belgique).

VAN STEENKISTE (Charles), docteur en médecine, à Bruges.

VESTRENEN (le baron DE), à la Haye.

GOSSELIN (Auguste), docteur ès lettres, curé de Saint-Féréol (Canada).

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES[1]

Paris.

Association française pour l'avancement des sciences, 11, rue Antoine-Dubois.

Société nationale d'agriculture de France, 18, rue Bellechasse, — M. Louis Passy, secrétaire perpétuel.

Société centrale d'horticulture, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Moniteur des Syndicats agricoles, rue Méhul, 1, Paris,

Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184; — M. Maunoir, secrétaire général de la commission centrale.

Société géologique de France, 39, rue du Fleurus.

Société des études historiques, 30, rue Gay-Lussac.

Société libre des beaux-arts, à l'Hôtel de Ville.

Société de l'Histoire de France, — M. Martin, agent, aux Archives nationales.

Société zoologique d'acclimatation, 19, rue de Lille.

Société chimique de Paris.

Société d'ethnographie, rue Mazarine, 26.

Société philotechnique, — M. Séégr.

Société de l'Histoire de Paris, quai Voltaire, 9, Paris.

Société des agriculteurs de France, avenue de l'Opéra, 21, — M. Henri Johanet, administrateur.

Société protectrice des animaux, 84, rue de Grenelle.

Société de secours des Amis des sciences, boulevard Saint-Germain, 19, Paris.

Musée Guimet (le Conservatoire du), à Paris, 30, avenue du Trocadéro.

Départements.

Aisne.....	Société académique.....	à Saint-Quentin.
—	Comice agricole	Ibid.
—	Société académique.....	à Laon.

[1] La Société ne continuera l'envoi de son *Recueil* qu'aux Sociétés qui lui adresseront exactement leurs publications.

Digitized by Google

Alpes-Maritimes.	Société d'agriculture.....	à Nice.
Alpes (Hautes-).	Société d'études.....	à Gap.
Ariège.....	Société d'agriculture et des arts.....	à Foix.
Aube.....	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.....	à Troyes.
Basses-Pyrénées.	Société des sciences, lettres et arts.....	à Pau.
Bouches-du-Rhône.	Société de statistique.....	à Marseille.
Calvados.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Caen.
—	Association normande.....	Ibid.
—	Société des Beaux-Arts.....	Ibid.
—	Société d'agriculture et du commerce.....	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société des antiquaires de Normandie.....	Ibid.
—	Société française d'archéologie.	Ibid.
—	Société linnéenne de Normandie.....	Ibid.
—	Société vétérinaire.....	Ibid.
—	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.....	à Bayeux.
—	Société académique, agricole, industrielle et d'instruction.	à Falaise.
—	Société d'horticulture du centre de la Normandie.....	à Lisieux.
Charente.....	Société d'agriculture arts et commerce.....	à Angoulême
Charente-Infre..	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.....	à Rochefort.
—	Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.....	à Saintes.
Cher.....	Société d'agriculture.....	à Bourges.
Corrèze.....	Société scientifique, historique et archéologique.....	à Brives.
Côte-d'Or.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Dijon.
—	Comité central d'agriculture..	Ibid.
—	Société médicale.....	Ibid.

Digitized by Google

Côte-d'Or.....	Société d'histoire et d'archéologie.....	à Beaune.
Deux-Sèvres....	Société d'agriculture.....	à Niort.
Doubs.....	Société d'agriculture, sciences naturelles et arts.....	à Besançon
—	Société d'émulation.....	à Montbéliard.
Drôme.....	Société départementale d'agriculture.....	à Valence.
Eure.....	Société des Amis des arts du département de l'Eure.....	à Évreux.
—	Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux.....	à Évreux.
	Société d'horticulture et de botanique.....	à Vernon
Eure-et-Loir...	Comice agricole.....	à Chartres.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société d'archéologie.....	Ibid.
Finistère.....	Société académique de Brest..	à Brest.
Gard.....	Académie.....	à Nîmes.
—	Société d'étude des sciences naturelles.....	Ibid.
Gironde.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	à Bordeaux.
—	Société d'agriculture.....	Ibid.
—	Société d'horticulture de la Gironde.....	Ibid.
Haute-Garonne.	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.....	à Toulouse.
	Société archéologique du Midi de la France.....	à Toulouse.
Haute-Loire....	Société d'agriculture.....	au Puy.
Haute-Vienne...	Société d'agriculture, des sciences et des arts.....	à Limoges.
Hérault.....	Société archéologique.....	à Béziers.
—	Société centrale d'agriculture.	à Montpellier.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Académie des sciences et lettres.	Ibid.
Indre.....	Société d'agriculture.....	à Châteauroux.
Indre-et-Loire..	Société d'agriculture, de sciences, d'arts et de belles-lettres.	à Tours
—	Société archéologique.....	Ibid.
—	Société médicale.....	Ibid.

Digitized by Google

Jura.....	Société d'agriculture.....	à Poligny.
Loire.....	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.	à Saint-Etienne.
Loire-Inférieure	Société académique.....	à Nantes.
—	Société nantaise d'horticulture.	Ibid.
—	Société des sciences de l'Ouest de la France.....	à Nantes.
Loire-Inférieure	Comice agricole central.....	à Nantes.
Loiret.....	Société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts....	à Orléans.
—	Société horticole.....	Ibid.
Loir-et-Cher...	Société des sciences et des lettres.....	à Blois.
—	Société d'agriculture.....	Ibid.
Lot.....	Société agricole et industrielle.	à Cahors.
Lozère.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.....	à Mende.
Manche.....	Société d'horticulture.....	à Avranches.
—	Société archéologique, artistique, littéraire et scientifique.	à Valognes.
Maine-et-Loire..	Société académique de Maine-et-Loire.....	à Angers.
Marne.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.....	à Châlons.
—	Académie nationale des sciences et belles-lettres.....	à Vitry-le-Franç.
Mayenne.....	Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne..	à Mayenne.
Meurthe-et-Moselle.	Société des sciences, lettres et arts.....	à Nancy.
—	Académie de Stanislas.....	Ibid.
Nord.....	Société des sciences, agriculture et arts.....	à Lille.
—	Comice agricole.....	Ibid.
—	Société d'émulation.....	à Cambrai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts.....	à Douai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts..... ..	à Valenciennes.

Digitized by Google

Nord.....	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences des lettres et des arts.....	à Dunkerque.
—	Société d'émulation.....	à Roubaix
Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.....	à Beauvais.
—	Société d'agriculture.....	à Clermont.
—	Société d'agriculture.....	à Compiègne.
—	Comité archéologique.....	à Senlis.
Oise..	Comité archéologique et historique.....	Ibid. à Noyon.
Orne.....	Société d'horticulture.....	à Alençon.
—	Société historique et archéologique de l'Orne..	à Alençon.
—	Société industrielle.....	à Flers.
Pas-de-Calais...	Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais.....	à Arras.
—	Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts.	à Boulogne-sr-M
—	Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.....	Ibid.
—	Société d'agriculture, du commerce, sciences et arts.....	à Calais.
—	Société centrale d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Pol.....	à Saint-Pol.
Pyrénées (Bes-) .	Société des sciences, lettres et arts.....	à Pau.
Pyrénées-Orient	Société agricole, scientifique et littéraire.....	à Perpignan.
Rhône.....	Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.....	à Lyon.
—	Société d'horticulture pratique	Ibid.
—	Société littéraire.....	Ibid.
Saône-et-Loire.	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Mâcon.
— .	Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône..	à Châlon-sur-S.
—	Société éduenne.....	à Autun.

Digitized by Google

Sarthe..... ...	Société d'agriculture, sciences et arts....	au Mans.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société philotechnique du Maine	Ibid.
Seine-et-Marne.	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne....	à Melun.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Meaux.
Seine-et-Oise...	Société d'agriculture et des arts	à Versailles.
Seine-et-Oise...	Association agricole et horticole	à Mantes.
Seine-Inférieure	Société centrale d'agriculture.	à Rouen.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	Ibid.
—	Société libre d'émulation.....	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Cercle pratique d'horticulture et de botanique	Ibid.
—	Société des amis des sciences naturelles.....	Ibid.
—	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.....	Ibid.
—	Société vétérinaire de la Seine-Inférieure et de l'Eure.....	Ibid.
—	Société d'études diverses.....	au Havre.
—	Société géologique de Normandie.....	Ibid.
—	Société d'horticulture et de botanique de l'arrondissement du Havre.....	Ibid.
—	Société industrielle.....	à Elbeuf.
—	Comice agricole	à Rouen.
Somme.....	Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts.....	à Amiens.
—	Société des Antiquaires de Picardie	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société linnéenne du nord de la France.....	Ibid.

Digitized by Google

Somme.....	Comice agricole	à Abbeville.
—	Société d'émulation.....	Ibid.
Tarn	Société littéraire et scientifique	à Castres.
Tarn-et-Garonne	Société archéologique de Tarn-et-Garonne.....	à Montauban.
Var.....	Société d'agriculture et de commerce	à Draguignan.
—	Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimation du Var.....	à Toulon.
Vaucluse.....	Société d'agriculture et d'horticulture	à Avignon.
Vendée..	Société d'émulation.....	à la Roche-sur-Yon.
Vienne	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.....	à Poitiers.
Vosges.....	Société d'émulation.....	à Epinal.

—

Algérie.

Comice agricole d'Alger.
Société d'agriculture d'Alger.

—

Alsace-Lorraine.

Société d'horticulture du Bas-Rhin, à Strasbourg.
Société industrielle de Mulhouse.
Société d'horticulture de Mulhouse.
Société d'agriculture de Colmar.
Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.
Société des sciences médicales de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

—

Angleterre.

Litterary and philosophical Society of Manchester.

—

Autriche.

Société impériale géologique, à Vienne.

Digitized by Google

Belgique.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société royale d'horticulture, à Liège.

—

Danemark.

Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.

—

Norvège.

Université royale, Christiania.

—

Russie.

Société impériale d'agriculture à Moscou.

—

Amérique.

Smithsonian Institution, à Washington.
Ministère de l'agriculture des Etats-Unis.

—

Prusse.

Académie impériale Leopoldino Carolina des naturalistes, à Stalle-sur-Saale.

—

Haïti.

Société des sciences, de géographie d'Haïti, à Port-au-Prince.

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06352 0715

Digitized by Google